† EDOUARD ROTT

HISTOIRE

DE LA

REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE DE LA FRANCE

AUPRÈS DES

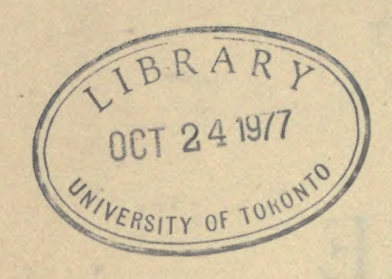
CANTONS SUISSES, DE LEURS ALLIÉS ET DE LEURS CONFÉDÉRÉS

IX

1684—1698

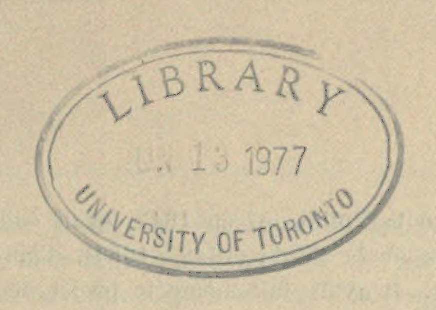
OUVRAGE PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DES ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES

BERNE
STÆMPFLI & CIE, IMPRIMEURS
1926



ABRÉVIATIONS — EXPLICATIONS

B. N.	=	Bibliothèque Nationale.
Arch. Nat.	=	Archives Nationales.
Aff. Etr.	=	Affaires Etrangères.
f. fr.	=	Manuscrit du fonds français.
P. or.	=	Cabinet des Titres. Pièces originales.
Clair[t]	=	Collection Clairambault.
Eidg. Absch.	=	Eidgenœssische Abschiede.
Frari	=	Archives d'Etat de Venise *(Santa-Maria Gloriosa de'Frari).*



Monsieur Edouard Rott est mort le 16 août 1924, dans sa 71[e] année, après avoir donné une collaboration désintéressée de quarante-quatre années aux Archives fédérales. En publiant aujourd'hui le 9[e] volume de son ***Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés***, nous voulons acquitter à sa mémoire la dette de reconnaissance que nous avons contractée envers lui. Sa disparition n'a pas été pour nous seulement une vive douleur, mais encore une grande perte. Nul n'a travaillé plus que lui à l'œuvre entreprise par ordre du Conseil fédéral il y a un demi-siècle: la transcription et l'inventaire, dans les principaux dépôts d'Europe, des documents qui touchent à l'histoire nationale de la Suisse.

On ne saurait décrire la collaboration de M. Rott sans dire quelques mots de l'origine de cette collection de copies qui constitue un des fonds les plus riches et les plus précieux de nos archives.

En 1875, M. Victor Cérésole, consul de Suisse à Venise, proposa au Conseil fédéral de faire prendre aux *Frari,* à l'intention des Archives de la Confédération, une copie complète des correspondances ordinaires et extraordinaires des résidents vénitiens en Suisse. Depuis plusieurs années, sous l'influence d'Armand Baschet, M. Cérésole explorait les archives de l'ancienne République. En 1864 déjà, il avait dressé une première liste des actes intéressants pour notre histoire. Il s'était rendu compte de leur importance et du profit qu'on en pouvait tirer. Sans doute, le procédé préconisé par lui était nouveau pour notre pays. Mais n'y avait-il pas dans ces mêmes archives des érudits étrangers occupés, pour le compte de leur Gouvernement, à la transcription de longues séries de documents?

Le Conseil fédéral entra dans les vues de M. Cérésole. En 1879, les correspondances des envoyés vénitiens étaient entièrement copiées. L'utilité de cette collection apparut d'une telle évidence, qu'à la fin de cette même année, la commission du Conseil national chargée d'examiner le budget émit le vœu que «des extraits analogues» fussent faits dans les archives de France.

Cette commission n'était que l'écho de nos historiens. Il est de fait que la France est l'Etat voisin avec lequel la Suisse a entretenu, jusqu'à la Révolution, les relations les plus suivies et de plus de conséquence. Au point de vue général, les dépêches des représentants du roi Très-Chrétien auprès des Ligues sont infiniment plus importantes que celles des résidents vénitiens. Plusieurs érudits avaient déjà attiré l'attention sur cette source extraordinairement riche. Au XVIII[e] siècle, Zurlauben avait publié un très grand nombre de lettres du duc de Rohan, ambassadeur extraordinaire aux Grisons, des années

1635 à 1637. Louis Vulliemin, en 1847, avait édité une partie de la correspondance de Jean de la Barde (1648—1654), d'après les originaux conservés à St. Pétersbourg. Il avait fait même le projet de composer peu à peu «une histoire de la Suisse au point de vue des intérêts français». En recueillant aux Affaires Etrangères les rapports de Mouslier (1664—1671), M. Paul Schweizer avait élaboré un plan d'édition des correspondances des envoyés français aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

L'idée d'exploiter méthodiquement les archives de l'histoire de Suisse en France se justifiait aisément. Mais l'entreprise était vaste. Il était indispensable de connaître l'étendue de la besogne matérielle afin d'en évaluer les frais. Pour s'orienter dans les grandes collections françaises des archives et des bibliothèques et ne rien laisser de côté, il était nécessaire d'avoir un plan de travail nettement défini. Aussi bien, avant de s'engager de manière définitive, le Conseil fédéral décida de faire procéder à une enquête dans les dépôts de Paris et de faire établir un inventaire «à l'effet de reconstituer, si possible, dans son ensemble la correspondance échangée entre les ambassadeurs de France en Suisse et leur Gouvernement», depuis l'origine des rapports diplomatiques entre les deux pays jusqu'en 1803.

C'est à M. Edouard Rott, alors secrétaire à la Légation de Suisse en France, que fut confié ce travail préliminaire. Apparemment, rien ne désignait M. Rott pour cette tâche. A Neuchâtel, à Heidelberg, puis à Paris, il n'avait fait que des études juridiques. Tout le destinait à la carrière diplomatique qu'il avait brillamment commencée. Cependant, à ses loisirs, par goût personnel, il avait entrepris des recherches historiques. Il préparait un mémoire sur Méry de Vic et Padavino, sur l'histoire diplomatique des Ligues suisses et grises au début du XVIIIe siècle. A cette occasion, il était entré en rapports suivis avec M. Kaiser, archiviste fédéral, et M. Victor Cérésole. Pour M. Paul Schweizer, retenu en ce temps-là à Tubingue par son enseignement, il avait été d'un précieux secours. De plus, sa présence à Paris, le poste qu'il occupait, son titre devaient, dans la pensée du Conseil fédéral, «servir notablement à faciliter l'accomplissement de sa mission».

Il n'y a pas lieu de décrire ici toutes les vicissitudes de ce travail. Qu'il nous suffise d'en marquer les principales étapes et les conséquences.

En septembre 1880, M. Rott fut autorisé à abandonner temporairement le service de la Légation [1]). Il se mit aussitôt à l'œuvre.

Pour le début, il limita ses recherches aux deux siècles qui s'étendent depuis les premières relations entre la France et notre pays jusqu'à la mort d'Henri IV (1610). En revanche, il ne se borna pas à inventorier les dépêches seules. Il porta son investigation sur «toutes les pièces historiques» concernant la Suisse. La liste qu'il composa fut publiée, en 1882, sous le titre d'*Inven-*

---

[1]) Il renonça définitivement à la carrière diplomatique en 1892.

taire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse conservés dans les archives et bibliothèques de Paris et spécialement de la correspondance échangée entre les ambassadeurs de France aux Ligues et leur Gouvernement, Ire Partie, 1444—1610.

Ce premier travail — un volume de près de 500 pages enrichi d'une introduction contenant en particulier des renseignements importants sur les sources utilisées — permettait, approximativement, de se rendre compte du nombre des documents français et d'en fixer les frais de copie. L'entreprise n'avait rien de chimérique. M. Rott fut autorisé à poursuivre l'inventaire qu'il avait commencé. En même temps, il reçut du Conseil fédéral le mandat d'organiser et de surveiller, sous le contrôle des Archives fédérales, la transcription des actes relevés par lui.

Naturellement, le dépouillement avança plus rapidement que la copie. De 1885 à 1891, parurent successivement les IIe (1610—1648), IIIe (1648—1684) et IVe (1684—1700) parties de l'*Inventaire sommaire.* Or, chacun de ces volumes révélait l'existence de documents de plus en plus nombreux à mesure que l'on avançait dans le temps. Etait-il nécessaire de pousser la publication de l'inventaire jusqu'au début du XIXe siècle? Les documents du XVIIIe siècle ne sont plus dispersés, comme pour la période précédente, dans différents dépôts. La presque totalité est concentrée aux archives des Ministères des Affaires Etrangères et de la Guerre. Aussi M. Rott, d'accord avec l'archiviste fédéral, décida-t-il de clôre l'impression de ses listes avec l'année 1700. Et, en 1894, il publia, comme complément à l'*Inventaire sommaire*, un volume comprenant des tables onomastiques et une table des matières. Dès lors, il ne continua le dépouillement que pour donner de la besogne aux copistes.

Un homme aussi actif que M. Rott ne pouvait se contenter de ces seules recherches matérielles. En 1882, il avait consacré un ouvrage à la lutte pour le passage des Alpes au temps d'Henri IV (1598—1610). Cinq ans après, il avait publié un étude sur *Philippe III et le duc de Lerme.* Il préparait un mémoire sur *Masséna et Perrochel.* Mais sa pensée était ailleurs. En recueillant les matériaux destinés aux Archives fédérales, l'idée de les mettre en œuvre lui était naturellement venue à l'esprit. «L'étude des relations historiques entre la France et la Suisse jusqu'au XVIIIe siècle, écrivait-il en 1894, est moins aride qu'on ne le suppose généralement. Elle pénètre à maintes reprises dans l'histoire générale et lui emprunte par instants un intérêt exceptionnel. Elle a séduit des écrivains de mérite: MM. B. de Mandrot (règnes de *Charles VII* et de *Louis X*) et Charles Kohler (partie de celui de *Louis XII*). M. Hyppolite Aubert s'est occupé des ambassadeurs de *Henri III* à Soleure et M. Paul Schweizer, de quelques années du règne de *Louis XIV.* Le champ d'exploration est encore vaste . . .» Il en était arrivé à concevoir l'*Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés.* C'était l'aboutissement logique de son travail antérieur.

Mais cette entreprise était considérable. Peut-être aucun éditeur n'eût-il voulu en assumer les frais. Ce fut un grand mérite au Conseil fedéral de la rendre possible en mettant à notre disposition les crédits nécessaires à l'impression.

En 1900, parut le tome premier. Dans la préface, M. Rott écrivait: «L'ouvrage dont la direction des Archives fédérales entreprend aujourd'hui la publication sera considérable. Nous prévoyons qu'il ne comportera pas moins de neuf volumes, divisés en trois séries. La première série, qui comprendra les volumes I à VI, contiendra l'histoire des négociations auxquelles furent mêlés les ambassadeurs de France en Suisse, de l'origine des relations entre les deux pays jusqu'à la période actuelle. La deuxième série, composée de deux volumes, donnera les biographies de tous les agents du Gouvernement français en Suisse, ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires, secrétaires, attachés . . . Le dernier volume, enfin, sera consacré aux fastes de l'ambassade de France en Suisse, au genre de vie de ses titulaires et de leur personnel au cours des siècles, dans leurs résidences successives, à Soleure, à Bade, à Bâle, à Lucerne, puis à Berne.»

Mais c'étaient là des prévisions humaines. Bientôt, le sujet apparut si vaste, si complexe, que M. Rott fut amené à dépasser les limites fixées.

Il y a deux ans, M. Henri Hauser disait à ce propos: «Il ne nous vient, en lisant l'une après l'autre les parties de ce précieux travail, qu'une inquiétude: huit volumes déjà pour aller de l'aube des temps modernes jusqu'en 1684. A voir les richesses (ne nous plaignons pas de leur excès!) dont débordent les plus récents volumes, combien en faudra-t-il pour le siècle qui précède la Révolution? Seuls le courage et la puissance de travail de l'auteur nous permettent d'envisager le terme avec quelque assurance.»

Or, M. Rott, dans les derniers temps de sa vie, bien qu'il ne se sentît nullement touché par la maladie, se rendait parfaitement compte qu'il lui serait impossible de mener à chef son œuvre. Aussi, avait-il décidé de terminer cette *Histoire* avec le règne de Louis XIV. 1715 lui paraissait un terme qui pouvait se justifier sans difficulté.

Après quoi, il se proposait de donner un petit volume sur les fastes des ambassadeurs de France en Suisse. Quant aux biographies de ces ambassadeurs, il y avait renoncé, pour la raison qu'il venait de faire paraître dans le *Dictionnaire historique suisse,* une liste complète des agents français dans notre pays.

La mort le surprit avant qu'aucun de ces projets ne fût réalisé et que l'impression du volume que nous publions aujourd'hui ne fût achevée [1]). Mais il nous laissait l'esquisse d'un 10e volume (1698—1704) qui paraîtra plus tard.

Il ne nous appartient pas de porter un jugement de valeur sur l'*Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses.* Nous

[1]) La table des matières et les tables onomastiques sont l'œuvre de notre collaborateur M. A. Rufer. — La présente notice est de M. Léon Kern, sous-archiviste.

nous bornerons à rappeler qu'un historien français écrivait d'elle qu'elle «fournit incontestablement la démonstration de ce fait capital: l'importance du facteur suisse dans l'histoire européenne (et surtout de l'histoire de France) de l'ancien régime».

Au point de vue des Archives fédérales, cet ouvrage ne laissa pas de porter encore d'autres fruits. Pour sa composition, M. Rott avait utilisé bon nombre de documents provenant d'archives étrangères, autres que celles de France et d'Italie. Il avait été travailler à Madrid, à Simancas et à la Haye. C'est à la suite de ces voyages que l'on commença à copier en Espagne et à photographier aux Pays-Bas les actes relatifs à la Suisse. C'est sous la même impulsion que l'on se mit à exploiter les archives anglaises et autrichiennes.

On voit par là de quels travaux de vaste envergure M. Rott a été ou l'auteur ou l'initiateur, et l'on mesurera la grandeur de la perte qu'ont faite les Archives fédérales le 16 août 1924.

Berne, décembre 1926.

Les Archives fédérales.

AMBASSADES ET MISSIONS ORDINAIRES

ET EXTRAORDINAIRES

EN SUISSE,

AUX GRISONS,

A GENÈVE,

A BÂLE.

1684—1689.

I. ANTOINE-MICHEL **TAMBONNEAU**

Ambassadeur ordinaire auprès du Corps helvétique.

Décembre 1684—Janvier 1689.

II. ROLAND **DUPRÉ**

Résident pour le roi à Genève.

[Juin 1680—] 1684—Novembre 1688.

III. JEAN-HENRI **TSCHUDI**

Chargé de la surveillance des intérêts français en Rhétie.

[1664—] 1684—1689.

IV. GASPARD BARBAULT DE **GRANDVILLARS**

Agent officieux à Bâle.

[1679—] 1684—1689.

I. *Instructions:* Fontainebleau, 6 novembre 1684. (1)
Lettres de créance: Fontainebleau, 14 novembre 1684 (aux XIII cantons; (2) à l'évêque de Bâle). (3)
Rappels de créance: Versailles, 7 février 1686 (aux XIII cantons); (4)
Versailles, 5 janvier 1688 (à Zurich et à Berne); (5)
Versailles, 10/11 février 1688 (aux cantons catholiques); (6)
Versailles, 19 mai 1688 (à Lucerne); (7)
Fontainebleau, 22 octobre 1688 (au Corps helvétique). (8)

(1) Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XIV. f° 101.

(2) Aff. Etr. Suisse. LXXVIII. 408; St-Arch. Basel. Frankr. *B*4 (1500—1698): St-Arch. Solothurn. Franz. Kœnigl. Missiven; St-Arch. Luzern. Frankr. Credenzbriefe *M.* 276; Frankr. Gesandte.

(3) St-Arch. Bern. Kæfigturm. Ev. de Bâle. Actes concernant l'ambassade royale (1575—1739). n° 74.

(4) Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 182.

(5) Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 297.

(6) St-Arch. Luzern. Franz. Kœnigl. Missiven; Frankr. Kriege (1677—1698); Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 6.

(7) St-Arch. Luzern. Franz. Kœnigl. Missiven.

(8) Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 368; Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII; Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX.

II. *Instructions:* Saint-Germain-en-Laye, 11 mai 1680.[1]
Rappel de créance: Versailles, 11 janvier 1686 (Colbert à Genève).[2]
Lettres de rappel: Fontainebleau, 14 octobre 1688.[3]

III. *cf. Correspondance de Tschudi avec l'ambassade de France à Soleure et la Cour.* 1685—1689. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 71; Arch. Guerre. CMLXVIII.

IV. *cf. Correspondance de Barbaud de Grandvillars avec l'ambassade de France à Soleure et la Cour.* 1685—1689.
Aff. Etr. Suisse. LXXIX—XC; Arch. Guerre. DCCXLI—DCCCXXXVIII.

Incertitude de la situation politique en Europe. — Erreurs commises par la diplomatie du Louvre dans le choix de certains de ses représentants auprès du Corps helvétique. — Raisons qu'a le roi Très-Chrétien d'en éviter le retour. — Désignation d'Antoine-Michel Tambonneau en qualité d'ambassadeur ordinaire en Suisse. — Son caractère. — Sa carrière. — Son arrivée à Soleure. — Gravel de Marly s'attache à le prévenir contre les autorités de cette ville. — Madame Tambonneau. — Soleure accède à l'alliance helvéto-piémontaise renouvelée en 1651. — Politique imprudente pratiquée par Colbert de Croissy en cette conjoncture.

I. A la condition que les innovations heureuses et réfléchies introduites depuis quelque douze ans dans le choix des représentants de la Couronne Très-Chrétienne en Helvétie subsistassent en leur entier; à la condition notamment que l'erreur capitale commise par Louis XIV, lorsque ce prince, au départ de De La Barde de Soleure, accrédita auprès de ses alliés d'Outre-Jura un personnage de second plan, de réputation tarée, tel que Mouslier, ne se reproduisît pas, il y avait lieu d'espérer que le prestige de la France, rétabli au sein des Ligues grâce aux efforts persévérants de Saint-Romain et de Gravel, s'y maintiendrait sous leurs successeurs.

L'intérêt qu'avait le gouvernement de Paris à voir ce vœu se réaliser apparaissait certes considérable. Aussi bien ce n'était pas à l'heure où l'empereur et le roi Catholique épiaient l'occasion de rompre la trêve de Ratisbonne, à peine conclue; où l'adhésion du jeune duc de Savoie à la politique du Louvre demeurait encore en suspens; où de dangereuses intrigues se nouaient presque partout en Europe, dans l'intention de créer d'efficaces contre-poids à la puissance ascendante de ce dernier; où enfin le petit-fils de Henri IV se préparait

(1) Aff. Etr. Genève. III suppt. 78.
(2) Aff. Etr. Genève. IV. 540.
(3) Aff. Etr. Genève. III suppt. 328.

à révoquer l'édit de Nantes, qu'il convenait de compromettre, par un choix malheureux quant au titulaire du poste diplomatique de Soleure, la stabilité des relations plus de deux fois séculaires de la couronne avec les divers membres de la Confédération.

Au premier abord, quand, vers la fin de juillet 1684, le bruit se répandit que, le 20 de ce mois, le roi avait prescrit à son envoyé à Cologne et à Trèves,(1) Antoine-Michel Tambonneau(2) de s'apprêter à gagner la Suisse, en qualité d'ambassadeur ordinaire,(3) les chefs du parti français dans ce pays éprouvèrent une réelle satisfaction. A Soleure en particulier, cette satisfaction s'accrut au bout de quelques semaines, ensuite des plaintes que provoquait de la part des autorités de ce canton l'attitude peu conciliante de Gravel de Marly envers elles.(4) Combien profonde était leur erreur, la fréquentation quotidienne de celui, qu'à l'exemple de sa mère, certains de ses contemporains affublaient par dérision du surnom de *marquis Michaut*,(5) allait les en convaincre surabondamment et leur faire regretter, contre toute attente, le très malencontreux chassé-croisé qui les privait de la présence du fils de Robert de Gravel pour leur imposer celle de son prédécesseur auprès de l'Electeur Maximilien-Henri.

Conseiller au parlement de Paris, dès 1657,(6) Tambonneau, devenu plus tard le protégé de Mme de Montespan,(7) avait, on l'a dit, fait ses débuts dans la carrière diplomatique à Cologne et à Trèves de 1681 à 1684.(8) Deux mois

---

(1) *Mémoire pour servir d'instruction au Sr Tambonneau, envoyé extraordinaire du roy auprès des Electeurs de Cologne et de Trèves.* Juin 1681. Aff. Etr. Cologne. I suppt. 98. — *Instruction au même s'en retournant auprès de l'Electeur de Cologne en qualité d'envoyé extraordinaire de Sa Mté.* Thionville, 9 novembre 1681. *Ibid.* I suppt. 132. — Bibl. Nat. Coll. Clairambt DCCCCLXXXVI. 589; Nouv. acq. fr. *5217* f° 18vo; Mél. Colbt CCCVI (1681). — Gazette de France. *1684.* p. 660, 1479. — Gazette d'Amsterdam, 23 décembre 1682; 12 octobre 1683.

(2) „Baptisé le 15 février 1636: fils de Jean Tambonneau, Sr du Bouchet, conseiller du roy au Conseil d'Estat et privé et président en la chambre des comptes, et de Marie du Bois.“ Bibl. Nat. Nouv. acq. fr. *3622.* — Famille de l'Orléanais (Montargis). Vassal. Généalogie de l'Orléanais. En fait, [Tallemant des Réaux (Historiettes. VII. 74); Bibl. Nat. mss. P. Orig. *2792/62,039.* p. 76] la mère d'Antoine-Michel avoit nom Marie Boyer.

(3) „Nommé à l'ambassade de Suisse le 20 juillet 1684.“ Journal de Dangeau. I. 38: Bibl. Nat. f. fr. *20,979.* 136, 137. — *Mémoire pour servir d'instruction au Sr Tambonneau, conseiller du roy en ses Conseils, Président en sa chambre des comptes à Paris, s'en allant à présent en qualité d'ambassadeur ordinaire de Sa Mté vers les cantons suisses.* Fontainebleau, 6 novembre 1684. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XIV. 101.

(4) v. tome VIII de cet ouvrage: p. 294.

(5) „La vieille Tambonneau, tante maternelle de Mr de Noailles mourut.... Elle n'avoit jamais fait grand cas de son mari, ni de son fils, l'ambassadeur en Suisse. Elle ne l'appeloit jamais que Michaut. Il ne la voyoit guères que le matin, ni sa femme non plus, qui estoit une autre intrigante, qui ne valoit pas sa belle-mère et qui auroit voulu l'imiter. La bonne femme ne vouloit point mêler ce bagage là avec la bonne compagnie dont sa maison estoit tousjours remplie“ (1700). Mém. de Saint-Simon (éd. Boislisle). VII. 20. — Journal de Dangeau. VII. 257. — Tallemant des Réaux. op. cit. VII. 91.

(6) Le 11 mai. Tallemant des Réaux. Historiettes. VII. 91. — Bibl. Nat. f. fr. *26,228.* p. 3. — Duleau. Portraits des membres du Parlement de Paris (Paris, 1863).

(7) Mém. de Saint-Simon. IV. 113. — Lui-même était „patron et ami de Jean de La Quintinye, directeur général des jardins fruitiers et potagers du roy“. Jal. Dictionnaire de biographie et d'histoire (1867). p. 737. — Mém. du Mis de Sourches (éd. Cosnac). II. 285.

(8) *Mémoire pour servir d'instruction au Sr Tambonneau s'en allant pour le service du roy vers les Electeurs de Trèves et de Cologne, en qualité d'envoyé extraordinaire de Sa Mté.* Versailles, 17 février 1683. Aff. Etr. Cologne. XXV. 12.

à peine avant son départ pour la Suisse, il était entré en possession d'une charge de président à la Chambre des comptes (24 octobre 1684), vacante ensuite du décès de son père.[1] « Fort galant », au sens libertin du mot, « assez bien tourné, mais dénué d'esprit », il ne rachetait ses tares morales par aucune de ces qualités de cœur et de jugement qui ramènent un peu de sympathie à ceux qui les possèdent.[2] L'examen de sa correspondance, au style emphatique et prétentieux, où la fréquence de l'amphibologie n'a d'égale que l'extrême indigence des considérations générales,[3] confirme l'opinion défavorable qu'eurent de lui ses contemporains. Elle le révèle vaniteux et glorieux à l'excès, plat et obséquieux au delà de toute expression,[4] perfide et venimeux dans ses appréciations sur les actes de ses prédécesseurs ou ceux de ses collègues des autres ambassades.[5]

Etant donné de si fâcheuses prémices, il y avait certes lieu d'appréhender que les chefs du parti français aux Ligues ne se lassassent très vite de défendre une cause si mal représentée au milieu d'eux, et que leur désillusion ne s'avivât en constatant, qu'aux termes mêmes de ses instructions, le nouvel ambassadeur était tenu de réaliser de notables économies dans la répartition des deniers royaux entre les pensionnaires de son maître en Helvétie.[6]

Désigné, ainsi qu'il vient d'être dit, dès le 20 juillet 1684, pour recueillir à Soleure l'héritage de Robert de Gravel, Tambonneau eût continué sans doute avec lenteur, selon l'usage, ses préparatifs de départ, si, dans les premiers jours de novembre, le roi ne lui avait prescrit d'en hâter l'achèvement.[7] Les démêlés du Sr de Marly avec les autorités du lieu de sa résidence tendaient à s'aggraver. Il convenait par suite d'y mettre fin sans plus de retard. Toutefois ce ne fut guère avant le 10 du mois suivant que le nouvel ambassadeur se trouva en mesure de quitter la cour.[8] Prenant son chemin par Dôle et Neuchâtel, dont

(1) Bibl. Nat. f. fr. *26,228.* p. 3; Coll. Clairamb^t *788.* p. 20. — Arch. Nat. P. P. CXXVII. p. 21 (octobre 1684).

(2) „Mr Tambonneau ist ein Mann von schlechter Testa." *Landsee an den Kaiser.* Constanz. 21. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 160. — Mém. de Saint-Simon (éd. Boislisle). IV. 113. — Tallemant des Réaux. Historiettes. VII. 88.

(3) „Les Suisses font aysément du bruit sans fondement ..." *Tambonneau à Colbert de Croissy.* Soleure, 2 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXVI. 319.

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 16 août 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 57. — „Un de mes gens me fist hyer le plaisir de me conter qu'il avoit veu des Allemands, passans par la ville, s'arrester pour voir ce portail (de l'Eglise Saint-Ours) et mettre l'inscription sur leurs tablettes, digne véritablement de celuy dont le nom (Louis XIV) vole jusques aux deux bouts de la terre ..." *Tambonneau au roi.* Soleure, 25 octobre 1687. *Ibid.* LXXXV. 169. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 31 juillet et 1er septembre 1688. *Ibid.* LXXXVI. 210, 258.

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 23 juin 1685 et 17 mai 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 223; LXXXIII. 435. — *Tambonneau à Colbert de Croissy.* Soleure, 30 janvier 1686, 26 novembre 1687. *Ibid.* LXXXI. 163; LXXXV. 242.

(6) *Mémoire pour servir d'instruction au Sr Tambonneau, etc.* 6 novembre 1684. loc. cit. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 3 mars et 6 octobre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXV. 85, 379.

(7) *Le roi à Gravel de Marly.* Versailles, 21 septembre et 2 novembre 1684. Aff. Etr. Suisse. LXXVII. 333, 394.

(8) *Gravel de Marly à Colbert de Croissy.* Rockenacker (Roggenacker), 20 décembre 1684. Aff. Etr. Suisse. LXXII. 460.

les magistrats lui réservèrent « grand accueil », (1) il se dirigea de là vers Aarberg, où le bailli bernois Victor d'Erlach, « homme sauvage », s'abstint de lui rendre aucun honneur, (2) gagna Büren, puis Nennigkofen, où une délégation des autorités cantonales se porta à sa rencontre, et, la veille de la Saint-Sylvestre, (3) fit son entrée à cheval dans Soleure, aux acclamations du peuple de cette ville. (4) Son prédécesseur l'y attendait et passa quelques jours en sa compagnie avant d'entreprendre le voyage de Cologne. (5)

Si les échanges de vues à quoi se livrèrent les deux diplomates au « logis des Cordeliers » n'avaient eu d'autre objet que celui d'assurer la transmission régulière des services de l'ambassade entre les mains du nouvel arrivant, elles eussent été des plus opportunes. Par malheur, les griefs que le Sr de Marly nourrissait à l'égard des gouvernants de la cité suisse ne désarmaient pas. (6) Aussi s'efforça-t-il de les faire partager à son successeur et de persuader à celui-ci — ce qui fut chose aisée — que les questions d'étiquette et de cérémonial étaient appelées désormais à retenir de façon très particulière l'attention des représentants de la Couronne Très-Chrétienne aux Ligues. (7) Docile à cette suggestion, Tambonneau s'avisa d'exiger, d'entrée de jeu, que les membres du Conseil de Soleure vinssent le saluer le premier de l'an. (8) Outre que cette prétention était insuffisamment justifiée, elle paraissait tout à fait hors de saison. On le comprit à Paris et l'ordre fut adressé à l'envoyé de Louis XIV d'y renoncer sans plus, (9) comme il devait lui être donné, l'année suivante, de ne pas insister pour que le nom de ce prince figurât dans les prières publiques dites par le clergé soleurois au cours de la semaine sainte. (10)

Grâce à l'intervention rapide et pressante du gouvernement royal, cette première escarmouche « protocolaire » entre le nouvel ambassadeur et ses hôtes

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 27 décembre 1684. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 12. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XXXII. 5 (1er/11 décembre 1684).

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 27 décembre 1684. loc. cit.

(3) „Il a esté rencontré par plus de 80 chevaux et a faict son entrée au bruit de toutte l'artillerie de cette ville, qui avoit fait mettre la bourgeoisie soubz les armes." *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 28 décembre 1684. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXIII. — Zetter-Collin. Ein handschriftliches Ceremonial für die französischen Ambassadoren in Solothurn (Solothurn, 1913). p. 25.

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 27 décembre 1684 et 3 janvier 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 12, 17. — *Gravel de Marly au roi.* Soleure, 27 décembre 1684. *Ibid.* LXXII. 461. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 28 décembre 1684. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — *Cherofini a Cibo.* Lucerna, 29 dicembre 1684. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXVIII. — *Tambonneau à Gaignières.* Soleure, 3 janvier 1685. Bibl. Nat. f. fr. *24,991* f° 421. — *Nouvelles de Cologne.* 9 janvier 1685. *Ibid.* f. fr. *20979* f° 137; Gazette de France, année *1685.* — *Genève à Tambonneau.* 13/23 janvier 1685. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LI (1683—1687). p. 117vo. — Tillier. Geschichte des Freistaates Bern. IV. 298. — Zetter-Collin. op. cit. 25.

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 27 décembre 1684. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 12.

(6) *Gravel de Marly au roi.* Roggenacker, 18 novembre et 27 décembre 1684. Aff. Etr. Suisse. LXXVII. 428; LXXII. 461.

(7) *Tambonneau au roi.* Soleure, 3 et 10 janvier; *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 18 janvier 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 17, 20, 25.

(8) *Tambonneau au roi.* Soleure, 3 et 10 janvier et 27 octobre 1685. loc. cit.

(9) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 11 janvier et 7 décembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 83; LXXXI. 44.

(10) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 24 avril 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 360.

fut assez promptement apaisée. Chacun y mit du sien. Mme Tambonneau,(1) mère d'un enfant de quelques mois,(2) avait accompagné son mari sur les bords de l'Aar. Le 27 février 1685 elle y donna le jour à des jumeaux, une fille et un fils.(3) Aussitôt sondées, les autoritées de la ville suisse s'empressèrent d'accepter le parrainage de ce dernier,(4) si bien que l'ambassadeur se crut en mesure d'affirmer, qu'au lieu de sa résidence, le peuple, la plupart des magistrats et les prêtres réguliers et séculiers demeuraient acquis aux intérêts de la France.(5) En émettant une telle opinion, insuffisamment mûrie d'ailleurs, Tambonneau entendait sans doute avancer que les Soleurois se félicitaient chaque jour davantage de n'avoir pas adhéré à la politique des alliances multiples, inaugurée depuis plus d'un siècle par leurs coreligionnaires de Fribourg, de Zoug et des cantons forestiers. Or, son erreur était profonde. Une semaine à peine après son installation aux Cordeliers, il reçut du Sr de Mollondin, connu naguère par ses démêlés violents avec Saint-Romain au sujet des affaires de Neuchâtel, mais dès lors «fort assagi»,(6) l'avis confidentiel que, séduites par le récent exemple venu des autorités d'Appenzell-Catholique trois mois auparavant,(7) celles siégeant au pied du Weissenstein inclinaient à accueillir les offres d'alliance de la Savoie, à laquelle un traité, renouvelé en 1651, rattachait déjà les autres membres de la Ligue Borromée.(8) Le 31 janvier, une démarche officielle, faite auprès de lui par deux délégués de la cité suisse, dissipa ses dernières incertitudes à cet égard.(9)

En déclarant que seule la crainte du péril bernois sans cesse suspendu sur eux dictait leur conduite en cette circonstance, les magistrats de Soleure ne s'éloignaient guère de la vérité.(10) Mais aussi bien ils s'écartaient sciemment de cette dernière en laissant entendre que leur canton, lié jadis, à dire vrai, à la maison ducale par des traités formels au temps d'Emmanuel-Philibert et de Charles-Emmanuel Ier, avait accédé à celui solennisé à Turin le 28 septembre 1578, assertion dont le désordre lamentable qui régnait dans les archives

(1) Angélique Voyer de Paulmy.

(2) Louis-Auguste-Marie. — *cf.* Gazette d'Amsterdam, 19 janvier 1683, 24 février 1684.

(3) Claire-Diane et Guillaume-Egon. — *cf.* Lachesnaye Desbois. XVIII. 782. — Deux ans plus tard Mme Tambonneau donna le jour, à Soleure, à un quatrième et dernier enfant: Urs-Victor, lequel fut dans la suite chevalier, bailli, grand'croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, receveur et procureur général du même ordre au grand-prieuré de France (1737). Bibl. Nat. Pièces orig. *1830.* doss. 27559. n° 99.

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 24 février 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 71.

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 31 mars et 28 avril 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 117, 149.

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 3 janvier 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 17.

(7) *Il landamano et senato della republica del cantone catholico d'Appenzell al duca di Savoia.* 24 dicembre 1684. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. princ. forest. I. — *Tambonneau au roi.* Soleure. 7 février 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 55.

(8) *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1685.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX (1660—1689).

(9) *Tambonneau au roi.* Soleure, 31 janvier 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 45. — „Mr l'ambassadeur de France n'ignore pas leur dessein.“ *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 2 août 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII.

(10) *Tambonneau au roi.* Soleure, 7 février 1685. loc. cit.

de sa mission ne permettait pas à l'ambassadeur français de vérifier le bien fondé. (1) Toujours est-il néanmoins que d'ores et déjà un point important était acquis. Tandis que d'autres cantons, argüant de leur qualité d'Etats souverains, combattaient avec énergie la prétention de Louis XIV de les détourner de conclure des alliances étrangères dommageables à la sienne, Soleure s'obligeait d'avance à repousser les offres savoyardes, à supposer qu'elles n'eussent pas l'agrément du gouvernement de Paris. (2) Cet agrément Tambonneau fut prié de le solliciter. (3) Or, l'ambassadeur voyait un inconvénient réel à ce que les négociations ainsi entamées sur l'initiative de Victor-Amédée II suivissent leur cours. Il lui paraissait étrange, pour ne pas dire plus, que ses hôtes fissent appel à une autre protection que celle de son maître contre le péril dont ils se sentaient menacés. (4) A cela ceux-ci répondaient, à dire vrai, que le duc, libre de tous engagements à l'égard de Berne, était mieux en mesure de prendre en main leurs intérêts, le cas échéant, que Louis XIV, allié de l'ensemble du Corps helvétique. (5). Mais l'objection principale du représentant de la Couronne Très-Chrétienne aux Ligues à l'accession éventuelle de Soleure au traité helvéto-savoyard renouvelé en 1651, objection dont naguère son prédécesseur Gravel n'avait pas tenu un compte suffisant, semblait-il, (6) était que ce même traité, en son article XXVe, affirmait le caractère purement défensif de l'alliance franco-suisse, interprétation contestée à Paris, et en diminuait en conséquence la valeur. (7) Par suite, selon lui, le projet caressé par Victor-Amédée II, projet déjà peu recommandable en soi, devait être combattu avec énergie, à supposer que ce prince se refusât, ce qui paraissait probable, à en modifier l'une des clauses essentielles. (8)

Cinq années d'exercice de la charge de secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères n'avaient pas donné à Colbert de Croissy la sûreté de jugement dont son prédécesseur Pomponne s'était rarement départi dans ses relations avec les agents de la couronne à l'étranger. Ignorant tout des prémices de la question soumise à la décision royale et convaincu très à tort de l'existence de traités conclus, au cours des cent vingt dernières années, entre Soleure et la maison de Savoie, il n'hésita pas à conseiller à son maître de laisser aux autorités de la ville suisse liberté pleine et entière d'accueillir ou de repousser les

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 7 février 1685. loc. cit. — *Soleure au marquis de Saint-Thomas.* 20 septembre 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. princ. forest. VII.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 24 janvier 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 37.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 31 janvier 1685. loc. cit.

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 31 janvier 1685. loc. cit. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse 1685.* loc. cit.

(5) *Ibid.*

(6) „Il consiglio di Solodoro diede ordine a due deputati di farne mentione al Sor Ambasciatore Gravel per risentire quello direbbe, e rispose che non credeva che Sua M^tà trovasse a redire a tale alleanza.“ *Strambino al duca di Savoia.* Cressier, 26 giugno 1680. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VII.

(7) *Tambonneau au roi.* Soleure, 7 février 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 55.

(8) *Ibid.* — *Tambonneau au roi.* Soleure, 28 avril 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 149.

offres qui leur venaient de Turin.[1] « Comme il paroist que ce n'est qu'un renouvellement d'anciens engagements, » écrivit le roi à Tambonneau le 15 février 1685, « l'opposition que vous y feriez seroit assez inutile, et vous devez respondre à ceux qui vous presseront d'en dire vos sentimens que je ne trouveray pas mauvois aussy qu'ils fassent pour leur défense toutes les alliances que bon leur semblera. »[2]

Ainsi donc, dans le temps même où le monarque français exprimait le regret que les promesses souscrites par les cantons forestiers, Zoug et Fribourg à l'égard du roi d'Espagne et du gouverneur de Milan ne lui permissent plus de lever sur leurs terres autant d'hommes que dans le passé; où la pépinière de mercenaires aguerris que constituaient les bailliages orientaux s'épuisait peu à peu; où Berne refusait obstinément aux officiers du régiment d'Erlach d'assurer le complétement de leurs enseignes au service de la Couronne Très-Chrétienne, il se trouvait à Paris un ministre assez dénué du sens des réalités, assez imprudent, assez léger en un mot, pour consentir sans nécessité à un amoindrissement du monopole d'influence dont la France avait joui jusqu'à ce jour dans le seul des Etats de la Ligue Borromée demeuré fidèle à son alliance exclusive.

Au total, si Louis XIV ne donnait pas son consentement formel à l'exécution du projet caressé par l'autorité soleuroise, il lui accordait du moins son consentement tacite, ce qui, en cette conjoncture, aboutissait au même résultat. La bienveillance de son attitude remplit de joie ceux qui se voyaient appelés à en bénéficier.[3] La crainte des représailles bernoises les rendait prudents, à dire vrai. Elle ne suffit pas cependant à entraver la conclusion des négociations.

Les adversaires suisses et français de l'accession de Soleure au traité helvéto-piémontais conservaient malgré tout un suprême espoir. A l'heure où, en février 1685, le roi Très-Chrétien avait fait connaître son dessein de ne la point combattre, la politique extérieure de la cour de Turin n'inspirait aucune appréhension sérieuse à Paris. Or, subitement, les choses venaient de changer de face. Les démarches simultanées entreprises par Victor-Amédée à Madrid, à Milan, à Munich, à Vienne éveillaient de graves inquiétudes dans l'entourage de Louis XIV.[4] On pouvait par suite s'attendre, semble-t-il, à ce que ce prince révoquât les dernières instructions adressées à son représentant aux Ligues. Il n'en fut rien. Vers le milieu d'octobre, en effet, le marquis d'Arcy, ambassadeur du monarque français en Piémont, avisait coup sur coup son maitre de l'arrivée dans ce pays de deux envoyés du canton suisse, puis de la solenni-

(1) *Le roi à Tambonneau.* Versailles. 9 février 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 53.

(2) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 15 février 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 67.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 21 février et 3 mars 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 71.

(4) *Arcy au roi.* Turin, 18 août et 22 septembre 1685. Aff. Etr. Turin. LXXXI. 111 sqq. *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 26 octobre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXII. 420. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 7 décembre 1686. *Ibid.* LXXXIII. 222. — *Le roi à Arcy.* Versailles, 2 février 1687, 11 mars 1688. Aff. Etr. Turin. LXXXV. 39; LXXXVIII. pièce 17. — *Venier al Senato.* Parigi. 12 febbraio 1687 (2da). Frari. Francia. CLXXVI. n° 357. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 12 agosto 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

sation de l'alliance conclue entre celui-ci et la maison ducale.[1] De cette erreur manifeste de la diplomatie du Louvre, les conséquences néfastes allaient se faire sentir durant un siècle et plus. Malgré tout, la nouvelle brèche ainsi pratiquée au sein de l'alliance franco-helvétique subsistait, alors bien même que les Espagnols dussent échouer dans l'effort fréquemment tenté par eux de l'élargir à leur profit.

Instructions remises à Tambonneau. — Premier contact entre celui-ci et les députés confédérés. — Sa diète de légitimation. — Son cérémonial. — Colbert de Croissy ignore tout des choses de Suisse. — Lettres de créance de l'ambassadeur. — Fâcheuses omissions qui y sont constatées. — Mulhouse et le Valais. — Conséquences regrettables de l'exclusion des « Zugewandten » de l'acte de réservation du Corps helvétique dans l'instrument français de la trêve de vingt ans. — Les temples du pays de Gex. — Les cités évangéliques protestent en vain contre leur démolition. — Voyage de Tambonneau à Zurich, à Lucerne et dans d'autres Etats de la Suisse centrale. — Diète de Bade de juillet 1685. — Le roi et le maintien de la concorde entre les cantons. — Attitude imprudente du nonce apostolique. — Raisons de l'échec de ses excitations belliqueuses. — Tension croissante dans les rapports entre les Confédérés des deux confessions. — Politique suivie par les divers membres du corps diplomatique aux Ligues au regard de la paix intérieure de ce pays. — Incessantes difficultés soulevées par les catholiques glaronnais.

II. A l'exemple de la plupart de ses prédécesseurs, Tambonneau arrivait aux Ligues sans marquer aucun empressement à hâter sa première entrevue avec les députés du Corps helvétique. Gagner du temps, ménager les deniers royaux, esquiver toutes discussions stériles, qu'il s'agît de l'interprétation des privilèges accordés jadis aux marchands suisses établis en France, des transgressions dans le service reprochées par les agents de la maison d'Autriche aux officiers et soldats de « la nation » à la solde de la Couronne Très-Chrétienne, ou des retards apportés au payement des pensions générales ou particulières dues aux Etats confédérés ou à leurs magistrats, telles étaient les

(1) „Il est arrivé icy deux ambassadeurs de Soleure qui viennent conclure avec Mr le duc de Savoye une alliance pareille à celle que les sept autres cantons catholiques ont avec ce prince ... Ils feront icy le serment mercredy ensuivant pour l'alliance." *Arcy au roi.* Turin, 13 octobre 1685. Aff. Etr. Turin. LXXVIII. 92. — *Traité d'alliance entre le duc de Savoie et le canton de Soleure.* 15 octobre 1685. ap. Solar de Marguerite. Traités publics de la Royale Maison de Savoie. t. II, 112. — „Les deux ambassadeurs de Soleure ... ont esté regalez par ce prince, qui seul a disné avec eux. Ils doivent l'estre demain par Mr le comte Mazin, colonel général des Suisses au service de Mr le duc de Savoye." *Arcy au roi.* Turin, 20 octobre 1685. Aff. Etr. Turin. LXXXI. 139. — *Soleure au duc de Savoie; au marquis de Saint-Thomas.* 23 novembre 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. princ. forest. VII. — Gazette de France. *1685.* p. 661 (*Nouvelles de Turin,* 24 octobre 1685).

principales recommandations qui lui furent faites à la veille de son départ de Paris. (1)

Saint-Romain avait laissé s'écouler un délai de deux mois environ avant d'inviter les cantons à dépêcher leurs représentants auprès de sa personne. Gravel ne s'était décidé qu'au bout de six semaines à aviser ceux-ci de son entrée en fonctions. Tambonneau, lui, prit plus de liberté encore à leur égard. Son installation aux « Cordeliers » avait eu lieu le 23 décembre 1684. Sous le prétexte que la rigueur de l'hiver entravait les communications entre les diverses régions de l'Helvétie, il attendit au 28 mars suivant pour demander au *Vorort* la convocation de sa « diète de légitimation », laquelle fut fixée au 9 avril. (2)

Les erreurs de jugement commises à Paris au regard des affaires de Suisse éveillaient des inquiétudes parmi les partisans de la cause du Louvre dans ce pays. En se refusant à reconnaître le danger à quoi l'accession de Soleure à l'alliance helvéto-piémontaise exposait les intérêts de la France sur le versant oriental du Jura, Colbert de Croissy donnait la mesure soit de l'étroitesse de certaines de ses conceptions politiques, soit plutôt de la légèreté apportée par lui dans la préparation de quelques-unes des missions confiées à des représentants de la couronne auprès de l'étranger.

Dans un temps où les questions de protocole revêtaient une importance extrême, où les Suisses ne pardonnaient pas à la chancellerie impériale l'emploi à leur égard d'expressions malséantes, bonnes tout au plus à satisfaire des vassaux de la maison d'Autriche, il eût été habile que le gouvernement de Paris, prenant le contre-pied de ces erreurs, s'attachât à éviter dans ses relations épistolaires avec les divers membres de la Confédération les « omissions fâcheuses » dont ceux-ci s'étaient plaints à l'occasion de la venue à Soleure de plusieurs des prédécesseurs de Tambonneau. Or, si ce dernier emportait dans ses bagages des lettres de créance à l'adresse du Corps helvétique, de chaque canton en particulier, de l'évêque de Bâle, de l'abbé de Saint-Gall, de la ville de ce nom, de Bienne et des autorités de Genève, auxquelles le résident Dupré fut chargé d'en assurer la remise, (3) il ne lui était point prescrit en revanche de donner part de son arrivée à Mulhouse et aux dizains du Valais. (4) Cette double exclusion pouvait avoir des conséquences graves, car elle indis-

(1) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 25 janvier 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 17 février et 31 mars 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 69, 117. — *Tambonneau à Zurich.* Soleure, 28 mars 1685. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 62. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 5 avril 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CCI. 33 (Montag, 23. März (s. v.) 1685). — St-Arch. Basel. Rathsprotokoll. LVII. 149vo (21./31. März 1685).

(3) *Le roi aux XIII cantons.* Fontainebleau, 14 novembre 1684. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte; Aff. Etr. Suisse. LXVIII. 408; *à l'évêque de Bâle.* même date. Arch. Ev. de Bâle (Käfigturm). Actes concernant l'ambassade royale (1575—1739). n° 74. — *Négociation de Mr Tambonneau pendant l'année 1685.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX (1660—1689).

(4) *Ibid.* — *Tambonneau à Genève.* Soleure, 14 avril 1685. Arch. d'Etat Genève. Portef. hist. 3755.

posait à la fois les protestants et les catholiques. (1) L'ambassadeur demanda qu'elle fût annulée. A la différence de Bienne, sujette du prince de Porrentruy et protégée des maîtres du *Mittelland*, Mulhouse jouissait d'une indépendance incontestée. (2) Elle était comprise en outre dans l'alliance franco-suisse renouvelée. Sous le prétexte que la participation de la petite république aux affaires des Ligues semblait à peu près nulle, le roi refusa de revenir sur sa décision, et cela au risque de fortifier l'opinion qui s'accréditait à Zurich et à Berne, entretenue par des suggestions d'Outre-Rhin, qu'il s'apprêtait à faire subir à la vieille cité alliée d'une partie des cantons le sort de la décapole. (3) L'« oubli du Valais » en revanche fut assez promptement réparé, du côté français à tout le moins, puisque aussi bien, si les dizains ne furent pas conviés à dépêcher des représentants à Soleure le 9 avril, le *Vorort* seul eut à s'excuser auprès d'eux d'un malentendu dont l'entière responsabilité lui incombait. (4)

Les appréhensions de Tambonneau quant aux résultats de sa première entrevue avec les députés du Corps helvétique devaient être vaines. Sa diète de légitimation ne donna lieu à aucun des incidents dont il redoutait l'éclat. Le cérémonial de sa réception ne différa en rien de celui de son prédécesseur. (5) C'est ainsi que les honneurs du dais, auxquels il prétendait, lui furent refusés comme ils l'avaient été à Gravel, car ni l'un, ni l'autre n'auraient su se prévaloir de la qualité d'ambassadeur extraordinaire. (6) D'un accord unanime, les représentants des autorités cantonales le prièrent de remercier son maître de les avoir fait réserver dans la trêve de vingt ans. Tous cependant exprimèrent à nouveau le regret que cette mesure de bienveillance n'eût pas été étendue à leurs alliés *(Zugewandten)*, puisque aussi bien cette restriction permettait à la minorité espagnolisée d'insinuer que l'on nourrissait à Paris des intentions hostiles à l'égard de certains de ces derniers. (7)

Plus passionnés à cette heure en matière confessionnelle que leurs confédérés de l'autre croyance, lesquels eussent été bien embarrassés de déclarer qui, de l'empereur ou du roi Très-Chrétien, défendait de façon vraiment désintéressée la cause des catholiques, les protestants paraissaient résolus à ne pas dissimuler davantage les sentiments de réprobation qu'éveillait en eux l'annonce de la démolition des temples du pays de Gex. (8) A les entendre, l'article XVIIIe

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 27 décembre 1684. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 12. — *Wallis an Zürich.* Sitten, 12. Mai 1685. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 64.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 14 avril 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 128.

(3) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 4 janvier et 26 avril 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXX. 9; LXXIX. 137.

(4) *Ibid. — Zurich au Valais.* 13/23 mai 1685. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte.

(5) *Zürich an Luzern.* 15./25. Mai 1685. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — Eidg. Absch. VI² *A.* 127 *a.*

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 7 mars 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 93.

(7) *Tambonneau au roi.* Soleure, 14 avril 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 128. — Eidg. Absch. VI² *A.* 128.

(8) *Ibid. — Mémoires dressés pour l'affaire de Moëns et de Russin, envoyés à Messrs nos alliez et remis à Monsr le résident; approuvés en Conseil, le 26e mars* (v. s.) *1685.* Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3759.* — Gautier. Histoire de Genève. VIII. 260.

du traité de Lyon du 17 janvier 1601 assurait aux habitants des contrées cédées à la France le maintien du libre exercice de leur culte et des privilèges s'y rattachant. (1) Par suite ils s'apprêtaient à adresser des doléances à Paris et à se plaindre des vexations subies par leurs coreligionnaires de la région de l'Ain. (2) Or, d'autre part, la volonté de Louis XIV de ne tolérer aucune immixtion étrangère dans les affaires intérieures du royaume s'était déjà manifestée en maintes occasions. (3) Tambonneau prit en conséquence sur lui de refuser de transmettre à la cour la missive que se proposaient de lui confier les députés des cités évangéliques, et son attitude en cette conjoncture reçut la pleine approbation du souverain et de ses ministres. (4)

Enhardi par le succès de sa première prise de contact avec les Suisses, le nouvel ambassadeur élabora sans retard un plan de conduite et assuma une initiative qui ne pouvaient qu'obtenir l'agrément de Colbert de Croissy. Aussi bien jusqu'alors la plupart des représentants de la Couronne Très-Chrétienne aux Ligues s'étaient confinés dans Soleure et n'en sortaient que pour se rendre aux diètes de Bade, voyage fastidieux et dépourvu d'intérêt, puisque, à l'aller comme au retour, il ne leur fournissait pas l'occasion de visiter les autorités d'un seul Etat confédéré. (5) Décidé à rompre avec ces errements, Tambonneau quitta sa résidence des « Cordeliers » aux premiers jours de juin et se porta successivement à Zurich, dont les magistrats, à défaut du peuple prévenu contre la France par les prédicants, lui firent un très chaleureux accueil, (6) à Zoug, à Schwytz, « qui n'avoit pas vu d'ambassadeur du roy depuis soixante-dix ans », (7) à Lucerne, où l'enthousiasme de la réception qui l'y attendait éveilla les susceptibilités du nonce apostolique, à Einsiedeln enfin d'où, ses dévotions accomplies, il reprit à petites journées le chemin du Weissenstein. (8)

De cette brève excursion dans les petits cantons, le ministre de Louis XIV rapporta la conviction très nette que la cause qu'il représentait n'y était pas en recul. Cette impression favorable se fortifia chez lui au lendemain de la diète générale de Bade, à laquelle il se rendit le 3 juillet et dont les députés lui accordèrent audience le 5. (9) La harangue qu'il y prononça fut terne à

---

(1) Eidg. Absch. VI² *A*. 127 *b* (Langenthal und Solothurn, 7.—10. April 1685).

(2) *Ibid.*

(3) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 26 avril 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 137. — *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 1er novembre 1685. *Ibid.* LXXIX. 442.

(4) *Négociation de Mr Tambonneau pendant l'année 1685.* loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A*. 127 *b*, *c*.

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 7 février 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 55.

(6) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 14 juin 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII.

(7) *Ibid.* — *Tambonneau au roi.* Soleure, 16 juin 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 209.

(8) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 7 et 14 juin 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 14 giugno 1685. Arch. Vaticano. Nunz Svizz. LXXIX. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 16 juin 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 209. — *Göldlin de Tieffenau à Tambonneau.* Lucerne, 22 juin 1685. *Ibid.* VI suppt. p. 180. — *Négociation de Mr Tambonneau pendant l'année 1685.* loc. cit.

(9) *Tambonneau au roi.* Bade, 7 juillet 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 238.

souhait.(1) En eût-il été autrement d'ailleurs, qu'aucun contradicteur ne se fût sans doute dressé devant lui. Etant donné l'ordre du jour assez banal de la session ouverte en Argovie, ni le commissaire impérial, ni l'ambassadeur espagnol, retenu à Coire par les devoirs de sa charge, n'avaient jugé à propos de l'honorer de leur présence.(2)

En recommandant de la part de son maître la concorde aux divers membres du Corps helvétique, Tambonneau accomplissait à la lettre ses instructions.(3) Ce n'était pas à dire que le roi désirât voir son ministre aux Ligues intervenir afin d'apaiser toutes divisions parmi ces dernières.(4) Les ordres de Louis XIV à ce sujet ne devaient être exécutés qu'avec prudence et circonspection. « Il importe encore beaucoup plus aux cantons, écrivait ce prince à son ambassadeur, de conserver entre eux l'union, qui leur est si nécessaire, qu'à moy de prendre garde qu'elle ne soit troublée. » Et ailleurs : (5) « Je vous diray pour vostre instruction particulière qu'il n'y a pas grand inconvénient que la cause de leurs différends subsiste tousjours, et qu'il suffit d'empescher qu'elle ne produise de fascheux effets. » (6)

En revanche l'accord semblait unanime parmi les conseillers de la couronne à Paris pour détourner le représentant de celle-ci aux Ligues de lier partie avec le nonce apostolique, ce « boute-feu » (7) qui, non content de fulminer contre le gallicanisme et ses soutiens et de desservir sans trêve la cause française, portait « en ses mains le flambeau de la discorde pour allumer la guerre dans les cantons ».(8) Napolitain, sujet du roi d'Espagne, l'archevêque de Césarée, Giacomo Cantelmi « aimoit tellement à se mesler de toutes sortes d'affaires qu'il trouv(oit) moyen, sur la religion mesme, de chagriner ceux de la sienne, comme les protestants ».(9) A son retour d'Einsiedeln, Tambonneau le vit au passage à Lucerne et fut sollicité par lui de prendre en main les intérêts de l'évêque de Bâle contre la ville de ce nom. Or, cette démarche ne pouvait aboutir.(10) Si, en effet, l'envoyé pontifical et ses prédécesseurs avaient échoué dans leurs diverses tentatives d'amener le roi Catholique et son ministre à Coire à exiger des Ligues Grises, au besoin par la force, la stricte exécution du *Capitulat* de

(1) *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 14 giugno 1685. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX. — St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. nº 66. — Eidg. Absch. VI² *A.* 132 *g.*

(2) *Tambonneau au roi.* Bade, 7 juillet 1685; Soleure, 25 juillet 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX 238, 278. — *contra: Nouvelles de Bade.* 1er juillet 1685. ap. Gazette de France. *1685.* p. 458.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 28 septembre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 129.

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 24 mars 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 112. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 7 décembre 1685. *Ibid.* LXXXI. 44.

(5) *Le roi à Tambonneau.* Versailles. 19 décembre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXII. 501.

(6) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 28 juin 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 224.

(7) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 26 avril 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 7 décembre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 222.

(8) *Tambonneau au roi.* Soleure, 7 décembre 1686, 18 octobre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 222; LXXXV. 162.

(9) *Tambonneau au roi.* Soleure, 19 janvier 1686, 8 novembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 142; LXXXV. 190.

(10) *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 14 giugno 1685. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 7 décembre 1686. loc. cit.

l'année 1639, soit le rappel en deçà des monts des familles protestantes établies en Valteline,(1) il n'était pas à croire que la curie romaine obtiendrait meilleur succès en cherchant à intéresser le roi Très-Chrétien et ses agents en Suisse à l'accomplissement de ses desseins de « propagande violente » dans la région des Alpes et du Jura.(2)

Si, à cette date, le déchaînement d'une deuxième guerre de Villmergen put être évité, ce fut grâce à un ensemble de circonstances en quelque sorte providentiel. Aussi bien, d'une part, les protestants n'avaient aucun avantage à rompre avec leurs adversaires confessionnels dans un temps où une formidable coalition « papiste » prenait corps sur toute la frontière des Ligues, de l'Alsace à la Savoie et de cette province aux bailliages suisses transalpins. D'autre part, les catholiques ne se dissimulaient pas, qu'en poussant à bout les autorités des cités évangéliques, ils les inciteraient à rechercher de nouvelles alliances Outre-Rhin.(3) Enfin un puissant dérivatif aux desseins belliqueux nourris dans les deux camps apparaissait dans le fait que la concorde était loin de régner au sein de chacun de ceux-ci : que l'antagonisme entre les pouvoirs exécutif et législatif à Berne allait croissant :(4) qu'entre Fribourg et l'évêque de Lausanne,(5) entre Soleure et le prélat de Porrentruy,(6) entre Schwytz et Glaris et l'abbé de Saint-Gall,(7) entre la ville de Zoug et ses communes suburbaines,(8) des différends subsistaient dont la solution ne semblait pas prochaine.

Néanmoins, en dépit de ces quelques éclaircies encourageantes dans la gravité de la situation, celle-ci demeurait encore grosse de périls à l'intérieur de l'Helvétie. Il eût suffi en somme d'un écart de parole ou de plume, telle l'incartade de ce secrétaire d'Etat de Schaffhouse, tournant en ridicule dans un acte public certaines cérémonies du culte catholique, pour rendre inévitable la rupture entre les adeptes de ce dernier et ceux de la croyance réformée.(9)

---

(1) *C. Casati al governatore di Milano.* Coira, 17 settembre 1687. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 14 giugno e 28 agosto 1685 e 18 gennaio 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX, LXXX. — *Cibo a Cantelmi.* Roma, 15 settembre 1685. *Ibid.* Nunz. Svizz. CCXLV. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 22 novembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 224.

(3) *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 22 febbraio 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXX. — *Cibo a Cantelmi.* Roma, 6 marzo 1686. *Ibid.* Nunz. Svizz. CCXLV. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 26 octobre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 162. — Eidg. Absch. VI² *A.* 160 *d* (Luzern, 4.—5. Februar 1686).

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 25 février 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 317. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 8 juillet 1688. *Ibid.* LXXXVI. 156.

(5) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 1er mars 1685. loc. cit. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 5 octobre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 137.

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 7 septembre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 88.

(7) *Tambonneau au roi.* Bade, 7 juillet 1685. Soleure, 18 mai et 5 octobre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 238; LXXXI. 137, 389. — „Les esprits de ce canton (Schwytz) passent pour les plus bizarres et les plus capricieux de la Suisse.“ *Amelot au roi.* Soleure, 20 mars 1690. *Ibid.* XCI. 210.

(8) *Tambonneau au roi.* Soleure, 2 et 9 août 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 44, 49. — Eidg. Absch. VI² *A.* 202 (Zug, 11.—16. August 1687). — *Consulta del Consejo de Estado de 3 de junio 1690* (Almirante de Castilla; Los Balbases; Chinchon; Los Velez; Mancera). Arch. gen. Simancas. Estado. Lego *3411.*

(9) *Tambonneau au roi.* Soleure, 27 juin 1685, 5 et 26 octobre 1686, 11 janvier 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 232; LXXXIII. 162, 269. — *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 8 novembre 1686. *Ibid.* LXXXII. 439.

« car, si une fois les petits cantons pren(oient) le mors aux dents, il ser(oit) difficile de les arrester ». [1]

Nouveau venu à Soleure et par suite sans expérience des « choses des Ligues », Tambonneau ne devait pas s'attendre à découvrir dans les archives très incomplètes de son ambassade le fil conducteur des intrigues qui divisaient les membres du Corps helvétique. [2] Son maître lui prescrivait d'observer une stricte neutralité à l'endroit des différends sans cesse renaissants que l'administration de leurs bailliages romands suscitait entre Fribourg et Berne [3] et de se désintéresser du conflit surgi entre ce dernier Etat et ses voisins du Valais au sujet de la possession du pont de Saint-Maurice. [4] L'ambassadeur s'attacha certes à suivre à la lettre ces instructions, tout en tentant d'empêcher que les parties adverses n'en vinssent aux mains. [5] Or, veiller au maintien du *statu quo*, ce n'était pas travailler au rétablissement parmi les Confédérés de cette concorde que, sans exception aucune, les représentants des puissances étrangères accrédités auprès d'eux se donnaient à tâche de rendre instable. [6]

En attendant qu'un envoyé extraordinaire du duc de Savoie, le comte de Govone, dont on escomptait la prochaine venue sur les rives du lac des Quatre-Cantons, lui prêtât son actif concours, [7] le nonce s'appuyait sur l'ambassadeur d'Espagne Casati, lequel, pratiquant une politique très différente à Coire et à Lucerne, prêchait la conciliation dans la première de ces villes et « souffloit la tempeste » dans la seconde. [8] Alors que l'ambassadeur français se contentait de regretter que les autorités de Soleure et de Fribourg ne se solidarisassent pas avec celles de Sion pour tenir tête aux préventions et aux menaces du gouvernement du *Mittelland*, [9] l'archevêque de Césarée déplorait la tiédeur

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 11 janvier 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 269.

(2) *Instruktion, Gewalt und Befelch auf dem hochgeachten u. s. w. Herrn Hans Rudolff Sinner, Seckelmeister welschen Landts und des Raths der Stadt Bern, seiner Abfertigung halb zu dem frantzös. Ambassadorn zu Solothurn* . . . 8./18. Mai 1685. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *W* (8. Mai 1685—30. November 1691). p. 11. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 19 octobre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 153.

(3) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 11 janvier 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 24 mars 1686 et 4 juillet 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 112; LXXXV. 1. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 30 mai, 11 juillet, 6 et 12 septembre 1686. *Ibid.* LXXXI. 407, 464; LXXXII. 353, 361. — St-Arch. Bern. Rathsbuch. CCII. 159 (30 juillet 9 août 1685), 276 (20/30 août 1685).

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 24 février 1685, 27 mars 1686. Aff. Etr Suisse. LXXIX. 74; LXXXI. 303. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 9 mars 1685, 29 août 1686. *Ibid.* LXXIX. 83; LXXXII. 345. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1686.* loc. cit. — Eidg. Asch. VI[2] *A.* 129 *b* (Solothurn, 9.—10. April 1685); 171 *e* (Luzern, 15.—16. Mai 1686).

(5) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 6 febbraio 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(6) *Tambonneau au roi.* Bade, 10 juillet 1685. Aff Etr. Suisse. LXXIX. 252.

(7) *Tambonneau au roi.* Soleure, 11 et 25 janvier, 4 juillet 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 269, 285; LXXXV. 1.

(8) *Tambonneau au roi.* Soleure, 7 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 222. — „Mr Casati n'a ni l'expérience, ni l'ascendant de Mr son pére; il se contente de vivre parmi les Grisons, qui envoyent tous les jours des troupes en France.“ *Fabrice aux Etats-Généraux.* Ratisbonne, 17/27 juin 1689. Rijksarch. La Haye. St. Gen. Zwitserl. Secr. Brieven 7375.

(9) *Tambonneau au roi.* Soleure, 31 août 1686 Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 79. — *Instruzione di S. A. R. (di Savoia) al conte di Govone per la sua spedizione di inviato straordinario alli Svizzeri.* Torino, 12 settembre 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Materie politiche. Negoz. con Svizzeri. VI.

de l'attitude des magistrats de Lucerne, aussi bien que des représentants de la Couronne Très-Chrétienne aux « Cordeliers », (1) et incitait ses coreligionnaires des Ligues à n'avoir de cesse qu'ils n'eussent reconquis, l'épée à la main, les droits et privilèges possédés par leurs pères avant la Réforme. (2) Aux Valaisans, à dire vrai, dont ils avaient de prime abord encouragé les préparatifs belliqueux, (3) les agents piémontais, lombards et lui-même conseillaient depuis peu de s'accommoder avec les maîtres du pays de Vaud, fût-ce au prix de l'abandon de quelques alpages, et cela uniquement parce que, au cas contraire, les enseignes des dizains ne semblaient pas en état d'enrayer les progrès d'une invasion bernoise dans la vallée du Rhône. (4) Mais à Glaris, où, cédant aux suggestions passionnées de Schwytz, la minorité catholique contestait la validité de certaines clauses de la paix confessionnelle de l'année 1683, le nonce avait la partie belle et se promettait de réduire à néant l'œuvre de conciliation menée naguère à bien grâce aux efforts persévérants et à l'opportune médiation de Robert de Gravel. (5)

Vénalité des magistrats suisses. — Ce qu'en pense Tambonneau. — Economies suggérées dans le budget helvétique de la Couronne Très-Chrétienne. — Les pensions publiques. — Leur origine. — Impossibilité d'en réduire le montant. — Suppression partielle des pensions d'écoliers. — Appointements de l'ambassadeur. — Difficultés soulevées par les répartiteurs des pensions particulières. — Tambonneau se voit contraint de renoncer aux retranchements projetés. — Situation délicate du parti français à Lucerne. — Créances à l'égard du trésor royal produites et maintenues par les officiers des régiments suisses licenciés en Valteline en 1636 et 1637 ou par leurs héritiers. — Doléances de ces derniers. — Mission à Paris

(1) Je ne pense pas qu'il trouve de quoy faire grand fonds sur mon secours" *Tambonneau au roi.* Soleure, 21 septembre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 111.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 7 décembre 1686 et 4 juillet 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 222; LXXXV. 1.

(3) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 31 ottobre e 5 dicembre 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Negoz. con Svizzeri. VI. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 7 décembre 1686. loc. cit. — *Courten à Tambonneau.* Sierre, 28 janvier/2 février 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 299.

(4) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 14 décembre 1684. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 20 luglio 1685. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX. — *Tambonneau au Valais.* Soleure, 17 octobre 1685. Arch. cant. Sion. Correspondance des ambassadeurs de France. 1600—1686. *A* III. 12, 23. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 17 mars 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 106. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 3 aprile 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 24 mars, Bade, 7 et 10 juillet 1685, 28 juin, 12 juillet et 7 décembre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 112, 238, 252; LXXXI. 448; LXXXIII. 12, 222. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 5 avril 1685. *Ibid.* LXXIX. 115. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1685.* loc. cit. — „Mr le nonce n'aura pas le plaisir qu'il s'estoit proposé dans cette affaire, où j'ay lieu de croire qu'il entroit autant de raisons particulières que de l'interest de l'Esglise." *Tambonneau au roi.* Bade, 12 juillet 1686. *Ibid.* LXXXIII. 12. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 132 *f* (Baden, 1. Juli 1685); 163 *p* (Baden, 17. Februar 1686).

de Blaise de Stavay-Mollondin. — Son échec. — Blâme infligé de la cour à l'ambassadeur. — Satisfaction que donne à celui-ci l'exercice financier clos à Soleure le 31 décembre 1685.

Les cantons protestants et les persécutions contre les huguenots. — Froideur manifestée par les autorités de Berne à l'égard du nouvel ambassadeur de France. — Hostilité marquée des adeptes de la confession réformée envers le Louvre. — Politique étrangère du gouvernement de Berne. — Ses griefs à l'endroit du roi Très-Chrétien. — Leur origine remonte à la mission de Stoppa. — Vénalité de l'avoyer d'Erlach. — Opposition de vues entre les Conseils exécutif et législatif au pied du Gurten. — Diète de Zurich de janvier 1686. — Bâle et l'intendance d'Alsace. — Le maintien du siège de l'ambassade française à Soleure est une erreur. — Tambonneau cherche à se procurer des agents secrets à Berne. — Ses prétentions quant au cérémonial. — Représailles qu'il suggère à son gouvernement contre les autorités du plus puissant des cantons.

III. Aussi bien durant son voyage dans les petits cantons en juin, qu'au cours de sa diète de légitimation en avril et de celle réunie à Bade en juillet 1685, Tambonneau avait pu se convaincre de la difficulté qu'il éprouverait à satisfaire l'insatiable cupidité de ses hôtes,(1) des catholiques à tout le moins, sinon des protestants, chez lesquels l'autorité supérieure interdisait aux particuliers d'accepter sans son autorisation des pensions de provenance étrangère.(2) Par suite, le dégoût qu'inspirait au ministre français la vénalité éhontée des Confédérés augmentait de jour en jour et motivait de sa part des jugements de plus en plus sévères.(3) «Les Suisses, que l'on croit espais,» écrivait-il au roi, «et qui le sont en effet sur certaines choses, ne laissent d'avoir des boutades de chaleur et d'aigreur sur leurs intérests.»(4) Et ailleurs: «Intraitables quand il s'agit de leur faire perdre un sol, ils ne sauroient voir un ambassadeur sans luy parler de leurs intérests.»(5) Ou bien encore: «Dès que l'on cesse de les payer, les plus fidèles ne connoissent plus ny parole, ny engagements.»(6)

Or, c'était avec l'intention très arrêtée de réaliser de sérieuses économies dans le budget helvétique de sa couronne, que Louis XIV dépêchait Tam-

(1) „Cette ambassade a des bornes fort réservées pour les négociations estrangeres ... mais elle est d'une très grande estendue pour le dedans de la Suisse, où je ne vois de gens et de lettres de personnes qui ne demandent quelque chose ...“ *Tambonneau au roi.* Soleure, 21 avril 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 140. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 8 mai 1688. *Ibid.* LXXXVI. 67.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 25 août 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 326.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 20 octobre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 418. — „Bons patriotes, c'est ainsy qu'on appelle en ce pays ceux qui, en recevant les gratifications des couronnes, ne laissent pas de paroistre esloignez de tous interests.“ *Tambonneau au roi.* Bade, 6 juillet 1686. *Ibid.* LXXXIII. 4.

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 31 janvier 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 356.

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 28 juillet 1685, 30 août 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 289; LXXXII. 90.

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 13 et 20 octobre 1685. loc. cit.

bonneau à Soleure.(1) Aussi bien ces économies n'auraient su porter sur la répartition des pensions publiques, qu'elles eussent nom « pensions de paix et d'alliance ou pensions par rolles », servies aux cantons suisses, aux « Waldstætten » notamment, chez qui « la lie du peuple avoit plus de voix et crioit plus fort que ceux qui avoient quelque naissance ».(2) A la rigueur certes les payements de ces pensions, dont le montant se trouvait stipulé dans le traité d'alliance, avaient été souvent différés faute de fonds disponibles à la date de leur échéance. L'idée première de cette « largesse », dont l'institution régulière datait du règne de François Ier, était avant tout politique. Envisager en revanche l'éventualité de la suppression complète de ces pensions, voire même de leur diminution, en tant que représailles de manquements manifestes aux devoirs de l'alliance relevés à la charge de certains Etats confédérés, tel Berne, qui continuait à refuser des recrues à la couronne,(3) ou l'abbaye de Saint-Gall, dont le prélat ne devait espérer aucune marque de la bienveillance royale aussi longtemps qu'il persisterait à se faire représenter à Bade par Fidèle de La Tour, adversaire capital de la cause française, personnage plus que suspect avec lequel les ministres du Louvre avaient l'ordre de n'entretenir désormais aucun rapport,(4) cela eût été pure folie. C'était en conséquence sur d'autres postes de sa trésorerie que l'ambassadeur paraissait appelé à restreindre ses dépenses. Le pouvait-il sans compromettre le succès de ses négociations générales? On en doutait fort dans son entourage.(5) Et lui-même, si inférieur qu'il dût se montrer à sa tâche dans les spéculations d'ordre strictement politique, était dans le vrai en adjurant son maître de renoncer à la plupart des innovations projetées au regard des contingences financières qui réglaient les relations de la cour de France avec ses alliés d'Helvétie.(6)

Tout n'était cependant pas à rejeter dans les projets élaborés à Paris à l'effet d'alléger le roi de quelques-uns de ses engagements envers la Confédé-

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 6 octobre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 379. — *Instructions à Tambonneau.* loc. cit.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 7 avril 1685. Aff Etr. Suisse. LXXIX. 121.

(3) *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1686 et 1687.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX (1660—1689).

(4) *Instructions à Tambonneau* Fontainebleau, 6 novembre 1681. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XIV. 101. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 27 décembre 1684; Bade, 7 juillet 1685; Soleure, 26 avril 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 12, 238; LXXXIII. 398. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 4 janvier et 2 février 1685. *Ibid.* LXXX. 9, 43. — „Homme que le moindre interest porte à ce qui est le plus contraire à son honneur." *Tambonneau au roi.* Bade, 7 juillet 1685. *Ibid.* LXXIX. 238. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 2 août 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1685.* Aff. Etr. Suisse. Mém et Docts. XX. — „Der frantzösische Ambr auf dessen von Thurn actiones starck viegiliert und einen warscheinlichen prætext daraus zuerzwingen suecht wider selben ... nicht als gegen einen fürstl. Skt Gallischen Landtshoffmeistern, sondern als einen Oesterr. Agenten namens seines Kœnigs zu excipyren." *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 1. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. F. LX. 1. — *Lettre de Fidèle de La Tour.* St-Gall, 21 janvier 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni (1691—1695).

(5) *Tambonneau à Colbert de Croissy.* Soleure, 27 décembre 1684. Aff. Etr. Suisse. LXXVIII. 268.

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 24 février, 24 octobre, 22 décembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 74, 425; LXXXI. 80.

ration ou, pour mieux dire, d'atténuer la lourdeur de maint d'entre ceux-ci. Les instructions remises à Tambonneau prévoyaient la suppression complète des « pensions d'écoliers » destinées à subvenir à l'entretien dans les universités du royaume de jeunes Suisses choisis avec soin au concours par les magistrats du pays pour bénéficier du produit de ces bourses, dont le petit nombre augmentait la valeur. (1) Ceux qui en conçurent l'idée nourrissaient l'espoir que, de retour dans leurs foyers, les étudiants étrangers y propageraient le goût de la langue et des lettres françaises et contribueraient ainsi à rendre peu à peu moins tenaces les affinités de race et de culture existant entre les populations des deux rives du Rhin. (2) Un tel espoir semblait raisonnable en somme. Il l'eût été davantage encore, si chez les Suisses n'avait existé une fâcheuse tendance à « ne recevoir presque jamais le bien par un esprit de reconnoissance, mais comme une chose deue ». (3) D'incontestables abus n'avaient pas tardé à se produire dans l'exercice d'un privilège qui, déviant à la longue des règles très strictes établies lors de sa fondation, tournait en définitive à la confusion de ses créateurs. Plutôt en effet que d'entreprendre le voyage, trop lointain à leur gré, de Paris, de Grenoble, de Bourges et de Montpellier, nombre d'« étudiants » des Ligues préféraient dépenser l'argent des bourses royales soit à Strasbourg, « qui n'estoit pas la France », soit à Milan, où on leur enseignait la haine de cette puissance. (4)

Au bout de très peu de temps de séjour à Soleure, Tambonneau se vit en mesure d'éclairer la religion de son maître quant aux conséquences probables des suppressions de payements dont on le chargeait d'assumer l'initiative en Helvétie. Que le roi, décidé à sévir contre ses sujets de la religion prétendue réformée, prît le parti de ne plus accorder désormais de subsides aux élèves suisses de la nouvelle confession, la chose était défendable en somme. (5) L'ambassadeur n'y contredisait pas, pourvu toutefois que le gouvernement royal ne versât pas dans l'extrême opposé et ne réservât pas ses faveurs, ainsi qu'on le lui suggérait, aux étudiants destinés à l'Eglise, ce qui du coup lui eût aliéné le patriciat à Lucerne, à Soleure, à Fribourg, et les familles influentes dans les petits cantons populaires. (6) « La vie de ces ministres du culte divin ne donne pas une grande idée de leur mérite, » pouvait-il écrire à Louis XIV, « et leur exemple ne doit pas faire naistre l'envye de mettre des jeunes gens dans ce mesme chemin ». (7) Au total, Tambonneau finit par avoir gain de

(1) *Instructions à Tambonneau.* Fontainebleau, 6 novembre 1684. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XIV. 101. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 11 mai 1685. *Ibid.* LXXIX. 155.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 12 juin 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 131.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 24 avril 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 50.

(4) *Mémoire pour servir d'instructions à Mr Tambonneau, etc.* Fontainebleau, 6 novembre 1684. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XIV. 101. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 28 avril, 20 octobre 1685. loc. cit. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1685.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 3 novembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 1. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1686. Ibid.* Mém. et Docts. XX (1660—1689).

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 12 juin 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 131.

(7) *Ibid. — Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1685 (juillet).* loc. cit.

cause, car, si les bourses attribuées jusque-là aux protestants cessèrent d'être maintenues, celles des catholiques en revanche ne subirent de diminution notable ni quant à leur nombre, ni quant à leur importance.(1)

En dépit des modifications introduites dans son mécanisme et dans son économie générale, le budget helvétique de la Couronne Très-Chrétienne demeurait très touffu. Certes l'augmentation des appointements du chef de mission, appointements portés de 18,000 à 24,000 Livres « en raison de la cherté de la vie en Suisse »,(2) et la fixation d'une indemnité supplémentaire journalière de 100 Livres durant ses déplacements aux diètes avaient permis de supprimer, momentanément à tout le moins, de menues dépenses qui, tels « les voyages, cahiers de frais, ports de lettres, pension des Cordeliers, médecins, concierge », disparaissaient des comptes de la trésorerie des Ligues ou retombaient à la charge personnelle de l'ambassadeur.(3)

Aussi bien ce n'était pas là que se manifestait le danger. Les difficultés que Tambonneau redoutait de voir se dresser devant lui au cours de sa mission financière revêtaient une tout autre ampleur. Elles devaient se révéler insurmontables dès qu'il émettrait la prétention d'exercer son contrôle sur la répartition des pensions et gratifications servies aux « particuliers suisses ». Or, Louis XIV exigeait que ce contrôle fût effectif, efficace, que l'on y procédât sans faiblesse et qu'aucune parcelle de l'argent du trésor royal ne servît à accroître le bien-être des austrophiles et « espagnolisez » d'Helvétie.(4) Cette décision semblait raisonnable en soi. Elle allait néanmoins se heurter à l'opposition formelle des personnages très influents chargés de présider à la distribution de cette « manne » dans chaque canton, de tenir à jour l'état des « élus » qui en bénéficiaient et de désigner, d'autorité le plus souvent, ceux d'entre leurs compatriotes qui paraissaient dignes d'y être compris.(5)

Du fait de l'incurie ou du manque de fermeté de quelques-uns de ses prédécesseurs, Tambonneau, dès son arrivée aux « Cordeliers », se trouvait donc en présence d'une situation fort délicate. Le maniement des fonds attachés à sa charge lui échappait jusqu'à un certain point. Syndics d'une vaste association d'intérêts privés, les distributeurs des pensions françaises connaissaient à un sol près l'importance et l'emploi des sommes envoyées de Paris aux Ligues. Aussi désapprouvaient-ils le projet prêté au roi de restreindre à l'avenir ses dépenses en Suisse et de faire procéder à la revision de la liste de ses pen-

(1) *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1685 (juillet).* loc. cit. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 12 juin 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 131.

(2) „Je vous jure, Monsieur, qu'hors le vin et la grosse viande, presque tout le reste y vaut (en Suisse) le double qu'à Paris.“ *Tambonneau à Colbert de Croissy.* Soleure, 6 octobre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 387. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1685. Ibid.* Mém. et Docts. XX (1660—1689).

(3) *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 19 octobre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 414.

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 24 février 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 74. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 20 avril 1685. *Ibid.* LXXIX. 126. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 15 novembre 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII.

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 17 janvier 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 32. — „La moindre réforme d'argent est pour eux une offence.“ *Tambonneau au roi.* Soleure, 24 février 1685. *Ibid.* LXXIX. 71.

sionnaires dans ce pays. (1) En préconisant cette politique de « retranchements à outrance », le gouvernement de Paris, à les entendre, s'exposait à un très réel danger: celui de ne plus pouvoir compter sur l'assistance des Confédérés, le jour où elle lui semblerait indispensable à l'accomplissement de ses desseins. Loin de faiblir, leur obstination à ne point suivre les instructions venues de Soleure augmentait avec le temps. (2) Au surplus, si étroite apparaissait la solidarité qui unissait les uns aux autres les pensionnaires des deux couronnes en Helvétie, que, certains agents financiers de l'envoyé du Louvre s'étant décidés à obtempérer aux ordres de ce dernier et ayant fait passer sur la tête de « francisants » des gratifications retirées à des austrophiles, ceux-là s'étaient empressés de restituer à ceux-ci les sommes ainsi détournées de leur primitive affectation. (3) Toutes les opinions se trouvaient représentées en Suisse, chez les catholiques du moins, en matière de politique étrangère. La France, l'Espagne, la Savoie y avaient leurs partisans. Et ces « bons patriotes » mettaient en quelque sorte en commun l'argent reçu de ces puissances. (4) Altruisme choquant, car il autorisait à supposer que, si les Confédérés avaient conclu des alliances multiples, c'était à seule fin d'assouvir leur passion du lucre et de satisfaire l'avidité au gain de leurs gouvernants et de l'insatiable clientèle de ceux-ci. (5)

Sans se laisser rebuter par les difficultés qu'il éprouvait à accomplir sa tâche, Tambonneau s'était promis de profiter de son voyage dans la région du Gothard en juin pour procéder lui-même aux « retranchements » jugés nécessaires à Paris. Il dut y renoncer et reconnaître que le concours des intermédiaires dont l'attitude frondeuse l'indisposait paraissait cependant nécessaire au succès de sa mission. (6) Accueilli chaleureusement dans les petits cantons, aussi bien par les partisans de la France que par ceux de l'Espagne, il lui fut impossible « d'en demesler les bons d'avec les mauvois » et d'assurer l'unité d'un service de trésorerie dont les modalités différaient dans chacun des Etats confédérés. (7) En revanche, sa conviction ne tarda pas à s'affermir qu'à persévérer dans la voie où le gouvernement royal s'obstinait à lui prescrire de

(1) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 20 avril 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 126. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 25 juillet et 10 novembre 1685. *Ibid.* LXXIX. 278; LXXXI. 12.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 19 mai 1685, 16 et 23 mars 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 172; LXXXI. 281, 297. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 29 mars 1686. *Ibid.* LXXXI. 304.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 16 juin 1685, 16 et 23 mars 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 209; LXXXI. 281, 297. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 29 mars 1686. loc. cit. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1686.* loc. cit.

(4) *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 5 ottobre 1685. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX. — *Tambonneau au roi.* Bade, 6 juillet 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 4.

(5) „Je ne cherche qu'une occasion de donner sur les doigts à ces passionnés partisans d'Espagne." *Tambonneau au roi.* Soleure, 12 mai 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 163. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 28 juin 1685. *Ibid.* LXXIX. 224.

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 19 mai 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 172.

(7) „Entre ces gens naturellement grossiers il y (a) une sorte de finesse à desguiser si bien leurs partisans que, si on ne m'avoit fait cognoistre les partisans d'Espagne, je n'aurois pu les demesler d'avec nos véritables amys." *Tambonneau au roi.* Soleure, 16 juin, 25 juillet 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 209, 278. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 22 juin 1686 *Ibid.* LXXXI. 438.

s'engager, il courait le risque de s'aliéner à jamais les catholiques, sans gagner, comme compensation, aucun partisan parmi les protestants. (1) Déjà les autorités de Schwytz s'indignaient en constatant les retards apportés au payement des pensions et gratifications prétendues par leurs administrés. (2) A Lucerne, la situation paraissait plus tendue encore. Les démarches tentées par l'ambassadeur auprès du colonel Pfyffer et du chevalier Mohr, acquis tous deux aux intérêts de la France, demeuraient stériles, (3) et le ton très vif des critiques formulées par les magistrats de ce canton appelait de la part de celui qui en était l'objet des représailles épistolaires peu propres à hâter l'apaisement du conflit. (4) Or, l'hostilité du *Vorort* catholique, centre de la coalition austro-hispano-piémontaise et vaticane, était plus redoutable pour le Louvre que celle de n'importe lequel des Etats confédérés de l'ancienne confession. (5) A cette heure, il n'entrait assurément pas dans les vues du gouvernement de Paris de tenter de détacher Lucerne de l'alliance lombarde. L'échec d'une campagne à telle fin n'eût pas été douteux. Néanmoins les chefs du parti français dans cette ville souhaitaient qu'on n'entravât point leur action par des embarras inopportuns. (6) Cette satisfaction leur fut accordée, mais au bout de plusieurs mois seulement, lorsqu'il devint de toute évidence que la stricte exécution des premières instructions remises à Tambonneau entraînerait pour celui ci et pour son souverain une diminution de prestige dont les agents de l'Autriche et de l'Espagne aux Ligues tireraient aussitôt avantage. (7)

Cependant l'ambassadeur français ne se sentait guère rassuré. L'incident des pensions lucernoises n'était pas encore vidé que déjà d'autres contestations de même origine sollicitaient son attention. Mauvais payeurs en Suisse, parce que des dépenses plus urgentes, selon eux, se trouvaient engagées ailleurs par leurs soins, les contrôleurs généraux des finances royales cherchaient avant tout à gagner

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 16 juin et 25 juillet 1685. loc. cit.

(2) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 27 septembre 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 5 ottobre 1685. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1685.* loc. cit — *Schwytz au roi.* 2 mars 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 279.

(3) *Tambonneau à Lucerne.* Soleure, 23 novembre 1685. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1670—1689).

(4) *Lucerne à Tambonneau.* 19 octobre 1685 et 6 février 1686. Aff. Etr. Suisse (1670 à 1689). — „Si vous avez esté surpris de la petite réforme que j'ay dessein d'establir, je ne l'ay pas moins esté de la manière dont vous avez jugé à propos de m'en escrire. Je suis bien fasché de n'avoir pas la sagesse de mes prédécesseurs pour mériter comme eux vostre approbation." *Tambonneau à Lucerne.* Soleure, 22 octobre 1685. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1670—1689); Aff Etr. Suisse. VI suppt. 18. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 1er novembre, 6 décembre 1685, 14 février 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — *Tambonneau à Lucerne.* Soleure, 23 novembre 1685. Bade, 3 décembre 1685, Soleure, 10 février 1686. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1670—1689).

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 12 octobre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 144.

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 24 octobre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 425.

(7) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 4 octobre 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 24 octobre 1685, 19 février 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXIX 425; LXXXV. 370. — *Le roi à Lucerne.* Versailles, 19 mai 1688. *Ibid.* LXXXVII. 33.

du temps. (1) Aucune prescription n'existait au regard des créances helvétiques sur la Couronne Très-Chrétienne. Au cas contraire, les incessantes réclamations des Confédérés n'eussent pas manqué certes d'en interrompre le cours. Parmi les dettes héritées par Louis XIV de son père et prédécesseur, on en signalait de « criardes ». Il en était une en particulier dont la liquidation ne cessait d'être sollicitée depuis près d'un demi siècle par nombre d'officiers suisses ou leurs ayants droit. Si plein d'amertume que continuât à être pour le gouvernement royal le souvenir de l'affaire de la Valteline et de sa lamentable issue, due aux erreurs politiques du règne précédent, le roi Très-Chrétien eût été mal venu à contester la légitimité des engagements contractés par sa couronne à cette occasion.

Levés en 1635, puis licenciés au cours des deux années suivantes, les régiments de Bircher, d'Erlach, de Praroman et de Mollondin n'avaient pas touché un sol de leur prêt. Rentrés au pays, les officiers de ces corps de troupes s'étaient vus contraints de vendre leurs biens afin de satisfaire leurs hommes, opération qui les réduisait à la misère, eux et leurs familles. (2) S'il se fût agi d'un mécompte éprouvé par les marchands des Ligues établis dans le royaume, les diètes générales eussent peut-être hésité à s'engager à fond, puisque, à dire vrai, ces sortes de différends intéressaient beaucoup moins les catholiques que les protestants. Mais les disgrâces infligées aux officiers et soldats de « la nation » au service de la France étaient ressenties par tous les membres du Corps helvétique indistinctement. (3) Par suite il ne s'était guère écoulé d'années sans que ceux-ci se plaignissent auprès du gouvernement royal du déni de justice dont souffraient les victimes des licenciements de 1636 et 1637 ou leurs héritiers. (4) De fait, le traité renouvelé en 1663 accordait à ces derniers quelque satisfaction. Les versements annuels de quatre cent mille écus prévus dans l'un de ses articles devaient servir, pour une faible part certes, à éteindre les dettes militaires contractées sous l'administration de Richelieu. Mais Louis XIV, on l'a dit, s'était soustrait à l'accomplissement de ses promesses à cet égard. En conséquence, d'instantes démarches avaient été reprises afin de porter ce prince à faire honneur à ses engagements. A Soleure, en avril 1685, durant sa diète de légitimation, Tambonneau ne s'était pas dérobé à l'obligation de prêter l'oreille aux doléances de ses hôtes quant à ce point particulier. (5) Il

(1) *Decoux au duc de Savoie* Lucerne, 14 février 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII.

(2) *Les capitaines ayant servi en France au canton de Zurich.* Langenthal, 5 mai 1688. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. nº 97.

(3) *Les cantons catholiques à Tambonneau.* Lucerne, 7 novembre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 178.

(4) Eidg. Absch. VI² *A.* 152 *a* (Baden, November 1685).

(5) *Les XIII cantons au roi.* Soleure, 10 avril 1685; Zurich, 25 février 1686. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. p. 349; VII suppt. p. 12. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 14 avril 1685. *Ibid.* LXXIX. 128. — Eidg. Absch. VI² *A.* 129 *a* (Solothurn, 9./10. April 1685).

en avait été de même en juillet à Bade, où la menace du départ d'une ambassade helvétique pour la cour parut un instant prendre corps. (1)

Parmi les représentants des « intéressez aux licenciements de 1636 et 1637 » figurait un Soleurois, Blaise de Stavay-Mollondin, celui-là même dont les démêlés retentissants avec Saint-Romain en 1673 et en 1674 avaient si fort ému l'opinion dans la région du Jura. Assagi dès lors et entré assez avant dans les bonnes grâces de Tambonneau, ce personnage venait de réussir à convaincre certaines autorités cantonales de l'avantage qu'il y aurait pour elles à le dépêcher à Paris, afin qu'il y prît en main la défense de la cause des créanciers militaires de la couronne. (2) Consulté à ce sujet, l'ambassadeur ne crut pas devoir s'opposer à l'exécution de ce dessein dont il attendait un répit momentané aux sollicitations qui l'assaillaient de toutes parts à Soleure. (3) Aussi bien la mission confiée à l'envoyé suisse semblait vouée par avance à un complet insuccès. (4) Encore qu'il eût gagné la cour dès le mois d'octobre 1685, (5) celui-ci, malgré les instances pressantes de ses supérieurs, n'obtint sa première audience du souverain qu'en avril de l'année suivante. (6) Le résultat en fut décevant. Non pas que Louis XIV contestât l'existence de la dette dont le remboursement lui était réclamé, mais l'énormité même de celle-ci — elle atteignait à cette heure douze cent mille Livres —, (7) jointe à la nécessité de se préparer à faire face à la formidable coalition militaire qui s'organisait contre la France, l'empêchait de donner à ses créanciers suisses l'espoir, si faible fût-il, d'une prompte satisfaction de leurs exigences. (8)

---

(1) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 5 juillet 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — *Tambonneau au roi.* Bade, 10 juillet 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 252. — St-Arch Bern. Rathsbuch CCII. 382 (17/27 septembre 1685).

(2) Eidg. Absch. VI² *A.* 132—133 (Baden, 1. Juli 1685). — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 29 novembre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXII. 474.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 3 octobre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 369; *aux XIII cantons.* Soleure, 30 décembre 1685. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1670—1689); St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. nº 68.

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 26 janvier 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 157.

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 26 décembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 89. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1686. Ibid.* Mém. et Docts. XX (1660—1689).

(6) *Lorenz von Stäffis Mollondin (Montet) an die XIII Orte.* Paris, 19. Februar 1686. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. nº 70. — *Les XIII cantons au roi.* Zurich, 25 février 1686. Aff. Etr. Suisse. VII suppt. p. 12. — *Luzern an Zürich.* 1. März 1686. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII 71. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 16 mars 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 281. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1686.* loc. cit. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 29 mars, 12 septembre, 8 novembre 1686. *Ibid.* LXXXI. 304; LXXXII. 361, 439. — „Le 19 avril, le Sr de Mollondin, Conseiller d'Estat du canton de Soleure, envoyé des Treize cantons suisses, eut aussi audience particulière du roy.“ *Nouvelles de Versailles.* 26 avril 1686. Gazette de France. *1686.* p. 203. — *Les XIII cantons à Tambonneau.* Zurich, 19 aout 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 66. — Eidg. Absch. VI² *A.* 173 (Baden, 30. Juni 1686). — Kilchenmann. Die Mission Coxe's in der Schweiz. p. 38.

(7) *Luzern an Zürich.* 4. Dezember 1686. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. nº 88.

(8) *Tambonneau au roi.* Soleure, 12 mai 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 163 — *Tambonneau aux XIII cantons.* Soleure, 30 décembre 1685, 21 et 31 août 1686. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII nº 68, 80, 82. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 3/4 janvier 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 94. — *Le roi aux XIII cantons.* Versailles, 7 février 1686, 11 février 1688. *Ibid.* LXXXI. 182; LXXXVII. 6 — *Tambonneau à Zurich.* Soleure, 1er mars 1686. St-Arch Zürich. Frankr XVIII. nº 73. — *Mollondin an die XIII Orte.* Paris, 24. April, 19. Juni 1686. *Ibid.* XVIII. nos 75, 78. — *Mémoire pour les intéressez du licenciement des*

La difficulté qu'éprouvait le roi Très-Chrétien à se procurer des ressources extraordinaires n'était certes pas feinte. Ce fut les mains vides, qu'en suite d'un séjour de près de trois années au delà du Jura, Mollondin regagna ses foyers. (1) Tambonneau avait encouru des reproches en haut lieu, où l'on estimait qu'il eût pu s'opposer en l'automne 1685 au départ du gentilhomme soleurois pour la France. (2) L'ambassadeur devait s'attirer un nouveau blâme quinze mois plus tard en laissant trois envoyés de Fribourg (3) prendre le chemin de Paris dans l'intention d'y négocier un accommodement au sujet des sommes considérables que les autorités des bords de la Sarine étaient en droit de répéter du trésor royal. (4) L'échec de cette démarche semblait d'autant plus assuré que son succès eût engagé Soleure à en tenter de suite une semblable à l'effet d'obtenir la liquidation de la créance de quatre cent mille Livres qu'elle avait à faire valoir de longue date à l'endroit de la couronne. (5) Au demeurant, en dehors des traverses de toute nature qui avaient failli en compromettre le résultat final, et bien que la plupart des « retranchements » projetés n'eussent

---

années 1636 et 1637 (remis à Tambonneau). Bade, 25 octobre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 70, 100. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1686.* loc. cit. — *Nouvelles de Versailles.* 13 septembre 1686. Gazette de France. *1686.* p. 513. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 30 gennaio 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Stoppa aux XIII cantons.* Versailles, 7 février 1688. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. nº 45. — *Le roi aux cantons catholiques.* Versailles, 10 février 1688. St-Arch. Luzern. Franz. Königsmissiven. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 1er juin 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 100.

(1) *Nouvelles de Versailles,* 6 février 1688. ap. Gazette de France. *1688.* p. 72. — *Le roi aux cantons.* Versailles, 10 février 1688. St-Arch. Luzern. Königl. Franz. Missiven; Frankr. Kriege. 1677—1698; St-Arch. Zürich. Franz. Königl. Missiven *C.* IV. 9; Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 3. — *Mollondin aux XIII cantons.* Soleure, 13 mars 1688. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. nº 96. — *Les capitaines ayant servi en France en 1636 ou leurs ayants droit à Zurich* (Erlach [Berne]; R. Mohr, Ritter und Statthalter [Lucerne]; N. Maillard [Fribourg]; Johan Carl Grimm [Soleure]). Langenthal, 5 mai 1688. *Ibid.* nº 97. — *Tambonneau au roi.* Bade, 8 et 22 mai, 15 juillet et 1er novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 67, 86, 184, 403. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 13 mai, 26 août 1688. *Ibid.* LXXXVI. 65, 212. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en juillet 1688.* loc. cit. — *Les XIII cantons au roi; à Colbert de Croissy.* Zurich, 1er août 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 64, 66; *à Louvois.* même date. *Ibid.* 68. — *Wahrhaftige Ursachen über die Deputation in Frankreich* (ende 1688). St-Arch. Luzern. Königl. Franz. Missiven. — Eidg. Absch. VI² *A.* 213 *g* (Luzern, 9.—11. Dezember 1687); 219 *i* (Luzern, 31. Mai/1. Juni 1688); 220 *d* (Baden, 4. Juli 1688).

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 15 février 1686, 13 mars 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 246; LXXXV. 419.

(3) Nicolas Maillard, Sr de Châtonnaye; François-Philippe de Lanten-Heid, Sr de Cugy et Aumont; François-Prosper Gady, banneret. Partis pour Paris le 27 janvier 1686, ils ne rentrèrent à Fribourg que le 26 janvier 1688, n'ayant obtenu pour tout succès „que des chaines d'or et des médailles". *Fribourg à Tambonneau,* 16 janvier; *au roi,* 23 janvier; *à Colbert, Louvois, Le Peletier; à Stoppa,* 23 janvier. Arch. d'Etat Fribourg. Missival. XLVI; Manual. CCXXXVII (communication de Mr G. Castella, archiviste-adjoint à Fribourg). — Berchtold. Histoire du canton de Fribourg (1852, II. 256—263; III. 74—75). — Prosper Gady. Diarium der parisischen Verrichtung. *(Arch. de l'Evêché de Lausanne et Genève, à Fribourg.)*

(4) „Le roy y fera considération dans la suite du temps." *Tambonneau au roi.* Soleure, 12 mai 1685, 19 janvier et 15 février 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 163; LXXXI. 142, 246. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 25 mai 1685, 29 juillet 1688. *Ibid.* LXXIX. 169; LXXXVI. 195. — *Tambonneau à Colbert de Croissy.* Soleure, 30 janvier 1686. *Ibid.* LXXXI. 163. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1686.* loc cit.

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 18 août 1685, 15 et 22 novembre et 20 décembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 316; LXXXV. 208, 224, 281. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 30 août 1685; Versailles, 7 février 1686; Fontainebleau, 30 octobre (Ire); Marly, 4 décembre 1687. *Ibid.* LXXIX. 334; LXXXI. 180; LXXXV. 169, 243.

pas été maintenus, l'exercice financier clos aux « Cordeliers » le 31 décembre 1685 donnait à Tambonneau une très réelle satisfaction, car il se soldait par une économie notable sur le dernier de ceux qu'avait signés Gravel. (1)

IV. Si les modifications que le Louvre se proposait d'introduire dans son budget helvétique avaient failli provoquer un refroidissement durable dans ses rapports avec les catholiques, la question confessionnelle, d'autre part, et les mesures édictées à l'intérieur du royaume contre les Huguenots suffisaient à entretenir parmi les cités évangéliques un courant d'opinion nettement hostile au monarque français et à ses conseillers. D'entre ceux-ci, Tambonneau, au sentiment duquel « les dragonnades estoient un saint ouvrage », devait se trouver plus particulièrement en butte à l'animadversion des autorités des cantons de la nouvelle croyance. (2)

Dès l'arrivée aux Ligues du successeur de Gravel, le gouvernement du plus puissant des Etats confédérés avait tenu à lui donner en quelque sorte un avant-goût de la froideur de l'accueil qu'il réserverait dans l'avenir à ses ouvertures. A son passage à Aarberg, en décembre 1684, l'ambassadeur y avait été, on l'a dit, volontairement ignoré par les magistrats de ce lieu. (3) Au retour de son excursion dans les petits cantons, en juin, puis à Aarau et à Lenzbourg, où il s'était arrêté au cours de son voyage à Bade, le mois suivant et en septembre, après une brève excursion à Bâle et à Huningue, (4) la réception à lui faite sur terre bernoise n'avait pas été plus chaleureuse et sa marche s'y était effectuée « dans le silence ». (5) Or, à n'en pas douter, l'absence de courtoisie dont les autorités du *Mittelland* usaient à son égard était préméditée et concertée.

A la vérité, la situation politique en Suisse, à l'arrivée de Tambonneau, apparaissait très compliquée. Encore que son maître eût atteint à cette date l'apogée de sa puissance, l'ambassadeur se trouvait de ce fait tenu à éviter toutes occasions d'accroître les alarmes de ceux de ses hôtes qu'effarouchaient l'attitude hautaine et les propos souvent inconsidérés de certains personnages de sa suite. La défiance que nourrissaient les Confédérés envers leurs voisins d'une autre race était toujours aussi vive que dans le passé. (6) Trop enclins à tolérer les empiétements de l'empereur et des membres du Collège électoral sur leurs droits souverains, ils ne cessaient en revanche de suspecter les inten-

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 9 février 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 191.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 13 octobre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 165.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 27 décembre 1684. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 12.

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 29 septembre 1685 et 17 juin 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 357; LXXXIII. 465.

(5) *Tambonneau au roi.* Bade, 7 juillet 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 258. — „Mr l'ambassadeur de France ne paroist pas fort satisfait des Bernois, parce qu'ils ne luy firent aucun honneur dans les endroits où il a passé de leur pays, s'en retournant dernièrement de son voyage de N. D. des Hermites.“ *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 2 août 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 12 août 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 62. — Eidg. Absch. VI² *A.* 156*a*.

tions des rois Très-Chrétiens à leur égard. (1) Alors que, cent ans auparavant, les protestants se trouvaient seuls à défendre la cause de ceux-ci contre la maison d'Autriche et les Ligueurs, à la veille et au lendemain de la révocation de l'édit de Nantes, c'était sur eux que comptaient les adversaires de la France en deçà du Jura pour contrecarrer les plans de conquête prêtés à cette puissance aux frontières de la Suisse.

Que les Bernois cherchassent à prendre la tête du mouvement qui dressait contre Louis XIV leurs coreligionnaires d'Helvétie, il n'y avait là rien qui dût étonner. Ne s'étaient-ils pas révélés de tout temps « hauts à la main », tant à l'endroit de leurs confédérés des Ligues, qu'à celui des gouvernements de Paris et de Turin ? (2) Très dure envers ses sujets, qu'elle pressurait et exploitait à merci, (3) l'autorité du ***Mittelland*** avait su mettre à profit les dissensions intestines des cantons pour s'avantager au détriment des petits Etats, dont, tels le Valais, Fribourg, Soleure et l'évêché de Bâle, (4) elle estimait ne pas avoir à redouter la formation d'une coalition contre ses propres intérêts. Imbue du sentiment de sa force (5) et du souvenir des propositions d'« alliance particulière » que lui avaient faites naguère à tour de rôle les représentants des Couronnes Très-Chrétienne et Catholique, (6) elle se croyait en droit de traiter avec celles-ci sur un pied de parfaite égalité et se complaisait à établir, toutes proportions gardées, un parallèle entre le prestige du Sénat de l'ancienne Rome et celui dont elle-même jouissait encore à cette heure. (7) A l'entendre, les griefs que Louis XIV formulait envers elle étaient peu de chose au prix de ceux qu'elle se sentait en mesure de produire à l'encontre de ce prince. Aux reproches du roi de ce qu'elle tentât de s'immiscer dans les controverses confessionnelles qui se poursuivaient sur le versant occidental du Jura et de ce que, sur son ordre, les officiers du régiment d'Erlach ne parvenaient pas à faire des recrues

---

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 15 février 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 246.

(2) *Tambonneau au roi.* Bade, 12 juillet 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 12. — „La hauteur avec la quelle Mrs de Berne traitent tous leurs voisins seroit capable un jour de leur faire de meschantes affaires.“ *Du même au même.* Soleure, 17 août 1686. *Ibid.* LXXXIII. 59.

(3) *G. B. di Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 2 gennaio 1676. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VII. — „Les paysans sont fort maltraitez dans tout l'Estat de Berne par les baillifs.“ *Tambonneau au roi.* Soleure, 20 juillet 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 22.

(4) *Tambonneau au roi.* Bade, 12 juillet 1686. loc. cit. — St-Arch. Bern. Rathsbuch. CCII. 86, 116, 158, 159, 275.

(5) „Ils (les Bernois) sont tellement gastés par les autres cantons sur leur puissance, qu'ils s'aveuglent jusques à croire qu'elle seroit capable de traverser les desseins de V. Mté.“ *Tambonneau au roi.* Bade, 12 juillet 1686 Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 12. — „Les Bernois se croyans puissans, sont entestés de leurs forces et tiennent souvent des discours aussy fiers que pleins de vanité.“ *Amelot au roi.* Soleure, 23 décembre 1691. *Ibid.* XCV. 332.

(6) „Je crois que vous aurés esté informé qu'en l'année [1671 le canton de Berne] me fist proposer d'entrer dans un étroit engagement avec moy pour tout ce qui pouvoit regarder les interests de ma couronne, au cas qué je voulusse bien luy promettre ma garantie contre le duc de Savoye du pays de Vaux . . .“ *Le roi à Amelot.* Versailles, 21 août 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 306.

(7) „Li Bernesi non si conoscan, essendo falsamente insuperbiti della loro potenza come se non fosse inferiore ad alcun del mondo ed eguale alla fu republica romana.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 15 gennaio 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

dans leur canton, elle opposait d'autres griefs, dont quelques-uns, à tout le moins, semblaient assez fondés. (1)

L'origine du refroidissement inquiétant survenu dans les relations franco-bernoises remontait à l'avant-dernière mission de Stoppa sur les rives de l'Aar. En août 1671, après avoir lié partie avec trois des principaux magistrats de la ville suisse, le capitaine aux gardes avait obtenu d'eux *in extremis* une modification essentielle à l'un des articles les plus importants de la capitulation militaire signée à sa requête le 24 de ce mois. (2) Or, l'élément populaire au pied du Gurten ne pardonnait cette supercherie ni à son instigateur, ni aux personnages qui lui avaient accordé leur concours « non gratuit » en cette conjoncture. (3). L'un de ceux-ci, l'avoyer d'Erlach, très surveillé par ses ennemis, lesquels continuaient à relever contre lui des preuves manifestes de vénalité, adjurait dans ce même temps l'ambassadeur français de lui faire tenir en secret un document officiel antidaté, à seule fin d'égarer les recherches que provoquait sa conduite antérieure, (4) et Tambonneau, le roi consulté, venait de consentir à commettre à son profit un véritable faux en écritures, complaisance dont l'intéressé, une fois le danger passé, ne devait lui garder aucune reconnaissance. (5)

A supposer d'ailleurs qu'il en eût le désir et la volonté, le vaincu de Villmergen se fût trouvé assez embarrassé de prendre fait et cause pour l'ambassadeur dont il sollicitait les bons offices. (6) Membre du Petit Conseil ou Conseil des XXV, il avait à compter avec l'opposition de celui des CC, où son rival Dachselhoffer mettait en ligne une soixantaine de ses parents et alliés, jeunes gens pour la plupart, qu'exaspéraient les persécutions religieuses exercées contre les Huguenots et que ne retenait pas la crainte de manifester librement leur hostilité à l'égard du gouvernement de Paris. (7) A première vue cependant, Tambonneau n'estimait pas que cette hostilité fût irréductible. Parfois elle lui semblait faiblir. (8) Mais aussi bien il se leurrait d'un vain espoir. Si, durant un temps, les autorités bernoises avaient paru céder sur la question des recrues, (9)

(1) Rathsmanual Bern. CCVI. p. 100 (Donstag, 21. October 1686) St-Arch. Bern. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 8 mars 1687, 22 mai 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 341; LXXXVI. 86. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 21 décembre 1689. Aff. Etr. Grisons. XI. 69e pièce.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 24 janvier 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 37.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 24 janvier 1685. loc. cit.

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 17 février et 10 novembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 69 LXXXI. 12.

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 24 janvier, 10 février 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 37, 64. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 12 juin et 22 août 1686. *Ibid.* LXXXI. 430; LXXXII. 336.

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 24 janvier 1685. loc. cit.

(7) „Berna ... dove il parere dei più sensati vien soffocato dalla moltitudine degl' inesperti et ostinati, ch' intervengon nelle deliberationi, consistendo il consiglio in tre cento cinquanta *(sic)* soggetti." *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 3 giugno 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 26 juin et 2 juillet 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 147, 158. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 21 décembre 1688, 7 juin 1689. Aff. Etr. Grisons. XI. 69e pièce: Aff. Etr. Genève. V. 79.

(8) *Tambonneau au roi.* Soleure, 25 juillet et 29 septembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 278, 357.

(9) *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1685.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 10 mars 1685. *Ibid.* LXXIX. 100.

c'était uniquement parce que Gravel avait su faire miroiter à leurs yeux la perspective du prochain rétablissement de leurs pensions et de la conclusion d'un traité avantageux pour la fourniture des sels de Bourgogne ou de Provence dans le *Mittelland*, (1) ou parce que la tension chronique de leurs rapports avec les catholiques les engageait à la prudence. (2) Désabusées quant au premier point depuis qu'un nouveau ministre de France s'était établi au « Kloster », elles ne songeaient dès lors qu'à donner libre cours à leurs passions austrophiles et à tirer parti du plus futile incident, se fût-il produit contre le gré du roi, (3) pour entretenir à l'endroit de celui-ci un courant d'opinion fort peu sympathique chez leurs administrés (4) et divertir par contre-coup les tentatives de soulèvement dont les menaçaient ces derniers, que le caractère agressif de la politique suivie à l'égard du Louvre séduisait incontestablement. (5)

Au début de sa mission, à tout le moins, Tambonneau devait rencontrer chez les autres membres du Corps protestant des Ligues des dispositions beaucoup plus favorables que ne l'étaient celles des Bernois. En juillet 1685 encore, le *Vorort* s'attachait à ne lui point créer d'embarras. (6) Ce fut au reste une très brève accalmie. La conférence tenue à Zurich par les députés des cantons évangéliques, du 24 au 28 janvier 1686, révéla combien ceux-ci répugnaient à « agir en alliés du roy ». (7) Puis ce fut au tour de Bâle à se plaindre des restrictions apportées à ses approvisionnements en céréales d'Alsace par l'intendant de cette province, (8) sous le prétexte fallacieux qu'elle favorisait les désertions au sein de la garnison d'Huningue, accusation dont ses magistrats parvinrent non sans peine à démontrer la fausseté. (9)

---

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 10 mars 1685, 15 mars 1687. loc. cit. — *Instruktion, Gewalt und Befelch auf den Herrn ... Hans Rudolff Sinner, Seckelmeister welschen Landts und des Raths der Stadt Bern, seiner Abfertigung halb zu dem frantzös. Ambassadorn zu Solothurn Herrn Tambonneau umb die ausstehende Quartal von Burgundischen Saltztractats zu sollicitiren u. s. w.* 8./18. May 1685. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *W.* p. 11. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CCI. 46 (26 mars/5 avril 1685).

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 17 novembre 1685, 23 mars 1686, 5 avril 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 23, 297; LXXXIII. 375.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 5 janvier 1686, Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 103. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 7 novembre 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 30 octobre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 169.

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 11 mai; *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 27 juin 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 379, 448.

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 10 mars et 15 décembre 1685, 20 juillet 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 100; LXXXI. 70; LXXXIII. 22.

(6) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 14 juin 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — *Tambonneau au roi.* Bade, 10 juillet 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 252.

(7) *Tambonneau au roi.* Soleure, 15 février 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 246.

(8) St-Arch. Basel. Rathsprotokoll. LVII. 336 (23. Januar/2. Februar; 27. Januar/6. Februar 1686).

(9) *Au roi: les XIII cantons.* Zurich, 26 juillet 1683; *à Colbert de Croissy: Bâle.* 24 mars 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXVI. 78; Arch. Guerre. 793. p. 13. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 22 février 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 235. — *Louvois à Bâle.* Versailles, 27 février 1686. 14 septembre 1688. Arch. Guerre. DCCLXII. 725; DCCCVIII. 423. — *Unterwalden ob dem Wald an Luzern.* 23. März 1686. St-Arch. Luzern. Frankr. Privilegien. XXXII. — St-Arch. Basel. Rathsprotokoll. LVII (1684—1686). p. 7, 146vo (Mittwoch, 9./19. July 1684, 18./28. März 1685). — Eidg. Absch. VI² *A.* 162 *c*, 164 *a* (Baden, 17. Februar 1686).

En tout état de cause, l'ambassadeur français possédait-il des moyens d'action efficaces afin de « restaurer » les affaires de la couronne dans les cantons de la nouvelle croyance? Il convient de reconnaître à sa décharge que tel n'était point le cas. En établissant au pied du Weissenstein, dès la troisième décade du seizième siècle, la résidence permanente de leurs représentants en Suisse, les rois Très-Chrétiens avaient obéi à des considérations dont l'opportunité semblait justifiée à cette époque. Mais, depuis lors, des événements s'étaient produits qui avaient modifié l'aspect général de la situation aux Ligues. Le fossé creusé entre les partisans et les adversaires de la Réforme continuait à s'élargir. La conclusion par ces derniers d'alliances multiples avec l'étranger ébréchait le monopole d'influence exercé jusque-là par la France dans les cantons du centre et de l'est. La suppression du poste diplomatique de Coire, conséquence de l'expulsion des troupes de Rohan des deux Rhéties, laissait la porte ouverte au développement des intrigues espagnoles et autrichiennes dans la région du Splügen. En suite de la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, la frontière orientale du royaume passait désormais à quelques lieues à peine de la ligne de l'Aar. Partant la pénétration des idées politiques françaises au cœur de l'Helvétie n'était rien moins qu'assurée. Elle l'était même fort peu, en raison de l'absence presque complète « de commerce » entre les divers Etats confédérés. (1) « En tout le canton de Soleure, il n'y a pas un seul homme qui escrive ou reçoive une lettre d'un Bernois en toute l'année, » pouvait affirmer Tambonneau, « et si un de ces derniers passe dans cette ville, il se garde d'y rencontrer l'ambassadeur de Sa Majesté. » (2) Dans ces conditions, il semblait malaisé que, par voie indirecte, le ministre français se procurât de façon quelque peu suivie des renseignements quant aux mouvements de l'opinion dans les cités évangéliques. (3) Officieusement la chose n'apparaissait guère plus réalisable. Outre que les délibérations des diètes protestantes demeuraient « fort cachées », (4) le personnage « chargé du paquet du roy à Zurich », Jean Grebel s'y sentait « estroictement surveillé » et ne se hasardait point par suite à transmettre à son chef, même dans des lettres chiffrées, les avis importants venus à sa connaissance. (5)

A Berne, d'autre part, où la désignation d'un agent secret aux gages de l'ambassadeur semblait souhaitable, celui-ci hésitait à y procéder, dans la crainte d'exposer à une mort certaine, en cas d'indiscrétion, la personne sur

---

(1) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 29 novembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 24. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 27 février 1687. *Ibid.* LXXXIII. 317.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 25 janvier; *à Louvois.* 2 avril 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 285; LXXXIV. 107. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 30 mai 1689. Aff. Etr. Genève. V. 63.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 17 septembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 123.

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 16 août 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 57.

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 2 février (Ire), 3 août 1686, 30 août et 17 septembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 172; LXXXIII. 44; LXXXII. 90; LXXXV. 123.

laquelle s'arrêterait son choix.(1) A la vérité, le greffier de la seigneurie de Valangin, Perregaux, « homme obscur », dont la femme, née Watteville, « avait de l'intrigue » et faillit payer très cher, quelques mois plus tard, ses accointances occultes avec Amelot, s'offrait, sur la recommandation du gouverneur de Neuchâtel, à remplir ces délicates et redoutables fonctions.(2) Au total les seules nouvelles sûres que parvînt à obtenir Tambonneau étaient apportées à Soleure par son diligent émissaire à Bâle, Jean-Henri Zaeslin, lequel, doué d'une mémoire remarquable, « lui récitait mot pour mot » le texte des recès des diètes d'Aarau.(3)

L'intention des membres du gouvernement de Berne d'user d'une grande réserve dans leurs rapports avec celui du roi Très-Chrétien était manifeste. Si certains d'entre eux regrettaient parfois qu'il en fût ainsi,(4) leur opinion n'avait aucune chance d'être suivie par la majorité des magistrats du ***Mittelland***, soucieux de ne point encourir sur ce point le désaveu de leurs mandants.(5) Tambonneau s'en rendait compte tout le premier et souffrait en particulier de ne recevoir d'eux « aucune honnêteté ».(6) Esprit mesquin, enclin à donner aux questions d'étiquette et de cérémonial une importance exagérée, l'ambassadeur ne pouvait admettre que les députés du plus puissant des cantons contestassent le privilège qu'il prétendait s'arroger d'être traité par eux de ***Monseigneur*** et affectassent malicieusement de « lui parler à la troisième personne », à seule fin « de se contenter de le qualifier d'Excellence ».(7) Une mortification les atteignant de Paris lui eût été agréable, et il laissait entendre qu'elle ne serait pas pour déplaire aux Valaisans, aux Soleurois et aux Fribourgeois, à la condition que les « éclaboussures » n'en rejaillissent point sur eux.(8)

Réveiller le différend de Moûtier-Grandval, assoupi depuis treize ans, appuyer les revendications des dizains de la vallée du Rhône au sujet de la

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 8 février, 28 juin, 9 août 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 303, 469; LXXXV. 49.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 31 janvier et 7 mars 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 45, 93.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 30 août 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXII. 90.

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 10 mars 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 100.

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 9 et 15 février 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 191, 246.

(6) „Mr l'ambr de France ne paroist pas fort satisfait des Bernois, parce qu'ils ne lui firent aucun honneur dans les endroits où il a passé de leur pays.“ *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 2 août 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 6 décembre 1685, 9 février 1686, 25 octobre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 53; 191. LXXXV. 169.

(7) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 18 janvier 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 20. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 31 janvier 1685. *Ibid.* LXXIX. 45. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 1er février, 15 mars; Bade, 18 juillet: Soleure, 26 juillet, 16 août, 29 novembre 1687; Bade, 15 juillet 1688. *Ibid.* LXXXIII. 294, 350; LXXXV. 21, 33, 57, 214; LXXXVI. 184. — „Per ordine della loro superiorità negorono li deputati di Zurigo e Berna, parlando in lingua francese col Sor Ambr Christmo, di trattarlo col preteso titolo di *Monseigneur*, il che vien mal sentito da detto Ambre.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 17 luglio 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(8) *Tambonneau au roi.* Soleure, 25 janvier, 15 février, 26 avril 1687, 7 août 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 285, 370, 398; LXXXVI. 218.

propriété du Pont-de-Saint-Maurice,[1] menacer les maîtres du pays de Vaud de la reprise des biens ecclésiastiques usurpés par eux,[2] empêcher la vente à Lyon des fromages de l'Emmenthal, vente presque aussi fructueuse que celle des fromages de Gruyère, car elle produisait annuellement plus de cinq cent mille écus,[3] supprimer l'approvisionnement des greniers d'Yverdon en sel de Bourgogne et de Provence,[4] exiger le remboursement des sommes avancées jadis par la république de Strasbourg aux Zuricois et aux Bernois, telles étaient les représailles dont Tambonneau suggérait l'adoption à l'égard de ces derniers.[5]

Défiances nourries dans les cantons protestants envers la France. — Menaces à l'endroit de Bâle et de Genève. — Les déserteurs d'Huningue. — Arrêté royal du 18 décembre 1684. — Mesures prises contre les réformés du pays de Gex. — Mission à Paris du syndic De La Rive. — Sa réussite partielle. — Premier exode huguenot vers la pointe occidentale du Léman. — Développement inattendu de cet exode en septembre 1685. — Hostilité que témoigne à Genève le Sr de Passy, gouverneur de Gex. — Mission de Pierre Gautier à Dijon. — Effet produit dans la cité de Calvin par la nouvelle de la révocation de l'édit de Nantes. — On se préoccupe à Paris d'entraver le passage des « religionnaires » au delà du Jura. — Le séjour de ceux-ci au pied du Salève n'est pas toléré. — Souplesse de la politique étrangère des magistrats de la Seigneurie. — Campagne de prosélytisme entamée à Genève par le résident français. — Appréhensions dans cette ville, dans le pays de Vaud et à Neuchâtel. — Conférence de Langenthal d'avril 1685. — Menace ecclésiastique suspendue sur Bâle. — Etat des relations entre Louis XIV et les prélats de Lausanne, d'Annecy et de Porrentruy. — Diètes d'Aarau d'octobre et de novembre et de Bade de novembre 1685. — Tambonneau et l'article XIVe du traité du 24 septembre 1663. — Les huguenots non admis à séjourner dans les bailliages communs. — Divergences de vues entre Berne et les Etats de son groupe quant aux moyens d'assurer la protection de la république du Léman. — Politique agressive de Berne à l'égard du Louvre. — Mission d'Imhof à Genève. — Les autorités de cette ville refusent d'y laisser pénétrer une garnison bernoise.

---

(1) *Wallis an Bern.* 15. Januar, 22. März 1684. St-Arch. Bern. Wallisbuch *D.* 951. 967. — *Extract uss dem Abscheid mitt Wallis, der vom 5. biss uff den 9. Mai 1684 zu Bez (Bex) und St Mauritzen gehaltenen Conferentzen betreffend die Brugg zu St Mauritzen und die Mittel March des Rhodans unden und ob der Brugg. Ibid.* 977. — St-Arch. Bern. Rathsbuch CCIII. 108 (18/28. November 1685). — *Tambonneau au roi.* Soleure, 22 août 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 71.

(2) *Ibid.*

(3) *Louvois à Tambonneau.* Versailles, 20 mars, 12 avril: *Tambonneau à Louvois.* Soleure, 2 avril 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIV. 95, 107, 111.

(4) *Tambonneau au roi.* Bade, 7 juillet 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 238.

(5) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 16 août 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 303. — *Louvois à Tambonneau.* Versailles, 20 mars 1687. *Ibid.* LXXXIV. 96. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 22 août 1687. *Ibid.* LXXXV. 71.

V. L'opinion prévalait, on l'a dit, dans les Conseils de Berne que, si le roi Très-Chrétien renonçait à donner libre cours au ressentiment que lui inspirait l'attitude des cantons protestants à son égard, c'est que l'état de l'Europe à cette heure le contraignait à pratiquer en Suisse une politique d'attente faite de prudence et de circonspection. (1) Cette opinion contenait certes une bonne part de vérité. (2) L'instabilité de la trêve de vingt ans, conclue le 15 août avec l'empereur et l'Espagne, s'affirmait de jour en jour davantage. La Ligue d'Augsbourg en préparation allait grouper contre la France une coalition d'anciens et de nouveaux adversaires. (3) La révocation de l'édit de Nantes, déjà décidée, ne pouvait manquer d'exaspérer les passions confessionnelles parmi les coreligionnaires des huguenots persécutés. (4) Très heureusement pour Louis XIV, le péril chronique suspendu sur les populations de la région du Léman recomménçait à préoccuper dans ce même temps ses alliés protestants d'Helvétie (5) et devait leur donner suffisamment d'inquiétudes pour qu'ils ne songeassent pas à disperser leur effort et à acquiesçer aux suggestions qui leur venaient d'Outre-Rhin.

En dépit des assurances pacifiques que ne cessait de leur prodiguer le gouvernement de Paris, les autorités des cités évangéliques appréhendaient que leurs administrés ou leurs protégés n'eussent à souffrir des bouleversements politiques ou confessionnels qui paraissaient à la veille de se produire à la frontière occidentale des Ligues, soit «vers le grand coude du Rhin», soit dans le voisinage du Salève. (6) Tandis, en effet, que les magistrats de Bâle se plaignaient des entraves que La Grange, intendant d'Alsace, apportait à leurs approvisionnements en céréales de cette province, sous le prétexte que les déserteurs de la garnison d'Huningue trouvaient bon accueil auprès d'eux, accusation dont, on l'a dit, ils eurent quelque peine à démontrer l'inanité, (7)

---

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 24 février 1685, 1er juin et 3 août 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 74; LXXXI. 404; LXXXIII. 44. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1685* (novembre). loc. cit. — „Vous jugez bien qu'il est de mon service, dans la conjoncture présente des affaires de l'Europe, de les ménager (les protestants) autant qu'il vous sera possible et de leur oster au moins tout sujet d'appréhender que je vueille rien entreprendre directement ou indirectement soit contre eux ou contre la ville de Genève.“ *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 3 septembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 252.

(2) *Le roi à Arcy.* Versailles, 20 août 1688. Aff. Etr. Turin. LXXXVIII. 75.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 2 novembre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 172. — O. Klopp. Der Fall des Hauses Stuart. III. 221. — P.-L. Müller. Guillaume d'Orange et Georges-Frédéric de Waldeck (La Haye, 1880). t. II. 3. — C. von Noorden. Europæische Geschichte im achtzehnten Jahrhundert (Düsseldorf, 1870). p. 30. — English Historical Review. t. XXIV. 467 (C. Brinkmann. The relationes between England and Germany [1680—1688]).

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 13 octobre 1685, 15 février 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 405; LXXXI. 246.

(5) *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 2 janvier 1685. Aff. Etr. Genève. IV. 493 (impr. Barbey. 226).

(6) *Tambonnean à Colbert de Croissy.* Bade, 21 février 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 241.

(7) *Bâle à Colbert de Croissy.* 24 mars 1685. Arch. Guerre. *793.* p. 13. — *Louvois à Bâle.* Versailles, 27 février 1686. Arch. Guerre. *762.* p. 725. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 7 mars 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 267. — St-Arch. Basel. Rathsprotokoll. LVII. 7, 146vo. — Eidg. Absch. VI² *A.* 162 *c*, 161 *a* (Baden, 17. Februar 1686).

les Conseils de Genève constataient avec regret que les conditions d'existence des habitants réformés du pays de Gex devenaient de jour en jour plus précaires. (1)

Avant même que s'ouvrît le printemps de l'année 1685, il eût été difficile aux contemporains de se libérer du pressentiment que des événements d'une extrême gravité étaient à la veille de se produire sur le versant occidental du Jura. Dès le 18 décembre 1684 un arrêté royal était promulgué qui interdisait désormais l'exercice du culte réformé dans la région de l'Ain et prévoyait par suite la démolition des églises protestantes de Sergy et de Fernex. (2) Trois mois plus tard, l'intendant de Bourgogne, Harlay de Bonneuil se portait en personne à Gex et prescrivait la fermeture immédiate du temple de Moëns, dont la porte fut murée sous ses yeux. (3) Or, si le *domaine direct* de ce lieu dépendait du roi, son *domaine utile* appartenait sans conteste à Genève. (4) L'émoi fut vif en conséquence chez les magistrats de la petite république. Deux démarches successives tentées en leur nom auprès de l'intendant ayant échoué et leurs efforts à l'effet « d'apaiser les choses » étant demeurés stériles, (5) ils se décidèrent, avec l'approbation de leurs protecteurs suisses et des députés de ceux-ci, réunis en conférence à Langenthal, à dépêcher à Paris le syndic De La Rive. (6) Arrivé, le 5 mai, dans cette ville, où Stoppa s'offrit spontanément à appuyer ses négociations, (7) l'envoyé de la Seigneurie comprit aussitôt que le succès de celles-ci ne serait pas tel qu'il le souhaitait. Les

---

(1) *Genève à Zurich.* 24 mars/3 avril 1685. St-Arch. Zürich. Genffbuch. 1678—1686. A 246[12]. — *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 25 mai 1685. Aff. Etr. Genève. III suppt. 148.

(2) „Nous sommes obligés de vous faire savoir que Mr de Harlay, intendant de Bourgogne, arriva dimanche dernier au pays de Gex, que mardi matin il fit publier un arrest du roi portant que Sa Mté ne veut permettre autre exercice de religion que de la catholique romaine dans le bailliage." *Genève à Zurich.* 20/30 mars et 2/12 juin 1685. St-Arch. Zürich. Genff *A* 246[12] (1678—1686). — Gautier. Histoire de Genève. VIII. 260.

(3) *Genève à Berne.* 17/27 mars, 20/30 mars, 24 mars/3 avril 1685. St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 71; Frankr. Buch *N.* 365; Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LII (1685—1686). p. 5. — *Rapport du seigr ancien syndic De Normandie, le jeune, concernant le temple de Moin (Moëns).* 19/29 mars 1685. *Ibid.* France. II. 1651—1690. p. 790. — *Genève à Zurich.* 20/30 mars, 24 mars/3 avril 1685. St-Arch. Zürich. Genff *A.* 246[12]. — *Genève au roi.* 27 mars/6 avril 1685. St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 81. — *Les syndics et Conseils de Genève au roi; à Colbert de Croissy.* 7 avril 1685. Aff. Etr. Genève. III suppt. 141. 142. — *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 17 avril et 1er et 15 mai 1685 (impr. Barbey. 235 sqq.). — St-Arch. Bern. Rathsbuch. CCI. 17, 239 (19/29 mars, 14/24 mai 1685). — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 122 c.

(4) *Les cantons protestants au roi.* 4 avril 1685. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. no 3763.

(5) *Remontrance faite par les nobles Fabri et Jean De Normandie, anciens syndics, députés à Mr de Harlay, intendant de Bourgogne à Gex le 30 mars (a. s.) 1685, concernant les églises de Moin (Moëns) et Russin.* Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. no *3759.* — *Genève à Berne.* 20/30 mars 1685. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *N.* 360. — *Genève a Zurich.* 24 mars/3 avril 1685. loc. cit. — *Genève à Harlay-Bonneuil à Gex.* 25 mars/4 avril 1685. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LI. 121; *à Stoppa.* 7/17 avril 1685. *Ibid.* 123. — *Genève à Berne.* 7/17 novembre 1685. St-Arch. Bern. Genfbuch *B.* 241. — Gautier. VIII. 262, 266 sqq.

(6) *Zurich à Genève.* 4/14 avril 1685. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. no *3764.* — *Instructions à noble Jean-Jacques De La Rive, seigr syndic, député au roy.* 13/23 avril 1685. *Ibid.* no *3768.* — Arch. d'Etat Genève. France. II. 802, 805 (27 mars et 8 avril 1685) (v. s.). — Gautier. op. cit. VIII. 276.

(7) *Genève à Stoppa.* 7/17 avril 1685. loc. cit.; *à Zurich et à Berne.* 10/20 avril 1685. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LI. 124; *à Tambonneau.* 10/20 avril 1685. *Ibid.* 125. — *De La Rive à Genève.* Paris, 9/19 mai 1685. *Ibid.* Portef. histor. no *3768.*

préventions s'étaient accrues dans l'entourage royal à l'égard de Genève. (1) Le duc d'Enghien, jusque-là assez enclin à favoriser les revendications des syndics, capitulait peu à peu devant les exigences du « Conseil de conscience ». (2) D'autre part, Louis XIV se montrait froissé de ce que les cantons protestants cherchassent à intervenir dans le différend en cours, (3) et ses ministres défendaient ouvertement les intérêts de l'évêque d'Annecy. (4) « Nos amis à la cour, « pouvait écrire De La Rive à ses mandants, trouvent bien nos raisons bonnes, « s'il y avoit de la disposition à les écouter, mais ils conviennent tous du « malheur des temps et sont sans aucune espérance. » (5) Deux jours avant d'obtenir audience de Louis XIV, l'envoyé genevois, assistant à celle accordée au doge et aux ambassadeurs de Gênes, s'était rendu compte du genre de traitement que le monarque français réservait aux représentants des petits Etats qui avaient eu le malheur de lui déplaire. (6) Néanmoins, sans être certes chaleureux, l'accueil qu'il reçut à Versailles calma en partie ses appréhensions. (7) L'hypothèse d'une entreprise à main armée contre le temple de Chancy semblait écartée (8) et le péril suspendu sur celui de Russin différé de quelques mois. (9) Aussi, à son retour dans ses foyers, le 9 juillet, lui fut-il possible de rassurer jusqu'à un certain point ses compatriotes, dont les angoisses patriotiques se ranimaient à la moindre alarme. (10)

La catastrophe que redoutaient les Genevois était à leurs portes. Les signes avant-coureurs de son imminence se multipliaient. Plutôt que de consentir à l'abjuration de leurs croyances, des huguenots, toujours plus nombreux, se

---

(1) *Genève à Zurich et à Berne.* 2/12 juin 1685. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LI. 126. — *De La Rive à Genève.* Paris, 6/16 juin 1685. *Ibid.* Portef. histor. nº *3768*; France. II. 1651—1690. 807, 808, 814. — „Pour vous parler franchement, ceux qui savent ce qui se passe en cette ville (Genève) se plaignent du peu de sincérité qui se trouve chez les habitans en ce qui regarde leur trafic." Zurich, 1er septembre 1685 (Lettre Ire). Burnet. Voyage en Suisse. 1685—1686 (2e édit. Rotterdam, 1688). p. 13. — *Stoppa à Genève.* Combreux, 29 octobre 1685. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3761.* — St-Arch. Bern. Rathsbuch. CCI. 287 (22. Mai/1. Juni 1685). — Gautier. op. cit. VIII. 277 sqq.

(2) *De La Rive à Genève.* Paris, 9/19 mai 1685. loc. cit.

(3) Gautier. op. cit. VIII. 278.

(4) St-Arch. Bern. Rathsbuch. CII. 482 (12/22 octobre 1685).

(5) *Journal de la députation de noble Jean-Jacques de La Rive, Seigr Syndic, envoyé au roy de France en avril 1685 au sujet des temples de Moëns et de Russin.* Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3768.* — *Genève à Berne.* 19/29 mai, 2/12 juin 1685. St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 103, 115.

(6) Gautier. op. cit. VIII. 286.

(7) Gautier. op. cit. VIII. 284 sqq.

(8) *Instructions données au Sr Marc Sarasin, châtelain de Saint-Victor, au sujet d'une entreprise contre le temple de Chancy.* s. d. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3759.* — Tillier. Gesch. des Freistaates Bern. IV. 305 sqq.

(9) *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 3 avril 1685. Aff. Etr. Genève. III suppt. 226 (impr. Barbey. 229). — *De La Rive à Genève.* Paris, 10/20 juillet 1685. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3768.*

(10) *Le roi à Genève.* Versailles, 7 juin 1685. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3769.* (impr. Gautier. VIII. 292). — *Dupré au roi.* Genève, 19 juin 1685. Aff. Etr. Genève. III suppt. 253 (impr. Barbey. 243). — *De La Rive à Genève.* Paris, 22 juin 1685. Arch. d'Etat Genève. France. II. 1651—1690. p. 817. — *Stoppa à Genève.* Paris, 26 juin 1685. *Ibid.* Portef. histor. nº *3761.* — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CCI. 287 (Freytags, 22. Mai [s. v.] 1685).

retiraient dans l'enceinte de la cité calviniste.(1) Il en venait de Lyon, des Cévennes, de Montauban, de la Gascogne.(2) Certains d'entre eux, déterminés « à rester maîtres de leur âme, de leur corps, de leur femme et de leurs enfants », eussent souhaité s'établir à demeure dans les terres de la petite république.(3) En ce temps où, selon l'expression de Frédéric de Dohna, le châtelain de Coppet, il semblait « que Dieu amollit les cœurs », la plupart des réfugiés se louaient de l'attitude adoptée à leur égard par les « papistes » français et savoyards, qui, touchés de leur misère et de leur infortune, les avaient secourus de vivres et d'argent durant leur pénible exode.(4)

Subitement, en septembre 1685, l'émigration des réformés, « sujets du roy pour leur malheur », prit un développement inattendu.(5) Ce fut par centaines que les adeptes des nouvelles croyances dans le bailliage de Gex franchirent la frontière, emportant avec eux leurs hardes et leurs meubles, et cherchèrent une retraite soit à Genève, soit sur la côte septentrionale du Léman.(6) Les magistrats de la Seigneurie reconnurent promptement le danger que faisait courir à celle-ci la présence simultanée sur son sol d'un aussi grand nombre d'étrangers. Accueillis « avec quelque charité », ces derniers reçurent le conseil pressant, qui fut suivi par une partie d'entre eux, de regagner sans retard leurs foyers.(7) Malheureusement, le Sr de Passy, gouverneur de Gex, témoi-

(1) *Dupré au roi.* Genève, 16 octobre 1685. Aff. Etr. Genève. III. 272 (impr Barbey. 250) — Richard Fester. Die Augsburger Allianz von 1686 München, 1893) p 35. — *contra:* „Je crois que V. A. S. apprendra avec beaucoup de joye la conversion de tout le bailliage de Gex et que nous en chanterons demain le *Te Deum* en actions de grâce dans la principale Eglise.“ *L'évêque de Genève au prince de Condé.* Gex, 1er décembre 1685. Musée Condé à Chantilly. Arch Série *P.* CIV 182

(2) „Cette ville se remplit d'heure à autre d'exilés Comme j'estois à Coppet, il m'en vint jusques de Montauban et de Gascogne.“ *Dohna à Berne.* Genève, 30 septembre 10 octobre 1685. St-Arch. Bern. Genfbuch *B.* 167. — *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 16 octobre 1685. Aff. Etr. Genève III suppt. 269.

(3) „Je demande mille pardons si j'ose adjouster ce petit advis qu'il seroit expédient que Messrs les pasteurs, tant à Berne que dans les autres villes, exhortassent dans les sermons les peuples à recognoistre la grâce de Dieu d'estre sous une telle domination où pareils maux ne sont point à craindre. Tous ceux qui autrefois me reprochoient que j'avois mal faict, de la naissance que je suis, ayant l'honneur d'estre proche à tant de princes souverains, d'avoir tant mis d'argent dans une république, où il n'y a point de fortune à faire, sont présentement fort désabusés quand je leur dis que j'y suis du moins maistre de mon âme, de mon corps, de ma femme, de mes enfans et de mes petits biens“ *Frédéric de Dohna, citoyen de Berne, à Berne.* Genève, 4/14 octobre 1685. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 171.

(4) *Dohna à Berne.* Genève, 30 septembre/10 octobre 1685. loc. cit.

(5) „[Les Dragons] assomment les uns à coups de bâton; ils traînent les autres par les cheveux au travers des boues jusque dans les Eglises; ou bien ils les pendent, savoir les hommes par les pieds et les femmes par les cheveux; qu'ils les attachent avec des cordes sous les aisselles et les dévalent dans des puits, dont l'eau est extrêmement froide et leur monte jusqu'à la bouche, les laissant en cet état jusqu'à ce qu'ils sont sur le point de rendre l'esprit. ... Il n'y a même rien de plus infâme que la manière en la quelle on traite les femmes et les filles qui ont de la fermeté Il y en a eu qu'on a mises toutes nues et chassées en cet état de leur maison en plein jour avec défenses à toutes sortes de personnes de leur donner retraite. D'autres ont été attachées, après quoy les soldats leur ont pissé sur le visage ...“ *Mémoire présenté à la diète d'Aarau, le 7 novembre 1685, par Jean de La Porte et Claude Brousson, chargés des intérets des huguenots réfugiés en Suisse.* St-Arch. Zürich *B.* III. 146. p 162—163.

(6) *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 25 mai 1685. Aff. Etr. Genève III suppt. 255 — „... avec tous les biens meubles que les pauvres gens pouvoient sauver ...“ *Frédéric de Dohna, citoyen de Berne à Berne.* Genève, 30 septembre/10 octobre 1685. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 167. — *Berne à Genève.* 19/29 octobre 1685. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3756.* — Gautier. op cit. VIII. 294.

(7) *Dohna à Berne.* 30 septembre/10 octobre 1685. loc. cit.

gnait à l'égard de Genève des sentiments moins bienveillants encore que Harlay de Bonneuil, ce qui n'était pas peu dire.(1) Loin donc de tenir compte aux autorités de la petite république du fait qu'elles se donnaient à tâche de ramener le calme dans les esprits des réfugiés et de surveiller « tous les passages le long du Rhône » à partir de Seyssel, à seule fin de refouler à l'avenir les huguenots qui s'y présenteraient, (2) il prit sur lui de mettre obstacle aux approvisionnements en céréales de la région de l'Ain nécessaires à l'alimentation de ses voisins de l'Est et de noircir dans ses lettres à la cour la conduite de ceux-ci en cette conjoncture. (3) Très décidés à se disculper d'une accusation qu'ils estimaient être sans fondement, les Syndics et Conseils s'adressèrent au roi et au duc d'Enghien, gouverneur de Bourgogne, (4) puis, après quelques hésitations quant au choix du personnage à charger de cette mission, (5) dépêchèrent à Dijon le secrétaire d'Etat Pierre Gautier, avec l'ordre de démontrer à l'intendant de cette ville l'inanité des reproches dont ils étaient l'objet et de réclamer de lui la levée des mesures de blocus décrétées contre eux. (6)

En prenant les devants à l'égard du gouvernement royal et en s'efforçant de prévenir de sa part de nouvelles exigences, les Syndics et Conseils agissaient au mieux des intérêts dont ils avaient la garde. Aussi bien, dans ces entrefaites, soit vers les derniers jours d'octobre, la nouvelle s'était répandue parmi eux de la révocation de l'édit de Nantes. (7) Or, s'ils paraissaient convaincus qu'un très grand nombre de leurs coreligionnaires préféreraient s'expatrier et « courir à la mort » (8) plutôt que d'abjurer, à Paris en revanche on n'avait prévu ni les conséquences désastreuses pour la France de l'acte de violence

---

(1) *Genève au roi.* 20 octobre 1685. Aff. Etr. Genève. IV. 263. — „Mr de Passy nous paroist tousjours mal intentionné et continue de donner des difficultés aux nostres; dans tout le bailliage on travaille par toutes voyes à obliger les habitants d'embrasser la religion romaine.“ *Genève à Berne.* 13/23 novembre, 15/25 décembre 1685. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 271, 537. — *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 28 juin 1686. Aff. Etr. Genève. III suppt. 283. loc. cit.

(2) „Nous apprenons aussi qu'on a fermé tous les passages du long du Rhosne depuis Seyssel jusques icy.“ *Genève à Berne.* 1er/11 novembre 1685. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 241.

(3) *Genève à Berne.* 1er/11 novembre 1685. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 241. — Gautier. op. cit. VIII. 295.

(4) *Genève au duc d'Enghien.* 27 octobre/6 novembre 1685. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3776*; *à Berne.* même date. *Ibid.* — „Nous avons trouvé à propos d'écrire cet ordinaire à Mr le duc d'Anguien, gouverneur de Bourgogne, à Paris et à Mr l'intendant de Harlay pour lever les impressions que l'on tâche de donner de toutes parts à nostre désavantage.“ *Genève à Berne.* 1er/11 novembre 1685. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 241. — *Le duc d'Enghien à Genève.* Versailles, 4 décembre 1685 et 10 février 1686. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3782*.

(5) *Lettres de créance pour Messrs Fabry et Pictet, anciens syndics, accrédités auprès de Mr Harlay de Bonneuil, intendant de Bourgogne.* Genève, 23 septembre (v. s.) 1685. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3176*.

(6) *Instructions à noble Pierre Gautier, conseiller d'Etat, député à Mr l'intendant de Bourgogne au sujet de la liberté du commerce de grains et du mécontentement que paroissoit avoir causé en France la retraite à Genève, avec leurs effets, d'un grand nombre du pays de Gex.* 23 septembre (v. s.) 1685. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° 3777. — *Gautier à Genève.* Dijon, 9 octobre 1685. *Ibid.* n° *3776*. — Gautier. op. cit. VIII. 295.

(7). Gautier. op. cit. VIII. 296.

(8) G. Fosterus. Les insurgés protestants sous Louis XIV (1868). p. 62 sqq.

à quoi venait de se résoudre le souverain, ni surtout l'importance de l'exode de ses sujets de la religion prétendue réformée. (1) Décidé à entraver cet exode, Louis XIV prescrivit à Roland Dupré, son résident auprès de la Seigneurie, d'obtenir de celle-ci qu'elle ne tolérât point l'établissement ou le séjour prolongé des réfugiés sur ses terres (2) et d'aviser ces derniers, « sans se descouvrir toutefois », qu'aucune mesure de rigueur ne les atteindrait au cas où ils rentreraient volontairement dans leurs foyers. (3)

Au vrai, les autorités de la petite république n'avaient pas attendu cette mise en demeure pour songer aux moyens d'en conjurer les effets. En dépit des calomnies dont elles se sentaient l'objet et des « impressions sinistres » répandues sur elles à Paris, leur bonne foi ne pouvait être contestée (4) et leur vigilance, une fois en éveil, ne se ralentissait pas. Avertis « à son de trompe » d'avoir à quitter la ville et sa banlieue dans un délai de quarante-huit heures, les réfugiés français ou, pour mieux dire, ceux d'entre eux qui y habitaient depuis moins d'une année — leur nombre ne dépassait guère cent cinquante — se hâtaient vers le pays de Vaud. (5)

Au total, les magistrats genevois de l'époque de la révocation, plus souples que leurs successeurs des dernières années du siècle suivant, surent plier à temps devant l'inévitable. A aucun moment l'idée ne leur vint de prendre au regard des exigences du Louvre l'attitude ferme, sinon hostile qu'on eût désiré

(1) *Tambonneau à Verjus de Crécy; au roi.* Soleure, 12 et 15 décembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 70; VI suppt. 187. — O. Herold. Die Aufnahme der französischen Flüchtlinge in der Schweiz. Reform. Zeitstimmen aus der Schweizerischen Kirche. t. IX. — A. Bonnard. Le refuge dans le pays de Vaud. ap. Le chrétien évangélique. t. X. — A. Huber Die Refugianten in Basel. ap. Basler Neujahrsblatt, 1897. — J. C. Moerikofer. Histoire des réfugiés de la Réforme en Suisse (Paris, 1878). 161 sqq. — Charles Weiss. Histoire des réfugiés protestants de France. etc. (Paris, 1853). II. 185 sqq.

(2) *Le roi à Dupré.* Fontainebleau, 17 octobre 1685. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3776.* — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 18 octobre 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 26 octobre 1685 et 28 janvier 1686. Aff. Etr. Genève. III suppt. 268, 277; IV. 535 (impr. Barbey. 256, 273, 276). — „Das hat uns nit wenig bestürtzt“. *Bern an Genf.* 24. Oktober/3. November 1685. St-Arch. Bern. Genffbuch *B* 193. — St-Arch. Basel. Rathsprotokoll. LVII. 285 (24. Oktober/3. November 1685). — Gautier. op. cit. VIII. 297 sqq.

(3) „On leur persuade de s'en retourner en toute seureté... ils rentrainent leurs petits meubles et leurs personnes.“ *Dohna à Berne.* Genève. 30 septembre 10 octobre 1685. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 167. — *Dupré au roi.* Genève, 6 novembre 1685. Aff. Etr. Genève. IV. 520 (impr. Barbey. 260). — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 16 novembre. 21 décembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 10. 68. — *Arcy au roi.* Turin, 1er décembre 1685. Aff. Etr. Turin. LXXXI. 183. — „Vous jugez bien que plus ces déserteurs seront esloignez de France et moins ils donneront d'envie à ceux qui y sont d'en sortir.“ *Colbert de Croissy à Dupré.* Versailles, 3 janvier et 23 juillet 1687. Aff. Etr. Genève. IV. 558, 568 (Barbey. 294, 300).

(4) *Genève à Colbert de Croissy.* 22 décembre 1685. Aff. Etr. Genève. IV. 276.

(5) *Mémoire remis à Mr le résident pour envoyer à Mgr de Croissy et à Mr l'intendant (Harlay) touchant la retraitte de ceux du pays de Gex.* Mardi matin 6/16 octobre 1685. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3776.* — *Genève au roi.* 20 octobre 1685. Aff. Etr. Genève. IV. 263. — *Ordre aux Français réfugiés à Genthod et à Peney de s'en retirer.* Genève, 19/29 octobre 1685. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3776.* — *Genève à Zurich.* 20/30 octobre 1685. St-Arch. Zürich. Genff *A.* 246 12 (1678 à 1686). — *Dupré au roi.* Genève, 30 octobre 1685. Aff. Etr. Genève. IV. 515 (impr. Barbey. 257). — *Dohna à Berne.* Coppet, lundi, 20/30 octobre 1685. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 175. — *Ordre de faire sortir les réfugiés du territoire de Genève.* 26 juillet 5 août 1686. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3776*; France. II. 1651—1690, p. 905. — Gautier. op. cit. VIII. 297.

leur voir adopter à Zurich et surtout à Berne.(1) Il semblait bien que, dans ces deux villes, les dirigeants, de prime abord enclins à la prudence,(2) ne se rendissent un compte exact ni de la situation infiniment délicate à quoi se trouvait acculée l'autorité genevoise, ni de l'intérêt majeur qu'avait celle-ci à se concilier les bonnes grâces du roi Très-Chrétien, ne fût-ce qu'afin d'obtenir de ce prince la levée du blocus décrété contre elle dans le pays de Gex.(3)

A la nouvelle de la démarche accomplie auprès des Syndics et Conseils par le résident royal, Zurich convoqua aussitôt une diète protestante à Aarau.(4) Les députés des cités évangéliques se réunirent dans cette ville du 7 au 11 novembre.(5) Ils y procédèrent derechef, ainsi qu'ils l'avaient fait trois semaines auparavant, à une répartition équitable entre celles-ci des réfugiés français dont le séjour n'était plus toléré sur les rives du Léman(6) et décidèrent de ne se laisser arrêter par aucun sacrifice pour conjurer le péril suspendu sur Genève, « boulevard des libertés helvétiques ».(7)

Si le sort de la cité calviniste avait été seul en cause, les alarmes des protestants eussent été assurément moins vives. Mais, de la Savoie au Brisgau, ainsi qu'il a été dit, soit sur les frontières occidentale et septentrionale des Ligues, de graves préoccupations assaillaient les magistrats des Etats confé-

---

(1) „La peur de nos magistrats augmente tous les jours, parce qu'ils croient que celui de la fin de leur souveraineté est proche.“ *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 8 janvier 1686. loc. cit. — Gautier. op. cit. VIII. 300.

(2) *Bern an Genf.* 24. September/4. Oktober 1685. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *JJ.* 413.

(3) *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 6 novembre 1685. Aff. Etr. Genève. IV. 522. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 7 décembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 44. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 9 avril 1686. *Ibid.* LXXXI. 319.

(4) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 18 octobre 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — *Berne à Genève.* 24 octobre/3 novembre 1685. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3756;* St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 193.

(5) *Instruktion, Gwalt und Befelch der Herren Ehrengesandten auf die evangel. Arauwische Conferenz.* 27. Oktober/6. November 1685. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 209. — *Bern an die Herren Ehrengesandten zu Baden.* 23. November/3. Dezember 1685. *Ibid.* Genffbuch *B.* 275.

(6) St-Arch. Basel. Rathsprotokoll. LVII. 269, 285, 315; LVIII (10./20. July 1686); St-Arch. Bern. Rathsbuch. CCIII. 59 (7./17. November 1685); 189 (10./20. Dezember 1685); *Ibid.* Rathsbuch. CCV. 221 (20./30. Juli 1686). — „A la mémoire éternelle de la charité des Suisses en général, et en particulier de ceux de Berne, qui, depuis la persécution de France, ont fait de leur pays comme un sanctuaire qui sert à retirer les malheureux et dans le quel les pauvres fidèles sont reçus d'une manière si généreuse et en mesme temps si chrestienne que la religion réformée se doit à jamais souvenir de leur piété.“ Burnet. Voyage de Suisse, d'Italie et de quelques endroits d'Allemagne et de France (Rotterdam, 1688), année 1685. — G. Blösch. Chronik von Biel [März 1687]. (Biel, 1873). p. 821.

(7) „Dass es umb die Statt Genff sehr gefährlich stehet, umb so viel mehr wann man reflectieret auf den hinter Gex und Burgund sich befindende Kriegsvölcker.“ *Instruktion, Gwalt und Befelch der Herren Ehrengesandten auf die evangel. Arauwische Conferenz.* 27. Oktober/6. November 1685. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 209. — *Abscheidt der gehaltenen Evangel. Conferenz zu Araw ... die 29, 30 october und den 1ten november* (s. v.). 1685. *Ibid.* Genffbuch *B.* 237. — *Die Abgesandten der vier evangel. Stätten an Genf.* Aarau, 30. Oktober/9. November 1685. *Ibid.* Genffbuch *B.* 245. — *Instruktion und Befehl auf die Hochgeachte ... Herren major Andreas Meyer, Statthalter und des Raths der Statt Zürich unnd Herrn Abraham Tillier, Sekelmeister und des Raths der Statt Bern, was die selbige in Namen unnd von wegen der vier Evangel. Stätte in der Statt Genff zu verrichten.* Aarau, 30. Oktober/9. November 1685. *Ibid.* Genffbuch *B.* 253. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 15 décembre 1685, 21 février 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 70, 227. — Eidg. Absch. VI² *A.* 164 *d* (Baden evangel., 18.—22. Februar 1686). — „Geconsidereert de Stad Genève als de Sleutel van Switzerland.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 12 octobre, 4 décembre 1690. Rijksarchief. La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

dérés limitrophes du Jura.(1) Dès le commencement de janvier 1685, l'opinion paraissait s'être accréditée un peu partout en Suisse que le roi Très-Chrétien ne cherchait qu'un prétexte pour rétablir sur leurs sièges épiscopaux les prélats de Genève, de Lausanne et de Bâle.(2) A cette date, les Valaisans eux-mêmes, catholiques éprouvés, estimaient que, si une telle immixtion de l'étranger se produisait dans les affaires intérieures des Ligues, les dizains constitueraient l'un des derniers remparts de la défense de celles-ci.(3) Tout semblait concourir d'ailleurs à entretenir parmi les Confédérés la crainte qu'une grande «entreprise française», dirigée contre eux, ne fût en préparation dans le Dauphiné, en Franche-Comté et en Bourgogne.(4) Non content, en effet, de contraindre ses sujets réformés de la région de l'Ain à renier leur foi, Louis XIV autorisait son résident à Genève à entamer dans cette ville une campagne de prosélytisme dont les premiers résultats donnaient à réfléchir aux autorités civiles et ecclésiastiques de la petite république.(5) Aussi bien, d'une part, le nonce apostolique laissait entendre assez ouvertement que celle-ci était à la veille de perdre son indépendance, ensuite d'un accord secret intervenu à son sujet entre Paris et Turin.(6) A Berne, d'autre part, on paraissait redouter que le duc de Savoie ne tentât de reconquérir le pays de Vaud, soit par le moyen d'une attaque brusquée, soit en exigeant de ses possesseurs qu'ils le lui restituassent en échange d'une somme d'argent dont la fixation de l'importance serait soumise à l'arbitrage du roi Très-Chrétien.(7) A Neuchâtel, enfin, le bruit courait à nouveau d'un projet d'annexion de cette principauté à la France.(8) Ce bruit, dont la périodicité ne diminuait pas la gravité, était de même origine

---

(1) *Instruktion, Gwalt und Befelch der Herren Ehrengesandten auf die evangel. Arauwische Conferenz.* 27. Oktober/6. November 1685. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 209. — St-Arch. Bern. Rathsbuch. CCIII. 235 (17./27. Dezember 1685).

(2) *Genève à Berne.* 9/19 septembre 1684. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LI (1685—1687). p. 96. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 12 avril 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 7 giugno 1685. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 2 février 1686 (Ire). Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 172. — Charles Weiss. op. cit. II. 200.

(3) „È da mio figliolo assicurato che, nella dieta fatta in Sione il scorso mese di dicembre, si disse certa la deliberazione fatta dal re di Francia di voler mettere in possessione li vescovi di Ginevra, Losanna e Basilea e la compra fatta dal medesimo re della contea di Neuscatel ... ad oggetto d'avicinarsi quanto più li sii possibile a questo Stato.“ *Stockalper a Remigio Rossi.* Domo d'Ossola, 8 febbraio 1685. Arch. di Stato Lombardi. Feudi imperiali. Valesia.

(4) „Il re di Francia tiene imbrigliata questa republica col vicino dominio dell' Alsatia ed insieme intimorita coll' esempio recente d'Argentina e con la voce sparsa di voler ristabilire la sede episcopale in Basilea.“ *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 22 giugno 1685. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 29 novembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 24.

(5) *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 2 janvier et 13 février 1685. Aff. Etr. Genève. IV. 493.

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 17 novembre 1685; *à Colbert de Croissy.* Bade, 21 février 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 23, 241. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CCIII (24. Oktober 1685—13. Februar 1686); p. 5 et 39 (24. Oktober/3. November, 2./12. November 1685).

(7) *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 6 février 1686. Aff. Etr. Genève. IV. 496. — Burnet. Voyage en Suisse (Lettre Ire. Zurich, 1er septembre 1685). p. 38 (Rotterdam, 2e édit., 1688).

(8) *G. Stockalper a Remigio Rossi.* Domo d'Ossola, 8 febbraio 1685. Arch. di Stato Lombardi. Feudi imperiali. Valesia. — *Diarium der Standts Commission angefangen den 14. december (s. v.) 1685* St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 417.

que celui relatif à la restauration temporelle des trois évêchés de la Suisse occidentale. Il retint à ce titre l'attention des membres de la conférence protestante réunie à Langenthal en avril. (1) Maître de ce poste avancé en plein « climat des Ligues », Louis XIV eût fait sien le dessein formé naguère par Mouslier d'y rétablir l'exercice du culte catholique, que le gouverneur n'avait même pas la faculté de célébrer dans l'enceinte du château, et de refréner les dispositions frondeuses d'un petit peuple épris de liberté et fier de sa quasi-indépendance. (2)

Etant donné de telles prémices, Bâle eût dû, semble-t-il, s'attendre à ce que le prélat de Porrentruy fît valoir sa prétention, déjà manifestée à mainte reprise, de rentrer en possession de son église cathédrale et des revenus de son chapitre. (3) L'émoi fut néanmoins considérable dans la ville suisse lorsqu'un notaire, muni des pleins-pouvoirs de l'évêque, vint sommer les autorités de celle-ci de lui restituer les biens dont avaient été spoliés ses prédécesseurs. (4) Cet émoi, les gouvernants du *Mittelland* pouvaient difficilement ne pas le partager, puisque à tout prendre la « menace ecclésiastique » suspendue sur Bâle pesait de façon presque aussi lourde sur le pays de Vaud. (5)

Pour que les magistrats de Zurich, dont le sang-froid modérait d'habitude les « emportements » de ceux de Berne, se décidassent à laisser les choses suivre leur cours, il fallait que la conviction se fût implantée en eux que « derrière les trois prélats, il y avoit le roy Très-Chrestien ». (6) Or, cette conviction ne répondait pas à la réalité des faits. Depuis longtemps Louis XIV se défendait de soutenir l'évêque de Lausanne dans son différend avec le gouvernement fribourgeois et, à plus forte raison, d'appuyer sa prétention de rentrer dans le chef-lieu de son ancien diocèse. (7) Si ce prince autorisait l'évêque d'Annecy à porter devant le parlement de Dijon ses revendications relatives à la jouissance des dîmes de Gex, c'était à seul effet d'affirmer l'entière souveraineté de la couronne sur ce bailliage et non point à l'intention d'exiger à l'avenir que la messe, déjà célébrée dans la chapelle du résident

(1) *Négociations de Mr Tambonneau en 1685.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

(2) *Tambonneau à Colbert de Croissy.* Soleure, 23 juin 1685; *au roi.* Soleure, 22 décembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 229; LXXXI. 80.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 5 juin 1685, 28 juin 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 202; LXXXI. 118. — *Cibo a Cantelmi.* Roma, 30 giugno e 21 luglio 1685 e 20 luglio 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLV. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 136 *mmm* (Baden, 1. Juli 1685). — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 12 luglio 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXX. — Dierauer. op. cit. (édit. franç.). IV. 203.

(4) *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 7 e 22 giugno 1685. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 10 janvier 1686. Arch. di Stato Piemontesi Svizz. Lett. min. XXIII.

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 5 juin 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 202. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 7 giugno 1685. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX.

(6) „Mrs de Basle sont dans de fortes inquiétudes de la nouvelle instance que Mr l'evesque de ce lieu là leur a fait depuis peu pour la restitution des biens de son Eglise, craignants en celà quelque instigation secrète de la France et l'appuy de ses forces." *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 10 janvier 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — Hoiningen-Huene. Gesch. der Beziehungen zwischen der Schweiz und Holland im XVII. Jahrhundert. p. 14.

(7) *Tambonneau au roi.* Soleure, 28 juin 1686, 31 juillet 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 118; LXXXVI. 210. — *Le roi à Tambonneau.* Marly, 12 août 1688. *Ibid.* LXXXVI. 216.

Dupré, le fût aussi dans la cathédrale de Saint-Pierre.[1] Enfin, en ce qui concernait plus particulièrement le prince de Porrentruy, le roi n'avait point été avisé de ses desseins.[2] Comme, d'autre part, ce prélat introduisait à Paris même une instance contre le gouverneur de Brisach et le Conseil d'Alsace,[3] il n'était pas à présumer que, en dépit de l'intervention pressante du Saint-Siège, le monarque français prît en main ses intérêts contre les autorités de Bâle.[4] Dès lors, bien qu'il recommandât à Tambonneau de « continuer à procurer les avantages de la religion en tout ce qui dépendoit » de ses soins,[5] Louis XIV désirait que son ambassadeur aux Ligues se tînt à l'écart des conflits ecclésiastiques éclos ou à naître et qu'il n'en fît pas « une affaire considérable », dans la crainte que les cantons évangéliques n'en prissent prétexte pour s'immiscer dans le différend des dîmes de Gex.[6]

Par malheur les agents du Louvre n'exerçaient plus qu'une influence très faible sur les délibérations du Corps helvétique. Or, c'était précisément des intérêts de Genève qu'avait eu à s'occuper la diète assemblée à Aarau du 15 au 17 octobre.[7] Et ce fut encore ces mêmes intérêts qui revinrent sur le tapis durant celle réunie dans cette ville du 7 au 11 novembre.[8] Cette session s'ouvrit au reste sous les plus tristes auspices. Le décès de l'Electeur-Palatin privait les Confédérés de la croyance réformée d'un conseiller bienveillant, sinon très actif.[9] Le bruit de complications nouvelles à Glaris entre adeptes des deux confessions[10] et d'une aggravation des dispositions

(1) *Tambonneau au roi.* Bade, 21 février 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 227.

(2) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 7 juin 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 200.

(3) *L'évêque de Bâle au roi.* Porrentruy, 13 mars 1685. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 204. — *Le roi à l'évêque de Bâle.* Versailles, 8 avril 1685. *Ibid.* I. 207.

(4) *Les VII cantons catholiques à Colbert de Croissy.* Lucerne, 28 février 1685. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 343. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 7 et 10 mars, 7 avril, 30 mai, 27 octobre 1685. *Ibid.* LXXIX. 93, 100, 121, 195, 434. — *Cibo a Cherofini.* Roma, 17 marzo 1685. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLV. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 30 mars 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 109. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse 1685 (avril). Ibid.* Mém. et Docts. t. XX. — „Il medesimo decano m'ha detto di non havere scoperto in Sua Mtà Christma alcuna prossima disposizione di patronnare la restituzione della sede episcopale in Basilea." *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 6 luglio 1685, 12 luglio 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX.

(5) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 15 juin 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 207.

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 7 mars 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 93. — „Vous ne devez point aussy entrer dans ce différend . . . Je m'asseure aussi qu'ils (les protestants) ne se mesleront pas de ce que je juge à propos de faire dans l'estendue de ma souveraineté pour le bien de la religion catholique . . ." *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 7 juin 1685. *Ibid.* LXXIX. 200.

(7) *Les députés réunis à Aarau à Mrs de Genève.* 30 octobre/9 novembre 1685. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° 3778.

(8) Eidg. Absch. VI² *A.* 150—151.

(9) *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 5 juin 1685. Aff. Etr. Genève. IV. 501.

(10) *Tambonneau au roi.* Soleure, 16 juin 1685, 15 février, 16 novembre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 209; LXXXI. 246; LXXXIII. 191. — *Dohna à Berne.* Genève, 4/14 octobre 1685. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 171. — Eidg. Absch. VI² *A.* 171 *l*, 174 *ss*, 181 *a*. — Burnet. Voyage en Suisse. 1685—1686 (Rotterdam, 1688). p. 115 sqq. — „Denn Catholischen Glarnern seye gar explicite zu verstehen geben worden was selbe, im fahl sie auf Ihrer Meinung verharreten, zu gewarthen heten und die Aidgnossen sich Ihrer gar nit annemben werden." Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI 181 (März 1691).

hostiles des cantons forestiers à l'égard de Genève reprenait de la consistance. (1) Le lamentable exode des huguenots de France apitoyait les cœurs de leurs frères d'Helvétie (2) et la volonté s'affirmait de plus en plus chez ceux-ci de veiller à leur propre sécurité et d'invoquer à cette fin l'appui des protestants d'Allemagne, de Hollande et d'Angleterre. (3)

Il était, en effet, un danger dont les députés du Corps évangélique des Ligues ne se dissimulaient pas la gravité. Tambonneau n'allait-il pas arguer du texte de l'article XIVe du traité du 24 septembre 1663 pour prétendre que ces derniers violaient leurs engagements envers son maître en accueillant sur leurs terres des sujets de ce prince « rebelles à son autorité » ? (4) En prévision d'une protestation de cette sorte, Zuricois et Bernois avaient préparé leur réplique et se proposaient d'adresser celle-ci à Paris par dessus la tête de l'ambassadeur. (5) Point ne leur fut besoin de recourir à cette extrémité. Ni à la diète d'Aarau du 7 novembre, (6) ni à celle de Bade du 25 de ce mois, à laquelle il assista en personne, le représentant du roi Très-Chrétien en Suisse ne jugea à propos d'aborder ce sujet délicat, dans la crainte de déchaîner une polémique dont les conséquences lui paraissaient d'avance redoutables. (7)

Toutefois les démarches que Louis XIV estimait périlleux d'accomplir, d'autres pouvaient les entreprendre à sa place et les conduire à bien avec sa connivence secrète. A la suggestion du nonce, qui s'attachait à les persuader que la puissance militaire des protestants se trouvait accrue du fait de l'afflux des huguenots sur leur sol, les catholiques exigèrent que ces derniers ne fussent

---

(1) *Solothurn an Luzern.* 11. Februar 1684. St-Arch. Luzern. Durchzug der flüchtigen Hugenotten u. s. w. (Neutralität 1684—1690). — *Dohna à Berne.* Genève, 4/14 octobre 1685. loc. cit. — *De La Rive à Genève.* Zurich, 14/24 janvier 1686. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° 3786.

(2) *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 25 mai 1685. Aff. Etr. Genève. III suppt. 255. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 15 décembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 70. — *Bittschrifft der französischen Flüchtlinge an die evangel. Schweiz. Cantonen.* 1685. Theatrum Europaeum. XII. 920 *a.* — Dierauer. Histoire de la Confédération suisse. IV. 149.

(3) *Instruktion, Gwalt und Befelch der Herren Ehrengesandten auf die evangel. Arauwische Conferenz.* 27. Oktober/6. November 1685. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 209. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 22 febbraio 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXX.

(4) *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 23 novembre 1685. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX. — „On croit que Mr Tambonneau pourroit bien faire quelque plainte de la retraite que les protestans donnent aux religionnaires sujets du roy.“ *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 29 novembre 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1685 (novembre).* loc. cit. — „Con questi ultimi (Svizzeri) abbia S. Mà Christma qualche trattato, in vigore del quale potrebbe domandar che le si rendessero i suoi sudditi rifugiati fra di loro.“ *Ranuzzi a Cibo.* Parigi, 24 dicembre 1685. ap. Immich. Zur Vorgeschichte des Orleans'chen Krieges (Heidelberg, 1898). p. 47. — St-Arch. Bern. Rathsbuch. CCII. 468 (7./17. Oktober 1685).

(5) *Tambonneau au roi.* Bade, 28 novembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 34; Soleure, 15 mars 1687. *Ibid.* LXXXIII. 350. — Eidg. Absch. VI² *A.* 150—151 *c.*

(6) *Instruktion, Gwalt und Befelch der Herren Ehrengesandten auf die evangel. Arauwische Conferenz.* 27. Oktober/6. November 1685. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 209. — Eidg. Absch. VI² *A.* 150 *a* (Aarau, 7.—11. November 1685).

(7) *Zürich an Luzern.* 17./27. Oktober 1685. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1679—1689. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 9 e 30 novembre 1685. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX. — *Rassler an den Herzog von Lothringen.* Konstanz, 15. Dezember 1685. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LVIII. 397. — St-Arch. Bern. Rathsbuch. CCIV. 15 (16./26. Februar 1686). — Eidg. Absch. VI² *A.* 152 *a* (Baden, November 1685). — *contra:* Dierauer. op. cit. (trad. franç.). IV. 152.

pas admis à séjourner dans les bailliages communs. (1) Et les autorités des cités évangéliques hésitèrent d'autant moins à donner satisfaction sur ce point à leurs confédérés de l'ancienne croyance, qu'elles tenaient à éviter à tout prix l'éclosion d'une controverse vaine et inopportune. (2)

Plus le contrôle exercé de Paris sur la situation intérieure de la Suisse devenait étroit, plus aussi la crainte se faisait jour dans cette ville que l'entente occulte des deux grands cantons protestants avec Genève, entente dont l'instruction remise à Tambonneau prévoyait la réalisation possible, ne fût en voie de formation et que, sous le prétexte de porter secours à la petite république du Léman, Berne, sinon Zurich, ne se proposât de l'asservir à ses volontés. (3)

A dire vrai, parmi les suggestions énoncées à Aarau par les représentants du plus puissant des Etats confédérés, il en était peu qui eussent rencontré l'unanime approbation de leurs collègues du Corps évangélique des Ligues. Ceux-ci continuaient à contester la nécessité de la création d'une agence permanente à Paris, dont le titulaire y eût défendu leurs intérêts. (4) Accréditer des envoyés spéciaux auprès des Conseils de Genève ou exercer une pression sur ceux-ci afin qu'ils reçussent dans l'enceinte de leur ville une garnison helvétique leur paraissait périlleux et prématuré. (5) Non pas assurément qu'ils ignorassent l'incapacité presque absolue où se fussent trouvés leurs coreligionnaires des bords du Léman de repousser, grâce à leurs seuls moyens, une agression subite des forces réunies dans la région de l'Ain. Mais la certitude que leur intervention serait vue de très mauvais œil à la cour de France les

(1) *Il nunzio apostolico agli cantoni cattolici.* Lucerna, 19 febbraio 1684. St-Arch. Luzern. Durchzug der flüchtigen Hugenotten u. s. w. (1684—1690). — *Tambonneau au roi.* Soleure, 27 octobre, 3 et 17 novembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 434; LXXXI. 1, 23. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 2 novembre 1685. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX. — *Cibo a Cantelmi.* Roma, 17 novembre 1685. *Ibid.* Nunz. Svizz. CCXLV. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 29 novembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 24. — *Luzern an den Landvogt zu Lauis und an den Landschreiber zu Mendris(io).* 25. Juni 1687. St-Arch. Luzern. Durchzug der flüchtigen Hugenotten u. s. w. (1684—1690); *an die Ehrengesandten zu Baden.* 9. Juli 1687. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 149 *b* (Luzern, 5.—6. November 1685).

(2) *Die IV evangel. Orte an Luzern.* 4./14. November 1685. St-Arch. Luzern. Durchzug u. s. w. (1684—1690). — *Instruktion, Gewalt und Befelch auff die Herrn ... Johann Anthoni Kilchberger, Herrn zu Bremgarten undt alt Schultheissen, unndt Herrn Abraham Tillier alt Seckelmeister welschen Landts, der Stadt Bern wohl verordnete Herren Ehrengesandte auff die extraordinari allgemeine undt beylauffig evangelische Badische Zusammenkunft angesahen auff den 15/25 novembris nechst künfftig abendts an der Herberg zu erscheinen (1685).* St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *W* (1685—1691). p. 76. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna. 7 dicembre 1685. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX. — Eidg. Absch. VI² *A.* 152 *b* (Baden, November 1685).

(3) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 7 décembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXI. 44. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 18 marzo 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(4) *Instruktion, Gwalt und Befelch der Herren Ehrengesandten auf die evangel. Arawische Conferenz.* 27. Oktober/6. November 1685. St-Arch. Bern. Gentfbuch *B.* 209. — Eidg. Absch. VI² *A.* 151 *d* (Aarau, 7.—11. November 1685).

(5) „Et la puissance que l'on craint est tellement redoutable qu'il semble que l'on doit bien songer à faire tout ce qui sera possible pour luy oster tout sujet et prétexte de querelles, et, de l'autre, à ne rien négliger de ce qui se peut faire pour se maintenir et soutenir l'orage, s'il vient à fondre sur nous et sur les Suisses.“ *Mémorial-annexe à une lettre de Genève à Berne.* 11/21 mars 1686. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 656.

rendait de plus en plus circonspects, (1) non moins d'ailleurs que l'angoissante obsession qui les étreignait de procurer désormais un refuge aux « religionnaires » et de subvenir à l'entretien de ces malheureux « répartis dans les maisons de leurs hôtes comme soldats en quartiers d'hiver ». (2)

Par malheur le gouvernement bernois demeurait inaccessible aux conseils de prudence que lui départissaient les Etats de son groupe. Convaincu que le Louvre avait un intérêt majeur à le ménager, il multipliait à l'égard de ce dernier les manifestations de sa politique agressive. (3) Dès octobre, un de ses membres, Daniel Imhof s'était installé d'autorité à Genève (4) afin d'y surveiller l'achèvement des préparatifs de défense de cette ville, de hâter le retour à Morges d'une petite flottille que ses supérieurs ne jugeaient pas en sûreté à la pointe occidentale du Léman et de se tenir en relations constantes avec le Sr de Watteville, commandant des milices du pays de Vaud, chargé de se porter à leur tête au secours de la cité calviniste à la première alerte. (5)

Appelé à se prononcer entre deux protections également dangereuses au maintien de son indépendance, mais dont l'une disposait de moyens d'action beaucoup plus effectifs que l'autre, le Conseil de Genève sut éviter l'écueil à quoi l'eût acculé sa soumission aux exigences françaises. Il refusa l'offre d'assistance que lui adressaient les maîtres du pays de Vaud. (6) Et cette con-

---

(1) *Instruktion, Gwalt und Befelch der Herren Ehrengesandten auf die evangel. Arauwische Conferenz.* 27. Oktober/6. November 1685. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 209. — *Mémorial-annexe à une lettre de Genève à Berne, du 14/24 mars 1686. Ibid.* Genffbuch *B.* 656. — Eidg. Absch. VI² *A.* 147 *c* (Aarau, 15.—17. Oktober 1685).

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 10 novembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 12. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 16 novembre 1685. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 7 février 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — Der aus Frankreich umb der Reformirten Religion und Bekantnus ihres Glaubens Willen armen vertriebenen Protestierenden demüthigste Bittschrifft an die Grossmögende Evangelische Schweits. Kantonen u. s. w. (s. d.) impr. St-Arch. Luzern. Durchzug u. s. w. (1684—1690): Theatrum Europaeum. XII. 920 *a.* — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CCII. 494 (Montag, 19. 29. Oktober 1685); CCIII. 297 (Donstag, 31. Dezember [s. v.]. 1685). — Charles Weiss. op. cit. II. 209. — Eidg. Absch. VI² *A.* 147 *a* (Aarau, 15.—17. Oktober 1685); 185 *b* (Aarau, 24.—28. Dezember 1686).

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 3 août 1685 et 14 août 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 41; LXXXVI. 232. — *contra: Tambonneau au roi.* Soleure, 17 novembre 1685. *Ibid.* LXXXI. 23.

(4) „privato nomine ... doch also dass harob sich zu ombragieren niemand Ursach habe.“ *Bern an Herrn Obristen von Wattenwyl.* 24. Oktober/3. November 1685. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 201. — *Ibid.* Rathsbuch. CCIII. 69 (9./19. November 1685).

(5) *Bern an Herrn Obristen von Wattenwyl.* 24. Oktober/3. November, 30. Oktober/9. November 1685. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 197, 229, 285. — *Bern an H. Altlandvogt Im Hoof, dissmahlen zu Genff.* 3./13. November 1685 („sich zu informieren wie alle Sachen drinen hargangind und meine Gn. Herren jederzeit darüber berichten und die Galeeren verbessern und hinter Morsee führen lassen.“) *Ibid.* Genffbuch *B.* 259. — „En l'estat périlleux où les choses sont, nos barques seront mieux chez nous qu'en vostre ville. Nous vous prions encore par celle-ci de mettre ordre et soin de les envoyer d'une bonne manière à Morges.“ *Berne à Genève.* 17/27 décembre 1685. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3756.* — Gautier. op. cit. VIII. 299.

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 17 et 23 novembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 23, 31. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 29 novembre et 7 décembre 1685. *Ibid.* LXXXI. 24, 44. — Gautier. op. cit. VIII. 300.

descendance très opportune aux désirs du gouvernement de Paris lui valut de la part de ce dernier la levée du blocus qui paralysait son commerce et ses approvisionnements dans le pays de Gex.(1)

Obstacles qu'éprouvent les autorités de Genève à entretenir des relations amicales avec le gouvernement de Paris, tout en ne froissant pas les susceptibilités de celui de Berne. — Afflux de réfugiés huguenots sur le versant oriental du Jura. — Difficulté d'en évaluer le nombre exact. — Opiniâtreté déployée par la diplomatie bernoise. — Diète de Zurich de janvier 1686. — Décisions qui y sont arrêtées. — Hostilité que témoignent à Genève les alliés suisses du duc de Savoie. — Diète de Bade de février 1686. — Harangue qu'y prononce Tambonneau. — Son recès. — Le Défensional helvétique. — Détente dans les relations entre la France et les cantons protestants. — Armements puissants préparés par ceux-ci.

VI. L'amélioration survenue dans les rapports quotidiens de Genève avec l'autorité française devait être considérée comme un simple répit. Et ce répit ne pouvait avoir une durée très longue, étant donné la nécessité où se voyaient réduits les magistrats de la Seigneurie de ménager à la fois les susceptibilités du roi Très-Chrétien et celles, non moins en éveil, de leurs alliés d'Helvétie. A dire vrai, les premières semblaient en partie calmées, puisque aussi bien Louis XIV venait de prescrire la suppression du blocus économique dont l'application stricte affamait les habitants et ruinait le commerce de la petite république du Léman.(2) A Paris, au reste, dans l'entourage du souverain, l'opinion prévalait, contrairement aux avis de Tambonneau,(3) que le gouvernement de Berne ne songeait pas à se rendre maître de Genève et qu'il lui serait très malaisé sinon de renforcer la garnison de cette ville dans les limites prévues par le recès de la diète évangélique, du moins d'installer à demeure et d'entretenir sur les bords de l'Arve des troupes assez nombreuses pour mettre la cité de Calvin en tout temps à l'abri des coups de main de l'étranger.(4)

(1) *Genève à Berne.* 6/16 novembre 1685. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 263. — *Herren Alt Landvogt Daniel Im Hoof Relation die Statt Genff betreffendt.* 23. November/3. Dezember 1685. *Ibid.* Genffbuch *B.* 279. — *Genève à Colbert de Croissy; à Harlay de Bonneuil, à Dijon.* 22 décembre 1685/1er janvier 1686. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LII (1685—1686). p. 9. — Arch. d'Etat Genève. France. II (1651—1690). p. 841 (du 6 novembre [v. s.] 1685). 919. — Gautier. op. cit. VIII. 301.

(2) *Colbert de Croissy à Dupré.* Versailles, 26 décembre 1686. Aff. Etr. Genève. IV. 296. — St-Arch. Bern. Rathsbuch. CCIII. 69 (9/19. November 1685).

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 26 décembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 89. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 10 janvier 1686. *Ibid.* LXXXI. 116.

(4) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 3, 4 et 10 janvier 1686, 31 juillet 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 94, 115; LXXXV. 33.

Lorsque l'année 1685 prit fin, la situation, on l'a vu, semblait plus confuse que jamais dans la région du Salève. D'une part, contraints en quelque sorte de ne point paraître douter de la sincérité des assurances pacifiques que leur faisait donner le roi Très-Chrétien, les Syndics et Conseils persistaient à décliner les offres de secours des cantons évangéliques ou, pour mieux dire, de celui de Berne. (1) D'autre part, les gouvernants de cet Etat, convaincus chaque jour davantage que l'entrée d'une armée royale dans Genève sonnerait le glas de leur propre indépendance et de celle de leurs alliés des Ligues, qu'il s'agît de Bâle, ce boulevard de la Réforme « au grand coude du Rhin », ou de Neuchâtel, sentinelle avancée de la Bourgogne en deçà du Jura, (2) ne se contentaient plus de voir l'un des leurs, le conseiller Im Hof, admis à donner des avis officieux aux magistrats de la petite république, (3) mais insistaient à nouveau pour que deux plénipotentiaires suisses fussent accrédités auprès de cette dernière (4) et que des troupes de soutien prissent le chemin de la pointe occidentale du Léman, sous la conduite d'un officier bernois, suggestion à quoi Zurich ne semblait pas prête à se rallier. (5) Enfin, bien que l'heure, impatiemment escomptée à Paris, ne fût pas encore révolue où les « religionnaires » retirés aux Ligues deviendraient un embarras pour leurs hôtes; (6) bien que,

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 15 décembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 70. — *Genève à Berne.* 18/28 mars 1686. St-Arch. Bern. Genfbuch *B.* 663. — Eidg. Absch. VI² *A.* 158*a* (Zürich, 21.—28. Januar 1686).

(2) „... und weilen die Gefahr nit allein ob Genff, sondern auch ob dem ganzen evangelischen Wäsen schwebt und nit anders zu halten ist als dass die Ruptur mit Genff, auch die Ruptur mit den evangel. Orten nach sich zeuche ...“ *Instruktion, Gwalt vnd Befelch der Herren Ehrengesandten auf die evangel. Arauwische Conferenz.* 27. Oktober/6. November 1685. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 209. — „... Erstlich dass dise Statt mit wahren Glaubens undt Religionsverwandtschafft uns zügethan und verbrüdert ist ... und obwohl, durch Enderung der Freygraffschafft Burgund und Erbauwung der Vestung Hüningen die Sachen sich leider! leider! umb viel verböseret, indem die benachbahrte Macht der Eydtgnössischen und bevor ab den Bärnischen Landen an vielmehr Orthen als zuvor beykommen kann, so ist dennoch wohl zu bedencken dass es noch unvergleichlich böser mitt uns würde, wann auch Genff in andere Hand fallen solte ... sintmahlen Genff also situirt dass darauss fürnemblich in der Hand eines so gewaltigen Monarchen eine fast unüberwindliche Vestung, undt nit allein zu einem place d'armes und magazin gemacht, sonderen auch wegen derer grossen begriffs, sonderen auch eine beständige grosse guarnison von 9 oder 10,000 Mann darinnen gehalten werden könte und wegen der Commoditet dess Sees grosse Kriegsschiff construirt undt underhalten ... Es ist bereits geschlossen dass dem Stand an Conservation der Statt Genff so viel gelegen dass deren Verlurst frühe oder spaht auch dises Standts ruin nach sich zeüchen werde.“ *Diarium der Standts Commission angefangen den 14 december (s. v.) 1685. Ibid.* Genffbuch *B.* 417.

(3) *Herren Alt Landvogt Daniel Im Hoof Relation u. s. w.* loc. cit. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CCIII. 10, 21 (Donstag, 21. Oktober/1. November; 26. Oktober/5. November 1685).

(4) *Instruktion, Gwalt und Befelch der Herren Ehrengesandten auf die evangel. Arauwische Conferenz.* 27. Oktober/6. November 1685. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 209.

(5) „Ces protestants (de Berne) et ceux des autres cantons ... font croire (à Genève) que, sans le secours d'une plus forte garnison, qu'ils offrent sous main, il luy sera impossible de se sauver des armes de V. Mté.“ *Tambonneau au roi.* Soleure, 15 décembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 70. — *Abscheidt der gehaltenen Conferenz zu Araw zwischen beyden lobl. Stätten Zürich und Bern.* 18. und 19. martii (s. v.) 1686. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 687. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CCIV. 60 (25. Februar/7. März 1686).

(6) „Vous devez aussy laisser passer cet emportement de zèle que les cantons protestants tesmoignent à présent pour leur religion ...“ *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 21 décembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 68. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CIV (13. Februar—28. Mai 1686). p. 351 (27. April/7. Mai 1686.)

à Berne notamment, « le zèle fût plus ardent que jamais pour les réfugiés » et les passions populaires fort excitées contre leurs persécuteurs,(1) certains signes avant-coureurs de lassitude se manifestaient néanmoins à Zurich et à Schaffhouse, où les vides causés par le passage en Brandebourg d'une partie des huguenots étaient aussitôt comblés, et au delà, par l'incessant afflux de nouveaux exilés, sur le nombre et la qualité desquels les conseillers du monarque français cherchaient vainement à se faire illusion.(2)

L'opiniâtreté des Bernois était sans limites. Persévérante et sournoise, leur diplomatie réussissait le plus souvent à tourner l'obstacle dont elle n'avait pu avoir raison de front. Battus dans leur prétention d'acheminer vers Genève des secours que les magistrats de cette ville jugeaient prématurés,(3) ils exigèrent la convocation par le *Vorort* d'une conférence à laquelle les autorités de la république du Léman furent invitées à se faire représenter.(4) Consulté à ce sujet par ses hôtes, le résident royal ne fut pas dupe de leurs explications embarrassées, mais parut s'y rallier.(5) En conséquence, à leur retour du pays de Vaud, où ils venaient de remplir une mission auprès du colonel de Watteville, les syndics De La Rive et Pictet se dirigèrent vers Berne et Zurich.(6) La diète, assemblée dans ce dernier lieu du 24 au 28 janvier, diète à laquelle des envoyés de Schaffhouse et de Bâle participèrent dès le 25,(7) affirma des sentiments hostiles aux intérêts du Louvre.(8) Toutefois, comme les

(1) St-Arch. Bern. Rathsmanual. CCIII. 5 (Samstag, 24. Octobris [s v.] 1685). — *Tambonneau au roi.* Soleure, 12 janvier 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 122. — „La fureur du peuple et le zèle des protestans ne diminuent point, ce qui fait que les fugitifs ne veulent pas seulement entendre parler de moy.“ *Du même au même.* Soleure, 2 février 1686 (Ire). *Ibid.* LXXXI. 172.

(2) „L'on ne voit icy que des huguenots qui quittent le royaume.“ *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 25 mai 1685. Aff. Etr. Genève. III suppt. 255. — *Tambonneau au roi.* Bade, 6 décembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 53. — *Grebel à Tambonneau.* Zurich, février 1686. *Ibid.* LXXXI. 279. — *Mémoire pour présenter à LL. Exc. les très illustres, très puissans et très magnifiques Seigrs du canton et république de Berne en faveur de la colonie des réfugiés protestants de France qui s'établit dans les Etats de S. A. S. Mgr le margrave de Brandebourg-Bareuth.* 1686. St-Arch. Bern. Frankr. Buch. II. 595. — Droysen. Geschichte der preussischen Politik. t. III. 797.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 23 novembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 31. — St-Arch. Bern. Rathsbuch. CCIV. 21 (18/28. Februar 1686). — M. Philipson. Das Zeitalter Ludwigs des Vierzehnten (Berlin, 1871). p. 263. — *contra : Affry à Condé.* Neuchâtel, 12 mars 1686. Arch. Chantilly. Série P. CVI. 17.

(4) *Berne à Genève.* 17/27 décembre 1685. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3756.* — *Abscheidt der gehaltenen Conferenz in der Statt Zürich zwüschend den vier evangel. Stätten und der Statt Genff, den 15ten, 16ten und 18ten januari (s. v.) 1686.* St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 557. — *Tambonneau au roi; à Colbert de Croissy.* 19 et 30 janvier 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 142, 163. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 31 janvier 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min XXIII.

(5) *Instructions à noble Jacques Pictet, syndic et Jacques de La Rive, ancien syndic, députés à une conférence à Zurich au sujet des dangers qui menacent la ville.* 2/12 janvier 1686. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3786.*

(6) *Ibid.* — *Genève à Berne.* 18/28 décembre 1685, 25 décembre 1685/4 janvier 1686. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 541, 549. — St-Arch. Bern. Rathsbuch. CCIII. 326 (7./17. Januar 1686). — *Genève à Pictet et De La Rive.* 8/18 janvier, 12/22 janvier. 22 janvier/1er février 1686. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LI. 177 : LII (1685—1686) p. 18, 22. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 31 janvier 1686. loc. cit. — Gautier. op. cit. VIII. 301. — C. Weiss. Histoire des réfugiés protestants de France (Paris, 1853). t. II. 200.

(7) *Ibid.* — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 31 janvier 1686. loc. cit. — Gautier. op. cit. VIII. 303 sqq.

(8) *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 1º febbraio 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXX. — *Relation des négociations en Suisse de Mr Tambonneau en janvier et février 1686.* loc. cit. — Theatrum Europaeum. XII. 982.

objections de Genève à l'entrée dans ses murs d'une garnison helvétique gardaient leur valeur absolue, (1) les députés réunis en Argovie décidèrent en fin de compte le maintien du *statu quo*, renoncèrent par suite au projet d'accréditer des plénipotentiaires auprès des Syndics et Conseils, mais fixèrent, d'autre part, à deux mille hommes le chiffre du secours tenu à la disposition de ceux-ci, auxquels il fut recommandé de ne négliger aucune démarche à l'effet de se concilier les bonnes grâces des autorités de Fribourg et de Soleure. (2)

Aussi bien n'était-ce pas de l'attitude des cantons forestiers qu'allaient dépendre dans une très large mesure le succès ou l'insuccès des efforts tentés par les protestants d'Helvétie pour prêter assistance à la cité de Calvin? Que les alliés suisses de la maison de Savoie refusassent, ainsi qu'on paraissait le redouter à Zurich et à Berne, d'ouvrir leurs passages aux troupes de soutien acheminées vers le Léman, et Genève, comme Lausanne d'ailleurs, se trouvait à la discrétion d'ennemis acharnés à sa perte. (3) Ce fut donc dans l'intention de sonder les dispositions des Confédérés de l'ancienne croyance en cette conjoncture critique que le *Vorort* assigna une diète de tout le Corps helvétique au 17 février. (4)

Loin de s'atténuer durant le temps écoulé entre la « journée particulière » de Zurich de janvier et la « journée générale » de Bade de février, les sentiments hostiles nourris par les protestants envers la France s'étaient au contraire aggravés. A Berne, non moins qu'à Zurich, la conviction s'implantait chaque jour davantage que le roi Très-Chrétien méditait la conquête de la ville de

(1) Eidg. Absch. VI² *A*. 158 *a* (Zürich, 24.—28. Januar 1685). — Gautier. op. cit. VIII. 304.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 17 novembre 1685, 2 février 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 23, 172. — *Il capº Carlo-Conrado di Beroldinghen al conte Ercole Visconti di Saliceto.* Altorfo, 23 novembre 1685. Arch. Visconti a Milano. — *Diarium der Standts Commission angefangen den 14ten december (s. v.) 1685.* St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 417. — *Pictet et De La Rive à Genève.* Berne, 24 janvier (v. s.) 1686. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3786.* — *Recès de la conférence tenue à Zurich entre les cantons protestans et la ville de Genève, pour la conservation de celle-ci,* les 15/25, 16/26 et 18/28 janvier 1686. *Ibid.* Portef. histor. nº *3788.* — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 25 dicembre 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — Gautier. op. cit. VIII. 205. — Eidg. Absch. VI² *A*. 158 *a* (Zürich, 24.—28. Januar 1686).

(3) *Instruktion, Gwalt und Befelch der Herren Ehrengesandten auf die evangel. Arawische Conferenz.* 27. Oktober/6. November 1685. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 209. — „Mr le bourgmestre Escher dict que dans les cantons l'on disoit que l'on ne donneroit pas passage pour secourir Genève sur les terres des catholiques.“ *De La Rive à Genève.* Zurich, 14/24 janvier 1686. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3786.* — „Les esprits s'aigrissent encore plus qu'ils ne l'ont jamais esté.“ *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 28 juin 1686. Aff. Etr. Genève. III suppt. 283 (impr. Barbey. 285).

(4) St-Arch. Bern. Rathsbuch. CCIII. 5 (24. Oktober/3. November 1685). — *Instruktion, Gwalt und Befelch der Herren Ehrengesandten auf die evangel. Arauwische Conferenz.* 27. Oktober/6. November 1685. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 209. — „... dass im fahl wir solten angefallen werden, sie uns nit verlassen noch in Nöthen stecken lassen wolten ... Oder was ist bekanter und leichter zu begreifen? als dass die helvetische Freyheit anders nit wohl als unter dem Vorwand der Religion zertrent und untertrückt werden könne.“ *Instruktion u. s. w.* 27. Oktober/6. November 1685. loc. cit. — *Zürich an Luzern.* 19./29. Januar 1686. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1679—1689. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en février 1686.* loc. cit. — *Landsee an Bamberg.* Innsbruck, 5. März 1686. Reichscorrespondenz. Bamberg. Kreisarchiv. XXXII. 15. — Eidg. Absch. VI² *A*. 158 *a* (Zürich, 24.—28. Januar 1686).

Calvin, soit ouvertement, soit par l'entremise du duc de Savoie,(1) que le dessein de rétablir dans leurs églises cathédrales les prélats retirés à Porrentruy, à Fribourg, à Annecy n'était point abandonné et que les entraves apportées au ravitaillement de Bâle du côté de l'Alsace, à celui de Berne du côté de la Bourgogne et à celui de Genève du côté du pays de Gex en préparaient l'exécution. (2)

Sans attendre les ordres de la cour, (3) Tambonneau s'était rendu en Argovie dès le début de la session. (4) Il y prononça, le 19 février, une harangue dont la conclusion fut que les alarmes des Confédérés leur étaient inspirées par les ennemis de son maître et que celui-ci eût été le premier à les mettre en garde contre une agression de l'étranger, s'il avait eu de «justes raisons» de la redouter pour eux. (5) Mais, une fois éveillées, les défiances des Suisses ne s'apaisaient pas aisément. (6) Le lendemain 20 déjà, les protestants obtenaient des catholiques — ceux de Schwytz exceptés, lesquels n'avaient pas jugé opportun de se faire représenter à Bade —, (7) la promesse à peu près formelle d'un secours immédiat au cas d'une violation de leur sol par les armes d'une puissance voisine. (8) Or, une telle assurance ne pouvait manquer d'agréer aux autorités du *Mittelland*, comme à celles siégeant au pied de l'Uetliberg. Certains désormais, autant du moins que l'instabilité des décisions prises par les membres des diètes le leur permettait, de voir l'intégrité du territoire helvétique défendu par tous les cantons sans distinction de confession, ils se croyaient en mesure, pour peu que le besoin s'en fît sentir, d'acheminer des forces considérables

(1) *Zedel an meine gnädigen Herren die Kriegsräth.* 26. Oktober/15. November 1685. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 205. — *Genève à Berne.* 23 février 1686. *Ibid.* Piedmontbuch *C.* 10. — *El conde de Melgar al rey.* Milan, 3 de março 1686. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3407.* — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 25 avril 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII.

(2) *Instruction à noble Pierre Gautier, conseiller d'Estat, député à Mr l'intendant de Bourgogne.* Genève, 23 septembre 1685. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº 3777. — *Dupré au roi.* Genève, 16 octobre 1685. Aff. Etr. Genève. III suppt. 160. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 22 février, 7 mars 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 235, 267. — St-Arch. Bern. Rathsbuch. CCII. 495 (19/29 octobre 1685).

(3) *Le roi à Tambonneau.* Versailles. 28 février 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 237.

(4) Eidg. Absch. VI² *A.* 162 *b* (Baden, 17. Februar 1686).

(5) *Ibid.* — „Lorsque les cantons auront de justes sujets de craindre d'estre attaquez, je seray tousiours très aise qu'ils pourvoyent à leur seureté.“ *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 14 février 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 201. — *Tambonneau à Colbert de Croissy.* Bade, 21 février 1686. *Ibid.* LXXXI. 241. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1686 (février).* loc. cit. — Van Aitzema. Vervolgh van Saken van Staat (1679—1687). *F.* 9.

(6) *Tambonneau au roi.* Bade, 21 février 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 227.

(7) *Relatione della dieta generale tenutasi in Bada e rimessa dal De La Torre.* 20 febbraio 1686. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni (1676—1690). — *Tambonneau au roi.* Bade, 21 février 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 227.

(8) *Négociation de Mr Tambonneau en Suisse en février 1686.* loc. cit. — „El conde de Melgar da quenta en la carta adjunta de 3 del corriente de haverle avisado un confidente que los cantones catholicos y protestantes han celebrado una dieta general para ocurrir a la confederacion agiustada entre Roma, Francia y Savoya con fin de imbadir a Genevra y Basilea y que han resuelto emplear sus haziendas y vidas en la propria defensa.“ *Consulta del Consejo de Estado* de 26 de março 1686 a Madrid (Pedro de Aragon; Los Balbases: Albuquerque). Arch. Gen. Simancas. Estado. *3407.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 162 *a* (Baden, 17. Februar 1686). — *contra: Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 8 febbraio 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXX. — *contra: Tambonneau au roi.* Bade, 21 février 1686. loc. cit.

vers les avancées du Léman, dès l'instant que les catholiques, encore qu'alliés de la maison de Savoie, consentaient à coopérer à l'œuvre du salut commun.[1] Toutefois, avant de se séparer, les députés protestants tinrent, par mesure de prudence, à spécifier l'importance des contingents que leurs supérieurs seraient appelés à mettre en ligne pour assurer la protection de Genève. Zurich et Berne en assumèrent la presque totalité. Bâle, bien qu'exposée elle aussi à une surprise militaire, se déclara prête à agir aux mêmes fins « pour la défense du pays de Vaud »,[2] ainsi que Glaris d'ailleurs. Schaffhouse et Saint-Gall laissèrent espérer quelques secours, tandis qu'Appenzell et Bienne, « entourés de papistes », s'excusaient sur la nécessité de veiller avant tout à leur propre sécurité.[3]

L'insuccès de l'intervention de Tambonneau auprès de la diète générale était manifeste. L'influence exercée par cet ambassadeur sur les délibérations des Confédérés protestants demeurait nulle. En dépit de ses adjurations répétées, ceux-ci n'allaient-ils pas, rompant avec leur politique traditionnelle, tenter de se procurer en Allemagne des alliances qui leur permissent de faire face au péril, imaginaire selon lui, suspendu sur la frontière occidentale des Ligues?[4] Convaincu enfin, qu'à recourir à la « manière forte » dans ses relations avec ses alliés suisses, il compromettait les intérêts permanents de sa couronne, Louis XIV venait d'ordonner la levée du blocus établi aux portes de Bâle et de prescrire à ses représentants à Soleure et à Genève de s'employer plus que jamais à calmer les appréhensions de leurs hôtes.[5] Il n'était que temps au reste. Des concentrations de troupes françaises s'opéraient sur la Sarre, sur la Saône, en Dauphiné,[6] et si les alarmes des Genevois, alarmes fondées

---

(1) *Abscheidt der bey Anlass einer zu Baden Im Ergaw gehaltenen allgem. Eydtgnössischen Tagsatzung von Seiten der Evangel. und zugewandten Orthen verpflogener sonderbahrer Conferenzen* vom 8. bis 12. Februarii (s. v.) 1686. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 593. — *Négoc. de Mr Tambonneau en Suisse en mars 1686.* loc. cit. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 26 aprile 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXX.

(2) *Basel an Zürich.* 17./27. Februar 1686. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 593. — *Affry à Condé.* Neuchâtel, 12 mai 1686. Musée Condé à Chantilly. Mss. Série *P.* 106.

(3) *Schaffhausen an Zürich.* 16./26. Februar 1686. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 593. — *Appenzell an Zürich.* 21. Februar/5. März 1686. *Ibid.* — *Glarus an Luzern* („wegen Defensive der Stadt Genf und der Landschaft Waadt und Schirmbrief Bern's von 1584"). 4./14. März 1686. St-Arch. Luzern. Savoien-Sardinien. Territorium; *an Zürich.* 4./14. März 1686. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 593. — *Genève à Berne.* 8/18 mars 1686. *Ibid.* Genffbuch *B.* 645.

(4) *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 1° e 22 febbraio 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXX. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 7 et 20 février 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — *Tambonneau au roi.* Bade, 21 février 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 227. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1686 (février).* loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 158 *d* (Zürich, 28.—29. Januar 1686); 166 c (Aarau, 28.—29. März 1686).

(5) *Tambonneau à Zurich.* Soleure, 23 et 25 mars 1686. Aff. Etr. Suisse. Suppt VII. 14—15; St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — *Genève à Berne.* 16/26 mars 1686. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 663. — St-Arch. Bern. Rathsbuch. CCIII. 69, 444 (9./19. November 1685; 30. Januar/9. Februar 1686).

(6) *Stoppa à Genève.* Versailles, 6 mars 1686. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3761.* — *Tambonneau à Zurich.* Soleure, 23 mars 1686. *Ibid.* Portef. histor. n° *3794.* — Richard Fester. Die Augsburger Allianz von 1686 (München, 1893). p. 36.

certes, bien qu'ils s'attachassent à les dissimuler au résident Dupré, paraissaient quelque peu en décroissance,[1] celles de leurs protecteurs suisses, en revanche, se donnaient derechef libre cours.[2]

A Aarau, vers la fin de mars, durant une nouvelle diète, les députés des cantons évangéliques serrèrent de plus près la question des effectifs à mettre sur pied en cas d'une agression étrangère dans la région du Salève.[3] Malgré l'énormité de l'effort réclamé d'eux, les membres de la conférence réunie en Argovie n'eurent pas un instant de défaillance. Ce fut avec trente mille hommes et de l'artillerie qu'ils se promirent d'intervenir dans le conflit de l'imminence duquel ils semblaient persuadés.[4] Aussi bien n'était-ce pas là de leur part la meilleure réponse à l'insinuation de Tambonneau « qu'ils avoient plus de peur pour eux qu'ils ne songeaient à en donner aux autres »?[5]

Pression exercée par le gouvernement français sur la politique de celui de Turin au regard des Vaudois du Piémont. — Hésitations du duc de Savoie. — Edit du 31 janvier 1686. — Emoi qu'il provoque dans la Suisse protestante. — Contrairement aux idées admises à Paris, aucune connivence n'existe entre les réformés d'Helvétie et les sujets rebelles de Victor-Amédée. — Mission à la cour ducale de Gaspard et de Bernard de Muralt. — Difficultés inextricables auxquelles ils se heurtent. — Echec définitif de leurs démarches. — Zurich et Genève s'attachent à calmer l'ardeur belliqueuse de Berne. — Louis XIV fait aviser les cantons de la nouvelle croyance que toute assistance donnée par eux aux habitants des vallées sera considérée par lui comme une offense personnelle.

VII. A mainte reprise déjà, notamment en février et en mars 1685, Louis XIV avait fait aviser les magistrats des cantons protestants et ceux de Genève que les préparatifs militaires dont ils se montraient alarmés étaient dirigés non point contre eux, mais contre les sujets rebelles du duc de Savoie.[6] Depuis quarante ans, soit à la veille, puis au lendemain du traité de Pignerol,

(1) *Colbert de Croissy à Dupré.* Versailles, 12 et 17 janvier 1686. Aff. Etr. Genève. IV. 541, 542.

(2) *Tambonneau à Colbert de Croissy.* Bade, 21 février 1686. Aff. Etr. Suisse LXXXI. 241. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1686 (février).* loc. cit. — *Melgar al rey.* Milan, 3 de março 1686. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3407.* — *Abscheidt der gehaltenen Conferenz zu Arauw zwischen beyden löbl. Stätten Zürich und Bern.* 18. und 19. Martii (s. v.) 1686. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 687. — Eidg. Absch. VI² *A.* 150*a* (Aarau, 7.—11. November 1685).

(3) *Ibid.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 165—166 *a* (Aarau, 28.—29. März 1686).

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 6 et 13 avril 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 331, 343. — Eidg. Absch. VI² *A.* 165—166 *a.*

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 27 avril 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 361.

(6) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 22 et 29 mars 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 291. — *Tambonneau à Zurich.* Soleure, 25 mars 1686. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3786.* — R. Fester. Die Augsburger Allianz von 1686 (München, 1893). p. 39.

nombreuses, on l'a dit, avaient été pour les Confédérés de la nouvelle croyance les occasions d'affirmer les sentiments de solidarité qui les unissaient aux Vaudois du Piémont. (1) A aucun moment certes autant qu'à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, ceux-ci ne s'étaient sentis pressés d'invoquer l'appui de ceux-là. Alors, qu'en juillet 1685 encore, Victor-Amédée semblait animé de dispositions conciliantes à l'égard des réformés de Torre Pellice et que ses relations avec ceux d'Helvétie tendaient à devenir meilleures, trois mois plus tard un brusque revirement s'était produit dans la direction générale de sa politique intérieure et étrangère. A Berne, on ne mettait pas en doute que cette évolution néfaste ne fût la conséquence d'une pression énergique exercée sur lui par le roi Très-Chrétien. (2) En fait, l'exactitude de cette supposition n'était pas contestable. (3) Dès le 12 octobre, Louis XIV engageait ouvertement le duc à suivre son exemple et à exiger de ses sujets des « vallées » soit leur abjuration, soit l'abandon de leurs foyers. (4) Les fins que le monarque français poursuivait en cette conjoncture n'étaient que trop certaines. D'une part, il souhaitait que les mesures décrétées par lui contre les huguenots, ou sur le point de l'être, reçussent d'autres encouragements que ceux du Vatican. Par ailleurs, il lui importait d'empêcher que les « Vaudois » continuassent à favoriser l'exode en Suisse des « religionnaires » de son royaume. (5) Aux premières ouvertures que lui adressa à ce sujet l'ambassadeur marquis d'Arcy, le prince italien fit une réponse évasive. (6) Il fallut, pour le décider à accepter les offres du gouvernement de Paris, l'assurance que celui-ci l'assisterait de ses armes afin de lui permettre de réduire par la force la résistance prévue des montagnards des Alpes rebelles à ses ordres, résistance qu'il ne fût sans doute

(1) *Les pasteurs, anciens et autres directeurs des Eglises évangéliques des vallées du Piémont aux cantons évangéliques.* La Tour (Torre Pellice), 22 avril 1678. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *B.* 201.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 6 avril 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 331. — „Si è divulgato che Genevrini, apprendendo che accesosi il fuocco per esserne involti, habbino procurato che Svizzeri non s'interessino con l'armi in quest' affari della Savoya, ch' al duca siino riusciti grati gl' uffitii et che per hora Ginevra creda d'haver congiurato il turbine e divertito i pericoli." *Girolamo Venier al Senato.* Parigi, 1° maggio 1686. Frari. Francia. CLXXV. 273—274.

(3) *Arcy au roi.* Turin, 2 novembre 1685. Aff. Etr. Turin. LXXXI. 153. — „Je ne crois pas que le duc de Savoye se trouve bien de l'indulgence qu'il a pour ses sujets calvinistes, qui ont demeuré jusqu'à présent dans la rebellion, et de la liberté qu'il leur donne de sortir de ses Estats, n'y ayant pas lieu de douter qu'ils n'y reviennent souvent inquiéter ceux qui occupent leurs biens." *Le roi à Arcy.* Versailles, 4 octobre 1686. *Ibid.* LXXXII. 218. — Carutti. Storia del regno di Vittorio-Amadeo II (Torino, 1856). p. 117.

(4) *Le roi à Arcy.* 12 octobre 1685. impr. Bulletin de la Soc. d'Histoire Vaudoise n° II (décembre 1885, p. 7). — *Le roi à Arcy.* Versailles, 16 novembre 1685. Aff. Etr. Turin. LXXXI. 157. — D. Carutti. Storia del regno di Vittorio-Amadeo II (Torino, 1856). p. 83; Storia della diplomazia della corte di Savoia (Torino, 1879). t. III. 183. — G. Monastier. Histoire de l'Eglise Vaudoise et des Vaudois du Piémont (1847). VI. chap. 24. — O. Klopp. Der Fall des Hauses Stuart. V. 176.

(5) *Arcy au roi.* Turin, 2 novembre 1685, 22 juin 1686. Aff. Etr. Turin. LXXVIII. 106; LXXXI. 153; LXXXII. 105. — *Le roi à Arcy.* Versailles, 3 janvier 1686. *Ibid.* LXXXIII—LXXXIV. p. 7.

(6) *Arcy au roi.* Turin, 27 octobre 1685. impr. Bulletin de la Soc. d'Histoire Vaudoise n° II. p. 7. — *Le roi à Arcy.* Versailles, 16 novembre 1685. loc. cit. — *Arcy au roi.* Turin, 21 novembre 1685. Aff. Etr. Turin. LXXXI. 174.

parvenu à briser à lui seul qu'au prix du sacrifice « de la fleur de la noblesse piémontaise ». [1]

A la nouvelle de la promulgation de l'édit du 31 janvier 1686, qui proscrivait dans les vallées la célébration du culte réformé et ordonnait la démolition des temples, ainsi que le bannissement des pasteurs; [2] à l'annonce que les délégués de ceux-ci venaient de quitter Turin, que la rupture était consommée entre le duc et ses « sujets de la religion » [3] et que l'écrasement des « Barbets » par les armes franco-piémontaises paraissait inévitable, l'émoi fut grand en Suisse dans les cités évangéliques, [4] tandis en revanche que les catholiques de Fribourg et des petits cantons, entraînés par les exhortations du nonce, approuvaient sans réserve le nouvel état des choses que l'accord scellé entre les cours de France et de Piémont créait dans ce dernier pays. [5]

Afin de justifier l'importance du secours militaire qu'il accordait à Victor-Amédée, Louis XIV avait fait aviser ce prince, qu'à ses yeux, si les Vaudois des vallées, déterminés à se défendre dans leurs hautes retraites, refusaient soit de se convertir, soit de quitter leur patrie, c'est qu'ils se sentaient « fortiffiez dans cette résolution par l'espérance des secours que leur donne« roient les Suisses et les Genevois, partie en argent et partie en diversions « que les premiers feroient sur la frontière de Savoye ». [6] Or, en ce qui concernait les Genevois à tout le moins, cette crainte était chimérique, et ne l'eût-elle pas été à ce moment, que des mesures étaient prises pour qu'elle le devînt sous peu. Restaient les Confédérés de la nouvelle croyance. De ce côté-là encore, bien que ces derniers ne s'engageassent pas de façon formelle à s'abstenir de prêter une assistance effective à leurs coreligionnaires du Piémont, aucune menace sérieuse ne se dessinait à l'horizon. [7] La correspondance échangée entre le gouvernement ducal et les autorités de Berne et de

---

(1) *Arcy au roi.* Turin, 1er décembre 1685. loc. cit. — „Il Duca giustifica il ritardo con i riflessi della discrettione e del ragionevole, non complendo cimentare contro vil canaglia disperata il più bel fiore della nobiltà piemontese.“ *Girolamo Venier al Senato.* Parigi, 20 marzo. 1° maggio 1686. Frari. Francia. CLXXV. nos 261, 273—274. — *Arcy au roi.* Turin, 6 avril 1686. Aff. Etr. Turin. LXXXII. 9.

(2) *Edict van den Hertog van Savoyen tegens sijn gereformeerde Onderdanen gepubliciert den 1. February 1686.* ap. Van Aitzema. Vervolgh van Saken van Staat (1679—1687). *F.* 7. — D. Carutti. Storia del regno di Vittorio-Amadeo II. 85.

(3) *Copie d'une lettre de Turin, du 2 février 1686.* St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 571.

(4) *Grésy aux cantons protestants.* Lucerne, 22 avril 1686. Bibl. Bern. Mss. Hist. Helv. VI. 40 (8). — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 9 mai 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII.

(5) *De La Rive à Genève.* Zurich, 11/24 janvier 1686. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° 3786. — *Tambonneau au roi.* Bade, 21 février 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 227. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 7 mars et 9 mai 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII.

(6) *Arcy au roi.* Turin, 16 février 1686. Aff. Etr. Turin. LXXXI. 338. — „Ad ogni modo il più apparente et il più probabile è la riduttione degl' heretici ribelli e ch'il rinforzo sii considerabile per il dubbio di qualche calata de Svizzeri, in caso s'interessassero nella causa de loro vicini o della lor religione.“ *G. Venier al Senato.* Parigi, 6 marzo 1686. Frari. Francia. CLXXV. n° 257.

(7) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 12 avril 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 340.

Zurich se poursuivait sur un ton conciliant, au maintien duquel les conseils venus des cantons forestiers ne paraissaient certes pas étrangers. (1)

Dès l'instant que la voie de l'action directe leur était interdite et que les instances renfermées dans leurs missives ne réussissaient pas à fléchir l'obstination du duc, (2) il ne restait guère aux cités évangéliques d'autre ressource que celle d'accréditer des ambassadeurs à Turin. (3) Une conférence particulière que leurs députés réunis à Bade en février eurent à ce sujet en décida ainsi. (4) En conséquence Gaspard et Bernard de Muralt, membres, le premier du Conseil de Zurich et le second de celui de Berne, issus tous deux d'une famille d'origine italienne, reçurent l'ordre de gagner le Piémont sans retard. (5) A leur passage à Genève, ils eurent le regret de constater que l'influence exercée par Roland Dupré sur les délibérations des magistrats de cette petite république demeurait puissante, car ceux-ci, tout en louant comme il convenait la démarche que l'un et l'autre se proposaient d'accomplir, ne dissimulaient pas qu'à leurs yeux elle semblait peut-être prématurée. (6) Une fois au delà des monts, ils durent reconnaître que la situation qu'ils avaient mission de rétablir était des plus compromises. L'audience que leur accorda Victor-Amédée, en mars, les confirma dans cette opinion, (7) et le voyage que, du consentement de ce prince, ils firent dans les vallées acheva de les convaincre des difficultés inextricables que rencontrerait l'exécution de leur tâche. (8)

---

(1) *Les cantons protestants au duc de Savoie.* Zurich, 15 janvier, 9 et 28 février, 8 avril, 27 août 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. Princ. forest. Svizzera. XIV. — *Les cantons protestants à Grésy.* 3 février 1686. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *C.* 41. — *Le duc de Savoie aux cantons protestants.* Turin, 16 février, 6 et 25 mars 1686. *Ibid.* Piedmontbuch *C.* 8, 27; Aff. Etr. Turin. LXXXI. 376; Arch. di Stato Piemontesi. Lett. Princ. forest. Svizzera. XIII. — *A Tambonneau: Zurich,* 18/28 mars, 25 mars/4 avril; *Berne,* 26 mars 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 321; VII suppt. 16, 17. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1686.* loc. cit. — Theatrum Europaeum. XII. 1109.

(2) *Die evangel. Orte der Eidgenossenschafft an Herrn Mis de Grésy.* 3./13. Februar 1686. — *Il duca di Savoia agli Cantoni protestanti.* Torino, 16 febbraio, 23 marzo 1686. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *C* (1686—1687). p. 4, 8, 27. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CCV. 224 (20./30. Juli 1686). — Histoire de la négociation des ambassadeurs suisses en Savoie. 1686 (impr. Bâle, 1690; in-32°) [réédité en 1898].

(3) *Arcy au roi.* Turin, 16 février 1686. Aff. Etr. Turin. LXXXI. 338.

(4) Eidg. Absch. VI² *A.* 164 *b* (Baden evangel., 18.—22. Februar 1686).

(5) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 28 février 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — Theatrum Europaeum. XII. 1109. — Neujahrsblatt der Hülfsgesellschaft in Zürich auf das Jahr 1849. — Elisabeth Corona Klinkert. Die evangelische Kantonen und die Waldenser in den Jahren 1655 und 1685—1686 (Zürich, 1917). — Tillier. Geschichte des Freistaats Bern. IV. 301 sqq.

(6) *Bernhardt von Muralt an Bern.* Genf, 19./29. Februar 1686. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 617. — *Genève à Zurich et à Berne.* 19/29 février 1686. *Ibid.* Genffbuch *B.* 637; Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LI. 185; LII. 33. — *Harangue gedaan door een gedeputeerde van de Switsersche Cantons in den vollen Raad van de Stadt Genève.* Februar 1686. ap. Van Aitzema. Vervolgh van Saken van Staat (1679—1687). *F.* 9.

(7) *Bernhardt von Muralt an Bern.* 6./16. März 1686. St-Arch Bern. Piedmontbuch *C.* 13. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CCIV, 118 (Mittwoch, 10. März [s. v.] 1686).

(8) „Les députez des cantons de Zurich et de Berne sont encore icy. Ils n'ont pu rien obtenir en faveur des protestants des vallées de Luzerne.“ Turin, 20 mars 1686. Gazette de France, année 1686. p. 164, 178. — *Arcy au roi.* Turin, 30 mars 1686. Aff. Etr. Turin. LXXXI. 402. — *Bernhardt von Muralt an Bern.* Turin, 3. April 1686. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *C.* 34. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CCIV. 219 (Samstag, 27. März [s. v.] 1686). — St-Arch. Basel. Rathsprotokoll. LVIII (17./27. April 1686). — D. Carutti. Storia della diplomazia della Corte di Savoia. III. 137.

Le marquis de Saint-Thomas, premier ministre du duc, ne tarda pas à les aviser que tout ce que celui-ci pouvait faire «à la contemplation» de leurs supérieurs serait d'oublier les infractions à ses édits relevées à la charge des Vaudois rebelles. (1) Au bout d'une semaine, Victor-Amédée, désireux d'abréger le séjour des deux envoyés suisses à sa cour, leur déclarait à brûle-pourpoint, qu'ensuite de l'échec de leurs démarches auprès de ses sujets révoltés, il venait d'adresser à ceux-ci une nouvelle sommation afin de les engager à se soumettre à ses volontés. (2)

Dès lors le sort en était jeté. Un dernier entretien que les ambassadeurs de la diète d'Aarau eurent avec le duc avant son départ pour les vallées, le 20 avril, leur permit de se disculper du soupçon qui pesait sur eux d'avoir joué double dans leur tentative d'entremise entre les parties. (3) L'échec de leur mission n'aurait pu être plus complet, ni les sentiments d'amertume qu'ils remportèrent dans leur patrie plus profonds. (4) Abjurer ou émigrer, tel était en somme le dilemme posé aux habitants de Luserna et des régions environnantes. (5) S'ils eussent suivi les avis des Suisses, ils se fussent retirés en masse sur la rive nord du Léman. (6) Mais, contre les oppresseurs de leur foi et de leur liberté, les Vaudois, ou du moins la plupart d'entre eux, semblaient résolus à lutter jusqu'à la mort. (7) Le roi Très-Chrétien triomphait. Ses conseils belliqueux avaient eu raison des hésitations du prince piémontais et le tiraient «de sa léthargie». (8) L'heure était venue où des rencontres, plus meurtrières à dire vrai pour les agresseurs que pour leurs adversaires, allaient ensanglanter le sol des vallées. (9)

---

(1) *Arcy au roi.* Turin, 6 et 23 mars 1686. Aff. Etr. Turin. LXXXI. 369, 385.

(2) *Copie d'une lettre de Turin,* du 2 février 1686. St-Arch. Bern. Genfbuch *B.* 571. — „On seroit bien aise qu'ils (les envoyés suisses) se retirassent ...“ *Arcy au roi.* Turin, 18 avril 1686. Aff. Etr. Turin. LXXXII. 23. — *Genève à Berne.* 21 avril/1er mai 1686 St-Arch. Bern. Piedmontbuch *C* (1686 à 1687). p. 44. — *Girolamo Venier al Senato.* Parigi, 1° maggio 1686. Frari. Francia. CLXXV. nos 273—274.

(3) *Arcy au roi.* Bercherais (Bricherasio), 21 avril 1686. Aff. Etr. Turin. LXXXII. 30. — Histoire de la négociation des ambassadeurs envoyez au duc de Savoye par les cantons évangéliques, l'année 1686 (imp. 1690).

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 27 mars 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. — *Girolamo Venier al Senato.* Parigi, 1° maggio 1686. Frari. Francia. CLXXV. nos 273—274. — *Le duc de Savoie aux cantons protestants.* Lucerne, 4 mai 1686. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *C.* 48. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 16 maggio 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXX. — *Gasparo di Muralt al marchese di San Tomaso.* Zurigo, 20/30 maggio 1686. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *C.* 53.

(5) *D. Léger à Messrs les ambassadeurs des cantons évangéliques à Turin.* Angrogne, 14 avril 1686. St-Arch. Zürich. Piemont. Verfolgungen. 1685—1686. — *Genève à Berne.* 21 avril/1er mai 1686. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *C.* 44.

(6) *Gaspard et Bernard de Muralt aux Vaudois des vallées.* Turin, 11 avril 1686. Aff. Etr. Turin. LXXXIII—LXXXIV. 122.

(7) *Abscheid der zwüschen den evangel. Ohrten der Eidgenossenschafft den 21. und 22. Aprilis (1. und 2. Mai) 1686 in Araw gehaltenen Conferenz.* St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 711. — *Arcy au roi.* Turin, 5 mai 1686. Aff. Etr. Turin. LXXXII. — Eidg. Absch. VI² *A.* 168 *b.*

(8) *Le roi à Arcy.* Versailles, 16 avril 1686. Aff. Etr. Turin. LXXXII. 12. — „Francesi pretendono haver la maggior parte del merito, come certo hanno havuto la maggior parte del danno (600 feriti).“ *Venier al Senato.* Parigi, 8 maggio (1a) 1686. Frari. Francia. CLXXV. 275—276.

(9) *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 15 febbraio 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXX. — Immich. op. cit. 131. — D. Carutti. Storia di Pinerolo (1893). 481. — E. de Budé Bi-centenaire de la glorieuse rentrée (Bulletin de la Société d'Histoire vaudoise. 1889, p. 21).

A Paris on ne se montrait point inquiet quant à l'attitude qu'adopteraient les Suisses protestants ensuite de l'insuccès de la mission de leurs ambassadeurs en Piémont. (1) On savait que les gouvernants de Berne ne pousseraient pas les choses à l'extrême et que, s'y décidassent-ils, Zurich et Genève s'attacheraient aussitôt à les remettre dans la bonne voie, (2) Genève surtout, qui avait obtenu d'eux quelques centaines de soldats et d'ouvriers, d'ailleurs de qualité médiocre, (3) pour hâter la réfection de ses fortifications. (4) Et, à supposer même que cette intervention ne se produisît pas, ne paraissait-il pas déjà certain que les Valaisans, dont les relations devenaient de plus en plus confiantes avec la maison de Savoie et de moins en moins cordiales avec les autorités du *Mittelland*, sauraient tenir ces dernières en respect, le cas échéant? (5) Toutefois le roi Très-Chrétien estima nécessaire que, non seulement ses protégés de Genève, mais aussi ses alliés réformés d'Helvétie prissent connaissance sinon des raisons vraies — elles n'étaient guère avouables —, du moins des prétextes apparents de sa décision de joindre ses troupes à celles de Victor-Amédée pour réduire à l'obéissance leurs coreligionnaires des Alpes Graies. (6) Il alla même plus loin et prescrivit à son ambassadeur aux Ligues de prévenir les autorités des deux grandes cités évangéliques que tout acte hostile commis par elles à l'encontre des intérêts de la maison ducale serait considéré par lui comme dirigé contre sa propre personne. (7) Le nonce apostolique et l'agent de la cour de Turin à Lucerne doutaient fort que Tambonneau consentît à exécuter cet ordre à la lettre, dans la crainte de compromettre le succès d'autres négociations conduites par lui à Zurich et à Berne. (8) Tous deux se

(1) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 10 janvier et 7 mars 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 116, 237. — *Tambonneau à Arcy.* Soleure, 7 février 1688. *Ibid.* VII suppt. 87.

(2) *Colbert de Croissy à Dupré.* Versailles, 12 janvier 1686. Aff. Etr. Genève. IV. 541. — *Genève à Zurich.* 2/12 mars 1686. St-Arch. Zürich. Genff *A.* 216[12] (1678—1686).

(3) „Ainsy ils s'incommodent sans nous accommoder et quittent leurs ouvrages sans advancer les nostres." *Genève à Berne.* 9/19 mars 1686. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 653. — „Et, à propos de secours, on est fort mal édifié des deux cents hommes du pays de Vaud qui sont en cette ville, qu'on dit estre pour la pluspart mauvois ouvriers et paresseux." *Annexe à la lettre ci-dessus*, 14/24 mars 1686. *Ibid.* Genffbuch *B.* 656. — *Genève à Berne.* 16/26 mars 1686. *Ibid.* Genffbuch *B.* 665. — St-Arch. Bern. Rathsmanual (13. Februar—28. Mai 1686) p. 337 (23. April/3. Mai 1686).

(4) *Genève à Berne.* 16,26, 19/29 février 1686. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 605. 637. — *Zürich an Bern.* 4./14. März 1686. *Ibid.* Genffbuch *B.* 641. — *Abscheidt der zwüschen den Evangel. Orthen lobl. Eydtgnossenschafft den 30ten und 31ten martii 1688 in Araw gehaltenen Conferenz. Ibid.* Genffbuch *B.* 759.

(5) *Wallis an Bern.* 18. Dezember 1684; 12. Mai, 5./15. September 1685. St-Arch. Bern. Wallis Buch *D.* 1051, 1056, 1115. — *Abscheid der im Martii 1686 zwüschen Bern und Wallis zu Bex und St. Mauritzen gehaltenen Conferenzen wegen der Landmarch uff Sanetsch und Gemi. Ibid.* Wallis Buch *E.* 785. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 10 janvier 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 116. — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 21 dicembre 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII.

(6) *Genève à Zurich.* 16/26 mars 1686. St-Arch. Zürich. Genff *A.* 246[12] (1678—1686). — *Tambonneau à Zürich.* s. d. (mars 1686). St-Arch. Bern. Piedmontbuch *C.* 23.

(7) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 14 et 22 mars et 24 avril 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 281, 291, 360. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 16 et 30 mars 1686. *Ibid.* LXXXI. 281, 310. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1686 (mars). Ibid.* Mém. et Docts. XX. — *Schaffhouse à Tambonneau.* 2 avril 1686. *Ibid.* LXXXI. 327. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 5 aprile 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXX.

(8) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 21 mars 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII.

trompaient. Le successeur de Gravel à Soleure n'hésita pas à accomplir cette commission délicate. [1] Aussi bien se vit-il promptement en mesure d'annoncer à son souverain que, si l'appui moral des protestants d'Helvétie demeurait acquis aux populations des « vallées vaudoises », [2] en revanche celles-ci n'avaient à compter sur aucune assistance effective de la part des Etats confédérés de la nouvelle croyance. [3]

Participation de Tambonneau à la diète de Bade de décembre 1685. — Ses inquiétudes en présence du développement inattendu de l'exode huguenot. — Voyage de Courtanvaux à Huningue. — Situation délicate que crée à l'ambassadeur français la politique confessionnelle de son souverain. — Calomnies répandues par lui contre les « religionnaires » émigrés en Suisse. — Répercussions imprévues de l'édit de Nantes. — En dépit des intrigues françaises, l'harmonie demeure entière entre les protestants français et piémontais et leurs hôtes suisses. — Vaine surveillance exercée par l'ambassadeur sur les huguenots de passage à Soleure.

Démarches de la cour de Turin à l'effet d'augmenter le nombre de ses alliés aux Ligues. — Colbert de Croissy, à l'encontre de Tambonneau, se refuse à en reconnaître le danger. — Son aveuglement. — Etat des relations entre la maison de Savoie et les autorités de Zurich et de Berne. — Griefs soulevés en Piémont contre les réformés d'Helvétie. — Mission du comte de Govone aux Ligues. — Son but. — Projets élaborés par Fidèle de La Tour. — Ils sont jugés irréalisables à Paris, comme à Berne, du fait qu'ils menacent l'intégrité territoriale de Genève et du pays de Vaud.

Répugnance des cantons des deux confessions à contracter de nouveaux engagements envers l'étranger. — Marchandages bernois au sujet du complétement du régiment d'Erlach à la solde de France. — Epuisement progressif de la pépinière militaire de la Suisse centrale. — L'empereur, Venise et la Porte Ottomane. — Les Confédérés de l'ancienne croyance refusent à la Sérénissime République des secours contre le Turc. — Vénalité du secrétaire des diètes de Bade. — La politique à courtes vues de Colbert de Croissy dessert les intérêts français en Suisse. — Pour un peu le roi Très-Chrétien favoriserait dans ce pays la mise sur pied d'autres levées que les siennes. — Ses raisons. — Mission de Beroldingen à Milan. — Griefs des cantons catholiques envers l'Espagne. — Influence exercée par les Casati sur les délibérations des gouvernements de la Suisse catholique.

(1) *Tambonneau à Zurich et à Berne.* Soleure, 23 mars; *aux cantons évangéliques.* 25 mars 1686. impr. Gautier. op. cit. VIII. 308, 309. — *Tambonneau à Berne; à Zurich.* Soleure. 30 mars 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 325, 326. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 4 avril 1686. loc. cit.

(2) *A Tambonneau: Schaffhouse,* 2 avril; *Berne,* 29 mars/8 avril 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 327, 351. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 12 avril 1686. *Ibid.* LXXXI. 340. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 20 avril 1686. *Ibid.* LXXXI. 350.

(3) *A Tambonneau: Berne,* 29 mars/8 avril; *Zurich,* 8 mai 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 351, 390.

VIII. Tandis que les deux ambassadeurs suisses en Piémont adjuraient leurs coreligionnaires des vallées d'accepter les offres ducales et d'émigrer sur la rive nord du Léman, (1) un ministre de Genève cherchait à les persuader « qu'il « leur valait autant mourir chez eux que d'aller chercher à périr de faim et de « misère dans les pays estrangers » et d'imiter en cela l'exemple des huguenots français, qui prenaient de plus en plus nombreux le chemin de l'exil. (2)

Au retour de la diète de Bade, à laquelle il assista en décembre 1685, Tambonneau avait croisé, sur la route conduisant de cette ville à Soleure et à Neuchâtel, des « religionnaires » dirigés vers Zurich, (3) d'où partie d'entre eux méditaient de franchir le Rhin et d'accueillir les propositions d'hébergement définitif ou momentané de l'Electeur de Brandebourg, du margrave de Baireuth, du duc de Wurtemberg, du landgrave de Hesse-Cassel et d'autres princes protestants. (4) Encore que, au dire de l'ambassadeur, les malheureux qu'il rencontrait ainsi « à tout bout de champ » fussent indignes de commisération et appartinssent à la lie de la population du Languedoc, des Cévennes ou de la Provence, les gens « de quelque considération » se rendant par les voies les plus directes en Allemagne, (5) il ne cachait pas au roi l'inquiétude que lui causaient et cet exode aux proportions inattendues et la désaffection croissante dont les manifestations se faisaient jour au sein des cités évangéliques, notamment à Bâle, où les autorités, d'ordinaire plus prévenantes, (6) avaient négligé d'envoyer complimenter le marquis de Courtanvaux, fils de Louvois, lors de son dernier passage à Huningue. (7)

---

(1) *Gaspard et Bernard de Muralt aux chefs des Vaudois des Vallées.* Turin, 11 avril 1686. Aff. Etr. Turin. LXXXIII—LXXXIV. 122. — *Arcy au roi.* Bercherais (Bricherasio), 21 avril 1686. *Ibid.* LXXXII. 30.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 5 janvier 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 103.

(3) *Tambonneau à Verjus de Crécy.* Soleure, 12 décembre 1685. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 187. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 15 et 22 décembre 1685 ; 5 janvier 1686. *Ibid.* LXXXI. 70, 80, 103.

(4) *Frédéric de Dohna à Berne.* Coppet. s. d. (1685). St-Arch. Bern. Frankr. Buch *JJ.* 425. — *Edit de Sa Sérénité Electorale de Brandebourg, qui expose tous les droits, franchises et privilèges accordez aux Français de la religion réformée qui viendront s'établir dans ses Etats.* Potsdam, 29 octobre 1685. Impr. *Ibid.* Frankr. Buch *JJ.* 433. — *Zürich an Bern.* 2./12. Februar 1686. *Ibid.* Frankr. Buch *JJ.* 521. — *Der Marggraf zu Bayreuth an Bern.* Bayreuth, 27. März/6. April 1686. *Ibid.* Frankr. Buch *JJ.* 545. — *Friedrich Wilhelm, Kurfürst, an die evangel. Orte.* Cölln an der Spree, 10./20. April 1686. *Ibid.* Frankr. Buch *JJ.* 589. — *Mémoire pour présenter à LL. Exc. les très illustres, très puissans et très magnifiques Sgrs du canton et république de Berne en faveur de la colonie des réfugiés protestants de France qui s'établit dans les Etats de S. A. S. Mgr le margrave de Brandebourg-Bareuth.* 1686. *Ibid.* Frankr. II. 595 ; *Ibid.* Frankr. Buch *JJ.* 595. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 4 mai 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 371. — *Bern an Neuenburg.* 17./27. August 1687. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. IX (1685—1693). p. 124. — *Zürich an Bern.* 22. Dezember 1687/1. Januar 1688. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *JJ.* 803. — *Carl, Landtgraf zu Hessen-Cassel an die evangel. Orte.* Cassel, 6./16. April 1688. *Ibid.* Frankr. Buch *JJ.* 913. — R. Fester. Die Augsburger Allianz von 1686. p. 35 sqq. — Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français. t. LI. p. 113 (Les réfugiés à Berlin, d'après la correspondance du comte de Rébenac [1686—1688]). Eidg. Absch. VI² *A.* 168—169 *c* (Aarau, 1.—2. Mai 1686).

(5) *Tambonneau à Verjus de Crécy.* Soleure, 12 décembre 1685. loc. cit. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 15 décembre 1685. loc. cit.

(6) *Louvois à Bâle.* Versailles, 29 novembre 1682. St-Arch. Basel. Frankr. *B*3 (Empfang frantzösischer Fürstlichkeiten. 1624—1800).

(7) *Tambonneau au roi.* Soleure, 13 octobre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 405. — *Gravel de Marly à Tambonneau.* Cologne, 2 janvier 1687. Aff. Etr. Cologne. XXX.

A dire vrai, la situation que créait à l'ambassadeur français la politique confessionnelle pratiquée par son souverain devenait de plus en plus délicate. Elle l'obligeait à jouer un rôle à quoi rien ne l'avait préparé, à solliciter des conversions ([1]), à servir d'intermédiaire entre le Père recteur de Strasbourg et les « indécis » qu'il avait mission de lui adresser, pourvu que ceux-ci s'engageassent d'avance à abjurer, ([2]) à épurer son propre personnel, à se défaire de son secrétaire de confiance, luthérien, natif de Hambourg, ou à le mettre à tout le moins en observation jusqu'à ce que son reniement des nouvelles doctrines religieuses fût chose accomplie, ([3]) à tenir en suspicion son seul agent à Zurich, Jean Grebel, dont ses compatriotes « avaient horreur » parce qu'ils le savaient acquis aux intérêts de la Couronne Très-Chrétienne, ([4]) à réclamer enfin, avec l'appui du nonce, le châtiment des gazetiers assez téméraires pour critiquer les décisions prises à Paris, ([5]) alors que lui-même recourait sans cesse à la calomnie pour tenter de dénigrer l'abnégation, la constance et jusqu'à la moralité des infortunés que la fermeté de leurs croyances poussait à s'exiler de France. ([6])

Moins heureux ou moins habile que son collègue de Genève, Roland Dupré, lequel, après avoir réussi à ramener dans le giron de l'Eglise son propre beau-frère, sollicitait avec une rare impudence la confiscation au profit de celui-ci de biens appartenant à des « religionnaires », ([7]) Tambonneau, dialecticien médiocre, échouait dans ses divers essais de propagande confessionnelle ([8]) et s'attirait de la part d'un jeune huguenot de dix-neuf ans cette fière réponse

(1) *Tambonneau au roi; à Colbert de Croissy.* Soleure, 9 février, 6 avril. 18 et 25 mai, 1er juin 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 191, 205, 331, 389, 397, 404.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 26 janvier et 1er juin 1686. Aff Etr. Suisse. LXXXI. 157, 404; *à Colbert de Croissy.* Soleure, 30 janvier, 2 et 9 février 1686. *Ibid.* LXXXI. 163, 183, 205. — „Mon secrétaire ... est allemand, d'Hambourg, luthérien, mais je ne vois pas qu'il soit fort attaché à sa religion." *Tambonneau à Colbert de Croissy.* Bade, 21 février 1686. *Ibid.* LXXXI. 241. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 12 juin 1686. *Ibid.* LXXXI. 430.

(3) „Le roy m'ordonne de vous dire que vous devez vous deffaire au plus tost de vostre secrétaire luthérien et en prendre un catholique, à moins que celuy-là ne veuille embrasser nostre religion." *Colbert de Croissy à Tambonneau.* Versailles, 17 janvier 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 135. — *Tambonneau à Colbert de Croissy.* Soleure, 9 février 1686. *Ibid.* LXXXI. 205.

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 22 décembre 1685, 2 février 1686 (Ire), 3 août 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 80, 172; LXXXIII. 44. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 3—4 janvier, 14 février; *Colbert de Croissy au même.* Versailles, 17 janvier 1686. *Ibid.* LXXXI. 94, 135, 201.

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 28 avril et 26 décembre 1685, 11 mai 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 149; LXXXI. 89, 379. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 11 mai 1685. *Ibid.* LXXIX. 155. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 1° febbraio; *Cibo a Cantelmi.* Roma, 16 febbraio 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXX, CCXLV.

(6) „J'apprens que ces gens qui, par un pur motif de zèle pour leur salut quittent leurs biens et leur patrie, ne laissent pas de songer dans les bailliages des cantons de Zurich et de Berne et mesme dans ces deux villes à troubler le repos ordinaire des ménages ... par des empressemens pour les femmes de ceux qui les retirent avec tant de charité." *Tambonneau au roi.* Soleure, 9 février 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 191; Soleure, 18 janvier et 8 février 1687. *Ibid.* LXXXIII. 277, 303.

(7) *Dupré au roi.* Genève, 16 octobre 1685. Aff. Etr. Genève. III suppt. 272. — *Colbert de Croissy à Genève.* Versailles, 21 juin 1686. *Ibid.* IV. 549.

(8) „Quoy qu'on puisse leur dire icy, rien n'est capable de les destourner de la première ferveur de leur zèle." *Tambonneau au roi.* Soleure, 25 mai 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 397.

que « sa religion luy faisoit croire qu'il n'y a point de considération qui puisse tenir contre le soin qu'il devoit avoir de son salut ». (1)

D'ores et déjà, il était acquis, qu'en révoquant l'édit accordé aux réformés par son aïeul, Louis XIV n'avait pas songé aux répercussions possibles d'un acte dont les conséquences néfastes dépassaient de beaucoup ses prévisions. Son effort devait tendre désormais à faire rentrer dans le royaume ceux de ses sujets qui avaient préféré « s'en retirer » que d'abjurer leur foi religieuse. (2) Mais à cette réintégration dans leurs foyers était attachée la condition *sine qua non* du retour des intéressés « à la religion du roy ». (3) Deux circonstances eussent singulièrement facilité l'accomplissement des désirs du monarque français: à savoir, d'une part, la lassitude des Suisses protestants en présence de l'afflux croissant des « religionnaires » dans leur pays et, d'autre part, le regret de ces derniers de ne point trouver au delà du Jura les consolations et l'aide matérielle qu'ils y étaient venus chercher. (4) Or, sur l'un comme sur l'autre de ces points, l'échec des espoirs conçus au Louvre paraissait complet. Le renchérissement des conditions de l'existence, provoqué par l'augmentation du nombre des consommateurs, n'était assurément pas sans préoccuper les magistrats des cités évangéliques et leurs administrés. (5) Toutefois, en dépit des affirmations contraires de Tambonneau, ceux-ci rivalisaient de zèle pour subvenir à l'entretien des hôtes que leur imposait la rigidité des édits royaux et leur « donner plus de secours qu'ils n'en demandoient ». (6) Quant aux déceptions éprouvées par les réfugiés à leur arrivée aux Ligues, elles ne tenaient pas à l'accueil qu'ils y recevaient, (7) mais bien à la vie désœuvrée qui les y attendait et qui les poussait à « se jeter » dans les armées des puissances coalisées contre la France, les seules où ils eussent désormais accès. (8)

Etant donné ces fâcheuses prémices, c'était uniquement sur l'esprit d'initiative de son ministre en Suisse que devait compter le roi Très-Chrétien pour détourner un danger dont l'existence ne semblait que trop certaine. Tambonneau, il convient de le reconnaître, déploya une activité fébrile, dans l'espoir

---

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 9 février, 25 mai, 1er juin 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 191, 397, 404.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 18 mai 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 389. — Frank-Puaux et A. Sabatier. Etudes sur la révocation de l'Edit de Nantes (Paris, 1886). p. 17.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 1er juin 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 404.

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 22 décembre 1685, 4 mai et 20 juillet 1686; *Grebel à Tambonneau.* Zurich, 22 juillet 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 80, 371; LXXXIII. 22, 32.

(5) Eidg. Absch. VI² *A.* 149 *b* (Luzern, 5.—6. November 1685). — *Tambonneau au roi.* Soleure, 23 mars 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 297. — *Genève à Berne.* 6/16 septembre 1687. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *JJ.* 725.

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 19 janvier 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 142; Soleure, 4 janvier 1687. *Ibid.* LXXXIII.. 260.

(7) *Grebel à Tambonneau.* Zurich, 23 janvier 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 214. — Mörikofer. Histoire des réfugiés de la Réforme. p. 182 sqq. — Ch. Weiss. op. cit. II. 209 sqq.

(8) *Tambonneau au roi.* Soleure, 12 janvier 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 122; Soleure, 18 janvier et 8 février 1687. *Ibid.* LXXXIII. 277, 303.

de justifier la confiance que son souverain plaçait en lui. Ce fut en vain.(1) Convaincus qu'il cherchait à leur nuire, les « religionnaires » dirigés vers Zurich « contournaient l'enceinte de Soleure ou ne pénétraient dans cette ville qu'à la nuit tombante », de peur de l'y rencontrer.(2) Les hôteliers avaient bien reçu l'ordre de l'aviser des noms et qualités des Français descendus chez eux, mais en éludaient l'exécution ou s'arrangeaient malicieusement à ce que ceux-ci se remissent en route avant qu'il eût eu le loisir de les visiter et de les amener à regagner leurs pénates.(3) Réduit à faire monter son écuyer à cheval dès deux heures du matin à l'effet de contrôler et de dénombrer les convois de réfugiés acheminés vers la Suisse orientale,(4) il eût souhaité, d'autre part, que les autorités du lieu de sa résidence s'opposassent au passage sur l'Aar de barques chargées de huguenots, dont plusieurs, munis de passeports bernois, cherchaient à gagner l'Allemagne.(5) Aussi bien sa déception fut vive de constater que cette démarche ne rencontrait ni l'approbation de ses hôtes, soucieux de ne point entrer en conflit avec le gouvernement du ***Mittelland***,(6) ni celle de son maître, persuadé non sans raison que les intrigues de ses « sujets rebelles » offraient moins de danger si elles étaient ourdies de Zurich et de Schaffhouse qu'à Genève et dans le pays de Vaud.(7)

IX. Ce n'était pas à Paris seulement que l'on surveillait d'un œil attentif les passions soulevées en Suisse par l'arrivée dans ce pays des victimes de la révocation de l'édit de Nantes. A Turin, le gouvernement ducal se préoccupait lui aussi de tirer parti de cette situation troublée pour étendre et asseoir son influence dans d'autres régions que celles où l'avait implantée son alliance avec les membres de la Ligue Borromée. En adjurant les cantons, au cours de la diète de Bade de février 1686, de s'abstenir de contracter de nouveaux engagements avec l'étranger, Tambonneau n'agissait pas à la légère et faisait preuve de plus de perspicacité que son chef direct Colbert de Croissy.(8) Celui-ci ne s'était pas opposé à l'accession de Soleure au traité helvéto-piémontais du

(1) „Pourveu qu'on ayt une vintaine de pistolles, il n'y a point de frontières icy où l'on ne passe." *Tambonneau au roi.* Soleure, 19 janvier et 3 avril 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 142, 316.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 5 janvier 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 103. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 24 et 31 janvier 1686. *Ibid.* LXXXI. 154, 169. — „Aussytost qu'il (l'un des miens) leur proposoit de s'en retourner en leur pays et de venir icy, où ils trouveroient plus de facilité qu'on ne leur a faict croire à tirer de moy quelques secours, iis le quitoient avec autant d'épouvante et de précipitation que s'ils avoient sceu qu'il couroit après eux pour les enchaisner." *Tambonneau au roi.* Soleure, 26 janvier 1686. *Ibid.* LXXXI. 157. — *Tambonneau à Colbert de Croissy.* Bade, 21 février 1686. *Ibid.* LXXXI. 241. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1686.* loc. cit.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 5 janvier et 6 avril 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 103, 331. — *Cibo a Cantelmi.* Roma, 3 maggio 1687. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLV.

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 6 avril 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 331.

(5) „C'est tout ce que je peus faire dans un lieu où je ne suis pas le maistre." *Tambonneau au roi.* Soleure, 3 avril 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 316.

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 3 et 20 avril 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 316, 350.

(7) *Tambonneau au roi.* Soleure, 20 avril 1686. loc. cit.

(8) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 20 février 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII.

14 avril 1651. Il ne combattit pas l'entrée dans ce même traité des demi-cantons d'Appenzell et de Glaris catholiques, entrée sollicitée et recommandée par le nonce apostolique à seule fin d'entraver un rapprochement berno-glaronnais en préparation. (1) Il ne s'éleva pas davantage contre celle du prince-abbé de Saint-Gall, lequel avait naguère facilité le passage en Italie de troupes bavaroises venues au secours du duc dans sa campagne contre Gênes. (2) Tout au plus les députés de ce prélat à Turin éprouvèrent-ils quelque difficulté à s'approcher de l'ambassadeur français, très décidé, comme son collègue de Soleure au reste, à les tenir à distance aussi longtemps que leur maître continuerait à donner sa confiance à Fidèle de La Tour, l'ennemi le plus implacable qu'eût le Louvre en Helvétie. (3) Combien grande était l'erreur du roi et de ses ministres de supposer que les alliances suisses de Victor-Amédée ne lui servaient «qu'à s'en faire honneur», des événements prochains allaient le démontrer surabondamment. (4)

Favorable au total avec les catholiques, l'état des relations existant entre le gouvernement du Piémont et les protestants des Ligues laissait en revanche à désirer depuis l'échec des démarches conduites dans les «vallées» par Gas-

---

(1) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 12 octobre 1684. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — *Il landamano e Consiglio e comunità cattolica dell' interior fondo di Appenzell al duca di Savoia.* 12 ottobre e 24 dicembre 1684. *Ibid.* Lett. Princ. forest. Svizzera. I. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna. 30 maggio 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXX. — *Tambonneau au roi.* Bade, 6 juillet, Soleure, 12 octobre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 4, 144. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 19 juillet 1686. *Ibid.* LXXXII. 298. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1686 (août). Ibid.* Mém. et Docts. XX. — *Glaris catholique au duc de Savoie.* 2 octobre 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. Princ. forest. Svizzera. V. — „Il y a trois jours qu'il est icy arrivé un ambassadeur du canton de Glaris pour prendre avec Mr le duc de Savoye, de la part des catholiques de son canton, la mesme alliance que les autres cantons catholiques ont avec ce prince." *Arcy au roi.* Turin, 5 et 19 octobre 1686. Aff. Etr. Turin. LXXXII. 230, 244vo. — *Traité d'alliance entre le duc de Savoie et le canton de Glaris catholique.* 21 octobre 1686. ap. Solar de La Marguerite. Traités publics de la Royale Maison de Savoie. II. 115. — *Nouvelles de Turin.* 26 octobre 1686. Gazette de France. 1686. p. 661. — *Le roi à Arcy.* Fontainebleau, 2 novembre 1686. Aff. Etr. Turin. LXXXII. 246. — *Glaris catholique à San Tomaso.* 1er décembre 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. Princ. forest. Svizzera. V.

(2) *L'abbate di San Gallo al duca di Savoia.* 31 agosto 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. Princ. forest. Svizzera. VI. — *L'abbate Principe di San Gallo al duca di Savoia.* 16 dicembre 1685; 18 agosto e 13 ottobre 1686; 26 gennaio 1687. *Ibid.* — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1686.* loc. cit. — *Nouvelles de Turin.* 7 septembre 1686. Gazette de France. 1686. p. 733. — *Arcy au roi.* Turin, 30 novembre et 1er décembre 1686. Aff. Etr. Turin. LXXXII. 283. — *Traité d'alliance entre le duc de Savoie et l'abbé de Saint-Gall.* 30 novembre 1686. ap. Solar de La Marguerite. II. 118.

(3) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 29 août 1686. loc. cit. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 12 octobre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 144. — „Les deux ambassadeurs de l'abbé de Saint-Gall, car ils sont traittez et reconnuz icy en cette qualité, me sont venus voir, par ordre de cet abbé, leur maistre, qu'ils nomment Altesse Révérendissime, pour me tesmoigner qu'ils venoient rendre de la part de cet abbé à mon caractère ce qui luy estoit deub et pour me prier d'informer V. Mté que cette Altesse Révérendissime voudroit bien mériter par ses respects et ses services quelque part à l'honneur de vostre protection et de vostre estime . . ." *Arcy au roi.* Turin, 30 novembre 1686. Aff. Etr. Turin. LXXXII. 298. — *Le roi à Tambonneau.* Montmirail, 8 juin 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIV. 232.

(4) „Je ne suis pas persuadé que ce prince (Savoie) puisse tirer de grands avantages des alliances qu'il a faictes avec quelques cantons catholiques, qui sont tousjours bien ayses d'entrer dans toutes sortes d'engagements, quelque opposez qu'ils soyent les uns aux autres, pourveu qu'ils y trouvent quelque profit présent." *Le roi à Arcy.* 8 novembre 1686. Aff. Etr. Turin. LXXXII. 256. — *Arcy au roi.* Turin, 1er décembre 1686. *Ibid.* LXXXII. 283. — „Je crois que si (ces alliances) luy coustent peu, elles ne luy seront aussy d'aucune utilité, ny pour le rendre plus considérable à ses voisins, ny pour sa propre deffense." *Le roi à Arcy.* Versailles, 6 décembre 1686. *Ibid.* LXXXII. 293.

pard et Bernard de Muralt. Il avait bien été convenu, lorsque ce dernier prit congé du duc en avril 1686, qu'il donnerait part à ses supérieurs d'un projet de traité entre Turin et Berne. (1) Mais les choses en étaient demeurées là. Or, les sympathies ouvertement manifestées dans les cités évangéliques à l'endroit des « Barbets », terme adopté pour désigner les Vaudois émigrés, les difficultés opposées par le bailli de Morges au départ d'une colonie de ceux-ci établis dans cette ville, (2) les protestations des membres de la diète d'Aarau au sujet de l'emprisonnement de nombre de leurs coreligionnaires, dont plusieurs ecclésiastiques, restés à Luserna et dans les localités environnantes après l'exode du gros des réfugiés en Suisse, (3) la sévérité croissante des peines afflictives qui les frappaient sous la pression du gouvernement de Paris ne contribuaient guère au rétablissement d'une harmonie qui n'avait d'ailleurs jamais été complète. (4)

Cette situation quelque peu tendue ne paraissait cependant pas susceptible de provoquer un déchaînement d'hostilités, ni d'une part, ni de l'autre. Elle eût pu par suite se prolonger sans danger notable, si le duc n'avait craint, en laissant traîner les choses, que Berne n'amenât les catholiques à lui garantir de façon plus expresse la possession du pays de Vaud, aux termes du recès de Bade de l'année 1668, (5) et que Genève n'entreprît de nouvelles démarches à l'effet de vaincre les obstacles qui s'opposaient à son « cantonnement », c'est-

(1) *Die evangel. Stätt und Orth der Eidgenossenschaft an die Heren Staaten Generalen der Vereinigten Niederlanden.* 26. April/6. Mai 1686. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5970.* — *Affry à Condé.* Neuchâtel, 12 mai 1686. Musée Condé à Chantilly. *P.* 106. — *Instruzione di S. A. R. al conte di Govone per la sua spedizione di inviato straordinario appresso gli Svizzeri.* Torino, 12 settembre 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Mat. Polit Negoz. con Svizzeri. VI. — *Arcy au roi.* Turin, 14 septembre 1686. Aff. Etr. Turin. LXXXII. 198vo. — E. Bloesch. Bern und die Waldenser. 1686. ap. Alpenrosen. Bern. 1886.

(2) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 27 juin 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 448. — *Tambonneau au roi.* Bade, 12 juillet; Soleure, 20 juillet 1686. *Ibid.* LXXXIII. 12, 22.

(3) *Die evangel. Stätt und Orthen u. s. w. an die Staaten Generalen.* 2./12. Mai, 12./22. Oktober 1686. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5970.* — *Les cantons protestants au duc de Savoie.* Zurich, 24 juin et 26 juillet 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. Princ. forest. Svizzera. XIV. — *Victor-Amédée, duc de Savoie, aux cantons protestants* Turin, 17 août 1686. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5970.* — *Bürgermeister und Rath der Stadt Zürich, wie auch Schultheiss, Landtammann und Rath der übrigen evangel. Orthen an die Herren Staaten Generalen der Vereinigten Niederlanden.* 17. August 1686. *Ibid.* — *Genève à Zurich et à Berne.* 3,13 décembre 1686. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LII. — „Il y a desja quelque temps que des envoyés des cantons protestants, qui estoyent venus icy de la part de leurs supérieurs y solliciter la liberté des ministres prédicants des vallées de Luzerne, s'en sont retournez avec réponse de Mr le duc de Savoie que ces ministres n'estoient point retenus en prison et traittez plus rigoureusement que ses autres sujets calvinistes à cause de leur religion, mais à cause qu'ils les avoient portez à la révolte et aussy estoient les principaux autheurs de touts les malheurs qui leurs estoient arrivez, en sorte que, pour l'exemple d'une pareille faute, les cantons devoient estre bien ayses eux-mesmes qu'ils fussent un peu sévèrement punis.“ *Arcy au roi.* Turin, 5 mai 1687. Aff. Etr. Turin. LXXXV. 133.

(4) *Die evangel. Stätt und Orth der Eidgenossenschaft an die Heren Staaten Generalen der Vereinigten Niederlanden.* Zürich, 28. September/8. Oktober 1686. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5970.* — *David Holzhalb an die H. Staaten Generalen u. s. w (1686). Ibid.* — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 10 ottobre 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(5) *Decoux à Madame Royale.* Lucerne, 24 juin 1683. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXII. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 30 maggio 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXX.

à-dire à sa réunion au Corps helvétique.(1) Ce fut aux fins de prévenir cette éventualité que le comte de Govone reçut en septembre 1686 l'ordre de se porter à Lucerne en la qualité d'envoyé extraordinaire.(2) Son arrivée aux Ligues en octobre parut des plus opportunes. Elle suffit à détourner les protestants du dessein formé par eux à Aarau de dépêcher derechef à Victor-Amédée pour recommander à ce prince leurs coreligionnaires des vallées vaudoises et solliciter avec plus d'insistance l'élargissement de ceux d'entre eux qui gémissaient dans ses geôles.(3) Au cours de l'entrevue qu'il eut, le 17 octobre, avec les délégués de la diète évangélique, le ministre savoyard réussit à leur faire prendre patience en affirmant que son maître ne demandait qu'à les contenter, pourvu qu'ils lui donnassent des gages de la volonté de leurs protégés, ses sujets, de passer en Brandebourg et de ne pas chercher à regagner le Piémont, les armes à la main.(4)

Etait-ce à dire toutefois qu'il n'existât aucun moyen d'opérer ou du moins de tenter d'opérer un rapprochement durable entre la maison de Savoie et le Corps évangélique d'Helvétie? Assurément non. Vers la fin de l'année 1686,

(1) „Je n'ay point ouy jusques à cette heure qu'ils ayent la pensée de tenter l'entreprise de faire *cantonner* la ville de Genève et, quand ils auroient semblable dessein, je ne vois nulle apparence que les cantons catholiques y voulussent consentir.“ *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 13 juin 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — „Li Bernesi dunque e Genevrini, conoscendosi destituti di ogni ragione, non hanno altro scopo che quello di mantenersi nell' usurpato possesso colla forza.“ *Instruzione di S. A. R. al conte di Govone per la sua spedizione di inviato straordinario di S. A. R. appresso gli Svizzeri.* Torino, 12 settembre 1686. *Ibid.* Materie Politiche. Negoz. con Svizz. VI.

(2) *Vittorio-Amadeo agli sei cantoni cattolici.* Torino, 12 settembre 1686. St-Arch. Luzern. Savoien-Sardinien. Gesandte. — *Instruzione di S. A. R. al conte di Govone ecc.* 12 settembre 1686. loc. cit. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 28 septembre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 129; 12 avril 1687. *Ibid.* LXXXIII. 381. — *Cantelmi a Cibo.* Friborgo, 29 settembre 1686. Arch. Vaticano Nunz. Svizz. LXXX. — *Die evang. Orte an die Staaten Generalen der Vereinigten Niederlanden.* 28. September/8. Oktober 1686. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5970.* — *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 11 octobre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXII. 404.

(3) *Gaspard de Muralt au marquis de Saint-Thomas.* Zurich, 20/30 mai 1686. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *C.* 53. — Eidg. Absch. VI² *A.* 177 *aa* (Baden cathol., 30. Juni 1686); 185 *a* (Aarau, 24. bis 28. Dezember 1686). — „J'appris que l'un des principaux sujets de son voyage est pour empescher que les cantons protestans ne s'aigrissent davantage contre luy de ce qu'il a faict contre ses sujets calvinistes et pour destourner les cantons catholiques d'entrer dans leur ressentiment.“ *Arcy au roi.* Turin, 24 août 1686. Aff. Etr. Turin. LXXXII. 172. — *Copia des zu Lucern (Luserna) gemachten Projects (11./12. October 1686) wegen Lediglassung der gefangenen Piedmontesischen Glaubensgenossen.* St-Arch. Bern. Piedmontbuch *C.* 80. — *Mémoire touchant les prisonniers aux vallées du Piémont.* 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Die evangel. Sätt und Orth an die Herren Staaten Generalen der Vereinigten Niederlanden.* 26. April/6. Mai 1687. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972.*

(4) Eidg. Absch. VI² *A.* 179 *b* (Aarau, 29. September—3. Oktober 1686). — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 10 ottobre 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Convention passée entre le comte de Govone et Messrs de Muralt au sujet des prisonniers des vallées vaudoises.* 7/17 octobre 1686. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5970.* — *Relation de la conférence tenue le 7/17 octobre 1686 entre Mr le conseiller de Muralt de Zurich, Mr le conseiller de Muralt de Berne et Mr le comte de Govone, envoyé extraordinaire de Savoye. Ibid.* — „Le marquis de Saint-Thomas m'a appris que le comte de Gouvon a escrit à Mr le duc de Savoie que les cantons protestans les luy demandent (ses sujets calvinistes) tous avec les dernières instances, hommes, femmes et enfans, et promettent en mesme temps avec les dernières et plus grandes asseurances que jamais aucuns ne retourneront dans les Estats de S. A. R. de Savoye. Le marquis de Saint-Thomas m'a tesmoigné, qu'encore que son maistre ne se fust entièrement déterminé là dessus, il ne doutoit presque pas qu'il ne les accordast aux Suisses aux conditions qu'ils les demandoient et qu'il croyoit que, de Suisse, on les feroit passer en Brandebourg, au moins la plus grande partie.“ *Arcy au roi.* Turin, 2 novembre 1686. Aff. Etr. Turin. LXXXII. 261. — *Arcy au roi.* Turin, 4 janvier 1687. *Ibid.* LXXXV. 2.

le grand-maître de la cour de l'abbé de Saint-Gall, Fidèle de La Tour, politique taré, mais ingénieux, qui, quelques semaines auparavant, se proposait, à la demande de Zurich et de Berne, de négocier avec l'empereur une ligue défensive où serait comprise la cité de Calvin,(1) s'ouvrit aux ministres du duc d'un dessein d'alliance générale de tous les cantons avec ce prince.(2) Dans le même temps, l'ambassadeur de celui-ci à Paris obtint de Colbert de Croissy une longue audience qui lui permit d'exposer par le menu à ce secrétaire d'Etat ce qu'il attendait de lui.(3) Il semblait indispensable en effet que le gouvernement royal servît de trait d'union entre les contractants et ratifiât de sa haute autorité les stipulations à intervenir dans le traité projeté.(4) D'importants privilèges commerciaux devaient être accordés aux cantons protestants. En revanche ces derniers eussent renoncé à la protection de Genève et consenti à ce qu'une partie des bailliages romands fît retour à la Savoie.(5) Or, à lui seul, le maintien de cette clause suffisait à empêcher que les négociations n'aboutissent. Aussi bien jamais Berne n'eût consenti à se dessaisir volontairement de la moindre parcelle du pays de Vaud.(6) Et, d'autre part, était-il bien certain que le duc retirât de cette alliance les avantages qu'il s'en promettait et que les milices suisses lui fussent d'un grand secours pour l'exécution des plans de conquête qu'il avait hérités de son aïeul, Charles-Emmanuel Ier? Etait-il possible aux Confédérés de fournir un nouvel effort de « levées » sans tarir la source de leur puissance militaire? Enfin les engagements assumés par eux envers leurs voisins ne dépassaient-ils pas déjà de beaucoup la limite de ce qui raisonnablement pouvait être exigé d'eux?(7)

(1) „A Fidele della Torre: 4700 L in essecutione di decreto di 20 di settembre 1686, per ricognitione de servitii prestati alla R. Corona.“ *Summario del discarico dal Sor Conte Carlo Casati, ecc.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. 1686—1688. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 1° gennaio e 26 febbraio 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz Lett. min. XXIV. — *contra: F. de La Tour au duc de Savoie.* Notre-Dame-des-Ermites, 31 janvier 1688. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXV.

(2) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 12 dicembre 1686, 26 febbraio 1688. loc. cit. — *F. de La Tour au mis de Saint-Thomas.* Saint-Gall, 29 mars 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV.

(3) „Diede hieri grand'osservatione, ch' uscito da una lunga conferenza havuta col Signor di Croissy, l'ambasciator di Savoia, pocco doppo il ministro di Stato fece chiamarlo e si trattene seco anco più lungamente che nella visita precedente; si vociffera che vi sii qualche trattato d'unione tra Svizzeri cattolici et il duca di Savoia e che la Francia, non solo sii la mediatrice di quest'alleanza, ma ch'intervenghi ella medesima come principale nel trattato stesso, onde siano gli Spagnuoli all'ultimo segno gelosi di questo maneggio ... per vedere nascer una conventione mortale a gl'interessi di quel Stato.“ *Venier al Senato.* Parigi, 18 dicembre 1686 (2da). Frari. Francia. CLXXVI. n° 341.

(4) *Ibid.*

(5) „Converebbe lasciar qualche parte del paese di Vau in comune a tutto il corpo elvetico in titolo di bailliagio.“ *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 3 ottobre 1686. Arch di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — „Non so se siasi rapresentato a S. Stà che difficilmente può S. A. R. ricuperar il paese di Vaux senza interessar nel riacquisto li cantoni cattolici e, dedotta la parte che li tocherebbe e Losanna, posto che si metti in controversia, non rimarebbe a S. A. R. esca sufficiente che meritasse l'aplicatione e spese che vi si richiedan.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 12 dicembre 1686, 29 luglio 1688. loc. cit. — *Govone al duca di Savoia.* Torino, 20 maggio 1688. loc. cit.

(6) „Non mi pare possibile che possi cader in mente alli cantoni protestanti d'abbandonar spontaneamente una minima parte di paese che li metterebbe al scoperto e parte del quale non è nè loro nè in total loro dispositione come Geneva.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 12 dicembre 1686. loc. cit.

(7) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 12 dicembre 1686. loc. cit — Mercure histor. et politique, année *1690* (Nouvelles de Suisse. Octobre). — *contra: Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 21 dicembre 1686. loc. cit.

X. Ni chez les protestants, ni chez leurs adversaires confessionnels, le désir ne paraissait très vif, en cette fin d'année 1686 et au commencement de la suivante, de contracter à l'égard de l'étranger de nouveaux engagements politiques ou militaires. Si, durant leur diète d'Aarau de mars 1686, les premiers avaient, après mûre réflexion, décliné les offres d'alliance que leur adressaient depuis deux mois l'Electeur de Brandebourg, le duc de Brunswick-Lünebourg ou le landgrave de Hesse et décidé de ne point conclure avec eux de traités formels; (1) si, ce faisant, ils avaient calmé les craintes de l'ambassadeur français, rassuré l'opinion parmi les cantons forestiers et rencontré l'approbation du nonce, lequel, tout en combattant sous main le projet d'une union plus étroite entre les divers membres du Corps helvétique aux fins de leur défense commune, (2) continuait à redouter que ceux de la confession réformée n'entendissent aux propositions des princes allemands; (3) s'ils s'étaient dérobés à une adhésion formelle à la Ligue d'Augsbourg, adhésion vers laquelle inclinaient leurs coreligionnaires de Rhétie, en dépit de l'opposition de la minorité catholique de ce pays; (4) s'ils avaient dépêché à La Haye, dans l'intention de prendre les conseils et de sonder les dispositions du gouvernement néerlandais à cet égard, (5) ce n'était certes pas pour accepter de but en blanc l'alliance d'un souverain de l'ancienne croyance dont les prétentions sur Genève et le pays de Vaud demeuraient entières. (6) Les deux grandes cités évangéliques au reste avaient rejeté une requête vénitienne tendant au renouvellement du traité conclu par elles en 1615 avec la Sérénissime République et s'apprêtaient à refuser à cette dernière des troupes de relève pour ses armées aux prises avec le Turc en Dalmatie et en Morée. (7) Enfin, si Bâle et Zurich apportaient

---

(1) Eidg. Absch. VI² *A*. 166 *c* (Aarau, 28.—29. März 1686). — R. Fester. Die Augsburger Allianz von 1686 (München, 1893). p. 36 sqq. — Droysen. Geschichte der Preussischen Politik. III. 798.

(2) *Abscheidt der gehaltenen Conferenz zu Arauw zwischen beyden lobl. Stätten Zürich und Bern 18ten und 19ten martii 1686 (s. v.).* St-Arch. Bern. Genffbuch *B*. 687.

(3) *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 1° e 22 febbraio 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXX. — *Cibo a Cantelmi.* Roma, 16 marzo 1686. *Ibid.* Nunz. Svizz. CCXLV.

(4) *Die XIII Orte an die III Bünde.* Chur, 21. Februar 1686. Kantonsarchiv Chur. Akten (1678—1689). — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 15 marzo 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXX. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 29 dicembre 1689. *Ibid.* Nunz. Svizz. LXXXIII. — Droysen. Geschichte des preussischen Staates. III. 807 sqq.

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 2 novembre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 172. — *Le bailli Courten à Govone.* Sierre, 3 septembre 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — C. von Hoiningen-Huene. Beiträge zur Geschichte der Beziehungen zwischen der Schweiz und Holland im XVIIten Jahrhundert.

(6) *contra:* „Fu tre giorni sono il cavaglier Moro da me per confidarmi ch'egli haveva notitia che trattino li cantoni protestanti di stringher lega con S. A. R. in conditione di restituir parte del paese di Vaux, purchè questa sii valevole ad assicurar la libertà presente di Geneva." *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 20 novembre 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(7) *Tambonneau au roi.* Soleure, 17 et 24 mars 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 106, 112. — „Due inviati della città di Ginevra, commovati per poche settimane alla corte per qualch'affare de confini, furono prima di partire ad assicurare per parte del loro consiglio il ministro di V. Serenità de rispetti rassegnati e divoti di quel Governo." *Girolamo Venier al Senato.* Parigi, 11 luglio 1685. Frari. Francia. CLXXIV. n° 189 (2da). — „La proposition du canton de Zurich et le particulier du colonel Lochman pour la levée de quelques régimens tant de François de la religion réformée que de Suisses pour le service

peu d'empressement à accorder des levées au Louvre, (1) Berne manifestait à ce point sa répugnance d'autoriser ses sujets à entrer au service de puissances étrangères, qu'au risque de se voir reprocher de violer de propos délibéré l'un des articles de l'alliance franco-suisse de l'année 1663, elle interdisait aux officiers du régiment d'Erlach à la solde royale de compléter sur son sol les vides qui se produisaient dans leurs compagnies et souhaitait soit le licenciement du dit régiment et sa reconstitution sous un autre chef, à des conditions meilleures que celles obtenues naguère de Stoppa, (2) soit, en échange de leur capitulation dans la question des recrues, le rétablissement de leurs pensions et de la traite du sel, deux désirs auxquels, affirmaient les magistrats du *Mittelland*, Gravel s'était rallié à la veille de son décès et que Tambonneau s'obstinait à ne point vouloir exaucer. (3)

A la ressemblance des protestants et pour une fois d'accord avec eux, les catholiques marquaient également peu de chaleur à acquiescer aux dernières suggestions de Fidèle de La Tour. De même que les premiers avaient cru devoir repousser naguère l'invitation que leur adressait l'Escurial d'entrer dans son alliance, et cela surtout parce que l'un des articles du traité du 30 mars 1634 stipulait l'étendue des secours que le roi d'Espagne était tenu de fournir contre eux à ses clients des petits cantons, de même ceux-ci n'éprouvaient aucun désir de voir étendre à leurs adversaires confessionnels les bénéfices du traité helvéto-piémontais de 1684, qui du moins leur assurait à eux seuls, en cas de besoin, l'assistance de la maison ducale contre ces derniers. (4)

Mais il y avait davantage. Ainsi qu'on l'a dit ailleurs, la pépinière de soldats que constituaient les petits Etats de la Suisse centrale et les bailliages orientaux s'épuisait à la longue. Par suite, les «Waldstætten» ne se trouvaient plus en mesure d'accorder au roi Très-Chrétien, leur allié, le plein des levées qu'il réclamait d'eux. Par suite aussi, en dépit des objurgations passionnées du nonce, ils montraient peu de dispositions à renouveler à la république de Saint-Marc des secours militaires qui lui eussent permis de réparer ses récents échecs en Dalmatie. (5)

Ce n'était pas à Paris seulement que l'on souhaitait la continuation des hostilités entre l'empereur et la Porte Ottomane, la meilleure garantie de durée

---

de cette république n'ont point eu de suite jusqu'à présent . . ." *De La Haye au roi.* Venise, 22 juin 1686. Aff. Etr. Venise. CXI. 465vo. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 4 janvier 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 260. — *De La Haye au roi.* Venise, 8 février 1687. Aff. Etr. Venise. CXII. 196. — Jegerlehner. Die politischen Beziehungen Venedigs mit Zürich und Bern (Arch. des histor. Vereins. Bern, 1897).

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 3 avril 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 12.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 15 mars 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 350. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 27 mars 1687. *Ibid.* LXXXIV. 105.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 15 mars 1687. loc. cit.

(4) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 26 febbraio e 20 maggio 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(5) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 17 aprile 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 18 aprile 1687. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXI. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 13 décembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIV. 482.

au demeurant de la trêve de Ratisbonne. (1) A Venise, la crainte d'un accord entre Vienne et Constantinople n'était pas moins grande, et le Sénat, avec l'appui du Saint-Siège, s'attachait à recruter un peu partout des auxiliaires pour ses armées. (2) Il avait tenté d'en lever en Piémont. (3) Il se donnait à tâche à cette heure d'intéresser les Suisses aux difficultés de sa situation militaire. (4)

A l'affût de toutes les occasions d'inciter ses coreligionnaires d'Helvétie à participer à la « Croisade » contre le Turc, l'archevêque de Césarée, représentant du Vatican à Lucerne, saisit celle du brusque licenciement du régiment suisse à la solde lombarde (5) pour les engager à le faire passer sous les bannières de Saint-Marc. (6) Ce fut une démarche vaine. Ménagers de la vie de leurs soldats, les magistrats des petits cantons entendaient les soustraire aux épidémies meurtrières qui désolaient la côte orientale de l'Adriatique et les hauts plateaux de la Dalmatie. (7) Mais le nonce ne se tint pas pour battu et, au bout de quelques mois, revint à la charge. L'ambassadeur vénitien à Paris avait entre-temps reçu d'un envoyé suisse de passage dans cette ville la confidence, qu'en reprenant ses négociations sur de nouveaux frais et en offrant son alliance aux « Waldstætten », la République obtiendrait sans doute d'eux les quatre à cinq mille hommes dont elle désirait renforcer ses troupes du Levant. (8) Déjà le colonel Beroldingen acceptait la mission de les lever et se promettait à cette fin l'appui de « tous les évêques et abbés du climat des Ligues ». (9) Il eût suffi, selon l'archevêque de Césarée, de l'intervention opportune d'un ministre de la Seigneurie, dûment accrédité auprès de la diète catholique, pour que celle-ci

---

(1) *De La Haye au roi.* Venise, 21 avril 1685. Aff. Etr. Venise. CXI. 59. — *Relazione dell' ambasciatore veneto Contarini.* Vienna, 1685. ap. Fontes rerum Austriacarum. XXVII. 240.

(2) *De La Haye au roi.* Venise, 10 et 31 mars, 5 mai 1685. Aff. Etr. Venise. CXI. 21, 41, 70.

(3) *Estrades au roi.* Turin, 24 mars 1685. Aff. Etr. Turin. LXXVI. 325.

(4) „Le reste des 1000 Suisses que l'on attendoit sont déja arrivés." *Nouvelles de Venise.* 10 juin 1684. ap. Gazette d'Amsterdam du 27 juin 1684. — „Cette république est aujourd'huy tellement décheue de son ancienne grandeur et de sa puissance que, s'il arrivoit une guerre dans l'Italie, elle auroit beaucoup de peine à mettre sur pied un petit nombre de troupes pour garnir ses frontières." *De La Haye au roi.* Venise, 21 juillet 1685. Aff. Etr. Venise. CXI. 144vo. — „Mr le duc de Savoye, à la considération de l'officier suisse qui commande ceux de sa garde, a accordé à un colonel suisse de ses parens, qui va en Morée, six grenadiers de ses troupes, qu'il luy a fait demander pour apprendre à quelqu'uns de ceux que la république de Venise a obtenu de faire passer en Morée à se servir de grenades." *Arcy au roi.* Turin, 22 mai 1688. Aff. Etr. Piémont. LXXXVIII. 45.

(5) *Rassler an den Herzog von Lothringen.* München, 16. November 1685. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LVIII. 378.

(6) *Cantelmi a Cibo.* Einsiedeln, 10 agosto 1685. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX. — *Oratio habita ab Illmo Jacobo Cantelmo, nuntio apostolico ad Helvetos, coram cantonibus catholicis occasione sui discessus, anno 1686, ad impetrandum delectum militum pro Rep. Veneta contra Turcos in Morea.* Arch. Bichi. in Siena.

(7) *Ibid. — Memoria alla Santità di N. Sre Innocenzo XI.* 1685. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX.

(8) „In essecutione pure del medesimo, devo rifferire haver l'inviato de Svizzeri tenuto qui discorso ... mostrando stupore che la Serma Republica mandi nell' Alemagna e quasi nel più recondito del settentrione a cercar le truppe necessarie a suo servitio ... quando alle porte de suoi Stati ne potrebbe havere in abbondanza de Svizzeri senza quasi alcun esborso." *Venier al Senato.* Parigi, 4 giugno (1a), 25 giugno (1a) 1687. Frari. Francia. CLXXVI. nos 387, 394.

(9) *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 8 febbraio 1686, 18 aprile e 19 ottobre 1687. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX, LXXXI. — *Nouvelles de Venise.* 6 décembre 1687. Gazette de France. 1687. p. 690.

consentît à entrer dans les vues du gouvernement vénitien. [1] Par malheur, cette intervention ne se produisit pas et, pour un temps du moins, le nonce dut ajourner la réalisation de ses espérances. [2]

Ce n'était ni par ses émissaires à Lucerne, les conseillers Mohr et Goeldlin de Tiefenau, ni par le secrétaire des diètes de Bade, Schindler, lequel lui livrait moyennant argent comptant les avis les plus secrets dont il se trouvait le dépositaire du fait de ses fonctions, que Tambonneau avait été mis au courant des desseins de Venise et du Saint-Siège au regard des cantons catholiques, mais bien par des membres du parti adverse de celui dont lui-même avait la direction. [3] Ses regrets en cette conjoncture ne devaient être d'ailleurs que très superficiels. Les ordres de la cour lui fussent-ils parvenus six mois plus tôt, qu'ils n'eussent sans doute pas été modifiés. La politique à courtes vues que Colbert de Croissy pratiquait en Suisse desservait nettement les intérêts français dans ce pays. [4] Elle était désapprouvée par ceux de ses subordonnés dont l'éducation diplomatique, et c'était le cas pour Tambonneau, manquait cependant d'une base solide. [5] Le ministre avait été d'avis et continuait à l'être que le roi ne s'opposât pas aux demandes de levées vénitiennes, et cela parce que, à l'entendre, il semblait impossible que les Confédérés, après avoir pesé les avantages très restreints que leur offrait ce service, ne s'en dégoûtassent pas à bref délai. [6] Son aveuglement en ce qui concernait l'entrée de troupes helvétiques à la solde de l'Espagne était tout aussi profond. Le gouverneur de Milan, comte de Melgar, ayant sollicité des autorités de Fribourg et du Valais la concession de quelques enseignes et fait tenir aux Ligues l'argent nécessaire à leur première montre, [7] le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères à Paris eût pour un peu abondé dans son sens, si enracinée était sa conviction que les versements subséquents demeureraient en souffrance et, qu'en mécontentant les cantons de sa clientèle, le roi Catholique diminuerait d'autant les dépenses du trésor français dans cette région. [8]

---

(1) *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 18 luglio 1687. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXI.

(2) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 15 maggio 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 30 maggio e 18 luglio 1687. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXI.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 3 mai, 11 octobre 1687 ; Bade, 18 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 405 ; LXXXV. 152 ; LXXXVI. 370.

(4) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 12 juin 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 430.

(5) *Arcy au roi.* Turin, 1er décembre 1686. Aff. Etr. Turin. LXXXII. 283. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 3 mai 1687, 8 et 15 mai 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 405 ; LXXXVI. 67, 79. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 8 juillet 1688. *Ibid.* LXXXVI. 156.

(6) *Tambonneau à Colbert de Croissy.* Soleure, 3 décembre : *au roi.* Soleure, 6 décembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIV. 272 ; LXXXV. 257. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 25 décembre 1687, 26 mars 1688. *Ibid.* LXXXV. 283, 430. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 12 mai 1690. *Ibid.* XCI. 322.

(7) *Tambonneau au roi.* Soleure, 7 avril 1685 ; *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 20 avril 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 121, 126. — „J'ay desia eu l'honneur de dire à V. Mté que ses grâces sont très mal partagées dans les cantons catholiques ; que les gens zélés pour la France en ont trop peu et les partisans déclarez d'Espagne beaucoup trop.“ *Tambonneau au roi.* Soleure, 21 avril 1685. *Ibid.* LXXIX. 140. — *Arcy au roi.* Turin, 30 juin 1685. Aff. Etr. Turin. LXXVIII. 9.

(8) *Tambonneau au roi.* Bade, 6 décembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 53. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 21 décembre 1685 et 11 décembre 1687. *Ibid.* LXXXI. 68 ; LXXXV. 259.

Ignorant tout des choses de Suisse, Colbert de Croissy n'était pas en mesure de se rendre compte de la solidité des liens qui rattachaient à la Couronne d'Espagne les Confédérés de la vieille croyance. A la vérité, lorsque, au commencement de l'été de 1685, la nouvelle se répandit parmi eux du brusque licenciement de leurs troupes du service lombard,(1) ils ne dissimulèrent pas leur indignation et agitèrent de réclamer à Madrid trente et quelques annuités de pensions échues mais non payées.(2) Aussi bien ce ne devait être de leur part qu'un feu de paille.(3) Ils se souvinrent à temps que la ratification par eux de l'*instrument de réduction* obtenu du représentant de l'Escurial liquidait de façon définitive les anciennes dettes de celui-ci à leur égard.(4) Et quand, au bout de plusieurs mois, ils se décidèrent à dépêcher à Milan le colonel Beroldingen, ce fut pour saluer le nouveau gouverneur, comte de Fuensalida, et le complimenter à l'occasion de son entrée en charge.(5) Au reste, Carlo Casati venait d'être désigné comme ambassadeur aux Ligues aux lieu et place d'Enéa Crivelli, relevé de ses fonctions,(6) et l'influence considérable exercée depuis soixante-dix ans au moins sur les délibérations des «Waldstætten» par les divers membres de cette famille de diplomates compensait les vides toujours plus nombreux que la mort causait au sein du parti hispanophile dans la région du Gothard.(7) Certes les doléances subsistaient qu'éveillaient à Lucerne, à Schwytz, à Altorf, à Stans, à Sarnen, à Zoug le traitement infligé aux auxiliaires «de la nation» à la solde lombarde,(8) les exactions commises par les agents des douanes du duché à la frontière des bailliages d'Outre-

(1) *Il cap^o Carlo Conrado di Beroldinghen al conte Ercole Visconti di Saliceto.* 17 settembre 1685. Arch. Visconti, a Milano.

(2) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 1er février, 23 août 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 3 agosto 1685. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 30 août 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXII. 90. — Eidg. Absch. VI^2 *A.* 141 *a* (Luzern, 29.—30. August 1685).

(3) *Rassler an den Herzog von Lothringen.* München, 16. November 1685. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LVIIII. 378.

(4) *Crivelli a Lucerna.* Coira, 22 luglio 1685. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen. — Eidg. Absch. VI^2 *A.* 141 *a.*

(5) *Fuensalida al bailio y oradores de la republica de la Valesia.* Milan, 26 de maio 1686. Arch. d'Etat Sion. Litteræ mediolanenses (1522—1775) *A.* III. 12, 24. — „Hier le colonel Beroldingen, ambassadeur des cantons suisses catholiques, vint complimenter le comte de Fuensalida sur sa nouvelle dignité.“ *Nouvelles de Milan,* 11 juin 1686. Gazette de France. *1686.* p. 318. — Eidg. Absch. VI^2 *A.* 182 *i* (Luzern, 6.—9. November 1686).

(6) *Abbate Francesco Crivelli* (agente degli VI cantoni cattolici) *a Lucerna.* Milan, 22 mayo 1686. St-Arch. Luzern. Spanien. Gesandte. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 8 juin et 19 octobre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 420; LXXXIII. 153. — *Casati a Lucerna.* Milan, 4 settembre 1686. St-Arch. Luzern. Spanien. Gesandte. — *Casati a Zurigo.* Milano, 4 settembre, Coira, 8 ottobre 1686. St-Arch. Zürich. Spanien *A.* 216^1. n°s 129, 132. — *Enéa Crivelli agli sei cantoni cattolici.* Coira, 20 settembre 1686. St-Arch. Luzern. Spanien. Gesandte. — *Carlos II agli sei cantoni cattolici.* Madrid, 14 novembre 1686. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Antonio de Carminati al marchese d'Este, marchese di Porlezza.* Vienna, 5 giugno 1687. Arch. Trivulzio, a Milano. Araldica. Cartella. CLX. — Eidg. Absch. VI^2 *A.* 171 *e* (Luzern, 15.—16. Mai 1686).

(7) *Tambonneau au roi.* Soleure, 2 novembre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 172. — *Casati a Lucerna.* Coira, 17 ottobre 1687. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen.

(8) *Le roi d'Espagne aux cantons catholiques.* Madrid, 14 novembre 1686. St-Arch. Zürich. Spanien. I (1587—1739); Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

Monts, (1) l'irrégularité et l'insuffisance dûment constatées des livraisons de sel d'Italie à ces derniers, (2) les retards apportés à l'exécution des engagements contractés par Charles II envers ses alliés d'Helvétie. (3) Mais n'en était-il pas de ces doléances comme de celles des Génois, non moins dévoués que les Suisses catholiques à la cause de l'Escurial, (4) victimes eux aussi des embarras financiers et militaires de celui-ci et pourtant toujours prêts à lui continuer leur confiance et à se contenter de ses subtiles échappatoires? (5)

Bruits d'une entente franco-savoyarde dirigée contre Genève. — Leur origine. — Instructions de Govone. — Elles tendent à la récupération des terres arrachées à la maison de Savoie sous le règne de Charles III. — Illusions de Victor-Amédée II. — Différend des dîmes du pays de Gex. — Ses péripéties. — Redoublement des appréhensions sur les rives du Léman. — Missions de Mestrezat à Dijon, de Gautier à Bade, de Le Fort à Paris et de Trembley à Soleure auprès de Tambonneau. — Leur échec total ou partiel. — Diète d'Aarau d'août 1687. — Départ malencontreux d'Escher et de Dachselhoffer pour la cour de France. — Obstacles auxquels ils se heurtent dès leur arrivée à Paris. — Suspicions dont ils sont l'objet. — Difficultés de cérémonial. — Le précédent de 1650. — Vaine discussion de l'affaire des dîmes.

Rupture des négociations d'Escher et de Dachselhoffer à Paris. — Incident dont est marqué leur voyage de retour en Suisse. — Déceptions infligées à la politique des deux grands cantons protestants. — Echec de celle-ci à Turin. — Menaces françaises contre Genève. — Attitude énigmatique des petits Etats de l'ancienne croyance. — La question du cérémonial franco-suisse ne peut être résolue. — Elle contribue à refaire dans une certaine mesure l'union au sein du Corps helvétique. — Conseils de prudence départis à Genève par les autorités de Zurich et de Berne. — Continuation des conférences entre Colbert de Croissy et l'envoyé

(1) „Il se trouve que les droits d'entrée et sortye qui s'exigent dans les bureaux du roy d'Espagne excèdent de beaucoup tout ce que Sa Mté Catholique fait distribuer de pensions, payemens de vieilles debtes et autres gratiffications dans toute la Suisse.“ *Tambonneau au roi.* Soleure, 21 décembre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 240. — Eidg. Absch. VI² *A.* 208 *b* (Luzern, 20.—21. Oktober 1687); 218 *f* (Luzern, 31. Mai—1. Juni 1688).

(2) *Remigio Rossi all' Illmi Sigri della Valesia.* Milano, 25 giugno 1686. Arch. d'Etat Sion. Correspondance des ambassadeurs de France. 1600—1686. *A.* III. 12, 23. — Eidg. Absch. VI² *A.* 208 *b.*

(3) „Le gouverneur de Milan a respondu fort aigrement à cest ambassadeur (Casati) qu'il valloit autant jetter l'argent dans la rivière que de le distribuer dans les cantons, dont l'Espagne n'a que faire, puisque les Suisses ont plus de besoin de l'assistance du Milanois que le Milanois n'en peut avoir du secours ...“ *Tambonneau au roi.* Soleure, 29 novembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 241. — *Remigio Rossi alli sei cantoni cattolici.* Milano, 29 dicembre 1689. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen. — Eidg. Absch. VI² *A.* 208 *b.*

(4) *H. Tschudi à Tambonneau.* Coire, 13 février 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 71. — „La plus grande partie des Génois est fort attachée aux interests d'Espagne.“ *Aubeville au roi.* Gênes, 12 février 1686. Aff. Etr. Gênes. XX. 182.

(5) *Estrades au roi.* Turin, 4 novembre 1684. Aff. Etr. Turin. LXXVI. 213. — *Aubeville au roi.* Gênes, 23 octobre 1685. Aff. Etr. Gênes. XX.

genevois Le Fort au sujet du différend des dîmes de Gex. — Leur succès imprévu. — Déclaration vague faite à ce sujet par Tambonneau aux gouvernements des deux grands cantons protestants. — Attitude du Louvre au regard du maintien de la concorde en Helvétie. — Le roi Très-Chrétien fait pression sur Genève pour amener Berne à résipiscence dans la question des recrues refusées au régiment d'Erlach. — Il démasque les intrigues des autorités du « Mittelland » et cherche à détacher la république du Léman de ses protecteurs de la Suisse évangélique. — Les Syndics et Conseils éventent le piège qui leur est tendu. — Craintes qu'éveille sur les bords de l'Aar et de la Limmat la situation critique de la cité de Calvin.

XI. Cependant, à ce même temps, soit vers le milieu de l'année 1686, le bruit se répandait à nouveau à Genève que le roi Très-Chrétien et le duc de Savoie méditaient une entreprise à frais communs contre cette ville. (1) De cette rumeur, qui aigrissait les esprits dans la région du Léman, le nonce apostolique s'était fait l'écho, mais pour en contester l'exactitude. Selon lui, elle était le résultat d'une machination des protestants, lesquels y avaient eu recours à seule fin de détourner les catholiques de prêter l'oreille aux doléances du prélat de Porrentruy, attaché plus que jamais à l'idée de rentrer au besoin par la force en possession de ses domaines ecclésiastiques et de ceux de son chapitre détenus depuis un siècle et demi par l'autorité bâloise. (2) Or, les conjectures de l'archevêque de Césarée n'étaient que le produit de son imagination. Les suggestions relatives à l'existence d'un projet de conquête de la cité de Calvin ne provenaient ni de Zurich, ni de Berne, ni de Paris. Elles avaient pris naissance à Turin. Dans l'instruction qu'il s'apprêtait à remettre au comte de Govone, nommé par lui envoyé extraordinaire à Lucerne, Victor-Amédée prescrivait à ce personnage de ne point laisser soupçonner aux Suisses que sa volonté de récupérer le pays de Vaud eût faibli, ni que la réalisation de celle-ci dût être précédée de la soumission de Genève à son obéissance. (3) Le diplomate piémontais avait en plus la mission de sonder habilement les gouvernements des cantons afin de savoir quelle serait leur attitude au cas où son maître se déciderait à brusquer les choses et à prendre pied sur les terres de Saint-Victor et Chapitre. A supposer qu'il les trouvât enclins à approuver les desseins formés contre Genève et à préférer que cette ville restât entre ses mains plutôt qu'entre celles du roi Très-Chrétien, (4) on consentait d'avance à

(1) *Genève à Zurich et à Berne.* 11/21 mai 1686. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LI. 202. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 8 luglio 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXX.

(2) *Il capº Carlo-Conrado di Beroldinghen al conte Ercole Visconti di Saliceto.* Altorfo, 23 novembre 1685. Arch. Visconti a Milano. — Eidg. Absch. VI² *A.* 175 *bbb* (Baden, 30. Juni 1686). — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 3 luglio 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXX.

(3) *Instruzione di S. A. R. al conte di Govone, ecc.* Torino, 12 settembre 1686. loc. cit.

(4) „Nel stato presente ... vederebbero questi cantoni cattolici, e singolarmente questo di Lucerna, non gia con sodisfattione, ma con minor apprensione cader Geneva più tosto nelle mani di V. A. R. che in quelle della Francia.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 31 ottobre 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

Turin à leur céder une faible partie des bailliages romands comme prix de leur coopération à la délivrance de ceux-ci,(1) qu'eût préparé une diversion opportune des milices valaisannes dans la région d'Aigle.(2)

Telle se présentait la situation lorsque Govone remit ses lettres de créance à Lucerne dans les premiers jours d'octobre.(3) Le nonce, qui l'y attendait, encouragea ses démarches, l'assura que le pape suivrait d'un œil bienveillant leur développement et contribuerait par le don d'une importante somme d'argent à la destruction du « nid d'hérésie » qu'était la cité de Calvin.(4) Mais il ne lui cacha pas que, sans l'assistance de la France, l'œuvre qu'il se proposait d'accomplir semblait vouée à un échec certain.(5)

Certes il était malaisé de prévoir le sort réservé aux conceptions hardies du représentant du Saint-Siège et de celui de la cour de Turin à Lucerne. Toutefois la réalisation des espérances nourries par eux paraissait peu probable, à moins d'un bouleversement total de la politique helvétique du roi Très-Chrétien.(6) Pour qu'un changement de front aussi complet s'opérât dans les dispositions de ce prince envers ses alliés des Ligues, il eût fallu que ceux-ci fissent ouvertement cause commune avec ses adversaires. Or, si les relations de la France avec quelques-uns d'entre eux laissaient à désirer à cette heure, ce n'était point à dire pourtant que la possibilité de leur rupture dût être sérieusement envisagée. En admettant le contraire, Victor-Amédée se repaissait d'illusions dangereuses.(7)

Assurément l'état des rapports quotidiens entre les autorités de Genève et celles du pays de Gex semblait assez précaire et de fréquents incidents imputables au zèle confessionnel souvent déplacé des unes et des autres en assombrissait à la fois le présent et l'avenir.(8) Assurément, si le résident Dupré lui-même prenait parti contre l'intendant Harlay de Bonneuil et le curé de Russin dans le procès suscité par cet ecclésiastique aux magistrats de la

(1) *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 3 ottobre 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(2) *Ibid.*

(3) *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 3 ottobre 1686. loc. cit.

(4) „Per simil fine si devono far l'ultimi sforzi ... per distrugger la maggior spina ch'habbia nel cuore la religione cattolica.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 9 gennaio 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 17 août 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 59. — „... supponendo che la Francia vi dovesse concorrere.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 9 gennaio 1687. loc. cit.

(6) *Advis très important à Messrs les syndics, conseillers et citoyens de la ville et république de Genève concernant un projet de cession de Saint-Gervais au roi de France par le duc de Savoie pour y établir les Jésuites.* s. d. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° 3769.

(7) *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 3 ottobre 1686. loc. cit.

(8) *Genève à Berne.* 13/23 novembre 1685. St-Arch. Bern. Genfbuch *B.* 271. — *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 28 décembre 1685 et 1er janvier 1686. Aff. Etr. Genève. IV. 532, 535 (impr. Barbey. 269 sqq.). — *Stoppa à Genève.* Versailles, 28 juillet et 2 octobre 1686, Combreux, 19 mai 1687. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3761.* — *Colbert de Croissy à Dupré.* Versailles, 15 août 1686. Aff. Etr. Genève. IV. 552. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CCV. 365 (Donstag, 19. August [s. v.] 1686). — Arch. d'Etat Genève. France. II (1651—1690). p. 902. — Gautier. op cit. VIII. 294, 302, 316.

petite république du Léman, (1) en revanche Soleure et Fribourg n'hésitaient pas à blâmer certaines imprudences commises par ces dernières et à en déplorer les conséquences probables. (2) Mais appartenait-il aux Bernois de s'étonner qu'il en fût ainsi et de feindre d'ignorer que l'attitude parfois comminatoire de Louis XIV envers leurs protégés de la région du Salève était en quelque sorte la représaille indirecte de l'hostilité de leur propre politique à l'égard de ce prince? (3)

Toujours est-il que le différend relatif au maintien ou à la suppression des dîmes genevoises dans le pays de Gex, différend qui semblait apaisé ensuite de la levée du blocus décrété contre les administrés des Syndics et Conseils, (4) se réveilla soudain au printemps de 1687. Après avoir restitué à ceux-ci la dîme de Moëns, le roi consentit, à la requête de l'évêque et du chapitre d'Annecy, à permettre que l'affaire fût évoquée devant le parlement de Dijon, (5) procédure que les défendeurs estimaient avec raison arbitraire, puisqu'elle dérogeait à l'un des articles du traité de Münster et ne tenait aucun compte de la lettre-annexe accordée en 1658 au Corps évangélique des Ligues. (6) Les raisons avancées par Louis XIV pour justifier cette volte-face subite ne satisfirent et ne convainquirent personne. Mais si l'on songe que, dans ce même temps, les premiers convois d'émigrés des vallées vaudoises étaient signalés sur les rives du Léman, (7) que Berne refusait avec obstination de fournir des recrues à ses officiers au service de la France (8) et que ce

(1) *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 1er et 8 janvier 1686. Aff. Etr. Genève. IV. 535. III suppt. 277. — *Genève au président Bouchu.* 18/28 mars 1696. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lett. du Conseil. LXI (1696—1700). — *Genève à Martine, à Paris.* 14/24 novembre 1699. *Ibid.*

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 17 août 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 59.

(3) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 1er août 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXII. 314. — „Le canton de Berne ne tient pas une conduite qui me doive obliger d'avoir de grands esgards pour ses intercessions." *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 26 septembre 1686. *Ibid.* LXXXII. 378. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse, 1688 (février). Ibid.* Mém. et Docts. XX. — Gautier. op. cit. VIII. 346, 347, 364.

(4) *Colbert de Croissy à Dupré.* Versailles, 26 décembre 1686. Aff. Etr. Genève. IV. 557 (Barbey. 293). — Gautier. op. cit. VIII. 324 sqq.

(5) St-Arch. Bern. Rathsmanual. CCV (31. Mai—23. September 1686). p. 371 (19./29. August 1686). — *Genève à Berne.* 4/14 mars 1687. St-Arch. Bern. Genfbuch IX. 167.

(6) *Genève à Zurich.* 4/14 mars 1687. St-Arch. Zürich. Genff. 1687—1691. n° 13. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 28 marzo 1687. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXI. — *Berne à Genève.* 9/19 avril 1687. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° 3802. — *Stoppa à Genève.* Combreux, 19 mai 1687. loc. cit. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 16 et 30 août 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 57, 90. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1687.* loc. cit. — Gautier. VIII. 327.

(7) *Genève à Berne.* 30 novembre/10 décembre 1686. St-Arch. Bern. Piedmontbuch C. 97. — „Le régiment des gardes, qui est revenu de Mondovi, va ces jours cy conduire en différentes brigades les calvinistes piémontais aux Bernois." *Arcy au roi.* Turin, 11 janvier 1687. Aff. Etr. Turin. LXXXV. 15. — „È pervenuta qui la notitia che dal ministro di Francia residente in Geneva sia stato dichiarato a quel magistrato che S. Mà habbia determinato di non tollerar più longamente che li redditi appartenenti al Vescovo esistenti nel paese di Gex siano goduti da protestanti, intendendo ne segua la restitutione al Vescovo, temperando quest' assenzio con le più dolci maniere che si possan asperger." *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 20 marzo 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Die evangel. Stätt und Orth der Eydtgnossenschafft an die Herren Staaten Generalen der Vereinigten Niederlanden.* 26. April/6. Mai 1687. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. 5972. — Gautier. op. cit. VIII. 314. — La Révocation de l'Edit de Nantes et les Vaudois du Piémont. 1685—1686. ap. 2e Bulletin de la Société d'Histoire vaudoise.

(8) *Tambonneau au roi.* Soleure, 15 mars et 17 septembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 350 ; LXXXV. 123. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 27 mars 1687. *Ibid.* LXXXIII. 350.

canton créait mille difficultés à Tambonneau au sujet de son cérémonial,(1) il est permis d'établir un lien étroit entre ceci et cela, entre les alarmes imposées aux Genevois et l'avertissement que le roi Très-Chrétien leur donnait, ainsi qu'à leurs alliés.

Bientôt, sur des nouvelles reçues de Berne, où des esprits chagrins exagéraient comme à plaisir le danger, les appréhensions reprirent dans la cité de Calvin, presque aussi chaudes qu'à la veille de la révocation de l'édit de Nantes.(2) Elles redoublèrent lorsque, en juillet 1687, le parlement de Bourgogne eut condamné les bénéficiaires des dîmes de Moëns à les restituer au chapitre d'Annecy, ce qui représentait pour eux une perte annuelle de plus de douze mille Livres,(3) lorsque les demandeurs se préparèrent à étendre leurs réclamations à toutes les dîmes du bailliage de Gex et que l'on put craindre que le gouvernement de Turin ne suivît l'exemple qui lui était ainsi donné de Paris.(4)

De prime abord les magistrats de Genève avaient agité de solliciter l'entremise de ceux de Zurich et de Berne auprès du Louvre. Stoppa réussit à les détourner de ce dessein et ne leur cacha pas qu'une telle démarche augmenterait les préventions existant contre eux en France.(5) Ils se contentèrent en conséquence de dépêcher à l'intendant Harlay de Bonneuil à Dijon le conseiller Mestrezat (mai),(6) puis en Suisse, le secrétaire d'Etat Gautier (juin 1687), lequel, à son passage à Bade, obtint audience de Tambonneau.(7) Le résultat de ces deux missions n'ayant pas répondu à leur attente, ils prirent le parti de s'adresser directement au roi et d'accréditer à la cour de ce prince l'ancien syndic Ami Le Fort.(8) Rendu à Paris dès le 19 juillet,(9) ce personnage avait pour instructions d'affirmer en haut lieu l'absence de toute collusion entre ses supérieurs et les Huguenots ou les Barbets, d'énumérer les mesures édictées afin d'éloigner ceux-ci du sol de la Seigneurie et de supplier le souverain d'annuler la dernière sentence rendue à Dijon en faveur du chapitre

(1) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 15 luglio 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — F. Barbey. Correspondance de Roland Dupré. p. 299 (note 1).

(2) *Les cantons protestants au roi.* Zurich, 21 août 1686. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° 3798.

(3) „La restitution des dixmes de Gex leur tient fort à cœur (aux Genevois) et ce ne sera pas sans douleur qu'ils se verront dépouillez d'un revenu de 12,000 L par an.“ *Tambonneau à Govone.* Soleure, 17 août 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Genève à Zurich.* 16/26 août 1687. St-Arch. Zürich. Genff. 1687—1691. — Gautier. op. cit. VIII. 340 sqq.

(4) *Tambonneau à Govone.* Soleure, 17 août 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 29 agosto 1687. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXI. — *Cibo a Cantelmi.* Roma, 13 settembre 1687. *Ibid.* Nunz. Svizz. CCXLV.

(5) *Le Fort à Genève.* Paris, 30 juillet 1687. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° 3813. — Arch. d'Etat Genève. France. II (1651—1690). 943, 944.

(6) Gautier. op. cit. VIII. 329 sqq.

(7) Gautier. op. cit. VIII. 337, 338.

(8) après refus du Sr de Chapeaurouge. Arch. d'Etat Genève. France. II. 1651—1690. p. 932. — F. Barbey. Correspondance de Roland Dupré. 301 (note 1). — Gautier. op. cit. VIII. 334.

(9) Gautier. op. cit. VIII. 344.

d'Annecy. [1] Stoppa, à la bienveillante entremise duquel il eut aussitôt recours, crut devoir lui prédire que sa mission demeurerait infructueuse. Lui-même ne tarda pas à reconnaître la justesse de ce fâcheux pronostic. [2] Avisés par lui de la gravité de la situation, les membres du gouvernement de Genève n'hésitèrent plus à appeler à l'aide les autorités des deux grands cantons protestants [3] et à dépêcher à celles-ci, ainsi qu'à Soleure auprès de Tambonneau, l'ancien syndic Trembley. [4] L'ambassadeur français ne put que confirmer à ce dernier les termes de la réponse, d'ailleurs assez peu précise, qu'avait obtenue de lui le secrétaire d'Etat Gautier. [5] Mais, aussi bien à Zurich qu'à Berne, il paraissait de moins en moins admissible que Genève se vît acculée à une catastrophe politique, économique et financière du fait de l'interprétation erronée des traités qui garantissaient son indépendance. [6] Les députés protestants réunis à Aarau du 17 au 20 août se déclarèrent prêts à défendre avec énergie la cause de leurs coreligionnaires de la cité de Calvin. Ils ne se bornèrent pas à adresser à Louis XIV un nouvel et pressant appel pour lui recommander les intérêts de celle-ci. [7] Zurich proposa que des représentants des deux principales cités évangéliques prissent sans retard le chemin de la cour. [8] Après avoir objecté que l'état précaire de ses relations avec le Louvre ne lui permettait pas d'accéder à ce projet, [9] Berne finit par s'y rallier. Le bourgmestre Escher et le banneret Dachselhoffer se portèrent en conséquence à Paris, qu'ils atteignirent le 6 octobre. [10]

---

(1) *Instruction à noble Ami Le Fort, ancien syndic, député au roy pour l'affaire de Moens et pour justifier Genève dans l'affaire des réfugiés.* 21 juin/1er juillet 1687. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3813.*

(2) *Le Fort à Genève.* Paris, 25 juillet/4 août, 30 juillet/9 août 1687. Arch. d'Etat Genève. France. II. 1651—1690. p. 938; Portef. histor. nº *3813.* — Gautier. op. cit. VIII. 315.

(3) Arch. d'Etat Genève. France. II. 1651—1690. p. 933 — „La subsistance de Genève dépend quasi toute entière de la forte alliance qu'il y a entre elle et les cantons de Berne et de Zurich." Burnet. Voyage de Suisse et d'Italie (Rotterdam, 1687). p. 19.

(4) *Genève à Berne.* 25 juillet/4 août 1687. St-Arch. Bern. Genfbuch IX. 225. — *Relation de l'ancien syndic Trembley de sa mission en Suisse.* 16/26 août 1689. Arch. d'Etat Genève. France. II. 1651—1690. p. 941. — Gautier. op. cit. VIII. 341.

(5) *Ibid.*

(6) *Zurich et Berne au roi.* 4 juillet 1687. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3816.* — *Genève à Berne.* 3/13 août 1687. St-Arch. Bern. Genfbuch IX. 359.

(7) Arch. d'Etat Genève. France. II. 941. — Eidg. Absch. VI¹ *A.* 205—206 *a* (Aarau, 17.—20. August 1687).

(8) *Les cantons protestants au roi.* 14/24 août 1687. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. nº 92. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 17 septembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 123.

(9) *Tambonneau au roi.* Soleure, 30 août 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXII. 90.

(10) *Recès de la diète d'Aarau.* 10/20 août 1687. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3817.* — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 28 agosto 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Zürich an Bern.* 22. August/1. September 1687. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *JJ.* 697. — *Genève à Zurich.* 26 août/5 septembre 1687. St-Arch. Zürich. Genff. 1687—1691. — *Zurich à Genève.* 5/15 septembre 1687. Arch. d'Etat Genève. Portef histor. nº *3809.* — Arch. d'Etat Genève. France. II. 943. — F. Barbey. op. cit. 304. — Gautier. op. cit. VIII. 353. — Geschichte der Unterhandlungen des Bürgermeisters Heinrich Eschers von Zürich und des Venners Daxelhofers von Bern am französischen Hofe im Jahre 1687 in Sachen der Republik Genf, wegen den der letztern von der Stift Annecy streitig

L'appel adressé de Genève à Zurich et à Berne en dépit des avis motivés de Stoppa constituait une faute politique. (1) Ces deux cantons en commirent une autre en ne le déclinant pas. Ils aggravèrent en outre cette faute, le premier grâce à son insistance pour que les envoyés suisses eussent rang d'ambassadeurs, (2) le second lorsqu'il désigna pour le représenter en cette conjoncture celui de ses magistrats qui affichait les sentiments les plus hostiles à l'égard de la cause française. (3)

Déjà très peu disposé à faire accueil aux délégués d'Etats qui, selon lui, n'accomplissaient qu'imparfaitement les obligations découlant de leur alliance avec sa couronne et avaient omis d'aviser son ambassadeur de leur intention de dépêcher une mission à Paris, (4) Louis XIV devait saisir tout prétexte de les mortifier et de leur créer au sujet du cérémonial des difficultés analogues à celles qu'eux-mêmes ne cessaient de soulever dans leurs rapports d'étiquette avec Tambonneau. Contraints à la prudence par le souvenir de ce qui s'était passé en 1681 à Ensisheim, où leurs envoyés et ceux des autres cantons avaient dû se plier aux exigences « protocolaires » que ne prévoyaient qu'en partie leurs instructions, les gouvernements de Zurich et de Berne s'étaient préoccupés d'éviter, dans la mesure du possible, à Escher et à Dachselhoffer les surprises fâcheuses éprouvées par certains de leurs prédécesseurs accrédités comme eux à Paris. (5) Etats souverains, les deux cantons protestants estimaient jouir du droit de se faire représenter auprès des puissances étrangères par des agents diplomatiques « de toutes classes », à leur convenance. Ambassadeurs en titre, le bourgmestre du *Vorort* et son collègue émettaient en conséquence la prétention d'être reçus par un maréchal de France ou un chevalier du Saint-Esprit à leur descente de carrosse au pied du grand escalier du Louvre, lors de la cérémonie de la remise de leurs lettres de créance. Louis XIV refusa tout net d'accéder à ce désir. (6) Après une enquête menée à la fois à Paris et à

gemachten Gefällen im Pays de Gex (Schweizerisches Museum. 1790. IX. 811 sqq.). — Dr Ed. Escher. Eine schweizerische Gesandtschaft an den französischen Hof in den Jahren 1687 und 1688 (Zürcher Taschenbuch 1888. p. 171). — Tillier. op. cit. IV. 306.

(1) *Genève à Le Fort, à Paris.* 17/27 juillet 1688. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LIII. 100.

(2) *Le Bourgmestre Escher à Trembley.* 14/24 août 1687. Arch. d'Etat Genève. France II. 942. — Eidg. Absch. VI² *A.* 206 *a* (Aarau, 17.—20. August 1687). — *Tambonneau au roi.* Soleure, 17 septembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 123. — Gautier. op. cit. VIII. 358.

(3) *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 9 et 16 octobre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 142, 151. — Gautier. op. cit. VIII. 352, 353. — Dr Ed. Escher. op. cit. 168.

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 30 août 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXII. 90. — *Genève à Zurich et à Berne.* 25 octobre/4 novembre 1687 St-Arch. Zürich. Genff. 1687—1691; Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LIII. — Arch. d'Etat Genève. France. II. 1651—1690. p. 943, 944.

(5) *Instruktion, Gewalt undt Befelch auff den ... Herren Niklaus Dachselhofer, Herrn zu Utzigen, alt Seckelmeister, dissmaligen Venner, auch Feldobrist der Stadt Bern, als in gemeinem Namen der IV Stetten undt Ohrten der Eydtgnossenschafft ... an Ihr Kön. Mt von Franckrych verordnete Mit Ehrengesandte.* Augusti 1687. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *W* (1685—1691). p. 369.

(6) *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 23 octobre et 7 novembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 163, 185. — *Cantelmi a Cibo.* Coira, 30 ottobre 1687. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXI. — *Extrait d'une lettre de Grebel.* Zurich, octobre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 161. — Arch. d'Etat Genève. France. II. 1651—1690. p. 950. — Theatrum Europaeum. XIII. 79. — Dr Ed. Escher. op. cit. 174 sqq. — Vulliemin. op. cit. III. 241 sqq.

Soleure, il n'hésita pas à affirmer que l'usage établi conférait aux seuls envoyés de l'ensemble du Corps helvétique, à l'occasion d'une solennisation d'alliance, et non aux membres isolés de celui-ci, les honneurs brigués à cette heure par ses nouveaux hôtes. (1) Or, il convenait de rabattre quelque peu de cette assertion. Le cérémonial de 1650 invoqué par le roi ne semblait rien moins que probant. (2) En cette année-là, Jean-Jacques de Staal et trois de ses collègues dépêchés à la cour par la diète afin d'y faire valoir des réclamations purement financières, y avaient été reçus, en l'absence du monarque, par son oncle, le duc d'Orléans, et traités par ce prince comme « de vrais ambassadeurs ». S'il y avait eu erreur de la part des agents du protocole, était-il équitable que ceux-ci cherchassent à nier le précédent, alors qu'ils le maintenaient en ce qui concernait leur prétention de contraindre les envoyés des cantons à ne point demeurer couverts en la présence de *Monsieur?* (3)

Egale chez les deux parties, l'obstination de celles-ci les conduisait fatalement à une impasse. Le roi leur refusait audience en tant qu'ambassadeurs. Escher et Dachselhoffer préférèrent renoncer à la solliciter davantage. (4) Toutefois la question qui faisait l'objet de leurs instructions demeurait intacte. Colbert de Croissy consentit à en aborder la discussion avec eux. (5) Mais, à ce sujet, comme à celui du cérémonial, une irrémédiable antinomie se manifesta tout aussitôt entre les points de vue en présence. Berne arguait des dispositions du traité de comprotection de l'année 1579, de la paix de Münster et de la lettre-annexe de 1658 pour tenter de démontrer la légitimité de la prétention des Syndics et Conseils d'en appeler directement au roi à l'occasion du malentendu des dîmes du pays de Gex. (6) Le secrétaire d'Etat français contestait, lui, que les mandants de ses interlocuteurs fussent fondés à s'immiscer dans le différend entre Genève et Annecy, « par ce qu'ils n'y avoient aucun intérêt « que celui qu'ils trouvoient bon d'y prendre, pour des raisons particulières « qui ne faisoient rien à l'affaire ». (7) Quant au fond de celle-ci, son opinion n'était pas moins tranchante, car elle écartait sans plus les arguments produits

(1) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 18 septembre, 14 novembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 112, 191. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 4 octobre 1687. *Ibid.* LXXXV. 161. — *Venier al Senato.* Fontainebleau, 15 e 22 ottobre 1687. Frari. Francia. CLXXVI. n° 427. — *Le Fort à Genève.* Fontainebleau, 16/26 octobre 1687. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3813.* — *Genève à Berne.* 18/28 octobre 1687. St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 523. — Gautier. op. cit. VIII. 354 sqq.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 4 octobre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 161. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 1er janvier 1688. *Ibid.* LXXXV. 293.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 1er novembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 184.

(4) *Venier al Senato.* Parigi, 24 settembre 1687 (2da); Fontainebleau, 29 ottobre 1687 (2da). Frari. Francia. CLXXVI. nos 421, 431. — *Tambonneau à Govone.* s. d. (octobre 1687). Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Négoc. de Mr Tambonneau en Suisse en novembre 1687.* loc. cit. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 209 *a* (Aarau, 11.—16. November 1687).

(5) *Le Fort à Genève.* Paris, 4 et 6 novembre 1687. Arch. d'Etat Genève. France. II. 1651—1690. p. 952. — Gautier. VIII. 366. — Ed. Escher. op. cit. 185 sqq.

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 17 septembre 1687 et 7 février 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 123, 363. — *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 16 octobre 1687. *Ibid.* LXXXV. 151.

(7) *Tambonneau à Govone.* s. d. (octobre 1687). loc. cit. — *Le Fort à Genève.* Paris, 1er, 19, 22 et 24 décembre 1687. Arch. d'Etat Genève. France. II (1651—1690). p. 955, 958, 959.

par les envoyés suisses à l'appui de leurs dires.(1) A Dachselhoffer, qui lui rappelait que les dîmes contestées appartenaient à des bourgeois de la petite république bien avant le traité de Lyon de l'année 1601,(2) il répondait de façon péremptoire que la reprise des hostilités dans le pays de Gex en 1589 avait annulé de plein droit toutes les conventions internationales où se trouvaient intéressées Genève et Berne, lesquelles au reste s'étaient abstenues de protester contre la cession de ce bailliage à la France.(3)

XII. Cependant le délai de trois mois imparti par l'assemblée d'Aarau à ses ambassadeurs à Paris pour leur permettre d'achever leur mission tirait à sa fin.(4) Si Escher et son collègue n'avaient pas encore quitté la cour; s'ils s'efforçaient même contre toute espérance de redonner vie à leurs négociations, c'était dans l'intention de calmer l'effervescence déchaînée parmi les députés de la diète protestante, où les plus échauffés ne parlaient de rien moins que de dénoncer l'alliance de la Couronne Très-Chrétienne.(5) La rupture différée par les deux envoyés suisses se produisit le 27 décembre 1687/6 janvier 1688.(6) Ce jour-là, renonçant à pousser plus avant leurs démarches, ils reprirent le chemin du Jura.(7) L'insuccès de leur mission n'eût pu être plus complet.(8) L'obstination de Louis XIV à ne les point recevoir à son audience triomphait de la persévérance déployée par eux à s'y faire admettre. Le parlement de Dijon demeurait saisi du différend des dîmes de Gex.(9) L'évêque et le chapitre d'Annecy obtenaient ou allaient obtenir gain de cause.(10)

(1) „S'agissant de la jouissance d'un bien sçitué dans l'estendue de ma souveraineté et prétendu par le magistrat de Genève, d'une part, comme estant aux droits de quelques particuliers et. de l'autre, par l'evesque et par son chapitre, cette contestation ne peut estre jugée qu'au parlement de Dijon . . .“ *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 1er janvier 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 293.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 7 février 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 363.

(3) *Le roi à Tambonneau.* Marly, 11 septembre; Versailles, 18 septembre; Fontainebleau, 16 octobre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 100, 112, 151.

(4) *Reynold du Gayet à Tambonneau.* Fribourg, 10 octobre 1687. Aff. Etr. Suisse. VII suppt. 49.

(5) *Extrait d'une lettre de Schnorf.* Bade, septembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 129. — *Venier al Senato.* Fontainebleau, 5 novembre; Parigi, 10 dicembre 1687 (2da). Frari. Francia. CLXXVI. 433, 443. — *Zurich à Genève.* 2/12 janvier 1688. Arch. d'Etat Genève. Portef. hist. n° *3819.* — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 15 gennaio 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(6) *Le Fort à Genève.* Paris, 19/29 décembre 1687. Arch. d'Etat Genève. France. II (1651—1690). p. 983. — *Le roi à Zurich et à Berne.* Versailles, 5 janvier 1688 (impr. Gautier. VIII. 375). — *Lettre anonyme,* 9 janvier 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — Theatrum Europaeum. XIII. 79. — Gautier. VIII. 374.

(7) *Genève à Le Fort, à Paris.* 3/13 janvier 1688. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LIV. 3.

(8) „Gl'ambasciatori svizzeri sono partiti senza alcuna speranza.“ *G. Venier al Senato.* Parigi, 14 gennaio 1688 (2da). Frari. Francia. CLXXVII. n° 453.

(9) *Négoc. de Mr Tambonneau en Suisse en octobre et novembre 1687.* loc. cit. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 1° gennaio 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Le roi à Berne et Zurich.* Versailles, 5 janvier 1688. loc. cit. — *Le roi à Tambonneau.* Marly, 19 février 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 372. — *G. Gross à Gautier.* Berne, 26 février (v. s.) 1688. Arch. d'Etat Genève. Port. histor. n° *3820.*

(10) *Genève à Zurich.* 17/27 janvier 1688. St-Arch. Zürich. Genff. 1687—1691. — *Factum contenant les demandes des vénérables prévôts, chanoines et chapitre de l'Eglise cathédrale de Saint-Pierre de Genève, demandans, contre les syndics et conseils de la mesme ville, défendeurs et défaillants.* 1688. *Ibid.* — *Genève à Le Fort à Paris.* 17/27 janvier 1688. Arch. d'Etat Genève. Cop. lettres du Conseil. LIV. 7.

Loin de nuire au prestige d'Escher et de Dachselhoffer, l'échec diplomatique subi par eux à la cour de France servit plutôt à les grandir dans l'estime de leurs coreligionnaires d'Helvétie. Ils regagnaient leurs foyers, la conscience nette, félicités d'avoir su parler haut et ferme au ministre du plus puissant monarque de la Chrétienté et de s'être refusés à accepter de sa main des présents destinés à atténuer l'étendue de leur mécontentement. (1) Décidés à éviter le spectacle affligeant de la déconvenue des autorités genevoises, ils préférèrent rentrer en Suisse par la voie de Pontarlier. (2) La réception qui les attendait à Neuchâtel fut extrêmement chaleureuse, soit que les habitants de cette ville tinssent à affirmer avec éclat combien peu leurs sympathies allaient aux persécuteurs des huguenots, soit, ainsi que l'insinuait Tambonneau, qu'ils cherchassent l'occasion de renouer avec le *Mittelland* des relations commerciales interrompues depuis un certain temps, ensuite de regrettables incidents de frontière. (3) A Zurich, Escher fut loué de l'énergie de son attitude au cours de ses conférences avec Colbert de Croissy, comme il devait l'être au bout de quelques jours à Aarau. (4) A Berne, plusieurs membres du Conseil des CC se répandirent en menaces contre le Louvre et se déclarèrent prêts à sacrifier leurs vies et leurs biens pour la défense de la petite république du Léman, berceau de la Réforme dans la Suisse occidentale. (5)

A la réflexion toutefois, les dirigeants dans les deux grands cantons évangéliques estimèrent prudent de mettre une sourdine à leurs récriminations. Aussi bien dans leur politique étrangère que dans leur politique intérieure, ils éprouvaient déceptions sur déceptions. Si la mission dépêchée aux princes protestants allemands et au gouvernement des Provinces-Unies avait obtenu quelques promesses d'assistance pour les émigrés des vallées vaudoises (6) ou du

---

(1) „... meritato appresso la moltitudine popolare col riffiuto del regallo fattoli presentar prima della sua partenza (Escher) da S. Mà." *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 5 febbraio 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — Eidg. Absch. VI² *A.* 214 *b* (Aarau, 23.—26. Februar 1688). — Dr Ed. Escher. op. cit. 193.

(2) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 29 gennaio 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 31 janvier 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 356. — *Négoc. de Mr Tambonneau en Suisse en janvier et février 1688.* loc. cit.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 21 janvier 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 345. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 29 janvier 1688. *Ibid.* LXXXV. 352. — *Bern an Neuenburg.* 8./18. Februar 1688. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives IX. 142. — *Sankt-Gall an Neuenburg.* 3./13. März 1688. *Ibid.* Missives IX. 148.

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 31 janvier 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 356. — *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 10 février 1688. Aff. Etr. Genève. IV. 598 (Barbey. 317). — Ed. Escher. op. cit. 198 sqq.

(5) „Li cantoni protestanti si sono unanimamente risoluti di voler con tutte le loro forze et a qualsivoglia rischio diffendere la città di Ginevra." *Il capo Carlo-Conrado di Beroldinghen al conte Ercole Visconti di Saliceto.* Altorfo, 23 novembre 1685. Arch. Visconti, a Milano. — „Si crede meditino di romper l'alleanza." *Gir. Venier al Senato.* Parigi, 17 dicembre 1687 (2da). Frari. Francia. CLXXVI. no 445. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 31 janvier et 26 juin; *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 12 février 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 356. 364; LXXXVI. 147. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 4 marzo 1688. loc. cit. — Burnet. Voyage en Suisse (Lettre 1re. Zurich, 1er septembre 1685). p. 18 (Rotterdam, 2e édit. 1688).

(6) *Die evangelischen Orthe an die Staaten Generalen der Vereinigten Niederlanden.* 17./27. August 1686. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5970.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 179 *b* (Aarau, 29. September—3. Oktober 1686); 199 *b* (Baden evangel., Juli 1687). — *Proposition faite à La Haye par l'envoyé suisse, David Holzhalb.* 12 août 1687. Theatrum Europaeum. XVI. 167. — „Je mandai que

moins pour ceux d'entre eux que la misère et la maladie n'avaient pas fauchés avant leur arrivée à la frontière des Ligues,(1) il ne semblait pas en revanche que les instances faites soit à Berlin, soit à La Haye en faveur de la cause genevoise eussent eu beaucoup de succès.(2) D'autre part, de nouvelles démarches tentées en leur nom à Turin, à l'effet de hâter la mise en liberté des Barbets détenus dans les prisons ducales, paraissaient avoir échoué.(3) De surcroît enfin l'horizon n'était pas près de s'éclaircir à la pointe occidentale du Léman. L'opinion ne s'y accréditait-elle pas de plus en plus que l'évêque d'Annecy serait à bref délai le « successeur de Dupré » sinon dans son hôtel, du moins dans sa chapelle de la rue des Granges?(4) Le bruit n'y circulait-il pas avec persistance que Louis XIV, adoptant les vues du résident, songeait à patronner l'institution d'un collège de jésuites à Gex, dans l'espoir de faciliter l'œuvre de propagande confessionnelle entreprise aux portes de Genève?(5) La conviction n'était-elle pas unanime dans cette ville que, si le prélat parvenait à faire reconnaître ses prétentions, ou même une partie de celles-ci, ce dont on se fût contenté à Rome,(6) sur les biens de son chapitre « hors les murs », il s'empresserait de les céder au roi de France et au duc de Savoie « pour la part revenant à chacun d'eux », ce qui laissait supposer l'existence d'un accord secret entre Paris et Turin?(7)

---

le député suisse avoit eu plusieurs conférences avec le Sr Dickfeld; qu'ils avoient fait plusieurs projects qui n'avoient pour fondement que les affaires de la religion." *Avaux au roi.* La Haye, 6 novembre 1687. ap. Négoc. du comte d'Avaux (Paris, 1755). VI. 108. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 15 aprile 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(1) *Die evangel. Stätt und Orthen der Eidgenossenschaft an die Herren Staaten Generalen der Vereinigten Niederlanden.* 10./20. Dezember 1686. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5970.* — „Il n'en est arrivé icy que les dicts soixante-huit (sur 14 ou 1500), les autres es'tants ou morts en chemin par la rigueur du froid, ou arrestez par maladie." *Genève à Berne.* 14/24 janvier 1687. St-Arch. Bern. Piedmont Buch *C.* 134. — *Govone au duc de Savoie.* Lucerne, 30 janvier 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett min. XXIV. — D. Carutti. Storia del regno di Vittorio-Amadeo II. 189. — E. de Budé. Bicentenaire de la glorieuse rentrée (Bulletin de la Société d'Histoire vaudoise. 1889. p. 24).

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 29 janvier, 4 et 25 octobre, 15 et 22 novembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 285; LXXXV. 161, 172, 208, 224. — „Nos protestans ont le cœur gros du peu de succès de la négociation de leurs ambassadeurs (à Paris)." *Tambonneau à Arcy.* Soleure, 7 février 1688. *Ibid.* VII suppt. 87. — C. von Hoiningen-Huene. Beiträge zur Geschichte der Beziehungen zwischen der Schweiz und Holland u. s. w.

(3) Eidg. Absch. VI² *A.* 179 *b* (Aarau, 29. September—3. Oktober 1686); 189 *d* (Aarau, 22.—26. April 1687).

(4) *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 5 février 1688. Aff. Etr. Genève. IV. 594.

(5) *Dupré au roi, à Colbert de Croissy.* Genève, 18 novembre 1687, 23 janvier, 6 février 1688; *Colbert de Croissy à Dupré.* Versailles, 17 janvier 1688. Aff. Etr. Genève. IV. 577, 591, 596, 590 (Barbey, 305, 311, 315).

(6) *Cibo a Cantelmi.* Roma, 23 settembre 1687. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLV.

(7) „Le lettere di Torino portano che quel duca sii in qualche amarezza con Svizzeri forse per i fomenti da questa natione prestati per capo di religione a Barbetti. In caso che augumentino i dispiaceri havrò il duca a sua voglia nel potere di questa corona un grand'appoggio." *G. Venier al Senato.* Parigi, 28 agosto (2da) 1686. Frari. Francia. CLXXV. n° 308. — „E perchè tuttavia non si scorge la causa apparente di questa spedizione, va crescendo la voce che possa haver riguardo all'acquisto di Ginevra, concertato col re di Francia, tanto più che un inviato di questo cantone che risiede in Parigi scrive in modo che accresce la credenza ad una tal opinione." *Cantelmi a Cibo.* Friborgo, 29 settembre 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXX. — *contra:* „Il n'y a guère d'apparence que les habitans de Genève ouvrent leurs portes au duc de Savoie pour éviter d'estre à moy; mais, comme je n'ay aucun dessein sur eux, il suffit que vous m'informiez de ce qui se passe sur ce sujet, pour me donner d'autant plus de moyen de juger des veritables sentimens et intentions de la cour où vous estes." *Le roi à Arcy.* Fontainebleau, 8 novembre 1686. Aff. Etr. Turin. LXXXII. 256. — *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 8 décembre 1687 et 27 janvier 1688. Aff. Etr. Genève. IV. 585, 592 (Barbey, 308, 312).

Toutes ces craintes, à dire vrai, se fussent dissipées comme par enchantement, pour peu que les cantons catholiques, Lucerne et Fribourg en particulier, eussent consenti à étendre à Genève la protection dont ils couvraient l'évêché de Bâle. (1) Mais, sur ce point, aucun espoir ne subsistait à cette heure. (2) Le traitement infligé dans les cantons forestiers aux représentants du commerce de la petite république ne faisait que trop augurer le sens de la réponse qu'adresseraient en fin de compte à Zurich et à Berne les membres de la Ligue Borromée, invités à adhérer en quelque sorte au traité de comprotection de l'année 1579. (3) En l'état de la question, il était certes à présumer, qu'au cas où le roi Très-Chrétien attaquerait à l'improviste les cités évangéliques dans un dessein de conquête, le Corps helvétique tout entier ferait masse avec elles pour lui tenir tête. (4) Que si, en revanche, le monarque français bornait son effort à rétablir sur leurs sièges épiscopaux les prélats retirés à Annecy, à Fribourg et à Porrentruy, il était à craindre que les enseignes des «Waldstætten» ne restassent sous leurs tentes. (5)

L'appréhension de voir les catholiques se désintéresser du sort de Genève subsistait donc chez les protestants, mais elle n'excluait pas dans l'esprit de ceux-ci l'espoir d'amener ceux-là à se joindre à eux pour défendre l'honneur helvétique en péril, puisque aussi bien le roi Très-Chrétien leur contestait aux uns et aux autres le droit d'ambassade, comme si lui-même ne s'était pas employé tout le premier à faire triompher, au cours du congrès de Münster, la reconnaissance de leur pleine et entière autonomie. (6) Or, l'hypothèse de la réalisation de cet espoir n'était pas envisagée sans inquiétude à Paris. La prétention de Louis XIV de ne considérer comme des ambassadeurs que les envoyés accrédités en vue du renouvellement des traités unissant leurs supérieurs à sa couronne, (7) jointe à la contradiction existant entre les honneurs rendus à un simple délégué de l'évêque de Bâle, «prince dépendant de l'Empire», (8) et ceux refusés au colonel de Stavay-Mollondin, chargé par une diète générale

---

(1) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 23 ottobre 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(2) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 22 gennaio e 22 aprile 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 4 juillet 1687. Aff. Etr. Suisse. XXXV. 1. — Gautier. op. cit. VIII. 337.

(4) *Farini a Cibo.* Lucerna, 19 marzo 1688. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII.

(5) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 31 ottobre 1686. loc. cit. — „La risposta dei cantoni cattolici agli protestanti è stata data assai categorica e principalmente dai Friborgesi: che vedendo stabilito Ginevra nel suo vescovato potevasi creder lo stesso di Losanna, ma che, s'il re di Francia non haveva in tal risoluzione altra mente che di avanzarsi nello Stato e libertà loro, ch'il publico si solleverà unitamente a pigliar l'armi contro del re; ma se sarà solamente d'introdurre il vescovo nel suo vescovato, come da tanto tempo ingiustamente usurpatole, non potevano in loro conscienza muoversi, perch'è tempo che tutti li protestanti restituischino li beni della Chiesa ingiustamente usurpatole e goduti fin hora.“ *Farini a Cibo.* Lucerna, 19 marzo 1688. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII.

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 4 octobre et 8 novembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 161, 190.

(7) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 26 mars 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 430.

(8) *L'évêque de Bâle au roi.* Porrentruy, 13 mars 1685. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzösische Varia (1650—1695). n° 199.

de rappeler au roi les engagements contractés dès 1636 envers les « intéressez » au licenciement des quatre régiments confédérés de l'armée de Rohan, eût suffi à grouper en un faisceau contre le Louvre tous les Etats des Ligues. (1) Ce fut dans l'intention de détourner cette menace que le monarque français prescrivit à son ambassadeur à Soleure et à son résident à Genève d'affirmer à nouveau aux autorités de cette dernière ville sa ferme volonté d'empêcher qu'aucune atteinte fût portée à leur indépendance. (2) La stricte exécution de cet ordre ne contribua pas peu à pacifier les esprits à Zurich et à Berne. (3) Ensuite d'une vaine tentative de leur part de renouer soit avec Colbert de Croissy, soit avec Tambonneau des négociations au sujet des dîmes de Gex, (4) les magistrats de ces deux cantons n'hésitèrent pas à recommander instamment à leurs protégés des bords du Léman d'éviter désormais l'éclosion de tous incidents capables d'éveiller les susceptibilités royales. (5) Et ces conseils furent renouvelés peu après à l'ancien syndic De La Rive et au secrétaire d'Etat Gautier, chargés de visiter Tambonneau à leur passage à Soleure (6) et d'apporter aux gouvernements des cités évangéliques les remerciements de celui de Genève pour l'assistance prêtée à son représentant à Paris par Escher et Dachselhoffer. (7)

Aussi bien l'envoyé extraordinaire de la Seigneurie, Ami Le Fort s'était tenu constamment aux côtés des ambassadeurs suisses durant leur séjour à la cour. Il avait d'autant moins songé à se soustraire à ce devoir, que leur venue

---

(1) *Franz Carl von Ligertz an den Bischof zu Basel.* Solothurn, 27. Januar 1685. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Actes concernant l'ambassade royale (1575—1739). n° 78. — *L'évêque de Bâle au roi.* Porrentruy, 30 janvier 1685. *Ibid.* n° 82. — *Tambonneau au roi et à Colbert de Croissy.* Soleure, 3 décembre 1687, 7 janvier, 25 février et 13 mars 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 305, 327, 397, 419. 429. — *Négoc. de Mr Tambonneau en Suisse en juillet 1688. Ibid.* Mém. et Docts. XX.

(2) *Colbert de Croissy à Dupré.* Fontainebleau, 9 octobre 1687. Aff. Etr. Genève. IV. 575 (Barbey. 304). — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 11 décembre 1687. Aff Etr. Suisse. LXXXV. 259. — *Dupré à Genève.* ce . . . mars 1688. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3826.* — *Le roi à Dupré.* Versailles, 18 mars 1688. Aff. Etr. Genève. III suppt. 307 (Barbey, 326). — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1688.* loc. cit. — F. Barbey. Correspondance de Roland Dupré. p. 326.

(3) *Berne à Genève.* 16/26 janvier 1688. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3820.*

(4) *Genève à Berne.* 12/22 janvier 1688. St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 709. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 6 mars 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 410.

(5) *Zurich à Genève.* 2/12 janvier, 6/16 janvier 1688. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3819.* — *Les députés de la diète d'Aarau à Genève.* 16/26 février 1688. *Ibid.* Portef. histor. n° *3823.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 214 *b* (Aarau, 23.—26. Februar 1688).

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 3 avril 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 12. — „Nous nous sommes escrimés de complimens réciproques. Vous ne vistes jamais de si zélés serviteurs de la couronne de la France que ces bonnes gens de Genevois. Les termes de respect, de vénération, de zèle, d'attachement et jusques à la tendresse pour la personne du roy, ses ministres et tout ce qui a quelque rapport à la France ne sont pas si tost sortis de la bouche de l'un, que l'autre reprend sur le mesme ton, avec la mesme emphase et des airs d'une vérité sy cordialle qu'on croiroit voir un amant parler à sa maîtresse." *Tambonneau à Gravel.* Soleure, 7 avril 1688 (IIde). *Ibid.* LXXXVI. 22. — *De La Rive et Gautier à Genève.* Zurich, 26 mai/5 juin 1688. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3826.*

(7) *Instructions à Messrs de La Rive et Gautier, députés en Suisse.* Genève, 14/24 mars 1688. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3826* et France. II (1651—1690). p. 993. — *Journal de la députation en Suisse de Messrs de La Rive et Gautier.* mars—mai 1688. *Ibid.* Portef. histor. n° 3826. — *Genève à Berne.* 14/24 mars 1688. St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 897. — *Tambonneau à Gravel.* Soleure, 7 avril 1688 (IIde). Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 22.

en France était pour une bonne part, ainsi qu'il a été dit, la conséquence de ses appels réitérés et de son impuissance à mener à chef à lui seul la mission qui lui avait été confiée. A la nouvelle que Escher et Dachselhoffer renonçaient à poursuivre une négociation désormais échouée et regagnaient leurs foyers, le premier mouvement des Syndics et Conseils de Genève fut de rappeler Le Fort. (1) Cette résolution rencontra l'approbation de Berne. (2) Elle devait être heureusement différée, du consentement de ce dernier Etat. (3) La situation tendait en effet à s'améliorer à Paris depuis le départ des ambassadeurs suisses. Après avoir tenté sans succès de les mettre en contradiction l'un avec l'autre et de susciter entre eux des zizanies, (4) Colbert de Croissy avait obtenu du roi que ce prince l'autorisât à recevoir l'envoyé genevois au lendemain de leur départ, afin de bien établir que l'intervention des cités évangéliques dans le différend des dîmes de Gex avait été plus nuisible qu'utile aux intérêts de leurs protégés de la petite république du Léman. (5) En fait le parlement de Bourgogne rendit au commencement de mars un arrêt par défaut qui accueillait les diverses réclamations du prélat d'Annecy. Poussée dans ses derniers retranchements, la partie adverse décida qu'elle ne se défendrait pas et ne ferait point appel de la sentence rendue contre elle. (6) Ce fut l'instant que choisit le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères pour aviser Le Fort que son maître, frappé de la solidité des arguments découlant en faveur de la Seigneurie de la production de la lettre-annexe de 1658, (7) prescrivait aux magistrats de Dijon de surseoir à toute nouvelle procédure contre les syndics défaillants, et au résident Dupré de communiquer en personne à l'évêque, qui s'empressa d'en contester la valeur, le document dont la lecture tardive venait d'engager Louis XIV à accorder aux gouvernants de Genève un répit que ceux-ci sollicitaient en vain depuis plusieurs mois. (8)

---

(1) *Genève à Zurich.* 17/27 janvier 1688. St-Arch. Zürich. Genff. 1687—1691; *à Berne.* 24 janvier/3 février 1688. St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 745.

(2) *Berne à Genève.* 28 janvier/7 février 1688. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3820.*

(3) *Berne à Genève.* 7/17 avril 1688. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3820.*

(4) „Da lettera del tenente generale Stoppa, scritta al colonello Pfiffer, ho veduto che s'era fatta in Parigi qualche delicata e manierosa diligenza per disunir il cantone di Zurigo di quello di Berna, ma inutilmente.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 15 gennaio 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(5) *Le Fort à Genève.* 21 janvier1688 (n. s.). Arch. d'Etat Genève. France. II (1651—1690). 983. — *Berne à Genève.* 16/26 janvier 1688. *Ibid.* Portef. histor. n° *3820.*

(6) *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 2 avril 1688. Aff. Etr. Genève. IV. 613. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 24 avril 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 50.

(7) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 6 mai 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 55.

(8) *Le Fort à Genève.* Paris, 31 mars 1688. Arch. d'Etat Genève. France. II. 995. — *Négoc. de Mr Tambonneau en Suisse en mars 1688.* loc. cit. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 1er avril 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 410. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 3, 10 et 24 avril 1688. *Ibid.* LXXXVI. 12, 26, 50. — „Le Sr Le Fort, nostre député ayant veu Monsr de Croissy pour sçavoir sa réponse sur la communication qu'il luy avoit faite dans une audience précédente de la lettre-annexe, le ministre luy dit avec beaucoup de douceur: J'ay fait veoir à Sa Maté la lettre-annexe que vous m'avez remis(e); elle l'a leue et, y ayant fait ses réflexions, Sa Maté a trouvé que les articles qui vous concernent sont en vostre faveur pour les terres et revenus que vous possédez dans le pays de Gex; de sorte, qu'ayant considéré que c'est un traité qu'Elle a fait, que sa parolle y est engagée, et ne voulant rien changer à ce qu'Elle a faict

Tandis que Dupré donnait connaissance à ses hôtes du changement favorable survenu dans les dispositions du roi à leur égard,[1] Tambonneau s'acquittait d'une commission analogue auprès des autorités de Zurich et de Berne, mais en des termes suffisamment vagues pour qu'il fût malaisé à celles-ci de discerner le sens exact des propos tenus à Le Fort par Colbert de Croissy.[2] Le roi remettait-il purement et simplement les Genevois en possession des dîmes contestées, ou se bornait-il à suspendre l'effet de la sentence rendue à Dijon? Dans le premier cas, les membres de la diète d'Aarau paraissaient résolus à ne point marchander au monarque français les témoignages de leur gratitude.[3] Dans le second, ils semblaient non moins décidés à protester derechef contre le déni de justice dont pâtissaient leurs coreligionnaires de la région du Salève, victimes des intrigues ourdies contre eux à Annecy.[4]

La politique tortueuse du Louvre commençait à être percée à jour un peu partout en Helvétie. Elle préconisait certes le maintien ou le rétablissement de la concorde entre les deux grands partis confessionnels aux Ligues, autant du moins que son intérêt ne l'incitait pas à chercher les moyens de la rompre.[5] En revanche elle tendait à semer des divisions parmi les protestants.[6] Au cours d'un nouvel entretien avec l'envoyé de la Seigneurie, le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères s'ouvrit à celui-ci des véritables intentions de son souverain. Au total l'attitude du roi au regard de Genève était en corrélation étroite avec celle de Berne envers la France.[7] L'une était la rançon de l'autre. Louis XIV consentait bien à «relâcher» aux Genevois leurs dîmes.[8] Toutefois il y mettait la condition formelle que leurs magistrats s'employeraient à ramener le gouvernement du ***Mittelland*** à la raison et obtiendraient de lui l'autorisation pour ses officiers du service royal de faire des recrues sur ses terres, de manière à ne pas être acculés à la nécessité de compléter les effectifs

---

dès qu'Elle règne par elle-mesme, Elle m'a ordonné de faire cesser les procédures que l'on a faictes contre vous au parlement de Dijon." *Genève à Berne.* 26 mars/5 avril 1688. St-Arch. Bern. Genffbuch *B.* 747. — *Lettres anonymes* (F. de La Tour). 15 et 19 avril 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 16 avril 1688. Aff. Etr. Genève. VI. 618 (impr. Barbey. op. cit. 335).

(1) *Tambonneau à Gravel.* Soleure, 14 avril 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 45.

(2) *Zurich à Genève.* 9/19 avril 1688. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3819.* — *Lettre anonyme* (F. de La Tour). 19 avril 1688. loc. cit. — *Genève à Zurich.* 17/27 avril 1688. St-Arch. Zürich. Genff. 1687—1691. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 29 avril; *Tambonneau au roi.* Soleure, 26 mai 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 47, 93. — Theatrum Europaeum. XIII. 434.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 17 avril 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 33. — Eidg. Absch. VI² *A.* 217 *b* (Aarau, 9.—10. April 1688).

(4) *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 16 avril 1688. Aff. Etr. Genève. IV. 618. — *Zurich à Genève.* 9/19 avril 1688. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3819.* — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 29 aprile 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — Eidg. Absch. VI² *A.* 217 *b.*

(5) *Le roi à Tambonneau.* Marly, 6 mars 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIV. 75.

(6) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 15 gennaio 1688. loc. cit.

(7) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 27 maggio 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(8) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 22 avril 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 31. — *Gir. Venier al Senato.* Parigi, 16 giugno 1688 (2da). Frari. Francia. CLXXVII. n° 498.

des compagnies sous leurs ordres en y introduisant un plus grand nombre d'auxiliaires allemands, expédient contraire à la lettre de leurs capitulations. (1) Mais il y avait davantage. Depuis quelque temps le bruit s'accréditait à nouveau, propagé par Berne, d'un dessein formé Outre-Jura d'attenter à l'indépendance de Genève. (2) Un tel bruit, dont l'origine semblait suspecte, n'était-il pas répandu à seule fin de contraindre les autorités de cette ville à accueillir dans leurs murs une garnison helvétique, bernoise en majorité, ainsi que la proposition en vint d'Aarau en février? (3) Par suite on ne se contentait pas à Paris de réfuter cette calomnie et de prescrire à Dupré d'en démasquer les auteurs. (4) On demandait aux hôtes de celui-ci de se joindre à lui pour combattre l'exécution des recès protestants d'Argovie de février et d'avril et reconnaître implicitement que, si un danger les menaçait, ce danger ne venait pas du côté de la France. Le projet caressé par cette puissance était désormais apparent. Il consistait à détacher la petite république du Léman de ses alliés suisses et à la rendre odieuse à ceux-ci. Les envoyés de cette dernière à Zurich et à Berne eurent à la défendre du reproche de chercher à gagner les bonnes grâces du roi Très-Chrétien, dût-elle, pour y réussir, trahir la cause des cités évangéliques. (5)

Contraints de louvoyer entre la protection française et leurs alliances helvétiques, les gouvernants de Genève firent montre de beaucoup d'adresse. Ils surent déjouer pour un temps le piège dressé devant eux. Soustraite à cette heure à la juridiction du parlement de Dijon, l'affaire des dîmes paraissait assoupie. (6) Les nouvelles de Paris faisaient prévoir que Le Fort ne tarderait pas à être admis à l'audience royale. (7) Les récriminations bernoises et zuricoises devenaient moins amères à l'égard des Syndics et Conseils de la petite

---

(1) *Louvois à Tambonneau.* Versailles, 21 décembre 1686. Arch. Guerre. 771. p. 429. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 21 décembre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 240. — „Son assicurato che nel corpo svizzero, consistente presentemente in dieci milla huomini, ve ne sia un terzo d'Alemani.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 5 febbraio 1688. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXIV. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 15 aprile e 3 giugno 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Dupré au roi.* Genève, 28 mai 1688. Aff. Etr. Genève. IV. 633 (Barbey. 641) — *Le Fort à Genève.* Paris, 19/29 mai 1688. St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 1061. — *Le roi à Dupré.* Versailles, 10 juin 1688. Aff. Etr. Genève. IV. 636 (Barbey. 644). — „Ho penetrato che l'assodamento delle reclute sii la compensa che pretende la Francia per liberar la città di Ginevra e li cantoni protestanti dalla molestia delle note decime.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 17 giugno 1688. loc. cit.

(2) *Dupré à Genève.* Mars 1688. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3826.* — *Zürich an Bern.* 25. Februar/6. März 1688. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *JJ.* 895.

(3) *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 5 février; *au roi.* Genève, 9 mars 1688. Aff. Etr. Genève. IV. 594; III suppt. 303 (Barbey. 314, 324). — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 18 marzo 1688. loc. cit. — Gautier. op. cit. VIII. 383.

(4) *Tambonneau au roi.* Bade, 11 juillet 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 9. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 8 avril 1688. *Ibid.* LXXXV. 449.

(5) *Lettre anonyme* (F. de La Tour). 19 mars 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 26 mars et 22 juin 1688. Aff. Etr. Genève. IV. 608, 640. — *Berne à Genève.* 31 janvier/10 février 1689. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3838.*

(6) *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 2 avril 1688. Aff. Etr. Genève. IV. 613 (Barbey. 333).

(7) *Genève à Zurich et à Berne.* 26. März/5. April, 1./11. Mai 1688. St-Arch. Bern. Genfbuch *B.* 747; Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LIV. 53. — *Genève à Le Fort, à Paris.* 24 avril/4 mai 1688. *Ibid.* Cop. Lettres du Conseil. LIV. 52.

république. Mais, dans la région du Gurten, comme dans celle de l'Uetliberg, les défiances ne s'apaisaient pas qu'éveillaient le « favorable changement » survenu de façon si subite dans les dispositions du roi et les réticences inopportunes de Tambonneau, chargé d'en donner part aux intéressés.[1] N'y avait-il pas lieu dès lors de se remémorer combien trompeuses étaient parfois les assurances pacifiques émanées du Louvre? L'heure n'avait-elle point sonné de rappeler que les promesses obtenues de Louis XIII au camp d'Annecy en mai 1630 par Jean Sarrasin le jeune n'avaient précédé que de peu la découverte des projets de conquête franco-piémontais vers le bassin du Léman?[2] Et n'était-il pas à craindre que, plutôt que de laisser à Louis XIV le loisir « d'exterminer Genève et tout ce qui en dépendoit », les cantons de Zurich et de Berne ne le prévinssent et ne se portassent « à toutes sortes d'extrémitez dans la veue de sauver » cette ville du péril dont ils la croyaient menacée?[3]

Les regards des Confédérés se portent vers la frontière du Jura. — Crainte que le gouvernement de Paris n'observe pas la trêve de Ratisbonne. — Situation difficile de Bâle, tant au point de vue politique qu'au point de vue économique. — Emoi provoqué en Suisse par la nouvelle que Louis XIV fait fortifier la tête du pont d'Huningue sur terre d'Empire. — Efficace intervention du Saint-Siège en faveur du maintien de la paix. — Diète d'Aarau de septembre 1686. — Le roi écarte les doléances helvétiques au sujet des travaux d'Huningue. — Ses déclarations pacifiques à ce sujet. — Soleure et les ouvrages militaires de Landskron. — Le Louvre cherche à justifier la légitimité de son procédé en cette conjoncture. — Les villes forestières en péril. — Louvois et les députés du Corps helvétique. — Louis XIV maitre de la situation. — Représailles françaises contre Lucerne. — Elles prennent fin en mai 1688.

XIII. En attendant que les hostilités reprissent en Souabe et dans le Brisgau et contraignissent les Suisses à tourner derechef leurs regards vers la ligne du Rhin, les préoccupations d'un très grand nombre d'entre eux, sinon de la majorité des Etats confédérés, se concentraient invinciblement sur la frontière du Jura. Si le différend survenu naguère entre la Hofburg et les cantons coseigneurs de la Thurgovie au sujet de l'exercice du droit de pêche

---

(1) *Genève au roi.* 27 mars 1688. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LV. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 29 aprile, 6 maggio 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(2) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 6 maggio 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 4 octobre 1687 et 27 mars 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 161, 440. — Eidg. Absch. VI²*A.* 190 *K* (Aarau, 22.—28. April 1687). — Gautier. op. cit. VIII. 340.

dans les eaux du lac de Constance faisait long feu,[1] ce retard, qui paralysait les démarches entreprises par le nonce dans l'espoir d'entraîner les Suisses à joindre leurs armes à celles de la cour de Vienne contre les Turcs,[2] était imputable à la fois aux maladresses répétées de l'envoyé impérial, baron Rassler,[3] au refus du Vatican d'offrir sa médiation aux parties, sous le prétexte que l'une d'elles n'était pas exclusivement catholique, les Zuricois formant corps en cette conjoncture avec leurs alliés de l'ancienne confession,[4] à l'attitude intraitable enfin de certains de ces derniers, qui, tels ceux d'Uri, refusaient de transiger sur le fond du litige et prenaient une attitude menaçante.[5] Mais il ne s'agissait là en somme que d'une diversion accessoire. Aussi longtemps que les armées de l'empereur demeureraient engagées en Hongrie, la perspective d'une dénonciation de la trêve de Ratisbonne par ce prince semblait devoir être écartée.[6] En revanche était-il bien vraisemblable que le roi Très-Chrétien ne chercherait point à la rompre et à tirer parti de ce que la balance des forces militaires penchait « très certainement » de son côté pour tenter de rectifier à son avantage le tracé des limites territoriales de la France au voisinage du Rhin?

Genève, en effet, n'était pas seule l'objet des inquiétudes des divers membres du Corps évangélique des Ligues. Bâle avait sa part dans ces préoccupations. Tenue sous le canon des ouvrages militaires édifiés à ses portes, cette ville se trouvait en outre à la merci des blocus intermittents résultant des mesures édictées par les intendants d'Alsace afin d'interdire l'exportation

---

(1) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 7 septembre 1684. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXII. — Eidg. Absch. VI² *A.* 133 *u* (Baden, 1. Juli 1685); 159 *a* (Luzern, 4.—5. Februar 1686). — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 20 luglio, 14 dicembre 1685. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX. — *Original de la convention mettant fin au différend du lac de Constance.* 5 décembre 1685. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LVIII. 404. — *Rassler an die Ob. Oester. Geh. Räthe in Innsbruck.* Constanz, 6. Januar 1686. *Ibid.* Schweiz. *F.* LIX. 1. — *Rassler an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 31. Januar 1686. *Ibid.* Schweiz. *F.* LIX. 17.

(2) *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 13 luglio e 3 agosto 1685. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX. — *Cantelmi a Rassler.* Lucerna, 19 luglio 1685. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LVIII. 371.

(3) *Rassler an den Kaiser.* Constanz, 22. Juni, 3. August 1684. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LVIII. 168, 184. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 9 novembre 1685. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 12 décembre 1685. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 187.

(4) *Cibo a Cantelmi.* Roma, 18 agosto 1685. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLV.

(5) *Die Ober Oester. Geheime Räthe an den Kaiser.* Innsbruck, 22 Juni 1683; *Instruktion und Befelch was des Röm. Kayserl. Vorder Oester. Regenten Rath Dr Johann Philipp Sommervogel bey der auf St Johannis Baptistæ Tag St. vet. zu Baaden in Ergau bevorstehenden Ordinari Tagsazung als Abgeordneter zu verrichten und zu negozieren habe.* Innsbruck, 22. Juni 1683; *die Ob. Oest. Räthe an den Kaiser.* Innsbruck, 18. Januar 1684; *Frantz Christoff Rassler an die Ob. Oester. Räthe.* Constanz, 11. Mai 1684; Waldshut, 12. Juli 1685; *an den Herzog von Lothringen.* München, 16. November 1685. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LVIII. 56, 58, 102, 143, 348, 378. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 7 dicembre 1685. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 17 janvier 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — *Designatio actorum in puncto dess dem Durchlauchtigisten Erzhauss zuestændigen juris dominii auf dem Bodensee samt was weiter dabey begriffen.* 1686. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 74. — *Vergleiches Ratification die Bodenseeische Jurisdictions Streitigkheit betreffendt.* 1685. *Ibid.* Schweiz. *F.* LIX. 91.

(6) *Rassler an den Kaiser.* Constanz, 10. Dezember 1684. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LVIII. 299. — *G. Venier al Senato.* Fontainebleau, 23 ottobre (2da) 1686. Frari. Francia. CLXXV. n° 329.

à l'étranger des céréales de cette province. La situation n'était donc pas de tout repos « au grand coude du Rhin », lorsque, en septembre 1686, la nouvelle se répandit en Suisse que le roi Très-Chrétien faisait fortifier la tête de pont d'Huningue, sur terre d'Empire, (1) et se proposait même de prendre une mesure semblable en ce qui concernait Germersheim. (2) Un tel acte devait être considéré comme une violation flagrante de la paix de Münster, laquelle interdisait la construction de tous ouvrages militaires entre Bâle et Philippsbourg, du traité de Nimègue et de la trêve de Ratisbonne du 15 août 1684. (3) A l'entendre, Louis XIV ne s'était déterminé à ce coup d'éclat qu'afin de prévenir les desseins hostiles des membres de la Ligue d'Augsbourg à son endroit, desseins dont l'exécution eût coïncidé avec la cessation de la guerre de Hongrie. (4) De même, en effet, que l'année précédente, il n'avait pas été malaisé au roi de démontrer l'inanité du projet que lui prêtaient ses ennemis de tenter une expédition militaire en Lombardie avec la complicité des « Waldstætten », qui eussent fait bon marché dans ce cas de leur alliance avec l'Escurial, (5) de même, en l'automne de 1686, ce prince prescrivit à ses représentants auprès des cours étrangères d'insister sur ce que l'acte qui les mettait en émoi était en définitive strictement défensif, car Brisach et Kehl assuraient en tout temps aux armées françaises des débouchés faciles dans la plaine allemande. (6)

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 14 et 21 septembre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 96. 111. — *Basel an Zürich.* 9./19. September; *an Luzern.* 11./21. September 1686. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *S.* 221. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse.* 1686 (septembre). loc. cit. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 4 octobre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXII. 396. — *Mémoire touchant les fortifications d'Huningue. Ibid.* LXVIII. 337. — „Il forte incontro Huninghen sia chiaramente sopra le terre dell' Imperio.“ *Buonvisi a Cibo.* Vienna, 8 dicembre 1686. ap. Immich. Nuntiatur Berichte aus Wien und Paris (Heidelberg. 1898). p. 153. — O. Klopp. Der Fall des Hauses Stuart. III. 215. — Van Aitzema. Vervolgh van Saken van Staat (1679—1687). *F.* 74.

(2) *Buonvisi a Cibo.* Vienna, 24 novembre 1686. ap. Immich. op. cit. 135. — Huber. Geschichte von Hüningen (Miscellanea, Basel, t. V. 87 sqq.).

(3) *Venier al Senato.* Parigi, 5 e 12 marzo 1687. Frari. Francia. CLXXVI. nos 363, 364.

(4) *G. Venier al Senato.* Parigi, 9 ottobre (1a) 1686. Frari. Francia. CLXXV. n° 319. — „Contro gli articoli della pace e conseguetemente della tregua, si voleva erigere un forte di qua dal Reno incontro a Huninghen, col supposto che bisognasse premunirsi contro la Lega conclusa in Augusta, mentre questa non haveva altro fine che la propria difesa, ben conoscendosi se l'Imperatore poteva haver intenzione di rompere la tregua nelle presente congiunture.“ *Buonvisi a Ranuzzi.* Vienna, 17 ottobre 1686. ap. Immich. op. cit. 117. — *Rébenac au roi.* Berlin, 26 octobre 1686; *le roi à Rébenac.* Fontainebleau, 14 novembre 1686. Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich-Wilhelm von Brandenburg. t. XX (1911). p. 1166, 1176. — „Mi rispose il Sor de Croissy ch'il re niente più bramava che star in pace, che la condotta da lui tenuta per lo passato poteva haverlo reso bastantemente palese; che il forte avanti Huningen s'era principiato solamente dopo che qui s'era conosciuto il bisogno di rompere gl'altrui disegni e di provedere ai proprii interessi.“ *Ranuzzi a Cibo.* Paris, 16 dicembre 1686. ap. Immich. op. cit. 161. — *Buonvisi a Cibo.* Vienna, 22 dicembre 1686. *Ibid.* 166. — A. Gaedeke. La grande coalition contre la France. — Tillier. op. cit. IV. 308.

(5) *De La Haye au roi.* Venise, 4 août 1685. Aff. Etr. Venise. CXI. 161. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 8 septembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 330. — *Le roi à Tambonneau.* Chambord, 19 septembre 1685. *Ibid.* LXXIX. 347.

(6) *G. Venier al Senato.* Parigi, 3 luglio 1686 (2da). Frari. Francia. CLXXV. n° 292. — „J'ay fait connoistre, comme Vostre Majesté me l'a ordonné, que les ligues, qu'il vous est revenu de tant d'endroits, que les Impériaux travaillent à former contre Elle pour finir la guerre en Hongrie, afin de la porter sur le Rhin, vous ont obligé, pour vostre propre seureté... de vous précautionner de la sorte.“ *Arcy au roi.* Turin, 19 octobre 1686. Aff. Etr. Turin. LXXXII. 242. — *Ranuzzi a Cibo.* Parigi, 16 dicembre 1686. op. cit.

Aussi bien il ne suffisait pas que Louis XIV protestât de la sincérité de ses intentions pacifiques. Encore eût-il fallu que celles-ci trouvassent créance Outre-Rhin. Or, de toutes parts, de celles du margrave de Bade-Dourlach, de l'Electeur-Palatin, de la diète de Ratisbonne,(1) de l'empereur entre autres, dont l'envoyé à Paris, comte Lobkowitz, eut à Versailles et à Fontainebleau de fréquents et inutiles entretiens avec Colbert de Croissy,(2) des récriminations se faisaient jour au sujet de la continuation de travaux militaires au delà du fleuve, travaux que Monclar surveillait en personne et prétendait n'interrompre que lorsqu'ils seraient à l'abri des insultes de l'ennemi.(3) Le maintien de la paix dépendait en somme de l'attitude du chef de la maison d'Autriche. Le Vatican s'en rendit compte. Après s'être efforcé d'aggraver le différend qui mettait aux prises le prélat de Porrentruy et l'autorité bâloise, le nonce à Lucerne devait travailler avec énergie à apaiser le différend austro-suisse du lac de Constance, que le pape, ainsi qu'on l'a dit, se refusait cependant à arbitrer.(4) Il s'employa avec non moins de chaleur à persuader à l'empereur que, si regrettable que fût l'incident d'Huningue, cet incident n'avait pas une importance telle qu'il dût entraîner la rupture de la trêve.(5) Léopold Ier se laissa d'autant mieux convaincre que les diverses péripéties de la guerre contre les Turcs ne lui donnaient pas les mains libres du côté de l'Alsace.(6)

Restaient les Suisses, chez lesquels les alarmes devenaient en quelque sorte chroniques, les Suisses, dont la politique incertaine, timide, faite d'atermoiements avait permis au roi Très-Chrétien de s'emparer de la Franche-Comté, d'attenter à l'indépendance de Genève et de restreindre celle de Bâle.(7) La

---

(1) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 10 ottobre 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *G. Venier al Senato.* Parigi, 27 novembre (1a) 1686. Frari. Francia. CLXXV. nº 334. — *Kurfürst Philipp Wilhelm an Pierucci.* Heidelberg, 22. Januar 1687. ap. Immich. 189. — Theatrum Europaeum. XIII. 703.

(2) „Dirò per cosa certa che l'inviato cesareo. conte di Locovitz s'è espressamente portato a Versaglia per dolersi dell' erettione che fa la Francia d'un ponte et un nuovo forte a Huninghen di là del Rheno.“ *G. Venier al Senato.* Parigi, 3 luglio 1686 (2da). Frari. Francia. CLXXV. 292. — *Del medesimo.* Parigi, 2 ottobre 1686 (1a). *Ibid.* CLXXV. 317—318. — *El duque de Montalto a D. Pedro Ronquillo, embajador en Inglaterra.* Madrid, 21 noviembre 1686. ap. Colecion de documentos ineditos, etc. LXXIX. 374. — *Ranuzzi a Cibo.* Parigi, 10 marzo 1687. ap. Immich. op. cit. 238.

(3) *De La Haye au roi.* Venise, 4 janvier 1687. Aff. Etr. Venise. CXII. 159. — Lünig. Teutsche Reichs-Canzley. IV. 401. — Pachner von Eggenstorff. Vollstændige Sammlung u.s.w. II. 595—598. — Londorp. Acta publica. XII. 602, 612, 618 (Beschwerde Schriften über den Bau des Brückenkopfes bei Hüningen, 1686). — Mercure historique et politique de l'arme, novembre *1686.* p. 73.

(4) *Kayserl. Decret worin die Eroberung der Vestung Offen notificiert wird.* Regensburg, 7. September 1685. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserl. *5970.* — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 13 décembre 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz Lett. min. XXIII. — *Cantelmi a Cibo.* Einsiedeln, 8 febbraio 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX.

(5) *Buonvisi a Cibo.* Vienna, 10 novembre 1686. ap. Immich. op cit. 127. — „Il forte fabricato alla testa del ponte d'Huninghen è di qualità tale da defenderlo delle sorprese, non per havere un ponto avanzato contro la Germania. bastandole per quell' effetto Brisach e Friburgo et il forte di Kell.“ *Memoria data dal Sor Cardinale Buonvisi alla Maestà dell' Imperatore.* Novembre 1686. *Ibid.* p. 129.

(6) *Arcy au roi.* Turin, 19 octobre 1686. Aff. Etr. Turin. LXXXII. 252. — Immich. Geschichte des Europäischen Staatensystems. 1660—1789 (München. 1905). p. 128.

(7) „La natione svizzera... hoggidì priva di riputatione e degenerata dell' antico lor valore... specialmente li protestanti come più agiati e più dati al commercio.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 31 ottobre 1686. loc. cit.

diète évangélique réunie à Aarau le 29 septembre avait à son ordre du jour maintes questions soulevées par le passage en Helvétie d'un très grand nombre de réfugiés des vallées vaudoises du Piémont. (1) Elle les examina assurément. Mais les préoccupations des députés qui y prirent part allaient ailleurs. (2) Et, cette fois du moins, les protestants n'étaient plus seuls à s'inquiéter des manifestations croissantes de l'expansion conquérante de la France à leurs frontières. Les catholiques, Soleure au premier rang, faisaient corps avec eux en cette conjoncture et se tenaient prêts pour toutes éventualités. (3) Leur émoi eût doublé s'ils s'étaient mis en tête que les nouvelles fortifications d'Huningue cachaient le dessein d'un coup de main sur les villes forestières, voire sur Constance, que les troupes royales se trouvaient en mesure d'atteindre par la rive suisse du lac avant que les cantons eussent eu le loisir de les en empêcher. (4) Ce fut déjà trop pour eux d'apprendre, qu'en réponse à leurs doléances, le roi Très-Chrétien se réservait le droit d'agir à sa guise dans les terres de sa souveraineté et que par suite leur intervention à cette heure lui semblait inopportune et déplacée. (5)

Au point où étaient les choses, les incidents les plus futiles, grossis par la rumeur publique, revêtaient une importance exagérée. Un voyage de Villeroy à Lyon « pour ses affaires particulières » avait permis de croire à l'imminence d'une agression française contre Genève. (6) Le renforcement des garnisons royales dans la Haute-Alsace, joint à une recrudescence des travaux militaires au voisinage de Bâle, acheva d'affoler les esprits dans cette ville et dans les cantons de son groupe. (7) Afin tout à la fois de les calmer et de justifier son procédé, le roi, étant à Marly, rendit publique, le 6 mars 1687, une déclaration dans laquelle il affirmait à nouveau ses intentions pacifiques et son espoir que ni les ouvrages entrepris sur son ordre, soit aux avancées d'Huningue, soit dans l'île de Geisenheim, ni les menaces échappées à ce sujet aux membres

(1) *Négoc. de Mr Tambonneau en Suisse en septembre 1686.* loc. cit. — Bulletin de la Société d'histoire vaudoise (du Piémont), année *1889*. p. 22.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 25 septembre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 122. — „Li Svizzeri però sono in comotione e si mettono in guardia per tutti i colpi che potessero uscire da questa novità.“ *G Venier al Senato.* Fontainebleau, 23 ottobre (2da) 1686 loc. cit.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 25 septembre et 7 décembre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 122, 222. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1687* (mai). *Ibid.* Mém. et Docts. XX. — Theatrum Europaeum. XII. 981. — „*contra:* „E se bene i Basileesi venghino a ricever maggior soggezione colla fabrica del nuovo forte d'Huninga, tuttavia si stima che non potranno interessarvi gli altri cantoni intimoriti dalla potenza della Francia.“ *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 11 ottobre 1686. Arch Vaticano. Nunz. Svizz. LXXX.

(4) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 31 ottobre 1686. loc. cit. — *Buonvisi a Ranuzzi.* Vienna, 2 marzo 1687. ap. Immich. op. cit. 231. — *Tambonneau au roi.* Soleure. 24 mai 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 441.

(5) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 4 octobre 1686 ; Montmirail, 13 mai 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXII. 396 ; LXXXIV. 168.

(6) „Tout ce qui se débite au lieu où vous estes de mes prétendus desseins contre Genève ne doit estre considéré que comme de pures suppositions des ministres austrichiens.“ *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 11 octobre 1686. Aff Etr. Suisse. LXXXII. 101.

(7) *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 1e novembre 1686. Arcb. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXX. — *Venier al Senato.* Parigi, 4 dicembre (2da) 1686. Frari. Francia. CLXXV. no 337. — *Ranuzzi a Cibo.* Parigi. 30 dicembre 1686. ap. Immich. op. cit. 171.

de la diète de Ratisbonne ne compromettraient le maintien de la trêve dont il souhaitait la transformation en une paix durable. (1)

Or, les Suisses savaient à quoi s'en tenir quant à l'efficacité des promesses royales. Ils s'attendaient au pire. L'événement leur donna raison. Vers la seconde quinzaine d'avril, le bruit se répandit en effet parmi eux que l'intendant d'Alsace et l'ingénieur Tarrade, s'étant portés à Landskron, y avaient décidé de compléter les défenses de cette petite place. (2) Bâle se plaignait du développement exagéré des bastions français à ses portes. Ce fut au tour des gouvernants de Soleure de protester contre l'accroissement de la menace venue du Leimen, (3) « ceste lunette qui pouvoit les voir jusque dans le cœur de leur pays ». (4) De surcroît Tambonneau, sollicité de donner son avis, demeurait impénétrable et se renfermait dans un mutisme troublant. (5) Confiants dans l'assistance de tous les catholiques des Ligues, (6) les hôtes de l'ambassadeur de Louis XIV songèrent bien de prime abord à dépêcher des députés à Paris. Mais, à la réflexion, ce projet fut jugé prématuré. (7) L'insuccès des dernières missions helvétiques en France n'encourageait guère ceux qui étaient entrés dans cette voie d'y persévérer.

A dire vrai, les prétextes invoqués par le roi Très-Chrétien à l'appui de sa détermination n'étaient pas de ceux dont la nouveauté dût surprendre les Confédérés. L'« austrophilie » reconnue des souverains temporels de l'Ajoie justifiait aux yeux de Louis XIV toutes les mesures arrêtées par lui pour

---

(1) *Buonvisi a Cibo.* Vienna, 24 novembre 1686. ap. Immich. op. cit. 135. — *Villagarcia a Gastañaga.* Venezia, 17 enero 1687; *Fuensalida a Gastañaga.* Milan, 31 enero 1687. Arch. gener. du royaume, à Bruxelles. CCCCLXIV. 160; CCCCLXV. 98. — *Montalto a Pedro Ronquillo.* Madrid, 26 febrero 1687. ap. Colecion de documentos ineditos. LXXIX. 384. — *Déclaration royale portant promesse d'observer la trêve sans que les griefs qui ont esté portez à la diète de Ratisbonne et les ouvrages commencés au front d'Huningue et à l'isle de Ghesenheim, que Sa M^té a résolu de faire achever pour la seureté de ses frontières, puissent servir de cause et de prétexte pour rompre ladite trêve.* Marly, 6 mars 1687. Frari. Francia. CLXXVI. — Immich. Geschichte des Europäischen Staatensystems. 1660—1789. p. 129.

(2) „Les seigneurs de cet Estat ne verront pas avec moins de chagrin cette lunette qui pourra les voir jusques dans le cœur de leur pays, que ceux de Basle en ont eu du voisinage d'Huningue." *Tambonneau au roi.* Soleure, 26 avril 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 398. — *Louvois à Tambonneau.* Huningue, 7 mai 1687. *Ibid.* LXXXIV. 179. — *Solothurn an Bern.* 26. Mai 1687. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *J* (1683—1690). 111.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 3 mai 1687. loc. cit. — *Gravel de Marly à Tambonneau.* Cologne, 1er juin 1687. Aff. Etr. Cologne. XXX.

(4) *Mémoire touchant les fortifications d'Huningue* (1686). Aff. Etr. Suisse. LXVIII. 337. — *Zürich an Luzern.* 23. April 1687. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 26 avril et 3 mai 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 398, 405. — *Louvois à Tambonneau.* Huningue, 7 mai 1687. *Ibid.* LXXXIV. 179. — Eidg. Absch. VI²*A.* 196*c* (Baden, 6. Juli 1687). — „Hüningen und Landscron seindt bösse Dörn, die in der Aydtgnossen fuessen steckhen." *F. von Thurm an Landsee.* Skt Gallen, 9. März 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. LX². 109. — Theatrum Europaeum. XII. 981.

(5) *Solothurn an Luzern.* 1. Mai 1687. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 8 maggio 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 9 maggio 1687. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXI. — *Venier al Senato.* Parigi, 11 giugno 1687 (1a). Frari. Francia. CLXXVI. n° 390. — Eidg. Absch. VI²*A.* 196*b*.

(6) *Nidwald an Luzern.* Stans, 5. Mai 1687. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698.

(7) *Ibid.* — *Solothurn an Luzern.* 7. Mai 1687. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698. — *Venier al Senato.* Parigi, 12 luglio 1687 (2da). Frari. Francia. CLXXVI. n° 357.

mettre l'Alsace et la Franche-Comté à l'abri des entreprises des Impériaux. (1) Les travaux exécutés à Brisach, à Huningue, à Belfort, à Landskron étaient à seule fin de protéger ces deux provinces et l'Helvétie en plus contre les invasions allemandes. (2) A Soleure et à Bâle, en revanche, la crainte persistait que, le prélat de Porrentruy une fois décédé, ses Etats ne passassent sous le protectorat de la France (3) et que, de Landskron, devenu inexpugnable, les troupes royales, reprenant en sens inverse l'itinéraire suivi naguère par le comte de Stahrenberg, ne cherchassent à s'ouvrir sur le sol suisse un chemin vers les villes forestières. (4)

A la vérité, il était permis d'espérer que le voyage de Louvois dans le Sundgau, voyage escompté depuis quelque temps déjà (5) et qui se produisit aux premiers jours de mai, aurait pour effet de détendre la situation. (6) Il n'en fut malheureusement rien. (7) Le secrétaire d'Etat à la Guerre n'était pas l'homme des transactions. Aux députés des cantons en cause qui lui rendirent visite, il se contenta d'affirmer que les travaux de Landskron consistaient uniquement « en des réparations d'ouvrages anciens », et que, au surplus, libre d'agir à sa guise dans les terres de son obéissance, le roi entendait ne pas se lier les mains par des engagements écrits envers les Suisses. (8) A Soleure, où Puysieux, commandant à Huningue, lui prêta son concours pendant quelques jours, Tambonneau ne put que répéter en les adoucissant les propos du ministre et promettre d'en référer à son souverain. (9) Il lui fut difficile certes d'empêcher que, sous la pression de ses administrés, le gouvernement du lieu de sa résidence s'adressât à celui de Zurich pour l'intéresser à ses démarches,

---

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 10 janvier 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 315.

(2) „Je serois fasché que ce meschant commerce pust attirer des ordres de Sa Mté qui seroient fascheuses pour vous.“ *Monclar à l'évêque de Bâle.* Brisach, 2 février 1676. Arch. Ev. de Bâle (Kætigturm). Guerre de France. 1675—1676. n° 1158. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1686* (septembre). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX. — *Mémoire touchant les fortifications d'Huningue* (1686). *Ibid.* LXVIII. 337. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 4 octobre 1686; Montmirail, 13 mai; Versailles, 24 juillet 1687. *Ibid.* LXXXII. 396; LXXXIV. 168; LXXXV. 22.

(3) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 17 ottobre 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 14 mai 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 429.

(4) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 8 maggio 1687. loc. cit.

(5) **Basel an Luzern. 7./17. April 1688. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte.**

(6) *Venier al Senato.* Parigi, 2 ottobre (1a) 1686. Frari. Francia. CLXXV. 317—318. — *Zürich an Luzern.* 25. April 1687. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 3 mai 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 405.

(7) **Solothurn an Zürich. 3. Mai 1687. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698.**

(8) *Solothurn an Luzern.* 3. und 10. Mai 1687. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698; *an Zürich.* 10. Mai 1687. *Ibid.* — *A Tambonneau: Louvois.* Huningue, 7 mai; *le roi.* Versailles, 8 mai 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIV. 155, 179. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 10 mai 1687. *Ibid.* LXXXIII. 419. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1687.* loc. cit. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 16 maggio 1687. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXI. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 22 maggio 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Venier al Senato.* Parigi, 11 giugno 1687. Frari. Francia. CLXXVI. n° 390.

(9) *Solothurn an Luzern.* 3., 16. und 26. Mai 1687. loc. cit. — *Tambonneau à Louvois; au roi.* Soleure, 5 et 10 mai 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIV. 171; LXXXIII. 319. — *Le roi à Tambonneau.* Etain, 27 mai 1687. *Ibid.* LXXXIV. 204. — *Venier al Senato.* Parigi, 30 luglio 1687 (1a). Frari. Francia. CLXXVI. n° 405.

et à celui de Lucerne pour réclamer d'urgence la convocation d'une diète extraordinaire des Etats de l'ancienne croyance. (1) Du moins sut-il, en y mettant le prix, s'employer sous main à faire échouer ce dessein. (2)

Désormais, en dépit du mécontentement persistant des Confédérés, le roi Très-Chrétien demeurait maître de la situation. (3) L'attitude ferme et résolue de Tambonneau durant la diète de Bade de juillet contrasta avec les hésitations de cet ambassadeur au cours des mois précédents. (4) Bien plus, l'offensive changea de camp. Courroucé de ce que Lucerne eût apporté une si grande âpreté à défendre le point de vue helvétique dans la question de Landskron, Louis XIV prescrivit à son représentant aux Ligues de la priver de ses pensions sur le trésor royal et en général de toutes les libéralités dont elle avait été gratifiée jusque-là. (5) Alors qu'il souffrait de la part de Berne des infractions manifestes, ou réputées telles à Paris, au traité d'alliance renouvelé en 1663, le monarque français, sourd aux démarches répétées faites auprès de lui par le *Vorort* catholique pour justifier son attitude, lui tint rigueur de cette dernière jusqu'en mai 1688 et ne consentit, à cette date, à lui restituer ses bonnes grâces que dans la crainte de le voir se rallier exclusivement et de façon définitive à la cause espagnole. (6)

---

(1) *Zürich an Luzern.* 23. April 1687. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698. — *Solothurn an Zürich.* 1. Mai 1687. *Ibid.* — *Tambonneau au roi.* Soleure, 3 mai; *à Louvois.* Soleure, 5 mai 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 405; LXXXIV. 171. — *J. Grebel à Tambonneau.* Zurich, 5 mai 1687. *Ibid.* LXXXIII. 417. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 8 maggio 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. —. „Mrs de Zurich et de Lucerne ont fait à qui mieux mieux pour eschauffer tous les esprits.“ *Tambonneau au roi.* Soleure, 10 mai 1687. loc. cit. — *Le roi à Tambonneau.* Luxembourg, 23 mai 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIV. 196.

(2) *Uri an Luzern.* 10. Mai 1687. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 14 et 31 mai 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 429, 449. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 20 juin 1687. *Ibid.* LXXXIV. 230.

(3) *Venier al Senato.* Parigi, 6 agosto 1687 (2da). Frari. Francia. CLXXVI. n° 407.

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 3 mai; Bade, 11 juillet 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 405; LXXXV. 9. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 11 luglio 1687. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXI. — *Négoc. de Mr Tambonneau en Suisse en juillet 1687.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX. — Frari. Francia. CLXXVI. n° 322. — Theatrum Europaeum. XIII. 79.

(5) „Les mal intentionnez de vostre Estat avoient tenus une conduite fort opposée à celle que Sa Mté doit attendre de ses bons amis et fidèles alliez.“ *Tambonneau à Lucerne.* Soleure, 9 novembre 1687. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen. 1670—1689. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 15 novembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 208. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 28 novembre 1687. *Ibid.* LXXXV. 215. — „Personne n'avoit le moindre droit de trouver à dire à tout ce qu'elle (Sa Mté) auroit pu faire audit Landscron.“ *Tambonneau à Lucerne.* Soleure, 2 janvier 1688. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698. — *Lucerne au duc du Maine; à Tambonneau.* 10 mai 1688. *Ibid.*

(6) *Zurich au roi.* 8/18 septembre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 107. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 13 décembre 1687 et 10 janvier 1688; Bade, 11 novembre 1688. *Ibid.* LXXXIV. 482; LXXXV. 315; LXXXVI. 438. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 18 décembre 1687; 29 janvier, 17 et 24 juin 1688. *Ibid.* LXXXV. 275, 352; LXXXVI. 128; LXXXVII. 45. — „Nous connaissons sur cela le fonds de nostre cœur et pouvons asseurer V. Mté que rien ne nous seroit plus douloureux que la perte de ses bonnes grâces.“ *Lucerne au roi.* 10 janvier 1688. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698; Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 329; LXXXVII. 1; *au duc du Maine; à Louvois; à Tambonneau.* mêmes dates. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698; *an Stoppa.* même date. *Ibid.*; *à Colbert de Croissy.* même date. *Ibid.* — *Tambonneau à Lucerne.* Soleure, 15 janvier 1688. *Ibid.* — *Stoppa an Luzern.* Versailles, 7. Februar 1688. *Ibid.* — *Lucerne au roi; à Louvois; au duc du Maine; à Stoppa.* 26 mars 1688. *Ibid.* — *Instruktion und Befelch von unseren gnädigen Herren und Oberen, Schultheiss und Räth gestellt uff Ihren vürgeliebten mitrath, den Hochgeachten wohledlen u. s. w. Herrn Frantz Pfiffer, Ritter, Herrn zum Wyer, Obristen in Ihro*

Longanimité de Louis XIV envers les autorités de Berne. — Traitement de faveur dont jouit ce canton à l'exclusion des autres Etats confédérés. — Mécomptes éprouvés par Zurich dans ses relations commerciales avec la France. — Persistance des gouvernants du « Mittelland » dans leur hostilité à l'égard du Louvre. — Mesures de représailles préconisées contre eux par Tambonneau. — Le roi consent à ce que Strasbourg réclame aux deux grandes cités évangéliques le montant de sa créance envers elles. — Celles-ci se déclarent solidaires pour résister à cette mise en demeure. — Constance bernoise en présence de la menace française. — Panique à Neuchâtel. — Les protestants suisses et la révocation de l'édit de Nantes. — Les deux politiques pratiquées aux Ligues par le roi Très-Chrétien. — Abandon de la réclamation strasbourgeoise à l'endroit de Berne et de Zurich.

XIV. L'hostilité sournoise du gouvernement de Berne à l'égard de la France et de son représentant aux Ligues n'avait d'égales, on l'a dit, que la longanimité du roi Très-Chrétien et son obstination à ne point se ressentir publiquement des offenses dont l'abreuvaient ses alliés du *Mittelland.* User de patience, attendre que les autorités du grand canton protestant, « ayant fait de plus sérieuses réflexions », vinssent à résipiscence, tel paraissait être le principe directeur de la politique de Louis XIV dans ses rapports avec cet Etat.(1) Alors que, pour avoir refusé des recrues aux officiers de ses enseignes à la solde du Louvre, Bâle se voyait momentanément privée des céréales de l'Alsace;(2) alors que Saint Gall, lésée chaque jour dans ses intérêts commerciaux,(3) n'obtenait de Paris d'autre satisfaction que la concession d'un « cimetière particulier » pour ceux de ses marchands décédés en France,(4) que les

---

allerchristenlichsten König. Mt zu Franckrich diensten über ein Regiment Eidtgnossen, den 26. Martii a° 1688. *Ibid. — A Lucerne: le roi.* Versailles, 19 mai 1688. *Ibid.;* Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 20: *Colbert de Croissy.* même date. *Ibid ; Stoppa.* Paris, même date. *Ibid.; Pfyffer von Wyher.* Paris, 21 mai 1688. *Ibid.; Tambonneau.* Soleure, 30 mai et 20 juin 1688. *Ibid. — Lucerne au roi; à Colbert de Croissy; à Stoppa; à Pfyffer.* 4 juin 1688 *Ibid.; à Tambonneau.* 10 juin 1688. *Ibid. — Le duc du Maine à Lucerne.* Versailles, 15 juillet 1688. *Ibid.;* Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 24. — *Négoc. de Mr Tambonneau en Suisse en juillet 1688.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

(1) *Le roi à Tambonneau.* Marly, 7 août 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 45.

(2) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 2 janvier 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIV. 3. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 10 settembre 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Augsburg, 25. November 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX3. 169.

(3) *Mémoire pour Mr Tambonneau.* [„Les Srs Locher et (S)cherer ..."]. 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 411. — *Mémoire des marchands de Saint-Gall* [„Le Sr Schobinguer ..."]. *Ibid.* 488. — *Saint-Gall à Neuchâtel.* 3/13 mars 1688. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives IX (1685—1693). — Th. Rivier. Vexations subies de 1681 à 1697 par les négociants saint-gallois établis à Marseille et à Lyon (Bulletin de la Soc. de l'Histoire du protestantisme français. 1904).

(4) *Tambonneau au roi.* Bade, 12 juillet 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 12.

privilèges militaires de « la nation » recevaient de fréquentes atteintes,(1) Berne continuait sinon à toucher ses pensions du trésor royal, du moins à bénéficier des contrats qui lui assuraient chaque année, au détriment de Soleure,(2) une fourniture considérable de minots de Provence et de Franche-Comté.(3) Ce traitement de faveur, nullement justifié, n'était pas sans porter ombrage aux magistrats de Zurich, qui eux attendaient en vain que le roi voulût bien reconnaître le changement survenu dans leur attitude depuis l'époque, déjà lointaine, où les intrigues de Pierre Stoppa les avaient contraints à lui rompre en visière.(4) Entre-temps, en effet, ils s'étaient attachés à ramener leurs collègues bernois dans la voie de la raison et à imposer silence aux prédicants du *Vorort*, lesquels poussaient au rappel du capitaine Rahn et de ses troupes à la solde du Louvre.(5) Or, ces dispositions conciliantes, signalées cependant par Tambonneau à son maître, n'avaient fait que peu d'impression dans l'esprit de celui-ci.(6) Au lendemain du décès de l'Electeur-Palatin, son beau-frère, le duc d'Orléans, frustré de la portion allemande de l'héritage qui revenait à sa femme, songea du moins à récupérer les pierreries engagées naguère à Zurich et aux autres cantons protestants par le prince défunt en échange d'une avance de soixante-deux mille écus.(7) Mais le roi intervint dans la négociation et la fit échouer en s'opposant à l'exigence, assez légitime en soi, des prêteurs de rentrer en possession de la somme réellement déboursée par eux et non point de celle fixée par les experts comme étant la représentation de la valeur vénale du gage.(8) A ce mécompte éprouvé par les autorités de Zurich devaient s'en ajouter bientôt de nouveaux, tels l'aggravation des droits de péage sur les voiles de coton et surtout les difficultés apportées à l'entrée en France des « crespons » manufacturés sur les bords de la Limmat, difficultés si grandes que leur main-

---

(1) *cf.* Corda. Bibl. des Factums. V. 688.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 5 et 23 mai 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 156, 182. — *Saint-Léger à Tambonneau.* Salins, 9 mai 1685. *Ibid.* VI supp^t. 178. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 17 mai 1685. *Ibid.* LXXIX. 161. — *Le roi à Tambonneau.* Marly, 6 février 1687. *Ibid.* LXXXIV. 43.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 10 mars 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 100.

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 18 août 1685 et 14 août 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 316; LXXXVI. 233.

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 18 août 1685, 25 octobre et 6 décembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 316; LXXXV. 169, 257. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 31 ottobre 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett min. XXIV.

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 11 août 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 305.

(7) *Tambonneau à Colbert de Croissy.* Bade, 21 février 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 241. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 14 mars 1686. *Ibid.* LXXXI. 281. — *Tambonneau à Zurich.* Soleure, 23 mars 1686. *Ibid.* LXXXI. 307. — *Zurich à Tambonneau.* 18/28 mars 1686. *Ibid.* LXXXI. 321. — Eidg. Absch. VI² *A.* 165 *g* (Baden evangel., 18.—22. März 1686); 166 *b* (Aarau, 28.—29. März 1686); 179 *d* (Aarau, 29. September 1686); 201 *o* (Baden evangel., Juli 1687); 500 *l* (Zürich, 14. Januar 1694).

(8) *Tambonneau au roi.* Soleure, 9 février, 3 août 1686, 17 avril 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 191; LXXXIII. 44; LXXXVI. 33. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 14 mars, 15 août 1686. *Ibid.* LXXXI. 281; LXXXII. 330. — *Decoux au duc de Savoie.* Bade, 10 juillet 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — *Roole des pierreries expédiées pour partir le 13 avril après disné 1689.* St-Arch. Zürich. Piemont. Verfolg. 1689—1691. — *Amelot au roi.* Soleure, 24 janvier 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 35.

tien équivalait à la ruine de l'une des industries les plus prospères dont s'enorgueillît à juste titre la grande cité suisse. [1]

Si décidé que parût être Louis XIV à user de ménagements envers Berne, l'heure vint, au printemps de 1687, où il estima indispensable de faire entendre aux autorités de ce canton, fût-ce par un moyen détourné, qu'à persévérer dans la voie où les engagaient les ennemis de sa couronne, elles se préparaient de fâcheux réveils. [2] Cet avertissement étant demeuré sans effet, Tambonneau crut devoir suggérer à son maître, ainsi qu'il a été dit plus haut, un choix de représailles à exercer simultanément ou séparément contre ses alliés récalcitrants: menace de saisie de leurs biens d'origine ecclésiastique; interdiction absolue de l'importation des fromages d'Emmenthal dans le royaume; [3] cessation de l'approvisionnement en sel français des greniers d'Yverdon; exigence du remboursement immédiat des sommes dues par la ville suisse à l'ancienne république de Strasbourg. [4] Le roi écarta sans hésiter les deux premiers moyens. A la réflexion, il jugea dangereux le troisième, dont l'adoption eût privé la couronne d'un débouché lucratif du produit de ses salines et rendu le grand canton protestant tributaire de la Lombardie, du Tyrol, de la Savoie et de la Bavière pour cette denrée d'indispensable nécessité. [5] En compensation, il retint le dernier. [6]

Mortifier Berne, du consentement des catholiques, était certes chose aisée. Les dizains valaisans, Fribourg et Soleure applaudissaient d'avance à ce projet, « pourvu que cela se fît sans esclaboussures ». [7] En revanche il n'était pas à présumer que les réformés y consentissent de leur plein gré, à moins d'une

---

(1) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 22 février, 16 et 23 mai 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 235, 388, 399. — *H. Escher à Tambonneau.* Bade, 4 juillet 1686. *Ibid.* LXXXIII. 1. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 20 juillet, 25 septembre 1686. *Ibid.* LXXXIII. 22, 122. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 26 mai, 12 et 26 juin: Bade, 9 juillet; Soleure, 21 et 31 juillet, 11 août, 18 septembre; Bade, 19 octobre 1688. *Ibid.* LXXXVI. 93, 131, 156, 197, 210, 230, 280, 347. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 1er et 24 juin, 8 juillet: Marly, 22 juillet et 6 août; Versailles, 19 août et 24 septembre; Fontainebleau, 30 septembre 1688. *Ibid.* LXXXVI. 100; LXXXVII. 45; LXXXVI. 156, 182, 207, 227, 278, 288. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 25 mars 1689. *Ibid.* XC. 39.

(2) St-Arch. Bern. Rathsmanual. CCVII. 16 (Samstag, 15./25. Januar 1687). — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 20 novembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 209. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1687.* loc. cit. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 19 août 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 227.

(3) *Tambonneau à Louvois.* Soleure, 2 et 26 avril 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIV. 107, 115. — „Leurs fromages seuls leur valent plus de 600,000 L." Mémoire sur le gouvernement de Lyon, par Lambert d'Herbigny. 1697 (Revue d'Histoire de Lyon. 1902. p. 335).

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 22 août 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 71. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en janvier et en février 1687.* loc. cit.

(5) „La condotta del sale d'Italia al Vallese commincia nella città di Pavia, s'imbarca sopra del Ticino et d'ivi, traversando il Lago Maggiore, passa al Borgo di Domo." *Relazione di Giuseppe Cornelio.* 1680. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 10 mars, 7 avril, 5 mai et 29 décembre 1685, 12 janvier et 22 juin 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 100, 121, 156; LXXXI. 96, 122, 438. — *Saint-Léger à Tambonneau.* Salins, 9 mai 1685. *Ibid.* VI suppt. 178. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 17 mai 1685. *Ibid.* LXXIX. 161. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1685 (juillet).* *Ibid.* Mém. et Docts. XX. — St-Arch. Bern. Rathsbuch. CCIII. 46 (5./15. November 1685). — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 5 septembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 87.

(6) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 5 septembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 87.

(7) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 27 février 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIV. 65.

aggravation notable des rivalités existant à l'état latent entre les deux grandes cités évangéliques ou d'une brèche opportunément pratiquée dans la communauté jusque-là assez étroite de leurs intérêts politiques et économiques. Cette brèche, Tambonneau ne se contentait pas de souhaiter qu'elle se produisît à bref délai. Il travaillait à la rendre inévitable. Un instant, il put croire y avoir réussi. Lors de la conclusion de leur alliance avec Strasbourg en 1588, Zurich et Berne avaient obtenu de cette ville le prêt d'une somme importante, remboursable le jour où la dite alliance prendrait fin. (1) Or, l'annexion de la métropole alsacienne à la France rompait *ipso facto* le traité intervenu entre celle-là et ses protecteurs suisses. (2) Le roi s'estimait donc autorisé à exiger de ces derniers le versement immédiat de cent quarante mille Livres, à quoi montait leur compte débiteur à l'endroit de ses nouveaux sujets. (3) En faisant valoir ses droits de créancier au regard de Berne seulement et en renonçant à les exercer envers Zurich, Louis XIV espérait désagréger le bloc évangélique des Ligues. (4) Mais les membres de celui-ci surent éventer à temps et déjouer son dessein. Dépêchés simultanément auprès des gouvernements du *Mittelland* et du *Vorort*, afin de les aviser des décisions arrêtées à Paris en ce qui concernait chacun d'eux, les secrétaires-interprètes Vigier et Baron échouèrent dans leurs missions respectives. (5) Berne demanda à en référer à Zurich. Aussitôt les magistrats de ce dernier Etat se déclarèrent solidaires de ceux du plus puissant des cantons (6) et repoussèrent par suite l'échappatoire que leur offrait le Louvre de sortir sans bourse délier de l'impasse à quoi les acculait l'établissement de la domination française au voisinage de la jonction de l'Ill et du Rhin. (7)

---

(1) L. Spach. Négociations de Strasbourg avec Zurich et Berne au sujet de la restitution d'un dépôt d'argent et de céréales. Bulletin pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace. t. IX.

(2) *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en mars et avril 1687.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

(3) *Johann Wilhelm von Rippenheim, der Meister und der Rath der Stadt Strassburg an Bern.* 10./20. Februar 1687. St-Arch. Bern. Teutschland (Strassburg). X. 371. — *Le roi à Tambonneau.* Marly, 3 avril 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIV. 121. — Eidg. Absch. VI^{2} *A.* 190 *h* (Aarau, 22.—26. April 1687). — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 24 aprile e 25 settembre 1687; 19 agosto 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *A Tambonneau: Strasbourg.* 20 octobre; *Berne.* 3/13 décembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIV. 424; LXXXV. 281. — S. von Jakubowski. Beziehungen zwischen Strassburg, Zürich und Bern im XVII. Jahrhundert (Strassburg, 1898). p. 160.

(4) *Le roi à Tambonneau.* Marly, 3 avril 1687. loc. cit.

(5) *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse, en 1687 (mars).* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 11 avril et 1er mai 1687. *Ibid.* LXXXIV. 129, 149. — *Tambonneau à Berne; à Zurich.* Soleure, 13 avril et 8 septembre 1687. St-Arch. Bern. Teutschland (Strassburg). X. 393, 399, 431; St-Arch. Zürich. Strassburg *A.* 208^{4}. n° 32. — *Mémoire donné à Mr Vigier pour Mrs de Berne.* Soleure, 13 avril 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIV. 147. — *Tambonneau à un canton (Zurich).* Soleure, 13 avril 1687. *Ibid.* LXXXIII. 384. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 19 avril et 6 décembre 1687. *Ibid.* LXXXIII. 387; LXXXV. 257.

(6) *Bern an Zürich.* 7./17. Februar; *Strassburg an Zürich* 10./20. Februar 1687. St-Arch. Zürich. Strassburg *A.* 208^{4}. nos 28, 29. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 26 mai 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 93.

(7) *Berne à Tambonneau.* 30 août 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 96. — *Le roi à Tambonneau.* Marly, 4 décembre 1686. *Ibid.* LXXXV. 213. — *Zurich à Tambonneau.* 6/16 avril 1687. St-Arch. Bern. Teutschland (Strassburg). X. 403. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1687.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX. — *Tambonneau au roi.* Bade, 18 juillet; Soleure, 6 décembre 1687. *Ibid.* LXXXV. 21, 257.

Quant à la dette en soi, ils en niaient l'exigibilité et se faisaient fort de prouver pièces en mains que les sommes répétées d'eux à l'improviste avaient servi à faciliter soit la répression de troubles populaires, soit l'organisation de secours militaires acheminés vers Strasbourg à la demande de cette république. [1]

Que Berne eût l'intention de « se laisser pousser jusqu'à la dernière extrémité » avant d'accéder aux sommations françaises, la chose semblait hors de doute et Tambonneau tout le premier en tombait d'accord. [2] Or, il fallait que ses gouvernants fissent montre d'une constance et d'une endurance peu communes pour « tenir » sous la menace des multiples dangers qui les guettaient. On objectera peut-être que la longanimité bien connue du roi envers eux les tranquillisait quant aux suites probables de leur résistance à ses volontés. Mais les limites de cette longanimité n'étaient-elles pas déjà dépassées à cette heure? [3] Et si tel n'était point le cas, quels moyens possédaient-ils de s'en assurer? En réalité l'ambassadeur les avisait que la patience de Louis XIV à leur égard arrivait à son terme et que des mesures de représailles étaient à l'étude qui auraient raison de leur obstination. [4] Si le malaise augmentait aux frontières de Genève, du côté de la France, les autorités bernoises n'étaient pas aveugles au point d'ignorer qu'il dépendait en partie d'elles que cette situation anormale prît fin, [5] que les concentrations de troupes royales dans le voisinage de la Suisse devinssent moins actives et que la panique se dissipât qui s'était emparée des populations de la région du Jura, de celles du pays de Neuchâtel en particulier, où, par mesure de prudence, certains chefs de familles agitaient déjà de faire passer leurs enfants en Hollande. [6]

Les menaces venues de Paris auraient-elles raison de la ténacité bernoise, ainsi qu'il était du devoir de Tambonneau de l'affirmer, [7] ou bien celle-ci sortirait-elle victorieuse de l'épreuve que lui imposaient celles-là? Confident, dans une mesure très restreinte, des véritables intentions de son maître, l'ambassadeur demeurait dans l'incertitude à ce sujet, mais paraissait redouter toutefois qu'un fléchissement ne se produisît dans les résolutions arrêtées au Louvre à sa suggestion. [8] De fait cette appréhension n'était pas sans fondement.

---

(1) *A Tambonneau: Zurich*, 6 avril; *Berne*, 25 avril 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 379, 397. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 29 maggio 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Tambonneau au roi.* Bade, 18 juillet 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 21. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1687.* loc. cit.

(2) *Tambonneau au roi.* Bade, 6 décembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 53; Soleure 3 mai 1687. *Ibid.* LXXXIII. 405; Soleure, 26 mai 1688. *Ibid.* LXXXVI. 93. — *Zurich à Tambonneau.* 6 avril 1687. *Ibid.* LXXXIII. 379. — *Berne à Tambonneau.* 25 avril/5 mai 1687. *Ibid.* LXXXIII. 397.

(3) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 1er avril 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 440.

(4) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 13 mars 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIV. 85.

(5) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 13 mai 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 65.

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 13 et 25 mai 1686, 22 novembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 389, 397; LXXXV. 224. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 30 mai et 6 juin 1686. *Ibid.* LXXXI. 407, 411.

(7) *Tambonneau à Berne.* Soleure, 1er decembre 1687. St-Arch. Zürich. Strassburg (1679—1792). n° 39.

(8) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 15 juillet 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 166. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 21 juillet, 28 août, 1er septembre 1688. *Ibid.* LXXXVI. 197, 254, 270.

Entraîné par les nécessités de sa politique confessionnelle, Louis XIV se voyait dans l'obligation de ménager d'autant plus ses alliés protestants d'Helvétie qu'il usait de moins de tolérance envers leurs coreligionnaires de son royaume. (1) L'échec de la révocation de l'Edit de Nantes et des persécutions dirigées contre les Vaudois du Piémont était désormais acquis. Aussi bien, loin de se préparer à abjurer, la plupart de ceux qui en étaient les victimes avaient préféré abandonner leurs foyers et se retirer à l'étranger. (2) Or, déplorable à ne considérer que ses conséquences économiques, puisque, du jour au lendemain, la Suisse, pays pauvre, aux ressources limitées, se trouvait appelée à héberger et à nourrir à ses frais plusieurs milliers de réfugiés, cet échec mettait les cantons réformés à l'abri du péril, politique et confessionnel à la fois, dont l'imminence alarmait leurs magistrats. Désormais, à moins de provoquer de gaîté de cœur la formation d'une coalition redoutable, qui eût englobé tous les Etats protestants de l'Europe, Louis XIV devait renoncer à étendre par delà les frontières de la France une expérience qui donnait de si médiocres résultats en deçà. (3)

Par la force même des choses, le roi Très-Chrétien se voyait amené à pratiquer deux politiques distinctes aux Ligues: l'une au regard des réformés, l'autre à l'endroit des catholiques. A ces derniers, en effet, il ne passait aucune infraction à l'alliance, aucun manquement aux traditions de bon voisinage découlant de celle-ci. (4) Dans ce même temps, on vient de le dire, Lucerne cherchait en vain à obtenir qu'il ne lui tînt pas davantage rigueur de l'indépendance de l'attitude qu'elle avait adoptée au début de l'incident de Landskron. (5) Envers les protestants, en revanche, il inclinait à laisser la porte ouverte à tous accommodements susceptibles de satisfaire, fût-ce dans une faible mesure, ses intérêts matériels et ses scrupules de conscience. (6) Sur l'initiative des deux grands cantons évangéliques, une conférence était assignée à Aarau au 12 mai, conférence à laquelle Strasbourg s'apprêtait à se faire représenter et l'ambassadeur avait reçu l'ordre d'assister. (7) Le roi, décidé depuis peu à traîner les choses en

---

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 14 août 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 233.

(2) Rébelliau. Les embarras protestants de Louis XIV (Histoire de France [Lavisse]. t. III. 310 sqq.).

(3) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 21 décembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 68.

(4) *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 7 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 307.

(5) *Tambonneau au roi; à Colbert de Croissy* Soleure, 3 avril, 22 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 12, 552. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 28 mai; Marly, 22 juillet 1688. *Ibid.* LXXXVI. 84, 182.

(6) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 29 avril 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 47. — *Le roi à Arcy.* Versailles, 20 août 1688. Aff. Etr. Turin. LXXXVIII. 75.

(7) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 28 août 1687, 22 janvier 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 72, 336. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 17 avril 1688. *Ibid.* LXXXVI. 33. — *Tambonneau à Zurich.* Soleure, 17 avril 1688. St-Arch. Zürich. Strassburg A. 208⁴. n° 33. — *Relation touchant la dernière conférence tenue à Aarau entre Mrs les députés de la ville de Strasbourg et les deux Estats de Zurich et de Berne.* Aarau, mai 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 250. — *Réplique de la part du magistrat de Strasbourg à la réponse que les députés des deux cantons de Zurich et de Berne ont donnée à Mr Tambonneau au sujet de la somme de 140,000 L restée en dépôt chez lesd. cantons en vertu de leur alliance de l'an 1588.* St-Arch.

longueur, réussit à en procurer l'ajournement, afin que sa tenue au jour fixé ne compromît pas le succès de la diète générale de juillet. (1) Désormais la cause était entendue et la recommandation adressée de Paris à Tambonneau de ne « tesmoigner aucun empressement à conclure » (2) dissimulait mal une retraite en bon ordre et la volonté de Louis XIV de ne tirer des deux cités suisses en fait d'argent « que ce qui pourroit en estre raisonnablement tiré ». (3) Désireux de se désintéresser d'une négociation dont l'insuccès lui semblait certain, l'ambassadeur évita de se rendre, le 18 août, en Argovie, où un suprême essai de conciliation devait être tenté entre les parties. (4) Les prétentions strasbourgeoises se trouvaient réduites à trente mille florins. Berne et Zurich n'en offraient que dix-huit mille, somme que leurs plénipotentiaires ne tardèrent pas à réduire des deux tiers. (5) Toute nouvelle démarche de Tambonneau devenait donc superflue. On le comprit au Louvre, où s'affaiblissait de plus en plus l'espoir de détacher le gouvernement du *Mittelland* des Etats ennemis de la France et de le ramener dans la clientèle de cette dernière puissance. (6)

Moyens dont dispose Louis XIV de relever son prestige compromis par la continuité de l'émigration huguenote vers la Suisse. — Le nonce et l'envoyé de la cour de Turin se joignent à Tambonneau pour demander l'expulsion du sol helvétique des réfugiés français et piémontais. — Succès des démarches faites à Genève à cet effet par le résident Dupré. — Echec du dessein conçu à Paris de ralentir l'élan de sympathies dont bénéficient aux Ligues les victimes de la révocation de l'Edit

---

Zürich. Strassburg *A.* 208³. n° 27ª. — Négociations de Strasbourg avec Zurich et Berne au sujet de la restitution d'un dépôt d'argent et de céréales. 1687—1688 (Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. IX [Strasbourg, 1876]). — Eidg. Absch. VI² *A. h* (Aarau, 23.—26. Februar 1688). — St-Arch. Bern. Teutsches Buch. Strassburg. X. 450—479.

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 10 janvier 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 25; 2 avril 1687. *Ibid.* LXXXIV. 107; 6 mars et 24 avril 1688. *Ibid.* LXXXV. 410; LXXXVI. 50. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 1er avril 1687. *Ibid.* LXXXV. 440.

(2) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 10 septembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 273.

(3) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 3 septembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 252.

(4) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 30 juin 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 145. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 14 et 21 août 1688. *Ibid.* LXXXVI. 233, 244. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse, en juillet et août 1688.* loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 229 (Aarau, 18. August 1688).

(5) *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en août 1688.* loc. cit. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 1er septembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 270.

(6) „Il re è malissimo sodisfatto del cantone di Berna." *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 7 novembre 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — „J'apprends tous les jours de nouveaux emportemens de Messrs de Berne." *Tambonneau au roi.* Soleure, 11 janvier et 13 septembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 269; LXXXV. 111. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1687 (février). Ibid.* Mém. et Docts. XX. — „Osserva con estraordinaria accuratezza il Sor ambasciatore di Francia gl'andamenti de' cantoni protestanti et individualmente de' Bernesi che si mantengan inflessibili nel rifiuto delle reclute." *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 10 settembre 1688. loc. cit.

de Nantes et de l'intolérance confessionnelle du souverain du Piémont. — Difficulté qu'éprouvent les « religionnaires » à se procurer du travail en Suisse. — Ses causes. — Avantages partiels remportés par la diplomatie française dans ce pays.

Convention passée entre le comte de Govone et Gaspard de Muralt. — Son exécution. — Conditions déplorables dans lesquelles elle s'effectue. — Répartition des réfugiés piémontais entre les cités évangéliques. — Continuation de l'exode d'une partie des Barbets vers l'Allemagne et la Hollande. — Premiers froissements entre les exilés des vallées et leurs coreligionnaires suisses. — L'échauffourée du 24 juin 1688 met aux prises ceux-là et les milices des dizains. — Responsabilité encourue par Berne en cette conjoncture. — Préjudice que subit de ce fait le Corps évangélique des Ligues. — Mesures tardives arrêtées au pied du Gurten contre les desseins des Barbets. — Leur inefficacité. — Louis XIV acquiesce au passage des huguenots en Prusse. — Refoulement d'une partie des réfugiés piémontais d'Allemagne en Helvétie.

XV. Econduite de sa prétention de séparer les intérêts de Zurich de ceux de Berne, à l'occasion de la répétition des sommes avancées jadis par Strasbourg à ces deux villes, la diplomatie royale n'était guère plus heureuse dans ses démarches à l'effet d'entraver l'exode au delà du Jura des « religionnaires » des Cévennes et du Languedoc. Louis XIV eût pu tenter d'assimiler ceux-ci à des ennemis de sa couronne et d'exiger par suite, aux termes de l'alliance solennisée en 1663, que les cantons les lui livrassent ou les expulsassent de leur sol. S'il ne s'y décida pas, ce fut précisément, on l'a vu, parce que de nouvelles constellations politiques en formation à cette heure le rendaient circonspect et lui interdisaient tout acte inconsidéré qui lui eût aliéné à jamais les sympathies des protestants d'Helvétie. (1) Deux moyens s'offraient cependant à lui d'atténuer en quelque mesure l'étendue d'un échec dont son entourage ne se dissimulait pas la gravité, soit que les catholiques consentissent à se charger auprès de leurs confédérés de l'autre croyance de la démarche que lui-même répugnait à entreprendre, soit que les autorités de Genève, à sa suggestion, refusassent de tolérer le séjour prolongé des réfugiés français dans leur cité. Alternatif ou simultané, l'emploi de ces deux moyens, s'il présentait peu de danger, paraissait susceptible en revanche de donner de bons résultats. On se résolut au Louvre à y recourir.

Aussi longtemps que la colonie étrangère émigrée en Suisse était demeurée purement huguenote, l'ambassadeur à Soleure n'avait pu compter que sur l'assistance du nonce apostolique dans ses négociations avec les petits cantons. Depuis, au contraire, qu'un contingent très nombreux de Vaudois du Piémont,

(1) „Per divertire maggiori disordini, il re ha rivocato del Parlamento di Digion in se stesso il giuditio delle differenze... Da che se induce un argumento che non vogli la Francia implicarsi in cosa qualunque che possi cimentare il stato presente..." *G. Venier al Senato.* Parigi, 6 maggio 1688 (2da). Frari. Francia. CLXXVI. n° 486.

si nombreux même que certaines hautes vallées de ce pays se trouvaient « vidées d'habitants », (1) avait gagné les Ligues, l'envoyé de la cour de Turin à Lucerne faisait corps avec celui du Vatican pour appuyer l'effort tenté par Tambonneau à l'effet de porter leurs communs coreligionnaires à exiger soit le refoulement des réfugiés au delà du Jura et du Léman, soit leur passage sur la rive droite du Rhin. (2) Or, ces incitations rencontraient de l'écho parmi les « Waldstætten », très opposés à ce que, sous le prétexte d'y établir leurs industries, « les sujets rebelles du duc de Savoie » fixassent leur résidence dans les bailliages orientaux, et très fermés aussi à toute idée de compatir aux souffrances des exilés qui leur demandaient asile. (3)

Au regard de Genève, le résultat de la mise en demeure française était plus avantageux encore que celui des démarches papalines et piémontaises auprès des petits cantons. Il y avait même lieu de constater que les désirs du roi relatifs à l'interdiction de séjour des réfugiés calvinistes dans l'enceinte de cette ville étaient fort souvent exaucés avant d'avoir été exprimés. (4) « Vous « jugez bien, écrivait Colbert de Croissy à Dupré, que plus ces déserteurs « seront esloignés de France et moins ils donneront envie à ceux qui y sont « d'en sortir. » C'était donc à la fois l'expulsion des „religionnaires“ et celle des agents étrangers qui encourageaient leur obstination à ne point rentrer dans le royaume que le résident ne cessait de réclamer et obtenait aisément de ses hôtes. (5)

Mais aussi bien Louis XIV demandait davantage. Dès l'instant qu'il s'interdisait d'exiger de ses alliés protestants d'Helvétie le renvoi dans leurs foyers

---

(1) *Genève à Berne.* 6/16 novembre, 30 novembre 10 décembre 1686. 14/24 janvier, 25 janvier/4 février, 28 janvier/7 février 1687; *à Zurich.* 1/11 février 1687. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LIII; St-Arch. Bern. Piedmontbuch *C.* 97, 99, 134, 140, 144. — Gazette de France, année *1686.* p. 661.

(2) *Govone au duc de Savoie.* Lucerna, 18 settembre 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Genève à Provana, premier président et commandant en Savoie.* 24 juin/4 juillet 1688. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LIII. 85: *à Berne.* 30 juin/10 juillet, 6/16 juillet 1688. *Ibid.* LIII. 95; St-Arch. Bern. Piedmontbuch *D.* 60. — „Les trémoussemens des Savoyards au sujet des gens des vallées continuent.“ *Genève à Lefort, à Paris.* 20/30 juillet 1688. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LIII. 102.

(3) Eidg. Absch. VI² *A.* 198 *kkk* (Baden, 6. Juli 1687). — *Courten, capitaine général de la république et pays de Valais, à Tambonneau.* 28 décembre 1687. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 69. — *Li cantoni cattolici et abbate di San Gallo al duca di Savoia.* Lucerna, 25 settembre 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. princ. forest. Svizzera. XV.

(4) *Colbert de Croissy à Dupré.* Versailles, 20 septembre 1686. Aff. Etr. Genève. IV. 555 (Barbey. 290). — „L'on ordonne qu'il faut les disposer de se retirer, tant ceux des Vallées qu'autres, dans les huit jours.“ Du 11 janvier 1687. Arch. d'Etat Genève. France (1651—1690). 961. — *Plainte adressée à Messrs de Genève par les „captifs de Babilone“ se plaignant que les réfugiés français ne trouvent plus à Genève les mêmes égards et les mêmes secours qu'autrefois.* 6 juin 1688. *Ibid.* Portef. histor. n° *3826.* — Gautier. op. cit. VIII. 312 sqq. 336. — Eidg. Absch. VI² *A.* 215 *e* (Aarau, 22.—26. Februar 1688).

(5) „Sa Mté aiant eu avis que Mr l'Electeur de Brandebourg avoit envoié à Genève le nommé Du Roy pour recevoir les religionnaires qui sortiroient du royaume, avec ordre de leur donner de l'argent pour passer en son pays. Elle m'a commandé de vous escrire que vous fassiez entendre aux magistrats de Genève que c'est un homme qui a de mauvaises intentions.“ *Note transmise par le résident français.* 1687. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3776.* — *Colbert de Croissy à Dupré.* Versailles, 11 février 1687 et 29 janvier 1688. Aff. Etr. Genève. IV. 561 (Barbey. 295, 313).

de ses sujets retirés en ce pays, la faculté lui demeurait entière de travailler en secret à ce qu'ils n'y trouvassent pas leur subsistance. Tambonneau éprouva quelque peine à lui démontrer l'inanité de ses espérances à cet égard et à le rendre certain que les calvinistes du Languedoc continueraient à obtenir aide et secours auprès de leurs coreligionnaires suisses, tant que ceux-ci ne se verraient pas eux-mêmes réduits à la misère. (1) « Le zèle des protestans, constatait avec « amertume l'ambassadeur, tourne à présent sur les gens des vallées de Luzerne, « sans pourtant abandonner les François. » (2) Ceux-ci, dont l'exode en Helvétie précéda de plusieurs mois l'arrivée dans cette région des premiers d'entre ceux-là, avaient vu se concentrer de prime abord sur eux les manifestations de l'esprit charitable du peuple et des magistrats des cités évangéliques, touchés de l'infortune de ces malheureuses victimes de l'intolérance religieuse de leur souverain. (3) Certaines divergences d'opinion quant à la répartition des fonds provenant de collectes organisées à leur intention et des frais que nécessitait leur entretien s'étaient bien produites au cours des diètes d'Aarau, mais n'avaient pas ralenti l'élan des sympathies qui les entouraient. (4) Tous, à dire vrai, ne semblaient pas dignes d'intérêt à un égal degré. Outre que « des papistes espions et abuseurs » s'étaient glissés parmi eux, (5) de nombreux jeunes gens désœuvrés, « rebelles au travail », affligeaient du spectacle de leur oisiveté ceux-là mêmes

---

(1) *Berne à Tambonneau.* 29 mars/8 avril 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 351.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 7 décembre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 222.

(3) *Zürich an Bern.* 31. Oktober/10. November 1683. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *JJ.* 213. — *Bern an Biel.* 17./27. November 1683. *Ibid.* Frankr. Buch *JJ.* 219. — St-Arch. Bern. Rathsbuch. CCIV. 445 (14./24. Mai 1686). — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CCVII. 73 (Montag, 24. Januar 1687). — *Bern an Neuenburg.* 8./18. Februar 1687. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. IX (1685—1693). p. 103. — *Neuchâtel à Berne.* 12/22 février 1687. *Ibid.* Missives. IX (1685—1693). p. 105. — *Note des sommes que Antoine Saladin, ès qualité de caissier de la Chambre des bledz, a fourny d'ordre de Mr Estienne Turtin (Turettini) pour compte des Eglises des Vallées du Piémont.* 1687—1689. St-Arch. Zürich. *A* 213[9] (Piemont. Verfolgungen). — *Tambonneau au roi.* Versailles, 6 février 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 358. — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 215 *c, e* (Aarau, 23.–26. Februar 1688). — *Bern an Zürich.* 18./28. Mai 1689. St-Arch. Zürich. *A* 213[9] (Piemont. Verfolgungen. 1689–1691). — J. Chavannes. Les réfugiés français dans le pays de Vaud (Lausanne, 1874). p. 73.

(4) *Zürich an Bern.* 7./17. Dezember, 17./27. Dezember 1685. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *JJ.* 471, 487. — *Schaffhausen an Bern.* 22. Dezember 1685/1. Januar 1686. *Ibid.* Frankr. Buch *JJ.* 495. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 4 janvier 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 260. — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 189 *b, c* (Aarau, 22.—25. April 1687); 209 *b* (Aarau, 11.—16. November 1687); 215 *d* (Aarau, 23.—26. Februar 1688); 224 *b* (Baden evangel., Juli 1688). — *Zürich an Bern.* 8./18. September 1687. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *JJ.* 719. — *Dritte Haubtrechnung der Evangel. Stätt und Orten der Exulanten wegen.* 1687. *Ibid.* Frankr. Buch *JJ.* 843. — *Die evangel. Stätt und Orthen der Eidgenossenschaft an die Herren Staaten Generalen der Vereinigten Niederlanden.* Zürich, 9./19. Januar 1688. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5970.* — *Relation de la conférence d'Aarau pour les Barbets.* 3/13 mars 1688. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. IX (1685—1693). f° 146. — *Nouvelles de Bâle.* 19 octobre 1690. ap. Gazette d'Amsterdam du 2 novembre 1690. — Tillier. op. cit. IX. 299.

(5) *Berne à Genève.* 1/11 septembre 1686, 21/31 janvier 1690. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nos *3820, 3855.* — St-Arch. Bern. Rathsbuch. CCIII. 464 (3./13. Februar 1686). — „Ayans appris que, dès quelque temps en ça, entre les exilez de France qui viennent encore icy en grand nombre, il se trouve plusieurs papistes sans qu'on le sache et des infames abuseurs qui ont mesme des certificats et attestations de Messrs les ministres... nous n'avons pas peu obmettre... de vous prier qu'il vous plaise d'apporter des précautions requises..." *Zurich à Genève.* 25 novembre/5 décembre 1688. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3819.*

qui apportaient le plus d'empressement à les secourir. (1) La masse des réfugiés en revanche faisait montre d'un louable désir de se rendre utile à ses hôtes. Cependant, à la satisfaction non dissimulée de Tambonneau, il paraissait de moins en moins probable qu'elle y parvînt. D'entre les trois mille sept cents «religionnaires» retirés à Zurich, la plupart appartenaient à la classe des artisans, et, comme tels, ne trouvaient pas d'emploi dans une ville où les «ateliers» n'étaient pas en nombre suffisant pour donner du pain à tous les ouvriers régnicoles. (2) A Berne, la perspective d'un avenir meilleur et d'occupations vraiment lucratives ne leur souriait pas davantage. Certains d'entre eux, à la vérité, se proposaient d'introduire dans le *Mittelland* et dans le pays de Vaud des «manufactures et mestiers de bas de soie». (3) Ils avaient réussi, avec la complicité d'agents des douanes, à se procurer en France, au mépris des édits royaux, les matières premières indispensables à la prospérité de cette industrie. (4) Il leur fallut bientôt déchanter et reconnaître que le placement du produit de leur labeur se heurterait à des difficultés presque insurmontables. «On ne «fabrique icy, pouvait écrire avec raison Tambonneau, que ce dont il est «impossible de se passer.» (5) C'est assez dire que les objets de luxe y étaient d'un écoulement malaisé, même à de très bas prix. (6) A ce point de vue, la diplomatie française enregistrait un incontestable succès. Elle en marqua dans la suite un second. Déjà fort empêchés de faire face à l'aggravation de la crise économique que déchaînait la présence sur leur sol de quelques milliers de victimes de la révocation de l'édit de Nantes, les cantons protestants allaient avoir à subvenir à l'entretien, plus onéreux encore, parce que plus complet, des réfugiés des vallées vaudoises libérés des geôles du duc de Savoie. (7)

XVI. Peu après le retour de Turin des ambassadeurs du Corps évangélique, l'un d'eux, Gaspard de Muralt avait été invité à passer avec le comte de Govone, envoyé de Victor-Amédée à Lucerne, une convention réglant dans le détail le départ pour la Suisse et la remise aux autorités protestantes de ce

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 18 janvier et 8 février 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 277, 303. — *Die evangel. Stätt und Orthen der Eidgenossenschaft an die Herren Staaten Generalen der Vereinigten Niederlanden.* Zürich, 11./21. Oktober 1688. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5970.*

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 10 novembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 12.

(3) St-Arch. Bern. Rathsbuch. CCII. 171, 182 (1./11. August 1685); CCIII. 2, 107 (24. Oktober/3. November; 17./27. November 1685). — *Tambonneau à Louvois; au roi.* Soleure, 2 et 26 avril 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIV. 107; LXXXIII. 398. — C. Weiss. Histoire des réfugiés protestants de France. II. 218.

(4) „Je descouvre que les médiateurs de ce commerce sont les Genevois, qui font passer une quantité prodigieuse de tout ce qu'on croit propre à débiter en ce pays ...“ *Tambonneau au roi.* Soleure, 31 mai 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 449.

(5) „Je suis bien aise d'apprendre que les establissemens de manufactures de bas que quelques uns de mes sujets de la R. P. R. ont voulu faire dans le canton de Berne n'ayent eu aucun succez.“ *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 8 mai 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIV. 155. — „Il y a deux familles à Berne qui ont travaillé aux Gobelins, à qui l'on fait faire pour espreuve un tapis de table, qu'on dit qui doit couster mille escus, et desja le prix rebute de l'ouvrage, qui n'est pas encore achevé.“ *Tambonneau au roi.* Soleure, 31 mai 1687. *Ibid.* LXXXIII. 449.

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 8 février et 31 mai 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 303, 449.

(7) *Tambonneau au roi.* Soleure, 5 et 26 avril 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 375, 398. — Hoiningen-Huene. Beziehungen zwischen der Schweiz und Holland. 81.

pays des Barbets qui, en dépit de leur résistance héroïque aux troupes franco-piémontaises, venaient d'être entourés, puis capturés par elles. (1) Plusieurs fois différée, (2) l'exécution de cette convention se produisit au cœur de l'hiver, soit durant les dernières semaines de l'année 1686 et les premières de l'année 1687, (3) dans des conditions déplorables pour les malheureux qui en attendaient leur délivrance. (4) Un très grand nombre d'entre eux périrent en cours de route. (5) Quant à ceux qui, au prix d'efforts inouïs, réussirent à franchir la frontière helvétique, si considérable était leur épuisement, que plusieurs moururent dès qu'on leur eût donné à manger. (6) Il en restait encore au delà de trois mille, alors cependant, qu'à la veille de leur expulsion, cédant aux suggestions du nonce à Turin, le duc, non content de retenir prisonniers les pasteurs des vallées, se fût opposé à ce que les émigrants adultes emmenassent avec eux leurs enfants. (7) Le premier souci des magistrats des cités évangéliques devait être de les répartir parmi celles-ci. Ils ne faillirent pas à cette tâche. Zurich, à elle seule, en accueillit près de sept cents, mais se trouva de suite beaucoup plus incommodée de leur présence que de celle des « religionnaires » français qu'elle abritait dans ses murs. (8)

---

(1) *Les cantons protestants au duc de Savoie.* Zurich, 31 janvier/10 février 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. princ. forest. Svizzera. XIV. — Tillier. Geschichte des Freistaates Bern. IV. 302. — Eidg. Absch. VI² *A.* 179 *b* (Aarau, 26. September 1686).

(2) „Encore qu'on ait dit qu'il les laissoit aller (ses prisonniers) aux princes qui les lui avoient demandez, je ne vois point que cela s'exécute." *Arcy au roi.* Turin, 21 septembre 1686. Aff. Etr. Turin. LXXXII. 203. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 7 novembre 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — Eidg. Absch. VI² *A.* 210 *c.*

(3) *Les cantons protestants au duc de Savoie.* Zurich, 5/15 février, 8/18 mars 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. princ. forest. Svizzera. XIV. — *Le châtelain Roy et le secrétaire Forestier, délégués bernois, à Berne.* Turin, 19/29 mars 1687. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *C.* 215.

(4) *Genève à Berne.* 6/16 novembre, 13/23 décembre 1686, 14/24 janvier, 25 janvier/4 février, 28 janvier/7 février 1687. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *C.* 99, 134, 140, 144. — „Le régiment des gardes est revenu de Mondovi ces jours cy conduire en différentes brigades les calvinistes piémontais aux Bernois." *Arcy au roi.* Turin, 4 janvier 1687. Aff. Etr. Turin. LXXXV. 2. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 4 et 18 janvier 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 260, 277. — Postscript of a letter written to the Bishop of London from his Majesties Envoy in Switzerland. Berne, 25 octobre 1690. pièce. — *Les cantons protestants aux Etats-Généraux, à La Haye.* 26 juillet/5 août 1688. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(5) „Au passage du Mont-Cenis il en est resté quatre vingt et six ensevelis sous les neiges." *Genève à Berne.* 8/18 février 1687. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *C.* 161. — *Die evangel. Stätt und Orth der Eydtgnossenschafft an die Herren Staaten Generalen der Vereinigten Niederlanden.* 26. April/6. Mai 1687. Rijksarchief La Haye. St. Gen Zwitserland. 5972. — *Muralt à Govone.* Zurich, 15/25 mai 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(6) *Arcy au roi.* Turin, 7 et 28 décembre 1686. Aff. Etr. Piémont. LXXXII. 303, 307. — *Le roi à Arcy.* 20 décembre 1686. *Ibid.* LXXXII. 304. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 18 janvier 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 277. — „C'est une chose pitoyable de voir comme ils sont desguenillés et ce qu'ils disent avoir souffert dans les pays estrangers" *Tambonneau au roi.* Soleure, 8 novembre 1687. *Ibid.* LXXXV. 190. — *Convenant à Fagel.* Schaffhouse, 12/22 mai 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(7) *Tambonneau au roi.* Soleure, 10 novembre 1685. loc. cit. — *Cibo a Cantelmi.* Roma, 9 novembre 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLV. — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna. 13 dicembre 1686. *Ibid.* LXXX. — *Bern an Neuenburg.* 22. Februar/4. März 1687. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. IX. 110. — *Les cantons protestants au duc de Savoie.* Zurich, 21 avril/1er mai 1687, 23 avril/2 mai, 18/28 août 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. princ. forest. Svizzera. XIV.

(8) *Tambonneau au roi.* Soleure, 29 mars, 24 mai, 28 juin 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 369, 441, 469.

L'espoir conçu à Paris que les réfugiés en Suisse, qu'il s'agît des huguenots ou de leurs frères des vallées vaudoises, n'y feraient pas un long séjour, commençait-il à se réaliser? Dès cette heure, on semblait porté à le croire, en ce qui concernait ces derniers à tout le moins. Leur premier mouvement certes avait été de prétendre s'établir de façon définitive en Helvétie, à proximité de leurs anciennes pénates, où ils se fussent défendus jusqu'à la mort, si les envoyés zuricois et bernois ne les avaient pressés de s'en retirer. (1) Mais ils s'étaient assez vite persuadés que leur installation à titre permanent dans la plaine ou sur le plateau suisses ne serait profitable ni à leurs hôtes, ni à eux-mêmes. (2) Par suite, comme ceux-là prenaient l'initiative de leur procurer des asiles chez divers princes allemands, voire en Hollande, (3) ils n'hésitèrent pas à applaudir à ce dessein et à se préparer à passer en Brandebourg, en Wurtemberg, auprès du margrave de Baireuth, dans les Provinces-Unies, « terres promises », (4) où les attendaient cependant les pires déceptions, (5) ce qui confirmait d'ailleurs le soupçon que les missions accomplies dans ces pays par le *Statthalter* David Holzhalb avaient eu bien plus pour objet, ainsi que le supposait Avaux, ambassadeur de France à La Haye, la satisfaction des intérêts particuliers des cités évangéliques que de ceux de leurs protégés piémontais. (6)

Cependant, le désir, assurément irréfléchi, des réfugiés de s'établir Outre-Rhin diminuait en proportion de l'empressement mis par les autorités cantonales

---

(1) *Jean Grebel à Tambonneau.* Zurich, 22 septembre 1687. Aff. Etr. Suisse. VII suppt. p. 45. — Eidg. Absch. VI² *A.* 189 *e* (Aarau, 22—26 avril 1687).

(2) *Colbert de Croissy à Iberville.* 29 janvier 1688. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LIV. 134.

(3) *Jean Grebel à Tambonneau.* Zurich, 16 septembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 119. — *Lettre de Mirmand.* Zurich, 24 janvier/3 février 1689. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *D.* 140.

(4) *Tambonneau à Colbert de Croissy.* Bade, 21 février 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 241: *au roi.* Soleure, 24 mai et 30 août 1687; 24 avril 1688. *Ibid.* LXXXII. 90; LXXXIII. 441: LXXXVI. 50. — *Die evangel. Stätt und Orth an die Herren Staaten Generalen der Vereinigten Niederlanden.* 6./16. September 1687. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972.* — *Bern an Neuenburg.* 17./27. September 1687. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. IX. 127. — *G. Convenant aux Etats Généraux à La Haye.* Zurich, 3/13 février 1689. Rijksarchief La Haye. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372* (1672—1692). — Eidg. Absch. VI² *A.* 216 *a* (Aarau, 9.—10. April 1688).

(5) *De Staaten Generalen aan de evangelische Switzersche Cantons.* 22. September 1687. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972.* — *Tambonneau au roi.* Soleure, 24 avril 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 50. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 6 mai 1688 *Ibid* LXXXVI. 55. — Eidg. Absch. VI² *A.* 215 *c* (Aarau, 23.—26. Februar 1688); 240 *e* (Baden evangel., Oktober—November 1688).

(6) *Arcy au roi.* Turin, 26 décembre 1686. Aff. Etr. Turin. LXXXII. 307. — *Die evangel. Stätt und Orth der Eydtgnossenschafft an die Herren Staaten Generalen der Vereinigten Niederlanden.* 2./12. Mai 1687. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972.* — *Bern an Neuenburg.* 8./18. September 1687. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. IX. 125. — *Zürich an Bern.* 19./29. September 1687. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *JJ.* 737. — „Je mandai que le député suisse avoit eu plusieurs conférences avec le Sr Dickfeld, qu'ils avoient fait plusieurs projets qui n'avoient pour fondement que les affaires de la religion." *Avaux au roi.* La Haye, 6 novembre 1687. Négociations du comte d'Avaux (Paris. 1755). VI. 108. — *Tambonneau au roi.* Soleure. 24 janvier 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 352. — *Gorone al duca di Savoia.* Lucerna, 3 giugno 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Passes for Nicholas Jenner, David Gachet and Theobald and Peterman de Watteville to go to Harwich for Holland.* Whitehall, 17th june 1690. Cal. of St Pap. Domestic 1690—1691. p. 35. — C. von Hoiningen-Huene. Beziehungen zwischen der Schweiz und Holland u. s. w. p. 24 sqq. — Eidg. Absch. VI² *A.* 189 *e*, 210 *c*.

à le satisfaire, voire à en imposer la réalisation.(1) En attendant que la rupture de la trêve de Ratisbonne et la marche victorieuse des armées de Louis XIV contraignissent les « religionnaires » français et italiens(2) arrivés depuis peu dans le Palatinat, la Souabe et le Wurtemberg à refluer vers la frontière helvétique,(3) ceux d'entre eux qui, atteints de nostalgie et las de l'intolérance luthérienne à leur égard, reprenaient le chemin de Zurich et de Schaffhouse, paraissaient bien résolus à hasarder « le tout pour le tout » afin de hâter l'heure de la « glorieuse rentrée » dans leurs vallées.(4) A dire vrai, l'espoir ne les avait jamais abandonné que justice leur serait accordée à plus ou moins brève échéance et que la constance déployée par eux dans la défense de la foi de leurs pères recevrait sa récompense. Or, c'était là précisément ce qui rendait délicate la tâche de leurs coreligionnaires et protecteurs suisses. D'un côté, en effet, ceux-ci ne se déterminaient qu'avec regret à les acheminer contre leur gré vers l'Allemagne(5) et, de l'autre, les protestations devenaient de jour en jour plus vives que soulevait chez les cantons catholiques et de la part de l'envoyé piémontais à Lucerne le maintien d'un état de choses si préjudiciable à la paix des Ligues.(6)

Privés des directions de leurs conducteurs spirituels, les Barbets étaient capables de se laisser entraîner aux plus folles aventures. Au risque d'avoir à subvenir à l'entretien d'un nouveau convoi de réfugiés, les magistrats des deux grandes cités évangéliques dépêchèrent derechef à Turin, au printemps de l'année 1687, afin de porter le duc à mettre en liberté les prédicants de

---

(1) *Les gouverneur et Conseil d'Etot de Neuchâtel à Berne.* 12/22 février, 20 février/1er mars, 23 mars/2 avril 1688. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *D* (1688—1689). 10, 11, 20. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 11 marzo e 1° aprile 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XXXIV (1688–1689). p. 26vo (Dimanche, 4/14 mars 1688). — *Bern an Neuenburg.* 4./14. April 1688. *Ibid.* Missives. IX. 153. — „Nous sommes des objets d'advertion en divers endroits.“ *Arnaud, pasteur vaudois, à Mr de Chambrun, dans la maison de S. A. R. d'Orange, à La Haye.* Schaffhouse, 28 décembre 1688. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5970.* — „Messrs les Suisses veulent plus que jamais forcer les pauvres Vaudois de s'engager pour aller au commencement de mars en Brandebourg.“ *Clignet à Chambrun.* Leyde, 22 janvier 1689. *Ibid.* loc. cit. — „M'ayants dit qu'ils aimoient mieux périr que de se laisser transporter en Brandebourg.“ *Convenant au greffier Fagel.* Zurich, 27 janvier 1689.

(2) „tous des gens fort mal habillés et fort mal faits.“ *Grebel à Tambonneau.* Zurich, 22 septembre 1687. Aff. Etr. Suisse. VII suppt. p. 45.

(3) *Genève à Zurich.* 10/20 mai 1689. St-Arch. Zürich. *A* 213⁹ (Piemont. Verfolgungen. 1689—1691). — H. Arnaud. Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois dans leurs vallées (éd. de 1716). — *contra: Genève à Berne.* 1/11 juin 1688. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *D.* 414.

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 13 mars 1688. loc. cit. — *Arnaud à Chambrun.* Schaffhouse, 28 décembre 1688. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5970.* — *Convenant au greffier Fagel.* Zurich, 27 janvier; Schaffhouse, 12/22 mai 1689. *Ibid.* Secrete Brieven. 7372.

(5) *Saint-Gall à Neuchâtel.* 4/14 avril 1688. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. IX (1685—1693). p. 153.

(6) *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 13 et 24 février 1688. Aff. Etr. Genève. IV. 600, 604 (Barbey. 319, 321). — *Tambonneau au roi.* Soleure, 13 et 27 mars, 7 août 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 419, 440; LXXXVI. 218. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 1° e 29 aprile 1688. loc. cit. — *Convenant à Fagel.* Schaffhouse, 15/25 avril 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

Luzerna et autres lieux circonvoisins.(1) Le succès de cette démarche fut nul. Victor-Amédée refusa d'user de bienveillance envers les ecclésiastiques qui, à l'entendre, avaient fomenté la rébellion de ses sujets des vallées et s'étaient fait ainsi les artisans de leur propre malheur.(2) Comme, de surcroît, les religionnaires tentant de regagner isolément leurs foyers rejoignaient aussitôt dans les prisons ducales leurs frères restés au pays,(3) un coup de désespoir était à redouter de la part des quelques centaines de survivants du grand exode de janvier 1687.(4) Dès les premiers mois de l'année suivante, Zurich adjurait Genève d'interdire leurs rassemblements à proximité du Léman et Berne de renoncer à encourager sous main leurs desseins.(5) Mais il n'était déjà plus temps de détourner le cours des événements.(6) L'échauffourée prévue se produisit le 24 juin. Ce jour-là, une troupe assez nombreuse de Piémontais et de Dauphinois pénétra à l'improviste dans la vallée du Rhône et tenta de forcer le passage du fleuve à Saint-Maurice.(7) Repoussés par les milices valaisannes, ils rebroussèrent vers Aigle et ne tardèrent pas à se disperser.(8) A première

---

(1) *Le châtelain Roy et le secrétaire Forestier à Berne.* Turin, 19/29 mars 1687. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *C.* 215. — „Il y a déjà quelque temps que les envoyés des cantons protestans, qui estoient venus icy de la part de leurs supérieurs y solliciter la liberté des ministres prédicans des vallées de Luzerne, s'en sont retournez avec réponse de Mr le duc de Savoye que ces ministres n'estoient point retenus en prison et traittez plus rigoureusement que ses autres sujets calvinistes à cause de leur religion, mais à cause qu'ils les avoient portez à la révolte et aussy estoient les principaux autheurs de tous les malheurs qui leur estoient arrivez, en sorte que, pour l'exemple d'une pareille fautte, les cantons devoient estre bien aises eux mesmes qu'ils fussent un peu sévèrement punis.“ *Arcy au roi.* Turin, 5 mai 1687. Aff. Etr. Turin. LXXXV. 133.

(2) *Ibid.* — *Le duc de Savoie aux cantons protestants et à la ville de Saint-Gall.* Turin, 23 janvier 1690. Aff. Etr. Piémont. XCIII. 28.

(3) *Arcy au roi.* Turin, 19 juillet 1687. Aff. Etr. Turin. LXXXV. 206.

(4) *Nouvelles de Turin.* 25 juillet 1688. Gazette de France. *1688.* p. 395.

(5) *Jean-Henry Rhon Rahn), secrétaire d'Etat, à Gautier.* Zurich, 21/31 mai 1688. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3819.* — *Zurich à Genève.* 6/16 juin 1688. *Ibid.* — „J'aprens aussy de plusieurs endroits que les cantons protestans ont fait tout ce qu'on pouvoit désirer d'eux pour empescher que l'insolence de ces rebelles n'eust aucun succez.“ *Le roi à Arcy.* Marly, 22 juillet 1688. Aff. Etr. Turin. LXXXVIII. pièce 66.

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 31 janvier et 31 juillet 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 356; LXXXVI. 210.

(7) „La chose fit grand éclat et à tel point qu'il y eut une espèce d'alarme dans tout le Chablais.“ *Genève à Le Fort, à Paris.* 3/13 juillet 1688. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LIV. 84. — E. Burnier. Histoire du Sénat de Savoie. II. 89. — E. Bähler. Der Freischarenzug nach Savoyen (Jahrb. für Schweiz. Gesch. XLII. 5).

(8) *Stockalper de Pierre, gouverneur de Saint-Maurice, à Son Excellence baillivale.* 26 juin 1688. Arch. canton. Sion. Documents histor. 1601—1700. *A* III. 11. 3. — *Lettre de Saint-Maurice,* du 29 juin 1688. Aff. Etr. Suisse LXXXVII. 49. — *Le bailli Courten à Govone.* Sion, 1er juillet 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Farini a Cibo.* Lucerna, 9 luglio 1688. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII. — *Arcy au roi.* Château de Masin, 10 juillet 1688. Aff. Etr. Turin. LXXXVIII. pièce 65. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 21 juillet 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 197. — *Folgt der wahrhaffter Bericht dess vermessendlichen und gwaltthätigen vermeinten angesatzten Pass oder Durchzugs der vertribnen Waldenseren und Frantzosen durch daz under Walliss über den Roden, fürnemblich bei Sankt Moritzen und Monthey.* 1688. St-Arch. Luzern. Durchzug u. s. w. (1684—1690). — „Il est certain qu'il en passe un grand nombre (de Barbets)... jusques à trois ou quatre mille et que LL. Exces de Berne les entretiennent avec de l'argent d'Angleterre et de Hollande et qu'ils leur ont fourny des armes.“ *Mémoire sur les réfugiés des vallées* (1689). St-Arch. Luzern. Durchzug u. s. w. (Neutralität. 1684—1690). — J. Chavannes. Les réfugiés français dans le pays de Vaud (Lausanne, 1874). p. 24. — Carutti. Storia di Vittorio-Amadeo II. p. 103 sqq.

vue, les gouvernants du « Mittelland » semblaient pour une grande part responsables de cette infraction à la neutralité helvétique. ([1]) En butte aux reproches de leurs coreligionnaires de Zurich et à ceux des dizains du Valais et des cantons catholiques, ([2]) menacés de représailles par la cour de Turin, ils excipèrent de leur parfaite bonne foi et réussirent dans une certaine mesure à apaiser les protestations que soulevait leur excessive mansuétude à l'endroit des fauteurs de troubles dont la présence était tolérée par eux à l'extrême limite des bailliages romands. ([3])

Du fait que les magistrats bernois avaient fermé les yeux sur les préparatifs organisés par les Barbets pour rentrer à main armée dans leur patrie, le Corps évangélique des Ligues en son entier subissait un grave préjudice. ([4]) Le plus clair résultat du coup de main avorté le 24 juin était le resserrement significatif de l'alliance des cantons catholiques avec le duc de Savoie qu'ils assuraient de leur fidèle assistance en cas de besoin, ([5]) l'établissement de relations presque confiantes entre ce prince et les Valaisans, qui dépêchaient

(1) „Il y a bien de l'apparence, ainsy que le marquis de Ferrero vous l'est venu dire de la part du duc de Savoye, que si les Bernois n'ont pas appuyé ouvertement cest entreprise, au moins ils l'ont tolléré et auroient esté bien aises qu'elle eust pu réussir.“ *Le roi à Arcy.* Versailles, 29 juillet 1688. Aff. Etr. Turin. LXXXVIII. pièce 68. — „Mr le duc de Savoye qui ne peut s'empescher de croire que les Bernois n'ayent eu de l'intelligence avec ses sujets fugitifs... pour la tentative qu'ils ont faite de rentrer dans ses Estats, en conservera fidellement le ressouvenir pour donner à ces Bernois des marques du ressentiment qu il en a, lorsque les occasions s'en présenteront et que V. Mté voudra luy faire la grâce de l'y aider.“ *Arcy au roi.* Turin, 7 août 1688. *Ibid.* LXXXVIII. pièce 73. — „Il est difficile à concevoir comme dans un Estat aussy bien policé que celuy-là (Berne) un nombre considérable de personnes se peut assembler, paroistre armé et subsister sans le secours de l'autorité.“ *Saint-Thomas à [Muralt].* Turin, 28 août 1688. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *D.* 111.

(2) *Luzern an Bern* (wegen der piemontesischen Vertribenen). 3. Juli 1688. St-Arch. Luzern. Durchzug der flüchtigen Hugenotten (1684—1690). — *Wallis an die sieben alten Cathol. Ohrt.* Sitten, 14. Juli; Siders, 13. August 1688. *Ibid.* — „Indi s'unirono li Zurigani con cattolici per rappresentar a Bernesi la necessità di ritirar con prontezza delle frontiere della Valesia e paese di Vaux quelli che tuttavia vi rimanevano.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 29 luglio 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 224 *a* (Baden evangel., Juli 1688); 238 *k* (Baden, Oktober—November 1688).

(3) *Bern an die sieben alten Ohrt.* 6./16. Juli 1688. St-Arch. Luzern. Durchzug u. s. w. (1684—1690). — „Les Bernois ont fait donner à Mr le duc de Savoye l'asseurance qu'ils n'avoient eu aucune part aux desseins de ces avanturiers là et qu'à l'avenir ils les empescheroient de se mettre en estat de tenter une pareille entreprise. Les Suisses catholiques, qui sont alliez de ce prince, l'ont pareillement faict asseurer par le comte de Gouvon... qu'il peut compter que non seulement ils n'ont trempé en rien aux résolutions de ses sujets fugitifs... mais encore qu'ils les empescheront tousjours autant qu'il pourra dependre d'eux.“ *Arcy au roi.* Pavon(e), 17 juillet 1688. Aff. Etr. Turin. LXXXVIII. pièce 67. — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 22 luglio 1688. loc. cit ; *al duca di Savoia.* Lucerna, 29 luglio 1688. loc. cit. — *Cibo a Farini.* Roma, 14 agosto 1688. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLVI. — *Il duca di Savoia a Berna.* Torino, 28 agosto, 9 ottobre 1688. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *D.* 112, 117.

(4) „Pare che, se fossero entrati nel dissegno, potevan a man franca introdurre quella gente et in maggior numero ne' Stati di S. Alt. Reale.“ *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 22 luglio 1688. loc. cit. — *Die IV Evangel. Orte an die VII alten Orten.* 18./28. August 1688. St-Arch. Luzern. loc. cit. — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 238 *k.*

(5) *Le duc de Savoie aux cantons catholiques.* Turin, 28 août 1688. St-Arch. Luzern. Durchzug u. s. w. (1684—1690). — *I sette cantoni cattolici, (Harona e l'abbate di San-Gallo al duca di Savoia* („all' occasione del presuntuoso attentato accompagnato da pari felonia e temerità di spirito di quelli sudditi della valla di Luserna“). Lucerna, 25 settembre 1688. *Ibid.*

un envoyé extraordinaire auprès de sa personne,(1) l'occasion fournie à nouveau au roi Très-Chrétien d'affirmer sa volonté de ne point permettre que les sujets rebelles de Victor-Amédée trouvassent à Berne un appui que leur refusaient les autres cités évangéliques d'Helvétie,(2) enfin la faculté donnée à Tambonneau de tirer vengeance des dédains dont l'accablaient en matière de protocole les autorités du plus puissant des Etats confédérés.(3)

Toujours est-il que l'ambassadeur français constatait avec une satisfaction non dissimulée que l'heure prévue par lui depuis plusieurs mois approchait où, las des embarras que leur causait le séjour des « religionnaires » étrangers parmi eux, les Suisses protestants chercheraient à les éconduire désormais à tout prix. Au lendemain de l'échec de leur incursion dans le Valais, quelques centaines de ces malheureux avaient pris le chemin de Neuchâtel et de Bienne.(4) Prévenue à temps de leur passage, l'autorité bernoise ordonna qu'ils fussent internés dans l'île de Saint-Pierre.(5) Mais, quand elle prétendit les diriger de là vers le Brandebourg, dont l'Electeur, après certaines hésitations, s'offrait à les accueillir,(6) elle se heurta à un refus de leur part et à la menace qu'ils proférèrent derechef « de se faire plustost hascher que de ne pas rentrer par la force dans leur pays ».(7) Une conférence, qui réunit à Langenthal, du 1er au 3 août, les députés des cités évangéliques, eut à statuer sur cette « renitence »

---

(1) *Arcy au roi.* Château de Masin, 10 juillet 1688. Aff. Etr. Turin. LXXXVIII. pièce 65. — „L'agent que la petite république de Valley tient à Turin pour y recevoir les *tasses* qu'on luy doit en payement des trouppes qu'elle donna et qu'elle fit à Charles-Emmanuel Ier doit venir de la part de ceux de Valais remercier Monsr le duc de Savoye de l'honneur qu'il leur a faict de leur envoyer et l'asseurer de nouveau que (si) ses sujets fugitifs veulent revenir pour passer dans ses Estats par le leur, ils tâcheront de faire encore mieux, s'il leur est possible, qu'ils n'ont faict pour l'empescher.“ *Du même au même.* Pavon(e), 17 juillet 1688. *Ibid.* LXXXVIII. pièce 67. — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 22 luglio 1688. loc. cit.

(2) *Le roi à Arcy.* Versailles, 13 août 1688. Aff. Etr. Turin. LXXXVIII pièce 72. — *Arcy au roi.* Turin, 21 août 1688. *Ibid.* LXXXVIII. pièce 79. — „J'ay mesme ordonné au Sr Tambonneau de faire dire de ma part aux Bernois que je ne pouvois pas souffrir qu'ils donnassent aucune assistance auxdits Vaudois pour de semblables entreprises.“ *Le roi à Arcy.* Versailles, 27 août 1688. *Ibid.* LXXXVIII. pièce 78. — *Arcy au roi.* Turin, 4 et 11 septembre 1688. *Ibid.* LXXXVIII. pièces 83, 85. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 10 settembre 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(3) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 6 luglio 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(4) *Tambonneau à Govone.* Soleure, 25 juillet 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(5) *Ibid.* — *Tambonneau au roi.* Soleure, 21 juillet 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 197. — E. Bähler. op. cit. 6.

(6) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 26 décembre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXII. 508. — *Zurich à Genève.* 26 janvier/5 février, 4/14 février 1688. Arch d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3819.* — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 3 giugno 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Besenval a Govone.* Bada, 9 luglio 1688. *Ibid.* — *Genève à Berne.* 27 juillet/6 août 1688. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *D.* 91. — Pagès. Les réfugiés à Berlin (Bulletin de la Société du Protestantisme français, année 1902).

(7) *Requête adressée au gouvernement de Berne par les réfugiés piémontais internés dans l'île de Saint-Pierre.* Juillet 1688. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *D.* 71. — *Memoriale vor den Heere Convenant tegenwoordich affgesante der hoochmogende Heeren Staaten.* Bern, 23. August 1688. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5970.* — *Tambonneau au roi.* Bade. 3 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 415. — *Convenant au greffier Fagel.* Zurich, 10/20 janvier. 27 janvier/6 février 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5970.* — *Convenant aux Etats Généraux.* Zurich, 3/13, 17/27 février 1689. *Ibid.* Secrete Brieven. 7372.

concertée; elle fit montre d'un esprit de grande bienveillance, car elle n'envisagea que pour l'écarter aussitôt l'éventualité de l'emploi de moyens de coercition au regard d'infortunés qui ne répugnaient en somme à franchir le Rhin que parce que ce nouvel exode les éloignait plus encore de leurs foyers, de leurs enfants et de leurs pasteurs demeurés prisonniers de leur « gracieux souverain ». (1)

Au reste Louis XIV, reconnaissant que l'établissement des huguenots et des Vaudois des vallées en Prusse lui attirerait moins d'ennuis que s'ils prolongeaient leur séjour en Suisse, avait fait parvenir à Berne les passeports nécessaires à leur voyage vers le nord par la voie du Rhin. (2) Plus intéressé que quiconque à cette heure au maintien de la paix des Ligues, il séparait nettement en cette conjoncture sa politique de celle du Saint-Père. (3) Autant celui-ci incitait Victor-Amédée à se montrer intraitable dans ses revendications sur la pointe occidentale et la rive nord du Léman, au risque de déchaîner les hostilités dans cette région, autant le roi Très-Chrétien s'appliquait à calmer les velléités belliqueuses du duc et à lui persuader, ce à quoi il parvint, d'en différer l'exécution à plus tard. (4) Par suite ce fut en toute liberté, et non sous la menace d'une intervention étrangère, que les magistrats des cités évangéliques achevèrent leurs négociations avec les chefs des Vaudois des vallées et réussirent par la seule persuasion à les convaincre de la nécessité de chercher un refuge au delà du Rhin. (5) Dès la fin d'août, la plupart d'entre eux avaient

---

(1) Eidg. Absch. VI² *A.* 221 *b* (Baden evangel., Juli 1688); 225 (Langenthal, 1.—3. August 1688). — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna. 5 agosto 1688. loc. cit. — „Quoy qu'on fasse d'eux, ils n'iront point en Brandebourg et se feront plutost hascher que de ne pas rentrer par la force dans leur pays.“ *Tambonneau au roi.* Soleure, 14 août 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 233. — *Bern an Luzern.* 14./24. Februar 1689. St-Arch. Luzern. Durchzug u. s. w. (1684—1690).

(2) *Zurich à Genève.* 4/11 février 1688. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3819.* — *Besenval à Govone.* Bada, 9 luglio 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(3) „L'ambassadeur de Savoie m'a fait connoistre aussy le désir qu'auroit le duc son maistre de donner quelque mortiffication à ceux qui gouvernent ledit canton (de Berne), mesme de reprendre sur eux ce qu'ils ont usurpé, s'il estoit assuré que j'approuvasse son dessein et que je voulusse bien luy donner les secours nécessaires pour y réussir; mais, comme toutes les affaires de l'Europe sont aujourd'huy dans une disposition à donner lieu de croire que le moindre incident seroit capable d'y exciter une grande guerre et que plus les princes protestans se réunissent pour l'augmentation de leur religion, plus la cour de Rome travaille à augmenter les divisions entre les princes catholiques . . . j'ay dit à cet ambassadeur que la conjoncture ne me paroissoit pas bien favorable au duc son maistre pour tesmoigner son ressentiment aux dits Bernois et que je suis bien aise d'empescher aussy longtemps qu'il me sera possible que la paix de l'Europe ne soit troublée, principalement dans les cantons suisses qui pourroient s'intéresser à ce qui regarde celuy de Berne.“ *Le roi à Arcy.* Versailles, 20 août 1688. Aff. Etr. Turin. LXXXVIII. 75. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 5 mars 1689. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 107.

(4) *Arcy au roi.* Turin, 31 juillet, 9 et 28 août 1688; *Le roi à Arcy.* Versailles, 20 août, 10 septembre 1688. Aff. Etr. Turin. LXXXVIII. 74, 75, 81, 82. — „Je m'asseure que, dans cette conjoncture d'affaires, le duc de Savoie se gardera bien de donner au canton de Berne aucun sujet de défiance et d'apréhension, et je seray bien aise aussy de mon costé de faire connoistre à tous les cantons que je désire tousjours sincèrement la conservation de la paix et de la concorde qu'il y a dans le Corps helvétique.“ *Le roi à Arcy.* Versailles, 3 septembre 1688. *Ibid.* LXXXVIII. 80.

(5) Eidg. Absch. VI² *A.* 216 *b* (Aarau, 9.—10. April 1688); 224 *a* (Baden evangel., Juli 1688). — E. de Budé. Bicentenaire de la glorieuse rentrée (Bulletin de la Société d'Histoire vaudoise, 1889). p. 29.

quitté la Suisse. (1) Mais leurs tribulations n'étaient pas terminées. Aussi bien, dans ces entrefaites, le roi ayant déclaré la guerre à l'empereur, les armées françaises pénétrèrent dans l'Allemagne occidentale et la dévastèrent. Incapables de subsister dans une contrée dont les habitants ne parvenaient même plus à subvenir à leurs propres besoins, les « religionnaires » se virent refoulés vers leur point de départ. (2) Aux derniers jours d'octobre un millier d'entre eux se pressaient aux portes de Schaffhouse. (3) Déterminés de prime abord à leur en refuser l'accès et à satisfaire sur ce point les exigences de leurs confédérés catholiques, (4) les protestants d'Helvétie durent changer d'avis. (5) C'était agir sagement et humainement. Leur bonne volonté était certaine. Ils venaient d'en donner la preuve. En cédant à cette heure aux objurgations passionnées des « Waldstætten », ils se fussent aliéné les sympathies des Anglais, des Hollandais et des princes réformés de l'Empire. (6) Les Barbets passés en Allemagne furent donc autorisés à nouveau à végéter sur le sol infertile des Ligues. (7) Berne, qui avait été la dernière à consentir à ce qu'ils en fussent éloignés, jugea prudent de se mettre à couvert de tout soupçon de collusion avec eux en invitant les gouvernements de Turin et de Sion à faire bonne garde aux frontières du Piémont et du Valais et à veiller désormais avec plus de soin au refoulement vers les vallées vaudoises des « religionnaires » dont les autorités des cités évangéliques avaient cependant favorisé jusque-là l'émigration volontaire en Helvétie. (8)

Rupture de la trêve de Ratisbonne. — Défectuosité du plan d'opérations militaires conçu par Louvois. — Comment est accueillie en Suisse la nouvelle de la reprise des hostilités. — Les cantons désirent la proclamation de la neutralité des villes forestières. — L'empereur, le roi Très-Chrétien et la diète d'Argovie. — Les cités évangéliques et la Ligue d'Augsbourg. — Importance de Constance et des

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 28 août 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 254.

(2) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 4 novembre 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 20 novembre 1688. *Ibid.*

(3) *Tambonneau au roi.* Bade, 3 et 11 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 415, 438. — *Govone agli cantoni cattolici.* Lucerna, 7 novembre 1688. St-Arch. Luzern. Durchzug u.s.w. (1684 à 1690). — *Bern an Luzern.* 14./24. Februar 1689. *Ibid.*

(4) *G. Convenant à Cliniet, grand-maître des postes à Leyden.* Schaffhouse, 15/25 avril 1689. Rijksarchief La Haye. Zwitserland. Secrete Brieven. 7872.

(5) *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 13 et 24 février 1688. Aff. Etr. Genève. IV. 600, 604 (Barbey. 319, 321). — *Tambonneau au roi.* Bade, 1er, 3 et 11 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 403, 415, 438. — *Die evangl. Stätt und Orthe der Eidgenossenschaft an die Herrn Staaten Generalen der Vereinigten Niederlanden.* Zürich. 11./21. März 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5970.*

(6) *Convenant aux Etats-Généraux à La Haye.* Zurich, 3/13 février 1689. Rijksarchief La Haye. Zwitserland. Secrete Brieven. 7872 (1672—1692).

(7) *Die evangel. Stätt und Orthe der Eidgenossenschaft an die Herrn Staaten Generalen der Vereinigten Niederlanden.* Zürich, 22. Oktober/1. November 1688. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5970.*

(8) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 12 agosto 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Le roi à Arcy.* Versailles, 24 septembre 1688. Aff. Etr. Turin. LXXXVIII. 86.

places fortes de la ligne du Rhin au sentiment des Suisses. — Diète de Bade d'octobre 1688. — Tambonneau et Landsee. — Politique autrichienne à l'égard des Etats confédérés. — Projet d'introduire des garnisons helvétiques dans Rheinfelden et les cités de son groupe. — Conditions qu'y met Louis XIV. — Le point de vue de la diète quant au statut des villes forestières. — Difficultés de la position de Tambonneau. — Désagrégation du bloc des petits cantons. — Péril français suspendu sur la ligne du Rhin de Bâle à Constance. — Négociations franco-suisses au sujet du sort des «Waldstædte». — Effets déplorables de la procrastination impériale. — Scission au sein des députations cantonales quant au recès de la diète d'octobre. — Fermeté déployée par l'ambassadeur du roi Très-Chrétien en cette conjoncture. — L'empereur se refuse à ratifier la convention de neutralité soumise à son approbation. — Nouveaux ordres adressés de Paris à Soleure. — Exigences du Louvre. — Missive royale du 11 novembre. — Tambonneau s'efforce d'ouvrir les yeux de ses hôtes sur la duplicité de la diplomatie de la Hofbourg à leur égard.

XVII. La rupture de la trêve de Ratisbonne par Louis XIV, le 24 septembre 1688, rupture justifiée en somme, puisqu'elle ne faisait que prévenir une imminente et formidable agression des Alliés contre la France, eût pu tout aussi bien éloigner que rapprocher du sol des Ligues le théâtre des hostilités. Si elle entraîna la fuite désordonnée vers Schaffhouse des Vaudois du Piémont passés en Allemagne, (1) c'est que, repoussant les avis judicieux d'Avaux, son ambassadeur à La Haye, le roi Très-Chrétien, pour se rallier aux suggestions néfastes de Louvois, préféra déclarer la guerre à l'empereur et à l'Electeur-Palatin plutôt qu'aux Hollandais et investir Philippsbourg de préférence à l'une des places fortes des Provinces-Unies. (2) Cette erreur capitale de jugement devait influer de façon désastreuse sur le résultat des opérations militaires engagées dès cette heure dans le voisinage immédiat du Rhin. En Suisse, la nouvelle de cet événement causa peu de surprise. Elle y était attendue. (3) D'aucuns même s'en réjouirent. (4) A Fribourg et à Soleure on s'apprêta à reviser quelques-unes des clauses des capitulations conclues avec l'étranger et à exiger un accroissement notable de la solde des troupes que le gouvernement royal ne pouvait manquer de demander aux Confédérés. (5) Dans certains cantons frontières, l'espoir fut à peine dissimulé que la présence de forces belligérantes à

(1) *Arcy au roi.* Turin, 24 décembre 1688. Aff. Etr. Turin. LXXXVIII. pièce 116.

(2) *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Constanz, 29. September 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 179; *an den Kaiser.* Baden, 13. Oktober 1688. *Ibid.* Schweiz. *F.* LIX. 200. — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 5 febbraio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Villagarcia a Gastañaga.* Venecia, 24 diciembre 1688. Arch. gén. du royaume, à Bruxelles. CCCCLXIV. 275.

(3) *contra: Govone al duca die Savoia.* Lucerna, 14 ottobre 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(4) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 10 septembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 268.

(5) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 13 avril 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 21. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 1er et 8 octobre 1688. *Ibid.* LXXXVI. 311, 331.

proximité de la Suisse fournirait aux artisans et aux agriculteurs de celle-ci l'occasion d'écouler à de hauts prix au delà du fleuve le produit de leur travail. (1)

Soudain l'annonce de la prise d'Offenbourg, suivie de celle de Villingen, réveilla chez les Confédérés le sens des réalités. (2) La question de la sauvegarde des villes forestières se posait à nouveau dans toute sa complexité. (3) Déjà les ducs de Lorraine et de Wurtemberg sollicitaient des magistrats de Schaffhouse qu'ils fissent occuper à leurs risques et périls la petite forteresse de Hohentwiel, jadis réduit inexpugnable des Suédois de Wiederholt durant la guerre de Trente-Ans. (4) Tambonneau ne cachait pas son appréhension de voir catholiques et protestants d'Helvétie s'unir pour traiter avec la cour de Vienne de la neutralité des cités impériales de la ligne du Rhin. (5) L'ambassadeur français déplorait qu'une récente violation de frontières relevée à la charge du gouverneur autrichien de Constance fût passée presque inaperçue en Suisse, alors que la moindre atteinte portée d'Alsace à l'intégrité du territoire bâlois eût soulevé un concert de récriminations de la part des députés de la diète de Bade. (6) Mais que lui servait-il d'exprimer ce regret tardif? La situation qu'il se voyait contraint d'affronter était ce que l'avaient faite depuis vingt-cinq ans la politique royale et deux au moins de ses représentants à Soleure, Mouslier et lui-même. D'entre ses nombreux voisins, le Corps helvétique mettait hors de pair l'empereur et le roi Très-Chrétien. Du premier, qui lui inspirait toujours la même crainte révérencielle, il ne redoutait aucun empiétement durable sur ses libertés. Des desseins de conquête prêtés au second, il se défiait en revanche chaque jour davantage. Ses membres continuaient certes à ignorer que, dans ce temps, le marquis de Villars, envoyé de Louis XIV à Munich, faisait miroiter aux yeux de l'Electeur un projet d'alliance dont l'économie reposait sur les secours militaires que le gouvernement de Paris se

(1) „L'on infère de là une guerre qu'on souhaitte fort en Suisse, où l'on profite tousjours du séjour de quelques troupes que ce puisse estre dans les lieux qui sont voisins des cantons.“ *Tambonneau au roi.* Soleure, 7 août 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 218.

(2) *Govone au duc de Savoie.* Lucerne, 30 septembre 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz Lett. min. XXIV. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 1er octobre; Bade, 13 décembre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 311; 509. — *Farini a Cibo.* Lucerna, 3 ottobre 1688. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII. — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 16 ottobre 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Constanz, 22. Oktober 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 183.

(3) *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Constanz. 29. September 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 179.

(4) Mission de Hirzel et de Dachselhoffer à Hohentwiel. *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 11. März 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 130. — *Tambonneau à Colbert de Croissy; au roi.* Soleure, 9 juin et 1er octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 125, 311. — *Convenant à Fagel, greffier des Etats-Généraux.* Zurich, 10/20 janvier 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972.*

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 21 août 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 244. — *Mémoire* [„Sa Mté royalle ayant bien voullu . . .“]. 29 octobre 1688. *Ibid.* LXXXVII. 105. — *Mémoire remis à Mr Tambonneau par les députés suisses.* Bade, octobre 1688. *Ibid.* LXXXVI. 362.

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 22 mai et 1er octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 86, 311.

promettait d'acheminer vers la Bavière « au travers de la Suisse ». (1) Il leur suffisait de constater que, de Bâle à Cologne, l'hégémonie française n'avait plus de contrepoids, que Constance et les villes forestières se trouvaient en danger et que, pour les attaquer, le roi Très-Chrétien n'hésiterait sans doute pas à tenter un coup de surprise sur le sol des Ligues. (2)

A la différence de leurs confédérés de la nouvelle croyance, les catholiques n'avaient à cette heure qu'une préoccupation, celle de maintenir coûte que coûte leur neutralité. (3) Les protestants, eux, voyaient plus loin et nourrissaient d'autres desseins. Animés de très fâcheuses dispositions à l'égard de la France, ils se révoltaient à la pensée que, déjà leur voisine de Genève à Bâle, cette puissance s'attachât à le devenir de Bâle à Constance. D'une enquête conduite simultanément de Soleure et de La Haye par Tambonneau et Avaux, il résultait que la mission dont venait d'être chargé en Hollande le secrétaire d'Etat Holzhalb n'était pas, ainsi qu'on l'a dit, à seule fin d'intéresser le gouvernement néerlandais au sort des Vaudois du Piémont. (4) L'opportunité de l'accession des cités évangéliques à la Ligue d'Augsbourg avait été envisagée. (5) Tout demeurait certes en suspens à ce sujet. Mais, encore qu'à Turin on se refusât à admettre la possibilité d'une véritable rupture entre Berne et la France, (6) il eût suffi peut-être d'un revers important des armées royales pour en précipiter l'accomplissement. (7)

En fait, Constance était la clé des magasins de blé de la Souabe pour Zurich. (8) En ce qui concernait les villes forestières, toute agression dirigée et

---

(1) ***Villars au roi.*** **Munich, 15 janvier 1688. Aff. Etr. Bavière. XL. 27.**

(2) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 7 ottobre 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — „L'on peut seurement compter que bientost il n'y aura plus de place depuis Basle jusqu'à Cologne dont vous ne soyez le maistre.“ *Arcy au roi.* Turin, 30 octobre 1688. Aff. Etr. Turin. LXXXVII. 101. — *Pietro Venier al Senato.* Torino, 6 novembre 1688 (3a). Frari. Francia. CLXXIX.

(3) ***Govone al duca di Savoia.*** **Lucerna, 14 ottobre 1688. loc. cit.**

(4) *Die evangel. Stätt und Orth der Eydtgnossenschafft an die Herrn Staaten Generalen der Vereinigten Niederlanden.* 2./12. Mai 1687. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. 5972. — „La playe de l'Eglise des vallées de Piemont est grande comme toute la terre et longue comme la mer.“ *Proposition faite devant les Etats-Généraux par David Holzhalb.* 12 août 1687. *Ibid.*

(5) Négociations du comte d'Avaux. t. V. 236 (21 février 1686). — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 22 febbraio 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXX. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1686* (octobre). loc. cit. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 2 novembre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 172. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 9 janvier 1687, 6 février 1688. *Ibid.* LXXXIV. 11; LXXXV. 358. — *Le bailli Courten à Govone.* Sierre, 3 septembre 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Tambonneau au roi.* Soleure. 25 octobre 1687, 24 janvier 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 169, 352. — *Avaux au roi.* La Haye, 6 novembre 1687. Négociations du comte d'Avaux. t. VI. 188.

(6) „Può essere che li Bernesi, quali sono naturalmente altieri et prudenti, si porteranno a professare in voce di voler abbracciare la presente congiuntura di operare contro la Francia, ma dal detto al fatto vi è un gran tratto.“ *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 23 ottobre 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *David Holzhalb aux Etats-Généraux à La Haye.* Zurich, 30 octobre 1688. Rijksarchief. La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5970.*

(7) „Il ne tient plus à eux pour faire la guerre que de voir l'ennemy.“ *Tambonneau à Gravel.* Soleure, 31 mars 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 17.

(8) *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz. 6. Januar 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 121. — *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Constanz, 2. Oktober 1688. *Ibid.* Schweiz. *F.* LIX. 183. — *Tambonneau au roi.* Bade, 15 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 347.

réussie contre elles eût pratiqué une brèche irréparable dans le réseau ténu du *défensional* helvétique au long du Rhin. (1) Différée de quelques jours, (2) la diète générale convoquée à Bade par les soins du *Vorort*, à la suggestion de l'envoyé impérial, (3) s'ouvrit le 10 octobre en la présence de l'ambassadeur du roi Très-Chrétien. (4) Le discours qu'il y prononça le lendemain 11 ne fut à autre fin que de rassurer ses hôtes quant aux périls, imaginaires selon lui, que leur ferait courir une nouvelle extension de la puissance française à leurs portes. (5) Promu entre-temps à la charge d'envoyé ordinaire (6) de Léopold Ier en Suisse, (7) le baron de Landsee, dont les tergiversations indisposaient depuis un certain temps les Confédérés, (8) eut son audience le 12. (9) Du coup se trouvèrent nettement mis en lumière trois points de vue très divergents: celui de la cour

---

(1) *Relation Rasslers an den Kaiser.* Constanz, 4. Januar 1685. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. LVIII (1683—1685). — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en septembre 1688.* loc. cit. — *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Constanz, 29. September 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 179. — *Tambonneau au roi.* Bade, 15 octobre 1688. loc. cit. — „Weil Oesterreich allezeit Oesterreich und Franckreich allezeit Franckreich verbleiben werde." *F. von Thurn an Landsee.* Skt Gallen, 22. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. LX. 101.

(2) *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Constanz, 1. und 2. Oktober 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 181, 183. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 7 ottobre 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(3) *Copia allerunderthænigisten Relation ahn Ihr Kays. Mt von dem Herrn Baron von Landsee,* abgegeben de dato Augspurg, 3 novembris 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX3. 160.

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 1er et 8 octobre; Bade, 15 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 311, 331, 347. — *Landsee an den Kaiser.* Baden, 15. Oktober, 1. November 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. LX. 2, 5.

(5) Eidg. Absch. VI2 *A.* 233 *b* (Baden, 10. Oktober—16. November 1688). — *Proposition faite devant l'assemblée de Bade par l'ambassadeur de France.* 11 octobre 1688. Arch. Ev. de Bâle. Französ. Kriege u. s. w. 1688—1689. n° 5. — *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Baden, 13. Oktober 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 196. — *Tambonneau au roi.* Bade, 14 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 335. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 21 ottobre 1688. loc. cit. — R. Fester. Die Augsburger Allianz von 1686 (München, 1893). p. 39.

(6) „Die Person des Envoyé belangend habe bey dem Vergangnen erlernet dass derselben Ansehen dem negotio grossen nachtruk geben kan und disseres viel mahl gelitten weil denen gebrauchten Subjectis ein solches gemanglet." *Fidel von Thurn an den Graf Lodron.* Skt Gallen, 6. Januar 1680. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* 57. n° 1. — *Farini a Cibo.* Lucerna, 15 ottobre 1688. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXVII. — *Luzern an die VI cathol. Orten.* 6. November 1688. loc. cit.

(7) „als bestendiger Resident." *Der Kaiser an die ob. Oester Geheime Räthe in Innsbruck.* Wien, 22. August 1687. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 115. — *Die XIII Orte der Eidgenossenschaft an den Kaiser.* Zürich, 18. April 1688. *Ibid.* Schweiz. *F.* LIX. 153.

(8) *Tambonneau au roi.* Soleure, 21 janvier et 29 mai 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 345; LXXXVI. 103. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 13 mai et 8 juillet 1688. *Ibid.* LXXXVI. 65, 156. — *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Constanz, 6. Oktober 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 193.

(9) *Rassler an den Herzog von Lothringen.* München, 16. November 1685. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LVIII. 378. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 233 c (Baden, 10. Oktober—16. November 1688). — *Proposition du baron de Landsee.* Bade, 12 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 86; Arch. Ev. de Bâle. Französ. Kriege u. s. w. (1688—1689). n° 10. — *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Baden, 13. Oktober 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 196; *an den Kaiser.* Baden, 15. Oktober 1688 *Ibid.* Schweiz. *F.* LX. 2. — *Francesco-Ferdinando Crivelli al segretario di Stato, a Milano.* Altorfo, 18 ottobre 1688. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. 1676—1680. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en octobre 1688.* loc. cit. — Theatrum Europaeum. XIII. 435.

de Vienne, celui du Louvre, celui du Corps helvétique ou du moins de la majorité de ses membres. (1)

L'attitude du gouvernement autrichien envers les cantons au regard de la protection ou du statut projeté des places fortes de la ligne du Rhin variait à l'extrême. Tour à tour souple, hautaine ou agressive, elle s'inspirait du succès ou de l'insuccès des opérations militaires engagées en Hongrie, en Transylvanie, dans le Palatinat ou ailleurs. Que celles-ci parussent compromises et tout aussitôt les Suisses étaient requis de donner à l'*Erbeinung* renouvelée en 1511 une interprétation qui les eût constitués gardiens presque bénévoles de ce boulevard avancé de l'Empire à la frontière des Ligues. (2) Que les affaires de la maison de Habsbourg semblassent au contraire en voie de relèvement, et le chef de cette dernière reprenait sa liberté d'action et ne songeait plus à demander aux cantons des levées pour assurer la défense de la rive droite du Rhin. (3)

Dès le printemps de l'année 1688, le projet d'introduire des garnisons helvétiques dans les villes forestières était derechef en faveur à Vienne. Par suite, lorsque le baron de Landsee se présenta devant la diète de Bade en octobre, ce ne fut pas seulement pour imputer à l'ennemi héréditaire de son maître la rupture de la trêve de Ratisbonne (4) et protester, comme l'ambassadeur d'Espagne, l'envoyé des Provinces Unies et lui-même ne manquaient pas de le faire en toutes occasions, contre la présence de contingents suisses dans les armées françaises sur le sol de l'Empire, (5) mais aussi pour presser les cantons de lui accorder une levée de cinq à six mille hommes à répartir entre Constance, Rheinfelden et les autres «Waldstædte». (6)

Depuis longtemps déjà les fins poursuivies aux Ligues par les hommes d'Etat autrichiens étaient percées à jour à Paris. (7) Tambonneau se trouvait

---

(1) *Tambonneau au roi.* Bade, 14 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 335. — *Farini a Cibo.* Lucerna, 22 ottobre 1688. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII.

(2) *Fidel von Thurn an Landsee.* Skt Gall, 22. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 101.

(3) *Tambonneau au roi.* Bade, 14 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 335.

(4) *Stadel an die XIII Orte.* Costantz, 2. Oktober 1688. St-Arch. Luzern. Schweiz Neutralität. 1679—1689. — *Landsee an die XIII Orte.* Costantz, 3. Oktober 1688; *Zürich an Luzern.* 21. September/4. Oktober 1688. *Ibid.*

(5) *Landsee an den Kaiser.* Baden, 15. Oktober 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 2. — „Era venuto (Tambonneau) per sentire in che potesse essere utile a questa republica." *Farini a Cibo.* Lucerna, 22 ottobre 1688. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII. — *Tambonneau au roi.* Bade, 28 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 395. — *Le lieutenant-colonel Oberkan à Zurich* (octobre) 1688. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 101. — *La diète de Bade au roi de France.* 15 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts XIII. 167. — *Haubtmann Heinrich Lochmann an Zürich.* Lille, 25. Dezember 1688. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 103. — *Carlo Casati alli XIII cantoni.* Coira, 3 ottobre 1689. *Ibid.* Spanien *A.* 216¹ et 141ª.

(6) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 30 juin 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 145. — Eidg. Absch. VI² *A.* 233 *c*, 237 *h* (Baden, 10. Oktober—16. November 1688) — *Les XIII cantons au roi.* Bade, 15 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 361. — *Tambonneau au roi.* Bade, 18 octobre et 14 novembre 1688. *Ibid.* LXXXV. 370; LXXXVI 446. — *Farini a Cibo.* Lucerna, 22 ottobre 1688. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en octobre 1688.* loc. cit. — *Landsee an den Kaiser.* Baden, 1. November; *an die XIII Orte und Zugewandten.* Constanz, 29. November 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 5, 8.

(7) *Tambonneau au roi.* Bade, 14 octobre 1688. loc. cit.

donc armé pour prévenir ou contrecarrer selon les cas les démarches de Landsee. Il savait le roi opposé à ce que les Confédérés accordassent des troupes à l'empereur, alors qu'ils lui refusaient à lui-même la faculté de faire recruter sur leur sol les effectifs destinés à compléter les régiments à sa solde. (1) Il n'ignorait pas en outre la condition *sine qua non* mise par son maître à la conclusion d'une entente austro-suisse au sujet de la neutralité des villes forestières, à savoir que les forces impériales cesseraient pour toujours d'y tenir garnison et seraient remplacées par des levées helvétiques. (2) Il reconnaissait enfin la nécessité de rendre ses hôtes certains que, même au cas où la Souabe tomberait entre les mains du roi, ils retireraient de ce changement de domination d'aussi grands avantages pour leurs approvisionnements en céréales qu'ils en recevaient de la Franche-Comté pour leur ravitaillement en sel depuis que cette province ne faisait plus partie de la monarchie catholique, (3) que leurs inquiétudes provenaient de l'attitude de Léopold I[er] et non de celle de Louis XIV à leur égard, puisque celui-ci leur accordait sans peine tout ce que celui-là, de plus en plus ménager de ses deniers, (4) leur refusait sans raison, (5) et que le souci de leur conservation voulait qu'ils veillassent à leurs propres intérêts avant de défendre ceux de la maison d'Autriche, dont les ministres travaillaient avec obstination depuis quatre ans à rompre la trêve de Ratisbonne (6) et à entraîner les cantons dans une guerre contre la France. (7)

---

(1) „Il me paroist par tout ce que contiennent vos depesches que les cantons sont fort portés à donner sur ce sujet à l'empereur beaucoup plus de satisfaction qu'à moy." *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 25 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 165.

(2) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 17 juin; Fontainebleau, 22 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 128, 368. — *Tambonneau au roi.* Bade. 15 octobre 1688. *Ibid* LXXXVI. 347. — *Tambonneau à Bâle.* Bade, 15 octobre 1688. St-Arch. Basel. Politisches. Orlean'scher Krieg. V3. — *Gorone al duca di Savoia.* Lucerna, 4 novembre 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Farini a Cibo.* Lucerna, 5 novembre 1688. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII.

(3) *Tambonneau au roi.* Bade, 15 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 347.

(4) *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 21. März 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 140; *an die oberœsterr. Rathe.* Constanz, 29. September 1688. *Ibid.* Schweiz. *F.* LIX. 179.

(5) *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 3 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 390. — *Tambonneau au roi.* Bade, 16 novembre 1688. *Ibid.* LXXXVI. 454.

(6) *Tambonneau au roi.* Bade, 15 octobre 1688 loc. cit. — *Landsee an den Kaiser.* Constanz, 21. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 60.

(7) „Es seindt einige welche ganz frey aussgeben dass der Kayserl. Hof weder die Neutralität, weder all andere Sicherheit für die Waldstætte verlange, sonder einzig unnd allein sueche die Schweiz in einen Krieg mit Franckreich einzuflechten." *Extract Schreibens von 22. Oktober 1688.* Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX (1686—1688). 234. — „Zu welchem Schluss besagte Aydgnossen neben anderem dardurch verahnlasset worden dass der französischer Plenipotentiarius zu Regenspurg M[r] Verjus ahn den alhiesigen Ambass[r] Tambonneau geschrieben derglichen Bericht auch der Statt Zürich von deroselben Correspondenten von dar einkommen, dass man von seithen Ihrer Kayserl. M[t] und des hochlöbl. Erzhaus Oesterreich nichts anders suchen thäte als vermittels der von erhohlten Aydgnossen versprochenen Interims defension selbe in communionem armorum wieder die Cron Franckreich zu ziehen, welches diessen Leüthen derengestalten imprimirt worden dass weder mein Secretarius noch ich bey meiner Ahnkhunft mit keinerley Vorstellungen denenselben diesse Gedancken benehmen koennen." *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Baden, 10. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 55. — *J. von Rckum an Landsee.* Baden, 10. Dezember 1688. *Ibid.* Schweiz. *F.* LX. 92.

En regard des points de vue autrichien et français, le point de vue helvétique dans la question du statut des villes forestières et de Constance apparaissait, à son origine du moins, très précis, très circonscrit. Ce que la diète demandait avec instance, c'était leur neutralisation.(1) Les représentants des belligérants ayant déclaré n'avoir point d'ordres à ce sujet, les membres de l'assemblée adressèrent, le 15 octobre, au roi et à l'empereur des missives où était exprimé le désir de conclure sans retard avec ces deux princes des conventions qui assurassent la sauvegarde des places précitées, ainsi que d'« un petit district dans leur voisinage », (2) adjonction tardive et inattendue qui provoqua de la part de Tambonneau cette boutade que, « s'il avait eu l'honneur de les revoir dans les deux jours », les députés confédérés eussent fini par réclamer de lui la neutralisation de « toute la Souabe ».(3)

Cependant les hostilités se rapprochaient de la frontière des Ligues et le projet de traité élaboré par les membres de la diète et soumis par eux à la ratification des belligérants demeurait en suspens.(4) Aussi l'alarme grandissait-elle chez les protestants.(5) De surcroît l'ambassadeur français se sentait impuissant à peser efficacement sur les délibérations des catholiques de la Suisse occidentale, de plus en plus enclins, semblait-il, à se soustraire à ses directions. En réalité la position de Tambonneau devenait difficile.(6) Zurich et les Etats de son groupe, appuyés par Soleure et Fribourg, faisaient le jeu de l'empereur et s'apprêtaient à introduire à ses frais quelques centaines d'hommes dans les places fortes de la rive droite du Rhin.(7) Le bloc des petits cantons commençait lui-même à se désagréger. Certes Lucerne, pressée de rentrer

---

(1) „Ils craignent plus encore pour les villes forestières que pour tout ce qui peut arriver en quel lieu que ce soit de leur voisinage.“ *Tambonneau au roi.* Soleure, 1er octobre; Bade, 14 et 15 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 311, 335, 347. — *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Constanz, 2. Oktober 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 183. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 21 ottobre 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Farini a Cibo.* Lucerna, 22 ottobre 1688. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII.

(2) *Tambonneau au roi.* Bade, 15 octobre et 1er novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 347, 403. — *Farini a Cibo.* Lucerna, 5 novembre 1688, 1° aprile 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII. — *Mémoire* [„Les députez des louables cantons ...“]. Bade, 13 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 522. — Theatrum Europaeum. XIII. 435.

(3) *Tambonneau au roi.* Bade, 15 octobre 1688 Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 347.

(4) *Landsee an den Kaiser.* Constanz, 15. Oktober 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 2.

(5) „Ist Bern bestendig des vorigen Sentiments dass man diese Stätt (Rheinfelden u. s. w.) als ihr Aigenthumb manutenieren solle, bevorab da Mr Tambonneau sie ausdrücklich versichert dasz sobald es gefrieren werde, man selbe attaquiren, auch der Kœnig in aigner Person ad finem martii an dem Obern Rhein mit 80000 Mann stehen wolle.“ *J. v. Rekum an Landsee* Baden, 10. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 92. — R. Fester. Die Augsburger Allianz von 1686. p. 39.

(6) *Landsee an den Kaiser.* Baden, 13. Oktober 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 200.

(7) *Landsee an den Kaiser.* Baden, 13. und 20. Oktober 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 200, 224 — *Memorial ahn den Kayserl. Ministern H. Baron von Landsee.* Baden, 17. Oktober 1688. *Ibid.* Schweiz. *F.* LIX. 220. — *Tambonneau au roi.* Bade, 18 octobre et 14 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 370, 446. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 28 ottobre 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 30 ottobre 1688. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXV.

dans les bonnes grâces du roi Très-Chrétien,[1] résistait aux sollicitations de Casati, le nouvel ambassadeur d'Espagne, qui s'attachait à la rallier aux desseins de Landsee.[2] Mais Zoug et le Bas-Unterwalden paraissaient acquis à ceux-ci.[3] De sa fenêtre, Tambonneau ne voyait-il pas Fidèle de La Tour, le plus dangereux des adversaires de la cause française, confabuler devant la porte du cloître des capucins, tous acquis aux intérêts des Habsbourg,[4] avec les chefs de la faction austro-espagnole?[5] D'autre part, afin de prévenir les objections du gouvernement de Paris, les autorités du *Vorort* exhumaient de leurs archives une missive, en date du 29 mars 1677, dans laquelle Louis XIV approuvait «les sages précautions prises» par les Confédérés «pour leur propre seureté».[6] Et la situation ne devait pas être éclaircie du fait que la diète se décidait à confirmer à nouveau son recès de septembre 1681, soit à observer scrupuleusement les traités passés par le Corps helvétique avec l'étranger, puisque aussi bien ces traités se contredisaient le plus souvent entre eux.[7]

Ce fut dans ce temps-là que parvint à Bade la réponse du roi à la dépêche de la diète en date du 13 octobre.[8] Tambonneau convia les délégués de celle-ci à en prendre connaissance «en son logis» le 28 de ce mois.[9] Le 14 déjà, le monarque français s'était attaché à ne laisser subsister aucun malentendu quant au

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 5 juin 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 115. — Eidg. Absch. VI² *A.* 234 *d.*

(2) *Tambonneau au roi.* Bade, 28 octobre, 1er et 11 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 345, 403, 438. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en octobre et novembre 1688.* loc. cit. — *contra: Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Baden, 28. Oktober 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 212. — *J. von Rekum an Landsee.* Luzern. 29. Oktober 1688. *Ibid.* Schweiz. *F.* LIX. 244.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 22 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 381. — *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 3 novembre 1688. *Ibid.* LXXXVI. 390.

(4) „welche überaus guet Kayserlich sich erwissen." *Landsee an den Kaiser.* Constanz, 10. Februar 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX² (Januar—März 1689). 28.

(5) *Tambonneau au roi.* Bade, 18 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 370. — *Fidele della Torre à...* St-Gall, 21 janvier 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni (1691—1695).

(6) *Tambonneau au roi.* Bade, 15 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse LXXXVI. 347. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en octobre 1688.* loc. cit. — *Landsee an den Kaiser.* Baden, 20. Oktober 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 224.

(7) Eidg. Absch. VI² *A.* 233—234 *c* (Baden, 10. Oktober—16. November 1688). — *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Baden, 13. Oktober 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 196. — *Memoriale ahn den Kayserl. Ministern H. Baron von Landsee.* Baden, 17. Oktober 1688. *Ibid.* Schweiz. *F.* LIX. 220. — *Prothocollum in des Kayserl. Ministri Logiament zu Baaden, vormittag den 17 novembris 1688. Ibid.* Schweiz. *F.* LX. 26. — *Farini a Cibo.* Lucerna, 10 dicembre 1688. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII.

(8) „Der frantzös. Ambr gibt aus das er die Kœnigl. Resolution wegen der Neutralität längst biss künfftigen Mitwoch zu erhalten verhoffe." *Landsee an den Kaiser.* Baden, 17. Oktober 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 221. — *Le roi aux XIII cantons.* Fontainebleau, 22 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 368; Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII; Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 235. — *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 22 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 368. — Theatrum Europaeum. XIII. 437.

(9) *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Baden, 28. Oktober 1688. loc. cit.; *an den Kaiser.* Baden, 1. November 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* LX. 5. — *Tambonneau au roi.* Bade, 1er novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 403. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en octobre 1688.* loc. cit.

sort réservé aux villes forestières. « Faites connoistre aux Suisses, écrivait-il à « son ambassadeur à Soleure, que s'ils n'amènent pas les Impériaux à les « leur remettre . . . on ne devra pas trouver estrange que je me serve de « tous les moyens que la guerre permet pour m'en rendre maistre. Je n'ay « pas accoustumé de donner advis de mes desseins avant que les exécuter. » (1) A cette dernière menace près, les déclarations contenues dans la missive du 22 concordaient avec celles énoncées huit jours auparavant. (2) Dans l'espoir de désarmer l'hostilité des magistrats des cités évangéliques, le roi autorisait Tambonneau à les aviser que le maintien de l'indépendance de Genève lui tenait particulièrement à cœur. (3)

Au total le péril suspendu sur Constance ne semblait pas aussi imminent que celui à quoi demeuraient exposées Rheinfelden et les places fortes de son groupe, qui elles pouvaient être enlevées à l'improviste, sans que l'assaillant se vît dans la nécessité d'emprunter pour cela le sol helvétique. (4) Néanmoins, dans la conférence qu'ils eurent avec Tambonneau, les 28 et 29 octobre, les délégués de la diète ne se bornèrent pas à le prier de solliciter de son maître l'octroi d'une suspension d'armes qui mît les cinq villes menacées à l'abri de toute surprise jusqu'à ce que l'empereur eût fait connaître ses intentions à leur égard. (5) Ils demandèrent, ainsi qu'on l'a dit plus haut, que la même faveur fût étendue au « petit district », ou, en d'autres termes, à une bande de terrain de deux lieues de largeur sur la rive droite du fleuve « à tirer des abords de Radolfzell au voisinage de Bâle. » (6)

Ouverte sous de fâcheux auspices, le 10 octobre, la diète générale se prolongeait au delà du terme prévu pour sa clôture. Qui plus est, il était à craindre qu'elle ne laissât sans solution la question capitale inscrite à son ordre du jour. (7) Tambonneau et les députés des cités évangéliques en tombèrent

(1) *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 11 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 327. — *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Baden, nachts 22 Oktober 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 229.

(2) *Le roi aux cantons.* Fontainebleau, 22 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 368; *à Tambonneau.* même date. *Ibid.* — *Tambonneau au roi.* Bade, 1er novembre 1688. *Ibid.* LXXXVI. 403.

(3) *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 22 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 368.

(4) *Wass die Eydtgnossen ao 1688 von beyden Kriegenden Partyen, Kayserl. und Königl. Mayten von Franckreich, für Anstöss erlitten.* St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1679—1689. — *Allerunderthœnigste Relation ahn Ihr Kays. Mt von dem Herrn Baron von Landsee.* Augsburg, 3. November 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX1. 160. — *contra: Govone au duc de Savoie.* Lucerne, 7 octobre 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(5) *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Constanz, 29. September 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. LIX. — *Mémoire* [„Sa Mté royalle ayant bien voullu . . .“]. Bade, 29 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 106. — *Mémoire remis à Mr Tambonneau par les députés suisses.* Bade, octobre 1688. *Ibid.* LXXXVI. 362.

(6) *Mémoire* [„Les députés des louables cantons . . .“]. Bade, 13 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 522.

(7) *Tambonneau au roi.* Bade, 14 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 335. — *Die feste Staatsbedenckhen einer lobl. Eidgenossft in dem von der Cron Franckreich wider das Römische Reich im September 1688 angehobne Krieg, gestellet über die in dem octobri und novembri desselben Jahrs uff der Tagleistung in Frieden gewalthete verschidene zwo Meinungen.* St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1679—1689.

pour une fois d'accord. [1] Les magistrats de Lucerne déploraient l'enchaînement fatal des circonstances qui s'opposaient à l'immédiate neutralité des villes forestières. [2] *Dum consultatur Romae expugnatur Saguntum.* [3] Aussi bien que servait-il de récriminer? Les divisions des Confédérés entraient certes pour une part dans les mécomptes qu'apportaient à ceux-ci leurs relations avec l'étranger. [4] Mais la procrastination impériale habilement calculée entravait seule la conclusion du traité souhaité, [5] encore qu'à des fins diverses, par les catholiques comme par les protestants. Landsee demandait un délai de six à huit semaines avant d'être en mesure de faire part à la diète des intentions définitives de son souverain. [6] Or, le temps pressait, car il n'était pas à prévoir que le roi suspendît jusqu'à l'arrivée de la réponse de Léopold Ier la marche de ses armées engagées en Wurtemberg. [7] Le 2 novembre, les cantons protestants, Fribourg, Soleure, Zoug, Unterwalden-le-Bas et l'abbé de Saint-Gall s'engagèrent à lever deux mille et quelques cents hommes et à les jeter « à l'offensive » au delà du Rhin au premier appel des autorités des places autrichiennes. [8] Lucerne, qu'appuyaient les autres petits Etats catholiques et la ville de Saint-Gall, estimant en revanche que la cour de Vienne était responsable des retards apportés à la conclusion d'un traité de neutralité, différèrent de donner leur adhésion à cette résolution. [9]

Coup sur coup, vers le milieu d'octobre, puis au commencement de novembre, la nouvelle se répandit aux Ligues, propagée par le baron de Landsee, du siège et de la capitulation de Philippsbourg, ainsi que d'une agression

---

(1) *Tambonneau au roi.* Bade, 11 octobre 1688. loc. cit. — *F. von Thurn an die oberœsterr. Räthe.* Baden, 23. Oktober 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 237. — „Es scheinet aber das dise Leüth, wo nicht alle, wenigist dero ein gueter Theil, sich von denen französischen sincerationen einnemen lassen.“ *Landsee an den Kaiser.* Baden, 1. November 1688 *Ibid.* Schweiz. *F.* LX. 5.

(2) *Rassler an den Herzog von Lothringen.* München, 16. November 1685. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LVIII. 378.

(3) *Luzern an die VI cathol. Orten.* 6. November 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(4) *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Baden, nachts 22. Oktober 1688 Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 229. — *Farini a Cibo.* Lucerna, 10 dicembre 1688. loc. cit.

(5) *Landsee an den Kaiser.* Baden, 13. Oktober 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 200. — *Relation Landsees an den Kaiser.* Baden, 20 Oktober 1688. *Ibid.* Schweiz. *F.* LIX. — *Allerunderthænigste Relation ahn Ihr Kays. Mt von dem Herrn Baron von Landsee.* Augsburg, 3. November 1689. *Ibid.* Schweiz. *F.* LX3. 160.

(6) *Tambonneau au roi.* Bade, 1er novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 403.

(7) *Tambonneau à* . . . Olten, 19 novembre 1688. St-Arch. Basel. Politisches, Orlean'scher Krieg. V3.

(8) „interimsweise“. *Allerunderthænigste Relation ahn Ihr Kayserl. Mayt von dem Herrn Baron von Landsee abgeben, de dato Augspurg, 3 novembris 1689.* Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX3. 160. — *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 7 octobre et 3 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 307, 390. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 22 octobre; Bade, 14 novembre 1688. *Ibid.* LXXXVI. 381, 416.

(9) *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Baden, nachts 22. Oktober, 4. November, 10. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 229. 274; LX. 55. — *F. von Thurn an die oberœsterr. Räthe.* Baden, 23. Oktober 1688. *Ibid.* — *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Baden, 4. und 11. November 1688. *raptissime. Ibid.* Schweiz. *F.* LIX. 278, 282. — *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau. 11 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 422. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en novembre 1688.* loc. cit.

française contre Sæckingen. (1) Tout aussitôt une délégation de la diète, ayant à sa tête le bourgmestre Escher, de Zurich, se rendit chez Tambonneau afin de l'entretenir derechef des doléances de celle-ci. (2) L'ambassadeur attendait de pied ferme ses visiteurs et leur déclara sans ambages qu'ils eussent à s'en prendre à eux seuls de l'aggravation de la menace suspendue sur la frontière septentrionale de leur pays. (3) Avec infiniment de raison, le ministre du Louvre estimait « que ce n'estoit pas à celuy qui appeloit au secours d'imposer à ceux dont il sollicitoit l'assistance la manière en laquelle il vouloit estre servi ». (4) Si, au lieu de se plier aux caprices de l'empereur et de laisser à ce prince la faculté d'attendre l'issue des événements qui se déroulaient en Angleterre avant de se résoudre à remettre les villes forestières et Constance en dépôt entre les mains des Suisses, ceux-ci l'avaient avisé de leur volonté d'occuper militairement celles-là dans un délai de quinze jours, quelle que dût être sa réponse à leurs objurgations, le chef de la maison d'Autriche eût sans doute fait droit à ces dernières. Or, il était inutile désormais de nourrir un tel espoir. (5) Dans ce même temps, en effet, Landsee recevait de Vienne une missive, datée du 3 novembre, bien propre à détruire les illusions tenaces des députés austrophiles de la diète. Sous le prétexte qu'un recès d'Empire de l'année 1641 s'opposait à ce qu'un membre de celui-ci conclût un traité quelconque avec l'étranger sans l'aveu de tous les autres, Léopold Ier refusait de ratifier la

---

(1) *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Constanz, 29. September; Baden, 13. Oktober 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 179, 206. — *Tambonneau à Lucerne.* Bade, 15 octobre 1688. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1679—1690. — *Landsee an den Kaiser.* Baden, 15. Oktober 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 2. — *J. von Rekum an Landsee.* Luzern, 29. Oktober 1688. *Ibid.* Schweiz. *F.* LIX. 244. — *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Baden, 4. November 1688. *Ibid.* Schweiz. *F.* LIX. 278. — *Landsee an die XIII Orte.* Baden, 10. November 1688. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1679—1690. — *Govone al duca die Savoia.* Lucerna, 11 novembre 1688. loc. cit. — *Tambonneau au roi.* Bade, 11 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 438. — *Farini a Cibo.* Lucerna, 19 novembre 1688. loc. cit. — *Erklherungs Schreiben von dem Schweizer. Canton Unterwalden wegen Ihrer würcklichen Hilf zu Beschüzung der Waldstätte.* Sarnen, 6. Januar 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX². 3. — Eidg. Absch. VI² *A.* 233 c.

(2) *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Baden, 15. Oktober 1688. loc. cit — *Tambonneau au roi.* Bade, 11 novembre 1688. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 235 *h* (Baden, 10. Oktober—16. November 1688).

(3) „Le bruit de la prise de Philippsbourg, arrivé ce matin, a donné de nouvelles forces à ceux qui ne cherchent qu'à remplir tout le Corps helvétique de vaines alarmes.“ *Tambonneau à Lucerne.* Bade, 3 novembre 1688. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1679—1690. — *Tambonneau au roi.* Bade, 11 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 438. — *Substantzialischer Bericht bissheriger Verloffenheit auf gehaltener Tagsatzung zu Baden, im Monat october 1688, abgeben von denen Herren Ehrengesandten ahn jedes der löbl. XIII undt zugewandten Orthen, de dato des 15ten ejusdem anni 1688 erlassen.* Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 216.

(4) *Tambonneau au roi.* Bade, 15 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 347.

(5) *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en novembre 1688.* loc. cit. — *Tambonneau au roi.* Bade, 11 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 438. — „Tutto va in discorsi, e per la contrarietà de partiti, non vedo che si prenda un' unita e stabile risoluzione.“ *Farini a Cibo.* Lucerna, 10 dicembre 1688. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII. — *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Baden, 10. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 55. — „Daraus erhellt zimblich evident daz der Franzosen Magnet dahin gestelt ist die Aydtgnossen anzureizn sich der quæstionierten Stättn gwalthätig zu bemächtigen, falls die Kays. Mt solche mitelst der Neutralitet in Sicherheit zu sezen sich nicht verstehen wolten. Hiebevor haben die Franzosen von solchen Sachen allein Ihrenn Fründten in daz Ohr geredt. Nun aber schreyben Sie es den XIII und Zugewandte Orth.“ *F. von Thurn an den Herzog von Lothringen.* Skt Gallen, 27. Dezember 1688. *Ibid.* Schweiz. *F.* LX. 112.

convention de neutralité soumise à sa signature.[1] En revanche il demandait « pour amuser le tapis » [2] que les cantons lui accordassent six mille hommes afin d'assurer la défense de Constance et des villes forestières[3] et protestait derechef par la bouche de son envoyé à Bade contre les « transgressions dans le service » imposées selon lui aux troupes suisses à la solde française, notamment aux officiers des régiments de Stoppa et de Greder.[4]

Etant donné que les députations cantonales à la diète d'octobre paraissaient en majorité hostiles aux intérêts de la Couronne Très-Chrétienne,[5] Tambonneau ne se montra pas surpris du peu d'émoi que provoqua parmi les Confédérés la réponse impériale à leur missive du 15 octobre. Sous l'influence du *Vorort*, dont le commerce eût eu à souffrir d'un refroidissement des rapports austro-suisses,[6] la plupart des membres de l'assemblée inclinaient très manifestement à accorder à Léopold Ier une satisfaction partielle tant au regard des transgressions que de la levée.[7] Celle-ci eût été employée exclusivement à la protection de Constance et des villes forestières contre lesquelles on se persuadait à tort que Puysieux, gouverneur d'Huningue, méditait un coup de main.[8] Il semblait entendu, en outre, que la prépondérance serait acquise

---

(1) *Les XIII cantons au roi.* Bade. 15 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 361. — *Substantzlicher Bericht u. s. w.* 15. Oktober 1688. loc. cit. — *Die XIII Orte an den Kaiser.* 17. Oktober 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 218. — *Der Kaiser an die XIII Orte.* Wien, 3. November 1688. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII. — *Tambonneau au roi.* Bade, 14 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 446. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en novembre 1688.* loc. cit. — *Farini a Cibo.* Lucerna, 3 dicembre 1688. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII. 446. — *Underthænigste Relation u. s. w.* Augsburg, 3. November 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX². 160. — Theatrum Europaeum. XIII. 437.

(2) *Fidel von Thurn an Landsee.* Wyl, 10. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 70.

(3) „Weilen nur die mehrere cantones, absonderlich aber Lucern und die reformierte Orth, von Frankhreich nicht wenig disgustirt zu sein scheinen lassen, alss duerffte wohl die gelegenheit bei mehr dan 50 Jahre her besser und favorabler nicht gewesen sein für Ihre Kayserl. Majtät." *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 11. März, 15. April 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 130, 146. — *Landsee an den H. Bürgermeister von Zürich.* Constantz, 29. November 1688. St-Arch. Bern. Teutschlandbuch *B.* 5.

(4) *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en octobre 1688.* loc. cit. — *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Baden, 11. November 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 282; *an den Kaiser.* Baden, 11. November; Constanz, 23. November 1688. *Ibid.* Schweiz. *F.* LIX. 284, 333. — *Prothocollum in des Kayserl. Ministri Logiament zu Baaden vormittag, den 17 novembris 1688. Ibid.* Schweiz. *F.* LX. 26. — Eidg. Absch. VI² *A.* 236—237 *i.*

(5) *Tambonneau au roi.* Bade, 14 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 446.

(6) *Die evangel. Stätt und Orthe der Eidgenossenschaft an die Herrn Staaten Generalen der Vereinigten Niederlanden.* Zürich, 6./16. Februar 1688. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. 5970. — *Tambonneau au roi.* Bade, 22 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 381. — *Die vorderœsterr. Regierung an die XIII Orte.* Klingnau, 17. Mai 1689. St-Arch. Bern. Teutschland Buch *E.* 35.

(7) *Tambonneau au roi.* Bade, 22 octobre et 14 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 381, 446. — *Mémoires remis à Mr Tambonneau par la Chancellerie de Bade.* 15–16 novembre 1688. *Ibid.* LXXXVI. 463—464. — *Les XIII cantons au roi.* 17 décembre 1688. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698. — *Haubtmann Heinrich Lochmann an Zürich.* Lille, 25. Dezember 1688. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 103. — *Solothurn an Zürich.* 14. Oktober 1689. *Ibid.* Spanien *A.* 216¹. n° 146.

(8) „Nach dem aber gestern morgen von denen oberœsterr. Wesen die Nachricht hieher gegeben worden dass die Vestung Philippsburg ahn verwiechenem Sambstag ahnn die Frantzosen per accord übergangen seye, ist entlich, auf meine nachtrückliche Instanz und Vorstellungen der nunmehr augenscheinlich bevorstehender Gefahr, gestern in der Session das conclusum dahin aussgefallen dass

aux troupes helvétiques dans ces diverses garnisons, et cela sous l'autorité de commandants autrichiens.(1) A Vienne et à Zurich, on comptait, à dire vrai, sans le roi Très-Chrétien. Or, les décisions prises par ce prince le 11 novembre, bien que d'importance inégale, tendaient toutes en somme à convaincre les Confédérés que le dernier mot lui appartiendrait. Rottweil, ville impériale, alliée des Suisses et participante, comme telle, au renouvellement du traité de l'année 1663, insistait pour être exonérée des contributions de guerre levées dans le Wurtemberg.(2) A Paris, il ne fut tenu aucun compte de cette requête.(3) En revanche Louis XIV consentait à comprendre dans la convention de neutralité projetée la bande de territoire de deux lieues de largeur que les membres de la diète souhaitaient y voir inclure.(4) Quant à son adhésion à cette convention, les conditions en étaient exposées avec plus de force et plus de précision encore que dans la missive adressée à Tambonneau le 14 octobre. Elles stipulaient en effet que les Autrichiens évacueraient la zone réservée; qu'ils y seraient remplacés par des troupes helvétiques sous les ordres d'officiers de leur nation «au serment des cantons» et que ceux-ci s'engageraient à défendre, même contre l'empereur, le dépôt confié à leur garde, précaution que justifiait, selon le roi, la partialité avérée des Confédérés en faveur de la cause des Habsbourg.(5) Rompant enfin avec d'anciens errements, dont le danger lui avait été signalé à mainte reprise, Louis XIV cessait de se désintéresser des levées organisées aux Ligues par des puissances étrangères et de se bercer de l'illusion que les auxiliaires suisses s'enrôleraient avec d'autant moins d'hésitation dans ses armées qu'ils auraient éprouvé plus de mécomptes dans celles de ses adversaires.(6) Il était en conséquence prescrit à Tambonneau de s'opposer ouvertement à tous recrutements pour le service de l'empereur, du roi Catholique,

---

auss jedem canton auf den 10. diesses 50 man ausziehen und die Waldstætt alsz denen die Gefahr dermahlen am negsten Bedenken, auch da solche zunehmen wurde, in die Stätt einziehen und wieder allen Gewalt defendieren sollen." *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Baden, 4. November 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. F. LIX. 278. — *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Baden 11. November 1688. *raptissime. Ibid.* Schweiz. *F.* LIX. 287. — *Tambonneau au roi.* Bade, 16 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 154. — *Extract Schreiben von den 2 Schweizerischen H. Obristen,* de data 27. November 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. LX. 35. — *Nouvelles de Suisse* du 29 novembre 1688 ap. Gazette d'Amsterdam, du 13 décembre 1688.

(1) *Tambonneau au roi.* Bade, 14 et 16 novembre 1688. loc. cit.

(2) *Tambonneau au roi.* Bade, 1er et 14 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 403, 446. — *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 11 novembre 1688. *Ibid.* LXXXVI. 422.

(3) Eidg. Absch. VI² *A.* 234—235 *f*, 238 *m* (Baden, 10. Oktober—16. November 1688). — *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 11 novembre 1688. loc. cit. — *Tambonneau au roi.* Bade, 14 novembre; Soleure, 20 et 24 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 446, 469, 478. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en novembre 1688.* loc. cit.

(4) *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 11 novembre; Versailles, 8 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 422, 501. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 24 novembre 1688. *Ibid.* LXXXVI. 478. — *Landsee an den Kaiser.* Constanz, 24. November 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 322. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en novembre 1688.* loc. cit. — *F. von Thurn an Landsee.* Skt Gallen, 19. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 72.

(5) *Tambonneau au roi.* Bade, 15 octobre, 4 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 347, 446. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 25 novembre 1688. *Ibid.* LXXXVI. 465.

(6) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 25 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 465.

voire pour celui du pape et de ne pas cacher aux autorités cantonales que le roi s'indignait à la pensée qu'elles songeassent à accorder des mercenaires au chef de la maison d'Autriche, qui n'était pas leur allié, alors qu'elles lui refusaient à lui-même le complétement indispensable des enseignes à sa solde (1) et n'écartaient pas d'emblée, comme il eût convenu, le grief imaginaire fait à celles-ci de violer la lettre de leurs capitulations en consentant à combattre sous les bannières royales en terre d'Empire. (2) Plus que jamais Louis XIV contestait le caractère purement défensif donné par les Confédérés au traité qui les liait à sa couronne. Plus que jamais il entendait s'arroger le droit d'employer leurs troupes, celles de sa garde notamment, à défendre les Etats des princes allemands qui, tel l'archevêque-électeur de Cologne, s'étaient ralliés à sa cause. (3)

Lorsque parvint en Suisse la missive royale du 11 novembre, la diète s'était dissoute après avoir adressé un suprême appel aux gouvernements de Paris et de Vienne, et Tambonneau avait regagné Soleure. (4) Ce fut de cette ville que l'ambassadeur avisa les divers membres du Corps helvétique et de l'adhésion du roi à leur désir quant à l'extension du territoire à neutraliser (5) et des conditions mises par ce prince à la ratification du projet de convention présenté à son examen. (6) Il profita de l'occasion qui s'offrait ainsi à lui de dénoncer aux cantons la politique tortueuse de Léopold Ier, dont le souci constant semblait être de semer la zizanie entre les Confédérés et leur puissant voisin d'Outre-Jura. (7) Il n'était pas à prévoir en effet que les garnisons de

---

(1) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 30 juin et 18 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 145, 434. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 6 octobre 1688. *Ibid.* LXXXVI. 321. — *Landsee an den Kaiser.* Constanz, 24. November 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 322. — *Négociations de Mr Tambonneau en novembre 1688.* loc. cit. — „Immittelst bewegt der französische Ambassador alle Stein solche Werbung zu widertreiben und als ein Pundts und Fridensinfraction gegen Frankreich angesehen zu machen.“ *Fidel von Thurn an die oberœsterr. Räthe.* Skt Gallen, 1. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schwe'z. *F.* LX. 22.

(2) *Tambonneau au roi.* Bade, 22 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 381. — Eidg. Absch. VI² *A.* 237—238*i*, 245*c*. — *contra:* **Dierauer. Histoire de la Confédération suisse. t. IV. 159.**

(3) *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 15. Mai 1681. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LVII. 111. — *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 28 octobre et 3 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 379, 390. — *Tambonneau au roi.* Bade, 8 novembre 1688. *Ibid.* LXXXVI. 425. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en novembre 1688.* loc. cit — *P. Venier al Senato.* Parigi, 22 febbraio 1690 (1a). Frari. Francia. CLXXXI. n° 133.

(4) *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Baden, 24. Oktober 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 240. — „Les cantons sont plus sourds que des rochers à tout ce que je sçaurois leur dire . . .“ *Tambonneau au roi.* Bade, 3 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 415. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 25 novembre 1688. loc. cit.

(5) „. . . quoique préjudiciable à ses interests et trop profitable à ses ennemis . . . pourveu que Messrs les Suisses deviennent entièrement les maistres desdites places, en sorte que le roy n'aye plus aucun sujet d'en rien craindre à l'avenir pour ses Estats.“ *Tambonneau à Zurich.* Soleure, 20 novembre 1688. St-Arch. Basel. Politisches. Orlean'scher Krieg. V8; St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1679—1690.

(6) *Tambonneau au roi.* Bade. 3 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXXVI. 415.

(7) *Tambonneau au roi.* Bade, 14 octobre 1688 Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 335. — „Es seindt einige welche ganz frey aussgeben dass der Kays. Hof weder die Neutralitet, weder all andere Sicherheit für die Waldstætte verlange, sonder einzig unnd allein sueche die Schweiz in einem Krieg mit Franckreich einzuflechten.“ *Extract Schreibens von 22 october 1688.* Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 234. — *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 3 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 390.

Constance et des villes forestières absorbassent la moitié des effectifs dont l'empereur demandait la levée aux Ligues.[1] N'y avait-il pas lieu d'appréhender dès lors que le surplus ne fût destiné à renforcer les armées impériales dans le Palatinat ou ailleurs et que, même au cas contraire, les deux mille quatre cents Autrichiens retirés de Rheinfelden, de Laufenbourg et de la région de l'*Untersee* ne rejoignissent aussitôt les corps de troupes préposés à la défense du sol allemand contre les Français?[2]

Opinion de Tambonneau quant à la persistance de l'hostilité des cantons protestants à son égard. — Elle n'est point partagée à Paris. — Mesquinerie des exigences de l'ambassadeur en matière de cérémonial. — Fluctuations dans les sentiments du roi à cet égard. — Peu à peu Louis XIV cesse d'approuver et de couvrir l'attitude de son ministre à Soleure. — Aveuglement de ce dernier. — Son rappel. — Diète de Bade de décembre 1688. — L'ambassadeur y annonce la désignation de son successeur, Michel Amelot. — Défiance des Confédérés à l'égard des desseins belliqueux prêtés au roi Très-Chrétien. — Nouveau projet de neutralité des villes forestières. — Son échec. — Recès de Bade du 14 décembre 1688.

XVIII. Au total c'était à l'hostilité dont les cantons protestants continuaient à faire montre à son égard que le gouvernement de Paris attribuait la plupart des revers subis par sa politique en Helvétie. Cette hostilité était-elle vraiment insurmontable, ainsi que l'affirmait Tambonneau?[3] On en doutait fort au Louvre, où l'opinion prévalait de plus en plus que le successeur de Gravel à Soleure n'avait pas su tirer parti des armes placées entre ses mains pour en triompher.[4] Qu'un différend de cérémonial eût mis aux prises les magistrats des cités évangéliques et l'ambassadeur, la chose était certaine. Mais que ce différend se prolongeât depuis quarante-cinq mois sans que les adversaires en cause eussent trouvé un terrain d'accommodement, c'était là ce qui semblait inadmissible au roi et à ses ministres. Si encore il se fût agi d'innova-

(1) *Tambonneau au roi.* Bade, 14 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 446.

(2) *Landsee an den Kaiser.* Baden, 16. November 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. F. LIX. 293. — „Je leur ay fait voir (aux Suisses) que l'empereur, n'ayant pas besoin de tant de monde pour ces places, ne peut avoir d'autre dessein que de s'en servir ailleurs et que, quand cela ne seroit pas et qu'en effect il faudroit ce nombre entier pour deffendre ces postes, il auroit encore, outre l'utilité de ce secours, l'avantage de retirer les garnisons qu'il est obligé de tenir dans ces villes.“ *Tambonneau au roi.* Soleure, 20 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI 469. — „Ich glaube dass wan der französischer Amb[r] M[r] Tambonneau seiner Vorfahren testa und conduite gehabt, es nie so weith gebracht worden sein wurde.“ *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Constanz, 25. November 1688. Hof, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz F. LIX. 331.

(3) *Tambonneau à Gravel.* Soleure, 31 mars 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 17.

(4) *Tambonneau au roi; à Colbert de Croissy.* Soleure, 5 et 30 janvier: *le roi à Tambonneau.* Versailles, 17 janvier 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 103, 133, 163.

tions introduites dans le protocole des diètes et d'une diminution des honneurs rendus par ses membres au représentant de la Couronne Très-Chrétienne au milieu d'eux, on eût compris que ce dernier défendît avec opiniâtreté des prérogatives acquises et dès lors incontestables. Mais cela était hors de la discussion. Celle-ci roulait désormais presque uniquement sur la « qualification » à quoi prétendait Tambonneau, qualification dont les députés de Zurich et de Berne éprouvaient un plaisir d'autant plus vif à le frustrer qu'ils le savaient moins disposé à se plier de bonne grâce aux règles de toute étiquette qui blessât son incommensurable vanité. L'ambassadeur exigeait de ses interlocuteurs protestants qu'ils le traitassent de *Monseigneur*. Ceux ci consentaient à se servir, en lui parlant, du terme, équivalant selon eux, mais non selon lui, de *Gnädiger Herr* et à lui « donner de l'Excellence ».(1) Si extraordinaire que la chose puisse paraître, cette vétille faisait l'objet d'un échange de notes incessant entre Tambonneau, la cour et les autorités des cantons intéressés. Tout d'abord le roi avait fait siens les griefs de son représentant aux Ligues,(2) puis s'était ravisé en en constatant la mesquinerie.(3) Dès lors ses sentiments à cet égard avaient varié selon les fluctuations de sa politique helvétique. L'ambassadeur avait même pu croire un instant que son attitude tranchante envers les magistrats des deux grands Etats de la nouvelle croyance continuait à être approuvée en haut lieu. Mais, depuis quelques mois, cette attitude était trop contraire aux plans directeurs de la diplomatie du Louvre pour qu'elle n'attirât pas à celui qui la pratiquait de façon si inconsidérée le blâme de son souverain.(4) Dès le 26 août, ce dernier lui prescrivait de chercher à ramener Berne par les voies de douceur et de cesser de la menacer de représailles à tout propos.(5) Le 3 septembre, Louis XIV dévoilait ses intentions en des termes qui ne laissaient place à aucune incertitude: « Quant aux protestants, écrivait-il à « Tambonneau, vous jugez bien qu'il est de mon service dans la conjoncture « présente des affaires de l'Europe de les ménager. »(6) Un diplomate plus avisé que ne l'était l'ambassadeur à Soleure eût fait son profit de ces avertissements et réglé sa conduite en conséquence. Or, aveuglé par ses rancunes, le successeur de Gravel ne songeait qu'aux moyens de les assouvir.(7) En juillet encore,

(1) *Tambonneau au roi.* Bade, 18 juillet 1687; Soleure, 6 mars; Bade, 15 juillet 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 21, 410; LXXXVI. 184. — *Amelot au roi.* Soleure, 10 novembre 1695. *Ibid.* CIV. 314.

(2) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 18 janvier 1685; 18 mars 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 20; LXXXV. 420.

(3) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 18 janvier 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 20; 31 juillet 1687. *Ibid.* LXXXV. 33; Marly, 15 janvier 1688. *Ibid.* LXXXV. 316 — *Tambonneau au roi.* Soleure, 27 mars 1688. *Ibid.* LXXXV. 440.

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 5 janvier 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 103. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 17 janvier 1686. *Ibid.* LXXXI. 133.

(5) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 7 novembre 1687; 26 août 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 185; LXXXVI. 242. — *Tambonneau au roi.* Bade, 9 juillet 1688. *Ibid.* LXXXVI. 168.

(6) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 3 septembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 252.

(7) [„Je commence à me défier de tous, tant qu'ils sont."] *Tambonneau au roi.* Bade, 14 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 335.

il dénonçait à Paris la hauteur insupportable des Bernois, dont l'un des députés à Bade, le général Sigismond d'Erlach s'était dérobé à tout entretien avec lui. (1) En vain tenta-t-il, au bout de huit jours, de réparer sa maladresse en soutenant «qu'il avoit fort à cœur de se rendre agréable et d'un facile accès aux cantons». (2) A cette heure déjà sa révocation était prononcée. Louis XIV lui en donna connaissance en ces termes, le 18 novembre: «Comme le refus «qu'ont fait les députés protestans de vous voir marque encore plus d'éloi-«gnement que jamais à restablir le bon concert qui est si nécessaire pour le «bien de mon service . . . j'ay résolu de vous rappeler auprès de moy.» (3) De timides essais de justification devaient être impuissants à sauver Tambonneau d'une disgrâce qui mettait fin à sa courte et peu glorieuse carrière diplomatique. (4)

Pour tardive qu'elle fût, la mesure qui brisait ainsi l'activité brouillonne de l'ambassadeur aux Ligues était appelée à produire des effets salutaires dans ce pays et à dissiper maint malentendu, à la condition toutefois que les gouvernements des cités évangéliques n'en triomphassent pas à l'excès. Dans l'espoir de prévenir cette fâcheuse éventualité, le roi autorisa son représentant à Soleure à annoncer aux Confédérés, lors de leur plus prochaine réunion en Argovie, son départ «en congé». (5) Rien ne s'opposait à ce que le ministre rappelé s'acquittât promptement de cette commission. Aussi bien, entre-temps, Zurich avait assigné à l'improviste une nouvelle diète générale à Bade au 6 décembre. (6) Le motif apparent de cette convocation, retardée de trois jours à la demande de Tambonneau et des autorités de Lucerne, (7) semblait être la crainte que le gouverneur d'Huningue ne profitât de la présence de troupes françaises dans le voisinage de cette place pour tenter un coup de main contre Rheinfelden. (8) En réalité, certains diplomates étrangers y voyaient une confirma-

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 5 janvier; Bade, 12 juillet; Soleure, 23 novembre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 103; LXXXIII. 12, 201. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 31 janvier; Bade, 8 novembre 1688. *Ibid.* LXXXV. 356; LXXXVI. 425.

(2) *Tambonneau au roi; à Colbert de Croissy.* Soleure, 15 novembre 1687; 20 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 208, 217: LXXXVI. 493.

(3) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 18 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 434. — „Le roy rappelle Mr Tambonneau, son ambassadeur en Suisse." Journal de Dangeau. t. II. 216 (mardi, 23 novembre 1688).

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 27 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 492. — *Extrait d'une lettre du 22e décembre 1688.* Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 54.

(5) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 18 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 434.

(6) *Landsee an Zürich.* Constanz, 19. November 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 16. — *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 1. Dezember 1688. *Ibid.* Schweiz. *F.* LX. I. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 2 dicembre 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Tambonneau au roi.* Bade, 7 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 503. — *Il duca a Govone.* Torino, 18 dicembre 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV.

(7) *Landsee an den Kaiser.* Constanz, 21. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 160.

(8) *Landsee an Zürich.* Constanz, 24. November 1688. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1679—1690. — *Extract Schreiben von den zwei schweizerischen Hn Obristen.* 27. November 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 35. — *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Constanz, 2. Dezember 1688. *Ibid.* Schweiz. *F.* LX. 19. — *Tambonneau au roi.* Bade, 7 décembre 1688. loc. cit. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en décembre 1688.* loc. cit.

tion de leur soupçon que les cantons évangéliques travaillaient à cette heure à rendre inévitable la rupture entre le Corps helvétique et la Couronne Très-Chrétienne,(1) soupçon fort injustifié assurément, car les protestants y eussent regardé à deux fois avant de se résigner à abandonner les pensions que leur servait le trésor royal et à renoncer aux privilèges dont le commerce helvétique continuait à jouir au delà du Jura.(2) L'ambassadeur se porta à Bade le 5 décembre au soir.(3) Lorsqu'il y harangua la diète le surlendemain,(4) un courrier venait de lui être remis lui annonçant que le roi avait désigné pour le remplacer à Soleure Michel Amelot, marquis de Gournay, conseiller d'Etat.(5) Il n'existait donc plus aucun inconvénient à ce que les Suisses apprissent de la bouche de Tambonneau que le congé « imposé » à celui-ci avait un caractère définitif. Ils lui en exprimèrent au reste leurs regrets dans la forme habituelle. La plupart d'entre eux eussent souhaité, à dire vrai, qu'il se fût abstenu de paraître en personne à Bade, tant était grande la crainte de l'y voir prendre position contre la levée impériale.(6) Or, cette crainte semblait d'autant plus fondée que le baron de Landsee prétextait une indisposition afin de ne point assister à la diète.(7) En réalité, la réponse qui lui avait été adressée de Vienne le mois précédent, réponse qu'il n'aurait pu se dispenser de communiquer aux Confédérés, n'étant que provisoire,(8) il comptait différer la remise de la réponse définitive jusqu'à l'expiration du délai de deux mois dont on était convenu le 17 novembre.(9) Les instances des partisans de la maison d'Autriche le contraignirent à renoncer à cette attitude expectante et à se rendre à Bade, où un différend de préséance sou-

(1) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 2 dicembre 1688. loc. cit.

(2) *Underthænigste Relation ahn Ihr. Kays. M*t *von dem Herrn Baron von Landsee.* Augsburg, 3. November 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX8. 160 sqq.

(3) *Tambonneau au roi.* Bade, 7 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 503.

(4) *Proposition faite par M*r *Tambonneau à la diète de Bade,* 7 décembre 1688. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 244 b.

(5) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 18 novembre et 2 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 434, 489. — „Il Sor di Tambonò, ambasciatore christianissimo ne' Svizzeri è richiamato e credesi possa esserli dato per successore il Sor Amelot, che ritorna di Portogallo.“ *Venier al Senato.* Parigi, 24 novembre 1688 (2da). Frari. Francia. CLXXVIII. nº 549. — *Proposition faite à Bade par M*r *Tambonneau,* le 7 décembre 1688. Arch. di Stato Piemonesi. Svizz. Lett. min. XXV.

(6) *Tambonneau au roi.* Bade, 1er et 7 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 496, 503. — *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Constanz, 4. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 40.

(7) *Tambonneau au roi.* Bade, 7 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 503. — *J. von Rekum an Landsee.* Baden, 10. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 92. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 16 dicembre 1688. loc. cit.

(8) *Fidel von Thurn an Landsee.* Skt Gallen, 3. Dezember 1688; *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Constanz, 4. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 33, 40. — *Convenant au greffier Fagel.* Zurich, 27 janvier 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. 5972. — „Weilen derseiths das meiste ahn gewinnung der Zeith gelegen.“ *Underthænigste Relation an Ihr Kays. M*t *u. s. w.* Augsburg, 3. November 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX8. 160 sqq.

(9) *Govone au duc de Savoie.* Lucerne, 2 décembre 1688. loc. cit. — *Die XIII Orte an Landsee.* 15. Dezember 1688. Theatrum Europaeum. XIII. 443. — *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 30. Januar 1689 (et non 1688). Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 128. — *Underthænigste Relation u. s. w.* loc. cit.

levé entre lui et l'ambassadeur de France ne se termina pas à son avantage.(1) En revanche la majorité des membres de l'assemblée crut devoir faire table rase du premier projet de traité relatif à la neutralité de Constance et des villes forestières et lui en substituer un autre d'inspiration plutôt austrophile.(2) Alors que le roi continuait à exiger que l'entrée dans ces dernières de garnisons helvétiques coïncidât avec la retraite des garnisons allemandes qui les occupaient(3) et qu'aucune agression ne fût dirigée de Rheinfelden et de Laufenbourg contre ses propres troupes, les coryphées de la « cabale » anti-française préparaient l'adoption d'une cote mal taillée.(4) Des contingents impériaux en petit nombre, mêlés à des enseignes suisses, fussent demeurés dans les places fortes de la ligne du Rhin, sous la haute surveillance, ceux-là comme celles-ci, d'un commissaire du gouvernement de Vienne.(5) D'autre part, Bregenz, que Landsee avait omis par mégarde de recommander à la protection des autorités cantonales, eût trouvé, le cas échéant, des défenseurs chez les catholiques d'Appenzell et les sujets de l'abbé de Saint-Gall.(6) Une combinaison aussi contraire aux suggestions de Tambonneau n'avait aucune chance de trouver grâce auprès de son souverain, lequel entendait ne point se lier les mains en signant un traité qui laissait à Léopold Ier sa liberté d'action et le choix de l'heure d'en user.(7) L'ambassadeur insista donc à nouveau sur la nécessité d'exclure tous auxiliaires étrangers à la Suisse de la garnison des villes forestières et sur l'opportunité d'introduire dans celles-ci des milices non régimentées,(8) de préférence à des unités tactiques toutes formées que l'empereur

(1) *Fidel von Thurn an Landsee.* Skt Gallen, 3. Dezember; Wyl, 10. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 33, 70. — *J. von Rekum an Landsee.* Baden, 10. Dezember 1688. *Ibid.* Schweiz. *F.* LX. 92. — *Tambonneau au roi.* Bade, 15 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 516. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en décembre 1688. Ibid.* Mém. et Docts. XX. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 16 dicembre 1688. loc. cit — Eidg. Absch. VI² *A.* 245 *c.*

(2) *Tambonneau au roi.* Bade, 14 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 446. — *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Constanz, 2. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 39.

(3) *Tambonneau au roi.* Bade, 13 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 509. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en décembre 1688.* loc. cit. — „Dass aus disen Stædten nichts feindtliches gegen Franckreich vorgenommen werden solle." *Landsee an den Kaiser.* Constanz, 21. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 60.

(4) „Meines unmassgeblichen Ermessens will indispensable sein das Constanz und der Rhein eintweders mit aignen Kays. Mitlen oder durch die in Anschlag gebrachte schweizerische Werbung besser versicheret werde." *Fidel von Thurn an die oberœsterr. Räthe.* Skt Gallen, 1. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX.

(5) *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Constanz, 2. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 19. — *Tambonneau au roi.* Bade, 15 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 516. — *Ungefæhrlicher und substanzlicher Begriff des jüngst zu Baden entworffnen so genannten Securität oder Schirmgeschäfft.* Januar 1689 (et non 1688). Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 122.

(6) *Landsee an die oberœsterr. geheime Räthe in Innsbruck.* Constanz, 27. November 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 342.

(7) *Tambonneau au roi.* Soleure, 13 décembre 1688; *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 27 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 509, 526.

(8) „ein unexerciertes grobes Landtvolck." *Landsee an den Kaiser.* Constanz, 21. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 60.

eût pu être tenté de garder définitivement à sa solde, une fois les hostilités terminées. (1)

Au total, le projet de neutralité élaboré au sein de la diète s'écartait trop des offres françaises; (2) il ne favorisait pas assez, d'autre part, la politique de procrastination de la cour impériale pour qu'il eût chance de venir à chef. (3) L'assemblée réunie à Bade se sépara, le 14 décembre, sans avoir réglé la question, cependant si pressante, qui figurait à son ordre du jour. Elle adjura bien les deux monarques dont les armées opéraient au voisinage du Rhin de prescrire à celles-ci de n'en point approcher dans un rayon de deux lieues. (4) Mais combien incertaine ne demeurait pas l'efficacité de cette requête? Tambonneau donnait assurément la promesse que son maître ne violerait en aucun cas la neutralité du Frickthal. (5) Or, cette précision restrictive ne laissait-elle pas entendre que le péril n'était pas éloigné ou qu'il menaçait la région de Waldshut, (6) d'où des salves de mousqueterie allaient, avant que le mois ne se terminât, atteindre des corps de garde établis sur la rive gauche du fleuve? (7) Landsee enfin, convaincu à tort ou à raison, qu'en cas de danger pressant, six mille Bernois se porteraient au secours de Rheinfelden et trois mille sujets de l'abbé de Saint-Gall à celui de Constance, (8) insinuait que l'empereur n'avait pas dit son dernier mot et qu'il se rallierait peut-être au projet élaboré en Argovie

(1) *F. von Thurn an die oberœsterr. Räthe.* Skt Gallen, 1. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 22. — „Il ne tient présentement qu'à la cour de Vienne de vous guérir de toutes vos allarmes." *Tambonneau aux XIII cantons.* Soleure, décembre 1688. St-Arch. Basel. Politisches. V3. — *Tambonneau au roi.* Bade, 13 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 509. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 27 décembre 1688. *Ibid.* LXXXVI. 526.

(2) „Es ist nicht zu zweifen es werde von den französischen Gesanten der Neutralitätstractat de novo auf den tepich gebracht." *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Constanz, 2 Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 19.

(3) *Tambonneau au roi.* Bade, 13 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 509.

(4) *Nouvelles de Bâle.* 6 décembre 1688. Gazette d'Amsterdam du 20 décembre 1688. p. 38. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 216 *h.*

(5) *F. von Thurn an Landsee.* Skt Gallen, 9. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 72. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 22 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 527. — *Tambonneau aux XIII cantons.* Soleure, décembre 1688. St-Arch. Basel. Politisches. Orlean'schen Krieg. V3; St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1679—1690; Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 118.

(6) *Zürich an den Fürst-Abt von Sankt Gallen.* 19. November 1688; *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Constanz, 2. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* LX. 19, 20. — *Zürich an Basel.* 9./19. Dezember 1688. St-Arch. Basel. Politisches. V3. — *Zürich an Bern.* 11./21. Dezember 1688. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *J* (1683—1690). p. 377.

(7) *Tambonneau à Colbert de Croissy; au roi.* Soleure, 25 et 26 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 533, 535. — *Govone au duc de Savoie.* Lucerne, 30 décembre 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Nouvelles de Bâle* du 12 janvier 1689. Gazette d'Amsterdam du 24 janvier 1689. p. 79.

(8) *Landsee an den Kaiser.* Constanz, 21. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 60; *an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 22. Dezember 1688, 3. Januar 1689: Baden, 27. Januar 1689. *Ibid.* Schweiz *F.* LX. 98; LX1. 1, 19 — *F. von Thurn an den Herzog von Lothringen.* Skt Gallen, 27. Dezember 1688. *Ibid.* Schweiz. *F.* LX. 112.

les 12 et 15 décembre. (1) Mais sa nouvelle philippique au sujet des prétendues « transgressions » imposées aux troupes suisses à la solde de la France, philippique que Berne faisait sienne, ne permettait-elle pas de supposer que, le moment venu, le gouvernement autrichien tirerait parti de ce grief pour se dérober à l'accomplissement de ses engagements ? (2)

Neutralité des Etats de l'évêque de Bâle. — Les cantons catholiques la recommandent au roi Très-Chrétien. — Austrophilie avérée du prélat de Porrentruy. — Situation politique anormale de ce dernier. — Moyens envisagés à l'effet d'y remédier. — L'accession de Genève au Corps helvétique serait la rançon de celle du souverain temporel de l'Ajoie. — Opposition du roi de France et du duc de Savoie à ce dessein. — Revers successifs infligés à la politique ecclésiastique du Louvre au delà du Jura et ailleurs. — Sfondrati. — Montenach. — L'avoyer de Cugy. — Succès diplomatiques espagnols. — Mission de Reding à Constance. — Election du baron de Rodt au siège épiscopal de cette ville.

Le gouvernement du roi Très-Chrétien cherche en vain à établir une connexité entre l'affaire des dîmes de Gex et celle du refus de recrues au régiment d'Erlach. — Obstination de Berne à s'opposer au complétement normal et régulier de ses enseignes à la solde de la France. — Raisons de cette attitude et de celle de Fribourg et de Soleure. — Ingratitude de ce dernier canton envers le roi Très-Chrétien au sentiment de ce prince. — Responsabilité encourue par Louvois dans le refroidissement des relations du Corps helvétique avec le gouvernement de Paris. — Contrairement à l'avis de Tambonneau, Louis XIV se décide à ne point combattre un projet de levée de troupes suisses pour le service de Venise. — Mission de Squadroni. — Son résultat.

Détente dans les rapports entre la France et le Corps helvétique. — Intérêt qu'a le roi Très-Chrétien à ce qu'elle se maintienne. — Ses efforts à cette fin. — Satisfactions données par lui aux cantons protestants. — Amélioration sensible constatée dans ses relations avec les cantons catholiques. — Diète de Bade de janvier 1689. — Démarches de Fidèle de La Tour en faveur des intérêts autrichiens. — Arrivée d'Amelot à Soleure. — Tambonneau regagne la cour. — Considérations générales sur les résultats de sa mission.

XIX. Avant de quitter Bade, Tambonneau y reçut une missive dans laquelle le prince de Porrentruy exprimait sa reconnaissance de ce que le roi

(1) *Tambonneau au roi.* Bade, 15 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 516. — *Der Kaiser an die XIII Orte.* Wien, 30. Dezember 1688. Theatrum Europaeum. XIII. 144. — Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII.

(2) *Landsee an den Kaiser.* Constanz, 23. November 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 333. — Eidg. Absch. VI² *A.* 245 c.

eût daigné comprendre ses Etats dans le traité de neutralité élaboré en Argovie et demandait que les cinq villages de son évêché situés au delà du Rhin fussent exemptés désormais des contributions de guerre levées en pays ennemi par les généraux français. (1) Il ne put être fait droit à cette requête. (2) Toutefois, grâce à la protection dont le couvraient les cantons catholiques (3) et aux instances répétées de ceux-ci auprès du Louvre en sa faveur, Louis XIV consentit à rechercher avec bienveillance les moyens de satisfaire le prélat d'une partie à tout le moins de ses prétentions, en ce qui concernait plus particulièrement la neutralité de ses Etats. (4) Austrophiles avérés, le vieil évêque Jean-Conrad de Roggenbach et son principal ministre, le baron de Wessenberg, s'étaient attirés à mainte reprise des représailles du gouvernement de Paris. (5) Leurs intrigues, facilement dévoilées, car elles tendaient à assurer la succession au trône de Porrentruy d'un chanoine dévoué à l'« Auguste Maison » (6), avaient

(1) *Johann Sebastian von Roggenbach, Obervogt zu Birseck, an den Bischoff zu Basel.* Neues Haus, 3. Januar 1676. — *L'évêque de Bâle au baron de Monclar.* Porrentruy, 15 et 22 janvier 1676. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Guerre de France. 1675—1676. nos 1130, 1141. — *Der Bischoff zu Basel an Luzern.* Pruntrutt, 5. Oktober 1688. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1679—1689. — *Luzern an den Bischoff zu Basel.* 8. Oktober 1688. Arch. Ev. de Bâle. Französ. Kriege u. s. w. 1688—1689. n° 2. — *Les VII cantons catholiques au roi de France.* Bade, 30 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 62. — *Tambonneau au roi.* Bade, 13 décembre 1688. *Ibid.* LXXXVI. 509. — *Mémoire pour S. Exc. Mr Tambonneau, en faveur de l'évêque de Bâle.* Bâle, décembre 1688. *Ibid.* LXXXVII. 133. — *Négoc de Mr Tambonneau en Suisse en décembre 1688. Ibid.* Mém. et Docts. XX. — *L'évêque de Bâle au roi.* Porrentruy, 18 décembre 1689. Arch. Ev. de Bâle. Französ. Kriege. 1688—1689. n° 243. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 239 *t* (Baden cathol., Oktober—November 1688).

(2) *La Grange à l'évêque de Bâle.* Rhinausen, 28 octobre 1688; Strasbourg, 10 novembre et 14 décembre 1688; Spire, 29 mars 1689. Arch. Ev. de Bâle. Französ. Kriege u. s. w. 1688—1689. nos 28, 41, 43, 125. — *Die VII cathol. Orthe an den Bischoff zu Basel.* Baden, 30. Oktober 1688. *Ibid.* Französ. Kriege. 1688—1689. n° 32. — *Le roi à l'évêque de Bâle.* Versailles, 24 novembre 1688. *Ibid.* n° 42. — *De Heiss de Kogenheim an den Bischoff zu Basel.* Paris, 26. November; Versailles, 20. Dezember 1688. *Ibid.* nos 44, 45. — *Die Abgesandte der VII cathol. Orten an den Bischoff zu Basel.* Baden, 13. Dezember 1688. *Ibid.* n° 54. — *Tambonneau à l'évêque de Bâle.* Soleure, 19 décembre 1688. *Ibid.* n° 56. — *Memoriale an den französ. Ambassadorn von denen XIII Orten wegen dem Amt Schliengen, so dann dess Hochen Thumb Capitels Früchten undt Gefällen in Elsass.* 29. Januar 1689. *Ibid.* n° 75.

(3) *Luzern an den Bischoff zu Basel.* 2. Januar 1690. Arch. Ev. de Bâle. Frantzös. Kriege. 1688—1690. n° 247

(4) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 22 janvier 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 336. — *Die Abgesandte der sieben cathol. verpündte Orthen, der Zeit zu Baden versambt, an den Bischoff zu Basel.* 22. Oktober; *an den Kaiser.* 30. Oktober 1688. Arch. Ev. de Bâle. Französ. Kriege u. s. w. 1688—1689. nos 17, 31. — *Der Bischoff zu Basel an den Kaiser.* Pruntrutt, 7. November 1688. *Ibid.* n° 35. — *De Heiss de Kogenheim an den Bischoff zu Basel.* Paris, 10. November 1688. *Ibid.* n° 37. — *Le roi à l'évêque de Bâle.* Versailles, 24 novembre 1688. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 209. — *Der Bischoff zu Basel an den König von Franckreich.* Pruntrutt, 7. Dezember 1688 et 28. Februar 1689. Arch. Ev. de Bâle. Französ. Kriege. 1688—1689. n° 50; Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 207, 212. — *Der Bischoff zu Basel an Basel.* Pruntrutt, 16. Februar 1689. St-Arch. Basel. V8. Orlean'schen Krieg (1688—1690). — *Kænigsegg an den Bischoff zu Basel.* Regensburg. 10. Mai 1689. Arch. Ev. de Bâle. Französ. Kriege. 1688—1689. n° 149.

(5) *L'évêque de Bâle à Monclar.* Porrentruy, 13 février 1679; *au roi.* Porrentruy, 12 octobre 1683. Arch. Ev. de Bâle. Guerre de France. 1676—1679. n° 1508; Aff. Etr. Suisse. LXXVI. 191. — *Les VII cantons catholiques au roi.* 9 juillet 1684. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzösische Varia (1650—1695). n° 171. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 22 mars 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — *Johann Sebast von Roggenbach, Vogt von Birseck, an den Bischoff zu Basel.* Arlesheim, 10. Mai 1689. Arch. Ev. de Bâle. Frantzös. Kriege. 1688—1689. n° 150.

(6) *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 15. April 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* 1686—1688. LIX. 146 (Mission secrète de l'avoyer Schnorf à Porrentruy); *an die oberœsterr. geheime Räthe.* Constanz, 13. Mai 1688. *Ibid.* Schweiz. *F.* 1688—1689. LIX. 150.

fourni au monarque français le prétexte d'exiger la révocation du représentant épiscopal à la diète de Ratisbonne, Schütz de Pfeilstatt, lequel y contrecarrait en secret les démarches de Verjus de Crécy en vue de la prompte conclusion de la paix,[1] et d'augmenter l'importance des ouvrages de Landskron, fort d'arrêt destiné à mettre l'Alsace, la Franche-Comté et la Bourgogne à l'abri des attaques d'armées autrichiennes débouchant de l'Ajoie.[2]

A dire vrai, il eût fallu que le souverain temporel de ce dernier pays possédât un sens politique très avisé — ce qui n'était pas le cas — pour échapper aux difficultés que lui créait sa double qualité de prince d'Empire et d'allié d'une partie des cantons. Dès longtemps déjà, on se préoccupait à Paris de cette situation anormale et des mesures à prendre pour y remédier. Plusieurs solutions avaient été envisagées à cet effet. L'une d'elles consistait à faire sans retard une place à l'évêque dans le traité franco-suisse renouvelé en 1663. Or l'opposition, légitime en soi, de l'empereur à ce projet brusqué entraînait par avance son échec.[3] Il semblait possible, en revanche, de procurer l'accession du prélat à la paix perpétuelle de l'année 1516. Mais cette accession n'eût sans doute pas suffi à l'empêcher d'accorder passage sur ses terres aux Impériaux, si ceux-ci avaient usé de menaces à son égard.[4] Tout bien pesé, le moyen le plus efficace d'assurer dans l'avenir sa neutralité « active et passive » paraissait être de le rattacher en tant qu'allié ou « protégé » *(Zugewandte)* à l'ensemble du Corps helvétique, dans lequel il eût pris rang immédiatement après l'abbé de St-Gall.[5] Cette solution offrait l'inestimable avantage de préparer par étapes l'entrée de l'évêché de Bâle dans l'alliance de la Couronne Très-Chrétienne. Par malheur, l'opposition des cantons protestants devait la faire avorter.[6] Ceux-ci, en effet, n'avaient aucun intérêt à augmenter bénévolement d'une voix la majorité dont leurs adversaires confessionnels disposaient au sein des diètes générales. Ils y eussent consenti toutefois, si Genève, à défaut de Mulhouse,[7] avait été admise par les catholiques dans la Confédération au même titre et aux mêmes conditions que le prélat de Porrentruy.[8]

(1) *Instruktion auf Johann Heinrich Schütz von Pfeilstatt, Gesandten zu Regensburg.* Pruntrutt, 22. September 1689. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1688—1689. n° 231.

(2) *Verjus de Crécy à l'évêque de Bâle.* Ratisbonne, 18 août 1682. — *Jean Henri Schütz von Pfeilstatt à l'évêque de Bâle.* Ratisbonne, 13 octobre 1682. — *Luzern an den Bischof zu Basel.* 19. Dezember 1682. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1682.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 10 janvier 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 315. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 22 janvier 1688. *Ibid.* LXXXV. 336.

(4) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 22 janvier et 4 mars 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 336, 403.

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 21 février 1688; *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 4 mars 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 384, 407. — *Le cardinal Bonvisi à l'évêque de Bâle.* Vienne, 7 juillet 1689. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1688—1689. n° 203.

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 10 janvier 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 315. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 4 mars 1688. loc. cit.

(7) *J. Fürstenberguer à Rahn, conseiller et premier secrétaire de Zurich.* Mulhouse, 29 octobre 1688. St-Arch. Zürich. *A* 2061⁹. n° 70 (Mülhausen. 1676—1733).

(8) *Ibid.* — „L'incorporation de l'évêché de Basle se promène encore tousjours par les discours, la quelle ne se fera point si l'on n'incorpore en mesme temps en la protection générale Genève.“ *F. de La Tour au marquis de Saint-Thomas.* St-Gall, 22 mars 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV.

Or, favorable en somme à l'adhésion de celui-ci à l'alliance des Ligues,(1) le roi Très-Chrétien ne l'était pas à celle de la petite république du Léman, laquelle eût de ce fait échappé, le cas échéant, à son juste ressentiment. D'autre part, cette adhésion menaçait de provoquer de solennelles protestations de la part du duc de Savoie.(2)

Il existait un dernier moyen pour Louis XIV d'asseoir son influence de façon continue dans la région de Porrentruy. Ce moyen, le roi y eût sans doute recouru s'il avait été le maître de l'heure. Il ne s'agissait de rien moins en effet que d'assurer la nomination au trône épiscopal de l'Ajoie d'un prélat à sa dévotion. En octobre 1686 déjà, le bruit s'était répandu dans la diète catholique que telle semblait bien être son intention et qu'il n'attendait que le décès du titulaire régnant à cette date pour tenter de gagner à son parti la majorité des membres du chapitre de Bâle.(3) Cinq années entières devaient au reste s'écouler avant que cette éventualité se réalisât et que la politique confessionnelle du Louvre au sein des Ligues cessât de n'enregistrer que des revers. Le premier de ceux-ci, depuis l'entrée en fonctions de Tambonneau, avait été l'élection au siège abbatial de Saint-Gall de l'évêque de Novare, Célestin Sfondrati, « abandonné aux passions autrichiennes » (17 mars 1687).(4) Préparée par les soins assidus du nonce et de Fidèle de La Tour,(5) la vocation du prélat lombard à la plus éminente des dignités ecclésiastiques et temporelles de l'Helvétie n'avait pas été une surprise pour ceux-là mêmes qui l'avaient combattue.(6)

Il ne devait pas en être ainsi lorsque fut agité le choix du successeur de Jean-Baptiste Strambino en tant qu'évêque de Lausanne. Seuls en somme d'entre les cantons, Fribourg et Soleure s'y trouvaient directement intéressés. Mais, en dehors du Saint-Siège, ni la Savoie, ni la France, ni l'Espagne n'étaient en intention de n'y point participer.(7) Soutenues par Berne, les autorités résidant sur les bords de la Sarine entendaient que le nouvel élu fût un prélat « national ».(8) Le souverain du Piémont maintenait son droit de nomination et appuyait la candidature du théatin Giovanni-Francesco Peyra, au profit de laquelle Gravel avait vainement travaillé le gouvernement de Soleure, d'autant

(1) „On me mande qu'on avoit parlé à Mr Tambonneau, qui n'y redisoit rien.“ *F. de La Tour au marquis de Saint-Thomas.* St-Gall, 22 mars 1688. Arch. di Stato Piemontesi Svizz. Lett. min. XXV. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 29 juin 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 229.

(2) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 4 mars 1688; *Tambonneau au roi.* Soleure, 20 mars 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 403, 432.

(3) *Govone au duc de Savoie.* Lucerne, 17 octobre 1686 et 8 mai 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 11 mai 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 429.

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 15 et 29 mars, 14 mai 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 350, 369, 427.

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 7 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 222.

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 1er mai 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 58.

(7) *Tambonneau au roi.* Soleure, 31 juillet 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 210. — *Le roi à Tambonneau.* Marly, 12 août 1688. *Ibid.* LXXXVI. 216.

(8) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 19 octobre 1684. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — „Vengo avvisato che li Friborgesi siano di varie parti stimolati a non ricever vescovo per nominatione di S. A. R.“ *Govone a San-Tomaso.* Lucerna, 19 dicembre 1686. *Ibid.* XXIV. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 31 juillet 1688. loc. cit.

que le pape s'y montrait contraire.(1) Dès lors Tambonneau et son collègue à Rome, enfin convaincus de l'insuccès de leurs démarches en faveur du Père Antoine Reynold,(2) s'efforcèrent de faire triompher le point de vue savoyard,(3) jusqu'au jour où, entretenu du fol espoir que le chanoine désigné par ses contradicteurs embrasserait en fin de compte son parti, le duc abandonna la lutte, erreur de tactique qui permit à l'ambassadeur d'Espagne, au bout de quatre années de contestations, de remporter coup sur coup deux succès, soit la nomination du prévôt de Montenach à l'évêché de Lausanne et celle du Sr de Cugy aux fonctions d'avoyer de Fribourg.(4)

Au demeurant, ce n'était pas seulement en Suisse que la politique ecclésiastique du Louvre subissait des mécomptes. Dans le temps même en effet que les magistrats des petits cantons inclinaient à donner raison au pape dans ses démêlés avec le roi Très-Chrétien (affaire Lavardin),(5) l'élection d'un nouvel évêque à Liége tournait au détriment des intérêts français, et cela à l'heure où il eût été essentiel que ceux-ci fussent défendus dans cette région.(6) D'autre part, à la frontière septentrionale des Ligues, à Constance, des intrigues, dont l'envoyé impérial baron de Landsee tenait entre ses mains les fils, s'ourdissaient afin d'assurer la succession du prélat de cette ville à un prince de la maison de Neubourg.(7) Le danger pressait.(8) Tambonneau reçut l'ordre de le conjurer à tout prix.(9) Il n'eut garde de s'y dérober, sachant que son maître souffrait déjà malaisément qu'un Espagnol fût installé à Saint-Gall et qu'un austrophile régnât à Porrentruy. Dépêché par lui sur les rives du *Bodensee*, le

(1) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 5 octobre 1684; 16 août 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIII. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 11 septembre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 96. — *Govone a San-Tomaso.* Lucerna, 3 aprile 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — „L'on a receu advis de Rome que le pape n'a pas voulu admettre la nomination que Mr le duc de Savoye a faitte, il y a plusieurs années, du Père Peyre, théatin, homme de mérite, de piété et d'érudition à l'evesché de Lausanne . . . Il m'est revenu que ce qui a porté le pape à donner l'exclusion au Père Peyre est qu'il le croit . . . trop affectionné à la France . . .“ *Arcy au roi.* Turin, 7 juin 1687; *Le roi à Arcy.* Versailles, 26 juin 1687. Aff. Etr. Turin. LXXXV. 166vo, 168.

(2) *Le roi à Arcy.* Fontainebleau, 23 octobre; Versailles, 20 novembre 1687; *Arcy au roi.* Turin, 8 et 15 novembre 1687; 1er janvier, 5 février 1689. Aff. Etr. Turin. LXXXV. 304. 325, 328, 331vo; XC. 5, 28.

(3) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 17 mai 1685. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXIII. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 12 octobre 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 144. — *Le roi à Arcy.* Marly, 4 juillet 1687. Aff. Etr. Turin. LXXXV. 181.

(4) *Tambonneau au roi.* Soleure, 31 juillet et 1er septembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 210, 270. — *Le duc de Savoie à Govone.* Turin, 9 septembre 1688; Nice, 21 mai 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV.

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 3 avril 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 12. — *De La Haye au roi.* Venise, 7 mai 1689. Aff. Etr. Venise. CXIV. 118.

(6) *Venier al Senato.* Parigi, 25 agosto 1688 (1a). Frari. Francia. CLXXVIII. n° 520.

(7) *Tambonneau au roi.* Soleure, 1er et 29 mai, 5 juin 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 58, 103, 115. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 13 mai, 17 juin, 15 juillet; Marly, 6 août 1688. *Ibid.* LXXXVI. 65, 128, 166, 207. — „Les cantons verroyent avec plus de plaisir un évesque de Constance opposé aux intérests de V. Mté qu'un à qui la recognoissance de sa protection imposeroit une sorte d'attachement à ce qui seroit de son service.“ *Tambonneau au roi.* Soleure, 21 juillet 1688. *Ibid.* LXXXVI. 197. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 21 de marzo 1689. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3410.*

(8) *Tambonneau au roi.* Soleure, 26 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 535.

(9) *Tambonneau au roi.* Soleure, 2 juillet 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 168.

S[r] de Reding, l'un de ses confidents, réussit si bien à y contrecarrer les desseins de l'envoyé de la cour de Vienne, (1) que lorsque, quelques mois plus tard, en avril 1689, le chapitre procéda au remplacement de l'évêque défunt, Amelot, qui dans ces entrefaites était entré en possession du poste diplomatique de Soleure, put annoncer à Louis XIV que le chanoine sorti victorieux du scrutin, le baron de Rodt, offrait sinon tous les gages désirables d'attachement à la cause française, du moins certaines garanties d'impartialité dont il y avait lieu de faire état pour l'avenir. (2)

XX. Le marchandage à quoi se livraient catholiques et protestants au sujet de l'inclusion projetée de l'évêché de Bâle et de la république du Léman dans le Corps helvétique n'était pas le seul dont on signalât à cette heure les péripéties diverses au sein de ce dernier. Si les autorités des deux grands cantons évangéliques se révoltaient à la pensée que le roi pût exiger de Berne et de Genève qu'elles se prononçassent dans un délai donné, celle-là sur la concession de recrues au régiment d'Erlach, (3) celle-ci sur la restitution des dîmes de Gex au chapitre d'Annecy ; (4) si leur « imagination blessée » les portait à former le plan d'intervenir *manu militari* à Fribourg et à Soleure afin que les Conseils de ces Etats se joignissent à elles pour sauver, à supposer qu'il fût encore temps, la cité de Calvin de la catastrophe qui la menaçait, (5) c'est que le gouvernement de Paris persistait à faire dépendre son attitude à l'égard des « syndics » des facilités que celui du *Mittelland* accorderait ou n'accorderait pas aux officiers chargés par le colonel général des troupes « de la nation » d'assurer sur terre bernoise le complétement normal et régulier de leurs enseignes. (6) Or, au pied du Gurten, on contestait qu'il existât une connexité quel-

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 1er mai. 7 août, 1er septembre, 24 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 58, 218, 258, 478. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 13 mai 1688. *Ibid.* LXXXVI. 65.

(2) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 15 juillet 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 166. — *Amelot au roi.* Bade, 18 mars, Soleure, 20 avril 1689. *Ibid.* LXXXVIII. 110, 165. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 29 avril 1689. *Ibid.* XC. 90.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 17 septembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 123. — *Négociations de M[r] Tambonneau en Suisse en août 1688.* loc. cit.

(4) *Farini a Cibo.* Lucerna, 19 marzo 1688. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII. — *Négociations de M[r] Tambonneau en juin 1688.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Doc[ts]. XX. — *Tambonneau au roi.* Bade, 15 juillet 1688. *Ibid.* LXXXVI. 184. — „Les Bernois ne doivent pas espérer que j'apporte aucune surcéance à la justice que l'évesque et le chapitre poursuivent contre ladite ville (Genève) si, dans deux mois pour tout délay, led. canton de Berne ne me donne des assurances bien positives qu'il permettra doresnavant les recrues dans ses dépendances" *Le roi à Tambonneau.* Marly, 22 juillet 1688. *Ibid.* LXXXVI. 182 — *Instructions aux nobles Seig[rs] Ami Le Fort et Léonard Buisson, ancien syndic et conseillers, dépêchés à Berne.* Genève, 3/13 mai 1689. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3842.*

(5) „Celuy qui m'a donné l'advis dont j'auray l'honneur de rendre compte en peu de mots à V. M[té] prit hyer avec moi une précaution inutile, qui fust celle, avant de me rien dire, de (me) demander le secret sous le sceau de la confession. Ne sçachant ce que c'estoit, je le luy promis et (le) luy aurois gardé, si l'affaire dont il me fit confidence n'avoit pas rapport aux intérests de V. M[té], au quel cas plus de secret pour personne." *Tambonneau au roi.* Soleure, 26 juin 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 147. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 8 juillet 1688. *Ibid.* LXXXVI. 156.

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 30 août et 17 septembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXII. 90; LXXXV. 123. — *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 12 gennaio (2[da]) 1689. Frari. Francia. CLXXIX. n° 13.

conque entre l'affaire des dîmes de Gex, laquelle concernait uniquement Genève, et celle des recrues, dont Berne assumait avec orgueil, en dépit des conseils prudents de Zurich, la pleine responsabilité. (1)

Depuis que les lettres-réversales accordées par Henri IV aux cantons catholiques et la rupture des relations diplomatiques entre Paris et Coire enlevaient aux rois Très-Chrétiens la possibilité d'ouvrir pacifiquement à leurs armées des voies d'accès à l'Italie au travers de la Suisse, les levées fréquentes ou espacées d'auxiliaires militaires parmi les Ligues étaient pour la couronne de France l'unique raison d'être de son alliance renouvelée avec le Corps helvétique le 20 septembre 1663. Contester, ainsi que le faisaient certains Etats confédérés, le plus puissant d'entre eux en tête, que ce traité imposât aux cantons l'obligation de tenir au complet leurs effectifs à la solde du Louvre provenait de toute évidence d'une interprétation quelque peu excessive de son esprit, sinon de sa lettre. (2) Toujours est-il cependant que, sous divers prétextes, sous ceux entre autres qu'aucun article de l'alliance n'avait trait à une pareille astriction ou que les officiers des régiments capitulés « faisoient commerce de leurs hommes entre eux », Berne demeurait si fermée à la moindre concession sur ce point, que Zurich, qui l'avait soutenue dans la question du « prêt de Strasbourg », refusait de se solidariser avec elle dans ce cas particulier. (3)

Fâcheuse en soi, puisqu'elle privait le roi du seul avantage qu'il s'attendît à retirer de son traité avec les cantons, (4) l'obstination de Berne à « laisser périr », faute de combler les vides survenus dans ses rangs, son régiment au service du Louvre trouvait en partie son explication dans la répugnance des protestants à fortifier de leurs armes un prince qui persécutait leurs coreligionnaires à l'intérieur de son royaume et les combattait en Allemagne, en Hollande et en Angleterre. L'attitude de Fribourg et surtout de Soleure au sujet de cette même question résultait en revanche de considérations beaucoup plus terre-à-terre. (5) Si ces deux Etats, qui entretenaient vingt-six enseignes en France, leur refusaient des recrues, alors que les « Waldstætten », qui n'en possédaient que cinq, les autorisaient; (6) si, afin d'obvier aux conséquences de cette interdiction, les officiers recruteurs dépêchés en Suisse s'y faisaient « passer pour des marchands », de manière à n'être point injuriés et à demeurer

---

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 19 juin 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 138. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en 1688.* loc. cit.

(2) *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en octobre 1688.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX. — Tillier. op. cit. IV. 304 sqq.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 28 juin 1687, 3 avril et 29 septembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 469; LXXXVI. 12, 299. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 28 mai 1688. *Ibid.* LXXXVI. 84.

(4) *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 15. Mai 1681. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. F. LVII. 111.

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 29 septembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 299.

(6) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 11 novembre 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

à couvert « de la dernière extrémité de la passion qui animoit leurs supérieurs », [1] la raison en était que, sur les bords de la Sarine, comme au pied du Weissenstein, l'occasion paraissait propice de vendre très cher à Louis XIV le concours des mercenaires dont celui-ci ne pouvait manquer d'avoir besoin à la veille de la rupture de la trêve de Ratisbonne. [2]

Aux yeux du roi néanmoins, la conduite des Soleurois, pour lesquels ses prédécesseurs et lui n'avaient eu que des bontés, était beaucoup plus répréhensible que celle de leurs confédérés catholiques de la Suisse occidentale. [3] Sans avoir égard au fait que ceux-là se trouvaient à court d'argent pour achever les travaux de l'enceinte fortifiée de leur ville et la mettre à l'abri d'une agression bernoise, il s'étonnait de leur ingratitude. [4] « Vous leur devez faire connoistre, écrivait-il à Tambonneau, que je trouve ce « procédé peu convenable aux obligations des traittés. » [5] Comme conclusion, le monarque français prescrivait à son ambassadeur aux Ligues de les menacer de la suppression de leurs pensions et du transfert de la mission royale « dans un autre lieu ». [6]

De tous les mécomptes éprouvés en Suisse par la diplomatie française au cours des dernières années, Tambonneau n'était pas le seul responsable. La politique cassante et brutale inaugurée par Louvois à l'égard des Confédérés n'y était pas étrangère, puisque, même dans les petits cantons, des voix discordantes commençaient à se faire entendre qui protestaient contre la concession de recrues au gouvernement de Paris. [7] D'autre part, l'erreur manifeste commise par ce ministre le jour où il avait persuadé à son maître de ne plus s'opposer aux levées de troupes helvétiques organisées par des puissances étrangères portait ses fruits, car, après comparaison entre les divers services qui leur étaient proposés, ceux de l'Electeur de Brandebourg et des princes de Lunebourg en particulier, [8] les Suisses n'inclinaient pas toujours, ainsi

(1) *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en septembre 1688.* loc. cit. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 24 novembre 1688. loc. cit.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 24 novembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 478.

(3) *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 7 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 307. — „Solothurn hat Ihrer Gesandten conduite, so sie zu Baden gehalten, durchaus approbiert; mit allem deme aber ist das grosse französische Interesse darinn diser Canton steckhet zu apprehendiren.“ *Fidel von Thurn an die oberœsterr. Räthe.* St Gallen, 1. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. LX. 22.

(4) „La bourse de leur Estat est fort épuisée. Ils sont obligés d'achever les fortifications de leur ville. Ils y travaillent lentement, parce que l'argent leur manque.“ *Tambonneau au roi.* Soleure, 29 septembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 299. — *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 7 octobre 1688. *Ibid.* LXXXVI. 307.

(5) *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 7 octobre 1688. loc. cit.

(6) *Le roi à Tambonneau.* Fontainebleau, 7 octobre 1688. loc. cit. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en septembre et en décembre 1688.* loc. cit.

(7) *Tambonneau au roi.* Soleure, 23 mars 1686. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 297.

(8) *Jost von Fleckenstein an Landsee.* Luzern, 4. März 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. F. LIX. 131.

qu'on l'eût souhaité au Louvre, à préférer celui de la Couronne Très-Chrétienne « à tous autres ». (1)

Dès le mois de novembre 1687, le résident de Venise à Turin avait fait sonder les autorités valaisannes et, par contre-coup, celles de Soleure en prévision d'une demande de levée que la Sérénissime République se préparait à demander aux Etats catholiques des Ligues. (2) Aussitôt Tambonneau s'était élevé contre un projet dont l'exécution lui semblait dangereuse, tant au point de vue de la stabilité du crédit de la France, qu'à celui du maintien d'une élite de choix dans la composition des régiments capitulés à son service. (3) Mais, le roi n'ayant pas tenu compte de cette objection, (4) le résident vénitien à Milan, Squadroni, se porta à Lucerne dans les premiers jours de décembre, puis à Altorf, (5) en intention de recruter deux régiments de gens de pied parmi les catholiques d'Helvétie. (6) D'emblée la division se mit dans les rangs de ces derniers. Tandis que les petits cantons, dont l'attitude du roi Très-Chrétien, sympathique en somme aux intérêts de la Sérénissime République, encore qu'ils différassent sensiblement des siens, (7) rassurait les scrupules, se déclaraient prêts à acquiescer aux vœux de celle-ci, que le nonce apostolique appuyait énergiquement, (8) Fribourg, Soleure et Lucerne, où l'on doutait fort que l'expédition de Morée dût enrichir ceux qui y participeraient, témoignaient de la froideur à entendre

(1) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 1er janvier 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 293.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 22 novembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 224.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 28 février, 13 mars, 15 mai 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 404, 419; LXXXVI. 79.

(4) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 1er et 8 janvier 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 293, 306. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 19 juin 1688. *Ibid.* LXXXVI. 138.

(5) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 22 gennaio 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 14 février 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 376.

(6) *Tambonneau à Colbert de Croissy.* Soleure, 3 et 19 décembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXIV. 272; LXXV. 274. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 4 dicembre 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll. LXXX. 655 (4. Dezember 1687. Girolamo Squadroni). — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 5 dicembre 1687. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXI. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 6 décembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 257. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 212c (Luzern, 9.—11. Dezember 1687). — „J'ay esté informé que depuis huit jours la République a envoyé un de ses secrétaires à Milan, à la place de celuy qui y estoit et qui se nommoit Scadroni, le quel avoit eu ordre de passer à Lucerne en Suisse, où il est présentement et où il traitte de la part de ses maistres pour y avoir deux régiments de cette nation." *De La Haye au roi.* Venise, 31 janvier 1688. Aff. Etr. Venise. CXIII. 27vo. — *Li landamani, scolteti e Senato delli cantoni cattolici di Urania, Switz, Undervaldo, Zugo, Glarona, Solodorno et abbate di San-Gallo al duca di Venezia.* 24 marzo 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 14.

(7) „C'est une chose asseurée et connue de tout le monde que la politique de cette république de Venise a esté par le passé et est encore aujourd'huy de voir en guerre la maison de France avec celle d'Autriche, sans prendre aucun party, et qu'elle a tousjours souhaitté l'égalité entre elles." *De La Haye Vantelet au roi.* Venise, 12 juin 1694. Aff. Etr. Venise. CXIX. 157.

(8) *Tambonneau au roi.* Soleure, 4 janvier et 20 décembre 1687; 14 février et 13 mars 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXIII. 260; LXXXV. 281, 370, 419. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 212a (Luzern, 9.—11. Dezember 1687). — St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll. LXXXI. 26—27 (15. Januar 1688). — *Farini a Cibo.* Lucerna, 13 febbraio 1688. loc. cit. — *Cibo a Farini.* Roma, 17 aprile 1688. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLVI.

aux ouvertures vénitiennes.(1) On pouvait croire à leur rejet, puisque aussi bien Fidèle de La Tour en déconseillait l'acceptation, afin de nuire au prestige de son rival Beroldingen, qui s'y montrait favorable.(2) L'événement toutefois déjoua ses prévisions.(3) Quand, après un long séjour à Altorf,(4), Squadroni reprit le chemin d'Italie, au commencement de mai,(5) l'opposition de Lucerne était vaincue. Les enseignes catholiques, où figuraient des enfants de douze et de treize ans,(6) s'apprêtaient à gagner la Péninsule,(7) sous la conduite du colonel uranais, dont les pouvoirs étaient si étendus qu'ils l'autorisaient à négocier et même à conclure la capitulation d'un second régiment,(8) démarche que l'on s'attendait à voir approuvée par le roi Très-Chrétien, comme l'avait été la première.(9)

---

(1) *Le roi à Tambonneau.* Marly, 15 janvier, 4 mars 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 316, 403. — *Farini a Cibo.* Lucerna, 16 gennaio 1688. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 17 et 31 janvier, 28 février 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 336, 356, 404. — „Il faut maintenant que la République lève des troupes, n'en ayant quasi plus des 2500 Suisses partys pour la Morée." *De La Haye à Gravel de Marly.* Venise, 26 novembre 1688. Aff. Etr. Venise. CXIII. 306.

(2) „La leva de Venetiani va in fumo." *Govone a San-Tomaso.* Lucerna, 11 dicembre 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Rationes pro et contra wegen dess von der Herrschafft Venedig verlangten Uffbruchs ettlich tausent Eidgenœssische Fussknechten in Levante zu brauchen, sambt dem Schluss des Standts Lucern,* a° 1687—1688. St-Arch. Luzern. Venedig. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 10 et 17 janvier et 14 février; *à Arcy.* Soleure, 7 février 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 315, 327, 336. VII suppt. 87.

(3) *Tambonneau au roi.* Soleure, 27 décembre 1687. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 295.

(4) *Farini a Cibo.* Lucerna, 30 gennaio 1688. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII.

(5) *Farini a Cibo.* Lucerna, 7 maggio 1688. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII.

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 27 mars 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 440. — „Cinq cens Suisses, de 3000 qui s'attendent icy, sont arrivez; la pluspart de ces cinq cens Suisses sont pauvres gens, incapables encore de rendre service, et, dans la reveue qui s'en fit, il y a trois jours, les commissaires en refusèrent plusieurs." *De La Haye au roi.* Venise, 24 avril 1688. Aff. Etr. Venise. CXIII. 106. — „Il est certain que la République a esté fort mal servie en Suisse, puisque la pluspart de ces 1500 hommes sont jeunes gens incapables de porter les armes." *De La Haye au roi.* Venise, 8 et 15 mai 1688. *Ibid.* CXIII. 119, 126. — „J'ay bien cru que les Vénitiens ne seroient pas contents des mauvaises levées qui ont esté faittes en Suisse pour leur service et je m'asseure que les Suisses ne seront pas plus satisfaits du traitement que leurs sujets auront receu." *Le roi à De La Haye.* Versailles, 26 mai 1688. *Ibid.* CXIII. 122vo. — *De La Haye au roi.* Venise, 29 janvier et 13 octobre 1689. *Ibid.* CXIV. 23, 253.

(7) „On attend icy trois mille Suisses, dont il y en a desja huit cent d'arrivez à Bresce (Brescia)." *De La Haye au roi.* Venise, 27 mars 1688. Aff. Etr. Venise. CXIII. 87. — *Fleckenstein an Landsee.* Luzern, April 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* 1686—1688. LIX. 143. — „Le résident de Venise auprès des cantons suisses, qui a conclu le traité pour la levée de 3000 hommes, qui doivent passer au Levant, est arrivé en cette ville après avoir fait marcher du côté de Bergame les seize cents qui restaient de cette levée." *Nouvelles de Milan.* 4 mai 1688. Gazette de France. 1688. p. 249.

(8) „Ce n'est pas avec les cantons suisses que cette République traitte pour en avoir trois ou quatre mille hommes, mais avec des officiers colonels suisses et qui s'obligeront de fournir ce nombre, si on convient des conditions." *De La Haye au roi.* Venise, 10 janvier 1688. Aff. Etr. Venise. CXIII. 9vo. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 8 et 15 mai 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 67, 79. — „Un colonel suisse, nommé Berolding, qui part avec Mr le Prince de Brunswick Hannover, a offert à la République, au nom des cantons catholiques, de luy lever encore deux mille hommes de sa nation, meilleurs que les premiers, mais elle n'en veut plus." *De La Haye au roi.* Venise, 29 mai 1688. Aff. Etr. Venise. CXIII. 138.

(9) St-Arch. Luzern. Rathsprotokoll. LXXXI. 26—27 (15. Januar 1688). — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 12 febbraio 1688. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV. — *Le roi à De La Haye.* Versailles, 18 et 25 février, 30 juin 1688. Aff. Etr. Venise. CXIII. 36, 42, 152. — *Farini a Cibo.* Lucerna, 20 febbraio 1688. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 26 mars 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXV. 430. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 19 juin 1688.

XXI. Cependant, plus les rapports s'aigrissaient entre l'Empire et la France, plus ceux de cette dernière puissance avec le Corps helvétique tendaient à s'améliorer. Cette détente était prévue. Elle ne surprit personne. A la veille de rompre avec Vienne et de faire franchir le Rhin à ses armées, Louis XIV tenait à être assuré qu'aucun péril ne menacerait le flanc droit de celles-ci au cours de leurs opérations au delà du fleuve. Lors donc qu'en août 1688 l'évêque d'Annecy crut devoir se plaindre de ce que quelques habitants protestants du pays de Gex se fussent emparés de récoltes dont son chapitre et lui prétendaient être les légitimes possesseurs, le monarque français donna aussitôt des ordres pour que cet incident, susceptible d'amener de nouveaux troubles dans ses relations avec les cantons évangéliques, fût aplani sans retard. (1) Au lendemain de l'entrée du dauphin en Allemagne, le roi s'attacha avec plus de soin encore à enlever par avance à ses alliés suisses de la croyance réformée tout prétexte à récriminations. (2) Les lettres de récréance remises le 12 octobre à l'envoyé genevois Ami Le Fort furent conçues en des termes qui écartaient l'idée que sa mission n'eût pas abouti au résultat désiré par ses supérieurs (3) ou le souvenir que du côté français des tentatives de marchandage se fussent produites pour faire dépendre la décision royale touchant les démêlés de Moëns, de Chancy et d'Avully de la capitulation complète de Berne dans le différend relatif aux recrues du régiment d'Erlach. (4) Dix jours plus tard, Louis XIV restituait aux autorités bâloises leurs dîmes séquestrées en Alsace. (5) Par suite, de l'avis de Tambonneau, il n'y avait pas lieu d'appréhender que les cités évangéliques adhérassent publiquement au parti des ennemis du roi, aussi longtemps du moins que le prince d'Orange n'aurait pas mis à exécution son projet ambitieux de ceindre la couronne d'Angleterre. (6)

A l'égard des catholiques de la Suisse occidentale, les dispositions du Louvre devenaient plus conciliantes qu'au cours des mois précédents. Si, dans ses règlements de comptes arriérés, le trésor royal favorisait davantage Fri-

Ibid. LXXXVI. 138. — „Il est certain que cette République a fait encore cette année des efforts considérables pour envoyer au nouveau doge, capitaine général, un très grand nombre de trouppes. Depuis trois mois, on a envoyé quatre mille hommes de Mr le duc de Wirtemberg, deux mille cinq cens Suisses, etc.“ *De La Haye à Gravel de Marly.* Venise, 23 juillet 1688. Aff. Etr. Venise. CXIII. 195.

(1) „Da Ginevra perviene molesto aviso ch'habbino gl'habitanti del paese di Getz (Gex) con man armata sprezzati gl'ordini regii e levate le decime ch'erano state assegnate ad alcuni curati cattolici.“ *Venier al Senato.* Parigi, 11 agosto 1688 (2da). Frari. Francia. CLXXVIII. 516.

(2) *Genève à Berne.* 21/31 août 1688. St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 1161.

(3) *Genève à Zurich et à Berne.* 30 octobre/9 novembre 1688. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LV; *au roi.* 2/12 novembre 1688. *Ibid.*

(4) „Sa Mté me respondit en ces termes: Vous dirés à Messrs de Genève que je suis satisfait de leur conduite, qu'ils n'ont qu'à continuer et je leur donneray tousjours des marques de ma bienveillance.“ *Le Fort à Genève.* Fontainebleau, 12 octobre 1686. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3813.* — *Le roi à Genève.* Fontainebleau, 12 octobre 1688. *Ibid.* Portef. histor. n° *3836.* — *Nouvelles de Paris.* 16 octobre 1688. Gazette de France. 1688. p. 515. — *Genève à Zurich.* 30 octobre/9 novembre 1688. St-Arch. Zürich. Genf (1687—1691)

(5) *Colbert de Croissy à Bâle.* Versailles, 14 septembre 1688. Arch. Guerre. *808.* p. 423.

(6) *Tambonneau au roi.* Bade, 18 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 370.

bourg que Soleure, la raison en était que la cabale anti-française du « boursier » de Roll conservait trop d'influence à son gré dans ce dernier canton, (1) puisque, à l'exemple de ce qui se passait dans les *pregadi* vénitiens, d'où les partisans du Saint-Siège se voyaient exclus *(expulsis papalistis)* chaque fois que la discussion portait sur des questions intéressant les rapports du chef de la chrétienté avec le gouvernement de la Sérénissime République, les Conseils de la cité suisse se refusaient à aborder certains sujets en la présence de ceux de leurs membres qui prenaient du service au delà du Jura. (2) Néanmoins, à Paris, on leur était reconnaissant de ce qu'ils se fussent abstenus d'acheminer des troupes vers Constance et les villes forestières, ainsi que le leur demandait l'empereur. Par suite, Tambonneau avait reçu l'ordre de renoncer à porter à Fribourg le siège de l'ambassade. (3) Enfin, l'incident de Waldshut paraissait à la veille d'être réglé, et Puysieux, gouverneur d'Huningue, croyait pouvoir répondre qu'il le serait à la pleine satisfaction du roi. (4)

Cependant la mission de l'ambassadeur aux Ligues touchait à son terme. Son successeur était attendu à Soleure d'un jour à l'autre. Arriverait-il à temps pour assister à la diète générale assignée à Bade au 17 janvier 1689? Tambonneau en doutait fort et prenait ses mesures, avec l'agrément de son maître, afin de se rendre une dernière fois en Argovie. (5) Il songeait d'autant moins à se dérober à ce devoir que, de source sûre, l'avis lui était transmis que les intrigues du grand-maître de la cour de l'abbé de Saint-Gall, Fidèle de La Tour, battaient leur plein. (6) Aussi bien ce personnage, que le représentant de Louis XIV à Soleure avait vainement tenté de faire écarter des diètes générales sous prétexte que les députés des « Zugewandte » ne devaient pas y être conviés, (7) venait de remettre sur le tapis un projet suggéré naguère par le duc de Lorraine et qui consistait à confier non point au Corps helvétique, mais à quelques-uns de ses membres seulement le dépôt de Constance et des villes forestières. (8) Cette manœuvre était à seule intention de fournir au baron de Landsee un

---

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 6 octobre et 24 novembre 1688; Bade, 1er décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 321, 478, 496. — *Négociations de Mr Tambonneau en Suisse en décembre 1688. Ibid.* Mém. et Docts. XX. — *Amelot au roi.* Soleure, 1er février 1693. *Ibid.* XCIX. 90.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 18 janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 210.

(3) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 7 octobre, 2 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 307, 489. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 24 novembre 1688. *Ibid.* LXXXVI. 478.

(4) *Les huit cantons copropriétaires du comté de Bade à Puysieux.* 25 décembre 1688. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 102. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 26 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 535. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 6 janvier 1689. *Ibid.* LXXXVI. 539. — *Tambonneau à Colbert de Croissy.* Soleure, 12 janvier 1689. *Ibid.* LXXXVII. 206.

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 5 janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 201. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 6 janvier 1689. loc. cit.

(6) *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 1. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 1. — *Tambonneau au roi.* Soleure, 5 janvier 1689. loc. cit.

(7) *F. von Thurn an den Herzog von Lothringen.* Skt Gallen, 27. Dezember 1688; *an Landsee.* Skt Gallen, 29. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 116, 120.

(8) *Addition au mémoire introductif du projet de traité, etc.* Bade, 13 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXVI. 522. — *Négoc. de Mr Tambonneau en Suisse en décembre 1688.* loc. cit.

prétexte plausible de se rendre à la diète et de gagner du temps en attendant que l'empereur se décidât à répondre de façon catégorique aux propositions suisses. (1) Or, dans ces entrefaites, Amelot, qu'une indisposition retenait depuis peu à Paris, avait pris congé du souverain et s'acheminait vers le Jura. (2) Prévenu de son approche, Tambonneau dépêcha au devant de lui à Neuchâtel le secrétaire-interprète Baron et le trésorier Deschanais. (3) Dès le 14 au soir, le nouveau ministre faisait son entrée aux « Cordeliers » (4). Le lendemain déjà Zurich était avisée qu'il serait rendu à Bade le 19 ou le 20. (5) Les deux diplomates eurent donc trois jours francs (6) pour assurer la transmission régulière de l'un à l'autre des services de l'ambassade, et ce fut seulement après l'accomplissement de cette formalité que Tambonneau prit la route du Jura et de la cour le 19 janvier. (7)

Au cours de la deuxième moitié du XVII[e] siècle, une première défaillance s'était produite qui avait interrompu la continuité des traditions de la diplomatie française dans le choix de ses représentants auprès des cantons. Durant les sept années de la « résidence » de Mouslier à Soleure, les intérêts de la Couronne Très-Chrétienne au sein des Ligues furent mal ou, pour mieux dire, insuffisamment défendus. Et il n'avait fallu rien moins que l'habileté consommée d'un Saint-Romain et d'un Gravel pour effacer le souvenir de malentendus dont la fréquence et la gravité avaient failli compromettre l'harmonie des relations entre les deux pays. La mission accomplie en Helvétie par Tambonneau de 1684 à 1689 n'apporta aucun accroissement au prestige que les rois de France s'étaient acquis parmi les cantons au prix d'un effort soutenu et de largesses considérables. Elle contribua plutôt à l'amoindrir. En dispersant son attention sur des sujets futiles, qui, tel le cérémonial, ne la méritaient guère; en interprétant souvent à faux et en exécutant presque toujours avec maladresse les ordres de son souverain à l'endroit des victimes de la révocation de l'édit de Nantes réfugiées en Suisse; en exagérant les griefs de la cour de Paris et les siens propres envers les gouvernants des cités évangéliques; en se faisant l'instrument aveugle d'une politique dont un diplomate expert en l'art des nuances eût adouci les contours, de manière à la rendre acceptable à ceux-là mêmes qu'elle lésait, Tambonneau avait donné la mesure

(1) *Tambonneau au roi.* Soleure, 5 janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 201.

(2) *Le roi et Colbert de Croissy à Tambonneau.* Versailles, 16 et 23 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 508; LXXXVIII. 180.

(3) *Tambonneau à Colbert de Croissy.* Soleure, 12 janvier 1688. loc. cit. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XXXV. 36 (du 12 mai 1689).

(4) *Tambonneau à Colbert de Croissy.* Soleure, 15 janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 208.

(5) *Tambonneau à Zurich.* Soleure, 15 janvier 1689. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 105.

(6) *contra: Négoc. de Tambonneau en Suisse en décembre 1688.* loc. cit.

(7) *Tambonneau à Colbert de Croissy.* Soleure, 18 janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 210. — St-Arch. Basel. LIX. 262 (9./19. Januar 1689). — „M[r] de Tambonneau, ambassadeur extraordinaire en Suisse, en est de retour.“ *Nouvelles de Paris,* du 15 février 1689. ap. Gazette d'Amsterdam du 21 février 1689. p. 114.

de son inaptitude à mener à bien la tâche délicate que lui confiait son souverain. La satisfaction que causa aux Ligues l'annonce de son rappel fut assurément moins vive que celle qui s'était manifestée dix-sept ans auparavant lors de la retraite de Mouslier. La teneur, courtoise selon l'usage, des lettres de récréance, qui lui furent expédiées de Zurich ne souleva aucune objection de la part des autres cantons. [1] Mais la déception éprouvée par les Confédérés en voyant à l'œuvre celui dont la venue avait été saluée en Suisse avec d'autant plus de sympathie qu'elle coïncidait avec le départ de Gravel de Marly, *persona ingrata* auprès des autorités du pays, avait été trop profonde pour qu'on n'approuvât pas sans réserve, à Berne comme à Fribourg, à Zurich comme à Lucerne, la décision du roi de renouveler le haut personnel de son ambassade à Soleure.

(1) Eidg. Absch. VI² *A.* 245 *b.*

AMBASSADES ET MISSIONS ORDINAIRES

ET EXTRAORDINAIRES

EN SUISSE,

AUX GRISONS,

DANS LE VALAIS,

A GENÈVE.

1689—1698.

I. MICHEL **AMELOT**

Ambassadeur ordinaire auprès du Corps helvétique.

Janvier 1689—Avril 1698.

II. CHARLES-FRANÇOIS DE LA BONDE D'**IBERVILLE**

Résident pour le roi à Genève.

Novembre 1688—Février 1698.

III. JEAN-HENRI **TSCHUDI** — ANDRÉAS DE **SALIS-SOGLIO**

Chargés de la surveillance des intérêts français en Rhétie.

1689—1698. *1690—1698.*

IV. LOUIS-HENRI FEDERBE DE **MAUDAVE**

Agent pour le roi auprès des dizains du Valais.

1691—1692.

V. BÉAT-JACQUES **ZURLAUBEN**

Chargé d'une mission extraordinaire dans le Valais.

Décembre 1692—Mars 1693.

VI. GASPARD BARBAULT DE **GRANDVILLARS**

En mission officieuse à Bâle.

[1679—] 1689—1693.

VII. SAMUEL **BERNARD**

Chargé d'une mission financière en Suisse.

Février—Mars 1694.

I. *Instructions:* Versailles, 22 décembre 1688.(1)

Addition aux Instructions: Versailles, 25 décembre 1688.(2)

Nouvelles instructions: Versailles, 3 octobre 1689;(3)

Versailles, 28 juin 1694 (en commun avec l'abbé Morel et Verjus de Crécy).(4)

Plein-Pouvoir: Versailles, 30 mars 1689.(5)

Lettres de créance: Versailles, 18 décembre 1688 (au Corps helvétique;(6) à Bâle;(7) au Valais;(8) à Genève;(9) à l'évêque de Bâle).(10)

Rappels de créance: Versailles, 15 avril (au Corps helvétique);(11)
Versailles, 30 juin 1689 (au Corps helvétique);(12)
Marly, 28 avril (à Zurich; à Berne);(13)
Marly, 19 juillet (au Corps helvétique);(14)
Versailles, 27 novembre 1690 (au Corps helvétique);(15)
Versailles, 27 juillet 1693 (à l'évêque de Bâle);(16)
Versailles, 30 mars 1695 (à Berne);(17)
Versailles, 21 août (au Corps helvétique);(18)
Marly, 23 décembre 1697 (aux cantons catholiques);(19)
Versailles, 21 janvier (aux cantons catholiques);(20)
Versailles, 13 mars 1698 (à Berne).(21)

Lettres de rappel: Versailles, 4 mars 1698.(22)

---

(1) Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 138.
(2) Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 175, 177vo.
(3) Aff. Etr. Suisse. VII suppt. 120.
(4) Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 274.
(5) Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 241.
(6) Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 361; St-Arch. Solothurn. Franz. Kœnigl. Missiven; St-Arch. Zürich. Franz. Kœnigl. Missiven *C.* IV. 9; Frankr. XVIII. 184; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *DD.* 173; St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1688—1689; Franz. Kœnigl. Missiven.
(7) St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4.
(8) Arch. Ville de Sion. Vitrines.
(9) Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3836.*
(10) Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Actes concernant l'ambassade royale (1575—1739). n° 86.
(11) Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 243; St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. 111a; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 131.
(12) Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 312.
(13) St-Arch. Zürich. Missiven der franz. Kœnige. *C.* IV; Frankr. XVIII. n° 117; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *DD.* 185; St-Arch. Luzern. Franz. Kœnigl. Missiven.
(14) Aff. Etr. Suisse. XCIII. 185.
(15) Aff. Etr. Suisse. XCII. 379; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 579; St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität (1690); Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Guerre de France (1688—1689). n° 323; Pub. Rec. Office. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII.
(16) Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 223.
(17) Aff. Etr. Suisse. CV. 35; Arch. Nat. *K 1339*; St-Arch. Luzern. Neuenburg (1681—1698); St-Arch. Bern. Neuenburgbuch P1. 12.
(18) Aff. Etr. Suisse. CV. 332; St-Arch. Zürich. Franz. Kœnigl. Missiven *C.* IV. 9.
(19) Aff. Etr. Suisse. CV. 358.
(20) St-Arch. Luzern. Franz. Kœnigl. Missiven; St-Arch. Bern. Frankreichbuch *Q* 195.
(21) Aff. Etr. Suisse. CXV. 64.
(22) Aff. Etr. Suisse. CXV. 56.

II. *Instructions:* Versailles, 16 septembre 1688.(1)
Lettres de créance: Fontainebleau, 14 octobre 1688.(2)
Rappels de créance: Versailles, 3 janvier 1692;(3)
Versailles, 24 mai 1696.(4)
Lettres de rappel: Marly, 19 décembre 1697.(5)

III. *cf. Correspondance relative aux affaires de Rhétie.* 1689—1698.
Aff. Etr. Suisse. LXXXIX, XC—XCII, XCV, XCIX, CIII, CVI, CVII, CIX;
Aff. Etr. Grisons. XI; Arch. Guerre. CCCLXVI (p. 341).

IV. *cf. Correspondance relative aux affaires du Valais.* 1691—1692.
Aff. Etr. Suisse. XC, XCIV, XCV.

V. *cf.* Aff. Etr. Suisse. XCIX (p. 43);
Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVIII (4 janvier et 8 décembre 1692).

VI. *cf. Correspondance de Suisse* (Aff. Etr.) *des années 1689—1693.*

VII. *cf.* Arch. Nat. G^2 358 (Boislisle. Contrôleurs généraux. I. 1299).

Raisons du rappel de Tambonneau. — Michel Amelot. — Sa carrière diplomatique. — Ses instructions. — Son arrivée à Soleure. — Son cérémonial. — Diète de Bade de janvier 1689. — Sa « légitimation ». — Nécessité où se trouve le roi de ménager ses alliés d'Outre-Jura. — Légèreté de la politique helvétique de Colbert de Croissy. — Fidèle de La Tour. — Neutralisation projetée de Constance, du Frickthal et des villes forestières. — Griefs suisses envers le roi. — La question des recrues. — Attitude de l'Autriche au regard des cantons. — Amelot s'efforce de la rendre suspecte à ceux-ci. — Il n'y réussit qu'en partie. — Rottweil. — Incident de Grenzach. — Diète de Zoug de février. — Situation tendue. — Louis XIV contraint de céder. — Ses avances multiples aux Confédérés. — Sa volonté de se concilier des sympathies à Fribourg. — Défiances invétérées parmi les cantons à l'endroit de la France.

---

(1) Aff. Etr. Genève. III suppt. 182.
(2) Aff. Etr. Genève. III suppt. 328.
(3) Aff. Etr. Genève. II suppt. 60.
(4) St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 731.
(5) Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° 3973; Aff. Etr. Genève. XVI. 224

I. Le rappel de Tambonneau à Paris était dû à la fois à l'insuffisance manifeste, quoique tardivement reconnue, de ses aptitudes diplomatiques, à l'aigreur constante de ses relations avec les autorités de Zurich et de Berne, au besoin enfin qu'éprouvait le roi Très-Chrétien d'inaugurer à l'égard du Corps helvétique une politique plus souple et par suite plus apte à déjouer les intrigues que les agents de la coalition anti-française s'efforçaient de nouer et de faire aboutir dans la plaine et sur le plateau suisses, ainsi qu'au sein des hautes vallées alpestres. La promptitude de la désignation de Michel Amelot en qualité d'ambassadeur à Soleure n'était-elle pas au reste un indice certain de la volonté de Louis XIV de rompre avec les errements des dernières années et de tenter d'effacer de l'esprit des Confédérés le souvenir amer des désillusions que n'avait cessé de leur infliger durant les cinquante mois de son séjour aux *Cordeliers* le successeur, si médiocre à tous points de vue, de Robert de Gravel?

Fils de Charles Amelot, qui fut président au Grand Conseil, Michel-Jean Amelot, Sr puis (mai 1685) marquis de Gournay, baron de Brunelles, (1) conseiller au parlement de Paris (14 décembre 1674), (2) maître des requêtes (31 août 1677), (3) avait déjà donné de multiples preuves de finesse et d'habileté au cours d'une carrière qui s'annonçait des plus brillantes. (4) Ambassadeur à Venise, de septembre 1682 à février 1685, (5) et ensuite à Lisbonne, de septembre 1685 à octobre 1688, (6) il passait, depuis la mise à la retraite de son prédécesseur en Suisse et en Portugal, Melchior de Harod de Saint-Romain, pour le plus avisé des ministres de Louis XIV accrédités auprès des puissances étrangères. (7)

A l'heure où, la trêve de Ratisbonne étant rompue, (8) les armées françaises franchissaient le Rhin et pénétraient sur le sol de l'Empire, où elles occupaient Philippsbourg, Mayence, Worms et la plupart des places fortes de la rive allemande du fleuve, le roi Très-Chrétien avait un intérêt majeur à empêcher qu'une diversion militaire organisée sur terre helvétique ne menaçât leur flanc

---

(1) Gourdon de Genouillac. Dictionnaire des Anoblissements (Paris, 1869). — Angot. Dictionnaire de la Mayenne. I. 36.

(2) Bibl. Nat. Cabinet des Titres. vol. reliés. *961*. II. 153.

(3) *Ibid.* — Mémoires de Saint-Simon (éd. Boislisle). IV. 285.

(4) „Er besitzt eine überaus glückliche Gabe die Herzen zu gewinnen und eine sanft eindringende aber ungekünstelte Beredsamkeit, mit welcher er jeden, der sich ihm nähert, zu seinen Ansichten hinreisst." Schweiz. Museum. 1. Jahrg. 2. Theil. 590 (impr. Hoiningen-Huene. op. cit. 37).

(5) Gazette d'Amsterdam du mardi 2 juin, du 8 septembre et du 13 octobre 1682. — *Amelot au roi.* Venise, 16 mai et 26 septembre 1682 (entrée publique), 6 et 15 février 1685. Aff. Etr. Venise. CVII. 8, 123; CX. 393; CXI. 2. — Gazette de France, *1685*. p. 57, 140. — Bibl. Nat. f. fr. *20,979*. p. 149. — Fréd. Masson. Le marquis de Torcy. p. 49.

(6) Aff. Etr. France. *1966*. 161vo. — Mémoires de Dangeau. I. 60, 419; II. 216. — Correspondance de Louis XIV avec le marquis Amelot, son ambassadeur en Portugal (1685—1688) (éd. Girardot). Nantes, 1863. — Gazette de France, années *1685*, p. 556; *1686*, p. 65.

(7) „der gescheideste unter allen seines Kœnigs auslændischen Ministern." *P. Valkenier an Luzern.* Zürich, 20./30. November 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690.

(8) „Tout se prépare à la guerre." *Nouvelles de Paris.* 27 août 1688. Arch. gén. du royaume de Belgique. mss. CCCIX. 41. — *Nouvelles de Vienne.* 16 décembre 1688. Gazette d'Amsterdam du 30 décembre 1688. p. 50.

droit entre Bâle et Schaffhouse. Dès l'instant par suite que Tambonneau ne semblait plus en mesure de conjurer ce péril, il importait à l'extrême que son successeur prît sans retard le chemin des Ligues. On comptait à Paris que l'installation de celui-ci à Soleure serait chose faite vers la Noël de 1688. (1) Ainsi qu'il a été dit plus haut, une malencontreuse indisposition du nouvel ambassadeur le contraignit à différer son départ jusqu'au 14 du mois suivant. (2) En dépit de ce retard, il put conférer pendant trois jours pleins avec son prédécesseur au *Kloster*. (3) Ce dernier lui remit les services de sa mission, lui donna des avis utiles quant à l'état des négociations en cours, mais ne réussit pas à lui faire partager ses rancunes tenaces à l'endroit des magistrats des deux grandes cités évangéliques. (4)

Tout d'abord une question de cérémonial se posa qu'il convint de résoudre d'urgence. Une diète générale avait été assignée par Zurich à Bade au 17 janvier, (5) diète à laquelle Tambonneau se préparait à assister au cas où Amelot se fût vu dans la nécessité d'ajourner sa venue aux Ligues. (6) Or, depuis un demi-siècle environ, soit dès le mois de février 1641, époque où Le Fèvre de Caumartin prit pour la première fois contact avec les députés confédérés, la coutume s'était établie, qu'après avoir adressé ses lettres de créance au *Vorort*, le représentant de la Couronne de France requît de celui-ci la convocation à Soleure, siège de son ambassade, d'une diète, dite de «légitimation», où n'était admis aucun ministre étranger et où «tout se passait en compliments» de part et d'autre, sans que jamais nulle note discordante s'y fît entendre.

Dans un temps où l'abandon du moindre privilège diplomatique était considéré comme un malheur public, il n'y avait pas lieu de présumer que le roi Très-Chrétien renonçât sans plus à l'accroissement de prestige que conférait à ses envoyés auprès des Ligues la cérémonie inaugurale de leur entrée en fonctions. L'embarras d'Amelot fut au reste de courte durée. Deux solutions s'offraient seules à son choix: soit qu'il évitât de paraître à Bade, ce qui eût été contraire à la lettre et à l'esprit de ses instructions, soit qu'il obtînt des

---

(1) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 16 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 508.

(2) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 13 gennaio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Farini a Cibo.* Lucerna, 14 gennaio 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII. — *Amelot au roi.* Bade, 21 janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 15. — *Der Weihbischoff Schnorff an den Bischoff zu Basel.* Arlesheim, 26. Januar 1689. Arch. Ev. de Bâle. Franz. Kriege u. s. w. 1688—1689. nº 72. — *contra: Extract Schreibens von 22. Oktober 1688* (15 octobre). Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LIX. 234. — *contra:* „Mr Amelot, cy devant ambassadeur en Portugal, est party en poste pour aller en la mesme qualité en Suisse.“ *Nouvelles de Paris.* 7 janvier 1689. Gazette d'Amsterdam du 13 janvier *1689.* p. 66.

(3) *Tambonneau à Colbert de Croissy.* Soleure, 18 janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 210.

(4) *Ibid.*

(5) *Zürich an Landsee.* 3. Januar 1689; *Landsee an den Kaiser.* Baden, 20. Januar 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX². 10, 13.

(6) *Tambonneau au roi.* Soleure, 5 janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 201. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 6 janvier 1689. *Ibid.* LXXXVI. 539. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 13 gennaio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Farini a Cibo.* Lucerna, 14 gennaio 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII.

Confédérés tout à la fois la faculté de procéder par exception dans cette ville à la formalité de sa « légitimation » et l'assurance que cet accroc à un protocole réglé dans ses moindres détails ne créerait aucun précédent.(1) Cet engagement ayant été pris,(2) il n'hésita plus à se porter en Argovie, où il se trouva rendu le 20 janvier.(3) Le surlendemain la remise de ses lettres de créance s'effectua sans incident, entourée du cérémonial dont il avait été usé à l'endroit de cinq de ses prédécesseurs.(4) Le 24 enfin, conduit à l'audience de la diète, il y affirma en termes énergiques que le roi, son maître, en ouvrant les hostilités sur le Rhin, n'avait fait que prévenir les desseins d'ennemis dénués de scrupules(5) et renouvela la déclaration, déjà donnée par Tambonneau, que ce prince était prêt à admettre Constance, les villes forestières et le Frickthal au bénéfice d'une stricte neutralité, pourvu que les Confédérés y introduisissent, avec ou sans l'aveu du chef de la maison de Habsbourg, fût-ce en la présence de gouverneurs autrichiens, des forces suffisantes pour les défendre contre n'importe quelle agression.(6) Il laissa même entendre, qu'au cas où ceux-là répugneraient à se charger de cette démarche, Louis XIV s'offrait à conquérir les dites places et à leur en confier la garde.(7)

---

(1) *Instruktion, Gewalt und Befelch auf die hochgeachten ... Herren Obristen Niclaus Taxelhofer, Herrn zu Utzingen, Venner, und Herrn Abraham Tillier, alt Seckelmeister welschen Landts, beide des täglichen Raths der Stadt Bern und deroselben Ehrendeputierte auf eine allgemeine nacher Baden ausgeschribene Eydtgnössische Tagleistung.* 4./14. Januar 1689. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch W. 527 (1687—1691). — „La conjoncture de la prochaine diète de Bade ne me permettant pas d'attendre, suivant la coutume, celle qui se convoque à Soleure pour l'arrivée de Mrs les ambassadeurs, j'ai cru que vous trouveriez bon que je vous envoye dès à présent ma lettre de créance avant de me rendre à Bade." *Amelot à Zurich* Soleure, 15 janvier 1689. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. nº 106. — *Farini a Cibo.* Lucerna, 28 gennaio 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII.

(2) *Amelot au roi.* Bade, 25 janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 15. — Eidg. Absch. VI² *A.* 249 *b* (Baden, 17.—30. Januar 1689).

(3) *Amelot au roi.* Bade, 21 janvier 1689. loc. cit. — St-Arch. Basel. Rathsprotokoll. LIX. 205 (12./22. Januar 1689).

(4) *Ibid.* — *Le roi aux XIII cantons.* Versailles, 18 décembre 1688. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689; St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. nº 104; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *DD.* 173; Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 361; *à Lucerne.* même date. St-Arch. Luzern. Franz. Kœnigl. Missiven; *à Zurich.* même date. St-Arch. Zürich. Franz. Kœnigl. Missiven *C.* IV. 9; *à Bâle.* même date. St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4. — *Le roi aux dizains du Valais.* Versailles, 18 décembre 1688. Arch. Ville de Sion. Vitrines. — *Amelot à Genève.* Bade, 28 janvier 1689. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3839.* — *Genève à Amelot.* 1er février 1689. *Ibid.* Cop. Lettres du Conseil. LIV. 185.

(5) St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 47. — Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — Eidg. Absch. VI² *A.* 249*b*.

(6) *Zürich an Bern.* 11./21. Dezember 1688. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *J* (1683—1690). p. 377.

(7) *J. v. Rekun an Landsee.* Baden, 10. Dezember 1688. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 92. — *Mémoire pour servir d'instruction au Sr Amelot, conseiller du roy en ses Conseils, maistre des requestes ordinaire en son hostel, s'en allant à présent en qualité d'ambassadeur ordinaire de Sa Mté vers les cantons suisses.* Versailles, 22 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 138. — *Addition à l'instruction de Mr Amelot.* Versailles, 25 décembre 1688. *Ibid.* LXXXVII. 177vo. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 21 janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 8. — *Amelot au roi.* Bade, 28 janvier 1689. *Ibid.* LXXXVIII. 20. — *Landsee an den Kaiser.* Constanz, 10. Februar 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX². 28. — Eidg. Absch. VI² *A.* 249 *b* (Baden, 17.—30. Januar 1689); 261 *y* (Baden, März—April 1689). — *Le roi à Amelot.* Versailles, 10 septembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 406. — „Je croirois a la vérité bien difficile de porter les cantons à une semblable résolution, surtout les protestans." *Amelot au roi.* Soleure, 15 septembre 1692. *Ibid.* XCVII. 95. — C. von Hoiningen-Huene. Beziehungen zwischen der Schweiz und Holland u. s. w. 18.

La nécessité à quoi se voyait réduit le roi Très-Chrétien de ménager désormais les Suisses, les seuls de ses alliés qui ne l'eussent point abandonné, et de ne leur fournir aucun prétexte de se dérober aux engagements contractés par eux à son égard en 1663 était manifeste. (1) Cette nécessité « transparaissait » en quelque sorte dans le texte des instructions remises à Amelot, le 22 décembre 1688, instructions si différentes de celles confiées naguère à Tambonneau, qu'on devait y voir la résipiscence tardive des erreurs de jugement accumulées comme à plaisir dans ces dernières. (2) Sans doute les préventions persistaient que l'on nourrissait à Paris à l'endroit de Berne. (3) Sans doute l'ordre était maintenu de ne plus acheminer de minots de sel comtois vers les greniers d'Yverdon. (4) Mais, Tambonneau n'avait pas encore regagné la cour, que, se ravisant, le roi mettait tout en œuvre afin de ramener aux intérêts de sa couronne les magistrats du plus puissant des cantons. (5) Par ailleurs, en revanche, l'aveu semblait flagrant de la légèreté de Colbert de Croissy dans la conduite de sa politique helvétique. Le roi reconnaissait la faute commise par lui, le jour où il avait accordé son consentement tacite à l'accession de Soleure à l'alliance piémontaise, accession qui rendait désormais moins aisée la participation de cet Etat aux levées de troupes pour le service de la France. (6) Il renonçait à exiger que les députés confédérés « donnassent du Monseigneur » à son représentant auprès des cantons et se contentait qu'on le qualifiât « d'Excellence, à la troisième personne ». (7) Il autorisait son ambassadeur à renouer, l'occasion s'offrant, avec Fidèle de La Tour, grand maître de la cour de l'abbé de Saint-Gall, que Gravel et Tambonneau s'étaient efforcés d'ignorer. (8) Enfin, quant au « principal » de la négociation, à savoir la neutralisation projetée de Constance, des villes forestières et du Frickthal, Louis XIV faisait montre d'un esprit accommodant et du louable désir de rassurer ses alliés. (9) C'est ainsi que, dans une addition à l'instruction d'Amelot, postérieure de trois jours à celle-ci, il confirmait les pleins pouvoirs remis à ce personnage en vue d'un engagement formel à ce sujet, pour peu que l'envoyé de la cour de Vienne

(1) „Und solle selbiger (Amelot) ganz andere Instruktion mit sich bringen als Mr Tambonneau.“ *Extract Schreibens vom 22. Oktober 1688.* Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F* LIX. 234. — *Landsee an den Kaiser.* Constanz, 21. Dezember 1688. *Ibid.* Schweiz. *F.* LX. 60. — *Instructions à Amelot.* 22 décembre 1688. loc. cit. — *Amelot au roi.* Bade, 28 janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 20.

(2) *Mémoire pour servir d'instruction au Sr Amelot, etc.* loc cit. — „Mr Amelot doit avoir toutes autres instructions que avoit Monsr de Tambonneau, lequel ne peut pas cacher le regret et dépit qu'il a de sortir de ce pays, lequel il quitte avec peu de réputation.“ *Extrait d'une lettre du 22e décembre 1688.* Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 51.

(3) *Ibid.* — „La fierté des Bernois est tellement augmentée du succès de l'entreprise du prince d'Orange qu'elle va jusqu'à l'insolence.“ *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 3 janvier 1689. Aff. Etr. Genève. VI. 1.

(4) *Ibid.*

(5) *Le roi à Amelot.* Versailles, 21 janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 8.

(6) *Instructions d'Amelot.* loc. cit.

(7) *Ibid.*

(8) *Ibid.* — *Amelot au roi.* Bade, 11 juin 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 264.

(9) *Le roi à Amelot.* Versailles, 21 janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 8.

en prît un pareil et se relâchât à consentir au maintien de gouverneurs impériaux dans les dites places, à la condition que les officiers et soldats des garnisons fussent des « Suisses authentiques ». (1)

Sur d'autres points, à la vérité, Louis XIV se refusait, avec raison certes, à toutes concessions. La prétention des Confédérés d'attribuer au traité renouvelé en 1663 et à ceux qui l'avaient précédé un caractère exclusivement défensif lui semblait insupportable. (2) Il n'était pas douteux en effet, qu'en se soumettant à l'obligation de ne point entraîner ses troupes suisses «au delà de la mer», le roi ne renonçait pas à la faculté de les employer en des expéditions « sur terre », si lointaines qu'elles dussent être. Au temps de Charles VIII, des contingents helvétiques, levés par ce prince, n'avaient-ils pas pénétré à sa suite dans le Napolitain? Quant aux prétendues « transgressions dans le service » imposées par le monarque français aux vingt-cinq et quelques mille hommes des cantons à sa solde, arme redoutable, dont les ministres autrichiens et les ministres espagnols en particulier ne cessaient d'user au sein des diètes générales dans l'espoir de provoquer le rappel de ces mercenaires en deçà du Jura, (3) Louis XIV en contestait l'existence et affirmait avec force que ceux-ci, aux termes de leurs capitulations, étaient tenus de suivre sa personne et celle du Dauphin « partout où il leur plairoit de les conduire ». (4)

Aussi mal fondée apparaissait au roi et à ses conseillers la décision prise par certains Etats confédérés, à l'exemple de celui de Berne, de refuser des recrues à la couronne. (5) Sous le prétexte qu'une telle obligation de leur part n'était pas stipulée en termes formels dans le traité d'alliance, il semblait étrange, pour ne pas dire plus, que les gouvernements cantonaux consentissent « à laisser périr » leurs régiments en France, faute de les tenir au complet, « comme si les hommes qui les composaient eussent été immortels ». (6) Au premier abord, une pareille obstination paraissait difficilement explicable. (7)

---

(1) *Instructions à Amelot.* 22 décembre 16‹8. loc. cit. — *Addition à l'instruction de Mr Amelot.* Versailles, 25 décembre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 175. — *Amelot au roi.* Bade, 28 janvier 1689. *Ibid.* LXXXVIII. 20.

(2) *Instructions à Amelot.* 22 décembre 1688. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 251 *d.*

(3) *Landsee an den Kaiser.* Constanz, 10. Februar 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. LX². 28. — *Fabrice aux Etats Généraux.* Zurich, 7/17 avril 1690 (30,000). Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(4) *Instructions d'Amelot.* loc. cit. — *Consulta del Consejo de Estado, de 15 de septiembre 1689, con papel del residente de Esguizaros para D. Alonso Carnero sobre las noticias que habia tenido de los cantones* (Condestable de Castilla; Almirante de Castilla; Osuna; Los Balbases; Portocarrero: Chinchon: Los Velez; Mancera). Arch. gen. Simancas. Estado. 3410.

(5) *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 24. Februar; Augsburg, 25. November 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX². 96; LX³. 169.

(6) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 20 gennaio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Amelot au roi.* Bade, 20 juin 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 291. — „Les Suisses ne sont pas plus immortels que les autres hommes." Mercure histor. et politique (La Haye, 1691). X. 34.

(7) „Il più pungente stimolo di cui si servan li protestanti per animar più gl'altri è la carestia che la vicinanza dell'armi francesi causa in queste parti." *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 20 gennaio 1689. loc. cit.

On estimait néanmoins au Louvre en avoir percé à jour les fins. Les autorités des Ligues, en effet, n'abandonnaient pas l'espoir que le roi se déciderait à bref délai à licencier ses compagnies suisses réduites de moitié, puis à en mettre sur pied de nouvelles et que par suite il leur serait loisible d'introduire dans les capitulations à intervenir des clauses financières beaucoup plus draconniennes que ne l'étaient les anciennes.(1) Résolu à déjouer ce calcul, Louis XIV prescrivait à Amelot de suspendre tout versement d'argent à ceux de ses hôtes d'ores et déjà acquis au point de vue bernois en cette matière, à ceux, entre autres, qui, interprétant au gré de leur passion l'*Union héréditaire* de l'année 1511, se préparaient à appuyer la maison d'Autriche dans la défense des villes forestières,(2) à ceux enfin dont les scrupules n'allaient pas jusqu'à refuser à l'empereur une levée de trois mille hommes, concession qui eût constitué une violation flagrante du traité d'alliance franco-suisse renouvelé en 1663.(3)

Le recès de la première diète générale à laquelle il lui fut donné d'assister ne devait procurer à Amelot qu'une satisfaction très restreinte.(4) Ainsi qu'il l'écrivait au roi, les « artifices autrichiens » avaient fait à Bade « de terribles impressions sur les esprits ».(5) Fort des pleins pouvoirs dont il était nanti, l'ambassadeur s'attendait à conclure assez aisément le traité de neutralisation des villes forestières. C'était compter sans les intrigues des envoyés impériaux. L'un de ces derniers, le baron de Landsee, arrivé en Argovie dès le début de la session, laissait entendre derechef que son maître, lié par une décision de la diète de Ratisbonne de l'année 1641, ne s'estimait pas en droit de pousser plus avant les négociations.(6) Dans la crainte que ce changement de front, auquel de nombreux avertissements eussent dû cependant les préparer,

---

(1) *Consulta del 15 de setiembre, con papel del residente de Esguizaros, para D. Alonso Carnero, sobre las noticias que habia tenido de los cantones* (Condestable de Castilla; Almirante de Castilla; Osuna; Los Balbases; Portocarrero; Chinchon; Los Velez; Mancera). Arch. gen. Simancas. Estado. *3410.*

(2) *Instructions d'Amelot. loc. cit.* — *Landsee an Bürgermeister Escher.* 10. und 20. Januar 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Consulta del Consejo de Estado de 2 de abril 1689 en dependencias de los cantones esguizaros* (Pedro de Aragon; Osuna; Los Balbases; Vicente Gonzaga; Chinchon). Arch. gen. Simancas. Estado. *3410.*

(3) *Amelot au roi.* Bade, 28 janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 20. — *Mémoire remis à la diète par l'ambassadeur de France.* Bade, 28 janvier 1689. *Ibid.* LXXXVIII. 27.

(4) *Landsee an den Kaiser.* Baden, 20. Januar 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX2. 13. — *Convenant aux Etats-Généraux.* Zurich, 3/13 février 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(5) „Prendendo giornalmente in queste parti aumento l'animosità contro la Francia, il che si conosca dal venir sempre più vietate le reclute da Protestanti e ristrette ne'cattolici a soli 12 huomini per compagnia." *Gorone al duca di Savoia.* Lucerna, 13 gennaio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Amelot au roi.* Bade, 21 janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 15.

(6) *Landsee an den Kaiser.* Baden, 20. Januar 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX2. 13. — *Prothocollum zu Baden gehalten in der Tagsazung im Monat Januarii 1689. Ibid.* Schweiz. *F.* LX2. 32. — *Allerunderthänigste Relation u. s. w.* (von Landsee). *Ibid.* Schweiz. *F.* LX3. 160. — *Mémoire du baron de Landsee présenté à la diète.* Bade, 22 janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 217. — *Amelot au roi.* Bade, 28 janvier 1689. *Ibid.* LXXXVIII. 20. — *Nouvelles de Francfort.* 14 juillet, ap. Gazette d'Amsterdam du 22 juillet 1689. p. 287. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 250 *d.* — Theatrum Europaeum. XIII. 237.

ne mécontentât les Suisses, Léopold Ier s'offrait à leur engager « le Frickthal, sous certaines conditions » (1) et demandait une levée de trois mille hommes pour assurer la protection de Rheinfelden et des places fortes de son groupe. (2) Le piège était grossier et les motifs de procrastination de la cour de Vienne suffisamment clairs. (3) L'espoir en des jours meilleurs renaissait dans l'entourage du chef de la maison d'Autriche. (4) Maîtres de Mayence (17 octobre 1688), de Philippsbourg (29 octobre), de Mannheim et de Frankenthal (12 et 19 octobre), les Français n'avaient pas poussé plus loin leurs avantages et le Dauphin venait de regagner Versailles. En revanche Belgrade avait été repris sur les Turcs (16 octobre) ; Guillaume d'Orange débarquait en Angleterre (15 novembre) ; Louis XIV s'était créé un nouvel adversaire en rompant avec les Provinces-Unies (26 novembre 1688), et la diète de Ratisbonne préparait un manifeste violent contre les envahisseurs du sol allemand. (5)

Dès l'instant que le péril suspendu sur les places fortes du Rhin à la frontière helvétique semblait sinon disparu, (6) du moins en décroissance, l'empereur avait intérêt à laisser les choses en l'état, à les traîner en longueur, à mettre ou à remettre sur le tapis toutes propositions susceptibles de servir ce dessein. (7) Or, tant à Soleure qu'à Paris, on redoutait que, soit par ignorance, soit par calcul, les cantons n'entrassent dans le jeu de leur voisin du nord. (8) Amelot s'attacha donc avec énergie à endiguer les progrès de la double ma-

---

(1) „Und weilen der Baron von Thurn, ob zwar meines Unwissens bereits denen von Zürich, Bern, Solothurn und einigen anderen Cantonen von dem Vorschlag der vor vilen Jahren ins mitl gebrachter Pfandtschafft des Frickthalls eine proposition gethan, also will ich auch glauben das diser der guot gemeinte Einschlag zum Theil daher rühren dörffte." *Landsee an den Kaiser*. Baden, 20. Januar 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX2. 13. — *Convenant aux Etats Généraux*. Zurich, 3/13 février 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Menati a Cibo*. Lucerna, 21 aprile 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII.

(2) *Landsee an den Kaiser*. Baden, 20. Januar 1689. loc. cit. — *Ohnverfanglicher Aufsatz einiger nur zwischen dem kayserl. Ministro und denen acht Herren deputierten von löbl. Session in Baaden eventualiter entworffner Capitulations Puncten eines Regiments von 3000 Mann*. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. 47 — *Projet de traité pour le Frickthal*. Bade, 28 janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 220. — *Govone al duca di Savoia*. Lucerna, 29 gennaio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — Eidg. Absch. VI2 *A*. 250—251 *d*.

(3) *Ohnvorgreifflicher Discurs und Ohnverfängliches project die Pfandtschafftliche Ueberlassung des Fricthals betreffend, zu pappier gebracht den 20ten januarii 1689*. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* LX2. 43. — „Alless vorfallenheiten wordurch die Abneigung gegen Franckhreich geheizt, und unserem Theil die Apertur gegeben wird mit den Eydtgnossen desto bessere Geschäfft anzuestossen..." *F. von Thurn an Landsee*. Skt Gallen, 9. Februar 1689. *Ibid*. Schweiz. *F.* LX2. 68.

(4) *Landsee an den Kaiser*. Baden, 20. Januar 1689. loc. cit.

(5) *La diète de Ratisbonne à la diète de Bade*. 7 mars 1689. Theatrum Europaeum. XIII. 839.

(6) *Luzern an die IV alten Cathol. Ohrt*. 3. Januar 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689; *an den Oberst Frisching*. 3. Januar 1689. *Ibid*. — *Landsee an Bürgermeister Escher*. 3. Januar 1689. *Ibid*.

(7) *Amelot au roi*. Bade, 28 janvier 1689. loc. cit. — *Pietro Venier al Senato*. Parigi, 16 febbraio 1689 (2da). Frari. Francia. CLXXIX. n° 24. — *Allerunderthænigste Relation ahn Ihr Kays. Mt von den Herrn Baron von Landsee*. Augsburg, 3. November 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX3. 160.

(8) *F. von Thurn an Landsee*. Skt Gallen, 9. März 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX2. 109. — *Louvois à Amelot*. Versailles, 27 mars 1689. Arch. Guerre. DCCCXLIV. 326. — „Corrono qui le voci che alcuni de' cantoni svizzeri habbino accordato reclute et che altri voglino la neutralità." *Pietro Venier al Senato*. Parigi, 6 aprile 1689 (2da). Frari. Francia. CLXXIX. n° 38.

nœuvre impériale. (1) Après avoir, à la sollicitation de Saint-Romain et de Gravel, refusé des troupes aux Hollandais en 1673 et aux Génois en 1684, les Confédérés allaient-ils se déjuger en en concédant à Léopold Ier, au mépris de l'un des articles (2) du traité d'alliance renouvelé en 1663? (3) Allaient-ils par de coupables complaisances fournir à ce prince l'occasion de tenter un coup de main contre l'Alsace? (4)

La réponse faite par les députés de la diète à de si pressantes adjurations ne fut assurément pas telle que l'espérait l'ambassadeur français. Elle le surprit même désagréablement. (5) Non seulement les cantons ne tenaient pas rigueur au gouvernement de Vienne de sa reculade dans les négociations engagées au sujet du statut des villes forestières, mais, sous le prétexte d'observer une stricte neutralité entre les belligérants et dans la crainte que Léopold Ier ne donnât suite à sa menace d'assurer la protection du Frickthal par ses propres soldats, (6) ils se refusaient à traiter avec le seul Amelot, lequel voyait de ce fait ses pouvoirs devenir caducs. (7) Au lieu de rejeter purement et simplement les deux propositions impériales, dont les fins eussent dû cependant leur paraître suspectes, les membres de la conférence réunie en Argovie consentirent à les prendre *ad referendum*. (8) Ils décidèrent, à la vérité, que l'accès du sol des Ligues serait fermé à tous corps de troupes étrangères. (9) Mais que valait aux yeux du roi Très-Chrétien un tel engagement, si fréquemment renouvelé et si rarement tenu? Tel était en somme le résultat décevant pour la cause française de cette diète générale, laquelle devait, à un autre point de vue, marquer dans les annales helvétiques, en ce sens que, si la prétention des autorités de Rottweil, cité impériale, jadis admise dans la combourgeoisie des Suisses, de continuer à jouir des fruits de l'alliance du Louvre fut écartée, (10) celle en revanche des dizains valaisans et des Ligues Grises de se voir représentés à l'avenir à Bade, toutes et quantes fois qu'il s'agirait des relations avec la

---

(1) *F. von Thurn an Landsee.* Skt Gallen, 9. März 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX2. 109.

(2) *Farini a Cibo.* Lucerna, 4 febbraio 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII.

(3) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 29 gennaio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — Theatrum Europaeum. XIII. 837. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 251 *d.*

(4) *Amelot au roi.* Bade, 28 janvier 1689. loc. cit. — *Landsee an den Kaiser.* Baden, 25. März 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX2. 149. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 250 *d.*

(5) *Amelot au roi.* Bade, 31 janvier; Soleure, 5 février 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 29. 40. — *Nouvelles de Francfort* du 9 février 1689. ap. Gazette d'Amsterdam du 17 février *1689.* p. 111.

(6) *Allerunderthænigste Relation* (von Landsee) u. s. w. Augsburg, 3. November 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX2. 160.

(7) *Amelot au roi.* Bade, 31 janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 29. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 250 *d* (Baden, 17.—30. Januar 1689).

(8) *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 3. und 10. Februar 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX2. 23. 26. — *Farini a Cibo.* Lucerna, 4 febbraio 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 551 *d.*

(9) Eidg. Absch. VI2 *A.* 250—251 *d.*

(10) *Requête adressée à la diète de Bade par les députés de Rottweil.* Janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 50. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 252 *e*, 254 *b*, 264 *kk*.

France ou de la défense de la Confédération, fut jugée raisonnable et favorablement accueillie. (1)

Encore que de puissantes affinités de race existassent entre les Suisses et leurs voisins d'Outre-Rhin, elles n'eussent pas suffi, à elles seules, à justifier l'esprit d'hostilité systématique dont ceux-ci firent montre, pendant leurs comices de Bade de janvier, à l'égard du gouvernement de Paris. C'est que, si décidé qu'il parût être à ménager les susceptibilités des Confédérés, le roi Très-Chrétien n'avait assurément pas prévu la portée de certains incidents de frontières, très propres à soulever contre lui l'opinion au sein des Ligues et que ne devait point calmer l'avis, transmis de la cour par Stoppa, que les compagnies helvétiques mises en garnison sur les terres de l'archevêque-électeur de Cologne, malgré les protestations de la diète, en avaient été retirées. (2) Les conséquences de l'échauffourée de Waldshut n'étaient pas éteintes. Bien qu'on ne fût pas très au clair sur la question des responsabilités, les cantons exigeaient des excuses du marquis de Puysieux, sous l'autorité duquel opéraient les détachements d'armée disséminés sur la rive droite du Rhin. (3) Les choses en étaient là, lorsque le bruit se répandit soudain que des troupes royales fortifiaient à la hâte Grenzach, dans l'intention évidente d'y prendre pied de façon définitive. (4) Tout aussitôt l'indignation atteignit son paroxysme chez les Confédérés des deux confessions. (5) La progression continue de l'encerclement français ne semblait plus niable. Après Landskron, après Huningue: Grenzach. (6) Déjà menacée en aval du fleuve par une place dont les canons la tenaient sous leur feu, Bâle allait-elle être coupée de ses communications avec les villes forestières, (7) encore que Louis XIV parût décidé à ne lui point garder rancune

---

(1) Eidg. Absch. VI² *A.* 252 *i.*

(2) „Les Suisses qu'on a rappelez d'Allemagne au nombre de 5000 hommes *(sic)* sont arrivez à Sedan et on assure qu'ils ont ordre de se retirer à Charleville." *Nouvelles de Paris.* 1er avril 1689. Gazette d'Amsterdam du 7 avril *1689.* p. 165. — Eidg. Absch. VI² *A.* 252 *n.*

(3) *Le roi à Amelot.* Marly, 11 février 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 21.

(4) *Samuel Frisching an Bern.* Augst, 23. Januar/2. Februar 1689. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *J* (1683—1690) 587. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 3 febbraio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Amelot au roi.* Soleure, 16 février 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 59. — *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 19. Februar 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX². 84. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 21 de marzo 1689 (Osuna; Vicente Gonzaga; Los Velez; Mancera; Oropesa). Arch. gen. Simancas. Estado. *3410.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 251 *e* (Baden, 17.—30. Januar 1689).

(5) *Amelot au roi.* Bade, 31 janvier 1689. loc. cit. — *Basel an Luzern.* 22. Januar/1. Februar 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 11. Februar 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX². 67. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 15 février 1689. Aff. Etr. Genève. VI. 4.

(6) *Zürich an Luzern.* 23. Januar/2. Februar 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Frisching und Fæsch an Zürich.* Augst, 23. Januar/2. Februar 1689. *Ibid.* — „Ma loro libertà stimano molto più (che il denaro) e la vedono soggetta al forte d'Huninghen." *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 6 febbraio 1689. Frari. Francia. CLXXIX (2da). n° 24.

(7) „Wir erinneren uns auch dass Herr Marquis de Puysieulx, neben anderen, dise formalia gebraucht: qu'on leur mettra bientost (aux Suisses) le pied sur la gorge, qu'on les veut traiter le baston à la main." *Samuel Frisching und Emmanuel Fæsch an die Ehrengesandte der XIII Orte in Zug.* St-Arch.

du fâcheux incident dont le marquis de Villars, ministre de France à Munich, venait d'être victime à ses portes? [1] En présence de cette situation, qualifiée par elle d'intolérable, Zurich assigna au 18 février une diète générale à Zoug, et non point à Bade, afin de pouvoir, le cas échéant, en refuser l'accès à Amelot. [2]

Dans l'intervalle qui sépara les deux diètes, les passions si brusquement déchaînées se calmèrent quelque peu. [3] Il devint bientôt évident que l'importance attribuée aux travaux entrepris par les Français à l'est de Bâle était très exagérée et qu'aucune modification essentielle n'avait été apportée aux dispositions de la défense du château de Grenzach. [4] Le projet de marcher

---

Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Landsee an den Kaiser.* Constanz, 10. Februar 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX^2. 28. — *La diète de Zoug à Amelot.* 19 février 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 74. — *Govone al duca die Savoia.* Lucerna, 24 febbraio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Underthänigste Relation* (von Landsee) u. s. w. Augsburg, 3. November 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX^3. 160. — Eidg. Absch. VI^2 *A.* 256 *a* (Zug, 18./19. Februar 1689).

(1) [„in den Graben gefallen"]. St-Arch. Basel. Rathsprotokoll. LIX. 264 (Samstag, 12./22. Januar 1689). — „Was übrigens dem an dem Chur Bayer. Hoff gewester französ. Envoyé, Mr de Villars zu Basell unnd Hünningen für ein unversehener casus widerfahren geruchen I. Hochfürstl. Durchlaucht aus der zu Augst stehender beeder obristen Frisching unnd Faisch gestern an alhiesiger session erlassenem und hiebei abschrifftlich gehendem bericht in Gnaden zu ersehen und ist gestern abendts die Nachricht hier eingeloffen daz obzwar besagter Mr de Villars aüsserlich von disem Fahl keinen mercklichen Schaden erlitten, selbiger jedoch innerlich also beschaffen sye dass man an dessen Aufkhommen zweifle." *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Baden, 27. Januar 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX^2 (Januar—März 1689). p. 17. — „Nous venons de recevoir avis de Bâle que Mr de Villars, revenant de son ambassade de la cour de Bavière, étant arrivé, les portes de la ville fermées et, comme il n'y a pas d'endroit au dehors pour loger, il fit de grandes instances pour se faire ouvrir les portes. Après que la garde eut répondu que l'usage n'étoit pas d'ouvrir les portes la nuit, pas même pour les principaux de la ville, cependant elle résolut d'en aller informer les bourguemestres et recevoir leur ordre. Comme il faisoit grand froid, Mr de Villars mit pied à terre afin de s'échauffer. En marchant, et comme il faisoit extrêmement obscur, il tomba malheureusement dans le fossé de la ville, dont le parapel étoit fort haut, mais l'eau n'étoit pas profonde. Cette nouvelle étant parvenue aux bourguemestres acheva de les résoudre à faire ouvrir la porte, touchez de compassion pour ce seigneur . . ." *Nouvelles de Soleure.* 1er février 1689. ap. Gazette d'Amsterdam du 4 février 1689. p. 107. — *Basel an Luzern.* 29. Januar/8. Februar, 30. Januar/9. Februar 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — Journal de Dangeau. t. II. 313 (samedi, 29 janvier 1689).

(2) *Farini a Cibo.* Lucerna, 4 febbraio 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII. — *Zürich an Luzern.* 28. Januar/7. Februar 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Amelot au roi.* Soleure, 12 et 16 février 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 54, 59. — *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 16. Februar 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX^2. 73. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 17 febbraio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Nouvelles de Francfort.* 28 février 1689. Gazette d'Amsterdam du 7 mars *1689.* p. 131. — *G. Convenant aux Etats-Généraux à La Haye.* Zurich, 3 mars 1689. Rijksarchief La Haye. Zwitserland. Secrete Brieven. 1672—1692.

(3) *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 5 febbraio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Landsee an S^{kt} Gall.* Constanz, 16. Februar 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX^2. 76.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 5 février 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 40. — „Je croyois que c'estoit une chose finie." *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 7 février 1689; *Puysieux à Bâle.* Huningue, 8 février 1689. St-Arch. Basel. V^3 (Orlean'scher Krieg, 1688—1690); St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689; Rijksarchief La Haye. Zwitserland. Secrete Brieven. 1672—1692. — „Je n'ay en veue, par un meschant petit redan, . . . que de mettre en seureté durant le jour ceux qui embarquent nos pierres tirées à la carrière de Crenzach." *Puysieux aux XIII cantons.* Huningue, 8 février 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Le roi à Amelot.* Marly, 11 février 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 21. — *Puysieux aux XIII cantons.* Huningue, 19 février 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. 7372.

en force contre ce dernier et de le raser[1] fut donc abandonné.[2] Néanmoins, comme il était à craindre que les Impériaux n'imitassent le procédé de leurs adversaires et ne se fortifiassent à leur tour dans la région d'Augst,[3] la diète adressa, le 19 février, à Amelot une missive pressante afin d'exiger par son entremise la suspension des travaux commencés et la démolition de ceux déjà exécutés.[4]

Esprit aussi judicieux et avisé que son prédécesseur l'était peu, l'ambassadeur français déplorait l'incident de Grenzach.[5] Il estimait avec raison que, pour être en droit de solliciter de ses alliés l'accomplissement des engagements assumés par eux envers sa couronne, le roi avait à leur donner l'exemple en s'acquittant fidèlement des siens.[6] Dépêché à Zoug, le secrétaire-interprète Vigier s'y tint dans la coulisse et se vit au bout de peu de jours en mesure de rapporter à son chef des renseignements précis sur ce qui s'y passait.[7] Rassuré jusqu'à un certain point, Amelot crut pouvoir annoncer dans une dépêche à la cour, qu'à son avis, les menaces des Suisses ne devaient pas être prises trop au sérieux et que ce n'était là «que de simples discours».[8] S'il eût été plus au courant des choses des Ligues, le successeur de Tambonneau se fût montré certes moins affirmatif. En réalité la situation demeurait tendue et rebelle à toute échappatoire.[9] Entre-temps, en effet, la garnison autrichienne de Rheinfelden ayant «insulté» la garnison française de Grenzach,[10] les Confédérés n'hésitèrent pas à blâmer le procédé de celle-là,[11] mais persistèrent avec une inlassable ténacité à exiger que celle-ci entreprît sans plus de retard

---

(1) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 17 febbraio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 26 febbraio 1689. *Ibid.*

(2) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 10 febbraio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Farini a Cibo.* Lucerna, 18 febbraio 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII.

(3) *Frisching und Fæsch an Zürich.* Augst, 1./11. Februar 1689 St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689.

(4) „Nous ne considérons pas tant en tout cela le chétif ouvrage qui est fait, qui, dans l'estat présent, est assurément de nulle importance, mais les meschantes conséquences que Vostre Excellence mesme ne peut ignorer et qui pourroient bien à l'avenir causer des obstacles au service du roi." *La diète de Zoug à Amelot.* 19 février 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 74. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 24 febbraio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Zurich à Amelot.* 16/26 février 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 233. — Eidg. Absch. VI² *A.* 257 *a.*

(5) *Amelot à Zurich.* Soleure, 5 février 1689. St-Arch. Basel. Politisches. V³ (Orlean'scher Krieg, 1688—1690).

(6) *Amelot au roi.* Bade, 31 janvier 1689. loc. cit.

(7) *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 16. Februar 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX³. 73. — *Amelot au roi.* Soleure, 16 et 23 février 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 59, 71.

(8) *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 19. Februar 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX³. 84. — *Amelot au roi.* Soleure, 23 février 1689. loc. cit.

(9) *Basel an Luzern.* 30. Januar/9. Februar 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689.

(10) *Landsee an Zürich.* Constanz, 14. März 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX³. 120.

(11) *Joh. Jak. Bucher und Emmanuel Fæsch an Luzern.* Augst, 2. März 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Amelot à Zurich.* Soleure, 10 mars 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 238. — *Amelot au roi.* Soleure, 12 mars 1689. *Ibid.* LXXXVIII. 96. — *Puysieux à Bâle.* Huningue, 16 avril 1689. St-Arch. Basel. Politisches. V³. Orlean'scher Krieg (1688—1690). — Eidg. Absch. VI² *A.* 259 *b* (Baden, 16. März—7. April 1689).

le rasement des fortifications nouvelles derrière lesquelles elle s'abritait. (1) Bon gré mal gré, le roi dut faire la part du feu. (2) S'il continua à refuser d'exonérer de toutes contributions de guerre les cinq villages dépendant de l'évêché de Bâle situés dans le Brisgau, la terre d'Ebringen, appartenant à l'abbé de Saint-Gall (3) et la ville de Rottweil, qui trouvait encore des protecteurs au sein de la diète helvétique, (4) en revanche il consentit à ce que fussent démolis les ouvrages militaires dont la mise au point lui aliénait les sympathies des Suisses, (5) à ce que ceux-ci obtinssent pleine satisfaction quant à l'incident de Waldshut, (6) à ce que Puysieux prît l'engagement de ne tenter aucune sortie contre la garnison de Rheinfelden avant le 15 mars (7) et à ce que les troupes « de la nation » détachées au delà du Rhin dans la région de Cologne en fussent retirées. (8)

A ces concessions d'ordre général s'en ajoutèrent d'autres destinées à ramener dans le giron du Louvre tels ou tels des Etats particuliers de la

---

(1) *Nouvelles de Cologne*, du 18 février 1689. ap. Gazette d'Amsterdam du 24 février 1689. p. 120. — Eidg. Absch. VI^{2} *A.* 251 *e.*

(2) *Gaspard Schnorff, Weihbischof an den Bischof zu Basel.* Arlesheim, 22. Februar 1689. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Französische Kriege wider Kaiser u. s. w. 1688—1689. n° 92. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 5 et 6 mars 1689. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n°s 107, 108; *à Lucerne.* Soleure, 6 mars 1689. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698.

(3) *Mémoire relatif aux contributions de guerre levées dans l'évêché de Bâle.* Bade, 29 janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 227. — *Amelot au roi.* Bade, 31 janvier 1689. *Ibid.* LXXXVIII. 29. — *Le roi à Amelot.* Marly, 11 février; Versailles, 31 mars et 22 avril 1689. *Ibid.* XC. 21, 42, 48. — *Mémoire en faveur de S. Ex^{ce} l'evesque de Basle.* Bade, 24 mars 1689. *Ibid.* LXXXVII. 244. — Eidg. Absch. VI^{2} *A.* 253 *x*, 260 *m*, 263 *ce.*

(4) *Requeste adressée à la diète de Bade par les députés de Rottweil.* Janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 50. — Eidg. Absch. VI^{2} *A.* 252 *o*, 254 *b*, 264 *kk*, 273 *u.*

(5) *Amelot à Zurich.* Soleure, 5 et 9 février 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Puysieux à Bâle.* Huningue, 8 février 1689. *Ibid.* — „Ce malheureux redans de terre coincé sur le port de Krenzach lèvera dans peu tout l'ombrage qu'il avoit causé dans la Suisse.“ *Puysieux à Zurich.* Huningue, 25 février et 3 mars 1689. *Ibid.* — *Le roi à Amelot.* Versailles, 25 février 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 26. — *Farini a Cibo.* Lucerna, 25 febbraio 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 3 marzo 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Bucher an Bern.* Augst, 23. Februar/5. März 1689. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *J* (1683—1690). 629. — *Amelot à Zurich.* Soleure, 6 mars 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXVII. 237. — Eidg. Absch. VI^{2} *A.* 259 *h.*

(6) *Amelot au roi.* Bade, 31 janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 29. — *Nouvelles de Soleure* du 1er février 1689. Gazette d'Amsterdam du 14 février 1689. p. 108. — „Nos gens croyoient avoir encore à faire à des Allemans.“ *Clermont-Gallerande à Bâle.* Huningue, 2 mai 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — Eidg. Absch. VI^{2} *A.* 252 *k*, 263 *cc.*

(7) *Puysieux à Bâle.* Huningue, 19 février 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5979*; Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX^{2}. 101. — *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 3. März 1689. *Ibid.* Schweiz. *F.* LX^{2}. 99; *an Zürich.* Constanz, 14. März 1689. *Ibid.* LX^{2}. 120.

(8) *Mémoire des députez de Zurich pour les crespons.* 3 février 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 328. — *Amelot à Zurich.* Soleure, 6 mars 1689. loc. cit. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 6 mars 1689. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 166; *à Lucerne.* Soleure, 6 mars 1689. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698. — „Die schweizerische in französischen Diensten befindtliche Truppen seind auss dem Reich zurückh mandiert und abermahl der Weg eröffnet die französische Pundtnuss in seinen natürlichen Zuestand der alleinigen defension der Cron Frankhreich Eigenthumb unnd Landen zue reducieren.“ *F. von Thurn an Landsee.* S^{kt} Gallen, 9. März 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. LX^{2}. 109. — *Nouvelles de Paris.* 1er avril 1689. ap. Gazette d'Amsterdam du 7 avril *1689.* p. 165. — Eidg. Absch. VI^{2} *A.* 252 *n.*

Confédération. En annulant la récente et malencontreuse interdiction du débit des crépons zuricois dans l'intérieur du royaume, (1) et en ordonnant le prompt élargissement du lieutenant-colonel Oberkan, coupable de s'être refusé, sur l'ordre de ses supérieurs, à franchir le Rhin aux côtés de l'armée française, (2) Louis XIV espérait avoir raison de l'hostilité des magistrats du *Vorort* à son égard. En autorisant la levée du séquestre mis à Villefranche sur des marchandises appartenant à des négociants saint-gallois, il comptait atténuer l'impression pénible ressentie par les représentants du commerce helvétique ensuite des fréquentes violations de ses privilèges, (3) mesure d'autant plus opportune que les dispositions arrêtées à l'effet de donner satisfaction aux « intéressés » aux licenciements des années 1636 et 1637 faisaient long feu et provoquaient de vives récriminations de la part de ces derniers. (4) En chargeant le colonel Pfyffer de recruter dans son canton une nouvelle compagnie aux gardes, il s'attendait à ce que les Lucernois lui sussent gré de cette marque de bienveillance. (5) En réservant, à la suggestion de l'ambassadeur, quelques places de cadets à de jeunes suisses et valaisans parmi ses troupes d'élite, il travaillait à se rendre propices de nombreuses familles patriciennes dans les petits cantons et les dizains de la vallée du Rhône. (6) Mais c'était surtout à se concilier des sympathies à Fribourg qu'il paraissait attacher un haut prix. Coup sur coup, on le vit prescrire l'élargissement du capitaine d'Affry, dont la mise aux arrêts, motivée cependant par une faute grave dans le service, soulevait l'opinion chez ses compatriotes des rives de la Sarine ; (7) acquiescer au désir de ceux-ci de recevoir à l'avenir plus de sel de Bourgogne que de sel de Provence ; (8) s'efforcer enfin de donner satisfaction aux autorités cantonales, que le traité passé le 28 septembre 1687 avec Tambonneau pour la liquidation de leurs créances sur la couronne ne contentait pas complètement. (9) Ces démarches répétées, ces concessions, dont plusieurs spontanées, tendaient à relever le

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 5 février 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 40. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 24 février; Marly, 4 mars 1689. *Ibid.* XC. 29, 149.

(2) *Zurich à Amelot.* 16/26 février 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 233.

(3) *Les cantons à Amelot.* Zurich, 25 février/7 mars 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 231. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 25 mars 1689. *Ibid.* XC. 39. — *Le roi aux XIII cantons.* Versailles, 25 mars 1689. *Ibid.* LXXXVIII. 103; 15 avril 1689. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. nº 111a.

(4) *Mémoire remis par la diète à l'ambassadeur de France en faveur des intéressés au licenciement des années 1635, 1636 et 1637.* Bade, 28 janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 225. — *Amelot au roi.* Soleure, 5 février et 28 mars; Bade, 17 septembre 1689. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 272 *o* (Baden, April—Mai 1689); 287 *i* (Baden, 4.—19. Juli 1689); 305 *d* (Baden, 30. September—1. Oktober 1689).

(5) *Le roi à Lucerne.* Versailles, 19 mai 1688. St-Arch. Luzern. Franz. Kœnigl. Missiven. — *Louvois au colonel Pfyffer.* Janvier 1689; *Amelot à Lucerne.* Soleure, 8 février, 6 mars et 19 mai 1689. *Ibid.* Frankr. Kriege. 1677—1698.

(6) *Amelot au roi.* Bade, 31 mars 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 142. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 15 avril 1689. *Ibid.* XC. 46.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 5 février 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 40. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 18 février 1689. *Ibid.* XC. 23.

(8) *Ibid.* — *Le roi à Amelot.* Marly, 4 mars 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 29.

(9) *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 9 mars 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 91. — *Instructions à Amelot etc.* loc. cit.

prestige de la Couronne Très-Chrétienne en Suisse. Elles ne pouvaient passer inaperçues dans ce pays. Leur succès ne fut pourtant pas tel qu'on l'eût souhaité au Louvre. A Zoug, à Lucerne et chez les autres « Waldstætten », le parti français, compact et puissant, avait moins besoin qu'ailleurs « d'être encouragé à bien faire ». [1] A Fribourg certes les magistrats témoignèrent de plus d'empressement à faciliter leur tâche aux officiers recruteurs pour le service royal, [2] et cet exemple fut suivi par leurs collègues de Soleure, d'assez mauvaise grâce au reste, parce que sans compensation d'aucune sorte. [3] Mais les protestants demeurèrent pleins de défiance et les avances à eux faites à cette heure de la part du gouvernement de Paris ne semblaient pas capables de changer leurs résolutions. [4]

Opposition de plus en plus marquée des politiques française et autrichienne au sein des Ligues. — Léopold Ier et la neutralisation des villes forestières. — Projet d'engagement de Laufenbourg aux Suisses. — Débats auxquels il donne lieu. — Offres faites à ses alliés d'Outre-Jura par le roi Très-Chrétien. — Diète du 16 mars 1689. — Dispositions des Confédérés à l'égard des belligérants. — Raisons du rapprochement entre les cantons catholiques et la France et de l'hostilité des protestants envers cette puissance. — Harangue prononcée par Amelot à Bade, le 18 mars. — Malentendu qu'elle provoque entre lui et les députations cantonales. — Règlement de cet incident. — Attitude embarrassée de l'envoyé impérial, baron de Landsee. — Emoi qu'elle suscite chez les députés suisses. — Tranchées creusées en vue de la défense de la ligne du Rhin et de la Birse. — Le Louvre assure la solde de leurs occupants. — Convention du 6/9 avril. — Succès français plus apparent que réel. — Le représentant de Léopold Ier se dérobe à la ratification de la convention. — Rapports d'Amelot avec les autorités de Fribourg et de Soleure. — Ses vains efforts à l'effet d'atténuer l'hostilité des protestants. — Berne et l'encerclement français. — Les cantons évangéliques et les réfugiés huguenots. — Il est prescrit à l'ambassadeur de Louis XIV d'empêcher toute rupture entre les deux confessions aux Ligues. — Amelot s'attache en revanche à semer des zizanies dans le camp protestant. — Léopold Ier et le projet d'engagement du Frickthal aux Confédérés. — Traité conclu le 7 mai entre les cantons et le seul roi Très-Chrétien, à défaut de l'empereur défaillant.

(1) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 13 aprile 1689, 2 luglio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 12 février 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 54.

(3) *Ibid.* — *Le roi à Amelot.* Versailles, 24 février 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 26. — *Amelot au roi.* Soleure, 12 mars 1689. *Ibid.* LXXXVIII. 96.

(4) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 3 marzo 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV.

II. A cette heure, où les préoccupations helvétiques se portaient plus que jamais vers la ligne du Rhin, les fins poursuivies par l'empereur et le roi Très-Chrétien dans cette région apparaissaient aussi opposées, aussi divergentes qu'à aucune autre époque de la rivalité qui divisait les maisons de Habsbourg et de Bourbon. Le désir de Léopold Ier de traîner les choses en longueur était manifeste. (1) Il y avait donc lieu d'admettre, qu'au sentiment de ceux d'entre les Confédérés qui feignaient de ne point s'en apercevoir, les intérêts de l'Autriche primaient ceux de leur propre patrie. Enclin certes à continuer la guerre en Hongrie contre les Turcs, l'empereur répugnait en revanche à se dessaisir des villes forestières du Rhin au profit des Suisses tant que ne serait pas tranchée la question de savoir si le traité d'*Union héréditaire* n'imposait pas à ces derniers l'obligation d'en assumer la défense à leurs risques et périls. (2)

Dès l'instant qu'on se refusait à Vienne à ratifier le projet de convention qu'Amelot se préparait à signer; dès l'instant que les cantons opposaient une fin de non-recevoir à l'offre qui leur venait de cette capitale de leur céder la Franche-Comté, une fois cette province reconquise, pour peu qu'ils consentissent à ne point renier leurs affinités germaniques et à déclarer la guerre au roi Très-Chrétien, (3) il importait de maintenir à tout prix des négociations sur pied avec les Suisses. (4) Ce fut chose facile. Avant que les députés réunis à Bade en janvier se séparassent, Landsee leur fit part de la proposition de son maître d'« engager » aux Confédérés Laufenbourg pour une période de vingt à trente années, en échange de la promesse à donner par eux de prendre « en protection » Constance et Rheinfelden. (5) En se pliant à pareille exigence,

---

(1) *Landsee an die XIII Orte.* Constanz, 7. und 20. Februar 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Louvois à Amelot.* Versailles, 27 mars 1689. Arch. Guerre. DCCCXLIV. 326.

(2) *Mémoire du baron de Landsee, présenté à la diète.* Bade, 22 janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 217. — *Allerunderthænigste Relation u. s. w.* Augsburg, 3. November 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX3. 160.

(3) *Nouvelles de Francfort.* 20 février 1689. Gazette d'Amsterdam du 28 février *1689.* p. 123. — „Ich replicirte das dieses gleichwohl ein gemeinschaftlicher Krieg gegen einem ausslendischen Potentaten seye, welchen da bekantlich der gantz ohnbefügte Agressor die Aydgnosschafft aber ain nicht geringer Ahntheill des Teutschlandss mithin im Stand wehre neben andern potenzen Franckreich seiner Zeith zu einem zulenglichen algemeinem Frieden zu verlaithen, negst deme das bey erfolgender declaration pro Cæsare et Imperio sie Aydgnossen auch ahn denen Conquesten und vielleicht ahn Burgund so ihnen so wohl gelegen, einen Antheil haben könten. Da hingegen vermuthlich, bey Underbleibung besagter Declaration, ihnen neben anderen Ungemachen, das flebile beneficium Poliphemi zu theill werden dörffte und wass dergleichen persuasiones mehr gewesen.“ *Allerunderthænigste Relation u. s. w.* Augsburg, 3. November 1689. loc. cit.

(4) „L'engagement proposé par l'empereur n'est qu'un amusement pour gagner du temps.“ *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 7 février 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689.

(5) *Prothocollum zu Baaden gehalten in der Tagsazung im Monat Januarii 1689.* Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX2. 32. — *Amelot au roi.* Bade, 28 janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 20. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 10 febbraio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Allerunderthænigste Relation u. s. w. (von Landsee).* Augsburg, 3. November 1689. loc. cit.

les cantons eussent conclu un marché de dupes.[1] Mais les conditions de ce marché étaient revisables. Déjà certains membres de la diète laissaient entendre qu'ils ne le rejetteraient pas si l'empereur se contentait de placer sous leur sauvegarde la grande cité sise aux confins de la Thurgovie et si, comme compensation, il leur remettait en gage Laufenbourg et surtout Rheinfelden.[2] Consulté et conseillé par son ambassadeur aux Ligues, le roi Très-Chrétien faisait montre de dispositions plus conciliantes encore. Pourvu que la seule place de Rheinfelden passât entre les mains des Suisses, soit grâce à un coup de force, entreprise à quoi il les incitait en secret,[3] soit par le moyen d'un bail à long terme, dont il s'offrait à payer les annuités;[4] pourvu que les têtes de ponts de Laufenbourg et de Sæckingen fussent détruites et que les cantons refusassent de fournir des troupes à Léopold Ier, Louis XIV se déclarait prêt à respecter la neutralité de Constance et du groupe des villes forestières et à ratifier la cession conditionnelle du Frickthal au Corps helvétique.[5] Or, au sujet d'une telle cession, le Vatican, préoccupé du sort éventuel des populations catholiques de cette contrée, faisait par avance des réserves,[6] tandis qu'une partie à tout le moins des autorités des cités évangéliques paraissait craindre qu'elle ne renversât au profit des Etats de l'ancienne croyance l'équilibre des forces confessionnelles au sein de la Confédération.[7]

A la différence de l'empereur, que le jeu de sa politique incitait à circonvenir les Suisses par de fallacieuses propositions, dont la discussion lan-

---

(1) „Sunt formalia (schreibt Amelot); nur ein Spieglfechten und blos auf gewinnung der Zeit angesehen seye.“ *Landsee an den Kaiser.* Constanz, 10. Februar 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX². 28.

(2) *Ibid.* — „Inoltre sento dire che si trattarà d'oppignorare Frickthal ed altri villagi di qua del Rheno con alcune conditioni e patti alli cantoni che voranno essere a parte di prendere la diffesa delle due città Rhinfelda e Constanza.“ *Farini a Cibo.* Lucerna, 28 gennaio 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXII. — *Ohnvergreifflicher gegen Aufsatz der H. H. Eydtgnossen, zu pappier gebracht den 28ten januarii 1689.* Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX². 41. — *Landsee an den Kaiser.* Constanz, 10. Februar 1689. *Ibid.* Schweiz. *F.* LX². 28. — *Things the Swiss Cantons will desire as favors of the King of England.* July 1689. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. VI (1689—1690).

(3) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 6 gennaio et 17 febbraio 1689; *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 15 e 22 gennaio 1689. Arch. di Stato Piemontesi Svizz. Lett. min. XXV. — „Sa Mté consent qu'il n'y ayt que la ville et place de Rhinfelde qui soit effectivement remise au pouvoir des Louables Cantons, en sorte qu'ils en soient tellement les maistres qu'ils puissent répondre à Sa Mté qu'il n'y passera aucunes troupes.“ *Amelot à Zurich.* Soleure, 5 et 23 février 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 18 février 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 23. — *Amelot au roi.* Soleure, 2 mars 1689. *Ibid.* LXXXVIII. 81.

(4) *Le roi à Amelot.* Marly, 11 février 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 21. — *Louvois à Amelot.* Versailles, 27 mars 1689. Arch. Guerre. DCCCXLIV. 326.

(5) *Le roi à Amelot.* Versailles, 25 janvier, 4 février et 11 mars 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 10, 14, 33. — *Amelot au roi.* Bade, 28 janvier 1689. loc. cit. *Amelot à Zurich.* Soleure, 5 février 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Puysieux à Bâle.* Huningue, 19 février 1689. *Ibid.* - *Zürich an Luzern.* 13./23. Februar 1689. *Ibid.* — *Amelot à Zurich.* Soleure, 23 février 1689. loc. cit. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 3 marzo 1689. loc. cit. — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 12 marzo 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — Eidg. Absch VI² *A.* 259 *h, i.* — R. Fester. Die Augsburger Allianz von 1686 (München, 1893). p. 40.

(6) *Menati a Cibo.* Lucerna, 21 aprile 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII. — *Paulucci a Piazza.* Roma, 30 settembre 1702, 19 maggio 1703. *Ibid.* CVI.

(7) Eidg. Absch. VI² *A* 254—255.

guissait ou tournait court au gré de son caprice ou de son intérêt, (1) le roi Très-Chrétien n'épargnait aucune démarche afin de se concilier les sympathies du Corps helvétique, le seul allié qui lui restât à cette heure, encore que quelques-uns de ses membres le fussent aussi de ses ennemis. Outre qu'elle eût contribué à calmer les inquiétudes des Confédérés, la neutralisation des villes forestières présentait pour la France cet avantage appréciable, qu'à la condition qu'elle fût scrupuleusement observée, l'Alsace et la Franche-Comté se seraient trouvées à l'abri d'un coup de main toujours à redouter de la part des forces allemandes logées dans le Brisgau. La nouvelle du changement survenu dans les décisions de l'empereur à ce sujet et de l'opposition de ce prince à toute convention où figurerait le mot neutralité (2) causa à Paris un déplaisir d'autant plus vif qu'elle coïncida avec l'éclosion de l'incident de Grenzach. (3) Celui-ci une fois réglé et les troupes suisses rappelées de l'Electorat de Cologne, (4) l'espoir se réveilla dans l'entourage royal de donner une solution aux difficultés pendantes entre le Corps helvétique et les belligérants. « Il est temps de finir cette affaire de manière ou d'autre », écrivait Louis XIV à Amelot, le 11 mars. (5) Or, ce dernier n'avait pas besoin d'encouragements à cet effet. Dès le 6 mars, il mettait les Confédérés en garde contre le danger à quoi les exposaient leurs hésitations, (6) puisque aussi bien Léopold Ier, qui ne renonçait peut-être pas à faire valoir certaines prétentions territoriales à leur égard, pouvait en quelques heures jeter des garnisons dans Rheinfelden et les villes de son groupe, ce qui eût provoqué une immédiate offensive française et porté du même coup la guerre sur le sol suisse. (7) Zurich, au reste, était sur le point de convoquer une diète générale à Bade. (8) Elle en assigna l'ouverture au 16 mars. (9) Amelot n'eut garde de se dérober à l'invitation qui lui fut adressée d'y assister. (10)

Au sentiment du nouvel ambassadeur de Louis XIV, le Corps helvétique « était une machine difficile à remuer ». (11) Ce n'est pas à dire toutefois que

(1) *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 6 mars 1689. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 108.

(2) *Allerunderthänigste Relation ahn Ihr Kays. Mt von den Herrn Baron von Landsee.* Augsburg, 3. November 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX². 160.

(3) *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 6 mars 1689. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 108.

(4) „Les Suisses qui sont dans les places de cet Electorat ont ordre de retourner en France." *Nouvelles de Cologne.* 25 janvier 1689. Gazette d'Amsterdam du 31 janvier *1689.* p. 92. — *Nouvelles de Paris* du 1er avril 1689. Gazette d'Amsterdam du 7 avril *1689.* p. 165.

(5) Aff. Etr. Suisse. XC. 33.

(6) *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 6 mars 1689. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 108.

(7) *Le roi à Amelot.* Marly, 4 mars 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 29. — *Basel an Bern.* 16./26. Mai 1689. St-Arch. Bern. Basel Buch *C.* 673.

(8) *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz. 10. März 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX². 116.

(9) *Zürich an den Abt zu Sankt-Gallen.* 23. Februar 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX². 117. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 5 mars 1689. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 107. — *Convenant à Fagel.* Zurich, 17/27 mars 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(10) *Ibid.*

(11) *Amelot au roi.* Bade, 24 mars 1689 (Ire). Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 118.

les hostilités qui se déroulaient à proximité de leur frontière septentrionale laissassent les cantons indifférents. Mais elles les trouvaient aussi divisés, aussi incapables de pratiquer une politique extérieure commune qu'ils l'avaient été dans le passé. Entre catholiques et protestants d'irrémédiables dissensions, attisées par l'étranger, persistaient qui leur rendaient malaisé aux uns et aux autres le choix des moyens les plus propres à assurer le maintien de leur neutralité. Ceux-là éprouvaient le besoin de resserrer les liens déjà très étroits qui les unissaient depuis la fondation de la Ligue Borromée. (1) Naguère encore défenseurs attitrés de la cause austro-espagnole au sein de la Confédération, ils évoluaient lentement et prudemment vers celle de la France. (2) Tout les incitait d'ailleurs à embrasser les intérêts de cette puissance plutôt que ceux de ses rivales: l'appât des pensions générales et particulières que le trésor royal leur servait avec un peu moins d'irrégularité qu'autrefois; la crainte du brusque licenciement de leurs régiments à la solde du Louvre; (3) les insinuations du nonce apostolique à Lucerne relatives à la possibilité d'un accord militaire entre les cités évangéliques d'Helvétie et certains princes réformés d'Allemagne; (4) la négligence apportée par l'Escurial à satisfaire leurs exigences financières, exigences devenues si pressantes qu'elles menaçaient de provoquer le rappel de Madrid de l'agent qu'y entretenaient les *Waldstætten*; (5) les obstacles mis Outre-Rhin à leur ravitaillement en céréales et à leur commerce; (6) le souvenir de l'attitude hautaine de l'empereur et de ses ministres durant les négociations qui précédèrent le règlement du différend de la pêche dans les eaux du lac de Constance. Quant aux protestants, loin de se calmer, leurs défiances envers le Louvre semblaient au contraire en progression. Amelot avait pu le constater au cours

---

(1) Eidg. Absch. VI² *A*. 253 *u*.

(2) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 3 de enero 1688 (Osuna; Vicente Gonzaga; Chinchon; Los Velez; Mancera). Arch. gen. Simancas. Estado. *3409*.

(3) „welches zu der Aydgnosschafft desto mehreren und allhier ohnbeschreiblichem Schaden geraichen wurde als die Schweiz, wie bekant, ein sehr volckreiches und ganz armes Landt ist, und wan kein Volck auss der Aydgnosschaft abgeführet werden sollte, nichts gewisser erfolgen wurde als das sie über ein ander verhungern und auss mangel der Mitlen crepiren müssen.“ *Allerunderthænigste Relation (von Landsee).* Augsburg, 3. November 1689. loc. cit.

(4) *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 9 marzo et 13 aprile 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV.

(5) *Ibid. — Los Cantones Catolicos a Su Mag*d *Carlos II.* Diciembre 1687. Arch. gen. Simancas. Estado. *3409. — Li VI cantoni cattolici a Fuensalida, governatore di Milano.* Lucerna, 2 novembre 1689. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (Lettres de créance pour l'avoyer Rodolphe Dürler, de Lucerne, le colonel C.-C. de Beroldingen, d'Uri et le landammann Louis Lussi, d'Unterwalden). — *Minuta sopra li papelli consegnati al S*or *segretario Remigio Rossi, in ordine delle pretentioni fatte all' ecc*mo *governo di Milano;* li 19 dicembre 1689. *Ibid. — Remigio Rossi alli sei cantoni cattolici.* Milano, 29 dicembre 1689. *Ibid. — Fuensalida alli VI cantoni cattolici.* Milano, 28 marzo 1690; *Relation der zu Maylandt gewessen Herrn Abgesandten.* 30.—31. März 1690. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI² *A*. 212 *d*.

(6) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 3 de enero 1688. Arch. gen. Simancas. Estado. *8409. — Allerunderthænigste Relation u. s. w.* loc. cit. — *Schaffhausen an Landsee.* 8. April 1689; *Landsee an die ober Œsterr. Räthe.* Constanz, 19. April 1689; *Die XIII Orte an Landsee* (s. d. 1689). Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F*. LX³. 19, 20, 22. — Eidg. Absch. VI² *A*. 253 *v* (Baden. 17.—30. Januar 1689); 260 *o* (Baden. März—April 1689). — *Die Directores über Kauffmans und Handlungs Sachen zu Basel an Basel.* April 1690. St-Arch. Basel. Eidgenossenschaft *K*. 10 (1685—1690).

du banquet auquel leurs députés s'étaient vus conviés par lui en janvier.(1) Non contents de fêter ouvertement les succès militaires de Guillaume d'Orange,(2) les membres du Conseil des Deux Cents à Berne s'obstinaient en particulier à rejeter « toutes ouvertures venues de Paris ».(3) Et, comme leur vénalité était pour ainsi dire nulle au prix de celle de leurs collègues des petits cantons,(4) il n'y avait pas lieu de s'attendre à ce que leurs scrupules cédassent devant les offres clandestines de gratifications dont ils continuaient à être l'objet.(5)

L'ambassadeur français était arrivé à Bade, on l'a vu, dès la première heure de la diète.(6) Il y reçut de la cour l'avis qu'un subside extraordinaire de plusieurs milliers d'écus serait mis à sa disposition afin de faciliter le succès de sa négociation.(7) Il y apportait, d'autre part, l'heureuse et bienvenue nouvelle que Louis XIV, pour complaire aux désirs des Confédérés, consentait à s'abstenir de toute opération militaire entre Bâle et Constance pendant la durée des comices d'Argovie, voire jusqu'au 10 avril.(8) On lui communiqua en revanche deux missives du baron de Landsee, où ce diplomate s'excusait, sur l'incertitude où il se trouvait des intentions de son maître, de retarder son voyage à Bade(9) et une de la diète de Ratisbonne « au style impérieux », toute pleine d'invectives à l'adresse de la France et de son roi.(10) A cette

---

(1) „Li Protestanti, e particolarmente li Bernesi, si dimostrano non solo avversi, ma sempre più animati contro la Francia, alla quale si conosce che vorebbero indirettamente inferir qualche danno." *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 13 gennaio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Baden, 27. Januar 1689 Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX². 17. — *Amelot au roi.* Bade, 31 janvier 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 29.

(2) St-Arch. Bern. Rathsmanual. CCI. p. 123 (15./25. April 1685). — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 6 gennaio 1689; *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 15 e 22 gennaio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV.

(3) *Ibid.* — *Der Herren Gesantten von Zürich zu Baden gethane Erklärung wegen Sicherstellung der Eydtgnöss. Grentzen und Schliessung eines Tractats mit denen Keyserlichen und frantzösischen Herrn Abgesandten* (März 1689). St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 111. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 21 décembre 1689. Aff. Etr. Grisons. XI. 69e pièce. — Mercure historique et politique (La Haye, 1689). t. VI. 265.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 24 juin 1689. Aff. Etr. Genève. V. 88.

(5) *contra:* „Cent mille francs de plus qu'à l'ordinaire feront évanouir toutes leurs résolutions." Mercure histor. et politique (La Haye, 1689). VI. 265 sqq.

(6) *Amelot au roi.* Bade, 18 mars 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 510.

(7) *Le roi à Amelot.* Versailles, 11 mars 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 33. — *Mémoire pour servir d'instruction très secrète au Sr Amelot, ambassadeur de Sa Mté en Suisse.* Versailles, 3 octobre 1689. *Ibid.* VII suppt. 120—123.

(8) *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 5 mars 1689. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 107. — *Puysieux à Bâle.* Huningue, 19 mars 1689. St-Arch. Basel. Politisches. V 3. Orlean'scher Krieg: V 4². p. 49.

(9) *Landsee an die XIII Orte.* Constanz, 7. Februar 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. *1689.* — *Amelot au roi.* Soleure, 16 février, 9 mars et 27 avril 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 59, 91, 176. — *Landsee an Zürich.* Constanz, 20. Februar 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. *1689.*

(10) *Copia litterarum ad XIII Cantones eorumque Confœderatos ex comitiis Ratisbonensibus, de 7 martii 1689, una cum placito imperiale et eius approbatione S. Cæs. Majestatis.* Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII. — *Abdruck des von der hochlöblichen Reichsversammlung zu Regenspurg an die dreyzehen und zugewandte Orte der Eydgnosschafft den 7 martii 1689 abgelassenen Schreibens.* impr. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. LX² 104. — *Nouvelles de Francfort*, 16 mars 1689. Gazette d'Amsterdam du 24 mars *1689.* p. 150. — *Amelot au roi.* Bade, 18 mars et 3 avril 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 110, 145.

dernière missive était joint un exemplaire de la déclaration fulminée contre ce prince par les membres de la dite assemblée,(1) digne pendant du « scélérat libelle » dû à la plume du pamphlétaire thurgovien Jean Grob, libelle auquel, d'ordre du souverain, il allait être répondu sans retard dans un mémoire imprimé, dont la violence de ton n'excluait pas l'ingéniosité de l'argumentation.(2)

Admis à l'audience de la diète, le 18 mars, Amelot y prononça une harangue qui, soit qu'elle eût été mal interprétée, soit qu'il se fût servi de termes insuffisamment précis, provoqua les protestations des députés confédérés, d'autant plus jaloux de l'indépendance de leur patrie qu'ils se sentaient moins en mesure d'en assurer partout la défense.(3) Ce dont il était chargé d'aviser les cantons pouvait cependant être dit sans circonlocution et ne prêtait à aucune équivoque. Le roi se déclarait disposé à approuver la proposition adressée *in extremis* par l'empereur à ses voisins d'Helvétie, à la condition que ceux-ci entreraient en possession de Rheinfelden, condition à quoi la plupart d'entre eux s'étaient d'ailleurs ralliés.(4) Il eût consenti au surplus, pour peu que les Suisses en exprimassent le désir, à conquérir les villes forestières et à les leur céder aussitôt.(5)

---

(1) *Ibid. — Landsee an den Kaiser.* Baden, 20. Januar 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX². 13. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 5 avril 1689. Aff. Etr. Genève. VI. 34.

(2) *Le roi à Amelot.* Versailles, 25 mars 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 39. — *Amelot au roi.* Bade, 3 avril 1689. *Ibid.* LXXXVIII. 145. — J. Dierauer. op. cit. (trad. franç.). IV. 147. — Treu-gemeinter Eydgnösischer Aufwecker oder Wahrhaffte Erzehlung und Betrachtung der Gefahr mit welcher dissmahl die Eydgnossische Republic umbgeben; Sambt Anweisung der Mittel darduch sie sich herauss wicklen und erretten kan, nebst einem Anhang was seit letstem Monat Octobris biss zu End Decembris bey denen beeden allgemeinen Extraordinari Tagsatzungen zu Baaden, so wol von Löbl. Eydgnossschafft als auch Namens dess Römischen Kaysers und Königs in Franckreich wegen Mit-Defension der Statt Costantz und den 4 Waldstætten, auch anderm pro et contra vorkommen, geschriben verhandlet und respective geschlossen worden (durch Ernst Warnmund von Freyenthal. 1689). St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. Impr.: Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 388. — Ernst Warnmunds von Freyenthal Wahre Nativitet oder Gründliche Beweissthumb, dass der sogenannt Eidgnössische Aufwecker under dem spiciosen Vorwand die alte Freyheit zu manutenieren den in Engeland angesponnenen Religions Krieg mit besserem Nachdruck wider Franckreich zu vollziehen und schliesslich die Catholische Orth in ein unvermeidenlichen Undergang und Ruin zu stürtzen sucht. Auss wahr-catholischem Eyffer und auch rechtschaffener Treuer Liebe zum Vatterland nöthiglich gestellt durch Just Wahrmund von Römerfelss. 1689. *Ibid.* — Wahrhaffte Beantwortung für Ernst Warmunden von Freyenthal und seinem Eydgnossischen Auffwecker auff über ihne übel genandte wahre Nativitet. oder Gründliche Beweissthumb dass den so genandte Eydgnossische Auffwecker under dem speciosen Vorwand die alte Freyheit zu manutenieren gestellt durch den unwahr benamsten Just Warmund von Römerfelss, samt noch beygefügtem Send-Schreiben von einem vornehmen Holländer an den wohl regierenden Herren Schultheiss Löbl. Statt Solothurn abgangen, de dato Haag vom 24 may 1689, auss dem frantzösischen ins Hoch-Teutsche übersetzt, worin die Herren Eydgnossen wolmeynend und treulich des Stands jetziger Zeiten gewarnet werden (1689). *Ibid.* — *Réponse à l'infâme et scélérat libelle imprimé en allemand pour animer les Suisses à prendre incessamment les armes contre le roy.* 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 376.

(3) Eidg. Absch. VI² *A.* 259 *h.* — Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX². 140.

(4) „das vermitelst eines tractats zwischen Franckreich und denen Eydtgenossen, Constanz, Rheinfelden und Lauffenburg zu Beruehigung dero Grænzen gleichwohl mit gesambter handt himweckh und von denen selben in Verwahrung genommen werden möchte." *Landsee an den Kaiser.* Constanz, 10. Februar 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX². 28.

(5) „Insonderheit hat man diss theils wohl aufzusehen ob nit die Aydtgnossen von Franckreich sich in Zeit unnd Glegenheit persuadieren lassen möchten sich dess Obern Rheinss und deren selbigen gelegnen Stätten wohl gar zu bemæchtigen." *F. von Thurn an Landsee.* Skt Gallen, 9. März 1689. Hof-,

S'imagina-t-on chez les Confédérés, qu'en laissant entrevoir son approbation possible de leurs négociations avec Léopold Ier, le roi Très-Chrétien émettait la prétention de s'immiscer dans leurs affaires particulières et de limiter l'exercice de leurs droits souverains? Estima-t-on qu'en offrant de consigner des otages entre les mains de ses alliés d'Helvétie, comme gage de sa bonne foi, Louis XIV faisait injure à ces derniers? (1) Toujours est-il que, désireux d'atténuer le mécontentement de ses hôtes, l'ambassadeur dut reprendre la parole afin de tenter de dissiper ce malentendu. (2) S'il y réussit en partie, ce fut grâce surtout à l'attitude louvoyante et embarrassée de Landsee. (3) Aussi bien dans l'intervalle ce personnage s'était porté en Argovie. (4) L'accueil qui l'y attendait fut des moins chaleureux. Pressé de questions par les membres de l'assemblée, il se vit amené à reconnaître que certains passages de la missive adressée à celle-ci par la diète de Ratisbonne lui paraissaient inopportuns. (5) En revanche, toujours enclin à recommander à ses auditeurs la prise en protection de l'évêché de Bâle par le Corps helvétique, (6) il évita de remettre sur le tapis le projet de cession du Frickthal aux Confédérés, (7) ainsi que celui de la levée de trois mille hommes sollicitée des cantons par l'empereur. (8) Les motifs de cette double volte-face étaient malheureusement fort clairs. Entre-temps Léopold Ier

---

Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX2. 109. — *Proposition d'Amelot à Bade.* 18 mars 1689. Arch. Ev. de Bâle. Franz. Kriege wider Kaiser u. s. w. 1688—1689. nos 111, 255; Theatrum Europaeum. XIII. 841 (et non *8* mars). — *Landsee an den Kaiser.* Baden, 25. März 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX2. 149.

(1) „Es haben aber die Ehrengesandte hiervon weiters nicht hören wollen.“ *Landsee an den Kaiser.* Baden, 25. März 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX2. 149.

(2) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 3 febbraio, 24 marzo 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 2 aprile 1689. *Ibid.*

(3) *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 10. März 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX2. 159. — „Ueber welchen discurs ich geantworttet wan dan Rheinfelden mit (einer) schweizerischen Guarnison belegt werden wölte, ob nicht auch die Aydtgnossen der Cron Franckreich zuemuethen möchten in die Vestung Hüningen gleichfalls ein schweizerisches præsidium einzunehmen und dann biss zu ervolgenden Frieden darin zu lassen.“ *Landsee an den Kaiser.* Baden, 25. März 1689. *Ibid.* Schweiz. *F.* LX2. 149.

(4) *Farini a Cibo.* Lucerna, 1° aprile 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 261 *x* (Baden, März—April 1689).

(5) *Proposition de Mr de Landsee à Bade.* mars 1689. Theatrum Europaeum. XIII. 841. — *Convenant à Fagel.* Zurich, 17/27 mars 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *La diète de Bade à la diète de Ratisbonne.* 8 avril 1689. Theatrum Europaeum. XIII. 842. — *Allerunderthænigste Relation (von Landsee).* Augsburg, 3. November 1689. loc. cit. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 261—262 *y.*

(6) *Memorial an den Kayserl. Ministrum. Herrn Baron von Landtsee wegen des Bistumbs Basel.* Baden, 7. April 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX3. 16. — *Landsee an den Kaiser.* Constanz, 14. April 1689. *Ibid.* Schweiz. *F.* LX3. 15. — *Die XIII Orte an den Kaiser.* 7. Mai 1689. *Ibid.* Schweiz. *F.* LX3. 68.

(7) *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Constanz, 23. April 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX3. 35.

(8) *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 10. März 1689. loc. cit. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 24 marzo 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Projet donné à Mr de Landsee, ministre de l'Empereur.* Bade, 24 mars 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 245. — *Farini a Cibo.* Lucerna, 1° aprile 1689. loc. cit.

venait de se décharger sur la régence d'Innsbruck du soin de trancher le premier point et sur le Conseil de guerre siégeant à Vienne de celui de régler le second; ce qui équivalait à dire qu'il se désintéressait à l'avance de l'un et de l'autre. (1) L'émoi causé au sein de la diète par cette constatation fut d'autant plus vif que, à cette même heure, le chef de la maison d'Autriche avait cru pouvoir demander à ses voisins du sud l'accès éventuel de leur sol à ses troupes, requête à laquelle il fut répondu par un refus formel. (2)

Dès lors que l'empereur se refusait à accorder la neutralisation des villes forestières et, qu'à Zurich, à Berne, à Lucerne, on répugnait à les faire occuper d'autorité; dès lors qu'on s'opposait à ce que le roi Très-Chrétien en fît don au Corps helvétique, les Confédérés n'avaient à compter que sur eux-mêmes pour assurer le maintien de leur neutralité. (3) Loin de se laisser abattre par l'échec partiel infligé à ses «propositions» du 18 mars, Amelot avait aussitôt changé ses batteries et borné son exigence à obtenir des cantons qu'ils s'obligeassent à son maître à défendre leur sol contre tous agresseurs et à traiter ceux-ci en ennemis, le cas échéant. (4) Or, un tel engagement n'était pas pour déplaire à la majorité des membres de la diète, pourvu, bien entendu, que Louis XIV en prît un semblable de n'attaquer ni Rheinfelden, ni Laufenbourg, solution qui eût autorisé les Suisses à offrir à Léopold Ier d'assumer eux-mêmes la protection de ces deux places, s'il promettait de n'en point renforcer les garnisons et s'abstenait désormais de toute tentative de violation du sol helvétique. (5) Un corps de milices de sept cents hommes surveillait à cette heure la rive gauche du Rhin, prêt à se porter aux passages les plus menacés. (6) Les cantons suggéraient que le chiffre en fût pour le moins

(1) „Essendo pochissima speranza c'habbia il suo effetto la proposta vendita del Fricktal o leva di gente, venendo hora la direttione della vendita rimessa dall' Imperatore alla regenza d'Innspruch e la leva al consiglio di guerra di Vienna.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 24 marzo 1689. loc. cit. — *Les XIII cantons à l'empereur.* Bade, 24 mars 1689; *au roi de France.* même date. Bibl. Nat. Coll. Joly de Fleury. *2517.* 10—11. — *Amelot au roi.* Bade, 31 mars 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 142. — *Underthænigste Relation u. s. w.* Augsburg, 3. November 1689. loc. cit.

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 17 mars 1689. Aff. Etr. Genève. V. 6. — *Amelot au roi.* Bade, 24 mars (Ire) 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 118. — Conversation d'un Conseiller de Berne avec un Conseiller d'Amsterdam sur les affaires du temps. p. 7 (Amsterdam, 1690). — „Les Alliez se flattent encore que les Suisses embrasseront le parti de l'Empire et que la lettre de la diète de Ratisbonne les fera changer d'avis. Si les Allemands avoient fait porter cette lettre par treize mulets chargés d'argent, ils auroient lieu de l'espérer... mais on ne vit pas de papier dans un païs où il n'y a pas de commerce.“ Mercure histor. et politique (La Haye, 1689). t. VI. 372 sqq.

(3) *Louvois à Amelot.* Marly, 30 mars 1689. Arch. Guerre. DCCCXLIV. 457.

(4) *Prothocollum von der zu Baden gehaltener gemeinen Tagsazung de dato den 21. bis den 24. Martii 1689.* Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX2. 132. — *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Baden, 9. April 1689 „nachts um zehn Uhr“. *Ibid.* Schweiz. *F.* LX3. 9. — *Nouvelles de Francfort.* 5 juin 1689. ap. Gazette d'Amsterdam du 13 juin *1689.* p. 248.

(5) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 24 marzo 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Puysieux à Bâle.* Huningue, 22 avril 1689. St-Arch. Basel. Politisches. V 3. Orlean'scher Krieg (1688—1690).

(6) *Underthænigste Relation ahn Ihr Kays. Mt von dem Herrn Baron von Landsee abgegeben, de dato Augspurg, 3 novembris 1689.* Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX3. 160.

doublé,(1) que les belligérants se chargeassent de l'entretien des troupes nouvellement levées, ainsi que l'un d'entre eux paraissait y incliner et qu'ils fissent les frais de la construction des tranchées destinées à les abriter.(2)

Par extraordinaire Louvois consentit à entrer dans ces vues et à ne point lésiner sur la dépense.(3) Selon lui, les Suisses eussent eu tout avantage à se fortifier d'Augst à Liestal, pour tenir en bride la garnison de Rheinfelden, et à édifier des ouvrages de campagne au long du cours de la Birse, soit jusqu'aux portes de Bâle, afin de bien marquer leur volonté de se prémunir dans ce même temps contre une agression possible, sinon probable des forces françaises logées dans le Sundgau.(4) Amelot s'empressa d'appuyer ces ouvertures auprès des membres de la diète, sans leur cacher toutefois que, s'ils négligeaient de faire bonne garde sur le Rhin et s'y laissaient surprendre, comme jadis, par les Impériaux, le roi recouvrerait sa liberté d'action pleine et entière à leur égard.(5) Qu'ils prétendissent être en mesure d'acheminer dans les quarante-huit heures vingt mille hommes vers la limite septentrionale de leur pays, on ne le contestait pas à Paris.(6) Mais il n'était certes pas de leur intérêt qu'une pareille éventualité se réalisât. Or, comme, d'autre part, la sincérité apportée par l'empereur dans ses négociations avec les Confédérés était plus que suspecte,(7) ceux-ci ne devaient pas s'étonner si, avant de satisfaire leurs désirs, c'est-à-dire de s'abstenir pendant la durée de la diète de toute entreprise sur les villes forestières et le Sundgau et « d'assurer une bonne fois la tranquillité de leur frontière »,(8) Louis XIV émettait la prétention de recevoir de Vienne ou de Ratisbonne par leur entremise la promesse écrite que les troupes allemandes ne pénétreraient ni en Suisse, ni dans l'évêché de Bâle,(9) que cette promesse lierait non seulement Léopold Ier et les membres du Collège électoral, mais encore l'ensemble des princes d'Outre-Rhin(10) et enfin l'engage-

(1) *Die XIII Orte an den Kaiser.* 7. Mai 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX3. 62. — Allermassen besagter Bürgermeister (Hirzel) dem französischen Secretario, Baron genannt, unnder andern zu Zürich, dahin er von dem Mr Amelot verschiket worden, ins Gesicht gemeldet, das die Eydtgnossen nicht in Standt wären den Pass zu besagtem Augst wider eine Armee von Ihr Kays. Mt undt dem römischen Reich zu defendirn, unndt dahero alles dem in anno 1677 gemachten Abschiedt gemäss gehalten werden müsse." *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Constanz, 9. Juni 1689. *Ibid.* Schweiz. *F.* LX3. 89.

(2) *Amelot au roi.* Bade, 24 mars 1689 (Ire). Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 118. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 7 aprile 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV.

(3) „Néanmoins, il ne faut pas rompre cette affaire sur le plus ou sur le moins." *Louvois à Amelot.* Versailles, 27 mars et 13 mai 1689. Arch. Guerre. DCCCXLIV. 326; DCCCXLVIII. 11.

(4) *Louvois à Amelot.* Versailles, 27 mars et 14 avril 1689. Arch. Guerre. DCCCXLIV. 326; DCCCXLV. 361.

(5) *Ibid.* — *Convenant à Fagel.* Zurich, 3/13 mars 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(6) *Amelot au roi.* Bade, 24 mars 1689 (Ire). Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 118. — *Amelot à Zurich.* Soleure, 4 janvier 1690. Arch. Ev. de Bâle. Frantzös. Kriege. 1688—1690. n° 248.

(7) „On a tous les sujets du monde de se deffier de l'Empereur." *Amelot au roi.* Bade, 24 mars 1689 (Ire). Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 118.

(8) *Amelot au roi.* Bade, 24 mars 1689 (Ire). Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 118.

(9) *Louvois à Amelot.* Marly, 30 mars 1689. Arch. Guerre. DCCC. 457.

(10) *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Baden, 6. April 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX3. 7.

ment que, si des garnisons helvétiques entraient dans Rheinfelden ou les autres places de son groupe, ce ne serait pas en vertu d'une obligation créée par le traité d'*Union héréditaire* de l'an 1511. (1)

Les suspicions françaises paraissaient certes justifiées. Après avoir tenté une diversion en adjurant les Confédérés de ne plus accorder désormais de soldats au roi Très-Chrétien, (2) Landsee se taisait subitement, sous le prétexte que les dernières instructions de son maître ne lui étaient point parvenues. (3) Son intention ne semblait pas douteuse. Il espérait que, lassée d'attendre une solution sans cesse retardée du fait de l'Autriche, la diète se dissoudrait d'elle-même. (4) Il s'en fallut de peu que son souhait fût exaucé. (5) Mais Amelot veillait. Il obtint des délégations cantonales que chacune d'elles se contentât de dépêcher l'un de ses membres à ses supérieurs à l'effet de prendre leurs instructions, (6) tandis que l'envoyé impérial interviendrait auprès du gouvernement du Tyrol à des fins identiques (7) et que lui-même ferait partir pour la cour son secrétaire, porteur du projet de convention élaboré en sa présence et sous ses auspices par les députés réunis à Bade. (8) Du côté suisse, l'entente s'établit assez facilement entre catholiques et protestants, ceux-là s'en remettant sans plus aux belligérants du soin d'assurer l'entretien des gardes des tranchées; ceux-ci, plus fiers, stipulant que les payements faits par le Louvre à cette occasion seraient imputés sur les arrérages des pensions que leur devait ce dernier. (9) Tous d'ailleurs n'hésitaient pas à reconnaître qu'il leur serait loisible de traiter désormais avec le seul roi Très-Chrétien, au cas où l'empereur renoncerait à persévérer dans la voie de la négociation. (10) Du côté français,

---

(1) *Amelot au roi.* Bade, 24 mars (Ire) et 9 avril 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 118, 148. — *Louvois à Amelot.* Marly, 30 mars 1689. Arch. Guerre. DCCCXLIV. 457.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 13 avril 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 156.

(3) *Amelot au roi.* Bade, 24 mars, 27 avril 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 118, 176. — *Luzern an seine Ehrengesandten in Baden (Dürler und Fleckenstein).* 29. April 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Mémoire envoyé à la diète par Amelot.* Soleure, 3 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 262. — Eidg. Absch. VI² *A.* 270 *f.*

(4) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 31 marzo 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Memorial an den kayserl. Ministrum, Herrn Baron von Landtsee wegen des Bistumbs Basel.* Baden, 7. April 1689; *Landsee an den Kaiser.* Constanz, 14. April 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX³. 15, 16.

(5) *Amelot au roi.* Bade, 28 mars 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 136. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 8 avril 1689. *Ibid.* XC. 45.

(6) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 10 e 31 marzo 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Amelot au roi.* Bade, 24 mars 1689 (Ire). Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 118. — *Landsee an den Kaiser.* Baden, 25. März 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX². 149; *an den Herzog von Lothringen.* Baden, 25. März 1689. *Ibid.* Schweiz. *F.* LX². 159. — Eidg. Absch. VI² *A.* 261—262 *y.*

(7) *Prothocollum über die zu Baden fürgewerte Tagsazung, gehalten den 5ten Aprilis 1689.* Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX³. 40. — Eidg. Absch. VI² *A.* 261—262 *y.*

(8) *Ibid.*

(9) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 12 maggio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — „Allegando che s'ecceda limiti della neutralità, facendolo a costo della Francia." *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 26 maggio 1689. loc. cit.

(10) *Projet de neutralité pour le Frickthal.* Avril 1689. Aff Etr. Suisse. LXXXVIII. 129. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 12 maggio 1689. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 261—262 *y.*

il n'était certes pas à prévoir que l'on s'en écartât, pourvu que les Confédérés amenassent Léopold Ier à leur donner de suffisantes garanties que ses troupes ne tenteraient aucune entreprise sur le sol helvétique et qu'eux-mêmes consentissent non point seulement à repousser les forces étrangères qui chercheraient à pénétrer en Suisse, mais encore à « traiter en ennemis » les auteurs responsables de toute violation de leur neutralité. (1) Du côté du Tyrol, on s'attendait en revanche à ce que l'archiduc n'approuvât point les stipulations provisoires souscrites par le commissaire impérial. (2) On s'y attendait d'autant plus que ces stipulations ne semblaient devoir profiter, à cette heure, qu'aux cantons et à leur allié d'Outre-Jura. (3) La surprise fut donc grande en Argovie, lorsque, le lundi 4 avril, la nouvelle s'y répandit que Landsee venait de recevoir d'Innsbruck des pouvoirs en vertu desquels ce ministre offrait de conclure sans retard un accord qui mettait à la charge de son maître une part à tout le moins des frais d'entretien des troupes « de la nation » préposées à la surveillance de la rive gauche du Rhin. (4) Or, on n'en demandait pas davantage au Louvre. Le 9 avril déjà, Amelot apposait son sceau sur l'instrument diplomatique dont les termes exacts avaient été arrêtés entre les Confédérés et lui (5) et consentait à ce qu'il fût antidaté au 6, de manière à faire corps avec celui que l'envoyé autrichien avait signé de son côté ce jour-là. (6)

Le recès de cette «journée» de Bade de mars et d'avril 1689 fut si bien considéré à Paris comme un succès français, que le roi s'empressa de ratifier la convention qui s'y trouvait insérée. (7) Un officier aux gardes suisses, le major

---

(1) „Sa Maté a . . . ordonné à Mr de Croissy de vous envoyer pouvoir pour signer le traité que les Suisses proposent.“ *Louvois à Amelot.* Marly, 30 mars 1689. Arch. Guerre. DCCCXLIV. 457. — *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Baden, 6. und 9. April 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. F. LX3. 7, 9. — Mémoires de Sourches (éd. Cosnac). III. 72.

(2) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 17 marzo 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 25 avril 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 172.

(4) „On assure que les articles du traitté avec les Suisses sont signez.“ *Nouvelles de Paris.* 1er avril 1689. Gazette d'Amsterdam du 7 avril 1689. p. 165. — *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Baden, 6. April 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. F. LX3. 7. — *Amelot au roi.* Bade, 9 avril 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 210. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 14 aprile 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Underthænigste Relation u. s. w.* Augsburg, 3. November 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. F. LX3. 160.

(5) *Tractat Schluss entzwischen dem königl. frantzösischen Ambor Herrn von Amelot so danne den Herren Ehrengesandten Lobl. Eydtgnossenschafft.* Baden, 6. April 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. F. LX3. 2.

(6) *Tractat entzwischen dem kayserl. Ministro, Herrn Baron von Landsee unnd dann den Herren Ehrengesandten Lobl. Eydtgnossenschafft.* Baden, 6. April 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. F. LX3. 5. — *Amelot au roi.* Bade, 9 avril 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 148. — *Nouvelles de Bâle.* 10 avril 1689. ap. Gazette d'Amsterdam du 25 avril 1689. p. 188.

(7) „Le persone avvedute riconoscan che la Francia et il Corpo Elvetico otteugan con questo trattato il loro fine, ma non vedan quel vantaggio ne rapporti l'Imperatore.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 14 aprile 1689. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 15 et 22 avril 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 46, 48. — *Le roi aux XIII cantons.* Versailles, 15 avril 1689. St-Arch. Bern. Frankr. Buch GG. 131; St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 111; Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 243. — *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 20 aprile (2da) 1689. Frari. Francia. CLXXIX. n° 42. — *Amelot au roi.* Soleure, 25 avril 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 172. — Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 100. — Theatrum Europaeum. XIII. 844.

Altermatt fut dépêché sur les lieux, afin d'y tracer le plan des lignes de tranchées à opposer aux Autrichiens. (1) Louvois souhaitait même que, pour mieux affirmer leur volonté de demeurer neutres entre les belligérants, les cantons fissent appel aux services de l'un des chefs de la garnison de Rheinfelden et lui demandassent de présider en personne aux travaux destinés à mettre le sol des Ligues à couvert d'une agression venant de l'Alsace. (2) Le secrétaire d'Etat à la Guerre goûtait moins en revanche le projet d'instituer une sorte « d'alternance » dans le commandement des milices chargées de la protection de la ligne du Rhin, projet dont la réalisation eût rendu assez malaisé l'emploi à leur égard des arguments « sonnants » auxquels on s'apprêtait à recourir, avec l'espoir de les asservir en secret aux volontés du roi. (3) Bien plus, le ministre français paraissait si convaincu de la duplicité de la diplomatie impériale et du plan formé par Léopold Ier d'acheminer à l'improviste de nouvelles forces vers les villes forestières, qu'il se proposait d'exiger que le nombre des enseignes helvétiques logées dans le voisinage de Rheinfelden fût doublé à dater du 15 juin et porté à trois mille hommes. (4)

Les illusions dont on se nourrissait à Paris, voire en Suisse, quant à la prompte exécution des deux conventions signées le 6 avril n'étaient point partagées par les ministres étrangers accrédités auprès des Ligues. (5) A ceux-ci, il semblait très problématique que, malgré les instances des Confédérés, l'empereur approuvât sans réticences l'assentiment donné par la régence d'Innsbruck à l'accord intervenu entre les cantons et le baron de Landsee. (6) Avant de regagner Constance, ce dernier, apprenant que son collègue français exigeait le maintien du *statu quo* jusqu'à l'arrivée de la réponse autrichienne, (7) avait exprimé le désir qu'une diète générale fût convoquée vers la fin d'avril pour que l'on y procédât à l'échange des ratifications. (8) Le *Vorort* n'eut garde de s'opposer à ce vœu. Rendez-vous fut pris à Bade au 25 de ce mois. (9) Amelot

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 13 avril 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 156. — *Louvois à Amelot.* Versailles, 14 avril 1689. Arch. Guerre. DCCCXLV. 361.

(2) *Louvois à Amelot.* Versailles, 14 avril 1689. Arch. Guerre. DCCCXLV. 361.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 13 avril 1689. loc. cit. — *Louvois à Amelot.* Versailles, 14 avril 1689. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 22 avril 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 48.

(4) *Louvois à Amelot.* Versailles, 14 avril 1689. loc. cit. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 20 maggio 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 13 avril 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 156. — *Louvois à Amelot.* Versailles, 14 avril 1689. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Marly, 6 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 53.

(6) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 14 aprile 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Die XIII Orte an Landsee.* 26. April 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX3. 48. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 29 aprile 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII.

(7) *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Baden, 9. April 1689 „nachts um 10 Uhr". Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX3. 9.

(8) *Ibid.*

(9) Eidg. Absch. VI2 *A.* 268.

s'y porta au jour nommé. (1) Landsee s'abstint d'y paraître et s'efforça d'excuser son absence en invoquant de « misérables prétextes ». (2)

A cette fois il semblait impossible que les Suisses ne vissent pas clair dans le jeu de l'empereur, qu'ils continuassent à feindre d'ignorer que ce prince « se mocquoit d'eux » et qu'ils ne qualifiassent pas avec la dernière sévérité un procédé qu'Amelot n'oublia pas de stigmatiser en des termes énergiques dans sa harangue du 27. (3) L'émoi et l'indignation redoublèrent à Bade, lorsque y parvint l'annonce que le chef de la maison de Habsbourg, se prétendant couvert par une décision de la diète de Ratisbonne, désavouait le résultat des négociations conduites par son ministre en Helvétie. (4) Ce fut assez pour qu'on se persuadât à Paris que la cause autrichienne était désormais plus que compromise au sein des Ligues. (5) Fallacieux espoir qu'allait certes promptement dissiper l'attitude des protestants au cours de cette nouvelle diète.

Ainsi qu'il a été dit ailleurs, Amelot pouvait compter dans les comices de la Confédération sur la presque totalité des voix catholiques. Il était sur le point de consolider son influence à Fribourg en négociant avec les autorités de cet Etat un contrat, très avantageux pour elles, leur assurant d'importants approvisionnements en sel comtois. (6) Il ne négligeait aucune occasion de fortifier son crédit à Soleure, « dont les députés avoient plus d'esprit que les autres dans les diètes ». (7) Ne les entretenait-il pas de l'espoir que son maître contribuerait de ses deniers à l'achèvement des remparts « de leur ville

(1) „Wegen der Post ist ein ohnvermuteter Missverstand vorgefallen und derentwillen die kays. entliche Resolution aussgeblieben.“ *Landsee an Luzern.* Constanz, 24. April 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Amelot au roi.* Bade, 27 avril 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 176. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 28 aprile 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Constanz, 28. April 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX3. 45. — „Protestation gegen die schimpfliche Auffzüg und prolongationen dess keiserl. Herrn Ministri.“ *Luzern an seine Ehrengesandten in Baden (Dürler und Fleckenstein).* 29. April 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 29 aprile 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII.

(2) *Ibid.*

(3) *Amelot au roi.* Bade, 24 mars (Ire) et 2 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 148, 185. — *Harangue prononcée à Bade par Mr Amelot.* 25 (recte 27) avril 1689. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 125; Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX3. 76. — *F. von Thurn an Landsee.* Baden, 27. April 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX3. 58. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 5 maggio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Le roi à Amelot.* Marly, 6 mai; Versailles, 13 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 53, 55. — *Nouvelles de Cologne.* 10 mai 1689. ap. Gazette d'Amsterdam du 16 mai *1689.* p. 212. — Eidg. Absch. VI2*A.* 268*b* (Baden, 25. April—7. Mai 1689).

(4) *Nouvelles de Francfort.* 1er mai et 14 juillet 1689. ap. Gazette d'Amsterdam des 9 mai et 22 juillet 1689. p. 203, 287. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 6 maggio 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII. — *Die XIII Orte an den Kaiser.* 7. Mai 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX3. 62. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 8 mai 1689. Arch. Guerre. MCCXXXVIII. 10. — *Underthænigste Relation (von Landsee).* Augsburg, 3. November 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX3. 160. — St-Arch. Bern. Teutschland Buch *B.* 21 (18. April 1689).

(5) *Le roi à Amelot.* Marly, 6 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 53. — „Favorisce gl' avantaggi di questa parte la negativa data dall' Imperatore a segnar il trattato con Svizzeri.“ *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 11 maggio 1689. Frari. Francia. CLXXIX. n° 48.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 28 juillet, 17 et 27 août et 21 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 62, 90, 106, 165. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 26 août 1689. *Ibid.* XC. 91.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 14 mars 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 105.

capitale » ? [1] En outre, ses démarches à l'effet de liquider en vingt années, et cela moitié en argent et moitié en sel, la créance de cet Etat sur la couronne étaient très avancées, puisqu'elles aboutirent en juin de cette même année. [2] Par ailleurs il combattait avec succès les tentatives d'accession de Glaris-catholique à l'alliance d'Espagne ; [3] il recrutait, grâce à d'opportunes largesses, de nouveaux adhérents parmi les *Waldstætten* et, bien que les chances de réussite de la médiation dont l'abbé de Saint-Gall, Célestin Sfondrati demandait à être chargé entre Rome et Paris, à la suggestion pressante du nonce apostolique, lui apparussent assez médiocres, il s'abstenait de décourager à ce sujet les magistrats de Lucerne, de Schwytz et d'Altorf, qui eux la jugeaient désirable. [4] Enfin, loin d'écarter d'emblée les revendications des troupes suisses en France, que lésait la constante inobservation de leurs capitulations et la violation des privilèges militaires qui en découlaient, il s'offrait à les examiner en détail et à appuyer auprès de son souverain celles qui lui sembleraient justes et raisonnables.

En revanche les démarches réitérées de l'ambassadeur à l'effet de désarmer les rancunes et les défiances que les protestants nourrissaient envers « la Couronne incendiaire », terme qui leur servait à désigner celle de France, demeuraient stériles. Satisfaite certes de la solution bienveillante donnée par Louis XIV à l'incident des crépons, dont l'entrée dans le royaume avait été, on l'a dit, momentanément suspendue, [5] Zurich s'était quelque peu rapprochée d'Amelot et venait d'imposer silence aux prédicants qui, du haut des chaires, conseillaient la dénonciation de l'alliance avec le roi Très-Chrétien, persécuteur de leurs coreligionnaires dans ses Etats. [6] Mais aussi bien, sous l'influence de Berne, ces heureuses dispositions ne s'étaient pas maintenues. [7]

A sa décharge, le *Vorort* pouvait sans doute alléguer que, la continuité et la régularité de ses approvisionnements en céréales dépendant en somme de la bonne ou de la mauvaise volonté des autorités d'Outre-Rhin, c'eût été imprudent à lui de se les aliéner en méconnaissant leurs intérêts dans la question des villes forestières. [8] Une pareille excuse n'aurait su être invoquée, au même degré du moins, par les Bernois. « Fiers et vaniteux, selon Iberville, au delà

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 14 mars 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 105. — *Puysieux au roi.* Bade, 29 juillet ; Huningue, 19 octobre 1698. *Ibid.* CXII. 81vo, 166.

(2) *Le roi à Amelot.* Versailles, 25 et 31 mars ; Marly, 8 juillet 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 39, 42, 76. — *Amelot au roi.* Bade, 2 mai ; Soleure, 23 mai ; Bade, 24 juin, 18 juillet (Ire) 1689. *Ibid.* LXXXVIII. 185, 224, 317 ; LXXXIX. 45.

(3) *Amelot au roi.* Bade, 18 et 31 mars, 25 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 110, 142, 229. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 31 mars 1689. loc. cit.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 21 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 218.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 25 avril 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 172.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 20 avril et 29 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 165, 234.

(7) *Amelot au roi.* Bade, 8 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 188. — *Mémoire du roy pour servir d'instruction très secrette au Sr Amelot, ambr de Sa Mté en Suisse.* Versailles, 3 octobre 1689. *Ibid.* VII suppt. 120—123.

(8) *Le roi à Amelot.* Versailles, 27 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 60. — *Amelot au roi.* Bade, 13 et 18 juillet (Ire) 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 28, 45.

de tout ce qu'on peut imaginer », [1] ceux-ci se laissaient sans cesse guider dans leur aversion à l'égard du gouvernement de Paris par des considérations politiques et confessionnelles, plutôt que par des intérêts économiques. [2] S'ils continuaient à réclamer, d'ailleurs en vain, le payement de leurs pensions sur le trésor royal ; s'ils s'attachaient à obtenir le renouvellement de leurs contrats d'approvisionnement en sel de la Franche-Comté, c'est qu'ils savaient de source sûre que tout espoir n'était point abandonné à Paris de les voir venir à résipiscence. [3] De fait ils n'en prenaient pas le chemin. La crainte de l'encerclement français, crainte justifiée en somme, en dépit des dénégations de Louis XIV, et la menace suspendue sur eux ensuite de la révocation de l'Edit de Nantes incitaient les protestants d'Helvétie à des démarches qui ne pouvaient être vues de bon œil au Louvre. [4] Naguère ils avaient cru devoir intercéder auprès du roi soit en faveur des huguenots du Languedoc et du Vivarais, soit au profit de Genève et du maintien du *statu quo* dans le pays de Gex. [5] Depuis peu Bâle sollicitait des généraux français qu'ils épargnassent le Haut-Margraviat, où elle possédait des dîmes, [6] et Schaffhouse leur recommandait les intérêts du duc de Wurtemberg. [7] Tous au reste déploraient la dévastation systématique du Palatinat et le prélèvement d'otages dans ce pays. [8] Tous attendaient avec impatience qu'un soulèvement de leurs coreligionnaires au delà du Jura créât une efficace diversion aux plans de conquête du roi Très-Chrétien. [9] Or, de ces multiples et fâcheuses manifestations le point de départ devait être cherché au pied du Gurten. C'était à Berne que le duc de Savoie, déjà suspect à la cour de France, [10] nouait des intrigues dont le résultat allait éclater au grand jour au bout de quelques mois. [11] C'était à Berne, plus encore qu'à Zurich, que les émissaires du nouveau roi de la Grande-Bretagne, des puissances du Nord et de tous les protestants d'Allemagne avaient établi leur quartier général, dans l'espoir d'amener les cités évangé-

---

(1) „L'emportement des jeunes gens qui composent le conseil des (deux) Cens va jusqu'à l'insolence.“ *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 31 janvier 1689. Aff. Etr. Genève. VI. 3. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 14 juin 1689. *Ibid.* V. 88.

(2) Mercure historique et politique. t. VI. 265.

(3) *Amelot au roi.* Bade, 11 juillet 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 20. — *Amelot à Berne.* Soleure, 18 novembre 1689. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *FF.* 651.

(4) *Johann Sebastian von Roggenbach, Vogt von Birseck, an den Bischoff zu Basel.* Arlesheim, 19. Juni 1689. Arch. Ev. de Bâle (Kafigturm). Frantzös. Kriege. 1688—1689. n° 193. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 28 juin 1689. Aff. Etr. Genève. V. 104.

(5) *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 12 gennaio 1689 (2da). Frari. Francia. CLXXIX. n° 13.

(6) *Bâle à Amelot.* 17 août 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 112.

(7) Eidg. Absch. VI² *A.* 291 *e.*

(8) *Amelot au roi.* Soleure, 13 avril 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 156. — Eidg. Absch. VI² *A.* 291 *a* (Baden evangel. Juli 1689).

(9) *Amelot au roi.* Soleure, 1er juin 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 249.

(10) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 26 mai 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 176.

(11) *Amelot au roi.* Soleure, 18 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 209. — St-Arch. Bern. Rathsbuch. CCII. 263 (18./28. August 1685).

liques « à rompre leur neutralité », à accéder à la Ligue d'Augsbourg et à envahir la Franche-Comté de Bourgogne. (1)

Libre de ses décisions, Amelot eût peut-être incliné à s'appuyer pour un temps exclusivement sur les catholiques, au risque de déchaîner en Suisse un nouveau Villmergen. Entre cantons des deux confessions les rapports se tendaient en effet de jour en jour davantage. (2) Par suite il n'eût pas été malaisé de provoquer au sein de la diète un irrémédiable éclat. (3) Tandis que les « Waldstætten » reprochaient au *Vorort* et à ses tenants leurs négociations secrètes avec les membres de la Ligue d'Augsbourg, (4) le peu d'empressement mis par eux soit à acheminer leurs milices vers la frontière, soit à en occuper les tranchées (5) et l'accaparement à leur profit de l'ensemble du service des postes sur le sol helvétique, (6) accaparement que justifiait dans une certaine mesure l'irrégularité de la circulation des courriers dans les pays limitrophes de la Suisse, (7) Zurich et Berne en revanche prétendaient avoir découvert un complot tramé contre elles par Lucerne et Fribourg, de connivence avec le comte de Choiseul, commandant un corps français dans le voisinage d'Huningue. (8) Malheureusement pour l'ambassadeur, ses instructions étaient formelles. Elles lui prescrivaient de maintenir, s'il était encore temps, ou de rétablir l'union entre les représentants des deux confessions. (9) Elles lui prescrivaient surtout de ménager les protestants, afin à la fois de prévenir le rappel des troupes « de la nation » au service de France, rappel

(1) „Sono li due mille Svizzeri che attendavano li SSri Stati di già giunti." *P. Venier al Senato.* Parigi, 30 marzo 1689 (da). Frari. Francia. CLXXIX. n° 36. — *Amelot au roi.* Soleure, 18 et 29 mai, 1er juin, 18 juillet (2de), 23 juillet et 13 août 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 209, 234, 449: LXXXIX. 45, 55. 85. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 26 maggio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 27 maggio 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 27 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 60. — Eidg. Absch. VI² *A.* 273—274 *a.*

(2) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 17 febbraio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV.

(3) *Amelot au roi.* Bade, 8 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 128.

(4) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 26 maggio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV.

(5) *Tambonneau au roi.* Soleure, 29 mai et 26 juin 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 103, 158. — *Amelot au roi.* Bade, 2 mai 1689. *Ibid.* LXXXVIII. 185.

(6) *Convention entre Mr Béat Fischer, Seigr de Reichenbach et Messrs Thellusson et Guiguer, de Genève au sujet du courrier d'Italie.* 19 mai 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3874.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 276 *g* (Luzern, 23.—24. Mai 1689). — Hans Müller. Die Fischersche Post in Bern in den Jahren 1675—1698 (Bern. 1917).

(7) *Tambonneau au roi.* Soleure, 29 mai 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 103. — *Amelot à Colbert de Croissy.* Soleure, 21 mars 1694. *Ibid.* CII. 138. — Eidg. Absch. VI² *A.* 218 *b* (Luzern, 31. Mai—1. Juni 1688).

(8) *Louvois à Amelot.* Versailles, 13 mars 1689. Arch. Guerre. DCCCXLVIII. 11. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 24 juin 1689. Aff. Etr. Genève. V. 56. — „L'oseroit-on dire ? Deux de ces cantons, savoir Lucerne et Fribourg, avoient, pour ce maudit argent, conspiré avec la couronne incendiaire l'embrasement de Zurich, de Berne et de Bâle. Mais le ciel n'a pas permis que ce diabolique complot s'exécutât. Il a esté découvert par les protestans de Zurich, où non seulement les lettres ont esté interceptées, mais aussi l'argent qui les accompagnoit a esté porté. C'estoit principalement pour l'exécution de ce mauvois dessein que le comte de Choiseul avoit passé le Rhin. Il devoit mettre le feu à Bâle, tandis que les incendiaires de Lucerne et de Fribourg le mettroient à Zurich et à Berne. Et, dès qu'il a su que la mèche étoit éventée, il a repassé le Rhin avec son corps d'armée." *Note imprimée, du 4 juillet 1689.* St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689.

(9) *Le roi à Amelot.* Versailles, 2 et 8 juin 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 64, 68.

menaçant[1] et jugé inévitable au cas où la guerre civile eût éclaté aux Ligues,[2] comme aussi d'affirmer à la face de l'univers l'inanité de l'accusation, fondée certes en partie, à quoi Louis XIV était en butte de travailler « à l'extirpation de la Réforme », même au delà des frontières de son royaume.[3] En revanche il n'était pas interdit à l'ambassadeur de s'attacher sous main à semer des zizanies entre les cantons de la nouvelle croyance, de tenter de démontrer aux Bernois que leurs intérêts ne paraissaient point identiques à ceux des Zuricois en maintes questions de politique étrangère et de développer chez les Bâlois l'appréhension que les armes impériales étaient beaucoup plus redoutables à leur indépendance que les armes françaises.[4] Il s'y employait avec ardeur, lorsque, ainsi qu'il a été dit ailleurs, s'ouvrit à Bade une diète générale, à laquelle il faillit ne pas assister, ensuite d'un « accident survenu à son équipage au passage d'une rivière » et qui coûta la vie à trois de ses serviteurs.[5]

Au cours des trois mois écoulés depuis son arrivée en Suisse, l'ambassadeur avait pu se convaincre de l'instabilité des résolutions arrêtées par les autorités de ce pays. La logique eût voulu, semble-t-il, que la façon cavalière dont la cour de Vienne en usait avec elles les affermît dans la volonté d'exécuter à la lettre le recès du 6 avril. Il n'en fut rien cependant. Les illusions d'Amelot se dissipaient les unes après les autres. La majorité des suffrages dont il disposait encore au commencement du mois s'effritait à vue d'œil. Aussi bien le nonce apostolique n'était pas le seul qui travaillât à désunir les cantons. L'envoyé impérial lui emboîtait le pas.[6] Si, en janvier, Léopold Ier avait pris la résolution de proposer au Corps helvétique de lui « engager » pour la durée de cinquante ans, et moyennant la faculté de rachat au prix de deux cent mille écus, le Frickthal, petit district de cinq lieues de long et de trois lieues de large, où était englobé Laufenbourg, cela avait été à son corps

---

(1) *Underthœnigste Relation (von Landsee).* Augsburg, 3. November 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX^8. 160.

(2) „Ce seroit un grand coup contre la France, si elle se voyoit obligée de renvoyer toutes les troupes suisses qu'elle a à son service.“ Mercure histor. et politique (La Haye, 1690). IX. 387.

(3) „Il plust à V. Mté, dans ses ordres du 20e du mois passé, de m'informer qu'Elle avoit eu advis qu'un ministre de la R. P. R. nommé Turetin, originaire de Genève, faisoit le presche à Venise, chez un marchand de Lyon ... que je pouvois en donner advis au doge comme de moy mesme ... Il n'y a point à Venise de ministre de Genève nommé Turetin.“ *De La Haye au roi.* Venise, 19 février 1689. Aff. Etr. Venise. CXIV. 44. — *Amelot au roi.* Bade, 8 et 29 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 188, 234. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 13 mai et 22 juillet 1689. *Ibid.* XC. 55, 80. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 15 septiembre 1689. Simancas. Estado. *3410.* — „Je ne sçaurois assez admirer jusqu'où le faux zèle de religion a porté l'extravagance de tous ces hérétiques.“ *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 25 janvier 1694. Aff. Etr. Genève. XIV. 24. — C. von Hoiningen-Huene. op. cit. p. 23.

(4) *Ibid.* — *Malapert aux Etats-Généraux des Provinces-Unies.* Bâle, 10 février 1674. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 1672—1692. — *Amelot à Bâle.* Soleure, 14 mai 1689. St-Arch. Basel. V^3. Orlean'scher Krieg (1688—1690). — *Louvois à Amelot.* Versailles, 23 mai 1689. Arch. Guerre. DCCCIL. 24.

(5) *Lettre de Bade.* 29 avril 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII.

(6) *Nouvelles de Bâle.* 27 avril 1690. ap. Gazette de France. 1689. p. 209.

défendant.[1] Son intention était de ne traiter qu'avec les six cantons de l'alliance d'Espagne.[2] L'extension de son offre à l'ensemble des Confédérés fut un encouragement donné aux sympathies désormais avérées des cités évangéliques pour sa maison et à leur résistance obstinée aux sollicitations françaises.[3] Dès lors l'évolution qui portait les protestants à se rapprocher de l'Autriche et les catholiques à s'éloigner de cette puissance ne s'était pas ralentie. Amelot trouva ceux-ci très enclins comme lui à reconnaître que la validité des dispositions arrêtées à Bade, le 6 avril, n'était diminuée en rien du fait que l'empereur refusait de les ratifier, puisque aussi bien la parfaite clarté des engagements souscrits par le roi Très-Chrétien devait permettre aux Suisses d'assurer sans bourse délier et avec leurs propres troupes la défense du sol helvétique.[4] Tel n'était pas en revanche l'avis des protestants. A les entendre, en effet, les deux conventions signées le même jour demeuraient si indissolublement liées entre elles que la disparition de l'une entraînait nécessairement celle de l'autre. Affirmer le contraire eût été, à leurs yeux, « rompre la neutralité ».[5] Par suite, tandis que les catholiques se hâtaient d'acheminer leurs enseignes vers le Rhin et d'y construire des tranchées,[6] leurs frères de la croyance réformée apportaient à les imiter une lenteur calculée dont on s'indignait fort à Soleure et à Fribourg.[7] Entre-temps l'ambassadeur français se prévalut de l'absence de son rival autrichien pour renouveler à l'endroit de celui-ci et de la cour de Vienne des accusations de duplicité que leur précision

(1) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 3 febbraio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. — „E sara più anche curioso il risapere se si sara verificato in essi il proverbio che de' litiggi delle due parti suol godere un terzo, mentre da principio pare venissero eccitati da Francesi ad impossessarsi di due delle città forestiere et hora l'imperatore è inclinato, per quanto si scrivele, a impegnar loro una delle stesse città con il Fricktal.“ *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 12 febbraio 1689. *Ibid.* XXV.

(2) *Ibid.* — *Underthænigste Relation (von Landsee).* Augsburg, 3. November 1689. Hof-, Haus-Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX³. 160.

(3) *Ibid.*

(4) *Luzern an seine Ehrengesandten in Baden.* 6. Mai 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Amelot au roi.* Bade, 8 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 188. — *Basel an Luzern.* 11./21. Mai 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — „Il fault que la France ait de puissants charmes pour les cantons catholiques, puisqu'ils donnent si aveuglément dans ses pièges, nonobstant les remonstrances du nonce apostolique et du comte de Landsec ... L'or les fait dévier du bon chemin.“ *Note imprimée du 4 juillet 1689. Ibid.* Schweiz. Neutralität. 1689. — Eidg. Absch. VI² *A.* 268 sqq.

(5) *Ibid.* — *Zürichische Bedenken wegen Schliessung eines particular Vergliche mit Franckreich.* Baden, 25. April 1689 (Die cathol. Ohrt tringen auf ein project eines a parte Tractats mit Franckreich). Extract auss dem gemeinen Eydtgnöss. Abschiedsbuch *NNN.* p. 107; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* — *Extraict d'une lettre de Basle.* 12 mai 1689. Arch. Guerre. MCCXXXVIII. 12. — Eidg. Absch. VI² *A.* 273 zu c. — Mercure historique et politique (La Haye, 1689). t. VI. 461 sqq.

(6) *Hanns Jakob Heidegger und Emmanuel Fæsch an Luzern.* Augst an der Bruggen, 29. April 9. Mai 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Basel an die eidgen. Kriegsräthe.* 1./11. Mai 1689. *Ibid.* Schweiz. Neutralität. 1689. — *Mandat der Kriegs Cantzley der Statt Luzern.* 13. Mai 1689. *Ibid.* Schweiz. Neutralität. 1689. — *Nouvelles de Basle.* 29 mai 1689. ap. Gazette de France. *1689.* p. 285; 19 juin 1689. Gazette d'Amsterdam du 30 juin *1689.* p. 263.

(7) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 12 maggio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Amelot au roi.* Soleure, 29 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 234. — *Amelot à Zurich.* Soleure, 28 août 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — Eidg. Absch. VI² *A.* 273 *t* (Baden, 25. April—7. Mai 1689); 275 *b* (Luzern, 23.—24. Mai 1689).

rendait malaisées à réfuter. (1) En tout état de cause, ce n'était pas aux députés suisses à en prendre l'initiative. Leur tête-à-tête avec le ministre du Louvre avait assez duré. Amis et adversaires de Landsee demandaient instamment sa venue en Argovie. (2) L'envoyé impérial ne put se soustraire davantage à de si pressants appels. Il fit son entrée à Bade le 3 mai et dut y avouer dès sa première audience que l'obstination de son maître à se retrancher derrière les décisions de la diète de Ratisbonne lui semblait invincible. (3) Cette obstination dépassait de beaucoup celle des protestants d'Helvétie à substituer à la convention du 6 avril, désormais caduque à leur sentiment, un recès de l'année 1677, très suffisant selon eux à en tenir lieu, (4) et la ténacité des catholiques à ne se relâcher en rien des résolutions arrêtées trois semaines auparavant. (5) Au bout de quelques jours de controverse, l'accord s'établit cependant, en ce sens que les premiers renoncèrent au recès et les derniers à la convention. (6) On recourut à un moyen terme, soit à un traité entre les seuls cantons et Louis XIV, (7) celui-ci s'engageant envers ceux-là à n'attaquer ni Rheinfelden, ni Laufenbourg, ni le Frickthal et leur laissant le soin de se procurer avant le 1er juin les garanties suffisantes de la cour de Vienne. (8) Provisoirement le roi Très-Chrétien se chargeait de la presque totalité des frais d'entretien des milices de ses alliés le long du Rhin. (9) Il obtenait que le nombre en fût doublé à partir du 10 juin et que les conseillers de guerre helvétiques, si chatouilleux que s'annonçât leur amour-propre, acceptassent les avis compétents

---

(1) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 31 marzo e 14 aprile 1689. loc. cit.

(2) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 28 aprile 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 29 aprile 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII.

(3) *Landsee an Zürich.* Constanz, 1. Mai 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX³. 77. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 6 maggio 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII. — *Amelot au roi.* Bade, 8 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 188. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 12 maggio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *De La Haye au roi.* Venise, 21 mai 1689. Aff. Etr. Venise. CXIV. 125. — *Nouvelles de Francfort* du 14 juillet 1689. ap. Gazette d'Amsterdam du 22 juillet 1689. p. 287. — *Underthænigste Relation u. s. w.* Augsburg, 8. November 1689. loc. cit. — Eidg. Absch. VI²*A.* 270*f.*

(4) *Zürich an Luzern.* 13./23. Mai 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689.

(5) *Ibid.* — *Luzern an seine Ehrengesandten in Baden.* 6. Mai 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689.

(6) *Ibid.* — *Verglichsprojekt eines particular Tractats zwischen Frankreich und lobl. Ohrten wegen Sicherheit Eydtgn. Territorii und der Waldstætten.* 25. April/5. Mai 1689. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 135. — *Luzern an Solothurn.* 14. Mai 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Amelot au roi.* Bade, 15 juin 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 274.

(7) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 12 maggio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Amelot au roi.* Bade, 18 juin 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 281. — *Underthænigste Relation u. s w.* loc. cit. — Mercure histor. et politique (La Haye, 1689). t. VI. 461. — — Eidg. Absch. VI²*A.* 270 sqq.

(8) *Menati a Cibo.* Lucerna, 29 aprile e 20 maggio 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII. — *Projet de traité entre l'ambassadeur de France et les députés de la diète.* Soleure, 3 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 262. — *Landsee an den Kaiser.* Baden, 7. Mai 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX³. 71. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 12 maggio 1689. loc. cit. — *Nouvelles de Cologne.* 13 mai 1689. ap. Gazette d'Amsterdam du 19 mai 1689. p. 216. — Eidg. Absch. VI²*A.* 270c sqq.

(9) *Ibid.* — *Menati a Cibo.* Lucerna, 6 maggio 1689. loc. cit. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 12 maggio 1689. loc. cit. — *Underthænigste Relation u. s. w.* loc. cit.

des ingénieurs français détachés auprès d'eux. (1) Cet instrument ayant été signé le 7 mai, des missives furent aussitôt adressées à Louis XIV et à Léopold Ier afin de leur demander d'en faciliter l'exécution et de les avertir que les cantons étaient fermement résolus à repousser par les armes toute violation de leur neutralité. (2)

Inaptitude des Confédérés à conduire des négociations diplomatiques. — La bonne foi d'Amelot. — Diète de Lucerne des 23 et 24 mai 1689. — Décisions arrêtées par les protestants. — Leur volonté de remettre sur pied le recès du 23 février 1677. — Griefs respectifs des cantons des deux confessions. — Impatience manifestée par Louis XIV en présence des tergiversations de ses alliés suisses. — Diète ouverte à Bade le 7 juin. — Choiseul-Francières. — Embarras des catholiques. — Perplexité de l'ambassadeur français. — Promesse obtenue de lui que le roi Très-Chrétien ne tentera aucune agression contre les villes forestières et Constance. — Examen du recès du 20 juin. — Ferveur confessionnelle des « Waldstætten ». — Diète de Bade de juillet. — Attitude qu'y observe Amelot. — Epuisement du débat quant au sort des places fortes de la ligne du Rhin entre Bâle et le « Bodensee ». — Médiation offerte par l'abbé de Saint-Gall entre Paris et Rome.

III. Toujours prêts à soutenir sur les champs de bataille de l'Europe la glorieuse renommée qu'y avaient acquis leurs ancêtres, les Suisses ne l'étaient pas en revanche et ne devaient plus jamais l'être dans la suite à se mesurer avec l'étranger en des conférences diplomatiques où l'infirmité de leur sens politique, la persistance de leurs dissensions intestines et la divergence croissante de leurs intérêts de tous ordres s'affirmaient au grand jour de façon lamentable. Leurs hésitations, leurs contradictions, leur manque d'entente les exposaient au mépris des ministres appelés à négocier avec eux. La diète générale qui venait de clore ses travaux était la quatrième depuis le début de l'année. Elle ne devait pas être la dernière, et son résultat ne pouvait manquer de se révéler aussi nul, aussi banal que celui des précédentes.

Parmi les personnages réunis à Bade vers la fin d'avril et le commencement de mai, Amelot était assurément celui qui avait fait montre de plus de

(1) *Puysieux à Louvois.* Huningue, 10 mars 1689. Arch. Guerre. MCCXXXVIII. 11. — *Louvois à Amelot.* Versailles, 13 mai 1689. *Ibid.* DCCCXLVIII. 11. — Eidg. Absch. VI² *A.* 270 *e.*

(2) *Die XIII Orte an den Kaiser.* Baden, 7. Mai 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII; Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX³. 62; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 179. — *Les XIII cantons au roi.* Bade, 7 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 113. — *Neutralitäts-Tractat zwischen dem Allerchristlichsten Kœnig in Franckreich eines und einer Löblichen Eydtgenosschaft anderen Theils.* Baden, 7. Mai 1689. — Theatrum Europaeum. XIII. 844, 849. — Du Mont. Corps diplomatique. VII. 228. — Eidg. Absch. VI² *A.* 270 *d.*

bonne foi. Il savait, en signant le traité, que ce traité serait ratifié par son souverain. Landsee, lui, savait que ce même traité n'aurait pas l'agrément de l'empereur. (1) Mais il se gardait de détourner les Confédérés de la voie sans issue où ceux-ci s'engageaient. Les députés des cantons, ceux des protestants à tout le moins, n'ignoraient pas, qu'en se rangeant à l'avis de la majorité, ils s'exposaient au blâme de leurs supérieurs. Aussi quelques-uns d'entre eux, tel le banneret Dachselhoffer, de Berne, allaient-ils, à peine de retour dans leurs foyers, suggérer à l'autorité dont ils dépendaient de rejeter la convention au pied de laquelle eux-mêmes venaient cependant d'apposer leur sceau. (2)

Dès la fin de la diète, Amelot s'était empressé de dépêcher à Bâle le secrétaire-interprète Vigier, dans l'espoir, erroné d'ailleurs, que sa qualité de bourgeois de Soleure lui procurerait plus aisément accès auprès des conseillers de guerre qu'il avait mission d'encourager à hâter l'exécution des travaux de défense militaire décrétés par les députés suisses. (3) Quant à lui-même, pressé de rejoindre l'ambassadrice, arrivée entre-temps aux « Cordeliers », (4) il avait regagné le siège de sa mission afin d'y attendre les ratifications cantonales que ses hôtes s'étaient engagés à lui faire tenir avant le 20 mai. (5) Or, à cette date, seuls Lucerne, Soleure, Uri, Unterwalden, Zoug et Appenzell-catholique se trouvaient avoir répondu à son appel. (6) Ce mécompte, joint au fait que les protestants laissaient aux catholiques toute la charge de la construction des tranchées et de la mise sur pied des milices destinées à les occuper, provoqua, les 23 et 24 mai, la réunion d'une conférence particulière des Etats de l'ancienne croyance. (7) Ce que leurs députés y apprirent ne fut pas pour les réconforter. Le désaveu infligé par les cantons évangéliques à leurs représentants, signataires de la convention du 7 mai, était complet, même à Zurich et à Schaffhouse, où ces derniers n'avaient cependant pas mené campagne contre l'œuvre à laquelle ils venaient de collaborer. (8) Dès lors que l'empereur se tenait sur la réserve, ils estimaient devoir imiter son exemple, refuser partant de traiter avec le seul roi Très-Chrétien ou de considérer comme une suite ou une explication de la *Paix perpétuelle* de 1516 les « articles » de mai

---

(1) *Amelot au roi.* Bade, 31 mars et 8 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 142, 188.

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 24 mai et 28 juin 1689. Aff. Etr. Genève. V. 56, 104.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 14 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 206. — *Dürler à* ... Bada, 9 giugno 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689.

(4) Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XXXV. p. 85.

(5) *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 14 et 21 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 118, 206. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 27 mai 1689. *Ibid.* XC. 60.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 21 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 218. — *Amelot à Zurich.* Soleure, 24 mai 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Solothurn an Luzern.* 25. Mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 218.

(7) *Uri an Luzern.* 28. Mai 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Amelot au roi.* Soleure, 29 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 234.

(8) *Amelot au roi.* Soleure, 18 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 209. — „On mande de Suisse que le canton de Zurich refuse de ratifier le traité fait avec la France.“ *Nouvelles de Francfort* du 26 mai 1689. ap. Gazette d'Amsterdam du 2 juin *1689.* p. 231.

soumis à leur examen, (¹) se contenter de redonner vie au recès du 23 février 1677 et se déclarer prêts à défendre leur sol, comme ils l'avaient fait en cette année-là, (²) ce qui paraissait au reste en contradiction avec leur décision d'ajourner tout envoi de troupes sur la ligne du Rhin, sous le prétexte qu'ils répugnaient à accepter de la cour de Paris les frais d'entretien de leurs enseignes dans cette région. (³) Ils comptaient enfin s'opposer à ce que leurs confédérés de l'ancienne croyance prissent pied en trop grand nombre sur le territoire de Bâle. (⁴) Ainsi donc, de plus en plus, les rôles se trouvaient intervertis, et quand les catholiques reprochaient aux protestants d'exposer par leur abandon Augst à une agression impériale; (⁵) quand ils s'étonnaient de ce que ceux-ci fissent difficulté de traiter avec la seule France, alors que, peu auparavant, ils n'hésitaient pas à négocier avec la seule Autriche; (⁶) quand ils les menaçaient d'user de représailles et de refuser tout secours à Bâle dans sa détresse, (⁷) les protestants n'étaient-ils pas en droit de répondre aux catholiques que le zèle apporté par ces derniers à la mise en vigueur du *Défensional* helvétique semblait chose nouvelle, puisque naguère encore le plus grand nombre d'entre eux niaient de parti-pris le péril que les incidents d'Huningue et de Landskron faisaient courir aux Etats occidentaux de la Confédération? (⁸)

Si les ouvertures venues de Lucerne étaient mal accueillies à Berne, à Zurich, à Schaffhouse, elles ne l'étaient pas mieux à Vienne. L'ordre réitéré à Landsee d'éviter d'engager des négociations à Bade; (⁹) le bruit persistant que vingt mille Bavarois, sous la conduite de leur Electeur, s'approchaient de

(1) *Berne à Amelot.* 15 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 277. — *Nouvelles de Cologne* du 17 mai 1689. ap. Gazette d'Amsterdam du 23 mai *1689.* p. 220; *de Bade.* 18 juin 1689. ap. Gazette d'Amsterdam du 30 juin *1689.* p. 264. — Mémoires de Sourches (éd. Cosnac). III. 108. — Eidg. Absch. VI² *A.* 279—281 *a.*

(2) *Zurich à Amelot.* 8 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 276. — *Zürich an Luzern.* 13./23. Mai 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Amelot au roi.* Soleure, 1er juin 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 249. — *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Constanz, 9. Juni 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX³. 89. — Eidg. Absch. VI² *A.* 273 zu *c.*

(3) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 26 maggio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — Eidg. Absch. VI² *A.* 282—283.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 29 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 234.

(5) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 26 maggio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV.

(6) *Ibid.* — *Amelot au roi.* Bade, 11 juin 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 264. — Eidg. Absch. VI² *A.* 279—281 *a* (Baden, 6.—21. Juni 1689).

(7) *Ibid.* — *Nouvelles de Bâle.* 12 juin 1690. ap. Gazette de France, année 1689. p. 309. — „Ils (les Bâlois) sont, pour ainsi dire, à la gueule du loup, qui les dévorera dans une matinée, lorsqu'il lui en prendra envie.“ Mercure historique et politique (La Haye, 1690). t. VIII. 259.

(8) *Basel an Luzern.* 2./12. Mai 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Amelot au roi.* Bade, 11 juin 1689. loc. cit.

(9) *Landsee à la diète de Bade.* Constance, 1er mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 259. — *Amelot au roi.* Bade, 2 mai 1689. *Ibid.* LXXXVIII. 185. — *Luzern an seine Ehrengesandten ad Baden.* 6. Mai 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. *1689.*

Rheinfelden,(1) dont l'empereur faisait grief aux cantons de lui demander de réduire la garnison à un millier d'hommes, alors qu'ils en toléraient une beaucoup plus considérable à proximité de leur frontière, à Huningue, tout semblait indiquer la ferme volonté qu'avait ce prince de reprendre sa liberté d'action en ce qui concernait la neutralisation projetée des villes forestières et de ne tenir aucun compte des intérêts de ses voisins du sud. (2) De surcroît leur allié français ne donnait pas à ceux-ci que des satisfactions. Après mûre réflexion, Louvois, ménager plus que de raison en cette conjoncture des deniers de son maître, trouvait exagérés les devis de construction de tranchées soumis à son examen, (3) et le roi lui-même manifestait son impatience en laissant entendre que, poussé à bout par les tergiversations de la diète, il se résoudrait peut-être à attaquer Rheinfelden et les places de son groupe. (4) D'autre part, Amelot, qu'excitait l'attitude énigmatique du *Vorort*, le sommait en quelque sorte, par l'entremise du secrétaire-interprète Baron, de convoquer d'urgence à Bâle, et non en Argovie, une nouvelle diète au 5 juin. (5) Zurich ne put écarter cette requête qu'appuyaient avec énergie les cantons forestiers, mais, « afin de ne point déplaire à l'empereur », décida que le rendez-vous serait à Bade, comme dans le passé. (6)

Dès l'ouverture de cette « journée », soit le 7 juin, (7) l'embarras des catholiques fut extrême et celui des protestants de Bâle non moindre. Choiseul-Francières, commandant d'un corps de cavalerie près d'Huningue, (8) se joignait à Amelot pour les adjurer de fortifier Augst en hâte, avant que les Allemands ne parussent sous ses murs, (9) et s'offrait à les y aider, mesure d'autant plus justifiée en somme, qu'à aucun moment l'empereur ne s'était engagé, comme

(1) *Le roi à Amelot.* Versailles, 13 mai 1689. A f f. E t r. S u i s s e. XC. 55. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 20 maggio 1689. A r c h. V a t i c a n o. Nunz. Svizz. LXXXIII. — *Basel an Luzern.* 11/21. Mai 1689. S t - A r c h. L u z e r n. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Choiseul-Francières à Bâle.* Camp de Hæsingen, 29 mai 1689. *Ibid.* Schweiz. Neutralität. 1689.

(2) *Le baron de Landsee à la diète de Bade.* Constance, 1er mai 1689. A f f. E t r. S u i s s e. LXXXVII. 259. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 20 maggio 1689. A r c h. V a t i c a n o. Nunz. Svizz. LXXXIII.

(3) *Louvois à Amelot.* Versailles, 23 mai 1689. A r c h. G u e r r e. DCCCIL. 24.

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 8 juin 1689. A f f. E t r. S u i s s e. XC. 68.

(5) *Amelot au roi.* Bade, 8 et 25 mai 1689. A f f. E t r. S u i s s e. LXXXVIII. 188. 229. — „Mon devoir ne me permet pas de demeurer dans cette incertitude." *Amelot à Zurich.* Soleure, 24 mai 1689. S t - A r c h. L u z e r n. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 27 maggio 1689. A r c h. V a t i c a n o. Nunz. Svizz. LXXXIII.

(6) *Menati a Cibo.* Lucerna, 27 maggio 1689. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 29 mai 1689. A f f. E t r. S u i s s e. LXXXVIII. 234. — *Nouvelles de Francfort* du 2 juin 1689. ap. G a z e t t e d'A m s t e r d a m du 9 juin *1689.* p. 239. — E i d g. A b s c h. VI² *A.* 275 *b.*

(7) *J. von Reckum an Landsee.* Baden, 8. Juni 1689. H o f -, H a u s - u n d S t a a t s a r c h i v W i e n. Schweiz. *F.* LX³. 92.

(8) *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 8 giugno 1689 (1a). F r a r i. F r a n c i a. CLXXIX. n° 56. — *Nouvelles de Paris.* 21 juin 1689. ap. G a z e t t e d'A m s t e r d a m du 27 juin *1689.* p. 257.

(9) *Ordre du comte de Choiseul-Francières, lieutenant-général des armées, gouverneur de St-Omer et de Langres, pour prendre sous sa protection Schliengen et autres terres de l'Evêché de Bâle.* Camp de Weil, 11 juin 1689. A r c h. E v. d e B â l e (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1688—1689. n° 176. — *Gaspard Schnorff an den Bischoff zu Basel.* Baden, 13. Juni 1689. *Ibid.* (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1688—1689. n° 178. — *Johann Jacob Bucher und Jost von Fleckenstein an Luzern.* Liestal, 17./27. September 1689. S t - A r c h. L u z e r n. Schweiz. Neutralität. 1689.

le roi Très-Chrétien, à respecter la neutralité helvétique. (1) D'autre part, les députés des cités évangéliques s'attachaient à les rassurer et les pressaient de ne pas accorder de troupes à la France. (2) Quant à l'ambassadeur de Louis XIV, sa perplexité se traduisit dans le discours qu'il prononça le 8 juin (3) et dans ses conversations avec les députés des cantons catholiques et de Bâle, la presque totalité de ceux du Corps protestant «évitant de le voir» et refusant son argent. (4) Louvois le chargeait de les avertir que, au cas où les Impériaux parviendraient à prendre pied chez eux, ils y commettraient «plus de dégâts» qu'en Alsace et en Franche-Comté. (5) L'ancien bourgmestre Hirzel, de Zurich, avec lequel le secrétaire-interprète Baron eut un entretien, ne partageait pas cette opinion et émettait l'avis que, si ses compatriotes se décidaient à repousser la force par la force, ils se verraient sans doute contraints de rappeler au pays leurs troupes servant en France. (6) Toute la diplomatie d'Amelot et celle des catholiques tendait dès lors à convaincre les protestants de la nécessité de ratifier la convention du 7 mai et de dépêcher leurs enseignes à Augst. (7) Etant donné les pouvoirs très restreints dont disposaient les diverses députations, chacune d'elles dut, ainsi que cela s'était déjà produit quelques semaines auparavant, détacher l'un de ses membres dans son canton, afin d'y prendre de nouvelles

---

(1) *Basel an Luzern.* 2./12., 19./29. Mai 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Choiseul-Francières à Bâle.* Camp de Hæsingen, 29 mai 1689. *Ibid.* Schweiz. Neutralität. 1689. — „Li Sigri di Basilea hanno il fuoco nelli calzoni e non si sa se più li abruggia da dietro o d'avanti." *Dürler à* . . . Bada, 9 giugno 1689. *Ibid.* Schweiz. Neutralität. 1689. — *Die Abgesandten der XIII Orte an den Bischoff zu Basel.* Baden, 18. Juni 1689. Arch. Ev. de Bâle. Frantzös. Kriege. 1688—1689. n° 189.

(2) Eidg. Absch. VI² *A.* 277 *a, b* (Baden evangel. 5.—20. Juni 1689). — „Il n'y a présentement aucun sentiment d'affection pour Sa Mté dans les cœurs des protestants et particulièrement de Mrs de Berne." *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 17 août 1689. Aff. Etr. Genève. V. 163. — „Il ne faut rien attendre de bon de la bourgeoisie de Berne." *Le roi à Amelot.* Marly, 2 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 93.

(3) „Hochw. allbesagter Herr Ambassadeur (Amelot) ist am verwichenen Sontag nebend dessen Fraw Gemahlin und seinem Herren Sohn mit einem überauss gross und stattlichen Comitat von Pferd und Bedienten eingeritten, welche letzere mit einer sehr schœnen neuen Liverey und alle mit rothen federbuschen auf den Hueten versehen wahren." *J. von Reckum an Landsee.* Baden, 8. Juni 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX⁸. 92.

(4) *Discours prononcé à Bade par Mr Amelot.* 8 juin 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII. — *J. von Reckum an Landsee.* Baden, 8. Juni 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX⁸. 89. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 9 giugno 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Lobl. Ohrts Zürich sentiment über den mit Franckreich projectierten Tractat.* 6./16. Juni 1689. St-Arch. Bern. Frankr. Buch. *GG.* 201. — „El embajador de Francia ha solicitado con ellos algunas levas; no lo ha podido conseguir." *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 15 septiembre 1689. Simancas. Estado. *3410.* — *Amelot au roi.* Soleure, 24 décembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 293. — Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege u. s. w. (1688—1689). n° 174. — St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 213 (et non *6* juin). — St-Arch. Zürich. Frankreich. XVIII. n° 113. — Eidg. Absch. VI² *A.* 281 c, 282 *f.*

(5) *Louvois à Amelot.* Versailles, 23 mai 1689. Arch. Guerre. DCCCIL. 24. — *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Constanz, 9. Juni 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX⁸. 89.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 29 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 234.

(7) „Les Suisses ont conclu un nouveau traité avec la France." *Nouvelles de l'Empire.* Cologne, 20 mai 1689. Gazette d'Amsterdam du 26 mai *1689.* p. 224. — *Landsee an den Kaiser.* Constanz, 23. Juni 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX⁸. 97. — Eidg. Absch. VI² *A.* 275 *b*, 283 *s.*

instructions. (1) Tous se trouvèrent derechef réunis à Bade, le 20 juin. (2) Cette fois du moins, ils paraissaient animés d'un sincère désir d'entente. En fait les uns et les autres y mirent du leur. Les protestants consentirent à participer de façon active au *Défensional* et à tenir des troupes en réserve pour le fortifier, en cas de besoin. (3) Comme, en revanche, leur opinion quant aux avantages que présentait le recès de février 1677 n'avait pas varié, (4) Amelot s'y rallia, estimant avec raison que, s'ils étaient de bonne foi, peu importait la forme de leur adhésion. (5)

A la dernière heure, quelques difficultés surgirent qui n'empêchèrent pas toutefois la conclusion d'un accord que la lassitude des parties en cause rendait souhaitable à chacune d'elles. (6) Aux termes de l'arrangement intervenu entre celles-ci, le roi Très-Chrétien se voyait attribuer l'entretien des trois quarts de la milice levée pour la protection de la frontière du Rhin. (7) Or, comme il offrait de payer la solde du quart restant, si l'empereur hésitait à s'en charger, (8) Amelot crut pouvoir demander que le Conseil de guerre siégeant à Bâle et le gouvernement de ce canton s'engageassent à ne procéder à aucun licenciement de contingents suisses sans en avoir au préalable référé à Paris. (9) En présence de la réponse négative faite à sa proposition, ses hésitations cessèrent. A la vérité, l'ambassadeur exigea comme compensation qu'il

---

(1) Eidg. Absch. VI² *A.* 279–281 *a.*

(2) Eidg. Absch. VI² *A.* 281 *c.*

(3) „Les Suisses lèvent du monde pour garder leurs frontières et menacent de rompre avec ceux qui voudront les forcer de rompre leur neutralité." *Nouvelles de Cologne.* 31 mai 1689. ap. Gazette d'Amsterdam du 6 juin 1689. p. 236. — *Declaration gegen Ihre kayserl. May[t] (respective königl. May[t]) von denn Herrn Cantoni auff dem zue Baden, den (20[ten]) Juni 1689, gehaltenen Tag, dass nämblich sie weder einer noch anderer Parthy denn Pass durch Ihr Landt nicht gestatten wollen, ja in Nothfal resolviert mehr Volckh nacher Augst zuschicken den Pass zu verhinderen.* Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege u. s. w. 1688—1689. n[os] 187—188. — *Gaspard Schnorff an den Bischoff zu Basel.* Arlesheim, 21. Juni 1689. *Ibid.* (Kæfigturm). Frantzös. Kriege u. s. w. 1688—1689. n° 194. — *Nouvelles de Bade.* 21 juin 1689. ap. Gazette de France. *1689.* p. 321. — Eidg. Absch. VI² *A.* 279—281 *a.*

(4) *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Constanz, 9. Juni 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX³. 89.

(5) *Engagement pris au nom du roi de France par son ambassadeur aux Ligues de ne point molester Constance et les villes forestières du Rhin.* Bade, 20 juin 1689. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 114. — *Le roi à Amelot.* Marly, 23 juin 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 71. — Eidg. Absch. VI² *A.* 277 *c*, 279—281 *a.*

(6) „Dass Compendium solcher... Tagsatzung ist eben das alte Lied das nemblich selbige bei dissem fürwehrenden Krieg neutral zu sein und solchen von Ihren Gräntzen so weit immer möglich zu bringen verlangen." *Landsee an den Kaiser.* Constanz, 23. Juni 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX³. 97.

(7) *Menati a Cibo.* Lucerna, 29 aprile e 17 giugno 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII. — *Erklærung betreffendt die Bezahlung der Eydtgnöss. Vælckheren welche den Pass bey Augst... verwachen sollen* (unterzeichnet: Amelot. Baden, 20. Juni 1689). Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX³. 98. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 23 giugno 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Amelot au roi.* Soleure, 23 juillet 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 55.

(8) *Antworthschreiben von der Röm. Kayserl. M[t] oberœsterr. geheimden Rhatt und Ministri in der Schweiz, Herrn Baron von Landsee ahn die Abgesandte der XIII und zugewandten Orthen in Baden versambt, 9. Juli 1689.* Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX³. 115.

(9) *Menati a Cibo.* Lucerna, 17 giugno 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII. — *Déclaration (d'Amelot) touchant le payement des trouppes suisses qui doivent estre employées à la garde des passages d'Augst et des environs.* Bade, 20 juin 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 304.

ne serait tenu compte ni des objections bernoises au texte de la missive que la diète adressait au roi afin de l'aviser de l'heureuse clôture de ses travaux, ni du refus des Schwytzois, « tousjours extrêmes en leurs résolutions », d'agréer la substitution du recès de février 1677 au traité du 7 mai 1689. [1] Dans ces conditions, Amelot voulut bien donner à ses hôtes la promesse solennelle que son maître, auquel il dépêcha dans ce même temps l'un de ses secrétaires Roger de Piles, ne tenterait aucune agression contre les villes forestières et Constance. [2]

Des cinq diètes générales réunies depuis janvier 1689, celle qui prit fin le 20 juin était assurément la moins nuisible aux intérêts du gouvernement de Paris. D'aucuns purent même prétendre qu'elle les servit. [3] Plus catholiques que le roi Très-Chrétien, leur allié, les cantons de l'ancienne croyance témoignaient d'une ferveur confessionnelle quelque peu gênante pour celui-ci, que les nécessités de sa politique engageaient entre-temps à adoucir la sévérité de ses ordonnances à l'égard des huguenots, à autoriser ceux d'entre eux retirés à Hambourg « à toucher la moitié de leurs revenus », [4] et à restituer aux parents des religionnaires fugitifs partie des biens confisqués à ces derniers. [5] Quant aux protestants, si l'on considère leur constante hostilité à l'endroit du Louvre et l'accueil plein de défiance qu'ils ne cessaient de réserver à ses ouvertures, [6] c'était beaucoup que d'avoir obtenu d'eux une décision qui, cette fois, semblait un peu moins instable que celles prises au cours des précédentes sessions. [7]

En réalité, lorsque Amelot se rendit à Bade, le dimanche 3 juillet, ce fut pour y apprendre que les contingents des cités évangéliques se portaient enfin vers Augst, dont les autorités autrichiennes cherchaient à couper la route à celui de Schaffhouse. [8] De Constance, Landsee ne cessait de dénoncer aux

---

(1) *Ibid.* — „Toutte la diète a esté fort choquée de cette bizarrerie.“ *Amelot au roi.* Bade, 20 et 25 juin et 11 juillet 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 299, 314; LXXXIX. 2. — *Landsee an den Kaiser.* Constanz, 23. Juni 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX^3. 97. — *Il duca di Savoia a Govone.* Cuneo, 25 giugno 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV.

(2) *Les XIII cantons au roi.* Bade, 20 juin 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 270. — *Déclaration de l'ambassadeur de France accordant une neutralité provisoire en faveur de Constance, de Rheinfelden, de Laufenbourg et du Fricktbal.* Bade, 20 juin 1689. *Ibid.* LXXXVII. 292. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 21 giugno 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII. — *Le roi aux cantons.* Versailles, 30 juin 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 312. — *Nouvelles de Francfort.* 3 juillet 1689. Gazette d'Amsterdam du 11 juillet *1689.* p. 275.

(3) *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 29 giugno 1689. Frari. Francia. CLXXIX. n° 61.

(4) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 25 mars 1689. Aff. Etr. Genève. V. 10. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 25 et 29 mars 1689. *Ibid.* VI. 8, 9.

(5) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 25 mars 1689. loc. cit.

(6) „Les Suisses n'aiment pas les François et n'ont point sujet du tout de les aimer. Il y a si longtemps qu'ils en sont maltraitez, qu'il faudroit qu'ils n'eussent point de sentiment s'ils n'en étoient picqués au dernier point.“ Mercure historique et politique (La Haye, 1689). t. VI. 265.

(7) „Non lascian chiaramente distinguere il loro vero fine.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 2 giugno 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV.

(8) *Landsee an die oberœsterr. Räthe.* Constanz, 30. Juni 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX^3. 110. — *Amelot au roi.* Bade, 6 et 11 juillet 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 11, 20.

Confédérés la gravité croissante du péril français. (1) Dans la harangue qu'il prononça le 6 juillet, le successeur de Tambonneau s'attacha à réfuter ces allégations et à convaincre les représentants du Corps helvétique que de la fermeté de leur attitude au regard des provocations allemandes dépendait pour une bonne part la complète sécurité des villes forestières dans l'avenir. (2) Sondé par ses auditeurs, l'ambassadeur ne s'opposa nullement à ce que les cantons conservassent le choix d'accepter, soit comme un don, soit comme une avance en déduction des sommes que leur devait la couronne, les subsides que celle-ci s'engageait à leur fournir pour assurer l'entretien de leurs troupes aux frontières. (3)

Le long et fastidieux débat qui se poursuivait depuis six mois entre les Suisses et leurs voisins du nord et de l'ouest, débat dont le sort de Constance, de Rheinfelden et des places de leur groupe faisait les frais, semblait épuisé. Sa harangue prononcée, Amelot eût agi sagement en regagnant Soleure, afin d'éviter que ne fussent remises sur le tapis en sa présence certaines réclamations qu'il jugeait inopportunes. Mais c'eût été contrevenir aux ordres de la cour, où l'on appréhendait que, lui parti, les intrigues austro-espagnoles ne reprissent de plus belle à Bade. (4) Bon gré mal gré, l'ambassadeur dut accueillir et promettre de faire parvenir à son souverain un mémoire dans lequel les Confédérés émettaient l'avis que, scrupuleux observateurs des traités de 1516 et de 1663, ils étaient en droit d'attendre de leur allié français l'intégral maintien des privilèges militaires concédés aux troupes « de la nation » à la solde royale. (5) Il dut subir de la part des catholiques une pressante recharge en faveur de la médiation dont l'abbé de Saint-Gall offrait de se charger entre Paris et Rome, médiation que Louis XIV était bien décidé à repousser, en y mettant des formes, car elle eût achevé de lui aliéner les sympathies des protestants. (6)

---

(1) „Il est content pourveu que Constance soit en seureté." *Fabrice aux Etats-Généraux.* Ratisbonne, 17/27 juin 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — „Il n'y a rien de plus esloigné de la vérité que l'affectation qu'ils m'imputent de la monarchie universelle." *Le roi à Amelot.* Versailles, 15 juillet 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 78. — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 285 *d* (Baden, 4.—19. Juli 1689).

(2) *Harangue prononcée à Bade, le 6 juillet, par M[r] Amelot.* Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII; Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 16. — *Amelot au roi.* Bade, 6 juillet 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 11. — *Nouvelles de Francfort* du 20 juillet 1689. ap. Gazette de Hollande du 28 juillet *1689.* p. 295. — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 287 *h.* — Mercure historique et politique (La Haye, 1689). t. VII. 330 (août 1689).

(3) *Responce au mémoire qui a esté donné par Mess[rs] les Treize Cantons à M[r] l'amb[r] de France, à Bade, le 9 juillet 1689.* St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 282 *f*, 283 *s*, 287 *c*.

(4) *Le roi à Amelot,* Versailles, 25 février 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 26. — *Amelot au roi.* Bade, 18 juillet 1689. *Ibid.* LXXXIX. 45.

(5) *Responce de la diète à M[r] l'ambassadeur de France.* Bade, 8 juillet 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 299. — *Mémoire (remis à Amelot) relatif à l'administration de la justice parmi les troupes suisses en France.* Bade, 9 juillet 1689. *Ibid.* LXXXVII. 305. — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 272 *n* (Baden, 25. April—7. Mai 1689); 288 *m* (Baden, 4.—19. Juli 1689).

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 21 mai; Bade, 18 juin (2[de]) et 18 juillet (1[re]); Soleure, 10 août 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 218, 285; LXXXIX. 39, 76. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 2 juin, 1[er] et 29 juillet et 19 août 1689. *Ibid.* XC. 64, 73, 83, 90.

Il eut enfin à calmer l'impatience des représentants des gouvernements cantonaux à toucher leurs pensions générales et particulières, alors que deux mois entiers devaient encore s'écouler jusqu'à la remise entre ses mains de l'argent destiné à les satisfaire. [1] Mais déjà se dessinait à l'horizon une menace nouvelle dont l'ambassadeur français comprit de suite la gravité et ne se dissimula pas les conséquences désastreuses, au cas où le résultat serait celui qu'en escomptaient ses auteurs.

Succès militaires et diplomatiques de la maison de Habsbourg. — Griefs formulés par l'empereur contre le Corps helvétique. — Mesures arrêtées à Vienne à l'égard de ce dernier. — Diète de Bade du 11 septembre 1689. — Le parti autrichien y prend nettement l'avantage. — L'habileté d'Amelot parvient à rétablir la situation. — Défaveur de plus en plus marquée du service mercenaire français chez les cantons protestants. — Hésitations de Soleure. — Danger du rappel des troupes à la solde du roi Très-Chrétien. — L'ambassadeur s'attache à rétorquer les plaintes du **Vorort** *contre le gouvernement de Paris. — Louis XIV met secrètement à la disposition de son ministre aux Ligues une somme de 50,000 écus d'or. — Emploi opportun qu'en fait celui ci.*

IV. Les rapports de la cour de Vienne avec le Corps helvétique offraient ceci de particulier que leurs fréquentes altérations étaient imputables à l'empereur et correspondaient toujours à des succès militaires ou diplomatiques de ce prince à l'étranger. Or, les affaires du chef de la maison d'Autriche n'avaient cessé de prospérer depuis le commencement de l'année. Les Français venaient d'évacuer en partie le Wurtemberg (janvier). Le prince Louis de Bade prenait nettement l'avantage sur les Turcs. Les Jacobites s'étaient vus contraints de lever le siège de Londonderry (28 juillet) et Schomberg continuait sa campagne victorieuse en Irlande. D'autre part, les soulèvements huguenots en Vivarais favorisaient les intérêts des alliés. En déclarant la guerre à l'Espagne, Louis XIV s'était créé un ennemi de plus (15 avril), alors que Guillaume III se rangeait aux côtés de l'empereur (17 mai), que les Provinces-Unies et l'Angleterre associaient leurs marines contre celle de la France (29 avril) et qu'un traité d'alliance défensive était conclu entre les gouvernements de Vienne et de La Haye (12 mai). Par suite, auprès de certains Etats limitrophes de l'Helvétie l'opinion s'accréditait que Léopold I[er] manifesterait de façon très vive aux Confédérés son ressentiment de ce que ceux-ci se fussent maintenus dans

(1) *Amelot à Lucerne.* Soleure, 21 août, 4 et 27 septembre 1689. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege (1677—1698); Pensionen (1670—1689). — St-Arch. Basel. Rathsprotokoll. LX. p. 91 (Samstag, 19./29. Oktober 1689).

une neutralité nuisible en somme à sa cause[1] et que, sans pousser les choses jusqu'à une rupture entre eux et lui, il s'efforcerait de les intimider, de manière à les amener plus sûrement à résipiscence.[2]

Aussi bien ces prévisions devaient se réaliser en plein. Non content de décréter un blocus le long du Rhin au regard de l'Alsace française, l'empereur le fit étendre à la rive droite du fleuve entre Constance et Bâle, dont il ne pardonnait pas aux autorités de ravitailler l'armée française, voire de tolérer sur leurs terres le recrutement d'auxiliaires en sa faveur,[3] prescrivit la saisie sur le sol allemand de toutes marchandises d'origine suisse ou genevoise et menaça les cantons orientaux d'entraver leurs approvisionnements en sel tyrolien, mesure qui eût au reste favorisé les intérêts du Louvre dans cette région.[4] Quelque peu relâché durant un temps, ce blocus, dont souffrait surtout la Thurgovie[5] et qu'appuyaient de constantes démonstrations militaires, était devenu très étroit lorsque s'ouvrit à Bade, le 11 septembre, une diète générale.[6] Les austrophiles s'y trouvaient sinon en majorité, du moins fortement représentés. La tactique à laquelle ils eurent recours fut des plus simples. Elle consista à persuader à leurs collègues que le roi Très-Chrétien, ayant porté les hostilités sur la ligne du Rhin, était responsable envers les Confédérés des mesures de

(1) „On mande de Ratisbonne que le vicomte de Bade avait communiqué aux trois collèges une lettre de l'empereur écrite à la république de Suisse pour l'exhorter à se désister de la neutralité, mais de se déclarer pour l'Empire et de faire marcher des troupes vers les villes forestières.“ *Nouvelles de Francfort* du 20 février 1689. Gazette d'Amsterdam du 20 février *1689*. p. 128.

(2) „Pare tuttavia poco credibile che S. M. Ces. sia per porsi in una specie di cimento con questa natione, con pericolo di haverla contraria.“ *Il duca di Savoia a Govone*. Nizza, 27 maggio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Landsee an die oberœsterr. Räthe*. Constanz, 20. September 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX³. 153. — *Relation von dem Herrn Baron von Landsee*. Augsburg, 3 novembris 1689. *Ibid*. Schweiz. *F.* LX³. 160. — *Landsee an den Herzog von Lothringen*. Constanz, 12. Januar 1690. *Ibid*. Schweiz. *F.* LXI. n° 3. — Eidg. Absch. VI² *A.* 281 *b* (Baden, 6.—21. Juni 1689).

(3) *Arrêté prononçant un blocus sévère contre tous produits d'origine suisse*. Oberamt Nellenburg, Cantzley. Stockach, 1. August 1689. St-Arch. Bern. Teutschlandbuch *E.* — *Basel an Landsee*. 4. September 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX³. 154. — *Landsee an die oberœsterr. Räthe*. Constanz, 20. September 1689. *Ibid*. Schweiz. *F.* LX³. 153. — „Es werden zwarn ainige sein die diesen Vorschlag auss Ursachen dass dardurch der Unschuldige, als die protestierende Cantones, mit dem schuldigen, will sagen die Catholische, gestraffet wurden, nicht wohl für practicabel erachten möchten.“ *Relation von dem Baron von Landsee u. s. w.* Constanz, 9. Januar 1690. *Ibid*. Schweiz. *F.* LXI. n° 4. — *Landsee an den Herzog von Lothringen*. Constanz, 10. Januar 1690. *Ibid*. Schweiz. *F.* LXI. n° 7.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy*. Genève, 17 et 24 mai 1689. Aff. Etr. Genève. V. 46, 56. — *Amelot au roi*. Soleure, 10 août 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 76. — *Pietro Venier al Senato*. Parigi, 5 ottobre 1689 (2da). Frari. Francia. CLXXIX. n° 92. — *Relation von dem Herrn Baron von Landsee*. Augsburg, 3 novembris 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX³. 160. — „Comme ce sont les cantons catholiques qui ont paru le plus attachés à la France, ce seront aussi ceux qui en souffriront le plus.“ Mercure historique et politique. t. VII. 830 (août 1689). — Eidg. Absch. VI² *A.* 295 *a* (Baden, 11. September 1689).

(5) *Amelot au roi*. Bade, 13 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 132. — Eidg. Absch. VI² *A.* 286 *e*.

(6) *Les conseillers de guerre à Zurich*. Liestal, 24 juillet/3 août 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 320. — *Landsee an die oberœsterr. Räthe*. Constanz, 6. September 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX³. 124. — „Ayant su que les cantons catholiques devoient s'assembler à Bade deux jours avant la diette generale... j'ay cru qu'il estoit à propos de m'y rendre en mesme temps qu'eux.“ *Amelot au roi*. Soleure, 8 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 128.

représailles décrétées contre eux par l'empereur et devait de ce fait à ceux-ci un dédommagement. (1) Si « extravagant » qu'apparût ce raisonnement, il eut un plein succès. Louis XIV fut en conséquence sollicité de permettre l'exportation de France en Suisse d'une quantité de céréales équivalente à celle dont la cour de Vienne privait les cantons. (2) Le roi ne repoussa certes pas cette requête. (3) Mais il en rendit par avance le résultat illusoire en se rangeant à l'avis de Louvois et en exceptant du nombre des provinces autorisées à ravitailler l'Helvétie l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté. (4)

Entre-temps l'armée impériale, déjà maîtresse de Neuss, avait réoccupé Mayence, le 7 septembre. L'annonce de ce revers français n'était point encore parvenue à Paris lorsque Amelot se porta à Bade. (5) Or, l'ambassadeur, chargé d'avertir les Confédérés que, tout danger paraissant conjuré du côté du Brisgau, son maître renoncerait, à dater du 15 de ce mois, à assumer l'entretien des milices suisses acheminées vers Augst et d'ailleurs mal commandées, (6) venait d'exécuter avec certaines réticences cette mission délicate, quand l'atteignit un tardif contre-ordre. (7) Il s'empressa de réparer avec beaucoup de souplesse l'erreur de jugement de ses supérieurs, sans se dissimuler toutefois qu'une telle et si subite volte-face n'était pas faite pour lui faciliter l'accomplissement d'une tâche déjà suffisamment ardue en soi. (8) En l'absence de Landsee, demeuré à Constance, (9) les agents de l'Autriche montraient en effet plus d'activité que jamais. Grâce à leurs adjurations réitérées, ils étaient sur le point de persuader les cantons de dépêcher auprès de l'empereur, soit à Augsbourg, soit à Ratisbonne, afin de solliciter de ce prince la levée du blocus établi sur la ligne du Rhin. (10)

---

(1) Kilchenmann. Die Mission Th. Coxe's in der Schweiz. 1689—1692. p. 22. — Eidg. Absch. VI² *A*. 295 *a*.

(2) *Amelot au roi*. Bade, 17 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 148. — Eidg. Absch. VI² *A*. 288 *l*, 299 *g*.

(3) „Faites leur bien connoistre quelle est la différence de ma manière d'agir avec celle de la cour de Vienne." *Le roi à Amelot*. Marly, 2 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 93.

(4) *Amelot au roi*. Bade, 18 juillet (1re), 17 et 21 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 45, 148, 165. — *Le roi à Amelot*. Versailles, 16 septembre; Marly, 30 septembre 1689. *Ibid*. XC. 98, 104. — *Louvois à Amelot*. Marly, 30 septembre; Versailles, 10 novembre 1689. Arch. Guerre. DCCCLVII. 309; DCCCLX. 290. — *Amelot à Louvois*. Soleure, 8 octobre 1689. *Ibid*. DCCCLXXX. 31. — Eidg. Absch. VI² *A*. 305 *d*.

(5) *Le roi à Amelot*. Versailles, 18 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 99. — *Nouvelles de Francfort*. 28 décembre 1689. Gazette d'Amsterdam du 5 janvier *1690*. p. 8.

(6) *Le roi à Amelot*. Marly, 2 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 93. — *Amelot à Zurich*. Soleure, 19 septembre 1689. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *J* (1683—1690). p. 1051.

(7) *Le roi à Amelot*. Versailles, 13 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 99. — *Amelot au roi*. Bade, 17 septembre 1689. *Ibid*. LXXXIX. 148.

(8) *Amelot au roi*. Bade, 13 et 26 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 132, 172. — *Amelot à Berne*. Soleure, 23 septembre et 12 novembre 1689. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG*. 245, 253.

(9) *Landsee an die oberœsterr. geheime Räthe in Innsbruck*. Constanz, 15. September 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F*. LX³. 137.

(10) *Le roi à Amelot*. Versailles, 29 juillet, 9 septembre et 11 novembre 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 83, 96, 124. — *Amelot au roi*. Soleure, 10 et 17 août 1689. *Ibid*. LXXXIX. 76, 90. — *Relation von dem Herrn Baron von Landsee*. Augsburg, 3 novembris 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F*. LX³. 160. — Eidg. Absch. VI² *A*. 310 *a* (Aarau, 14. November 1689); 314 *f* (Luzern, 14.—15. November 1689).

Les catholiques, à dire vrai, s'étaient de prime abord tenus sur la réserve. Puis cela avait été le tour des protestants à émettre des doutes quant à l'opportunité d'une démarche qui risquait de déplaire aux Electeurs de leur confession. (1) Amelot ne désespérait pas dès lors de les empêcher, les uns et les autres, de se jeter ainsi tête baissée dans le piège qui leur était tendu. Il y réussit après de longues négociations et son succès fut pour étonner ceux-là mêmes qui avaient le plus de confiance dans son habileté. (2)

Mais, en fait, pour un danger écarté par l'ambassadeur français, combien d'autres lui étaient signalés dont l'origine autrichienne ne laissait aucun doute dans son esprit. En travaillant au maintien ou au rétablissement de l'union entre protestants et catholiques d'Helvétie, Amelot croyait sincèrement contribuer à rendre impossible un rappel quelconque des troupes suisses du service de la Couronne Très-Chrétienne. (3) Il se trompait. Déçus de leur prétention de provoquer l'acheminement d'une mission extraordinaire des cantons à Ratisbonne, les agents impériaux prenaient leur revanche en faisant entendre sous main aux magistrats des cités évangéliques que le moyen le plus efficace d'amener Léopold Ier à supprimer le blocus établi à la frontière du Brisgau serait la cessation immédiate de toute participation des régiments confédérés aux opérations militaires françaises sur des terres de la dépendance de la maison d'Autriche ou de ses alliés. (4) Or, il était malheureusement à craindre que cette suggestion, appuyée par Casati, (5) ne fût écoutée. (6) Depuis un certain temps déjà, chez les protestants notamment, le service mercenaire à la solde du Louvre, encore qu'il fût le mieux rémunéré de tous et constituât une école de guerre sans rivale, (7) subissait une défaveur marquée. Berne, on l'a dit, préférait laisser « périr » le régiment d'Erlach que de lui accorder les recrues indispensables à son maintien sur pied. (8) Allant plus loin, le Conseil des Deux Cents agitait d'exclure de son sein « tous officiers de troupes incor-

---

(1) *Menati a Cibo.* Lucerna, 14 ottobre e 1° dicembre 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII. — Eidg. Absch. VI² *A.* 310 *a.* — *contra: Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 5 gennaio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV.

(2) *Le roi à Amelot.* Versailles, 29 juillet 1689. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 305 *f.*

(3) *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 25 octobre 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689.

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 27 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 60. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 15 septiembre 1689. Simancas. Estado. *3410.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 273—274 *a.*

(5) *Consulta del Consejo de Estado de 2 de abril 1689, con papel del Embajador de Alemania sopra lo bien que se ha portado el conde Casati en las ultimas dietas de los cantones* (Pedro de Aragon; Osuna; Vicente Gonzaga; Chinchon). Arch. gen. Simancas. Estado. Lego. *3410.*

(6) *Consulta del Consejo de Estado* (Madrid, 2 de abril 1689) sobre lo bien que se ha portado el conde Casati en las ultimas dietas de los cantones (Pedro de Aragon; Osuna; Vicente Gonzaga; Chinchon). Simancas. Estado. *3410.* — *Papel del Embajador de Alemania (Mansfeld) al duque de Osuna.* Madrid, 12 marzo 1689. *Ibid.* Estado. *3410.*

(7) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Ratisbonne, 19/29 juin 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.*

(8) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 20 gennaio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Amelot au roi.* Soleure, 17 août 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 90.

porées dans des armées étrangères» et leurs parents jusqu'au quatrième degré.(1) Soleure ne demandait qu'à suivre cet exemple. Quant à Zurich, le peuple, entraîné par les prédicants, y exigeait le prompt retour au pays des enseignes de ce canton engagées Outre-Rhin, dans la région de Coblentz.(2) Les «politiques» tentaient bien, à la vérité, d'enrayer ce mouvement d'opinion, dont la conséquence pouvait être l'annulation des privilèges acquis «à la nation» au delà du Jura. Ils furent débordés.(3) Lorsqu'on passa au vote, il ne se trouva personne pour prendre la défense de la cause française.(4) Par suite les magistrats du *Vorort* avisèrent Amelot de l'intention où ils étaient de ne pas résister davantage à la pression de leurs administrés, «non par hostilité envers le roi, mais pour décharger leurs consciences».(5)

La dissidence zuricoise se produisait à l'heure la plus inopportune. Dans le même temps, en effet, la diète grisonne se préparait, elle aussi, à rappeler du service du roi Très-Chrétien les enseignes des Trois Ligues qui s'y étaient maintenues, bien que toutes relations eussent cessé entre Paris et Coire, à ce point que le secrétaire-interprète Tschudi venait de se voir retirer son brevet, sous prétexte d'économies à réaliser, mesure regrettable au premier chef, dont Colbert de Croissy et Louvois comprenaient tardivement les inconvénients.(6) Assurément l'armée française n'allait pas se trouver affaiblie du fait de la retraite de cinq cents Zuricois.(7) Mais n'était-il pas à craindre que cette retraite ne fût le prélude de beaucoup d'autres?(8) Le roi ne dissimula pas son mécontentement et menaça d'user de représailles à l'égard des marchands du *Vorort* établis dans ses Etats.(9) Amelot protesta avec véhémence contre ce qu'il qua-

(1) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 3 marzo 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV.

(2) *Convenant à Fagel.* Schaffhouse, 15/25 avril 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Nouvelles de Francfort.* 21 septembre 1689. Gazette d'Amsterdam du 2 octobre 1689. p. 371. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 22 settembre 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Zurich à Amelot.* 23 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 338. — *Mémoire du roy pour servir d'instruction très secrette à Mr Amelot etc.* Versailles, 3 octobre 1689. Aff. Etr. Suisse. VII suppt. 120—123.

(3) *Extrait d'une lettre de Zurich à Amelot.* 14 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 329.

(4) *Ibid.*

(5) *Die XIII Orte an den Kaiser.* 15. September 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX8. 139. — „Li deputati di Zurigo parteciparono officialmente al Sor Ambasciatore di Francia che la loro superiorità meditava di richiamar le truppe che sono al servitio della Francia, al che rispose non sarebbe il re più debole per 500 huomini, però che questo procedimento era contrario alla Lega." *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 22 settembre 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Zurich à Amelot.* 23 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 338. — Mémoires de Sourches (éd. Cosnac). III. 195.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 30 juillet, 31 août, 1er octobre 1689 et 21 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 67, 110, 182; XCV. 184. — *Le roi à Amelot.* Marly, 13 août 1689. *Ibid.* XC. 87.

(7) „100" selon Fabrice. *Fabrice aux Etats-Généraux.* Ratisbonne, 19/29 juin 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 22 settembre 1689. loc. cit.

(8) *Amelot au roi.* Bade, 13 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 132.

(9) *Le roi à Amelot.* Versailles, 3 octobre 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 107.

lifiait violation délibérée de l'un des articles du traité renouvelé en 1663.(1) Il dépêcha au pied de l'Uetliberg le truchement Baron, fit demander aux magistrats du premier des cantons de lui exposer leurs griefs et, ceux-ci une fois connus, entreprit de les rétorquer point pour point.(2) Et d'abord, selon lui, la réservation de l'Empire n'entrait pas en ligne de compte, les troupes suisses à la solde royale ne combattant pas sur les terres de celui-ci.(3) La neutralité helvétique n'était pas davantage en jeu, car l'alliance de France créait aux Confédérés des astrictions précises, auxquelles il ne leur était permis de se soustraire sous aucun prétexte. Pour que les cantons protestants fussent en droit de rappeler sans préavis leurs enseignes du service royal, il eût fallu — ce qui n'était pas le cas — que Louis XIV manifestât le désir d'employer ces dernières contre les huguenots.(4) Au sentiment d'Amelot, l'attitude de Zurich paraissait donc inexcusable et ne pouvait être qualifiée en termes trop sévères.(5)

A Paris, où l'on s'attachait plus que jamais à prévenir toute surprise fâcheuse du côté de la Suisse, les yeux des contrôleurs généraux des finances avaient fini par s'ouvrir.(6) Un effort extraordinaire fut tenté à l'effet de permettre à l'ambassadeur d'empêcher que Zurich ne privât le roi «des fruits de l'alliance», en pactisant ouvertement avec ses ennemis. Le 3 octobre, Louvois avisa en secret Amelot qu'une somme de cinquante mille écus d'or lui était expédiée à Belfort, où on lui enjoignait de la faire prendre à l'insu de son personnel et de sa domesticité.(7) Cette somme, dont la répartition était laissée à sa discrétion, devait servir à acheter les principaux magistrats des cités évangéliques et à déjouer les intrigues autrichiennes.(8) Il faut croire qu'elle fut employée avec discernement.(9) Au bout de peu de temps, en effet, une détente appréciable se produisit sur les bords de la Limmat. L'exécution de la mesure regrettable arrêtée dans les Conseils du *Vorort* fut suspendue, puis abandonnée.(10) L'autorité zuricoise eût souhaité néanmoins que le roi renonçât

(1) *Amelot à Zurich.* Soleure, 5 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 122; *au roi.* Bade, 13 septembre 1689. *Ibid.* LXXXIX. 132. — *Le roi à Amelot.* Fontainebleau, 14 et 20 octobre 1689. *Ibid.* XC. 119, 120. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 14 ottobre 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII.

(2) *Amelot à Zurich.* Soleure, 5 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 122. — *Jean Grebel à Amelot.* Zurich, 14/24 septembre 1689. *Ibid.* LXXXVII. 339. — *Amelot au roi.* Soleure, 1er octobre 1689. *Ibid.* LXXXIX. 182.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) „J'espère que... vous rejetterez comme une suggestion pernicieuse des ennemis de vostre gloire et de vostre veritable interest la pensée de rappeler vos troupes de France..." *Amelot à Zurich.* Soleure, 5 et 17 septembre 1689. loc. cit.

(6) St-Arch. Basel. Rathsprotokoll. LX (Juli 1689—Oktober 1690). p. 91 (Samstag, 19. Oktober 1689).

(7) *Mémoire du roy pour servir d'instruction très secrette au Sr Amelot, ambassadeur de Sa Mté en Suisse.* Versailles, 3 octobre 1689. Aff. Etr. Suisse. VII suppt. 120—123. — *Louvois à Amelot.* Versailles, 5 octobre 1689. *Ibid.* XC. 110.

(8) *Ibid.*

(9) *Amelot à Louvois.* Soleure, 14 octobre 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 112vo.

(10) *Amelot au roi.* Soleure, 26 septembre, 8 et 12 octobre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 172, 201, 208.

à acheminer des enseignes du canton au delà du Rhin et qu'il s'abstînt de les opposer aux forces impériales, britanniques ou hollandaises, prétention certes déraisonnable, qui lui attira un refus cinglant du monarque français.(1) Aussi bien, en cette fin d'année, il ne fut procédé qu'à un licenciement, à savoir celui de la moitié des milices helvétiques préposées à la garde d'Augst, milices dont Louis XIV voulut bien continuer à assumer l'entretien de l'autre moitié.(2)

Divergences de vues parmi les cantons protestants au regard de certaines questions de politique étrangère. — Les Vaudois du Piémont réfugiés sur le sol helvétique. — Désir qui les anime de regagner leurs foyers. — Subsides bataves dont ils bénéficient. — Activité déployée par leur « colonel » Henri Arnaud. — Le projet de « glorieuse rentrée ». — Ses vicissitudes. — L'échauffourée du 27 août 1689. — De Genève, le résident français Iberville en suit les péripéties diverses et en avise la cour. — Inquiétudes au sein des cantons catholiques. — Amelot proteste contre les préparatifs militaires des Barbets et des Huguenots. — Le coup de main du 21 septembre. — Explications requises du gouvernement de Berne à ce sujet. — Attitude prudente et expectante du chef de mission à Soleure. — L'éclosion d'une guerre civile n'est souhaitée ni par les protestants, ni par leurs adversaires confessionnels. — Le plus puissant des Etats confédérés se voit acculé à la nécessité de céder. — Désastre subi par les Barbets. — Supplice de Bourgeois. — Exode vers l'Allemagne des religionnaires retirés en Suisse.

V. Amelot, on l'a dit, avait pour instructions de maintenir ou de tenter de rétablir l'union entre les deux partis confessionnels aux Ligues. Mais il conservait la faculté de semer des zizanies entre les protestants, de manière à les empêcher de faire bloc contre la France à l'avantage exclusif des ennemis de cette puissance.(3) Des divergences de vues avaient déjà éclaté parmi les députés des cités évangéliques à Aarau, lorsqu'il s'était agi de prendre une résolution quant à l'opportunité des secours que Berne entendait imposer à Genève.(4) Plus récemment encore, à Bade, en avril 1689, Zurich s'était trouvée

(1) *Ibid.* — *Le roi à Amelot.* Versailles, 23 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 101. — *Amelot au roi.* Soleure, 12 octobre 1689. *Ibid.* LXXXIX. 208.

(2) *Amelot à Zurich.* Soleure, 19 et 23 septembre 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Solothurn an Luzern.* 23. September 1689. *Ibid.* Schweiz. Neutralität. 1689. — *Amelot à Berne.* Soleure, 19 novembre 1689. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 259; Engellandbuch *A.* 737. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 20 novembre 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Luzern an Zürich.* 1. Dezember 1689. *Ibid.* Schweiz. Neutralität. 1689. — *Nouvelles de Cologne* du 6 décembre 1689. Gazette d'Amsterdam du 12 décembre *1689.* p. 451. — *Besoldung der Eidgenössischen Völckheren ohnfern Augst. 1689.* St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 15 janvier 1690. Arch. Guerre. CMLXVII. 184.

(3) *Amelot au roi.* Bade, 8 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 188. — Mercure historique et politique (La Haye, 1690). t. VIII. 154 (février 1690).

(4) Eidg. Absch. VI² *A.* 217 *h.*

seule à préconiser le rappel des troupes à la solde du roi Très-Chrétien et avait failli y procéder d'autorité en septembre, en dépit des objections des Etats de son groupe. (1) En revanche, quelque peu troublé naguère par de mesquines difficultés de trésorerie, qui devaient au reste se reproduire dans la suite, (2) l'accord était derechef complet entre tous les membres du Corps évangélique des Ligues quant à la politique à adopter au regard des Vaudois du Piémont et des religionnaires français réfugiés sur le sol suisse. (3) Le nombre de ceux-ci avait, à dire vrai, diminué de façon notable et leur exode vers le Brandebourg et d'autres régions de l'Allemagne se poursuivait sans encombre avec l'agrément des chefs de l'armée royale logée dans le voisinage du Rhin. (4)

Au demeurant deux points semblaient désormais acquis, à savoir : le premier, que, malgré les adjurations bataves et prussiennes, (5) les protestants d'Helvétie n'étaient plus ni en mesure, ni en volonté d'héberger leurs coreligionnaires italiens et français (6) et, le second, que, las des souffrances supportées par eux en pays étrangers, les réfugiés des vallées de Luzerna et d'Angrogna et ceux du Languedoc et des Cévennes, « amoureux à la folie de leurs foyers » devenus cependant si inhospitaliers, menaçaient de tout risquer

(1) *Convenant à Fagel.* Schaffhouse, 15/25 avril 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Amelot à Zurich.* Soleure, 5 et 17 septembre 1689. loc. cit.; *au roi.* Soleure, 1er octobre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 182. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 14 ottobre 1689. loc. cit.

(2) Eidg. Absch. VI² *A.* 532 (Aarau, 7. Dezember 1684).

(3) St-Arch. Bern. Rathsbuch. CCIV. 110 (8./18. März 1686). — *David Holzhalb aux Etats-Généraux des Provinces-Unies.* Zurich, 30 octobre/9 novembre 1688. Rijksarchief La Haye. loc. cit. — *Die evangel. Stätt und Orthen der Eidgenossenschafft an die Herrn Staaten Generalen der Vereinigten Niederlanden.* Zürich, 11./21. März 1689. *Ibid.* St. Gen. Zwitserland. *5970.* — *contra:* „The distress of the protestants in Zwitzerland is greatly increased by the departure of considerable numbers of the strongest and ablest men amongst them." *The King to Henry, Bishop of London.* Whitehall, 31 October 1689. Calendar of St. Pap. Domestic. 1689—1690. p. 309.

(4) *De Staaten Generaal aan de evangelische Switsersche Cantons.* 28 September (st. v.), 20 October (st. v.) 1688, 19 Februari (st. v.), 13 Maart (st. v.) 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Die evangel. Stätt und Orthen der Eidgenossenschafft an (Convenant).* 6./16. Januar 1689. *Ibid.* — *Amelot au roi.* Bade, 28 mars 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 136. — *Il duca di Savoia a Govone.* Cuneo, 15 aprile 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Mémoire concernant les affaires des Vaudois des Vallées de Piémont, qui doit servir de réponse aux instructions qu'on demande d'Angleterre à Monsr Léger.* 10/20 janvier 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switz. Misc. Pap. nº VI. — *Le margrave de Baden à Genève.* Pforzheim, 8 mars 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. hist. nº *3858.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 291 *d.* — Erdmannsdörfer. Deutsche Geschichte. 1648—1740 (Berlin, 1888). t. I. 711.

(5) *Les Etats-Généraux des Provinces-Unies aux cantons protestants.* La Haye, 2 mars 1689. St-Arch. Zürich. Piemont. Verfolgungen (1689—1691). — *Der Kurfürst von Brandenburg an die IV evangel. Orte.* Cölln an der Spree, 6./16. April 1689. *Ibid.* Piemont. Verfolgungen (1689—1691).

(6) *Die evangel. Stätt und Orthen der Eidgenossenschafft an die Herrn Staaten Generalen der Vereinigten Niederlanden.* Zürich, 9./19. Januar, 8./18. September, 11./21. Oktober 1688, 11./21 März, 24. August/3. September 1689. Rijksarchief La Haye. loc. cit. — *De Staaten Generaal aan de evangelische Switsersche Cantons.* 28 September 1688. *Ibid.* — *Die evangel. Stätt und Orthen der Eidgenossenschafft an ... (Convenant).* 6./16. Januar 1689. *Ibid.* — *Convenant aux Etats-Généraux.* Zurich, 3/13 février, 3/13 mars 1689; *à Fagel.* Zurich, 3/13, 21/31 mars 1689. *Ibid.* St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Schaffhausen an Zürich.* 3./13. April 1689. St-Arch. Zürich. Piemont. Verfolgungen (1689—1691). nº 3. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 10 novembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 312. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 6 janvier 1690. *Ibid.* VIII. 12. — Eidg. Absch. VI² *A.* 266 *f*, 267 *g*, 277 *d*, 292 *i*, 311 *d.* — *Mémoire de Coxe à Mrs de Berne en faveur des Français réfugiés.* 8/18 février 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. IX (1692—1703).

pour y rentrer. (1) Leurs conducteurs spirituels, ceux du moins auxquels le duc de Savoie avait rendu la liberté, (2) les y incitaient chaque jour davantage. (3) Or, cette attitude rencontrait l'approbation ouverte de l'envoyé hollandais Convenant et des ministres huguenots retirés, au nombre d'une trentaine, dans le pays de Vaud (4) et l'approbation secrète de ceux qui, soit «qu'ils eussent peu de santé, peu de mérite ou quelque bien», n'avaient pas quitté Genève, où l'autorité laïque les surveillait de très près. (5) En fait c'était à Lausanne, et non point dans la cité de Calvin, que le résident batave distribuait aux «Barbets» et aux «religionnaires» les subsides «de complément» dont la brusque cessation eût achevé de les réduire à la mendicité. (6) C'était à Lausanne que s'enrôlaient ceux d'entre eux désireux de prendre du service en Angleterre, tandis que leurs frères prêts à entrer à la solde des Provinces-Unies s'engageaient de préférence à Zurich et à Winterthour. (7) Loin de se laisser rebuter

(1) *Le roi à Arcy.* Marly, 10 février 1689. Aff. Etr. Turin. XC. 23. — „Les Vaudois des vallées du Piémont continuent dans le dessein de faire encore une tentative pour rentrer dans leur pais." *Convenant aux Etats-Généraux.* Zurich, 3/13 février 1689. Rijksarchief La Haye. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 28 février 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 17. — *Luzern an Bern.* 2. März 1689. St-Arch. Zürich. *A* 213[9]. n° 2 (Piemont. Verfolgungen. 1689—1691). — *Bern an Zürich.* 28. Februar/10. März 1689. *Ibid. A* 213[9]. n° 1 (Piemont. Verfolgungen. 1689—1691). — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 31 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. V. 63. — *Berne à Neuchâtel.* 9/19 juillet 1689. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. IX (1685—1693). p. 210. — „Il n'y a aucune sorte d'extravagance dont je ne les croye capables dans le désespoir où ils sont." *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 23 août 1689. Aff. Etr. Suisse. V. 172. — „Il faut compter qu'au printemps prochain, il se fera dans leur canton (de Zurich) des assemblées de religionnaires pour passer dans les vallées." *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 6 janvier 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 12. — *contra: Arcy au roi.* Nice, 10 mai 1689. Aff. Etr. Turin. LXXXIX. 110.

(2) *Solaro di Govone à Zurich.* Lucerne, 20 juillet 1689. St-Arch. Zürich. *A* 213[9] (Piemont. Verfolgungen. 1689—1691).

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 29 octobre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 222.

(4) *Convenant aux Etats-Généraux.* Zurich, 3/13 février 1689. loc. cit.; *à Fagel.* Zurich, 21/31 mars 1689. loc. cit. — *Manuel, ministre d'Uzès; Daillé, ministre de l'Eglise réformée de Paris, refugiés à Zurich; Miremont; Daniel Reboulet et autres aux Etats-Généraux à La Haye.* De Suisse, le 2/12 avril 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5970.* — Hoiningen-Huene. op. cit. 33. — Jahrb. für Schweiz. Gesch. XLII. 12, 16.

(5) *Genève à Berne.* 11/21 décembre 1683. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *JJ.* 249. — *Colbert de Croissy à Iberville.* 29 janvier 1688. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LIV. 134. — *Convenant aux Etats-Généraux.* Zurich, 3/13 février 1689. loc. cit. — *Genève à Zurich.* 9/19 mars 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5970.* — „Quand quelque ministre français demande à prescher dans les temples de cette ville, la première chose que le Consistoire et les magistrats exigent, en luy en accordant la permission, c'est de ne parler en aucune façon des affaires du temps et de ne rien dire des afflictions de leurs frères, si ce n'est pour les exhorter à les souffrir patiemment." *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 23 août 1689. Aff. Etr. Genève. V. 172. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Marly, 2 septembre 1689. *Ibid.* V. 179. — *Amelot à Berne.* Soleure, 7 septembre 1689. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 238. — Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 327.

(6) *Convention arrêtée entre Gab. Convenant et le Gouvernement de Berne au sujet des réfugiés piémontais.* Berne, jeudi 23 août/2 septembre 1688. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Die evangel. Stätt und Orthen der Eidgenossenschafft an die Herrn Staaten Generalen der Vereinigten Niederlanden.* Zürich, 11./21. Oktober, 22. Oktober/1. November 1688. *Ibid.* — *Convenant aux Etats-Généraux.* Zurich, 3 mars 1689; *à Fagel.* 13/23 avril 1689. *Ibid.* — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 31 mai et 14 juin 1689. Aff. Etr. Genève. V. 63, 88. — *Amelot au roi.* Soleure, 9 et 12 novembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 234, 262. — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 296 *d.* — C. von Hoiningen-Huene. Beziehungen u. s. w. 26.

(7) *Spécification de M*rs *les ministres et autres exilez de France qui se sont venus habituer à Lausanne* (1685). St-Arch. Bern. Frankr. Buch *JJ.* 287. — *Convenant à Rahn, secrétaire d'Etat à Zurich.* Schaffhouse, 17/27 avril 1689. St-Arch. Zürich. Piemont. Verfolg. (1689—1691). — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 10 mai 1689. Aff. Etr. Genève. V. 38. — *Mémoire présenté à la diète par M*r *Amelot.* Bade, 16 sep-

par leur échec dans la vallée du Rhône l'année précédente, ils s'efforçaient de découvrir un point faible dans la défense des passages conduisant à leur patrie.(1) Revenu depuis peu de Hollande,(2) leur chef, le pasteur et colonel Henri Arnaud déployait une activité prodigieuse, parcourant la Suisse et la Rhétie en tous sens, de Coire, où il avait mis durant un temps en lieu sûr sa femme et ses enfants,(3) à Zurich, puis à Neuchâtel et dans les cantons occidentaux, évitant avec habileté les embûches qui lui étaient tendues.(4) Dès le milieu de juillet, quatre à cinq cents réfugiés vaudois, encouragés par la nouvelle du succès de la rébellion de leurs frères de Mondovi contre le gouvernement de Turin(5) se rassemblaient dans la haute vallée du Rhin et se dirigeaient vers le Gothard, dans l'espoir de gagner le Piémont par la voie de Domo d'Ossola, avec la connivence du gouverneur de Milan.(6) L'autorité uranaise les fit disperser et livra sans pitié entre les mains de Victor-Amédée, par l'entremise de Govone, ceux dont elle parvint à se saisir.(7)

tembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 331. — *Nouvelles du 5 mai 1690.* Arch. Guerre. VM. f° 304. — *Amelot au roi.* Soleure, 12 janvier 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 11. — Eidg. Absch. VI² A. 299 *f.*

(1) *Ibid.* — *Convenant à Fagel.* Zurich, 17/27 février 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Genève à Zurich et à Berne.* 10/20 mai 1689. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LIV. 148. — *Bern an Zürich.* 30. Juli/9. August 1689. St-Arch. Zürich. *A* 213⁹ (Piemont. Verfolg. 1689—1691). — *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 9/19 août 1689. *Ibid. A* 213⁹ (Piemont. Verfolg. 1689—1691).

(2) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 28 aprile 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV.

(3) *Convenant à Fagel.* Zurich, 17/27 mars 1689. loc. cit. — *Govone al duca di Savoia.* Altorfo, 13 aprile 1689. loc. cit. — „Monsieur Arnaut tot Neufchatel alwaar hij zijne familie heeft op zijn vertrek na Geneven staande." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 2 November 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(4) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 12 maggio, 16 giugno, 25 luglio 1689. loc. cit. — *Proposition de Govone à Bade.* 10 septembre 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX³. 131. — *Thormann to* ... Berne, 16/26 December 1689. Publ. Rec. Off. Foreign. Switz. Misc. Pap. VI. — *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 23 May/2 June 1691. *Ibid.*

(5) *Fuensalida a Gastañaga.* Milan, 24 enero 1687. Arch. gén. Bruxelles. CCCCLXV. 96. — *A. Léger à Mr Convenant, envoyé de LL. HH. Puissances Messrs les Etats de Hollande.* Genève, 2/12 juin 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Switserland. Secrete Brieven. 7372. — *Convenant à Fagel.* Zurich, 8/18 juillet 1689. *Ibid.*

(6) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 28 luglio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 5 agosto 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII. — *Govone à Zurich.* Lucerne, 31 août 1689. St-Arch. Zürich. *A* 213⁹ (Piemont. Verfolg. 1689—1691). — *Le roi à Amelot.* Versailles, 28 octobre et 4 novembre 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 122, 123. — „Il n'y a cependant guère d'apparence que ce qui reste de ces révoltez en Suisse songent à passer par le Milanois pour se rendre dans les Etats du duc de Savoye." *Le roi à Arcy.* Versailles, 10 novembre 1689. Aff. Etr. Turin. XC. 351. — *Nouvelles de Bâle.* 17 novembre 1689. ap. Gazette d'Amsterdam du 1er décembre 1689. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 10 janvier 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 26.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 17, 24 et 31 août 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 90, 99, 110. — *Solaro di Govone al cantone d'Urania.* Altorfo, 18 agosto 1689. Kantonsarchiv Chur. Akten. — *Il duca di Savoia al cantone d'Urania.* Torino, 20 agosto 1689. St-Arch. Zürich. *A* 213⁹ (Piemont. Verfolg. 1689—1691). — *Arcy au roi.* Turin, 21 et 27 août 1689. Aff. Etr. Piemont. XC. 233, 248. — *Uri an die evangel. Orthe der Eidgenossenschafft.* 27. August 1689. Kantonsarchiv Chur. Akten. — *Uri an Luzern.* 28. August 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1684—1690 (Durchzug der flüchtigen Hugenotten u. s. w.). — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 6 settembre 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — „Several of the poor Vaudois in their return have been made prisoners by the treachery of a French Officer who commanded them." *News from London.* 8 October 1689. Cal. of St. Papers. Domestic. 1689—1690. p. 289. — *Il cardinale Segr. di Stato al Nunzio apostolico a Lucerna.* Roma, 15 ottobre 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLVI. — Mercure histor. et politique. t. VII. 1042 (octobre 1689). — Eidg. Absch. VI² A. 296 *d.*

Faillie à son point de départ des Grisons, l'entreprise de la « glorieuse rentrée » des Vaudois du Piémont dans leurs foyers n'était pas abandonnée pour cela. (1) Des signes avant-coureurs d'une prochaine descente à main armée sur la rive méridionale du Léman se manifestaient un peu partout dans le pays de Vaud, (2) où, sous la conduite du capitaine Bourgeois, de Neuchâtel, ancien officier au service de France, (3) se rassemblaient « en secret dans les bois » des religionnaires de nationalités diverses, venus de Berne, de Zurich, de Winterthour, voire du Wurtemberg. (4) Dans la nuit du 26 au 27 août, un corps de dix-sept cents hommes, composé, pour un quart seulement, de Piémontais s'embarquait près de Nyon et prenait terre entre Yvoire et Nernier, d'où, grâce à la pusillanimité des troupes ducales, (5) il pénétrait aussitôt au cœur du Chablais et se dirigeait vers Salbertrand, « culbutant tout sur son passage ». (6)

---

(1) *Govone al cantone di Berna.* Lucerna, 30 luglio 1689. St-Arch. Bern. Piemontbuch *D.* 164. — *C. van Heemskerck aan Heinsius.* Weenen (Vienne), 5 August 1690. ap. J. van der Heine. Het Archief van den Radpensionaris Antonie Heinsius (Leyden, 1867). I. 200.

(2) „L'on est dans de grands tresmoussemens dans tout nostre voisinage, tant par l'establissement de plusieurs corps de garde, que par l'arrivée de quelques officiers de marque dans le Chablais, où l'on attend dans peu de jours de la cavalerie.“ *Genève à Berne.* 3/13 septembre 1689. St-Arch. Bern. Piemontbuch *D.* 205. — „Tous les bonnestes gens du pays de Veau se sont employés pour leur faciliter la traversée du lac de Genève.“ *Convenant aux Etats-Généraux.* Zurich, septembre 1689. loc. cit.

(3) *Relation du passage des Vaudois en Savoye pour aller dans leurs vallées, envoyée par un ministre réfugié à Mr de Mirman(d).* 20/30 août 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 12 et 23 septembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 199, 231. — E. Bähler. Der Freischarenzug nach Savoyen von September 1689 u. s. w. (Jahrbuch für Schweiz. Geschichte. XLII. — Chavannes. Les réfugiés français en Suisse. p. 25. — Tillier. op. cit. IV. 321 sqq.

(4) *Die evangel. Stätt und Orthen der Eidgenossenschaft an die H. Staaten Generalen der Vereinigten Niederlanden.* Zürich, 11./21. März 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5970.* — *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 9/19 août 1689. St-Arch. Zürich. *A* 213[9] (Piemont. Verfolg. 1689—1691). — *E. Tholosan au médecin de Bastie à Schaffhouse.* Lausanne, 21 août 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Genève à Berne.* 15/25 août 1689. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LIV. — *Dürler an den Herrn Schulthess in Bern.* 16./26. August 1689. St-Arch. Bern. Piemontbuch *D.* 176. — *Amelot au roi.* Soleure, 27 août 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 106. — *Lettre escrite à l'avoyer de Besenval relative à une entreprise projettée par les Vaudois sur la Savoie.* Août 1689. *Ibid.* LXXXIX. 120. — *Nouvelles de Paris* du 26 septembre 1689. Gazette d'Amsterdam du 2 octobre *1689.* — *Convenant aux Etats-Généraux.* Zurich, septembre 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.*

(5) „Cette négligence paroist si extraordinaire que bien des gens sont persuadez que les officiers de Mr le duc de Savoye estoient d'intelligence pour les laisser passer ...“ *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 6 septembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 189.

(6) *Journal de l'expédition des Vaudois.* 16—17 août (v. st.) 1689. ap. 5e Bulletin de la Société d'Histoire vaudoise. — „Les Luzernois, soit Engrogniares, s'estants attrouppés dans les bois de Nyon et d'Allemans (Allaman), proche de Morges, se sont enfin embarqués, le 16/26 du mois d'aoust dernier, à 11 heures du soir, au port dudict bois de Nyon, où le ministre Arnaud, dit de La Tour, leur a fait la prière avant que de s'embarquer et est leur conducteur et commandant ...“ *Advis du pays de Vaud.* s. d. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Relation du département des Vaudois pour rentrer dans leurs foyers,* 16 (26) août 1689. St-Arch. Zürich. *A* 213[9] (Piemont. Verfolgungen. 1689—1691). — *Besenval a Govone.* Solodoro, 1° Settembre 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 6 et 12 septembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 189, 199. — „Das die Waldenser über den Genffer See in Savoyen gebrochen, den Pfahrherrn und ettliche Subalterne gefængklich angenommen und hernach per devia et invia gar in dass Lusserner Thal penetriert haben, bin ich von sicherer Hand avertiert.“ *Fidel von Thurn an Landsee.* Skt Gallen, 6. September 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX[3]. 127. — *Arcy au roi.* Turin. 12 septembre 1689. Aff. Etr. Piemont. XC. 246. — *Nouvelles de Genève.* 16 septembre 1689. Gazette

Louis XIV avait prescrit à son ambassadeur à Soleure de le tenir averti des moindres faits et gestes des chefs des Barbets et des Huguenots parvenus à sa connaissance.(1) La même recommandation était adressée au résident royal à Genève, le Sr d'Iberville, appelé à succéder à Roland Dupré,(2) lequel, las de continuer à séjourner «dans un lieu de perdition», avait été désigné de prime abord pour occuper le poste diplomatique de Florence, à la place de l'abbé Strozzi, tombé en disgrâce,(3) puis envoyé en fin de compte à Mayence.(4) On attachait en effet à Paris une importance particulière à ce que le mouvement religionnaire fût écrasé dans l'œuf,(5) car, entrepris à cette heure contre le Piémont, il pouvait très rapidement s'étendre au Dauphiné et, appuyé sous main par les protestants d'Helvétie, «devenue le rendez-vous de tous les scéleratz», encourager à la rébellion l'ensemble des Français de la croyance réformée.(6) En réalité, ainsi que le marquis de Dogliani, ambassadeur de Savoie, l'exposait à Colbert de Croissy, il y avait parmi les «canailles» passées en Chablais et en Tarentaise plus de sujets du roi que de sujets du duc.(7) Partant, toutes proportions gardées, la réussite de leur dessein eût lésé presque autant les intérêts du Louvre et des gouvernements des petits cantons que ceux de la cour de Turin.(8)

---

d'Amsterdam du 29 septembre *1689*. p. 89. — *Nouvelles de Francfort* du 18 septembre 1689. ap. *Ibid.* du 26 septembre 1689. — *Convenant à Fagel.* Zurich, 9/19 septembre 1689. loc. cit. — *Miremont à Jurieu, ministre du St Evangile et professeur en théologie à Rotterdam.* Zurich, 10/20 septembre 1689. Publ. Rec. Off. Foreign. Switz. Misc. Pap. nº 6. — *Journal de l'expédition des Vaudois trouvé à l'Eguille le 13 de novembre 1689 etc.* ap. Bulletin de la Société d'Histoire vaudoise (Pignerol, mars 1689). — *Relation de ce qui se passa de plus remarquable dans les vallées de Luserne en l'année 1689 et 1690. Ibid.* (Pignerol, mars 1691). — Ch. Weiss. op. cit. II. 223. — Mercure histor. et politique. t. VII. 1042 (octobre 1689). — Theatrum Europaeum. XIII. 986.

(1) *Le roi à Amelot.* Marly, 2 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 93.

(2) „Mr d'Iberville est arrivé depuis quelques jours pour le (Dupré) relever de place. Il paroit fort honnête homme et auroit beaucoup plus de douceur que son prédécesseur.“ *Nouvelles de Genève.* 30 novembre 1688. Gazette d'Amsterdam du 20 décembre 1688. p. 38. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 15 décembre 1688. Aff. Etr. Genève. III suppt. 331.

(3) „Mr Dupré nous a quittés depuis quelques jours.“ *Genève à Zurich.* 11/21 mai 1686. St-Arch. Zürich. Genff. 1678—1686. — *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 18 febbraio (2da) e 7 aprile (2da) 1688. Frari. Francia. CLXXVII. nos 463, 477.

(4) *Nouvelles de Genève.* 30 novembre 1688. Gazette d'Amsterdam du 20 décembre 1688. p. 38. — Aff. Etr. Angleterre. CC. 192 sqq.

(5) „J'ay annoncé au duc que les cantons se sont de nouveau engagez à vostre ambassadeur de ne permettre plus l'attroupement (des réfugiés) et le passage chez eux.“ *Arcy aux roi.* Turin, 1er octobre 1689. Aff. Etr. Piémont. XC. 309.

(6) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 6 et 20 septembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 189, 213 (impr. Bulletin de la Société d'Histoire vaudoise nº 32, année 1904, p. 28—37). — „Riconosce il detto Sr Ambr (Amelot) l'attentato seguito come effetto dell'implacabile odio de' Protestanti e specialmente de' Bernesi contro la Francia et ch' il principal fine sii stato per eccitar sollevatione in Delfinato.“ *Govone al duca di Savoia.* Bada, 14 settembre 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Freiburg an Solothurn; an Luzern.* 20. September 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1684—1690 (Durchzug der flüchtigen Hugenotten u. s. w.). — *Colbert de Croissy à Iberville.* Marly, 30 septembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 228. — Ric. Huch. Die Neutralität der Eidgenossenschaft . . . während des span. Erbfolgekrieges. p. 165.

(7) *Amelot à Berne.* Soleure, 7 septembre 1689. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG*. 238; Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 369. — *Convenant à Fagel.* Zurich, 2/12 septembre 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372*. — *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 21 settembre 1689 (3a). Frari. Francia. CLXXX. nº 88.

(8) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 9 octobre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 269.

Inquiets des nouvelles qui leur venaient de la région du Léman,(1) les autorités des cantons catholiques avaient dépêché leurs députés à Bade deux jours avant l'ouverture de la diète. Govone les accompagnait.(2) Amelot les y suivit et conféra longuement avec eux.(3) Cet abouchement leur parut d'autant plus nécessaire que d'Allemagne continuaient à affluer vers le pays de Vaud des « Barbets » impatients de rejoindre leurs frères déjà passés dans les vallées(4) et d'aider « à l'accomplissement des prophéties » en reconquérant, les armes à la main, le libre exercice de leur culte et le droit d'affirmer l'inébranlable fermeté de leurs croyances religieuses.(5) En séance publique, le 14 septembre, l'ambassadeur français n'hésita pas à protester contre le séjour prolongé dans la région de Vevey et sur les terres de Neuchâtel de deux à trois mille huguenots du Languedoc et des Cévennes prêts « à toutes les besognes », contre le fait que les Suisses enrôlés parmi les « religionnaires » se prétendaient nantis du consentement de leurs supérieurs,(6) contre la facilité avec laquelle les sergents recruteurs opéraient à Lausanne pour le compte de l'Angleterre et des Provinces-Unies, contre le danger de voir des forces allemandes pénétrer, grâce à la connivence bernoise, du Frickthal jusqu'au Léman, contre l'imminence enfin d'un nouveau coup de main des Barbets dont la préparation se poursuivait au grand jour.(7)

---

(1) „Giusto irritamento contro li protestanti, ricognoscendo con quest'atto e la Francia e V. A. R. ed essi cattolici traditi col più detestabile ingegno che siasi giamai praticato.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 4 settembre 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett min. XXV. — *Freiburg an Solothurn.* 17. September 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689—1690 (Durchzug der flüchtigen Hugenotten u. s. w.).

(2) *Convenant à Fagel.* Zurich, 2/12 septembre 1689. loc. cit.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 8 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 128. — E. Baehler. Der Freischarenzug u. s. w. p. 17.

(4) „Nos gens n'auroient pas passé, si les braves gens du pays de Veau n'étoient accourus au bois de Nyon pour les faire partir.“ *Convenant à Cliguet, grand maître des postes à Leyde.* Zurich, 24 août/3 septembre 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „Je prépare d'icy à quelques jours une expédition de six à sept cents Barbets et Françoys.“ *Convenant à Fagel.* Zurich, 2/12 septembre 1689. *Ibid.*

(5) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 7 settembre 1689. loc. cit. — *Amelot à Berne.* Soleure, 7 septembre 1689. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 238. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 20 septembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 213. — *Convenant aux Etats-Généraux.* Zurich, septembre 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 296—298 *d.* — L. Cramer. La glorieuse rentrée, racontée par les agents de Louis XIV en Suisse et à Genève (Torre Pellice. 1904).

(6) „Mrs de Berne sçavoient leurs desseins, mais ils ont fait les aveugles.“ *Convenant à Cliguet.* Zurich, 24 août/3 septembre 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Proposition faite par Amelot à Bade, le 14 septembre 1689.* Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX3. 133. — *Premier Mémoire remis à la diète par Amelot.* 14 septembre 1689. *Ibid.* Schweiz. *F.* LX3. 135. — *La diète de Bade à Neuchâtel.* 15 septembre 1689. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. IX (1685—1693). p. 219. — *Les Quatre Ministraux aux XIII cantons.* Neuchâtel. 9/19 septembre 1689. St-Arch. Zürich. *A* 2139 (Piemont. Verfolgungen. 1689—1691) — *Le gouverneur Affry aux XIII cantons.* Neuchâtel, même date. *Ibid.* — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 20 septembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 213 (impr. L. Cramer. op. cit. 28—37). — Mercure historique et politique. t. VII. 1042 sqq.

(7) *Stattvogt und Rath der Statt Chur an Zürich.* 1./11. September 1689. St-Arch. Zürich. *A* 2139 (Piemont. Verfolgungen. 1689—1691). — *J. von Wattenweil an Bern.* Lausanne. 13. September 1689. St-Arch. Bern. Piemontbuch *F.* 1. — *Mémoire présenté par Mr Amelot sur le passage des Vaudois armez par la*

De tous les périls qu'Amelot signalait à ses hôtes, le dernier était assurément le plus pressant. Après avoir hésité quelque temps quant au choix de la route qui les ramènerait dans leurs foyers «avec le moins de risques», qu'il s'agît de celle de Gex, de celle du Valais, de celle des Grisons ou de celle du Léman, (1) les Vaudois des vallées s'étaient décidés pour celle-ci, dont l'emploi venait de réussir aux participants à la première expédition. (2) Le mercredi 21 septembre «en plein midy» «deux mille séditieux, (3) parmi lesquels un tiers de Suisses», équipés pour la plupart aux frais du gouvernement de La Haye, (4) s'embarquèrent à Vevey et atterrirent à Saint-Gingolph, laissant derrière eux, par faute d'armes, plus de six cents des leurs. (5) L'impression que cette nouvelle produisit à Bade chez les catholiques devait être désastreuse. (6) Les députés bernois furent en butte aux reproches amers de leurs collègues de l'autre confession. (7) Payant d'audace, les autorités siégeant au pied du Gurten avaient, dès le mois de mai, déclaré bien haut que leur Etat n'hébergeait plus de religionnaires sur ses terres, ceux-ci étant morts d'épuisement, vu la difficulté que l'on éprouvait à les fournir de vivres en Suisse, ou ayant

---

Suisse. Bade, 14 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 140. — *Discours prononcé par Mr Amelot à Bade, le 14 septembre 1689. Ibid.* LXXXIX. 142. — *Copia Schreibens an gemeine III Pündt wegen der Waldenseren und Frantzosen.* 15. September 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX3. 143. — *Réponse de la diète à la première proposition d'Amelot.* 16 septembre 1689. *Ibid.* Schweiz. *F.* LX3. 145. — *Antwortt der Herren Eidgenossen auf eingelangtes frantzösisches Memorial die Waldenser betreffend.* Baden, 17. September 1689. *Ibid.* Schweiz. *F.* LX3. 148. — *Letztere Antworth der Herrn Eydtgnossen auf den Memorial Herrn Amelot.* 17. September 1689. *Ibid. F.* LX3. 150. — *Mémoire d'Amelot, du 17 septembre 1689. Ibid.* Schweiz. *F.* LX3. 151. — *Le roi à De La Haye.* Versailles, 23 septembre 1689. Aff. Etr. Venise. CXIV. 218. — Mme A. de Chambrier. Henri de Mirmand (Neuchâtel, 1910). 166 — Eidg. Absch. VI2 *A.* 298 *o.*

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 12 septembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 199. — *Copia Schreibens an gemeine III Pündt u. s. w.* 15. September 1689. loc. cit. — *Nouvelles de Venise.* 23 décembre 1689. Gazette d'Amsterdam du 9 janvier 1690.

(2) *Der Landtvogt zu Morsee an Bern.* 3./13. September 1689. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *JJ.* 971. — *Fribourg à Amelot.* 20 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 336.

(3) „1600" selon Convenant. „Une seconde troupe, mêlée de Vaudois, François et Suisses, passa le lac de Genève, vis-à-vis la ville de Vevey." *Convenant aux Etats-Généraux.* Zurich, 16/26 septembre 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(4) *Convenant aux Etats-Généraux.* Zurich, 16/26 septembre 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(5) *Information véritable de ce qui est arrivé dans le bailliage de Nyon pour le traject des Piedmontois, de la conduite qu'ils ont tenue pour se jetter à foule et dans le temps de trois ou quatre heures dans le bois de chesnes, appelé de Nyon.* 19 août 1689. St-Arch. Zürich. *A* 2139 (Piemont. Verfolgungen. 1689–1691). — *Amelot au roi.* Soleure, 21 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 165. — *Thormann, Gubernator zu Aelen, an Bern.* Aus Vivis, 11./21. September 1689, in Eyll, abend um 6 Uhr. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *JJ.* 998. — *Freiburg an Luzern.* 23. September 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1684—1690 (Durchzug der flüchtigen Hugenotten u. s. w.). — „Les séditieux s'embarquèrent mercredy à Vevey en plein midy..." *Mémoire du 23 septembre 1689.* Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Nouvelles de Bâle.* 24 septembre 1689. Gazette d'Amsterdam du 6 octobre 1689. p. 375. — *J. R. Dürler an Luzern.* Bern, 26. September 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1684—1690. — „Wednesday 11/21 September." *Th. Coxe to the under secretary of State.* La Haye, 24 September/4 October 1689. Publ. Rec. Off. Foreign. Switz. Misc. Pap. n° 6. — Jahrbuch für Schweiz. Geschichte. XLII. 23.

(6) *Die cathol. Orte an Bern.* 23. September 1689. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *JJ.* 1017.

(7) *Amelot au roi.* Bade, 13 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 132. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 23 septembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 231. — *Berne à Amelot.* 24 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 341. — *Arcy au roi.* Turin, 27 octobre 1689. Aff. Etr. Turin. XC. 347.

préféré se retirer en Brandebourg, dans le Palatinat et en Wurtemberg.(1) Qu'entre-temps des attroupements de réfugiés français et italiens se fussent produits dans les bailliages vaudois, voire à Neuchâtel,(2) elles ne le contestaient point, mais en rejetaient la responsabilité sur ceux de leurs voisins qui, au lieu de les refouler, les avaient laissé pénétrer jusqu'à la frontière du *Mittelland*.(3) Soutenues par l'unanimité du Corps protestant des Ligues, elles prétendaient, avec quelque apparence de vraisemblance, à première vue,(4) avoir pris les mesures nécessaires pour empêcher la préparation sur le sol de celles-ci d'un nouvel attentat contre les droits souverains du duc de Savoie.(5) Elles s'attachaient à justifier le côté «humanitaire» de l'œuvre entreprise par l'envoyé hollandais Convenant à l'égard des Barbets,(6) faisaient grief au gouvernement d'Uri d'avoir soumis à la torture ceux de ces derniers tombés en son pouvoir(7) et, à en croire Amelot, cherchaient à «s'excuser par des détails qu'il seroit ennuyeux de rapporter et qu'on n'est(oit) pas obligé de croire».(8)

Il eût suffi en somme que l'ambassadeur français appuyât avec énergie les doléances des catholiques pour que la situation se tendît à l'extrême entre

(1) *Die evangel. Orte an die General Staaten.* 22. Oktober 1688. St-Arch. Zürich. Missiven *B* VI. CLXIII. 201. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 2 giugno 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Muralt a Govone.* Bada, 14/24 giugno 1689. *Ibid.* — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Ratisbonne, 17/27 juin 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Bern an die Cathol. Orte.* 18./28. September 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1684—1690 (Durchzug der flüchtigen Hugenotten). — *Convenant aux Etats-Généraux.* Zurich, septembre 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Mercure historique et politique (La Haye, 1689). t. VII. 1063 sqq.

(2) Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XXXV. 120a (Du 15 juillet 1689). — *contra: Affry, gouverneur de Neuchâtel, à Berne.* 16/26 août 1689. St-Arch. Bern. Piemontbuch *D.* 179.

(3) *Convenant à Fagel.* Zurich, 21/31 mars 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 296—298 *d.* — *Amelot au roi.* Soleure, 12 janvier 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 11.

(4) E. Bähler. Der Freischarenzug nach Savoyen vom September 1689 (Jahrbuch für Schweiz. Geschichte. t. XLII. p. 21, 63).

(5) *Bern an Freiburg.* 31. August/10. September 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1684—1690 (Durchzug der flüchtigen Hugenotten u. s. w.). — *Amelot au roi.* Bade, 13 septembre; Soleure, 2 novembre 1689. loc. cit. — *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne* 9/19 septembre 1689. St-Arch. Zürich. *A* 2139 (Piemont. Verfolgungen. 1689—1691). — *contra:* „Mrs de Berne n'ont pas laissé que de fermer les yeux et de laisser passer librement cette dernière troupe. Il est vray que mardy dernier ils envoyèrent le général Vateville à Lozanne avec ordre de les empescher, mais ils sçavoient très bien qu'ils seroient partis avant son arrivée.“ *Convenant aux Etats-Généraux.* Zurich, 16/26 septembre 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(6) *Convenant an Bern.* Zürich, 26. Dezember 1689/5. Januar 1690. St-Arch. Bern. Piemontbuch *D.* 146.

(7) *Uri an die evangel. Orte der Eidgenossenschaft.* Altorfo, 27. August 1689. Kantonsarchiv Chur. Akten. — *Bern an Zürich.* 17./27. August 1689. St-Arch. Zürich. *A* 2139 (Piemont. Verfolgungen. 1689—1691). — *Convenant à Fagel.* Zurich, 2/12 septembre 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „Plus je m'efforce d'y pénétrer et plus je suis confirmé dans l'opinion que j'ay eue dès le commencement que tout le monde par icy a contribué, chacun selon son pouvoir, pour faire réussir l'entreprise de ces gens, sans que presque personne s'en soit caché.“ *J. de Watteville à Berne.* Lausanne, 18 septembre 1689. St-Arch. Bern. Piemontbuch *F.* 2. — *Nouvelles de Bâle.* 29 septembre 1689. Gazette d'Amsterdam du 10 octobre 1689. p. 379. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 3 novembre 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 296—298 *d.*

(8) *Amelot au roi.* Bade, 17 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 148. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 296—298 *d.*

ceux-ci et leurs adversaires confessionnels. Docile aux ordres de son souverain, il évita de se compromettre, soit d'un côté, soit de l'autre.(1) Et cependant ni le résident royal à Genève, lequel entretenait des espions parmi les Piémontais de l'expédition de Bourgeois,(2) ni Amelot lui-même, grâce aux rapports confidentiels que lui adressait l'un de ses émissaires à Berne,(3) n'auraient su se leurrer quant à la sincérité des protestations du gouvernement de cette ville.(4) Convaincu par suite, non moins que les magistrats des *Waldstætten*, de la duplicité des maîtres du pays de Vaud, dont la politique à double jeu consistait à servir sous main les desseins des Barbets, tout en sévissant avec rigueur contre ceux qui en avaient favorisé l'exécution,(5) le représentant du roi Très-Chrétien à Soleure estimait d'autre part que l'éclosion d'une guerre civile aux Ligues eût été la ruine des intérêts français dans ce pays.(6) Elle n'était souhaitée d'ailleurs ni par les réformés, dont l'Angleterre et la Hollande, leurs protectrices naturelles, «demeuraient aussi éloignées que dans le passé»,(7) ni par les cantons aristocratiques de l'ancienne croyance, lesquels, en cas de conflit grave, eussent appréhendé que les enseignes des cantons populaires, dont la discipline laissait à désirer, ne contaminassent les leurs propres.(8)

En réalité le maintien de la paix allait dépendre de l'attitude qu'observerait Berne au regard des récriminations catholiques. Or, le plus puissant des Etats confédérés se voyait acculé à la nécessité de céder.(9) Il céda avec

(1) *Le roi à Amelot.* Versailles, 9 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 96. — „Il ne fault pas neantmoins pousser trop loin le zèle que les cantons catholiques tesmoignent pour le bien et l'avantage de nostre religion, en sorte que cela les porte à rompre avec les cantons protestans.“ *Le roi à Amelot.* Versailles, 23 septembre; Fontainebleau, 14 octobre 1689. *Ibid.* XC. 101, 119.

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 12 septembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 199. — *Arcy au roi.* Turin, 17 novembre 1689. Aff. Etr. Piémont. XC. 365.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 25 mai, 5 octobre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 229; LXXXIX. 189. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 2 juin 1689. *Ibid.* XC. 64.

(4) *Amelot aux VII cantons catholiques.* Soleure, 29 septembre 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1684—1690 (Durchzug der flüchtigen Hugenotten). — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 1er octobre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 246. — „Le duc m'a dit qu'il alloit depescher un courrier au comte de Govon, son envoyé en Suisse, pour luy donner ordre de se plaindre fortement de sa part de la facilité que les cantons protestans laissent ... à toute sorte de gens de passer par chez eux, dans ses Estats, à main armée.“ *Arcy au roi.* Turin, 20 octobre 1689. Aff. Etr. Piémont. XC. 336. — *Convenant aux Etats-Généraux.* Zurich, 21/31 octobre 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Arcy au roi.* Turin, 10 novembre et 3 décembre 1689. Aff. Etr. Piémont. XC. 357, 377.

(5) *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 10 settembre 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *J. de Watteville à Berne.* Lausanne, 27 septembre 1689. St-Arch. Bern. Piemontbuch *F.* 4.

(6) *Le roi à Amelot.* Marly, 30 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 104.

(7) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 7 octobre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 255.

(8) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 6 ottobre 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — „La Suisse seroit entièrement perdue, si elle venait à se diviser présentement.“ Mercure historique et politique (La Haye, 1690). IX. 383 sqq.

(9) „Il semble que les cantons protestants ont trop de déférence pour les catholiques et qu'ils tombent ensemble dans une dépendance honteuse et dangereuse.“ *Fabrice aux Etats-Généraux.* Ratisbonne, 17/27 juin 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372 (impr. trad. de l'allemand. ap. Hoeningen-Huene. op. cit. 31). — *Amelot au roi.* Bade, 17 septembre et 1er octobre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 148, 182. — *J. R. Dürler an Luzern.* Bern, 26. September 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1684—1690 (Durchzug der flüchtigen Hugenotten u. s. w.).

d'autant moins de regret que, dans cette entrefaite, les Barbets venaient de subir un désastre. Refoulés à l'extrémité occidentale du Chablais, onze cents des leurs, «réembarqués» à grand'peine, avaient passé en vue de Genève, dont l'accès du port leur fut interdit. (1) De ses fenêtres, Iberville eut la satisfaction de les apercevoir cinglant vers Coppet, où le colonel de Watteville, commandant les forces bernoises dans le pays de Vaud, les fit aussitôt désarmer. (2) Fermés à tout sentiment de pitié, quand l'intérêt de leur canton se trouvait en jeu, les magistrats du *Mittelland* n'hésitèrent pas à appliquer dans son entière rigueur le *Væ victis* aux chefs vaillants, mais malheureux (3) de l'expédition militaire en Chablais. (4) Incarcéré, le capitaine Bourgeois ne put échapper au châtiment suprême. (5) Détail répugnant, afin de le perdre plus sûrement, le résident royal à Genève lui adressa une lettre simulée, qui, déposée dans ses bagages par la main d'un traître, contribua à le rendre suspect à ses compagnons d'armes et à justifier dans une certaine mesure la sentence capitale prononcée contre lui. (6)

Malgré la promesse obtenue du Corps évangélique des Ligues que les événements fâcheux survenus dans la région du Léman ne se reproduiraient pas; (7)

---

(1) *Nouvelles de Turin.* 7 septembre 1689. Gazette de France. *1689.* p. 457. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 28 septembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 240, 246. — *Nouvelles de Genève.* 30 septembre; 1er octobre 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII: Gazette d'Amsterdam du 13 octobre 1689. p. 383; Gazette de France. *1689.* p. 493. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 3 octobre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 245.

(2) *Genève au bailli de Vevey.* 17/27 septembre 1689. St-Arch. Zürich. *A* 213⁹ (Piemont. Verfolgungen). — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 27 septembre et 1er octobre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 246; VI. 151. — *Amelot au roi.* Soleure, 19 octobre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 212. — *Convenant aux Etats-Généraux.* Zurich, 21/31 octobre 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — E. Bähler. op. cit. p. 51 sqq.

(3) *contra:* „Le malheur qui est arrivé à la seconde troupe ne vient que de la lâcheté du commandant et de la plus grande partie des officiers." *Convenant aux Etats-Généraux.* Zurich, 21/31 octobre 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(4) *J. de Watteville à Berne.* Lausanne, 27 septembre 1689. St-Arch. Bern. Piemontbuch *F.* 4. — *Nouvelles de Genève.* 30 septembre 1689. loc. cit. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 11 octobre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 273. — *Convenant aux Etats-Généraux.* Zurich, 21/31 octobre 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. 7372. — Histoire des Vaudois des Alpes et de leurs colonies (éd. Jean Jalla. 1921).

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 5 octobre 1689, 25 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 189; XCI. 229. — „Le crime qu'on impute à Bourgeois et pour le quel le public dit en Suisse qu'il mérite la mort n'est pas d'avoir esté chef d'une troupe de révoltez, mais d'avoir fait piller, brusler et massacrer en Savoye." *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 11 et 14 octobre 1689, 10 janvier 1690. Aff. Etr. Genève. V. 273, 277; VIII. 26. — *Nouvelles de Bâle.* 13 octobre; *de Zurich* du 29 décembre 1689. Gazette d'Amsterdam du 27 octobre 1689 et 12 janvier 1690. — *Requeste et très humble supplication du capitaine Bourgeois et de ses parents.* St-Arch. Bern. Piemontbuch *F.* 14. — *Justification de bonne foy du procédé qu'a tenu Mr le capne Bourgeois (Jean-Jacques) dans la conduitte qu'il a eue des trouppes des Vaudois qu'il a commandées en Savoye en 1689. Ibid.* Piemontbuch *F.* 18. — *Extrait d'une lettre de Berne.* 28 janvier/7 février 1690. Arch. Guerre. CMLXVII. f° 201. — Theatrum Europaeum. XIII. 1062. — Mme A. de Chambrier. Henri de Mirmand. 171 *n.* — Mercure historique et politique (La Haye. 1690). t. VIII. 363. — A. Piaget. Le capitaine J.-J. Bourgeois (à paraître).

(6) „L'on n'adjouste aucune foy aux protestations qu'il fait de ne sçavoir par qui cette lettre a esté escrite et de n'avoir jamais eu le moindre commerce avec moy." *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 23 et 27 septembre, 7 octobre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 231; VI. 42, 154.

(7) *Responce de la diète au premier mémoire de Mr Amelot.* Bade, 6 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 333. — *Responce de la diète au second mémoire de Mr Amelot.* Bade, 16 septembre 1689. *Ibid.* LXXXVII. 334. — *Amelot au roi.* Bade, 17 septembre 1689. *Ibid.* LXXXIX. 148.

malgré les mesures énergiques, quoique tardives, prises par le colonel de Watteville pour hâter le départ du pays de Vaud de «tous fauteurs de troubles», (1) un malaise indéfinissable planait sur l'Helvétie occidentale, et le recès de la diète générale de septembre ne contenta complètement ni l'ambassadeur français, ni les députés catholiques. (2) Ceux-ci, réunis le 30 de ce mois en une conférence, à laquelle les dizains valaisans, intéressés eux aussi à la pacification de leurs frontières, se firent représenter, (3) revinrent à la charge avec insistance auprès de Berne, (4) tandis que le prince de Condé pressait le gouverneur de Neuchâtel de ne plus tolérer désormais dans cette ville et ses environs des attroupements de religionnaires ayant participé à l'équipée de Bourgeois et de veiller à ce qu'ils ne missent pas à exécution le dessein qu'on leur prêtait d'envahir la Franche-Comté. (5)

Assurément l'appréhension d'une tentative des Barbets de pénétrer dans le Chablais paraissait écartée. Mais, d'une part, l'obstination de ceux-ci à vouloir «rentrer dans leur pays» était invincible et, d'autre part, la sincérité des déclarations tranquillisantes arrachées aux députés protestants semblait douteuse. (6) «Vous ne sauriez croire, écrivait Iberville à Colbert de Croissy, les «égards que tous les calvinistes ont pour ces canailles de Vaudois.» (7) Leur désir de se voir débarrassés «en douceur» d'hôtes exigeants, encombrants et compromettants devenait manifeste. (8) Ce qui l'était moins, c'était la direction assignée à cet exode. A Lausanne, le bailli bernois enrôlait ouvertement un certain nombre de religionnaires pour le service de Guillaume d'Orange ou

---

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 27 septembre et 5 octobre 1689. Aff. Etr. Genève. VI. 40, 154. — Eidg. Absch. VI^{2} *A.* 303 *b* (Luzern, 30. September—1. Oktober 1689).

(2) *Le roi à Amelot.* Marly, 30 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 104.

(3) *Wallis an die VII cathol. Ohrt.* 27. September 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1684—1690 (Durchzug der flüchtigen Hugenotten u. s. w.). — Eidg. Absch. VI^{2} *A.* 304—305 *c.*

(4) *Convenant aux Etats-Généraux.* Zurich, 21/31 octobre 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Eidg. Absch. VI^{2} *A.* 303 *a*, 304 – 305 *c*, 305 *d.*

(5) *Le roi à Amelot.* Versailles, 30 juin et 18 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 99, 189. — *Le gouverneur et les gens du Conseil établi à Neuchâtel aux XIII cantons.* 9./19. September 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1684—1690 (Durchzug der flüchtigen Hugenotten). — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 23 septembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 211. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 23 septembre et 11 octobre 1689. *Ibid.* V. 231, 273. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XXXV (1689—1690). p. 234 (25 octobre 1689).

(6) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 23 septembre et 28 octobre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 231, 306. — *Nouvelles de Francfort* du 10 octobre 1689. ap. Gazette d'Amsterdam du 14 novembre 1689. — Eidg. Absch. VI^{2} *A.* 300 *o.*

(7) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 23 novembre 1689. Aff. Etr. Genève. VI. 48.

(8) *Bürgermeister, Schultheiss. Landtamman und Räthe der evangel. Stött und Orthen an die Staaten Generalen der Vereinigten Niederlanden.* Zürich, 11./21. März 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Convenant à Fagel.* Zurich, 17/27 et 21/31 mars; Schaffhouse, 15/25 avril et 12/22 mai 1689. *Ibid.* — *Die evangel. Orte an die General Staaten der Vereinigten Niederlanden.* Zürich, 9./19. April und 11./21. Juni 1689. *Ibid.* St. Gen. Zwitserland. *5970.* — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Ratisbonne, 17/27 juin 1689. *Ibid.* St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Berne à Genève.* 21/31 janvier 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3855.* — „Les Suisses haïssent naturellement les étrangers, et plus les Français que les autres. Ils regardent tous les autres peuples de haut en bas.“ *Micheli à Turettini.* Genève, 4/11 mars 1692. Lettres adressées à J. A. Turettini (éd. Budé). II. 306.

favorisait leur passage dans le Chablais. (1) D'autres déclaraient avoir hâte de se porter dans le Palatinat ou en Wurtemberg. (2) D'assez forts contingents de Barbets, voyageant en troupes, s'embarquaient à Yverdon afin d'éviter le sol fribourgeois, (3) passaient sous le pont de Soleure, à la vue d'Amelot et gagnaient Brugg, puis Zurich, où l'autorité les dispersait, au fur et à mesure très adroitement, soit dans des maisons louées à leur intention par Convenant, soit dans les villages environnants, soit sur les terres de Saint Gall, soit même en Rhétie. (4) Méditait-on au sein des Conseils du *Vorort* de les acheminer au delà du Rhin, ou bien plutôt ne se préparait-on pas à les jeter, par la voie des Grisons, en Lombardie, dont le gouverneur les eût fait escorter jusqu'aux frontières du Piémont, auquel cas les huguenots disséminés parmi eux se fussent efforcés de pénétrer en Dauphiné? (5) Amelot redoutait cette dernière éventualité, que le roi estimait en revanche très improbable et qui ne se produisit pas, car, dès la deuxième quinzaine de novembre, la plupart des Barbets avaient passé en Allemagne, en Angleterre ou en Hollande, pas pour longtemps d'ailleurs. (6)

Amelot satisfait des dispositions de la majorité des cantons catholiques à l'égard de la France. — Le péril signalé par l'ambassadeur français vient de la Suisse protestante. — Persistance des griefs politiques et confessionnels des Confédérés de la nouvelle croyance envers le roi Très-Chrétien. — Leur énumération. —

---

(1) „Il est vray que led. baillif, à cause des mesures qu'on doit garder avec les cantons papistes, a fait dresser un verbal pour justifier qu'ils avoient passé contre son gré.“ *Convenant aux Etats-Généraux.* Zurich, septembre 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 14, 18 et 25 octobre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 277, 286, 310.

(2) *De Staaten Generaal aan de evangel. Switser. Cantons.* 2/12 Maart, 13/23 April 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 2 giugno 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 10 novembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 312. — *Mémoire concernant les affaires des Vaudois des Vallées du Piémont, qui doit servir de réponse aux instructions qu'on demande d'Angleterre à Mons*r *Léger.* 10 janvier 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 9 octobre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 269.

(4) *Convenant à Fagel.* Schaffhouse, 15/25 avril et 12/22 mai 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 21, 25 et 28 octobre, 8 novembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 293, 300, 306, 320. — *Amelot au roi.* Soleure, 9 novembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 231. — Eidg. Absch. VI² *A.* 299*f.*

(5) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 6 ottobre 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 14, 18, 25 et 28 octobre 1689, 10 janvier 1690. Aff. Etr. Genève. V. 277, 286, 300, 306; VIII. 26. — *Conditions sous lesquelles le gouverneur de Milan veut favoriser le passage et dont il pourroit convenir avec M*r *Coxe* (1690). Publ. Rec. Off. Foreign. Switz. Misc. Pap. VI. — *contra: Copie de la lettre de M*r *le comte Cazaty du 27 octobre 1689.* Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(6) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 4 novembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 298. — *Le roi à Amelot.* Marly, 18 novembre; Versailles, 25 novembre 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 127, 129. — *Melchior Imfeldt, Landtvogt, an Luzern.* Baden, 24. Dezember 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1681—1690 (Durchzug der flüchtigen Hugenotten).

Difficultés de la situation à laquelle Amelot s'attache à faire face. — Le représentant de Louis XIV à Soleure concentre sur Berne le principal effort de sa diplomatie. — Concours occultes qu'il achète dans cette ville. — Kœnig et la dame de Watteville. — Procès et condamnation de cette dernière. — Rétablissement malaisé de l'harmonie des relations franco-bernoises. — Exposé des griefs du plus puissant des Etats confédérés à l'endroit de la Couronne Très-Chrétienne.

VI. Grâce aux nombreux et actifs espions qu'Iberville et lui entretenaient tant en Suisse que dans le Brisgau, dans le Tyrol, en Lombardie, en Piémont, en Savoie et jusqu'en Angleterre, Amelot savait à n'en pas douter, qu'au cours de l'hiver qui approchait, il aurait à subir un furieux assaut de la part des ministres des puissances étrangères coalisées contre la France, intéressés les uns et les autres à détacher de l'alliance de celle-ci les Confédérés de la nouvelle et ceux de l'ancienne croyance.(1) Il n'ignorait pas les démarches des agents du gouvernement de Vienne auprès de ces derniers afin de les persuader que la *Grande Ligue* formée contre Louis XIV avait un caractère nettement politique et non confessionnel, puisque aussi bien l'empereur, le roi d'Espagne et l'Electeur de Bavière en étaient les piliers.(2) De ces démarches, il prenait même le contre-pied en toutes occasions.(3) Et pourtant, malgré le décès prématuré du colonel Pfyffer, dont l'influence francophile s'exerçait sans rivale à Lucerne, ce n'était pas de ce côté-là que s'éveillaient les inquiétudes de l'ambassadeur.(4) A l'entendre, les catholiques avaient trop d'intérêt à ménager son maître, trop besoin de l'appui matériel et moral de ce prince, des céréales d'Alsace et de Bourgogne, du produit des salines d'Outre-Jura, pour que l'on pût appréhender qu'ils passassent au camp adverse.(5) Satisfait

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève. 25 et 28 octobre, 25 novembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 300, 306, 352. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 23 décembre 1689. *Ibid.* V. 374.

(2) *Nouvelles de Francfort* du 21 septembre 1689. Gazette d'Amsterdam du 2 octobre *1689.* p. 371. — *Amelot au roi; à Colbert de Croissy.* Soleure, 8 octobre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 201; XC. 112. — „Und dises seye so alles denjenigen den Verstandt verdunckhle welche der Religion die raggion di Stato vorzieheten.“ *Relation des Grafen N. von Lodron an den Kaiser.* Wien. 12. Juni 1691. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXII. 199.

(3) „Il (Amelot) leur a persuadé (aux catholiques) que la guerre présente est de religion et que S. M. Britannique est le chef de la Ligue. Enfin on leur persuade qu'il n'y a que la France qui soit véritablement catholique, et que le pape mesme, à leur avis, est un demi hérétique.“ *Fabrice aux Etats-Généraux.* Ratisbonne. 17/27 juin 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 5 février; Bade, 18 mars; Aarau, 25 avril; Soleure, 10 août et 5 octobre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 40, 110, 172; LXXXIX. 76, 189. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 25 mars; Fontainebleau, 14 octobre 1689. *Ibid.* XC. 39, 119. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 14 ottobre 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 18 juillet (Ire), 13 août, 3 septembre; Bade, 13 et 17 septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 15, 85, 116, 132, 148; *à Louvois.* Soleure, 8 octobre 1689 et 7 juin 1690. Arch. Guerre. DCCCLXXX. 31; CMX. 71. — *Louvois à Amelot.* Versailles, 4 novembre 1689 et 20 mars 1690. *Ibid.* DCCCLX. 43; CMXV. 15. — *Coxe to Nottingham.* Elgg. 16/26 novembre 1689. Publ. Rec. Off. Foreign. Switz. Misc. Pap. VI. — *De La Fond à Louvois.* Besançon, 22 janvier 1690. Arch. Guerre. CMLXVII. 193. — Eidg. Absch. VI² *A.* 451.

de la ratification royale du traité qui liquidait ses créances envers la couronne, Fribourg répugnait, à dire vrai, à accorder des recrues à celle-ci et son Grand Conseil inclinait manifestement à imiter l'attitude frondeuse de celui des Deux Cents de Berne.(1) Mais, au sentiment d'Amelot, la menace de priver ce canton de ses pensions et de l'usage du sel de la Franche-Comté devait suffire à le ramener dans le giron du Louvre.(2) Enfin le danger qu'eût présenté le départ pour la Hofburg d'une mission helvétique semblait écarté(3) et l'acheminement d'une ambassade des « Waldstætten » vers Milan servait plus qu'il ne lésait la cause française(4). N'était-il pas à prévoir en effet que les protestations du gouverneur de la Lombardie contre le nombre exagéré des enseignes mises par les catholiques à la disposition de leur grand allié d'Occident seraient étouffées par les protestations contraires des autorités des cantons primitifs, outrées de ce que l'Escurial favorisât les Grisons à leur détriment et laissât s'accroître à l'infini sa dette à l'endroit de ses alliés de la région du Gothard?(5)

Le péril que pressentait Amelot venait de la Suisse protestante. Ce péril, selon lui, était imminent.(6) Depuis la conclusion de la Grande Ligue destinée à endiguer les ambitions de conquête prêtées à Louis XIV,(7) de bons esprits à Zurich, tel le bourgmestre Escher, émettaient l'avis que la rupture de l'alliance du 24 septembre 1663 n'était plus qu'une question de semaines et que, cette rupture une fois consommée, l'accession des cités évangéliques à la coalition austro-hispano-anglo-batave ne tarderait pas à se produire.(8) D'autres, à la vérité, reprenant un projet cher à l'ancien bourgmestre de Bâle, Wettstein, rêvaient d'établir « aux flancs de la France » une chaîne de petits Etats autonomes, déjà constitués ou à créer, tels que la principauté d'Orange, le Dauphiné, les vallées du Piémont, la seigneurie de Genève fortifiée d'une place

(1) *Le roi à Amelot.* Marly, 17 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 147. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 9 marzo 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV.

(2) *Menati a Cibo.* Lucerna, 22 dicembre 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII. — *Amelot au roi.* Soleure, 4 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 73. — *Le roi à Amelot.* Marly, 17 février 1690. *Ibid.* XC. 147. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 9 marzo 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(3) *contra: Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 4 novembre 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 23 novembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX 262. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 2 décembre 1689. *Ibid.* XC. 132. — Eidg. Absch. VI² *A.* 281 *w* (Baden cathol., 6.—21. Juni 1689); 334 *f* (Luzern, 14.—15. November 1689).

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 8 octobre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 201. — Eidg. Absch. VI² *A.* 309 *b* (Luzern, 26. Oktober 1689).

(6) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 13 gennaio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 26 febbraio 1689. *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 20 avril; Bade, 11 juin; Soleure, 1er octobre; *à Louvois.* Soleure, 14 octobre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 165, 364; LXXXIX. 182; XC. 112vo.

(7) O. Klopp. Der Fall des Hauses Stuart. IV. 143.

(8) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 17 et 24 janvier 1690. Aff. Etr. Genève. XII. 33; VIII. 41. — „On voit un grand acheminement à une déclaration des cantons évangéliques en faveur des Alliés." *Nouvelles de Francfort.* 26 février 1690. Gazette d'Amsterdam du 6 mars *1690.* p. 75.

du pays de Gex, la Franche-Comté reconquise, les cantons protestants, le pays de Montbéliard, le duché de Wurtemberg et la principauté de Neuchâtel, que le roi d'Angleterre « commençait à muguetter », en prévision de l'extinction de la maison de Longueville. (1) D'autres enfin, parmi lesquels le secrétaire d'Etat Hirzel, inclinaient à penser que les Confédérés de la nouvelle croyance y regarderaient à deux fois avant de faire un pareil saut dans l'inconnu; qu'ils repousseraient à la dernière heure les ouvertures de leurs coreligionnaires de l'étranger et que, par suite, Fribourg, Soleure, Lucerne et les petits cantons de la Suisse primitive ne se verraient pas acculés à l'affligeante nécessité de rappeler par mesure de prudence leurs enseignes du service du Louvre. (2)

Au total, les anciens griefs nourris par les protestants d'Helvétie envers le gouvernement de Paris subsistaient en leur entier. Il s'y en était même ajouté de nouveaux, au développement desquels les religionnaires réfugiés aux Ligues n'étaient certes pas demeurés étrangers. (3) La conviction que Louis XIV méditait la conquête de Genève n'avait pas varié; (4) celle que ce prince travaillait à l'extirpation de l'hérésie dans toute l'Europe tendait à se fortifier depuis que, pour lui complaire, le duc de Savoie s'était fait le persécuteur de ses sujets des vallées vaudoises. (5) A Zurich, où les restrictions apportées à l'exercice des privilèges des marchands suisses dans l'intérieur du royaume se faisaient particulièrement sentir, on considérait chaque jour davantage l'alliance renouvelée en 1663 comme inutile, pour ne pas dire dangereuse, puisqu'elle indisposait l'empereur « plus que tout autre souverain ». (6) Enfin, les suscepti-

(1) „Si Dieu bénissoit les armes de Sa Mté Britannique et de Vos Hautes Puissances, en sorte que les Piémontois et les réformés du Dauphiné et des provinces voisines pussent rentrer dans leur patrie, il y a apparence, qu'en telles conjonctures, S. Mté Britannique se feroit raison des prétentions qu'Elle pourroit avoir sur la principauté de Neufchastel et, en prenant l'équivalent des terres qui luy appartiennent tant dans le duché que dans la comté de Bourgogne, Elle auroit lieu de se mettre en possession de quelque place frontière et même de la terre de Gex; qu'en telles ou semblables conjonctures les protestants seroient bien aises d'entrer dans une étroite union, laquelle, avec l'accroissement de tant d'Etats et païs voisins, seroit capable de mettre la Suisse protestante, le Wurtemberg, Montbéliard, Genève, le Dauphiné, les Vaudois et la principauté d'Orange en état de s'entresecourir, et rendroit tous ces Etats d'autant plus considérables, affaiblissant d'autant plus le parti de France, que la Suisse, en étant détachée, n'auroit plus de commerce avec elle, sinon celuy que ces Estats luy voudroient permettre.“ *Fabrice aux Etats-Généraux.* Ratisbonne, 19/29 juin 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7878. — Ricarda Huch. op. cit. 195.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 29 mai, 24 décembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 234; LXXXIX. 293; *à Louvois.* Soleure, 14 octobre 1689. *Ibid.* XC. 112vo. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 15 dicembre 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 10 janvier 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 26. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 29 janvier 1690. Arch. Guerre. CMLXVII. 204. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 266 *d* (Baden evangel., 17. März—8. April 1689).

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 14 juin 1689. Aff. Etr. Genève. V. 88.

(4) „Mais qui peut répondre aux conducteurs de Genève que, dès qu'ils auront livré leur patrie à la France, la France ne les livrera pas au duc de Savoie?“ *Memorandum concerning Geneva.* 15 November 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII.

(5) *Colbert de Croissy à Iberville.* Fontainebleau, 20 octobre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 284.

(6) *Amelot au roi.* Bade. 13 juillet et 24 décembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 28, 293. — „On assure que l'empereur, ne voulant plus se contenter de la neutralité des Suisses, leur a fait sçavoir qu'ils eussent à se déclarer pour ou contre l'Empire, et la voix publique dit qu'ils suivront l'exemple du Danemark.“ *Nouvelles de Francfort.* 21 septembre 1689. Gazette d'Amsterdam du 2 octobre *1689.* p. 371.

bilités des magistrats des deux grands cantons réformés s'exaspéraient au souvenir des «avanies protocolaires» infligées à leurs ambassadeurs à Paris vers la fin de l'année 1687. (1) Combien aisé devait-il être dès lors de persuader les protestants d'Helvétie que seule la constitution de la Grande Ligue anti-française avait détourné de Genève le péril suspendu sur cette ville, ou que, la maison d'Autriche conservant le droit imprescriptible de mettre tout en œuvre à l'effet de reconquérir la Franche-Comté, il était de l'intérêt des Confédérés de ne point s'opposer au passage, de Rheinfelden à Pont-de-Roide, de troupes autrichiennes qui ne feraient aucun séjour sur le sol suisse? (2) Combien tentante ne pouvait manquer d'être l'invite qui leur était adressée de profiter de la présence parmi eux de nombreux réfugiés huguenots et piémontais pour exécuter du côté de la Bourgogne une diversion à main armée qui leur eût valu la reconnaissance impérissable de l'empereur et de ses alliés? (3)

Assurément la cessation de l'hostilité zuricoise eût contribué dans une mesure appréciable au rétablissement de relations supportables, sinon très confiantes entre le Louvre et le Corps évangélique des Ligues. Amelot en convenait tout le premier. (4) Aussi, alors que le blocus impérial sévissait à l'égard des cantons septentrionaux, (5) et bien que l'ordre eût été renouvelé aux enseignes protestantes de l'armée royale de s'abstenir de combattre celles de l'armée adverse, (6) l'ambassadeur s'était-il attaché à convaincre son maître de l'opportunité de laisser le *Vorort* s'approvisionner de sel et de céréales dans les provinces françaises limitrophes du Jura. (7) Mais la difficulté qu'il éprouvait à se procurer sur les bords de la Limmat le concours d'un homme d'Etat disposé à seconder son effort contraignit bientôt Amelot à ralentir ses démarches, quitte à les reprendre avec un redoublement d'énergie, l'occasion s'offrant. (8)

Au demeurant, sans l'appui de Berne, il n'était pas à prévoir que Zurich fût en mesure de se livrer de façon très efficace à des manifestations hostiles

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 24 décembre 1689. loc. cit.

(2) „Si puo però temere che dall'Impero entrino insensibilmente nel Fricktal, che comunica col Bernese e per quella via gionger sino nel paese di Vaux.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 22 ottobre 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — Conversation d'un conseiller de Berne avec un conseiller d'Amsterdam sur les affaires du temps (Amsterdam, 1690, in-12). p. 7.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 14 mai 1689. Af. Etr. Suisse. LXXXVIII. 206.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 11 novembre (1re) 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 248.

(5) *Amelot à Zurich.* Soleure, 6 mars 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 237. — *Amelot au roi.* Bade, 13 septembre, 8 et 12 octobre 1689. *Ibid.* LXXXIX. 132, 201, 208. — *Zurich à Amelot.* 23 septembre 1689. *Ibid.* LXXXVII. 338. — *Jean Grebel à Amelot.* Zurich, 14/24 septembre 1689. *Ibid.* LXXXVII 339

(6) *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 9. Februar 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. F. LXI. n° 25.

(7) *Amelot au roi.* Bade, 13 juillet 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 28. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 22 dicembre 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 9 décembre 1690. Aff. Etr. Genève. V. 365.

(8) *Amelot au roi.* Soleure, 30 novembre 1689 (2de). Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 273.

envers la France et encore moins à rompre avec cette puissance.(1) C'était en conséquence sur Berne que devait se porter toute l'attention de l'ambassadeur, sur Berne qu'il avait à concentrer l'action secrète et pressante de sa diplomatie.(2) Plus heureux ou plus habile que son prédécesseur Tambonneau, Amelot avait réussi à s'aboucher dans cette cité avec deux espions de marque, le Sr Kœnig et la dame de Watteville.(3) Le premier, mû du désir de venger son frère décapité «pour crime politique»,(4) se déclarait disposé à solliciter de son gouvernement une mission de confiance auprès de la cour de Londres et à aviser en secret l'ambassadeur de tout ce qu'il y traiterait.(5) Comme gage de la sincérité de son adhésion à la cause française, il venait d'indiquer à Amelot les lieux vers lesquels les Bernois comptaient, en cas d'une guerre civile, diriger leur offensive, et le représentant du roi Très-Chrétien s'était empressé d'en donner connaissance aux cantons catholiques.(6) La seconde, apparentée à plusieurs familles patriciennes de la ville suisse, était l'épouse de ce greffier de Valangin, Perregaux, «homme obscur» que Tambonneau se proposait d'établir en qualité d'agent secret au pied du Gurten, mais auquel Colbert de Croissy avait refusé l'investiture de cette fonction.(7) Femme d'intrigue, «à l'esprit un peu vif et trop alerte, elle se gardait mal des indiscrets».(8) Sa conduite imprudente ayant éveillé des soupçons, des lettres furent interceptées qu'elle adressait à l'un des officiers de l'ambassade, le trésorier des Ligues, Deschanais.(9) Aussitôt incarcérée et soumise à la torture,(10) elle

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 11 novembre 1689 (1re). Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 248.

(2) *Ibid.*

(3) „Je cherche par toutes les voyes possibles à y establir (à Berne) une correspondance avec quelques uns des principaux magistrats. Je me suis servy pour cela d'une dame de la famille de Watteville, mariée à l'officier de Valangin, laquelle a pour proches parens les principaux du Conseil de Berne… Je l'ay engagée d'aller à Berne et d'y rester sous prétexte de consulter des médecins et de reprendre son air natal sur ses indispositions.“ *Amelot au roi.* Soleure, 25 et 29 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 229, 231. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 1er juillet 1689. *Ibid.* XC. 73. — *Amelot au roi.* Soleure, 5 octobre et 16 novembre 1689. *Ibid.* LXXXIX. 189, 244. — E. Bähler. Der Freischaarenzug u. s. w. p. 63.

(4) „Le Sr Kœnig, dont la teste a volé à Berne…“ *Gravel de Marly à Tambonneau.* Cologne, 17 février 1686. Aff. Etr. Cologne. XXX. 58. — Tillier. Geschichte des Freistaates Bern. IV. 316.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 5 et 22 octobre, 19 novembre (1re) 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 189, 216, 248.

(6) *Ibid.* — „In queste parti, li motivi politichi, abbenche gravi, non han peso, se non nell'urgenza della necessità, movendosi dal solo utile presentaneo.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 6 aprile 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 19 novembre 1689 (1re). Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 248.

(8) *Amelot au roi.* Soleure, 22 octobre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 216 — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 30 décembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 380.

(9) „Elle a esté constituée prisonnière sur ce qu'on avoit observé que, depuis quelque temps, elle entretenoit une correspondance fort fréquente avec des gens de Mr l'ambassadeur de Soleure et que, le dimanche au soir, on intercepta un paquet de lettres adressantes à Mr des Chenaix (Deschanais), trésorier de Soleure, qu'elle lui vouloit faire tenir par un exprès.“ *Jean-Louis Thormann à (Coxe).* Berne, 25 décembre 1689 (v. s.). Foreign Off. Switzerland. Misc. Pap. VI (1689—1690).

(10) *Nouvelles de Zurich* du 29 décembre 1689 et *de Bâle* du 1er janvier 1690. Gazette d'Amsterdam du 10 janvier *1690.* — „per sospetto d'intelligenza col Sigre ambasciatore di Francia, al quale fossero con questo mezzo rivelati li segreti e le risoluzioni di quel Senato.“ *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 26 gennaio 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — Mercure historique et politique (La Haye, 1690). t. VIII. 152. — Tillier. op. cit. IV. 317 sqq.

dénonça l'avoyer d'Erlach, avec lequel Amelot entretenait en effet une active correspondance clandestine,(1) puis se rétracta et laissa son procès se poursuivre sans qu'il fût possible de lui arracher les aveux sensationnels dont on redoutait la révélation tant à Paris qu'à Soleure.(2) L'arrestation de la dame de Watteville était-elle, ainsi que l'affirmait Iberville, une complaisance de l'autorité du « Mittelland » « pour ses sots peuples », convaincus de l'existence de négociations blâmables entre certains de ses magistrats et le représentant de la Couronne Très-Chrétienne en Suisse?(3) Ou n'était-elle pas plutôt un épisode de la lutte engagée entre les deux Conseils de Berne: le Petit, où l'influence de Sigismond d'Erlach demeurait prépondérante, et le Grand, dont la cabale de Dachselhoffer était maîtresse souveraine?(4) Toujours est-il que ce dernier tint à contrôler la marche de l'enquête poursuivie contre l'accusée.(5) Il ne put être établi que celle-ci eût communiqué au ministre d'une puissance étrangère le résultat des délibérations arrêtées au *Rathhaus*.(6) On s'efforça en revanche de l'inculper du crime d'adultère avec son secrétaire(7) et d'une tentative d'empoisonnement sur la personne de son mari,(8) dont le gouvernement de Berne demandait, d'autre part, l'arrestation à celui de Neuchâtel.(9) Con-

---

(1) „[J'ay seu par le Dr Kœnig que ceux] des magistrats de ce canton qui sont bien intentionnés [pour la France avoient pris des mesures ensemble pour empescher que le malheur arrivé à la dame de Vatteville ne put leur porter de préjudice, quand mesme la force des tourments obligereoit] cette femme à nommer ceux avec lesquels j'ay eu correspondance par son moyen... L'avoyer d'Erlack a répondu à ce que je luy [avois escrit sur cette affaire] que les intentions et recommandations de ma part pourroient faire plus de mal que de bien.“ *Amelot au roi.* Soleure, 4 et 7 janvier 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 12, 16.

(2) „Alss mann die Verrätherin... würklich gestreckt, hat sy an der Marter vil bekänth, allein im widerher underlassen alles gelaügnet.“ 29. Dezember 1689. Stadtbibl. Bern. Mss. Helvet. X. 222 nº 16. — *Amelot au roi.* Bade, 20 juin, 6 et 13 juillet: Soleure, 24 décembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 299; LXXXIX 11, 28, 293. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 30 décembre 1689. loc cit. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 5 gennaio 1690. Arch di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 9 marzo 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Criminal Process Catharinæ Franciscæ Perregaux* (Aus dem Turmbuch der Stadt Bern. 1684—1690). — *Mémoire de Madᵉ Perregaux, née de Watteville, présenté en 1714 à Mr le comte du Luc, ambassadeur de France en Suisse.* (Bibl. der Stadt Bern Mss. Helvet. X. 111.) [Ces deux pièces ont été imprimées dans: Archiv des histor. Vereins des Kantons Bern. 6. Band. 1. Heft. p. 16 et 71.] L'original de la seconde est conservé dans les Archives de Mr Samuel de Perregaux (abbaye de Fontaine-André, près de Neuchâtel).

(3) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 6 janvier 1690. Aff. Etr. Genève. V. 385. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 6 et 10 janvier 1690. *Ibid.* VIII. 12, 26. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 6 janvier: Marly, 13 janvier 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 139, 140 — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 19 gennaio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — „Les plus sages souhaiteroient que cette dame n'eût pas été découverte“ Mercure historique et politique (La Haye, 1690). t. VIII. 152 (février 1690).

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 17 août 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 90.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 31 décembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX 306. — *Criminal Process Catharinæ Franciscæ Perregaux.* loc. cit.

(6) *Ibid.* — *Colbert de Croissy à Iberville.* Marly, 27 janvier 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 40.

(7) „L'amour se fourre partout.“ Mercure historique et politique (La Haye, 1690). t. VIII. 263.

(8) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 17 et 24 janvier 1690. Aff. Etr. Genève. XII 33; VIII. 41. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 26 gennaio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Nouvelles de Bâle* du 26 février 1690. Gazette d'Amsterdam du 18 mars 1690. p. 88

(9) *Bern an Neuenburg.* 11/21. und 13./23. Dezember 1689, Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. IX. p. 242, 246.

damnée au châtiment suprême, elle parvint néanmoins à échapper à l'exécution de la sentence[1] et peu à peu le silence se fit sur cette affaire qui, durant plusieurs mois, avait passionné l'opinion dans toute l'Helvétie protestante.[2]

Ainsi qu'Amelot le faisait remarquer avec beaucoup d'à-propos, l'harmonie des relations entre la France et les maîtres du pays de Vaud ne pouvait être rétablie « tout d'un coup », car, « avant d'espérer que ce canton fasse bien, il faut l'empêcher de faire mal ».[3] A Berne, au dire d'Iberville, « on ignorait tout de ce qui se passoit dans le monde ».[4] Acceptable, au pis aller, en ce qui concernait les menues nouvelles, cette allégation ne l'était assurément pas au regard des grands événements de la politique européenne. On était si bien au fait dans le *Mittelland* des succès de la cause orangiste en Angleterre que, non contents de suggérer le rappel au pays des nombreux officiers à la solde du Louvre, ce qui eût été, de l'aveu même de l'ambassadeur de Savoie, une violation manifeste de l'alliance de 1663,[5] certains membres du Grand Conseil caressaient le projet d'une expédition militaire en Franche-Comté, dans l'espoir que, se sentant appuyé par les armes bernoises, le peuple de cette province secouerait le joug du roi Très-Chrétien.[6] Toutefois le sens des réalités n'était pas aboli chez les magistrats du plus puissant des cantons au point de leur faire oublier que la France bornait sur une assez vaste étendue l'une des frontières de leur Etat,[7] et qu'une nouvelle voie de pénétration vers les bailliages vaudois eût été réalisée par l'adoption du projet de construction d'une route carrossable de Pontarlier à Neuchâtel.[8] Si donc une rupture devenait inévitable avec le gouvernement de Paris, on eût souhaité à Berne n'en assumer

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 4 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 156. — „La France, qui s'accommode de touttes sortes de personnes, s'est servie de celle-cy (Mme de Watteville) pour broulier la pluspart des famillies considérables de cette ville par beaucoup de faux rapports (meslés touttefois de quelques vérités) qu'elle faisoit et aux uns et aux autres, aussi bien qu'à Monsieur Hammelot, de la part duquel elle agissoit, de mesme avec les deux autres partis. La chose mesme a esté si loing, qu'elle fust arrestée prisonnière, il y a plus de deux ans et oroit *(sic)* eu le col couppé, sans l'aliance qu'elle a avec tout ce qu'il y a de gens de qualité à Berne... On a imprimé un petit livre contenant toute cette histoire.“ *Herwarth to Blathwayt.* Bern, 20/30 July 1692. British Museum. Addit. Mss. *9741.*

(2) *Extrait d'une lettre de Berne.* 28 janvier/7 février 1690. Arch. Guerre. CMLXVII. 201. — *Coxe to the Secretary of State.* Zurich, 21 Febr./6 March 1690. Foreign Off. Switzerland. Misc. Pap. VI. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 9 marzo 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Criminal Process u. s. w.* loc. cit. — *Herwarth to William Blathwayt.* Berne, 20/30 July 1692. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — Tillier. op. cit. IV. 321.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 19 novembre 1689 (1re), 15 octobre 1691. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 248; XCV. 205. — *Amelot à Iberville.* Soleure, 13 décembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 380.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 31 mai 1689. Aff. Etr. Genève. V. 63.

(5) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 21 décembre 1688. Aff. Etr. Grisons. XI. pièce 69. — *Amelot au roi.* Soleure, 17 août 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 90. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 5 gennaio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 14 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 206. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 9 octobre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 269. — *Gautier to Shrewsbury.* Zurich, 14 Mai 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. VI. — Kilchenmann. Die Mission Th. Coxe's in der Schweiz. 1689—1692. p. 12.

(7) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 25 novembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 352.

(8) *Louvois à Amelot.* Versailles, 17 novembre 1689. Arch. Guerre. DCCCLXI. 54.

la responsabilité qu'en cas d'absolue nécessité.([1]) De là l'insistance apportée par les autorités de cette ville à énumérer leurs griefs particuliers à l'égard de Louis XIV,([2]) qu'il s'agît du «scandaleux abaissement» de la solde du régiment d'Erlach, négocié en 1672 par Stoppa,([3]) de l'introduction dans ce même régiment d'un major catholique,([4]) de l'exclusion systématique prononcée contre les Bernois aptes à être admis en l'hôtel des Invalides([5]) ou des tentatives de conversion dont maints d'entre eux se voyaient l'objet.([6]) De là leurs revendications obstinées, incompréhensibles aux yeux de certains ministres étrangers, des fruits d'une alliance dont elles-mêmes s'abstenaient d'observer les clauses les plus importantes,([7]) leur prétention, à première vue quelque peu stupéfiante, mais que le roi, pour des raisons de haute politique, ne repoussait pas absolument,([8]) de toucher l'argent de leurs pensions arriérées, d'être remboursés d'une partie de leurs créances sur la couronne,([9]) de négocier des contrats avantageux pour l'approvisionnement en sel comtois de leurs magasins d'Yverdon,([10]) d'exiger de leur allié français l'assurance formelle qu'il ne méditait aucune entreprise contre Genève,([11]) d'être gratifiés du renouvellement des lettres-patentes données à Calais en juillet 1658([12]) et surtout de voir licencier sans retard le régiment d'Erlach et lever un autre régiment à des conditions meilleures.([13]) Au total, en de pareilles conjonctures, c'eût été déjà beaucoup que de maintenir Berne, Zurich et les cantons de leur groupe dans un état de stricte neutralité entre les belligérants. Mais était-il encore temps pour le roi Très-Chrétien de se contenter même d'une solution très peu conforme en somme à

---

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 3 et 31 janvier et 3 mai 1689, 30 juin et 19 décembre 1690. Aff. Etr. Genève. V. 31; VI. 1, 3; VIII. 244; IX. 134. — *Amelot au roi.* Soleure, 14 mai, 1er octobre, 19 novembre 1689. Aff. Etr. Suisse LXXXVIII. 206; LXXXIX. 132, 248. — *Govone al duca di Savoia.* Aarau, 24 agosto 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Marly, 14 septembre 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 21. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 1° ottobre 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Amelot à Colbert de Croissy.* Soleure, 8 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 112.

(2) Eidg. Absch. VI² *A.* 272 *n.*

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 21 décembre 1689. Aff. Etr. Grisons. XI. pièce 69.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.* — Tillier. Geschichte des Freistaates Bern. IV. 299.

(7) „Non si penetra il motivo di questa variatione di condotta del detto cantone... Non manca di sale, ricavandone dal Tirollo.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 8 dicembre 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV.

(8) *Le roi à Amelot.* Versailles, 2 et 9 décembre 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 132, 133.

(9) *Amelot au roi.* Bade, 20 juin, 11 et 18 juillet, 19 novembre 1689, 21 juin 1690. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 291; LXXXIX. 20, 45, 248; XCI. 425. — Staatsarchiv Bern. Rathsmanual. CCXIX. p. 22 (Donstag, 31. Oktober 1689. v. s.); p. 386 (Montag, 23. Dezember 1689. v. s.); CCXX. p. 47 (Samstag, 25. Januar 1690. v. s.). — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 8 dicembre 1689. loc. cit. — *P. Venier al Senato.* Parigi, 8 marzo 1690 (2da). Frari. Francia. CLXXXI. n° 140. — *Amelot au roi.* Soleure, 5 avril et 21 juin 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 219, 425.

(10) *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 19 novembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 248. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 11 maggio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

(11) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 18 novembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 341.

(12) *Le roi à Amelot.* Versailles, 13 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 157.

(13) *Amelot au roi.* Soleure, 16 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 184.

l'esprit et à la lettre du traité de 1663, alors que de toute évidence les protestants d'Helvétie se fussent empressés de le dénoncer, au cas où l'Angleterre et les Provinces-Unies eussent été aussi rapprochées du Jura, des Alpes et du Rhin que l'était la France? (1)

Efforts de Guillaume III, roi d'Angleterre afin de détacher de l'alliance de la France l'ensemble du Corps helvétique. — Iberville succède à Dupré à la résidence de Genève. — Son attitude agressive à l'égard des autorités de la Seigneurie. — Relations entre Genève et la cour de Saint-James. — Mission projetée de Philibert d'Herwarth, baron d'Huningue auprès des magistrats de la cité de Calvin.

VII. De même que jadis Cromwell s'était efforcé de refaire l'union entre les diverses confessions réformées du continent et, par ce moyen, de soustraire ses coreligionnaires suisses à l'hégémonie française, de même, trente-cinq ans plus tard, Guillaume III d'Orange assignait comme tâche à sa diplomatie de détacher de l'alliance de cette puissance non seulement les cantons protestants, mais l'ensemble du Corps helvétique. (2) Là où le Lord-Protecteur avait échoué, le nouveau roi d'Angleterre prétendait réussir, surtout au lendemain du désastre des Barbets, désastre qui eût été sans doute évité, si ses conseils de procrastination avaient été suivis. (3) Dans la réalité, les circonstances paraissaient des plus propices au succès de ses démarches.

La révocation de l'Edit de Nantes, les persécutions infligées aux Vaudois du Piémont et, en première ligne, l'éviction des Stuarts du trône britannique avaient facilité entre ce dernier et les Etats confédérés de la nouvelle croyance, soit en Suisse, soit « dans son climat », une reprise de relations amicales sincèrement souhaitée des deux parts, avec quelques restrictions toutefois du côté de Genève. (4) Tandis, en effet, qu'à Zurich et à Berne, peuple et magistrats étaient « gonflés » des victoires de l'ancien stathouder, (5) les autorités de la petite république du Léman mettaient une sourdine à leur enthousiasme. (6) La nécessité de ménager les susceptibilités d'un puissant voisin, de la volonté duquel dépendait en somme le maintien ou la suppression des ressources économiques qu'elles se procuraient dans le pays de Gex, les contraignait d'autant plus

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 14 juin 1689. Aff. Etr. Genève. V. 88.

(2) *Le roi à Amelot.* Versailles, 25 novembre 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 129.

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 7 octobre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 255.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 3 janvier 1689 et 28 février 1690. Aff. Etr. Genève. VI. 1; VIII. 78.

(5) *Bern an Zürich.* 4./14. März 1689. St-Arch. Bern. Engellandbuch A. 731. — Berner Rathsmanual. CCXVI. 264, 428 (Zinstag, 9/19. April 1689). — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 20 janvier 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 32.

(6) *Bern an Zürich.* 21./31. August 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 231.

à la prudence,[1] qu'un nouveau résident français, Charles-François de La Bonde, Sr d'Iberville s'était, dès les premiers jours de décembre 1688, installé dans leur ville, où il recueillait, ainsi qu'il a été dit plus haut, la succession de Roland Dupré.[2] Actif, passionné, très particulièrement désireux de mériter l'approbation du Conseil de conscience, ce personnage ignorait tout de la mentalité de ses hôtes, qualifiés par lui de « bestes féroces »,[3] ou de celle des religionnaires, « à peine instruits des premiers principes du Christianisme »,[4] dont on le chargeait de solliciter le retour « à la vraye foy »[5] et qu'il supposait n'avoir franchi la frontière française que dans l'intention « de voir du pays ».[6] Si, à la différence de Laurent de Chauvigny, il évitait de soutenir les revendications de l'évêque et du chapitre d'Annecy et eût souhaité que le roi leur fît imposer « un silence éternel »,[7] sur d'autres points en revanche son attitude offrait de frappantes analogies avec celle reprochée au premier résident. Comme celui-ci, il se proposait d'assister de façon régulière aux prêches de Saint-Pierre,[8] d'y intimider par sa présence les ministres du Saint-Evangile, de surveiller leurs écarts de paroles et de s'assurer que le nom du roi précédait celui de tous les souverains d'Europe dans les prières publiques.[9] Cette prétention, non moins que celle d'empiéter sur les attributions d'Amelot en menant, à l'insu de cet ambassadeur, des intrigues à Berne,[10] lui attira au reste un blâme formel de la cour.[11] C'était trop déjà qu'il s'attardât à écouter les confidences de Budé, « homme à hautes idées », lequel se promettait de lui dévoiler les projets les plus secrets de Guillaume d'Orange sur le continent,[12] qu'il se renseignât sur les allées et venues de Henri Du Quesne, assez audacieux pour vendre sa propriété d'Aubonne et méditer de s'établir avec les siens dans l'île Rodrigues,[13] ou qu'il se targuât, comme d'un grand succès, d'avoir obtenu des Syndics et

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 18 novembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 341.

(2) *Le roi à Genève* (Lettres de créance d'Iberville). Fontainebleau, 14 octobre 1688. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3836.* — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 6 décembre 1688. Aff. Etr. Grisons. XI. pièce 67.

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 5 avril 1689. Aff. Etr. Genève. VI. 34. — „Peuple féroce, jaloux de sa liberté." *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 18 novembre 1689. *Ibid.* V. 341.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 3 janvier 1689. Aff. Etr. Genève. VI. 1.

(5) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 15 décembre 1688. Aff. Etr. Genève. III suppt. 331.

(6) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 3 janvier 1689. Aff. Etr. Genève. VI. 1.

(7) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 25 mars 1689. Aff. Etr. Genève. VI. 8. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 8 avril 1689. *Ibid.* V. 12.

(8) „Il est certain que la présence de Mr de Chauvigny gênoit les ministres et les obligeoit de mesurer leurs discours." *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 5 avril 1689. Aff. Etr. Genève. VI. 34.

(9) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 17 mars 1689. Aff. Etr. Genève. V. 6.

(10) *Le roi à Genève.* Versailles, 18 décembre 1688 (Créances pour Amelot). Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3836.* — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 21 décembre 1688. Aff. Etr. Grisons. XI. 69e pièce. — *Le roi à Iberville.* Marly, 20 avril 1689. Aff. Etr. Genève. V. 1.

(11) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 25 mars 1689. Aff. Etr. Genève. V. 10.

(12) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 3 janvier 1689. Aff. Etr. Genève. VI. 1.

(13) soit la plus petite des Mascareignes. — *Dupré à Colbert de Croissy.* Genève, 6 avril 1685. Aff. Etr. Genève. III suppt. 136. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 8, 17 et 29 mars, 22 juin, 28 août et 23 novembre 1689. *Ibid.* V. 6, 97, 181 ; VI. 6, 9, 48. — Mlle A. de Chambrier. Henri de Mirmand. 150 sqq.

Conseils que défense fût faite aux religionnaires de continuer à s'assembler chaque jour à la poste, où l'un d'eux «lisait à haute voix les nouvelles.» (1)

Si grande que fût la déférence dont usait le gouvernement de Genève à l'égard de celui de Paris, il était à prévoir toutefois que la répercussion du changement de dynastie survenu en Angleterre se ferait sentir «au dommage de la France» jusqu'au pied du Salève. Dans la réalité, dès le 25 avril, puis avec plus de sûreté le 7 juin 1689, alors que plusieurs semaines s'étaient écoulées depuis la notification de l'avènement de Guillaume III au Corps helvétique, (2) Iberville avait pu aviser le Louvre du dessein de ce prince d'accréditer un envoyé spécial auprès des autorités de la petite république du Léman. (3) Le nom du personnage désigné pour accomplir cette mission donnait à celle-ci sa véritable signification. (4) Ancien sujet de Louis XIV, Philibert d'Herwarth, baron d'Huningue, Sr des Marais, transfuge de la cause française, s'employait désormais avec passion à la desservir à l'étranger. (5) Membre du Parlement, au temps de Charles II Stuart, il avait combattu la politique de ce monarque et voté l'exclusion du duc d'York (21 octobre 1680). (6) Passé en Hollande, puis en Hongrie, où il prit du service sous le duc de Lorraine, il avait regagné La Haye et y était entré dans les bonnes grâces du prince d'Orange. Riche, hardi, généreux, aimant la bonne chère, on le considérait à Paris comme un homme «dangereux» et il y avait lieu d'appréhender qu'il ne séduisît par ses prodigalités «le bas peuple de Genève», sinon les magistrats de cette ville. (7)

L'embarras qu'éprouvèrent ces derniers à la réception des avis de Londres fut extrême et les conseils, qu'à leur demande, ils reçurent de Berne à ce sujet ne le dissipa point. (8) D'une part, en effet, les Syndics et Conseils répugnaient à faire montre d'ingratitude envers le nouveau roi de la Grande-Bretagne, à la munificence duquel ils devaient l'achèvement de leurs remparts. (9) De l'autre, leur certitude était entière, qu'en souscrivant au désir de ce prince, ils offenseraient gravement le roi Très-Chrétien. (10) Le but que se proposait

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 25 avril 1689. Aff. Etr. Genève. V. 22.

(2) *Guillaume III au Corps helvétique.* Whitehall, 5 mars 1689; *Zürich an Luzern.* 8./18. April 1689. St-Arch. Luzern. Grossbritanien; Stadtbibl. Bern. Mss. Helvet. VI. 119. — J. K. Steiner. Diplom. Verhandlungen von 1683 bis 1693. Stadtbibl. Bern. Mss. Hist. Helv. VI. 119. — Hoiningen-Huene. Beziehungen zwischen der Schweiz und Holland im XVII. Jahrhundert. p. 16. — Tillier. op. cit. IV. 312.

(3) *Nouvelles de Bâle* du 10 avril 1689. ap. Gazette d'Amsterdam du 25 avril *1689*. p. 188. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 25 avril et 7 juin 1689. Aff. Etr. Genève. V. 22, 79.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 28 juin 1689. Aff. Etr. Genève. V. 104. — *Du Bourdieu à Shrewsbury.* 26 décembre 1689. Public. Rec. Off. St. Papers. Switzerland. XLIX (1689—1718).

(5) Calendar of State Papers. Foreign. 1689—1690. p. 212.

(6) et non *1681.* — *contra: Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 19 juillet 1689. Aff. Etr. Genève. V. 133.

(7) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 19 juillet 1689. loc. cit. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 29 juillet 1689. Aff. Etr. Genève. V. 143.

(8) Eidg. Absch. VI2 *A.* 383.

(9) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 2 mai, 7 juin 1689, 22 juin 1691. Aff. Etr. Genève. V. 79; VIII. 155; IX. 358.

(10) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 2 janvier 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 158. — *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 28 January (s. v.) 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no VIII.

d'atteindre Guillaume III en dépêchant Herwarth à Genève semblait des plus apparents. S'il lui conférait le titre d'envoyé extraordinaire, supérieur dans l'échelle des grades diplomatiques à celui de résident, c'était à seule fin de créer un conflit de préséance entre le nouvel arrivant et Iberville, de contraindre celui-ci à la retraite et de substituer à jamais l'influence anglaise à l'influence française dans les Conseils de la Seigneurie.(1) En juillet 1689, l'espoir subsistait encore au sein de ces derniers que, grâce à l'entremise de Gilbert Burnet, évêque de Salisbury, la fâcheuse et inopportune démarche britannique pourrait être évitée.(2) Cet espoir fut déçu.(3) Et l'annonce d'un grave accident survenu au Sr des Marais, « blessé à la teste », ne retint pas longtemps l'attention des magistrats genevois.(4)

Restait, à la vérité, une suprême ressource, celle de faire enlever le « renégat », fût-ce à son passage à Versoix, fût-ce dans la cité de Calvin même.(5) Colbert de Croissy préconisait cette solution violente.(6) Il dut y renoncer en présence des dangers qu'elle eût présenté au cas où les cantons protestants se fussent décidés à prendre fait et cause en cette conjoncture pour leurs coreligionnaires de la région du Léman. Cette éventualité, au dire d'Iberville, était d'ailleurs assez problématique,(7) mais, réalisée, elle eût entraîné l'introduction à titre permanent d'une garnison bernoise dans la ville de Genève et le rappel des quelques enseignes de celle-ci à la solde du Louvre.(8)

Dès l'instant que Louis XIV répugnait à user de représailles préventives envers les hôtes de son résident, à ordonner la saisie de leurs immeubles et marchandises en France, à décréter, avec ou sans le concours du duc de Savoie, un blocus sévère à leurs frontières de Gex et du Chablais, à les menacer enfin d'une rupture complète des relations entre les deux Etats,(9) Iberville conservait la faculté d'employer sous sa propre responsabilité les moyens les plus propres à faire échec aux desseins du gouvernement anglais.

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 7 juin, 9 août et 15 novembre 1689. loc. cit.; *au même.* Genève, 19 janvier 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 191.

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 9 août 1689. Aff. Etr. Genève. V. 156. — *Memorandum concerning the reception of Mr d'Herwarth at Geneva.* February 1691. Publ. Rec. Off. London. Royal Letters I (1689—1780). — Eidg. Absch. VI² *A.* 383.

(3) *Warrant for a Treasury warrant to pay to Philibertus Herwart 600 £ per annum as english resident at Geneva.* Hauptoncourt, 2 July 1689. Calend. of St. Papers. Domestic. 1689—1690. p. 174. — *Instructions from the King to Mr Philibert Herwart, esq. whome wee have appointed to reside in the quality of our envoyé with the republik of Geneva.* Hauptoncourt, 5/15 August 1689. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº 7 (1690—1694. Entry Book. p. 23).

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 5, 12, 19 juillet et 9 août 1689. Aff. Etr. Genève. V. 110, 121, 133, 156.

(5) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 27 mai et 16 juin 1689. Aff. Etr. Genève. V. 54, 86. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 9 août 1689. loc. cit.

(6) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 19 août 1689. Aff. Etr. Genève. V. 162.

(7) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 15 novembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 328.

(8) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 26 août, 9 septembre et 25 novembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 170, 187, 340. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 28 août, 18 novembre et 30 décembre 1689. *Ibid.* V. 181, 341, 380.

(9) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 15 novembre et 2 décembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 328, 359.

Se renfermer dans un silence sibyllin; éviter le contact des autorités de la petite république; laisser prévoir à celles-ci, par des voies détournées, l'imminence de son prochain rappel;(1) les amener à de salutaires réflexions quant au danger qu'eût présenté pour elles un brusque changement d'orientation de leur politique, telles devaient être durant plusieurs semaines les principes directeurs de la conduite du résident.(2) Point ne fut besoin, à la vérité, de pousser les choses à l'extrême. Les préparatifs de départ d'Iberville demeurèrent sans objet.(3) Probable encore en août,(4) l'arrivée d'Herwarth des Marais aux Ligues ne l'était déjà plus en novembre.(5) Aussi bien la disgrâce de son parent et protecteur, Lord Halifax, survenue entre-temps, allait contribuer à différer de plus d'une année la réalisation d'un projet cher entre tous aux coryphées de la coalition anti-française en Helvétie.(6)

Intrigues britanniques à Berne. — La mission de James Johnston auprès des autorités de cette ville demeure à l'état de projet. — Le fils du bourgmestre Escher est dépêché en secret à Londres. — Thomas Coxe est désigné pour représenter le roi d'Angleterre en Suisse. — Ses instructions. — Son arrivée à Zurich. — Difficultés de la tâche qui l'y attend. — La reconnaissance de Guillaume III combattue par les cantons catholiques. — Levée britannique. — Moyens auxquels recourt Amelot pour l'entraver. — Enumération des corps de troupes helvétiques au service de l'étranger. — Etat des esprits à Zurich et à Berne. — Inquiétudes de l'ambassadeur à Soleure. — L'accès des Conseils du plus puissant des cantons fermé aux parents des officiers à la solde de la Couronne Très-Chrétienne. — Coxe offre aux Confédérés de la nouvelle croyance l'alliance de son souverain. — Correspondance acerbe échangée entre Amelot et le « Vorort » au sujet de la reconnaissance de Guillaume III.

VIII. Bien qu'à son avis, il n'y eût « aucun sentiment d'affection pour Sa Majesté dans le cœur des protestants »,(7) Iberville, dont les attaches à

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 12 avril, 7 octobre, 15 et 18 novembre 1689. Aff. Etr. Genève. VI. 37, 255, 328, 341. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Fontainebleau, 14 octobre; Versailles, 18 novembre 1689. *Ibid.* V. 267, 327.

(2) *Ibid.*

(3) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 22 et 29 avril, 30 juin 1689. Aff. Etr. Genève. V 15, 20, 103.

(4) *Certificate of Mr Herwart's Departure as resident at Geneva.* Hamptoncourt, 5 August 1689. Calendar of St. Papers. Domestic. 1689—1690. p. 210.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 11 novembre 1689 (1re). Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 248. — *Nouvelles de Cologne.* 15 novembre 1689. ap. Gazette d'Amsterdam du 21 novembre 1689. p. 428. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 2 décembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 359.

(6) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 17 mai 1689, 4 avril 1690. Aff. Etr. Genève. V. 46; VIII. 120.

(7) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 17 août 1689. Aff. Etr. Genève. V. 163.

Berne valaient pour le moins celles d'Amelot,(1) n'avait découvert encore nulle trace de négociations secrètes entre cet Etat et la cour de Londres à l'heure où il signala au Louvre l'imminence du départ d'Herwarth pour Genève.(2) Ce ne fut pas, en effet, avant le commencement d'avril que Guillaume III, qui, dans l'intervalle, avait, le 5 mars, notifié son avènement au Corps helvétique,(3) prit la résolution de dépêcher auprès des cantons un envoyé spécial en la personne de James Johnston, cousin de l'évêque de Londres.(4) Il s'agissait tout d'abord d'obtenir des Confédérés de l'une et de l'autre confession qu'ils reconnussent le nouveau souverain de la Grande-Bretagne. Les protestants y consentirent sans difficulté, car leur siège était fait à cet égard.(5) Les catholiques, en revanche, se rangeant derrière Amelot, s'y refusèrent de façon catégorique.(6) Il s'agissait en outre de tenter un effort considérable à l'effet de porter les Suisses « à entrer dans des engagements contraires aux intérêts de la France », engagements tels que Berne et Zurich n'eussent pu y souscrire qu'en se détachant du Corps helvétique ou en amenant par la violence les membres de celui-ci à leurs vues.(7) Il s'agissait enfin de préparer, avec la connivence des autorités des cités évangéliques et des religionnaires réfugiés aux Ligues, parmi lesquels le ministre Sagnol de Lacroix,(8) un soulèvement général ou partiel des huguenots du Vivarais, des Cévennes, du Dauphiné et du Bordelais.(9) Johnston, qui s'était attaché comme secrétaire le Sr Fatio, de Dully, apparenté aux meilleures familles des bailliages romands, avait des lettres de recommandation pour l'avoyer d'Erlach.(10) A la dernière heure, l'exécution de sa mission fut différée, puis abandonnée.(11) En dépit de ce contre-temps,

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 21 décembre 1688. Aff. Etr. Grisons. XI. pièce 69.

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 7 juin 1689. Aff. Etr. Genève. V. 79.

(3) *Guillaume III au Corps helvétique.* Whitehall, 5 mars 1689; *Zürich an Luzern.* 8./18. April 1689. St-Arch. Luzern. Grossbritanien.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 12 avril 1689. Aff. Etr. Genève. VI. 37. — Kilchenmann. op. cit. 58.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 20 avril 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 165. — *Les cantons protestants, Saint-Gall et la ville de Bienne à Sa Mté Britannique.* Bade, juin 1689. *Ibid.* LXXXVIII. 270. — *Vaterländisches Bedenken über die Frage ob ein lobl. Evangelische Eidtgnossenschafft Wilhelmo III, König in England in wehrenden disen Kriegsbewegungen Assistenz und Bey-Hülff an Volk leisten köne?* (1690). Stadtbibl. Bern. Mss. Helv. VI. 119. n° 73.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 20 et 25 avril et 2 mai 1689. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 29 avril et 13 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 50, 55. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 13 maggio 1689 e 26 gennaio 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII, LXXXIV. — Eidg. Absch. VI² *A.* 274 *a.*

(7) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 19 avril 1689. Aff. Etr. Genève. V. 16.

(8) *Le roi à Amelot.* Versailles, 30 décembre 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 137. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 17 janvier 1690. Aff. Etr. Genève. XII. 33. — St-Arch Bern. Rathsbuch. CCV. 207 (15./25. Juli 1686). — E. Jaccard. Isaac Sagnol de Lacroix (Lausanne, 1900). p. 111 sqq.

(9) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 19 avril 1689. Aff. Etr. Genève. V. 16. — *Memorandum upon Swiss affairs.* 16/26 January 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Iberville à Louvois.* Genève, 28 mars 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 178. — Ric. Huch. Die Neutralität der Eidgenossenschafft ... wæhrend des spanischen Erbfolgekrieges. p. 165.

(10) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 19 avril 1689. Aff. Etr. Genève. V. 16.

(11) *Warrant ... to pay to James Johnston esq. who has been appointed envoy to the Swiss Cantons the sum of 5 £ per diem for his ordinary entertainement and allowance.* News from Whitehall, 7 May 1689. Calendar of State Papers. Domestic. 1689—1690. p. 95. — „Il est bien certain que Mr Jonston n'ira pas en Suisse. Il s'en est excusé sous prétexte d'indisposition.“ *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève. 19 juillet 1689. Aff. Etr. Genève. V. 133.

les agents secrets de la couronne britannique continuèrent à « travailler » Berne de leurs intrigues. Nul doute que, malgré les avis pleins de prudence venus de Zurich, d'où on ne les attendait certes pas,(1) ils eussent trouvé dans le Conseil des Deux Cents une majorité disposée à accueillir leurs offres. Momentanément interceptées par les membres du « Petit Conseil », celles-ci n'eurent pas le succès qu'en attendaient leurs auteurs,(2) ce qui ne les empêcha pas d'enrôler « à force » Suisses, Français et Piémontais, comme si le coup de main médité contre la Franche-Comté par le moyen des cantons, auxquels cette province eût été remise en gage, allait se produire sans délai.(3)

Un rapprochement helvéto-britannique était trop dans l'ordre des choses à cette heure, ses partisans trop convaincus de sa nécessité, ses adversaires trop clairsemés, pour que les négociations poursuivies aux Ligues en mai et en juillet par des agents anglais ne fussent pas reprises sous peu par un ministre à titre permanent, cette fois. A Soleure, comme à Paris, on se montrait inquiet du voyage clandestin à Londres du fils du bourgmestre Escher, chargé d'une mission confidentielle dont les fins étaient un mystère.(4) Elles ne le demeurèrent pas longtemps.(5) Coup sur coup, Amelot apprit que celui que son maître qualifiait d'usurpateur(6) venait de désigner le chevalier Thomas Coxe pour le représenter désormais auprès des cantons et que le départ de ce personnage pour la Suisse semblait imminent.(7) Le furieux assaut diplomatique dont l'ambassadeur français appréhendait les conséquences se préparait ainsi au grand jour et les instructions remises à l'envoyé de Guillaume III

---

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 3 janvier et 15 février 1689. Aff. Etr. Genève. VI. 1, 4.

(2) *Amelot au roi.* Bade, 18 juillet et 10 août 1689 (2de). Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 45, 76.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 14 et 29 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 206, 234. — Mémoires de Sourches (éd. Cosnac). III. 87.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 25 mai; Bade, 11 juin 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 229, 264. — *Le roi à Amelot.* Marly, 23 juin 1689. *Ibid.* XC. 71. — „Les députez suisses qui sont ici arrivez partent la semaine prochaine pour l'Angleterre" *Nouvelles de La Haye.* 9 juillet 1689. ap. Gazette d'Amsterdam du 11 juillet 1689. p. 276. — *Pietro Venier al Senato.* Parigi. 20 luglio 1689. Frari. Francia. CLXXIX. n° 68. — Kilchenmann. op. cit. 57—58. — C. von Hoiningen-Huene. op. cit. 17.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 21 décembre 1690. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 293.

(6) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 22 avril 1689. Aff. Etr. Genève. V. 15.

(7) *Warrant to affix the privy seal to the commission of Mr Cox, envoy to the Swiss Cantons.* Hampton-court, 5 August 1689. Calendar of State Papers. Domestic. 1689—1690. p. 210. — *Passes for Thomas Cox(e), envoy to the Swiss Cantons, to go there with Nathaniel Cox(e) [his brother], Elias Bouhereau [his secretary] etc.* Whitehall, 20 August 1689. *Ibid.* p. 225, 282. — *Nouvelles de Londres.* 26 août 1689. Gazette d'Amsterdam du 2 septembre *1689.* p. 335. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 15 septiembre 1689. Simancas. Estado. *3410.* — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 20 septembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 213. — *Amelot au roi.* Soleure, 19 novembre (2de) 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 258. — *Shrewsbury to the Lords of the Treasury.* Whitehall, 13 February 1690. Calendar of State Papers. Domestic. 1689—1690. p. 460. — *Certificate that Thomas Cox(e), esq., envoy extraordinary to the Swiss Cantons took leave of his Majesty on the 6th of August 1689.* Whitehall, 13 February 1690. *Ibid.* p. 462. — „On prétend que Mr Coq va en qualité d'ambassadeur auprès des Cantons." Mercure historique et politique. t. VII. 1101 (octobre 1689). — L'auteur d'une étude, d'ailleurs assez confuse, sur la mission de Thomas Coxe en Suisse (Zurich, 1914, p. 61), Mr Kilchenmann, indique comme ayant brigué la succession de Johnston, le Sr *Herbort.* Ce personnage, dont il donne la biographie, est le produit de son imagination. Doué de quelque sens critique, Mr K. eût discerné dans *Herbort* une déformation de *Herwart.* Par suite il ne se fût pas montré surpris de ce que celui-là n'eut pas accompagné celui-ci aux Ligues, auquel cas il s'y serait accompagné lui-même.

en précisaient le caractère alarmant. (1) De ces instructions, Amelot ignorait assurément la teneur exacte. Mais il ne lui était pas malaisé d'en tracer à son maître les grandes lignes. De fait, elles laissaient à Coxe la faculté d'opter quant au lieu de sa résidence entre Berne et Zurich, (2) de nouer des négociations avec l'ensemble du Corps helvétique ou avec les cités évangéliques seulement, d'offrir l'alliance de la cour de Londres à celui-là ou à celles-ci, selon l'opportunité de la conjoncture, (3) de donner à ces négociations toute l'ampleur désirable en y intéressant les agents de la coalition anti-française en Suisse et, de façon plus particulière, le ministre des Provinces-Unies, (4) de s'entendre avec ce dernier afin de mettre les cantons occidentaux à couvert d'une attaque, tant du côté d'Huningue que de celui de Gex, (5) d'appuyer les démarches du commissaire de l'empereur, au cas où il solliciterait l'ouverture des passages du pays aux troupes de ce prince, (6) d'assurer l'entretien aux Ligues, durant le prochain hiver, des religionnaires sur le concours militaire desquels les ennemis de Louis XIV comptaient au printemps suivant, (7) d'obtenir enfin des Confédérés, aussi bien des catholiques que des réformés, la promesse qu'ils ramèneraient au chiffre de seize mille hommes leurs contingents à la solde du Louvre et s'abstiendraient de l'aider à défendre ses conquêtes, pour peu que celles-ci fussent postérieures à l'année 1663, date du renouvellement de l'alliance franco-suisse. (8)

Avisé de ce qui se tramait aux Ligues contre son service, le roi Très-Chrétien, dès la fin d'août, prescrivit à son ambassadeur dans ce pays de

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 19 novembre 1689 (2 lettres). Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 248, 258.

(2) „A Berne... le séjour et les manières de vivre paroissent insupportables quand on est accoustumé aux nostres.“ *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 24 janvier 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 41.

(3) *Juan Baptista Cassani ad Alonso Carnero.* Madrid, 21 agosto 1689. Simancas. Estado. *3410.* — *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 7 dicembre 1689 (2da). Frari. Francia. CLXXX. n° 110. — *Nouvelles de Cologne.* 10 février 1690. Gazette d'Amsterdam du 16 février *1690.* p. 56.

(4) *Instructions for our J and W Thomas Coxe, esq., whome wee have appointed to go in quality of Our Envoy extraordinary to the Confederate States of the Swiss Cantons.* Hamptoncourt, 20 August 1689. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 6 (1690—1694. Entry Book. p. 70). — *Menati a Cibo.* Lucerna, 19 gennaio 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — „... Por este medio se pudieran quitar muchos oficiales buenos a la Francia.“ *Juan Baptista Cassani a D. Alonso Carnero.* 24 enero 1690. Arch. gen. Simancas. Estado. *3411.*

(5) *Things the Swiss Cantons will desire as favors of the King William.* July 1689. Pub. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° 6.

(6) *Instructions for Thomas Coxe.* loc. cit.

(7) *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 9 febbraio 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Memorandum concerning the protestants in France adressed to the King and Queen of England.* 25 Mai/4 June 1689. Calendar of State Papers. Domestic. 1689—1690. p. 119. — *Gautier, ministre de S. A. de Brandebourg, à Mylord (Secretary of State).* Londres, 3 octobre 1689. Publ. Rec. Off. Foreign. Switz. Misc. Pap. n° 6. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 27 janvier et fin de janvier 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 48, 53. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 24 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 149.

(8) *Instructions for Thomas Coxe.* loc. cit. — *Juan Baptista Cassani ad Alonso Carnero.* Madrid, 21 agosto 1689. Simancas. Estado. *3410.* — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 22 e 29 dicembre 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 29 dicembre 1689 e 12 gennaio 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII, LXXXIV. — Conversation d'un conseiller de Berne avec un conseiller d'Amsterdam sur les affaires du temps (Amsterdam, 1690). p. 4.

s'opposer de toutes ses forces à l'établissement permanent d'un envoyé du « prince d'Orange » à Zurich ou à Berne. (1) Or, Amelot n'avait pas attendu cet ordre pour combattre par avance, durant la diète de Bade de juillet, un projet aussi nuisible à la cause qu'il défendait. (2) Le *Vorort*, à la vérité, dont les sentiments à l'égard de celle-ci demeuraient cependant pleins d'amertume, l'assura que, s'il ne lui était pas possible d'interdire l'accès de son territoire au représentant d'une puissance amie, du moins s'attacherait-il à ce que celui-ci n'entreprît rien contre le service du roi Très-Chrétien. (3) A Berne, où l'avoyer d'Erlach se croyait en mesure de procurer l'échec de toute tentative de levée à la solde anglaise au cas où elle se produirait, (4) des voix de plus en plus nombreuses se faisaient entendre qui recommandaient la prudence en matière de politique étrangère et déploraient que « quarante enfants de bourgeois » de cette ville eussent depuis peu franchi la Manche afin de « s'initier aux coutumes britanniques. » (5)

Aussi bien le dé en était jeté. Le lundi 21 novembre, arrivant en droite ligne de La Haye, par Francfort, Nuremberg et Schaffhouse, (6) Thomas Coxe fit une entrée solennelle à Zurich, au milieu d'un concours de peuple tel qu'on ne se souvenait de mémoire d'homme en avoir vu de pareil. (7) Salué et complimenté par les bourgmestres et les principaux magistrats de l'Etat, par les délégations du Corps pastoral et des réfugiés français et piémontais qui obtinrent audience de lui sur l'heure, (8) il était accompagné de sa femme et de ses enfants, du marquis d'Arzeliers, huguenot très en vue retiré en Angleterre, et de son secrétaire Bouhereau, médecin de La Rochelle, qu'à tort ou à raison Iberville estimait vénal, (9) et suivi d'un train de maison si con-

---

(1) *Le roi à Amelot.* Versailles, 26 août 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 91.

(2) *Amelot au roi.* Bade, 6 juillet 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 11. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 14 luglio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Convenant à Fagel.* Zurich, 8/18 juillet 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(3) *Amelot au roi.* Bade, 13 juillet 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 28. — *Convenant aux Etats-Généraux.* Zurich, septembre 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(4) *Amelot au roi.* Bade, 8 juin 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 256.

(5) *The Earl of Shrewsbury to the commissioners of the army.* Whitehall, 26 August 1689. Calendar of State Papers. Domestic. 1689—1690. p. 230. — *Amelot au roi.* Soleure, 19 novembre 1689 (1re). Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 248. — *Passes and Post-Warrants for ... Adam-Abraham de Palézieux.* Whitehall, 26 January 1690. Calendar of State Papers. Domestic. 1689—1690. p. 430. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 27 janvier 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 48. — Kilchenmann. op. cit. 65.

(6) *Coxe to the Secretary of State (Shrewsbury).* Elgg, 25 November/5 December 1689. Publ. Rec. Off. Foreign Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 3 décembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 277. — Hoiningen-Huene. op. cit. 77.

(8) *Coxe to the Secretary of State.* Elgg, 16/26 November, 25 November/5 December 1689. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 6 février 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 58. — Kilchenmann. op. cit. 69 sqq.

(9) *Menati a Cibo.* Lucerna, 1° dicembre 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII. — *Amelot au roi.* Soleure, 10 décembre 1689 et 28 janvier 1690. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 280; XCI. 65. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 16 décembre 1689 et 10 janvier 1690. Aff. Etr. Genève. V. 370; VIII. 26.

sidérable qu'aucun doute ne pouvait subsister quant à son intention de faire un long séjour sur les bords de la Limmat.(1) Presque aussitôt le bruit se répandit qu'il avait mission de lever deux régiments pour le service de son maître,(2) et ce bruit, d'ailleurs fondé, ne contribua pas peu à lui acquérir les sympathies de tous ses coreligionnaires d'Helvétie.(3)

Bien reçu à Zurich, à peu près certain de la chaleur de l'accueil qui l'attendait à Berne,(4) l'envoyé britannique ne se dissimulait cependant pas les difficultés de la tâche qui lui était assignée.(5) Non pas qu'il eût à compter avec l'opposition tenace d'un représentant du roi Jacques, le comte Taaffe de Carlingford, lequel, jugeant non sans raison la partie perdue pour lui, se préparait à quitter Bâle afin de regagner Paris par la voie de Strasbourg.(6) Mais il savait devoir trouver en la personne d'Amelot un «terrible antagoniste», toujours prêt à l'attaque et à la riposte, très décidé à lui tenir tête et à lui barrer le chemin de quelques-uns des cantons protestants à tout le moins et celui des cantons catholiques obstinés dans leur résolution de ne le considérer que comme le ministre du «prince d'Orange et non du prétendu roy d'Angleterre.»(7)

Encore qu'il n'ignorât point les ressources dont disposaient les partisans de la Grande-Bretagne à Berne, l'ambassadeur français n'estimait pas qu'il fût «de la gravité des Suisses» de rendre à l'envoyé de cette puissance «des honneurs si exorbitans».(8) «Ces attentions excessives, écrivait-il à Colbert

---

(1) *Ibid.* — *Guillaume III aux cantons protestants.* Hamptoncourt, 10 septembre 1689. Stadtbibl. Bern. Mss. Helv. VI. 119. n° 7.

(2) *Juan Baptista Cassani ad Alonso Carnero.* 24 enero 1690. Simancas. Estado. *3411.*

(3) *Cassani a Carnero.* 24 enero 1690. loc. cit. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna. 2 febbraio 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV.

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 6 janvier 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 139. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 28 juillet 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 285.

(5) *Le roi à Amelot.* Marly, 13 janvier 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 140. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 27 janvier et 28 juillet 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 48, 85.

(6) *Nouvelles de Cologne.* 9 décembre 1689. ap. Gazette d'Amsterdam du 15 décembre *1689.* p. 456. — „On écrit seulement de Bâle que celuy qui a voulu paroistre au nom du roy Jacques se faisoit appeler le comte Daf de Carlingford, qu'il étoit d'une taille un peu au dessus de la médiocre, assez gros, rougeâtre, d'environ 40 ans, d'un teint grossier et d'une physionomie peu fine ... et que le 6/16 de ce mois il étoit party de Bâle pour aller à Paris par Strasbourg." *Bouhereau au Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, à Londres.* Zurich, 23 décembre 1689 (v. s.). Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Coxe to the Secretary of State.* Zurich, 5/15 January 1690. *Ibid.*

(7) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 26 gennaio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — „Il s'emporte sur la réception qu'on vous a faict à Zurich et ... il met tout en usage pour qu'on ne vous décerne jamais les mesmes honneurs icy que là ... Il dit simplement que ce n'est pas de la gravité des Suisses de vous rendre des honneurs si exorbitans ... Il tire toutes ses raisons de l'esloignement où ce païs est de l'Angleterre ... Tout ce qu'on dit de bien des siens, à plus forte raison le peut-on dire de luy-mesme, car il ne se peut rien veoir de plus exact de plus secret, obligeant et honneste qu'il n'est; assurément c'est dommage qu'il n'est dans les interests d'un autre prince que de celuy qui l'employe." *Lettre adressée de Berne à Thomas Coxe.* 28 novembre/8 décembre 1689. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — „Tout le party catholique tient pour le roy Jacques et ne veut pas recognaitre le roy Guillaume." *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 mars/8 avril 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven *7372.* — Eidg. Absch. VI² *A.* *272 r, 273 d.*

(8) *Ibid.* — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 2 décembre 1689 et 10 janvier 1690. Aff. Etr. Genève. V. 359; VIII. 26.

« de Croissy, font assez voir à quel point les protestans sont entestez du « prince d'Orange qu'ils regardent comme le restaurateur de leur religion. » (1) Mais sa vigilance était trop sollicitée par ailleurs pour qu'il s'attardât longtemps à de telles récriminations. Le danger le plus pressant qui le menaçât était la levée britannique, cette levée que les ennemis de la France s'efforçaient d'obtenir en faisant état d'un soi-disant traité conclu entre Louis XIV et le dernier roi Stuart pour l'extirpation de l'hérésie en Europe. (2) Prenant les devants, sur les conseils de l'avoyer d'Erlach, l'ambassadeur venait de demander aux cantons quatre régiments et d'en solliciter avec succès du Valais un cinquième, qu'il comptait bien ne jamais mettre sur pied. (3) Tour à tour naguère. on l'a dit ailleurs, les ministres français et espagnols accrédités aux Ligues recouraient à ce moyen, le plus efficace de tous, d'entraver le succès des capitulations militaires négociées respectivement par chacun d'eux. Or, le nombre et l'importance de celles-ci étaient faits pour étonner à cette heure. Les protestants d'Helvétie accordaient des troupes aux Etats-Généraux des Provinces-Unies et à la république de Mulhouse, qu'ils recommandaient au roi. (4) L'empereur s'efforçait de hâter l'entrée à sa solde de quelques milliers de Confédérés. (5) Des enseignes des petits cantons du massif alpestre prenaient le chemin de la Lombardie. (6) Malgré l'opposition sourde d'Amelot, les Valaisans, cependant très enclins à lui être agréables, concédaient plusieurs centaines de leurs gens au duc de Savoie. (7) Le Sénat de Venise lui-même, encore qu'il se prétendît peu satisfait du service des auxiliaires des Ligues incorporés dans ses armées de Terre-Ferme et de Morée, (8) ne répugnait pas à négocier

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 3 décembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 277.

(2) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 26 gennaio 1689. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 14 janvier 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 31.

(3) *Menati a Cibo.* Lucerna, 12 gennaio 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Amelot au roi.* Soleure, 8 octobre 1689, 18 janvier, 9 mars et 6 mai 1690. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 201; XCI. 36, 167, 325. — *Thormann to* ... Berne. 16/26 December 1689. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 7 gennaio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 16 febbraio 1690. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXVI. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 mars/8 avril 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserlaud. Secrete Brieven. *7872.*

(4) *Amelot au roi.* Bade, 28 mars, Soleure, 29 mai 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 136, 234. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 8 avril 1689. *Ibid.* XC. 45. — Tillier. op. cit. IV. 310.

(5) *Juan Baptista Cassani ad Alonso Carnero.* Madrid, 21 agosto 1689. Arch. gen. Simancas. Estado. *3410.*

(6) *Le roi à Amelot.* Versailles, 3 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 145. — „Il est constant qu'une levée pour le Milanois tentera tousjours les cantons à cause de la commodité du voisinage.“ *Amelot au roi.* Soleure, 9 mars 1690. *Ibid.* XCI. 167.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 25 avril et 25 mai; Bade, 11 juillet 1689. Aff. Etr. Suisse LXXXVIII. 172, 229; LXXXIX. 20.

(8) „On a fait demander quelques mille hommes à Messrs les Suisses pour envoyer au Levant, mais on ne sait pas encore la réponse qu'ils feront.“ *Nouvelles de Venise.* 21 décembre 1688. Gazette d'Amsterdam du 10 janvier 1689. p. 61. — „La république ne veut plus de Suisses, s'estant trouvée trop mal des 2500 qui partirent d'icy, il y a un an, pour la Morée, dont il ne reste que trois cents, qui sont dispersez en garnison à Coron (Korone), Modon et Navarin ...“ *De La Haye au roi.* Venise, 5 mars 1689. Aff. Etr. Venise. CXIV. 53vº. — *Amelot au roi.* Bade, 31 mars 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 142. — *P. Venier al Senato.* Parigi, 1º marzo 1690 (2da). Frari. Francia. CLXXXI. nº 136.

en secret avec le colonel de Salis à Coire et le lieutenant-colonel suisse Oberkan à Paris la levée d'un ou deux régiments en Rhétie et dans les cantons de l'une et de l'autre confession. (1)

Toutefois c'était bien, ainsi qu'on vient de le dire, la menace britannique qui accaparait presque uniquement dans ce moment l'attention de l'ambassadeur français, car cette menace contenait une part d'inconnu redoutable. (2) A supposer qu'elle se réalisât, l'influence du Louvre, déjà fort ébranlée dans le ***Mittelland*** et au pied de l'Uetliberg, risquait de s'effondrer et, dans ce cas, les fruits que le roi Très-Chrétien était en droit d'attendre de son traité avec les cités évangéliques eussent été irrémédiablement perdus. A la vérité certes l'état de l'opinion n'était pas identique au sein des deux grands cantons protestants. A Zurich, où il la sondait, avant de revêtir son caractère officiel, Coxe regrettait que la bourgeoisie demeurât « trop accoutumée à l'alliance du Louvre » et trop convaincue de la difficulté qu'éprouveraient les puissances coalisées « à tenir la campagne » pendant deux ou trois ans, laps nécessaire, selon elle, pour acculer Louis XIV à la paix. (3) A Berne en revanche, au dire d'Iberville, « l'entêtement pour le prince d'Orange était trop grand et la « hayne que le peuple avait conceue pour la France était trop forte pour qu'on « ne dût pas s'attendre à le voir prendre les résolutions les plus extrava-« gantes ». (4)

Débordé par les événements, le Petit Conseil ne semblait pas en mesure de faire face aux exigences de celui des Deux Cents, dont Dachselhoffer guidait les délibérations et dictait en quelque sorte les décisions. (5) De surcroît, Coxe, à cette heure encore, justifiait et au delà les espérances que Guillaume III avait mises en lui. Souple, habile, délié, il s'insinuait chaque jour davantage dans la confiance des pasteurs, émerveillés de la variété de son érudition et de sa connaissance approfondie de l'histoire ecclésiastique. (6) Les inquiétudes d'Amelot deve-

---

(1) *Consulta del Consejo de Estado sobre una leva de 1500 Grisones que intentaba hacer la republica de Venecia.* Madrid, 26 de febrero 1689 (Condestable de Castilla; Pedro de Aragon; Osuna; Los Balbases; Vicente de Gonzaga; Chinchon; Los Velez; Mancera). Arch. gen. Simancas. Estado. *3410.* — *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 1 (2da), 8 (2da) e 22 (2da) marzo, 13 aprile (2da) 1690. Frari. Francia. CLXXXI. nos 136, 140, 144, 150.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 18 janvier 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 36.

(3) „Of which they have long beene accustomed to eat the fat and drinke the sweet, without reflection upon the fatall consequence to them of their posterity, and regarding an alliance with England as a most incertaine and distant advantage . . ." *Coxe to the Secretary of State.* Zurich, 5 and 16/26 January 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI.

(4) *Letter from the evangelicall Cantons to congratulate the accession to the Crowne.* 20th May 1689. Publ. Rec. Off. Royal Letters. Switzerland. nº 2 (1689—1730); Stadtbibl. Bern. Mss. Helvet. VI. nº 5. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, fin de janvier, 21 février et 28 juillet 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 53, 72, 285.

(5) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 21 février 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 72.

(6) *Coxe to the Secretary of State.* Elgg, 25 November/5 December 1689. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — „Les magistrats de ce canton là (Zurich) sont ceux de toute la Suisse qui ont le plus de zèle pour leur religion et qui sont les plus dépendant de leurs ministres, les quels ne cessent point de déclamer contre la France." *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, fin de janvier et 6 février 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 53, 58. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 2 marzo 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — „I must also make this distinction to your Lordship that the

naient d'autant plus vives que dans le ***Mittelland,*** comme ailleurs au reste, l'intérêt des particuliers tendait à prendre le pas sur celui de l'Etat. (1) Or, un édit malencontreux, rendu à la suggestion des chefs de la cabale anti-française, stipulait que la promotion de tout officier bernois au service du Louvre à un grade supérieur à celui de capitaine-lieutenant entraînait pour ses parents les plus rapprochés la retraite immédiate des affaires publiques. (2) Comment s'étonner, par suite, que ces derniers préférassent voir leurs fils ou leurs neveux sortir d'une armée où leur avancement était désormais compromis, pour entrer dans celle d'un prince qui leur offrait des avantages matériels au moins équivalents et dont n'eussent su s'effaroucher leurs supérieurs? (3) Dans la réalité, ces avantages n'étaient pas à dédaigner. De même, en effet, que les Valaisans insistaient à Paris afin qu'un certain nombre de leurs jeunes compatriotes fussent admis en qualité de cadets dans les écoles militaires du royaume, (4) de même les Suisses protestants eussent souhaité que « Sa Majesté Britannique » accordât une faveur semblable aux leurs, ce qui eût été à la fois, selon eux, « un coup « au quel le roy de France [n'eût sû] parer et le plus grand plaisir qu'Elle [pût] « faire aux pères et aux mères et le meilleur office qu'Elle [pût] rendre à la « nation ». (5) Or, il ne semblait pas que ces suggestions eussent été repoussées à Londres. (6)

Cependant, après être demeuré « impénétrable » durant quelques semaines, (7) se contentant de conférer avec l'envoyé hollandais Convenant, (8) le réfugié huguenot Mirmand et un agent du duc de Wurtemberg, qui se faisait fort de

---

Clergy and People are fare more jealously disposed to the Kings interests then the principale Magistrates." *Coxe to the Secretary of State.* Zurich, 19/29 June 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 6 février 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 58.

(2) *Ibid.*

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 21 janvier 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 48.

(4) *Amelot à Louvois.* Soleure, 18 janvier 1690. Arch. Guerre. CMLXVII. 186. — *Louvois à Amelot.* Versailles, 31 janvier 1690. *Ibid.* CMXI. 369.

(5) „C'est le plus grand plaisir qu'Elle (S. M. B.) puisse faire aux pères et aux mères et le meilleur office qu'Elle puisse rendre à la nation ... C'est un coup au quel le roy de France ne sauroit parer. Il fera revenir infailliblement tous ceux qui sont encore entêtez du service de France ... C'est que voilà un moyen assuré de garantir cette nation du seul défaut qui souille sa vertu. On ne peut guere reprocher aux Suisses que les excès du vin. Si l'on en éloigne de bonne heure la jeunesse la plus distinguée, il va venir à la mode d'estre sobre. Chacun voudra être choisy pour les cadets. En un mot chacun voudra être sobre, comme le grand roy au quel il se sera dévoué ... car la vérité est que les Suisses, surtout ceux qui tiennent quelque rang dans le monde, sont sobres jusqu'a l'âge au quel on prend les cadets. Ce n'est qu'après cela qu'ils se gâtent ... Et ainsi, au lieu qu'on revient ordinairement perdu de France, on reviendra d'Angleterre paré de toutes les vertus." *Raisons pour les quelles on souhaite que S. M. B. fasse une ou plusieurs compagnies de cadets suisses* (fin de 1689). Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Mis. Pap. n° VI.

(6) *Raisons pour lesquelles on souhaite etc.* loc. cit. — *Nottingham to colonel Foulke.* Whitehall, 1 September 1691. Calendar of State Papers. Domestic. 1690—1691. p. 111.

(7) „S'arguisce perciò che pensino far cader il fulmine senza tuono." *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 5 gennaio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

(8) *Convenant à Fagel.* Zurich, 17/27 février 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „C'est luy qui fournissoit l'argent aux Vaudois." *Amelot au roi.* Soleure, 7 et 28 janvier 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 16, 65.

lui procurer une levée de six mille Allemands, (1) Coxe s'était décidé à démasquer ses batteries, à demander l'assignation d'une diète des cantons protestants à Zurich au 31 janvier (2) et à laisser entendre qu'il solliciterait d'eux la concession de quatre régiments d'un millier hommes chacun (3) et s'offrirait à négocier un traité d'alliance en due forme entre son maître et les Confédérés de la nouvelle croyance. (4) Et ce fut bien là le sens exact de la harangue que, sûr désormais de ne pas exposer celui-là à un échec, (5) il prononça devant les députés des cités évangéliques, qui en prirent le contenu *ad referendum.* (6)

Ainsi qu'il a été dit ailleurs, grâce à une absence de logique quelque peu déconcertante, plus les Suisses souscrivaient d'engagements contradictoires avec l'étranger, moins ils supportaient que les représentants de leurs alliés s'en plaignissent. (7) Or, Amelot ne s'était pas contenté de demander, lui aussi, une levée aux protestants, afin de compromettre le succès de celle que désirait obtenir l'envoyé britannique. (8) Il avait adressé au *Vorort* une missive forte, où se trouvait exprimé son étonnement de ce que, après avoir refusé des recrues à son maître, auquel les liait un traité plus de deux fois séculaire, les cités évangéliques d'Helvétie en accordassent au « prince d'Orange », son ennemi déclaré (9) et que Zurich prétendît châtier son « bourgeois », le lieutenant-colonel Oberkan,

---

(1) *Coxe to the Secretary of State.* Elgg, 25 November/5 December 1689. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 5 gennaio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

(2) *Instruction, Gwalt und Befelch uff die Herren General Veld Obersten Niclaus Daxelhofer, Herr zu Utzingen, undt Herren Samuel Jenner, beyde Venner und des Raths der Stadt Bern, alss dessmahlige Ehrengesandte uff der Evangel. Conferentz nach Arauw, so da gehalten werden soll uff donstag den 31 juli 1690.* St-Arch. Bern. Engelland Buch *B.* 189.

(3) *A computation of the monthly and yearly charges of 4000 Swiss in their Majesties service: monthly 31,306 crowns and yearly 375,683 crowns, these sums include a pension of 20,000 crowns a month allowed to the protestant cantons.* Calendar of State Papers. Domestic. 1691—1692. p. 545. — Mercure historique et politique (La Haye, 1690). t. VIII.

(4) *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 7 dicembre 1689 (2da). Frari. Francia. CLXXX. n° 110. — *Coxe to the Secretary of State.* Zurich, 9/19 January, 27 January/6 February, 27 February/9 March 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Puysieux à Louvois.* Huningue, 26 janvier 1690. Arch. Guerre. CMLXVII. 196. — *Coxe aux cantons protestants.* 31 janvier 1690. Theatrum Europaeum. XIII. 244. — *Nouvelles de la Suisse.* 30 janvier/9 février 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 122. — *Socin à Stoppa.* Bâle, 12 février 1690. *Ibid.* CMLXVIII. 126. — *Projet de capitulation de Mr Coxe.* 1690. St-Arch. Bern. Engelland Buch *B.* 177. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 317 *a.* — Kilchenmann op. cit. 75. — Dierauer. op. cit. IV. 161.

(5) *The Secretary of State (Shrewsbury) to Th. Coxe.* Whitehall, 27 December 1689/6 January 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — Mercure historique et politique (La Haye, 1690). t. VIII. 253.

(6) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 2 febbraio 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz Lett. min. XXVI. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 9 febbraio 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz LXXXIV. — *Amelot au roi.* Soleure, 4 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 73. — *Coxe to the Secretary of State.* Zurich, 27 January/6 February 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Puysieux à Louvois.* Huningue, 7 février 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 116. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 317 *a.* — *Proposition faite par Th. Coxe à la diète de Zurich.* 21/31 janvier 1600. Stadtbibl. Bern. Mss. Helvet. VI. 119. n° 67.

(7) cf. t. VII. 165. note 8.

(8) *Coxe to the Secretary of State.* Zurich, 27 January/6 February 1690. loc. cit.

(9) *Amelot au bourgmestre Escher.* Soleure, 4 janvier 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 22. — *Amelot à Zurich.* Soleure, 14 janvier 1690. *Ibid.* XCI. 39; Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV; Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI; Stadtbibl. Bern. Mss. Helvet. XI. 14. n° 34. —

au sujet d'une faute imaginaire dans le service commise devant Bonn.(1) Ce fut assez pour lui attirer une réponse très vive des magistrats du premier des cantons, indignés, plus encore que ceux de Bâle,(2) de ce qu'il parût contester leur droit de conclure des alliances « avec qui bon leur semblait ».(3) Allant plus loin, les gouvernants de Zurich estimaient que, le nouveau roi de la Grande-Bretagne ayant été reconnu par eux, par l'empereur et par d'autres princes,(4) il était malséant que le représentant de la Couronne Très-Chrétienne continuât avec insistance à le désigner « sous son titre hollandois ».(5) Ils le prièrent en conséquence de les « exempter à l'avenir du style dont il s'étoit servy dans sa lettre sur ce point », ce qui leur valut une réplique extrêmement acerbe de celui auquel ils prétendaient ainsi « faire la leçon ».(6)

Les étudiants suisses et les bourses d'Oxford. — Conférences de Lindau (février 1690). — Personnages qui y prennent part. — Décisions qui y sont arrêtées. — Le plan des Alliés. — Offres faites en leur nom aux cantons. — Défaillance hispano-lombarde en Helvétie. — Mesures concertées afin d'y remédier. — Attitude austrophile de l'abbé de Saint-Gall. — Dangers que court l'alliance de France aux Ligues. — Moyens suggérés par l'ambassadeur à l'effet de les combattre. — Créances militaires des années 1636 et 1637. — Impossibilité qu'éprouve le roi Très-Chrétien à en assurer le remboursement. — Amelot partisan de l'incorporation de l'évêché de Bâle au Corps helvétique. — Ses conseils à ce sujet sont écartés en haut lieu. — Raisons de cette détermination. — Projet de

---

Zurich à Amelot. 28 janvier 1690. *Ibid.* — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 23 febbraio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Relation des Grafen Niklaus von Lodron an den Kaiser über seine erste Mission nach der Schweiz.* Juli 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXII.

(1) *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 2 febbraio 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Willem III aan Heinsius.* Hauptoncourt, 13/23 August 1689. ap. J. van der Heim. Het Archief van den Radpensionaris A. Heinsius (1874). t. II. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 5 février 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. p. 115. — *Consulta del Consejo de Estado de 13 de mayo 1690, con carta del conde de Fuensalida sobre la prohibicion que han hecho los cantones de servir sus tropas a la Francia* (Portocarrero; Gonzaga). Simancas. Estado. *3411.* — F. de Dohna. Mémoires sur le règne de Frédéric Ier, roi de Prusse (Berlin, 1833). p. 117.

(2) *Bâle à Amelot.* 15/25 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 127.

(3) *Zurich à Amelot.* 28 janvier 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV; Aff. Etr. Suisse. XCIII. 20. — *Réponse de Mrs de Zurich à la première lettre de Mr Amelot.* 29 janvier/8 février 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — *Lettre de Bouhereau.* Lindau, 31 janvier/10 février 1690. *Ibid.* — *Amelot à Zurich.* Soleure, 11 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 94. — *Zurich à Amelot.* 4/14 février 1690. *Ibid.* XCI. 84. — *Amelot au roi.* Soleure. 18 février 1690. *Ibid.* XCI. 124. — *Relation des Grafen Nic. von Lodron u. s. w.* Wien, 12. Juni 1691. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXII. 196. — Eidg. Absch. VI² *A.* 317 *a*, 318 *d* (Zürich, 31. Januar—3. Februar 1690).

(4) Mercure historique et politique (La Haye, 1689). t. VII. 867.

(5) *Ibid* (La Haye, 1690). t. VIII. 559. — *Memorial über dess französ. Ambassadeuren Schreiben auss Solothurn vom 14. Jenner 1690 an Zürich abgangen.* Stadtbibl. Bern. Mss. Helvet. VI. 119. nº 103.

(6) *Ibid.* — „Je n'ay jamais douté de vostre souveraineté et il n'estoit pas besoin de m'en faire souvenir.“ *Amelot à Zurich.* Soleure, 11 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 94. — *Zurich à Amelot.* 4/14 février 1690. *Ibid.* XCI. 84. — Eidg. Absch. VI² *A.* 318 *d.*

cession de Neuchâtel aux trois Etats de Soleure, Fribourg et Lucerne. — Erreur d'appréciation de l'ambassadeur français en cette matière. — Le gouvernement de Paris et l'approvisionnement en céréales des cantons catholiques.

IX. Au total, le recès de la diète de Zurich n'était pas pour déplaire au ministre de Guillaume III en Suisse. Fortement appuyé par les autorités de ce canton, il pouvait se croire à la veille de triompher de l'opposition tenace d'Amelot à ses desseins. L'alliance et la levée anglaises semblaient en faveur auprès des deux grandes cités évangéliques à tout le moins, où l'on appréciait d'autant plus l'offre, suggérée par l'envoyé batave Fabrice, de douze bourses d'étudiants à Oxford, qu'elle coïncidait avec la quasi-suppression de celles dont jouissait jusqu'à ce jour la jeunesse helvétique dans les universités de France. (1)

A dire vrai, la quiétude de Coxe n'était pas parfaite. D'une part, en effet, l'ambassadeur de Louis XIV continuait à négocier des capitulations militaires et à recruter des auxiliaires, même dans les bailliages orientaux, en dépit des difficultés qu'il y rencontrait. (2) D'autre part, Bâle, comme Genève d'ailleurs, tendait à se dérober aux ouvertures de la cour de Londres, dans la crainte de compromettre, en les acceptant, le maintien de ses relations amicales avec celle de Paris. (3) Mais aussi bien entre l'envoyé britannique et Amelot les armes n'étaient pas égales. Celui-ci était seul en somme à soutenir le choc de nombreux adversaires. Celui-là avait derrière lui tous les représentants de la coalition anti-française accrédités en Suisse ou dans les pays voisins. Dès son arrivée à Zurich, Coxe avait formé le dessein de s'aboucher à Bilten, près de Glaris, avec quelques-uns de ces derniers. (4) Certains obstacles s'étant opposés à ce que cette entrevue eût lieu à la date fixée, (5) rendez-vous fut pris à Lindau, au commencement de février. (6) Le ministre anglais s'y rendit,

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 4 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 73. — *Fabrice au greffier Fagel.* Francfort, 9/19 février 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972.*

(2) Eidg. Absch. VI² *A.* 320 *o.* — Theatrum Europaeum. XIII. 1245.

(3) *Le roi à Amelot.* Versailles, 8 février 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 17. — *Amelot au roi.* Soleure, 28 janvier et 10 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 65, 124; *à Louvois.* Bâle, 31 janvier 1690. Arch. Guerre. CMLXVII. 205. — *Puysieux à Louvois.* Huningue, 3 février 1690. *Ibid.* CMLXVIII. 111. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 9 febbraio 1690. Arch. Vaticano. Nunz Svizz LXXXIV. — *Nouvelles de Cologne.* 17 février 1690. Gazette d'Amsterdam du 23 février *1690.* p. 64. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 23 febbraio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — „Il n'y a que Bâle qui, étant sous le joug plus que le reste, n'ose se déclarer ouvertement pour le bon party." *Lettre de Bouhereau.* Zurich, 13/23 février 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 10 janvier 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 26. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 12 gennaio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Coxe an Landsee.* Zürich, 1. Februar 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI n° 23.

(5) *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 9. Februar 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. n° 22.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 31 décembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 306. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 5 gennaio 1690. loc. cit.

aussitôt la diète de Zurich terminée.(1) Il y rencontra Casati et y précéda d'une semaine environ les personnages appelés à participer avec lui à cette réunion, à savoir son collègue Lord William Paget, ambassadeur à Vienne, le comte de Lodron, délégué impérial, le ministre hollandais Valkenier et le fils de Fidèle de La Tour, auxquels eussent dû se joindre le baron de Landsee et des représentants des Electeurs de Brandebourg et de Saxe.(2) La conférence s'ouvrit en secret le 13 février et se prolongea durant plusieurs jours.(3) Les décisions qui y furent prises revêtirent une importance extrême, car « on y prépara de forts grands attentats contre la France ».(4)

Le plan d'action formé par les Alliés au regard de l'Helvétie rentrait dans le cadre du plan général de leur offensive contre le roi Très-Chrétien. Ce qu'ils se proposaient assez ouvertement d'obtenir des Confédérés, c'était que ceux-ci, au mépris des intérêts de la France,(5) renonçassent à leur neutralité et, par suite, rappelassent en deçà du Jura leurs troupes capitulées et consentissent à adhérer à la « Grande Ligue ».(6) Comme récompense de cette volte-face, qui eût consommé la rupture entre les cantons et le gouvernement de Paris, ne faisaient-ils pas miroiter aux yeux des Suisses la reconquête de la Franche-Comté, dont la garde devait être confiée à ces derniers, en attendant la restitu-

(1) *Lettre de Bouhereau.* Lindau, 31 janvier/10 février 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 16 febbraio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

(2) *Menati a Cibo.* Lucerna, 19 gennaio e 16 febbraio 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Puysieux à Louvois.* Huningue, 3 et 12 février 1690. Arch. Guerre CMLXVIII. 111, 125. — *Lettre de Bouhereau.* Lindau, 31 janvier/10 février 1690. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 11 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 102. — *Nouvelles de Berne.* 15 février 1690. Gazette d'Amsterdam du 2 mars *1690.* p. 72. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 23 febbraio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Nouvelles de Francfort* du 26 février 1690. Gazette d'Amsterdam du 6 mars *1690.* p. 75. — *Heinsius à Guillaume d'Orange.* La Haye, 7 mars 1690. Arch. de la maison d'Orange-Nassau. 3e série. I. 53. — *Relation des Grafen von Lodron über seine erste Mission nach der Schweiz.* Juli 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXII. — *Relation des Grafen Nic. von Lodron an den Kaiser.* Wien, 12. Juli 1690. *Ibid.* LXI; LXII. 195. — Stadtbibl. Bern. Mss. Helvet. VI. 119. nos 15 sqq. — E. Berner. Die auswærtige Politik des Kurfürsten Friedrich III von Brandenburg (Hohenzollern-Jahrbuch). IV. p. 75. — Mercure historique et politique (La Haye, 1690). t. VIII. 362.

(3) *Coxe to the Secretary of State.* Zurich, 27 January/6 February; Lindau, 4/14 February 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Bouhereau à...* Zurich, 13/23 février 1690. *Ibid.* — Van der Heim. Het Archief van den Radpensionaris Antoon Heinsius. t. 3. p. IX.

(4) *Lettre escrite à Mr l'ambassadeur de France le 15 février 1690.* Aff. Etr. Suisse. XCIII. 24. — „Secondo l'apparenza, li collegati vanno, unitis viribus, facendo ogni sforzo per rimovere li Svizzeri almeno dagli interessi di Francia, se non potranno tirarli a secondare li suoi.“ *Menati a Cibo.* Lucerna, 6 aprile 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV.

(5) „Dalla parte de' Svizzeri, ove l'angustia del tempo oppone l'innalzar piazze di consideratione, si travaglia con l'ingegno e con il denaro per preservare quella natione in impegno di neutralità che fa lo stesso effetto che una sicura diffesa.“ *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 7 dicembre 1689 (2da). Frari. Francia. CXXX. 110.

(6) *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 15 janvier, 9 et 14 février 1690. Arch. Guerre. CMLXVII. 184; CMLXVIII. 121, 128. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 16 febbraio 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — „Operano tutti con gl' oggetti di distrugger la lega che sussiste tra la Francia e li cantoni pretestanti.“ *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 22 febbraio 1690 (1a). Frari. Francia. CLXXXI. n° 133. — *Amelot au roi.* Soleure, 22 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 133. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 4 marzo 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — Kilchenmann. Die Mission des englischen Gesandten Th. Coxe in der Schweiz 1689—1692 (Zürich, 1914). p. 11. — „La France ne leur tiendra jamais compte de leur neutralité.“ Mercure historique et politique. t. XII 60.

tion de cette province à l'Espagne, puis le rasement des ouvrages d'Huningue? (1) Il importait peu d'ailleurs à l'empereur et à ses associés que ce résultat fût acquis au prix d'une guerre civile en Helvétie. Or, il était permis d'affirmer qu'un nouveau Villmergen couvait depuis trente ans et plus et que son éclosion n'eût surpris personne à cette heure, d'autant qu'il dépendait des protestants de le provoquer et que ceux-ci « avaient le vent en poupe ». (2) Ce n'était, en effet, ni à Zurich, ni à Berne que paraissaient devoir surgir des objections à la réalisation des vœux formulés par les diplomates de la « Grande Ligue », mais bien à Soleure, à Fribourg, à Lucerne et dans les petits Etats de leur groupe. (3) Aussi, à Vienne, comme à Madrid, se montrait-on décidé à recourir simultanément à la menace et à la douceur pour amener ces derniers à résipiscence, à les affamer en leur fermant l'accès des greniers du Brisgau et de la Lombardie, (4) à les circonvenir en offrant de payer la solde de leurs troupes au service du roi Très-Chrétien, une fois celles-ci rappelées au pays (5) et leur rupture avec la France consommée, pourvu qu'ils s'engageassent en compensation à ne conclure la paix avec cette puissance que du consentement des alliés et aux conditions fixées par ces derniers. (6)

Un examen approfondi de la situation en Suisse contraignit les membres de la conférence de Lindau de constater que l'Escurial était demeuré au dessous de sa mission historique dans ce pays, qu'il y avait défendu avec trop de mollesse les intérêts de « l'Auguste Maison » et qu'il importait désormais que le gouverneur de Milan et l'ambassadeur espagnol à Lucerne satisfissent

(1) *Allerunderthænigste Relation ahn Ihr Kayserl. May*t *von dem Herrn Baron von Landsee.* Augsburg. 3 novembris 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX3 (April—Dezember 1689). — *Amelot au roi.* Soleure, 14 janvier; Bade, 27 avril 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 31, 310. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 9 février 1690. loc. cit. — *Louvois à Amelot.* Versailles, 22 février 1690. Arch. Guerre. CMXIII. 197. — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 25 febbraio e 18 marzo 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 23 marzo 1690. loc. cit.

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 3 octobre 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 19.

(3) *Puysieux à Louvois.* Huningue, 12 février 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 125. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 23 febbraio 1690. op. cit.

(4) *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 7 décembre 1689 (1a). Frari. Francia. CLXXX. nº 110. — *Bern an den Kayserl. Bottschaffter.* 25. August/4. September 1691; *Valkenier an Bern.* Zürich, 31. August/10. September 1691. St-Arch. Bern. Teutschland Buch *E.* 143, 155.

(5) *Fuensalida al rey.* Casalmaggiore, 5 de noviembre 1689. Simancas. Estado. *3411.* — *Relation an Ihr Kayserl. May*t *von dem Baron von Landsee.* Constanz, 9. Januar 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. nº 4. — *Nouvelles de Cologne.* 21 mars 1690. Gazette d'Amsterdam du 27 mars *1690.* p. 100. — „Le seul moyen de rompre son coup (d'Amelot), selon le sentiment de tout ce que j'ay pu consulter icy de personnes intelligentes et bien intentionnées, c'est d'assurer ces petits cantons, soit directement, soit sous main que, si le Corps helvétique prend une résolution unanime de rappeler les troupes de la nation qui sont dans le service de France, on est dans la disposition de donner de l'employ à leurs officiers et à leurs troupes et que vous et moy nous chargerons de le faire.“ *Coxe à Valkenier.* Berne, 22 octobre/1er novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 23 novembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 337.

(6) *Amelot à Louvois.* Soleure, 11 janvier 1690. Arch. Guerre. CMLXVII. 179. — *Consulta del Consejo de Estado de 31 de enero 1690, sobre lo que solicitan los ministros de Inglaterra y Holanda en los cantones* (condestable de Castilla; Portocarrero; Chinchon: Mancera). Arch. gen. Simancas. Estado. *3411.* — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 14 février 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 65. — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 25 febbraio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett min. XXVII. — *Amelot au roi.* Soleure, 15 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 181.

avec plus de promptitude les revendications économiques et financières des « Waldstætten », (1) à supposer que ces derniers consentissent à se rallier à nouveau à une cause qu'ils n'eussent sans doute jamais abandonnée, si ceux qui avaient charge d'y veiller avaient accompli leur devoir. (2) Toujours est-il que rien ne fut négligé à l'effet de réparer les erreurs passées. Casati et Lodron, « dont le nom était en vénération auprès des Suisses », et qui par suite ne désespérait pas de conclure une alliance offensive et défensive entre eux et son maître, (3) furent priés d'attendre qu'Amelot demandât la convocation d'une diète générale et fournît ainsi quelques précisions quant à son plan de conduite, avant de dévoiler eux-mêmes leurs projets. (4) Entre-temps l'ambassadeur d'Espagne et Fidèle de La Tour s'engageaient à adresser de pressantes missives aux cantons catholiques afin de les ramener « au bon party » (5) et de s'assurer que les routes militaires de l'Helvétie seraient ouvertes en toute saison aux armées impériales et castillanes. (6) Or, c'était bien là le danger le plus imminent qu'eût à affronter Amelot. Pour peu, en effet, que ses coreligionnaires des Ligues, dociles jusqu'à ce jour à ses directions, cédassent à la pression que s'efforçaient d'exercer sur eux leurs compatriotes de la confession réformée et les ministres des puissances étrangères; (7) pour peu que leurs envoyés à Milan se laissassent séduire à la dernière heure par les falla-

---

(1) *Consulta del Consejo de Estado sobre la paga de la pension a los cantones confederados.* Madrid, 25 marzo 1690. Arch. gen. Simancas. Estado. *3411.* — *Consulta del Consejo de Estado de 29 de agosto 1690 sobre la instancia que hace el Residente de Esguizaros por que se les pague el juro que tienen en el derecho de la media anata. Ibid.* Estado. *3412.* — *Consulta de 29 de mayo 1691. Ibid.* Estado. *3413.* — *Consulta de 29 de marzo 1692. Ibid.* Estado. *3416.*

(2) *Juan-Baptista Cassani ad Alonso Carnero.* Madrid, 21 agosto 1689. Simancas. Estado. *3410.* — *Coxe to Shrewsbury.* Elgg, 16/26 November 1689. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. VI. — *C. Casati al governatore di Milano.* Coira, 26 novembre 1689. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizz. — *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 10. Januar 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. n° 7. — *Amelot au roi.* Soleure, 5 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 86. — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 18 marzo 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 29 marzo 1690 *(avvisi del residente piemontese Landriani a Milano). Ibid.* Svizz. Lett. min. XXVI.

(3) *Relation des Grafen N. von Lodron u. s. w.* Wien, 12. Juni 1691. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXII. n° 199.

(4) *Credentiales für den Graf Niclauss von Lodron u. s. w.* Wien, 18. Januar 1689; Augsburg, 30. Januar 1690; Wien, 24. Oktober 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX?. n° 7; LXI. nos 13—78. — *Instruction für den Ambasciatorn an die Aydtgnosschafft Grafen Niclauss zu Lodron.* Augsburg, 30. Januar 1690. *Ibid.* Schweiz. *F.* LXI. n° 14. — *Coxe to the Secretary of State.* Zurich, 17/27 February 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Prothocollum und Diarium über Ihrer Excellenz des Herren Niclauss, Grafen zu Lodron als Kayserl. Bottschafters an Lobl. Eydtgn. geführte anderte Negotiation von monath december anno 1690 u. s. w.* Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. n° 7.

(5) *Nouvelles de Milan.* 16 mai 1691. Gazette de France. *1691.* p. 418. — *Relation des Grafen N. von Lodron.* 12. Juni 1691. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXII. 196

(6) *Ibid.* — „Le Suisse: Nous connoissons trop la carte pour ignorer que l'Empire ne sçauroit porter la guerre en Alsace, en Bourgogne, en Bresse, en Lyonnois et en Dauphiné sans passer par la Suisse." Conversation d'un conseiller de Berne avec un conseiller d'Amsterdam sur les affaires du temps (Amsterdam, 1690). — *Instruction an Grafen N. von Lodron.* 30. Januar 1690. loc. cit.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 5 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 86.

cieuses promesses du lieutenant du roi d'Espagne dans la Haute-Italie; [1] pour peu qu'ils suivissent l'exemple de l'abbé de Saint-Gall, lequel, non content d'héberger Thomas Coxe et le marquis d'Arzeliers à leur passage dans cette ville et de reconnaître implicitement Guillaume III en qualité de roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande, [2] venait de désigner pour le représenter aux conférences de Lindau le grand-maître de sa cour, Fidèle de La Tour, [3] que seule une indisposition empêchait de s'y rendre; [4] pour peu qu'à Fribourg le peuple désavouât ceux de ses magistrats dont les attaches françaises ne prêtaient pas à discussion, c'en était fait de l'alliance renouvelée à si grands frais en septembre 1663 et le rappel à Paris du successeur de Tambonneau à Soleure se fût imposé dès lors comme une nécessité.

Contenter à tout prix les catholiques, telle devait être désormais, selon Amelot, la constante préoccupation de la diplomatie du Louvre en Suisse. [5] A cette fin, l'ambassadeur suggérait l'emploi de divers moyens, dont le roi et son secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères contestaient en revanche l'opportunité. C'est ainsi qu'il insistait en faveur de la liquidation amiable de la dette contractée en 1636 et 1637 à l'égard des officiers de l'armée de Rohan, licenciés sans que les soldes qui leur étaient dues leur eussent été payées. [6] Ce manque de parole avait, on l'a dit plus haut, réduit à la misère un grand nombre de familles, surtout dans les cantons de l'ancienne croyance, motivé l'inutile et très long séjour de Blaise de Stavay-Mollondin à la cour et aigri l'opinion parmi ceux qu'indisposait déjà l'augmentation des droits de péages aux frontières de l'Alsace, de la Bourgogne et du Lyonnais. [7] Toutefois, tel un patient soucieux d'être tenu dans l'ignorance de la gravité de son mal, Louis XIV estimait qu'en faisant droit sur ce point aux revendications cependant légitimes de ses alliés, « il entreroit en mesme temps dans une infinité de prétextes de plaintes qu'il n'estoit pas de son service d'éclaircir ». [8] Etant donné, à l'entendre, que les sujets du prince-évêque de Bâle souhaitaient secouer

---

(1) *Ibid. — Amelot au roi.* Soleure, 1er avril 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 239.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 11 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 102. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 23 febbraio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 22 marzo (2da) 1690. Frari. Francia. CLXXXI. n° 144.

(3) „homme de beaucoup d'intrigues.“ *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 20/30 avril 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(4) *Lettre de Bouhereau.* Lindau, 31 janvier/10 février 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 10 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 155. — *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 22 marzo 1690 (2da). Frari. Francia. CLXXXI. n° 144.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 9 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 167.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 16 février, 20 mars et 27 avril 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 116, 210, 310.

(7) *Ibid. — Réponse donnée par la diète à Mr Amelot.* Bade, 25 avril 1690; *Mémoire remis à Mr Amelot au nom de la diète.* Bade, 13 juillet 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 138; Aff. Etr. Suisse. XCII. 56.

(8) *Le roi à Amelot.* Compiègne, 3 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 151. — „Si la Suisse n'était considérée par des endroits plus importants que celui du commerce, elle se trvouverait bien plus onéreuse qu'utile au royaume.“ Mémoire sur le Gouvernement de Lyon, par Lambert d'Herbigny. 1697 (impr.: Revue d'histoire de Lyon. 1902. p. 335).

le joug de celui-ci et passer sous la souveraineté des cantons catholiques,[1] Amelot suggérait enfin que les généraux du roi détachassent quelques troupes dans l'Ajoie, ce qui eût incité les habitants de ce pays à demander leur incorporation au Corps helvétique, renforcé, en cas de réussite de cette démarche, la position des membres de la Ligue Borromée au sein de la Confédération et constitué une digue de protection très puissante pour la Franche-Comté.[2]

A tout prendre, les ouvertures de l'ambassadeur français avaient quelque chance d'être écoutées à Paris, où le prélat de Porrentruy, « impérialiste impénitent »,[3] jouissait de peu de considération, depuis que, renonçant à dissimuler davantage son attachement à la cause autrichienne, il avait prié ses alliés suisses de s'abstenir de faire passer sur ses terres les enseignes et les recrues acheminées par eux au delà du Jura.[4] Aussi Louis XIV n'hésitait-il pas à déclarer qu'il considérerait l'évêque comme un ennemi, au cas où celui-ci persisterait à préférer sa qualité de prince d'Empire à celle de « combourgeois » d'une partie des cantons[5] et se refuserait à racheter ses fautes en autorisant, s'il était nécessaire, des troupes françaises à prendre pied dans ses Etats.[6] Certes le Conseil royal de Brisach, qui tout d'abord exigeait que le vicaire-général de Bâle établît sa résidence en Alsace pour y gérer les biens de son chapitre situés dans cette province, avait transigé et consenti à ce qu'il s'y fît représenter par un simple commissaire.[7] Mais rien n'empêchait en somme le gouvernement de Paris d'annuler d'un trait de plume cet arrangement et d'appliquer au prélat récalcitrant « le droit commun ».[8] S'il s'en abstint, s'il écarta les suggestions cependant tentantes d'Amelot, ce fut dans la crainte de troubler la paix des Ligues, de donner barre sur lui à ses adversaires et de provoquer l'intempestive intervention du Saint-Siège dans les affaires de la Suisse au seul profit du souverain temporel de l'Ajoie.[9] Ce n'était pas, en effet, à l'heure où le prince de Porrentruy sollicitait la protection des Confédérés contre

(1) *Amelot à Louvois.* Soleure, 11 janvier 1690. Arch. Guerre. CMLXVII. 179.

(2) *Ibid.*

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 22 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 136.

(4) *Menati a Cibo.* Lucerna, 26 gennaio 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Amelot à l'évêque de Bâle.* Soleure, janvier 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 20. — *contra : L'évêque de Bâle à Amelot.* Porrentruy, 13 juin 1690. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege wider Kaiser und Deutsches Reich am Rheinstrome (1688—1690). n° 249.

(5) *Der Bischoff an den Kaiser.* Pruntrutt, 22. September, 8. November 1689. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1688—1689. nos 228, 238 : *an den Graffen zu Kœnigseck, Reichsvicekanzler.* 22. September 1689. *Ibid.* n° 229 ; *an den Graffen Strattmann, Kayserl. Obersthofkanzlern.* 22. September 1689. *Ibid.* n° 270.

(6) *Le roi à Amelot.* Marly, 13 janvier 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 140. — *Louvois à Amelot.* Versailles, 20 janvier 1690. Arch. Guerre. CMXI. 71. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 26 gennaio 1690. loc. cit. — Mercure historique et politique (La Haye, 1690). IX. 615.

(7) *Relation dessen wass zwischen Herrn Ehrengesandten von Fleckenstein, von Luzern undt den frantzös. Commissario in Breysach, den 22ten februarii 1689 ist abgeredet worden.* Arch. Ev. de Bâle. (Kæfigturm). Frantzös. Kriege wider Kaiser u. s. w. (1688—1689). n° 91. — *Puysieux à l'évêque de Bâle.* Huningue, 21 mars 1689. *Ibid.* n° 114. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 12 agosto 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII.

(8) *Louvois à Amelot.* Versailles, 20 janvier 1690. Arch. Guerre. CMXI. 74.

(9) *Louvois à Amelot.* Versailles, 20 janvier 1690. Arch. Guerre. CMXI 74.

les entreprises des belligérants sur son territoire,(1) où la diète l'adjurait de maintenir coûte que coûte sa neutralité,(2) où l'accession de l'évêché au Corps helvétique n'eût rencontré l'assentiment des protestants que si Genève était admise, elle aussi, au bénéfice de cette faveur,(3) qu'il convenait de faire revivre le projet de création d'un dixième canton catholique, projet dont les Zuricois et les Bernois semblaient décidés à combattre la réalisation par tous les moyens en leur pouvoir, quoiqu'en pût penser Amelot.(4)

---

(1) *Basel an den Bischoff zu Basel.* 9./19. Februar 1689. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzösische Kriege wider Kaiser u. s. w. (1688—1689). n° 81. — *Bern an den Bischoff zu Basel.* 12./22. Februar 1689. *Ibid.* n° 82. — *Proposition der Bischöffl. Baselischen Herren Ehrengesandten vor denn XIII und zugewandten Orthen.* März 1689. *Ibid.* n° 119. — *Memoriales an beidte kayserl. und kœnigl. Ministros.* Baden, 24. März 1689. *Ibid.* n° 120. — *Die Abgesandten der XIII und zugewandten Orthen an den Bischoff zu Basel.* 24. März 1689. *Ibid.* n° 123. — *Amelot à l'évêque de Bâle.* Bade, 28 avril 1689. *Ibid.* n° 140. — *Die Abgesandte der XIII Orte an den Kaiser.* Baden, 7. Mai 1689. *Ibid.* n° 145. — *Baron von Wicka, Thumb-Capitular an den Bischoff zu Basel.* In Eylfall in Innthall, 17 Mai 1689. *Ibid.* n° 161. — *Der Bischoff zu Basel an die deputierten der XIII Orte in Baden.* Pruntrutt, 30. Mai 1689 (Creditiven für Gaspard Schnorff, Karl von Liegertz und Kaspar Ludwig Schnorff, Schultheiss zu Baden). *Ibid.* nos 168, 169. — *Der Kaiser an die XIII Orte.* Schloss Laxenburg, 6. Juni 1689. *Ibid.* n° 172: Theatrum Europaeum. XIII. 849. — *Le cardinal Bonvisi à l'évêque de Bâle.* Vienne, 7 juillet 1689. Arch. Ev. de Bâle (Käfigturm). Frantzösische Kriege u. s. w. 1688—1689. n° 203. — *Kaspar Ludwig Schnorff an den Bischoff zu Basel.* Baden, 19. Juli 1689. *Ibid.* n° 204. — *Episc. Basil. Dno Emmo Cardli Bonvisio a Vienna.* Porrentruy, 16. Agosto 1689. *Ibid.* n° 219 *a.* — *Fürstliche Instruktion auf die Tagsatzung zu Baden.* Pruntrutt, 10. September 1689. *Ibid.* n° 225. — *Die Abges. der mit Ihr fürstl. Gnad. verpündten Cathol. Orthen an den Bischoff zu Basel.* Baden, 17. September 1689, 25. April 1690. *Ibid.* nos 227, 260. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 19 gennaio 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Le maréchal de Lorges à l'évêque de Bâle.* Strasbourg, 2 février 1690. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzösische Kriege u. s. w. 1688—1690. n° 251. — *L'évêque de Bâle à Lodron.* Porrentruy, 17 avril 1690. *Ibid.* n° 256. — *Die VII cathol. Orte an den Bischoff zu Basel.* Baden, 19. und 21. August 1690. *Ibid.* nos 275, 277.

(2) *Instruktion so die Gesandten der VII cathol. Orten in Baden zur Tagleistung versummelt Carl Casparn Kayser, von Zug, als Ehrengesandten nacher Pruntrutt den 13ten Oktober 1688 gegeben.* Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm, Bern). Frantzösische Kriege u. s. w. 1688—1689. n° 11. — *Der Bischoff zu Basel an den Marggrafen Hermann von Baden; an den Grafen zu Kœnigsegg.* Pruntrutt, 25. Januar 1689. *Ibid.* nos 65, 66. — *Wass wegen dess Bisthumbs Basel auch anderer Sachen auff der Tagsatzung zu Baden vorgangen.* Februar 1689. *Ibid.* n° 73. — *Der Bischoff zu Basel an den Hertzogen von Lothringen, kayserl. commandierenden Generalen.* 22. Februar 1689. *Ibid.* n° 93. — *Christoff Frey an den Bischoff zu Basel.* 24. Februar 1689. *Ibid.* n° 97 — *Der Bischoff zu Basel an Johannes Heinrich Schüzen von Pfeilstatt, des Herren Bischoffen zu Ey(ch)stett, L. Rath und unseren Gewalthaberen auff jezigen Reichstag zu Regenspurg.* März 1689. *Ibid.* n° 105. — *Herrmann, Marggraff von Baden an den Bischoff zu Basel.* Regensburg, 8. März 1689. *Ibid.* n° 106. — *Die Abgesandte der siben cathol. verpündte Orthen an Lorenz Franz von Fläckenstein und Franz Josef Peter Wallier, Abgesandten by Ihro fürstl. Gnaden zu Basel.* 17. März 1689. *Ibid.* n° 110. — *Leopold-Wilhelm von Kœnigsegg an den Bischoff zu Basel.* Wien, 24. März 1689. *Ibid.* n° 118. — *Memoriale so die Ehrengesandte der ganzen Eidgenossenschafft, den 7ten April 1689, bey damaliger Badischen Tagleistung dem kayserl. Minister zu Gunsten dess Bissthumb Basel überantwortet haben.* *Ibid.* n° 131. — *Memorial für Herrn von Liegertz (abges. des Bischoffs) uff die Tagleistung zu Baden.* Pruntrutt, 22. April 1689. *Ibid.* n° 139. — *Die Abgesandte der siben cathol. verpündte Orthen an den Bischoffen zu Basel.* Baden, 6. Mai 1689. *Ibid.* n° 142. — *B. Episcopus Laudensis, nuncius in Lucerna ad Episc. Basiliensem.* Lucernæ, 19 luglio 1689 *Ibid.* n° 215. — *Der Weihbischoff Schnorff an den Bischoff zu Basel.* Arlesheim, 25. Juli 1689. *Ibid.* n° 217. — *Memoriale an die XIII Orte von fürstl. basel. Gesandte.* 24. April 1690. *Ibid.* n° 259. — Eidg. Absch. VI² *A.* 320 *g* (Luzern, 3. Februar 1690).

(3) „Das Bistumb betreffendt hatt sich bey so beschaffenen Dingen ein mehrers nit thun lassen.“ *Schultheiss Schnorff an den Bischoffen zu Basel.* Baden, 7. Mai 1689. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzösische Kriege u. s. w. 1688—1689. n° 147. — *Amelot au roi.* Soleure, 22 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 136. — *Le roi à Amelot.* Marly, 16 mars 1690. *Ibid.* XC. 159.

(4) *Der Weihbischoff Gaspard Schnorff an den Bischoff zu Basel.* Baden, 26. und 29. Mai 1689 („Berichtet dass die Protestierende, sonderlich Bern, mit denn Catholischen desuniert seindt undt zu fürchten dass sie denn Keyserlichen den durchpass geben, welchenfalls dass Bistumb auch von den Frantzosen proveniendo in grosster Gefahr wären“). Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzösische Kriege u. s. w. 1688—1689. n° 164. — *Amelot au roi.* Soleure, 22 février 1690. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 266 *a.*

Pour des raisons à peu près identiques, il ne devait pas être donné suite à une autre proposition d'Amelot, tendant elle aussi à fortifier la position des cantons catholiques au sein de la Confédération. L'ambassadeur souhaitait en effet que son maître fît l'acquisition du comté de Neuchâtel et le cédât aussitôt aux trois Etats de Soleure, Fribourg et Lucerne, qu'un tel acte gracieux eût liés désormais de façon indissoluble à la Couronne Très-Chrétienne, puisqu'ils n'auraient su conserver ce petit pays sans l'appui de cette dernière. (1) Le chef de mission ne prévoyait de difficultés ni de la part des Longueville, dont la souveraineté en deçà du Jura était « illusoire » selon lui, ni de celle des Neuchâtelois, « qui ne pourroient se plaindre d'appartenir à des républiques » auxquelles les rattachaient déjà des traités de combourgeoisie. (2) Or, Amelot se trompait. Les détenteurs de l'héritage de Jeanne de Hochberg ne songeaient point à s'en dessaisir et les regards de leurs sujets se fussent tournés, en cas de nécessité, vers le Gurten et non point ailleurs. (3) De plus, le gouvernement d'Altorf, qui n'avait point renoncé à ses prétentions lors de l'évacuation du comté par les Confédérés en 1529, n'eût pas manqué de protester contre son attribution aux trois villes catholiques d'Helvétie. Enfin l'opposition de Berne à ce projet était certaine et menaçait de déchaîner des hostilités au sein des Ligues. (4) Par suite, encore que Louvois ne lui fût pas contraire, (5) la suggestion de l'ambassadeur ne rencontra pas l'approbation de son souverain, que les contrôleurs généraux des finances royales détournaient au reste de s'engager dans une dépense qui eût obéré plus que de raison leur budget. (6) D'entre les divers moyens dont Amelot recommandait l'emploi pour aider à maintenir les catholiques dans la dépendance du Louvre, un seul fut pris en considération par Louis XIV. Dès lors, en effet, que ce prince veillait au ravitaillement des protestants de Bâle, sinon de Zurich, (7) dans la mesure du moins où ses ordres se trouvaient obéis par les adjudicataires des grandes fermes, (8) il était de bonne politique que, non content de faire répartir des sommes importantes parmi ses alliés du massif du Gothard, il leur facilitât l'achat en Bourgogne, à des conditions avantageuses, d'une quantité de sel et de céréales suffisante

(1) *Amelot à Louvois.* Soleure, 11 janvier 1690. Arch. Guerre. CMLXVII. 179. — *Amelot au roi.* Soleure, 5 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 86. — *Genève à Berne.* 18/28 avril 1690. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LIV.

(2) *Amelot à Louvois.* Soleure, 11 janvier 1690. loc. cit. — „Il semble que personne ne pourroit raisonnablement y trouver à redire." *Amelot au roi.* Soleure, 5 et 16 février 1690. loc. cit.

(3) *Amelot à Louvois.* Soleure, 11 janvier 1690. Arch. Guerre. CMLXVII. 179. — *Amelot au roi.* Soleure, 4 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 73.

(4) *Le roi à Amelot.* Marly, 17 février 1690 Aff. Etr. Suisse. XC. 147.

(5) *Louvois à Amelot.* Versailles, 20 janvier 1690. Arch. Guerre. CMXI. 74.

(6) *Le roi à Amelot.* Marly, 17 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 147.

(7) *Le roi à Amelot.* Versailles, 3 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 145.

(8) *Bâle à Amelot.* 13/23 juillet 1689, 25 janvier (v. s.), 15/25 février 1690. Aff. Etr. Suisse. LXXXVII. 307; XCI. 127. — *Amelot à Louvois.* Soleure, 16 octobre 1689. Arch. Guerre. DCCCLXXX. 111. — *Bâle à Louvois.* 25 janvier/4 février 1690. *Ibid.* CMLXVII. 155. — *Louvois à Amelot.* Versailles, 7 février 1690. *Ibid.* CMXII. 220. — *Extrait d'une lettre de Bâle.* 16 mars 1690. *Ibid.* CMLXVIII. 208.

pour suppléer au déficit de celle dont les privait le blocus austro-lombard. (1) Il en fut ainsi décidé et l'ambassadeur reçut la mission d'assurer le transport de Pontarlier à Lucerne de quelques milliers de sacs de blé français. (2)

Accroissement notable de l'influence exercée par l'envoyé britannique dans la Suisse protestante. — Iberville et le service de l'espionnage aux Ligues. — Diète de Zurich du 7 mars 1690. — Seules les deux grandes cités évangéliques et Glaris inclinent à accueillir les suggestions de Thomas Coxe. — Lutte à Berne entre les représentants des cours de Paris et de Londres. — Pamphlets. — Attitude politique des autorités du « Mittelland ». — Avances faites à ces dernières par le roi Très-Chrétien. — Leur échec. — Conditions draconiennes mises par le gouvernement du plus puissant des cantons à la concession d'une levée au roi d'Angleterre. — Projet de capitulation militaire dressé par l'envoyé britannique. — Il est repoussé par son souverain. — Diète catholique du 3 avril 1690. — Casati et les « transgressions dans le service ». — Visite d'Amelot à Lucerne. — Recès de la diète tenue dans cette ville en avril.

X. Cependant, de retour de la conférence de Lindau, Thomas Coxe avait regagné Zurich le samedi 18 février 1690 (3) et s'était porté de là à Berne, où « une magnifique et étourdissante réception » lui avait été préparée. (4) Son influence grandissait à tel point dans les Conseils du *Vorort*, que celui-ci consentit sur sa demande à différer d'une dizaine de jours la convocation d'une diète des cantons de la nouvelle croyance et à en assigner la tenue à Zurich et non point à Aarau, au 7 mars. (5) Amelot savait que sa présence n'y serait pas tolérée. Il s'abstint par suite d'y paraître ou de s'y faire représenter. (6) Au demeurant Iberville, résident pour le roi à Genève, chargé plus spéciale-

(1) *Amelot à Lucerne.* Soleure, 11 novembre 1689. St-Arch. Luzern Frankr. Privilegien. XXXII. — *Convention passée entre le roi de France et le canton de Lucerne pour des fournitures de sel de la Franche-Comté.* 8 décembre 1689. *Ibid.* Frankr. Finanzwesen. XXXV. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 22 décembre 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII. — *Louvois à Amelot.* Versailles. 22 février 1690. Arch. Guerre. CMXIII. 197. — *Amelot à Louvois.* Soleure, 4 et 15 mars, 11 octobre 1690. *Ibid.* CMLXVIII. 150, 167; VM. 266. — *Lucerne à Amelot.* 28 novembre 1691. St-Arch. Luzern. Frankr. Privilegien. XXXII. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 18/28 octobre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(2) *Ibid.* — *Coxe to Shrewsbury.* Elgg, 16/26 novembre 1689. Publ. Rec. Off. Foreign Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *De La Fond à Louvois.* Besançon, 12 janvier 1690. Arch. Guerre. CMLXVII. 193. — *Louvois à Amelot.* Versailles, 20 mars 1690. *Ibid.* CMXV. 45. — *Amelot à Louvois.* Soleure, 7 juin 1690. *Ibid.* VM. 74.

(3) *Lettre de Bouhereau.* Zurich, 13/23 février 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(4) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 2 marzo 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV.

(5) *Lettre de Bouhereau.* Zurich, 5/15 février 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap n° VI. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 2 marzo 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Nouvelles de Bâle.* 5 mars 1690. Gazette de France. *1690.* p. 125.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 4 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 156.

ment de l'organisation de l'espionnage,(1) tâche dont la complexité lui ménagea maintes fois de sérieux désagréments,(2) avait acheté la domesticité de certains ministres étrangers, parmi lesquels celui d'Angleterre, et parvenait à renseigner assez exactement l'ambassadeur sur les principaux objets de leurs conciliabules.(3) En réalité, il ne devait pas être malaisé à celui-ci de se tenir au courant, jour après jour, des délibérations de la diète. Ce fut assurément pour lui sinon une surprise, du moins une déception de constater que ses appréhensions étaient plus que justifiées; que la mise sur pied d'une levée britannique dans les deux grands cantons protestants semblait très prochaine;(4) qu'à Zurich en particulier les autorités estimaient ne pas contrevenir au traité qui les liait à la France en négociant avec Guillaume III(5) et que l'argent répandu par lui depuis quelques semaines, tant dans le ***Mittelland*** qu'au pied de l'***Uetliberg***, l'avait été en pure perte.(6) Il éprouva en revanche une réelle satisfaction à apprendre que l'accord était loin de régner entre les membres de l'assemblée quant à la solution à donner aux deux questions inscrites à son ordre du jour: celle de l'alliance et celle de la levée anglaise.(7) Contrainte à user de ménagements envers le roi Très-Chrétien, dont les forces enserraient son petit territoire,(8) Bâle repoussait de façon formelle l'une et l'autre.(9)

---

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 14 et 28 février 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 65, 78. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Marly, 17 février 1690. *Ibid.* VIII. 62. — *Iberville à Louvois.* Genève, 4 et 18 avril 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 189; Aff. Etr. Genève. IX. 96. — Kilchenmann. Die Mission des englischen Gesandten Thomas Coxe u. s. w. 1689—1692. p. 17.

(2) Mercure historique et politique (La Haye, 1690). t. VIII. 359. — *cf.* Desbans. Une affaire d'espionnage à Marseille en 1696 (Paris, 1906).

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 4 et 11 avril, 11 août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 120, 127, 319. — *Amelot au roi.* Bade, 12 septembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 216. — *Mémoire de ce qui a esté dépensé depuis le 19 aoust jusqu'au 10 septembre 1691, etc. Ibid.* XCV. 217 sqq. — *Amelot au roi; à Colbert de Croissy.* Soleure, 18 et 20 novembre 1691. *Ibid.* XCI. 280, 287.

(4) *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 27 février 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 141. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 10 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 155. — *Amelot au roi.* Soleure, 15 mars 1690. *Ibid.* XCI. 181. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 7/17 avril 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Acta wegen dem eidgenöss. Bunds Geschæfte mit Engelland.* Stadtbibl. Bern. Mss. Helv. VI. n° 119. p. 28 sqq.

(5) *Zurich à Amelot.* 4/14 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 84. — *Amelot au roi.* Soleure, 18 février 1690. *Ibid.* XCI. 124. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 9 marzo 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

(6) „Geldt profusiones" *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 9 marzo 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Relation des Grafen Nikl. von Lodron über seine zweite Mission nach der Schweiz.* Wien, 12. Juni 1691. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 12.

(7) *Lettre de Bouhereau.* Zurich, 3/13 mars 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — „L'on a beaucoup raisonné, mais l'on n'a encore rien pu mettre à exécution par faute d'ordre et d'argent." *Fabrice à Fagel.* Zurich, 6/16 mars 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Memorandum of Conference between Thos Coxe and the deputies.* Zurich, 20/30 March 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. VI.

(8) *Puysieux à Bâle.* Huningue, 9 janvier 1690. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 267. — *Landser an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 12. Januar 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 3. — *Basel an Bern.* 4./14. Januar 1690. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 265

(9) *Lettre de Bouhereau.* Zurich, 3/13 mars 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Puysieux à Louvois.* Huningue, 14 mars 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 166. — *Amelot au roi.* Soleure, 15 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 181. — *Nouvelles de Bâle.* 15 mars 1690. Gazette de France. *1690.* p. 137. — *Louvois à Catinat.* Versailles, 20 mars 1690. Arch. Guerre. MVI. pièce 11. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 322 *a* (Zürich, 9.—27. März 1690).

Il en était de même de Bienne, que sa dépendance à l'égard du prince de Porrentruy engageait à la prudence.[1] Schaffhouse, Appenzell et la ville de Saint-Gall, encore que bien décidés à ne pas contracter d'alliance avec la cour de Londres, inclinaient néanmoins à lui accorder quelques enseignes.[2] Seuls, en somme, Zurich, Berne et Glaris paraissaient disposés à acquiescer à la double requête de Thomas Coxe.[3] De fait, les travaux de la diète furent suspendus durant plusieurs jours afin de permettre aux députés de prendre une dernière fois l'avis de leurs supérieurs.[4]

La situation d'Amelot devenait de plus en plus délicate. Le bruit courut même que lui aussi était sur le point de demander de nouvelles instructions à son souverain et de se rendre à Paris à cet effet.[5] Il n'y songeait certes pas et s'attachait bien plutôt à ne laisser aucun répit à ses adversaires. Au sentiment de Louis XIV, un regain de zizanies entre les Confédérés eût été non moins dommageable à ses intérêts que la levée britannique.[6] Il convenait donc d'empêcher à tout prix que les ministres étrangers les fomentassent, ainsi qu'ils en manifestaient le désir.[7] Mais, d'un autre côté, les passions semblaient trop déchaînées contre le gouvernement du roi Très-Chrétien à Zurich et à Berne[8] pour qu'il y eût lieu d'espérer entraver dans ces deux Etats le recrutement d'auxiliaires qui se persuadaient, qu'en participant à l'expédition d'Irlande, « c'était le Pérou qu'ils alloient conquérir et que les Suisses qui y devoient aller « reviendroient chargés de pistolles ».[9]

Ce fut une fois de plus sur Berne, où l'ambassadeur avait dépêché le secrétaire-interprète Baron, afin de protester par avance et contre la conclusion de l'alliance anglaise et contre la concession de troupes au « prince d'Orange »,

---

(1) „La crainte qu'ils ont de la France les empêchant d'assister à aucune délibération dont elle puisse prendre ombrage.“ *Lettre de Bouhereau.* Zurich, 3/13 mars 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Amelot au roi.* Soleure, 15 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 181.

(2) *Ibid.* — *Convenant à Fagel.* Schaffhouse, 12/22 mai 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Eidg. Absch. VI² A. 322.

(3) *Thomas Coxe au roi de la Grande-Bretagne.* Zurich, 16/26 février 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — Eidg. Absch. VI² A. 322 *a*.

(4) „La diète est dans une sorte de surséance en attendant la résolution que l'on aura prise à Berne et dans les autres cantons que l'on a envoyez consulter.“ *Lettre de Bouhereau.* Zurich, 6/16 mars 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(5) *Coxe to Vernon.* Zurich, s. d. (February 1690). Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 9 marzo 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — „Mr Amelot n'est pas parti de Suisse pour venir ici, comme quelques lettres de ce païs là l'avoient marqué.“ *Nouvelles de Paris.* 27 mars 1690. ap. Gazette d'Amsterdam du 3 avril 1690.

(6) *Le roi à Amelot.* Versailles, 13 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 157.

(7) *Project of a Treaty between His Majesty of Great Britain and the evangelicall Cantons.* 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 14 février 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 65.

(8) „On peut dire que ces peuples de la Suisse tiennent présentement la balance égale et que, s'ils abandonnent la France pour se tourner du côté des Alliés, elle penchera infailliblement de ce côté là.“ Mercure historique et politique (La Haye, 1690). VIII. 368. — Mémoires de Sourches (éd. Cosnac). III. 48.

(9) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 14 mars 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 96. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 16 marzo 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV.

que se concentrèrent durant quelques jours les efforts des chefs des deux missions rivales. (1) Coxe venait de faire toucher à Bâle des lettres de change de la valeur de trois cent mille écus. (2) Amelot en attendait davantage encore de Paris. (3) Louis XIV avait prescrit à son ambassadeur aux Ligues de pousser ses négociations avec activité à Berne et de ne « tergiverser » ou battre en retraite que s'il y trouvait les intrigues britanniques trop avancées. (4) Or, si l'organisation de la levée demandée par l'envoyé de la cour de Londres semblait désormais difficile à entraver; si l'on devait craindre que sa mise immédiate sur pied ne réveillât les appréhensions des catholiques et ne les portât à refuser d'accorder dorénavant leurs troupes à la France, (5) il était manifeste en revanche que « les « plus sages témoignaient vouloir sérieusement conserver l'alliance du roy Très- « Chrétien » (6) et que la violente diatribe dirigée contre Amelot par le conseiller Steiger (7) avait rencontré aussi peu d'écho que le pamphlet du Zuricois Stein tendant à établir le caractère purement défensif du traité du 24 septembre 1663, (8) ses constantes violations par le gouvernement de Paris et la nécessité de ramener sans retard de vingt-six à seize mille hommes le nombre des auxiliaires helvétiques à la solde du Louvre, calcul sujet à caution certes, voire erroné, puisque dans le premier de ces chiffres figurait une forte proportion de Grisons, de Valaisans, de Neuchâtelois et de ressortissants de l'évêché de Bâle. (9) Assurément les « sages de Berne » avaient la raison pour eux. Il n'était pas contestable en effet que, malgré la puissante coalition formée contre elle, la France, en cette année 1690, fût encore redoutable et capable d'une offensive victorieuse au delà de sa frontière de l'est. (10) Il y avait lieu d'observer, en outre, que

(1) *Coxe to Shrewsbury.* Zurich, 17/27 February 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — *Elmhof to Th. Coxe.* Berne, 22 March/1 April 1690. *Ibid.*

(2) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 5 gennaio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Allowance of a further acount of Thomas Coxt(e) diesbursed by him pursuant to orders received between 25 march 1691 and 18/28 august 1692.* Calendar of State Papers. Domestic. *1693.* p. 42. — *The Earl of Nottingham to the commissioners of the Treasury.* Whitehall, 21 February 1693. *Ibid.* p. 40.

(3) „La Suisse deviendra féconde en argent.“ *Nouvelles de Cologne.* 18 avril 1690. Gazette d'Amsterdam du 24 avril *1690.* — *Coxe to Shrewsbury.* Zurich, 11/21 May 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — „That which is a very serious affliction to me is that on friday last another waggon-load of money passt trough Neuchatel for Monsr Amelot“ *Coxe to J. Vernon.* Zurich, 15/25 May 1690. *Ibid.* — *Nouvelles de Paris* du 21 juillet 1690. ap. Gazette d'Amsterdam du 27 juillet 1690. p. 146.

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 13 et 31 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 157, 165.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 4 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 156. — Theatrum Europaeum. XIII. 1245—1246.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 4 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 156.

(7) *Elmhof à [Coxe].* Berne, 26 mars/5 avril 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI.

(8) *Coxe to Shrewsbury.* Zurich, 5/15 April 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI.

(9) *Menati a Cibo.* Lucerna, 29 dicembre 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII. — *Amelot au roi.* Soleure, 4 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 156. — *Coxe to Shrewsbury.* Elgg, 25 November/5 December 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI.

(10) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 6 février 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 58.

l'Electeur de Brandebourg retirait ses troupes de la ligne du Rhin,(1) que la Suisse reprenait sa neutralité(2) et que l'avènement de Guillaume d'Orange au trône de la Grande-Bretagne permettait à ses adversaires de relever la tête en Hollande.(3) Mais surtout il était constant que le pays de Vaud demeurait ouvert aux incursions de la cavalerie française et que, pour le protéger, les autorités du *Mittelland* n'avaient à compter que sur elles-mêmes, le dit pays « n'étant pas compris dans l'alliance helvétique ».(4)

Au surplus la politique du gouvernement bernois, politique brutale à l'excès et procédant par à-coups déconcertants, n'était faite pour inspirer confiance ni à ses tenants, ni à ses ennemis. Si l'exécution du capitaine Bourgeois plongeait dans le deuil ses compagnons d'armes, les Barbets, protégés avérés des cantons protestants, elle devait, d'autre part, combler d'aise les cantons catholiques et le Louvre, qui y voyaient la preuve manifeste de la volonté des maîtres du pays de Vaud de se laver du moindre soupçon de complicité dans l'entreprise avortée des religionnaires sur le Chablais.(5) En revanche l'arrestation, puis la condamnation à mort de la dame de Watteville, accusée d'intelligence avec Amelot et « rendue », il est vrai, entre-temps, « à sa famille »,(6) n'était-elle pas un témoignage irréfragable de l'influence prépondérante que continuaient à exercer au pied du Gurten les chefs du parti anti-français?(7) Décidé « à mettre tout en œuvre » afin de ramener ceux-ci à sa cause, Louis XIV ne songeait assurément pas, ainsi que le bruit en courait, à céder à Berne une partie du bailliage de Gex.(8) Toujours est-il néanmoins que les offres venues de Paris étaient de beaucoup les plus séduisantes que cet Etat eût jamais reçues de son allié d'Outre-Jura. Désireux d'éteindre le grief le plus vif qui subsistât dans le *Mittelland* à son égard, le roi se proposait en effet d'admettre désormais aux Invalides tous les Suisses, sans distinction de confession,(9) de licencier le régiment

---

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 6 février 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 58.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 28 dicembre 1689 (1°). Frari. Francia. CLXXX. 116. — *Amelot au roi.* Soleure, 9 et 16 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 167, 184. — *Amelot à Louvois.* Soleure, 15 mars 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 167. — *Berne à Genève.* 10/20 avril 1690. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. 3855.

(5) *Le roi à Amelot.* Marly, 6 avril 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 167. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Marly, 7 avril 1690. *Ibid.* VIII. 118. — *Th. Coxe to Shrewsbury.* Elgg, 25 November/5 December 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 4 mars et 1er août 1690. Aff Etr. Suisse. XCI. 156; XCII. 121. — *Iberville à Louvois.* Genève, 21 mars 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 428.

(7) *Ibid.*

(8) „Amelot a offert à Berne douze cens mille Livres, avec la souveraineté du pays de Gex et l'inclusion du pays de Vaud dans la confédération des cantons catholiques, s'ils refusent l'alliance avec Sa Mté Britannique." *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 mars/8 avril 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Elmhof to Coxe.* Berne, 9/19 April 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(9) *Mémoire donné par les bien intentionnés du canton de Berne.* Janvier 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 193. — *Amelot au roi.* Soleure, 16 mars 1690. *Ibid.* XCI. 184. — *Louvois à Amelot.* Versailles, 20 mars 1690. Arch. Guerre. CMXV. 45. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 23 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 160.

d'Erlach et de le remplacer par un autre, dont il prenait l'engagement de ne se servir qu'en Italie, en Navarre ou en Catalogne, bien qu'il en eût l'emploi immédiat en Allemagne. (1)

Convaincu du profit inestimable que lui procurerait le passage des Bernois du camp de ses ennemis dans le sien, Louis XIV consentait par avance à de très lourds sacrifices financiers dans l'espoir de le hâter, (2) soit à leur verser cent mille écus par an, (3) à les gratifier de vingt mille minots de sel comtois, (4) à observer désormais les stipulations contenues dans la lettre-annexe du 19 juillet 1658, puis à renouveler aux magistrats du ***Mittelland*** l'assurance que, loin de nourrir des desseins hostiles à l'égard de Genève, (5) il désapprouvait au contraire l'attitude processive de l'évêque d'Annecy et de son chapitre envers la petite république du Léman. (6) « Rien ne me peut davantage asseurer « dudit canton, écrivait-il à son ambassadeur à Soleure, que de luy debvoir le « plus longtemps qu'il me sera possible. » (7)

Par malheur les gouvernants de Berne ne se départaient pas aisément des maximes d'une politique qui consistait assez souvent à retirer d'une main ce qu'ils avaient concédé de l'autre. Trop engagés avec l'envoyé anglais pour reculer, ils ajournèrent toute décision au sujet des offres françaises, mais profitèrent de l'existence de celles-ci pour tenter d'acculer la cour de Londres à la nécessité de passer par les conditions vraiment draconiennes mises à l'obtention de leur appui. (8) Profonde fut la stupéfaction de Coxe lorsqu'il eut connaissance de ces dernières. Les députés des deux grands cantons protestants à la diète l'avisèrent en effet de la volonté de leurs supérieurs de conclure à la fois l'alliance et la levée en échange du triple engagement à sous-

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 16 mars 1690. loc. cit. — *Louvois à Amelot.* Versailles, 20 mars 1690. Arch. Guerre. CMXV. 45. — *Nouvelles de Paris* du 27 mars 1690. Gazette d'Amsterdam du 3 avril 1690.

(2) „Je puis vous assurer que le roy a tousjours esté plein de bonne volonté pour vous.“ *Amelot à Berne.* Soleure, 30 mars 1690. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 301.

(3) *Convention avec S. Exc. Mr Amelot, marquis de Gournay ... ambr en Suisse, pour le payement des sommes dues à LL. Exc. du louable canton de Berne par la liquidation qui en a esté faite le 21 janvier 1690.* St-Arch. Bern. Frankr. Buch *FF.* 609. — *Amelot au roi.* Soleure, 25 janvier 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 57. — *Mémoire donné par les bien intentionnés etc* loc cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 16 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 184. — *Louis XIV à Amelot.* Versailles, 23 mars 1690. *Ibid.* XC. 161. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 11 maggio 1690. loc. cit.

(4) *Ibid.* — *Amelot à Berne.* Soleure, 28 juillet 1690. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *FF.* 773.

(5) *Lettre de Bouhereau.* 20 avril 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — „Mrs de Genève craignent fort que le roy ne les prenne.“ *Vins à Louvois.* Châtillon-en-Michaille, 21 avril 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 222. — *Amelot au roi.* Aarau, 28 avril 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 318.

(6) „Quoi qu'on en dise, Genève peut se vanter d'être caressée d'un grand roi, pendant que Rome n'a pas le mesme honneur.“ *Nouvelles de Genève.* 30 novembre 1688. Gazette d'Amsterdam du 20 décembre 1688. p. 38. — *Le roi à Arcy.* Versailles, 2 décembre 1689; 6 janvier 1690. Aff. Etr. Turin. XC. 369, 396. — *Arcy au roi.* Turin, 24 décembre 1689. *Ibid.* XC. 393. — *Mémoire donné par les bien intentionnés etc.* loc. cit. — *Louvois à Amelot.* Versailles, 20 mars 1690. Arch. Guerre. CMXV. 45.

(7) *Le roi à Amelot.* Versailles, 23 mars 1690. loc. cit.

(8) „Las condiciones projetadas para la leva de 4000 hombres que los cantones protestantes ofrezen dar al rey Guillermo para su guardia ... son exorbitantes.“ *Consulta del Consejo de Estado de 3 de junio 1690, con papel de Juan Baptista Cassani para don Alonso Carnero* (Almirante de Castilla; Los Balbases: Chinchon; Los Velez; Mancera). Arch. gen. Simancas. Estado. *3411.*

crire par lui que des garanties seraient recherchées, suffisantes à mettre les Suisses de la nouvelle croyance à l'abri des représailles françaises,[1] que l'acte de signature du traité par le roi n'interviendrait qu'après un vote approbatif du Parlement[2] et qu'enfin une somme de deux millions de £ leur serait attribuée «non comme un dépôt sujet à restitution, mais comme un présent à perpétuité».[3] C'était étaler certes des prétentions excessives.[4] Telle fut du moins l'opinion du ministre britannique, lequel, décidé à jouer le tout pour le tout, se déclara cependant prêt à négocier et offrit un million.[5] Des concessions consenties de part et d'autre permirent de rédiger, le 1er avril, une capitulation militaire et un traité d'alliance défensive en quinze articles, qu'un courrier, dépêché de Zurich le 14 de ce mois, porta aussitôt à Londres.[6] Thomas Coxe pouvait se croire au bout de sa tâche. Or, celle-ci ne faisait que de commencer. «La plus grande mortification» qu'il eût subie au cours de sa carrière publique allait lui être infligée.[7] Il apprit bientôt en effet, par une missive de son souverain, que ce prince désapprouvait le résultat de sa négociation et, par les gazettes, «que le parlement d'Angleterre agitait de «lui faire son procès pour avoir conclu le traité avec les Suisses sans son «aveu».[8]

---

(1) *Coxe to Shrewsbury.* Zurich, 16/26 February, 24 February/6 March 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(2) *Coxe to Shrewsbury.* Zurich, 24 February/6 March 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 23 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 161. — *Amelot au roi.* Soleure, 29 mars 1690. *Ibid.* XCI. 233.

(3) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 23 marzo 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Reply of Th. Coxe to the deputies of the cantons.* 18/28 March 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Amelot au roi.* Soleure, 29 mars 1690. op. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 février 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „On doit avouer dans le fonds que les Suisses n'ont pas tant de tort d'avoir voulu bien faire leur marché et prendre leurs seuretez." Mercure historique et politique (La Haye, 1690). t. IX. 383. — „Ce qui sert un peu à les faire valoir, c'est qu'ils se font bien payer." *Ibid.*

(4) *contra:* „Les sommes qu'ils demandent paroissent d'abord fort grandes, mais, quand on considère les dommages qu'ils souffriroient et les dépenses qu'ils feroient eux-mêmes si la France les attaquoit, on trouvera qu'elles ne sont pas exorbitantes pour la garantie qui leur est justement deue." *Réflexions sur les sommes que les Suisses demandent pour garantie de leur traité avec le roy* (d'Angleterre). *Memorandum by Mr Du Bourdieu concerning moneys demanded by the Swiss* (April 1690). Publ. Rec. Off. State Papers. Switzerland. vol. XLIX (1689—1718).

(5) *Memorandum of Conference between Thos Coxe and the deputies.* 20/30 March 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(6) *Coxe to Shrewsbury.* Zurich, 16/26 February 1690. loc. cit. — *Articles proposed for Treaty between the King of England and the protestants Cantons.* 21/31 March 1690. *Ibid.* — *Capitulatio Tiguri proposita Legato anglico.* 7 Febr. 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV; Stadtbibl. Bern. Mss. Helv. VI. n° 119. p. 53. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 11 avril 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 127. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 13 aprile 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Amelot au roi.* Soleure, 15 avril 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 266. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 7/17 avril 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *P. Venier al Senato.* Parigi, 19 aprile 1690 (2da). Frari. Francia. CLXXXI. n° 152. — *Puysieux à Louvois.* Huningue, 20 avril 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 220. — *Th. Coxe to the Secretary of State.* Zurich, 28 April/8 Mai 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(7) *Louvois à Amelot.* Marly, 25 avril 1690. Arch. Guerre. CMXVII. 248. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 2 mai 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 155. — *Coxe to J. Vernon.* Zurich, 8/18 May 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(8) *Coxe to J. Vernon.* Zurich, 5/15 May 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

Amelot avait sujet de se déclarer satisfait. Les démarches de l'envoyé anglais se trouvaient battues en brèche à la fois par les Confédérés, dont les prétentions se révélaient «déraisonnables», (1) et par le gouvernement de Saint-James, lequel ne paraissait pas se rendre un compte exact des difficultés à quoi se heurtait son ministre aux Ligues dans l'accomplissement de ses instructions. (2) Mais l'ambassadeur français tenait à intervenir en personne au débat. L'accès de la diète protestante de Zurich lui étant interdit, il persuada l'autorité de Lucerne de hâter l'assignation d'une diète catholique dans cette ville au 3 avril et y dépêcha l'un des officiers de sa mission. (3) Aussi bien une question préalable devait être résolue avant qu'il prît lui-même le chemin du Pilate. L'ambassadeur d'Espagne, représentant d'une monarchie alliée à six d'entre les Etats catholiques d'Helvétie, entendait d'autant moins renoncer à son droit de coopérer de manière active aux conférences de leurs députés, que, dans le concert des ministres de la coalition anti-française accrédités en Suisse, il s'était taillé un rôle à part, que ce rôle consistait à dénoncer sans trêve aux Confédérés les transgressions, réelles ou prétendues telles, reprochées à leurs troupes au service de la Couronne Très-Chrétienne et qu'il comptait bien ne pas laisser échapper l'occasion qui s'offrait à lui d'insister à nouveau sur la nécessité d'y mettre un terme. (4) Une difficulté de cérémonial ayant surgi à la dernière heure, (5) ce ne fut pas avant qu'elle eût été réglée à sa pleine satisfaction et que les magistrats de Lucerne se fussent engagés à lui rendre les mêmes honneurs qu'à Casati et à le recevoir dans leur ville au son du canon, (6) qu'Amelot consentit à y faire son entrée le samedi 8 avril (7) et à y

(1) *Coxe to J. Vernon.* Zurich, 8/18 May 1690. loc. cit.

(2) *Lorges à Louvois.* Strasbourg, 13 mars 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 17.

(3) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 30 marzo 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Amelot au roi.* Soleure, 1er avril 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 239. — *Fuensalida al rey.* Milan, 22 abril 1690. Simancas. Estado. *3411.* — *Relation des Grafen Nic. von Lodron über seine erste Mission nach der Schweiz.* Juli 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. F. LXII.

(4) *Casati a Lucerna.* Coira, 24 settembre 1689. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen. — *Carlo Casati agli Tredeci Cantoni.* Coira, 3 ottobre 1689, 28 ottobre 1690; Bada, 27 aprile 1690. St-Arch. Zürich. Spanien. I (1587—1739); St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690; Theatrum Europaeum. XIII. 854. — *Nouvelles de Bâle.* 13 octobre 1689. Gazette d'Amsterdam du 27 octobre *1689.* p. 395. — *Bern an Zürich.* 3./13. Oktober 1689. St-Arch. Zürich. Spanien. I (1587 – 1739). — *Amelot au roi.* Soleure, 1er avril; Lucerne, 11 avril; Soleure, 15 avril 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 239, 259, 266. — *Amelot à Madame Amelot, à Paris.* Soleure, 15 avril 1690. *Ibid.* XCI. 261. — „Count Casati will go somewhat a different way and with the assistance of the considerable summs of money lately received will endeavour to revive the old Spanish Interest and faction so powerfull 30 yeares ago and backwards among the cathol. cantons and so miserably and shamefully neglected of late." *Coxe to Vernon.* Zurich, 15/25 Mai 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — Eidg. Absch. VI² *A.* 335 *h.*

(5) „Il ne convient pas à mes interests que vous ayés aucun desmeslé dans la conjoncture présente avec l'un des principaux cantons catholiques." *Le roi à Amelot.* Marly, 14 avril 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 169.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 1er avril 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 229. — *Lettre de Bouhereau.* Zurich, 23 mars/2 avril 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Amelot à la diète de Lucerne.* Rohrbach, 7 avril 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690; Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 13 aprile 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 6 avril; Lucerne, 11 avril 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 257, 259.

prononcer, le 10, une harangue où il s'efforça d'établir un parallèle, tout à l'avantage de la France, entre l'attitude de cette puissance et celle de ses ennemis à l'égard du Corps helvétique.(1)

Le recès de la diète catholique d'avril ne dissipa d'ailleurs ni les malentendus que ses membres avaient la mission d'éclaircir, ni les craintes que faisait naître à Lucerne, à Fribourg, à Soleure et dans le Valais l'imminence de la conclusion d'une entente écrite du roi d'Angleterre avec les deux grandes cités évangéliques.(2) De profondes divergences étaient relevées entre les promesses données par le gouverneur de Milan à la délégation suisse dans cette ville et les dernières déclarations obtenues de Casati à ce sujet.(3) Il ne semblait pas, en outre, que la diète inclinât à ratifier l'opinion des membres de la dite délégation que les Confédérés s'abstiendraient à l'avenir de concourir à la défense des conquêtes françaises postérieures à l'année 1663.(4) Quant au surplus, l'ambassadeur espagnol fut avisé que le dossier des « prétendues transgressions » ferait l'objet d'un nouvel examen,(5) que le nombre des auxiliaires suisses à la solde du Louvre serait ramené à seize mille — engagement souvent pris et jamais tenu —,(6) mais qu'aucun article du traité du 24 septembre 1663 n'autorisait les cantons de l'ancienne croyance à suivre l'exemple de Berne et à refuser des recrues au roi Très-Chrétien.(7)

Amelot, Coxe et la paix intérieure des Ligues. — Passions politiques déchaînées dans les petits cantons. — Grâce à l'ascendant exercé par Amelot sur ces derniers, les démarches britanniques échouent à Lucerne et auprès des Etats de son groupe. — L'ambassadeur français et le représentant de l'empereur s'affrontent à la

---

(1) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 mars/8 avril 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Esposizione fatta dal Sor Amb^re di Francia nella dieta di Lucerna.* 10 aprile 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Risposta del Sig^re Amb^re di Spagna all'esposizione fatta nella dieta di Lucerna dall' amb^re di Francia.* 11 aprile 1690. *Ibid.* — *Fuensalida al rey.* Milan, 22 abril 1690. Simancas. Estado. *3411.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 329 *g.* — Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690.

(2) Eidg. Absch. VI² *A.* 331 (Luzern, 4.—7. April 1690).

(3) *Menati a Cibo.* Lucerna, 12 gennaio 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII. — *Cassani a Carnero.* 24 enero 1690. Simancas. Estado. *3411.* — *Réponse de la diète au comte Carlo Casati.* Lucerne. 8 avril 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 291. — *Fuensalida al rey.* Milan, 22 abril 1690. Simancas. Estado. *3411.* — *Nouvelles de Milan* du 27 septembre 1690. ap. Gazette d'Amsterdam du 16 octobre 1690. — *Nouvelles de Milan.* 16 mai et 6 décembre 1691. Gazette de France. *1691.* p. 418; *1692.* p. 6. — Eidg. Absch. VI² *A.* 319 *a*, *b* (Luzern, 9. Februar 1690); 325—326 *c*, 329 *f* (Luzern, 3.—10. April 1690).

(4) *Ibid.* — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 23 marzo 1690. loc. cit. — *Cassani a Carnero.* Madrid, 29 de mayo 1690. Simancas. Estado. *3411.*

(5) *Menati a Cibo.* Lucerna, 6 aprile 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Casati agli sei cantoni cattolici.* Lucerna, 11 aprile 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(6) *Menati a Cibo.* Lucerna, 18 aprile 1690. loc. cit.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 4 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 73. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 23 marzo, 4 maggio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

diète de Bade d'avril. — Recès de celle-ci. — L'éventualité du rappel des troupes suisses à la solde du Louvre se trouve une fois de plus écartée. — Diète générale d'Argovie en mai. — Une recrudescence notable des philippiques contre la France s'y fait jour. — Incident violent entre Amelot et Fidèle de La Tour. — Ses suites. — Recul du prestige de la Couronne Très-Chrétienne au sein des comices helvétiques. — Sérieux échec subi par l'ambassadeur de Louis XIV à Bade. — Missive forte adressée au roi par les membres de la diète. — Raisons qui portent Amelot à prévoir un retour de la fortune en sa faveur.

XI. L'immixtion du gouvernement de Londres dans les affaires de l'Helvétie devait-elle entraîner, à l'avantage des protestants, ainsi que le redoutait le nonce du Saint-Siège, une diminution notable, voire la ruine de l'équilibre d'influence qui avait existé jusque-là entre ceux-ci et leurs frères de l'ancienne croyance? Amelot estimait qu'une telle menace pouvait être écartée, pourvu que ses coreligionnaires des Ligues demeurassent unis et que leur faisceau compact continuât à faire obstacle à la réalisation des desseins de l'envoyé britannique. (1) Ce dernier, en revanche, ne perdait pas l'espoir de semer des zizanies parmi les Confédérés des cantons intérieurs et de tirer parti de la crainte révérencielle que commençait à inspirer à certains de leurs magistrats la fortune éclatante et rapide de son souverain pour asséner à ses adversaires dans la région du Pilate un coup dont ils auraient peine à se relever. (2) A dire vrai, les passions politiques se trouvaient déchaînées dans les petits Etats riverains du lac des Quatre-Cantons. A Zoug, les deux factions, celle de France et celle d'Espagne en étaient venues aux mains et il avait été nécessaire « d'apporter le Saint-Sacrement pour les séparer ». (3) A Lucerne, l'avoyer Dürler, de retour de Milan, où le gouverneur avait achevé de le gagner aux intérêts de la maison d'Autriche, menait une campagne active en faveur de celle-ci. (4) A Altorf, à Stans, à Sarnen, francophiles et hispanophiles s'affrontaient résolument. (5) Amelot sut néanmoins échapper à tous ces dangers et préparer d'efficaces contre-offensives. Non pas qu'il formât le dessein, ainsi qu'on s'en persuadait à tort à Zurich, de se faire appuyer en Suisse par un ministre jacobite, ou de solliciter lui-même du dernier des Stuarts des lettres

(1) „Li protestanti si mostrino molto zelanti et unuti colli cantoni cattci per la conservazione della publica comun quiete e libertà.“ *Menati a Cibo.* Lucerna. 27 aprile 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV.

(2) *Le roi à Amelot.* Versailles, 25 novembre 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 129. — „Then the worst enemy we have here and most obstinate cathol. Canton would presently cry: Since Thou are King who would not have the to be King!“ *Coxe to J. Vernon.* Zurich, 15/25 May 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI.

(3) *Amelot au roi.* Bade, 22 avril 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 295. — „Se vino a las armas con muerte de muchos, y fue tanto el alboroto que los Capuchinos salieron con el Santisimo y por este medio sosegaron el tumulto.“ *Cassani a Carnero.* Madrid, 29 mayo 1690. Simancas. Estado. *3411.*

(4) *De La Tour à . . .* Bade. 19 avril 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI.

(5) *Amelot au roi.* Bade, 22 avril 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 295.

l'accréditant auprès des cantons. (1) Mais son ascendant sur les Conseils des « Waldstætten » était encore assez puissant pour qu'il pût nourrir l'espoir de les convaincre de la nécessité de collaborer à ses plans. (2) Ce fut à son instigation que les petits Etats de la région du Gothard insistèrent à Zurich pour la convocation d'une diète générale, « soubs prétexte des temps fascheux et dangereux », (3) mais en réalité afin « de renverser les affaires d'Angleterre » sous le couvert de l'organisation d'une « stricte neutralité », qu'eux-mêmes, au dire de Coxe, étaient des premiers à violer en tolérant les « transgressions » de leurs troupes à la solde du Louvre. (4) Avant de quitter Lucerne, l'ambassadeur français avait au reste obtenu de leurs magistrats (5) l'engagement qu'ils se refuseraient, en dépit des largesses à eux faites par le représentant de la cour de Londres, d'admettre celui-ci à l'audience de la diète d'Argovie, attendu que sa présence eût constitué « un danger pour la religion catholique ». (6) Ils tinrent leur parole (7) et n'y eussent failli, avec le plein consentement d'Amelot certes, que si les protestants leur avaient donné la promesse formelle de reconnaître en qualité d'« envoyé du roi d'Angleterre » tout personnage que Jacques II pourrait être appelé à accréditer auprès du Corps helvétique. (8) L'exclusion

(1) „I have most vehement suspicions that Monsr Amelot had one in pickle ready to act the part of an Envoy extr^ry from late K(ing). James and for his credentials and instructions, it would have cost Monsr Amelot, but a tour de main, for the that do not understand forgery and suches petites honestetez françoises do not merit to be les ministres du plus grand roy du monde.“ *Coxe to J. Vernon.* Zurich, 15/25 May 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(2) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Ratisbonne, 17/27 juin 1689. Rijksarchief, La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „La Francia conduce a suo modo li cantoni cattolici.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 21 settembre 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 8 agosto 1691. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXIX. — *Mémoire sur la Suisse.* 3 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 130. — „L'ambasciatore di Francia tiene li cantoni popolari in pugno.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 13 marzo 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX.

(3) *Elmhof to Coxe.* Berne, 9/19 April 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — Eidg. Absch. VI² *A.* 332 *a* (Baden, 18.—25. April 1690).

(4) „L'ambassadeur de France espère en faire une contre batterie à ce que nous négotions icy, mais il pourra se tromper, car nous y avons de bons amis.“ *Lettre de Bouhereau.* Zurich, 23 March/2 April 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Elmhof to Coxe.* Berne, 9/19 April 1690. loc. cit.

(5) *Amelot au roi.* Bade, 31 mai 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 364.

(6) *Coxe to Shrewsbury.* 13/23 January 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 17/27 avril 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „This went so far that, before the french Amb^r left Lucerne, he obtaind of some of the heads of the Canton and the of Schweitz a kind of mutuall oath conspiracy or combination that they would not be persuaded by the protest. or cathol. to receive me att Baden the last Dyett and this promise he compass't in part by the zeale and pretence of the danger of the cathol. religion.“ *Coxe to Vernon.* Zurich, 11/21 May 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(7) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 20 aprile 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

(8) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 17/27 avril, 15/25 mai 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „I should have been rec^d there this dyett if I would have admitte a very unadmittable and absurd proposall of one of the lessey cath. cantons of that of Schwytz vig^t that the prot. cantons should promise the cathol. ones that, in case an Envoy extr^y from the late King James desired his admittance and reception, also the said protest. cantons should give it him in quality of Envoy Extr^ry of the King of Great Brittaine.“ *Coxe to Vernon.* Zurich, 15/25 May 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland, Misc. Pap. n° VI. — *Amelot au roi.* Bade, 31 mai 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 364.

prononcée contre Coxe n'empêcha pourtant pas celui-ci de se rendre incognito à Bade et d'avoir dans le voisinage de cette ville, à Altstetten, des conciliabules avec les ministres espagnol et batave,(1) puis avec l'envoyé impérial, qu'il incita d'autant plus fortement à solliciter des cantons des levées, que la sienne paraissait moins prête à marcher.(2) Ce conseil était judicieux. Il fut suivi à la lettre. Arrivé au siège de la diète peu d'heures avant Amelot,(3) le comte Nicolas de Lodron, représentant de Léopold Ier requit de cette dernière l'autorisation de recruter quelques milliers d'hommes en Suisse.(4) Elle devait lui être accordée, de même d'ailleurs que celle demandée par Casati, venu de Coire à des fins identiques.(5)

A la différence de celle de Lodron, la harangue prononcée par Amelot, le 21 avril, fut conciliante et souple à souhait. Le ministre de la cour de Vienne, auquel son contradicteur cherchait, vainement au reste, à contester sa

(1) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 17/27 avril 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(2) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 17/27 avril 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Coxe to Shrewsbury.* Zurich, 28 April/8 May 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — *Consulta del Consejo de Estado de 13 de mayo 1690* (Portocarrero; Gonzaga). Simancas. Estado. *3411.*

(3) *Coxe to Shrewsbury.* Zurich, 10/20 April 1690. loc. cit. — *Amelot au roi.* Bade, 22 avril 1690 Aff. Etr. Suisse. XCI. 295. — *Relation des Grafen Nic. von Lodron über seine erste Mission nach der Schweiz.* Juli 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXII.

(4) *Instruktion an den Grafen zu Lodron.* Augsburg, 30. Januar 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. nº 14. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 mars/8 avril, 17/27 avril 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Menati a Cibo* Lucerna, 13 aprile 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Amelot au roi.* Soleure, 15 avril; Bade, 27 avril 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 266, 310. — *Proposition du comte de Lodron à la diète de Bade.* 10/20 avril 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — *Lettre de Bade.* 27 avril 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 308. — *Consulta del Consejo de Estado de 13 de mayo 1690, con carta del conde de Fuensalida sobre la prohibicion que han hecho los cantones de servir sus tropas a la Francia.* Simancas. Estado. *3411.* — *Nouvelles de Cologne.* 19 mai 1690. Gazette d'Amsterdam du 25 mai *1690.* — *Cassani a Carnero.* Madrid, 29 de mayo 1690. Simancas. Estado. *3411.* — *Der Kaiser an Lodron.* Wien, 25. und 28. Oktober 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. nº 89. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Tillier. op. cit. IV. 325.

(5) *Consulta del Consejo de Estado, de 31 de enero 1690.* Arch. gen. Simancas. Estado. *3411.* — *Capitulation wegen des Spanischen Auffbruch uff daz Maylandische Stato.* 1690. St-Arch. Luzern. Spanien. Militärwesen. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 mars/8 avril, 17/27 avril 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Fuensalida al rey.* Milan, 22 abril 1690. Simancas. Estado. *3411.* — *Harangue prononcée par Casati à Bade, le 24 avril 1690.* Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Capitulation mit Ihrer Kays. Mt umb ein Schweitzer Regiment in die Waldstætt.* Mai 1690. St-Arch. Bern. Teutschland Buch *B.* 25. — *Coxe to Shrewsbury.* Zurich, 1/11 May, 11/21 May 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — *Amelot au roi.* Bade. 26 et 31 mai, 28 juin 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 354, 364, 663. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 30 mai 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 88. — *Consulta del Consejo de Estado, de 3 y 8 de junio 1690.* Simancas. Estado. *3411.* — *Capitulation mit Ihrer Excellenz Herrn Grafen zu Lodron u. s. w.* Baden, 3. Juni 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Nouvelles d'Allemagne et de Suisse.* Cologne, 6 juin 1690. Arch. Guerre. VM. 70. — „Qui si risente il colpo et per il male presente del soccorso a nemici et perchè apre una porta insolita di dar gente ad altri prencipi, quando si vorrebbe quella nazione intieramente dipendente et che non havesse altro credito che quello di dar truppe alla Francia.“ *P. Venier al Senato.* Parigi, 7 giugno (1a) 1690. Frari Francia. CLXXXI. nº 168. — *Louvois à Amelot.* Versailles, 18 juin 1690. Arch. Guerre. CMXXI. 84. — *Relation des Grafen Nic. von Lodron über seine erste Mission nach der Schweiz.* Juli 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXII. — Eidg. Absch. VI² *A.* 329 *f*, 333 *b.* — Dierauer. op. cit. IV. 160.

qualité d'ambassadeur,(1) avait laissé entrevoir aux Confédérés que son maître n'hésiterait pas à dénoncer l'*Union héréditaire*, pour peu qu'ils continuassent à ne pas sévir contre ceux de leurs officiers du service français qui faisaient campagne sur terre d'Empire.(2) Prenant prétexte de cette menace, le représentant de Louis XIV à Soleure s'attacha à établir derechef que la *Paix perpétuelle* de 1516 et l'alliance renouvelée cinq ans plus tard liaient bien davantage les cantons à la France que le traité de 1511 ne les engageait à l'égard de l'Autriche, puisque, selon lui, du côté de celle-ci à tout le moins, les stipulations de ce même traité ne concernaient que les pays héréditaires et la Bourgogne.(3) Assailli de réclamations relatives pour la plupart aux privilèges des troupes « de la nation » à la solde du Louvre et aux créances que ces dernières avaient à faire valoir à l'endroit de la couronne, Amelot sut donner à ses diverses réponses un tour suffisamment vague pour que ses hôtes ne pussent s'en prévaloir contre lui dans l'avenir.(4)

Du recès de la diète d'avril se dégageaient un certain nombre d'indications précieuses, dont les ministres étrangers ne manquèrent pas de tirer parti. Si les cantons inclinaient manifestement à accorder quelques satisfactions aux

(1) *Proposition faite à Bade par Amelot.* 21 avril 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXII. 425. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 27 aprile 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV.

(2) „Il Sor Conte di Lodrone viene con molta risoluzione e pare che non sii per curarsi molto dalla lega ereditaria ogni volta che questa continui ad essere non solo inutile, ma anche perniciosa al suo sovrano.“ *Menati a Cibo.* Lucerna, 1° marzo 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Proposition faite par le comte de Lodron à la diète de Bade.* 10/20 avril 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXII. 375. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 23 avril 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 227. — *Proposition faite à Bade par Carlo Casati.* 24 avril 1690. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 361. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 27 aprile e 11 maggio 1690. loc. cit. — *Amelot au roi.* Bade, 27 avril; Soleure, 6 mai 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 310, 325. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 13 de mayo 1690 (Portocarrero; Vicente Gonzaga); Madrid, 3 de junio 1690 (Almirante de Castilla; Los Balbases; Chinchon; Los Velez; Mancera). Simancas. Estado. *3411.* — *Cassani a Carnero.* Madrid, 29 de mayo 1690. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI2 *A.* 332—333 *b.*

(3) *Harangue d'Amelot à la diète de Bade.* 11/21 avril 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 323; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372;* Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Amelot au roi.* Bade, 22 avril 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 295. — *Mémoire présenté à la diète par Mr Amelot.* 24/25 avril 1690. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 337; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — Kurtze Beantwortung und Gegensatz der so intitulirten Vatterlaendisch Aydtgenossischen Erdaur- und Erleuterung der, anno 1511, auffgerichten Oesterreichischen Erbverein u. s. w. (gedruckt 1691). — Eidg. Absch. VI2 *A.* 334 *e.*

(4) „Je viens d'apprendre que le capitaine lieutenant de la troisième compagnie du feu colonel Pfiffer... ayant presté trois soldats au Sr Doffin, capitaine dans Greder le père, pour, passer en reveue, et les trois soldats ayant esté reconnus, le commissaire les fit mettre en prison et leur fit le lendemain fendre le nez par la main du bourreau, après quoy ils furent chassez. Ces trois soldats sont de Lucerne et sont partis... pour venir au pays se présenter devant le Conseil de leur canton... Cet incident et la veue de ces misérables pourroit produire un très mauvais effet en Suisse.“ *Amelot à Louvois.* Soleure, 28 février 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 138. — „Mr Amelot, with his monstrous offers, great summs of money actually distributed, his braggs and insulting discourses of their strength and our wikness at sea to the deputys of this generall Dyett, both protest. and cathol, with the great numbers of troops the french have drawn and are drawing towards all the frontiers of Switzerland.“ *Coxe to Shrewsbury.* Zurich, 14/24 April 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 334—335 *f.*

alliés quant aux « prétendues transgressions dans le service, » (1) à ne pas étendre leur garantie de protection aux provinces conquises par le roi Très-Chrétien postérieurement à l'année 1663, (2) à ne concéder désormais des levées à ce prince « qu'aux termes des traités », (3) à défendre contre tous agresseurs Augst et Rheinfelden, (4) à s'unir en un mot pour faire face au péril commun, il semblait constant en revanche que les protestants, aussi bien que les catholiques, répugneraient à rappeler leurs troupes de France et à rompre par suite avec cette puissance. (5)

La diète qui prit fin le 25 avril n'avait pas été trop défavorable en somme aux intérêts de la France. Avantages et insuccès se compensaient pour elle, à peu de choses près. (6) L'insistance mise par les Confédérés, par les réformés en particulier, à proclamer le caractère purement défensif de l'alliance renouvelée en 1663 était apparemment regrettable. (7) Mais, d'autre part, la résistance opposée par eux aux sollicitations austro-britanniques et leur refus formel de rappeler au pays les enseignes « de la nation » à la solde du Louvre étaient un indice de leurs dispositions bienveillantes à l'égard du roi Très-Chrétien. (8) Quant aux mesures arrêtées à l'effet de réprimer les « transgressions » reprochées aux régiments suisses combattant sous les bannières fleurdelisées. leur inefficacité n'était pas à démontrer. (9) Par malheur Amelot ne semblait

(1) *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 18 avril 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 217. — *Antworth Memorial an Ihre Excell. dem Kayserl. Pottschaffter.* Baden, 21. April 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXII. 379. — *Amelot au roi.* Bade, 22 avril 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI 295. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 17/27 avril 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 13 de mayo y 3 junio 1690. Simancas. Estado. *3411.*

(2) *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 11 giugno 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — Eidg. Absch. VI² *A.* 323 *b*, 342 *r*.

(3) „Dijo que este negocio fuera importantissimo si se pudiese conseguir, pues se le quitara a franceses la gente de mayor importancia que tiene en sus exercitos.“ *Consulta del Consejo de Estado de 31 de enero 1690.* Arch. gen. Simancas. Estado. *3411.* — „... de conocido se hazen inutiles a la Francia las tropas esguizaras, no pudiendose servir de ellas en las plazas usurpadas del año de 63 a esta parte.“ *Fuensalida al rey.* Milan, 22 de abril 1690. *Ibid.* — *Cassani a Carnero.* Madrid, 29 de mayo 1690. *Ibid.* — *Consulta del Consejo de Estado, de 3 de junio 1690. Ibid.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 333 *b*, 342

(4) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 26 aprile 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 4 maggio 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV.

(5) *Ibid.* — *Lettre de Fidèle de La Tour.* Bade, 19 avril; St-Gall, 9 mai 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — *Relation des Grafen Nic. von Lodron über seine erste Mission nach der Schweiz.* Juli 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXII. — Eidg. Absch. VI² *A.* 333 *b*, 340 *h*, 342 *r*. — *Instruktion und Befelch wass die Herren Christoff und Hans-Balthasar Burckhardt auf bevorstehender Badischer Tagleistung anzubringen und zu verrichten haben.* Basel, 5./15. April 1690. St-Arch. Basel. Eidgenoss. *K.* 10 (1685—1690)

(6) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 27 aprile 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI

(7) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 3 de junio 1690. Simancas. Estado. *3411.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 340 *f*, 342 *r*.

(8) „J'ay bien prêché l'Evangile qu'il n'y avoit qu'une alliance héréditaire, dont la maison d'Autriche étoit une partie et tous les cantons et alliés l'autre... On a dit que la révocation des troupes à cest heure seroit une violation de la neutralité.“ *Lettre de Fidèle de La Tour.* St-Gall, 9 mars 1690. Publ. Rec Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — *Cassani a Carnero.* Madrid, 29 de mayo 1690. Simancas. Estado. *3411.*

(9) „A Bade... il n'y aura sur le chapitre des transgressions que du bruit, sans beaucoup d'effet.“ *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 9 mai 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 162. — *Coxe to Shrewsbury.* Zurich, 1/11 May 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — *Amelot au roi.* Soleure, 14 juin 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 404.

pas certain de pouvoir tenir tête à la longue à la coalition des forces déchaînées contre lui. A Bade, le 22 mai, s'ouvrit une nouvelle diète générale, à la convocation de laquelle les mouvements des armées belligérantes aux frontières des Ligues n'étaient assurément pas étrangers. (1) L'ambassadeur français se rendit à contre-cœur en Argovie, pressentant en quelque sorte les surprises fâcheuses qu'il y rencontrerait. (2) Les philippiques dirigées contre son souverain par les envoyés des cours de Vienne, de Madrid et de Londres commençaient à faire impression dans l'esprit des Confédérés. (3) Elles prirent une tournure particulièrement acerbe en mai et portèrent à la fois sur les « transgressions », (4) sur les fournitures de céréales consenties par les gouvernements de Bâle et de Schaffhouse aux généraux de Louis XIV « contrairement à la neutralité » et sur le caractère nullement offensif, selon eux, du traité du 24 septembre 1663. (5) Amelot rétorqua de son mieux leurs arguments, mais n'en produisit pas de nouveaux à l'appui de sa thèse. (6) Un incident violent, qu'il ne sut, ou plutôt ne put éviter, acheva de lui nuire auprès des députés réunis à Bade. Comme il venait de leur confirmer officiellement le décès de la dauphine, (7) et que ceux-ci lui dépêchaient quelques-uns d'entre eux chargés de compliments de condoléance et de propositions relatives aux négociations en cours, il refusa

---

(1) *Zürich an Lodron.* 24. April/4. Mai 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXII. 384. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 9 mai 1690. loc. cit. — *Amelot à Louvois.* Bade, 24 mai 1690. Arch. Guerre. VM. 59. — *Cassani a Carnero.* Madrid, 29 de mayo 1690. Simancas. Estado. *8411.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 3 de junio 1690. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 338 *c.* — *Instruktion und Befelch an die Herren Christoff und Hans-Balthasar Burkhardt u. s. w.* Basel, 10./20. May 1690. St-Arch. Basel. Eidgen. *K. 10.*

(2) *Menati a Cibo.* Lucerna, 20 aprile 1690. loc. cit. — *Amelot au roi.* Bade, 26 mai 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 354.

(3) *Ibid.* — *Proposition faite à Bade par Casati.* 26 mai 1690. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 415. — *Lobl. Ohrten Antwort über dess Spanischen Ambassadoren hiervor vermelte Proposition.* Baden, 31 Mai 1690. *Ibid.* Frankr. Buch *GG.* 419; Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F* LXII. 444.

(4) *Die XIII Orte an die eidgenoessische Obriste und Hauptleute in Frankreich.* 22. Mai 1690. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 424. — *Nouvelles de Bâle* du 10 juin 1690. Gazette d'Amsterdam du 19 juin 1690. — *Bern an Herrn Obrist Lieutenant Wytenbach und übrige in frantzös. Diensten sich befindende Haubtleüth wegen den Transgressionen.* 6./16. Juni 1690. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 443. — Eidg. Absch. VI² *A.* 339 *f* (Baden, 22. Mai—3. Juni 1690).

(5) *Menati a Cibo.* Lucerna, 2 marzo 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Lettre de F. de La Tour.* St-Gall, 9 mai 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Relation des Grafen Nic. von Lodron über seine erste Mission nach der Schweiz.* Juli 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXII. — Eidg. Absch VI² *A.* 339 *f* sqq.

(6) *Mémorial présenté à la diète par Mr Amelot.* Bade, 25 avril 1690. Aff. Etr. Suisse. XCIII. 62. — *Mémorial présenté à la diète par Mr Amelot.* Bade, 24 mai 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 387; Aff. Etr. Suisse. XCIII. 79; Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXII. 430; Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland Misc. Pap. n° VI. — *Mémorial présenté à Bade par Mr Amelot, le 2 juin 1690.* St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 435; Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* LXII. 439.

(7) *Le roi à Zurich; à Berne.* Marly, 28 avril 1690. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. 117; Missiven der franz. Kœnige; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *DD.* 185; St-Arch. Luzern. Französ. Kœnigl. Missiven. — *Coxe to Vernon.* Zurich, 19/29 May 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Les cantons au roi.* Bade, 31 mai 1690; *Bâle au roi.* 31 mai 1690; *Zoug au roi.* 5 juin 1690; *Berne au roi.* 18/28 juillet 1690; *Lucerne au roi.* 7 juin 1690. Aff. Etr. Suisse. XCIII. 90. 93. 119, 122; XCV. 116. — „Non poteva (Amelot) tolerare la veduta di quest'huomo. Li fu replicato che non v'era memoria si fosse mai veduto dalla dieta pari trattamenti.“ *Govone al duca di Savoia.* Bada, 31 maggio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — Eidg. Absch. VI² *A* 339 *f.*

de les recevoir parce que Fidèle de La Tour,(1) objet de l'animadversion du roi, s'était joint à cette délégation.(2) Ce différend ne pouvait point ne pas être arrangé. Il le fut, en effet, mais il y avait eu menace de rupture entre l'ambassadeur et ses hôtes, et ces derniers étaient gens à s'en souvenir.(3)

Le recès de la diète terminée le 3 juin marqua un recul du prestige de la France et un progrès incontestable de celui de ses ennemis dans la région comprise entre le Rhin et les Alpes.(4) Ce n'était pas à dire, en vérité, qu'il abordât des questions non encore débattues dans les précédentes. Au contraire. Mais les solutions suggérées à l'effet de les résoudre s'écartaient de plus en plus de celles que préconisait Amelot. Peu à peu, les trois principaux griefs que les Confédérés nourrissaient envers Louis XIV se fondaient en un seul. Les arguments en faveur de la répression des « transgressions », de la reconnaissance du caractère purement défensif de l'alliance et de la restriction de celle-ci aux seules provinces possédées par le roi en 1663 s'enchevêtraient si bien les uns dans les autres qu'ils formaient désormais un tout indivisible. Or, décidé à ne point se prévaloir de l'article XXIe du traité, par lequel les cantons s'engageaient à l'aider à défendre le Milanais, au cas où il reconquérerait cette province sans leur concours,(5) le monarque français attendait en revanche de ses clients d'Helvétie qu'ils ne prétendissent pas ignorer les paix et trêves conclues depuis vingt-sept ans à son avantage, ce qui eût rendu leur alliance inutile à sa couronne; qu'ils se persuadassent « qu'une défense « légitime n'est pas restreinte à attendre les ennemis dans le pays qu'on doit « défendre » ;(6) qu'ils cessassent de se montrer partiaux au profit de l'Autriche et qu'ils ne s'étonnassent pas si leurs ordres n'étaient pas plus obéis par les régiments suisses combattant dans le voisinage du Rhin que ne l'étaient ceux de la diète de Coire par les auxiliaires grisons de l'armée du Dauphin.(7)

Dès sa première prise de contact avec les membres de la diète, Amelot n'eut qu'une préoccupation : celle d'atténuer autant que possible la rigueur et la gravité des mesures qu'il savait devoir être arrêtées à la requête des ministres de la coalition.(8) Il n'y réussit qu'en partie. Assurément les députés

(1) „... l'homme le plus versé dans les affaires de Suisse..." *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 20/30 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(2) *L'évêque de Bâle au roi.* Porrentruy, 16 mai 1690. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 217. — *Decoux à Govone.* Bade, 24 mai 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 1° giugno 1690. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² A. 313 v (Baden, Mai—Juni 1690).

(3) *Ibid.* — *Lettre de Fidèle de La Tour.* St-Gall, 21 janvier 1692. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Griggioni. 1691—1695.

(4) *Govone al duca di Savoia.* Bada, 31 maggio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — „In detta dieta le risoluzioni sono state quasi tutte favorevoli agli Austriaci." *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 8 giugno 1690. loc. cit.

(5) *Le roi à Amelot.* Versailles, 16 juin 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 185.

(6) *Ibid.*

(7) „Ils ont résolu (les cantons) que leurs troupes ne serviroient qu'à la deffense des places que Sa Mté possédoit en 1663, mais nous avons lieu d'espérer qu'ils seront mal obéis..." *Louvois à Chamlay.* Versailles, 11 juin 1690. Arch. Guerre. CMLXXIV. 42. — *Projet de lettre des cantons au roy sur les transgressions* (1690). Aff. Etr. Suisse. XCIII. 36.

(8) *Amelot au roi.* Bade, 26 mai 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 354.

catholiques s'étaient ressaisis et continuaient à refuser à l'envoyé britannique l'audience qu'il sollicitait d'eux.(1) Sans doute l'insistance apportée par celui-ci et par ses collègues de Vienne et de Madrid à exiger le rappel des troupes helvétiques du service français demeurait stérile.(2) Mais déjà l'opportunité de ce rappel était envisagée au cas où les plaintes relatives aux « transgressions » ne rencontreraient pas meilleur accueil à Paris que dans le passé.(3) Bien plus, les protestants s'estimaient en droit d'y procéder sans délai, puisque de fait, à les entendre, l'article VIIIe de la lettre-annexe du 19 juillet 1658 les y autorisait, dès l'instant que le roi Très-Chrétien persécutait ses sujets de la religion réformée.(4) En réalité, l'assemblée réunie en Argovie renouvela, à une forte majorité, l'ordre aux auxiliaires suisses de ne plus participer désormais à des opérations militaires sur des terres acquises à la France postérieurement au 24 septembre 1663.(5) Gagnés par les largesses d'Amelot, Soleure et Glaris-catholique, auxquels se joignit bientôt Fribourg, s'abstinrent, à dire vrai, de souscrire à cette mise en demeure.(6) Toutefois leurs protestations ne parvinrent qu'à retarder et non point à empêcher le départ du courrier porteur de la missive de la diète signifiant sa résolution au « grand allié d'Outre-Jura » et l'adjurant d'observer mieux dans l'avenir certaines clauses du traité qui liait sa couronne aux cantons.(7)

Et cependant, avec de l'argent en main, on espérait à Paris, comme à Soleure, rétablir la situation aux Ligues et y faire échec aux visées ambitieuses des ennemis de la France. N'était-ce pas l'heure où Coxe, de plus en plus convaincu que, pour être efficace, sa levée devait coïncider avec le rappel des troupes helvétiques du service du Louvre,(8) recevait de Londres la nouvelle que

---

(1) *Amelot au roi.* Bade, 26 et 31 mai 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 354, 361. — „Vous ne devez pas moins vous opposer à l'admission du Sr Cox en qualité d'envoyé d'Angleterre auprès des cantons catholiques.“ *Le roi à Amelot.* Versailles, 26 mai 1690. *Ibid.* XC. 181. — „Mr Cox comptoit si bien d'aller à Bade et d'y estre reconnu, qu'il y avoit fait retenir un logis.“ *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 6 juin 1690. Aff. Etr. Genève. VII. 125. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 15/25 mai 1690. Rijksarchief La Haye. loc. cit.

(2) *Amelot au roi.* Bade, 2 juin: Soleure, 21 juin 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 369, 425. — *Relation des Grafen Nic. von Lodron über seine erste Mission nach der Schweiz.* Juli 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXII.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 21 juin 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 425.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 21 juin; Bade, 12 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 425; XCII. 348.

(5) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 9 marzo e 6 giugno 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Projet de lettre des cantons au roy sur les transgressions.* Mai—juin 1690. Aff. Etr. Suisse. XCIII. 100. — *Die XIII Orte an die eydtgen. Obriste und Hauptleute in Frankreich.* 22. May 1690. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 424. — *Instruktion und Befelch wass die Herren Christoff und Hans Balthasar Burckhardt auf bevorstehender Badischer Tagleistung … anzubringen und zu verrichten haben.* Basel, 10./20. May 1690. St-Arch. Basel. Eidgen. *K. 10.*

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 20 mai; Bade, 2 juin; Soleure, 16 juin 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 343, 369, 399. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 6 giugno 1690. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Marly, 9 juin 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 183. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 13 luglio 1690. Arch. Vaticano Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Relation des Grafen N. von Lodron u. s. w.* 12. Juni 1691. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. — Eidg. Absch. VI^2^ *A.* 342 *p* (Baden, Mai—Juni 1690); 346 *b* (Baden, 2.—18. Juli 1690).

(7) *An Zürich: Freiburg.* 8. Juni; *Solothurn.* 10. Juni 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 15 giugno 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — Eidg. Absch. VI^2^ *A.* 342 *r* (Baden, Mai—Juni 1690).

(8) *Iberville à Louvois.* Genève, 21 mars 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 175.

son souverain se refusait à ratifier les capitulations militaires que lui-même venait de négocier à Zurich et à Berne, (1) où Louis XIV attribuait, en partie du moins, à l'habileté de son représentant en Suisse cette défaite diplomatique anglaise, (2) où, au retour de la diète de Bade, vers les derniers jours d'avril, celui-ci, tout en déplorant l'ignorance, l'entêtement et le faux zèle de religion de la majorité des membres du Conseil bernois des Deux Cents, tenait pour probable que la suppression complète des « bienfaits du roy » finirait par les amener à résipiscence? (3) Déjà, en dépit des violences de langage de ses contradicteurs, l'ambassadeur français reprenait quelque peu confiance, lorsque la rupture survenue entre le roi Très-Chrétien et le duc de Savoie bouleversa de fond en comble les positions respectives des partis politiques au sein des Ligues et le contraignit à modifier ses plans.

Refroidissement progressif des relations entre Paris et Turin. — Goudet. — Ses intrigues dévoilées. — Politique personnelle de Victor-Amédée. — Son ministre à Lucerne en ignore les trames. — Traités des 3 et 4 juin 1690. — Rupture franco-piémontaise. — Emoi qu'elle provoque en Suisse. — Le Dauphiné et le Lyonnais en péril.

XII. « Prince extrêmement caché », (4) Victor-Amédée, duc de Savoie, donnait de sérieuses inquiétudes à Louis XIV, et cela depuis plusieurs années déjà, soit depuis que, en février 1687, il s'était rencontré en secret à Venise, durant les fêtes du carnaval, avec l'Electeur de Bavière, dont le très vif désir eût été de le faire accéder à la Ligue d'Augsbourg. (5) Par suite, l'ambassadeur de France à Turin avait l'ordre de le surveiller de près et de l'accompagner dans tous ses déplacements. (6) Amelot, de son côté, s'était vu confier la mission d'observer le développement des intrigues savoyardes en Suisse et s'en acquittait avec une conscience et une discrétion fort louées en haut lieu. (7) Les avis que lui faisait tenir de Berne l'avoyer d'Erlach confirmaient ceux

(1) *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 14 mai 1690. Arch. Guerre CMLXXXVII 47.

(2) *Le roi à Amelot.* Marly, 14 avril 1690. Aff. Etr. Suisse XC. 169.

(3) *Amelot à Louvois.* Aarau, 28 avril 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 237. — *Amelot au roi.* Soleure, 7 juin 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 380. — *Le roi à Amelot.* Marly, 9 juin: Versailles, 16 juin 1690, 10 janvier et 14 février 1691. *Ibid.* XC. 183, 185, 249.

(4) *Rébenac au roi.* Turin, 5 février 1690. Aff. Etr. Turin. XC. 27.

(5) *Villagarcia a Gastañaga.* Venecia, 10 febrero 1687. Arch. gén. du royaume de Belgique. CCCCLXIV. 174. — *Fuensalida a Gastañaga.* Milan, 26 febrero 1687. *Ibid.* CCCCLXV. 106. — D. Carutti. Storia della diplomazia della Corte di Savoia. t. III. 160. — O. Klopp. Der Fall des Hauses Stuart. t. V. 177. — Mémoires de Saint-Hilaire (éd. Lecestre) II. 147.

(6) „J'ay le soupçon d'une intelligence secrète entre les Espagnols et le duc de Savoye.“ *Le roi à Arcy.* Mai 1689. Aff. Etr. Turin. LXXXIX. 115. — D. Carutti. Storia della diplomazia della Corte di Savoia. t. III. 160. — O. Klopp. Der Fall des Hauses Stuart. V. 177.

(7) *Ibid.*

que le marquis d'Arcy et son successeur, le comte de Rébenac, se procuraient sur place à la cour du duc, et tendaient à prouver que le souverain du Piémont, rebuté par la constante hostilité de Louvois et travaillé sous main par les ministres de la coalition, hésitait cependant à rompre avec le roi Très-Chrétien. (1) Or, celui-ci renchérissait encore sur les pronostics fâcheux de certains de ses agents à l'étranger et paraissait convaincu « que le duc seroit « bien aise de trouver quelque prétexte de se détacher de [ses] intérêts. » (2) « Plus ce prince, écrivait-il à son ambassadeur à Turin, faict de protestations « de son grand respect et de son attachement pour moy, plus vous devez prendre « garde à ses démarches. » (3)

A l'affût de toutes les occasions de retarder une défection désormais inévitable, Louis XIV avait « emprunté » au fils de Charles-Emmanuel II trois régiments de cavalerie et paraissait bien décidé à les garder « comme otages », (4) jugeant que leur maître ne cessait de « conniver au retour des Vaudois. » (5) On estimait en effet à Paris que l'attitude du duc, à la veille et au cours de l'expédition de Bourgeois dans le Chablais, avait manqué de franchise; que, soit mollesse, soit calcul, il ne s'était pas occupé assez à temps de mettre cette province à l'abri des coups de main dont elle était menacée, (6) ni d'accepter les offres de secours du Louvre, ni de seconder l'intelligente et courageuse initiative du comte de Bernex, commandant des troupes dans la Haute-Savoie, sans laquelle « tout eust esté perdu ». (7)

De surcroît, le malheur voulut que, dans ce même temps, on signalât de Turin la présence dans cette ville de deux personnages, venus, l'un de Berne, l'autre de Genève, « sous le prétexte d'y établir des manufactures », (8) mais en réalité afin de sonder les dispositions du duc et de ses ministres quant à la possibilité d'une alliance défensive entre ce prince et les Etats protestants

---

(1) *Arcy au roi.* Turin, 15 octobre 1689. Aff. Etr. Turin. XC. 330. — *J. Hop aan A. Heinsius.* Westminster, April 1690. ap. J. van der Heim. Het Archief van den Radpensionaris Antoon Heinsius (1867). I. 25. — *Rébenac au roi.* Turin, 23 avril 1690. Aff. Etr. Turin. XCII. 136. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 20/30 avril, 1er/11 mai 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(2) *Le roi à Arcy.* Versailles, 22 septembre 1689. Aff. Etr. Turin. XC. 276. — „On commence depuis quelque temps, Sire, à faire de petites vexations à vos sujets.“ *Rébenac au roi.* Turin, 30 avril 1690. *Ibid.* XCII. 154.

(3) *Le roi à Rébenac.* Versailles, 24 février 1690. Aff. Etr. Turin. XCII. 44vo.

(4) *Mémoire des affaires qui ont esté traitées pendant l'ambassade du Mis d'Arcy en Savoye.* Juillet 1689. Aff. Etr. Turin. XCI. 182. — *Arcy au roi.* Turin, 15 septembre 1689. *Ibid.* XC. 270. — *Rébenac au roi.* Turin, 16 mai 1690. *Ibid.* XCII. 193. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 20/30 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia. III. 69.

(5) *Arcy au roi.* Turin, 9 septembre 1689. Aff. Etr. Turin. XC. 260. — Mercure historique et politique (La Haye, 1690). t. IX. 198.

(6) *Mémoire des affaires qui ont esté traitées pendant l'ambassade du marquis d'Arcy en Savoye.* Juillet 1689. Aff. Etr. Turin. XCI. 182. — *Le roi à Arcy.* Marly, 16 septembre 1689. *Ibid.* XC. 287. — *Arcy au roi.* Turin, 24/25 septembre 1689. *Ibid.* XC. 291.

(7) *Arcy au roi.* Turin, 1er octobre 1689. Aff. Etr. Turin. XC. 307.

(8) *Rébenac au roi.* Turin, 5 février 1690. Aff. Etr. Turin. XCII. 20. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 28 février 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 78.

des Ligues, alliance qui, une fois réalisée, eût permis à la maison de Savoie et au Corps helvétique d'offrir leur médiation aux belligérants en vue de la conclusion de la paix générale sur la base de la démolition des travaux d'Huningue, de l'attribution de l'Alsace à la Confédération et de la cession à la France des Pays-Bas espagnols, dont les places fortes eussent été au préalable démantelées. (1) Le Genevois se nommait François Goudet. (2) Ses conceptions politiques, où la chimère tenait la place du raisonnement, rappelaient singulièrement celles que l'ancien prévôt du chapitre de Coire, Christophe de Mohr, s'attachait à faire partager à Lionne quelque vingt-cinq ans auparavant. (3) Sur l'ordre du roi, (4) l'ambassadeur français, comte de Rébenac, réussit à le joindre et à lui soutirer des confidences dont le secrétaire d'Etat, marquis de Saint-Thomas, habilement interrogé à son tour, ne chercha pas à contester l'exactitude. (5) Séduit par une proposition qui répondait à ses secrets désirs, Victor-Amédée lui réserva tout d'abord bon accueil, (6) et ce ne fut qu'au bout de plusieurs jours de négociations qu'il s'aperçut avoir affaire à des intrigants sans pouvoirs et sans mandat. (7)

Au total, plus les ennemis du roi Très-Chrétien pressaient le duc de Savoie de se déclarer en leur faveur, plus celui-ci vacillait en ses résolutions et hésitait à changer de parti tant qu'il ne pourrait l'entreprendre à bon escient. (8) Un diplomate moins averti qu'Amelot eût été dupe des artifices d'un prince qui laissait son propre ministre aux Ligues dans l'ignorance de ses desseins. En septembre 1689 encore, Govone critiquait avec amertume devant la diète de Lucerne les missions concomitantes des Zuricois Holzhalb et Escher à La Haye et à Londres. (9) Dans les premiers jours du mois de janvier 1690, Victor-Amédée invitait le même Govone à mettre les Etats catholiques d'Helvétie en

---

(1) *Rébenac au roi.* Turin, 5, 12 et 26 février 1690. Aff. Etr. Turin. XCII. 20, 21, 38, 51. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 28 février 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 78. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 7/17 juillet 1690. Rijksarchief. La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(2) *Ibid.*

(3) *Relation du Sr Monet, secrétaire de Monsr Valkenier, envoyé extraordinaire de LL. Hautes Puissances en Suisse, faite aud. Mr l'envoyé sur ce qui s'est passé dans son voyage à Genève au sujet d'une personne qui devait donner des avis importants pour le bien des hauts Alliés.* Zurich, 26 mai/5 juin 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *François Goudet à Valkenier.* Genève, 18/28 mai 1691. *Ibid.*

(4) *Le roi à Rébenac.* Marly, 17 février, Versailles, 24 février 1690. Aff. Etr. Turin. XCII. 31, 44vo. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Marly, 17 février 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 63.

(5) *Rébenac au roi.* Turin, 12 février 1690. loc. cit.

(6) „Le duc est entré sérieusement dans cette affaire . . .“ *Rébenac au roi.* Turin, 26 février et 21 mai 1690. Aff. Etr. Turin. XCII. 51, 204. — „Je crois que toute cette affaire n'aura aucune suite.“ *Rébenac au roi.* Turin, 5 mars 1690. *Ibid.* XCII. 58.

(7) *Le roi à Rébenac.* Compiègne, 3 mars 1690. Aff. Etr. Turin. XCII. 49.

(8) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er/11 juin 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(9) *Zürich an die Staaten Generalen der Vereinigten Niederlanden.* 6./16. Februar 1688. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5970.* — *David Holzhalb aux Etats-Généraux des Provinces-Unies.* Zurich, 30 octobre/9 novembre 1688. *Ibid.* St. Gen. Zwitserland. *7372.* — *Proposition faite par le comte Solaro de Govone au cours de la diète (de septembre 1689).* St-Arch. Luzern. Neutralität. 1681—1690 (Durchzug der flüchtigen Hugenotten u. s. w.). — Eidg. Absch. VI2*A.* 305 *e.*

garde au sujet des « louches démarches » tentées auprès d'eux par l'envoyé britannique Thomas Coxe. (1) A Bade, vers la fin d'avril, le représentant de la cour de Turin ne se lamentait-il pas de ce que les cantons protestants ne prissent pas de suffisantes mesures pour entraver les préparatifs des Barbets, que l'on s'attendait à voir traverser le Léman ? (2) Ce qui ressortait de façon indéniable de ses négociations, combattues d'ailleurs sous main par Amelot, (3) c'était le très vif désir qui l'animait de resserrer à la fois l'alliance de son maître avec les cantons catholiques et l'entente tacite existant entre la maison ducale et les dizains du Valais. (4) Or, tout le premier, Victor-Amédée se nourrissait d'illusions quant aux dispositions de ses alliés des Ligues à son égard et à l'importance des secours militaires que ceux-ci étaient en mesure et en volonté de lui fournir en cas de nécessité. (5) Ainsi que l'écrivait de Turin Rébenac, à la date du 4 mai, « il croioit par exemple qu'une invasion dans « ses Estats attireroit au [*id est:* contre le] roy tous les Suisses, toute l'Italie et « donner[oit] lieu à un soulèvement des calvinistes en France. Cette seule pensée « luy a fait dire tranquillement plusieurs fois depuis quelques jours que, si « Vostre Majesté le poussoit à l'extrémité, il abandonneroit tout et iroit, luy « sixiesme, demander de la protection et de l'appui dans toutes les cours de « l'Europe ». (6) Une telle erreur d'appréciation des contingences de la politique helvétique contribua certes à hâter le dénoûment violent d'une situation qui empirait d'ailleurs d'heure en heure. (7) Victorieuse des Barbets aux Quatre-Dents, après un premier insuccès, l'armée de Catinat menaçait Turin. (8) D'autre

(1) *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 7 e 11 gennaio 1690 Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Relation des Grafen N. von Lodron u. s. w.* Wien, 12. Juni 1691. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXII 317.

(2) *Fabrice au greffier Fagel, à La Haye.* Francfort, 22 janvier/1er février 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972.* — *News letter.* London, 15 April 1690. Calendar of State Papers. Domestic. 1689—1690. p. 553. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 17/27 avril 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 336 *n*, 337 *z*.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 5 avril 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 249.

(4) *Thormann to . . .* Berne, 16/26 December 1689. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Il duca di Savoia à Govone.* Torino, 11 gennaio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 19 e 24 gennaio 1690. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXVI. — *Govone a Lucerna* Da casa, 20 marzo, 3 aprile 1690. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen. — *Mémoire remis à la diète par l'ambassadeur de Savoie.* Lucerne, 5 avril 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 285 — *Réponse de la diète à la proposition du comte de Govone.* Lucerne, 7 avril 1690. *Ibid.* XCI. 289. — *Elmhof to Coxe.* Berne, 29 May/8 June 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(5) *Li cantoni cattolici al duca di Savoia.* Lucerna, 9 febbraio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. princ. forest. Svizz. XII. — „On se persuade icy que les Suisses se déclareront contre vos interestz.“ *Rébenac au roi.* Turin, 5 mars 1690. Aff. Etr. Turin. XCII. 61. — *Amelot au roi.* Soleure, 1er, 15 et 27 avril 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 239, 266, 310.

(6) *Rébenac au roi.* Turin, 4 mai 1690. Aff. Etr. Turin. XCII. 166. — *Iberville à Louvois.* Genève, 12 juin 1690 Aff. Etr. Genève. IX. 130.

(7) „Il y a bien de l'apparence que Mr le duc de Savoie prendra ses seuretez en ma personne pour le retour des deux ambassadeurs qu'il a en France“ *Rébenac au roi.* Turin, 11 mai 1690. Aff. Etr. Turin. XCII. 181.

(8) „Les Français ont fait avancer tout d'un coup toutes leurs troupes, au nombre, dit-on, de 16,000 hommes, et Mr de Catinat n'a donné que deux fois vingt-quatre heures au prince pour se résoudre sur la dernière proposition de la France.“ *Lettre de Mr Bouhereau.* 9/19 mai 1690. Publ. Rec. Off.

part, courroucé des vexations infligées à ses sujets établis en Piémont, Louis XIV venait, par mesures de représailles, de se refuser à reconnaître au représentant du duc auprès de sa personne le caractère d'ambassadeur de tête couronnée, dont il l'avait gratifié jusque-là.(1) Non sans raison, Victor-Amédée pouvait craindre que ses tergiversations ne lui aliénassent à jamais les sympathies lombardes.(2) Il prit donc la résolution de brusquer les choses. Dans le temps même où son ministre à Paris s'efforçait d'adoucir les conditions de la capitulation que le roi Très-Chrétien entendait lui imposer,(3) des plénipotentiaires dûment accrédités par lui signaient, les 3 et 4 juin, sa définitive adhésion à la grande coalition anti-française.(4) Le dé en était jeté et la rupture accomplie avec toutes ses conséquences.(5) Les Suisses en furent avisés parmi les premiers.(6) Un peu partout aux Ligues, le duc avait fait prévenir ses partisans de son dessein de «lever le masque».(7) Sur son ordre, Govone se porta en hâte à Bade, dans la nuit du 26 au 27 mai,(8) obtint audience de la diète le 29, exposa aux membres de celle-ci les dangers qui menaçaient la Savoie et offrit sous main aux divers cantons l'alliance de son maître.(9) Toutefois, ce ne fut pas avant le 8 juin que parvint en Suisse la nouvelle de l'accession de Victor-Amédée à la cause des Alliés. Elle y souleva un émoi

---

Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 2 juin 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 183. — *Genève à Berne.* 30 mai/9 juin 1690. St-Arch. Bern. Genffbuch *C.* 29. — Mémoires de Saint-Simon (éd. Boislisle). XII. 128. — O. Klopp. Der Fall des Hauses Stuart. t. V. 177, 179. — Carutti. Storia del regno di Vittorio-Amadeo II. p. 122.

(1) *Le roi à Rébenac.* Versailles, 8 mai 1690. Aff. Etr. Turin. XCII. 160.

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 14 février 1690. Aff Etr. Genève. VIII. 65. — „Le duc a le poignard dans le sein. On luy a fait faire par force ce qu'il a fait. Il ne demanderoit pas mieux que de se tirer de l'esclavage où il se voit.“ *Gautier à Shrewsbury.* Zurich, 14 May 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — „If it please God his power was equal to his will.“ *Coxe to the Secretary of State.* Zurich, 8/18 May 1690. *Ibid.*

(3) *Iberville à Louvois.* Genève, 12 juin 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 130.

(4) *Rébenac au roi.* Turin, 3 juin 1690. Aff. Etr. Turin. XCII. 225. — *Traités entre le roi d'Espagne et le duc de Savoie.* Milan, 3 juin 1690; *entre l'empereur et le duc de Savoie.* Turin, 4 juin 1690. Du Mont. Corps diplomatique. t. VII². 265—267. — Solar de la Marguerite. Traités publics de la royale maison de Savoie. t. II. 121, 129.

(5) *Wilhem III aan A. Heinsius.* Kensington, 19/29 September 1690. ap. J. van der Heim. Het Archief van den Radpensionaris Antoon Heinsius (Leyden, 1867). I. 206. — Wasenaer. Vaderlandsche Historie. t. XVI (1770). p. 119.

(6) *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 4 giugno 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Nouvelles de Genève.* 9 juin 1690. Gazette d'Amsterdam du 22 juin 1690. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 30 juin 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 189. — *Amelot au roi.* Soleure, 21 juillet 1690. *Ibid.* XCII. 74.

(7) *Coxe to the Secretary of State.* Zurich, 19/29 May 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI.

(8) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 25 maggio; Bada. 31 maggio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Coxe to the Secretary of State.* Zurich, 19/29 May 1690. loc. cit.

(9) *Esposizione del sigre residente di Savoia alla dieta di Bada.* 29 maggio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI; Arch. Vaticano. Nunz. Svizz.; Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXII. — *Govone al duca di Savoia.* Bada, 31 maggio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — Gazette d'Amsterdam du 29 juin 1690. — O. Klopp Der Fall des Hauses Stuart. V. 183.

intense: [1] « Voilà la France toute ouverte du seul côté d'où elle n'est pas « fortifiée et d'où il est facile d'entrer dans les provinces de Dauphiné et de « Languedoc » pouvait écrire à Londres le représentant de l'Electeur de Brandebourg à Zurich. [2] En fait, de Chambéry, trois voies s'ouvraient aux armées de la coalition pour pénétrer dans l'intérieur du royaume: l'une, par la Bresse vers la Franche-Comté; la seconde par Pont-de-Beauvoisin vers Lyon, « sans rencontrer de places fortes en cours de route »; la dernière enfin par Montmélian vers Grenoble. [3] Combien ne devait-on pas déplorer à Paris que cette disgrâce, qui augmentait d'une unité le nombre des puissances en guerre avec la France, se produisît à l'heure même où l'échec inattendu des négociations pour la levée britannique éveillait chez Amelot et Iberville l'espoir de regagner auprès des protestants d'Helvétie le terrain que leur avaient fait perdre les débuts heureux de la mission de Thomas Coxe? [4]

Zurich et les survivants de l'expédition du capitaine Bourgeois. — Menaces contre le Dauphiné. — Echec partiel des projets formés à Lindau par les représentants des puissances alliées à l'effet de susciter des soulèvements dans plusieurs provinces françaises. — Changement d'attitude du gouverneur de Milan à l'endroit des Barbets. — Conférences d'Elgg. — Elles contribuent à envenimer le différend surgi entre l'ambassadeur espagnol et ses collègues anglais et batave. — Union rétablie entre les ministres de la coalition en Helvétie. — Ceux-ci subviennent à l'entretien des réfugiés piémontais dans ce pays. — Diversions suggérées par l'envoyé brandebourgeois à Zurich. — Réconciliation du duc de Savoie avec ses sujets rebelles ménagée par le résident néerlandais. — Rentrée des Barbets en Piémont. — Leur itinéraire. — Neuchâtel place d'armes pour les religionnaires retirés en Suisse. — Effort français en vue d'apaiser l'hostilité de Berne. — Amelot et les baillis du pays de Vaud. — Miremont.

---

(1) *Le chevalier Mohr à Amelot.* Lucerne, 5 juin 1690. Aff. Etr. Suisse. XCIII. 116. — *Coxe to the Secretary of State.* Zurich, 2/12 June 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Amelot à Louvois.* Soleure, 12 juin 1690. Arch. Guerre. VM. 82. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 30 juin 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 189.

(2) „Par cette admirable conjoncture, il s'est ouvert une porte pour entrer sans aucune difficulté en France." *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er/11 juin 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Gautier to Shrewsbury.* Zurich, 2/12 June 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Mémoire* [„Dans le dessein que les Alliés ont d'humilier la France..."] Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(3) *Mémoire* [„Il n'y a personne à présent qui puisse douter des mauvois desseins que Mr le duc de Savoye a formé depuis quelque temps..."] 1690. Frari. Francia. CLXXXII. — *Memorandum from Zurich.* 31 May/10 June 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(4) *Iberville à Louvois.* Genève, 21 mars 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 175. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 3 agosto 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV.

XIII. Quand, en octobre 1689, les survivants de la désastreuse expédition du capitaine Bourgeois dans le Chablais abandonnaient par petits groupes le pays de Vaud et se dirigeaient vers l'Uetliberg, un doute subsistait quant aux intentions du *Vorort* à leur égard. Les contraindrait-il à franchir le Rhin et à se retirer en Allemagne? Ou bien faciliterait-il, par la voie des Grisons, leur passage en Lombardie, dont le gouverneur paraissait enclin, à cette heure encore, à les assister d'armes et de vivres et à leur ouvrir la route du Piémont? (1) Dès le mois de janvier suivant, l'opinion prévalait à Zurich parmi les ministres étrangers, qu'avec l'appui des Alliés, les Barbets tenteraient une offensive désespérée afin de regagner de Côme leurs vallées en longeant les contreforts méridionaux des Alpes Pennines et Graies. (2)

En apprenant, qu'à peine arrivé en Suisse, Thomas Coxe se préoccupait de recruter dans ce pays quelques milliers d'hommes pour le service de son maître, Amelot avait cru devoir mettre les Confédérés en garde contre la très grave violation de l'alliance qui leur serait imputée pour peu qu'ils accédassent à la requête britannique. (3) D'ores et déjà en effet, on ne prévoyait pas que les contingents helvétiques levés au nom de Guillaume III pussent être acheminés soit vers l'Angleterre, soit vers la Hollande. (4) On s'attendait bien plutôt à ce qu'ils fussent dirigés vers le Dauphiné, afin d'envahir cette province de concert avec les deux ou trois mille Barbets réfugiés aux Ligues, où des armes leur étaient remises à Neuchâtel, (5) et les quelques centaines de ces malheureux qui avaient regagné prématurément leurs foyers. (6) A Lindau, durant la conférence qui, ainsi qu'il a été dit ailleurs, réunit en février dans cette ville les représentants des puissances coalisées contre la France, la situation quasi-désespérée des Vaudois du Piémont avait fait l'objet d'un très attentif et sérieux

(1) *Fabrice au greffier Fagel.* Francfort, 22 janvier/1er février 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. 5972. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er/11 mai 1690. *Ibid.* St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Nouvelles de Milan.* 31 mai 1690. Gazette d'Amsterdam du 19 juin *1690.* — Gazette d'Amsterdam du 10 juillet 1690. p. 121 (Milan, 21 juin 1690). — *Coxe to the Secretary of State.* Elgg, 25 November/4 December 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI.

(2) *Fabrice au greffier Fagel.* Francfort, 22 janvier/1er février 1690. loc. cit. — *Rudolfo de Salis a Govone.* Coira, 22 aprile 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Amelot à Louvois.* Bade, 2 mai 1690. Arch. Guerre. VM. 31. — *Govone al duca di Savoia.* Coira, 4 maggio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Tschudi à Stoppa.* Coire, 12 juin 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 130.

(3) *Extrait d'une lettre de Zurich.* 18 mai 1690. Arch. Guerre. VM. 54. — *Extrait d'une lettre de Mr de Puysieux.* 2 juillet 1690. *Ibid.* VM. 112.

(4) *Fabrice à Fagel.* Zurich, 13/23 mars 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. 5972; *aux Etats-Généraux.* Zurich, 7/17 avril 1690. *Ibid.* St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „Il seroit bien difficile de faire passer des troupes de ces païs-ci en Angleterre, à cause de la longueur du chemin.“ Mercure historique et politique. t. VII. 1101 (octobre 1689).

(5) *Jacques Cabrol à Fabrice.* Milan, 10/20 mai 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. 7372.

(6) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 mars/6 avril; 20/30 avril 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 23 mai 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 178. — *Gautier to Shrewsbury.* Zurich, 14/24 May 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI.

examen.[1] Lodron, Casati et leurs collègues comptaient fermement que les cités évangéliques accorderaient un appui militaire aux religionnaires impatients de reprendre le chemin de Luserna et de Torre-Pellice;[2] qu'elles approuveraient et encourageraient l'invasion projetée dans la région de Gap et d'Embrun;[3] que leur exemple entraînerait le duc de Savoie à séparer ses intérêts de ceux du roi Très-Chrétien[4] et que des soulèvements, préparés de longue date, éclateraient soit en Franche-Comté, dont les habitants regrettaient la domination espagnole,[5] soit en Dauphiné, en Vivarais, en Languedoc et dans les Cévennes, où les huguenots ne demandaient qu'à tirer vengeance des mesures d'impitoyable répression exercées contre eux par l'intendant Lamoignon de Bâville.[6] Or, de ces divers espoirs, seule en somme l'adhésion de la cour de Turin à la Grande Ligue semblait en voie de réalisation. A Berne, où la faction française relevait la tête, l'expulsion sinon de l'actif et intrigant ministre calviniste Sagnol de Lacroix, dont Iberville avait en vain suggéré l'enlèvement sur terre suisse,[7] du moins de son collègue La Grange donnait à penser que le pouvoir exécutif dans ce canton inclinait à ne point mécontenter Louis XIV.[8] Au surplus, la condamnation et l'exécution de Bourgeois n'étaient-elles pas très propres à semer le découragement parmi les Barbets retirés en Suisse et à rassurer en revanche les représentants du prince piémontais dans ce pays, où leur concours, bien qu'assez mou et intermittent, demeurait encore acquis, il convient de s'en souvenir, à l'ambassadeur du Louvre?[9]

---

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 28 février 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 78. — *Heinsius à Guillaume III.* La Haye, 7 mars et 25 juillet 1690. Arch. de la maison d'Orange-Nassau (3e série). t. I. 53, 74. — *Iberville à Louvois.* Genève, 28 mars 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 178. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 mars/6 avril 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 23 mai 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 178. — *Relation des Grafen Niclaus von Lodron über seine erste Mission nach der Schweiz.* Juli 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXII.

(3) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Berne, 13/23 juin 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(4) *Iberville à Louvois.* Genève, 21 mars 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 175.

(5) *Examen de la question (de) sçavoir si, en cas que les Alliez ou les François voulussent forcer le passage d'Augst, du canton de Basle, il seroit à propos pour le Corps helvétique de s'y opposer et de repousser la force par la force.* 1690. Aff. Etr. Suisse. XCIII. 202.

(6) *Fabrice au greffier Fagel.* Francfort, 22 janvier/1er février 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972*; *aux Etats-Généraux.* Zurich, 20/30 avril, 27 avril/7 mai, 1er/11 mai 1690. *Ibid.* St. Gen. Zwitserland. *5972*. — *Clarion, ministre réfugié, à Valkenier.* Lausanne, 1er/11 mars 1692. *Ibid.* St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Du Bourdieu à Shrewsbury.* 26 décembre 1692. Publ. Rec. Off. St. Papers. Switzerland. XLIX (1689—1718). — Lamberty. Mémoires. III. 238. — Ch. Weiss. op. cit. II. 226.

(7) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 10 février 1690. Aff. Etr. Suisse. VIII. 51. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 23 juin/3 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(8) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 4 avril 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 120. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 5 février 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(9) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 28 mars 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 111. — *Nouvelles de Bâle.* 2 avril 1690. Gazette d'Amsterdam du 17 avril *1690*. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er/11 mai 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „Bourgeois a été condamné à la mort pour satisfaire le roi de France et le duc de Savoie et pour leur ôter tout prétexte de se plaindre.“ Mercure historique et politique (La Haye, 1690). VIII. 183.

Ce fut dans ces entrefaites que Catinat, à la tête d'une petite armée, prit ses quartiers en Dauphiné, d'où il menaçait à la fois Turin et Chambéry. Du coup, le maintien de la plupart des décisions arrêtées à Lindau se trouva compromis.(1) Assez enclin jusque-là à seconder les Vaudois du Piémont dans leur dessein de rentrer de force dans cette province par sa frontière de l'est,(2) le gouverneur de Milan changea subitement d'attitude(3) et déclara ne vouloir désormais prêter son concours à une diversion au delà des Alpes Cottiennes, que si elle était « puissamment » organisée, conçue sur une grande échelle et dirigée par un prince de la maison de Brandebourg, qu'eût assisté dans son commandement le comte Charles de Schomberg.(4) Coxe, qu'avait rejoint dans l'intervalle un envoyé des Provinces-Unies, Jean-Louis Fabrice,(5) plus spécialement chargé d'intéresser les Confédérés protestants aux dangers que couraient leurs coreligionnaires des vallées vaudoises et de tenter de les détacher de l'alliance française,(6) comprit aussitôt la gravité de la situation. Tous deux se rendirent à Elgg,(7) à mi-chemin entre Zurich et Constance, et s'y abouchèrent avec Casati, venu de Coire à leur rencontre.(8) Mais, loin de calmer

(1) *Fabrice au greffier Fagel.* Zurich, 6/16 mars 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972.* — *Iberville à Louvois.* Genève, 21 mars 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 175.

(2) *Memorandum upon Swiss affairs.* 16/26 January 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 4 maggio 1690. loc. cit.

(3) *Fabrice à Fagel.* Zurich, 13/23 mars 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972.* — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er/11 mai 1690. *Ibid.* St. Gen. Zwitserland. *5972.* — *Fuensalida à Fabrice.* Milan, 20 mai 1690. *Ibid.* St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Fuensalida à Coxe.* Milan, 17/27 mai 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Fuensalida à Fabrice.* Milan, 13 juin 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972.*

(4) *Memorandum upon Swiss affairs.* 16/26 January 1690. loc. cit. — *Fabrice au greffier Fagel.* Francfort, 22 janvier/1er février 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972.* — *Paper concerning the Vaudois.* 8 March 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — „Le projet faict à Lindau n'a pu être exécuté à cause des difficultés que Mr le gouverneur de Milan a apportées à favoriser le passage de 2400 hommes qu'on souhaitoit de jeter dans les vallées du Piémont." *Second projet faict pour les Vaudois.* Zurich, 5 avril 1690. *Ibid.* — *Memorandum.* 27 March/6 April 1690. *Ibid.* — „Le nom de Brandebourg a en ces quartiers beaucoup de vertu" *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 mars/6 avril 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Du même aux mêmes.* Zurich, 3/13 avril; Lausanne. 16/26 juin; Zurich, 23 juin/3 juillet 1690. *Ibid.* — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 9 mai 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 162.

(5) arrivé à Zurich, le 2/12 mars 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — „... ein sonst wohl informiert, vortreffliches Subjectum." *Relation des Grafen N. von Lodron u. s. w.* Wien, 12. Juni 1691. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXII. 197. — „C'est un cocceien, mais qui a fort peu de génie." *Baulacre à Turettini.* Leyde, 21 novembre/4 décembre 1713. Lettres adressées à J. Turettini (édition Budé). I. 195.

(6) „*De Staaten Generaal der Vereenighde Nederlanden aan de evangelische Swidserse cantons.* In den Hage, 5. November 1689 (créances de Fabrice). St-Arch. Zürich. Holland *A.* 217² (1673—1700). n° 23. — „Je ne m'en mesle pas (des affaires des Piémontais) en qualité de professeur de théologie, mais en patriote allemand." *Fabrice au greffier Fagel.* Francfort, 22 janvier/1er février 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972.* — *Amelot au roi.* Soleure, 14 et 18 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 179, 201. — *Heinsius à Guillaume III.* La Haye, 25 juillet 1690. Archives de la Maison d'Orange-Nassau. 3e série. I. 74. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Francfort, 2/12 octobre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland Secrete Brieven. 7372. — Hoiningen-Huene. op. cit.

(7) *contra* (Horgen). *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 3/13 et 17/27 avril 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.*

(8) *Nouvelles de Zurich* du 23 mars 1690. Gazette d'Amsterdam du 6 avril 1690. — *Fabrice à Fagel.* Zurich, 13/23 mars 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972.* — *Lettre de Bouhereau.* Zurich, 16/26 mars 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Iberville*

leurs appréhensions, la conférence qu'ils eurent avec l'ambassadeur espagnol contribua plutôt à les accroître. Ses « incertitudes » et ses contradictions continuaient à desservir la « cause commune », alors que sa présence eût été cependant moins nécessaire en Rhétie (1) qu'à Lucerne, vu que le nonce apostolique dans cette ville prenait de plus en plus à cœur la défense des intérêts français. (2)

Ce furent à la fois les avis favorables reçus de Turin, où l'évolution ducale se poursuivait lentement mais sûrement au profit des Alliés, (3) les nouvelles inquiétantes venues des vallées vaudoises, dont les habitants, très réduits en nombre, subissaient les attaques répétées des soldats de Catinat, (4) et les instances pressantes adressées de La Haye, de Vienne et de Madrid au gouverneur de Milan en faveur des troupes de Barbets massées à la frontière lombarde qui refirent l'union, un instant ébranlée, entre les ministres des puissances de la coalition en Helvétie. (5) Tandis qu'aux premiers jours d'avril encore, Victor-Amédée paraissait appréhender que les forces dont disposait dans le Chablais son lieutenant, le marquis de Coudrée, ne fussent de qualité trop médiocre pour résister à un coup de main de ses sujets rebelles retirés en Suisse, (6) six semaines plus tard il se félicitait en secret que les Alliés consentissent à subvenir à l'entretien des « Lusernois » passés à l'étranger, en attendant que prît fin leur exil. (7) D'un autre côté, l'Electeur de Brandebourg

---

à Louvois. Genève, 4 avril 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 189. — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 8 aprile 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. – *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 mars/8 avril, 17/27 avril 1690. Rijksarchief La Haye. St Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Account of Conference between Coxe, Fabricius and Casati.* 3/13 April 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Coxe to the Secretary of State.* Zurich, 11/21 May 1690. *Ibid.*

(1) „... Hebbe ik het appuy van den Spaansen Ambassadeur, die bij de Grisons van groote Authoriteyt is.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 30 octobre/9 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(2) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Ratisbonne, 17/27 juin 1689; Zurich, 27 mars/6 avril, 3/13, 17/27 et 20/30 avril 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Account of Conference, etc.* loc. cit.

(3) *Colbert de Croissy à Iberville.* Marly, 23 juin 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 213.

(4) *Lettre de Bouhereau.* Zurich, 16/26 mars 1690. loc. cit. — „Je tiens les pauvres gens en fort grand danger.“ *Lettre de Bouhereau.* Zurich, 20/30 avril 1690. loc. cit. — *Relation de l'attaque faite aux Vaudois par Mr de Catinat ... le 2e mai 1690. Ibid.* — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 11/21 mai 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. 5972.

(5) *Rudolfo de Salis a Govone.* Coira, 22 aprile 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — „Non noceranno (i Piemontesi) a Stati di V. Altza Reale. Li ministri d'Inghilterra et Olanda si renderanno cautione di questo.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 4 maggio; Bada, 31 maggio 1690. *Ibid.* — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 11/21 mai 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. 5972.

(6) *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 18 febbraio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 24 aprile 1690. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXVI. — „Les milices de Savoye sont les plus misérables du monde ... une pitoyable cohorte.“ *Iberville à Louvois.* Genève, 20 juin et 14 juillet 1690. Arch. Guerre. CMXCVI. 59, 80.

(7) *Gautier to the Secretary of State.* La Haye, 14/24 February 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — „Le duc de Savoye regarde les Piémontois comme ses sujets qui dépendent de ses ordres.“ *Fabrice aux Etats-Généraux.* Berne, 13/23 juin 1690. loc. cit. — *Die evangel. Orte an die General Staaten der Niederlanden.* 21./31. Juli 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. 5972.

s'offrait à fournir une partie des cadres des compagnies de religionnaires en formation.(1) Bien plus, son nouvel envoyé à Zurich, le ministre huguenot Gautier,(2) estimant, à tort certes, que la concession de la levée sollicitée par Coxe ne se heurterait à aucune difficulté, s'employait à hâter l'intervention militaire des Confédérés en Dauphiné, dans l'espoir qu'elle contraindrait Louis XIV à différer ses projets d'expédition en Irlande et permettrait en revanche aux Anglo-Hollandais de tenter avec plus de chance de succès un débarquement sur les côtes de France.(3)

Si l'avis de l'échec des Barbets aux Quatre-Dents attrista leurs amis des Ligues,(4) cet échec fut compensé et au delà par l'adhésion du duc de Savoie à la cause des Alliés.(5) Aussi bien, à supposer que cette adhésion eût trop tardé, ceux-ci n'auraient pas hésité à secourir, au besoin contre la volonté de Victor-Amédée, ses sujets opprimés, en facilitant à leurs frères retirés en Suisse l'accès en force du Chablais et du Genevois.(6) Point ne fut nécessaire certes d'en venir à cette extrémité. Un des premiers soins de l'envoyé batave Fabrice, dont la diligence et l'habileté dépassaient de beaucoup celles déployées par Thomas Coxe et son principal lieutenant, le marquis d'Arzeliers, avait été de faire savoir au duc combien sa prompte réconciliation avec les Vaudois des vallées paraissait indispensable au succès des plans de la coalition.(7) Comme ce prince semblait redouter que l'entrée en armes des Barbets dans ses Etats n'achevât de ruiner ceux-ci, les ministres étrangers accrédités en Helvétie s'empressèrent de le rassurer à cet égard.(8) Lui aussi d'ailleurs ne

(1) *Memorandum upon Swiss Affairs.* 16/26 January 1690. loc. cit. — *Gautier to [Coxe].* Berlin, 25 March/4 April 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(2) *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 18 juin 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 147.

(3) *Memorandum concerning the protestants in France, adressed to the King and Queen of England and to the Allied powers.* 25 May/4 June 1689. Calendar of St. Papers. 1689—1690. p. 119. — *Memorandum upon Swiss Affairs.* 16/26 January 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Louvois à Amelot.* Versailles, 15 mai 1690. Arch. Guerre. CMXVIII. 399. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 24 juin 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 232.

(4) *Elmhof to Coxe.* Berne, 30 May/9 June 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(5) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 23 mai 1690. loc. cit. — *Victor-Amédée au roi d'Angleterre; aux Etats-Généraux des Provinces-Unies.* Turin, 2 juin 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „A Chambéry tout le monde boit à la santé du roy Guillaume...“ *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er/11 juin 1690. *Ibid.* — „Je suis entré avec trop de cordialité et de passion dans l'interest commun des Puissances alliées pour être capable de faire jamais aucune démarche éloignée d'un sentiment qui est si bien gravé dans mon cœur.“ *Victor-Amédée à Fabrice.* Camp de Carignan, 21 juillet 1690. *Ibid.*

(6) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 11/21 mai, 3/13 juin 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. 5972. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 25 maggio, 6 luglio 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII, LXXXIV.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 20 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 210. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 11/21 mai 1690. Rijksarchief La Haye. St Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *The Duke of Savoy to the State of the Netherlands.* Turin, 2 June 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Les cantons évangéliques au duc de Savoie.* 27 mai/6 juin 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Elmhof to Coxe.* Berne. 29 May/8 June 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — Eidg. Absch. VI²A. 345 e.

(8) *Govone al duca di Savoia.* Bada, 31 maggio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Amelot à Louvois.* Soleure, 12 juin 1690. Arch. Guerre. CMXCV. 82.

demandait en somme qu'à s'accommoder au plus vite avec ses sujets de la confession réformée.(1) A la grande consternation du Vatican, l'entente entre eux et la maison ducale intervint dès les derniers jours de mai.(2) Tout aussitôt les rebelles amnistiés, que leur maître eût souhaité plus nombreux encore, si grande était d'une part sa détresse(3) et, de l'autre, sa confiance en leurs vertus militaires, s'efforcèrent de reprendre le chemin de leurs montagnes, bien qu'Amelot, de Soleure, et Iberville, de Genève, renouvelassent leurs démarches à l'effet de les empêcher de sortir de la Suisse.(4) La rupture franco-piémontaise avait eu, en effet, comme résultat de modifier l'itinéraire des Barbets rappelés dans leurs foyers. Prévenus en cours de route, ceux d'entre eux qui n'avaient pas encore atteint la Rhétie ou n'étaient pas descendus vers Côme,(5) rebroussèrent aussitôt vers le Léman, impatients de le franchir et de se rapprocher du théâtre des hostilités, que les succès répétés de Catinat déplaçaient rapidement vers l'est.(6) Accompagné du ministre zuricois Heidegger, l'envoyé

(1) „If it pleased God his power was equal to his will." *Coxe to the Secretary of State.* Zurich, 8/18 May 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(2) *Passport granted to the Vaudois by the Duke of Savoy.* Turin, 4 June 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Nouvelles de Genève.* 9 juin 1690. Gazette d'Amsterdam du 22 juin 1690. — „S. A. R. a... mis en liberté les prisonniers de Turin le 2e juin. n. st." *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er/11 juin, 23 juin/3 juillet 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI; Rijksarchief La Haye. St Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 29 juin, 20 et 27 juillet 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 229, 277, 283. — „Nous sommes dans la plus parfaite union du monde avec S. Alt. Royale." *Le pasteur Arnaud au gouverneur d'Aigle.* Turin, 5 juillet 1690. Aff. Etr. Turin. XCIII. 156. — *Edit ducal en faveur des Vaudois du Piémont.* 23 mai 1694. Theatrum Europaeum. XIV. 708.

(3) *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 4 giugno 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min XXVII. — „Raccomandiamo alla vostra sollecitudine di accelerare la venuta de' religionarii e di promovere a tutto potere la sicurezza della Savoia." *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 10 giugno 1690. loc. cit — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Lausanne, 16/26 juin 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — „I hope Piedmont is covered, but Savoy is totally exposed." *Coxe to the Secretary of State.* Zurich, 19/29 June 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Amelot au roi.* Bade, 4 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 10. — *Les III Ligues Grises au duc de Savoie.* Coire, 20/30 septembre 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. princ forest. Svizzera. V.

(4) *Coxe to the Secretary of State.* Zurich, 2/12 June 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Nouvelles de Milan* du 15 juin 1690. Gazette d'Amsterdam du 3 juillet 1690. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 18 juin 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 147. — „Nous sommes dans la plus parfaite union du monde avec S. A. R. . . . Le pauvre Arnaud est avec les généraux et aimé de tous ceux qui l'auroient mangé cy devant." *Arnaud au gouverneur d'Aigle.* Turin, 5 juillet 1690. Rijksarchief La Haye St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Johann Ulrich Püntiner von Braunberg, landtvogt, an Luzern.* Frauenfeld, 25. September 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1684—1690 (Durchzug der flüchtigen Hugenotten).

(5) *Amelot à Louvois.* Bade, 2 mai 1690 Arch. Guerre. CMXCV. 31. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er/11 mai, 23 juin/3 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5971.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 3 junio 1690. Simancas. Estado. *3411.* — *Le duc de Savoie aux Ligues Grises.* Turin, 4 juin 1690. Aff. Etr. Turin. XCIII. 108. — *Tschudi à Stoppa.* Coire, 12 juin et 11 juillet 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 130, 222. — *Amelot au roi.* Soleure, 14 juin 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 404. — *Nouvelles de Milan.* 21 juin 1690. ap. Gazette d'Amsterdam du 10 juillet 1690. p. 121. — *Govone à Zurich.* Lucerne, 19 septembre 1690 St-Arch. Zürich. Piemont. Verfolgungen (1689-1691). — *Nouvelles de Zurich.* 30 octobre 1690. ap Gazette d'Amsterdam du 13 novembre 1690.

(6) *Iberville à Louvois.* Genève, 20 juin 1690. Arch. Guerre. CMXCVI. 59; *à Colbert de Croissy.* Genève, 30 juin 1690. Aff. Etr. Genève. VIII 244 — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 2 luglio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Zürich an Luzern.* 6./16. Oktober 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1684—1690 (Durchzug der flüchtigen Hugenotten).

batave Fabrice se portait à Berne afin d'y négocier leur passage sur les terres de ce canton, (1) tandis que les agents de Coxe, avec la connivence du chancelier de Montmollin et de ses fils, faisaient de plus en plus de Neuchâtel un centre de réunion, une place d'armes et un arsenal pour les religionnaires réfugiés dans la Suisse occidentale. (2)

Tranquillisé quant à l'attitude des dizains du Valais, auprès desquels les avances intéressées du duc de Savoie rencontraient peu d'écho, (3) alors qu'y était bien accueillie en revanche, ainsi que dans plusieurs villes de Suisse, l'affirmation française que tous les torts de la rupture incombaient à ce prince, (4) Amelot était beaucoup moins rassuré au sujet des dispositions des maîtres du pays de Vaud, toujours prêts, selon lui, « à prendre le frein aux dents », (5) mais que le roi souhaitait ardemment regagner à ses intérêts, fût-ce au prix de la conclusion de traités onéreux aux fermiers de ses salines de la Franche-Comté. (6) On lui suggérait, à dire vrai, d'« arrêter des mesures » avec les baillis bernois de la région du Léman, seuls qualifiés en somme pour surveiller les communications entre les deux rives de celui-ci. (7) Or, « arrêter des mesures avec un bailly suisse, c'étoit luy donner de l'argent. » (8) Celui de Nyon en reçut, et sa conduite satisfit dans la

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 17 et 24 juin 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 413, 433. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Berne, 11/21 juin; Zurich, 14/24 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 17 juin 1690, 15 juin 1692. loc. cit. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 28 juin 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 238 — *Copie d'une lettre écrite de Neuchâtel à Mr Amelot.* 4 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 16. — *Colbert de Croissy à Iberville* Marly, 6 juillet 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 251.

(3) *Il duca di Savoia a Govone.* Torino. 2 febbraio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 1er août 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 121. — Conversation d'un conseiller de Berne avec un conseiller d'Amsterdam sur les affaires du temps (Amsterdam, 1690). p. 15.

(5) *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 18 juin 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 147. — „On avoit résolu dans le Grand Conseil de Berne d'écrire au roy de France que les cantons ne pouvoient pas souffrir que les provinces de Savoye qui font les frontières de la Suisse soient attaquées et, qu'en cas de refus, ils mettroient sur ces frontières 4000 hommes pour leur défense, assavoir 2000 protestans et 2000 catholiques, et on avoit déjà donné ordre d'envoyer au lac de Genève des petits vaisseaux de guerre... Puisque cette résolution auroit pu engager les Suisses à défendre les provinces susdites de vive force... ils s'en relâchèrent, et ainsi, au lieu d'imiter l'exemple de S. A. R., au lieu de prendre le Chablais et le Genevois, comme des provinces toutes voisines de la Suisse, en protection, ils vouloient mettre toute la Savoie en neutralité, ce qui tendoit au grand préjudice de la cause commune et nous priveroit de la plus grande partie des fruits que nous pourrions recueillir de la rupture du duc de Savoye..." *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 7/17 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Coxe to the Secretary of State.* Aarau, 12/23 August 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — Ricarda Huch. op. cit. 187

(6) *Amelot à Berne.* Soleure, 22 janvier 1690. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *FF.* 693. — *Convention avec S. Exc. Mr Amelot, mis de Gournay, conser du roy en tous ses Conseils et son ambassadeur en Suisse pour le payement des sommes deues à LL Exc. du Louable canton de Berne par la liquidation qui en a esté faite le 21/31 janvier 1690. Ibid.* Frankr. Buch *FF.* 689. — *Le roi à Amelot.* 5 mai 1690. Aff Etr. Suisse XCI. 306. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 11 maggio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

(7) *Le roi à Amelot.* Versailles, 19 mai 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 328. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 16 juin 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 216.

(8) *Ibid.*

suite pleinement l'ambassadeur.[1] D'autres se montrèrent moins sensibles aux avantages pécuniaires que leur offrait ce dernier.[2] Si bien que, au bout de peu de temps, des Barbets en nombre assez considérable purent, sous l'œil bienveillant des autorités, se réunir à Thonon,[3] entonner chaque dimanche leurs psaumes aux portes même de l'église où se célébrait la messe[4] et y attendre patiemment que les Alliés leur procurassent un chef, soit en la personne du duc de Wurtemberg,[5] soit en celle du marquis de Miremont, auquel son affiliation à la maison de Bourbon conférait un réel prestige parmi ses coreligionnaires français et piémontais.[6]

Les cantons se refusent à prendre parti dans le différend franco-piémontais. — Raisons de leur attitude. — Insuffisance des garanties d'appui militaire qu'offre au gouvernement de Turin son alliance avec les Etats catholiques des Ligues. — Impossibilité matérielle de les rendre plus efficaces. — Infructueuses démarches de Govone sur le terrain confessionnel aussi bien que sur le terrain politique, tant auprès des catholiques que des protestants. — Situation ambiguë du duc de Savoie. — Projets que lui suggère Fidèle de La Tour. — Modifications successives dont ils sont l'objet. — Leur échec. — Négociations entreprises à Berne par l'envoyé piémontais. — Déceptions qu'il y éprouve. — Victor-Amédée à la veille de renoncer à ses prétentions sur Genève et le pays de Vaud. — Faux bruits d'atténuations apportées à l'exécution de la révocation de l'Edit de Nantes. — Avantages qu'Amelot se croit en mesure de promettre aux Bernois au cas où ceux-ci renonceraient à leur attitude agressive envers son souverain. — Diète de Bade de juillet 1690. — Son importance exceptionnelle. — Assauts que l'ambassadeur français y subit de la part de ses collègues étrangers. — Harangue qu'il y prononce. — Les desseins politiques poursuivis dans les deux camps s'éclairent à la lumière des événements. — Statut à appliquer à la Savoie durant les hostilités en cours. — Projets divers à ce sujet. — Leur caractère nettement impraticable.

(1) *Ibid.* — *Iberville à Louvois.* Genève, 16 juin 1690. Arch. Guerre. CMXCVI. 57. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 24 juin, 4 et 24 juillet 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 232, 253, 263. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Marly, 6 juillet 1690. *Ibid.* VIII. 251.

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 24 juillet 1690. loc. cit.

(3) *Amelot à Berne.* Soleure, 13 juin 1690. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 455.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 4 juillet 1690. Aff. Etr. Genève. VIII 259.

(5) *Fabrice aux Etats-Généraux à La Haye.* Zurich, 27 mars/6 avril 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland Secrete Brieven. 7372. — *Coxe to the Secretary of State.* Zurich, 2/12 June 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(6) *Fabrice au greffier Fagel* Zurich. 6/16 mars 1690 Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 mars/6 avril 1690. *Ibid.* — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 6 juin 1690. Aff. Etr. Genève VII. 125.

Les Suisses et la neutralité du duché de Savoie. — Prudence déployée par les autorités des cantons protestants. — Sa justification. — Identité momentanée des fins poursuivies par Govone et par Amelot. — L'accord se fait à Bade en juillet au prix de concessions réciproques. — Termes de la convention relative à la neutralisation d'une partie des Etats de Victor-Amédée. — Nouveaux ordres à Amelot. — Subite évolution de celui-ci. — Refus de Louis XIV de garantir l'intégrité territoriale de la Savoie. — L'ambassadeur français arbitre de la paix confessionnelle aux Ligues. — La lettre d'Imhof interceptée. — Difficultés de la tâche du représentant de la Couronne Très-Chrétienne à Soleure. — Déceptions simultanées ou successives qui lui sont infligées tant à Porrentruy et à Bâle, qu'à Genève et dans le pays de Vaud. — Raisons qu'il a d'espérer un prochain relèvement des affaires de sa charge. — L'incident Griesshaber.

XIV. Quel que fût le désir d'Amelot d'atténuer aux yeux des Suisses la portée de la défection savoyarde, il n'était pas à prévoir qu'il y réussît complètement. Empêcher que ceux-ci prissent fait et cause pour la cour de Turin devait être à cette heure sa principale, sinon son unique préoccupation. En réalité la déclaration lue à Bade le 29 mai par Govone « d'un ton lugubre et triste » avait mis en émoi les députés de la diète, ceux de Berne et des cantons catholiques en particulier.(1) Et si la nouvelle de la victoire française de Fleurus ne s'était répandue aux Ligues dans ce même temps;(2) si surtout l'hostilité des autorités envers le Louvre avait été au diapason de celle de leurs administrés, la déception éprouvée par les Confédérés à voir leur allié d'Outre-Jura enserrer de plus en plus les frontières de la Suisse se serait sans doute traduite par des menaces d'intervention non équivoques.(3) Les appréhensions d'Amelot devaient être brèves d'ailleurs. Au bout de peu de jours, il lui fut permis d'affirmer à Paris que, si les Lucernois et leurs adhérents estimaient trop draconiennes les conditions imposées par le roi au duc,(4) celui-ci n'avait néanmoins pas à attendre de ses coreligionnaires d'Helvétie qu'ils rompissent leur neutralité en sa faveur.(5) Sans concert préalable entre eux, partisans et

(1) *Lettre de Bâle*, du 1er mai 1690. Arch. Guerre. CMXCVI. 30bis. — *Amelot à Louvois.* Bade, 21 mai 1690. Arch. Guerre. CMXCV 640. — *Dürler a Govone.* Bada, 25 maggio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Proposition faite à la diète de Bade par le comte de Govone.* 29 mai 1690. Theatrum Europaeum. XIII. 1247. — „Non potendo, secondo il mio conoscimento, tolerare, specialmente li Bernesi, d'esser involti anche da quella parte dalla Francia.“ *Govone a San Tomaso.* Bada, 31 maggio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Mohr à Amelot.* Lucerne, 5 juin 1690. Aff. Etr. Suisse. XCIII. 116. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 6 juin 1690. Aff. Etr. Genève. VII. 125. — Eidg. Absch. VI² *A.* 343 *u.*

(2) *Iberville à Louvois* Genève, 10 juillet 1690. Arch. Guerre. MXCVI. 76. — *Coxe to the Secretary of State.* Zurich, 3/13 July 1690. Publ. Rec. Off. Foreign Switzerland. Misc. Pap. nº VI.

(3) *Govone a San Tomaso.* Bada, 31 maggio 1690. loc. cit. — *Iberville à Louvois.* Genève. 12 juin 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 130.

(4) *Amelot au roi.* Bade, 31 mai 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 364. — *Mohr à Amelot.* Lucerne, 5 juin 1690. *Ibid.* XCIII. 116.

(5) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 2 luglio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

adversaires de sa maison dans les petits cantons se trouvaient en effet d'accord pour ne sortir du *statu quo* qu'à la dernière extrémité, ceux-là parce qu'ils redoutaient qu'un échec militaire français dans la région du Léman n'entraînât la suppression des pensions que leur servait le Louvre, (1) ceux-ci en raison de l'espoir dont on les leurrait que les forces de la coalition parviendraient à triompher à elles seules, sans le concours des Suisses, de celles que leur opposait le roi Très-Chrétien. (2)

L'insuffisance des garanties d'appui militaire qu'offrait au gouvernement de Turin son traité avec les cantons catholiques préoccupait de longue date les souverains du Piémont. (3) A l'automne de 1689, Victor-Amédée avait fait part à son ministre à Lucerne d'un projet de resserrement des liens qui unissaient les uns aux autres les membres de la Ligue Borromée, projet sur lequel s'en greffait un autre, celui d'une plus étroite entente entre le duc et ses alliés suisses. (4) La conjoncture lui semblait favorable, étant donné que ces derniers redoutaient une attaque de leurs confédérés de la nouvelle croyance. (5) Ne fondait-il pas de très grandes espérances sur le succès d'une démarche qui devait lui permettre, au prix d'un faible sacrifice financier, de lever de six à douze mille mercenaires aux Ligues et d'écarter pour l'avenir toute possibilité d'inclusion de Genève et du pays de Vaud dans le Corps helvétique? (6) Aussi sa déception fut-elle cruelle lorsque Govone réussit à lui démontrer que l'épuisement des «Waldstætten» en hommes capables de porter les armes rendait vains ses calculs et sans objet la continuation de négociations

---

(1) „Li cantoni cattolici però caminaranno con molta circospettione in quest'affare, per non restar privi degli utili e vantaggi che godono dalla corona di Francia." *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 6 luglio 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 26 luglio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

(2) „Uno de'motivi con quali si lusingan questi sig[ri] è che la Francia sara abbassata, senza che entrin in ballo, dalla quale ricevan presentemente somme incredibili." *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 2 luglio 1690. loc. cit. — „I cattolici dican che sarà a sufficienza abbassata la Francia senza d'essi." *Del medesimo.* Lucerna, 17 luglio 1690. *Ibid.* — „Je ne vois pas lieu de reprendre la poursuitte de cett'affaire, avec la moindre apparence de bon succès, que les alliés n'aient fait quelque considérable progrès en l'abattement de la France." *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 29 novembre 1690. *Ibid.*

(3) *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 19 settembre 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV.

(4) „Sara bene che procuriate di penetrare se siano inclinati a stringere fra loro qualche unione più intrinseca e regolare una forma soda d'accudire alla propria indemnità e vantaggi e concorrere in un bisogno alla diffesa comune ... nel qual caso stimaresimo confacevole al nostro interesse ... che noi intrassimo parimente in questa nuova e più stretta confederatione." *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 19 settembre 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — „La prattica di una più stretta unione con patti vicendevoli attuabili a formare si può dire un corpo istesso stretto con legami indissolubili a segno che il toccar noi ed essi fusse una cosa istessa" *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 23 settembre 1689. *Ibid.* — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 19 gennaio 1690. loc. cit. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 30 marzo 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV.

(5) *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 23 settembre 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV.

(6) *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 23 settembre e 22 ottobre 1689. loc. cit. — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 24 gennaio 1690. *Ibid.* — „Essendo (i cattolici) intieramente corrotti da denari della Francia ..." *Govone al duca di Savoia.* Bada, 6 luglio 1690. *Ibid.* — *Le roi à Amelot.* Marly, 26 janvier 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 253.

à cette fin. (1) Elles furent cependant reprises dès le mois de janvier suivant. Le renouvellement en préparation de l'alliance des cantons catholiques avec les dizains valaisans parut au prince piémontais une occasion d'autant plus favorable de revenir à la charge auprès de ceux-là, que le désir qui l'animait de gagner ceux-ci à ses intérêts était toujours aussi vif. (2) Son ministre en Suisse se mit aussitôt à l'œuvre, s'attachant à donner à ses démarches un caractère nettement confessionnel, puisque aussi bien, sur le terrain politique, l'or français tenait lieu d'arguments, ainsi que l'échec du projet formé quelque vingt ans auparavant d'une « étroite entente » helvéto-comtoise en était l'éclatante démonstration. (3) Trois mois durant Govone fut sur la brèche. Il croyait toucher au but de ses efforts lorsque s'ouvrit à Lucerne, le 3 avril, comme il a été dit plus haut, une « journée » des Etats de l'ancienne croyance. (4) Les partisans de la maison ducale aux Ligues consentaient en effet à préconiser l'immédiate conclusion avec celle-ci d'une convention aux termes de laquelle leurs supérieurs se fussent engagés à l'assister « sans délai » d'un corps de troupes, au cas d'une subite invasion du Piémont ou de la Savoie par des forces étrangères, et dont l'article VII[e] stipulait que la solde des dites troupes ne serait pas nécessairement à la charge du gouvernement de Turin. (5) Or, l'insertion d'une telle clause dans le traité devait suffire à le rendre inacceptable. De fait, les négociations ne furent pas poussées plus avant. (6) La cause était entendue désormais. En vérité les députés catholiques à la diète de Bade de la fin de mai ne purent se dérober à l'invitation que leur adressait l'envoyé de Victor-Amédée d'intercéder auprès de son collègue français en faveur du maintien de la paix sur la rive méridionale du Léman. (7) Ils

---

(1) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 13 ottobre 1689. loc. cit. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 25 juin 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 164.

(2) *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 2 febbraio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(3) „Faccio quanto so e posso, ma trattandosi in maggior parte con gente venale, ogni opera riesce infruttuosa" *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 19 gennaio, Bada, 6 luglio 1690. loc. cit. — „Ben si vede il poco capitolo che si può fare di Stati popolari, mentre le pratiche et l'interesse privato prevagliano alle massime più essentiali e di più necessaria e manifesta politica dello Stato." *Il duca di Savoia a Govone.* Carignano, 13 luglio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(4) *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 2 febbraio 1690. loc. cit. — *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 1° marzo 1690 (2da). Frari. Francia. CLXXXI. n° 136. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 6 aprile 1690. loc. cit.

(5) *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 30 marzo 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Proposition du comte de Govone devant la diète catholique pour une plus étroite alliance.* Lucerne, 3 avril 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich. 29 mars/8 avril 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 13 aprile 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — Una semplice lega, che non produca che un soccorso limitato d'huomini a nostre spese, ben vedete che non è di gran frutto." *Il duca di Savoia a Govone.* Carignano, 13 luglio 1690. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 328 *d.*

(6) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 3/13 avril 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(7) *Esposizione del Sig[r] Residente di Savoia alla dieta di Bada.* 29 maggio 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Govone al duca di Savoia.* Bada, 31 maggio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — Carutti. op. cit. III. 192.

ne renoncèrent pas à protester contre la présence du régiment de Hessi en Dauphiné, d'où ses chefs le destinaient à combattre les Hispano-Piémontais.(1) Mais il y avait d'autant moins sujet d'espérer que les Confédérés de l'ancienne croyance prendraient en main en cette conjoncture les intérêts de la maison de Savoie, que, dans ce temps précis, Soleure, Lucerne et Fribourg s'engageaient en secret à Berne à aider ce canton à défendre le pays de Vaud, au besoin contre une agression savoyarde.(2)

Dès lors que, même en plaçant la question sur le terrain confessionnel, Govone ne réussissait pas à triompher de l'hésitation des Suisses catholiques à secourir les Etats de son maître menacés par les armes du roi Très-Chrétien,(3) il y avait lieu de se demander si, en évoquant les affinités politiques qui existaient à cette heure entre Zurich, Berne et Turin, l'envoyé piémontais parviendrait à tirer des cités évangéliques l'assistance militaire que Fribourg et les *Waldstætten* se faisaient scrupule d'accorder à la maison ducale.(4)

La nécessité à quoi, peu avant sa rupture avec Louis XIV, Victor-Amédée s'était senti acculé de rechercher à tout prix des alliances étrangères était la conséquence de la situation ambiguë que lui créaient le déchaînement des hostilités au nord du massif alpestre et la menace de voir celles-ci prendre plus d'extension dans la Haute-Italie. Au début de l'année 1690, le duc avait, ainsi qu'on l'a dit, prêté l'oreille aux élucubrations, d'ailleurs sans portée, du Genevois Goudet, venu à sa cour pour l'entretenir des moyens de « procurer la paix générale ». Si, quelques semaines plus tard, il s'était laissé séduire par le projet que lui soumettait Fidèle de La Tour d'une alliance à conclure entre sa maison, les gouvernements de Londres et de La Haye et les cantons protestants, auxquels se fût joint l'abbé de Saint-Gall;(5) s'il venait d'autoriser son ministre à Lucerne à mener de front l'étude de cette proposition, de même que celle de la neutralité de la Savoie, sinon du Piémont(6) et à agir vite,

(1) *Amelot à Louvois.* Bade, 31 mai 1690. Arch. Guerre. CMXCV. 640.

(2) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 2 luglio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Extrait d'une lettre de Puysieux.* 2 juillet 1690. Arch. Guerre. CMXCV. 112. — „Non sappero a Lucerna negarmi d'esser secretamente intesi di soccorrer il paese di Vaux in caso venisse attacato da S. A. R.“ *Govone al duca di Savoia.* Bada, 6 luglio 1690, 15 marzo 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

(3) „Questi governi non procedan a salti, ma a passi lenti.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 17 luglio 1690. loc. cit.

(4) *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 8 giugno e 20 luglio 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er 11 juin 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 20 dicembre 1690 loc. cit.

(5) „Et entrò (La Tour) a dar a conoscere che si potrebbe offerire favorevole congiontura a V. A. R. per considerabili intraprese, alle quali forse coopererebbero validamente tutte le dette potenze, ritrovando forsi anche il modo di coprir la Savoia.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 13 aprile 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Decoux a Govone.* Bada, 24 maggio 1690. *Ibid.* — J. Helg. Baron Fidel von Thurn, des fürstlichen Stiftes Saukt-Gallen Erbmarschall und Obervogt zu Rorschach (Monatrosen. XLIV [1900]).

(6) *Il duca di Savoia a Govone.* Mondovi, 22 aprile 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — „Parendo impraticabile per il Piemonte a causa del passo“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 18 maggio 1690. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXVI. — *Plein-Pouvoir au comte de Govone pour traiter avec les cantons protestants.* Turin, 4 juin 1690 Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Berne, 13/23 juin 1690. *Ibid.*

de manière à ne pas se voir devancer par Amelot, c'est qu'il estimait, lui aussi, « que la saison était propice et que, de part et d'autre, on n'avait pas sujet de faire les renchéris ». [1]

A Bade, le 3 juin, soit la veille du jour où prenaient fin à Turin les négociations de l'accord austro-savoyard, [2] un projet d'alliance défensive perpétuelle était ébauché entre les députés des cités évangéliques des Ligues et le duc, lequel eût renoncé à ses prétentions sur le pays de Vaud et sur Genève, à la condition que cette ville fût incluse dans le Corps helvétique, ce qui l'eût mise à l'abri des entreprises « d'un autre de ses voisins ». [3] Sur les conseils de Fidèle de La Tour, il fut presque aussitôt retiré, comme étant trop préjudiciable aux intérêts de la « royale maison » et remplacé par un second projet, où nulle allusion n'était faite au sort futur des villes et terres soustraites jadis à la domination de Charles III. [4] On estimait en effet dans l'entourage de Victor-Amédée que le péril suspendu sur la Savoie constituait une menace non déguisée à l'adresse des Suisses [5] et que ceux-ci ne pouvaient assez se défier des ambitions de conquête de leur puissant voisin de l'ouest. [6] L'occupation de la rive méridionale du Léman par les armes de Louis XIV ne serait-elle pas une nouvelle étape vers le complet encerclement dont l'invasion de la Franche-Comté et les travaux de fortification d'Huningue avaient marqué les débuts ? [7]

---

(1) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 11 maggio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 21 maggio 1690. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXVII. — *Decoux a Govone.* Bada, 21 maggio 1690. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXVI. — *La Tour à Govone.* Saint-Gall, mai 1690. *Ibid.*

(2) *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 4 giugno 1690 (2da). loc. cit.

(3) *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 24 maggio e 4 giugno 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Project for treaty between the Duke of Savoy and the Protest. Cantons.* 24 May/3 June 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — *Vollmacht auff Herrn Graafen von Govone mit Lobl. Evangel. Ohrten eine Pündtnuss zu schliessen.* Turin, 4. Juni 1690. St-Arch. Bern. Genfbuch *C.* 83; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Die evangel. Orte an die General Staaten der Niederlanden.* 21./31. Juli 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972.* — *Il card^le Segretario di Stato al nunzio d'Elvezia.* Roma, 5 agosto 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLVI.

(4) *La Tour à Govone.* Saint-Gall, mai 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — „Personne n'a parlé des renonciations aux droits de S. A. R. sur le pays de Vaux et personne ne touchera cette corde, si l'autre partie ne la touche la première.“ *Du même au même.* Bade, 4 juin 1690. *Ibid.* — *Fuensalida al rey.* Milan, 30 julio 1690. Arch. gen. Simancas. Estado. *3412.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 2 agosto 1690 (Almirante de Castilla; Los Balbases; Portocarrero). *Ibid.* — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 juillet/6 août 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972.*

(5) „Presa la Savoia, sono cinti gli Svizzeri, si può dire, da ogni lato.“ *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 4 giugno 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXII. — „Il re nodrisca il disegno di fare d'una pietra, come si dice, due colpi, usurpando li Stati nostri di là dei monti et ponendo, si può dire, ne ceppi l'Helvetia.“ *Del medesimo.* Torino, 18 giugno 1690. loc. cit. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 15 août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 327.

(6) „Non potendo patire che una potenza come quella di Francia estende maggiormente i suoi confini a loro paesi.“ *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 15 giugno 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 25 juin 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 164.

(7) *Mohr à Amelot.* Lucerne, 5 juin 1690. Aff. Etr. Suisse. XCIII. 116. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 8 giugno 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — „Conviene però andar al riparo di queste lusinghe e riflettere all'errore irreparabile commesso nel lasciar occupare la Franca-Contea,

En une telle conjoncture, il n'était pas à prévoir que les Suisses protestants et, en première ligne, les Bernois se soumissent sans plus à l'« irréparable » et que par suite ils cherchassent à imposer au duc de Savoie des conditions trop léonines avant que de consentir à traiter avec lui. Toujours est-il que, sans renoncer à s'unir aux Provinces-Unies et à la Grande-Bretagne, puisque de fait il faisait parvenir dans ce même temps à son envoyé à Lucerne des pouvoirs pour négocier avec les ministres de ces deux puissances aux Ligues,(1) mais décidé d'autre part à « battre le fer pendant qu'il était chaud »,(2) et à proposer son alliance aux cités évangéliques avant que ses armes eussent subi une défaite, le duc autorisa Govone à se porter à Berne.(3) Dans cette ville le rejoignirent bientôt les représentants des Etats-Généraux de La Haye et de la cour de Londres, ainsi qu'« un fameux ministre de Zurich », Jean-Henri Heidegger,(4) à défaut de Fidèle de La Tour, que le prélat de Saint-Gall, pris du soudain scrupule de ne point aggraver ses torts à l'égard du roi Très-Chrétien, désirait retenir auprès de sa personne, plutôt que de le laisser se compromettre en participant aux conciliabules des agents de la coalition anti-française.(5) A cette première déception qu'éprouva l'envoyé piémontais s'en joignit peu après une seconde. Aussi bien ne tarda-t-il pas à se convaincre, qu'autant sa négociation eût été aisée à conduire avant le déchaînement des hostilités en Savoie, autant son succès devenait problématique depuis

---

fabricare il forte di Huningen et varie altre cose a depressione manifesta del Corpo helvetico et essaltatione della Francia.“ *Lettera di Torino* (a Govone). Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 2 luglio 1690. *Ibid.* — *Il duca di Savoia a Govone.* Carignano, 13 luglio 1690. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXVII. — Mercure historique et politique (La Haye, 1689). t. VI. 587.

(1) „... Hora che siamo nell'attuale rottura.“ *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 4 giugno 1690. loc. cit. — *Pleins-pouvoirs du duc de Savoie adressés au comte de Govone.* Turin, 4 juin 1690. *Ibid.* — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er/11 juin 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven *7372.* — *Pleins-pouvoirs au comte de Govone pour traiter avec le Sr Fabrice.* Camp de Carignan, 23 juillet 1690. loc. cit. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 14 agosto 1690. loc. cit.

(2) „Hora, mentre il ferro è caldo, conviene batterlo ... e conchiudere prontamente una lega con li cantoni protestanti.“ *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 4 giugno 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(3) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 14 giugno; Berna, 23 giugno 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 15 giugno 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Plein-pouvoir de S. A. R. au comte de Govone pour conclure une ligue avec le canton de Berne.* Camp de Moncalieri, 3 juillet 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Negoz. con Svizz. VIIA. — *Proposition faite par le comte de Govone aux cantons évangéliques.* Bade, 7 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 57. — *Coxe à Govone.* Berne, 21/31 juillet 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Proposition faite par Mr le comte de Govone au louable canton de Berne* (1690). Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CCXXI. 329 (Freytag, 13. Juni 1690 v. s.), 339 (Montag, 16. Juni), 354 (Dienstag, 17. Juni), 356 (Mittwoch, 18. Juni 1690).

(4) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Berne, 11/21 juin, 7/17 juillet; Zurich, 27 juillet/6 août 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Govone al duca di Savoia.* Berna, 23 giugno 1690. loc. cit. — *Proposition faite devant le Conseil de Berne par le comte de Govone.* 27 juin 1690. St-Arch. Zürich. Savoyen *A.* 212[3] (1683—1733). n° 37; Arch. di Stato Piemontesi. Negoz con Svizzeri. mazzo VII. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 29 giugno 1690. Arch. Vaticano. Nunz Svizz. LXXXIV. — *Die evangel. Orte an die General Staaten der Niederlanden.* 21./31. Juli 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972.*

(5) *La Tour à Fabrice.* Saint-Gall, 10 juin 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 14 giugno 1690. loc. cit.

qu'elle se poursuivait à proximité de la frontière suisse. (1) Quoi qu'il advînt, le Conseil étroit de Berne comptait dans son sein une majorité de « Francisants » et ces derniers, plus nombreux qu'on ne le supposait tout d'abord dans le Conseil des Deux Cents, suffisaient à y entretenir un courant d'opinion peu favorable à l'admission des offres venues de Turin. (2) Or, le plus puissant des cantons devait être considéré comme la clé de voûte de l'alliance projetée. Qu'il se dérobât aux instances dont il était l'objet, et du coup celle-ci devenait irréalisable. (3) Govone se faisait fort d'obtenir l'adhésion de son maître à un traité de paix perpétuelle, qu'eût cimenté une promesse réciproque d'assistance militaire au cas où l'un des deux Etats contractants se fût trouvé menacé d'invasion. (4) Au pied du Gurten, on exigeait avant toutes choses la promulgation d'un édit en faveur des Vaudois du Piémont, lesquels achevaient d'ailleurs de rentrer dans leurs foyers. (5) L'envoyé piémontais ne s'y opposa point, encore que le duc eût préféré que cette concession de sa part demeurât secrète, dans la crainte qu'elle ne lui attirât l'hostilité du Saint-Siège. (6) Bien plus, pressé par la nécessité, Victor-Amédée autorisa son représentant aux Ligues à déclarer qu'il consentirait peut-être à renoncer à ses prétentions sur Genève et le pays de Vaud. (7)

Grâce aux agents qu'il entretenait à Berne, Amelot était au courant des moindres démarches des ministres alliés dans cette ville. (8) Propagé par les partisans de la France, le bruit s'y accréditait que le roi Très-Chrétien paraissait à la veille d'apporter de réelles atténuations à la révocation de l'Edit de

(1) „Ma pensée à Baden étoit que cette alliance se fît avant que le Duc se fût déclaré contre la France. Mais, puisqu'il est à cette heure actuellement en guerre, je crains que cette négociation (de l'alliance) ne devienne beaucoup plus difficile, à cause que le parti françois est encore assez fort à Berne et que les Suisses en général appréhendent de s'impliquer par là dans la guerre contre la France." *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich. 3/13 juin 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven *7372.* — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Berne, 11/21 juin 1690. *Ibid.* — „Era negotio facile prima della rottura." *Govone al duca di Savoia.* Berna, 23 giugno 1690. loc. cit. — *Fuensalida al rey.* Milan, 30 de julio 1690. Simancas. Estado. *3412.* — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 11 ottobre 1690. loc. cit.

(2) *Ibid.* — „Le parti françois ... prédomine dans le Conseil d'Estat, autrement nommé le Petit Conseil, par le quel il faut que les choses passent avant que de venir au Grand Conseil." *Fabrice aux Etats-Généraux.* Berne, 13/23 juin 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(3) *Copie d'un discours que Mr le comte de Govon a projetté de faire à Messrs du canton de Berne.* 23 juin 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 2 luglio 1690. *Ibid.* — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 20 luglio 1690. loc. cit.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 28 juin 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 443. — *Harangue prononcée à Berne par le comte de Govone.* Berne, juillet 1690. *Ibid.* XCII. 30. — Eidg. Absch. VI² A. 351 *b* (Aarau, 20. Juli 1690).

(5) *Passeport de S. A. R. de Savoye en faveur des Vaudois.* Turin, 4 juin 1690. Aff. Etr. Piémont. XCIII. 107. — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 18 giugno 1690. loc. cit.

(6) *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 4 giugno 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(7) *Amelot à Berne.* Bade, 11 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 42. — *Il cardinale segretario di Stato al nunzio d'Elvezia.* Roma, 5 agosto 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLVI.

(8) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 17 luglio 1690. loc. cit.

Nantes([1]) et que le projet de cession du bailliage de Gex aux Confédérés de la nouvelle croyance n'était pas abandonné.([2]) L'ambassadeur se garda de le contredire. Il fit mieux et mit en parallèle la duplicité du duc de Savoie, lequel, à l'entendre, « ne s'élargissait » à renoncer le cas échéant à ses prétentions dans la région du Léman, qu'avec l'arrière-pensée d'annuler tout aussitôt sa parole par le moyen de « protestations secrètes », ([3]) et la loyauté du monarque français, qui, lui, s'offrait à prendre derechef le ferme engagement dans un traité particulier, s'il en était requis, ([4]) d'assumer la protection du pays de Vaud contre tous agresseurs, ([5]) d'inviter les cantons catholiques à suivre son exemple, démarche que Victor-Amédée se proposait d'ailleurs de tenter, lui aussi, de son côté, ([6]) puis de faire passer dans le *Mittelland* du sel de Provence, en dépit de l'obstruction savoyarde, ([7]) et de soumettre à nouveau à l'examen bienveillant de ses conseillers les quelques affaires litigieuses en cours entre les deux gouvernements.([8])

Au total, malgré l'appui que lui prêtaient ses collègues anglais et hollandais, Govone n'avait pas entre ses mains des ressources financières suffisantes pour aplanir les obstacles qu'Amelot semait sur sa route au prix de largesses excessives.([9]) Ce dernier agitait de se rendre en personne à Berne afin d'y défendre les intérêts de son souverain.([10]) Il put s'abstenir d'exécuter ce dessein. Privé des conseils éclairés de Fidèle de La Tour, l'envoyé piémontais échoua dans ses démarches.([11]) Les autorités du *Mittelland* refusèrent de s'en-

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 1er mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 149. — *Govone al duca di Savoia.* Berna, 23 giugno 1690. loc. cit. — „Mr Amelot offre ... entr'autres choses la restitution des protestans dans le royaume, à l'émulation du duc de Savoye." *Fabrice aux Etats-Généraux.* Berne, 13/23 juin 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Mémoire suggérant de notables adoucissements à la révocation de l'Edit de Nantes, remis à Mr Amelot par un huguenot réfugié en Suisse* (1692). Aff. Etr. Suisse. XCVI. 42. — *Amelot au roi.* Soleure, 19 janvier 1692. *Ibid.* XCVI. 37. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 31 janvier 1692. *Ibid.* XC. 355.

(2) *Ibid.*

(3) *Le roi à Amelot.* Marly, 6 juillet 1690; *Louvois au même.* même date. Aff. Etr. Suisse. XC. 191; XCI. 447. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 346 *d* (Baden, 2.—18. Juli 1690).

(4) *Le roi à Amelot.* Marly, 6 juillet 1690. loc. cit.

(5) *Le roi à Amelot.* Marly, 6 juillet 1690. loc. cit. — *Amelot à Berne.* Bade, 11 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 12.

(6) *Ibid.*

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 21 juin 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 425. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 6 juillet 1690 (2de). *Ibid.* XC. 195.

(8) *Le roi à Amelot.* Versailles, 6 juillet 1690 (2de). loc. cit.

(9) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 19 gennaio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 30 juin 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 189. — *P. Venier al Senato.* Parigi, 12 luglio 1690 (1a). Frari. Francia. CLXXXI. n° 181. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 7/17 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „In queste parti perdan le ragioni di Stato e di convenienza la propria virtù, non essendo avvalorate da presentanee ricompense." *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 8 febbraio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — „Geldt profusiones." *Relation des Grafen N. von Lodron u. s. w.* Wien, 12. Juni 1691. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 12.

(10) *Amelot au roi.* Bade, 4 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 10.

(11) *Govone al duca di Savoia.* Berna, 23 giugno 1690. loc. cit. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Berne, 13/23 juin 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

gager à quoi que ce fût sans l'assentiment d'une diète générale.(1) Tout au plus eussent-elles fermé les yeux sur le départ clandestin d'auxiliaires de la Suisse protestante pour la Savoie, à la condition de les voir encadrés dans un régiment de Confédérés de l'ancienne croyance.(2) Or, il ne semblait pas que ceux-ci prissent le chemin de secourir de façon très active leur allié de Turin.(3)

« La diète de Bade qui doit s'ouvrir après-demain 3 juillet donne une « grande attention à toute l'Europe », pouvait écrire non sans raison le marquis de Chamlay à Louvois.(4) « Les ennemis ont conceu de grandes espé« rances des résolutions avantageuses qu'ils se flattent que les Suisses y pren« dront en leur faveur. »(5) Tandis que, avant de gagner l'Argovie,(6) Fabrice, accompagné du prédicant zuricois Heidegger, se portait de Berne à Neuchâtel, à Lausanne et à Genève afin d'y nouer des intrigues contre le service de la Couronne Très-Chrétienne,(7) ce à quoi il ne réussit d'ailleurs que très imparfaitement;(8) tandis qu'aux frontières, à Huningue, à Landskron, des feux de joie étaient allumés pour fêter la victoire de Luxembourg à Fleurus,(9) Govone se rendait en hâte en Argovie, où l'attendaient les représentants des gouvernements de Londres, de Vienne et de Madrid.(10) La lutte que ces divers ministres se proposaient d'engager contre leur collègue français ne pouvait man-

(1) „Prevalse (a Berna) il sentimento contrario alla prima dispositione di non impegnarsi hora ... in rottura, ma di suspender e di portar l'affare in dieta generale, per operar di concerto con gli altri.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 2 luglio 1690. loc. cit. — *Amelot au roi.* Bade, 4 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 10.

(2) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 2 luglio 1690. loc. cit.

(3) *Govone a San Tomaso.* Berna, 23 giugno 1690. loc. cit. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 2 juillet 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 190.

(4) *Chamlay à Louvois.* Camp de Wackenhaim (Wackernheim), 1er juillet 1690. Arch. Guerre. CMLXXV. 3.

(5) *Ibid.*

(6) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 juin/9 juillet, 7/17 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.*

(7) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Lausanne, 16/26 juin; Zurich. 23 juin/3 juillet, 29 juin/9 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.*

(8) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 30 juin 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 244. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 2 juillet 1690 Arch. Guerre. CMLXXXVII. 190. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Neuchâtel, 23 juin/3 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Extrait d'une lettre écrite à Amelot.* Neuchâtel, 4 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 16. — *Amelot au roi.* Bade, 7 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 22. — *Il duca di Savoia a Govone.* Carignano, 23 luglio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 11 ottobre 1690. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXVI.

(9) *Louvois à Amelot.* Versailles. 3 juillet 1690. Arch Guerre. CMXXII. 60. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 6 juillet (2de) et 2 août 1690. loc. cit. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 6 juillet 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 211. — *Grandvillars à Huxelles.* Bâle, 6 juillet 1690. *Ibid.* CMLXXXVII. 209. — *Huxelles à Louvois.* Camp de Kastbach (Karsbach), 6 juillet 1690. *Ibid.* CMLXXIX. 92. — *Amelot au roi.* Bade, 7 et 13 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 22. 44; *à Puysieux.* même date. *Ibid.* XCII. 53. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 juin/9 juillet, 7/17 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Iberville à Louvois.* Genève, 10 juillet 1690. Arch. Guerre. MXCVI. 76. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 11 juillet 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 267. — *Extrait de la lettre du Sr Imhoff au comte de Govone.* Juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 81. — Immich. Geschichte des Europaeischen Staatensystems. 1660—1789. p. 145.

(10) *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 6 luglio 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Amelot au roi.* Soleure, 22 juillet 1690 (2de). Aff. Etr. Suisse. XCII. 92.

quer d'être vive. Leur confiance en son issue victorieuse paraissait entière. (1) Parmi les députés catholiques en revanche régnait la crainte que l'empereur et le gouverneur de Milan ne se prévalussent de la démarche savoyarde pour en tenter une semblable auprès du Corps helvétique et exiger de celui-ci la rupture de sa neutralité à leur profit. (2)

Chez les protestants, on l'a dit, les sympathies allaient de plus en plus à la cause des Alliés. Seuls en somme, Soleure, Glaris et Fribourg persistaient à désapprouver l'envoi d'une missive forte à Paris au sujet des « transgressions » relevées dans le service des troupes suisses à la solde du Louvre, missive qui venait d'être néanmoins, en dépit de leur opposition, remise aux mains de l'ambassadeur français. (3) Or, ce dernier, bien qu'il se fût rendu à Bade dès le 2 juillet et y eût aussitôt demandé audience, (4) attendit la venue de Govone pour prononcer sa harangue justificative de l'entrée des forces royales en Savoie, entrée qui, selon lui, n'avait fait que prévenir l'exécution des desseins du duc contre Lyon, (5) et pour tenter de laver son maître du reproche que lui adressait Casati d'avoir, au mépris des capitulations, introduit trois régiments helvétiques dans Casale. (6) Dans sa réponse à cette philippique, l'envoyé piémontais prit l'exact contre-pied des affirmations de son adversaire, en même temps qu'il s'attachait, non sans succès, à obtenir des alliés suisses de son souverain la levée de quelques milliers d'hommes (7) et à les convaincre,

---

(1) *Chamlay à Louvois.* Camp de Wackenheim (Wackernhaim), 1er juillet 1690. Arch. Guerre CMLXXV. 3. — *Amelot au roi.* Bade, 13 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 41.

(2) *Huxelles à Louvois.* Camp d'Hæsingen, 13 juin 1690. Arch. Guerre. CMLXXIX. 56. — „Li cattolici teman che il nostro esempio sii seguito dal Stato di Milano." *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 17 luglio 1690. loc. cit.

(3) *Lobl. Ohrten Antwort über dess Kayserl. H. Pottschafftern Ansuchen und Beschwerden.* 2. Juni 1690. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 407. — *Nouvelles de Paris* du 11 juillet 1690. ap. Gazette d'Amsterdam du 20 juillet 1690. p. 133. — Eidg. Absch. VI² *A.* 342 *p.*

(4) *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 13 luglio 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV.

(5) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 10 giugno 1690. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 16 juin; Marly, 23 juin 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 185, 187. — *Mémoire présenté à Bade par Amelot*, le 7 juillet 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV; Aff. Etr. Suisse. XCII. 17. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 13 luglio 1690. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 21 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 74. — *Frantzösische Justification wegen des Kriegs in Piemont.* s. d. St-Arch. Bern. Genfbuch *C.* 223. — *Mémoire* [„Il n'y a personne à présent qui puisse douter . . ."] Frari. Francia. CLXXXII.

(6) *Il governatore di Milano a Coxe.* Milano, 2/12 giugno 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Fuensalida à Fabrice.* Milan, 11 juin 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Casati alli cantoni protestanti.* Coira, 16 giugno 1690. St-Arch. Zürich. Spanien *A.* 216¹. n° 160. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 22 giugno e 6 luglio 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Proposition faite par Mr Amelot à Bade le 6 juillet 1690. Ibid*; Aff. Etr. Suisse. XCII. 17; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 12 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 190. — *Advis de Berne*, ce jeudy au soir, 24e aoust 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — Eidg. Absch. VI² *A.* 346 *d*, 347 *f* (Baden, 2.—18. Juli 1690); 362 *b* (Baden, 27. September—5. Oktober 1690).

(7) *Articles concernant le corps des trouppes que Sa Mté Britannique envoye au secours des vallées du Piémont, tant pour le bien de son service que pour celuy de ses alliés, sous la conduite et commandement du Lieutt Colonel Jacques de Julien, desquels on est icy convenu avec le Sr Maximilien Favier, exempt [et aide-major] des gardes du corps de S. A. R. et député icy de sa part à ce sujet.* Genève, 12 juin 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Replica data dal conte di Govone alla dieta generale sopra il manifesto del Sor Ambre di Francia.* 7 luglio 1690. Arch. di Stato

contre toute vraisemblance d'ailleurs, que Venise leur apporterait désormais un sérieux appui financier. (1)

Peu à peu les desseins politiques poursuivis dans les deux camps aux Ligues devenaient plus précis et s'éclairaient à la lumière des événements. Si Casati et Govone incitaient leurs coreligionnaires suisses à reconnaître le prince d'Orange en qualité de roi de la Grande-Bretagne, (2) c'était à seule fin, cette reconnaissance une fois acquise, de permettre à Coxe, à Fabrice, à Gautier, envoyés d'Angleterre, des Provinces-Unies et de l'Electeur de Brandebourg, (3) de proposer au Corps helvétique tout entier, et non plus seulement aux cités évangéliques, l'alliance de leurs maîtres respectifs. (4) Si Amelot faisait traduire et répandre parmi les cantons des exemplaires du projet de traité entre Victor-Amédée et Berne, projet dont il avait réussi à se procurer le texte en corrompant un scribe de la chancellerie de cette ville; (5) s'il renouvelait aux députés de celle-ci en Argovie les offres faites par lui quelques jours auparavant à leurs supérieurs, c'était bien dans l'intention d'éveiller des inquiétudes à Lucerne et dans les Etats de son groupe. (6) Si enfin le nonce apostolique prenait nettement position contre les négociations clandestines conduites par Govone, c'est qu'il redoutait qu'elles n'entraînassent la rupture de l'alliance du duc avec les cantons de la Ligue Borromée ou, à tout le moins, la renonciation à ses prétentions sur Genève et le pays de Vaud. (7) Pour réfléchie qu'elle fût, la manœuvre imaginée par l'ambassadeur français présentait cependant certains dangers. Etant donné la menace d'un rapprochement berno-savoyard, Fribourg et les «Waldstætten» pouvaient être amenés à assumer la protection des bailliages vaudois, ce qui n'était certes pas, on en conviendra, le résultat

Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI; Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 13 luglio 1690. loc. cit. — *Govone al duca di Savoia.* Bada. 14 luglio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — Mémoires de Sourches (éd. Cosnac). III. 254. — Eidg. Absch. VI² *A*. 346 *d*; 349 *kk* (Baden, 2.—18. Juli 1690).

(1) *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 13 luglio 1690. Frari. Francia. CLXXXI. nº 183 (1ª).

(2) *Propositio domini de Govone locis evangelicis.* Juillet 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV.

(3) *Iberville à Louvois.* Genève, 26 décembre 1690. Arch. Guerre. CMXCVI. 167.

(4) *Ibid.* — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 3/13 juin 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Soleure, 28 juin 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 443. — *Grandvillars à Louvois* Bâle, 4 juillet 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 202. — *Amelot à Puysieux.* Bade, 13 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 53. — Eidg. Absch. VI² *A*. 351 (Aarau, 20. Juli 1690).

(5) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 17 e 27 luglio 1690. loc. cit.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 25 janvier: Bade, 11 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 57: XCII. 36. — *Propositioni fatte dal Sor Ambre di Francia alli deputati Bernesi.* Bada, luglio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett min. XXVI. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 17 luglio 1690. loc. cit.

(7) „Li cantoni cattolici se ne dimostrano mal sodisfatti (della negoziazione del duca con li protestanti), dicendo che vien a distrugger la loro alleanza." *Govone al duca di Savoia.* Lucerna. 19 gennaio, 17 luglio 1690. loc. cit. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er, 11 juin 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Il cardinale segretario di Stato al nunzio d'Helvetia.* Roma, 5 agosto 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLVI. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 20 luglio 1694. *Ibid.* Nunz. Svizz. LXXXIV.

escompté à Turin de la mission de l'envoyé piémontais dans le ***Mittelland***.[1] Mais on devait tout aussi bien s'attendre à ce qu'ils s'efforçassent de resserrer les liens qui les unissaient à la maison ducale. Et la concession consentie par eux d'une levée de troupes à cette dernière semblait y acheminer.[2]

Non moins malaisée à résoudre que celle de la neutralité des villes forestières du Rhin, la question du statut à appliquer à la Savoie durant les hostilités en cours avait fait l'objet depuis quelques mois de fréquentes et stériles discussions.[3] D'entre les nombreuses solutions proposées, il en était plusieurs dont le succès paraissait d'avance fort incertain. Le projet de « rattachement » du duché à la Suisse appartenait à celles-là. Sa réalisation ne fût devenue possible qu'avec l'assentiment des Etats confédérés de la nouvelle croyance. Or ceux-ci n'avaient aucun intérêt à accroître d'une unité le nombre de ceux de l'ancienne.[4] Ils n'y eussent consenti sans doute qu'à une double condition: l'abandon des prétentions savoyardes sur le pays de Vaud et Genève et le « cantonnement » de cette ville, en guise de contrepoids à celui de la Savoie.[5] La remise en gage de cette province aux autorités de Zurich et de Berne, sa vente à celles de la cité de Calvin eussent permis certes à Victor-Amédée de subvenir à l'entretien des vingt et quelque mille hommes dont se composait à cette heure son armée.[6] Mais, outre que ce prince répugnait à aliéner le berceau de sa maison, il ne se dissimulait pas que la consommation d'un tel acte éloignerait à jamais de lui les sympathies de ses alliés de Fribourg et de la région du Gothard.[7] La prise en protection des bailliages romands par le roi Très-Chrétien ne souriait pas, d'autre part, aux magistrats du *Mittelland*,[8] lesquels persistaient en revanche dans l'espoir d'y intéresser leurs confédérés catholiques,

(1) *Amelot au roi.* Bade, 7 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 92. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 17 luglio 1690. loc. cit. — *Lodron an den Kaiser.* 15. Januar 1691. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 50vo. — Mercure historique et politique (La Haye, 1691). X. 142.

(2) *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 9 juillet 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 216. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 17 luglio 1690; 3 gennaio 1691. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 349 *kk* (Baden. 2.—18. Juli 1690).

(3) *Govone al duca di Savoia.* Bada, 31 maggio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

(4) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 19 luglio 1690. loc. cit.

(5) *Il duca di Savoia a Govone.* Carignano, 13 luglio 1690. loc. cit. — „E per effetuare il pensiero di cantonar la Savoia, ritrovassimo che si richiede indispensabilmente il generale consenso di tutto il Corpo elvetico et in conseguenza dei protestanti, ne'quali è il più valido nervo di forza e la maggior facilità a soccorerla in caso di necessità, e questi è più che probabile che non v'acconsentirebbero senza ottener in primo loco da V. A. R. la cessione delle raggioni spettante a Geneva et al paese di Vaux et, per non dar l'accrescimento d'un voto et di notabile forze a cattolici, pretenderebbero almeno la compensa di cantonar Geneva, e si deve temere che con tutto ciò non fossero per sodisfarsi.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 19 luglio 1690. loc. cit.

(6) *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 28 giugno 1690. Frari. Francia. CLXXXI. nº 176 (1a). — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 30 juin 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 244. — *Il duca di Savoia a Govone.* Carignano, 13 luglio 1690. loc. cit.

(7) *Ibid.*

(8) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna. 2 luglio 1690. loc. cit. — *Mémoire sur la Suisse.* 3 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 130.

encore que ceux-ci parussent peu enclins à accéder à ce désir, à moins qu'on renonçât à les solliciter d'assumer cette protection « même contre le duc ». (1) Enfin le projet d'une alliance étroite entre le gouvernement de Turin et ceux des deux grandes cités évangéliques, projet qu'appuyaient les Etats-Généraux des Provinces-Unies, (2) semblait compromis depuis qu'Amelot avait réussi à persuader aux membres de la Ligue Borromée que sa réalisation porterait un coup mortel au traité qui les liait eux-mêmes au souverain du Piémont. (3)

XV. Tout bien considéré, les Suisses avaient un intérêt égal à ce que Victor-Amédée restât maître de la Savoie et à ce que l'empereur le demeurât des villes forestières. Par suite, quelques jours à peine avant la rupture entre Paris et Turin, Govone émettait l'avis que la neutralisation de cette province servirait mieux qu'aucun autre expédient la cause de son souverain, tant au midi qu'au nord du Léman. (4) Du Piémont il n'était pas question, soit qu'il parût moins menacé que les Etats du duc « de deçà les monts », soit plutôt que sa conservation tînt moins à cœur aux Confédérés. (5) Ce projet, les catholiques des Ligues le faisaient leur. A Bade, vers les derniers jours de mai, les députés des « Waldstætten » avaient proposé à ceux des cités évangéliques qu'une démarche en commun fût entreprise, en leur nom à tous, auprès d'Amelot, afin à la fois de le gagner à cette solution et de protester par avance contre l'emploi dans la région de Chambéry de troupes helvétiques à la solde du Louvre. (6) Les représentants de Zurich et des cantons de son groupe se prêtèrent assez aisément à l'exécution de la dernière partie de cette suggestion,

---

(1) „Hanno dissegno (li protestanti) d'acquistar in questa congiontura la protettione de'i cattolici per il paese di Vaux, senza procurarne rinunzia da V. A. R.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 2 luglio; Bada, 6 luglio; Lucerna, 17 luglio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — „Son di concerto (li cattolici) che, per sodisfar li Bernesi in questa parte, gl'offeriscan di prender il detto paese in protettione contro ogni altra Potenza, riservata quella di V. A. R.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 2 agosto 1690. *Ibid.* — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 15 marzo 1691. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXIX. — *Mémoire sur la Suisse.* 3 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 130.

(2) *Fabrice aux Etats Généraux.* Zurich, 3/13 juin; Berne, 11/21 juin; Zurich, 7/17 juillet, 10/20 juillet, 27 juillet/6 août, 30 octobre/9 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Eidg. Absch VI¹ *A.* 351 *c.*

(3) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 6 luglio; Bada, 9 agosto 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Le roi à Amelot.* Marly, 19 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 192. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 20 luglio, 3 e 17 agosto 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 20 juillet 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 277. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 28 juillet 1690. *Ibid.* VIII. 285. — *Amelot au roi.* Soleure, 29 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 105. — *Govone a San-Tomaso.* Lucerna, 11 ottobre 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — Eidg. Absch. VI¹ *A.* 351 *b* (Aarau, 20. Juli 1690).

(4) *La diète de Bade au roi.* 11 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCIII. 56.

(5) „Le Piémont étant assez fort pour se défendre.“ *Fabrice aux Etats-Généraux.* Berne, 13/23 juin 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *P. Venier al Senato.* Parigi, 28 giugno 1690 (1ª). Frari. Francia. CLXXXI. nº 176.

(6) *Amelot à Louvois.* Bade, 31 mai 1690. Arch. Guerre. MXV. 640.

mais firent en revanche la sourde oreille à la première. (1) Les raisons de cette attitude pleine de prudence étaient faciles à démêler. Outre que la neutralité de la Savoie eût rendu moins indispensable à Victor-Amédée l'alliance des protestants, il était à présumer que le roi Très-Chrétien en repousserait d'emblée le principe en exigeant qu'elle fût étendue à tous les Etats du duc, condition à quoi les Alliés, sinon celui-ci, eussent refusé de souscrire, car, en l'acceptant, ils se fussent fermé de gaîté de cœur l'accès du Dauphiné. (2)

Si imprévue que la chose puisse sembler de prime abord, les fins poursuivies en cette conjoncture par Govone et Amelot furent au début identiques. Govone souhaitait ardemment que le traité de neutralité projeté englobât « toutes les provinces de la royale maison en deçà des monts ». (3) Aussi n'avait-il pu taire son mécontentement en apprenant, durant son séjour à Berne, que les autorités de ce canton, à la suggestion de l'envoyé batave, songeaient à ne l'accorder que pour le Chablais et pas même pour le Genevois. (4) Amelot estimait que l'ouverture de négociations susceptibles de semer la division parmi les Alliés devait être encouragée, pourvu qu'elles ne demeurassent pas limitées à la garantie de l'intégrité territoriale de l'une des puissances belligérantes seulement. (5)

Entre députés catholiques et députés protestants, l'accord n'avait pu se faire à Bade en mai sur la question soulevée par l'envoyé piémontais. Il s'y fit en juillet au prix de concessions réciproques. (6) Des mandataires de l'assemblée se rendirent auprès d'Amelot et de Govone et les prièrent de transmettre à leurs maîtres respectifs une requête tendant à la neutralisation de la Savoie proprement dite, du Chablais et du Genevois et à l'établissement, jusqu'au 11 septembre, d'une trêve locale qui eût lié les deux adversaires. (7) Il apparut de suite que cette dernière ne serait pas concédée par le roi pour une période

(1) *Govone al duca di Savoia.* Bada, 14 luglio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

(2) *Govone al duca di Savoia.* Bada, 14 luglio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 7/17 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Le duc de Savoie aux XIII cantons.* 23 juillet 1690. Aff. Etr. Piemont. XCIII. 163; Calendar of State Papers. Domestic. 1690 1691. p. 75.

(3) *Ibid.* — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 7/17, 10/20 juillet 1690. loc. cit. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna. 20 luglio 1690. loc. cit.

(4) *Govone al duca di Savoia.* Berna, 23 giugno: Bada, 14 luglio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz Lett. min. XXVI. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Neuchâtel, 23 juin/3 juillet, 20/30 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(5) *Ibid.* — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 7/17 juillet 1690. loc. cit. — *Louvois à Lorges.* Versailles, 31 juillet 1690. Arch. Guerre. CMLXXV. 95.

(6) La diète se termina le 13 juillet (Gazette de France. *1690.* p. 385).

(7) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 23 juin/3 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *La diète de Bade au roi.* 11 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCIII. 56. — *Nouvelles de Paris* du 11 juillet 1690. ap. Gazette d'Amsterdam du 20 juillet 1690. p. 133. — *Amelot au roi.* Bade, 13 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 41. — „Risolsero unimamente evitar trattati di protettione, a quali erano invitati, per sfugire ogni minimo impegno di guerra . . . ma di rendersi mediatori per la neutralità delle tre provincie di Savoia, Genevese e Chablese." *Govone al duca di Savoia.* Bada, 14 luglio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 20 luglio 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV.

dont la longueur eût permis au duc d'achever à loisir ses préparatifs de défense.(1) Il apparut aussi, avec non moins d'évidence, que celui-ci s'abstiendrait de ratifier une convention qui laissait le Piémont à la merci des armées de celui-là.(2) Il apparut enfin que ses nouveaux alliés de Vienne, de Londres, de Madrid et de La Haye ne viendraient pas à résipiscence, à moins que le Corps évangélique des Ligues n'assumât la protection de ces trois provinces, par où les forces de la coalition comptaient se frayer un chemin vers le Dauphiné, éventualité qui se fût peut-être réalisée, si la décision en cette matière eût dépendu exclusivement de la bonne volonté des autorités de Zurich et de Berne.(3)

Ce qui surprit en revanche certains membres de la diète, ce fut la subite évolution d'Amelot, que des ordres précis venus entre-temps de Paris engagèrent à ne point persévérer dans l'attitude approbative qu'il avait de prime abord adoptée ou, pour mieux dire, à exiger avant tout des compensations telles que les Confédérés ne se sentiraient pas en mesure d'y souscrire.(4) Tandis que, de Genève, Iberville entretenait avec Catinat une correspondance suivie et renseignait le général sur les moindres tentatives faites dans la Suisse occidentale pour porter secours aux Barbets,(5) l'ambassadeur à Soleure

(1) *Govone al duca di Savoia.* Bada, 14 luglio 1690. loc. cit. — *Le roi a Amelot.* Marly, 19 juillet, 16 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 192, 209. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 20 luglio 1690. loc. cit. — *Chamlay à Louvois.* Flonheim, 20 juillet 1690. Arch. Guerre. CMLXXV. 68. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 20 juillet 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 277. — *Le maréchal de Lorges à Amelot.* Camp de Flonheim, 26 juillet 1690. Arch. Guerre. CMLXXV. 84. — *Louvois à Lorges.* Versailles, 31 juillet 1690. *Ibid.* CMLXXV. 95. — *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 9 agosto 1690. Frari. Francia. CLXXXI. nº 190 (1ª).

(2) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 20 et 27 juillet 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 277. 283. — *Il duca di Savoia a Govone.* Carignano, 23 luglio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — „Quant à la proposition que vous nous faites d'une neutralité limitée aux provinces de Savoye, Genevois et Chablais, nous n'avons pas pu nous empêcher de réfléchir à cette restriction et aux motifs qui peuvent avoir fait laisser en arrière le reste de nos Estats delà les monts. Ce n'est pas sans doute nôtre interest, ni le vôtre.“ *Le duc de Savoie aux XIII cantons.* Carignan, 23 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Litterae ducis Sabaudiae responsione circa propositam neutralitatem.* Carignan, 23 juillet 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Advis de Berne,* ce jeudy au soir, 24e aoust 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

(3) „La guerre se nourriroit d'elle-même.“ *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 3/13 juin 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 23 juin/3 juillet, 20/30 juillet 1690. *Ibid.* — *Govone al duca di Savoia.* Bada, 14 luglio 1690. loc. cit. — *Amelot au roi.* Marly, 19 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 192. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 20 luglio 1690. loc. cit. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 24 juillet 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 293. — „You must oppose as much as you can the neutrality proposed by the Swiss Cantons in the behalfe of Savoy, and you may assure Mons. Govone that his Mty is resolved not only to make an alliance with Savoy, but to support it to the utmost wich he will be able to do by his success in Ireland and a great fleet is now going to sea and that as effectually as the Duke of Savoy can reasonably expect from him.“ *Nothingham to Coxe.* Whitehall, 1/11 August 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI.

(4) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 17 luglio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

(5) *Louvois à Iberville.* Versailles, 11 mars 1690. Arch. Guerre. MVI. 5. — *Iberville à Catinat.* Genève, 1er avril 1690. Aff. Etr. Genève. VII. 62. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 18 avril 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 217. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 23 juin/3 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

assumait seul la responsabilité de la conduite des négociations relatives au statut des provinces comprises entre le Léman et le Mont-Cenis. A ses hôtes, qui l'interrogeaient à nouveau quant aux chances de succès de leur démarche auprès du roi Très-Chrétien, il répondit cette fois que ce prince n'était plus dupe de leurs intrigues; que le Dauphiné confinait aussi bien au Piémont qu'à la Savoie; qu'en accédant à leur requête, il s'interdisait d'attaquer la troisième de ces provinces, alors qu'en revanche rien ne s'opposait à ce que des troupes, régulières ou non, rassemblées dans la seconde, n'envahissent la première, voire la région d'Antibes; (1) que l'équité exigeait que la neutralité de la Savoie entraînât *ipso facto* celle du Dauphiné, de la Bresse, du Bugey et du pays de Gex, rançon insuffisante, aux yeux de beaucoup, du sacrifice à quoi eût consenti Louis XIV en entrant dans les vues des cantons et en renonçant, sans que la nécessité l'y contraignît, à l'usage de l'une des routes aboutissant à Pignerol ou à Casale. (2)

Le refus du roi Très-Chrétien de garantir l'intégrité territoriale de la Savoie était désormais aussi formel que possible. (3) La répugnance de Victor-Amédée à consentir à la limitation de cette garantie à une partie seulement de ses Etats semblait invincible. (4) Le dessein formé par les cantons catholiques de venir en aide au duc, en quelque sorte malgré lui, avait vécu. (5) Celui des protestants de ne rien entreprendre qui pût les exposer au blâme de leurs protecteurs d'Angleterre et d'Allemagne demeurait inébranlable. (6) Le maintien de la paix confessionnelle aux Ligues était à la discrétion d'Amelot. Cet ambassadeur avait réussi à semer la défiance dans les esprits des catholiques en qualifiant sous main de contraire à leurs intérêts le voyage effectué à Berne par Govone et celui qu'était sur le point d'y accomplir Thomas Coxe. (7) S'en tiendrait-il là ou pousserait-il les choses à l'extrême? (8) En d'autres termes, chercherait-il à tirer parti de ce qu'un hasard heureux, puissamment aidé à dire vrai par le travail très bien rémunéré de ses espions, avait fait tomber entre ses mains une missive adressée par un magistrat bernois à l'envoyé piémontais à Lucerne, (9) missive dans laquelle celui-là avisait celui-ci qu'une

(1) *Amelot au roi.* Bade, 13 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 44.

(2) *Govone al duca di Savoia.* Bada, 14 luglio; Lucerna, 17 luglio 1690. loc. cit. — *Lorges à Amelot.* Camp de Flonheim, 26 juillet 1690. Arch. Guerre. CMLXXV. 84. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 21 décembre 1691. Aff. Etr. Genève. X. 229.

(3) *Louvois à Lorges.* Versailles, 31 juillet 1690. Arch. Guerre. CMLXXV. 95. — „E l'affare rimane in questi termini." *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 14 agosto 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 16 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 209. — Eidg. Absch. VI² *A* 355 *g*.

(4) Eidg. Absch. VI² *A*. 355 *g*.

(5) Eidg. Absch. VI² *A*. 363 *g*.

(6) *Govone al duca di Savoia.* Bada, 6 luglio 1690. loc. cit.

(7) *Th. Coxe à Berne.* Zurich, 11/21 février 1690 St-Arch. Bern. Engellandbuch *A*. 863. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 2 luglio e 21 settembre 1690. loc. cit. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 30 juillet 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 275.

(8) *Amelot à Puysieux.* Soleure, 30 juillet 1690. Arch. Guerre. CMXCV. 151.

(9) *Amelot au roi.* Soleure, 30 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 111. — *Imhoff à Govone.* Juillet 1690. *Ibid.* XCII. 81.

déclaration de guerre des cités évangéliques aux cantons de l'ancienne croyance contribuerait à éclaircir la situation, puisqu'elle contraindrait ces derniers à rappeler leurs troupes de France et entraînerait l'adhésion certaine du *Vorort* et des Etats de son groupe à la grande coalition anti-française? (1) Après mûre réflexion, il se contenta de prendre copie de la lettre interceptée, la recacheta et la fit expédier à son destinataire. (2) Les quelques avantages attachés à sa divulgation n'eussent pas compensé les dangers à quoi il risquait d'exposer la Suisse en y procédant. Aussi bien les protestants se chargeaient eux-mêmes de mettre martel en tête à leurs adversaires confessionnels en réunissant à Aarau, au lendemain de la diète de Bade, leurs députés en une conférence à l'ordre du jour de laquelle figurait l'examen de leurs projets d'alliance, tant avec Guillaume III qu'avec Victor-Amédée. (3)

A cette heure, Amelot ne pouvait user de trop de circonspection dans ses démarches. La nouvelle du désastre jacobite de la Boyne (11 juillet) commençait à se répandre aux Ligues. (4) «Les feux de joye, les feux d'artifice, les «décharges du canon, les illuminations aux fenêtres, les fontaines de vin, le «bal étaient» les témoignages de la réjouissance à Berne comme à Genève, et le bruit de ces fêtes troubla sans doute la diète des «cantons papistes» assemblée à Lucerne à la requête de l'ambassadeur de France. (5) La levée britannique, interdite à Fribourg et parmi les «Waldstætten», était à la veille d'arriver à chef parmi les protestants, (6) auxquels Coxe promettait,

(1) *Le roi à Amelot.* Versailles, 26 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 198. — *Extrait de la lettre de Mr Imhof au comte de Govone.* Juillet 1690. *Ibid.* XCII. 81. — *Amelot au roi.* Soleure, 30 juillet 1690. *Ibid.* XCII. 111.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 21 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 74.

(3) *Fabrice aux Etats Généraux.* Zurich, 10/20 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Soleure, 22 juillet (Ire et IIde) 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 89. — *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 18/28 July 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Instruktion, Gwalt und Befelch uff die ... Herren Veldobersten Niklaus Daxelhofer, Herr zu Utzingen undt Herren Samuel Jenner, beidt Venner undt dess Raths in Bern als ... Ehrengesandte uff die Evangel. Conferentz nach Araw.* 31. July 1690 (v. s.). St-Arch. Bern. Engellandbuch *B.* 189. — *Die IV Evangel. Orth an den Köenig von Engelland.* Zurich, 9./19. Februar 1691. *Ibid.* Engellandbuch *A.* 863.

(4) *J. Hop aan Heinsius.* Drogheda, 1/11 Juli 1690. ap. J. van der Heim. Het Archief van den Radpensionaris A. Heinsius. t. II. 173. — *Amelot à Puysieux.* Soleure, 30 juillet 1690. Arch. Guerre. VM. 151. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 20/30 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 23 July/2 August 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap n° VI. — *Guy à Rougemont, maire de la Chaux-de-Fonds.* Neuchâtel, 4 août 1690. Arch. de Merveilleux, à Neuchâtel. — Eidg. Absch. VI² *A.* 355 *n.*

(5) *Etat de la dépense faite par Mr Coxe en juillet 1690 (Table ouverte à Aarau durant 6 jours [Lyon Inn; Savage Inn; Bull Inn]: 200 ducats; a Berne durant 12 jours [Faucon Inn]: 91 ducats; Illuminations à l'occasion de la victoire de la Boyne: 30 ducats).* Calendar of State Papers. Domestic. *1693.* p. 41; Tillier. op. cit. IV 332. — *Iberville à Louvois; à Colbert de Croissy.* Genève, 4 et 8 août 1690. Arch. Guerre. CMXCVI. 101; Aff. Etr. Genève. VIII. 312. — *Bouhereau à Warre.* Berne, 26 July/5 August 1690 Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 juillet/6 août 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Nouvelles de Genève.* 8 août 1690. ap. Gazette d'Amsterdam du 21 août 1690. — *Amelot à Madame la Présidente Amelot.* Bade, 9 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 113.

(6) *Allowance of the bill of expenses of Thomas Coxe ... from the 25 march 1690 to 18/28 august 1692.* Calendar of State Papers. Domestic. *1693.* p. 40. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 11 avril 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 127.

un peu à la légère certes,(1) d'obtenir de son maître qu'elle fût placée en garnison en Savoie.(2) «Que faire, écrivait non sans amertume Amelot, «que faire avec treize souverainetés indépendantes l'une de l'autre, d'un génie «naturel fort lent, ennemies de la dépense, en perpétuelle défiance de tout ce «qui vient de la part des ministres étrangers?»(3) De retentissantes défections, telles celles du lieutenant-colonel Oberkan, de Zurich, passé avec ostentation du service du Louvre à celui des Alliés,(4) ou du colonel grison Buol, dont l'abjuration de la doctrine évangélique coïncidait avec la désertion de la cause française,(5) donnaient à penser que la «manière forte» employée par Louvois à l'égard des officiers «de la nation» n'était pas à recommander.(6) L'austrophilie déclarée du prélat de Porrentruy, que son ministre Wessenberg asservissait aux directions de la cour de Vienne, mettait en péril la sécurité de la Franche-Comté.(7) L'élection clandestine du doyen du chapitre aux fonctions de coadjuteur de l'évêque barrait la route, le cas échéant, à tous candidats munis de la protection de l'ambassadeur à Soleure.(8) Les représailles dont le chef du diocèse se sentait menacé du côté de la France soulevaient par avance une indignation non feinte chez les Confédérés des deux confessions, qu'il avait réussi à intéresser à sa cause.(9) A Bâle même venait de s'installer, en qualité de résident impérial, un très proche parent de l'évêque, le baron

(1) „to wich you may adde (desiring it may be kept a great secret) that the 4000 men to be furnished by the Swisses as the Kings Guard shall be wholly employed in his service, but in this you must be cautious bust if it be knowne, it may prejudice your negociation in Switzerland. *Nottingham to Coxe.* Whitehall, 26 August/5 September 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(2) *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 8 marzo 1690 (2da). Frari. Francia. CLXXXI. n° 140. — „Facendosi questa leva, promette (Coxe), purchè v'acconsentan li cantoni protestanti, di metterla a la diffesa della Savoia per qualche tempo.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 14 agosto 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Gautier to Nottingham.* Berne, 10/20 August 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 7 septembre 1690. Arch. Guerre. VMII. 15.

(3) *Amelot à Puysieux.* Soleure, 30 juillet 1690. Arch. Guerre. CMXCV. 151.

(4) *Amelot à Louvois.* Soleure, 10 mai 1690. Arch. Guerre. CMXCV. 49; *au roi.* Bade, 5 septembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 207.

(5) *Menati a Cibo.* Lucerna, 29 dicembre 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII. — *Amelot à Louvois.* Bade, 31 mai 1690. Arch. Guerre. CMXCV. 640.

(6) *Amelot à Louvois.* Soleure, 10 mai 1690. Arch. Guerre. CMXCV. 49.

(7) *Amelot à la Présidente Amelot.* Bade, 9 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 143. — *Amelot au roi.* Bade, 13 août, 30 septembre 1690. *Ibid.* XCII. 148, 255 — *Le roi à Amelot.* Versailles, 30 août 1690 *Ibid.* XC. 215. — *Examen de la question: sçavoir si, au cas que les Alliez ou les François voulussent forcer le passage d'Augst, du canton de Basle, il seroit à propos pour le Corps helvétique de s'y opposer et de repousser la force par la force.* 1690. *Ibid.* XCIII. 202.

(8) „Col necessario consenso di S. Stà et unanimi voti del capitolo di Basilea, è secrettamente nominato per coadjutore del vescovato il decano, che s'è maneggiato e stabilito con somma desterità per toglier a Francesi, mancando il presente cadente vescovo, la facilità d'introdurvi per strade oblique loro dependente“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 14 maggio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

(9) *Menati a Cibo.* Lucerna, 4 maggio 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Louvois a Amelot.* Versailles, 25 août 1690. Arch. Guerre. CMXXV. 274. — Eidg. Absch. VI² *A.* 335 *i* (Baden. 18.—25. April 1690).

de Neveu. [1] Plus au midi, le bailli de Morges, objet des largesses occultes des Alliés, avait fermé les yeux sur la traversée du Léman par une troupe nombreuse de Barbets en armes, qui se hâtaient vers le Val d'Aoste en empruntant la voie du Saint-Bernard. [2] A l'extrémité opposée des Ligues, une autre colonne de religionnaires cherchait, sur les conseils de Govone, [3] à gagner le Piémont par la Valteline, sans grande chance de succès, à dire vrai, « car, depuis qu'ils avoient « attrapé le pays du vin, les soldats en avoient tant pris qu'il en estoit resté quantité « de malades par les chemins ». [4] Par ailleurs, la nouvelle des progrès de la marche victorieuse de Catinat vers Turin coïncidait avec l'accélération de la mise sur pied de la levée organisée par Casati. [5] Enfin, le roi Très-Chrétien, satisfait jusque-là de l'attitude déférente des Genevois à son égard, commençait à se plaindre de ce que, grâce au manque de fermeté de leurs magistrats, une manifestation populaire « inconvenante » se fût produite sous les fenêtres de son résident à l'annonce de la victoire orangiste en Irlande. [6]

A supposer que les mécomptes et les sujets d'inquiétude que l'on vient d'énumérer n'eussent pas été compensés pour Amelot par le sérieux espoir que les succès et les revers des armes et de la diplomatie royale finiraient par s'équilibrer, on l'eût peut-être excusé à Paris de hasarder le tout pour le tout et de rechercher dans une aggravation des dissensions du Corps helvétique les avantages que ne lui procurait plus le maintien de la concorde au sein de ce dernier. Or, les raisons de conserver quelque confiance dans un prochain rétablissement du prestige de la couronne de France aux Ligues abondaient. Et d'abord l'ambassadeur du roi Très-Chrétien disposait de ce qui commençait à faire défaut à ses adversaires. L'argent ne lui manquait pas. [7] L'annonce de la victoire de Catinat à la Staffarde neutralisait dans une large mesure l'effet

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 1er et 9 mars; Bade, 13 août; Soleure, 5 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 149, 167; XCII. 148, 327. — *Extrait d'une lettre de Bâle* du 10 juillet 1690 Arch. Guerre. CMLXXXVII. 227. — *Reinach, chanoine de Bâle, à Huxelles.* 20 juillet 1690. *Ibid.* CMLXXIX. 112. — *Grandvillars à Huxelles.* Bâle, 21 juillet 1690. *Ibid.* LMXXXVII. 250. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 7 mars et 23 juillet 1691. *Ibid.* CMLXVIII. 155; CMLXXXVII 257. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er/11 mars 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Le baron de Neveu ne reçut qu'en février 1692 les lettres l'accréditant auprès du Corps helvétique en qualité d'envoyé extraordinaire. (*Coxe to the Secretary of State.* Berne, 2/12 March 1692).

(2) *Iberville à Colbert de Croissy; à Louvois.* Genève, 1er août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 300; Arch. Guerre. VMI. 98.

(3) *Govone à Zurich.* Lucerne, 19 septembre 1690. St-Arch. Zürich. *A.* 213⁹ (Piemont. Verfolgungen. 1689—1691).

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 8 août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 312.

(5) *Louvois à Chamlay.* Versailles, 11 juin 1690. Arch. Guerre. CMLXXIV. 112. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 22 giugno 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Amelot au roi.* Bade, 13 juillet, 2 septembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 44, 200. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 23 août 1690. *Ibid.* XC. 213.

(6) *Iberville à Louvois; à Colbert de Croissy.* Genève, 1er et 8 août 1690. Arch. Guerre. CMXCVI. 98; Aff. Etr. Genève. VIII. 312. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Marly, 16 août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 325.

(7) *P. Venier al Senato.* Parigi, 3 febbraio 1692 (1a). Frari. Francia. CLXXXIV. nº 346. — *Coxe to Nottingham.* Berne, 5/15 March 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX.

produit par le succès anglais de la Boyne,(1) et les protestations des Alliés au sujet de la participation, d'ailleurs controuvée, du « bataillon suisse de Pignerol » à cette action semblaient vouées à un échec certain.(2) L'occupation partielle, puis totale de la Savoie par les armées de Louis XIV, encore qu'elle provoquât des récriminations chez les protestants d'Helvétie, puisque aussi bien elle les empêchait désormais de secourir leurs coreligionnaires des vallées vaudoises du Piémont et rendait vaines les résolutions arrêtées naguère par les coalisés en leur conférence de Lindau, allait fournir à nouveau la preuve éclatante, qu'après avoir toléré un changement de domination en Franche-Comté et la construction d'ouvrages fortifiés aux portes de Bâle, les cantons seraient impuissants à conjurer la menace d'encerclement français suspendue sur eux dans la région du Léman.(3) A Fribourg, où la pension d'Espagne venait cependant d'être encaissée, le parti du Louvre paraissait maître de la situation.(4) A Berne même, où le caractère atrabilaire de Thomas Coxe lui aliénait certains magistrats,(5) l'alliance anglaise, si elle semblait à la veille d'être conclue,(6) ne groupait plus dans les Conseils de cet Etat la majorité sur laquelle comptaient ses protagonistes.(7) Enfin l'arrestation par les Impériaux à Rheinau, sur terre suisse, et l'exécution immédiate d'un sujet autrichien, Jean-Jacques Griesshaber, accusé d'intelligences avec l'ennemi, ouvrait les yeux à ceux-là surtout qui, oublieux du coup de main tenté de Rheinfelden en 1674 par Stahrenberg, estimaient les Français seuls capables de violer de propos

(1) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 24 août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 343. — *Relatione della battaglia seguita sotto li 18 agosto tra l'armi di S. A. R. e quelle di Francia (Staffarda).* St-Arch. Zürich. Savoyen *A.* 212[3]. n° 40. — Carutti. Storia del regno di Vittorio-Amadeo II. p. 117.

(2) *Govone al duca di Savoia.* Bada, 6 luglio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Amelot au roi.* Bade, 2 septembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 200. — *Le roi à Amelot.* Marly, 15 septembre 1690. *Ibid.* XCII. 218.

(3) „Stanno combattuti dal timore e dal pericolo, bilanciando a qual risolutione debban appigliarsi" *Govone al duca di Savoia.* Aarau, 24 agosto 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — „Saprete a quest'hora come li Francesi si sono impadroniti della Savoya, et il genio mercenario e servile, per dirle fra noi, de' Svizzeri non pensa più oltre ne si commove ad un atto che minaccia l'esterminio alla loro libertà e la schiavitù alle loro persone." *Il duca di Savoia a Govone.* Moncalieri, 28 agosto 1690. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXVII.

(4) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 17 luglio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

(5) *Valkenier an Lodron.* Zürich, 14./24. Februar 1691. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. LXI. 51.

(6) *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 14 settembre 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV.

(7) *Iberville à Catinat.* Genève, 1er avril 1690 Aff. Etr. Genève. VII. 62. — *Coxe to the Secretary of State.* Zurich, 14/24 Aprile 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI — *Projet de capitulation de Mr Coxe* (annexe au recès d'Aarau du 10 juillet 1690). St-Arch. Bern. Engellandbuch *B.* 177. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 8 août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 312. — *Amelot au roi.* Soleure, 9 et 19 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 137, 173. — *Amelot à la Présidente Amelot.* Soleure, 9 août 1690. *Ibid.* XCII. 143. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 28 septembre 1690. Arch. Guerre. CMXCVII. 79. — „Sa Mté Britannique doit empescher que S. Mté Impériale nous force à nous déclarer, car peut estre aujourd'huy on se déclareroit pour la France, nos gens estant d'un charactère à se roidir, si on les prent avec hauteur." *Thormann a Du Bourdieu, ministre de la Savoie à Londres.* Berne, 18/28 octobre 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 27 décembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 245.

délibéré le sol des Ligues.[1] Et, quant aux autres, les événements qui, dans ce temps, se déroulaient sur la ligne du Rhin ne devaient pas tarder à les convaincre que leur confiance dans le respect que la cour de Vienne déclarait professer pour la neutralité helvétique était mal placée.

Alarme qu'éveille chez les Confédérés protestants la présence de forces françaises à proximité de leur frontière. — Escarmouches dans la région des villes forestières. — Démarches faites à ce sujet par Amelot auprès de la diète helvétique. — L'ambassadeur dénonce aux membres de celle-ci les desseins offensifs des Alliés à l'endroit de l'Alsace, de la Franche-Comté et des cantons de la ligne du Rhin. — L'empereur et la garnison d'Augst. — Situation délicate d'Amelot. — Les deux politiques suisses. la protestante et la catholique continuent à s'affronter. — Leurs fins. — Aggravation de la menace autrichienne. — Inquiétudes du ministre de Louis XIV à Soleure. — Il cherche à les faire partager à ses hôtes. — Diète de Bade d'août 1690. — Son ordre du jour. — Appréhension croissante d'une entente secrète berno-savoyarde. — Allocution prononcée par Amelot le 5 août. — Ses vains efforts à l'effet d'assurer la défense du sol helvétique contre toute agression impériale. — Les protestants et le « transitus innoxius ». — Succès diplomatique remporté par l'ambassadeur français à Bade en août. — Le danger allemand suspendu sur la frontière du Rhin tend à se dissiper. — Le roi Très-Chrétien renonce à subvenir à l'entretien de la garde de celle-ci. — Aux yeux des Confédérés le péril français prend la place du péril autrichien. — Harangues prononcées par Amelot les 29 septembre et 3 octobre. — Son attitude à l'endroit du « cantonnement » possible de l'évêché de Bâle.

XVI. En apprenant la chute de Chambéry, les autorités du « Mittelland » avaient fait savoir à Amelot et à Iberville qu'ils n'eussent pas à se préoccuper des mesures militaires qu'elles jugeaient utiles d'ordonner pour assurer la sécurité de leurs sujets des bailliages romands.[2] C'était là un simple avis, et cet avis ne contenait aucune menace, ainsi que le prétendaient à tort les ministres des Alliés, trop portés à admettre que leurs espérances se transformaient en

(1) *Amelot au roi.* Soleure. 15 avril. 17 mai 1690; Bade, 23 juillet 1691. Aff. Etr. Suisse. XCI. 266, 336; XCV. 36. — *Obrecht à Louvois* Strasbourg. 10 mai 1690. Arch. Guerre. CMXCVI. 36. — *Le roi à Amelot* Versailles, 26 mai 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 181. — *Relation des Grafen Nic. von Lodron über seine erste Mission nach der Schweiz.* July 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz F. LXII. 209.

(2) *Dachselhofer à Coxe.* Berne 23 août/2 septembre 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

des réalités.[1] A dire vrai, les Bernois se fussent trouvés très empêchés de passer des intentions belliqueuses qui leur étaient prêtées à des actes virils, soit en s'opposant à la marche victorieuse des forces de Catinat, soit en concluant avec Victor-Amédée, comme certains d'entre eux le proposaient à la suggestion de Fabrice, une alliance offensive contre la France.[2] L'alarme que la concentration de troupes royales à proximité du Jura éveillait chez les protestants des Ligues n'avait cessé de croître depuis le printemps de 1690.[3] En vain l'ambassadeur s'était il attaché à les rassurer.[4] « Ils craignent qu'on ne leur vienne planter quelque Huningue sur les bords du lac », écrivait-il au roi, le 23 août.[5] Or, si Louis XIV ne songeait pas à cette heure à faire édifier une citadelle dans le voisinage d'Evian ou de Thonon,[6] il se félicitait en revanche de ce que les ouvrages dont Vauban avait assumé la réfection aux portes de Bâle fussent en état de résister à l'assaut, qu'en représaille de l'occupation de la Savoie, les Impériaux, on inclinait du moins à le penser, s'apprêtaient à livrer à leurs défenseurs.[7]

Dès la rupture de la trêve de Ratisbonne, un renouvellement des hostilités, qu'entravait d'ailleurs le déchaînement d'une épidémie meurtrière parmi les belligérants, s'était produit dans la région des villes forestières.[8] De petites escarmouches se livraient à l'extrême frontière des Ligues, violée à deux ou trois reprises par les Autrichiens, que les Français s'étaient refusés à suivre sur le sol étranger.[9] Dans les premiers jours de janvier, un parti de cavaliers impériaux faillit enlever, à la vue d'Huningue, le marquis de Puysieux, gouverneur de cette place, et le maréchal de Lorges, venu pour en visiter la

(1) „On assure que les Bernois ont pris la résolution de secourir le duc de Savoie.“ *Nouvelles de Berne.* 15 juillet 1690. ap. Gazette d'Amsterdam du 3 août 1690.

(2) Conférences de Berthoud, le 15 juin, entre Fabrice et Govone. *Fabrice aux Etats-Généraux* Zurich, 3/13 juin; Berne, 11/21 juin 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „Mi conferman li Bernesi che il loro cantone sii finalmente per risolversi a concluder trattato con Vostra Altezza Reale per cooperar all' espulsione de' Francesi dalla Savoia.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 7 settembre 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

(3) *Nouvelles de Paris* du 29 août 1689. ap. Gazette d'Amsterdam du 5 septembre 1689. — *Zürich an Luzern.* 10./20. März 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690.

(4) *Beaulieu à Louvois.* Landskron, 23 avril et 2 mai 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 226; CMLXXXVIII. 4. — *Le roi aux cantons.* Marly, 19 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCIII. 135. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 14 settembre 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

(5) *Extrait d'une lettre de Bade.* 23 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 191.

(6) *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 10/20 October 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI.

(7) *Amelot à Zurich.* Soleure, 4 janvier 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 6 luglio 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Neveu à Coxe.* Bâle, 20 septembre 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI.

(8) *Melchior Imfeld, landvogt, an Zürich.* Baden, 10. Januar; *Zürich an Luzern.* 2./12. Januar 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690. — *Bâle à Puysieux.* Janvier 1690. Arch. Guerre. LMXVII. 183.

(9) *Puysieux à Bâle.* Huningue, 9 janvier 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690. — *Basel an die eidgen. Kriegsräthe.* 31 Dezember 1689/10. Januar 1690. *Ibid.* — *Basel an Luzern.* 4./14. Januar 1690. *Ibid.* — *Puysieux à Lorge.* Huningue, 15 janvier 1690. Arch. Guerre. CMLXVII. 183. — *Zürich an Luzern.* 12./22. März 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690.

contrescarpe et les approches.(1) Au sentiment d'Amelot, les généraux de Léopold Ier ne cessaient d'enfreindre de propos délibéré la promesse donnée jadis par eux de ne plus introduire de troupes dans le Frickthal.(2) Aussi l'ambassadeur continuait-il à dénoncer aux cantons le renforcement des ennemis dans la Forêt-Noire, où la présence de vingt-deux régiments lui était signalée,(3) et à les adjurer, vainement au reste, de prendre des mesures efficaces pour assurer le respect de leur neutralité, au cas, de plus en plus probable, où les Alliés chercheraient à pénétrer en Alsace ou en Franche-Comté par la voie des Ligues et à pousser le gros de leur armée jusques à Versoix et dans le Chablais.(4) Ce dont il répugnait en revanche à les entretenir, c'était de la certitude que l'on avait à Paris de l'existence d'une entente secrète entre les gouvernements des cités évangéliques et les Impériaux et du dessein formé par ceux-là de se joindre à ceux-ci pour leur faciliter l'investissement d'Huningue.(5) Bientôt

(1) *Puysieux à Louvois.* Huningue, 8 janvier 1690. Arch. Guerre. CMLXVII. 175. — „On Sunday the last of march, De Lorges, Monsr de Puisieux and the intendant La Grange riding out of Huninghen to view the country there abouts and prendre langue were ambuscaded by a small party of Impérial horse and had beene all certainly taken, if a peasent had not betrayd the Imperialist howewer the were persud to the palissades of Huninghen and 12 or 13 of the worst mounted among the retenue taken prisoners.“ *Coxe to the Secretary of State.* Zurich, 5/15 January 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 15 janvier 1690. Arch. Guerre. CMLXVII. 184. — *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 13 aprile 1690 (2da). Frari. Francia. CLXXXI. nº 150.

(2) *Bâle à Puysieux.* Janvier 1690. Arch. Guerre. CMLXVII. 183. — *Puysieux à Lorges* Huningue, 15 janvier 1690. *Ibid.* CMLXVII. 183vo. — *Puysieux à Bâle.* Huningue, 23 janvier 1690. St-Arch. Basel. V3. Orlean'scher Krieg (1688—1690). — *Landsee an den Herzog von Lothringen.* Constanz, 17. März 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. nº 31. — *Der Kaiser an Lodron.* Laxenburg, 30. April 1690; *Die oberœsterr. Räthe an den Kaiser.* Innsbruck, 16. Mai 1690. *Ibid.* Schweiz. *F.* LXI. nos 39, 47. — *Amelot à Zurich; à Bâle.* Soleure, 22 juillet 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690. — *Solothurn an Luzern.* 22. July 1690. *Ibid.*; St-Arch. Basel. V3. — *Basel an Luzern.* 14./24. July 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690. — *Louvois à Amelot.* Versailles, 25 septembre 1690. Arch. Guerre. CMXXVII. 227. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 27 septembre 1690. loc. cit.

(3) *Amelot à Zurich.* Soleure, 4 janvier 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690; Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 12 gennaio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 320 *l* (Luzern, 9. Februar 1690).

(4) *Examen de la question (de) sçavoir si, en cas que les Alliez ou les François voulussent forcer le passage d'Augst etc.* 1690. Aff. Etr. Suisse. XCIII. 202. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 23 gennaio 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 14/24 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Conversation d'un conseiller de Berne avec un conseiller d'Amsterdam sur les affaires du temps. p. 7 (Amsterdam, 1690). — *Le roi à Amelot.* Versailles, 2 août; Fontainebleau, 13 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 203, 224. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 juillet/6 août 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. 5972. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 352 *a.*

(5) *Amelot à Puysieux.* Soleure, 11 janvier 1690. Arch. Guerre. LMXVII. 182. — „Si van accrescendo le congetture che li detti protestanti sian intesi coll'Imperatore et Alliati di darli il passo et anche moversi con concerto che s'accingan all'assedio d'Uninghen.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 19 gennaio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 7 mars, 17 août 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 155; CMLXXXVII. 337. — *Puysieux à Louvois; à Lorges.* Huningue, 15 mars 1690, 7 heures du matin. *Ibid.* CMLXVIII. 21. — *Nouvelles de Paris.* 14 avril 1690. Gazette d'Amsterdam du 20 avril *1690.* — *Nouvelles d'Allemagne et de Suisse.* 29 juin 1690. Arch. Guerre. VM. 103. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 13 luglio 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 2 août 1690. Aff. Etr. Suisse XC. 203. — *Pietro Venier al Senato* Parigi, 9 agosto 1690 (2da). Frari. Francia. CLXXXI. nº 191. — *Govone a San Tomaso.* Aarau, 23 agosto 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — „Cependant on doit compter que si demain les alliés vouloient passer sur nos terres avec une armée de 30.000 hommes, bien loin d'y apporter obstacle, nous en serions ravis.“ *Thormann à Du Bourdieu.* Berne, 18/28 octobre 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI.

le ministre de Louis XIV à Soleure se trouva en mesure de préciser la nature du péril suspendu sur les petits Etats helvétiques de la ligne du Rhin. Au début de mars, la nouvelle, promptement confirmée, se répandit que le général Louis Raduit de Souches, au service de l'empereur, faisait élever un fortin près du fleuve, à cinq cents pas à peine des corps de gardes suisses chargés de la protection d'Augst. (1) Ce fut assez pour justifier les recharges instantes d'Amelot auprès des membres de la diète et l'offre adressée à ces derniers par Puysieux et Lorges de débarrasser les cantons de ce voisinage incommode, pour peu qu'on les autorisât, eux et leurs soldats, à pénétrer durant quelques heures sur le sol des Ligues. (2)

Léopold Ier n'ayant aucun intérêt à s'aliéner les sympathies des Suisses, l'explication de son attitude en cette conjoncture était à chercher dans le besoin qu'il éprouvait de s'exonérer des frais d'entretien d'une partie de la garnison helvétique d'Augst, frais d'entretien qu'il acquittait au reste «avec de la fausse monnaie» et de laisser entendre que ses troupes suffiraient désormais à assurer la défense de cette frontière. (3) De ce fait la situation devenait extrêmement délicate pour Amelot. D'une part, il ne devait pas compter que les Confédérés permissent à Lorges d'emprunter leur sol pour attaquer et détruire la redoute autrichienne «aux portes de la Suisse». (4) D'autre part, l'espoir l'abandonnait de les amener à se charger eux-mêmes de cette opération. (5) Or, si con-

---

(1) *J. L. von Roll und Johann Martin Guiger (Geiger) an Luzern.* Liestal, 22. Februar/1. März 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690. — *Roll à Reding.* Liestal, 5 mars 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 154, 159 (2 lettres). — *Puysieux à Louvois.* Huningue, 5 mars 1690. *Ibid.* CMLXVIII. 152, 153. — *Nouvelles de Bâle.* 5 mars 1690. Gazette de France. *1690.* p. 125. — *Amelot au roi.* Soleure, 9 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 167. — *Zürich an Luzern.* 28. Februar/10. März 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690; Arch. Guerre. CMLXVIII. 158. — *H. Werdmüller to Christ. Werdmüller.* Muttenz, 3/13 March 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI (1689—1690). — *Basel an Luzern.* 9./19. März 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690. — *Nouvelles de Zurich.* 23 mars 1690. ap. Gazette d'Amsterdam du 6 avril 1690. — *Luzern an die Kriegsräthe in Liestal.* 30. März 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690. — *Johann Rudolff Wettstein an Basel.* Liestal, 4. April 1690. St-Arch. Basel. Politisches. V. 4[11] (1690—1697). — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 25 mai 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 73. — *Puysieux à Bale.* Huningue, 18 mars 1691; *Amelot à Bâle.* Soleure, 19 mars 1691. St-Arch. Basel. V. 4[7] (Kriegswesen. 1678—1693).

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 18 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 201. — *Puysieux aux conseillers de guerre à Liestal.* Huningue, 18 mars 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690; *à Bâle.* Huningue, 18 mars 1690. St-Arch. Basel. V[3]. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 19 mars 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität 1690; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 297; Aff. Etr. Suisse. XCI. 208. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 26 mars 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 176. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 30 marzo 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 13 aprile 1690 (2da). Frari. Francia. CLXXXI. nº 150. — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 323 *d.*

(3) *Puysieux à Louvois.* Huningue, 7 et 12 mars 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 153, 163. — Eidg. Absch. VI[2] *A* 355 *k.* — *Instruktion und Befelch an die Herren Christoff und Hans Balthasar Burckhardt (auf bevorstehender Badischer Tagleistung).* Basel, 10./20. Mai 1690. St-Arch. Basel. Eidgenoss. *K.* 10 (Tagsazungen. 1685—1690).

(4) *Menati a Cibo.* Lucerna, 30 marzo 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Puysieux à Lorges.* Huningue, 6 avril; *Lorges à Louvois.* Flonheim, 23 juillet; *à Huxelles.* 26 juillet; *Louvois à Lorges.* Versailles, 31 juillet 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 30; CMLXXV. 73, 85, 95.

(5) *Examen de la question (de) sçavoir si, en cas que les Alliez ou les François voulussent forcer le passage d'Augst, du canton de Basle, il seroit à propos pour le Corps helvétique de s'y opposer et de repousser la force par la force. 1690.* Aff. Etr. Suisse. XCIII. 202.

vaincu que fût l'ambassadeur que les passages ne seraient pas défendus (1) et que les Impériaux en disposeraient à leur guise, le moment venu, il ne pouvait l'avouer à ses hôtes et se voyait par suite contraint de les engager à prendre des mesures de précaution que, dans son for intérieur, il jugeait inefficaces. (2)

De surcroît les deux politiques suisses, la protestante et la catholique, continuaient à s'affronter, au grand dommage de la patrie commune. Berne déclarait, en termes plus ou moins explicites, que la mise en marche de ses milices vers le Rhin demeurait subordonnée à la prise en protection du pays de Vaud par ses confédérés de l'ancienne croyance, combinaison machiavélique à triple détente, car, réussie, elle eût à la fois fortifié la domination du plus puissant des cantons sur la rive septentrionale du Léman, éloigné le duc de Savoie de l'alliance de Fribourg et des « Waldstætten », et contraint en quelque sorte ce prince à en conclure une avec les cités évangéliques. (3) Quant à Lucerne et aux Etats de son groupe, leur volonté de ne se charger de la défense du sol helvétique qu'avec le concours assuré des protestants paraissait très ferme à cette heure. (4) Et c'était à un pareil résultat qu'aboutissait en somme la décision prise par Louis XIV de ménager, « à la contemplation de ses alliés » d'Outre-Jura, les villes forestières, Constance et le Frickthal. (5) Ne devait-il pas dès lors s'estimer en droit de faire occuper celles-là et celui-ci, sans que les cantons eussent à en prendre ombrage, puisque aussi bien le « forcement » du passage d'Augst par une armée impériale eût entraîné la rupture de la Confédération ? (6)

L'heure vint, en juillet 1690, où la menace autrichienne apparut si imminente (7) qu'Amelot estima nécessaire d'user de son ascendant auprès du gou-

---

(1) *Innoxius transitus* admis par Zurich et Berne. *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 14/24 juillet, 27 juillet/6 août 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(2) *Amelot à Zurich.* Soleure, 4 janvier 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 25. — *Die Eydtgnöss. Kriegs Räthe zu Liechstal an beyde lobl. Ortt Zürich und Lucern obgangen.* 4./14. April 1690. St-Arch. Basel. Politisches. V. 4 11 (1690—1697). — *Louvois à Lorges.* Versailles. 31 juillet 1690 Arch. Guerre. CMLXXV. 95. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 8 août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 312. — „On ne sauroit douter que l'embarras des Suisses ne soit fort grand au sujet des passages qu'on leur demande d'un côté et qu'on veut qu'ils ferment de l'autre.“ Mercure histor. et politique (La Haye, 1690). IX. 271. — Eidg. Absch. VI² *A.* 332 *b* (Baden, 18.-25. April 1690); 351 *e* (Baden, 4.—21. August 1690).

(3) *Nouvelles de Bade.* 13 juillet 1690. Gazette de France. *1690.* 385. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 27 luglio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min XXVI. — *Nouvelles de Bâle.* 14 août 1690. Arch. Guerre. LMXXXVII. 325. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 30 octobre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Eidg Absch. VI² *A.* 348 *k.*

(4) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 2 agosto 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Amelot au roi.* Bade, 19 septembre 1690. Arch. Guerre. CMXCV. 222. — Eidg. Absch. VI² *A.* 352 *c* (Luzern, 31. Juli—1. August 1690).

(5) *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 19 mars 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690.

(6) *Nouvelles de Genève.* 4 juillet 1690. Gazette de France. *1690.* 340. — *Amelot à Berne.* Soleure, 22 juillet 1690. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 459 — *Govone al duca di Savoia.* Aarau. 27 luglio e 24 agosto 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 juillet/6 août 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. 5972. — *Mémoire remis par Mr Amelot aux députés de la diète de Bade.* 19 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 176. — *Amelot au roi.* Bade, 21 septembre 1690. *Ibid.* XCII. 236.

(7) *Katholisch Glarus an Luzern.* 18./28. Juli 1690: *Zürich an Luzern.* 20./30. Juli 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690.

vernement de Lucerne pour le prier d'exiger du *Vorort* la convocation d'une diète générale à Bade au 3 août.(1) A la tête d'une nombreuse armée, l'Electeur de Bavière avait dépassé Stuehlingen et se rapprochait du sol helvétique.(2) Etait-ce afin de couvrir les villes forestières, ainsi qu'il le laissait entendre, de se jeter dans l'évêché de Bâle, de marcher vers Fribourg-en-Brisgau ou d'investir Huningue?(3) Cette dernière hypothèse semblait de beaucoup la plus probable.(4) Au risque de s'attirer des récriminations de la part des Confédérés, le gouverneur de cette place et celui de Landskron procédèrent aussitôt à une revision minutieuse de leurs moyens de défense et n'hésitèrent pas à les renforcer.(5) La venue inopinée à Rheinfelden des généraux Stadel et Souches, suivie d'une brève apparition de celui-ci à la diète d'Aarau(6) et de conférences secrètes à Castelen avec Coxe, Govone, Casati et le baron de Grammont, grand bailli des villes forestières,(7) confirma les soupçons d'Amelot et lui fit craindre que l'un d'eux à tout le moins, renonçant à rejoindre l'Electeur de Bavière, ne tentât, avec la connivence des Bernois, de prendre pied dans le Chablais.(8)

Doué d'une inlassable persévérance, l'ambassadeur français multipliait ses démarches, dans l'espoir de conjurer le péril dont il se sentait menacé. Circonvenu par lui, un officier de l'armée impériale l'avait avisé en secret du

---

(1) *Lucerne à Amelot.* 25 juillet 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690. — *Zürich an Luzern.* 16./26. July 1690. *Ibid.* — „In order to the disturbance and prevention of the taking of the passages by the Elector of Bavaria general Caprara and general Souches.“ *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 18/28 July 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — „to cross my dyett here and to frustate and disappoint the maine ends of it.“ *Coxe to the Secretary of State.* Aarau, 13/23 August 1690. *Ibid.*

(2) *Zurich à Amelot.* 20 janvier 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 83. — *Amelot à Huxelles.* Soleure, 19 juin 1690. Arch. Guerre. LMXXIX. 67. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 8 août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 312.

(3) *Extraict d'une lettre de Basle.* 10 juillet; *Reinach, chanoine de Bâle, à Huxelles.* 20 juillet 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 227; CMLXXIX. 112. — *Lorges à Louvois.* Flonheim, 20 juillet 1690. *Ibid.* CMLXXV. 67. — *Amelot au roi.* Soleure, 21 et 22 juillet (Ire et IIe), 26 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 74, 89, 92; Arch. Guerre. CMXCV. 141. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle. 25 juillet 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 265. — *Lorges à Amelot.* Flonheim, 26 juillet 1690. *Ibid.* LMXXV. 84. — *Souches à Fabrice.* Mellen (Mölin), près Rheinfelden, 26 juillet/5 août 1690. Rijksarchief La Haye St. Gen. Zwitserland. *5972.*

(4) *Lorges à Louvois.* Flonheim, 20 juillet 1690. loc. cit.

(5) *Puysieux à Louvois.* Huningue, 5 novembre 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVIII. 372. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 20 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 330 *k* (Luzern, 3.—10. April 1690).

(6) *Le comte de Souches à Fabrice.* Mellen (Mölin), près Rheinfelden, 26 juillet/5 août 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972.* — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 14 agosto 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Stadel an die Kriegsräthe zu Liestall.* Rheinfelden, 16. September 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690.

(7) Le 6 mai: *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er/11 mai 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972.* — *Relation des Grafen N. von Lodron u. s. w.* Wien, 12. Juni 1691. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXII. 314.

(8) *Amelot à Louvois.* Aarau, 28 avril 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 237. — *Johann Jacob Bucher an Luzern.* Liestal, 9./19. July 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle. 23 juillet 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 257. — *Huxelles à Louvois.* Huningue, 27 juillet 1690. *Ibid.* CMLXXIX. 124. — *Iberville à Louvois.* Genève, 1er août 1690. *Ibid.* CMXCVI. 98. — *Amelot au roi.* Bade, 13 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 148.

point choisi pour le passage de celle-ci sur la rive gauche du Rhin et il en tirait parti pour recommander derechef la vigilance aux autorités de Zurich et surtout à celles de Bâle, dont la mollesse de l'attitude en cette conjoncture critique soulevait son indignation. (1) D'autre part, il s'était si bien employé auprès des magistrats de Lucerne, que la diète catholique réunie dans cette ville avait, non sans hésitations certes, pris la résolution de défendre le passage d'Augst, même au cas où les protestants se déroberaient à ce devoir. (2) Ce fut dans une atmosphère profondément troublée, voire chaotique que, le 3 août, s'ouvrit la diète générale en Argovie. (3) L'absence voulue, préméditée de toute députation bernoise (4) donna d'emblée à cette « journée » son véritable caractère, en ce sens qu'elle contribua à convaincre de plus en plus les catholiques de l'existence d'une convention secrète entre l'Electeur de Bavière et le plus puissant des cantons à l'effet de faciliter à ce prince une incursion dans le Sundgau par la voie des Ligues. (5) De surcroît l'attitude équivoque de Schwytz, toujours enclin à prendre le contre-pied des décisions des autres « Waldstætten », (6) n'était pas faite pour maintenir la cohésion désirable entre les Etats suisses de l'ancienne croyance. (7)

En réalité les questions les plus variées, les plus diverses furent agitées pêle-mêle au cours de cette diète, à l'audience de laquelle Amelot se vit admis le 5 de ce mois. (8) La menace militaire suspendue sur Bâle, la disette

(1) *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 25 et 30 juillet 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 265, 275. — *Puysieux à Louvois.* Huningue, 6 août 1690. *Ibid.* CMLXXXVIII. 158. — *Amelot au roi.* Bade, 16 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 159. — *Amelot à Colbert de Croissy.* Soleure, septembre 1691 [„Le Sr Reding ...“] *Ibid.* XCV. 163. — O. Klopp. Der Fall des Hauses Stuart. V. 292.

(2) „Il se tiendra demain en ce dernier lieu [Lucerne] une diète particulière des cantons catholiques, que Mr Amelot a impétrée par des largesses et promesses presque incroyables, que l'on sait de bonne main monter jusques à 400 mille francs. Le but de cette diète est de casser les ordonnances faites contre les contraventions, d'accorder des recrues et principalement de faire en sorte que les cantons susdits s'obligent unanimement à défendre de toutes leurs forces le passage d'auprès Augst.“ *Fabrice aux Etats Généraux.* Zurich, 20/30 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972.* — *Amelot à Louvois.* Soleure, 31 juillet 1690. Arch. Guerre. CMXCV. 156. — *Fabrice aux Etats Généraux.* Zurich, 27 juillet/6 août 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972.* — *Coxe to the Secretary of State.* Aarau, 13/23 August 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — Eidg. Absch. VI² *A.* 352 *a* (Lucern, 31. July—1. August 1690); 357 *b* (Baden evangel., August 1690).

(3) Eidg. Absch. VI² *A.* 353.

(4) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 juillet/6 août 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972.*

(5) *Louvois à Amelot.* Versailles, 26 mai 1690. Arch. Guerre. CMXIX. 305. — *Amelot au roi.* Soleure, 5 août. Bade, 16 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 126, 159; *à Huxelles.* 5 août 1690. Arch. Guerre. CMLXXIX. 145. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 6 août 1690. *Ibid.* CMLXXXVII. 300. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 8 et 11 août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 312, 319. — *Menati ad Ottoboni* Lucerna, 17 agosto 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — Eidg. Absch VI² *A.* 353 *b, d* (Baden. 4.—24. August 1690); 357 *a* (Baden evangel., August 1690). — Mercure historique et politique (La Haye, 1690). IX. 265.

(6) „Il piccolo cantone di Svittz ... non lascia ancora di farsi conoscere bizarro.“ *Aste a Spada.* Lucerna, 5 dicembre 1692. Lettere scritte alla Segria di Stato da Monsgr d'Aste [Arch. fédér. Berne].

(7) Eidg. Absch. VI² *A.* 354 *d* (Baden, 4.—24. August 1690).

(8) *Discours prononcé à Bade par Mr Amelot.* 5 août 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690; Aff. Etr. Suisse. XCII. 134; Gazette d'Amsterdam du 31 août 1690. p. 182. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 10 agosto 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV.

de vivres dont souffraient les habitants de cette ville, (1) l'inquiétude croissante quant au sort réservé à Genève et à Porrentruy, (2) l'extension indéniable de l'occupation française en Savoie, (3) les « transgressions dans le service » des troupes helvétiques à la solde du Louvre, transgressions soigneusement énumérées par l'ambassadeur espagnol Casati, le ministre britannique Thomas Coxe et l'envoyé impérial Denis de Rost, « subdélégué du comte de Lodron » ; (4) les incessantes réclamations des « intéressés aux licenciements des années 1636 et 1637 », (5) tels furent les principaux objets qui figurèrent à l'ordre du jour de l'assemblée et contraignirent ses membres à solliciter de leurs supérieurs un complément d'instructions. (6) Le représentant de Louis XIV eut réponse à tout. (7) Il ne donna aucune espérance de neutralisation de la Savoie, déclara que Genève ne courait point de danger, du côté français du moins, (8) et renouvela, en plein accord avec la députation catholique, l'assurance qu'il dépendait du prélat de Porrentruy et de son impérial suzerain que l'évêché de Bâle demeurât à l'abri de toute invasion. (9)

Toujours attirée vers la région du Léman depuis que la rive méridionale de celui-ci avait changé de maître, l'attention des Confédérés l'était à un

(1) *Extrait d'une lettre de Bâle.* 19 septembre 1690. Arch. Guerre. CMXCVII. 57. — *Amelot au roi.* Soleure, 12 août 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 62. — *Lettre du roy de France et ordonnance du Parlement de Bourgogne à propos de la dime de Pregny etc.* 25 septembre 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3876.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 353 *a*, 354 *f* (Baden, 4.—24. August 1690). — *Instruktion und Befelch an die Herren Christoff und Hans-Balthasar Burckhardt auff annoch wehrender Bad. Tagleistung u. s. w.* Basel, 5. und 23. August 1690. St-Arch. Basel. Eidgen. Tagsazungen (1685—1690). *K.* 10.

(2) *Iberville à Amelot.* Genève, 19 avril 1690 ; *à Colbert de Croissy.* Genève, 2 mai 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 85 ; VIII. 155. — *Berne à Genève.* 5/15 juin 1690. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3855.* — *Amelot au dauphin.* Bade, 1er octobre 1690. Arch. Guerre. CMXCV. 255. — Eidg. Absch. VI² *A.* 354 *f*, 356 *s*.

(3) „Li Svizzeri però dissimulano il scontento di questa dilatazione." *P. Venier al Senato.* Parigi, 6 settembre 1690 (2da). Frari. Francia. CLXXXII. n° 199. — *Amelot au roi.* Bade, 3 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 262. — Eidg. Absch. VI² *A.* 351 *f*. — Mercure historique et politique (La Haye, 1690). IX. 265.

(4) „Also das die Teutschen von den Teutschen zu nutzen einer ausslændischen, gegen die Teutsche Nation verbitterten und derselben untergang suchenden Potenz wider alle raison und natur unterdrückt und bekriegt werden." *Der Kaiser an Lodron.* Laxenburg, 19. Mai 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX. n° 51. — *Relation des Grafen Nicolaus von Lodron über seine erste Mission nach der Schweiz.* Juli 1690. *Ibid.* Schweiz. *F.* LXII. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 7/17 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Mémoire pour Bade* (de Coxe). 21 septembre/1er octobre 1690. *Ibid.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 2 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Il segretario di Stato a Casati.* Milano, 23 dicembre 1693. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI² *A.* 355 *h*, *i* (Baden, 4.—24. August 1690).

(5) *Coxe to Nottingham.* Berne, 27 February/9 March 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. IX. — *Mémoire sur la Suisse.* 3 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 130. — *Amelot au roi.* Soleure, 30 septembre 1691. *Ibid.* XCV. 196. — Eidg. Absch. VI² *A.* 354 *f*.

(6) Eidg. Absch. VI² *A.* 353—354 *d*.

(7) Eidg. Absch. VI² A. 353 *c*.

(8) *Colbert de Croissy à Iberville.* Marly, 28 avril ; Versailles, 24 août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 144, 343. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 2 mai 1690. *Ibid.* VIII. 155. — *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 10/20 October 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(9) *Amelot au roi.* Soleure, 18 janvier 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 36. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 2 juillet 1690. *Ibid*, XC. 190. — *Louvois à Huxelles.* Versailles, 13 août 1690. Arch. Guerre. CMLXXIX. 154. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 24 août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 343. — Eidg. Absch. VI² *A.* 353 *f*.

degré égal, et avec plus de raison peut-être, vers le Rhin, où la tournure que prendraient les événements restait encore indécise. Amelot, qu'inquiétaient de plus en plus les conciliabules tenus par Govone avec Coxe et Fabrice,[1] et pour lequel une brouille momentanée surgie entre ces deux derniers fut la très bien venue, entendait conserver à lui seul la conduite des négociations.[2] Il avait écarté en partie Iberville, qui cherchait à empiéter sur ses attributions.[3] Il s'opposa à ce que Barbault de Grandvillars, agent officieux de la couronne à Bâle, fût revêtu d'un caractère diplomatique sous le prétexte que l'empereur était représenté depuis peu dans cette ville par un résident en titre et que les intrigues de celui-ci ne pouvaient être surveillées de trop près.[4] L'ambassadeur partageait au demeurant cette opinion. Dans son allocution à la diète, le 5 août, il n'avait pas caché à ses hôtes que, si son maître se fiait à leur parole plus qu'à celle du chef de la maison d'Autriche, il doutait néanmoins que leurs ressources fussent suffisantes pour résister aux entreprises de ce prince et donnait en conséquence au dauphin l'ordre de s'approcher des villes forestières avec son armée.[5] Or, loin de hâter la conclusion du recès de l'assemblée, cette déclaration contribua plutôt à la retarder. Entretemps la députation bernoise s'était décidée à gagner Bade, le jeudi 10 août[6]. Elle y trouva les choses aussi peu avancées qu'au premier jour de la session. Plus de deux semaines s'écoulèrent ainsi, sans qu'il fût possible de préjuger vers quelle solution inclinerait en fin de compte la majorité de la diète.[7] Amelot perdait patience et laissait entendre que son souverain était à la veille de reprendre sa liberté d'action au regard de Rheinfelden et des places de son groupe.[8] Un instant, à la vérité, on put croire que les protestants allaient

(1) A Knonau, le 10 juin: *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er/11 juin; A Berthoud, le 15 juin: *Fabrice aux Etats-Généraux.* Berne, 11/21 juin 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — A Bolligen, le 21 juin: *Fabrice aux Etats-Généraux.* Berne, 13/23 juin 1690. *Ibid.* — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 juin/9 juillet 1690. loc. cit. — *Govone à Fabrice.* Lucerne, 28 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — A Winigen, le 5 août: *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 20/30 juillet, 27 juillet/6 août 1690. *Ibid.*

(2) *Fabrice à Fagel.* Francfort, 22 janvier/1er février 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972*: *aux Etats-Généraux.* Zurich, 30 juillet 1690. *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 5 et 9 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 126. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 15 août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 327. — *Govone al duca di Savoia.* Aarau, 21 agosto 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

(3) *Colbert de Croissy à Iberville.* Marly, 6 juillet 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 251. — „Il faut laisser faire à Mr Amelot ce qu'il croira convenir le plus au bien du service du roy." *Du même au même.* Versailles, 1er février, 10 mars et 28 juin 1691. *Ibid.* IX. 195, 259, 361. — *Amelot au roi.* Soleure, 9 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 132.

(4) *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 6 août 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 200.

(5) *Huxelles à Louvois.* Huningue, 1er août 1690. Arch. Guerre. CMLXXIX. 137. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 juillet/6 août 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 354*f*, 356*s* (Baden, 1.—21. August 1690).

(6) *Amelot au roi.* Bade, 9 et 13 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 137, 148. — Eidg. Absch. VI² *A.* 357*d* (Baden evangel., August 1690).

(7) *Mémoire remis par Mr Amelot aux députés de la diète.* Bade, 19 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 176. — Eidg. Absch. VI² *A.* 354*f*.

(8) *Mémoire remis par Mr Amelot aux députés de la diète.* Bade, 19 août 1690. loc. cit. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 28 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 311. — Eidg. Absch. VI² *A.* 354*f*.

venir à résipiscence.(1) Les négociations de l'ambassadeur français avec le gouvernement de Berne à l'effet d'assurer le ravitaillement de ce canton en sel de Bourgogne se présentaient sous un jour favorable.(2) Bien plus, la levée savoyarde semblait compromise(3) et les cités évangéliques, encore que Victor-Amédée s'offrît à renoncer à toutes prétentions sur le pays de Vaud et à concéder la liberté de l'exercice de leur culte à ses sujets des vallées,(4) repoussaient ses propositions d'alliance, dans la crainte de déroger aux stipulations de celle qui les liait au roi Très-Chrétien.(5) Mais cet espoir allait être déçu. En principe certes, tous ou à peu près tous les membres de la diète s'accordaient à reconnaître qu'une « garde » devait être maintenue aux passages. En fait, ils n'arrivaient à concilier leurs vues ni quant à la durée de cette occupation, ni quant à l'importance des contingents qui y seraient affectés.(6)

Décidés à défendre Bâle, le *Vorort* et les Etats de son groupe, bien qu'ils acheminassent quelques renforts vers le Frickthal, l'étaient beaucoup moins à s'opposer à une violation de leur sol par les Impériaux, pourvu que cette violation fût brève et sans lendemain.(7) Les catholiques, en revanche, ne dissimulaient pas le chagrin et l'irritation que leur causait une telle attitude(8) et agitaient déjà, en dépit des conseils de modération d'Amelot, de retirer leurs enseignes d'Augst, à seule fin de permettre au dauphin de s'en emparer.(9) Au total, lorsque la diète se sépara, le 24 août, l'ambassadeur français fut en

(1) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 2 luglio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — Eidg. Absch. VI² *A.* 373 (Baden evangel., 7. November 1690).

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 28 juillet; Bade, 19 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 99, 173.

(3) *Le roi à Amelot.* Versailles, 5 mai 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 306. — *Amelot au roi.* Bade, 15 juillet 1690 *Ibid.* XCII 65. — *Coxe to the Secretary of State.* Aarau, 13. 23. August 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — Eidg. Absch. VI² *A.* 352 *b* (Luzern, 31. Juli—1. August 1690).

(4) *Grandvillars à Louvois.* Bâle. 22 août 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 355.

(5) *Le duc de Savoie aux XIII cantons.* Turin, 4 juin 1690. St-Arch. Zürich. Savoyen *A.* 212³ (1683—1733). n° 33. — *Grandvillars à Louvois* Bâle. 22 août 1690. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 30 octobre/9 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7872.

(6) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 14 agosto 1690. loc. cit. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 17 août 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 337. — *Amelot à Louvois.* Bade, 19 septembre 1690. *Ibid.* CMXCV. 222. — *Coxe à Govone.* Berne, 8 novembre 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — Eidg. Absch. VI² *A.* 353 c (Baden, 4.—24. August 1690). — *Christof Iselin an Basel.* Baden, 31. März 1691. — *Sebast. Spoerlin an Basel.* Farnsburg, 27. April 1691. St-Arch. Basel. Frankr. 4¹³.

(7) *Die Eydtgnöss. Kriegs Räthen zu Liechstal an beyde lobl. Ortt Zürich und Lucern abgangen.* 1./14. April 1690. St-Arch. Basel. Politisches. V. 4¹¹. — „I protestanti confidarono particolarmte che non faranno ostacolo al passagio di Basilea, ma che chiuderanno gli occhi, il che viene subodorato da cattolici con grave sentimento." *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 20 luglio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — „innoxius transitus." *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972.* — *Amelot au roi.* Bade, 13 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 118. — *Examen de la question (de) sçavoir si, en cas que les alliez ou les François voulussent forcer le passage d'Augst, du canton de Basle, il seroit à propos pour le Corps helvétique de s'y opposer et de repousser la force par la force.* 1690. *Ibid.* XCIII. 202. — *Louvois à Amelot.* Versailles, 8 septembre 1690. Arch. Guerre. CMXXVI. 206.

(8) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 20 luglio 1690. loc. cit.

(9) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 27 luglio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Amelot au roi.* Bade, 13 et 19 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 148, 173. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 24 agosto 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV.

droit d'enregistrer un nouveau succès diplomatique à son actif.[1] La protection de la frontière helvétique au long du Rhin ne demeurait, il est vrai, rien moins qu'assurée.[2] Mais — et cette constatation était à elle seule des plus encourageante — le gouvernement de Vienne échouait dans son dessein d'obtenir des Confédérés la libre et brève entrée de ses troupes sur leurs terres.[3] Le dauphin et le marquis d'Huxelles veillaient d'ailleurs aux approches d'Huningue, dont l'investissement par les Impériaux semblait peu probable, d'autant que l'armée du premier était intacte, ses chefs ayant refusé la bataille que leur offraient ceux de l'ennemi.[4] A l'heure même où Amelot se voyait contraint de reconnaître « qu'il n'y avait plus à faire fond sur les Suisses pour la garde des passages »,[5] l'Electeur de Bavière, qu'affaiblissaient ses divergences de vues avec celui de Saxe quant à la direction des opérations militaires, se portait vers Mayence.[6] Le danger autrichien suspendu sur la frontière septentrionale de la Suisse tendait à se dissiper. Il n'était que temps, car si les Allemands avaient poussé jusqu'au bout leur dessein de la franchir, ils y fussent sans doute parvenus.[7]

Dès lors que l'empereur entendait ne respecter la neutralité du Frickthal et des villes forestières que si cette neutralité servait son intérêt,[8] celui du roi Très-Chrétien n'était plus de contribuer de ses deniers aux frais d'entretien à Augst d'une garnison suisse désormais de pure façade.[9] Au lieu de regagner Soleure, une fois la diète de Bade d'août terminée, Amelot demeura dans cette dernière ville, d'où il lui était plus aisé que de son logis des Cor-

(1) *Nouvelles de Genève.* 22 août 1690. Gazette de France. *1690.* p. 450. — *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 6 settembre 1690 (2da). Frari. Francia. CLXXXII. nº 199.

(2) *Fabrice aux Etats Généraux.* Zurich, 27 juillet/6 août 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972.*

(3) *Thormann à Du Bourdieu à Londres.* Berne, 18/28 octobre 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — Le Hollandais: „Vous y avez (à cette diète) trouvé l'expédient d'accorder ... la chèvre et le choux.“ Conversation d'un conseiller de Berne avec un conseiller d'Amsterdam sur les affaires du temps. Amsterdam. 1690. p. 3.

(4) *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 7 mars 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 155. — *Le roi aux XIII cantons.* Marly, 19 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCIII. 135. — *Huxelles à Bâle.* Camp de Sierentz, 22 juillet 1690. Arch. Guerre. CMLXXIX. 118. — *Lorges à Louvois.* Camp d'Offenbach, 1er août 1690. *Ibid.* CMLXXV. 97. — *Le comte de Souches à Fabrice.* Möllen (Mölin) près de Rheinfelden, 26 juillet/5 août 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5972.* — *Le roi à Amelot.* Versailles, 20 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 211. — *P. Venier al Senato.* Parigi, 6 e 27 settembre 1690 (2da). loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 354*f.*

(5) *Amelot au roi.* Bade, 13 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 148.

(6) *Lorges à Louvois.* Camp d'Offenbach, 1er août 1690. Arch. Guerre. CMLXXV. 97. — *Amelot au roi.* Bade, 16 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 159.

(7) *Bouhereau to Warre.* Aarau, 9/19 August 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — *P. Venier al Senato.* Parigi, 27 settembre 1690 (2da). Frari. Francia. CLXXXII. nº 205.

(8) *Le roi à Amelot.* Versailles, 20 septembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 219.

(9) *Bouhereau to Warre.* Aarau, 2/12 August 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — *Amelot aux XIII cantons.* Bade, 9 septembre 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690. — *Die Eydtgenöss. Kriegs Räthen zu Liechstall an die löbl. vorortten Zürich, Bern, Lucern und Ury. 2./12. September 1690 nachts umb 11 Uhren abgangen.* St-Arch. Basel. Politisches. V. 4¹¹ (1690—1697). — *Die oberœsterr. Räthe an den Kaiser.* Innsbruck, 18. September 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. nº 69.

deliers de surveiller la marche des événements dans la région de Rheinfelden.[1] Ce fut en conséquence à Bade que l'atteignit une missive de la cour, datée le 30 août, dans laquelle il lui était enjoint de cesser ses démarches auprès des cantons « pour la protection des passages », le roi ayant décidé de se décharger, à partir du 20 septembre, de toute participation à la dépense qu'occasionnait le maintien de troupes suisses sur la ligne du Rhin.[2] L'ambassadeur s'acquitta de cette mission délicate le 9 de ce mois.[3] L'effet en fut immédiat. Dorénavant, au sentiment des Confédérés, le péril autrichien passait à l'arrière-plan. Le péril français prenait sa place.[4] Aussi bien, dans ce même temps, le général Stadel adjurait le Corps helvétique de se préparer à repousser une attaque du dauphin, dont l'armée s'avançait vers Neuenbourg et menaçait Rheinfelden, de telle sorte que les populations du Haut-Brisgau émigraient en masse sur terre bâloise.[5] L'émoi fut très particulièrement intense dans le pays de Porrentruy, exposé plus que tout autre aux incursions des belligérants[6] et que les alliés suisses de son prélat recommandaient avec chaleur à la bienveillance du roi Très-Chrétien.[7]

En présence du danger qui leur était signalé, les protestants se divisèrent. Bâle dépêcha quelques-uns des membres de son Conseil, dont Socin, à Neuenbourg, auprès de l'héritier de la couronne de France, lequel les reçut fort bien, les combla de riches présents et s'entremit pour faire entrer des vivres dans la ville suisse, « permission qui en ramena beaucoup qui avaient l'aigle dans

---

(1) *Amelot au roi.* Bade, 26 août, 12 et 19 septembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 193, 216, 227.

(2) *Le roi à Amelot.* Versailles, 30 août; Marly, 15 septembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 215, 218. — *Amelot aux XIII cantons.* Bade, 9 septembre 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690; St-Arch. Bern. Frankr Buch *GG.* 467. — *Amelot au roi.* Bade, 12 septembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 216. — *Bouhereau to Warre.* Aarau, 5/15 September 1690 Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Louvois à Grandvillars.* Versailles, 27 septembre 1690. Arch. Guerre. CMXXVII. 318.

(3) *Ibid.* — „It has much allarmed the cantons in generall and the catholics ones in particular.“ *Coxe to the Secretary of State.* Berne. 10/20 October 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — Eidg. Absch. VI² *A.* 361 *a.*

(4) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 11 settembre 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Basel an Bern* 5./15. September 1690. St-Arch. Bern. Basel Buch *C.* 759. — „Tout ce pays prend de plus en plus de l'ombrage de se voir presque environné des François.“ *Bouhereau to Warre* Berne, 27 September/7 October 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 21/31 octobre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7872.

(5) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 juillet/6 août 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. 5972. — *Stadel an Zürich.* Maulburg, 5. September 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690. — *Stadel an die Kriegsräthe zu Liestall.* Maulburg, 5. September 1690; Rheinfelden, 16. September 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 221; St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690. — *Amelot au roi.* Bade, 9 septembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 213. — *Extrait d'une lettre de Bade.* 9 septembre 1690. *Ibid.* XCII. 212. — *Basel an Luzern.* 5./15. September 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690. — *Casati an Lodron.* Chur, 26. Dezember 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 33.

(6) *Menati a Cibo.* Lucerna, 14 settembre 1690. loc. cit.

(7) *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 17 agosto 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — „E minacciato particolarmente da Francesi, da quali li viene imputato che possi aver fatto un secreto trattato con gl'Imperiali noto a tre sole persone, e celato al capitolo della stessa sua cattedrale ...“ *Menati a Cibo.* Lucerna, 7 settembre e 5 ottobre 1690. *Ibid.* — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 7 settembre 1690. loc. cit. — *Amelot à Louvois.* Bade, 9 septembre 1690. Arch. Guerre. CMXCV. 207.

le cœur ». [1] Zurich et Berne, en revanche, ne dissimulèrent pas leur irritation et laissèrent entendre qu'en cas de besoin elles sauraient se substituer aux cantons catholiques pour entretenir à leurs propres frais des garnisons sur la rive gauche du Rhin. [2] L'une et l'autre s'apprêtaient au reste à réserver bon accueil aux missives de la cour de Vienne et de la diète de Ratisbonne, qui, toutes deux, continuaient à se plaindre de ce que les Confédérés ne réprimassent pas avec plus d'énergie les « transgressions » commises par leurs troupes à la solde du Louvre et n'ouvrissent pas leurs routes militaires aux armées de la maison d'Autriche. [3]

Prévu certes, le changement survenu dans la raison d'être des appréhensions helvétiques eut les conséquences que redoutait Amelot. Autant cet ambassadeur s'était attaché à hâter la réunion d'une diète générale à Bade en août, autant il s'efforça en septembre de faire différer la convocation de celle que motivait seule l'approche de l'armée du dauphin. [4] Ce fut en vain, car cette fois les catholiques, ou du moins la plupart d'entre eux, [5] inquiets de la constante progression de l'encerclement français, ne lui prêtèrent aucune assistance. [6] La menace dont usaient les belligérants l'un envers l'autre d'occuper Augst, que les Confédérés y consentissent ou non, ne pouvait laisser ceux-ci indifférents. [7] Ils le furent en revanche aux harangues volontairement banales que l'ambassadeur prononça devant leurs députés les 29 septembre et 3 octobre, harangues où l'occasion lui fut cependant fournie de nier que des contingents de

---

(1) *Alphons. von Sonnenberg an Luzern.* Liestal, 30. September 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 1er et 3 octobre 1690. Arch. Guerre. CMXCVI. 93, 99. — *Nouvelles de Paris* du 9 octobre. ap. Gazette d'Amsterdam du 16 octobre 1690. — *Valkenier aux Etats Généraux.* Zurich, 12/22 octobre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Mémoires de Sourches. III. 284.

(2) *Bouhereau to Warre.* Aarau, 2/12 August 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 4 settembre 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz LXXXIV. *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 24 septembre 1690. Arch. Guerre. CMXCVII. 68. — Eidg. Absch. VI² *A.* 361 *a* (Baden, 25. September—5. Oktober 1690).

(3) „Zu mahlen die Party des gesambten Teutschen Vatterlands (dessen vornehmer Antheill und Mitglied auch sye seind) . . . wider einen so offenbare Erz- und Erbfeind der Teutschen Nation . . .“ *Der Kaiser an Lodron.* Laxenburg, 19. Mai 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. n° 51. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 7 settembre 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *La diète de Ratisbonne aux XIII cantons.* 9 septembre 1690. Theatrum Europaeum. XIII. 1248. — *Amelot au roi.* Bade, 12 et 19 septembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 216, 227. — *Le roi à Amelot.* Marly, 15 septembre 1690. *Ibid.* XC. 218. — *Nouvelles de Cologne.* 22 septembre ap. Gazette de Cologne du 28 septembre 1690. — *Les XIII cantons à la diète de Ratisbonne.* 4 octobre 1690. Theatrum Europaeum. XIII. 1248; Gazette d'Amsterdam du 5 octobre 1690. p. 220. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 9/19 octobre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen Zwitserland. Secrete Brieven. 7872. — Mercure historique et politique (La Haye, 1690). t. IX. 373.

(4) *Amelot au roi.* Bade, 23 septembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 241.

(5) A la suggestion d'Amelot, les catholiques de Schwytz, d'Uri et de Glaris ne se firent pas représenter à la diète. *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 12/22 octobre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7872.

(6) *Amelot au roi.* Bade, 3 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII 262. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 30 octobre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland Secrete Brieven. 7372.

(7) *Stadel an die Kriegsräthe zu Liestall.* Rheinfelden, 16. September 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690. — *Solothurn an Luzern.* 23. September 1690 *Ibid.* — *Max-Emmanuel von Bayern an die XIII Orte.* Obereschach, 18. Oktober 1690. *Ibid.* — *S. Spoerlin an Basel.* Farnsburg, 27. April 1691. St-Arch. Basel. Frankr. 4¹³.

« la nation » eussent suivi l'héritier de la couronne au delà du Rhin ou participé à la bataille de la Staffarde. (1) Ils le furent un peu moins certes, à dire vrai, à la plainte des gouvernants de Berne, irrités de ce que le roi Très-Chrétien châtiât ceux des officiers de ce canton à sa solde qui obéissaient à leurs ordres de préférence aux siens et très portés par suite à solliciter de la diète le conseil de rappeler leurs troupes du service de France. (2)

Les membres de l'assemblée de Bade prirent en revanche fait et cause pour l'évêque de Bâle et les habitants des paroisses de son diocèse situées sur la rive droite du Rhin, chez lesquels les généraux de Louis XIV levaient des contributions de guerre au même titre que dans les autres villages de cette région. (3) Etant donné la protection dont les catholiques couvraient leur allié de Porrentruy, il eût été assurément préférable que le dauphin s'abstînt de toutes innovations susceptibles de compliquer la tâche déjà si ardue de l'ambassadeur français aux Ligues. (4) Aussi bien celui-ci éprouva quelque difficulté à remettre les choses au point et à convaincre les Confédérés que l'incident dont ils se plaignaient ne lésait en aucune manière leurs privilèges. (5) Ce lui fut d'ailleurs une occasion nouvelle d'exposer à son maître les avantages qu'eût offert l'incorporation de l'évêché dans le Corps helvétique, à la condition toutefois que l'initiative de cette démarche vînt des cantons et non pas du gouvernement de Paris (6) et que le souverain temporel de l'Ajoie voulût bien reconnaître que le véritable « défenseur de la foi » était le roi de France et non celui de la Grande-Bretagne. (7)

(1) *Amelot au roi.* Bade 30 septembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 255. — Eidg. Absch. VI² *A.* 362 *c, d* (Baden, 27. September—5. Oktober 1690). — Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372 (29 septembre 1690).

(2) *Govone à Coxe.* Bade, 29 septembre 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Amelot au roi.* Soleure, 21 novembre 1690. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 363 *h* (Baden, September—Oktober); 371 *e* (Baden, November 1690).

(3) *L'évêque de Bâle au roi.* Porrentruy, 18 décembre 1689. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzösische Kriege. 1688—1689. n° 243. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 17 agosto 1690 Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 7 settembre e 5 ottobre 1690. *Ibid.* — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 7 settembre 1690. loc. cit. — *Amelot à Louvois.* Bade, 9 septembre 1690 Arch. Guerre. CMXCVII. 207. — *Amelot au dauphin.* Bade, 25 septembre 1690. *Ibid.* CMXCV. 240. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 16 novembre 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz LXXXIV. — Mercure historique et politique (La Haye, 1690). t. IX. 380. — Eidg. Absch. VI² *A.* 364 *o* (Baden cathol., September—Oktober); 372 *r* (Baden cathol. 7. November 1690). — *Instruktion und Befelch an die Herren Hans-Balthasar Burckhardt und Christof Iselin . . . auf bevorstehender Bad. Tagleistung.* Basel, 20. Februar 1691. St-Arch. Basel. Eidgen. Tagsazungen (1685—1690). *K.* 10.

(4) *Amelot au roi.* Bade, 30 septembre et 6 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 255. 283

(5) *Amelot au dauphin.* Bâle, 25 septembre 1690. Arch. Guerre. CMXCV. 240. — *Carl Kessler, abgesandter der Cathol. Orte und Johann Sebastian von Roggenbach, Vogt zu Birseck, an den Bischof zu Basel.* Arlesheim, 27. September 1690. Arch. Ev. de Bâle. Frantz. Kriege. 1688—1689. n° 294 — *Amelot au roi.* Bade, 30 septembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 255. — Eidg. Absch. VI² *A.* 373 *r.*

(6) *Amelot au roi.* Bade, 6 octobre 1690 Aff. Etr. Suisse. XCII. 283. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 16 novembre 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV.

(7) „Fidei Defensor.“ *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 24 September/4 October 1690 Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland Misc. Pap. n° VI. — *Coxe à l'évêque de Bâle.* Berne, 4/14 octobre 1690. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantz. Kriege. 1689—1690. n° 305.

Inutilité des dispositions prises par les chefs des forces alliées à la frontière des Ligues. — Mission du comte Sereni à Bade. — Huningue pivot de l'encerclement français. — Explications fournies à la diète à ce sujet par Amelot. — Justification qu'il donne à la cour de sa conduite en cette conjoncture. — Perplexité des Suisses. — Ses causes. — Une éclaircie se produit dans la situation. — Recès de Bade d'octobre. — Déception à Vienne. — Diète générale de novembre en Argovie. — Divergences entre les points de vue helvétique et français quant à l'opportunité de l'extension donnée aux redoutes construites sur le sol du royaume à proximité de Bâle. — Tension croissante des rapports entre les gouvernements des deux pays. — Harangue prononcée par Amelot le 9 novembre. — L'ambassadeur s'efforce d'apaiser les esprits au sein de la diète. — Accélération des travaux militaires entrepris à Huningue. — Dissolution de la diète de novembre.

XVII. Que la situation militaire des Alliés à la frontière septentrionale des Ligues ne fût pas de tout repos, personne certes ne songeait à le contester à cette heure.[1] Les villes forestières demeuraient exposées à un coup de main des forces françaises logées dans la Haute-Alsace. L'Ajoie restait sous la menace d'une agression des mêmes troupes, aussi longtemps du moins que le prélat de Porrentruy ne donnerait pas des gages de sa volonté formelle d'observer une stricte neutralité entre les belligérants. Enfin, depuis que les Impériaux se retranchaient dans le voisinage d'Augst, une activité fébrile régnait à Huningue, dont les ouvrages avancés n'étaient plus, au dire des diplomates autrichiens, « qu'à une portée de mousquet de Bâle ».[2]

Exagérer aux yeux des Suisses la gravité de ce triple péril, insister sur son imminence, de manière à obtenir d'eux des résolutions conformes aux intérêts de la coalition, tel devait être le premier souci des ministres de celle-ci en Helvétie. Dès le milieu de septembre, le général Stadel, campé à proximité du Rhin, s'était efforcé d'attirer l'attention des Confédérés sur l'aggravation de l'insécurité à quoi la reprise des travaux d'Huningue, dirigés par Vauban, exposait la banlieue de Bâle[3] et sur l'imprévoyance dont faisaient montre

(1) *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 22 October/1 November 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI.

(2) *Basel an Zürich* 15./25. Oktober, 22. Oktober/1. November 1690. St-Arch. Bern. Frankr. Buch S. 239. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 28 octobre 1690. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1690. — *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 22 October/1 November 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — Mercure historique et politique (La Haye, 1690). t. IX. 600. — *contra: Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 12 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(3) *Nouvelles de Bâle* du 28 septembre 1690. Gazette d'Amsterdam du 12 octobre 1690. — St-Arch. Basel. Rathsprotokoll. LXI (Mittwoch, 27. Oktober/6. November 1690).

les autorités de cette ville en fournissant au marquis de Puysieux de la poudre à canon, après en avoir séquestré au marquis d'Huxelles.(1) Cette première démarche en préparait une autre, beaucoup plus importante. Au bout de quelques jours, en effet, arrivait à Bade le comte Sereni, général bavarois, porteur pour le Corps helvétique de lettres de créance émanées de l'Electeur Maximilien, agissant au nom de l'empereur.(2) Admis à l'audience de la diète peu après Amelot,(3) ce personnage y prononça une «harangue fort pathétique», véritable réquisitoire contre le roi Très-Chrétien, dont les armées se préparaient à la fois, selon lui, à assiéger Rheinfelden, à prendre leurs quartiers d'hiver dans l'évêché de Bâle ou à se concentrer autour du réduit formidable que constituait pour elles la forteresse d'Huningue.(4) Dans ce même temps, alors que, sous le prétexte «de goûter les vins de Suisse», l'Electeur de Saxe se rendait incognito à Schaffhouse, puis à Zurich, où l'on attendait également celui de Munich,(5) des conciliabules, auxquels allait participer

---

(1) *Berne au roi.* 18/28 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCV. 116. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 juillet/6 août 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen Zwitserland. 5972. — *Stadel an Zürich.* Maulburg, 5. September 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690. — *Stadel an die Kriegsräthe zu Liestall.* Maulburg, 5. September 1690; Rheinfelden, 16. September 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 221; St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690. — *Amelot au roi.* Bade, 9 septembre, 3 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 213, 262. — *Extrait d'une lettre de Bade.* 9 septembre 1690. *Ibid.* XCII. 212. — *Puysieux à Louvois.* Huningue, 12 et 19 septembre 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVIII. 239, 256. — *Basel an Luzern.* 5./15. September 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690 — *Le roi à Amelot.* Versailles, 27 septembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 238.— *Notatiae für Ihr Durchlt Herren Marggrafen von Baden zu der Ihro bewussten Commission* (September 1690) Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. n° 75. — *Louvois à Bâle.* Versailles, 3 octobre 1690. Arch. Guerre. CMXXVIII. 60. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 30 octobre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Casati an Lodron.* Chur, 26. Dezember 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 33. — O. Klopp. op. cit. V. 111.

(2) *Instruction was der Röm. Kayserl. Mayt, auch unnser von Gottes Gnaden Maximilian Emmanuel u. s. w., Veldtmarschall und Geheimber Rhat Johann Carl von Sereni, bey der von dennen Schweitzerischer Cantonen auf den 27ten diss angesetzten Tagsazung zu Baden zu verrichten.* Im Väldtlager bey Obereschach, 26. September 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. n° 74. — *Amelot au roi.* Bade, 30 septembre et 3 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 255, 262. — *Valkenier aux Etats-Généraux à La Haye.* Zurich, 5 octobre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Louvois à Amelot.* Fontainebleau, 11 octobre 1690. Arch. Guerre. CMXXVIII. 256. — *Nouvelles de Francfort* du 11 octobre. ap. Gazette d'Amsterdam du 19 octobre 1690. — Mémoires de Sourches (éd. Cosnac). III. 310. — Eidg. Absch. VI² *A.* 362 *e.*

(3) *Sereni aux députés de la diète.* Bade, 30 septembre 1690. Arch. Guerre CMXCVII. 90.

(4) *Govone a San Tomaso.* Bada, 29 settembre 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Amelot au dauphin.* Bade, 1er octobre 1690. Arch. Guerre. CMXCV. 255. — *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 24 September/4 October 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *P. Venier al Senato.* Fontainebleau, 11 ottobre 1690 (2da). Frari. Francia. CLXXXII. n° 209. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 5/15 octobre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Soleure, 18 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 301. — *Extrait d'une lettre de Bâle.* 30 octobre 1690. *Ibid.* XCII. 273. — Eidg. Absch. VI² *A.* 363 *e* (Baden, 27. September—5. Oktober 1690)

(5) *Amelot au roi.* Bade, 3 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 262. — *Extrait d'une lettre de Bade.* 3 octobre 1690. *Ibid.* XCII. 275. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 8 octobre 1690. Arch. Guerre. CMXCVII. 119. — „Op den 2 deses quam hier eenig uuren na mijn vertrek van hier op Baden de Heer Churvorst van Saxsen met intentie om sich wat te diverteeren." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 5/15 Octobre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Pietro Venier al Senato.* Fontainebleau, 21 ottobre 1690. Frari. Francia. CLXXXII. 211 (2da).

Sereni, étaient tenus à Brugg et à Bade entre Govone, à défaut de Coxe, (1) et le successeur de Fabrice, Pierre Valkenier, (2) celui-là précisément qui, quelque dix-sept ans plus tard, devait jouer un rôle de premier plan dans les affaires de la succession de Neuchâtel. (3)

Les inspirateurs de la mission confiée à Sereni n'auraient su choisir pour l'accomplissement de celle-ci une époque plus favorable à la réalisation de leurs espérances. (4) Les Confédérés certes n'avaient cessé de protester contre l'extension donnée aux ouvrages fortifiés d'Huningue et de se plaindre que Gravel eût endormi leur vigilance en affirmant à mainte reprise qu'il s'agissait en l'espèce de la réparation de redoutes anciennes et sans grande importance. (5) Or, n'était-il pas à craindre que, enhardis par la présence de nombreuses troupes allemandes au voisinage immédiat des Ligues, les cantons, dont la patience touchait à son terme, ne se portassent à exiger la cessation, voire la démolition des travaux exécutés par le génie français à la frontière de l'un des leurs? (6)

Prenant les devants, selon son habitude, Amelot ne donna pas à ses adversaires le loisir d'exploiter leur premier succès et de tirer parti des griefs dont l'énumération à l'encontre de son maître faisait impression dans l'esprit des membres de la diète. Personne en Suisse certes ne songeait à contester au roi Très-Chrétien le droit dont dispose chaque souverain d'assurer l'entrée de ses Etats contre une agression possible de l'étranger. (7) La construction de nouvelles redoutes autour d'Huningue n'eût en conséquence provoqué aucune récrimination de la part des Confédérés, si ces redoutes avaient été plus éloi-

(1) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 5/15 octobre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.*

(2) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Francfort, 1er/11 décembre 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *De Staaten General der Vereenighde Nederlanden aan de evangelische Swidserse Cantons.* Haage, 15 August 1690. St-Arch. Zürich. Holland *A.* 217² (1673—1700). n° 29. — Arrivé à Zurich le 1er octobre 1690. *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 2 octobre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. *5971.* — Wagenaer. Vaderlandsche Historie. XVI. 164. — Hoiningen-Huene. op. cit. 42. — Tillier. op. cit. IV. 328.

(3) *Les Etats-Généraux des Provinces-Unies aux XIII cantons.* La Haye, 15 août 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. *1690* — *Amelot au roi.* Bade, 19 et 30 septembre et 3 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse XCII. 227, 253, 262. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 21 settembre 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 5 ottobre 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 8 octobre 1690. Arch. Guerre. CMXCVII. 119.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19/29 octobre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.*

(5) *Menati a Cibo.* Lucerna, 16 novembre 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Amelot au roi.* Bade, 3 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 262. — *Extrait d'une lettre de Bâle.* 26 novembre 1690. Arch. Guerre. CMXCVII. 306. — Dierauer. Histoire de la Confédération Suisse. t. IV. 147. n. 2.

(6) *Amelot au roi.* Bade, 6 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 283. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 5/15 octobre 1690. loc. cit.

(7) „Vous estes trop sages pour croire que le roy ne demeure pas tousjours en liberté de faire faire sur ses terres ce qui conviendra le plus au bien de son service.“ *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 28 octobre 1690. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege (1677—1698). — *Zurich an Luzern.* 20./30. Oktober 1690. *Ibid.*

gnées de Bâle et surtout s'il n'était apparu qu'elles formaient en quelque sorte le pivot du « grand encerclement » dont Genève et Landskron, d'un côté, les villes forestières et Constance, de l'autre, eussent constitué, le moment venu, les tenailles. (1) L'ambassadeur insista dès lors auprès de ses hôtes sur le caractère purement défensif des travaux militaires qui leur portaient ombrage. (2) Il osa bien affirmer que l'extension donnée depuis peu à ces derniers ne les rapprochait pas du sol suisse. (3) Au risque de blesser les susceptibilités helvétiques, Amelot laissa entendre, ce dont il s'était abstenu avec soin jusque-là, que ce n'avaient point été les ouvrages défensifs édifiés par les cantons qui arrêtaient les Impériaux au seuil des Ligues, (4) mais en réalité la crainte d'une attaque française de flanc, partie du fort d'arrêt qui tenait Bâle sous son canon. (5) Il mit les autorités de cette ville au défi de prétendre avec preuves à l'appui que le voisinage d'Huningue leur eût apporté le moindre dommage. (6) Enfin il dénonça sans aucun ménagement l'absence de logique des Confédérés, butés à l'idée d'exiger le démantèlement de cette place, alors que les Autrichiens continuaient à travailler impunément près d'Augst à la construction d'une redoute « de laquelle on eût craché sur territoire suisse », sans que les membres de la diète osassent dire un mot. (7)

Ce qui ressortait avec une extrême netteté des missives reçues de la cour par Amelot, c'est que le roi entendait reprendre sa pleine liberté d'action à l'endroit des villes forestières au cas où les cantons n'obtiendraient pas de la cour de Vienne l'assurance efficace que ses troupes respecteraient la neutralité helvétique sur la ligne du Rhin et qu'il n'hésiterait pas à se saisir de Rheinfelden et de Laufenbourg, si le chef de la maison d'Autriche se servait de ces

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 5/15 octobre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Basel an Luzern.* 22. Oktober/1. November 1690. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege (1677—1698).

(2) *Louvois à Amelot.* Fontainebleau, 11 octobre 1690. Arch. Guerre. CMXXVIII. 256. — *Menati ad Ottoboni* Lucerna, 2 novembre 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 octobre 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(3) *Amelot au roi.* Bade, 3 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 262. — *Le roi à Amelot.* Fontainebleau, 13 octobre 1690. *Ibid.* XC. 221. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 28 octobre 1690 St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege (1677—1698). — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 12 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Theatrum Europaeum. XIII. 251.

(4) *Amelot au roi.* Bade, 3 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 262. — *Louvois à Amelot.* Fontainebleau, 11 octobre 1690. Arch. Guerre. CMXXVIII. 256.

(5) *Amelot aux XIII cantons.* Soleure. 28 octobre 1690. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege (1677—1698). — *Le roi à Amelot.* Marly, 24 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 235.

(6) *Amelot au roi.* Bade, 3 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 262. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 octobre 1697. loc. cit.

(7) *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 24 septembre 1690. Arch. Guerre. CMXCVII. 68. — *Louvois à Amelot.* Fontainebleau, 11 octobre 1690. *Ibid.* CMXXVIII. 256. — *Amelot aux XIII cantons* Soleure, 28 octobre 1690. Arch. Ev. de Bâle (Käfigturm). Frantz. Kriege. 1688—1689. n° 313. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 30 octobre/9 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Le roi à Amelot.* Marly, 21 novembre 1690. loc. cit.

deux places pour préparer l'assaut d'Huningue.(1) L'ambassadeur crut devoir consigner cette menace conditionnelle dans une note écrite, remise à la diète par ses soins.(2) Il en fut blâmé en haut lieu, où l'on paraissait redouter que l'empereur et ses alliés n'en tirassent parti pour avantager leurs affaires aux Ligues au détriment de celles du Louvre.(3) Or, Amelot n'encourait aucun reproche. A l'en croire, et son affirmation semblait justifiée, jamais occasion plus propice ne s'était offerte au roi de surprendre les villes forestières et de se concilier la faveur des Suisses en les remettant entre leurs mains, puisque aussi bien Léopold I[er] refusait avec un redoublement d'obstination de ratifier les « articles de neutralité » conclus à leur sujet.(4)

L'extrême divergence des intérêts en jeu, qu'il s'agît des leurs propres ou de ceux des puissances dont les ministres se trouvaient accrédités auprès d'eux, rendait les membres de la diète très perplexes.(5) L'envoyé de la cour de Vienne s'efforçait de les convaincre que la constitution de l'empire s'opposait à ce que le chef de celui-ci ratifiât le projet de neutralisation des villes forestières soumis à son approbation.(6) Le représentant du gouvernement de Turin, qu'appuyaient ceux de la Grande-Bretagne, de l'Espagne et des Provinces-Unies, tenait pour certain que le maintien de la tranquillité intérieure aux Ligues ne pouvait être assuré qu'à la triple condition du rappel des troupes « de la nation » du service du Louvre, de la concession gracieuse des passages aux armées des Alliés(7) et de la rupture immédiate avec le roi Très-Chrétien, au cas où ce prince n'évacuerait pas de son plein gré la Savoie.(8) L'ambassadeur français continuait à prétendre, qu'en mettant à l'ordre du jour de leurs délibérations le différend d'Huningue, les autorités cantonales « fai-

(1) *Le roi à Amelot.* Versailles, 1[er] octobre; Fontainebleau, 18 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 222, 226. — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 4 ottobre 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min XXVI. — *Amelot au roi.* Soleure, 14 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. X II. 301. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 28 octobre 1690. St-Arch Luzern. Frankr. Kriege (1677—1698); Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Grandvillars à Louvois* Bâle, 26 novembre 1690. Arch. Guerre. CMXCVII. 300. — „Da Rheinfelden ain solcher Plaz ist welcher, wann der Tractat mit der Aydtgenosschafft auf gehebt wurde, sich schwerlich, ia gar nit lang per forza mantenieren khönte ... Es ist zwar nit ohne dass Franckreich begere das Ihre Kayserl. May[t] aus selber Gegent dero ueberflussige Soldatesca retiriere sambt anderen ohnexigiblen conditionen.“ *Casati an Lodron.* Chur, 26. Dezember 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. n° 33. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 25 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 28 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 316.

(3) *Le roi à Amelot.* Versailles, 8 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse XC. 231.

(4) *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 24 septembre 1690. Arch. Guerre. CMXCVII. 68 — *Le roi à Amelot.* Fontainebleau, 18 octobre; Versailles, 8 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 226, 231.

(5) *Le roi à Amelot.* Marly, 24 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 235.

(6) *Le roi à Amelot.* Marly, 15 septembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 218. — Eidg. Absch. VI² *A*. 361—362.

(7) *Der Kaiser an Lodron.* Wien, 14. März 1691. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. n° 102. — *Louvois à Amelot.* Versailles, 19 avril 1691. Arch. Guerre. MXXIV. 220. — *Amelot à Berne.* Bade, 18 septembre 1691. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG*. 493.

(8) *Govone al duca di Savoia.* Bada, 5 ottobre 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

saient beaucoup de bruit pour peu de chose ».[1] Aussi, désireux d'affaiblir l'entente intervenue entre ses opposants, se donnait-il à tâche de réveiller les préventions des catholiques et d'une partie des protestants contre Berne, soupçonnée d'avoir ébauché des négociations occultes avec les gouvernements de Londres et de Vienne, soit afin d'obtenir de celui-ci qu'il l'aidât à défendre le pays de Vaud et de celui-là qu'il favorisât la restitution de la Franche-Comté à l'Espagne,[2] soit dans l'espoir de se faire attribuer à elle seule la possession définitive ou momentanée des villes forestières.[3]

Vers les premiers jours d'octobre toutefois, une éclaircie se produisit dans la situation. Encore que des divergences de vues persistassent entre catholiques et protestants quant à l'opportunité des démarches à entreprendre à l'effet de procurer la suspension des travaux d'Huningue,[4] il apparut que les cités évangéliques, jointes à Lucerne, Soleure, Fribourg et Uri, ne retireraient pas leurs enseignes de la frontière du Rhin tant que les belligérants ne s'en seraient pas éloignés, et que la protection des terres de l'évêque de Bâle demeurerait plus particulièrement assumée par les cantons de l'ancienne croyance.[5] Le recès de Bade d'octobre ne différa guère dans ses grandes lignes de celui de la diète précédente.[6] En fait les Confédérés crurent devoir avertir les gouvernements des Etats limitrophes des Ligues qu'ils sauraient défendre leur sol « contre n'importe quel agresseur » et s'opposer à l'occupation, fût-elle temporaire, du passage d'Augst par des forces étrangères.[7] S'il y eut déception, ce fut non point à Paris, mais à Vienne, où l'ignorance des « choses de Suisse »

(1) *Puysieux à Louvois.* Huningue, 5 novembre 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVIII. 372.

(2) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 22 dicembre 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV. — *Iberville à Louvois.* Genève, 7 novembre 1690. Arch. Guerre. CMXCVI. 147.

(3) *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 24 septembre 1690. Arch. Guerre. CMXCVII. 68. — „Wich I am told the cantons have a secret designe to possess themselves of, and not to restore them to the Emperor till the war be ended, and that his Impal Mayty have repaired them the whole charge of their seizure and defence ..." *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 21 February/3 March 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — Ricarda Huch. op. cit. 87 sqq.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 9/19 octobre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 13 décembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 240. — Eidg. Absch. VI² *A.* 365 *a* (Baden evangel., 27. September 1690).

(5) *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 24 septembre 1690. Arch. Guerre. CMXCVII. 68. — *Amelot au roi.* Bade, 6 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 283. — *Ordnung undt Vorschläg wie dess Bisthumbs Basel Pass unndt Posten besetzt unndt deffendiert sollen werden, gemacht und angeben durch deren löbl. VII Cathol. Orthen Kriegs Ehren gesandten H. Capitaine Kessler, von Freyburg unndt H. Gubernator von Mollondin, in nahmen löbl. Orths Solothurn.* 24. Oktober 1690. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantz. Kriege wider Kaiser u. s. w. 1688—1689. n° 311. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 22 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Solothurn an den Bischof zu Basel.* 24. Januar 1691. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantz. Kriege wider Kaiser u. s. w. 1689—1691. n° 307. — *Luzern an den Bischof zu Basel.* 17. Februar 1691. *Ibid.* n° 361.

(6) *Proposition faite par Amelot à Bade.* 29 septembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Mercure historique et politique (La Haye, 1690). t. IX. 478, 479, 482. — Eidg. Absch. VI² *A.* 362 *c.*

(7) *Amelot au roi.* Bade, 3 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 262. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 5 ottobre 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Zurich à Soleure.* 2/12 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCIII. 163. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Baden, 22 mars/1er avril 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

était poussée à l'extrême, où l'on se nourrissait du fallacieux espoir de brusquer l'adhésion des cantons à la grande alliance, sans même attendre que les armes de celle-ci eussent pénétré en Franche-Comté ([1]) et de voir aboutir à des résolutions viriles les conciliabules tenus au pied du Gurten entre les représentants des puissances coalisées contre la France et certains délégués des cités évangéliques. ([2]) Ainsi que l'écrivait un magistrat de Berne à l'un des envoyés du duc de Savoie à Londres, « Sa M[té] Britannique doit empescher que Sa M[té] Impé-« riale nous force à nous déclarer, car peut-estre aujourd'huy on se déclare-« roit pour la France, nos gens estant d'un caractère à se roidir si on les prend « avec hauteur ». ([3])

Peu à peu cependant l'inquiétude diminuait à Bâle, où l'on constatait avec satisfaction que les belligérants délogeaient des abords immédiats de cette ville. ([4]) Ce ne devait être par malheur qu'un très court répit. Sous le prétexte, qu'en violation de leurs engagements, les Impériaux se fortifiaient en secret à Rheinfelden, les Français reprirent bientôt de plus belle les travaux militaires interrompus durant quelques jours à Huningue. ([5]) Amelot n'attendit pas cette fois d'être interpellé par ses hôtes pour confirmer l'exactitude de cette nouvelle et exposer derechef les raisons qui contraignaient son souverain à agir de la sorte. ([6]) Les Confédérés s'étaient fréquemment assemblés

---

(1) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Ratisbonne, 19/29 juin 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Les XIII cantons à l'Electeur de Bavière.* Bade, 4 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 297 — *Relation des Grafen N. von Lodron u. s. w.* Wien, 12. Juni 1691. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. F. LXII. 199.

(2) Mercure historique et politique. t. IX. 605. — Ricarda Huch op. cit. 187.

(3) „Quant à la conversion des Suisses, elle ne se doit pas espérer cette année . . .“ *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 10/20 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „Les cantons sont comme en léthargie . . . dans l'inconscience de leurs vrais intérêts.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 janvier 1691. *Ibid.*

(4) *Basel an Zürich.* 15./25. Oktober 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690.

(5) *Basel an Zürich.* 15./25. Oktober; 22. Oktober/1. November 1690. St-Arch. Bern. Frankr. Buch S. 221, 239. — *Carl Josef Lussi, Ritter, an Luzern.* Liestal, 27. Oktober 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690. — „Het gemeene sentiment der Voornaamsten alhier is dat Vrankrijk het vergrooten van Hunningen nit so seer zoekt, als wel om door 'tselve pretext te procureeren dat de Keyserscher het fortificeeren van Rhijnfelden staakten, en dat de Keyser sich special obligeert van den pas van Augst niet te willen doen forceeren“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 2 en 6 November 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 26 novembre 1690. Arch. Guerre. CMXCVII. 300 — *Niclaus von Lodron an die XIII Orte.* Rottenburg, 27. November 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690. — *Leopold I an die XIII Orte.* Wien, 4. Dezember 1690. *Ibid*; Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. F. LXI. n° 90. — *Amelot au roi.* Soleure, 20 décembre 1690. Arch. Guerre. CMXCV. 328.

(6) *Nouvelles de Paris* du 2 octobre. ap. Gazette d'Amsterdam du 9 octobre 1690. — *Louvois à Grandvillars.* Fontainebleau, 24 octobre 1690. Arch. Guerre. CMXXIX. 251. — „Sa M[té] ne veut pas croire que vous pensiez pouvoir exiger d'Elle qu'Elle ne puisse mettre cette place dans l'estat nécessaire à sa deffense, puis que l'on sait assez que les Impériaux n'ont rien plus à cœur que de s'en rendre les maitres . . cela est même si conforme aux droits naturels des souverains que vous n'avez pas songé à empêcher les Impériaux de construire la redoute d'Augst et que vous ne pensez point encore à vous plaindre des fortifications aux quelles on travaille sur la colline proche de Rhinfelde en deça du Rhin.“ *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 28 octobre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Werdmüller an Coxe.* Zürich, 20./30. Oktober 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 2 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Der Kaiser an Lodron.* Wien, 4. Dezember 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. F. LXI. n° 95.

en leurs comices en des conjonctures moins importantes que celle-là. Zurich convoqua aussitôt une diète à Bade au 7 novembre.(1) A tous égards, il eût été certes préférable que cette réunion fût différée. De part et d'autre, en effet, du côté français aussi bien que du côté suisse, les passions que soulevait l'incident d'Huningue ne s'étaient pas apaisées.(2) Au contraire. A Paris, l'opinion devenait de plus en plus unanime que les ouvrages militaires exécutés aux portes de Bâle continuaient à être la clef de voûte de la défense de la Haute-Alsace, que par suite leur prompt achèvement s'imposait coûte que coûte et que les cantons paraissaient mal venus à prétendre y contredire, puisque en fait ce n'était pas à leur intervention, mais à l'approche opportune de l'armée du dauphin que la garnison d'Huningue devait de n'avoir pas été assaillie par les Impériaux.(3) Chaque jour davantage, dans l'entourage du roi Très-Chrétien, les esprits s'aigrissaient contre les protestants d'Helvétie. Ne leur reprochait-on pas de se substituer aux Soleurois dans les récriminations que provoquait au delà du Jura l'extension des ouvrages fortifiés de Landskron?(4) Ne les accusait-on pas d'inciter ouvertement les catholiques à se montrer aussi intraitables qu'eux dans les négociations relatives à l'affaire d'Huningue et de les empêcher de s'élever contre le maintien de redoutes autrichiennes à proximité d'Augst?(5)

Aux Ligues, d'autre part, les incidents soulevés tant à la frontière de Bâle qu'à celle de Soleure continuaient à provoquer des protestations de jour en jour plus vives, surtout dans les cantons réformés, lesquels s'y intéressaient

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 2 et 8 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Eidg. Absch. VI² *A.* 369.

(2) *Amelot au roi.* Bade, 3 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 262. — „La diète qui se va tenir à Bade est la plus importante qui se soit tenue . . . depuis plus de cent ans . . .“ *Coxe à Valkenier.* Berne, 25 octobre/4 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(3) *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 28 octobre et 13 novembre 1690. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1688—1689. n° 313; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „Quello è certo che Francesi vogliono esser sicuri di quel passo et, se Svizzeri non lo garantiscono, è molta apparenza che nella prima stagione si tenta da questa parte l'occupatione.“ *P. Venier al Senato.* Parigi, 22 novembre 1690 (1ª). Frari. Francia. CLXXXII. n° 221. — *Le roi à Amelot.* Marly, 24 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 235. — Eidg. Absch. VI² *A.* 369—370*a* (Baden, 7. November 1690).

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 6 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Bade. 15 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 368. — „L'ampliatione di queste fortificazioni e di Landscron, a quali pure si travaglia, metton il Corpo helvetico nell'istesso stato che è V. A. R. con Pinerolo.“ *Gorone al duca di Savoia.* Lucerna, 16 novembre 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Le roi à Amelot.* Marly, 24 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 235.

(5) *Louvois à Grandvillars.* Fontainebleau, 24 octobre 1690. Arch. Guerre. CMXXIX. 251. — *Le roi à Amelot.* Fontainebleau, 25 octobre; Versailles, 2 novembre; Marly, 24 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 228, 230, 235. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 28 octobre 1690. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantz. Kriege u. s. w. 1688—1689. n° 313. — „Les protestants ont déclaré si hautement que si les Françoys avançoient les fortifications de Huningue du costé de Basle, ils étoient résolus de s'y opposer, qu'ils ont ébranlé les autres.“ *Bouhereau à Warre.* Berne, 7/17 novembre 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Amelot au roi.* Soleure, 5 décembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 392. — Eidg. Absch. VI² *A.* 369—370*a* (Baden, 7. November 1690).

« avec la dernière chaleur » et travaillaient comme à plaisir à les aggraver.(1) Lorsque, le 8 novembre, une délégation composée de quatorze membres de la diète vint l'entretenir des difficultés de la situation et lui suggérer les remèdes à y apporter, Amelot put se rendre compte du péril à quoi l'exposait la tension croissante des rapports entre les deux pays.(2) Comme l'ambassadeur déclarait derechef avec énergie qu'aucune considération n'empêcherait son maître d'ordonner l'achèvement des travaux de défense entrepris dans le Sundgau et sur la crête du Jura,(3) il s'attira de la part du bourgmestre Escher cette cinglante réponse, renouvelée à Bade quelques mois plus tard, en mars 1691,(4) que, si la maison de Bourbon était parvenue à se maintenir sur le trône au cours des troubles de la Fronde, c'était aux régiments suisses à sa solde qu'elle le devait, circonstance que son chef paraissait oublier.(5)

A persévérer dans la « manière forte », le représentant du Louvre sentit qu'il marchait au devant d'une catastrophe,(6) la « férocité naturelle » de Dachselhofer et d'autres députés de Berne étant capable d'acheminer sinon à une rupture ouverte entre ce canton et la France, du moins au rappel de ce pays des troupes de « la nation » au service de la couronne.(7) La diète elle-même lui vint en aide en décidant de dépêcher simultanément à l'empereur et au roi, au premier afin d'obtenir de lui la promesse, sans cesse éludée, et qui devait l'être une fois encore, qu'il n'entreprendrait rien ni contre la neutralité helvétique, ni contre l'évêché de Bâle, ni contre le *statu quo* des villes forestières,(8) et au second dans l'espoir de l'amener à différer l'achèvement

(1) *Amelot au roi.* Bade, 12 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 348. — Eidg. Absch. VI² A. 373 *a* (Baden evangel., 7. November 1690). — „L'entestement de ces gens cy sur tout ce qui concerne la religion protestante, quelque grand qu'il soit, cède encore à la hayne contre la France.“ *Iberville à Torcy.* Genève, 22 juillet 1697. Aff. Etr. Genève. XVIII. 146.

(2) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 2 novembre 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Coxe à Valkenier.* Berne, 25 octobre/4 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven 7372. — *Amelot au roi.* Bade, 12 novembre 1690. loc. cit. — „Les Suisses ont deux religions dans leur païs; c'est ce qui les divise quelquefois, mais ils n'ont qu'une liberté qu'ils aiment souverainement.“ *Memorandum concerning Geneva.* 15 November 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — *Le roi à Amelot.* Marly, 24 novembre 1690. loc. cit.

(3) *Amelot au roi.* Bade, 12 novembre 1690. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 12 novembre 1690. loc. cit.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 18 mars 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(5) „Della conferenza tenutasi col Sigr Ambasciatore seguirono vicendevoli parole risentite, e l'Escher, borgomastro di Zurigo, si avanzò a dire che la casa di Borbone era obbligata della corona alla nazione elvetica e che l'ambasciatore Gravel li haveva ingannati nel tempo che si comminciò a fabricare quella piazza, sotto pretesto di un semplice ridotto e le punture si avanzarano in modo che uno de' deputati cattolici stimò bene d'entrar di mezzo a mitigare il bollore.“ *Menati a Cibo.* Lucerna, 16 novembre 1689. Arch. Vaticano. Nunz Svizz. LXXXIV. — Eidg. Absch. VI² A. 370—371 *b* (Baden, 7. November 1690). — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 18/28 mars 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(6) *F. de La Tour à Coxe.* 14 novembre 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(7) *Govone al duca di Savoia.* Aarau, 24 agosto 1690. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 5 novembre; Bade, 12 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 327, 348. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(8) *Menati a Cibo.* Lucerna, 16 novembre 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Die XIII Orte an den Kaiser.* 13. November 1690. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1688—1689. n° 317; Aff. Etr. Suisse. XCIII. 173. — *Der Kaiser an die XIII Orte* (s. d. 1690). Arch. Ev. de

de ses plans en ce qui concernait les fortifications d'Huningue et de Landskron et à renoncer à l'idée qu'on lui prêtait de faire hiverner une partie de ses troupes dans l'Ajoie. (1) Quant à ce dernier point, Amelot ne put que répéter à ses interlocuteurs ce qu'il leur avait déjà déclaré à mainte reprise depuis son arrivée à Soleure, à savoir que le prélat de Porrentruy continuerait à être l'artisan de sa fortune ou de sa disgrâce, selon qu'il obéirait aux suggestions de la cour de Vienne ou à celles de ses protecteurs de la Suisse catholique, qui tous, sans excepter Fribourg, dont Stoppa dénonçait avec trop d'acrimonie quelques lenteurs dans le recrutement de ses enseignes pour le service de la France, (2) embrassaient ouvertement en somme les intérêts de celle-ci (3) et s'attachaient à réprimer les écarts de langage que se permettaient à son endroit certains membres de la députation protestante au sein des diètes. (4)

Au regard du premier point, en revanche, la tâche d'Amelot semblait vraiment moins aisée à accomplir. Nul doute ne subsistait dans son esprit quant à la ferme volonté du roi de ne céder ni aux prières, ni aux sommations des Suisses en ce qui concernait les ouvrages militaires en voie d'exécution à leur frontière. (5) Et cependant il eût été fort imprudent de leur révéler d'emblée cette vérité sans aucune préparation. A Lucerne certes et dans les Etats de son groupe, le maintien de la domination française à Huningue paraissait souhaitable, d'autant que la chute de cette place, aussitôt suivie sans doute

Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1683—1689. n° 326. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 20 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Eidg. Absch. VI² *A.* 369—370 *a.* — Mercure historique et politique (La Haye, 1691). X. 29.

(1) *Bouhereau à Warre.* Berne, 7/17 novembre 1689. Publ. Rec. Off. Foreign. Switz. Misc. Pap. n° VI. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 2 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *La diète de Bade à l'empereur et au roi de France.* 13 novembre 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV: Aff. Etr. Suisse. XCIII. 80. — *F. de La Tour à Coxe.* Bade, 14 novembre 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switz. Misc. Pap. n° VI. — *Le roi à Amelot.* Marly, 24 et 29 novembre 1690. loc. cit. — *Le roi aux cantons.* Versailles, 27 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 379; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 579. — *Louvois à Amelot.* Versailles, 3 décembre 1690. Arch. Guerre. CMXXXII. 45. — *Instruktion auf den Herren Hans Balthassar Burckhardt und Christoff Iselin uff bevorstehende Badische Tagleistung u. s. w.* Basel, 20. Februar 1691. St-Arch. Basel Eidgen. Tagsazungen *K.* 10³. — *Les XIII cantons à Amelot.* 4 mars 1691. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *S.* 295. — Eidg. Absch. VI² *A.* 369—370 *a.* — St-Arch. Bern. Frankr. Buch *S.* 281.

(2) *Louvois à Amelot.* Fontainebleau, 21 octobre 1690. Arch. Guerre. CMXXIX. 161. — *Amelot à Louvois.* Bade, 7 novembre 1690. *Ibid.* CMXCV. 295.

(3) „La France... les mène comme des enfans, avec des douceurs..." *Projet de Mémoire du comte de Govone.* Septembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven 7372 — „Il est plus que probable que l'ambassadeur de France ne parleroit pas si fièrement et ne proposeroit pas ce qu'il propose, s'il n'étoit comme assuré de la voix des petits cantons." *Th. Coxe à Valkenier.* Berne, 22 octobre/1er novembre 1690. *Ibid.* — *Valkenier aux Etats Généraux.* Zurich, 8 novembre 1690, 8 octobre 1691. *Ibid.*

(4) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 21 settembre 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15/25 janvier 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Herwarth to Nottingham.* Berne, 10/20 July 1692. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — „Le roy a esté informé en mesme temps de la fermeté des cantons catholiques à remplir les devoirs de leur alliance." *Mémoire sur la Suisse.* Février 1695. Aff. Etr. Suisse. CV. 7.

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 12 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Le roi aux cantons.* Versailles, 27 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 379. — St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 579.

de l'entrée des Impériaux dans la Franche-Comté, (1) eût contraint les catholiques d'Helvétie à conformer leur attitude à celle des protestants et à inaugurer une politique « contraire à leurs inclinations naturelles ». (2) Mais, à Bâle, le peuple menaçait de rébellion ses magistrats, accusés de s'incliner avec trop de docilité devant le fait accompli. (3) Berne, d'autre part, où la levée britannique, définitivement décidée à Aarau en août, se poursuivait sans obstacle, (4) poussait avec vigueur ses armements dans le pays de Vaud, comme dans le *Mittelland*, laissant entendre que la menace autrichienne contre la Haute-Alsace n'existait que dans l'imagination du roi Très-Chrétien et de ses ministres et que les fortifications élevées aux portes de Bâle et à Landskron constituaient une tentative caractérisée d'asservissement des cantons à la France. (5)

La harangue prononcée par Amelot, le 9 novembre, harangue dont, en l'absence de tout représentant de la maison d'Autriche, (6) l'envoyé hollandais Valkenier s'attacha dès le lendemain à contredire les conclusions et à dénoncer la « perfidie », (7) fut très rassurante et très pacifique. (8) Allant plus loin encore

(1) *Nouvelles de Genève.* 1er août 1690. ap. Gazette d'Amsterdam du 17 août 1690. — Mercure historique et politique (La Haye, 1690). t. IX. 172.

(2) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 14/24 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Bouhereau à Warre.* Berne, 7/17 novembre 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 26 dicembre 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *contra:* „Le canton de Lucerne est catholique, mais, s'il eust esté cru, la forteresse de Huningue n'eust jamais esté construite, bien qu'elle ne menace immédiatement que le canton de Basle.“ *Memorandum concerning Geneva.* 15 November 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. [L'auteur de ce mémoire établit une confusion entre l'attitude de Lucerne au regard de l'affaire de Landskron et celle adoptée par ce canton à l'endroit de l'affaire d'Huningue.]

(3) *Basel an Luzern.* 15./25. Oktober 1690. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege (1677—1698); 29. Januar/7. Februar 1691. *Ibid.* Schweiz. Neutralität. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 14 dicembre 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Die XII und zugewandten Orthen an Basel.* 6. März, 4./14. März 1691. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. — Ric. Huch. Die Neutralität der Eidgenossenschaft u. s. w (Zürich, 1892). p. 36.

(4) *Nouvelles de Genève.* 29 août 1690. Gazette de France, *1690.* p. 473. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 30 août, 19 septembre 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 390; CMXCVII. 53. — *Passeports pour divers officiers suisses.* Whitehall, 16 octobre 1690, 14 août 1691. Calendar of State Papers. Domestic. 1690—1691. p. 146, 487. — *Amelot au roi.* Soleure, 23 décembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 429. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 358 (Aarau, 11. August 1690); 360 (28. August 1690).

(5) *Amelot au roi.* Bade, 26 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 193. — „Je ne puis croire qu'ils ne soient honteux de faire tant de bruit pour une chose qu'ils trouveront fausse.“ *Puysieux à Louvois.* Huningue, 5 novembre 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVIII. 372. — *Niclaus von Lodron an die XIII Orte.* Rottenburg, 27. November 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität 1690.

(6) *Casati agli sei cantoni cattolici.* Coira, 5 novembre 1690. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *S.* 257. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 6 novembre 1690. loc. cit. — *Coxe à Govone.* Berne, 14 novembre 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(7) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 et 12 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Hoiningen-Huene. op. cit. 45 sqq. — Anzeiger für Schweiz. Geschichte. V. 65 sqq.

(8) *Harangue prononcée à Bade le 9 novembre 1690 par Mr Amelot.* St-Arch. Bern. Frankr. Buch *S.* 269. — *Harangue prononcée à Bade le 10 novembre par Mr Valkenier.* St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 517; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Nouvelles de Francfort.* 12 novembre 1690. Gazette d'Amsterdam du 30 novembre 1690. — *Bouhereau à Warre.* Berne, 7/17 novembre 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 371 *c, h* (Baden, 7. November 1690). — Mercure historique et politique. IX. 606. — Dierauer. op. cit. IV. 161.

dans ses conversations avec des députés de la diète, il consentit à leur déclarer, « en tant que particulier et non comme ambassadeur », qu'à son avis, les travaux entrepris à Landskron ne seraient pas continués et que ceux d'Huningue subiraient un temps d'arrêt pour permettre aux courriers dépêchés à Vienne et à Paris d'accomplir leurs missions respectives. (1) Toutefois il demeurait bien entendu que Louis XIV reprendrait sa pleine liberté d'action, tant à l'endroit des villes forestières et du Frickthal, que de l'évêché de Bâle, de Landskron et d'Huningue, si, avant la fin de l'année ou au plus tard dans les trois mois à dater de la dissolution de la diète, l'empereur n'avait pas répondu de façon formelle aux questions qui lui étaient posées dans la missive du Corps helvétique. (2) Or, le roi n'attendit pas l'expiration de ce délai pour prescrire que les ouvrages militaires en voie d'exécution à la frontière des Ligues fussent poussés « à grande allure ». (3) Non pas que la menace autrichienne sur la ligne du Rhin s'aggravât. Loin de là. Les succès des armes ottomanes maîtresses de Belgrade (4) rendaient très malaisée à celles de l'empereur une offensive sérieuse, soit vers l'Alsace, soit vers la Franche-Comté et le Léman, soit vers la Haute-Italie par la voie de Mayenfeld, où quelques troupes à sa solde se retranchaient en hâte. (5) En fait, une occasion peut-être unique s'offrait au roi de justifier sa politique aux confins du Sundgau et d'écarter les récriminations qu'elle soulevait parmi les cantons. Les Bernois fortifiaient Yverdon et massaient leurs milices dans la région du Jura. (6) Amelot eût souhaité recevoir de la cour l'ordre de s'en ressentir. (7) Il ne l'obtint pas. Dès lors, en effet,

---

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 6, 12 et 20 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Coxe to the secretary of State.* Berne, 5/15 November 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI.

(2) „A l'esgard de Porrentruy, Sa M[té] veut bien avoir encore, pour jusqu'à la fin de cette année, le mesme esgard qu'Elle a eu jusqu'à présent... à condition que l'evesque de Basle... tirera une asseurance de l'Empereur et de l'Empire qu'ils ne songeront pas à prendre des quartiers ny aucun passage dans ses Estats." *Louvois à Amelot.* Fontainebleau, 11 octobre 1690. Arch. Guerre. CMXXVIII. 256. — *Le roi à Amelot.* Fontainebleau, 13 et 18 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 224, 226. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 2 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Bade, 15 novembre; Soleure, 19 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 368, 394. — *Le roi aux cantons.* Versailles, 27 novembre 1690. *Ibid.* XCII. 379; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Petrus Valkenier an Luzern.* Zürich, 20./30. November 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690. — *Der Kaiser an die XIII Orte.* Wien (s. d. 1690). Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1688—1689. nº 326. — Theatrum Europaeum. XIII. 1254.

(3) *Basel an Luzern.* 15./25. Oktober 1690. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege (1677—1698). — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 30 novembre 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV.

(4) „Der Verlurst von Belgrad muess allen das Herz biss auff das empfindtlichste verletzen." *F. von Thurn an die oberœsterr. Räthe.* S[kt] Gallen, 30. Oktober 1690. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. F. LIV. nº 87.

(5) *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 29 octobre 1690. Arch. Guerre. CMXCVII. 215. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 2 et 15 novembre 1690 Aff. Etr. Suisse. XC. 230, 233.

(6) St-Arch. Bern. Rathsbuch. CCV. 31 (5/15 juin 1686). — *Le roi à Amelot.* Versailles, 3 janvier 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 247. — Mercure historique et politique (La Haye, 1691). X. 142.

(7) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 14/24 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 20 décembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 243. — *Menati al cardinale Ottoboni.* Lucerna, 4 gennaio 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV.

que les Confédérés armaient pour couvrir leurs frontières; (1) dès lors que les protestants s'engageaient aux catholiques à défendre Rheinfelden, les villes de son groupe et l'évêché de Bâle, pourvu que ceux-ci consentissent à admettre Genève et Neuchâtel dans le Corps helvétique, à prendre en protection le pays de Vaud et à les aider à contraindre le gouvernement royal à démanteler Huningue, (2) ce dernier s'estimait pleinement en droit de donner à l'enceinte de cette place le développement jugé nécessaire par les hommes de l'art pour la rendre imprenable. (3)

Lorsque parvint à Zurich la missive du 29 novembre, dans laquelle Louis XIV accusait aux Confédérés la réception de la leur du 13, la diète ouverte à Bade avait pris fin. (4) Ses membres n'eurent donc pas la primeur du refus nouveau opposé par le roi Très-Chrétien à leurs instances et de l'accusation réitérée portée par ce prince contre l'empereur, dont l'obstination à repousser toute convention de neutralité et à rejeter sur le chef de la maison de France les responsabilités qu'il encourait lui-même était l'unique obstacle au rétablissement du *statu quo ante* à la frontière septentrionale des Ligues. (5) Entre-temps Amelot avait regagné Soleure, très aigri à l'endroit des protestants et quelque peu déçu de l'attitude des catholiques, dont l'intervention, assez molle au total, n'était pas parvenue à obtenir de l'assemblée que celle-ci sollicitât « comme une grâce » du roi qu'il fût sursis à l'achèvement des ouvrages d'Huningue. (6) D'autre part, il emportait d'Argovie l'assurance, qu'en dépit du recès de la mi-novembre, le *Vorort* réfléchirait avant de convoquer derechef à bref délai à Bade une journée générale, à laquelle seraient conviés d'assister des députés des Ligues Grises et des dizains valaisans, lesquels, dans

(1) *Ibid.* — Mercure historique et politique (La Haye, 1690). t. IX. 610.

(2) *Menati a Cibo.* Lucerna, 16 novembre 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Amelot au roi.* Bade, 27 septembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 246. — *F. de La Tour à Coxe.* Bade, 14 novembre 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 et 22 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 1° febbraio 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — Eidg. Absch. VI² *A.* 373—374 *a* (Baden evangel., 7. November 1690).

(3) *Die XIII Orte an den Kaiser.* 13. November 1690. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantz. Kriege. 1688—1689. n° 317. — *Die XIII Orte an den König von Frankreich.* 13. November 1690. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *S.* 281. — *Mémoire remis par Amelot à la diète de Bade.* 13 novembre 1690. *Ibid.* Frankr. Buch *GG.* 531. — *P. Venier al Senato.* Parigi, 22 novembre 1690 (1ª). Frari. Francia. CLXXXII. n° 221. — *Le roi à Amelot.* Marly, 24 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 235. — *Le roi aux cantons.* Versailles, 27 novembre 1690. *Ibid.* XCII. 379.

(4) Eidg. Absch. VI² *A.* 371 *g* (Baden, 7. November 1690). — *Le roi aux XIII cantons.* Versailles, 27 novembre 1690. St-Arch Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690; Arch. Ev. de Bâle. Frantz. Kriege. 1688—1689. n° 323 (27 novembre). — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 3 gennaio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX.

(5) *Ibid.*

(6) „Il Sor ambasciatore di Francia, nel partire di Bada, diede a conoscere di nodrire nell'animo molta amarezza contro li protestanti per la troppo libertà e fervore con che parlarono nella dieta contro gl'interessi della Francia medesima." *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 23 novembre 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *contra: Coxe à Govone.* Berne, 10/20 novembre 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Nouvelles de Bâle* du 21 novembre 1690. ap. Gazette d'Amsterdam du 4 décembre 1690.

ce même temps, refusaient au gouverneur de Milan de « sortir de leur neutralité ». (1) Et ce résultat, à lui seul, compensait aux yeux de l'ambassadeur français les quelques mécomptes à quoi s'étaient heurtées ses démarches.

Appréhensions à Berne. — Elles ne paraissent pas exagérées. — Les « échauffés » et les « modérés » dans les Conseils de ce canton. — La levée britannique. — Imprudences commises par Thomas Coxe. — Divergences de vues entre les ministres des Alliés en Suisse. — Refus du cabinet de Londres de ratifier les capitulations militaires préparées par son envoyé aux Ligues. — Indignation que ce refus suscite dans le « Mittelland ». — Recès de la diète d'Aarau de janvier 1691. — Amelot et les Neuchâtelois. — Affaiblissement de l'influence anglaise parmi les Etats protestants d'Helvétie. — Déceptions successives éprouvées par les adversaires de la France au sein des cantons. — Echec de la levée britannique. — Raffermissement du prestige du Louvre en Suisse.

XVIII. Dans presque toutes ses dépêches à la cour, Amelot ne cessait de dénoncer l'hostilité ouverte ou secrète des protestants d'Helvétie à l'égard de la Couronne Très-Chrétienne. (2) A Bâle certes, cette hostilité, dont les gouvernants cherchaient à refréner les manifestations brutales chez leurs administrés, demeurait latente et passive. A Zurich, en revanche, et surtout à Berne, elle revêtait un caractère violent, qu'excusaient dans une large mesure les progrès constants de l'encerclement français aux frontières septentrionale et occidentale des Ligues. (3) Assurément les inquiétudes que ressentaient les autorités du plus puissant des Etats confédérés semblaient justifiées. Le péril à quoi elles avaient à faire face les entourait de toutes parts. (4) Il planait sur la Basse-Argovie, exposée aux incursions des régiments royaux logés dans le Sundgau ou à celles des garnisons autrichiennes des villes forestières. (5) Il grandissait du côté de Landskron. (6) Il apparaissait imminent de celui du Val-

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 20 décembre 1690, 7 janvier 1691. Arch. Guerre. CMXCV. 328; Aff. Etr. Suisse. XCIV. 15. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 17 febbraio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Mémoire sur la Suisse.* 3 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 130. — Eidg. Absch. VI² *A.* 371 *c.*

(2) *Mémoire sur la Suisse.* 3 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 130.

(3) „Dese niewigheyt (Huningue en Landscroon) vermeert de diffidentie tegen Vrankrijk hier te land in den hoogsten graad.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 6 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Petrus Valkenier an Luzern.* Zürich, 20. 30. November 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690.

(4) „La guerre n'est point du tout leur affaire et leur pays seroit ruiné à ne pouvoir jamais s'en relever, s'ils en avoient seulement taté pendant six mois.“ Mercure historique et politique (La Haye, 1691). X. 32.

(5) *Basel an Luzern.* 15./25. Oktober 1690. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698. — *Zürich an Luzern.* 12/22. Januar 1691. *Ibid.* Schweiz. Neutralität.

(6) *Nouvelles de Paris.* 31 mars 1690. Gazette d'Amsterdam du 6 avril 1690. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 6 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *La diète de Bade au roi.* 13 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCIII. 80. — Eidg. Absch. VI² *A.* 330 *k.*

de-Travers, dont les populations étaient mises en émoi par d'insolites mouvements de troupes à Pontarlier et au château de Joux. (1) Il se manifestait sur la rive méridionale du Léman, où les généraux de Louis XIV, maîtres de la Savoie, agitaient de fortifier à nouveau Thonon et les Allinges. (2) Il se propageait dans la vallée du Rhône, dont, en dépit de la rentrée de l'ancien *landshauptman* Stockalper dans ses foyers, les dizains semblaient de plus en plus acquis aux intérêts du Louvre. (3) Enfin il augmentait plutôt qu'il ne diminuait aux confins de l'Entlebuch, étant donné l'influence qu'Amelot exerçait au sein des cantons forestiers. (4) Si l'on ajoute à cela que le bruit se répandait aux Ligues d'un projet d'expansion territoriale de la France dans la région de Nice, on comprendra mieux la raison d'être des appréhensions qui se faisaient jour à cette heure parmi les Etats confédérés limitrophes du Rhin, du Jura et du Léman. (5)

A Berne, comme à Zurich d'ailleurs, l'unité des vues n'était pas près de s'établir dans les Conseils du gouvernement quant aux moyens les plus propres à écarter la menace suspendue sur la Suisse occidentale. Les « échauffés », — et ils étaient en nombre, — ne parlaient de rien moins que d'organiser des diversions armées vers le Piémont, la Provence, le Dauphiné, le Lyonnais et la Bresse, de tendre une main secourable à Victor-Amédée et aux huguenots, de fomenter une rébellion en Franche-Comté et de dépêcher une ambassade extraordinaire à La Haye, où Guillaume III était attendu. (6) Les « modérés », en revanche, acquis de prime abord au projet d'un traité à conclure entre les Etats protestants et le gouvernement de Turin, venaient d'y renoncer à la

---

(1) *Les Quatre Ministraux à Genève.* Neuchâtel, 13 avril 1698. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3855.*

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 5 octobre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — Mercure historique et politique (La Haye, 1690). t. IX. 485. — Eidg. Absch. VI² *A.* 429 *c* (Aarau, 12.—13. Dezember 1691).

(3) *Stockalper à R. Rossi.* 27 mai 1685; *Remigio Rossi à Stockalper.* Milano, 30 maggio 1685. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni (1683—1685). — *Extrait d'une lettre de Mr Amelot.* Soleure, 8 septembre 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 3791b. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 3 janvier 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 247. — *Advis de Berne,* ce jeudy, 24e d'aoust 1694. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

(4) „La Francia conduce a suo modo li cantoni cattolici." *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 21 settembre 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI.

(5) *Le roi à Amelot.* Versailles, 20 et 27 septembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 219, 220. — „Di questo aggrandimento della Francia alcuna gelosia concepiscono li Svizzeri." *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 22 novembre 1690 (1a). Frari. Francia. LXXXII. n° 221. — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 17 febbraio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(6) *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 12 ottobre 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 10/20 October 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — „On a parlé dans ce canton (de Berne) et mesme à Zurich de faire partir un envoyé pour La Haye, pour y saluer le prince d'Orange lorsqu'il y sera." *Amelot au roi.* Soleure, 24 décembre 1690, 11 février 1691. Aff. Etr. Suisse. XCII. 423; XCIV. 68. — *H. Arnault (Arnaud) à Valkenier.* Genève, 16/26 décembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — „Svizzeri mostrano esser disposti a non vuoler più in lungo soffrire le minaccie della Francia." *Lodron all' ambasciatore marchese di Borgomanero a Vienna.* 15 gennaio 1691. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 54.

nouvelle de la rupture franco-piémontaise. (1) Par suite leur opposition tenace et réfléchie avait fait échouer les négociations d'alliance engagées en août par Govone dans le ***Mittelland*** et empêché qu'elles ne fussent remises sur le tapis quelques semaines plus tard. (2) Aussi longtemps que les généraux de la coalition n'auraient pas remporté un succès militaire « considérable », on ne prévoyait pas qu'ils réussissent à persuader aux cantons de sortir de leur neutralité. (3) De Londres, à la vérité, on s'efforçait sinon d'étaler aux yeux, du moins de faire sonner bien haut aux oreilles des Suisses la puissance formidable dont disposait Guillaume III, maître de cent vaisseaux de haut bord, de soixante-dix mille hommes de pied et souverain incontesté de l'Irlande, où le parti jacobite s'était définitivement effondré. (4) Il eût été certes préférable de tenter de les convaincre de la prospérité des armes des Alliés, tant en Piémont que sur la ligne du Rhin. Or, il y fallait d'autant moins songer que c'était précisément la constatation des revers éprouvés par ces dernières qui compromettait le succès de la mise en marche de la levée de quatre mille hommes que l'envoyé britannique avait obtenue naguère des cantons protestants. (5)

Au lendemain de la diète d'Aarau du 28 août, où avaient été arrêtées les grandes lignes du traité d'alliance projeté entre la cour de Londres et la plupart des Etats évangéliques, soit Zurich, Berne, Schaffhouse, Glaris, Appenzell et Saint-Gall, traité qui donnait de l'ombrage aux catholiques d'Helvétie, (6) Thomas Coxe, ignorant à peu près tout des choses des Ligues, s'était cru maître de la situation et avait commis l'imprudence insigne de faire choix des colonels et capitaines de sa levée, sans attendre que les conditions mises à celle-ci eussent été acceptées par le cabinet anglais, ce qui lui avait aliéné d'emblée la presque totalité des officiers évincés. (7) A Berne, son étoile pâlis-

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 4 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 156. — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Berne, 13/23 juin 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 27 juin 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 177.

(2) *Ibid.*

(3) „Je ne vois pas lieu de reprendre la poursuitte de cett' affaire avec la moindre apparence de succès, que les alliés n'aient fait quelque considérable progrès en l'abattement de la France.“ *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 29 novembre 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — „Il y a longtemps que j'ai dit que les Suisses ne se déclareroient pas pour les Alliés aussi facilement que bien des gens se l'imaginaient.“ Mercure historique et politique (La Haye, 1691). X. 263.

(4) *Nottingham to Coxe.* Whitehall, 25 November 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VII.

(5) *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 19 septembre 1690. Arch. Guerre. CMXCVII. 53.

(6) „Il est constant qu'ils sont sollicités plus fortement que jamais de la part des princes de leur religion.“ *Amelot au roi.* Soleure, 10 décembre 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 280. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 27 luglio 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Traité d'union entre S. M. Britannique et les cantons évangéliques du Corps helvétique* (Projet). Aarau, 23 août/2 septembre 1690. St-Arch. Bern. Engellandbuch *B.* 231; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372 (Ratification royale: Whitehall, 6 novembre 1690).

(7) *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 3, 24 e 28 gennaio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 janvier et 5 février 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

sait à vue d'œil, ensuite de sa brouille avec l'avoyer d'Erlach [1] et la famille de celui-ci et des actes de violence à quoi il s'était livré sur la personne du conseiller May, [2] mais aussi en raison de ce que les Suisses « ne manquoient « pas de faire leurs réflexions sur la manière languissante que les Alliés appor- « toient à l'assistance de S. A. R. de Savoye ». [3] Aussi bien les fréquentes entrevues qu'il eut à l'automne avec ses collègues d'Allemagne, d'Espagne, de Hollande et du Piémont ne servirent qu'à mettre mieux en relief la divergence des intérêts en jeu. [4] Tandis que Casati se joignait à Govone pour suggérer avec insistance que les levées organisées par l'envoyé britannique et par lui-même servissent en première ligne à porter secours à Victor-Amédée [5] et que, parmi les cantons catholiques, Lucerne à tout le moins ne contredisait point à ce projet, auquel Coxe paraissait de prime abord accorder son approbation, [6] le gouvernement de Londres prenait la résolution « très secrète » de n'y pas donner suite. [7] Préoccupés, semble-t-il, d'empêcher que les Suisses ne favorisassent dans l'avenir le commerce, prohibé à cette heure, entre la France et l'Allemagne en revêtant de leur estampille des marchandises originaires de l'un ou de l'autre de ces pays, [8] les ministres de Guillaume III répugnaient en revanche à confier au duc de Savoie, « prince généreux » certes, mais dont l'éducation militaire leur paraissait insuffisante et les conseillers politiques « peu sûrs », la conduite du corps de troupes d'élite que leur représentant aux Ligues s'attachait à lever dans ce même temps. [9] Il y avait mieux

(1) *Iberville à Louvois.* Genève, 7 novembre 1690. Arch. Guerre. CMXCVI. 147. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 25 gennaio 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV.

(2) *Ibid.* — *Valkenier an Lodron.* Zürich, 27. Januar 1691. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 83. — *Amelot au roi.* Soleure, 2 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 86.

(3) *Govone al duca di Savoia.* Aarau, 24 agosto 1690; *a San Tomaso.* Lucerna, 3 gennaio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI, XXIX. — *Amelot au roi.* Soleure, 11 février 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 68.

(4) *Govone al duca di Savoia.* Aarau, 24 agosto 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Menati al cardinale Ottoboni.* Lucerna, 4 gennaio 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV. — *Amelot au roi.* Soleure, 12 janvier 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 24.

(5) *Casati a Coxe.* Coira, 8 gennaio 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII.

(6) *Govone au duc de Savoie* Lucerne, 3 janvier 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Govone a Lucerna.* Lucerna, 28 dicembre 1692. *Ibid.*

(7) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 janvier 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(8) *Die Vorderœsterr. Regierung an die XIII Orte.* Klingnau, 12. Mai 1689. St-Arch. Bern. Teutschland Buch *E.* 35. — *Coxe to Nottingham.* Berne, 11 November 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — „Il se fait en Allemagne beaucoup d'armes que les marchands font porter à Soleure et de là en France.“ *Mémoire pour Mylord Nottingham, premier secrétaire d'Estat de S. M. Britannique.* Mars 1691. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. n° 141. — *Mémoire du Sr Valkenier, envoyé d'Hollande, donné à la diète de Bade.* 10 juillet 1692 Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 79; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Mémoire pour Mr l'ambassadeur (Amelot).* Olten, 14 août 1693. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 209. — *Pontchartrain à Amelot.* Versailles, 15 août 1693. Arch. Marine B^7. LXIII. 123 (I). — *Der Fürsten und Stände des hochlobl. Schwäb. Crayses Impost und Contreband judicii praesides et assessores an die III Bünde.* Lindau, 11./21. September 1697. Kantonsarchiv Chur. Akten.

(9) „The Duke of Savoy is one of the best most generous and most courageous Princes in the world, but he is 24 years old only and has neither an officer of experience nor one he can trust... The marquis of Saint-Thomas, his minister of State, is universally accused of being a Frenchman and a Jesuit.“ *Coxe to the secretary of State.* Bern, 11/21 February 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII.

au reste. D'une part, en effet, leur parvenait d'Helvétie le bruit, parfaitement fondé, que les autorités des cités évangéliques s'opposeraient de façon très énergique à l'emploi de leurs enseignes en Piémont, si grande était chez elles la crainte d'une rupture irréparable avec leur puissant allié d'occident. (1) Tout au plus eussent-elles consenti à intercéder à Paris en faveur de Victor-Amédée, démarche que ce prince jugeait non sans raison humiliante pour sa dignité. (2) D'autre part, il n'était pas absolument certain que la levée, dont l'attribution à telle ou telle des armées de la coalition demeurait à fixer, fût jamais incorporée à l'une de celles-ci. (3)

Au commencement de novembre 1690, les cantons représentés à la diète d'Aarau du 28 août en étaient encore à attendre la ratification anglaise des accords intervenus le 23 de ce mois. (4) Expédiée de Whitehall le 6 novembre, elle ne leur fut communiquée que vers le milieu de janvier suivant et plongea leurs magistrats dans la consternation. (5) C'était en somme un nouveau traité dont on les priait de prendre connaissance, (6) car, d'entre les articles de l'ancien, neuf avaient subi de telles retouches qu'ils modifiaient du tout au tout l'esprit et la lettre de la convention laborieusement élaborée en Argovie. (7) Au mépris des désirs des Suisses, Guillaume III émettait en effet la prétention d'employer, s'il le jugeait convenable, leurs troupes à la défense de ses alliés sur le continent, mais refusait en revanche de s'obliger à secourir les cantons protestants dans une guerre dont le traité helvéto-britannique n'aurait pas été la cause déterminante. (8) De telles restrictions, jointes à beaucoup

(1) *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 3 gennaio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX.

(2) Eidg. Absch. VI² *A.* 363 *g.*

(3) „Quand nos paisants remarquent qu'on fait les levées secrètement, ils s'engagent et prennent l'argent et restent chez eux, sachant que le capitaine s'en donnera bien garde de faire des suites contre eux.“ *Muralt à Valkenier.* Berne, 27 juillet/6 août 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.*

(4) *Coxe to the Secretary of State.* Berne, Saturday 20 (30) September 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI.

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Aarau, 30 décembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 3/13, 21/31 January 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VIII. — Calendar of State Papers. Domestic. *1693.* p. 42.

(6) *Nouvelles de Genève.* 14 janvier 1691. Gazette de France. *1691.* p. 41. — *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 14/24 January 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VIII. — *Lodron an den Kaiser.* 29. Januar 1691. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* 85.

(7) *Nottingham to Coxe.* Whitehall, 7 November 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VII (1690—1699). — *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 26 November/5 Dezember 1690. *Ibid.* Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Memorandum from Bern concerning changes made in the treaty.* 17/27 January 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VIII. — *contra: Coxe à Govone.* Berne, 10 janvier 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(8) „The King cannot by law agree to this article in the manner they were exprest.“ *Nottingham to Coxe.* Whitehall, 25 November 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VII. — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 3 gennaio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — „And this last gave them the most disgust of all, insomuch that all the Kings best friends here, even to man exclaimed most bitterly against it. Some said: Is it possible that the King of England

d'autres, n'avaient aucune chance d'être agréées à Berne, ni à Zurich. (1) Elles furent repoussées d'autant plus énergiquement que, dans ces deux villes, le parti des « modérés », hostile à l'idée d'un conflit avec la France, gagnait du terrain (2) et que, si ses membres inclinaient comme dans le passé à solliciter de l'argent « de toutes mains », c'était à la condition formelle de ne compromettre en rien la neutralité de leur commune patrie. (3) Dans le *Mittelland* l'indignation fut même si vive que l'on y agita de renouer avec Amelot et de « traiter ferme » avec lui, au cas où il s'engagerait à rembourser l'Etat d'une notable partie de ses créances « prétendues » sur la couronne. (4) Or, il n'était pas à présumer que le roi consentît à se dessaisir d'aucune somme en faveur des Bernois, aussi longtemps que ceux-ci ne lui auraient pas donné des gages sérieux de la sincérité de leur changement d'attitude à son égard, encore que l'ambassadeur français s'efforçât déjà de gagner les Watteville, les Erlach, les Tillier, en leur promettant à brève échéance des charges de capitaines aux gardes. (5)

Combattues au grand jour par Amelot, les démarches de l'envoyé britannique laissaient désormais indifférents ceux des ministres des puissances étrangères qui s'étaient prononcés sans succès en faveur d'une assistance militaire

---

can or will suppose that either France or any other power, if they attack uss. will declare that they do it by occasion of the present treaty?" *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 3/13 January 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — Lisola. La France démasquée (La Haye, 1670). p. 66.

(1) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 3 gennaio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Coxe aux cantons évangéliques.* Berne, 7/17 janvier 1691. St-Arch Bern: Engelland Buch *B.* 301. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11/21 février 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Coxe à Govone.* Berne, 15 mars 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — „Il n'y a jamais rien d'assuré dans les affaires de Suisse." *Mémoire sur la Suisse.* 3 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 130. — Eidg. Absch. VI² *A.* 381 *a* (Aarau, 17. Januar 1691).

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 18 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 1er février 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 255. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 6 février 1691. loc. cit. — „The french faction grows every day more and more so potent and prevalent here that I extreamly feare the rage and despaire of some even of the good party, and the continuall sollicitations, temptations and corruptions of the bad ... will on a sudden through this people into the arms of the French." *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 28 January/7 February 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII.

(3) *Govone al duca di Savoia.* Aarau, 24 agosto; Lucerna, 31 agosto 1690. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 5 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 327. — „Li Svizzeri ... non han in animo che di ricever da ambe le mani e conservarsi neutrali a ogni spesa, tanto a riguardo di S. Altezza Reale che altri Principi." *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 3 gennaio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX.

(4) „They have (Bern) resolved in councell that since the King of England's ratification is so lang delayd, the affairs of the Allyés on the Rhine, in Piedmont and generally in all party so miserably neglected, so unsuccesfuly managed and in so deplorable a condition and many important matters in the english treaty, as they are informed, quite chang(e)d and alter(e)d, they will name deputys to treat with Monsr Amelot in case he will promise them to pay them forthwith 300,000 £ of their account pretentions and arrengements." *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 10/20 December 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(5) *Le roi à Amelot.* Versailles, 10 janvier 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 249. — „The french party is already in the greatest triumph imaginable upon the State of our affaires here ... Mr Amelot offers corne, salt, lessening of customes 4 new compagnys in the Swiss guards for the familys of the d'Erlach, Watteville and Tilliers." *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 7/17 January 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — *Oberkan to Th. Coxe.* Geneva, 23 January/2 February 1691. *Ibid.*

immédiate au duc de Savoie. (1) Les conclusions du recès de la diète d'Aarau de janvier 1691, à laquelle Thomas Coxe évita de se rendre, (2) achevèrent de mortifier celui-ci et de convaincre ses partisans que les sommes importantes dépensées par lui depuis son arrivée aux Ligues l'avaient été en pure perte. (3) Invitant à le venir voir à Berne les membres de l'assemblée dissoute, il tenta bien à la vérité de remettre ses négociations sur pied. (4) Ce devait être en vain. Le siège des autorités cantonales était fait. (5) Le renforcement progressif des garnisons d'Huningue et de Landskron; le changement de domination survenu en Savoie; la présence à cette heure dans les armées royales de onze régiments suisses et de vingt-huit enseignes grisonnes les rendaient prudentes. (6)

Si l'on excepte les Neuchâtelois, dont Amelot pouvait dire avec raison « qu'il n'y avoit pas de gens en Suisse qui [fussent] plus deschainez contre la « France et qui monstr[assent] un plus aveugle entestement pour le prince « d'Orange », (7) les Confédérés de la nouvelle croyance commençaient à voir

(1) *Govone a Coxe.* Lucerna, 18 gennaio 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VIII. — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 22 febbraio 1691. loc. cit. — „For my entire discharge, I must yett again repeat to your Lordship that the affairs of Piedmont are in the most miserable and deplorable condition imaginable.“ *Coxe to the Secretary of State.* Bern, 14/24 February 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VIII. — Eidg. Absch. VI² *A.* 382 (Bern, 22.—26. Januar 1691).

(2) *Coxe à Valkenier.* Berne, 14/24 décembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(3) „Avec cet argent là on feroit la moitié plus de monde pour l'effect que S. A. s'est déclarée . . . Il ne faut plus penser à cette affaire.“ *Govone al duca di Savoia.* 17 febbraio 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Aarau, 30 décembre 1690; Zurich, 18 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Coxe aux députés des cantons protestants à Aarau.* Berne, 7 janvier 1691. *Ibid.* — *Coxe à Govone.* Berne, 14/24 janvier 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 25 gennaio 1691. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXIX. — *Valkenier an Lodron.* Zürich, 23. Dezember 1691. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 24. — *Sir John Trenchard to Thomas Coxe.* London, 9 November 1693. Calendar of State Papers. Domestic. *1693.* p. 394. — Eidg. Absch. VI² *A.* 380—381.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 et 25 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 25 gennaio 1691. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A* (Bern, 22.—26. Januar 1691).

(5) *Abscheidt der in dem Englisch-Union und Werbungs-Geschäfft interessirten Hoch Löbl. Orthen und Stædten der evangel. Eydtgnossenschafft Zürich, Bern, Glarus, Schaffhausen, Appenzell und Stadt Sanct-Gallen, gehalten in Bern, den 12., 13., 14., 15. und 16. Januar 1691.* Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 25 gennaio 1691. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 26 janvier 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 50. — *Coxe à Valkenier.* Berne, 21/31 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Lettre de Mr Valkenier au comte de Govone, par la quelle paroit clairement l'estat de la levée (anglaise).* Zurich, 2 février 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX.

(6) *Relation von dem Herrn Baron von Landsee.* Augsburg, 3 novembris 1689. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX³. 160. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 6 novembre 1690, 5 février 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Memorial of Lt Colonel Tscharner.* 16/26 February 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 7 marzo 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX; *al duca di Savoia.* Lucerna, 8 marzo 1691. *Ibid.*

(7) *Neuchâtel à Berne.* 29 octobre/8 novembre 1689. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. IX (1685—1693). p. 226. — *Amelot au roi.* Soleure, 7 janvier 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 15. — „Les Neufchatelois sont les plus zélés de tous les protestants.“ *Mémoire sur la Suisse.* 3 septembre 1691. *Ibid.* XCV. 130. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 octobre 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

clair dans le jeu du gouvernement de Londres et arrêtaient leurs mesures pour n'en être pas dupes plus longtemps.(1) Déjà de nombreux Bernois s'enrôlaient au delà du Jura.(2) Au surplus, les mésintelligences, qui depuis peu divisaient les ministres de la coalition accrédités aux Ligues,(3) éclatèrent au cours de cette diète de janvier, où l'envoyé hollandais Valkenier prit assez exactement le contre-pied des excitations belliqueuses dont son collègue anglais se montrait prodigue.(4) Par suite ce dernier ne parvint qu'à grand'peine à détourner ses hôtes de dépêcher à son souverain un plénipotentiaire porteur de leurs doléances et à obtenir d'eux qu'ils se contentassent de lui adresser par le colonel Oberkan une missive dont il se refusait d'ailleurs à assurer la transmission.(5)

Il était écrit, qu'au commencement de l'année 1691, aucune déception ne serait épargnée aux adversaires de la France en Helvétie. Après Coxe, ce fut au tour de Govone d'être pris à partie par les députés réunis à Aarau, lesquels lui firent savoir que leurs supérieurs, las de subvenir à l'entretien de ceux des Barbets qui n'avaient pas cru devoir regagner leurs foyers au lendemain de la rupture franco-piémontaise, attendaient du duc de Savoie que ce prince facilitât la rentrée de ces malheureux dans ses Etats, dût-il à cet effet leur accorder des avantages susceptibles de grever considérablement son trésor ou les enrôler dans ses armées.(6)

Ainsi donc l'ambassadeur français sortait victorieux de cette joute diplomatique où l'emploi judicieux des fonds mis de Paris à sa disposition avait réduit à l'impuissance ses opposants et semé la division parmi eux. La levée britannique était «rompue».(7) Débouté de son projet d'alliance offensive avec

(1) *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 21/31 January 1691. loc. cit. — *Louvois à Barbault de Grandvillars.* Versailles, 4 février 1691. Arch. Guerre. MXXIII. 84.

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19/29 octobre 1690; 5 et 8 février, 30 avril 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — „Immidels verloopt de jonge manschap uyt dese Landen noch so sterk na Vrankrijk, dat men uyt het Gebiet van Bern alleen over de twee duysent man alrede mist en das gaat in andere Gereformeerde cantons naar proportie . . .“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er mars 1691. *Ibid.*

(3) „Ainsi tout le fardeau de la guerre doit estre soutenu par l'Angleterre et la Hollande, selon ces Messieurs les Allemans.“ *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 10/20 July 1692. British Museum. Add. Mss. *9741.*

(4) *Project of a letter from the Protest. Cantons to the King of England.* January 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switz. Misc. Pap. n° VIII. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 4 gennaio 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV.

(5) *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 31 January/10 February 1691. loc. cit. — *Amelot au roi.* Bade, 13 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 102.

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 octobre/5 novembre 1690; Zurich, 28 mai 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 378 (Aarau, 26. Dezember 1690). — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 3 gennaio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 4 gennaio 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV. — *Valkenier an Lodron.* Zürich, 13. Januar 1691. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 66. — *Amelot au roi.* Soleure, 10 février 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 95.

(7) *Coxe à Valkenier.* Berne, 21/31 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Coxe à Govone.* Berne, 6 mars 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — „Ist doch vast keine Hoffnung mer übrig dass diese Werbung zu Stand kommen werde.“ *Relation des Grafen N. von Lodron usw.* Wien, 12. Juni 1691. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 8ter. — Mercure historique et politique. X. 257.

les Suisses protestants, (1) l'envoyé de la cour de Londres était contraint de leur suggérer l'idée d'une alliance défensive dont la venue à chef semblait plus que problématique. (2) Privé des secours militaires des puissances coalisées et forcé de reconnaître que les tergiversations de celles-ci causaient sa ruine, le souverain du Piémont voyait la situation de ses affaires empirer de jour en jour. (3) Les démarches accomplies par Amelot auprès des dizains du Valais afin de les détourner de prendre sous leur protection le Val d'Aoste paraissaient en bonne voie de réussite. (4) Les Conseils de Berne excluaient de leur sein ceux de leurs membres que des liens de parenté unissaient aux officiers ayant capitulé avec Coxe et en inquiétaient d'autres dont les relations amicales avec ce ministre eussent pu devenir compromettantes. (5)

Au total le succès remporté par le représentant du Louvre à Soleure était de ceux qui marquent dans la carrière d'un négociateur. Franc, de bon aloi, exempt d'ambiguïté, il pouvait, sagement exploité, donner des résultats féconds en faisant avorter les desseins agressifs nourris par l'étranger à l'égard de la France sur le versant oriental du Jura.

Changement d'attitude du gouvernement bernois à l'égard de la France. — Ses causes. — Refus de Louis XIV de consentir à la neutralité du Chablais. — Berne et la protection de ses bailliages romands. — Les petits cantons répugnent à l'assurer. — Situation très précaire des cités évangéliques. — La menace française sur le Rhin et sur Genève. — Rapports entre cette république et le roi Très-Chrétien. — Ils se tendent ensuite de la rupture entre Paris et Turin. — Louis XIV s'attache à apaiser les inquiétudes des autorités de la Seigneurie et de leurs protecteurs suisses. — Déclarations faites à ce sujet par son ambassadeur à Soleure et son résident sur les rives du Léman. — Ce que Genève souhaite obtenir de la cour de Paris, grâce à l'appui d'Iberville. — Blâme infligé à celui-ci à ce sujet. — Recrudescence des alarmes à Genève. — Peu d'inclination des magistrats de cette ville à y introduire une garnison helvétique. — Raisons politiques et économiques de leur attitude. — Berne et Zurich mettent six cents hommes à leur disposition. — Rapprochement franco-genevois.

(1) *P. Venier al Senato.* Parigi, 7 marzo 1691 (2da). Frari. Francia. CLXXXII. n° 253. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 401 *b.*

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 10 octobre 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 56. — *Amelot au roi.* Bade, 13 mars 1691. Aff Etr. Suisse. XCIV. 102.

(3) *Coxe to the Secretary of State.* Aarau, 13/23 August; Berne, 10/20 October 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(4) *Tschudi à Stoppa.* Coire, 28 août/7 septembre 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 379. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 3 janvier 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 247. — *Louvois à Amelot.* Versailles, 5 janvier 1691. Arch. Guerre. MXXI. 138. — *Amelot au roi.* Soleure, 12 janvier, 20 mai, 18 novembre 1691 et 10 février 1692. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 24, 208; XCV. 280; XCVI. 95. — *Coxe à Govone.* Berne, 16 et 22 mars 1691. loc. cit. — *Colbert de Croissy à Iberville.* 20 juin 1692. Aff. Etr. Genève. XIII. 59

(5) *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 31 January/10 February 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — *Mémoire adressé par Berne aux autres cantons* (1694). *Ibid.* Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX.

XIX. Le changement notable signalé dans l'attitude du gouvernement du *Mittelland* à l'égard de celui de Paris ne provenait pas d'une atténuation des défiances nourries par celui-là à l'égard de ce dernier, mais bien du fait que l'ouverture d'une campagne militaire dans la Haute-Savoie mettait en péril l'indépendance de Genève et le maintien de la domination bernoise sur la rive septentrionale du Léman. (1) Dans la cité de Calvin, comme au pied du Gurten, l'espoir n'était pas abandonné, qu'afin de complaire à ses alliés des Ligues, Louis XIV consentirait à la neutralisation du Chablais et peut-être à celle du Genevois, du Faucigny et de la Tarentaise. (2) Or, c'était bien mal connaître les intentions du roi Très-Chrétien. Pour avoir laissé ses hôtes persévérer dans une telle illusion, Iberville s'était attiré un blâme sévère du secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères. (3) « Ne m'engagez à rien, lui écrivait son maître, qui « puisse m'empescher de faire ce que je jugerai estre le plus convenable à « mon service. » (4) En d'autres termes, du Val d'Aoste au col de Sestrières, le monarque français entendait demeurer maître de tous les passages alpestres et en disposer à sa guise, à l'offensive comme à la défensive. (5)

Le refus de Louis XIV de consentir à la neutralisation du Chablais privait l'Etat de Berne d'un premier échelon de défense vers le Léman. Il devenait dès lors indispensable que ses magistrats avisassent sans retard aux moyens les plus propres de mettre le pays de Vaud à couvert d'une agression française. A la condition qu'on l'en sollicitât, l'empereur lui eût peut-être accordé, avec moins de répugnance qu'en novembre 1668, (6) la faveur d'une sauvegarde particulière. Mais les inconvénients, voire les dangers que présentait son intervention en cette conjoncture délicate dépassaient de beaucoup les profits que pouvaient en retirer, le cas échéant, les autorités du canton suisse. C'était par suite à obtenir du Corps helvétique tout entier la prise en protection des bailliages romands que devaient travailler celles-ci. (7) Elles ne faillirent pas à cette tâche. D'une part, en effet, Berne fit offrir à ses confédérés catholiques, en échange de leur appui, de les assister de ses forces, au cas où ils auraient à secourir

---

(1) *Berne à Genève.* 10/20 avril 1690. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° 3855. — *Elisabeth, reine d'Angleterre, aux XIII cantons.* Grenwich, 18 juillet (v. s.) 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 9/19 octobre, 27 novembre 1690. *Ibid.*

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 4 juillet 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 253; *à Louvois.* Genève, 25 août 1690. Arch. Guerre. MV. 35.

(3) *Louvois à Iberville.* Marly, 31 août 1690. Arch. Guerre. CMXXV. 444. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 12 septembre 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 26. — *Barbezieux à Iberville.* Fontainebleau, 17 octobre 1690. Arch. Guerre. CMXXIX. 44.

(4) *Colbert de Croissy à Iberville.* Marly, 31 août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 377. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 20 septembre 1698. Aff. Etr. Suisse. XC. 219.

(5) *Amelot au roi.* Bade, 30 septembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 255. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 2/12 juillet 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(6) *cf.* tome VII. 245.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 28 et 31 décembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 429, 434. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 11 gennaio 1691 (1a). Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV.

l'évêque de Bâle.[1] D'autre part, elle ne leur cacha pas, qu'à repousser ses avances, ils couraient le risque de la voir accueillir les propositions d'alliance des princes réformés d'Outre-Rhin.[2] Sensibles à cette menace, Fribourg et Soleure joignirent des députés à ceux que Berne dépêchait aux « Waldstætten » et à Zoug, dans l'espoir de les rallier à ses vues.[3] Or, la partie ne semblait pas aisée à gagner. Si, à leur passage aux « Cordeliers », Amelot avait tenté de dissiper leurs inquiétudes;[4] si le roi lui-même donnait ouvertement son approbation aux démarches entreprises par Berne pour améliorer sa situation dans la région des lacs romands,[5] il n'y avait pas lieu de s'étonner que le nonce et le ministre de Savoie menassent campagne en commun contre un projet dont l'adoption eût servi les intérêts du puissant Etat confédéré au détriment de la cour de Turin et de la cause catholique en général.[6] Toutefois, ce fut à Lucerne, où leur influence dans les Conseils du gouvernement était certes considérable, que ces deux diplomates éprouvèrent le plus de difficulté à empêcher les autorités de se déjuger et de renier les corrections apportées entre-temps par elles aux recès de Bade de mars et de juin 1668,[7] de suivre en un mot l'exemple de l'abbé de Saint-Gall et de s'obliger à défendre le pays de Vaud, fût-ce même seulement « contre quiconque l'attaqueroit sans de justes raisons », engagement qu'Amelot s'offrait d'ailleurs à assumer au nom de son

(1) *Der Bischof zu Basel an die Evangel. Orth der Eydtgnossenschafft, wie auch an Bischof* (sic) *und Statt Sankt Gallen, „pro securitate"*. Pruntrutt, 5. Januar 1691. Arch. Ev. de Bâle. Franz. Kriege usw. 1689—1691. n° 331. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 11 gennaio 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV. 18. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 et 22 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(2) *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 11 gennaio 1691 (3a). loc. cit. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 18 gennaio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Amelot au roi.* Soleure, 19 janvier 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 37. — Eidg. Absch. VI² *A.* 376 zu *c* (Zürich, 2.—4. Dezember 1690).

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 31 décembre 1690, 19 janvier et 4 février 1691. Aff. Etr. Suisse. XCII. 434; XCIV. 37, 63. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 4 gennaio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 11 gennaio 1691. loc. cit. — „De Gedeputeerdens van Bern, Freyburg en Solothurn hebben tot Lucern naar wensch genegotiert tot voordeel en securiteyt van Geneve en't Pais de Vaud." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 18 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Tillier. Geschichte des Freistaates Bern. IV. 329.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 31 décembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 434. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 11 gennaio 1691 (2da). loc. cit. — „Sa Mté . . . joindroit plustost ses forces à celles dudict canton (de Berne) pour lui donner moyen de deffendre ledict pays (de Vaud)." *Colbert de Croissy à Iberville.* 14 juin 1692. Aff. Etr. Genève. XIII. 56.

(5) *Ibid.* — *Le roi à Amelot.* Versailles, 10 et 26 janvier 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 249, 253. — *Mémoire sur la Suisse.* 3 septembre 1691. *Ibid.* XCV. 130. — *contra:* „By letters from Cologne of april 20th we hear that the cantons of Zurich, Basle, Schaffhausen, Lucerne, Fribourg, Soleure and abbey of St Gall have taken into their protection the country of Vaux and city of Geneva nothwithstanding the opposition of the Pope's Nuncio and the French Ambassador." *News Letter.* London, 25 April 1691. Calendar of State Papers. Domestic. 1690—1691. p. 346.

(6) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 4, 11 e 18 gennaio 1691. loc. cit. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 11 gennaio 1691. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 316 *c* (Zürich, 2.—4. Dezember 1690).

(7) *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 11 gennaio 1691 (3a). loc. cit. — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 21 gennaio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — Tillier. Geschichte des Freistaates Bern. IV. 265.

maître. (1) Ils y réussirent, en fin de compte, grâce à la ferme attitude des cantons primitifs, lesquels se contentèrent de prendre *ad referendum* la requête bernoise, ce qui, en une pareille conjoncture, équivalait à son rejet pur et simple. (2)

Déjà très relâchés depuis l'introduction aux Ligues de la politique néfaste des alliances multiples, les liens qui unissaient entre eux, face à l'étranger, les divers Etats confédérés subissaient une nouvelle « écorne ». En demeurant obstinément sous leurs tentes; en restant sourds aux appels de leurs frères de la confession réformée, les Suisses de la région du Gothard contribuaient à aggraver encore la situation très précaire à quoi ces derniers se trouvaient acculés. (3) De quelque côté, en effet, qu'ils tournassent leurs regards, Zuricois, Bernois et Bâlois, on ne saurait trop y insister, voyaient suspendue sur eux la menace française. Les travaux militaires se poursuivaient sans trêve ni relâche à Huningue, où l'on signalait l'arrivée du lieutenant général du Blé d'Huxelles et du maréchal de camp Bartillat. (4) De continuelles alarmes régnaient à Bâle et à Mulhouse, où l'inflexibilité des mesures de blocus alsaciennes et allemandes se faisait sentir de la façon la plus cruelle, (5) comme à Berne, d'ailleurs, plus menacée que jamais des représailles du gouvernement de Paris en raison de son attitude agressive à l'égard de celui-ci. De surcroît, le retard mis par l'empereur à répondre à la missive de la diète d'octobre exposait si bien les villes forestières du Rhin à un coup de main des troupes de la garnison de Brisach, (6) que le général autrichien Stadel conviait des délégués du Conseil de guerre helvétique à conférer d'urgence avec lui à Rheinfelden. (7) D'autre part, à la frontière méridionale des Ligues, dans le Valais, où la fac-

(1) *Acte par le quel Lucerne prend les Etats welsches de Berne sous la protection du Corps helvétique.* 13 janvier 1691. St-Arch. Luzern. Savoien-Sardinien. Territorium (impr. Schweizeriches Museum. 1785. VIII. 1057—1077). — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 18 gennaio 1691. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 26 janvier 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 50. — Eidg. Absch. VI² *A.* 376 *c* (Zürich, 2.—4. Dezember 1690). 376—377 zu *c.*

(2) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 4, 11 e 25 gennaio 1691. loc. cit. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 25 gennaio 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV. — *Il cardinale segretario di Stato a Menati.* Roma, 27 gennaio 1691. *Ibid.* Nunz. Svizz. CCXLVI. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 25 febbraio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(3) *Amelot au roi.* Bade, 13 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 148.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 20 novembre 1690, 25 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Nouvelles de Francfort.* 17 décembre 1690. ap. Gazette d'Amsterdam du 25 décembre 1690. — *Basel an Luzern.* 10./20. Januar 1691 nachts. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1691. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 25 gennaio 1691. loc. cit.

(5) *Mémoire donné à Mr l'ambassadeur par les députez de la ville de Mulhouse.* 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 124. — *Nouvelles de Bâle.* 2 juillet 1690. ap. Gazette d'Amsterdam du 17 juillet 1690. p. 130. — *Basel an Luzern.* 10./20. Januar 1691. loc. cit.

(6) *Emmanuel Fæsch an Luzern.* Liestal, 11./21., 12./22. Januar 1691. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1691. — *Zürich an Luzern.* 12./22. Januar 1691. *Ibid.*

(7) *Stadel an die Kriegsräthe zu Liestal.* Rheinfelden, 16. September 1690. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1690. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 25 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Peter Steinkopf an Luzern.* Liestal, 1. Februar 1691. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1691. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 1° febbraio 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV.

tion francophile des Courten redevenait prépondérante, les dirigeants, non contents de s'opposer au passage de renforts à la solde du duc de Savoie, (1) avaient agité, assurait-on, de confier à des auxiliaires français la garde du pont de Saint-Maurice, clé du pays, et ne s'étaient repris qu'après avoir constaté les premières manifestations de la réprobation populaire. (2) Enfin et surtout l'annonce que le roi Très-Chrétien s'apprêtait à fortifier Versoix, de manière à couper Genève de ses communications avec la Suisse, suffisait à soulever l'opinion dans les cités évangéliques, où la pleine indépendance de la petite république du Léman était considérée à juste titre comme la pierre de touche du maintien des libertés helvétiques. (3)

Les relations entretenues par les autorités genevoises avec le gouvernement de Paris avaient traversé, au cours des derniers événements, des péripéties très diverses. Selon un usage à quoi ses prédécesseurs s'étaient conformés depuis quelque soixante ans, Amelot avait, peu après sa prise de possession du poste diplomatique de Soleure, transmis ses lettres de créance aux Syndics et Conseils de la Seigneurie par l'entremise du résident Iberville. (4) A cette date et durant les premiers mois qui suivirent, l'entente paraissait parfaite entre le gouvernement genevois et son puissant voisin. Au bout d'un an, il est vrai, l'arrivée au pied du Salève d'un très grand nombre de réfugiés « pour cause de religion » et la présence dans le Chablais de troupes françaises et savoyardes (5) eurent leur répercussion fâcheuse sinon sur l'attitude des magistrats, à laquelle le roi ne marchandait pas son approbation, (6) du moins sur celle des bourgeois, dont une importante fraction, celle des « zélateurs », obéissant aux suggestions du syndic Trembley, se déclarait ouvertement hostile à la France, soit en éliminant des Conseils ceux qui, tels le procureur général Lect, marquaient de l'attachement à cette puissance, soit en recherchant les occasions de nuire à ses intérêts (7) Mais, à cette époque encore, Louis XIV était si peu enclin à desservir ceux de la petite république, qu'il prescrivait à son ambassadeur à Turin, le marquis d'Arcy-Martel, d'engager Victor-Amédée à les ménager. (8) Il fallut la rupture franco piémontaise pour

(1) *Le roi à Amelot.* Versailles, 9 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 206.

(2) *Coxe à Govone.* Berne, 15 mars 1691. loc. cit.

(3) *Berne à Genève.* 5/15 juin 1690. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3855*. — *Bouhereau à Warre.* Berne, 18/28 octobre 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI (1689—1690). — *Amelot au roi.* Bade, 15 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 368. — „Hierop geliefde de Heer Burgermeester my te antwoorden, dat men voor Geneva so goeden sorge, als voor sich selfs soude dragen.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „Geneva de sleutel van Switserlandt.“ Van Aitzema. Vervolg. van Saaken van Staat (1677—1687) *F.* 9.

(4) *Amelot à Genève.* Bade, 28 janvier 1689. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3839*.

(5) *Berne à Genève.* 10/20 avril 1690. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3855*.

(6) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 1er et 4 février, 6 juin 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 195, 216, 342.

(7) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 24 janvier, 14 février, 22 août 1690 et 5 juin 1691. Aff. Etr. Genève. VIII. 41, 65, 357; IX. 343; *à Louvois.* Genève, 22 juillet 1690. Arch. Guerre. MII. 115.

(8) *Arcy au roi.* Turin, 14 janvier 1690. Aff. Etr. Turin. XCIII. 14. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 2 décembre, Marly, 16 décembre 1690. Aff. Etr. Genève. V. 357, 369.

que les choses changeassent de face.[1] Longtemps contenues, les passions populaires éclatèrent enfin avec violence, et le magistrat, entraîné par elles, ne réussit qu'avec peine à en entraver le déchaînement.[2] La situation faite de ce chef à Iberville était très instable. Elle le devint davantage lorsque, en juin 1690, le marquis de Vins établit à l'improviste ses quartiers à Seyssel et que les Conseils de la Seigneurie se virent contraints de lui dépêcher deux de leurs membres pour obtenir une «sauvegarde» qui calmât les inquiétudes de leurs administrés.[3]

On avait prévu à Paris l'«effervescence genevoise» et arrêté des mesures propres à la dissiper ou, à tout le moins, à en atténuer les conséquences. Par suite, dans le temps même où le secrétaire-interprète Vigier se portait de Soleure à Bâle pour y rassurer les autorités de ce canton quant à la nature des travaux militaires exécutés à Huningue,[4] le roi enjoignit à Amelot d'affirmer aux députés du Corps helvétique, qui tous, aussi bien les catholiques que les protestants, lui recommandaient les intérêts de la cité de Calvin, que celle-ci n'avait aucune surprise à redouter de ses armes,[5] et que ces dernières ne seraient jamais employées «au dommage de la liberté suisse»,[6] alors qu'en revanche l'empereur, dans un traité secret, mettait les siennes au service du duc de Savoie afin de faciliter à ce prince la «reconquête» de l'héritage ravi jadis à son ancêtre Charles III.[7] De son côté, Iberville, dont le poste sur les rives du Léman gagnait chaque jour en importance[8], s'attachait à convaincre ses hôtes que son maître ne songeait ni à les asservir, ni à séquestrer leurs biens dans la région d'Evian et de Thonon,[9] et que, en admettant même qu'un tel dessein eût germé dans son esprit, la complexité des entre-

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 23 mai 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 178.

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 7 septembre 1691. Aff. Etr. Genève. X. 69.

(3) *Vins à Louvois.* Châtillon-en-Michaille, 13 avril 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 205. — *Instructions à Noble J.-J. de La Rive, ancien syndic, député à Mr le marquis de Vins.* 21 juin/1er juillet 1690. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3860.* — *Lettres de sauvegarde en faveur de Messrs de Genève et de son territoire, données par le marquis de Vins, commandant pour le roy en Bresse.* Seyssel, 3 juillet 1690. *Ibid.* — *Iberville à Louvois.* Genève, 29 août 1690. Arch. Guerre. CMXCVI. 113.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 18 février 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 75. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 7 mars 1691. *Ibid.* XC. 262. — St-Arch. Basel. Rathsprotokoll. LXI. 134 (4./14. Februar 1691).

(5) Mercure historique et politique (La Haye, 1690). t. IX. 272.

(6) „L'exemple du duc de Savoye, qui lui est échappé dans le temps qu'il croyoit de le bien tenir, lui apprend comme il doit se conduire envers ses anciens alliez." Mercure historique et politique (La Haye, 1690). t. IX. 65

(7) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 2 mai 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 155. — *Le roi à Amelot.* Marly, 23 juin; Versailles, 15 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 187, 233. — *Amelot aux XIII cantons.* Bade, 9 septembre 1690. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3865.* — *Iberville à Louvois.* Genève, 13 octobre 1690. Arch. Guerre. CMXCVI. 136. — *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 10/20 October 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Marly, 3 novembre; Versailles, 8 décembre 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 83, 117. — *Louvois à Iberville.* Versailles, 11 décembre 1690. Arch. Guerre. CMXXXII. 350.

(8) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 16 juin 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 201. — *Louvois à Iberville.* Versailles, 26 juin 1690. Arch. Guerre. MVI. 139.

(9) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 16 et 26 juin 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 216, 238. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Marly, 23 juin 1690. *Ibid.* VIII. 213.

prises diverses où il était engagé se fût opposée à ce qu'il l'exécutât. (1) Allant plus loin encore, il entretenait plutôt qu'il ne décourageait leur espoir de profiter de la détresse du souverain du Piémont pour proposer à celui-ci de lui acheter, avec l'approbation du roi Très-Chrétien, sinon avec celle des Etats catholiques des Ligues, (2) le Genevois et le Chablais, sur lesquels les Bernois jetaient eux aussi des yeux de convoitise, (3) car cette opération, menée à bien, eût permis à Victor-Amédée d'acquitter les soldes arriérées de ses troupes. (4)

En fait, ni dans les cantons occidentaux, ni à Genève, on ne se rendait un compte exact des mobiles politiques qui avaient contraint en quelque sorte Louis XIV à envahir le Piémont et la Savoie, et cela à seule fin que les Alliés ne prissent pied dans ces deux provinces et ne pénétrassent en Dauphiné, le jour où les armes impériales auraient enlevé le réduit d'Huningue. (5) Dès février 1690, soit plus de trois mois avant la rupture entre Paris et Turin, Iberville «voyait clairement que l'inquiétude augmentait» au lieu de sa résidence. (6) En avril, le marquis de Vins, commandant en Bresse, reconnaissait tout le premier que «Messrs de Genève craignoient fort qu'on ne les prît», opinion corroborée au reste par l'avis, qu'appréhendant un siège, les autorités se préparaient à rendre inexpugnable l'enceinte de la cité. (7)

Au bout d'un mois, à dire vrai, ces alarmes se dissipèrent comme par enchantement. L'explication donnée de ce subit revirement paraissait très plausible en soi. Dans l'intervalle, en effet, le roi Très-Chrétien avait ouvert les hostilités contre Victor-Amédée. L'accession, longtemps incertaine (8), de celui-ci à la grande coalition formée contre celui-là ne devait-elle pas faire pencher la balance en faveur des Alliés et hâter par suite la conclusion de la paix? (9) Or, le voisinage de la Savoie était beaucoup moins redoutable pour Genève

---

(1) *Iberville à Amelot.* Genève, 19 avril 1690. Aff. Etr. Genève. VII. 85; *à Colbert de Croissy.* Genève, 26 avril 1690. *Ibid.* VIII. 146.

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 4 juillet 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 253.

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 25 août 1690, 28 décembre 1691. Aff. Etr. Genève. VIII. 367; X. 251.

(4) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 29 juin 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 229. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 30 juin 1690, 25 août 1691. *Ibid.* VIII. 244, 367. — *Amelot au roi.* Bade, 4 juillet 1690. *Ibid.* XCII. 10.

(5) *Colbert de Croissy à Iberville.* Marly, 23 juin 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 213. — „C'est par ces endroits (le Dauphiné) qu'il faut mettre le feu dans les entrailles de la beste." *H. Arnault [Arnaud] à Valkenier.* Genève, 16/26 décembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(6) „Je voy clairement que l'inquiétude augmente icy." *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 21 et 28 février 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 72, 78.

(7) *Vins à Louvois.* Châtillon-en-Michaille, 21 avril 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 222. — *Iberville à Louvois.* Genève, 12 juin 1690. Aff. Etr. Genève. VII. 130. — *Additional Instructions from the King (William III) to Mr Philibert Herwart etc.* Whitehall, 23 October/2 November 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(8) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 octobre/5 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(9) Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia. t. III. — Solar de la Marguerite. Traités publics de la royale maison de Savoie. t. II. 144. — O. Klopp. op. cit. IV. 443.

que celui de la France, dès l'instant surtout que la protection anglo-batave, acquise de longue date à la petite république, ne pouvait manquer de s'exercer à son profit à Turin. (1) Par malheur, le corps de bourgeoisie de cette dernière, toujours violent dans la manifestation de ses sympathies et de ses antipathies, n'estima pas avoir à dissimuler davantage les unes et les autres. Iberville se plaignit d'être bafoué. (2) Les recruteurs pour le service ducal ne se firent pas faute d'opérer à leur aise sur les terres de la Seigneurie, où ils ne trouvèrent d'ailleurs à lever le plus souvent que des enfants de quatorze à quinze ans. (3) Aussi bien les Syndics et Conseils et leurs administrés se préparaient un dur réveil. L'annonce de la victoire de Catinat à la Staffarde et du séjour prolongé de Saint-Ruhe et de ses troupes à La Roche renouvela leurs alarmes, en même temps qu'elle les rendit plus circonspects. (4) Au début de juin, ils avaient accueilli avec empressement les sujets de Victor-Amédée fuyant l'invasion étrangère et dont plusieurs se hâtèrent au reste d'accepter du service en France. (5) La crainte de représailles des armes royales les engagea presque aussitôt à restreindre leur hospitalité dans de notables proportions. (6) Iberville, que ses amis Cambiague et Micheli du Crest ou les espions à sa solde, tel le « magistrat » Du Puy, tenaient au courant des délibérations les plus secrètes du gouvernement de la Seigneurie, (7) apprit d'eux dans la seconde quinzaine d'août que le Conseil des LX, réuni extraordinairement, envisageait la situation tant intérieure qu'extérieure sous les plus sombres couleurs, mais qu'il eût suffi pour dissiper ses inquiétudes que le roi, suivant l'exemple donné par son prédécesseur en 1630, consentît à rétablir la traite

---

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 21 février et 20 août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 72, 347. — *Elisabeth, reine d'Angleterre aux XIII cantons.* Greenwich, 18 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 20 et 25 août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 347, 367. — Arch. d'Etat Genève. France. II (1651—1690). p. 856.

(3) (Levée du capitaine Rocca.) — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 7/17 avril 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 7 juillet (et non juin) 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 259. — *Paul Lescot à Turettini.* 9/19 juin 1691. Lettres adressées à J.-A. Turettini (éd. Budé). II. 212.

(4) *Nouvelles de Genève.* 20 août; *de Paris* 29 octobre 1690. ap. Gazette d'Amsterdam du 4 septembre 1690. p. 182 et 265. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 25 avril 1690. loc. cit. — „C'est une chose grave qu'une ville qui se conduit mal veuille suggérer au roy des lois sur la manière dont Sa Mté usera à l'esgard d'un pays ennemy.“ *Louvois à Iberville.* Versailles, 25 août 1690. Arch. Guerre. CMXXV. 271. — *Genève à Berne.* 15/25 août 1690. St-Arch. Bern. Genffbuch *C.* 395. — Mercure historique et politique (La Haye, 1690). t. IX. 270. — D. Carutti. op. cit. III. 191.

(5) *Iberville à Louvois.* Genève, 12 et 21 juin 1690. Aff. Etr. Genève. VII. 130; Arch. Guerre CMXCVI. 63.

(6) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 5 juin, 31 juillet, 2 octobre 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 343; X. 21, 96.

(7) *Iberville à Louvois.* Genève, 18 avril 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 96. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 21 décembre 1690. *Ibid.* IX. 132. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 4 février 1691. *Ibid.* IX. 212. — „On a juré icy sa perte (du Sr Du Puy).“ *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 22 juin 1691. *Ibid.* IX. 358. — *Callières à Matignon.* Paris, 21 mai 1695. Arch. Monaco. Succession de Neuchâtel (Papiers de Matignon).

des blés en leur faveur, à retirer ses troupes des bailliages de Ternier et de Gaillard et à n'en laisser que fort peu dans le Chablais. ([1])

Iberville avait cru pouvoir assumer la tâche de transmettre à Paris, en l'appuyant de sa recommandation, la triple requête genevoise. ([2]) Il en fut sévèrement blâmé. ([3]) Les blés du Chablais étaient indispensables à l'entretien des troupes royales. De surcroît, la sûreté de celles-ci exigeait que partie d'entre elles fussent logées à proximité du Léman, vers lequel convergeaient les secours réclamés par le duc de Savoie et acheminés de Suisse et d'Allemagne en Piémont. ([4]) Aussitôt des bruits extrêmement alarmants circulèrent à nouveau et prirent d'autant plus de consistance que le résident confiait à qui voulait l'entendre que, le cas échéant, la conquête de Genève ne serait pour son maître « qu'un jeu d'enfant ». ([5]) Estimant leur sécurité personnelle menacée, nombre de réfugiés français et piémontais, établis dans le pays de Vaud, gagnèrent en hâte la Suisse orientale, d'où quelques-uns franchirent le Rhin. ([6]) A Genève même, l'opinion que la ville était à la veille de subir un siège rencontrait peu de contradicteurs. ([7]) Elle était entretenue par les magistrats des cantons protestants, intéressés à ce que leurs protégés de la pointe du Léman se gardassent contre toute surprise. ([8]) A les entendre, en effet, Louis XIV, son dessein une fois accompli, se fût refusé à évacuer la Savoie et le Chablais et eût fait de la cité de Calvin l'une des places fortes les plus formidables de

---

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 20 août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 347. — *Amelot au roi.* Bade, 6 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 283. — *Iberville à Louvois.* Genève, 13 octobre 1690. Arch. Guerre. CMXCVI. 136. — *A Iberville: Colbert de Croissy.* Marly, 3 novembre; Versailles, 8 décembre; *Louvois.* Versailles, 11 décembre 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 83, 117; Arch. Guerre. CMXXXII. 350.

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 12 septembre 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 26.

(3) *Ibid.* — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 20 août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 347. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Marly, 31 août 1690. *Ibid.* VIII. 377. — *Louvois à Iberville.* Marly, 31 août 1690. Arch. Guerre. CMXXV. 444.

(4) *Nouvelles de Turin* du 3 juin 1690. Gazette d'Amsterdam du 26 juin *1690.* — *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 14/24 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Immich. Geschichte des Europæischen Staatensystems. 1660—1789. p. 146. — O. Klopp. Der Fall des Hauses Stuart. V. 174.

(5) „La prise de Genève en l'estat qu'elle est seroit une chose très aisée.“ *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 20 août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 347.

(6) *Iberville à Louvois.* Genève, 5 décembre 1690. Arch. Guerre. CMXCVI. 160. — *La diète d'Aarau au duc de Savoie; à l'électeur de Brandebourg.* 18/28 décembre 1690. Rijksarchief La Haye. St Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Eidg. Absch. VI² *A.* 378 (Aarau, 26. Dezember 1690).

(7) *Iberville à Amelot.* Genève, 19 avril 1690. Aff. Etr. Genève. VII. 85. — *Berne à Genève.* 5/15 juin 1690. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° 3855. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 18 août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 332 — *Iberville à Louvois.* Genève, 29 août 1690. Arch. Guerre. CMXCVI. 113. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19/29 octobre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Additional Instructions from the King to Mr Philibert Herwart etc.* Whitehall, 23 October/2 November 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(8) „Ceste arrivée imprévue nous donne matière avec raison d'appréhender qu'il n'y ait parmi eux quelques misérables papistes.“ *Berne à Genève.* 21/31 janvier 1690. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° 3855. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 18 et 20 août, 8 septembre 1690, 14 août 1691. Aff. Etr. Genève. VIII. 332, 347; IX. 20; X. 41. — *Berne à Zurich.* 21/31 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 231.

l'Europe.[1] Au sentiment des Confédérés de la nouvelle croyance, ou d'une partie d'entre eux, sentiment déjà exprimé à l'époque de Tambonneau,[2] il n'existait qu'un remède à cette situation presque désespérée, à savoir l'installation permanente ou momentanée d'une garnison helvétique sur les terres de la Seigneurie.[3] Tel fut du moins l'avis que le gouvernement de Berne fit tenir par l'un de ses membres, Daniel Imhof, à celui de Genève, auquel il reprochait de se laisser « endormir » par les déclarations rassurantes du résident français.[4] Or, en dépit des instances réitérées de cet envoyé du plus puissant des cantons, les Conseils de la petite république entendaient ne recourir qu'à la dernière extrémité à l'aide militaire des Etats protestants des Ligues.[5] Il y avait à cela deux raisons principales: l'une d'ordre politique, l'autre d'ordre économique. La première concernait Berne; la seconde Zurich.

Arrogants à l'égard des faibles dont ils convoitaient les dépouilles,[6] qu'il s'agît de Neuchâtel, de Soleure, de Fribourg, de l'évêché de Bâle, de Lucerne ou du Valais, les Bernois « regardaient de haut » leurs voisins de Genève et n'apportaient aucun esprit de conciliation dans leurs relations de frontières avec eux.[7] La rupture franco-piémontaise et l'aggravation subite du péril suspendu sur la cité de Calvin allaient-elles leur fournir une occasion nouvelle de pêcher en eau trouble et de s'avantager au détriment d'autrui, ainsi que le redoutaient Amelot et Iberville?[8] Celui-ci avait réussi à faire différer le départ pour la Suisse des députés que ses hôtes s'apprêtaient à y dépêcher.[9]

(1) *Coxe to the Secretary of State.* Berne, Saturday 20/30 September 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 18 septembre 1691. Aff. Etr. Genève. X. 80.

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 15 décembre 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXXI. 70.

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 25 août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 367; 14 août 1691. *Ibid.* X. 44. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 21 et 25 août 1690. loc. cit. — „... Per invigilare sopra gl'andamenti di quel magistrato (di Geneva) che non è totalmente immune di sospetto di esser infetto di qualche ben secreta intelligenza con la Francia." *Govone al duca di Savoia.* Aarau, 24 agosto 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Berne à Zurich.* 21/31 août 1690. loc. cit. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 7 septembre; Fontainebleau, 13 et 25 octobre 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 12, 54, 77.

(5) *Genève à Berne.* 15/25 août 1690. St-Arch. Bern. Genffbuch C. 395. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 1er septembre 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 6. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 7 septembre 1690. *Ibid.* IX. 12. — „... Sulks ik met groote verwonderinge gehoort hebbe hoe dat daan sommige van de voornaamste Regenten het interest van Vrankrijk tot nadeel van haar eygen Vaderland secondeerden." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Govone a Buttigliera.* Lucerna, 10 dicembre 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX.

(6) *Iberville à Louvois.* Genève, 29 août 1690. Arch. Guerre. CMXCVI. 113: *à Colbert de Croissy.* Genève, 1er septembre 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 6.

(7) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 16 juin, 1er septembre 1690. loc. cit. — *Iberville à Louvois.* Genève, 29 août 1690. loc. cit. — *D. Hess au secrétaire d'Etat Gautier à Genève.* Zurich, 11 juin 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. 3872.

(8) „Il sera bien difficile qu'ils ne tombent à la fin dans les pièges que le canton de Berne tend à leur liberté." *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 8 novembre 1690, 14 août 1691. Aff. Etr. Genève, IX. 89; X. 44.

(9) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 25 août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 367.

La présence et les intrigues d'Imhof suffisaient à absorber toute son attention. (1) A Paris, comme à Genève, on n'était pas éloigné d'admettre que, si les autorités de cette dernière ville commettaient l'imprudence d'introduire dans son enceinte une garnison « purement bernoise », elles ne parviendraient jamais dans la suite à en obtenir le retrait bénévole. (2) Or, l'envoyé suisse cachait à peine son jeu et ne cherchait pas à dissimuler les desseins politiques poursuivis par ses supérieurs. A l'en croire, en refusant les secours militaires que lui offraient gracieusement ses protecteurs, Genève s'exposait au risque de subir le sort de Strasbourg. (3) Ce qu'il taisait, en revanche, c'est que si, dans le *Mittelland*, on exagérait la gravité du péril suspendu sur la région du Léman, c'était avec l'espoir de convaincre le cabinet de Londres de l'opportunité de ne point se servir ailleurs qu'aux Ligues des quelques troupes, qu'en dépit des obstacles semés sur sa route, Coxe parvenait à lever dans les cantons protestants. (4) Les ambitions bernoises semblaient au reste insatiables. Ne tendaient-elles pas à exiger du roi Très-Chrétien la neutralisation des bailliages de Ternier et de Gaillard et l'autorisation pour les maîtres du pays de Vaud d'occuper le Chablais jusqu'à la conclusion de la paix ? (5) La tâche dévolue au résident français était dès lors toute tracée. Aussi bien ses adjurations ne furent pas étrangères à la décision que prirent les Conseils de la Seigneurie de résister dans la mesure du possible aux sollicitations des magistrats du plus puissant des Etats confédérés. (6) Pour cette fois, le coup monté par ceux-ci contre ceux-là était failli ou, du moins, faisait long feu. En butte à la réprobation des Suisses de l'ancienne et de la nouvelle croyance, dont les habitudes de procrastination s'accommodaient mal de leur politique aventureuse ; (7) exposés aux reproches du *Vorort*, que sa prudence coutumière poussait à ne donner aucune prise aux représailles du Louvre et à ne point imposer aux Genevois

---

(1) *Iberville à Louvois.* Genève, 5 septembre 1690. Arch. Guerre. CMXCVI. 117. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 7 septembre 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 12.

(2) „Si la dite ville (Genève) demande du secours aux cantons . . . elle en sera assez punie.“ *Louvois à Iberville.* Versailles, 25 août 1690. Arch. Guerre. CMXXV. 271. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 1er septembre et 31 octobre 1690. loc. cit. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 28 novembre 1691. Aff. Etr. Genève. X. 168. — „Messrs de Berne craignent fort pour Genève et voudroient y envoyer tout le monde qui seroit nécessaire pour une bonne garnison, que cette ville là répugne d'accepter par la défiance qu'elle en conçoit.“ *Govone a Buttigliera.* Lucerna, 10 e 13 dicembre 1691. loc. cit.

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 25 août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 367. — „Mr Coxe m'écrit : Vous ne devez pas estre surpris que Mrs de Berne pressent davantage sur le secours de Genève que ceux de Genève même. On voit icy le péril et on le craint ; au lieu qu'à Genève on le voit approcher avec joye.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 28 novembre 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 111.

(5) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 20 et 25 août 1690. loc. cit.

(6) *Louvois à Iberville.* Versailles, 29 août 1690. Arch. Guerre. CMXXV. 393. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 1er septembre 1690. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 13 décembre 1690. loc. cit.

(7) *Amelot au roi.* Bade, 6 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 283.

une assistance que ceux-ci jugeaient prématurée;(1) découragés par l'annonce des revers qu'éprouvaient les armes impériales en Hongrie,(2) par l'abandon des projets autrichiens sur l'Alsace et la Franche-Comté et par la constatation de l'incapacité où ils se trouvaient eux-mêmes d'entamer une guerre offensive,(3) les Bernois se replièrent en bon ordre.(4) « Ils feront tout le pis qu'ils pour-« ront, écrivait Iberville à Colbert de Croissy, mais seront dans l'impuissance « de faire aucun autre mal. »(5) Il y avait certes une part de vérité dans cette affirmation. Néanmoins leur ténacité était légendaire. Le maintien d'Imhof à Genève et les « lettres obscures » reçues de ses supérieurs prouvaient surabondamment qu'à Berne on ne considérait point la partie comme perdue.(6)

En plus de la raison politique, il y avait, on l'a dit, une raison économique à la répugnance qu'éprouvait le gouvernement de la république du Léman à recourir à l'assistance militaire des deux grands cantons protestants. Aux termes du traité de 1584, lequel consacrait son adhésion à la « comprotection » de Genève, Zurich eût été en droit d'exiger que les troupes acheminées par elle au secours de cette ville y pénétrassent « tambour battant et mesches allumées », ce qui eût produit un effet déplorable à Paris, et que leur entretien fût supporté par moitié par les autorités de la Seigneurie.(7) Or, celles-ci faisaient observer, non sans raison, que, du vivant de Henri III, seul l'intérêt confessionnel avait induit le *Vorort* à se solidariser avec les défenseurs de la cité de Calvin; qu'à cette époque la Savoie et non pas la France constituait un danger pour les cantons; qu'entre-temps cette dernière puissance s'était emparée de l'Alsace, de la Franche-Comté et du Bugey, provinces limitrophes de la Suisse; que dès lors Zurich et Berne avaient autant d'avantage que Genève au maintien de l'indépendance de cette ville et que par suite

(1) Eidg. Absch. VI² *A.* 366 (Bern, 3. Oktober 1690): 374 (Baden evangel., 7. November 1690). — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 31 octobre 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 85. — „Voor dry dagen schreeb my de Heer Coxe weder in dese termen: Vous ne devez pas être surpris que Messrs de Berne pressent davantage sur le secours de Genève que ceux de Genève même. On voit icy le péril et on le craint, au lieu qu'à Genève on le voit approcher avec joye. Je ne parle pas de tout le monde, ny surtout du peuple, mais je vous asseure que plus de deux tiers du magistrat sont entièrement françois, soit d'inclination, soit d'intérest ..." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 novembre et 4 décembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — Joos. Die Politische Stellung Genfs zu Frankreich und zu Bern und Zürich. 1690—1697 (Teufen, 1906). — *contra: Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 16 octobre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(2) *Le roi à Amelot.* Versailles, 2 et 15 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 230, 233. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 14 novembre 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 98. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 15 novembre 1690. *Ibid.* IX. 96.

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 28 novembre et 19 décembre 1690. loc. cit.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 26 septembre 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 44.

(5) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 28 novembre 1690. loc. cit.

(6) *Iberville à Louvois.* Genève, 5 septembre 1690. Arch. Guerre. CMXCVI. 117. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 7 septembre 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 12. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 3 octobre 1690. *Ibid.* IX. 19. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 13 décembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 240.

(7) *Genève à Zurich.* 9/19 décembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Eidg. Absch. VI² *A.* 374 *f.*

certaines clauses du traité de 1584 étaient à modifier à son profit. (1) Berne abonda d'autant plus aisément dans cette opinion que ce lui devait être un prétexte de renouveler sa tentative d'occupation du territoire de la petite république. (2)

Plus résolus que jamais à triompher de la résistance passive des magistrats genevois à l'exécution de leurs desseins, (3) les gouvernants du *Mittelland* réussirent à provoquer de la part de ceux du *Vorort* un complément d'examen de la question qui les préoccupait les uns et les autres. (4) Tout en conservant des préventions contre l'acheminement précipité de troupes des deux cantons vers la pointe occidentale du Léman, Zurich consentit à suivre l'exemple de Berne et à se faire représenter à une conférence qui se tint au pied du Salève du 11 au 21 octobre. (5) Le résultat de celle-ci remplit de satisfaction les maîtres du pays de Vaud. Conseiller militaire des autorités de la Seigneurie, le colonel Oberkan estimait que l'entrée de douze cents hommes dans l'enceinte de la ville suffirait à la mettre à couvert d'une surprise. (6) On recourut à un moyen terme, puisque aussi bien l'on décida d'y installer une garnison suisse de six cents hommes, composée de quatre cents Bernois et de deux cents Zuricois. (7) Ce n'était pas à dire toutefois que, sur les bords de la Limmat,

---

(1) *Genève à Zurich.* 21 novembre/1er décembre, 9/19 décembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Genève à Berne.* 9/19 décembre 1690. St-Arch. Bern. Genffbuch *D.* 21.

(2) *Genève à Berne.* 9/19 décembre 1690. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 374*f* (Baden evangel., 7. November 1690).

(3) „Genève est menacée d'un dernier malheur. Elle en fait assez pour montrer qu'elle le craint; mais elle n'en fait pas assez pour s'en garantir. Si elle ne le craignoit pas, elle n'auroit pas une garnison de 400 hommes, et, si elle vouloit s'en garantir, elle la demanderoit plus forte, et elle feroit bien d'autres choses." ... „Les choses prennent aujourd'hui un train où elle voit approcher manifestement la perte de ses dîmes, celle de sa religion et celle de sa liberté, mais elle ne fait rien que tâcher de sauver un peu les apparences ... Elle n'a point d'autre peur que celle de désobliger la France, qui lui fait les mêmes protestations qu'elle faisoit à Strasbourg et aux autres places dont elle s'est rendue maitresse ... Il faut donc leur dire qu'ils ne seront pas plustost à la France que les voylà la crainte des Suisses, l'aversion des alliés, l'indignation des protestans, la dupe des catholiques, l'horreur de leurs compatriotes et le mépris de toute la terre ... Il faut que les chefs de cette république s'attendent à devenir eux-mêmes les persécuteurs de leur religion ... Pour éviter une guerre qu'on ne leur fera jamais, s'ils ne manquent pas à eux-mesmes, ils s'en attireront une qu'on ne sauroit manquer de leur faire ... Qu'ils ne s'y flattent point. On ne sauroit absolument les laisser à la France ... La prise de Genève par les Français forcera les cantons à se déclarer pour les Alliés contre la France." *Memorandum concerning Geneva.* 15 novembre 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VIII.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 10 octobre et 12 décembre 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 56, 126. — Eidg. Absch. VI² *A.* 366 (Bern, 3. Oktober 1690).

(5) *Résultat des conférences tenues dans la ville de Genève entre les Srs députés des trois villes alliées, Zurich, Berne et Genève, les 2, 4, 7, 9 et 11 octobre* (v. s.) *1690.* St-Arch. Bern. Genffbuch *D.* 452; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 10 octobre; *à Louvois.* 25 décembre 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 56; Arch. Guerre. CMXCVI. 167. — Eidg. Absch. VI² *A.* 367.

(6) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 22 août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 357; *à Louvois.* Genève, 20 octobre 1690. Arch. Guerre. CMXCVI. 138.

(7) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 22 août, 20 et 21 octobre, 12 décembre 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 357; IX. 70, 79, 126. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 16/26 et 19/29 octobre, 7 décembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Amelot au roi.* Soleure, 10 décembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 399. — *Genève à Zurich.* 9/19 décembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Iberville à Louvois.* Genève, 26 décembre 1690. Arch. Guerre. CMXCVI. 167. — Eidg. Absch. VI² *A.* 375 *a* (Zürich, 2.—4. Dezember 1690).

l'initiative de Willading et autres dirigeants de la politique dans le *Mittelland* rencontrât grande faveur. (1) Au contraire. La répugnance du *Vorort* à s'engager dans une aventure dont les suites l'inquiétaient se manifesta au cours d'une conférence des deux cités évangéliques, le 2 novembre, puis à Bade le 7 du même mois. (2) Il fallut pour en avoir raison, dans les premiers jours de décembre, que Berne insistât de façon particulière sur le péril à quoi se trouvaient exposés ses bailliages romands. (3)

De Paris, on suivait avec une attention soutenue les démarches bernoises dans la région du Léman. L'espoir subsistait chez Louis XIV et ses ministres que, plaçant en parallèle les avantages certains de la protection « désintéressée » du gouvernement royal et les dangers avérés de l'intrusion des cantons protestants dans leurs affaires intérieures, les Genevois opteraient en fin de compte pour la première et se mettraient ainsi à couvert des convoitises helvétiques et piémontaises. (4) Lorsqu'il ne fut plus permis de douter de l'inanité d'une telle attente, (5) le monarque français ne sut dissimuler un accès d'humeur et répondit avec dureté à une nouvelle requête de la Seigneurie relative à la trop grande proximité des armées belligérantes de sa frontière. Mais il se reprit presque aussitôt, car, dès les derniers jours d'août, Colbert de Croissy avisait les autorités de la cité de Calvin que, « à l'esgard du roy, « elles ne devoient pas craindre que ce qu'elles feroient pour leur conservation « leur pût attirer son ressentiment ». (6)

Rapprochement entre Berne et le gouvernement de Turin. — Projet de « cantonnement » simultané de Genève et de l'évêché de Bâle. — Son échec. — Valkenier et les « prétendues transgressions dans le service » imposées aux troupes suisses à la solde de France. — Amelot se dit rassuré à cet égard. — Les ministres des puissances alliées travaillent sous main à aggraver à Bâle des dissensions intestines que l'ambassadeur français s'emploie ouvertement à apaiser. — Critiques inoppor-

(1) *Iberville à Louvois.* Genève, 26 décembre 1690. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 368 (Bern, 2. November 1690).

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 24 juin 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 433. — Eidg. Absch. VI² *A.* 366, 368.

(3) *Berne à Genève.* 10/20 avril 1690. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3855.* — *Dachselhoffer d'Huningue (recte: d'Utzingen) à Coxe.* Berne, 23 août/2 septembre 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — *Amelot au roi.* Soleure, 10 et 17 décembre 1690. loc. cit. — *Emmanuel Wurstemberger an Bern.* Yfferten (Yverdon), 13./23. Dezember 1690. St-Arch. Bern. Genffbuch *D.* 45. — *Copia Instructions nach Lucern (26 dezembris s. v. 1690) in Ansehen der negotiation des Pays de Vaud.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Aarau, 30 décembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7872.

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 6 septembre et 13 décembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 217, 240. — *Iberville à Louvois.* Genève, 15 septembre 1690. Arch. Guerre. CMXCVI. 122.

(5) *Le roi à Amelot.* Marly, 15 septembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 218.

(6) *Genève à Berne.* 19/29 août, 22 août/1er septembre 1690. St-Arch. Bern. Genffbuch *C.* 441. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 4 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 223.

tunes adressées de Londres aux autorités de Genève. — Dessein de Guillaume III d'accréditer auprès de ces dernières un ministre en la personne de Philibert d'Herwarth, baron d'Huningue. — Arrivée de celui-ci dans la cité de Calvin. — Echec de sa tentative de faire accepter au premier syndic ses lettres de créance. — Efficace intervention d'Iberville. — Départ d'Herwarth pour Berne. — Habileté déployée par le résident français en cette conjoncture.

XX. Encore que, durant un siècle et demi, leurs relations eussent été empreintes d'une très tenace et réciproque défiance, (1) les gouvernements de Turin et de Berne s'étaient rapprochés au cours des dernières années. (2) Au printemps de 1691, l'accord était complet entre eux sur la question essentielle de la nécessité du maintien de l'indépendance de Genève, car l'aggravation de l'emprise française sur cette ville eût constitué, pour l'un comme pour l'autre, une irréparable catastrophe. (3) Aussi bien, pendant son plus récent séjour au pied du Gurten, Govone avait donné en quelque sorte carte blanche à ses hôtes pour les inciter à détourner ce commun péril, devenu particulièrement pressant ensuite de la retraite de l'agent que les Provinces-Unies entretenaient à Genève, agent qui jusqu'alors servait de trait d'union entre les diverses catégories de religionnaires, facilitait leurs conciliabules clandestins ou leurs relations avec les huguenots du Vivarais et du Dauphiné et favorisait le passage en Piémont des contingents levés par les marquis d'Arzeliers, de Miremont et de Montbrun ou par le ministre Arnaud, promu colonel d'un régiment de Vaudois des Vallées. (4)

La diversité et la complexité des intérêts politiques engagés en Helvétie rendaient en somme malaisée l'adoption d'un plan de campagne commun à tous les membres de la coalition anti-française dans ce pays. Par suite ceux-ci se répartirent les rôles en tenant compte du degré d'influence dont chacun d'eux était en mesure d'user dans tel ou tel canton. Govone et Valkenier se

---

(1) D. Carutti. op. cit. III. 167.

(2) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 11/21 juin 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(3) „Certo è che li Bernesi non sarebbero lontani di prendere anche risoluzioni violente per diffesa della Savoia." *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 24 agosto, 12 ottobre 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Aarau, 30 décembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 25 febbraio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(4) „Riceverete la presente dalle mani del ministro Arnaud, il quale si porta ne'Svizzeri per procurare d'attuare le speranze che se gli danno di potervi unire un numero di qualche momento di soldati riffugiati per accrescere quello che già è in queste parti." *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 4 settembre 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Amelot au roi.* Bade, 27 septembre, Soleure, 18 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 246, 304. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 16/26 octobre 1690, 23 et 30 avril et 4 juin 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 28 gennaio, 28 marzo 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX; *al duca di Savoia.* 8 febbraio 1691. loc. cit. — *Montbrun à Govone.* Zurich, 10 avril 1691. *Ibid.* — *Coxe à Govone.* Berne, 19 avril 1691. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXVII. — *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 30 May 1691. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 12 août 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 62.

chargèrent d'aiguillonner Berne, où le crédit de Coxe fléchissait chaque jour davantage, au grand préjudice de la cause des Alliés, (1) puisque aussi bien, en cette conjoncture, l'organisation désormais fort improbable (2) d'une puissante levée « britannique » eût précipité la rupture entre le Louvre et les autorités des cités évangéliques, de plus en plus convaincues que le roi Très-Chrétien méditait à la fois de conquérir Genève et de tirer vengeance de l'attitude hostile des Bernois à son égard. (3) Le ministre de la cour de Turin se mit aussitôt à l'œuvre. Fréquemment ébauché, puis délaissé, le projet qui consistait à « cantonner » la cité de Calvin, c'est-à-dire à en faire un quatorzième Etat confédéré, reprenait vie, (4) combattu avec violence à la vérité par le nonce apostolique à Lucerne, mais non point par l'ambassadeur français. (5) Très en faveur à Fribourg et à Soleure, (6) il l'était moins à Berne, dont il dérangeait les plans à l'endroit de la république du Léman. (7) Cependant, étant donné que les autorités de celle-ci y voyaient leur seule chance de salut pour l'avenir, (8) on eût sans doute consenti dans le « Mittelland » à se ranger à l'avis du duc de Savoie, acquis à sa réalisation. (9) Bien plus, l'on se fût fait fort d'y rallier tous les protestants des Ligues, lesquels, en compensation d'un si précieux avantage, que devait compléter, dans leur pensée, le cantonnement

(1) *Coxe à Govone.* Berne, 10/20 novembre 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Berne, 6 janvier; Zurich, 15 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 19 février 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 237, 314. — „La haine contre Mr Cox (e) ne fait qu'augmenter et les Bernois en parlent avec un extresme mépris. On prend autant de soin de l'éviter que s'il estoit ministre de France." *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 5 mai 1691. *Ibid.* IX. 314.

(2) *Iberville à Colbert de Croissy; à Louvois.* Genève, 9 février 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 231; XI. 54. — *Lodron an den Kaiser.* 12. Februar 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. F. LXI. 113. — *Amelot au roi.* Bade, 13 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 102.

(3) *Emmanuel Wurstemberger an Bern.* Yverdon, 25. November 1690. St-Arch. Bern. Genffbuch C. 405. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 12 décembre 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 126. — *Reyff à Amelot.* Fribourg, 27 décembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCIII. 189. — *Proposition faite devant le Conseil de Berne par Valkenier.* 29 décembre 1690 (v. s.). Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *P. Venier al Senato.* Parigi, 7 febbraio 1691 (2da). Frari. Francia. CLXXXII. n° 245. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 23 avril 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 30 juin, 27 septembre 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 244; IX. 141.

(5) *Amelot au roi.* Bade, 27 septembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 246. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 11 marzo 1691. Arch. di Stato Piemontesi Svizz. Lett. min. XXIX. — *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 1/11 April 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — „Mr Amelot, au quel on en a escrit, a répondu à Mr de Berne que le roy auroit agréable le succez de ce projet." *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 5 juin 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 343.

(6) *Colbert de Croissy à Iberville.* Camp devant Mons, 24 mars 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 270. — *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 1/11 April 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII.

(7) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 20 octobre 1690, 30 janvier, 6 mai, 5 juin, 14 juillet 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 70, 205, 249, 343; X. 16.

(8) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 15 mars 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „Which they cannot in generall but passionately desire as their only rest and finall security." *Coxe to Nottingham.* Berne, 16/26 April 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Spada ad Aste.* Roma, 19 giugno 1692. Correspondance originale d'Aste. t. V. Arch. fédérales à Berne.

(9) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 22 febbraio 1691. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 17 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 137.

de Neuchâtel et la prise en protection explicite du pays de Vaud par le Corps helvétique,(1) eussent accueilli dans le sein de ce dernier l'évêché de Bâle.(2) Par malheur, les « Waldstætten » ne parvenaient pas à convaincre leur allié de Porrentruy de la nécessité de renoncer à sa qualité de prince d'Empire, s'il voulait jouir des privilèges de l'indigénat que ses agents demandaient à la diète de lui conférer.(3) Aussi bien l'obstination du prélat à conserver des relations étroites avec la cour de Vienne,(4) jointe à la prétention de Victor-Amédée de faire étendre à une partie de ses Etats la « garantie » sollicitée au profit des bailliages romands,(5) suffirent à assurer l'échec d'un dessein si propre cependant à donner satisfaction aux Confédérés protestants et aux coreligionnaires de ceux-ci à l'étranger,(6) lesquels comptaient plusieurs milliers des leurs sous la domination de l'évêque, et à conquérir les suffrages des catholiques dont l'Ajoie constituait le boulevard avancé vers le Jura.(7)

Dès lors que le projet de « cantonner » Genève ne semblait pas mûr; dès lors que l'idée d'en hâter l'exécution en favorisant la conclusion d'une alliance particulière entre l'évêque de Bâle, d'une part, Zurich, Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure, d'autre part, se heurtait à d'invincibles obstacles,(8) existait-il des moyens efficaces de dissiper les nuées qui s'amoncelaient toujours plus

(1) *Le roi à Amelot.* Marly, 26 janvier 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 253. — Eidg. Absch. VI² *A.* 371 *d* (Baden, 7. November 1690); 401 *e, f* (Baden evang., März—April 1691). — V. van Berchem. Les alliances de Genève avec les cantons suisses. p. 86.

(2) *Der Bischof zu Basel an die VII Cathol. Orte.* Pruntrutt, 5. Januar 1691. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm) Frantz. Kriege. 1689—1691. n° 332. — *Stæffis-Mollondin an den Bischof zu Basel.* Solothurn, 6. Januar 1691. *Ibid.* n° 333. — „Je crains que les cantons protestans, pour consentir à l'incorporation (de l'évêché de Bâle) ne proposent et demandent les mesmes avantages pour Genève, ce qui rendroit la chose probablement plus difficile.“ *Stæffis-Mollondin an den Bischof zu Basel.* Solothurn, 20. Januar 1691. *Ibid.* n° 341. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 25 gennaio 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXIX. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 8 febbraio 1691. *Ibid.* Nunz. Svizz. LXXXV. — *Instruktion, Gewalt und Befelch auf die Herren Niklaus Taxelhofer, Herrn zu Utzigen, Venneren und Herrn Bernhart von Muralt, beyde des Raths der Stadt Bern und dero verordnete Ehrengesandte auf eine allgemeine ... nacher Baden aussgeschriebene Tagleistung.* 19 Februar/1. März 1691. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *W.* 942. — *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 1/11 April 1691. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 décembre 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 28 octobre 1690; Bade, 13 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XCII. 316; XCIV. 102. — „Je ne vois pas comment l'evesque de Basle peut estre admis dans l'alliance des cantons tant que l'empereur et l'empire, dont il est membre, ne consentiront pas qu'il en sorte.“ *Louvois à Grandvillars.* Versailles, 4 février 1691. Arch. Guerre. MXXIII. 84. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 22 febbraio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 7 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 262. — *Sinner à De Normandie.* Bade, 25 juin 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3872.*

(4) *Der Bischof zu Basel an Lodron.* 3. März 1691. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantz. Kriege. 1689—1691. n° 367. — Eidg. Absch. VI² *A.* 381 *b* (Aarau, 17. Januar 1691); 399 *ll* (Baden, März 1691).

(5) „Ma, se si proporrà la comprensione del paese di Vaux e di Geneva nel Corpo Elvetico, si potrà proporre la garanzia della Savoia per accrescere difficoltà all'intento de' Protestanti e somministrare a cattolici un maggior motivo di non compiacerli.“ *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 13 marzo 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(6) *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 4 marzo 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(7) *Der Bischof zu Basel an die Evangel. Orte.* Pruntrutt, 5. Januar 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Eidg. Absch. VI² *A.* 381 *b.*

(8) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 janvier, 15 février et 29 mars 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

menaçantes à la pointe occidentale du Léman? Les ministres espagnols et autrichiens ne le mettaient pas en doute, pourvu que se produisissent sur le sol même des Ligues de fortes diversions capables de semer le trouble dans les relations de celles-ci avec la France et de détourner pour un temps l'attention de cette puissance de la région du Salève.(1) Avec un redoublement d'âpreté, Casati, qu'appuyait le commissaire impérial, renouvela en conséquence ses plaintes au sujet de la présence de troupes suisses à Lille et à Casale, présence contraire, selon lui, à l'esprit et à la lettre de l'*Union héréditaire* et du traité hispano-helvétique de l'année 1634.(2) Or, les raisons qui s'étaient opposées jusque-là à l'admission de telles doléances par la diète subsistaient en entier. Elles tendaient même à s'aggraver. Fribourg, Soleure et Glaris persistaient dans leur refus de s'y associer.(3) De surcroît, assagi par des conseils qui lui venaient de Zurich, le gouvernement bernois, dont le concours actif eût été cependant indispensable en cette conjoncture, se dérobait à une demande d'audience que sollicitait de lui le ministre hollandais Valkenier et qui, étant donné la nature des propos que s'apprêtait à y développer celui-ci, eût pu entraîner des conséquences incalculables.(4) Si l'on ajoute à cela qu'Amelot ne demeurait pas inactif(5) et protestait par avance contre toute interprétation trop rigoureuse des termes du traité renouvelé en 1663;(6) que ceux des can-

---

(1) *Reply of Thomas Coxe to the deputies of the cantons.* 18/28 March 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Mis. Pap. n° VI.

(2) „Venendo io avvisato con espresso dall'Ecc^mo Sr Governatore di Milano essere entrati in Casale tre regimenti svizzeri, spedisco altresi con espresso questa notitia alle S. S. V. V. acciò... habbiano la bontà di far ritirar immediatamente detti reggimenti da Casale." *Casati agli sei cantoni cattolici.* Coira, 16 giugno 1690. St-Arch. Zürich. Spanien. *A* 216¹ (1587—1739). — *Casati agli VI cantoni cattolici.* 22 ottobre 1690. St-Arch. Luzern. Spanien-Mailand. Territorium; *agli XIII cantoni.* Coira, 28 ottobre 1690. St-Arch. Zürich. Spanien. *A* 216¹ (1587—1759). n° 166. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 20 novembre 1690, 29 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Soleure, 11 février; Bade, 13 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 68, 102. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 21 février 1691. *Ibid.* XC. 260. — *Casati aux XIII cantons.* Coire, 6 mars et 20 juin 1691. St-Arch. Zürich. Spanien. *A* 216¹ (1587—1759).; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Eidg. Absch. VI² *A.* 362 *b* (Baden, 27. September—5. Oktober 1690).

(3) *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 14/24 February 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 11 et 18 mars 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 5 aprile 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — Eidg. Absch. VI² *A.* 394 *c.*

(4) *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 8 febbraio 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV. — „Ik bevinde hoe langer hoe meer met wat vreemde en paradoxe conduite dese Republijk geregeert word en dat het de Waarheyt conform is't geene de Franse Ambassadeur De La Barde voor desen in sijn rapport aan den Koning seyde dat Switserland was een confusio divinitus conservata." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 janvier 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(6) „Il n'y aura aucun différend entre moy et les cantons, tant qu'ils voudront satisfaire à leurs obligations aussy religieusement que je veux conserver de ma part l'alliance que j'ay avec eux." *Le roi à Amelot.* Versailles, 7 décembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 239. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 8 febbraio 1691. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Camp devant Mons, 24 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 266. — „Il est visible que l'article qui porte que les Suisses ne serviront qu'à la défense des places que la France possédoit en 1663 est du caractère de ceux qui ne doivent pas tousjours estre observez." Mercure historique et politique (La Haye, 1691). X. 365.

tons catholiques qui garantissaient à l'Etat de Berne la possession de ses bailliages romands (1) exerçaient une pression sur lui afin de l'empêcher de se déclarer contre le Louvre, (2) on comprendra mieux la tranquille assurance de l'ambassadeur français écrivant à son souverain « qu'il n'y auroit sur le « chapitre des transgressions que du bruit sans beaucoup d'effet ». (3)

Occupés corps et âmes à l'accomplissement de leur œuvre dissolvante, les agents de la cour de Vienne aux Ligues marquèrent, à dire vrai, dans les premières semaines de l'année 1691 des succès appréciables. Un conflit aigu ayant éclaté entre le gouvernement de Bâle et une partie de ses administrés, ils travaillèrent sous main à l'aggraver, (4) aidés dans cette tâche par la nonchalante intervention des autres membres du Corps helvétique, qu'eût dû cependant inquiéter la perspective de voir cette « contagion pernicieuse » se propager sur les terres de chacun d'eux. (5) En réalité, il fallut trois mois et plus aux cantons médiateurs pour ramener un calme relatif au sein de la vieille cité suisse que déchiraient des factions rivales. (6) Ainsi qu'ils y comptaient au reste, l'assistance discrète de l'ambassadeur français ne leur fit pas défaut en cette conjoncture critique. (7)

Qu'il s'agît du « cantonnement » de Genève, des transgressions dans le service imposées aux troupes suisses à la solde du Louvre ou des troubles de Bâle, l'envoyé piémontais, l'ambassadeur espagnol et le commissaire impérial

(1) *F. von Thurn an Lodron.* Skt Gallen, 20. Januar 1691. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 72vo.

(2) *Reyff à Amelot.* Fribourg, 27 décembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCIII. 189. — *Amelot au roi.* Soleure, 19 janvier; Bade, 23 juillet; Soleure, 5 août 1691. *Ibid.* XCIV. 37; XCV. 36, 52. — *Amelot à Bâle.* Soleure, 1er février 1691. St-Arch. Basel. V3 (Orlean'scher Krieg. 1691—1698). — „Le canton de Berne est redevable au roy de la résolution que les cantons catholiques ont prise de mettre le pays de Vaux sous leur protection.“ *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 1er février 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 195. — *Solothurn an Luzern.* 7. Mai 1691. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. *1691.*

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 9 mai 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 162.

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 15 mars 1691; Dammartin, 14 juillet 1692. Aff. Etr. Suisse XC. 264, 394. — *Amelot au roi.* Soleure, 2 juillet 1692. *Ibid.* XCVII. 12. — *contra:* „... also men om reedenen gelooft dat de Fransen door haare Cabale dit vuyr aanblaasen.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 22 janvier et 11 février 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 4 et 25 février, 9 et 28 mars et 27 mai; Bade, 6 juillet 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 63, 81, 91, 144, 215; XCV. 14. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 14 février 1691. *Ibid.* XC. 258. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 22 febbraio 1691. loc. cit. — *Die XII und zugewandten Orthen an Basel.* 4./14. März 1691. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1691. — *Relation envoyée de Basle, le 28e de septembre 1691, au sujet des derniers troubles qui sont arrivez dans cette ville.* Mercure historique et politique (La Haye, 1692). XII. 48. — Tillier. op. cit. IV. 329 sqq. — Eidg. Absch. VI1 *A.* 384—392 (Basel, 11. Februar/12. Mai 1691); 401 *n* (Baden evangel., März—April 1691). — H. Escher. Geschichte der Unruhen in Basel. 1691 (Arch. der histor. Gesellschaft. Zürich II. 161, 329). — Karl Burckhardt. Die Begehren der Basler Bürgerausschüsse im Jahre 1692 (Beiträge zur Geschichte Basels).

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 8 juillet; Zurich, 19 juillet 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 19 luglio 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV. — *Wahrhafte und Gründliche Beschreibung der Missverständnuss und Streitigkeiten so sich in den Jahren 1690 und 1691 zwischen Klein und Grossem Rath und E. E. Bürgerschafft der Statt Basel in dem damal angefangenen Reformationswerck denkwürdiges erhebt und zugetragen.* St-Arch. Basel. *W.* 4. — *Amelot au roi.* Soleure, 21 septembre, 5, 10 et 17 octobre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 184, 205, 217, 229. — „Things at Basil are pretty quiett and the old deposed and the new elected senators there are agreed to serve the State alternatively and by semestre for peace and quietness sake.“ *Thomas Coxe to the Secretary of State.* Berne, 14/24 November 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VIII (1691). — Mercure historique et politique (La Haye, 1694). XVI. 35. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 401 *a.*

(7) *Menati a Spada.* Lucerna, 26 luglio 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV.

n'avaient réussi, ni les uns, ni les autres, à créer sur le sol des Ligues la diversion qu'attendaient avec impatience les gouvernements étrangers intéressés à ce que la cité de Calvin conservât son indépendance, ou, pour mieux dire, à ce qu'elle ne passât pas sous la domination du roi Très-Chrétien. Or, parmi ces derniers, nul plus que celui de Londres ne souhaitait le maintien du *statu quo* sur les rives du Léman. (1) Mais nul aussi ne blâmait avec plus de véhémence et d'injustice que lui les raisons cependant fort claires qui incitaient à la prudence les autorités de la petite république. (2) Nul n'usait à leur endroit de menaces aussi peu déguisées afin de les contraindre à rompre avec l'envahisseur de la Savoie et à faire acte d'adhésion publique à la cause des Alliés. (3)

Vers les derniers jours de l'année 1690, le bruit, déjà répandu quelques mois auparavant, (4) prit consistance à Genève que le roi de la Grande-Bretagne s'apprêtait à y accréditer un ministre en titre, indépendant de celui que ce prince entretenait auprès des cantons protestants. (5) Accueilli avec joie par le peuple, qu'exaspérait depuis dix ans l'exercice du droit de chapelle, tel que le pratiquaient les résidents du roi Très-Chrétien, (6) il éveilla en revanche de sérieuses inquiétudes parmi les magistrats, lorsque ceux-ci furent avisés, d'une part, que le choix de Guillaume III s'était derechef arrêté sur Philibert d'Herwarth, Sr des Marais, baron d'Huningue, (7) personnage naguère encore sujet de Louis XIV, puis émigré dès lors pour cause de religion et, en second lieu, qu'Iberville avait pour instructions «de sortir par une porte d'abord que Mr d'Herwart entrerait par l'autre». (8)

Subitement, en décembre 1690, la nouvelle parvint au pied du Salève qu'un personnage répondant au signalement du baron d'Huningue se trouvait à Saint-Gall, en intention de gagner sans retard la Suisse occidentale. (9) Comme son itinéraire devait l'amener à Zurich et à Berne, les magistrats de la Seigneurie en avisèrent ceux de ces deux villes et les adjurèrent de tenter

(1) *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 20/30 September 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(2) „Par mon advis, nous ne demanderons pas une alliance sur le pied qui nous est proposé, puisqu'outre qu'elle nous seroit fort inutile, n'estant que pendant cette guerre, il n'y auroit rien de plus propre pour nous attirer des douceurs de la France, contre qui on verroit clairement que nous voudrions nous précautionner.“ *De Normandie a [Sinner].* Berne, 25 juin 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3872.*

(3) *Relation des Grafen Nikl. von Lodron an den Kaiser betreffendt die bei löblicher Eydtgenossenschafft geführte Negotiation.* Wien, 12. Juni 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI.

(4) *cf.* p. 226.

(5) *Iberville à Colbert de Croissy et à Louvois.* Genève, 12, 19 et 29 décembre 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 126, 151; Arch. Guerre. CMXCVI. 166.

(6) *Memorandum concerning the reception of Mr d'Herwarth at Geneva.* February 1691. Publ. Rec. Off. London Royal Letters. Switzerland. I (1689—1780).

(7) *Allowance of the expenses of Philibert d'Herwart, esq. resident at Geneva, from 2nd february 1690 to 2nd february 1691.* Whithall, 24 April 1691. Calendar of State Papers. Domestic. 1690—1691. p. 346.

(8) *Ibid.* — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 3 gennaio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 25 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372*; *à Heemskerke.* 18 juillet 1692. *Ibid.*

(9) *Berne à Genève.* 26 décembre 1690/5 janvier 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3855.* — *Memorandum concerning the reception of Mr d'Herwarth at Geneva.* loc. cit.

de le persuader de l'inopportunité de sa venue sur les bords du Léman.(1) Ce fut peine perdue. L'envoyé britannique traversa incognito les terres du *Vorort* et évita de s'ouvrir de ses desseins aux autorités du *Mittelland.*(2) En fait, le 1er janvier, au matin, il atteignit Genève,(3) où il s'aboucha aussitôt avec le syndic Trembley, chef de la faction anti-française et beau-père du pasteur et professeur Antoine Léger, dont l'activité continuait à s'exercer au profit des exilés des vallées vaudoises du Piémont.(4) Conseillé par lui, Herwarth s'abstint durant dix jours de revêtir un caractère officiel et se contenta de rassurer ceux qu'inquiétait l'objet prévu de sa mission.(5) Toutefois, le 11 janvier déjà, il changeait brusquement ses résolutions et prévenait le premier syndic de sa volonté de lui remettre d'urgence ses lettres de créance.(6) A supposer que cette requête se fût produite quelques mois auparavant, alors que la « grande peur » causée par l'approche des armes de Louis XIV battait son plein, les gouvernants de la Seigneurie eussent eu sans doute la main forcée par leurs administrés et se fussent vus contraints de recevoir sur l'heure l'envoyé britannique.(7) Mais les temps étaient changés, et la crainte d'encourir le blâme du roi Très-Chrétien l'emportait sur le désir de plaire au roi d'Angleterre.(8) Réuni sur le champ, le Conseil des LX eut à départager entre quatre suggestions très diverses.(9) La première, la plus radicale, ne tendait à rien moins qu'à l'expulsion du nouvel arrivant, sous le prétexte de se conformer aux stipulations

---

(1) *Genève à Zurich.* 16/26 décembre 1690. St-Arch. Zürich. Genf. 1687—1693. *A* 246 13. — *Genève à Berne.* 16/26, 20/30 décembre 1690. St-Arch. Bern. Genfbuch. X. 1, 9. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 29 décembre 1690, 2 janvier 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 154, 158.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 7 janvier 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 15. — *Memorandum concerning the reception of Mr d'Herwarth at Geneva.* loc. cit. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 383 (Bern, 29. Januar 1691).

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 2 janvier 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 158. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 3 janvier 1691. *Ibid.* IX. 156. — Mercure historique et politique (La Haye, 1691). X. 147.

(4) *Journal de ce qui s'est passé au sujet de Mr d'Herwart des Marais pendant le séjour qu'il a fait dans nostre ville en décembre 1690 et janvier 1691.* Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3851.* — *Genève à Zurich; à Berne.* 23 décembre 1690/2 janvier 1691. St-Arch. Zürich. Genf (1687—1693). *A* 246 13; St-Arch. Bern. Genfbuch. X. 15. — *Iberville a Colbert de Croissy.* Genève, 2 et 16 janvier 1691. loc. cit.

(5) *Genève à Berne.* 23 décembre 1690/2 janvier 1691. St-Arch. Bern. Genfbuch. X. 15. — *Memorandum concerning the reception of Mr d'Herwarth at Geneva.* loc. cit.

(6) *Herwarth au premier syndic Fabri.* Genève, 1er/11 janvier 1691. Arch. d'Etat Genève Portef. histor. n° *3851;* Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Premier mémoire remis par Mr d'Herwarth-Desmarais à Mr le Premier Syndic de Genève.* 1er/11 janvier 1691. St-Arch. Bern. Genfbuch. X. 47; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Herwarth à Nottingham.* Genève, 2/12 janvier 1691. loc. cit. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 12 janvier 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 175. — *Genève à Zurich.* 6/16 janvier 1691. St-Arch. Zürich. Genf (1687—1693). *A* 246 13; *à Berne.* même date. St-Arch. Bern. Genfbuch. X. 22. — *Memorandum concerning the reception of Mr d'Herwarth at Geneva.* loc. cit.

(7) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 29 décembre 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 154.

(8) „En un mot, il s'agit d'offenser ou le prince d'Orange, qui ne peut faire à cette ville que peu de bien et point de mal, ou bien le roy, dont on a tout à appréhender." *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 2 janvier 1691. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 et 25 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — Mercure historique et politique (La Haye, 1691). X. 154.

(9) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 2 janvier 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 158. — *Genève à Zurich.* 6/16 janvier 1691. St-Arch. Zürich. Genf (1687—1693). *A* 246 13.

du traité de comprotection de l'année 1579, lequel prévoyait en effet que «ne seroit donné aucun passage ou retraite en la dicte ville de Genève aux «ennemis de Sa Majesté et de la couronne de France», clause qui ne pouvait cependant pas être appliquée à des représentants officiels de puissances étrangères. (1) La seconde consistait à députer aux cantons alliés afin de solliciter son rappel; la troisième à s'adresser à Guillaume d'Orange aux mêmes fins, et la quatrième à adjurer les délégués de Zurich et de Berne, Oberkan et Stürler, d'obtenir d'Herwarth qu'il ne prît aucune qualité. (2) Ainsi qu'il était à présumer, les magistrats de la cité calviniste renoncèrent à user du premier moyen, mais retinrent les trois autres. Des missives furent en conséquence expédiées aux gouvernements de Londres et de La Haye et aux cités évangéliques et des démarches faites auprès des plénipotentiaires de ces dernières à Genève. (3)

L'importance de l'enjeu débattu à cette heure sur les rives du Léman justifiait certes la violence des passions qu'il suscitait. De tous côtés assaillis de surenchères bien propres à accroître leur perplexité, (4) les Syndics et Conseils de la petite république hésitaient à prendre un parti. Herwarth leur demandait six jours «pour les guérir des terreurs qu'ils avoient conceues». (5) Il s'attachait à les persuader que Louis XIV avait résolu leur ruine, que la déclaration de guerre des cantons protestants à ce prince, décidée en principe, «ne tenoit plus qu'à un fil», qu'eux-mêmes, sollicités de l'approuver, s'exposeraient au mépris des Alliés en tardant à se prononcer. (6) En outre, à des fins aisées à deviner, Coxe et lui leur faisaient proposer, comme au gouvernement du *Mittelland* d'ailleurs, des marchés de blé, très avantageux assurément, d'au-

(1) *Journal de ce qui s'est passé au sujet de Mr d'Herwart des Marais pendant le séjour qu'il a fait dans nostre ville en décembre 1690 et janvier 1691.* loc. cit. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 2 janvier 1691. loc. cit. — *Herwarth to Nottingham.* Geneva, 26 December 1690/7 January 1691, 2/12 January 1691; Berne, 10 February 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII.

(2) *Iberville à Colbert de Croissy et à Louvois.* Genève, 12, 19 et 29 décembre 1690, 2 janvier 1691. loc. cit.

(3) *Genève à Jean-Antoine De Normandie, à La Haye.* 13 janvier 1691. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LIV. 256. — „Nous remercions Vos Seigries des soins qu'elles prennent pour détourner l'exécution du dessein du Sr d'Herval (Herwart) Desmarais, dans le quel nous persistons à remarquer de grands inconveniens.“ *Genève à Zurich et à Berne.* 6/16 janvier 1691. *Ibid.* Cop. Lettres du Conseil. LIV. 254. — *Genève à Guillaume III.* 13/23 janvier 1691. St-Arch. Bern. Genfbuch. X. 55. — *Iberville à Louvois.* Genève, 8 janvier 1692. Aff. Etr. Genève. XI. 16. — *Memorandum concerning the reception of Mr d'Herwarth at Geneva* (February 1692). loc. cit.

(4) „La France, voiant que l'on fournit du blé à Genève, est trop habile pour manquer de luy (en) donner tout autant qu'elle en demandera.“ *Herwarth à Nottingham.* Genève, 26 décembre 1690/7 janvier 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX.

(5) *Journal de ce qui s'est passé au sujet de Mr d'Herwart des Marais pendant le séjour qu'il a fait dans nostre ville en décembre 1690 et janvier 1691.* Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3851.* — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 2 janvier 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 158.

(6) „Au reste il est bien difficile de rapporter tous les discours de Mr des Marais, car tous ceux qui l'ont veu tombent d'accord qu'il y a peu d'hommes qui parlent plus et avec une plus grande facilité.“ *Journal de ce qui s'est passé au sujet de Mr d'Herwart des Marais pendant le séjour qu'il a fait dans nostre ville en décembre 1690 et janvier 1691.* loc. cit. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 16 janvier 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 182.

tant que la France éprouvait de la difficulté à exécuter les siens, (1) mais dont l'acceptation les eût rendus désormais tributaires de la Grande-Bretagne. (2) D'autre part, agissant au nom de son souverain, Iberville venait, sans s'en cacher, de faire transporter à Chambéry les archives de sa légation (3) et insistait pour que ses hôtes éloignassent de leur territoire « l'homme, à la teste naturellement eschauffée », que l'on considérait à Paris « comme un sujet rebelle de Sa Majesté ». (4) Il menaçait même, en cas de rejet de sa requête, de regagner aussitôt la cour « sans user de tempéraments d'aucune sorte », (5) affirmation grosse de conséquences à première vue, mais qui eût fait moins d'impression dans l'esprit des Genevois, si ces derniers avaient pu se douter que le monarque français, répugnant à pousser les choses à l'extrême, (6) se souvenait à temps qu'il s'était abstenu de rappeler ses ambassadeurs de Suède et de Danemark, encore que ces deux Etats eussent reconnu « l'usurpateur d'Angleterre ». (7)

La prolongation du séjour du S^r des Marais à Genève, où il s'était introduit par surprise, eût été un « malheur public ». Or, la hâte que mettait ce personnage « à se faire reconnaître » semblait indiquer que son dessein n'était pas d'abandonner la partie, mais bien de la gagner coûte que coûte. (8) En revanche, l'attitude d'Iberville ne prêtait à aucune ambiguïté. A l'en croire, l'envoyé britannique, une fois admis comme tel, se fût empressé, quoiqu'il s'en défendît, « de lui contester le pas », à lui, simple résident. (9) Si donc, pouvait-il écrire, « ces Messieurs font la folie de recevoir le ministre du prince d'Orange, ils ne pécheront pas par ignorance ». (10) Tout au plus les plaignait-il d'avoir « tant de ménagemens à garder avec des gens qui travailloient à leur perte ». (11)

Le gouvernement de la Seigneurie, on l'a vu, était fermement résolu à n'agir en cette conjoncture délicate que de l'aveu de ses protecteurs suisses. Or, ceux-ci ne parvenaient pas à se mettre d'accord entre eux quant aux avis à lui départir. Zurich, que le roi Très-Chrétien priait dans ce même temps d'unir ses efforts à ceux de Genève afin de calmer « l'effervescence bernoise », (12) acquiesçait aux vues des autorités de cette dernière ville, où la présence de l'en-

---

(1) „Genève se plaint qu'elle manque de bled. Le résident de France luy en promet depuis plus de quatre mois sans effet.“ *Herwarth to Nottingham.* Geneva, 26 December 1690/5 January 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — *Iberville à Louvois.* Genève, 8 janvier 1691; *à Colbert de Croissy.* 9 janvier 1691. Aff. Etr. Genève. XI. 16; IX. 169.

(2) *Herwarth à Nottingham.* Genève, 26 décembre 1690/5 janvier 1691. loc. cit.

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 2 et 5 janvier 1691. loc. cit.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 2 janvier 1691. loc. cit.

(5) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 11 janvier 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 167.

(6) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 19 janvier 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 180.

(7) *Ibid.*

(8) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 16 et 23 janvier 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 182, 197.

(9) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 2 et 19 janvier 1691. loc. cit.

(10) *Ibid.*

(11) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 16 janvier 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 182.

(12) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 3 janvier 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 156.

voyé britannique lui semblait de plus en plus inopportune. (1) Berne, en revanche, tout d'abord gagnée à cette opinion, (2) renonçait à y persévérer et attisait le feu, au lieu de travailler à s'en rendre maîtresse. (3) Il existait, en effet, au pied du Salève un foyer d'agitation que le Conseil des CC, composé plus encore que celui du ***Mittelland***, de « gens de basse estoffe », entretenait soigneusement, non pas, ainsi que le prétendait Iberville, « par faux zèle de religion », (4) mais bien parce que le « petit peuple » craignait de nuire à la stabilité de ses transactions commerciales avec les Etats de la coalition, s'il mécontentait l'Angleterre, laquelle apportait autant d'empressement à l'approvisionner en céréales que la France en mettait peu à supprimer le blocus économique établi au long de la frontière du pays de Gex. (5) De fait, convoqués extraordinairement, les membres de cette assemblée prétendaient « dire leur mot » au sujet des difficultés en cours. (6) Et ce que l'on savait de leurs dispositions n'était pour rassurer ni Amelot, ni Iberville, ni le gouvernement du ***Vorort***, à qui le Petit Conseil s'apprêtait à dépêcher à nouveau des députés. (7)

Gagner du temps, traîner les pourparlers en longueur, apparaissait dès lors l'unique ressource dont disposassent les magistrats de la cité de Calvin pour se dérober aux instances de plus en plus pressantes d'Herwarth. (8) Celui-ci exigeait que fussent fixés sans retard le jour et l'heure de son audience publique. (9) Il suggérait, à la vérité, que la réception de ses lettres de créance par leurs destinataires n'impliquait pas pour ces derniers l'obligation de les accepter sans examen, piège grossier en somme, qui laissait supposer de deux

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 7 janvier 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 15. — *Zurich à Genève.* 1er/11 janvier 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3867*. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 16 janvier 1691. loc. cit.

(2) *Berne à Genève.* 26 décembre 1690/5 janvier 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3855*.

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 18 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372*. — *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 4/14 February 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy; à Louvois.* Genève, 12 janvier 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 175; XI. 24. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 19 janvier 1691. *Ibid.* IX. 180.

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19/29 octobre; Aarau, 30 décembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372*. — *Iberville à Louvois.* Genève, 8 janvier 1691; *à Colbert de Croissy.* 9 janvier 1691. Aff. Etr. Genève. XI. 16; IX. 169. — *Valkenier an Lodron.* Zürich, 19. Januar 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 73vo. — „Il n'est pas difficile de voir que cela (certaine clause du traité de comprotection de 1579) ne regarde en nulle manière les envoyés des puissances qui peuvent estre en guerre avec la France." *Herwarth to Nottingham.* Berne, 10 February 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 6 septembre 1691. Aff. Etr. Genève. X. 58.

(6) Le peuple ... ne souffrira que très impatiemment ma retraite, indispensable en cas de refus. Ils murmurent mesme assez haut déja et trouvent mauvois qu'on ne vueille pas recevoir un résident du roy d'Angleterre, quand on souffre dans la ville celuy du roy de France, qui empesche l'entrée des bleds, pendant que l'autre leur en donne à un quart meilleur marché." *Herwarth to Coxe.* Geneva, 6/16 January 1691. loc. cit.

(7) *Herwarth to Coxe.* Geneva, 6/16 January 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII.

(8) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 16 janvier 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 182.

(9) *Herwarth to Coxe.* Geneva, 6/16 January 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 19 janvier 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 191.

choses l'une: soit que le ministre anglais « sût bien mal le mestier qu'il vouloit faire », soit qu'il prît ses hôtes « pour de grandes bestes ».[1] Ceux-là, fidèles à leurs habitudes de temporisation, lui demandaient un nouveau répit, afin de consulter leurs alliés suisses.[2] Herwarth ne put le leur refuser, étant donné que l'on n'avait pas agi autrement naguère à l'égard de Laurent de Chauvigny, le premier résident du roi Très-Chrétien, et que sa propagande se poursuivait avec succès, croyait-il, auprès des Genevois de toutes classes.[3] Mais ses illusions devaient être brèves. Au bout d'une semaine à peine, il comprit qu'il était joué.[4] Et ce fut par une sorte d'ultimatum que, le 20 au matin, il somma les Syndics et Conseils de lui communiquer le résultat de leurs délibérations à son sujet.[5] Ces derniers souhaitaient certes le voir s'éloigner de leur ville. Toutefois ils n'osaient attendre de sa part une erreur de tactique qui rendît désormais sa présence impossible au milieu d'eux. Saisissant la balle au bond, ils lui firent savoir aussitôt, de façon polie, mais ferme, que la remise de ses lettres de créance leur paraissait inopportune.[6] C'était bien la rupture. Deux heures plus tard, le S^r des Marais, dupé de ses espérances[7] et ulcéré de son échec, prit, « accompagné jusqu'au port » par soixante fusiliers suisses, le chemin de Berne, où le comte de Nottingham lui prescrivit de séjourner jusqu'à nouvel ordre.[8]

Les causes du revers diplomatique essuyé par Herwarth étaient multiples. Tout d'abord, ce personnage avait surestimé la valeur et l'efficacité de

---

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 19 et 23 janvier 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 191, 197.

(2) *Mémoire présenté au S^r d'Herwarth à Genève.* 9/19 janvier 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 19 janvier 1691. loc. cit. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 8 febbraio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX.

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 18 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Memorandum concerning the reception of M^r d'Herwarth at Geneva.* February 1691. loc. cit.

(4) „Ceux qui se trouvent à la teste du Conseil ont fait sonner si haut les menaces du résident de France, qu'ils ont répandu une frayeur presque généralle“ *Herwarth to Nottingham.* Geneva, 9/19 January 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII.

(5) „Les louables cantons vos alliez et toute l'Europe reguarderont avec estonnement et avec indignation mesme vostre lenteur dans une occasion où il s'agit de recevoir des marques de considération du plus grand roy du monde.“ *Herwarth à Genève.* Genève, vendredi 9/19 janvier 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3851.* — *Mémoire présenté par M^r d'Herwarth à Mrs de Genève.* 9/19 janvier 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 25 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Memorandum concerning the reception of M^r d'Herwarth at Geneva.* February 1691. loc. cit.

(6) *Valkenier aux Etats Généraux.* Zurich, 18 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Memorandum concerning the reception of M^r d'Herwarth at Geneva.* February 1691. loc. cit. — *Nouvelles de La Haye* du 8 février 1691. ap. Gazette de France. *1691.* p. 90. — Theatrum Europaeum. XIV. 150. — Mémoires de Sourches (éd. Cosnac). III. 349.

(7) *Genève à Zurich.* 10/20 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 30 janvier 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 205.

(8) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 18 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 23 janvier 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 197. — *Amelot au roi.* Soleure, 26 janvier 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 50. — *Herwarth to Nottingham.* Berne, 17/27 January 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — *Nottingham to Herwarth.* Whitehall, February 1691. *Ibid.* n° VII.

l'appui que lui prêterait la petite bourgeoisie de Genève. De plus, son impatience à « se faire reconnaître », jointe à la brusquerie de son procédé, lui avait aliéné des sympathies qui eussent dû lui être acquises à première vue. (1) Enfin d'habiles manœuvres d'Iberville et des agents à sa solde ne contribuèrent pas peu à hâter sa déroute et à la rendre irréparable. (2) Aussi bien, lorsqu'il s'était aperçu de la répugnance que l'on éprouvait à Versailles à prescrire son rappel au cas où l'envoyé de la cour de Londres obtiendrait audience des Syndics et Conseils, le résident français avait déjà avisé ces derniers que l'exécution ou l'abandon de cette menace dépendait de la mollesse ou de la fermeté de leurs résolutions à l'endroit des prétentions britanniques. (3) Il ne revint pas sur cette déclaration, mais s'empressa tout au contraire d'acquitter « ses menues dettes », comme si son départ était imminent et, « quant au reste », se renferma dans un mutisme impressionnant, qui contrastait avec l'exubérance de langage de son adversaire. (4) Les conséquences de cette attitude sibylline ne semblaient pas douteuses. Elles surprirent agréablement le roi, lequel ne crut pas devoir s'abstenir de féliciter de leur décision les autorités de Genève, (5) où se poursuivait, dans ce même temps, avec son aveu, une campagne de prosélytisme catholique dont les premiers résultats n'étaient certes pas pour le décourager. (6)

Genève demande l'intercession de Zurich et de Berne à Londres en sa faveur. — Difficultés qu'elle éprouve à l'obtenir. — Représailles éphémères dont souffre le commerce de la Seigneurie en Angleterre et en Allemagne. — Remise sur le tapis du projet de « cantonnement » de Genève. — Déceptions infligées aux autorités de cette ville. — Attitude prise par l'évêque de Bâle au regard de cette question. — Divers aspects de cette dernière. — Divisions du Corps helvétique.

XXI. Délivrés de la présence importune d'un envoyé britannique, les gouvernants de Genève ne l'étaient néanmoins pas des suites que ne pouvait manquer d'entraîner pour eux le brusque départ de ce dernier. Vingt-quatre

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 16 janvier 1691. loc. cit.

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 23 janvier 1691. loc. cit.

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 30 janvier 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 205.

(4) *Ibid.*

(5) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 1er et 7 février, 6 juin 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 195, 210, 342. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 8 février 1691. *Ibid.* IX. 228.

(6) „Le Sr de Barbeyrac doit faire son abjuration demain dans ma chapelle.“ *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 13 avril 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 296. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 25 avril 1691. *Ibid.* IX. 305. — „Le roy ne veut pas que vous donniez des passeports ou certificats à aucun réfugié pour retourner en France, à moins qu'il n'ayt fait son abjuration dans vostre chapelle.“ *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 24 mai 1691. *Ibid.* IX. 330.

heures venaient à peine de s'écouler depuis le départ du S[r] des Marais, que deux députés de la Seigneurie, les conseillers De La Rive et Le Fort s'acheminaient à leur tour vers Berne afin de solliciter l'intercession de ce canton et du *Vorort* à Londres, (1) car l'on devait craindre que Guillaume III ne se rendît pas un compte exact des raisons qui avaient contraint ses coreligionnaires de la ville de Calvin à éconduire le représentant qu'il se proposait d'accréditer auprès d'eux. (2) Les autorités du *Mittelland* avaient, on l'a dit, refusé audience au ministre hollandais Valkenier pour des motifs presque identiques à ceux qu'invoquaient celles de Genève à l'effet de justifier la froideur de leur accueil à l'égard de l'envoyé anglais. (3) On eût pu s'attendre en conséquence à ce que les députés de la Seigneurie trouvassent à Berne un terrain bien préparé pour l'accomplissement de leur mission. Il n'en fut rien. Circonvenus par Herwarth et par Coxe, lequel ne consentit pas à recevoir De La Rive et Le Fort, (4) les magistrats du plus puissant des Etats confédérés reprochaient à leurs protégés de la pointe du Léman de n'avoir pas suffisamment pesé les inconvénients qu'ils s'attireraient en mécontentant le roi de la Grande-Bretagne. (5) Déçus et découragés, les représentants de la petite république se portèrent au bout de quelques jours à Zurich, (6) où leur négociation fut couronnée d'un meilleur succès. (7) Lorsqu'ils regagnèrent Berne, vers le milieu de février, ce fut avec l'assurance que le *Vorort* se faisait fort de rallier ce canton à ses vues et qu'il appuyerait auprès du gouvernement de Londres les explications contenues dans la missive adressée à ce dernier par leurs supérieurs le

---

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 23 janvier 1691. loc. cit. — *Genève à Berne et à Zurich.* 14/24 janvier 1691. St-Arch. Bern. Genfbuch. X. 27; Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LIV. 256. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 25 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 8 febbraio 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV. — *Herwarth to Nottingham.* Berne, 10, 14/24 February 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — Eidg. Absch. VI² *A.* 383.

(2) *Genève à Zurich.* 10/20 janvier 1691. St-Arch. Zürich. Genf (1687—1693) *A.* 246[12]; *au roi de la Grande-Bretagne.* 13/23 janvier 1691. *Ibid.*

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 21 janvier 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 42. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 8 febbraio 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV.

(4) *Herwarth to Nottingham.* Berne, 10, 14/24 February 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 13 mars 1691. Aff. Etr. Genève. IX. — Eidg. Absch. VI² *A.* 383.

(5) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 30 janvier 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 205. — *De La Rive et Le Fort à Genève.* Berne, 22 janvier/1er février 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3870.* — *Genève à De La Rive et Le Fort.* 23 janvier/2 février 1691. *Ibid.* Cop. Lettres du Conseil. LIV. 260. — *Iberville à Louvois; à Colbert de Croissy.* Genève, 6 février 1691. Aff. Etr. Genève. XI. 44; IX. 216. — *Herwarth to Nottingham.* Berne, 14/24 February 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — *Zurich à Genève.* 20/30 août 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3867.*

(6) Le 6 février. *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 février 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.*

(7) *Genève à De La Rive et Le Fort.* 27 janvier/6 février 1691. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LIV. 262. — *Herwarth to Nottingham.* Berne, 10, 14/24 February 1691. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 février 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Soleure, 18 février 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 75. — *Zurich à Genève.* 13/23 février 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3867.*

23 janvier. (1) Il convient d'admettre que cette intervention, jointe à d'autres, (2) ne resta pas inefficace, car les Genevois eurent bientôt la joie d'apprendre que Guillaume III ne leur conservait pas rancune de leur procédé. (3) A dire vrai, le commerce de la petite république eut à subir quelques représailles de la part des Alliés. (4) Les marchés allemands, en particulier, lui furent fermés pour un temps. (5) Ses approvisionnements en céréales, que les envoyés autrichiens et anglais s'apprêtaient à lui faciliter, (6) demeurèrent en suspens. (7) Mais combien minimes les effets de cette passagère disgrâce comparés à ceux qu'eût entraînés pour les « Syndics et Conseils » la rupture de leurs relations diplomatiques avec la France! (8)

Avant de quitter Berne et de visiter, à leur passage à Soleure, Amelot, (9) lequel s'efforça de les assurer que son maître n'était nullement en intention de

---

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 janvier et 25 février 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Les cantons protestants à Coxe.* 10 février 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 19 février et 13 mars 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 237, 261. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 22 febbraio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Herwarth to Nottingham.* Berne, 14/24 February 1691. loc. cit.

(2) *Genève à Spanheim, professeur à Leyde.* 17/27 mars 1691. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LIV. 285.

(3) *Les quatre cantons protestants au roi de la Grande-Bretagne.* Février 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° 3851. — *Coxe à Zurich.* Berne, 14/24 février 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — „Le Sr Spanheim, professeur en théologie à Leiden, à qui nous en avions escrit, nous fit savoir par sa lettre du 3/13 du mois dernier, qu'en ayant parlé au comte de Nottingham, secrétaire d'Estat, ce ministre l'assura que le roy n'avoit point pris en mauvaise part notre procédé et que, si les choses changeoient de face, il s'attendoit à une réception de son résident digne de nostre zèle.“ *Genève à Zurich et à Berne.* 12/22 mai 1691. St-Arch. Zürich. Genf (1687—1693) A. 246 13. — *Genève à Berne.* 12/22 mai 1691. St-Arch. Bern. Genfbuch. X. 63; Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LIV. 293. — *Genève à Zurich.* 5/15 août 1692; *à Valkenier.* 5/15 août 1692; *à Neveu.* 13/23 septembre 1692; *à Danckelmann, envoyé extraordinaire de S. A. Electeur de Brandebourg à Vienne.* 1er/11 novembre 1692; *à Mrs les députés des Princes et Etats du Cercle de Souabe présentement assemblez à Ulm.* 7/17 décembre 1692. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LVIII (1692—1695). 22 à 41.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 19 février 1691. loc. cit. — *Herwarth to Nottingham.* Berne, 14/24 February 1691. loc. cit.

(5) *Herwarth to Coxe.* Geneva, 6/16 January 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — *Coxe an Lodron.* 18. und 24. Januar 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. F. LXI. 27vo. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 6 février et 24 avril 1691. loc. cit. — „On a deffendu en Allemagne l'entrée des marchandises de Genève... On croit icy que c'est un effet des mauvais offices de Mr Coxe au sujet du refus de Mr Desmarais.“ *Du même au même.* Genève, 19 février, 3 août 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 237; X. 54. — *Lodron an Fagel.* 19. Februar 1691. Hof-, Haus- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. F. LXI. 127. — *Relation des Grafen N. von Lodron u. s. w.* Wien, 12. Juni 1691. *Ibid.* Schweiz. F. LXI. — *Valkenier an Stratmann (?).* Zurich, 10. September 1691. *Ibid.* Schweiz. F. LXI. 130. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 13 juin et 15 août 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Genève à Stoppa.* 3/13 juin 1696. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI.

(6) *Lodron to Coxe.* Constanz, 1/11 January 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII.

(7) *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 11/21 March, 15/25 April 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII.

(8) *De Normandie à [Sinner].* Berne, 25 juin 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° 3872.

(9) „Sij zijn gesint in passant tot Solothurn den Fransen Ambassadeur ook te begroeten.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 février 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

troubler la paix aux frontières occidentale et méridionale des Ligues, (1) De La Rive et son collègue sondèrent à nouveau le gué en prévision de la prompte remise sur le tapis de la question du « cantonnement » de Genève. Les dispositions de Zurich leur parurent toujours aussi favorables à l'exécution de ce projet et celles de Berne beaucoup moins hostiles à sa réalisation. (2) Entre-temps Louis XIV prit Mons (9 avril) et Catinat Nice (2 avril). (3) L'annonce de ces deux succès n'eut pas pour seul résultat d'entraver les préparatifs que poursuivaient en deçà du Jura, avec la complicité des autorités du *Mittelland*, un certain nombre de religionnaires afin de secourir le duc de Savoie. (4) Elle réveilla chez les magistrats de la cité de Calvin l'appréhension des armes françaises et les engagea à multiplier leurs démarches pour se mettre à couvert de toute agression. (5) Or, parmi ces démarches, il en était une qui leur tenait particulièrement à cœur, à savoir celle dont la réussite eût entraîné l'immédiate inclusion de leur république dans le Corps helvétique. (6) Par malheur, des obstacles continuaient à se dresser qui rendaient fort incertain l'accomplissement de leurs désirs. (7) Dès la fin de mars l'avis leur fut envoyé de Zurich que, dans leur requête, ils n'eussent plus à se servir du mot de *cantonnement*, mal interprété par la majorité des « Etats papistes », mais bien de celui d'*alliance*, ou mieux encore de *confédération*, terme qui les eût placés sur le même pied « que le prince de Saint-Gall, la ville de Saint-Gall, Mulhausen, Bienne, les Grisons et les Vallesiens ». (8) Ce devait être peur eux une première déception: Ils en éprouvèrent presque aussitôt une seconde.

---

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 février 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Soleure, 18 février 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 75. — *De La Rive et Le Fort à Genève.* Berne, 8/18 février 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3870.* — *Herwarth to Nottingham.* Berne, 14/24 February 1691. loc. cit.

(2) *De La Rive et Le Fort à Genève.* Zurich, 29 janvier/8 février 1690; Berne, 22 janvier/1er février, 24 janvier/3 février 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3870.*

(3) *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 17 febbraio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 18 aprile 1691. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXIX. — „Les mauvaises nouvelles ne se confirment que trop ... comme celle de la perte du château de Nice." *Coxe à Govone.* Berne, 19 avril 1691. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXVII.

(4) *Iberville à Louvois.* Genève, 18 juillet 1690. Arch. Guerre. CMXCVI. 85. — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 15 gennaio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — „Je n'ay jamais esté plus mécontent que je le suis des réfugiez." *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 19 février 1691. loc. cit. — *Genève à Berne.* 31 mars/10 avril 1691. St-Arch. Bern. Genfbuch *D.* 251. — *Iberville à Colbert de Croissy et à Louvois.* Genève, 24 avril, 5, 11 et 15 mai 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 309, 317; Arch. Guerre. MXCIII. 31. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 14 juin 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 349.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 22 février; Aarau, 28 avril 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 136, 318. — *Iberville à Louvois.* Genève, 22 juillet 1690. Arch. Guerre. MII. 115; *à Colbert de Croissy.* Genève, 18 août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 332.

(6) *Genève à Berne.* 20 février/2 mars 1691. St-Arch. Bern. Genfbuch *D.* 223.

(7) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 6 mai 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 249.

(8) *Consultation wegen der Statt Genff cantonierung als Zugewanten.* 10. Februar 1691. St-Arch. Bern. Genfbuch *D.* 211. — „Il ne faut pas se servir du mot de cantonnement, parce que les cantons papistes ne permettront jamais que le nombre des cantons réformez s'augmente ... Il nous semble qu'il seroit à propos de se servir du mot d'alliance ou de confédération, de mesme que fait le prince de Saint-Gall, la ville de Saint-Gall, Mulhausen, Bienne, les Grisons et les Vallesiens." *Hess à Gautier.* Zurich, 30 mars 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3872.*

Ainsi qu'il a été dit ailleurs, les protestants se déclaraient prêts à souscrire à l'entrée de l'évêché de Bâle dans le Corps helvétique, pourvu que les catholiques consentissent à admettre Genève, voire Mulhouse dans celui-ci. (1) A seule fin de faciliter l'exécution de ce marché, Zurich, Berne et les cantons oligarchiques de l'ancienne confession inclinaient à conclure une alliance défensive avec le prince de Porrentruy, alliance qu'eussent désapprouvé en revanche les petits Etats de la région du Gothard, accoutumés à faire état de l'appui éventuel du prélat dans leurs différends avec les protestants. (2) Au cours de la diète de Bade de mars 1691, (3) à laquelle assistait un représentant de ce dernier, (4) les deux grandes cités évangéliques exigèrent au préalable que l'évêque déclarât nettement son intention de les aider, en cas de besoin, à défendre la cité de Calvin contre tous agresseurs. Le souverain temporel de l'Ajoie ne crut pas pouvoir accepter cette condition sans y être autorisé par une bulle pontificale. (5) Il offrit, en revanche, de prendre l'engagement formel de les appuyer de ses forces, elles et leurs alliés, sans qu'il fût nécessaire à son sens « de spécifier Genève dans l'instrument qui se fairoit ». (6) Mais cette difficulté, de forme plutôt que de fond, parut à ce point insurmontable aux protestants que ceux-ci abandonnèrent bientôt tout espoir de mener à bien leur négociation. (7)

Restait, à dire vrai, comme dernière ressource, l'alliance générale avec le Corps helvétique, alliance que préconisait avec chaleur la diète d'Aarau. (8) A Bade, mettant à profit l'absence de la plupart des ministres de la coalition, (9) les députés bernois et zuricois sondèrent à cet égard les inclinations de leurs collègues catholiques, mais trouvèrent ceux-ci réfractaires à tout projet de modification dans la composition de la Confédération, qu'il s'agît du « can-

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 28 octobre 1690, 25 février 1691. Aff. Etr. Suisse. XCII. 316; XCIV. 81. — *Stæffis-Mollondin an den Bischof zu Basel.* Solothurn, 6. Januar 1691. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantz. Kriege. 1689—1691. n° 333. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 22 janvier, 8/18 décembre 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Mülhausen an Zürich.* 17./27. Januar 1691. St-Arch. Zürich. Mülhausen *A.* 206[10] (1676—1738). n° 86. — *Basel an den Bischof zu Basel.* 11./21. Februar 1691. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantz. Kriege. 1689—1691. n° 355. — *Instruktion und Befelch an Balthasar Burckhardt und Johan Conrad Harder ... auf bevorstehende Badische Jahrrechnung.* Basel, 25. Juni 1692. St-Arch. Basel. Eidgenossenschafft. *K.* 10. Tagsazungen. 1685—1690.

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 22 janvier 1691. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 17 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 137.

(3) *Amelot à Zurich.* Soleure, 24 février 1690. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[18]. n° 118.

(4) Eidg. Absch. VI[2] *A.* 399 *q.*

(5) „Le député de l'èvesque de Basle, qui se trouve à la diète pour solliciter une alliance avec les cantons, ayant esté demandé, si on vouloit y consentir, si par contre son Principal vouloit s'obliger à la deffence de Genève en cas de besoing, qu'il a respondu que M[r] l'evesque y seroit fort porté, mais qu'il n'oseroit pas laisser spécifier Genève dans l'instrument qui se fairoit, mais bien qu'on y stipule qu'il s'obligeroit à un secours réciproque aux cantons de Zurich et de Berne et de leurs confédérés, ajoustant que, si Genève estoit exprimé dans l'instrument, il ne pourroit pas le signer sans une bulle de Rome." *David Hess au secrétaire d'Etat Gautier à Genève.* Zurich, 10 mars 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° 3872.

(6) *Ibid.*

(7) *Aste a Spada.* Lucerna, 3 luglio 1692. Lettere scritte da Monsg. d'Aste alla segreteria di Stato (Arch. fédérales à Berne).

(8) Eidg. Absch. VI[2] *A.* 381 *b.*

(9) *Coxe à Govone.* Berne, 6 mars 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

tonnement» de l'évêché de Bâle, (1) ou de la reconnaissance en tant qu'alliée de celle-ci de cette cité de Calvin que les adeptes de la croyance réformée considéraient «comme la pupille de leurs yeux» et dans laquelle les «papistes» français voyaient le «trône de l'hérésie». (2) Toutefois les «Syndics et Conseils» ne s'avouèrent pas vaincus. Jacob De Normandie, député par eux à Berne en juillet 1691, puis en avril 1692, y renouvela les démarches conduites naguère par De La Rive et Le Fort et n'eut pas meilleur succès qu'eux. (3) De regrettables malentendus aigrissaient de surcroît les relations entre le *Vorort* et le gouvernement du *Mittelland* et affaiblissaient la portée de leur action commune face à l'étranger. (4) D'autre part, une recrudescence du conflit berno-fribourgeois quant à l'administration de quelques-uns des bailliages romands menaçait de détourner une fois encore de la région du Léman l'attention des protecteurs de Genève. (5) La cause de la Seigneurie subissait une disgrâce d'autant plus sérieuse que le bruit commençait à circuler d'un prochain accommodement entre Paris et Turin. (6) Ses autorités comprirent qu'il n'y avait pas lieu pour elles de pousser les choses plus avant. Elles ajournèrent à des temps meilleurs la poursuite d'une solution qui leur tenait cependant très à cœur. (7) «Par mon advis, pouvait écrire de Berne le conseiller De Normandie, le 5 juillet, «nous ne demanderons pas une alliance sur le pied qui nous est proposé, «puisqu'outre qu'elle nous seroit fort inutile, n'estant que pendant cette guerre, «il n'y auroit rien de plus propre pour nous attirer des douceurs de la «France, contre qui on verroit clairement que nous voudrions nous précau-«tionner.» (8)

---

(1) *Zürich an den Bischof zu Basel.* 10./20. Februar 1691. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantz. Kriege. 1689—1691. n° 352. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Baden, 29 mars/8 avril 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Soleure, 17 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 137.

(2) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 8 febbraio, 1° marzo 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 13 mars 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 261. — *B. de Muralt à Franconis.* Berne, 2 avril 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° 3872. — *J. De Normandie à l'un des syndics de Genève.* Berne, jeudi 23 avril/3 mai 1691. *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 17 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 137. — „La pietra dello scandalo." *Aste a Spada.* Lucerna, 15 maggio 1692. Lettere scritte da Monsg. d'Aste alla segreteria di Stato (Arch. fédérales à Berne).

(3) *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 16/26 April 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX.

(4) *Hess au Secrétaire d'Etat Gautier.* Zurich, 11 juin 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° 3872.

(5) *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 28 mai 1693. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — Theatrum Europaeum. XIV. 515.

(6) *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 19 avril 1693. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVIII.

(7) *Amelot au roi.* Bade, 27 septembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 246. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 20 octobre 1690. Aff. Etr. Genève. IX. 70. — „De Protectie van't Bisdom Basel blijbt ook noch geaccrocheert aan d'inclusie van de Staad Geneve, daartoe sommige Roomse Cantons niet wel verstaan willen, en sonder dewelke de gereformeerde Cantons ook gelast zijn, niets in te willigen." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 5 avril 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(8) *De Normandie au 1er Syndic à Genève.* Berne, 25 juin/5 juillet 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° 3872.

Négociations relatives à la neutralité des villes forestières poursuivies entre les cantons, le roi Très-Chrétien et l'empereur. — Attitude embarrassée de ce dernier. — Calomnies répandues par les ministres des Alliés au sujet d'une participation occulte d'Amelot aux troubles de Bâle. — Diète de Bade du 4 mars 1691. — Incohérence de ses délibérations. — Débat soulevé par l'ambassadeur impérial, comte de Lodron. — Part active qu'y prend l'ambassadeur français. — Louis XIV décidé à ne tolérer aucune restriction dans le service des régiments suisses à sa solde. — Projet de neutralisation des districts allemands de la rive droite du Rhin entre Rheinfelden et Constance. — Harangue prononcée par Amelot, le 9 mars. — Convention du 10 avril 1691, signée à Bade par les représentants des cours de Vienne et de Paris. — Missive royale française du 28 mars. — Difficultés qu'éprouve l'ambassadeur à en faire admettre les conclusions par les cantons. — Ratification par Louis XIV de la convention du 10 avril. — Levée helvétique accordée à l'empereur pour la défense des villes forestières. — Blâme immérité dont Amelot est l'objet de la part de son souverain.

XXII. Aux sollicitations des cantons en faveur de la neutralité de la Savoie, Louis XIV avait opposé un refus net, catégorique, sans tempérament d'aucune sorte. (1) Aux démarches tentées auprès de lui ou de son ministre à Soleure à l'effet de garantir de toute agression Constance, les villes forestières et les territoires qui leur étaient adjacents, il répondait par l'exposé de conditions qui n'excluaient pas la possibilité d'un accord entre son gouvernement et les représentants du Corps helvétique, pourvu que l'empereur, pressé par la nécessité de se départir de sa politique de procrastination, consentit à y donner la main. (2)

A cette heure, comme au cours des mois précédents, c'était de l'attitude de Léopold Ier, plus peut-être que de celle du roi Très-Chrétien, que dépendait le rétablissement de la tranquillité ou le renouvellement des inquiétudes sur la ligne du Rhin, de Bâle à Schaffhouse. Or, sous le prétexte vraiment tardif que l'assentiment de la diète de Ratisbonne lui était nécessaire en cette conjoncture, l'empereur différait depuis dix-huit mois et plus la ratification de la convention de neutralité si laborieusement négociée à Bade entre les Confédérés, d'une part, et les représentants des deux couronnes intéressées, de l'autre. (3) Partagés entre le désir d'occuper les villes forestières jusqu'à ce que prissent fin les hostilités et de ne les restituer à leur légitime souverain qu'à certaines con-

(1) *Le roi à Amelot.* Fontainebleau, 18 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 226.

(2) *Le roi à Amelot.* Fontainebleau, 18 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 226. — *Zürich an Luzern.* 4./14. Januar 1691. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1691.

(3) *Ibid.*

ditions, et la crainte qu'une réponse nettement défavorable de la Hofburg à leurs instances ne provoquât « au grand coude » du fleuve des représailles de la France, les cantons se trouvaient « fort empeschez » de décréter des mesures qui satisfissent à la fois les deux belligérants et parvinssent à convaincre ces derniers de la volonté qui les animait d'imposer à tous le respect de leur neutralité. (1) En fait les Autrichiens continuaient à violer celle-ci dans la région de Constance. (2) Quant au roi Très-Chrétien, de plus en plus persuadé qu'il n'avait pas à compter sur les Suisses pour assurer la sécurité aux frontières de sa province d'Alsace, il concentrait aux environs d'Ensisheim des forces qui alarmaient à la fois le prince-évêque de Porrentruy et la garnison de Rheinfelden. (3) De surcroît, à Bâle, où la révolte grondait et prenait une ampleur inquiétante, (4) l'appréhension persistait d'un prochain bombardement de la ville par le canon d'Huningue, dont les travaux militaires se poursuivaient au grand jour, (5) comme aussi, en dépit de l'invraisemblance, voire de l'absurdité d'une telle supposition, inspirée par les austrophiles, d'une connivence de fortune entre Amelot et les bourgeois rebelles de la cité suisse. (6)

Zurich avait convoqué naguère des diètes générales extraordinaires en des circonstances moins grosses de péril que celles dont s'effrayaient à cette heure les Confédérés. Elle en assigna une à Bade au 4 mars, après s'être assurée que l'envoyé impérial, comte de Lodron, retenu par la goutte à Constance, serait en mesure d'y assister. (7) On ne sait, à dire vrai, de quoi il y

---

(1) *Grandvillars à Louvois.* Bâle, 23 mai 1690. Arch. Guerre. CMLXXXVII. 69. — *Amelot au roi.* Bade, 13 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 41; *à Puysieux.* Bade, 23 septembre 1690. Arch. Guerre. CMXCV. 243.

(2) *Ibid.*

(3) *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 11 gennaio, 1° febbraio 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 25 et 29 janvier, 14 mai, 6 août 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Stadel an Lodron.* Constanz, 1. Februar 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 97. — „Die frantzösischen entreprises auf die Waldstætt angesehen sein sollen.“ *Emmanuel Fæsch an Luzern.* Liestal, 29. Januar, 8. Februar 1691. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. *1691.* — „Sonsten hat diese von Hüningen ausgangene feindliche Parthey in der Stadt Baasel selbsten einen zimblichen Allarm erweckt.“ *Relation des Grafen N. von Lodron an den Kaiser über seine zweite Mission nach der Schweiz.* Wien, 12. Juni 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI — St-Arch. Basel. Rathsprotokoll. LXI. 358, 371. — **Mercure historique et politique** (La Haye, 1691). X. 577.

(4) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 22 febbraio 1691. loc. cit. — *Amelot au roi.* Bade, 23 juillet 1691. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 401 *a*; 405 (Elgg, 21. Mai 1691).

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 20 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 11 gennaio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 8 febbraio 1691. loc. cit.

(6) *Le roi à Amelot.* Camp devant Mons, 24 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 266. — „Si dice che li Francesi, se non fomentavano sotto mano, almeno vedevano voluntieri queste turbolenze, e che li decapitati habbino nell'esame loro deposto che tenevano qualche intelligenza col popolo di Zurigo.„ *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 14 ottobre 1691. loc. cit.

(7) „Dann sie Aydtgnossen solche absolute nit gestatten werden noch wollen.“ *Prothocollum und Diarium über Ihro Excellenz des Herren Niclauss zu Lodron … geführte anderte Negotiation von Monath decembris anno 1690 u. s. w.* Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 23. — *Lodron an Zürich.* Constanz, 2. Januar 1691. St-Arch. Luzern. Schweiz Neutralität. 1689—1691. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 18 gennaio 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV. — „In't schrijven deses kome ik te verstaan dat de keysersche Ambassadeur tot Constans van't Podagra geattaqueert

a lieu de se montrer le plus surpris, de l'obstination apportée par les Suisses à étaler leurs incurables divergences de vues dans des comices auxquels étaient conviés d'assister les représentants des puissances étrangères, ou de la patience dont continuaient à faire preuve ceux-ci en consentant à coopérer à des négociations que la mauvaise foi et les réticences inopportunes de l'une au moins des parties en cause rendaient par avance insolubles. La diète de mars 1691 différa peu de celles qui l'avaient précédé. Les délibérations s'y poursuivirent au milieu d'une extrême confusion. Les intérêts les plus opposés s'y affrontèrent à nouveau et il parut aussi improbable que naguère de trouver un terrain d'entente où l'accord souhaité parvînt à s'établir entre eux. (1) Des escarmouches préliminaires, à quoi prirent part à des degrés divers, soit en personne, soit par correspondance, les envoyés des Provinces-Unies, de Savoie, d'Espagne et d'Angleterre permirent de constater derechef l'isolement dans lequel se trouvait l'ambassadeur français dès qu'il quittait sa résidence de Soleure. (2) Par bonheur l'argent ne lui faisait pas défaut. (3) Il en usa avec sagacité et la diète lui donna raison quand il prétendit ne parler devant elle qu'après Lodron. (4) La harangue de celui-ci n'eût retenu l'attention des Confédérés que si elle avait contribué à dissiper l'incertitude où les tenait la lenteur voulue de la cour de Vienne à leur faire connaître ses décisions. (5) Or, aucun d'eux ne conservait l'espoir qu'il en fût ainsi. Autant, en effet, à la veille de l'ouverture de la diète, Amelot s'était attaché à les convaincre que son souve-

---

is, in voegende dagvaar na Baden noch wel wat, mochte uytgestelt blijven, ten zij de Franse Ambassadeur sich daarvan tot sijnen voordeel komt te bedienen." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 18 janvier et 1er mars 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Lodron an die XIII Orte.* Constanz, 5. und 15. Februar 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXVI. 54; LXI. 118; St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. *1691.* — *Zürich an Lodron.* 12. Februar 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 145. — *Zürich an Luzern.* 13./23. Februar 1691. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. *1691.* — *Amelot à Zurich.* Soleure, 24 février 1691. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[18]. n° 118. — *Relation des Grafen Nikolaus von Lodron über seine zweite Mission nach der Schweiz.* Wien, 12. Juni 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. — Theatrum Europaeum. XIV. 142.

(1) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 8 marzo 1691. loc. cit. — *P. Venier al Senato.* Parigi, 3 febbraio 1692 (1a). Frari. Francia. CLXXXIV. n° 346. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 393—400.

(2) „Dit en meer diergelijcke deede den Fransen Ambassadeur eindelijk seggen: messieurs, vous ne faites que me donner toujours des réprimendes et vous vous laissez séduire de vos véritables intérests par un coquin de Hollande." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 22 mars 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secréte Brieven. 7372.

(3) „There pass't the beginning of this week through Neuchastel thence to Soleure and so on to Baden a waggon drawne by 5 horses and laden to yards with silver and a 3d with gold, coming from France and passing to the Dyett." *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 28 February/10 March 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 15 mars 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(4) *Amelot au roi.* Bade, 9 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 91.

(5) *Harangue prononcée à Bade par le comte de Lodron.* 4 mars 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — *Premier mémoire présenté à la diète par le comte de Lodron.* Bade, 5 mars 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 57vo. — *Deuxième mémoire présenté à la diète par le comte de Lodron.* Bade, 7 mars 1691. *Ibid.* LXI. 63 (Etat détaillé des 4 régiments suisses à la solde de France tenant garnison dans les terres de l'Empire ou ailleurs). — *Amelot au roi.* Bade, 16 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 114. — *Relation des Grafen Nic. von Lodron über seine zweite Mission nach der Schweiz.* Wien, 12. Juni 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. — Theatrum Europaeum. XIV. 142.

rain ne songeait ni à envahir l'évêché de Bâle,(1) ni à assaillir les villes forestières,(2) autant Lodron, en revanche, se renfermait dans une décevante et énigmatique réserve.(3) Appuyée par le ministre batave Valkenier,(4) sa violente philippique contre la présence de troupes suisses dans les armées françaises devant Casale et en Flandre laissa les Confédérés indifférents.(5) Aussi bien leur siège était fait à cet égard. Soleure, Fribourg et Glaris, en particulier, refusaient, on l'a dit, de se livrer à un nouvel examen des griefs invoqués à Vienne et à Madrid contre leurs enseignes au service de la Couronne Très-Chrétienne.(6) Quant aux autres cantons, enclins certes en principe à accorder à l'empereur une satisfaction qui ne les engageait à rien, vu le sort réservé à la plupart de leurs recès,(7) ils l'étaient beaucoup moins en revanche à passer des paroles aux actes, surtout depuis qu'un grand nombre d'officiers suisses à la solde de la France s'étaient par mesure de prudence dessaisis des immeubles qu'ils possédaient dans leur patrie(8) et que les traités de paix d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue avaient en somme «reconnu» les acquisitions territoriales réalisées par la Couronne Très-Chrétienne dès le dernier renouvellement de son alliance avec les Confédérés.(9)

---

(1) *L'évêque de Bâle à Amelot.* Porrentruy, 3 mars 1691. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantz. Kriege. 1689—1691. n° 369. — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 18 aprile 1691. loc. cit.

(2) *Amelot à Zurich.* Soleure, 25 mars 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Coxe to the secretary of State.* Berne, 1/11 April 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII.

(3) *Amelot au roi.* Bade, 16 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 114.

(4) „Sa harangue est une véritable philippique de Cicéron." Mercure historique et politique (La Haye, 1691). X. 359.

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 janvier; Baden, 15 mars 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Etat des prisonniers suisses faits lors d'une tentative de sortie de la garnison de Casale.* Février 1691. *Ibid.* — *Avis de Bruxelles.* 1er février 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 107. — *Des Hoch Edlen, gestrengen Herren H. Petri Valkenier an die Dreyzehen Ohrt... Klage über die vielfältige frantzösische Contraventions u. s. w.* Baden, 8. martii 1691 (impr.). Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Mémoire contenant les plaintes de Mr Valkenier au sujet des transgressions.* Bade, 8 mars 1691. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 615. — *Amelot au roi.* Bade, 9 mars, 11 avril 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 91, 155. — *Coxe to the secretary of State.* Berne, 14/24 March 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — *Harangue de Mr Valkenier sur le sujet des transgressions.* Bade, 6 avril 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Relation des Grafen N. von Lodron über seine zweite Mission nach der Schweiz.* Wien, 12. Juni 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 7vo. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 394 *c* (Baden, 4. März 1691): 398 *n*, 399 *z* (missive de Casati à ces mêmes fins).

(6) *Coxe to the secretary of State.* Berne, 4/14 February 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — *Lodron an den Kaiser.* Baden, 15. März 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 186. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 5 aprile 1691. loc. cit. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 394 c.

(7) „Le notizie dan a dividere che sii l'intento de' cantoni di sodisfar l'imperatore con apparenze, ma non di rimediar alle transgressioni, sempre detestate verbalmente et in scritto e sempre admesse coll' effetto." *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 5 aprile 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX.

(8) „Die schweizer Truppen, so in französischen Diensten stehen, Ihrer Herren und Oberen befelch in puncto der Transgressionen gar schlecht beobachten, und dahero den Aydtgnossen obligen wolle fortioribus remediis." *F. von Thurn an Lodron.* Skt Gallen, 27. Januar 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 88vo. — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 4 aprile 1691. loc. cit.

(9) Eidg. Absch. VI2 *A.* 395 sqq.

Le débat soulevé par Lodron, ensuite de la ferme volonté que manifestait Louis XIV de ne tolérer aucune restriction dans le service des régiments helvétiques à sa solde, n'était pas pour préoccuper outre mesure Amelot. Il le savait insoluble. (1) Assuré de l'appui de trois cantons, dont, à sa suggestion, les autorités refusaient d'entendre à aucun compromis en cette matière, dût leur obstination les exposer à voir les routes aboutissant au Jura se fermer aux recrues qu'elles y acheminaient, (2) l'ambassadeur constatait sans déplaisir l'exaspération croissante qu'éveillait chez ses hôtes la prétention de l'envoyé impérial d'exiger l'exécution de certaines clauses des recès de leurs dernières diètes, comme si un ministre étranger avait eu qualité pour intervenir dans leurs affaires intérieures. (3) Toutefois c'était sur un autre terrain, celui de la neutralisation des districts allemands de la rive droite du Rhin, entre Rheinfelden et Constance, qu'Amelot attendait de pied ferme son adversaire et qu'il comptait le battre avec ses propres armes. (4) Enumérer les griefs de son maître à l'endroit du roi Très-Chrétien et reprocher aux Suisses leurs prétendues infractions à l'*Union héréditaire* avait été pour le ministre impérial chose facile. (5) Il devait lui être moins aisé d'exposer à ses auditeurs de façon catégorique et claire les intentions de Léopold Ier au regard du statut des villes forestières. Un premier et très insuffisant mémoire remis par lui à la diète (6) fut suivi, au bout de quelques heures, d'un second dont les conclusions ne parurent pas peu énigmatiques aux membres de celle-ci. (7) Rassurés par les déclarations du roi Très-Chrétien, les Confédérés n'avaient laissé qu'une cinquantaine d'hommes à la garde des tranchées d'Augst. (8) Il leur semblait juste et raisonnable que le chef de la maison d'Autriche les avisât à son tour de ses desseins pacifiques, si tant est qu'il en nourrît de tels. Or, des deux harangues de Lodron ne ressortait aucune indication très précise à ce sujet. (9)

---

(1) *Mémorial adressé par Casati à Bade.* 6 mars 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI 71.

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11 mars; Baden, 18 mars et 16 juillet 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven 7372. — *Amelot au roi.* Aarau, 21 mars; Bade, 3 avril 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 120, 149. — *Relation des Grafen N. von Lodron an den Kaiser u. s. w.* Wien, 12. Juni 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI.

(3) Eidg. Absch. VI² *A.* 391—395 *d*, 402 *f*.

(4) *Amelot à Zurich.* Bade, 20 mars 1691. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225¹⁸. n° 119; *aux XIII cantons.* Bade, 20 mars 1691. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 653

(5) *Ibid.* — *Coxe to the secretary of State.* Berne, 28 February/10 March 1691. loc. cit. — *Relation des Grafen N. von Lodron an den Kaiser u. s. w.* 12. Juni 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI.

(6) *Premier mémoire de Mr le comte de Lodron.* Bade, 6 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIII. 221.

(7) *Harangue prononcée à Bade par le comte de Lodron.* 7 mars 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII; Aff. Etr. Suisse. XCIII. 226. — *Amelot au roi.* Aarau, 21 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 120.

(8) *Fidel von Thurn an die oberœsterr. Räthe.* Skt Gallen, 12. September 1690. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. n° 71. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 15 mars 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Eidg. Absch. VI² *A.* 396.

(9) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 22 marzo 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Relation des Grafen Nikl. von Lodron u. s. w.* Wien, 12. Juni 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. — Eidg. Absch. VI² *A.* 394 sqq.

Avant de réfuter point par point les griefs relatifs aux prétendues « transgressions » imposées aux régiments suisses à la solde de son maître, ce qu'il fit le 9 mars,[1] Amelot avait, dès le 7, communiqué aux cantons une missive, en date du 27 novembre précédent, dans laquelle Louis XIV avertissait ses alliés des Ligues de sa décision de n'exécuter les stipulations de ses accords avec eux qu'autant que l'empereur accomplirait strictement ses engagements.[2] Paraphrasant cette déclaration, l'ambassadeur y ajouta que, si le monarque français consentait à ne pas annuler la convention signée le 20 juin 1689 « pour la garde des passages », c'était « par pure considération pour le Corps helvétique », et non point parce qu'il s'y sentait obligé, puisque aussi bien, en violation de leur alliance avec la couronne, les Suisses manifestaient une partialité flagrante pour la cause autrichienne, qu'ils accordaient des troupes à l'empereur, alors qu'ils lui en refusaient à lui-même, et s'attachaient à restreindre l'emploi de celles demeurées à son service.[3]

Pris entre les menaces de Lodron, à supposer qu'ils se refusassent d'assumer la protection des villes forestières,[4] et les promesses de ce ministre, au cas où ils consentiraient à suivre ses avis;[5] entre les dédains d'Amelot, qui leur laissait entendre qu'il importait peu au roi que les cantons surveillassent ou non leur frontière, puisque lui-même arrêtait des mesures efficaces afin de mettre celle de ses Etats à l'abri d'une invasion,[6] et les encouragements de ce diplomate à faire résolument tête aux prétentions autrichiennes, les Confédérés se sentaient impuissants à prendre l'initiative d'une décision qui

---

(1) *Amelot au roi.* Bade, 9 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 91. — *Harangue prononcée à Bade, le 9 mars, par Amelot.* Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VIII; Aff. Etr. Suisse. XCIV. 97; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 589; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Eidg. Absch. VI² *A.* 397 *k.*

(2) *Louis XIV aux XIII cantons.* 27 novembre 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VIII; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 579; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Memoriale Ihr Excellentz Herren Amelot, marggrafen von Gournay … eingeben in Baden den 7ten märz 1691.* St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. *1691* (impr.); St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 597.; Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 77vº; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Mercure historique et politique (La Haye, 1691). X. 361. — Eidg. Absch. VI² *A.* 397 *k.*

(3) *Coxe to the secretary of State.* Berne, 14/24 February, 1/11 April 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VIII. — *Harangue prononcée à Bade par Amelot.* 9 mars 1691. loc. cit. — *Amelot au roi.* Bade, 13 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 102. — *Amelot à Zurich.* Bade, 20, 25 et 27 mars et 15 mai 1691. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. 119; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372; *à Lucerne.* même date. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. *1691.* — *Amelot aux XIII cantons.* Bade, 20 mars 1691. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 653. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 12 avril 1691. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 23 avril 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 275. — *Relation des Grafen N. von Lodron u. s. w.* Wien, 12. Juni 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 30vº. — Eidg. Absch. VI² *A.* 395 sqq., 398 *m.*

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 5 avril 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(5) *Amelot au roi.* Bade, 13 mars 1691. loc. cit. — *Kayserlicher Herren Ambassador Memoriale.* Baden, 18. März 1691. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 551. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 22 marzo 1691. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Camp devant Mons, 28 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 269.

(6) *Amelot au roi.* Bade, 13 mars 1691. loc. cit.

les tirât d'embarras. (1) Toutefois, à force d'insister tour à tour auprès de l'envoyé impérial et de l'ambassadeur français, les députés réunis à Bade parvinrent à rédiger un projet de convention auquel les deux ministres donnèrent leur adhésion en principe. (2)

Désormais, pour un temps du moins, les regards pleins d'anxiété des Suisses allaient se porter vers la cour de France. Louis XIV ratifierait-il la politique conciliante de son ambassadeur aux Ligues ou la désavouerait-il, auquel cas on pouvait craindre que les concessions arrachées au comte de Lodron ne fussent pas maintenues? (3) Déjà les Confédérés avaient fait la sourde oreille à la suggestion d'Amelot qu'ils se rendissent garants de l'exécution des promesses éventuelles attendues de l'empereur. (4) C'était assez dire que toute innovation tendant à remettre en question le compromis si laborieusement échaffaudé en Argovie au mois de mars rencontrerait leur hostilité. (5) Dans la crainte que la nouvelle de l'investissement de Mons par une armée dans laquelle figuraient près de dix-huit mille auxiliaires des cantons ne donnât naissance à un redoublement de protestations contre l'interprétation française des capitulations militaires conclues aux Ligues, l'ambassadeur souhaitait vivement que la diète se séparât au plus vite. (6) Résolu à éviter une discussion fâcheuse avec ses hôtes, il se contentait d'affirmer à ceux-ci que son maître n'avait jamais intimé à leurs officiers à sa solde l'ordre de le servir « partout et contre tous », ainsi que le prétendaient certains d'entre eux en congé à Berne. (7) Tout ce qu'il put obtenir de la diète, ce fut non pas qu'elle clôturât ses travaux, mais qu'elle les suspendît durant quelques jours, afin de permettre aux députés des trois cantons dissidents de prendre un complément d'instructions de leurs supérieurs, la campagne menée par les ministres alliés contre les « prétendues transgressions » devenant de plus en plus violente. (8)

---

(1) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 15 marzo 1691. loc. cit. — *Amelot au roi.* Bade, 16 mars 1691. loc. cit. — *Amelot à Zurich, à Lucerne.* Bade, 20 mars 1691. loc. cit. — „Das negocium ist sehr imbrogliert." *Relation des Grafen N. von Lodron an den Kaiser u. s. w.* Wien, 12. Juni 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. — Eidg. Absch. VI² *A.* 395 sqq.

(2) *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 18 aprile 1691. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 395 sqq.

(3) *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 11 gennaio 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV.

(4) *Amelot au roi.* Aarau, 21 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 120. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 12 aprile 1691. loc. cit.

(5) *Amelot au roi.* Aarau, 21 mars 1691. loc. cit.

(6) *Amelot au roi.* Aarau, 21 mars 1691. loc. cit. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 28 marzo 1691. loc. cit.; *a San Tomaso.* Lucerna, 18 aprile 1691. loc. cit. — *Relation des Grafen Nikl. von Lodron u. s. w.* Wien, 12. Juni 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. — „Les Suisses se sont vus plus embarrassez que jamais, et les prospérités de la France l'ont portée à ne les plus tant ménager." Mercure historique et politique (La Haye, 1691). X. 11.

(7) *Harangue prononcée à Bade par Amelot le 9 mars 1691.* loc. cit. — „Is a pure forgery." *Coxe to the secretary of State.* Berne, 14/24 March 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — Eidg. Absch. VI² *A.* 371 *e* (Baden, 7. November 1690); 398 *m* (Baden, März 1691).

(8) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 15 et 22 mars 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Aarau, 21 mars 1691. loc. cit. — *Relation des Grafen N. von Lodron u. s. w.* Wien, 12. Juni 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 21. — Eidg. Absch. VI² *A.* 395.

Au moment de regagner Soleure, Amelot avait sollicité des députés confédérés un délai de quinze jours, au bout duquel il se faisait fort d'avoir entre ses mains la réponse de son souverain à leur requête. (1) Ce délai n'était pas écoulé, lorsque, le 28 mars, se rouvrit la session de la diète devant laquelle Lodron, encouragé par les protestants, s'empressa de renouveler une philippique que motivaient à ses yeux les événements qui se déroulaient à Mons, à Nice et à Villefranche. (2) Ce fut en effet ce même jour que partit du camp établi sous la première de ces trois villes le courrier porteur des dernières instructions de Louis XIV à son ambassadeur aux Ligues. (3) Encore que très convaincu des difficultés qu'éprouverait Léopold Ier à tenter une offensive sérieuse contre l'Alsace, en dépit des récents succès de ses armes en Hongrie, le roi Très-Chrétien entendait n'adhérer au projet de neutralisation de la rive droite du Rhin, entre Rheinfelden et Schaffhouse, qu'à des « conditions réciproques ». (4) En d'autres termes, il se déclarait prêt à garantir aux cantons et à la cour de Vienne la cessation des hostilités au voisinage des villes forestières et dans le Frickthal, pourvu que l'empereur s'engageât à n'attaquer ni Huningue, ni le Sundgau, « ni par la Suisse, ni par ailleurs ». (5) Un délai d'un mois était accordé à ce prince pour faire connaître sa décision ferme, de l'exécution de laquelle le Corps helvétique eût répondu. (6)

A cette heure, le roi Très-Chrétien n'avait appris qu'une chose, à savoir que les Confédérés se plaignaient de la présence de quelques-uns de leurs régiments devant Mons, alors que, selon lui, ils eussent dû s'en réjouir. (7) Il ne se doutait pas en revanche de la consternation dans laquelle sa missive du 28 mars plongerait les membres de la diète, ni des difficultés que rencontrerait Amelot à leur en faire accepter les conclusions. (8) Et cependant c'était bien là des conditions nouvelles, et non plus celles contenues en sa lettre

---

(1) *Amelot au roi.* Aarau, 21 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 120. — *Coxe to the secretary of State.* Berne, 14/24 March 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VIII.

(2) *Coxe to the secretary of State.* Berne, 14/24 March 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VIII. — *Iberville à Louvois et à Colbert de Croissy.* Genève, 6 et 7 avril 1691. Aff. Etr. Genève. XI. 83; IX. 300. — *Amelot au roi.* Soleure, 18 et 22 avril 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 174, 178. — *Relation des Grafen Nikl. von Lodron u. s. w.* Wien, 12. Juni 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. — Eidg. Absch. VI²*A.* 395 — *contra: Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11 et 29 mars, 30 avril 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(3) *Le roi à Amelot.* Camp devant Mons, 28 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 269.

(4) *Relation des Grafen Nikl. von Lodron u. s. w.* Wien, 12. Juni 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. — Eidg. Absch. VI² *A.* 397 *k.*

(5) *Ibid.* — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 12 aprile 1691. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Camp devant Mons, 21 mars 1691. loc. cit. — *Declaration von seithen Franckreich wegen Sicherheit der Waldstädten und nicht Betrettung Eydtgn. Bodens.* 31. März 1691. St-Arch. Bern. Frank. Buch *GG.* 567. — *Memorial so Ihre Excell. (Lodron) auss gelegenheit der einkhombnen Avisen dass nemblich Mons belägert und die Schweizer darvor märklich dienen ... heut vormittag in die session durch mich eingeben lassen* 31. März 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 98. — *Relation des Grafen N. von Lodron u. s. w.* Wien, 12. Juni 1691. *Ibid:* Schweiz. *F.* LXI. 24vo.

(6) *Ibid.*

(7) *Le roi à Amelot.* Camp devant Mons, 21 mars; Versailles, 20 avril 1691. loc. cit.

(8) *Amelot au roi.* Bade, 11 avril 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 155.

du 27 novembre, qu'il prétendait imposer aux Confédérés. [1] A cette dernière date, il se contentait, on l'a dit, de réclamer de l'empereur des engagements identiques à ceux que lui-même était disposé à assumer au regard de la neutralité des villes forestières et de leur banlieue. Trois mois plus tard, il n'en allait plus ainsi. Les « sûretés générales » exigées à Paris en ce qui concernait Huningue et le Sundgau constituaient des « nouveautez » très suffisantes à provoquer l'annulation des résultats si laborieusement acquis au cours des conférences qui, pendant près de trois semaines, avaient mis en présence les ministres français et autrichiens et les représentants des cantons. [2] A la rigueur certes, Lodron eût accepté les modifications introduites dans la convention de mars, si le roi Très-Chrétien avait consenti à l'extension de la neutralité de Rheinfelden, des places de son groupe et du Frickthal à la Forêt-Noire et à la vallée de la Kinzig, [3] prétention à laquelle Amelot répondit aussitôt, sur le mode ironique, que, dans ce cas, il demanderait qu'y fussent inclus Fribourg et le Brisgau, en attendant qu'on y comprît « toute l'Europe ». [4] Au total, l'ambassadeur impérial déclarait que les Alliés renonçaient à violer le sol suisse, à la double condition que le Corps helvétique prendrait sous sa protection les villes forestières et interdirait aux troupes « de la nation » à la solde de Louis XIV de pénétrer dans toutes provinces « usurpées » par ce prince depuis le renouvellement de son traité avec les cantons en 1663. [5] Le représentant de la Couronne Très-Chrétienne à Soleure ne put que se récrier contre de telles exigences. [6] De guerre lasse, il se résigna néanmoins à apposer sa signature sur une convention aux termes de la quelle les deux ministres prirent l'engagement que leurs maîtres respectifs s'interdisaient de faire passer des troupes sur le sol des Ligues. [7] L'ambas-

---

(1) *Ibid.* — „Ameloth wolle ad tractatum vom 20 junii 1689 nit mehr gebunden sein." *Lodron an den Kaiser.* Baden, 9. März 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 176.

(2) *Le roi à Amelot.* Camp devant Mons, 28 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 269, 306. — *Réponse de la diète au Mémorial de Mr Amelot.* 9 avril 1691. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 607; Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 125. — *Amelot au roi.* Bade, 11 avril, 2 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 155; XCV. 98.

(3) *Amelot au roi.* Bade, 11 avril et 2 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 155; XCV. 98. — *Relation des Grafen Nikl. von Lodron u. s. w.* Wien, 12. Juni 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. LXI; LXI. 226vo.

(4) *Ibid.*

(5) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 22 marzo 1691. loc. cit. — *Erklärung von Ihr. Exc. H. Graffen zu Lodron, Kayserl. Ambass. wegen der Sicherheit des eydtg. Territorii undt des Bistumbs Basel, wie auch der Waldstädten.* Baden, 10. April 1691. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantz. Kriege. 1689—1691. nos 183, 376. — *Ratification impériale de la déclaration ci-dessus.* Vienne, 2 juin 1691. *Ibid.* nos 184, 393; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7872.

(6) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 22 marzo 1691. loc. cit. — *Coxe to the secretary of State.* Berne, 14/24 March 1691. loc. cit.

(7) *Le roi à Amelot.* Camp devant Mons, 28 mars 1691. loc. cit. — *Declaration von seithen Franckreich wegen Sicherheit der Waldstädten und nicht Betrettung Eydgn. Bodens.* 31. März 1691. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 567. — *Déclaration donnée par Son Exc. l'ambassadeur de France.* Bade, 10 avril 1691. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantz. Kriege. 1689—1691. n° 377. — *Die Abgesandte der XIII Orte an den Bischof zu Basel.* 10. April 1691. *Ibid.* n° 579. — *Amelot au roi.* Bade, 11 avril et 2 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 155. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 12 aprile 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 12 avril 1691. loc. cit. — *Der Bischof zu Basel an die IV evang. Orte.* Pruntrutt, 16. April 1691. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm).

sadeur français s'avança même jusqu'à promettre que cette faveur profiterait à l'évêque de Bâle. (1) En échange, il eût souhaité qu'on en fît bénéficier « les terres de l'obéissance royale ». Il n'y parvint pas. (2) Aussi bien de durs reproches lui furent adressés de Paris, où on le blâmait d'avoir outrepassé ses instructions (3) en signant un accord qui n'enlevait pas aux ennemis de son souverain la possibilité de tenter un coup de main sur la Franche-Comté, mais qui, en revanche, ôtait à ce prince la faculté d'emprunter le territoire suisse pour attaquer les villes forestières. (4) Néanmoins Louis XIV n'alla pas jusqu'à désavouer son représentant aux Ligues, surtout à l'heure où celui-ci faisait célébrer par un *Te Deum* à Soleure l'annonce des succès français de Mons, de Villefranche et de Nice, (5) places dont le dépôt faillit être confié aux cantons. (6) Il lui adressa, le 23 avril, sa ratification de la convention, avec cette seule réserve qu'elle ne serait valable qu'à dater du jour où Lodron produirait celle de Léopold Ier. (7)

Sensible à un blâme immérité à ses yeux, Amelot éprouva de plus le chagrin de constater que les efforts déployés par lui à Bade n'étaient pas près d'aboutir au résultat désiré. En dépit de ses protestations et du fait que, gagné par ses largesses, Schwytz se ralliait à l'opinion des trois cantons dissidents en matière de « transgressions dans le service », (8) il se trouva au sein de la diète une majorité pour accorder à l'empereur la levée de troupes que sollicitait ce prince et se déclarer prête à assumer, aux frais de la maison d'Autriche, la défense des villes forestières, de Constance et du Frickthal, déjà prévue dans les recès d'octobre et de novembre 1688. (9)

Frantz. Kriege. 1689—1691. n° 381. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 12/22 avril 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Mémoire sur la Suisse.* 3 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 130.

(1) *Lodron an den Kaiser.* Baden, 6. März 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. F. LXI. 160vo. — *Déclarations faites à la diète par Amelot, le 10 avril 1691.* Aff. Etr. Suisse. XCIV. 393. — *Amelot au roi.* Bade, 11 avril et 2 septembre 1691. loc. cit.

(2) *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 2 septembre 1691. loc. cit.

(3) *Le roi à Amelot.* Versailles, 23 avril 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 275.

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 23 avril, 21 août 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 275, 303.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 18 avril 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 174. — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 25 aprile 1691. loc. cit.

(6) Carutti. Storia del regno di Vittorio-Amadeo II (Torino, 1856). p. 139.

(7) *Le roi à Amelot.* Camp devant Mons, 28 mars; Versailles, 23 avril et 14 mai 1691. loc. cit. — *Ratificatio regis Christianissimi declarationis.* Versailles, 23 avril 1691. Arch. Vaticano Nunz. Svizz. LXXXV; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Soleure, 10 juin 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 227. — Mercure historique et politique (La Haye, 1691). X. 462.

(8) *Amelot au roi.* Soleure, 3 mai 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 191.

(9) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 novembre 1690, 29 mars et 22 avril 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Coxe to the secretary of State.* Berne, 1/11 April 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 12 aprile 1691. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 10 mai 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 198. — *Relation des Grafen N. von Lodron u. s. w.* Wien, 12. Juni 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. F. LXI. — Eidg. Absch. VI2 A. 398 *m.*

Absence de tout principe directeur de la politique helvétique. — Ses causes. — Les cantons et le péril extérieur. — Intérêt de la Couronne Très-Chrétienne à rallier à ses intérêts les Etats protestants de la Suisse, dont Berne en première ligne. — Traité de liquidation de la dette française envers celui-ci (décembre 1691). — Ratification impériale de la convention du 10 avril 1691. — Amelot la juge insuffisante. — Diète de Bade de juillet. — Léopold Ier s'y fait représenter par l'ambassadeur espagnol et l'envoyé batave. — Amelot partisan d'une attaque brusquée des villes forestières par les armes royales. — Nouvelles instructions qui lui sont expédiées de Paris. — La diète helvétique abandonne l'espoir d'amener la cour de Vienne à préciser ses intentions quant à la neutralité des places fortes de la ligne du Rhin.

XXIII. La versatilité des résolutions qu'arrêtaient en leurs comices généraux les députés du Corps helvétique avait déjoué de tout temps les prévisions qui semblaient les mieux établies et rendu vaines, le plus souvent, les intrigues nouées par les ministres étrangers accrédités auprès de celui-ci. Ce n'était donc pas sans raison que le comte de Govone, envoyé de la cour de Turin à Lucerne, écrivait au duc, son maître: « Les affaires des diètes en ce pays n'aboutissent jamais », (1) ou que Thomas Coxe affirmait au secrétaire d'Etat, son chef, à Londres, que la Suisse « estoit le pays du monde où il falloit exercer le plus de patience ». (2) Aussi bien, en effet, le principe directeur de la politique étrangère des Confédérés, si tant est qu'il s'en dégageât un de façon très nette à cette date, consistait à entretenir des relations amicales avec tous les Etats limitrophes de l'Helvétie et à s'efforcer de résoudre par les voies « de douceur » des incidents de frontière de plus en plus fréquents, ensuite de la proximité d'armées belligérantes de la ligne du Rhin. Il y avait à cette attitude expectante et résolument pacifique trois raisons majeures. Et d'abord, étant donné la modicité des ressources dont ils disposaient, les Confédérés ne se fussent pas trouvé en mesure de supporter durant plus de quinze jours les frais d'une guerre, même défensive. (3) Puis le concours de leurs voisins semblait indispensable au ravitaillement des cantons, de ceux de l'ancienne croyance principalement, en céréales, en sel et en matières premières de toute nature. (4)

(1) *Govone a Buttigliera.* Lucerna, 8 agosto 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX.

(2) *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 18/28 November 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII.

(3) „Ne i loro mezzi sono valevoli ad impegni di guerra che durino più di 15 giorni.“ *Govone à Prié* „au sujet des maximes des cantons“. Lucerne, 5 mars 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — Mercure histor. et politique (La Haye, 1692). XI. 32.

(4) *Lucerne à Amelot.* 5 septembre 1689. St-Arch. Luzern. Frankr. Finanzwesen. XXXV. — *Mémoire sur la Suisse.* 3 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 130. — „La loro invariabile determinazione (agli Svizzeri) è di conservarsi in pace e valersi delle opportunità per far il loro negozio con tutti.“ *Govone à Prié.* 5 mars 1692. loc. cit.

Enfin le commerce des Ligues, presque en entier aux mains des réformés,[1] eût subi, du fait de la rupture de la paix, un dommage malaisé à réparer.[2] C'était déjà trop que, de Paris, on continuât à contester ses privilèges;[3] que, de Londres, on s'efforçât d'interrompre le négoce clandestin que les marchands d'Allemagne, d'Angleterre et de Hollande nouaient avec ceux de France par la voie de Genève et de Neuchâtel, grâce à la connivence des Suisses, lesquels en retiraient quelque profit;[4] que, de Vienne, où l'on pratiquait cependant à l'ordinaire une politique douanière large et accommodante à l'égard des Confédérés, qui le reconnaissaient d'ailleurs en ne protestant qu'avec mollesse contre certaines infractions à leur neutralité relevées à la charge de l'Empire, on commençât à créer des difficultés au commerce helvétique sur la rive droite du Rhin.[5]

Pour que les choses prissent une autre tournure aux Ligues; pour qu'elles y changeassent de face, il eût fallu, en plus d'une menace, une atteinte directe à l'indépendance des cantons ou à celle de l'un d'eux. « Les Suisses sont de « deux religions dans leur pays; c'est ce qui les divise quelquefois, mais ils « n'ont qu'une liberté, qu'ils aiment souverainement », affirmait un diplomate anglais de la fin du XVIIe siècle.[6] Dans la réalité, la menace avait éclaté très nettement peu d'années auparavant, lors de l'extension subite donnée aux ouvrages militaires d'Huningue et de Landskron. Elle s'était reproduite plus récemment encore, à l'heure où les Impériaux élevaient des fortifications au voisinage d'Augst. Et cependant les Confédérés n'avaient pu s'entendre pour faire face au danger.[7] Dans le premier cas, les Lucernois seuls avaient préconisé l'emploi de mesures énergiques à l'effet de le conjurer. Leurs instances

---

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19/29 octobre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(2) „Zu deme ist das genium und interesse diser variablen und venalen Nation... mehr als bekant." *Relation des Grafen N. von Lodron u. s. w.* Wien, 12. Juni 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 30.

(3) *Bâle à Louvois.* 4 mars 1692. Arch. Guerre. MCCXXXVIII. 45. — *Du Heron, commissaire des guerres, à Bâle.* Huningue, 1er juin 1692. St-Arch. Luzern. Frankr. Privilegien. XXXII. — *Pontchartrain à Du Héron.* 30 juin 1692. St-Arch. Basel. Eidgenossenschaft *K 10.* n° 4.

(4) „I am informed that great quantities of brocades and other french manufactures pass trough Swisserland into Germany and soe into Holland and hither as swiss manufactures; this is so great an abuse that you must endeavour to prevent it." *Nottingham to Coxe.* Whitehall, 11 November 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VII (1690—1699). — *Coxe to the Secretary of State.* Berne, 10/20, 14/24 October 1691. *Ibid.* Misc. Pap. n° VIII. — „Sous le nom des manufactures de Suisse, ou en intéressant ceux qui sont commis pour l'empêcher, elles ne laissent pas de passer en Allemagne et de s'y vendre publiquement. C'est un très grand abus." *Mémoire sur le commerce franco-suisse.* 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 octobre 1692. *Ibid.* — Mercure historique et politique (La Haye, 1692). XIII. 192.

(5) *Mémoire sur la Suisse.* 8 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 130. — Eidg. Absch. VI² A. 397 *i.* — *Mémoire pour M^r^ l'ambassadeur.* Olten, 14 avril 1693. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 209. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 10 août 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Theatrum Europaeum. XIV. 499 (30. July 1692).

(6) *Memorandum concerning Geneva.* 15 November 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII.

(7) Eidg. Absch. VI² *A.* 398 *l.*

étaient demeurées vaines. Dans le second, les protestants avaient plutôt favorisé que desservi les plans autrichiens.

La ratification royale de la convention de Bade d'avril était intervenue, on l'a dit, le 23 de ce mois. Sa validité, certes, demeurait subordonnée à la production de celle de l'empereur dans un délai rapproché. (1) On ne s'attendait guère en Suisse à ce que cette dernière y fût remise avant la seconde quinzaine de juin, soit à la veille de l'ouverture de la diète générale ordinaire d'été. (2) Amelot avait donc près de deux mois pour tenter d'acheminer la revision d'un recès dont les conclusions étaient loin de le satisfaire. Il se mit aussitôt à l'œuvre, et ce fut à gagner à ses vues de nouveaux adhérents que tendit tout d'abord son effort. (3)

Encore que, dans la question des «prétendues transgressions» imposées aux régiments helvétiques à la solde du Louvre, la plupart des cantons inclinassent à accorder quelques satisfactions, d'ailleurs très platoniques, à l'empereur, l'influence exercée sur leurs délibérations par Casati, dont les ressources financières s'épuisaient à vue d'œil, (4) demeurait inférieure à celle que son adversaire français s'était acquise au sein de leurs Conseils. (5) Maître incontesté de la situation à Soleure, celui-ci n'était pas éloigné de l'être à Fribourg, bien que le parti hispanophile conservât de profondes racines dans cette ville. (6) Restaient les cités évangéliques, chez lesquelles la prohibition absolue des pensions particulières rendait les gouvernants plus indépendants au regard de l'étranger que ne l'étaient ceux des Etats de l'ancienne croyance. (7).

De la part de Bâle, dont les autorités, à défaut des grandes familles patriciennes, telles les Socin, les Faesch et les Burkhardt, (8) faisaient montre d'«impérialisme», moins par goût que par nécessité, ce qui les exposait à des

(1) *Amelot au roi.* Bade, 11 avril et 3 mai 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 155, 191 — *Relation des Grafen N. von Lodron u. s. w.* Wien, 12. Juni 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. — Eidg. Absch. VI² *A.* 397 *k*, 408 *b*.

(2) Eidg. Absch. VI² *A.* 396 *c*.

(3) „Der französische Minister begleite seine persuasiones mit nambhaften Geldprofusionibus." *Relation des Grafen N. von Lodron u. s. w.* Wien, 12. Juni 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 29.

(4) „El salario del conde Casati... se reduce a dos mill setecientos y cinquenta escudos, con la obligacion de mantener secretario español, tedesco y francés, sin que por mas que lo haya representado a V. M. se le haya concedido á este ministro el goce entero con salario y gages como se ha praticado con todos sus antecesores." „...Y a vista de que [el Embaxador de] S. M. Christianisima, ademas del Gobierno de Uninghen, que le vale ocho mill escudos, tiene de salario doce mill talares, y, pagados a parte, dos secretarios, dos interpretes y dos thesoreros y banqueros..." *Vaudemont al rey.* Campo de Castrezzato, 30 agosto 1701. Arch. Histor. Nacional. Papeles de Estado. *1926*.

(5) Eidg. Absch. VI² *A.* 399 *r*.

(6) *Louvois à Amelot.* Fontainebleau, 21 octobre 1690. Arch. Guerre. CMXXIX. 161. — *Mémoire sur la Suisse.* 3 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 130.

(7) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372*.

(8) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 janvier 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372*.

représailles de la cour de Paris,[1] l'ambassadeur de Louis XIV n'avait aucune assistance à attendre dans l'accomplissement de sa tâche.[2] Les discordes civiles y battaient leur plein et, en dépit de l'intervention de la diète helvétique, devaient se prolonger jusqu'en octobre, soit jusqu'au jour de l'exécution capitale des chefs d'une sédition[3] au développement de laquelle l'or allemand et les excitations venues du « bas peuple » de Zurich n'étaient pas demeurés étrangers.[4] Une offre de médiation française, appuyée au besoin par des forces qui en eussent imposé aux mutins, avait suscité des défiances dans certains Etats confédérés[5] et, par suite, le représentant de la Couronne Très-Chrétienne se tenait sur une prudente réserve.[6] A Schaffhouse, les dispositions auraient été sans doute meilleures, « si les particuliers de cette ville n'eussent pas eu tant de terres dans les païs de l'Empire »,[7] ce qui les exposait à la saisie de leurs « revenus germaniques », au cas où ils se fussent enhardis à manifester de façon trop ouverte leurs sympathies pour le Louvre.[8] A Zurich, d'autre part, dont Tambonneau avait vainement tenté de séparer la cause de celle de Berne dans l'affaire de la restitution du prêt consenti jadis par Strasbourg aux deux grandes cités évangéliques,[9] les magistrats n'inclinaient guère à nouer à cette heure des relations plus étroites avec le gouvernement de Paris, et cela d'autant moins que la puissante corporation des

---

(1) „Ubrigens finde hiesige Bürgerschaft so gut Kayserisch..." *Neveu an den Kaiser.* Basel, 18. Juli 1690. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. n° 53. — Eidg. Absch. VI² *A.* 397 *h.*

(2) Eidg. Absch. VI² *A.* 398 *p.*

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 22 février et 17 mai 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Nouvelles de Bâle.* 10 octobre 1691. Gazette de France, *1691.* p. 602. — Mercure historique et politique (La Haye, 1691). X. 141, 364, 428, 577. — Theatrum Europaeum. XIV. 143.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 25 février et 10 juin 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 88, 227. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 15 mars et 20 juin 1691. *Ibid.* XC. 264, 290. — *David Hess au secrétaire d'Etat Gautier à Genève.* Zurich, 30 mars 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3872.* — *Abscheid der vier Herren Repræsentanten in lobl. Statt Basel, alss von Zürich, Bern, Lucern und Solothurn, vom 10ten Februar biss 2ten April 1691.* St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1691. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna. 15 marzo; *a San Tomaso* Lucerna, 26 aprile 1691. loc. cit. — *Coxe to the secretary of State.* Berne, 9/19 May, 30 May, 1/11 July 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — *Amelot au roi.* Bade, 6 et 13 juillet: Soleure, 29 juillet, 5 août, 8 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 14, 24, 45, 52, 114. — *Coxe à Govone* Berne, 26 juillet 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett min. XXVII. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 2 agosto 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV. — „Durano tuttavia le turbolenze di Basilea." *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 13 settembre. 14 ottobre e 8 novembre 1691. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 398 *p*, 405 (Elgg, 21. Mai 1691), 410 *n* (Baden, 1. Juli 1691), 413 *a* (Baden evangel, Juli 1691), 415 sqq. (Basel, 9. August—19. September 1691).

(5) *Le roi à Amelot.* Camp devant Mons, 24 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 266. — *Menati a Spada.* Lucerna, 26 luglio 1691. loc. cit. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 9 agosto 1691. loc. cit.

(6) *Ibid.*

(7) *Convenant à Fagel.* Schaffhouse, 15/25 avril 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Saint-Saphorin au trésorier Steiger.* Vienne, 22 juin et 18 décembre 1718. Arch. de Merveilleux, à Neuchâtel. *P.* Lettres de Mr le général de Saint-Saphorin.

(8) *Copia eines under 14 juny 1692 auss Zürich ahn Herren Grafen von Stratman abgegebenen Schreiben.* Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — „Schaffhouse est plus hollandois que tous ceux qui le sont originairement." *Troisième mémoire envoyé en Cour par Amelot.* Mai 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 216.

(9) *Mémoire sur la Suisse.* 3 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 180.

marchands des bords de la Limmat voyait son commerce d'Outre-Rhin prospérer de façon réjouissante. (1)

C'était donc, une fois de plus, à tenter de rallier Berne aux intérêts dont il avait la charge que devait s'attacher Amelot, Berne, où le Corps pastoral, à la différence de celui de Zurich, subissait peu l'influence ambiante de la politique étrangère. (2) L'ambassadeur s'y employa avec vigueur. Tributaires de la France pour leurs approvisionnements en sel de la Franche-Comté, les autorités du plus puissant des cantons avaient failli, dès la fin de 1690, obtenir le renouvellement des contrats passés en leur faveur avec les fermiers de Salins. (3) Malheureusement l'attitude hostile adoptée par elles envers le Louvre au lendemain de la rupture franco-piémontaise avait réduit à néant ce projet. (4) Dès lors, la mésestime que s'était attirée Thomas Coxe durant son séjour au pied du Gurten n'ayant fait que croître, (5) Amelot jugea opportun, dans les derniers jours de février 1691, d'y dépêcher l'un de ses agents les plus déliés et les plus actifs, le baron de Reding-Biberegg, de Schwytz, afin de remettre sur pied les négociations économiques interrompues depuis quelques semaines. (6) Non pas que l'ambassadeur conservât à part soi grand espoir de conduire cette fois encore à bien ses démarches. Mais, persuadé avec raison, comme la plupart de ses contradicteurs en Suisse au reste, que le seul moyen vraiment efficace de procurer l'échec des plans de l'ennemi était d'en faire différer de diète en diète l'examen approfondi, (7) il mettait tout en œuvre à l'effet d'empêcher que les Alliés ne réussissent à entraîner dans une « aventure » les magistrats du *Mittelland.* (8) Or, ce leur eût été chose facile, à supposer que l'empereur, vainqueur des Turcs, portât désormais, ainsi qu'on le souhaitait à La Haye, (9) l'effort de ses armes

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 23 décembre 1690. Aff. Etr. Genève. V. 375. — *Mémoire pour Mr l'ambassadeur Amelot.* Olten, 14 août 1693. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 209.

(2) „Here are Protestant Divines sober and moderate men, not of the number of propheticall mad men or of the enthusiasticall french hott heads." *Coxe to the secretary of State.* Berne, 15/25 April 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VIII.

(3) *Amelot au roi.* Bade, 6 juillet 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 14. — *Mémoire sur la Suisse.* 3 septembre 1691. *Ibid.* XCV. 130.

(4) *Amelot au roi.* Bade, 6 octobre 1690, 6 juillet 1691. Aff. Etr. Suisse. XCII. 283; XCV. 14. — *Mémoire sur la Suisse.* 3 septembre 1691. loc. cit.

(5) „Befinde ich zwahr (quod tamen inter nos dictum sit) dass der Herr Coxe, alss ein junger Minister, sich nicht eben der besten conduite bedienet, welches die Aydgenossen auch wissen." *Valkenier an Lodron.* Zürich, 14./24. Februar 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. F. LXI. 51, 132. — *Lodron a Casati.* Bada. 9 marzo 1691. *Ibid.* Schweiz. F. LXI. 167vº. — *Mémoire sur la Suisse.* 3 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 130.

(6) *Coxe to the secretary of State.* Berne, 18/28 February 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VIII. *Amelot au roi.* Soleure, 2 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 86. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 11 mars 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 15 mars 1691. loc. cit.

(7) „C'est beaucoup pour ruiner une affaire en Suisse que de la prolonger." *Mouslier à Lionne.* Soleure, 31 août et 23 septembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 106, 117.

(8) *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 4 gennaio 1691. loc. cit — *Coxe to Nottingham.* Berne, 27 February/9 March 1691. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 15 mars 1691. loc. cit.

(9) *Mémoire sur la Suisse.* 3 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 130. — *Valkenier à Heemskerke.* Zurich, 18 juillet 1692. Rijksarchief La Haye St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372; *aux Etats-Généraux.* Zurich, 2 août 1692. *Ibid.* — O. Klopp. op. cit. IV. 102: V. 247.

vers le Rhin, l'Alsace et la Bourgogne, ou qu'il se joignît au duc de Savoie pour encourager les Bernois à se saisir du pays de Gex, comme d'une garantie de la créance de près d'un million de Livres qu'ils possédaient sur la Couronne Très-Chrétienne. (1) Convaincu que la prompte extinction de la dette de celle-ci envers le canton suisse provoquerait la suppression des principales difficultés apportées au recrutement régulier des enseignes du régiment d'Erlach à la solde royale, (2) Amelot ne devait avoir de cesse jusqu'au jour où, en décembre de cette année-là, il lui fut donné d'apposer sa signature sur le traité de liquidation dont Reding, avant de quitter Berne, avait amorcé la négociation. (3) Et ce jour marqua pour l'ambassadeur un double succès, puisque aussi bien, d'une part, il put s'abstenir d'aller jusqu'à l'extrême limite des concessions que son souverain l'autorisait à accorder aux maîtres du pays de Vaud dans l'espoir de les ramener à ses vues et que, d'autre part, on finissait par reconnaître à Paris que ces derniers ne consentiraient jamais à avouer dans un acte public que seule la bienveillance royale les mettait en possession des sommes qui leur restaient dues, que celles-ci fussent représentées par de l'argent monnayé ou par des minots de sel de la Franche-Comté. (4)

Cependant que des conférences particulières réunissaient à Elgg les députés de Schaffhouse, de Glaris, d'Appenzell et de Saint-Gall; que les envoyés des petits cantons éprouvaient eux aussi le besoin d'échanger leurs vues quant à la gravité des événements en cours (5) et que le projet de convoquer une diète générale était en fin de compte abandonné, (6) la ratification impériale des engagements souscrits à Bade en avril par Lodron parvenait à Zurich. (7) Elle était l'indispensable contre-partie de celle signée, le 23 de ce mois, par Louis XIV et que l'ambassadeur de ce prince conservait entre ses mains jusqu'à nouvel

---

(1) *Coxe to the secretary of State.* Berne, 21 February/3 March 1691. loc. cit. — *Mémoire adressé à Turin par Govone.* Lucerne, 2 mai 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Coxe à Govone.* Berne, 2 septembre 1691. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXVII. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 6 settembre 1691. loc. cit.

(2) *Mémoire sur la Suisse.* 3 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 130.

(3) *Mémoire sur la Suisse.* 3 septembre 1691. loc. cit.

(4) *Le roi à Amelot.* Fontainebleau, 20 septembre; Versailles, 14 novembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 313, 334. — *Amelot au roi.* Soleure, 30 septembre 1691. *Ibid.* XCV. 196.

(5) *Coxe to the secretary of State.* Berne, 13/23 April 1691. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 juillet/5 août 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 405.

(6) „The reason they give me here for their choosing Arau and not Baden for the place of this general Assembly (wich is an innovation as to the place) is that they may the better avoid by that means Mr Amelotts intrigues for the frustrating the good effects of this Dyett for Bazil." *Coxe to the secretary of State.* Berne, 13/23 april 1691. loc. cit.

(7) *Der Kaiser an die XIII Orte.* Wien, 2. Juni 1691. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. *1691;* Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. n° 104: Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Ratificatio Cæsaris.* Vienna, 2 junii 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 18 et 25 juin 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Die XIII Orte an den Kaiser.* 14. Juli 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. n° 113. — Eidg. Absch. VI² *A.* 407 *b* (Baden, 1. Juli 1691).

ordre.(1) A la demande des autorités du *Vorort*, Amelot leur dépêcha le S^r de La Boulaye, l'un de ses secrétaires, nanti du « document français ».(2) Toutefois ce personnage, ayant pris connaissance de la déclaration autrichienne, laquelle différait de celle du roi, non seulement « par l'importance du sceau et la nature du papier », ainsi que l'insinuait l'envoyé piémontais, mais bien par l'ambiguïté de sa rédaction, refusa de se dessaisir de la pièce qui lui avait été confiée et la réexpédia incontinent à Soleure.(3)

L'escarmouche à quoi venaient de se livrer l'ambassadeur de France et l'envoyé impérial laissait prévoir qu'elle n'était que le prologue d'autres incidents qui se dérouleraient au cours de la diète générale de la Saint-Jean. La tenue de cette diète étant pour ainsi dire « de droit », Zurich ne tenta pas d'en différer la convocation. Elle s'ouvrit donc à Bade, avec quarante-huit heures de retard, le 3 juillet 1691,(4) pour se terminer le 14 du même mois.(5) A supposer qu'un doute subsistât aux Ligues quant à la perfidie de la manœuvre autrichienne à l'égard de la neutralisation des villes forestières, ce doute ne dut pas survivre au delà des premiers jours de juillet. Alors qu'on attendait Lodron en Argovie, il s'abstint d'y paraître.(6) Léopold Ier fut représenté à cette « journée » par deux personnages complètement étrangers à son service: l'ambassadeur espagnol Casati et l'envoyé batave Valkenier.(7) Celui-là renouvela, pour la quinzième fois peut-être et sans y rien changer, son réquisitoire à l'endroit des officiers suisses coupables, selon lui, d'enfreindre les dispositions de l'*Union héréditaire* en se laissant entraîner par les généraux français à combattre sur terre d'Empire.(8) Celui-ci reprit l'affaire du statut des villes forestières du Rhin au point où l'avait amené Lodron et, désireux de gagner du temps,

---

(1) *Ratificatio regis Christ^mi declarationis.* Versailles, 23 avril 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Soleure, 24 juin 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 237

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 25 juin/5 juillet 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Eidg. Absch. VI² *A.* 408 *b.*

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 24 juin 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 237. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 25 juin 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 27 giugno 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 12 luglio 1691. loc. cit. — „Seggende (de Fransen Ambassadeur) dat aan des Keysers Brief van Ratificatie alle Realiteyten manqueeaden.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 16 juillet 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(4) *Amelot au roi.* Bade, 6 juillet 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 14. — Theatrum Europaeum. XIV. 143. — *contra:* Eidg. Absch. VI² *A.* 407. — Le 4 juillet: *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 8 juillet 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 29 juillet 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 45.

(6) *Amelot au roi.* Bade, 13 juillet 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 24.

(7) *Valkenier an Lodron.* Baden, 5. Juli 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. n° 111. — Eidg. Absch. VI² *A.* 408 *d.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 mai 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Hoiningen-Huene. op. cit. 57.

(8) *Ibid.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 30 avril, 19 juillet 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Bade, 6 juillet 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 14. — *Pedimento de instruccion a S. Exc para los negocios de Esguizaros y Grisones por el conde Casati.* Abril 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Van Aitzema. Derde Vervolg van Zaaken van Staat (1692—1697). p. 180.

fit entrevoir aux Confédérés qu'il leur procurerait à bref délai une dernière et cette fois satisfaisante réponse de la cour de Vienne à leurs doléances. (1) Les intentions de Léopold Ier ne devenaient désormais que trop certaines. A n'en pas douter, le ministre hollandais consentait à jouer le jeu de ce prince, quitte à subir un désaveu de sa part à toute heure. (2) Il paraissait de moins en moins probable que le chef de la maison d'Autriche se relâchât jamais jusqu'à donner des « garanties et des sûretez » au gouvernement de Paris « pour Huningue, Belfort et Besançon ». (3) Par suite, contrairement à l'opinion qui prévalait à la cour de son souverain, Amelot estimait superflue la continuation de ses démarches à cette fin. (4) A l'en croire, il ne restait aux cantons d'autre ressource que de veiller eux-mêmes à l'intégrité de leurs frontières, sans attendre d'assistance financière du Louvre ou de la Hofburg. (5)

L'absence de l'envoyé impérial et le mutisme opposé de Vienne aux suggestions nouvelles de Valkenier permirent du moins à l'ambassadeur français de déclarer de façon catégorique aux Confédérés que Louis XIV ne se sentait plus lié par sa promesse de ratifier la convention de Bade du 10 avril, dès lors que les termes de la déclaration autrichienne au sujet de cette dernière laissaient si fort à désirer, quant au fond et quant à la forme, et que le ton menaçant d'une missive adressée entre-temps aux membres de la diète par l'électeur de Bavière achevait de lui enlever toute efficacité. (6)

Entraîné par son ardeur à combattre les menées de la Hofburg, Amelot exprimait l'avis que le roi n'avait plus à ménager l'empereur et que, pourvu qu'elle se produisît sur la rive droite du Rhin exclusivement, l'attaque brusquée des villes forestières par les forces réunies dans la Haute-Alsace ne

(1) *Valkenier an Lodron.* Zürich, 16. Juli 1690. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. n° 65. — *Zürich an Luzern.* 4./14. Juni 1691. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1691. — *Propositio Valknerii.* Badae, 6 juli 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 8 juillet 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Bade, 13 juillet 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 24. — Eidg. Absch. VI² *A.* 408 sqq.; 412 *qqq;* 413 *c* (Baden evangel., Juli 1691).

(2) *Der Kaiser an Valkenier.* Wien, 2. Juni 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Lettres impériales de commission adressées par Léopold Ier à Valkenier.* Vienne, 18 juin 1691. ap. Hoiningen-Huene. op. cit. 54. — *Amelot au roi.* Bade, 6 et 13 juillet; Soleure, 16 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 15, 24, 180. — *Lodron an die XIII Orte.* Stein, 9. August 1691. St-Arch. Basel. Politisches. V. 4¹¹. — *Zürich an Basel.* 17./27. August 1691. *Ibid.*

(3) *Amelot au roi.* Bade, 13 et 23 juillet, 2 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 24, 36, 98. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 21 août 1691. *Ibid.* XC. 306.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 2 septembre 1691. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 13 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 311.

(5) *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 11 luglio 1691. loc. cit. — *Amelot au roi.* Bade, 23 juillet, 8 août, 2 septembre 1691 Aff. Etr. Suisse. XCV. 36, 57, 98.

(6) *Amelot au roi.* Soleure. 30 juin; Bade, 6, 13 et 23 juillet 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 215; XCV. 14, 24, 36. — *Valkenier an Lodron.* Baden, 5. Juli 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. n° 111. — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 11 luglio 1691. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 16 juillet 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Spada a Menati.* Roma, 28 luglio 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLVI. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 1er août 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 300. — Eidg. Absch. VI² *A.* 408 *b, e.*

soulèverait pas de très vives protestations au sein du Corps helvétique. (1) Tel n'était pas le sentiment de Louis XIV. Aux yeux de ce prince, il demeurait essentiel, pour le succès de sa politique générale, que les alarmes des Suisses se dissipassent aussitôt que possible. (2) De nouvelles instructions furent en conséquence adressées à l'ambassadeur. Elles lui prescrivaient de s'abstenir de toute démarche qui pût donner à supposer aux cantons que le maintien du *statu quo* à Rheinfelden et dans les places de son groupe se trouvait en péril. (3) Il convenait certes que les Confédérés ne se leurrassent pas de l'espoir que l'accord négocié en Argovie en avril liait le moins du monde le gouvernement de Paris. (4) Cet accord n'existait plus, dès l'instant que Léopold Ier ne l'avait pas ratifié sans réticences dans le délai qui lui était imparti. (5) Toutefois, en dépit des objections de son ministre à Soleure, qu'une telle « concession » contraignait à modifier sa ligne de conduite, le roi Très-Chrétien consentait, « à la seule contemplation » de ses alliés d'Helvétie, à accorder à ceux-ci un dernier répit de deux mois afin de leur permettre d'obtenir du chef de la maison d'Autriche un engagement écrit, suffisamment explicite pour qu'il les rassurât eux-mêmes quant aux intentions de ce prince à leur égard et qu'il facilitât le licenciement d'une partie des garnisons des places fortes du Sundgau et de la Franche-Comté, maintenues jusqu'alors sur pied de guerre en prévision d'une agression prochaine des armes impériales. (6)

Si, ainsi que le prévoyait d'ailleurs Amelot, l'attitude conciliante adoptée par le roi en cette conjoncture laissa en somme les membres de la diète assez indifférents, c'est que l'espoir les abandonnait d'amener la cour de Vienne à préciser mieux qu'elle ne l'avait fait jusque-là ses intentions quant à l'établissement d'une neutralité réciproque dans la région comprise entre Constance et le grand coude du Rhin. (7) Certes ils ne purent se dispenser d'adresser à l'empereur la recharge que leur suggérait Amelot. (8) Mais ce ne fut qu'après

(1) *Steinkopf an Luzern.* Liestal, 23 Juni 1691. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. *1691.* — *Proposition faite à Bade par Amelot.* 4 juillet 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX; Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. n° 109; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Valkenier an Lodron.* Baden, 5. Juli 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. n° 111. — *Amelot au roi.* Soleure, 21 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 184.

(2) *Le roi à Amelot.* Versailles, 4 juillet 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 293.

(3) *Ibid.*

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 10 juillet 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 294. — *Amelot au roi.* Bade, 13 juillet 1691. *Ibid.* XCV. 24.

(5) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 19 luglio 1691. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 26 juillet 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 298.

(6) *Le roi à Amelot.* Versailles, 26 juillet 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 298. — *Amelot au roi.* Soleure, 5 août 1691. *Ibid.* XCV. 52. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 14 août 1691. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. *1691;* St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 679.

(7) *Amelot au roi.* Aarau, 21 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 120.

(8) *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 12 e 26 luglio 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV. — *Die XIII Orte an den Kaiser.* Zürich, 14. Juli 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

avoir tenté en vain d'engager celui-ci à leur remettre de la part de son maître une déclaration semblable à celle que les cantons tenaient de Léopold Ier, ce qui eût apaisé une contestation qu'il leur importait de terminer au plus vite. (1)

Neutralité de l'évêché de Bâle. — Son historique. — « Impérialisme » du prélat de Porrentruy. — Ce dernier place son unique espérance en la protection des Suisses. — Dangers qui s'amoncellent à la frontière de ses Etats. — Intervention du Saint-Siège au débat. — Intrigues nouées par l'évêque avec les ministres d'Angleterre et des Provinces-Unies. — Projet de « cantonnement » de l'évêché. — Son échec. — Inutile remise sur le tapis du plan élaboré jadis par Wettstein de rattacher au Corps helvétique les petits Etats du climat des Ligues. — Combinaisons diverses suggérées à cette occasion. — Le roi Très-Chrétien de plus en plus opposé à l'inclusion de Genève dans la Confédération et à l'alliance « à trois ou à cinq » pour garantir l'intégrité territoriale de cette ville et du diocèse de Bâle. — Dissentiments parmi les puissances alliées quant à ce même sujet. — Nouvelles instructions adressées à Amelot. — Démarches habiles de celui-ci en vue de leur exécution. — Elles induisent en erreur, de la façon la plus regrettable pour la cour de Vienne, l'envoyé de cette dernière, baron de Neveu. — Echec du projet d'alliance « à cinq », puis « à trois » avec l'évêque de Bâle. — Bruits d'annexion de Neuchâtel à la France. — Leur origine. — Berne et la succession éventuelle des Longueville.

XXV. Groupés autour de leur collègue autrichien, les ministres d'Espagne, d'Angleterre, de Savoie et des Provinces-Unies aux Ligues s'étaient ralliés jusqu'à ce jour à sa politique, faite d'atermoiements et de faux-fuyants. De Lucerne, en revanche, le nonce apostolique n'avait cessé de préconiser la prompte conclusion de l'accord franco-austro-suisse quant à la neutralisation de Constance, des villes forestières et du Frickthal. (2) Le recès, si décevant à cet égard, de la diète de Bade de juillet lui causa quelque chagrin. Il redoutait en effet que cet échec n'incitât les protestants à remettre sur le tapis la question de l'inclusion de l'évêché de Bâle dans le Corps helvétique, projet vu de mauvais œil à Rome, car l'accession de l'Ajoie et des Franches-Montagnes à la Confédération eût eu sans doute comme contre-partie celle de Genève et du pays de Vaud. (3) Or, la crainte que lui inspirait cette menace ne semblait

(1) *Amelot au roi.* Bade, 13 juillet 1691; Soleure, 12 octobre 1692. loc. cit. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 19 luglio 1691. loc. cit.

(2) *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 11 giugno 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV. — *Spada a Menati.* Roma, 28 luglio 1691. *Ibid.* Nunz. Svizz. CCXLVI.

(3) *Amelot au roi.* Bade, 23 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 102. — *Aste a Spada.* Lucerna, 3 luglio 1692. Lettere scritte da Monsignore d'Aste alla segretaria di Stato. loc. cit.

que trop justifiée. (1) Et l'imminence de l'exécution de celle-ci allait même semer de passagères divisions au sein de la coalition anti-française parmi les cantons. (2)

Dès l'automne de 1688, sous la pression des événements militaires qui se déroulaient dans le voisinage immédiat du Sundgau, du Frickthal et des villes forestières, l'évêque de Bâle avait compris combien il lui serait malaisé d'obtenir des belligérants qu'ils respectassent sa neutralité ou, pour mieux dire, qu'ils cessassent de l'enfreindre. A la vérité, ses efforts à cette fin eussent été sans doute couronnés de plus de succès, s'il avait su prendre sur lui de ne pas afficher des préférences trop marquées pour l'une des deux puissances dont les armes s'affrontaient à proximité de ses Etats. (3) Prince d'Empire, le prélat de Porrentruy eût pu, tout en le demeurant, éviter de donner au chef de ce dernier des gages apparents de sa fidélité. Ses alliés des cantons catholiques l'adjuraient de mettre un frein à « ses passions autrichiennes ». (4) Ce devait être en vain. Les « cautèles » de sa politique étaient jugées très sévèrement à Paris et l'exposaient, ainsi que certains de ses conseillers, non moins « impérialistes » que lui, à des représailles dont ses sujets connaissaient l'origine et les causes et supportaient « avec résignation » les conséquences. (5) Au cours de l'été de 1682, durant les négociations diplomatiques engagées à Ratisbonne, son plénipotentiaire dans cette ville, chargé officiellement par lui d'appuyer les tentatives de conclusion d'une paix générale, avait noué secrètement avec les adversaires de cette dernière des relations si suspectes, que Verjus de Crécy s'était vu dans la nécessité d'exiger de l'évêque sinon son rappel, du moins l'annulation pure et simple des pouvoirs qui lui avaient été conférés, mesure à quoi Lucerne et les cantons de son groupe donnaient d'autant mieux leur approbation qu'ils ne cessaient dans ce même temps de l'assister au sein des diètes dans la défense de ses intérêts économiques et de sa très précaire neutralité et d'en recommander l'observation aux gouvernements de Paris et de Vienne. (6)

En réalité, le maintien de l'intégrité territoriale des Etats du prince de Porrentruy, comme de celle des cantons suisses limitrophes du Rhin, dépendait

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 15 mars 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 16 agosto 1691. loc. cit. — *contra: Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 6 marzo 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX.

(2) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 6 marzo 1692. loc. cit.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 4 janvier, 22 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 12, 136. — *L'évêque de Bâle à Amelot.* Porrentruy, 13 janvier 1690. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzösische Varia (1650—1695). p. 221. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 30 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 215. — *L'évêque de Bâle à Valkenier.* Porrentruy, 29 novembre 1691. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzösische Varia (1650—1695). p. 265.

(4) *Amelot au roi.* Bade, 9 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 137.

(5) *L'évêque de Bâle à Tambonneau.* Porrentruy, 7 avril 1685. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzösische Varia (1650—1695). p. 203. — *Amelot à Louvois.* Soleure, 11 janvier 1690. Arch. Guerre. CMLXVII. 179. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 8 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 231.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 4 janvier 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 12.

beaucoup plus de l'empereur que du roi Très-Chrétien. Celui-ci se déclarait prêt à la garantir, pourvu que celui-là prît de son côté un semblable engagement, en n'exceptant que les cinq paroisses du diocèse de Bâle situées sur la rive droite du fleuve. (1) Or, Léopold Ier trouvait trop d'avantage à se ménager, au travers d'un « pays d'Empire », une porte ouverte sur la Franche-Comté pour qu'il y eût lieu de s'attendre de sa part à une réponse qui satisfît aux désirs du prélat. Par suite, la seule chance que conservât ce dernier de mettre ses Etats à l'abri d'invasions toujours menaçantes était d'obtenir en leur faveur une extension explicite de la neutralité helvétique et la promesse, qui lui fut au reste assez promptement accordée, que les Confédérés ne l'abandonneraient pas dans sa nécessité. (2) L'évêque s'employa avec d'autant plus d'énergie à préconiser cette solution, que le chef de la maison d'Autriche, convaincu des difficultés qu'éprouveraient les Suisses à protéger leurs propres frontières des entreprises des belligérants, la voyait en somme de bon œil. Ne savait-on pas au reste à Vienne que les négociations, sans issue possible, engagées au sujet de la neutralité de l'évêché par le commissaire impérial, prince Hermann de Bade, avec un représentant du souverain de Porrentruy tiraient à leur fin ? (3)

Au cours des diètes générales tenues en Argovie d'avril à juillet 1689, les députés confédérés eurent à donner audience à de nombreux envoyés du prélat, chargés de les aviser du péril croissant suspendu sur l'Ajoie et les Franches-Montagnes. (4) A cette fois, le péril semblait nettement autrichien. Tandis que les milices mal aguerries du pays se hâtaient vers le bailliage de Birseck, afin d'en couvrir les abords, un délégué de l'évêque gagnait le camp du duc de Lorraine, général de l'empereur, pour le supplier de ménager les terres du diocèse. A dire vrai, les XIII Cantons renouvelèrent au chef de celui-ci la promesse de ne le point abandonner dans sa détresse. (5) Mais n'y avait-il pas lieu de craindre que cette promesse ne restât sans effet dès l'instant que les désordres augmentaient entre Suisses des deux confessions et que les protestants refusaient d'acheminer leurs enseignes vers Augst, « le point le plus vulnérable de la frontière helvétique » ? De surcroît l'attitude de la Hofburg demeurait toujours énigmatique, et les déclarations rassurantes de son ministre

(1) *A Amelot: Louvois.* Fontainebleau, 11 octobre 1690. Arch. Guerre. CMXXVIII. 256; *le roi.* Fontainebleau, 13 et 25 octobre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 221, 228.

(2) *Jean-Rodolphe Sinner à Mr De Normandie, ancien auditeur de la ville de Genève, présentement au logis de la Couronne à Berne.* Bade, 25 juin 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° 3872.

(3) *Der Bischof zu Basel an den Markgrafen Herrmann von Baden.* Pruntrutt, 25. Januar 1689. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege u. s. w. (1688—1689). n° 65. — *Herrmann, Markgraff von Baden an den Bischof zu Basel.* Regensburg, 8. März 1689. *Ibid.* n° 106. — *Memorial für den Herren von Liegertz* (Abges. des Bischofs). April 1689. *Ibid.* n° 139.

(4) *Amelot au roi.* Bade, 9 septembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 213; *au dauphin.* Bade, 1er octobre 1690. Arch Guerre. CMCXV. 255. — Eidg. Absch. VI² *A.* 260 *m*; 264 *oo*, *pp*; 265 *xx*; 266 *a*; 282 *h*; 290 *iii*.

(5) *Louvois à Amelot.* Versailles, 25 août 1690. Arch. Guerre. CMXXV. 274. — *Die Abgeordnete der XIII Orte an den Bischoff zu Basel.* Baden, 10. July 1692. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1688 sqq. n° 405.

aux Ligues, le comte de Lodron, point aussi spontanées certes que celles d'Amelot ou du comte de Choiseul-Francières, commandant des forces royales dans la Haute-Alsace, inspiraient encore moins de confiance que ces dernières. (1) Et ce n'étaient pas les résolutions viriles adoptées à Bade, le 20 juin, et communiquées incontinent à l'empereur et au roi Très-Chrétien qui devaient suffire à mettre l'évêque de Bâle à l'abri des entreprises de ses voisins, alors même que les cités évangéliques, inquiètes de l'approche d'un corps d'observation de huit à neuf mille Français, eussent fini par détacher entre-temps des troupes vers le Rhin. (2)

Ce fut l'instant que le Saint-Siège estima favorable pour intervenir à son tour au débat et tenter d'y faire prévaloir ses vues. Hostile à tout projet de « cantonnement » de Porrentruy, parce que les « contre-exigences » des protestants lui paraissaient insoutenables, (3) il ne l'était pas en revanche à la prise en protection de ce pays par l'ensemble du Corps helvétique, à défaut de la Hofburg. (4) Son nonce à Vienne, le cardinal Bonvisi, et son nonce à Lucerne, l'évêque de Lodi, s'y employèrent avec ardeur, mais sans beaucoup de succès. Plus en effet le souverain temporel de l'Ajoie donnait de marques ostensibles d'attachement à l'Empire et à son chef, plus aussi ses assurances de dévouement adressées à Louis XIV étaient mal accueillies à la cour de ce prince et jugées peu sincères. (5)

Toujours est-il que, grâce aux conseils et à l'assistance des Suisses, tant catholiques que protestants, qui ne les lui déniaient pas dans son infortune cependant en partie méritée, le prélat de Bâle parvint à échapper pendant un certain temps aux multiples dangers dont il se sentait environné et à maintenir à peu près intacte sa neutralité militaire mise en péril par les Impériaux, aussi bien que par leurs adversaires. (6) Les opérations de l'armée du dauphin causèrent assurément quelques dommages aux villages de l'évêché situés sur la rive droite du Rhin et nécessitèrent entre les commissaires épiscopaux et

(1) *Ordre et déclaration émanés du comte de Choiseul-Francières, lieutenant général des armées, gouverneur de St-Omer et de Langres, prenant sous sa protection certaines terres de la dépendance de l'évêché de Bâle.* Camp de Weil, 11 juin 1689. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1688—1689. n° 176. — *Relation Lodron's über seine erste Mission nach der Schweiz* (Juli 1690). Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXII.

(2) *Amelot au roi.* Bade, 23 septembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 241. — *Johann Sebastian von Roggenbach an den Bischoff zu Basel.* Arlesheim, 27. September 1691. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1688 sqq. n° 398.

(3) *Il cardinale segretario di Stato (Spada) a Menati.* Roma, 28 luglio 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLVI.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 15 mars 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(5) *Amelot au roi.* Bade, 13 août 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 148. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 30 août 1690. *Ibid.* XC. 215.

(6) *Amelot au roi.* Bade, 15 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 368. — *Der Bischof zu Basel an die evangel. Orth der Eydtgnossenschafft, wie auch an Bischoff (sic) und Statt Sankt-Gallen.* Pruntrutt, 5. Januar 1691. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege, 1689—1691. n° 331.— *Solothurn an den Bischof zu Basel.* 24. Januar 1691. *Ibid.* n° 347. — *Luzern an den Bischof zu Basel.* 17. Februar 1691. *Ibid.* n° 361. — *Basel an den Bischoff zu Basel.* 11./21. Februar 1691. *Ibid.* n° 355.

les députés des cantons de l'ancienne croyance l'examen, puis l'adoption d'un plan de commune défense, tant à l'égard de la menace française que de la menace autrichienne. (1) Ce fut l'heure que choisit Jean-Conrad de Roggenbach pour nouer des relations étroites non plus seulement avec les puissances catholiques ennemies de la Couronne Très-Chrétienne, mais avec les Etats protestants coalisés contre elle. Ses rapports avec les ministres de la Grande-Bretagne et des Provinces-Unies datent en effet de cette époque. (2) Etant donné que le succès ne couronnait pas les entreprises des armes alliées, une démarche aussi imprudente ne pouvait qu'exposer l'évêque de Bâle à de nouveaux dangers. A seule fin de les conjurer, celui-ci, revenant sur un projet déjà ancien, sollicita des cantons suisses, dans les premiers jours de janvier 1691, l'inclusion de ses Etats dans le Corps helvétique. (3) Ses représentants à la diète de Bade de mars et à plusieurs de celles qui suivirent (4) y développèrent les motifs de cette requête et s'efforcèrent de procurer la conclusion d'une étroite entente entre les cités évangéliques et le gouvernement de Porrentruy. (5) Comme, dans ce même temps, Genève sollicitait son « cantonnement » (6) et Berne la protection plus explicite de son pays de Vaud par les Confédérés de l'ancienne croyance, on put croire un instant que des concessions réciproques permettraient de donner satisfaction à la fois aux tenants du prince-évêque et à ceux de la cité de Calvin. (7) Il n'en fut malheureusement rien. Un départ équitable ne parvint pas à s'établir entre les prétentions de ceux-là et celles

(1) *Carl Kessler, Abgesandter der cathol. Orte und Johan Sebastian von Roggenbach, Vogt zu Birseck an den Bischof zu Basel.* Arlesheim, 27. September 1690. Arch. Ev. de Bâle. Frantzös. Kriege. 1688—89. n° 294. — Mémoires de Sourches (éd. Cosnac). III. 306.

(2) „Il seroit bien juste que tout le monde s'unît contre cet ennemi commun (le roi de France) qui ne se plait qu'à porter partout la désolation et la misère." *Coxe à l'évêque de Bâle.* Berne, 4/14 octobre 1690. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1689—1690. n° 306.

(3) *Der Bischoff zu Basel an die VII cathol. Orte; an die XIII Orte.* Pruntrutt, 5. Januar, 13. Februar 1691. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1689—1691. nos 332, 356; St-Arch. Luzern. Bisthum Basel. IV. — *Der Bischof zu Basel an die IV evangel. Orte.* 5. Januar 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV. — *Amelot au roi.* Soleure, 12 janvier 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 24. — *Zürich an den Bischof zu Basel.* 10./20. Februar 1691. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1689—1691. n° 352.

(4) *Hess à Gautier.* Zurich, 30 mars 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° 3872. — *Der Bischof zu Basel an die Tagsatzung zu Baden.* 2. July 1692 (Créances pour François-Charles de Gléresse et Henri Schütz de Pfeilstatt). Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1688 sqq. n° 402.

(5) *Der Bischof zu Basel an die XIII Orte.* Pruntrutt, 13. Februar 1691. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1689—1691. n° 356. — *Instruktion des Bischoffs auff eine allgem. Tagsatzung zu Baden.* Pruntrutt, 3. März 1691. *Ibid.* n° 370. — *Landthofmeister von Wessenberg an den Bischof zu Basel.* Baden, 8. März 1691. *Ibid.* n° 371. — *Mémorial remis à la diète au nom de Mr l'évêque de Bâle.* Bade, 8 mars 1691. *Ibid.* n° 373.

(6) *Relation des Grafen Nic. von Lodron über seine zweite Mission nach der Schweiz.* Wien, 12. Juni 1690. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. F. LXVI. 3vo. — „Les divers témoignages que vous avez donnés de vostre affection envers nostre Estat m'engagent de verser confidemment dans vostre sein la ferme résolution que nous avons prise de faire imaginablement tout ce qui dépend de nous pour procurer, s'il est possible, le cantonnement avec le louable Corps helvétique." *Lettre adressée à Mr Hess, conseiller et Zunfftmaistre (à Zurich) par le secrétaire Gautier, par ordre du Conseil.* Genève, 24 mars 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° 3872.

(7) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 6 marzo 1692. loc. cit. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 12 luglio 1691. loc. cit.

de ceux-ci. [1] A la rigueur, le prélat eût peut-être consenti, ainsi que le souhaitait Bâle, à ne pas exiger la restitution de ses biens ecclésiastiques confisqués par les autorités de cette ville. [2] Mais, à la dernière heure, pressé, comme on l'a dit plus haut, de s'obliger à secourir Genève dans les mêmes conditions que Berne s'engagerait à lui prêter assistance à lui-même, il déclara que la permission du Saint-Siège lui serait indispensable à cette fin, ce qui suffit sinon à briser net la négociation, du moins à en faire différer la reprise à des jours meilleurs. [3] En réalité celle-ci n'était qu'interrompue. Si, lorsqu'il eut connaissance du recès d'avril et des promesses souscrites le 10 de ce mois par Lodron et par Amelot, le chef du diocèse de Porrentruy se sentit momentanément rassuré, [4] il en fut autrement de ses coreligionnaires suisses, et surtout des Confédérés de la croyance réformée. [5] Ainsi que l'appréhendait le nonce apostolique, ces derniers n'attendaient qu'une occasion de remettre sur le tapis la question du « cantonnement » simultané de Genève et de Porrentruy. [6] Cette occasion, le résultat décevant de la « journée » générale de juillet devait la leur fournir. [7] Comme, travaillés par la Curie romaine, les catholiques continuaient à marquer de l'hostilité à ce projet, que Berne n'approuvait au reste pas sans réserves, [8] l'idée vint à ses auteurs d'en modifier les dispositions et de l'amplifier de manière à le leur rendre plus acceptable. Il s'agissait, en somme, à peu de choses près, on l'a dit ailleurs, de la reprise du plan formé jadis par Wettstein de rattacher plus étroitement à la Suisse les petits Etats du climat des Ligues. [9] Dès avril 1691, Zurich, avec plus d'insistance encore que Berne, souhaitait ouvrir les portes de la Confédération aux Grisons, à Genève, à Neuchâtel, à l'évêché de Bâle et au Valais [10] et conservait quelque espoir que le

---

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 25 mars 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(2) Eidg. Absch. VI² *A.* 401 *d.*

(3) *David Hess au secrétaire d'Etat Gautier à Genève.* Zurich, 30 mars 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° 3872. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 12 luglio 1691. loc. cit. — *Die Abgesandte der XIII und Zugewandte Orthen an den Bischof zu Basel.* Baden, 17. Juli 1691. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1689—1691. n° 395. — V. van Berchem. Les alliances de Genève avec les cantons suisses. p. 86 sqq.

(4) *Der Bischof zu Basel an die IV evangel. Orte.* Pruntrutt, 16. April 1691. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1689—1691. n° 381.

(5) *Solothurn an den Bischof zu Basel.* 24 Januar 1691. loc. cit.

(6) *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 12 luglio 1691. loc. cit. — *Ottoboni a Menati.* Roma, 28 luglio 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLVI. — Eidg. Absch. VI² *A.* 401—402 *e.*

(7) *Der Bischof zu Basel an die XIII Orte; an die VII cathol. Orte.* Pruntrutt, 30. Juni 1691 (Credenzbr. für Johann Franz von Wessenberg, Freyherr zu Ampringen, Landthofmeister undt Geheimer Rath). Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1689—1691. n° 389. — *Instruktion des Bischofs zu Basel zur Tagsazung zue Oberbaden, in junio 1691. Ibid.* n° 392. — *Amelot au roi.* Soleure, 25 novembre 1691. loc. cit. — *Aste a Spada.* Lucerna, 3 luglio 1692. Lettere scritte alla segretaria di Stato, etc. loc. cit.

(8) *Staeffis-Mollondin an den Bischof zu Basel.* Solothurn, 6. und 20. Januar 1691. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1689—1691. nos 333, 341. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 6 marzo 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX.

(9) cf. tome VI. p. 269. — Eidg. Absch. VI² *A.* 401—402 *e*; 429 *b.*

(10) *Instruktion ... auf die ... Herren Niklaus Taxelhofer, Herrn zu Utzigen, Vennern und Herrn Bernhart von Muralt, beyde des Raths der Stadt Bern und dero verordnete Ehrengesandte auf eine allgemeine ... nacher Baden aussgeschriebene Tagleistung.* 19. Februari/1. März 1691. St-Arch. Bern. Instruk-

«catholicisme» éprouvé de ces deux derniers pays triompherait à la longue de la répugnance des petits cantons à admettre dans le Corps helvétique les trois autres. (1) Enfin une suprême solution était tenue en réserve, pour le cas où une des deux premières n'eût pas abouti. Tout en continuant à adhérer au traité de combourgeoisie qui liait au prince-évêque de Bâle les Etats de la Ligue Borromée, Soleure et Fribourg se fussent joints à Berne pour assumer, dans une convention particulière avec le prélat de l'Ajoie, la défense des terres de celui-ci. (2) Zurich et Lucerne eussent été conviées à y adhérer. (3) En revanche, les trois membres catholiques de cette association de fortune «se seraient élargis» à donner, pour la conservation de Genève, une garantie que l'on ne pouvait raisonnablement s'attendre à obtenir des «Waldstætten». (4)

Le succès ou l'échec des diverses combinaisons mises ainsi en œuvre à l'effet de dégager à la fois Genève et Porrentruy de la double menace suspendue sur ces villes dépendait pour une bonne part de l'assentiment ou de l'opposition des gouvernements alliés ou amis du Corps helvétique à ces mêmes combinaisons. De prime abord défavorable à l'idée du cantonnement du diocèse de Bâle, (5) puis acquis à ce projet, pourvu que l'évêque, renonçant

---

tionsbuch *W.* 942. — *Coxe to the secretary of State.* Berne, 16/26 April 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — „Je vous diray en passant que nous trouvons aussy que l'alliance de Genève avec toute la Suisse seroit fort advantageuse et nécessaire pour les uns et pour les autres." *D. Hess au secrétaire d'Etat Gautier.* Zurich, 30 avril 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3872.* — *Amelot au roi.* Soleure, 25 novembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 291. — „Die van den secreeten Raad van Zurich hebben mij in confidentie geseyt, dat sij voor eenigen tijd aan de groote cantons in secretesse geproponeert hebben nodig te zijn dat men bij dese onseekere conjoncturen op de securiteyt van de heele Republijk behoorde bedacht te zijn, en dat men tot dien eynde alle de omgeleegene neutrale nabuyren moste trachten met haar in een Ligue van Defensie te brengen, trekkende daartoe een Linie van den Rhijn bij Basel over den Mons Jura tot aan Genève en van daar over het Lacq en het Gebergte van't Land van Wallis, en van de Grisons tot weder aan den Rhijn, waardoor het Bisdom Basel, het Land van Biel, de Grafschap Neufchastel, het païs de Vaud, de Stad Geneve, het Land van Wallis, de Italiaanse Landvoogdien aan sommige cantons toebehoorende en de Grisons rondomheen met hooge bergen en het Genever Lacq souden werden beslooten, en in een generale Alliantie met de cantons gebracht, in plaatse dat deselve nu alleen met dese of geene cantons particuliere Alliantien hebben, dewelke men bij het accordeeren van dit generale werk wilde onberoert en in sijn geheel laten." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 22 mars 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Nouvelles de Neuchâtel.* 20 février/2 mars 1694. *Ibid.*

(1) „Nous avons, conjointement avec les députez de Zuric, négocié avec ceux qui souhaitoyent l'incorporation de l'evesché de Basle par un cantonnement . . . Les villes de Fribourg et Soleure avoient de bonnes dispositions mesmement pour vostre république, mais nous n'avons trouvé aucune disposition auprès des anciens cantons catholiques pour le cantonnement de l'evesché, beaucoup moins pour une alliance avec la ville de Genève." *B. de Muralt au syndic Franconis.* Berne, 2 avril 1691. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3872.*

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 28 mars 1691. 4 avril 1692. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 144; XCVI. 165. — *Govone au duc de Savoie.* Lucerne, 24 avril 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — Eidg. Absch. VI² *A.* 431—433.

(3) *Ibid.* — *Coxe to Nottingham.* Berne, 9/19 March 1692. loc. cit.

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 24 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 368. — *Govone à Prié.* Lucerne, 8 avril 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Govone au duc de Savoie.* Lucerne. 8 mai 1692. *Ibid.* XXIX. — *Le duc à Govone.* Turin, 10 mai 1692. *Ibid.* XXVII. — *Le roi à Amelot.* Camp devant Namur. 14 juin 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 386. — V. van Berchem. Les alliances de Genève avec les cantons suisses. p. 86 sqq.

(5) *Le roi à Amelot.* Versailles, 8 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 231.

à sa qualité de prince d'Empire,(1) s'obligeât à joindre ses forces à celles des Suisses pour repousser toutes attaques de ce dernier,(2) Louis XIV, après mûre réflexion, jugeait en revanche l'inclusion de Genève dans la Confédération nuisible à ses intérêts et à ceux « de la religion ». Mais, désireux d'effacer de l'esprit de ses voisins l'appréhension que lui-même méditait soit de s'emparer de la cité de Calvin,(3) soit d'en faciliter la conquête au duc de Savoie,(4) il prescrivait à Amelot de se tenir sur la réserve, d'éviter de découvrir ses intentions et de se contenter d'inciter sous main les catholiques à repousser les ouvertures qui leur viendraient de Zurich à ce sujet.(5) Enfin son adhésion n'était acquise ni au projet, caressé jadis par Wettstein, de grouper en un faisceau plus solide tous les petits Etats compris entre les Alpes, le Rhône et le Rhin, ni à celui de l'alliance à trois, voire à cinq, au cas où les deux *Vororte* s'y fussent ralliés pour garantir l'intégrité territoriale de l'Ajoie et de la république du Léman.(6) Il eût été surprenant, d'autre part, que les représentants en Suisse des deux branches de la maison d'Autriche n'unissent pas leurs efforts à l'effet de combattre une innovation si préjudiciable à la cause qu'ils défendaient et que l'empereur en particulier consentît à libérer « *per actum publicum* » l'évêque de Bâle des obligations qui découlaient pour celui-ci de sa participation aux travaux de la diète germanique.(7) Des deux gouvernements protestants dont les envoyés se trouvaient accrédités auprès de leurs coreligionnaires des Ligues, l'un, celui de Londres, inclinait plutôt au maintien du *statu quo* en ce qui concernait la composition du Corps helvétique.(8) L'autre, au contraire, celui de La Haye, semblait porté à appuyer de son autorité les modifications préconisées par Zurich en cette matière et prescrivait à son ministre à Vienne de soumettre à l'empereur un projet de convention, d'ailleurs irréalisable, susceptible de rallier l'adhésion de ce prince.(9) Restait la cour de Turin, peu disposée à première vue à abdiquer ses prétentions sur Genève et le pays de Vaud, mais qui paraissait prête néanmoins à en faire le sacrifice, pourvu que le duc eût obtenu en compen-

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 20 février 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 109.

(2) *Le roi à Amelot.* Versailles, 17 janvier; Marly, 26 janvier 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 252. — *Amelot au roi.* Soleure, 1er février; Bade, 13 mars 1691. *Ibid.* XCIV. 54, 102.

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 14 août 1691. Aff. Etr. Genève. X, 44.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 18 septembre 1691. Aff. Etr. Genève. X. 80. — *Cassani a Carnero.* Madrid, 25 febrero 1692. Simancas. Estado. *3416.*

(5) *Le roi à Amelot.* Versailles, 24 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 368.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 28 mars et 25 novembre 1691; 20 avril 1692. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 144; XCV. 291; XCVI. 188. — *Le roi à Amelot.* Marly, 7 décembre 1691: Versailles, 9 avril 1692. *Ibid.* XC. 341, 372. — *contra: Coxe to the secretary of State.* Berne, 16/26 April 1692. loc. cit.

(7) *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 21 février 1692. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 17 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 137.

(8) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 6 marzo 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX.

(9) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 décembre 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 13 marzo 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX.

sation la promesse ferme d'une alliance entre sa maison et les cantons protestants. (1)

Au bout d'un temps assez court, il fut permis d'affirmer combien chimériques étaient les appréhensions nourries par les ministres autrichien, espagnol et britannique quant à l'imminence d'une augmentation sensible du nombre des Etats confédérés. En revanche, en ce qui concernait la simultanéité de l'inclusion de Porrentruy et de celle de Genève dans le Corps helvétique, il eût été certes imprudent de garantir l'exactitude d'un pronostic aussi rassurant. Amelot savait son maître favorable à la première, sous certaines réserves et opposé à la seconde, encore qu'il eût vu sans déplaisir les Suisses assurer « durant la guerre » la protection militaire de la cité de Calvin. (2) Interprétant dès lors de façon très large ses instructions et mû par la crainte que les Bernois ne réussissent à substituer au pied du Salève leur influence à celle de l'ensemble des Etats protestants, l'ambassadeur ne dissimula pas davantage que ses préférences allaient au double « cantonnement ». (3) Mais Thomas Coxe sut mettre à profit son long séjour dans le *Mittelland* pour combattre à fond ce dessein. (4) Aussi marqua-t-il un succès à son actif lorsque, en février, les Conseils du plus puissant des cantons décidèrent, en dépit des instances de Zurich, d'y renoncer momentanément. (5)

Au printemps de l'année 1692, seul en somme le projet d'alliance à trois ou à cinq avec l'évêque de Bâle demeurait sur pied. Amelot avait l'ordre d'en déconseiller sous main l'acceptation, mais de lui paraître acquis aux yeux de tous. (6) Il accomplit à merveille cette tâche délicate. Représentant parfois le prélat de Porrentruy aux diètes de Bade, (7) l'avoyer de cette ville, Gaspard-Louis Schnorf, était peut-être, grâce à son insatiable vénalité, qui faisait de lui un second Fidèle de La Tour, l'homme de Suisse le mieux qualifié pour mener de front les intrigues les plus diverses. L'ambassadeur français le chargea d'intervenir en secret auprès des magistrats de Fribourg afin

---

(1) *Copia di capo di lettera scritta da S. A. R. (di Savoia), li 9 aprile 1691.* Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 15 marzo 1692. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXIX.

(2) *Le roi à Amelot.* Versailles, 8 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 231. — *Amelot au roi.* Soleure, 17 mars 1692. *Ibid.* XCVI. 187.

(3) *Coxe to Nottingham.* Berne, 9/19 March 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX.

(4) „Je ne doute pas que vous n'ayez été informé de la magnificence du repas que Mr Cox[e] a donné à tout le Grand Conseil de Berne. Cette feste a cousté plus de deux mille écus au prince d'Orange, qui avoit ordonné audit Sr Cox[e] de la faire pour avoir occasion d'animer ces Messrs là à ayder les Alliez à reprendre la Savoye." *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 20 novembre 1691. Aff. Etr. Genève. X. 171. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Marly, 6 décembre 1691. *Ibid.* X. 177.

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er mars 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Govone au duc de Savoie.* Lucerne, 20 mars 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 28 mars 1691, 20 avril 1692. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 144; XCVI. 188. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 7 mai 1692. *Ibid.* XC. 380.

(7) *Schnorf an den Bischof zu Basel.* Baden, 25. July 1692. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1688 sqq. nº 407.

de les détourner de persévérer dans un dessein que d'autres membres de la Ligue Borromée voyaient de fort mauvais œil. (1) A Soleure, dans l'intention de donner le change à ses adversaires, il ne s'opposa pas de prime abord à ce que l'avoyer Besenval s'attachât à convaincre son collègue de Lucerne, Jean-Rodolphe Dürler, de l'intérêt qu'offrait une plus étroite union avec Berne, à l'effet d'assurer la protection des deux boulevards avancés de l'Helvétie à sa frontière occidentale. (2) Mais, presque aussitôt, il poussait sous main les magistrats du lieu de sa résidence à rejeter les propositions venues du plus puissant des Etats confédérés, aussi longtemps que les contestations territoriales en suspens entre les deux cantons ne seraient pas réglées. (3)

Il y avait dans cette attitude énigmatique du ministre français de quoi induire en erreur sur ses véritables intentions des esprits d'ordinaire très perspicaces. Le baron de Neveu, envoyé impérial en résidence à Bâle, tomba dans le piège qui lui était ainsi tendu. Contraint de constater que le souverain temporel de l'Ajoie, son oncle, faisait preuve de moins de répugnance que naguère à entendre aux suggestions des autorités siégeant au pied du Weissenstein, suggestions qu'il savait inspirées par l'hôte des Cordeliers; (4) que Berne appuyait avec chaleur le projet de protection simultanée, sinon le « cantonnement » de Genève et de Porrentruy et se promettait d'y rallier Zurich, (5) tandis que Soleure redoublait ses instances auprès de Lucerne à ces mêmes fins; (6) que, d'autre part, Amelot ne démentait plus le projet qui lui était prêté d'en recommander l'adoption à la prochaine diète générale de Bade, (7) le représentant de Léopold Ier en Suisse déploya toute son énergie à prendre le contre-pied de ce qu'il croyait être l'idée maîtresse de la politique de son adversaire. (8) Celui-ci n'en souhaitait pas davantage. Aussi bien ce

---

(1) *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 19 avril 1692. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 20, 27 avril et 1er juin 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 188, 199, 242. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 30 avril 1692. *Ibid.* XC. 377. — *Govone au duc de Savoie.* Lucerne, 12 juin 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 30 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 158. — *Govone au duc de Savoie.* Lucerne, 10 et 24 avril 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — „Le tout se fait fort secrettement pour ne point remuer les esprits bigots." *Hess à Gautier.* Zurich, 14 avril 1692. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° 3872. — „Le canton de Soleure continue tous ses offices pour [la conclusion] de l'alliance dont je vous ay parlé au regard de Genève et de l'evesché de Basle." *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 5 mai 1692. loc. cit. — *Extrait d'une lettre du Sr Schnorf, avoyer de Bade.* Bade, mai 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 238. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 435—436.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 4 mai 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 208. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 435—436.

(4) *Govone au duc de Savoie.* Lucerne, 1er mai 1692. loc. cit.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 30 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 158.

(6) *Extrait d'une lettre du Sr Schnorf, avoyer de Bade.* Mai 1689. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 30 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 158.

(7) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 5 juin 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 343. — *Coxe to Nottingham.* Berne, 10/20 February 1692. loc. cit. — *Govone à Prié.* Lucerne, 8 avril 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX.

(8) *Coxe to Nottingham.* Berne, 6/16 February 1692. loc. cit. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 21 février 1692. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 4 et 11 mai 1692. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Camp de Givry-sous-Mons, 22 mai 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 383.

lui fut une satisfaction sans mélange de constater que l'œuvre qu'il se refusait à accomplir à visage découvert, de peur de compromettre les intérêts de son souverain, un autre se décidait à l'exécuter bénévolement en ses lieu et place. (1) Le résultat de ce calcul machiavélique ne se fit pas attendre. L'adhésion de Lucerne était indispensable à la réalisation de l'accord étroit qui eût lié au prince-évêque de Bâle les deux grandes cités évangéliques et les trois cantons-villes de l'ancienne croyance. (2) Résolus à l'empêcher, les ministres autrichien et espagnol, ainsi que le nonce apostolique, s'y employèrent avec ardeur et réussirent en fin de compte à conjurer ce que chacun d'eux considérait comme un danger pour la cause dont il assumait la défense. (3)

L'échec de l'« alliance à cinq » avec le prince de Porrentruy entraînait celui de l'« alliance à trois ». (4) Peut-être, à dire vrai, cette alliance eût-elle néanmoins abouti, si, à la dernière heure, Fribourg ne s'était ralliée à l'avis de Lucerne, au lieu de suivre celui de Berne et de Soleure. (5) En revanche l'accord subsistait complet entre les quatre cantons garants de l'indépendance relative de Neuchâtel quant à la nécessité d'empêcher que ce petit Etat ne passât, du vivant du duc de Longueville, sous une domination autre que la sienne. (6) Depuis quelques semaines, en effet, le bruit circulait avec persistance que Louis XIV méditait de s'en rendre acquéreur et de l'offrir au duc de Chartres à l'occasion de son mariage, « selon la promesse qu'il en avoit donnée à Madame la duchesse d'Orléans ». (7) Une visite malencontreuse qu'Amelot fit au chef-lieu de la principauté vers le commencement de juin, « pour y prendre le divertissement de la chasse pendant deux ou trois jours », (8) acheva de con-

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 4 mai 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 208. — *Schnorf, avoyer de Bade, à Amelot.* Mai 1692. *Ibid.* XC. 238.

(2) *Govone à Prié.* Lucerne, 8 avril 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX.

(3) *Govone au duc de Savoie.* Lucerne, 10 avril, 1er mai 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX; *à Saint-Thomas.* Lucerne, 19 avril 1692. *Ibid.* — *Luzern an Neveu.* 10 mai 1692. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698. — *Herwarth to Nottingham.* Berne, 4/14 June 1692. loc. cit. — *Aste a Spada.* Lucerna, 3 luglio 1692. Lettere scritte alla segretaria di Stato, etc. — Eidg. Absch. VI² *A.* 434 note 3, 435 (Aarberg, 29. April 1692).

(4) *Amelot au roi.* Bade, 14 juillet 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 17.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 1er juin 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 242. — *Govone au duc de Savoie.* Lucerne, 12 juin 1692. loc. cit.

(6) *Amelot à Louvois.* Soleure, 11 janvier 1692. Arch. Guerre. CMLXVII. 179. — *Amelot au roi.* Soleure, 20 février 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 109.

(7) „And at the same the county of Neuchatel (whose Prince is now regarded as civily dead) might be preserved from falling wholly into the power and hands of France wich began to open its mouth wide to swallow it, and had allready devoured it by anticipation.“ *Coxe to Nottingham.* Berne, 9/19 March 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc Pap. n° IX. — *Herwarth to W. Blathwayt.* Berne, 4/14 June 1692. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — „Intendo si destini al duca di Chartres.“ *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 19 giugno 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 5 juillet 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Theatrum Europaeum. XIV. 342.

(8) Les 9 et 10 juin (n. s.). — „Msgr le gouverneur a dit à MM. du Conseil d'Etat que Monsieur Amelot, ambassadeur du roy de France en Suisse ayant fait dessein de venir en ce païs pour y prendre le divertissement de la chasse pendant deux ou trois jours et la pluye l'ayant empesché de venir déjà lundy passé, comme il l'avoit fait espérer, il luy a mandé par une lettre de son secrétaire qu'il viendra demain, mais qu'il ne souhaite pas qu'on fasse aucune cérémonie.“ Arch d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat, n° XXXVI, du dimanche 29 mai (v. s.) 1692. p. 503. — „Amelot a esté le lundy

vaincre les autorités du *Mittelland*, ainsi que les ministres d'Angleterre, de Savoie et des Provinces-Unies qu'un complot se tramait dans la région comprise entre la Thielle et le Jura. (1) Or, la vérité apparaissait toute contraire. Ce n'était pas dans l'espoir d'y nouer des intrigues au profit de son souverain que l'ambassadeur de Louis XIV avait gagné Neuchâtel, mais bien à l'effet d'y déjouer celles de Berne que lui signalaient de divers côtés les pensionnaires de la Couronne Très-Chrétienne dans la Suisse occidentale. (2)

Que les Confédérés de la nouvelle croyance s'émussent des mouvements des armées françaises au voisinage de Bâle et des difficultés d'approvisionnement qui en résulteraient pour cette ville, Amelot l'excusait à la rigueur, encore qu'il se déclarât prêt à fournir toutes justifications à ce sujet. Mais, en ce qui concernait Neuchâtel, les rôles, à son sentiment, se trouvaient « sournoisement » intervertis. (3) Il n'appartenait pas aux Bernois de se plaindre des desseins imaginaires prêtés par eux au roi. C'était à ce prince de veiller à ce qu'eux-mêmes n'innovassent rien de préjudiciable à son service sur le versant oriental du Jura. (4) La succession de l'abbé Jean-Louis-Charles d'Orléans, duc de Longueville, prince de Neuchâtel, n'était pas ouverte, et déjà les autorités du plus puissant des cantons émettaient la prétention d'appuyer, le moment venu, celles du margrave de Bade-Dourlach, lequel, au cours d'un voyage en Suisse, en novembre 1691, les leur avait exposées par le menu. (5) Or, la hardiesse de la démarche bernoise contrastait avec la réserve que le roi Très-Chrétien et son ministre aux Ligues s'imposaient en cette conjoncture. Ni Louis XIV, ni Amelot ne songeaient à ouvrir un débat inopportun au premier chef, à leurs yeux. (6) Mais tous deux, déjà alors, tombaient d'accord pour reconnaître qu'après

---

auparavant (le 9) à Neufchastel pour, sous le prétexte d'une chasse, recognoistre la disposition des esprits sur l'achapt de cette souveraineté, auquel le roy de France s'étoit engagé à Madame d'Orléans de faire en faveur de Mr le duc de Chartres, lors de son mariage." *Herwarth à W. Blathwayt.* Berne, 4/14 juin 1692. British Museum. Addit. Mss. *9741*; Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — *Herwarth to Nottingham.* Berne, 4/14 juin 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — „Tratta la Francia l'acquisto della contea di Neuchastel dalla casa di Longavilla. Si portò l'ambasciatore, con pretesto di caccia, e poco seguito, in detto luogo per reconoscere dall' accoglimiento le disposizioni degl' animi e vi fù ricevuto senza strepito ne ceremoniale, per il che ne parti poco sodisfatto . . ." *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 19 giugno 1692. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 5 juillet 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.*

(1) *Ibid.*

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 20 février 1692. loc. cit. — „Il (Amelot) y a trouvé des dispositions peu favorables à son dessein." *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 4/14 juin 1692. loc. cit.

(3) *Le roi à Amelot.* Versailles, 29 février 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 361.

(4) *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 27 avril 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 199. — „Messrs de Berne ayant écrit une lettre datée du 21 (31) de ce mois sur certains bruits qui se sont répandus, comme s'il y avoit sur le tapis des négociations de telle nature que par ce moyen le comté de Neuchâtel se deust attendre à des changemens considérables, il a esté résolu de leur faire une réponse, la quelle sera reveue en Conseil, pour les remercier de leur bon avis et pour les asseurer qu'on veillera à la conservation de cet Estat et qu'on se tiendra toujours inséparablement unis avec L. Excces et tout le Corps helvétique." Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat, 24 mai 1692 (v. s.).

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 27 avril 1692. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 7 mai 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 380.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 27 avril 1692. loc. cit. — „Je n'ay aucune pensée de faire cette acquisition." *Le roi à Amelot.* Versailles, 7 mai 1692. loc. cit.

la disparition du dernier des Longueville, il était souhaitable que le choix de son successeur à Neuchâtel ne donnât aucun ombrage aux cantons, qu'en aucun cas la principauté vacante ne fût rattachée à la Couronne et que les Trois-Etats du pays demeurassent maîtres de la sentence à intervenir. (1) Existait-il dans cette sage décision matière à contestation? Assurément non. Seuls eussent pu le prétendre ceux qui avaient un intérêt majeur à envenimer les rapports de la France avec ses alliés d'Helvétie.

Etat de la situation militaire, diplomatique et économique de l'Europe centrale et de la Haute-Italie au commencement de l'année 1692. — Divergences de vues entre le représentants des puissances alliées en Helvétie. — Intérêt de Genève et de Berne à voir la Savoie restituée à son légitime souverain. — La maison ducale et les catholiques des Ligues. — Profit très insuffisant que lui procure l'alliance de ces derniers. — Iberville et les religionnaires réfugiés dans la Suisse occidentale. — Dénûment croissant de ceux-ci. — Chute de Montmélian. — Ses conséquences. — Alarmes à Berne et à Genève. — Missions accomplies dans la première de ces villes, de février à avril 1692. — Raisons pour lesquelles les protestants d'Helvétie renoncent à rompre avec le roi Très-Chrétien. — Eventualité d'une médiation suisse entre Paris et Turin. — Ses dangers.

XXV. En ce commencement de l'année 1692, le Rhin, les Flandres et la Haute-Italie demeuraient les principaux théâtres des hostilités qui se déroulaient entre la France et les puissances coalisées contre elle. Sur le premier de ces théâtres, les armées royales, inférieures à celles de l'adversaire, observaient une attitude défensive que leur facilitait la possession des ouvrages de plus en plus perfectionnés de Brisach et d'Huningue. (2) Sur le second, la balance des forces penchait en faveur de Louis XIV, dont les succès militaires s'affirmaient durables. Sur le troisième enfin, la fortune souriait également aux bannières fleurdelisées. Et c'était précisément là ce qui augmentait les inquiétudes des Bernois et de leurs alliés protestants. Aussi longtemps que la maison de Savoie avait eu sous sa dépendance le Chablais et le Faucigny, les maîtres du pays de Vaud n'avaient pas pris alarme outre mesure d'un voisinage toujours à craindre certes, mais qui ne fût devenu réellement périlleux qu'au cas où le souverain de Turin eût reçu, soit de Paris, soit de Milan, l'assistance indispensable à la réalisation de ses projets de conquête. (3) Or, la rive méri-

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 20 février 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 109.

(2) *Il duca di Savoia a Govone.* Moncalieri, 31 luglio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 décembre 1691; fin de janvier 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(3) *Coxe to Nottingham.* Berne, 6/16 Febbruary 1692. loc. cit.

dionale du Léman était désormais occupée par des troupes françaises autrement redoutables que les milices savoyardes. De surcroît une menace sérieuse planait sur le Piémont et la Lombardie. (1) Partout, l'Irlande et le canal de la Manche exceptés, les Alliés subissaient des échecs. Si, en Suisse, ils triomphaient d'avoir, de prime abord à tout le moins, empêché le « cantonnement » simultané de Genève et de l'évêché de Bâle, c'était à tort, (2) car le gouvernement de Paris leur savait secrètement gré du succès de leur intervention en cette conjoncture. (3) En revanche, leur dessein de combattre l'extension de l'influence du Louvre au sein des Ligues par le moyen d'une alliance étroite entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, d'une part, et le Corps helvétique, de l'autre, ne semblait pas près d'être exaucé. (4) Les catholiques y contredisaient « à cause de la religion » et les protestants n'osaient l'appuyer à fond, dans la crainte de s'attirer des représailles du roi Très-Chrétien. (5) A tout cela s'ajoutait la famine: famine dans les hautes vallées du Piémont, dont les populations faisaient demander d'urgence des céréales et des vivres aux cités évangéliques; (6) famine en Savoie, que certains Suisses, non austrophiles cependant, eussent préféré voir aux mains des Allemands, plutôt qu'en celles de leurs adversaires, ceux-ci n'hésitant pas à détruire les récoltes sur pied, alors que ceux-là les eussent, selon leur méthode, épargnées afin d'en tirer profit; (7) famine au voisinage immédiat de Bâle, où des détachements français se portaient sans cesse en fourrageurs; (8) famine enfin, mais à un degré moindre, dans les cantons orientaux et les bailliages « ultramontains », auxquels Milan fermait ou, pour mieux dire, n'ou-

---

(1) *The Duke of Savoy to the Swiss Cantons.* 5 October 1690. Calendar of State Papers. Domestic. 1690—1691. p. 88. — *Mémoire des lieux que l'on croit qu'il seroit à propos de fortifier pour la seureté et deffence du Piémont.* Turin, 4 décembre 1690. Bibliothèque royale Bruxelles. mss. 7113. — *Mémoire adressé à Turin par Govone.* Lucerne, 2 mai 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 4 luglio 1691. *Ibid.*

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 22 juin 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 358. — *Coxe à Govone.* Berne. 18/28 février 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Valkenier à Heemskerke.* Bade, 11 juillet 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(3) *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 21 février 1692. loc. cit. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 21 mars 1692. Aff. Etr. Genève. X. 397.

(4) *Coxe to the secretary of State.* Berne, 28 February/10 March, 15/25 April, 2/12 Dezember 1691. loc. cit.

(5) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 24 juin 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 232. — *Coxe to the secretary of State.* Berne, 15/25 April 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 15 mai 1692. loc. cit.

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 22 février 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Coxe à Govone.* Berne, 26 avril 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Genève à Berne.* 25 septembre/5 octobre 1691. St-Arch. Bern. Genfbuch *D.* 353.

(7) *Genève à Berne.* 15/25 août 1691. St-Arch. Bern. Genfbuch *D.* 325. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 4 septembre 1691. Aff. Etr. Genève. X. 60. — Mercure historique et politique (La Haye, 1691). X. 457.

(8) *Amelot au roi.* Soleure, 12 août 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 52. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er novembre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „On écrit de Bâle qu'il y a plus de cinquante ans qu'on n'avoit vu dans la Suisse une récolte si misérable que celle de cette année.“ Mercure historique et politique. XIII. 193. — Eidg. Absch. VI² *A.* 397 *h.* — Tillier. op. cit. VII. 335.

vrait pas assez abondamment ses marchés. (1) Cette question, jointe à celle de l'emploi et de la destination des levées organisées par les ministres de la maison d'Autriche sur le territoire helvétique, suffisait à caractériser les divergences de vues qui divisaient les Confédérés entre eux, comme aussi les représentants des puissances alliées accrédités auprès des Ligues. (2) C'est ainsi que les envoyés d'Angleterre, de Hollande et du Piémont reprochaient à l'ambassadeur d'Espagne de ménager par trop Lucerne et les Etats de son groupe; (3) qu'ils lui faisaient grief de ne pas réclamer du gouverneur de Milan le renforcement du blocus établi aux frontières de Lugano et de Locarno; (4) qu'ils le blâmaient de ne pas s'employer avec plus d'ardeur à obtenir de l'autorité lombarde et des cantons de l'ancienne croyance que les troupes de ceux-ci à la solde de celle-là se portassent sans délai au secours du duc de Savoie; (5) qu'ils l'accusaient de tiédeur dans la campagne, cependant continue, menée par lui contre les «transgressions» relevées à la charge des régiments suisses au service de la France; (6) qu'ils s'étonnaient enfin de la prolongation, très justifiée certes, de son séjour en Rhétie. (7) En fait, il ne devait pas être

---

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 16 juin 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 216. — *Aste a Spada.* Lucerna, 10 luglio 1692. Lettere scritte da Monsignore d'Aste alla segretaria di Stato. loc. cit. — „Les Espagnols ont défendu de laisser sortir du Milanez les grains, les sels et plusieurs sortes de marchandises pour la Suisse.“ *Nouvelles de Bâle.* 28 septembre 1692. Gazette de France. *1692.* p. 531. — *Spada ad Aste.* Roma, 8 novembre 1692. Corresp. orig. d'Aste. t. V. Archives fédérales à Berne. — *Amelot au roi.* Soleure, 9 novembre, 18 décembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 217, 280. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 9 décembre 1692, 31 janvier 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 453—454 *a* (Baden, 1.—3. Dezember 1692).

(2) *Buccellini an Lodron.* Vienna, 11 gennaio 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 67vo. — *Coxe à Govone.* Berne, 26 avril 1691. loc. cit.

(3) A. Schulte. Markgraf Ludwig Wilhelm von Baden. 1693—1697 (Karlsruhe, 1898). t. I. 197.

(4) *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 14 febbraio, 4 marzo 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX.

(5) *A. van der Meer aan Heinsius.* Turin, 11 October 1690; 10 Februar 1691. ap. J. van der Heim op. cit. I. 206, 207. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 15 gennaio 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV. — *Nouvelles de Milan.* 4 avril 1691. Gazette de France. *1691.* 234. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 2 mai 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 278. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 3 maggio 1691. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 10 mai 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 198. — *Casati a Govone.* Coira, 21 maggio 1691. loc. cit. — „Osserverà pure la disattenzione del Stato di Milano, ch'impiegò ne' cantoni dopo la pace de' Pirenei un millione e trecento milla scuti, senza haverne ricavato altro compenso che questa leva, che si rende inutile, ne si rimedierà quando non si dià l'incombenza a soggetto di più zelo o più capacità del Sor conte Casati, qual ha ridotto quest' ambasciata in un botteghino di raggiri a proprio prò.“ *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 7 febbraio 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX.

(6) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 17/27 avril 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 25 settembre 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Casati a Govone.* Milano, 27 febbraio 1692. *Ibid.* — *Coxe to Nottingham.* Berne, 7/17 August 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX.

(7) „..y como quiera que su ordinaria residencia era en Coira, donde tenia casa permanente con la comodidad de hacer sus prevenciones para poder subsistir, lo ha executado hasta aqui, pero precisando el real servicio de V. M. el que haya ido repetidas veces a Lucerna, donde los viveres son sumamente caros, y que à vista de tantos Embaxadores y Ministros de Principes, para sostener el caracter de V. M. y aun para facilitar el buen manejo de sus negocios, le ha sido necesario ademas del sequito de numerosa familia, tener mesa abierta, por la mañana y por la noche y haver muchas expediciones secretas a muchos lugares de los cantones...“ *Vaudemont al rey.* Campo de Castrezzato, 30 agosto 1701. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Legº *1926.*

impossible, moyennant qu'on y mît le prix et qu'on usât de persuasion, d'engager les « Waldstætten » à permettre le passage en Piémont de leurs enseignes en garnison dans le Cômasque, sinon de celles que la diète de Bade venait d'accorder à l'empereur pour la défense des villes forestières du Rhin. (1)

En dépit de l'affirmation contraire d'Iberville, (2) le gouvernement de Turin n'était plus à cette heure, pour les Bernois et les Genevois, l'ennemi capital et héréditaire. (3) Le danger français primait à leurs yeux le danger savoyard. (4) Bien plus, leur intérêt les portait à souhaiter que le duc réussît à se maintenir dans ses Etats d'Italie et à reconquérir à bref délai ses provinces de deçà les Alpes, auquel cas ils eussent sollicité de lui l'engagement formel de faciliter dans l'avenir leurs approvisionnements en céréales du Chablais et du Faucigny. (5) Par suite, il était essentiel que le Piémont ne subît pas le sort de la Savoie, que la chute de Montmélian, déjà investi, eût achevé de ruiner. (6) En un mot, la crainte et l'espoir alternaient dans leurs esprits. Mais la crainte y dominait. (7) Pour une nouvelle rassurante qui leur venait d'au delà les monts, combien en était-il de décevantes, très propres à accroître leurs inquiétudes? L'évacuation de Coni, suivie au bout de quelques semaines de la reprise de Carmagnole par les troupes ducales, semblait loin de compenser les succès de Catinat sur les hauteurs de Suse ou les constants progrès des armes royales dans la région de la Doire ou dans le comté de Nice. (8) La Lombardie, d'où Victor-Amédée

(1) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 3 gennaio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 28 aprile 1691. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXVII. — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 13 settembre 1691. loc. cit.

(2) „Les Genevois et mesmes les Bernois regarderont toujours Mr le duc de Savoye comme leur ennemy naturel, parce qu'il a des prétentions sur cette ville et sur le pays de Vaux.“ *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 9 novembre 1691. Aff. Etr. Genève. X. 139.

(3) *Amelot aux XIII cantons et alliés.* Soleure, 9 janvier 1692. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[18], n° 121. — Conversation d'un conseiller de Berne avec un conseiller d'Amsterdam sur les affaires du temps. p. 16 (Amsterdam, 1690).

(4) *Iberville à Louvois.* Genève, 1er mai 1691. Arch. Guerre. MXCIII. 6. — *Amelot au roi.* Soleure, 8 et 14 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 114, 171. — *Coxe à Govone.* Berne, 26 novembre/6 décembre 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(5) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 4 et 7 septembre 1691. Aff. Etr. Genève. X. 60, 69.

(6) *Abraham Stürler an Bern.* Genf, 3./13. Februar 1691. St-Arch. Bern. Genffbuch *D.* 203. — „Tout se prépare en Piémont pour une vigoureuse défense.“ *Coxe à Govone.* Berne, 17 juin, 15/25 octobre, 29 octobre/8 novembre 1691. loc. cit. — *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 4 août 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVIII. — *Genève à Zurich.* 17/27 novembre 1691. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LIV. 305. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 13 dicembre 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV. — Eidg. Absch. VI² *A.* 429 *a* (Aarau. 12.—13. Dezember 1691).

(7) „Tout le Corps helvétique est dans une très grande appréhension que la France ne s'empare du Piémont et ensuite de l'Etat de Milan.“ *Mémoire adressé à Turin par Govone.* Lucerne, 2 mai 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Coxe à Govone.* Berne, 24 décembre 1691. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXVII. — „La prise de Montmélian oblige cette ville (Genève) a avoir pour la France plus d'esgards que jamais.“ *Oberkan to Nottingham.* Geneva, 26 December 1691/5 January 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — „The are between hope and despaire.“ *Coxe to Nottingham.* Berne, 2/12 January 1692. loc. cit.

(8) *Nouvelles de Pignerol.* 15 janvier 1691. ap. Gazette de France. *1691.* p. 47. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 18 juin 1691, 26 janvier 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Coxe à Govone.* Berne, 5 et 8 juillet, 8/18 octobre 1691. loc. cit. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 10 juillet, 2 et 20 novembre 1691. Aff. Etr. Genève. X. 9, 130, 138. — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 12 luglio, 17 ottobre 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — Wagenaer. Vaderlandsche Historie (1770). XVI. 160. — D. Carutti. op. cit. III. 199.

attendait des secours, se trouvait épuisée et incapable de lui en fournir.(1) Partant c'était dans l'appui des cantons suisses que ce prince plaçait sa dernière espérance, soit que ceux-ci consentissent à ouvrir leurs routes militaires aux renforts à la solde hollandaise, dépêchés d'Allemagne pour tenter de débloquer Montmélian,(2) soit qu'ils lui accordassent une levée de cinq régiments, ce qui eût désorganisé pour un temps la continuité du recrutement des enseignes au service de la France,(3) soit qu'ils autorisassent, au besoin par un ordre confidentiel, leurs troupes du Milanais à lui porter assistance, ce qu'elles n'avaient pu faire jusqu'alors, faute d'une entente préalable entre leurs chefs,(4) soit enfin qu'ils fermassent les yeux sur l'installation en territoire helvétique de magasins de céréales destinés à assurer l'entretien des forces ducales(5) et sur les rassemblements de «religionnaires» que les marquis de Montbrun et d'Arziliers ne cessaient, en dépit des protestations d'Amelot, de fomenter dans le pays de Vaud.(6) Assurément il n'y avait eu que des Anglais pour se hasarder «à donner soixante et dix guinées, à la condition qu'on leur en «rendroit cent, si les Alliés estoient maîtres de Lyon dans le mois de septembre «prochain» (1691).(7)

Depuis vingt-cinq ans environ, l'alliance des cantons catholiques n'avait procuré à la maison de Savoie que déceptions sur déceptions. Aussi, plutôt que de continuer à répandre sans fruit parmi ceux-ci des sommes importantes, agitait-on à Turin soit de suivre l'exemple de la république de Venise qui, après expérience faite, renonçait aux services des Suisses,(8) soit de dénoncer le traité qui liait à Victor-Amédée les Etats de la Ligue Borromée et d'en

---

(1) *Coxe à Govone.* Berne, 26 avril 1691. loc. cit.

(2) *Coxe à Govone.* Berne, 17 mai 1691. loc. cit. — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 16 giugno 1691. loc. cit. — O. Klopp. Der Fall des Hauses Stuart. V. 294. — Wagenaer. Vaderlandsche Historie. XVI. 158.

(3) „Il est constant qu'un tel coup déconcerteroit la France pour les affaires des Suisses ... Par ce moyen, on osteroit à coup sûr toutes les levées et les recrues à la France." *Mémoire adressé à Turin par Govone.* Lucerne, 2 mai 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — „Il est certain qu'un tel coup estourdiroit la France." *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 2 maggio 1691. loc. cit. — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 25 luglio 1691. loc. cit.

(4) *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 22 aprile 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 31 janvier 1692. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXIX.

(5) *Coxe to the secretary of State.* Berne, 10/20 June, 2/12 September 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 28 giugno 1691. loc. cit.; *a San Tomaso.* Lucerna, 12 luglio 1691. loc. cit. — *Coxe à Govone.* Berne, 17 juillet 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(6) *Iberville à Louvois.* Genève, 13 mars 1691. Aff. Etr. Genève. XI. 55. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 27 mars et 24 avril 1691. *Ibid.* IX. 184, 309. — *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 22 e 26 aprile 1691. loc. cit. — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 25 aprile e 2 maggio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — „J'ay des avis certains et réiterez que, depuis plus de deux mois, des officiers françois réfugiez travaillent à faire un régiment de cavallerie dans le pays de Vaux de la part du prince d'Orange ... pour aller servir contre le roy." *Amelot à Berne.* Soleure, 7 mai 1691. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1691. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 15 mai 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 321. — *Coxe à Govone.* Berne, 24 mai 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Iberville à Barbezieux.* 6 novembre 1691. Aff. Etr. Genève. XI. 198.

(7) *Govone à Coxe.* Berne, 17 juin 1691. loc. cit.

(8) „non ne fa verun conto". *Govone a Buttigliera.* Lucerna, 8 febbraio 1691. loc. cit.

conclure un moins onéreux avec les seuls Confédérés de la nouvelle croyance. (1) Or, si la première de ces solutions semblait justifiée, la seconde, en revanche, ne paraissait plus guère réalisable. Tandis, en effet, que, à la suggestion d'Amelot, les *Waldstætten* s'opposaient à ce que les « religionnaires » français et les Vaudois du Piémont, désireux de combattre les envahisseurs de ce pays, franchissent le Saint-Gothard et surtout établissent leurs quartiers dans les bailliages transalpins, qu'ils eussent « infesté d'hérésie », (2) les Zuricois, enclins à accorder à l'empereur les quelques enseignes que leur demandait ce prince, (3) en refusaient au Louvre comme à la cour de Turin (4) et, à l'autre extrémité des Ligues, dans les bailliages vaudois, le résident royal à Genève, Iberville tentait, grâce à ses nombreux espions auprès des Barbets, de négocier la neutralité de ceux-ci entre son maître et Victor-Amédée, sans que les Bernois fissent rien pour l'en empêcher. (5)

Restaient, à dire vrai, les malheureuses victimes de la révocation de l'Edit de Nantes, les huguenots, que ce même résident qualifiait à tout propos de « scélérats » et dont il ne cessait de dénoncer les « détestables intentions ». (6) De fait, leur situation empirait de jour en jour. Décimés par la maladie et les privations, traqués dans les cantons catholiques à la demande d'Amelot, (7) abandonnés par les protestants d'Helvétie, que la préoccupation de leurs intérêts économiques incitait à se débarrasser d'eux, (8) ils se voyaient acculés à la

---

(1) „Da calcolo fatto in grosso con Monsr Decoux, costa alla casa reale, doppo 25 anni, più di 170 milla scuti, che sono come getati in un pozzo.“ *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 8 febbraio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Copia di capo di lettera scritta da S. A. R. (di Savoia) li 9 aprile 1692. Ibid.* Svizz. Lett. min. XXVII.

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 16 26 octobre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 21 settembre 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Deux mémoires pour Mr le baron de Rheding allant à Berne.* Soleure, 15 avril 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 65, 70. — *Bürgermeister und Rath der Stadt Skt Gallen an Bürgermeister und Rath der Stadt Chur.* 16/26. April 1692. Stadtarch. Chur. Akten.

(3) *Relation des Grafen Nicl. von Lodron an den Kaiser.* Wien, 12. Juni 1690. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* 61. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 mars 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.*

(4) *Coxe à Govone.* Berne, 26 avril 1691. loc. cit. — „Que estando en el canton de Çurigo un capitan levantando secretamente gente para Francia, se le ha castigado en mil y duciente florines y desnaturalidado de la patria.“ *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 3 marzo 1692. Simancas. Estado. *3416.*

(5) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 16 et 25 mars, 7 avril, 3 août, 25 septembre, 9 et 16 novembre 1691, 18 janvier 1692. Aff. Etr. Genève. IX. 275, 300; X. 54, 90, 139, 151, 288. — *Iberville à Barbezieux.* Genève, 27 septembre 1691. *Ibid.* XI. 182. — „... le roy de France travaille par ses ministres auprès de nos Vaudois pour les porter à faire quelque accommodement avec luy.“ *J[ean] Moutous, pasteur des Eglises de la vallée Saint-Martin, à Valkenier.* Coire, 6/16 janvier 1692; *Jean Moutous et Jean Imbert capitaine, à Clignet, maître des postes à Leyde.* Coire, 6/16 janvier 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 janvier 1692. *Ibid.* — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 20 février 1692. Aff. Etr. Genève. XIII. 25. — *Iberville à Louvois.* Genève, 1er mai 1692. Arch. Guerre. MXCIII. 6.

(6) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 29 mai et 18 septembre 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 338; X. 80.

(7) *Amelot à Uri.* Soleure, 1er octobre 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX.

(8) *Nottingham to Coxe.* Whitehall, 16/26 February 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — *Paul Reboulet, pasteur de l'Eglise française de Zurich, et autres à Valkenier.* Zurich, 4/14 décembre 1691 (et non 1692). Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Soleure, 10 février 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 95. — Van Aitzema. Deerde Vervolg van Saken van Staat en Oorlog (Amsterdam, 1699). Année 1692. p. 11.

nécessité soit de rentrer en France, après abjuration de leur foi, le roi se refusant à atténuer la rigueur des mesures qui les frappaient, (1) soit de poursuivre au delà du Rhin leur lamentable exode. (2) A Zurich, en dépit de l'active intervention du corps pastoral et de l'envoyé batave Valkenier en leur faveur, l'autorité inclinait à les acheminer de gré ou de force vers le margraviat de Baireuth. (3) A Berne, dont le gouvernement, sous l'impulsion de l'ambassadeur de la cour de Paris, paraissait décidé à surveiller désormais, sinon à interdire complètement leurs attroupements dans le pays de Vaud, (4) il n'était question que de les faire passer en Irlande, où Guillaume III s'offrait à leur procurer du travail et des terres. (5)

Ce fut dans ces entrefaites qu'éclata, comme un coup de tonnerre, la nouvelle de la chute de Montmélian. (6) Jusqu'à la dernière heure, le duc de Savoie avait conservé l'espoir de secourir cette place par la voie du Petit-Saint-Bernard. (7) Dans la Suisse protestante, en revanche, où sa conservation était jugée d'une importance extrême, (8) l'annonce que les Alliés, changeant à l'improviste leur

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 11 mai 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 317. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 24 mai; Fontainebleau, 11 octobre 1691. *Ibid.* IX. 330; X. 103. — „Vous ne devez faciliter le retour que de ceux qui vous paroissent bien convertis." *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 15 novembre 1691. *Ibid.* X. 149. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 31 janvier 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 355.

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 2 et 16 octobre 1691. loc. cit.

(3) *Nottingham to Coxe.* 16/26 February 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switz. Misc. Pap. n° VII. — *Zürich an Bern.* 5./15. August 1693. St-Arch. Bern. Piemontbuch *E.* 69.

(4) „Personne ne croira que ces Messrs (de Berne), qui savent si bien faire respecter leur authorité en toute autre matière dans l'étendue de leurs Etats ... ne puissent l'employer contre les réfugiés, et que cette autorité demeure sans force et sans effet lorsqu'il s'agit d'arrester le cours des entreprises des ennemis du roy." *Mémoire pour Mr le baron de Rheding allant à Berne.* Soleure, 15 avril 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 63.

(5) *Coxe to the secretary of State.* Berne, 6/16 Mai 1691, 13/23 February 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nos VIII, IX. — *Amelot au roi.* Soleure, 18 novembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 280. — *Paul Reboulet, pasteur de l'Eglise française de Zurich, et autres à Valkenier.* Zurich, 4/14 décembre 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Extract from some document relative to the french Protestants, etc.* 1691. Calendar of State Papers. 1691—1692. p. 138. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 décembre 1691/8 janvier 1692, 16/26 janvier 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Mémoire de Mr Coxe à Mrs de Berne en faveur des Français réfugiés.* 8/18 février 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Amelot à Berne.* Soleure, 11 mars 1692. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 695. — *Herwarth to Trenchard.* Berne, 20/30 June 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Herwarth to Nottingham.* Berne, 14/24 Juny 1693. *Ibid.* — *Instruktion an Balthasar und Andreas Burkhardt ... nacher Baden.* Basel, 21. Juni und 12. August 1693. St-Arch. Basel. Eidgen. *K.* 10. n° 4.

(6) *Abraham Stürler an Bern.* Genf, 3./13. Februar 1691. St-Arch. Bern. Genfbuch *X.* 203. — *Genève à Berne.* 15/25 décembre 1691. *Ibid. D.* 583. — *Oberkan to the Earl of Nottingham.* Genève, 26 décembre 1691 (v. s). Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 décembre 1691. loc. cit. — *Barthélemy Micheli à J.-A. Turettini.* Genève, 1er/11 janvier 1692. Lettres adressées à J.-A. Turettini (éd. Budé). II. 300. — *Nouvelles de Paris.* 28 décembre 1692. Recueil de nouvelles (Gazette d'Amsterdam) du 3 janvier 1692.

(7) „La perte de Montmélian nous doit être un grand sujet de douleur." *Coxe à Govone.* Berne, 24 décembre 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — Mémoires de Sourches (éd. Cosnac). III. 48.

(8) *Coxe to the secretary of State.* Berne, 14/24 November 1690. loc. cit. — Mercure historique et politique (La Haye, 1691). XII. 44. — „C'eût été une bonne affaire pour les Alliez s'ils eussent peu faire comprendre aux Suisses qu'ils devoient s'opposer au siège de Montmélian." Mercure historique et politique (La Haye, 1691). XII. 60. — *Le duc de Savoie à Govone.* 23 janvier 1692. Simancas. Estado. *8416.*

plan de campagne, renonçaient à tenter de la débloquer, avait été accueillie avec une très grande défaveur. (1) Survenue dans ce même temps, la reddition de Limerick aux mains des Orangistes, encore que Coxe s'efforçât de l'exploiter au mieux des intérêts de la coalition anti-française, (2) ne diminua pas chez les membres de celle-ci le sentiment de malaise que leur causa la constatation du désastre savoyard. (3) L'alarme fut particulièrement vive à Berne et à Genève. (4) Dans la première de ces villes, la crainte était générale que ce nouveau succès des armes royales ne compromît gravement l'indépendance de la seconde. (5) Cette crainte n'alla cependant pas, ainsi qu'on le supposait à tort dans l'entourage de Louis XIV, jusqu'à provoquer entre les magistrats du ***Mittelland*** et la cour de Turin une collusion aux fins d'assurer le maintien de l'autorité du duc dans ses Etats de deçà les monts. (6) Tout au contraire. Montmélian tombé, l'attitude des gouvernements protestants des Ligues et de leur « climat » changea presque subitement. D'hostile qu'elle était à l'égard du Louvre, elle devint humble. (7) A Genève, où les « malintentionnés », s'inspirant d'un procédé en usage à Venise en ce qui concernait les partisans du Saint-Siège, proposaient d'exclure des Conseils ceux qui « fréquentaient chez le résident du roy », un revirement très appréciable s'opéra dans l'esprit des dirigeants, revirement qui permit à Amelot et à Iberville de suspendre l'exécution des menaces qu'ils leur

(1) *Nouvelles de Genève.* 10/20 août 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7872. — „Le changement de dessein à l'égard de la Savoye a faict icy un mauvais effet et on l'y regarde d'une manière qui n'est pas avantageuse." *Coxe à Govone.* Berne, 9 septembre 1691. loc. cit. — Theatrum Europaeum. XIV. 339.

(2) *Consules, sculteti etc. Cantonum Helvetiae evangelicorum serenissimo . . . Principi et Domino Guilielmo tertio, Magnæ Britanniæ regi.* Tiguri, 2 decembris 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(3) *Th. Coxe to the secretary of State.* Berne, 14/24 November 1690. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VIII (1691). — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 3 gennaio 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXVI. — *Stanhope to Nottingham.* Madrid, 21 March 1691. ap. Mahon. Spain under Charles II (1839). p. 9. — *Coxe to the secretary of State.* Berne, 10/20 October 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VIII. — *Amelot à Colbert de Croissy.* Soleure, 20 novembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 287. — *B. Micheli à Turettini.* Genève, 8/18 janvier 1692. Lettres adressées à J.-A. Turettini (éd. Budé). II. 302. — Mémoires de Saint-Hilaire (éd. Lecestre). II. 166 sqq.

(4) *Genève à Berne.* 15/25 décembre 1691. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LIV. 316. — ***Colbert de Croissy à Iberville.*** Versailles, 27 décembre 1691. Aff. Etr. Genève. X. 259.

(5) *Le roi à Amelot.* Fontainebleau, 10 octobre 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 324. — *Amelot au roi.* Soleure, 18 novembre 1691. *Ibid.* XCV. 280. — „A l'égard de Genève, on commence à se remuer icy, ce qui peut suffire pour ôter aux François la pensée où ils pouvoyent estre . . ." *Coxe à Govone.* Berne, 19/29 novembre 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 20, 28 novembre, 4, 11 et 28 décembre 1691. Aff. Etr. Genève. X. 158, 166, 178, 193, 251. — *Genève à Zurich.* ce . . . novembre, 4/14 décembre 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *P. Venier al Senato.* Parigi. 23 dicembre 1691. Frari. Francia. CLXXXIV. nº 335 (2da). — *Cassani a Carnero.* Madrid, 5 febrero 1692. Simancas. Estado. *3416.* — „Que los cantones protestantes con la perdida de Momillan han entrado en mucho cuidado di Ginevra." *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 3 marzo 1692. *Ibid.* — *Coxe to Nottingham.* Berne, 27 February/8 March 1692. loc. cit.

(6) *Mémoire sur la Suisse.* 3 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 35. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 20 décembre 1691, 2 janvier 1692. *Ibid.* XC. 344, 349. — *Amelot au roi.* Soleure, 23 décembre 1691 et 13 janvier 1692. *Ibid.* XCV. 332; XCVI. 28.

(7) *Coxe à Govone.* Berne, 31 décembre 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Basel an Zürich.* 13./23. Januar 1692. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[18]. nº 122. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 4 février 1692. loc. cit.

adressaient. (1) A Berne ce fut mieux encore. La nouvelle du succès français ne s'y fut pas plus tôt répandue que deux représentants du gouvernement prirent incontinent le chemin de Soleure afin d'y complimenter l'ambassadeur. (2) Celui-ci, on l'a dit, négociait avec les autorités du plus puissant des cantons un traité destiné à assurer leur ravitaillement en sel de Bourgogne et à éteindre la dette de la Couronne Très-Chrétienne envers elles. (3) La ratification de ce traité du 3/13 janvier et le versement qui s'ensuivit de la somme de neuf cent et tant de mille Livres ne pouvaient que disposer favorablement pour la cour de Paris l'opinion publique au pied du Gurten et rendre vaines les tentatives ébauchées par Coxe à l'effet de rétablir la situation au profit de la cause qu'il défendait. (4) Trois missions successives accomplies auprès du gouvernement de Berne par le Sr de Reding en février, en mars et en avril 1692 achevèrent de mettre au point le règlement des questions économiques pen-

(1) *Coxe to the secretary of State.* Berne, 18/28 November 1691. loc. cit. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 7 décembre 1691. Aff. Etr. Genève. X. 184. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 20 décembre 1691, 10 janvier 1692. *Ibid.* X. 208; XIII. 12. — „J'ay jugé à propos d'escrire aux magistrats de Genefve ... afin de les rassurer.“ *Le roi à Amelot.* Versailles, 2 janvier 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 349. — *Amelot à Zurich et à Berne.* Soleure, 5 janvier 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Soleure, 6 janvier 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 16. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 janvier 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitzerland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot aux XIII cantons et co alliés.* Soleure, 9 janvier 1692. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[18]. n° 121; St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698: Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXVI. — *Genève à Berne.* 6/16 juin 1692 (Eloignement des troupes de La Hoguette). St-Arch. Bern. Genffbuch *D.* 835.

(2) *Coxe à Govone.* Berne, 31 décembre 1691. loc. cit. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 17 janvier 1692. Aff. Etr. Genève. XIII. 14. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 4 février 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 4 novembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 256. — *Coxe to Nottingham.* Berne, 2/12 January 1692. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 janvier; fin de janvier 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Recueil de Nouvelles (Amsterdam) du 7 février 1692 (Paris, 1er février 1692).

(4) *Mémoire sur la Suisse.* 3 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 130. — *Le roi à Amelot.* Fontainebleau, 20 septembre et 10 octobre 1691; Versailles, 18 et 22 janvier 1692. *Ibid.* XC. 313. 324, 352, 354. — *Coxe à Govone.* Berne, 31 décembre 1691. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 1er, 6 et 31 janvier 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 12, 16, 79. — *Traité qui liquide les sommes dues à la république de Berne par la Couronne de France, tant en principaux qu'interest, jusques à la fin de 1691 et par lequel le roy promet de faire fournir annuellement, jusques à l'entier payement des dites sommes, par les fermiers des salines de Franche-Comté 5500 bosses et 7500 charges de sel.* 3 janvier 1692. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *FF.* 851. — *Coxe to the secretary of State.* Berne, 26 December 1691/5 January 1692, 30 Dezember 1691/9 January 1692. Publ Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — „Debo añadir que dos deputiedos de Berna concluieron, pocos dias ha, tratado con dicho embajador (de Francia) en virtud del qual se le han de dar al dicho canton 180000 libras pero consignados en sal de Borgoña en quatro plazos y dió tambien a entender que, si el canton quisiese en adelante permitir las reclutas y conceder nuevas levas, no solo les havia el rey pagar 956000 de que era deudor por los atrasados de pensiones, sino que los satisfaria por quenta de todos sus creditos que montan 1 million y 400000 libras.“ *Govone al duque de Saboya.* Lucerna, 12 enero 1692. Simancas. Estado. *3416.* — *Govone au duc de Savoie.* Lucerne, 16 janvier 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Il duca di Savoia a Govone.* Cuneo, 24 gennaio 1692. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXVII. — „Et al cantone di Berna ch'è in gelosia per l'occupatione di Monmigliano, se li è data la tratta di molto sale.“ *P. Venier al Senato.* Parigi, 3 febbraio, 10 ottobre 1692 (1a). Frari. Francia. CLXXXIV. n° 316. — *Coxe to Nottingham.* Berne, 6/16 February 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Consulta del Consejo de Estado* (Los Balbases; Mancera; Aguilar; Villafranca; duque del Infantado; Montalto). Madrid, 3 de marzo 1692 Simancas. Estado. *3416.* — *Mémoire sur la fourniture de sel promise au canton de Berne en 1692.* Aff. Etr. Suisse. CLVIII. 189. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 mai 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Tillier. op. cit. IV. 333.

dantes entre Louis XIV et ses alliés du ***Mittelland***(1) et de démontrer à ceux qui feignaient encore de l'ignorer, qu'aussi longtemps qu'un désastre militaire n'aurait pas abattu la puissance de la France, les protestants d'Helvétie ne se hasarderaient pas à prendre ouvertement parti contre elle et à renoncer aux avantages du traité qui les liait à sa fortune.(2)

La volonté du roi Très-Chrétien de se concilier coûte que coûte sinon les sympathies, du moins la neutralité morale bienveillante des Confédérés de la nouvelle croyance n'était pas douteuse. (3) Elle s'affirma derechef au lendemain de la prise de Montmélian. (4) Non content, en effet, de laisser entendre que le démantèlement de cette place ne rencontrerait pas d'opposition de sa part, si les cantons le lui demandaient, (5) Louis XIV jugea l'heure propice pour prescrire à son ambassadeur aux Ligues de déclarer aux divers membres du Corps helvétique qu'il les verrait avec satisfaction se proposer comme médiateurs entre lui et le duc de Savoie. (6) Aussi bien, après avoir tenté de

(1) *Coxe to Nottingham.* Berne, 6/16 January 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — *Mémoire pour Mr le baron de Reding allant à Berne.* Soleure, 15 avril 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 65. — *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 27 April/7 May 1692. British Museum. Addit. Mss. *9741*; *to Nottingham.* same date. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. IX.

(2) „Pareilles ouvertures ne seront goûtées que quand ils verront la France abattue.“ *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 25 juillet 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Coxe to the secretary of State.* Berne, 26 Dezember 1691/5 January 1692, 3/13 April 1692. loc. cit. — „I much doubt this people must either love or feare the Allys more then they do before we shall be able to do much good upon them.“ *Coxe to Nottingham.* Berne, 20/30 January 1692. loc. cit. — *Coxe à Govone.* Berne, 10, 17 et 21 avril 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Herwarth to Nottingham.* Berne, 19/29 April 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — „Et si la campagne des Hauts Alliés n'est pas à l'avenir plus heureuse qu'elle n'a été jusques icy et que la France reste au point de sa grandeur et puissance, je m'assure que nostre Estat, saisi de peur et de crainte, tâchera de se ménager tellement avec la France qu'il ne luy donnera pas le moindre déplaisir.“ *Muralt à Valkenier.* Berne, 27 juillet/6 août 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Mercure historique et politique (La Haye, 1692). XII. 271 sqq.

(3) „Most of the officers and youth of this canton are gone and going into France, some by inclination, but most by necessity.“ *Coxe to Nottingham.* Berne, 2/12 January 1692. loc. cit.

(4) *Amelot à Berne.* Soleure, 30 novembre 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.*

(5) *Coxe to Nottingham.* Berne, 16 January, 6/16 February 1691, 6/16 January 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — „De Fransen hebben Montmelian verlaten.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 janvier 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 9 janvier 1692. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 683; St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698. — „L'avis que Mr Amelot a donné à la cour de la part que les Suisses prennent à la démolition de Montmélian ne fait plus douter qu'on ne laisse cette forteresse en l'estat qu'elle a été trouvée lors de sa réduction.“ *Nouvelles de Paris.* 18 janvier et 4 avril 1692. ap. Recueil de nouvelles (Amsterdam) du 24 janvier et 10 avril 1692. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 21 février 1692. loc. cit.

(6) *Le roi à Amelot.* Versailles, 5 septembre 1691, 18 janvier 1692. Aff. Etr. Suisse. XCV. 96; XC. 352. — *Amelot au roi.* Soleure, 8 septembre 1691. *Ibid.* XCV. 114. — *Coxe à Govone.* Berne, 31 décembre 1691, 7/17 janvier 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 9 janvier et 25 mars 1692. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 683; St-Arch. Basel. Politisches. V3. — *B. Micheli à Turettini.* Genève, 8/18 janvier 1692. Lettres adressées à J.-A. Turettini (éd. Budé). II. 302. — *Govone au duc de Savoie.* Lucerne, 18 janvier 1692. Simancas. Estado. *3416.* — *Coxe to Nottingham.* Berne, 16/26 January 1692. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 janvier 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 3 de marzo 1692 (Los Balbases; Mancera; Aguilar; Villafranca; duque del Infantado; Montalto). Simancas. Estado. *3416.* — Recueil de nouvelles (Amsterdam) du 30 octobre 1692 (Paris, 24 octobre). — Van Aitzema. Deerde Vervolg der Zaaken van Staat etc. 1692—1698 (Amsterdam, 1699). p. 10, 46.

« bousculer » ce prince en le faisant assaillir à la fois par deux fortes armées, le monarque français espérait l'amener à composition par d'autres moyens. (1) L'initiative ainsi assumée au Louvre répondait-elle aux nécessités de l'heure présente? Amelot n'en paraissait pas convaincu. (2) Selon lui, les Suisses étaient trop divisés entre eux pour qu'il leur fût possible de se charger avec quelque chance de réussite du rôle que leur destinait son maître. (3) De plus, il y avait lieu de craindre que leur médiation ne prît très vite l'allure d'un arbitrage. (4) Mais, sensible en somme à l'accroissement d'influence que cette démarche ne pouvait manquer de lui procurer au sein de la Confédération, il accepta en fin de compte de la tenter. (5)

Au reste le succès de la médiation que le roi Très-Chrétien et ses ministres s'efforçaient de suggérer aux cantons dépendait avant tout des dispositions de ceux-ci et de celles du souverain du Piémont à son endroit. (6) Or, au sentiment de Victor-Amédée, le projet mis sur pied à Paris (7) n'avait d'autre but que d'endormir les appréhensions des Suisses jusqu'au jour où, grâce à leur impéritie, la Savoie ayant subi le sort de la Franche-Comté, ils se verraient acculés à la nécessité de s'incliner devant le fait accompli. (8) Que si Louis XIV nourrissait réellement le dessein de conclure la paix avec la cour de Turin, il eût fait appel à l'entremise du Saint-Siège ou de la république de Venise et non point à celle des cantons, chez lesquels le secret des délibérations était chose inconnue. (9) Toutefois, si captieuses qu'apparussent à première vue les ouvertures françaises, (10) elles offraient l'avantage de contribuer

---

(1) *Instruction à Mr de Rébenac, s'en allant vers les principaux princes d'Italie.* Versailles, 12 septembre 1691. Aff. Etr. Venise. CXVI. 230. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 9 avril 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 372. — Mémoire des offres faites de la part du roy au duc de Savoie pour le restablissement du repos de l'Italie (impr.). St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG*. 733

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 27 janvier 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 63.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 8 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 114.

(4) *Ibid.* — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 22 décembre 1693. Aff. Etr. Genève. XIII. 159.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 8 septembre 1691. loc. cit. — *Coxe à Govone.* Berne, 7/17 janvier 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Coxe to Nottingham.* Berne, 6/16 January 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 25 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 63. — Mémoire des offres faites de la part du roy au duc de Savoie pour le restablissement du repos de l'Italie (impr.). St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698. — Van Aitzema. Derde Vervolg van Zaaken van Staat. p. 46.

(6) *Govone au duc de Savoie.* Lucerne, 18 janvier 1692. Simancas. Estado. *3416*.

(7) Mémoire des offres faites de la part du roy au duc de Savoie pour le restablissement du repos de l'Italie. loc. cit.

(8) *Coxe à Govone.* Berne, 31 décembre 1691, 4/14 février 1692. loc. cit — *Amelot au roi.* Soleure, 6 et 27 janvier 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 16, 63. — *Govone au duc de Savoie.* Lucerne, 16 janvier. 20 mars 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 18 janvier 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 352. — *Le duc de Savoie à Govone.* 23 janvier 1692. Simancas. Estado. *3416*. — Recueil de nouvelles (Amsterdam) du 21 février 1692 (Bâle, 8 février). — *P. Venier al Senato.* Parigi, 2 marzo 1692 (1a). Frari. Francia. CLXXXIV. nº 354.

(9) „Non è altro che un giuòco de' soliti artifici della Francia.“ *Il duca di Savoia a Govone.* Cuneo, 24 gennaio 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *De Boussière (l'abbé Morel) à Colbert de Croissy.* Diessenhofen, 14 août 1694. Aff. Etr. Autriche. LXVII. 98.

(10) „Conosce la Francia li Svizzeri e quanto sono facili a ricevere e lasciarsi ingombrare la mente dalle sue artificiose insinuazioni.“ *Il duca di Savoia a Govone.* Cuneo, 24 gennaio 1692. loc. cit.

à accroître le prestige de la maison de Savoie aux yeux de ses alliés de Vienne, de Madrid, de Londres et de La Haye et à engager ceux-ci à accueillir désormais avec plus de sollicitude les demandes de secours qu'elle ne cessait de leur adresser. (1)

Echec du projet de médiation helvétique entre les belligérants. — Avantages qu'Amelot fait offrir sous main au gouvernement de Berne. — Politique particulière poursuivie par le roi Très-Chrétien à l'égard des cantons protestants. — Efforts de ce prince afin de rassurer ceux-ci, ainsi que leurs protégés de Genève, au lendemain de la chute de Montmélian. — Le parti français relève la tête dans le plus puissant des Etats confédérés. — Le parti contraire s'attache à contrecarrer ses démarches. — Aggravation du malentendu, fait de défiances réciproques, entre Paris et Berne au sujet de la sauvegarde de Genève. — Le gouvernement du Mittelland se décide à négocier et non point à rompre avec le Louvre. — Garnison berno-zuricoise dans Genève. — Solutions envisagées par Amelot et Iberville à l'effet de parer à ce danger. — Conférence d'Aarberg de février 1692. — Symptômes de détente dans les relations franco-bernoises.

XXVI. A Turin, au total, l'opinion presque unanime se prononçait pour le rejet des ouvertures françaises, jugées peu sincères, voire dangereuses. (2) En Suisse, il n'en alla guère différemment. A coup sûr, le *Vorort* ne put se dispenser de communiquer à ses confédérés la proposition venue du Louvre. (3) On s'attendait dès lors à ce qu'elle fût discutée dans une diète générale convoquée à cet effet. Mais Govone, Coxe, Casati et Valkenier s'employèrent avec ardeur à en procurer l'ajournement, et ils y réussirent. (4) D'autre part, Zurich, Lucerne et Fribourg prenaient nettement position contre tout projet d'immixtion du Corps helvétique dans le conflit franco-piémontais. (5) Parmi les petits cantons, seuls en définitive Unterwalden et Zoug acceptaient sans réserve la suggestion du gouvernement de Paris. (6) Les autres *Waldstaetten* ne s'y ralliaient qu'à contre-cœur, encore qu'ils blâmassent les termes ambigus de la réponse qu'y avait

(1) *Il duca di Savoia a Govone.* Cuneo, 24 gennaio 1692. loc. cit. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 26 janvier et 3 mars 1692. loc. cit.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 6 janvier 1692; *Le roi à Amelot.* Versailles. 11 janvier 1692 Aff. Etr. Suisse. XC. 351; XCVI. 16. — *Il duca di Savoia a Govone.* Cuneo, 24 gennaio 1692 loc. cit. — „La proposizione di mediatione fatta dalla Francia non sia che sornifero.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 7 e 28 febbraio 1692. loc. cit.

(3) *Unterwalden an Luzern.* Stans. 23. Januar 1692. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 20 et 27 janvier 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 56, 63. — *Govone au duc de Savoie.* Lucerne, 29 mars 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX.

(5) *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 21 janvier 1692. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 janvier 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Govone au duc de Savoie.* Lucerne, 31 janvier 1692. loc. cit.

(6) *Unterwalden an Luzern.* Stans, 23. Januar 1692. loc. cit. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 7 febbraio 1692. loc. cit.

faite le *Vorort.* (1) Certes, l'avis de Berne pesait d'un grand poids dans la balance. On l'attendait avec impatience, étant donné que, si le roi Très-Chrétien venait de jeter en pâture quelques centaines de milliers d'écus à ses alliés du *Mittelland*, ce devait être à bon escient, (2) et que si Amelot avait dépêché Reding au pied du Gurten, ce n'était pas à seule fin de mettre la dernière main aux conventions qui s'y négociaient ou de se plaindre du manque de surveillance grâce à quoi des recrues toujours plus nombreuses prenaient le chemin de l'Allemagne et des Provinces-Unies. (3) Or, il devint assez vite évident que l'ambassadeur n'avait guère à compter sur l'assistance des magistrats du plus puissant des cantons pour mener à bien ses démarches. En conséquence, il lui fut prescrit de Paris de ralentir celles-ci et de renoncer à guider les Suisses dans le choix de leur décision. (4) C'était en somme faire la part du feu et affecter de se désintéresser d'un échec prévu. Dans la réalité, dès la première semaine de février, Coxe et Govone estimaient que le projet de médiation helvétique « s'en iroit en fumée ». (5) Trois semaines plus tard, leurs prévisions se trouvaient, à peu de choses près, réalisées. (6) En vain Amelot affirma-t-il avoir entre ses mains des pouvoirs suffisants pour traiter séance tenante. (7) En présence de la répugnance du ministre piémontais à répondre à cette invite, les choses en demeurèrent là et les négociations ne furent pas poussées plus avant, d'autant que Louis XIV paraissait résolu à cette heure à ne semer aucun germe de division entre les cantons. (8)

Strict et fidèle observateur des ordres que lui adressait son souverain, Amelot avait mis d'autant plus d'empressement à les discuter dans ce cas particulier, qu'il désapprouvait en somme, on l'a dit, l'initiative prise à Paris de recourir à la médiation des Confédérés pour rétablir la paix sur les deux

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 8 février 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 86. — *Govone al duca di Savoia* Lucerna, 14 febbraio 1692. loc. cit.

(2) *Traité qui liquide les sommes dues à la république de Berne.* 3/13 janvier 1692. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *FF.* 851. — *Il duca di Savoia a Govone.* Cuneo, 24 gennaio 1692. loc. cit. — Theatrum Europaeum. XIV. 310.

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 avril 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Herwarth to the secretary William Blathwayt.* Berne, 19/29 April 1692. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Amelot au roi.* Soleure, 30 avril 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 202. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 7 mai 1692. *Ibid.* XC. 380. — „Je crois qu'il est bon de parler quelquefois à ces Mess[rs] (de Berne) d'une manière qui leur fasse comprendre qu'on ne les craint guère.“ *Amelot au roi.* Soleure, 18 mai 1692. loc. cit.

(4) *Le roi à Amelot.* Fontainebleau, 20 septembre 1691, 7 février 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 313, 357. — *Amelot au roi.* Soleure, 27 janvier 1692. *Ibid.* XCVI. 63.

(5) *Coxe à Govone.* Berne, 28 janvier/7 février 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — „Le projet de la médiation tombe entièrement à terre.“ *Du même au même.* 4/14 février 1692. loc. cit.

(6) „Les cantons, jugeant bien de la fermeté de S. A. R. ne se veulent pas engager à l'accepter.“ *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 18 et 21 février 1692. loc. cit. — Recueil de nouvelles (Amsterdam) du 6 mars 1692 (Paris, 29 février). — Theatrum Europaeum. XIV. 340.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 17 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 137. — *Amelot à Lucerne.* Soleure, 25 mars 1692. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698.

(8) *Ibid.* — *Le duc de Savoie à Govone.* 23 janvier 1692. Simancas. Estado. *8416.* — *Le roi à Amelot.* Compiègne, 6 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 364. — *Amelot aux cantons et coalliés.* Soleure, 25 mars 1692. St-Arch. Basel. Orlean'scher Krieg (1691—1698). V[3].

versants des Alpes Pennines. (1) Toutefois, à l'égard de Berne, où se portait à cette heure le principal effort de la diplomatie royale aux Ligues, l'ambassadeur jugea prudent de ne point suspendre ses démarches. (2) Celles-ci rentraient selon lui dans un plan d'action générale dont il eût été dangereux de modifier en quoi que ce fût les grandes lignes. En communiquant à Zurich les intentions de son souverain, pour qu'elles vinssent à la connaissance des divers membres du Corps helvétique, le représentant de Louis XIV à Soleure avait insisté sans plus sur le désir de celui-ci de voir les cantons s'entremettre à l'effet d'amener la cessation des hostilités à leur frontière du midi. (3) Mais à Berne, usant de moins de réserve, il avait laissé entendre sous main que, pour preuve de sa bonne foi, le roi consentirait peut-être, non point certes, ainsi que le bruit en courait avec persistance, à acquérir de la maison de Longueville la principauté de Neuchâtel afin de la rétrocéder au gouvernement du *Mittelland* et d'éteindre par suite sa dette envers ce dernier, (4) mais bien à confier aux Suisses protestants le dépôt de la Savoie et du Chablais, à les engager à occuper momentanément Genève et à lever à ses frais sur leur sol trois à quatre mille hommes pour les aider à maintenir leur neutralité dont les Alliés cherchaient à les faire sortir. (5)

Assurément Louis XIV ne se fût pas décidé à la légère à avantager à ce point les protestants d'Helvétie, au cas où ils consentiraient à entrer dans ses vues. (6) On savait à Paris que, depuis la chute de Montmélian, les préoccupations des magistrats des deux grandes cités évangéliques se portaient avec une recrudescence marquée vers la pointe occidentale du Léman. (7) Il semblait dès lors indispensable de calmer leurs appréhensions et de tenter de les convaincre que, loin d'aggraver le péril suspendu sur la cité de Calvin, la capitulation de la place forte savoyarde l'éloignait au contraire, puisqu'elle était le prélude du rétablissement de la paix dans cette région. (8) Amelot ne

(1) *Amelot au Grand bailli du Valais.* Soleure, 13 janvier 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVIII.

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Manuel à Valkenier.* Berne, 22 juillet/1er août 1692. *Ibid*

(3) *Coxe à Govone.* Berne, 7/17 janvier 1692. loc. cit.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 novembre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen Zwitserland Secrete Brieven. 7372.

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 janvier 1691, 15 mars 1692 Riksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „This is so plausible and advantagious in itself to this nation and so exactly conformable and suitable to all their old and moderne maxims and especially to their great Diana and most beloved Idoll of neutrality, reall or apparent, that y do not doubt but it will pass with them.“ *Coxe to Nottingham.* Berne, 6/16 January 1692. loc. cit.

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 mars 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(7) *Coxe à Govone.* Berne, 29 octobre/8 novembre 1691. loc. cit. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 11 décembre 1691. Aff. Etr. Genève. X. 193. — *Résultat des conférences tenues dans la ville de Genève entre les Sgrs députés des trois villes alliées, Zurich, Berne et Genève en janvier 1692.* St-Arch. Bern. Genfbuch *D.* 685.

(8) „Genève est dans une consternation inexprimable de la prise de Montmélian.“ *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 29 décembre 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVIII. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 9 janvier 1692. ap Aitzema. Derde Vervolg van Zaaken van Staat en Oorlog. 1692—1698 (Amsterdam, 1699). — *Les XIII cantons à Amelot.* 25 janvier 1692. *Ibid.*

désespérait pas de gagner la partie. Jusqu'alors en minorité au pied du Gurten, la faction française y relevait la tête et ses chefs paraissaient ne pas douter de l'exactitude des bruits concernant le prochain démantèlement de Montmélian. (1) Ils faisaient valoir que, seul d'entre les souverains étrangers, le roi Très-Chrétien, sincèrement acquis, selon eux, — et leur erreur était profonde — au projet de cantonnement simultané de Genève et de Porrentruy, (2) se prononçait en outre pour le maintien à tout prix de la neutralité helvétique, tandis en revanche que le duc de Savoie travaillait à la compromettre en se refusant à entendre aux suggestions pacifiques du Louvre. (3) Ils insistaient sur les nécessités d'ordre économique et financier qui devaient engager les autorités du *Mittelland* à cultiver l'amitié et non point à s'exposer aux représailles du gouvernement de Paris. (4) Ils se joignaient enfin à l'ambassadeur français pour attester la sincérité de Louis XIV, lorsque ce prince, dans une missive rendue publique, faisait justice des bruits tendancieux qui le représentaient comme un ennemi de Genève, prêt à la conquérir, et cela dans le moment même où il s'attachait à faciliter les approvisionnements très précaires de ce petit Etat en vivres et en céréales, sans être absolument assuré que celles-ci et ceux-là ne seraient point acheminés par une voie détournée vers les camps ennemis. (5) A seule fin de se convaincre du degré d'influence dont ils disposaient au sein des Conseils de leur canton, les pensionnaires de la Couronne Très-Chrétienne réclamaient l'abrogation du décret qui interdisait aux parents des officiers à la solde du Louvre l'accès des charges de l'Etat. (6)

---

(1) *Coxe to Nottingham.* Berne, 13/23 January, 6/16 February 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — „And she now tells me plainly here that they had rather see Montmelian demolished, Geneva and Porentru cantoned and Savoia in a neutrality etc., and by this means themselves and their neighbourhood in quiet, then France entered and attacqued, which is not their affair. The old leaders and the Idolaters of neutrality are all of this minde." *Coxe to Nottingham.* Berne, 6/16 February 1692. loc. cit.

(2) „Pour ce qui regarde l'union de Genève au Corps helvétique ... il est certain que [ce qui seroit bon présentement cesseroit aisément de l'estre] par la suite du temps et qu'il y a bien des cas qui peuvent arriver d'un jour à l'autre dans lesquels il [ne conviendroit point au service de V. M. que l'estat de la ville de Genève eust changé de face.]" *Amelot au roi.* Soleure, 17 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 137. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 24 mars 1692. loc. cit.

(3) *Coxe to the secretary of State.* Berne, 16/26 March 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, fin de janvier 1692 (reçue le 1er février). Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.*

(5) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 4, 7 et 18 septembre 1691, 22 janvier 1692. Aff. Etr. Genève. X. 60, 69, 80, 302. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 6 septembre 1691, 28 février 1692. *Ibid.* X. 58; XIII. 27. — *Amelot à Zurich et à Berne.* Soleure, 5 janvier 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8/18 janvier, 1er mars 1692. *Ibid.*

(6) „If the french party musters, this point, this whole Canton will run on full galop into all the french interests" *Coxe to Nottingham.* Berne, 13/23 January 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 janvier 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 31 gennaio 1692. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXVI. — *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 27 April/7 May 1692. British Museum. Add. Mss. *9741.*

Toutefois, les coryphées de la faction qui soutenait la cause des Alliés redoublaient leurs efforts en faveur du succès de celle-ci. Ils se savaient encore puissants. Résolus à défendre la cité de Calvin «jusqu'à la mort», l'offre adressée aux Suisses de s'interposer en tant que médiateurs entre Paris et Turin rencontrait leur opposition formelle. (1) Ils y voyaient un piège et appréhendaient qu'un corps de sept à huit mille hommes, signalé comme devant prendre ses quartiers en Franche-Comté, n'hivernât dans le pays de Gex, sous le prétexte d'y prévenir l'ennemi. (2) Ils insinuaient, qu'une fois maîtresse de la rive méridionale du Léman, la France, héritière des prétentions de la maison ducale sur Genève et le pays de Vaud, saurait les faire valoir mieux que cette dernière. (3) Ils affectaient de trouver étrange que Louis XIV prétendît organiser aux Ligues des levées qui l'eussent aidé à maintenir la Savoie sous sa domination, alors que, dans le même temps, ce prince accusait Victor-Amédée de se préparer à assaillir les Genevois. (4) Toujours est-il que les arguments développés par eux parvinrent à triompher de ceux de leurs contradicteurs. Un instant Amelot se crut derechef à la veille d'arriver à ses fins. A sa persuasion, les Bernois retirèrent celles de leurs troupes acheminées vers la frontière du royaume. (5) Mais ce ne devait être qu'une très courte accalmie. (6) Non contents d'emboîter le pas au *Vorort* en évitant de coopérer à une œuvre de médiation quelconque, les Conseils du *Mittelland* se reprirent à user d'une excessive sévérité à l'égard des officiers du régiment d'Erlach, dont la solde royale était pourtant l'unique gagne-pain, et à leur refuser des recrues, alors qu'ils en accordaient aux ennemis de la France, désormais et à juste titre «terriblement irritée contre eux». (7)

---

(1) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 7 juillet 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 novembre, 4 et 30 décembre 1690, 26 janvier 1692. *Ibid.*

(2) *Johann Sebastian von Roggenbach an den Bischof zu Basel.* Arlesheim, 27. September 1691. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1688 sqq. n° 398.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 8 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 114.

(4) *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 17 gennaio 1692. loc. cit.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 8 janvier 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 26. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 24 gennaio 1692. loc. cit.

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 12 mars et 26 avril 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.*

(7) *Mémoire sur la Suisse.* 3 septembre 1691. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 avril 1692, 24 janvier 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Herwarth to Nottingham.* Berne, 27 April/7 Mai 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX; *to secretary William Blathwayt.* 27 April/7 Mai, 11/24 Mai 1692. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 15 mai 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. Min. XXIX. — *Le roi à Amelot.* Camp devant Namur, 31 mai 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 384. — „Il y a dans le Conseil de ce canton (Berne) une grande division au sujet des plaintes de la maison d'Austriche sur les transgressions. Les uns veulent qu'on luy donne une entière satisfaction sur ce sujet..., les autres qu'on doit s'en tenir à l'exemple des autres cantons, qui n'y paroissent pas disposez. Les premiers, appuyés par Mr Daxelhofer, sont divisez en trois factions. L'une qui est la plus emportée auroit envie de porter les choses à toute extrémité; l'autre voudroit seulement contenter les Alliez... et la troisième, plus nombreuse que les deux précédentes, ne songe qu'à trouver des prétextes pour obliger le roy de casser le régiment d'Erlach..." *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 27 août 1692. Aff. Etr. Genève. XII. 48. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 15 25 septembre 1692. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Amelot au roi.* Soleure, 2/12 octobre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 137.

Entre Paris et Berne, un malentendu persistait qui tendait à s'aggraver. Ce malentendu portait sur l'indépendance de Genève, que Berne estimait menacée par les progrès des armes royales dans la région du Léman et que Paris appréhendait de voir disparaître au seul profit des maîtres du pays de Vaud. (1) A l'heure où l'alarme régnait dans les cités évangéliques ensuite de la retraite des forces ducales du Chablais, Louis XIV se fût accommodé de l'entrée dans la cité de Calvin d'une garnison helvétique, à la condition que les enseignes du *Mittelland* n'y occupassent point une place prépondérante et qu'elles fussent en quelque sorte «équilibrées» par celles du *Vorort.* (2) Or, ainsi qu'il a été dit plus haut, les Bernois pratiquaient à l'endroit de leurs coreligionnaires des bords de l'Arve une politique tortueuse et sournoise qui mettait ces derniers en défiance et amenait quelques-uns d'entre eux à penser que le danger pour leur petite patrie était au nord-est, beaucoup plus qu'à l'ouest. (3)

Au sentiment des gouvernants de Berne, l'introduction dans Genève d'une garnison suisse, dont les officiers eussent été choisis et payés par le roi Très-Chrétien, ne constituait pas plus une garantie en faveur du maintien de l'autonomie de cette ville, que l'entrée dans Porrentruy, aux mêmes conditions, d'enseignes levées chez les alliés du prince-évêque de Bâle n'eût mis l'Ajoie à l'abri des entreprises éventuelles des armes françaises. (4) Etant donné le but assigné à leurs ambitions territoriales, qu'il s'agît en l'espèce d'offensive pure ou d'offensive défensive, les Bernois n'avaient guère le choix qu'entre ces deux moyens: surprendre Genève, grâce à un coup de force, ou entretenir les alarmes des Syndics et Conseils, dans l'espoir que ceux-ci solliciteraient d'eux un puissant secours. (5) Le premier moyen eût pu être mené à bien «en une nuit», tel était du moins l'avis d'Amelot. (6) Toutefois, il y avait lieu de craindre qu'il ne provoquât une guerre avec la France, guerre à laquelle le *Vorort* se fût

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 janvier 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Soleure, 8 septembre 1691. loc. cit. — „Si Mrs de Berne pouvoient réussir à introduire icy un gros corps de trouppes, la liberté de cette ville me paroistroit mal assurée.“ *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 7 décembre 1691. Aff. Etr. Genève. X. 184. — *Berne et Zurich à Amelot.* 12/22 décembre 1691. St-Arch. Bern. Genfbuch *D.* 569.

(2) *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 17 gennaio 1692. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXVI. — *Coxe to Nottingham.* Berne, 9/19 March 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX.

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève. 14 août 1691. Aff. Etr. Genève. X. 44. — „Quand Genève seroit obligée nécessairement de se dépouiller de sa souveraineté en faveur de l'un de ses trois voisins, je ne sais si elle ne choisiroit point aussitôt le roi de France [plutôt] que le duc de Savoye et ses bons amis les Suisses.“ Mercure historique et politique (La Haye, 1691). X. 78.

(4) „La peur de Messrs de Berne ne fait qu'augmenter et ils n'oublient rien pour la communiquer à ces Messieurs cy.“ *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 7 décembre 1691. Aff. Etr. Genève. X. 184. — *Valkenier à Heemskerke.* Zurich, 18 juillet 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „Ce n'est pas d'aujourd'huy que les manières bernoises déplaisent en cette ville.“ *Iberville à Torcy.* Genève, 14 octobre 1697. Aff. Etr. Genève. XVIII. 208.

(5) „Je ne doubte pas que le canton de Berne ne fasse tout ce qui luy sera possible pour se rendre maître de la ville de Genefve.“ *Le roi à Amelot.* Marly, 27 septembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 220. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 14 août 1691. Aff. Etr. Genève. X. 44. — *Amelot au roi.* Soleure, 2 et 23 décembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 301, 332.

(6) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 21 décembre 1691. Aff. Etr. Genève. X. 229.

sans doute abstenu de prendre part. (1) Le second moyen apparaissait d'emblée plus réalisable, mais son exécution exigeait une préparation minutieuse. Isolés, en butte aux défiances ou à l'animadversion de leurs voisins, que révoltait la brutalité de certains de leurs procédés, (2) les maîtres de l'Argovie et des bailliages romands n'avaient à compter que sur eux-mêmes pour résoudre le dilemme délicat qui se posait devant eux. (3) « Leur génie, constatait Amelot, demande qu'on ne leur rende pas les choses trop faciles, de peur qu'ils n'en abusent. » (4) A la réflexion, ils préférèrent la négociation à la rupture. (5) Un ancien officier au service de la France, le lieutenant-colonel Oberkan, entré dès lors à la solde des Alliés, (6) séjournait depuis peu à Genève, où il venait d'être pourvu d'un commandement et où Schomberg l'avait chargé de suivre la marche des événements et de surveiller les négociations du résident français. (7) Il s'offrit à appuyer celles des autorités du plus puissant des cantons et s'y employa si bien, avec le concours d'un envoyé de celles-ci, le conseiller Thormann, qu'aux premiers jours de décembre 1691, six cents Bernois, dont deux cents fraîchement débarqués, se trouvaient logés dans Genève, (8) tandis que quatre cents autres campaient à quelques lieues de cette ville, qui s'apprêtait en outre à recevoir, mais pour peu de temps seulement, deux cents Zuricois. (9)

---

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 18 et 21 décembre 1691. Aff. Etr. Genève. X. 211, 229. — *Amelot au roi.* Soleure, 28 décembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 332. — „Les bonnes intentions de ce canton seront capables de retenir ce qu'il y a de mauvais dans celuy de Berne.“ *Le roi à Amelot.* Versailles, 2 janvier 1692. *Ibid.* XC. 349. — „La guerre n'est point du tout leur affaire.“ Mercure historique et politique (La Haye, 1691). t. X. 32.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 16 avril 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 164. — „Ces Messrs de Berne sont assurément d'estranges gens. La fierté dont ils traitent tous leurs voisins sans aucun ménagement les rend fort odieux.“ *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 20 avril 1694. Aff. Etr. Genève. XIV. 80.

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 18 décembre 1691. Aff. Etr. Genève. X. 211.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 23 décembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 332.

(5) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 15 juillet 1692. Aff. Etr. Genève. XII. 14.

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 30 avril 1691, 8 janvier 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(7) *Coxe à Govone.* Berne, 24 décembre 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 décembre 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 2 janvier 1692. loc. cit. — *Oberkan to Lord Nottingham.* Geneva, 26 December 1691/5 January 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 1er février 1692 Aff. Etr. Genève. XIII. 17.

(8) *Beat-Ludwig Thormann an Bern.* Genf, 24. November/4. Dezember 1691. St-Arch. Bern. Genfbuch *D.* 415. — *Genève à Berne.* 27 novembre/7 décembre 1691. *Ibid.* Genfbuch *D.* 433. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 11 décembre 1691. Aff. Etr. Genève. X. 193. — *Genève à Zurich.* 9/19 décembre 1691. St-Arch. Zürich. Genf (1687—1693). — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 27 dicembre 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV. — *B. Micheli à Turettini.* Genève, 8/18 janvier 1692. Lettres adressées à J.-A. Turettini (éd. Budé). II. 302. — Joos. Die Politische Stellung Genfs u. s. w. (Teufen, 1906).

(9) *Nouvelles de Francfort* du 29 octobre 1690. ap. Gazette d'Amsterdam du 6 novembre 1690. p. 258. — *Coxe à Govone.* Berne. 24 décembre 1691, 21/31 janvier 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — „Nos magistrats ont jugé à propos de renforcer la garde de nos portes, chacune de 24 hommes, et de faire entrer dans la ville deux compagnies de fuseliers *(sic)* que le canton de Berne nous a envoiez.“ *Nouvelles de Genève.* 24 décembre 1691; *de Cologne.* 22 janvier 1692. Recueil de Nouvelles (Amsterdam) des 10 et 28 janvier 1692. — *Genève à Berne.* 16/26 décembre 1691. St-Arch. Bern. Genfbuch *D.* 499. — *Coxe to the secretary of State.* Berne, 16/26 Dezember 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — *Oberkan to Nottingham.* Geneva, 26 Dezember 1691/5 January 1692. *Ibid.* Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 janvier et

Jusqu'à la dernière heure, Amelot et Iberville avaient cru pouvoir répondre du maintien du refus opposé par les magistrats de la petite république aux offres de secours qui leur venaient de Suisse. (1) Surpris, ils surent faire contre fortune bon cœur et parurent approuver après coup une décision arrêtée sinon à leur insu, du moins pas avec leur agrément. (2) Au demeurant, les Syndics et Conseils ne s'étaient pas rendus sans lutte. (3) Qu'avait-il fallu pour triompher de leur résistance? Que, tirant parti des angoisses qui les étreignaient, la coalition anti-française aux Ligues insinuât inlassablement que le sort des Strasbourgeois leur était réservé, s'ils ne se résignaient pas à admettre dans leur cité un certain nombre d'enseignes de leurs coreligionnaires d'Helvétie. (4) De cette défaillance, ni l'ambassadeur à Soleure, ni le résident auprès de la Seigneurie n'inclinaient à tenir rigueur au gouvernement de cette dernière, pourvu qu'il les aidât à la réparer. (5)

Ce que souhaitaient en somme les ministres du roi Très-Chrétien, c'était non point le licenciement des contingents suisses de la garnison de Genève, mais l'élimination d'une partie des enseignes bernoises et leur remplacement soit par des enseignes de Zurich, soit par des troupes levées à Fribourg et à Soleure, cantons comprotecteurs, eux aussi, de la petite république. (6) Au seul point de vue de l'intérêt de la France, la deuxième de ces solutions paraissait assurément la meilleure. Payés par elle, les auxiliaires catholiques introduits dans la cité de Calvin eussent été plus à sa dévotion que ceux des Etats évangéliques des Ligues. (7) Or, outre que l'on ne pouvait espérer voir leur

---

fin janvier 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7872. — *Genève à Zurich.* 1er/11 janvier 1692. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LVIII. 1. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 11 janvier 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 351. — *Amelot au roi.* Soleure, 1er février 1692. *Ibid.* XCVI. 12. — *Zürich an Bern.* 9./19. Juni 1692. St-Arch. Bern. Genfbuch *D.* 785. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 30 juin 1692. Aff. Etr. Genève. X. 489. — Eidg. Absch. VI² *A.* 429—430.

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 7, 11 et 14 décembre 1691. Aff. Etr. Genève. X. 184, 193, 199. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, fin de janvier (reçue le 1er février), 1er mars 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Eidg. Absch. VI² *A.* 429 *b* (Aarau, 12./13. Dezember 1691).

(2) „Sa Majesté sera tousjours bien aise qu'ils (les Genevois) prennent toutes les précautions nécessaires pour leur seureté." *Colbert de Croissy à Iberville.* Marly, 31 août 1690. Aff. Etr. Genève. VIII. 377. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 4 janvier 1692. *Ibid.* X. 269. — *Amelot au roi.* Soleure, 6 janvier 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 16.

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, fin de janvier 1692. loc. cit.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 25 décembre 1691, 18 janvier 1692. Aff. Etr. Genève. X. 241, 288. — „es de temer subzeda en Ginebra lo que en Strasbourg quando el Christianisimo queria apoderarse de aquella ciudad." *Consulta del Consejo de Estado* (Los Balbases; Portocarrero; Villafranca). Madrid, 4 marzo 1696. Simancas. Estado. Lego. *8423.*

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, fin de janvier 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7872.

(6) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 20 décembre 1691, 17 mars 1692. Aff. Etr. Genève. X. 208; XIII. 34. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 11 janvier 1692. loc. cit. — *Coxe to Nottingham.* Berne, 9/19 March 1692. loc. cit. — *Coxe à Govone.* Berne, 10/20 mars 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(7) *Coxe to Nottingham.* Berne, 20 February/1 March, 5/15, 9/19 March 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 22 mars 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

nombre y égaler celui de ces derniers, des obstacles confessionnels semblaient devoir rendre malaisée la réalisation de ce projet.(1) D'un autre côté, la première solution, qui reposait sur une répartition plus équitable entre les deux grandes cités évangéliques de leurs forces en garnison au pied du Salève, se heurtait, elle aussi, à de sérieuses difficultés.(2) Si, en effet, l'entretien des contingents bernois à la disposition des autorités de la Seigneurie coûtait peu, en somme, à celle-ci,(3) il n'en était pas de même, on l'a dit, de celui des contingents zuricois, dont le *Vorort*, aux termes du traité du 30 août 1584, prétendait mettre pour une bonne part les frais à la charge du gouvernement genevois.(4) Ce fut cette considération quelque peu terre-à-terre qui empêcha ce même gouvernement de donner à Iberville une satisfaction qu'il eût été très désireux de lui accorder en toute autre conjoncture.(5) Amelot, de son côté, ne fut guère plus heureux dans ses démarches en Suisse à des fins identiques.(6) Une conférence, à laquelle assistèrent des députés de Berne, de Fribourg et de Soleure, s'étant réunie à Aarberg du 11 au 14 février 1692, à l'effet de peser les avantages et les inconvénients de l'inclusion simultanée de Porrentruy et de Genève dans le Corps helvétique,(7) l'ambassadeur nourrissait l'espoir qu'elle ne se séparerait pas sans avoir assuré la défense de cette dernière ville au moyen de contingents fournis par chacun de ses comprotecteurs.(8) Faute d'une entente rapide entre les intéressés, cet espoir s'en alla en fumée.(9)

(1) *Coxe to Nottingham.* Berne, 20 February/1 March, 5/15, 9/19 March 1692. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 22 mars 1692. loc. cit.

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 13 avril 1692. Aff. Etr. Genève. X. 426. — *Genève à Berne.* 14/24 juin 1692. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LVIII. 18.

(3) „Ils veulent absolument qu'on croye icy qu'on est à la veille d'estre surpris par le premier venu et qu'on se mette à couvert du péril en appelant dez à présent un grand nombre de trouppes Suisses. Or, ces trouppes ne peuvent estre que de Berne, parce qu'il n'y a que ces Messrs là qui les offrent pour rien.“ *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 18 janvier 1692. Aff. Etr. Genève. X. 288. — *Coxe to Nottingham.* Berne, 9/19 March 1692. loc. cit.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 25 décembre 1691. Aff. Etr. Genève. X. 441.

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 22 décembre 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Résultat des conférences tenues dans la ville de Genève entre les députez des trois villes alliées.* Janvier 1692. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3885.*

(6) „Mr Amelot n'obtient pas, avec toutes les advances qu'il fait, à beaucoup près ce qu'il désire.“ *Herwarth to Nottingham.* Berne, 31 March/9 April 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX.

(7) *Coxe à Govone.* Berne, 10/20 mars 1692. loc. cit.

(8) Eidg. Absch. VI2 *A.* 429—430 (Genf, 7. Januar—14. Februar); 431 (Aarberg, 11—14. Februar 1692). — *Amelot au roi.* Soleure, 10 février 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 95. — *Coxe à Govone.* Berne, 4/14 février 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — „To contribute their quota of men to defend Geneva and to offer so great a number of their men for this purpose (wich France is to pay secretly) that the number of catholik Suissers may exceed considerably the protestant forces and that France may by this stratagem be master of Geneva to wich they could never hitherto arrive by all their other trickly and artifices“ *Coxe to Nottingham.* Berne, 5/15, 9/19 March 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — V. van Berchem. Les alliances de Genève avec les cantons suisses. p. 57 sqq.

(9) *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 20 février 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 109. — *David Hess à Gautier.* Zurich, 25 février 1692. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3886.*

Cependant la tension survenue dans les relations de la cour de Paris avec les cités évangéliques, ensuite des progrès des armes royales vers le Léman, paraissait en voie de rémission, grâce à l'influence pacificatrice exercée sur les autorités du *Mittelland* par celles du *Vorort*.(1) C'est ainsi que, depuis l'arrivée à Genève d'un représentant de celui-ci, le *Statthalter* Meyer,(2) et le départ de cette ville du lieutenant-colonel Oberkan, les rapports entre le résident français et l'envoyé bernois Thormann s'étaient améliorés;(3) que, le projet conçu par les supérieurs de ce dernier d'imposer à leurs protégés dans la région du Salève un nouveau complément de garnison de quatre cents hommes ayant échoué, les milices vaudoises avaient regagné leurs foyers et les troupes royales leurs anciens quartiers;(4) qu'Amelot, qui, non content de s'être rendu à Einsiedeln au lendemain de la diète de Bade de juillet 1691,(5) méditait d'entreprendre un voyage dans divers Etats confédérés pour intéresser ceux-ci aux plans qui lui tenaient à cœur, y avait renoncé;(6) que Berne, du fait qu'elle recommandait l'autonomie de Genève à ses alliés catholiques du massif alpestre, semblait vouloir se laver du soupçon d'avoir jamais songé à la conquérir;(7) que les religionnaires français et piémontais enfin, retirés sur les rives de l'Arve et du Rhône, d'où le résident de Louis XIV hésitait à réclamer leur expulsion, de peur de les voir passer au service des Etats-Généraux(8) ou à celui de Victor-Amédée, lequel, d'ailleurs, «les traitoit très mal»,(9)

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 1er janvier 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 12. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 2 janvier 1692. loc. cit. — *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 18 janvier 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVIII.

(2) „Mr Meyer... a le cœur sur les lèvres." *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 11 janvier 1692. Aff. Etr. Genève. X. 274. — *Genève à Berne.* 1er/11 janvier 1692. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LVIII. 1. — „Hier is weder aangekomen de Stadhouder Meyer dien dese Regeeringe voor eenigen tyd na Genève gedeputeert hadde." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er mars 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 429—430 (Genf, 7. Januar—14. Februar 1692).

(3) *Genève à Zurich et à Berne.* 13 octobre 1690. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LIV. 246. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 3 et 17 janvier 1692. Aff. Etr. Genève. XIII. 8, 14. — *Amelot au roi.* Soleure, 8 janvier 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 26. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 18 janvier 1692. *Ibid.* XC. 352.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 4 juillet 1691. Aff. Etr. Genève. X. 269. — *B. Micheli à Turettini.* Genève, 8/18 janvier 1692. Lettres adressées à J.-A. Turettini (éd. Budé). II. 302. — „Ces Messrs cy sont aussy tranquilles que si la guerre se faisoit à cent lieues d'eux." *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 22 avril 1692. Aff. Etr. Genève. X. 481.

(5) Le 18 juillet: *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 juillet 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Escher an Zürich.* Baden, 5. Juli 1691. St-Arch. Zürich. Frankr. 225 *A*18. — *Wessenberg à l'évêque de Bâle.* Bade, 15 juillet 1691. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1689—1691. n° 394. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 22 juillet 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(6) „Herr Ambassador Amelot, avec Madame, sollen nechsten Mittwochen nach Einsiedeln gehen." *Wessenberg an den Bischof zu Basel.* Baden, 15. Juli 1691. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1689—1691. n° 394. — *Amelot au roi.* Soleure, 13 janvier et 18 février 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 28, 102.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 27 février 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 117. — *Coxe à Govone.* Berne, 17 mars 1692. loc. cit.

(8) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 avril 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(9) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 24 janvier 1692. Aff. Etr. Genève. XIII. 15. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 25 janvier et 20 mai 1692. *Ibid.* X. 311, 458.

inclinaient, sur les conseils de Zurich,(1) à ne pas refuser davantage d'entrer à la solde du gouvernement de Paris, décision « fort souhaitable », en ce sens qu'elle eût fermé la bouche à ceux qui prêtaient au roi Très-Chrétien le dessein de continuer à travailler « à l'extermination de tous les protestants de l'Europe ».(2)

Politique expectante des Suisses, de la France et des puissances alliées à l'égard de Genève. — Moyens mis en œuvre par ces dernières en vue de prévenir la défection piémontaise menaçante. — Projet soumis à cet effet au gouvernement de Vienne par celui de La Haye. — Son caractère impraticable. — Louis XIV en dévoile le danger aux cantons. — Amelot et Iberville s'attachent à dénoncer aux Confédérés la gravité du péril savoyard suspendu sur la cité de Calvin. — Manque de consistance du complot tramé contre l'indépendance de cette dernière par les puissances de la coalition. — Le Valais. — Son gouvernement. — Missions à Sion de Federbe de Maudave pour le roi Très-Chrétien et de Richard de Bellegarde pour le duc de Savoie. — Leurs péripéties diverses. — Le pont de Saint-Maurice. — Son importance militaire. — Grave échec subi par la diplomatie piémontaise dans la vallée du Rhône.

XXVII. Autant qu'il était permis de s'en rendre compte à cette heure, le résultat de l'escarmouche à quoi venaient de se livrer les représentants des Etats intéressés soit au maintien, soit à la suppression de l'indépendance de Genève ne satisfaisait complètement ni les uns, ni les autres. A Paris, où persistait, avec l'appréhension d'un coup de main bernois contre la petite république, la volonté de ne pas attenter à la souveraineté de celle-ci,(3) l'on regrettait l'échec du projet d'assurer sa protection par le moyen d'une garnison composée de Confédérés catholiques et protestants(4) et l'on arrivait peu à peu à reconnaître que l'idée, discutée en février 1692 à Aarberg, du « cantonnement » simultané des deux boulevards avancés des Ligues vers le Jura n'était pas à

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 janvier 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(2) *Paul Reboulet et autres à Valkenier.* Zurich, 4/14 décembre 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 janvier 1692. *Ibid.* — „Résistez à tout accommodement... Non! Non! Généreux Vaudois, vous êtes à toute la terre un exemple vivant de toutes les merveilles du Seigneur.“ *J. Moutous, pasteur vaudois des Eglises de la vallée de Saint-Martin et Jean Imbert, capitaine, aux ministres et capitaines vaudois qui sont de présent dans leurs vallées.* Coire, 6/16 janvier 1692. *Ibid.* — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 25 janvier, 8 février, 12 et 27 août, 7 et 14 octobre 1692. Aff. Etr. Genève. X. 311, 331; XII. 38, 48, 84, 93. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 6 février; Fontainebleau, 16 octobre 1692. *Ibid.* XIII. 19, 86. — *Henry Arnaud, pasteur vaudois, à Valkenier.* „Des Vignes“, 8/18 février 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 22 janvier 1692. Aff. Etr. Genève. X. 302. — *Amelot au roi.* Soleure, 27 février 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 117.

(4) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 20 décembre 1691. Aff. Etr. Genève. X. 208. — *Amelot au roi.* Soleure, 27 février 1692. loc. cit.

rejeter d'emblée et méritait un sérieux examen. (1) A Berne, les membres des Conseils se recueillaient dans l'attente que l'occasion faillie de faire prendre pied à leurs enseignes à la pointe occidentale du Léman se présenterait derechef et à bref délai. (2) A Zurich, les préoccupations causées par la menace suspendue sur cette dernière n'avaient en rien diminué. (3) Par suite, la combinaison consistant à y acheminer une garnison mixte, encore que le problème des frais d'entretien de celle-ci fût loin d'être résolu, y était vue d'un œil d'autant plus favorable que l'on savait de source certaine sur les bords de la Limmat, qu'alors que six mille hommes eussent à peine suffi à défendre l'enceinte de la cité de Calvin, il ne s'en trouvait pas à cette heure trois mille, tant Suisses que Genevois, pour l'occuper. (4)

Dans ce même temps, les Alliés, eux aussi, éprouvaient de sérieuses craintes, moins certes au sujet d'une agression possible des armes françaises contre Genève, qu'à celui d'une défection piémontaise toujours à redouter ensuite de la versatilité de Victor-Amédée. (5) La concomitance de ces appréhensions si diverses ne pouvait manquer de donner lieu à des intrigues et à des machinations. Et, celles-ci, comme celles-là, une fois découvertes, devaient être exploitées au mieux des intérêts de ceux qui les avaient éventées. (6)

Dans l'espoir de prévenir la conclusion d'une paix séparée entre les gouvernements de Paris et de Turin, celui de La Haye avait, ainsi qu'il a été dit plus haut, pris l'initiative de proposer à l'empereur un traité auquel eussent adhéré, outre ce prince et les Etats-Généraux des Provinces-Unies, le roi d'Espagne, le roi de la Grande-Bretagne et le duc de Savoie. (7) Moyennant que ce dernier s'engageât à renoncer à ses prétentions sur Genève et sur le pays de Vaud, (8) ses alliés se faisaient fort de le tirer d'embarras, de lui procurer la restitution de ses Etats héréditaires et de mettre du même coup la cité calviniste à l'abri

(1) *Coxe à Govone.* Berne, 4/14 février 1692. loc. cit. — *Coxe to Nottingham.* Berne, 9/19 March 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — Eidg. Absch. VI² *A.* 381 *b*, 431—433.

(2) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 6 marzo 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX.

(3) „Geneva, pupilla degli occhi de' protestanti.“ *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 8 febbraio 1691. loc. cit. — „Genève, de sleutel van Switserland.“ Van Aitzema. Vervolgh van Zaaken van Staat (1679—168). F. 9.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 25 décembre 1691, 26 février 1692. Aff. Etr. Genève. X. 241, 361.

(5) *Coxe to the secretary of State.* Berne, 15/25 April, 23 May 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — „Over Genève heeft men advijs, dat de Cardinal Bischop van Grenoble aan seekeren vriend soude geschreeven hebben, dat op d'apparentie, die de Heer Hertog van Savoyen, tot een accommodement met Vrankrijk hadde doen blijken...“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 2 février, 15 mars 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 27 mai 1692. Aff. Etr. Genève. X. 461. — Recueil de Nouvelles (Amsterdam) du 4 février 1692 (Paris, 28 janvier 1692); du 18 février 1692 (Paris, 11 février 1692). — O. Klopp. Der Fall des Hauses Stuart. t. VI. 103, 171, 257.

(6) *Le roi à Amelot.* Versailles, 14 février 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 358.

(7) *Projet fait par l'envoyé de Hollande à Vienne que S. A. R. (de Savoie) renonce à ses raisons sur la ville de Genève, moyennant que la dite ville agisse en faveur de S. A. R. et de la Ligue en la manière portée par le mesme projet* (1692). Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(8) *Valkenier à Heemskerke.* Bade, 11 juillet 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

des entreprises françaises. (1) A cette fin une armée formée par eux en Piémont et en Lombardie devait pénétrer dans le Val d'Aoste, gagner la Tarentaise, le Faucigny et le Chablais, puis assaillir le Dauphiné et la Bresse. (2) Pour prix de la reconnaissance de leur indépendance par le gouvernement de Turin, les Genevois eussent autorisé celui-ci à installer provisoirement sur leurs terres des magasins militaires, fourni de l'artillerie aux puissances coalisées et admis dans leur cité de faibles contingents de ces dernières, dont le gros des forces ne se fût pas approché à moins de deux lieues des tours de Saint-Pierre. (3) Conçu à la hâte, réglé très à la légère dans ses grandes lignes, comme dans ses détails, un tel projet ne semblait pas viable. (4) Jamais Genève n'eût consenti à faire acte d'hostilité ouverte contre la France. (5) En outre, il paraissait inutile de pousser les choses plus avant sans s'être assuré au préalable de l'appui des Etats protestants d'Helvétie, en premier lieu de celui de Berne. (6) Aussi le projet soumis à l'examen des ministres de la *Hofburg* prévoyait-il, Louis XIV une fois vaincu et contraint de signer la paix, la cession de Genève à ce canton en récompense de son concours au succès de l'œuvre commune. (7) Or, l'exécution de ce plan se fût heurtée — s'en doutait-on à la Haye? — à l'opposition des autres cités évangéliques et, à plus forte raison, à celle des catholiques des Ligues, au sein desquelles elle eût déchaîné la guerre civile. (8)

Peut-être convient-il de rappeler ici que, dans ce même temps, le roi Très-Chrétien faisait suggérer aux membres du Corps helvétique d'interposer leur médiation entre lui et le duc de Savoie, (9) que le refus de ce prince d'entendre aux ouvertures pacifiques du gouvernement de Paris semblait d'ores et déjà acquis; qu'il eût suffi d'un « coup de sifflet », comme naguère lors de l'expédition du capitaine Bourgeois au delà du Léman, pour rassembler en une nuit cinq à six cents des religionnaires réfugiés dans le pays de Vaud et les jeter dans le bailliage de Gex et le Bugey, qu'ils eussent pillé et saccagé

---

(1) *Valkenier à Heemskerke.* Bade, 11 juillet 1692. loc. cit. — *Copia di capo di lettera scritta da S. A. R., li 9 aprile 1692.* Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *contra:* „Je suis adverty d'ailleurs que ils (les Alliés) ne [retiennent le duc de Savoye dans leurs interests et ne l'empeschent de s'accommoder avec moy. que par l'espérance qu'ils luy donnent de le mettre en possession de la dite ville de Genève." *Le roi à Amelot.* Versailles, 14 février 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 358.

(2) *Ibid.* — *Valkenier aux Etats Généraux.* Zurich. 2/12 février 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(3) *Ibid.* — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 7 mars 1691. Aff. Etr. Genève. X. 375.

(4) *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 26 aprile e 17 maggio 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 22 mai 1692. *Ibid.* XXIX.

(5) *Remarques sur la proposition faitte par l'envoyé des Etats-Généraux à Vienne* (1692). Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(6) *Le roi à Amelot.* Versailles, 14 février 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 358.

(7) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 7 mars 1692. Aff. Etr. Genève. X. 375.

(8) *Ibid.* — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 29 octobre 1692. Aff. Etr. Genève. XII. 129.

(9) *Amelot au grand bailli du Valais.* Soleure, 13 janvier 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVIII. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 25 mars 1692. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 729; St-Arch. Basel. Politisches. V3 (1691—1698).

avant que les troupes royales se trouvassent en mesure de les en expulser.(1) C'est assez dire, qu'à la condition d'être habilement interprétée par ceux-là même contre lesquels elle était dirigée, la démarche hollandaise à Vienne tournerait à la confusion de ses auteurs et au grand avantage de la cause française en Helvétie. Cette démarche n'avait pas tardé en effet à s'ébruiter. Le bourgmestre Escher, de Zurich, s'en était expliqué « sous le sceau du secret » avec Reding, l'un des agents les plus actifs d'Amelot.(2) De surcroît, Iberville en avait eu connaissance.(3) Dans l'entourage du roi elle était percée à jour.(4) Aussi, tout en approuvant le résident à Genève de n'avoir pas hésité à mettre ses hôtes en garde contre le nouveau danger qui les menaçait.(5) Louis XIV lui prescrivit-il d'adresser à l'ambassadeur à Soleure une missive « ostensible » pour lui « dévoiler » le complot ourdi par les Alliés et engagea-t-il Amelot à le dénoncer aux Confédérés et à dépêcher à Zurich et à Berne, afin d'y exposer par le menu la trame de celui-ci.(6)

A Paris, l'on comprit de suite l'importance et la signification vraie de la confidence échappée au bourgmestre de Zurich. Selon les magistrats du *Vorort*, l'existence désormais avérée d'une conspiration contre l'indépendance de Genève devait suffire à justifier aux yeux du roi Très-Chrétien l'insistance mise par les grands cantons protestants à diriger des secours vers cette ville.(7) De ces secours Louis XIV appréciait certes pleinement l'opportunité.(8) Il s'offrait

(1) „Ces réfugiés ont l'intention d'attaquer le fort de l'Ecluse.“ *Vins à Louvois.* Châtillon-en-Michaille, 29 avril 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 240. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 28 février 1691, 25 mars 1692. Aff. Etr. Genève. IX. 243; X. 405. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er mars 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „Die Valdenser diejenige seynd welche bissanhero dem Feindt den meisten abbruch gethan.“ *Prinz Eugen von Savoyen an den Kaiser.* Feldtlager bei Cavour, 13. August 1694. F. Heller. Militærische Correspondenz des Prinzen Eugen von Savoyen (1848). I. 27.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 8 février 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 86.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 9 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 132.

(4) *contra: Amelot au roi.* Soleure, 9 mars 1692. loc. cit.

(5) *Genève à Zurich.* 4/14 décembre 1691, 16/26 juin 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 décembre 1691. *Ibid.* — *Iberville à Amelot.* Genève. 26 février 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX (1692—1703); Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Coxe to Nottingham.* Berne, 20 February/1 March 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX (1692—1703).

(6) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 16 février 1691. Aff. Etr. Genève. XIII. 22. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 et 29 décembre 1691. 15 mars 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „Mr le Résident nous dit hier qu'il avoit appris avec certitude qu'il avoit ordre exprès du roy son maistre de nous dire que les alliés avoient formé le dessein de s'emparer de nostre ville, afin de la remettre au duc de Savoye et pour ensuite entrer en France.“ *Genève à Berne; à Zurich.* 16/26 février 1692. St-Arch. Bern. Genfbuch *D.* 723; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Iberville à Amelot.* Genève, 26 février 1692. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure. 9 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 132. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 6 mars 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Valkenier à Heemskerke.* Zurich, 18 juillet 1692. *Ibid.*

(7) *Le roi à Amelot.* Versailles, 14 février 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 358. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 16 février 1692. Aff. Etr. Genève. XIII. 22. — *Coxe to Nottingham.* Berne, 20 February/1 March 1692. loc. cit.

(8) *Amelot à Zurich et à Berne.* Soleure, 5 janvier 1692. ap. Aitzema. Deerde vervolg etc. (1692—1698), année 1692. p. 10. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 mars 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

même à en régler la dépense, pourvu qu'ils fussent prélevés dans plusieurs Etats confédérés et non point dans un seul d'entre eux, c'est-à-dire dans le *Mittelland*. [1] Mais il y avait autre chose dont on affectait d'être persuadé à la cour de France, à savoir que les desseins des Alliés soit dans le Chablais, soit dans la région de l'Ain, à supposer qu'ils fussent exécutés — ce qui semblait encore douteux —, le seraient sans la complicité bernoise. [2] D'avis recueillis tant à Zurich, qu'à Genève, il ressortait à la vérité que l'empereur et ses associés, « leur dessein principal » une fois accompli, ne s'opposeraient pas à l'expansion territoriale du plus puissant des cantons jusqu'au pied du Salève. [3] Or, Amelot contestait la possibilité d'un tel accord et, dénaturant le canevas des négociations engagées à Vienne, ne retenait de celles-ci que ce qui lui paraissait susceptible de déchaîner les passions de ses hôtes contre l'un des ministres de la coalition anti-française. [4] Au Louvre, on se rallia avec d'autant moins de scrupules à son opinion, qu'elle allait permettre au roi d'incriminer à nouveau, aux yeux des Confédérés, les intentions du souverain du Piémont. [5] L'ambassadeur et le résident furent en conséquence autorisés à affirmer aux gouvernements suisses et aux magistrats de Genève que cette ville passerait infailliblement sous la domination savoyarde, pour peu que, grâce à l'indifférence des députés de la diète helvétique, les entreprises de la coalition demeurassent couronnées de succès. [6]

Les révélations d'Amelot causèrent à Berne un certain émoi. Les Conseils de cet Etat assurèrent derechef leurs protégés de la pointe occidentale du Léman qu'ils ne les abandonneraient pas dans le danger qui les menaçait. [7] Au reste, sa missive aux cantons une fois parvenue à son adresse, l'ambassadeur s'abstint de toute recharge, le roi désirant que ses alliés suisses se rendissent

---

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 25 décembre 1691. Aff. Etr. Genève. X. 241. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 17 gennaio 1692. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXVI.

(2) „J'ay peine à croire aussy que le canton de Berne soit bien aise de laisser approcher de son pays un si grand nombre de troupes, et il connoist assez les desseins du duc de Savoye sur le pays de Vaux pour ne pas faire tout ce qui luy sera possible pour esloigner les troupes qui en pourroient faciliter l'exécution.“ *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 22 et 30 août 1691, 17 mars 1692. Aff. Etr. Genève. X. 40, 47; XIII. 34.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 8 février 1692. loc. cit.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 mars 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(5) *Amelot aux XIII cantons.* Soleure. 6 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 55. — *Coxe to Nottingham.* Berne, 2/12 March 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — *Coxe à Govone.* Berne, 3/13 mars 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 9 et 14 avril 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 372, 374.

(6) *Iberville à Amelot.* Genève, 26 février 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 6 mars 1692. *Ibid.*: Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3888*; *à Berne.* même date. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 703; Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 55. — *Coxe to Nottingham.* Berne, 2/12 March 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — *Coxe à Govone.* Berne, 3/13 mars 1692. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 17 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 137. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 20 marzo 1692. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXVI. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 24 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 368.

(7) *Résultat des conférences tenues dans la ville de Genève entre les Sgrs députés des trois villes alliées Zurich, Berne et Genève en janvier 1692.* St-Arch. Bern. Genfbuch *D.* 685. — *Berne à Genève.* 22 février et 22 novembre/2 décembre 1692. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3884*.

compte par eux-mêmes de l'exactitude des avis qu'il leur faisait transmettre.(1) A Genève, en revanche, l'alarme fut beaucoup moins vive que ne l'avait prévu Iberville.(2) En réalité, durant quatre mois encore, soit jusqu'à la fonte des neiges, l'hypothèse d'une attaque brusquée de la part des contingents des puissances coalisées n'était pas à envisager.(3) Puis Berne, dont on ne souhaitait pas au reste l'intervention, tenait des troupes en réserve dans les pays de Vaud.(4) Enfin celles du roi se rapprochaient de la région menacée. Symptôme significatif, cette constatation qui, quelques mois auparavant, eût soulevé des tempêtes de protestations chez les Genevois, les satisfaisait, plutôt qu'elle ne les inquiétait(5) et affermissait leur espoir, qu'en cas de nécessité, le roi Très-Chrétien les assisterait d'un chef de guerre expérimenté, contribuerait aux frais d'entretien des renforts qu'ils attendaient de la Suisse et se déclarerait ouvertement en faveur du « cantonnement » de la petite république.(6) Parmi les ministres de la coalition, il n'y eut qu'une voix pour déplorer la crédulité

---

(1) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 16 février 1692. Aff. Etr. Genève. XIII. 22. — *Berne à Amelot.* 29 février/10 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 57. — *D. Hess au secrétaire d'Etat Gautier à Genève.* Zurich, 17 mars 1692. Arch. d'Etat Genève. Portef histor. 3872. — *Les XIII cantons à Amelot.* Zurich, 14/24 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 60. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 24 mars 1692. *Ibid.* XC. 368.

(2) „On est généralement persuadé que l'avis que Mr le résident a donné à vos Seigrs et à Mr l'ambassadeur Amelot, et ce ministre ensuite à tous les cantons du dessein que les princes liguez avoient formé sur Genève n'estoit qu'un pur prétexte et un coup de politique pour mener la France à quelque fin. Les uns appréhendent que la France se servira de ce prétexte pour prévenir par raison de guerre ses ennemis et exécuter un dessein dès longtemps formé sur Genève. D'autres veulent que ce ne soit que pour porter les cantons à une déclaration et promesse envers le roy d'empescher de toutes leurs forces que Genève ne tombe entre les mains des Alliez. Mais la fin de ceste affaire, selon mon faible sentiment, est que la France se défie de Zuric et de Berne et appréhende que, si elle tomboit cette campagne dans l'infortune, qu'on prendroit peut estre à l'esgard de Genève des mesures avec les Alliez pour empescher ce coup." *B. de Muralt à Jacob De Normandie.* Berne, 10 mars 1692. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. 3872. — „Dèz que Mr le Résident nous fit part de l'advis qu'il avoit eu du prétendu dessein des Hauts Alliés sur cette ville, nous avons tasché de pénétrer dans la véritable pensée dud. Seigr Résident et de nous réfléchir sur la possibilité d'un pareil dessein, le quel ne nous parut pas fort vraysemblable." *Genève à Zurich.* 1er/11 mars 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(3) „L'on ne pense plus en Piémont qu'aux quartiers d'hiver." *Coxe à Govone.* Berne, 5/15 novembre 1691. loc. cit. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 26 et 29 février 1692. Aff. Etr. Genève. X. 361, 369.

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 20 décembre 1690, 3 janvier 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 243, 247. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Aarau, 30 décembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Soleure, 17 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 137. — „J'ay appris... que le Résident françois... a tellement establi ses intrigues et secrètes intelligences dans cette ville, que ny les magistrats, ni les particuliers ne sçauroient faire le moindre pas à son insçu et qu'il les a tellement coiffés des faveurs, bienveillance et avantages de son maitre, qu'ils vivent présentement quasi dans une dépendance de luy, tellement que j'ay perdu la pensée d'y aller, et je crois que vous pouvez perdre l'espérance de réussir aux fins que vous sçavez, à moins que les affaires générales de l'Europe ne changent de face." *Muralt à Valkenier.* Berne, 27 juillet/6 août 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(5) *Genève à Berne.* 13/23 novembre 1691. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LIV. 304. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 24 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 368. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 30 avril 1692. Aff. Etr. Genève. XIII. 47. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 13 mai 1692. *Ibid.* X. 451. — Conversation d'un conseiller de Berne avec un conseiller d'Amsterdam sur les affaires du temps. p. 8 et 9 (Amsterdam, 1690).

(6) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 3 janvier 1692. Aff. Etr. Genève. XIII. 8. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 26 février et 14 mars 1692. *Ibid.* X. 361, 385.

de ceux d'entre les Confédérés qui ne discernaient pas les causes véritables de l'offensive diplomatique à quoi se livraient à cette heure les représentants de la Couronne Très-Chrétienne auprès des Etats helvétiques des deux confessions. (1)

Aussi bien, encore que ses magistrats tournassant sans cesse leurs regards vers le Bouveret, Genève n'avait point à redouter outre mesure une agression des forces des Alliés. (2) Non pas que ceux-ci renonçassent au projet de se servir du territoire de la Seigneurie comme d'un tremplin pour jeter une armée en Bresse ou en Dauphiné, (3) mais les moyens d'exécution dont disposaient leurs généraux étaient loin de correspondre à l'envergure de leur dessein. L'armée qu'ils se promettaient d'acheminer du Piémont vers le Chablais eût pénétré sans difficulté dans le Val d'Aoste, (4) bien que les habitants de ce dernier adjurassent les Conseils de Sion d'obtenir du roi Très-Chrétien la confirmation de la neutralité qu'ils prétendaient leur avoir été accordée en décembre 1556 par Henri II, confirmation que Louis XIV eût concédée au reste, à certaines conditions, pour complaire aux autorités du Valais. (5) Mais, du col du Grand-Saint-Bernard à Thonon, que d'obstacles n'eût-elle pas eu à vaincre, au cas, fort problématique d'ailleurs, où Berne et surtout les dizains de la vallée du Rhône se fussent opposés à son passage? (6)

Régi par un gouvernement faible, que tenaient en alerte les menaces de rébellion de ses administrés; entouré de montagnes dont les cols étaient aisés

---

(1) *B. de Muralt à J. De Normandie.* Berne, 10 mars 1692. loc. cit. — *Coxe to Nottingham.* Berne, 2/12 March 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Govone agli XIII cantoni.* Lucerna, 13 marzo 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 58; Arch. di Stato Piemontesi Svizz. Lett. min. XXIX; Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3889* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 et 22 mars; Bade, 11 juillet 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „Vous verrez, par la copie cy-jointe d'une lettre que l'ambassadeur de France a escrite aux XIII cantons, le ressort tout artificiel qu'il remue pour leur donner de l'ombrage des Alliés au sujet de la ville de Genève.“ *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 17 mars 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Le duc de Savoie à Govone.* Turin, 23 mars 1692. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXVII. — *Charles, landgrave de Hesse à Genève.* Cassel, 26 mars 1692. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3890.* — *Valkenier à Heemskerke.* Bade, 11 juillet 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7872.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 5 juin 1692. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 248. — *Colbert de Croissy à Iberville.* 20 juin 1692. Aff. Etr. Genève. XIII. 59.

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 21 décembre 1691 Aff. Etr. Genève. X. 229. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 24 juillet 1692 *Ibid.* XIII. 67. — *Memorandum headed „Plan pour entrer en France“* [The Swiss are good soldiers and a number of French réfugiés only require the occasion to make them so. The army should number 2000 or 3000 men It should be divided one portion to march by Geneva and the other by way of the Rhone et Risson; there are four ways of entering Dauphiny]. Calendar of St. Papers. Domestic. 1693. p. 453.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 27 août 1691. Aff. Etr. Genève. X. 48.

(5) *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 23 maggio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 4 juillet 1691. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXVIII. — *Amelot au roi.* Soleure, 18 novembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 280. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 26 novembre 1691. *Ibid.* XC. 339. — *Courten, ancien grand bailli du Valais, à Amelot.* Sierre, 24 octobre 1693. *Ibid.* XCVIII. 250.

(6) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 19 février, 11 et 14 décembre 1692. Aff. Etr. Genève. X. 193, 199, 354.

à défendre, fût-ce par des milices mal aguerries, (1) le Valais avait été plus souvent aux prises avec les discordes civiles qu'avec les invasions de l'étranger. Sa population, très jalouse de ses libertés, lesquelles ne comptaient presque aucune restriction, ne souffrait pas qu'il leur fût porté la moindre atteinte. (2) Elle avait donné la mesure de son extrême irritabilité lors du différend du pont de Saint-Maurice, soulevé par les prétentions bernoises. (3) Plus récemment encore, au printemps, puis à l'automne de 1691, elle s'était émue de quelques « éclaboussures » qu'avait subi sa neutralité au cours de l'occupation provisoire des Etats héréditaires de la maison de Savoie par les troupes françaises. (4) Néanmoins, grâce à l'appui discret que lui prêtait l'ancien bailli du pays, Jean-Antoine de Courten, (5) l'ambassadeur à Soleure avait obtenu jusque-là que l'accès des routes conduisant de la vallée du Rhône en Piémont fût interdit à tous les « religionnaires » étrangers qui, de Suisse, cherchaient à joindre l'armée ducale. (6) Cette surveillance s'étant un peu relâchée dans la suite, Amelot jugea indispensable de dépêcher à Sion, en avril 1691, un ingénieur au service du roi, Henri Federbe de Maudave, avec la mission d'exiger l'impitoyable refoulement au pont de Saint-Maurice des Huguenots et des Barbets qui s'efforçaient de gagner la Haute-Italie par cette voie, plutôt que d'emprunter celle beaucoup plus longue et malaisée de la Rhétie et du Milanais. (7) Le résultat de cette intervention très ferme fut presque immédiat. Repoussés pour la plupart, dès leur arrivée sur la rive droite du Rhône, où s'opérait parmi eux un méticuleux triage, les auxiliaires étrangers attendus en Piémont rebroussèrent vers la Suisse. (8)

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 19 et 26 août 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 76, 89.

(2) *Aste a Spada.* Lucerna, 12 giugno 1692. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne).

(3) *Wallis an Bern.* Sitten, 7. November, 12. Dezember 1683; 15. Januar, 22. März 1684; 12. Mai, 5./15. September 1685. St-Arch. Bern. Wallisbuch *D.* 933, 947, 951, 967, 1056, 1115.

(4) *Coxe to the secretary of State.* Berne, 6/16 Mai 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VIII. — *Wallis an Luzern.* September 1691. St-Arch. Luzern. Wallis. — „Je vois tout ce païs sur le point de se mettre sous les armes, s'il continue d'estre environné de troupes de tous costez.“ *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 25 décembre 1691. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 avril 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland Secrete Brieven. 7372.

(5) *Coxe to the secretary of State.* Berne, 27 February/8 March 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI.

(6) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 22 marzo, 3 maggio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Les dizains du Valais à Amelot.* Sion, 29 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIII. 234. — *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion. 16 juin 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVIII. — *Amelot au roi.* Soleure. 8 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 114. — *Coxe to the secretary of State.* Berne, 16/26 March 1692. Publ. Rec Off Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — *Mémoire pour Mr le baron de Rheding allant à Berne.* Soleure, 15 avril 1692. loc. cit. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 30 juin 1692. Aff. Etr. Genève. X. 189.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 29 avril 1691. Aff. Etr Suisse. XCIV. 181. — *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 16 maggio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Coxe à Govone.* Berne, 28 juin 1691. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXVII.

(8) *Les dizains du Valais à la diète de Bade.* Sion, 22 mars 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Coxe à Govone.* Berne, 26 avril, 24 septembre 1691. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXVII. — *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 24 mai, juin 1691. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXVIII. — *Amelot au roi.* Soleure, 17 et 23 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 137, 151. — *Coxe to the secretary of State.* Berne, 16/26 March, 9/19 April 1692. Publ. Rec. Off. Foreign Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — „Le gouverneur de Saint-Maurice s'estoit engagé à laisser passer nos gens par dessus le pont, mais nous

Mais l'étendue même du succès remporté par Federbe de Maudave devait nuire à sa durée. Consulté sur la situation par le gouvernement de Sion, celui de Berne ne dissimula pas, qu'à son avis, obtempérer aux suggestions de l'un seul des belligérants n'était assurément pas observer une stricte neutralité entre ceux-ci. (1) D'autre part, Victor-Amédée de Savoie, prenant enfin conscience de l'intérêt qu'il avait à reconquérir dans le Valais le terrain perdu par sa diplomatie (2) et à appuyer auprès des dizains la requête de ses sujets du Val d'Aoste, à laquelle il a été fait allusion plus haut, (3) y dépêchait le Sr de Bellegarde, (4) dans l'espoir de rétablir ses affaires, soit par le moyen d'un blocus sévère, avec la coopération de l'autorité lombarde, soit par l'offre d'avantages économiques dont il eût été très embarrassé de préciser l'importance. (5) En cette matière, d'ailleurs, l'envoyé piémontais n'était pas en mesure de lutter victorieusement contre un adversaire que ses ressources financières rendaient particulièrement redoutable. (6) Lorsque celui-ci regagna Soleure au commencement de juin, (7) tout malentendu paraissait dissipé entre le gouvernement de Paris et les autorités de la vallée du Rhône. Mais, chez ces dernières, « l'unique « maxime de l'Estat estoit de suivre le cours de la fortune et de régler ses « intérests et ses veues sur le bonheur ou le malheur de ceux qui le recher- « choient ». (8) Exploité avec beaucoup d'habileté par le Sr de Bellegarde, un succès très passager des armes ducales devant Coni suffit à remettre en question le prestige acquis à la cause française auprès des dizains. (9) De surcroît, le bailli de Saint-Maurice, Joseph de Kalbermatten favorisait en secret les desseins des

venons d'apprendre que l'Estat de Vallais, par la sollicitation de ce chien de Modave, a changé de dessein." *Lettre écrite de Turin à un ministre réfugié à Aigle.* 1er avril 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 180. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 avril 1692. loc. cit.

(1) *Ibid.* — *Coxe à Govone.* Berne, 7/17 avril 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 20 avril 1692. Aff. Etr. Genève. X. 437. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 avril 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven 7372.

(2) *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 12 maggio 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 15 décembre 1691. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXVIII.

(3) *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 23 maggio 1691. loc. cit. — *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 24 mai 1691. loc. cit.

(4) *Le duc de Savoie à Govone.* 23 janvier 1692. Simancas. Estado *3416.* — „Mr de Bellegarde passes for a mild and modest man." *Coxe to the secretary of State.* Berne, 16/26 March 1692 loc. cit.

(5) *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 24 mai et 4 juillet 1691. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 10 juin 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 227. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 12 juin 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 350. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 4 juillet 1691, 31 janvier 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 293, 355. — *Coxe à Govone.* Berne, 6 septembre 1691. loc. cit.

(6) *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 28 mai et 8 décembre 1691, 26 janvier et 14 décembre 1692. loc. cit. — „As he has also done to the Valezans whose pension has been doubled of late, since these motions in Savoy, Chablais about Geneva etc. and the declaration of the Duke of Savoy." *Coxe to Nottingham.* Berne, 16/26 January 1692. loc. cit. — *Coxe to the secretary of State.* Berne, 16/26 March 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. no IX.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 10 juin 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 227.

(8) *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, juillet et 18 août 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVIII.

(9) *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, juillet 1691. loc. cit. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 22 janvier 1692. Aff. Etr. Genève. X. 302.

ennemis du roi Très-Chrétien, (1) et le gouverneur de Milan, marquis de Leganès, travaillait à affamer les communes valaisannes limitrophes de la Lombardie et à semer des divisions parmi elles. (2) Force fut à Federbe de Maudave d'entreprendre, à trois reprises encore, au cours de cette année 1691, des voyages au delà du Lœtschberg. (3) Amelot redoutait, en effet, qu'un corps de deux mille « religionnaires », réuni dans le Val d'Aoste sous le commandement de Schomberg, ne réussît à franchir le Grand-Saint-Bernard. (4) Grâce aux diligences de l'envoyé français, ce danger put être conjuré. (5) Leur grand bailli en tête, les Valaisans reprochaient en vérité à l'ambassadeur de Louis XIV d'exagérer quelque peu la note dans les remontrances qu'il leur adressait. (6) Mais comme, d'ordre de Turin, Bellegarde prenait les mêmes libertés à leur endroit, une sorte d'équilibre s'établissait entre les griefs nourris à Sion envers l'un et envers l'autre. (7) En outre, les défiances ne désarmaient pas que l'on ressentait dans cette ville à savoir des contingents de Huguenots et de Barbets aux portes du pays. (8) Enfin, l'influence dont les officiers de celui-ci à la solde du Louvre jouissaient auprès de leurs compatriotes continuait à s'exercer au profit de la cause française, et les représentants de cette dernière aux Ligues recrutaient des pensionnaires toujours plus nombreux dans le Valais, ainsi que le constatait avec amertume l'agent de Victor-Amédée à Saint-Maurice. (9)

Les événements militaires survenus depuis quelques mois tant en Piémont qu'en Savoie décuplaient l'importance du seul pont reliant la rive bernoise à la rive valaisanne du Rhône. Aussi bien, à la différence de celui de Grezin, qui n'assurait qu'en temps de paix les communications de la Lombardie avec la Franche-Comté et les Pays-Bas, le pont de Saint-Maurice ne voyait qu'en temps de guerre une affluence énorme de soldats « déguisez en pèlerins ou en marchands » tenter de franchir ses arches. (10) Federbe de Maudave s'y installa

---

(1) *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, juillet 1691. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 13 avril 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 172.

(2) *Ibid.* — *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 15 décembre 1691 et 11 janvier 1692. loc. cit. — *Coxe to the secretary of State.* Berne, 16/26 March 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX.

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 22 mai 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 332. — *Amelot au roi.* Soleure, 5 août, 10 octobre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 52, 217.

(4) *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 29 août 1691. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Marly, 29 août 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 309. — *Schomberg à Berne.* Turin, 1er mars 1692. St-Arch. Bern. Piémontbuch *F.* 63.

(5) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 22 mai 1691. Aff. Etr. Genève. IX. 332.

(6) „Le grand bailly s'ouvre à moy avec d'autant plus de sincérité, qu'il a toute sorte de sujet d'estre aliéné de la France par les traitemens de Mr l'ambassadeur, qui en use avec luy d'une hauteur insupportable.“ *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 11 janvier 1692. loc. cit.

(7) *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 12 février 1692. loc. cit. — *Bellegarde aux dizains du Valais.* Sion, 12 février 1692. loc. cit.

(8) *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 25 aprile 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX.

(9) *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 27 octobre 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVIII. — *Coxe à Govone.* Berne, 3/13 mars 1692. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXVII.

(10) *Coxe to the secretary of State.* Berne, 27 February/8 March 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

en maître.(1) Assisté de deux ou trois espions à ses gages, il soumettait à un minutieux interrogatoire « tous les passants ».(2) L'autorité bernoise s'en émut. Sous le prétexte de régler un différend de frontière, elle dépêcha en Valais l'un de ses membres, le conseiller Graffenried, avec la mission d'appuyer les démarches de Bellegarde, lesquelles tendaient à faire imposer à l'homme de confiance d'Amelot un changement de séjour, soit que le gouvernement de Sion le priât de prendre ses quartiers dans cette ville, soit qu'il le menaçât de demander son rappel à Soleure.(3)

A dater de cette époque, la lutte entre les deux diplomaties rivales dans la vallée du Rhône revêt une tournure moins monotone, car elle est marquée, pour chacune d'elles, de succès et de revers alternatifs. Invité assez peu courtoisement à rejoindre aux « Cordeliers » son chef, dont on l'accusait d'outrepasser les instructions, Federbe de Maudave réintégra son poste au bout de quelques jours, porteur d'une missive où sa conduite était approuvée et louée sans réserves.(4) Il put se croire un instant maître de la situation. Les religionnaires se virent refoulés de plus belle, quand ils ne furent pas contraints de s'enrôler dans les troupes de leur persécuteur.(5) Mais, ainsi que le déclarait non sans mélancolie Bellegarde, les ministres étrangers accrédités à Sion « avaient à faire à des gens qui tournoient à tous les vents ».(6) En induisant ceux-ci à violer les traités qui les liaient à la maison de Savoie, en exigeant d'eux que le bailli de Saint-Maurice, Joseph de Kalbermatten, naguère officier à la solde piémontaise, vînt s'excuser en personne auprès de lui de n'avoir pas appuyé les démarches de l'envoyé français,(7) Amelot jouait un jeu dangereux et surexcitait les passions populaires dans un temps où il eût paru plus opportun de travailler à les apaiser.(8) Toujours est-il que, vers les derniers jours de

---

(1) „Il s'y conduit en maître" *Bellegarde aux dizains du Valais.* Sion, 12 février 1692. loc. cit. — *Coxe to the secretary of State.* Berne, 27 February/8 March 1692. **Publ. Rec. Off.** Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(2) *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 16 maggio 1691. loc. cit. — *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 4 août 1691. loc. cit. — *Bellegarde aux dizains du Valais* Sion, 12 février 1692. loc. cit. — „Cet agent avoit formé le dessein de rester à Saint-Maurice, à quel prix que ce fût, où il ne se présente personne à qui il ne fasse réciter l'histoire de sa vie depuis le berceau pour deviner s'il est de la religion." *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 22 février 1692. loc. cit. — *Coxe to the secretary of State.* Berne, 27 February/8 March 1692. **Publ. Rec. Off.** Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Amelot au roi.* Soleure, 9 mars 1692. **Aff. Etr. Suisse.** XCVI. 132.

(3) *Bellegarde aux dizains du Valais.* Sion, 12 février 1692. loc. cit. — *Coxe to the secretary of State.* Berne, 27 February/8 March 1692. **Publ. Rec. Off.** Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI. — *Amelot au roi.* Soleure, 11 mai 1692. **Aff. Etr. Suisse.** XCVI. 222.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 27 janvier, 13 avril 1692. **Aff. Etr. Suisse.** XCVI. 63, 172. — *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 12 mars 1692. loc. cit.

(5) *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 26 janvier et 20 mars 1692. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 10 février 1692. **Aff. Etr. Suisse.** XCVI. 95. — *Coxe to the secretary of State.* Berne, 2/12 March 1692. **Publ. Rec. Off.** Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VI.

(6) „L'Estat icy n'est composé que de personnes qui se conduisent par un effet seul de la Providence, sans que le bon sens, ny le jugement y ayent aucune part." *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 12 mars et 5 mai 1692. loc. cit.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 9 mars et 12 octobre 1692. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 17 mars 1692. **Aff. Etr. Suisse.** XCVI. 367.

(8) *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 15 septembre 1692. loc. cit.

mars, Federbe de Maudave, inquiet des progrès de la coalition bernoise, milanaise et savoyarde formée en vue de procurer la réouverture des passages du Valais,(1) jugea prudent « de se retirer du pays ».(2) Bellegarde, à son tour, triompha. Durant quelques semaines, des centaines de recrues acheminées vers le Piémont, sous la conduite de leurs chefs, défilèrent sur le pont de Saint-Maurice.(3) Toutefois, ce succès surprit aussi bien ceux qui en profitèrent que leurs adversaires. A Turin et surtout à Milan, l'effort accompli ne fut pas renouvelé.(4) Il demeura sans lendemain. Et les instances de l'envoyé de Victor-Amédée ne réussirent pas à changer le cours des choses, ni à vaincre un parti-pris qui semblait désormais définitif.(5) De ci, de là, certes, Amelot éprouva bien encore des déceptions. Le recès de la diète valaisanne du 11 septembre 1692 fut pour lui l'une des plus mortifiantes.(6) L'ambassadeur n'y obtint ni le désaveu de l'attitude du Grand bailli, passé au camp des ennemis de la France,(7) ni le déplacement du bailli de Saint-Maurice, ni l'expulsion du résident piémontais.(8) A tenter de réparer sa défaite, il dépensa beaucoup d'énergie, beaucoup d'argent, et n'hésita pas à porter la lutte sur le terrain économique, par l'offre de minots de sel de la Franche-Comté à des prix aussi avantageux que ceux obtenus de l'administration lombarde.(9) Lorsque, au commencement de décembre 1692, les députés des dizains dépêchés à Soleure afin de toucher les pensions royales regagnèrent leurs foyers, ce fut en compagnie d'un délégué de l'ambassade, Béat-Jacques Zurlauben, de Zoug.(10) Ce personnage était chargé de hâter la mise au point des négociations que le brusque rappel de Federbe de Maudave laissait en suspens.(11) On y insistait d'autant plus à Paris, qu'entre-temps le duc de Savoie avait fait une incursion en Dauphiné, pris Embrun (17 août), brûlé Gap et qu'il importait dès lors à l'extrême d'entraver la marche des renforts que ce prince attendait d'Allemagne et d'Helvétie.(12) Des banquets

---

(1) *Aste a Spada.* Coira, 14 ottobre 1692. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne).

(2) „The high Valezans on the Milanese side being very honest men either by inclination or by the necessity of their situation and neighbourhood.“ *Coxe to the secretary of State.* Berne, 27 February/8 March 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 31 mars 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVIII. — *Amelot au roi.* Soleure, 11 mai 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI 222.

(3) *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 10 et 25 avril 1692. loc. cit.

(4) *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 4 août et 13 novembre 1692. loc. cit.

(5) „Un peu plus de fierté de la part de Mr le marquis de Leganès donneroit un grand poids à mes représentations.“ *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 24 novembre 1692. loc. cit.

(6) *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 15 septembre 1692. loc. cit.

(7) *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 18 août 1692. loc. cit.

(8) *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 11 janvier et 10 novembre 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVIII. — *contra: Amelot au roi.* Soleure, 12 octobre 1692. loc. cit.

(9) *Bellegarde qu duc de Savoie.* Sion, 15 septembre 1692. loc. cit.

(10) *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 4 janvier et 8 décembre 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVIII.

(11) *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 4 janvier 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 43.

(12) *A. van der Meer aan Heinsius.* Turin, 29 november 1691. ap. H. J. van der Heim. Het Archief van den Radpensionaris Antonie Heinsius (Leyden, 1867). I. 210. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 15 juillet 1692. Aff. Etr. Genève. XII. 14. — „L'ambasciatore di Francia scrive, qui a corrispondenti:

offerts aux autorités du pays achevèrent de rendre sympathiques à la cause française ces dernières, que de larges distributions de louis d'or prédisposaient déjà à lui faire crédit.(1) Au bout de peu de semaines, l'échec subi par Bellegarde se convertit en un véritable désastre.(2) Le bruit ne se répandait-il pas, en effet, avec persistance dans la vallée du Rhône de la prochaine installation à Sion d'un résident permanent de la Couronne Très-Chrétienne,(3) de l'imminente conclusion de la paix entre les cours de Paris et de Turin,(4) de la renonciation des Bernois à leurs desseins nettement agressifs à l'égard du Louvre,(5) de la tension croissante des rapports entre l'Empire et les Suisses,(6) de l'abandon du projet d'une entente étroite entre le gouvernement du ***Mittelland*** et celui des dizains, projet né de la déception causée aux membres de ce dernier par le peu d'empressement de certains cantons de l'ancienne croyance à solenniser derechef les combourgeoisies helvéto-valaisannes et enfin, nouvelle bien propre à satisfaire les populations très catholiques de la région des Alpes Pennines, du refus obstiné opposé par Louis XIV à la requête des Huguenots réfugiés à l'étranger d'être autorisés à regagner la France sans avoir à abjurer leur foi?(7)

Protestations répétées des ministres alliés au sujet des « prétendues transgressions dans le service » imputables, selon eux, aux régiments suisses à la solde de la France. — Blocus décrété contre les cantons à la suggestion de Casati. — Divergences constatées dans l'attitude des divers Etats confédérés au regard de la menace dont ils sont l'objet. — Diète de Bade de juillet 1692. — Factum anonyme distribué sous main par les soins d'Amelot. — Harangue prononcée par cet ambassadeur le 8 de ce mois. — Violence de langage des envoyés autrichien et néerlandais. — Elle sert la cause française. — Résultat favorable à cette dernière du recès de la diète. — Renforcement des représailles économiques édictées contre le Corps

que Mr de Savoie se repentira d'être allé faire une promenade en Dauphiné.“ *Govone a Buttigliera.* Lucerna, 28 agosto 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — Mémoires de Saint-Hilaire (éd. Lecestre). II. 262 sqq. — Wegenaer. Vaderlandsche Historie. XVI. 199. — Recueil de Nouvelles (Amsterdam), du 1er septembre 1692 (Grenoble, 19 août).

(1) „Leur entêtement pour la France est trop grand pour estre capable de quelque attention raisonnable.“ *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 1er février 1693. loc. cit.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 23 mai 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 212.

(3) *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 10 novembre 1692 et 21 mars 1693. loc. cit.

(4) *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 19 avril 1693. loc. cit

(5) „Il n'est presque pas possible d'espérer que les esprits des Bernois puissent si tost estre ramenés dans leurs anciennes dispositions.“ *Amelot au roi.* Soleure, 5 octobre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 205. — *Bellegarde au duc de Savoie.* Sion, 18 janvier 1692. loc. cit.

(6) *Schaffhausen an Luzern.* 27. Juni 1692. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1692.

(7) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 9 avril 1692. Aff. Etr. Genève. XIII. 44. — *Schnorff an den Bischof zu Basel.* Baden, 25. July 1692. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1688 sqq. n° 407. — *Amelot au roi.* Soleure, 13 et 17 janvier et 28 février 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 11, 23, 100. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 28 janvier et 11 mars 1694. *Ibid.* CII. 33, 109.

helvétique par les puissances de la coalition. — Mission de Baron à la diète de Lucerne (septembre 1692). — Mesures arrêtées à Paris afin d'atténuer les effets du blocus austro-lombard aux frontières des Ligues.

XXVIII. Ainsi qu'il a été dit, la tension des rapports entre la diète helvétique et celle de Ratisbonne n'avait pas été étrangère au succès remporté par la diplomatie d'Amelot dans la vallée du Rhône, car aussi bien au cas où ces rapports se fussent aggravés, les dizains eussent été mal venus à ne point embrasser la cause de leurs alliés suisses. En attendant que, reprenant une tradition interrompue depuis quelque temps déjà, l'empereur se décidât à pourvoir d'un titulaire « à poste fixe » sa légation ou, pour mieux dire, son « commissariat » auprès des cantons, (1) le soin de protester contre la participation de troupes des Ligues aux opérations militaires engagées par le roi Très-Chrétien dans des provinces que ce prince ne possédait point encore à l'époque du renouvellement de son alliance avec le Corps helvétique de 1663 était échu à l'ambassadeur espagnol. (2) Or, ce personnage, retenu à Coire, où la situation politique empirait de jour en jour, continuait certes à dénoncer aux *Waldstætten* les « transgressions » imputables aux régiments de la nation au service du Louvre, (3) mais il n'était pas à présumer que ses démarches, demeurées inefficaces, tandis qu'il résidait à Lucerne, fussent couronnées de succès durant son absence de cette ville. (4) Quant au baron de Neveu, le nouvel envoyé de Léopold I[er], la prolongation de son séjour à Bâle ne lui permettait pas d'agir avec toute la vigueur désirable auprès des cantons catholiques, dont les enseignes, il convient de ne point l'oublier, formaient plus des deux tiers des contingents confédérés dans les armées royales. (5)

L'occasion qu'attendait impatiemment Casati de reprendre, avec l'assistance de ses collègues les ministres de la coalition anti-française, une campagne dont le constant insuccès jusqu'à cette heure n'avait pu semer le découragement

(1) „Le baron Neveu est icy sans caractère, mais se donnant pourtant tous les mouvements d'un ministre autrichien.“ *Extrait d'une lettre de Bade.* 11 novembre 1690. Aff. Etr. Suisse. XCII. 345. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 1[er] et 22 mars 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Coxe to the secretary of State.* Berna, 2/12 March 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Neveu aux XIII cantons.* Bâle, 24 mars 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 61. — *Amelot au roi.* Soleure, 4 avril 1692. *Ibid.* XCVI. 165.

(2) *El conde Casati al marquis de Leganes.* Coira, 21 mayo 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 4 avril 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 105. — *Casati agli cantoni cattolici.* Coira, 28 giugno, 12 agosto, 16 settembre 1692. St-Arch. Basel. Politisches. V3; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Mercure historique et politique (La Haye, 1692). XIII. 182.

(4) *Casati a Leganes.* Coira, [6] junio 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 5 juillet 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(5) *Valkenier aux Etats-Generaux.* Zurich, fin de janvier 1692, 24 janvier 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Soleure, 11 et 18 mai 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 222, 226.

dans son esprit, cette occasion s'offrit à lui vers le milieu de l'année 1692. [1] Autant en effet la récolte des céréales s'annonçait abondante en Savoie, ce qui allait permettre à Louis XIV de satisfaire, en partie à tout le moins « et à peu de frais l'appétit des Genevois, » [2] autant elle apparaissait médiocre dans la plaine et sur le plateau suisses. [3] Pratiquer à l'égard des cantons une politique de coercition économique et ne laisser pénétrer chez eux ni vivres, ni céréales, ni fourrages, tant qu'ils n'auraient pas capitulé sur la question des « transgressions », telle devait être, au sentiment de l'ambassadeur d'Espagne, l'urgente préoccupation des alliés. [4] Les premiers résultats de cette méthode forte furent au reste assez encourageants. [5] Impatient d'assurer l'approvisionement de ses Etats en blé de la Lombardie [6] l'abbé de Saint-Gall. le plus dévoué des « clients » de l'Escurial au sein des Ligues, ne se contenta pas de dépêcher au delà des monts à cette intention. Il rappela ses enseignes du service de France. [7] Afin qu'on ne pût douter que cette mesure lui était suggérée par le grand-maître de sa cour, Fidèle de La Tour, [8] ce fut au fils de celui-ci, lieutenant-colonel à la solde du roi Catholique, qu'il confia la mission de se rendre à Milan. [9] Le vieil homme d'Etat tirait ainsi vengeance des dédains de Gravel et de Tambonneau, lesquels avaient rompu tous rapports avec lui. Après avoir poussé à la prise en protection des villes forestières par le Corps helvétique : [10] après s'être opposé victorieusement à l'admission des prétentions du S[r] de Marly en matière de cérémonial, il ne lui déplaisait pas de répondre de la sorte aux démarches tentées par Amelot pour lui fermer l'accès des diètes générales. [11]

---

(1) *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 17 juillet 1691. loc. cit.

(2) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 28 février 1692. Aff. Etr. Genève. XIII. 27. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 3 mars 1693. *Ibid.* XII. 213.

(3) *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 17 juillet 1691. loc. cit. — *P. Venier al Senato.* Parigi, 2 marzo 1692 (1ª). Frari. Francia. CLXXXIV. nº 354. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 10 juin 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.*

(4) *Bern an den Kayserl. Bottschaffter.* 25. August/4. September 1691; *Valkenier an Bern.* Zürich, 31. August/10. September 1691. St-Arch. Bern. Teutschland Buch *E.* 143, 155. — *Deuxième mémoire adressé à Turin par Govone.* Lucerne, 1er novembre 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — „Siendo el medio mas eficaz para obligar á los cantones á la razon.“ *Casati a Leganes.* Coira, 16 settembre 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „On se persuade ici que, sur la deffence que l'empereur a faite de transporter des grains et du sel en Suisse, les cantons feront de plus sérieuses réflexions que par le passé et qu'ils ne permettront pas que leurs sujets qui sont au service de la France soient emploiez ailleurs que dans les places qui appartenoient à cette couronne en l'année 1663.“ Recueil de Nouvelles (Amsterdam), du 29 septembre 1692 (Milan, 10 septembre). — *Beroldingen a Serponti.* Lucerna, 8 gennaio 1693. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 31 août et 15 septembre 1692. loc. cit.

(6) *Casati a Serponti.* Coira, 16 luglio 1692. loc. cit.

(7) *Casati á Leganes.* Coira, 1 junio é 9 julio 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(8) *Amelot au roi.* Soleure, 2/12 octobre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 137.

(9) *Casati á Leganes.* Coira, 1 junio 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(10) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 3 marzo 1692 (Los Balbases; Mancera; Aguilar; Villafranca; duque del Infantado: Montalto). Simancas. Estado. *3416.*

(11) *Ibid.* — *Casati a Serponti.* Coira, 9 julio 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Amelot au roi.* Soleure, 2/12 octobre 1692. loc. cit.

Tout en évitant d'emboîter le pas à celui de Berne, le gouvernement de Fribourg ne crut pouvoir se dispenser de renouveler « pour la forme » à ses officiers en France l'ordre de ne point pénétrer sur des terres appartenant ou ayant appartenu à la maison d'Autriche et se souvint à propos d'une promesse donnée naguère à cet égard au comte de Fuensalida, lieutenant général du roi d'Espagne dans la Haute-Italie, par les députés du Corps catholique des Ligues. (1) Zurich, elle-même, menacée de famine, priait le représentant de Charles V à Milan de lui faciliter ses achats de céréales dans cette région. (2) Au total Schwyz, Zoug, Soleure, Appenzell, et, dans une large mesure, Fribourg et Glaris, dont les troupes à la solde royale comprenaient plusieurs milliers d'hommes, (3) refusaient de se joindre à ceux des Etats confédérés qui faisaient grief à Louis XIV de violer la lettre et l'esprit de ses capitulations militaires avec les cantons. (4) Quant aux *Waldstætten*, Lucerne excepté, s'il existait un rappel qu'ils agitassent, c'était celui de leurs troupes à la solde impériale et non de celles qu'ils entretenaient au service du roi Très-Chrétien. (5)

Telle se présentait la situation dans ses grandes lignes, lorsqu'une diète générale s'ouvrit à Bade, le 1er juillet. (6) Casati, dans l'impossibilité où il se trouvait d'y paraître, (7) en redoutait d'avance les conséquences pour les Alliés, pour son maître en particulier, lequel allait se voir réduit à y confier la défense de ses intérêts au ministre des Provinces-Unies, (8) dans le temps même où Louis XIV assiégeait Namur. (9) Fort minimes étaient dès lors les chances de

(1) *Nouvelles de Venise.* 23 décembre 1689. Gazette d'Amsterdam du 9 janvier 1690. — *Casati à Leganes.* Coira, 9 junio 1692; *a Serponti.* Coira, 11 junio 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „Le point des transgressions est sans contredit de la dernière importance pour la France." *Lettre adressée de Berne à Valkenier.* 12/22 octobre 1692. Rijksarchief La Haye. St Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(2) *Casati à Leganes.* Coira, 9 junio 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 17 juin, 18 novembre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 9 décembre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 5 février 1689. Aff. Etr. Suisse. LXXXVIII. 40. — *Casati a Serponti.* Coira, 9 julio 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Valkenier à Heemskerke.* Zurich, 18 juillet et 11 octobre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 18 septembre 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX; *al duca di Savoia.* Lucerna, 25 settembre 1692. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 20 décembre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 12 octobre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 155. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 22 novembre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 7 mai 1693. loc. cit.

(6) *Herwarth to Nottingham.* Berne, 2/12 July 1692. Publ. Rec. Off. St. Pap. Switzerland. XLIX (1689—1718).

(7) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 5 juillet 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *C.-C. de Beroldingen a Serponti.* Bada, 10 luglio 1692. loc. cit. — *Casati à Serponti.* Coira, 23 julio 1692. loc. cit.

(8) „Ed io [es]sendomi impegnato con calore, ho acquistato concetto d'avocato dalla Spagna, poichè, nel tempo medesimo dell'assedio di Namur, non è comparso alcuno per S. Mtà cattolica." *Valkenier a Casati.* Zurigo, 1° agosto 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(9) *Casati à Serponti.* Coira, 18 junio 1692. Arch. di Stato Lombardi Trattati. Svizzeri e Grigioni; *agli cantoni cattolici.* Coira, 3 luglio 1692. loc. cit.

succès de la démarche que Neveu et Valkenier se proposaient de renouveler et qu'ils renouvelèrent en effet auprès des membres de la diète afin de les inciter à réprimer les abus de plus en plus nombreux signalés dans l'interprétation des capitulations des régiments suisses de l'armée royale. (1) Seule peut-être une aggravation notable du différend qui mettait aux prises le *Vorort* et ses confédérés catholiques, co-seigneurs comme lui de la Thurgovie, eût pu servir les desseins des Alliés, à supposer, ce qui ne fut pas, qu'il provoquât la rupture violente des négociations engagées dans l'espoir de les régler à l'amiable. (2)

Peu avant l'ouverture de la diète, Amelot avait assuré la distribution sous un nom d'emprunt parmi les cantons d'un « *traité politique et théologique* », par lequel il s'attachait à prouver que non seulement les Suisses « ne se devoient et ne se « pouvoient formaliser des infractions qu'ils prétendoient avoir été faites aux « traités d'alliance, mais que même ils pouvoient se dispenser de se déclarer « en faveur de la France contre tous ses ennemis quand ils en seroient requis « par elle. » (3) Le succès de ce factum paraît avoir été nul. Aussi l'ambassadeur n'y insista pas davantage. (4) Rendu à Bade dès le 7 juillet, il y prononça le lendemain un discours dont la conclusion « douce et honneste » n'empêcha cependant pas ses hôtes d'attirer à nouveau son attention sur les restrictions injustifiées apportées aux privilèges commerciaux « de la nation », restrictions qui, maintenues, eussent paralysé les transactions des marchands des Ligues avec ceux de l'Alsace (5) et sur les modifications fâcheuses introduites dans l'exercice des

---

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 22 mars/1er avril 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Casati agli cantoni cattolici.* Coira, 18 giugno, 3 luglio, 12 agosto, 16 settembre 1692. Kantonsarchiv Chur. Akten (1678—1699); Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; St-Arch. Basel. Politisches. V3. — *Propositione al Corpo elvetico, fatta del Sr conte Carlo Casati.* Coira, 3 luglio 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Neveu an die XIII Orte.* Baden, 10. Juli 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Discours du Baron de Neveu devant la diète de Bade* 10 juillet 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 85. — *Mémoire du Sr Valkenier, envoyé d'Hollande donné à la diette de Bade.* 10 juillet 1692. *Ibid.* XCVIII. 79. — *Amelot au roi.* Bade, 14 juillet 1692. *Ibid.* XCVII. 17. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 14 et 24 juillet 1692. loc. cit. — *Ultimo memoriale alla dieta generale di Bada del barone di Neveu ...* 21 luglio 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — „On ne peut digérer icy la dernière victoire de Mr de Luxembourg. *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 19 août 1692. Aff. Etr. Genève. XII. 44. — *Rappresentazione fatta dal conte di Govone al Consiglio de' **100** di Lucerna.* 20 settembre 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — Theatrum Europaeum. XIV. 344. — Van Aitzema. Derde Vervolg van Zaaken van Staat en Oorlog (1692—1697). p. 150. — Mercure historique et politique. t. XIII. 182, 183. — Hoiningen-Huene. op. cit. 59. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 412 *e*, 444 *g* (Baden, 6. Juli 1692).

(2) *Aste a Spada.* Lucerna, 12 giugno 1692. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne). — *Amelot au roi.* Soleure, 22 juin 1692; Bade, 26 juillet 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 269; XCVII. 39.

(3) *Herwarth to Blathwayt.* Bade, 18/28 Juni 1692. British Museum. Addit. Mss. *9741.*

(4) *Ibid.* — „Le mémoire présenté à la diète par Mr Amelot est doux et honneste." *Herwarth to Nottingham.* Berne, 10/20 juillet 1692. loc. cit.

(5) *Harangue faite à Bade par Mr Amelot.* 8 juillet 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11 juillet 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Amelot au roi.* Bade, 14 juillet; Soleure, 3 et 17 août 1692. loc. cit. — *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 10/20 July 1692. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Schnorff an den Bischof zu Basel.* Baden, 25. July 1692. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantz. Kriege. 1688 sqq.

privilèges militaires concédés jadis aux Confédérés à la solde de la couronne. (1) Néanmoins Amelot se sentait quelque peu rassuré. Les circonstances étaient telles que la cause dont il assumait la défense s'en trouvait consolidée. Des violations du territoire helvétique par les Autrichiens dans la région de Schaffhouse permettaient de justifier l'accroissement des forces royales aux abords d'Huningue et de Fribourg en Brisgau. (2) La confirmation de la prise de Namur (3) neutralisait en Suisse l'effet déprimant qu'y avait produit l'annonce du désastre naval de La Hougue, (4) en attendant que la nouvelle de la victoire de Steinkerque achevât d'y relever le prestige des armées de Louis XIV. (5) Mais l'appui le plus inattendu et le plus efficace que reçut l'ambassadeur de ce prince lui vint de ses adversaires Neveu et Valkenier, dont la violence de langage à l'endroit du Corps helvétique provoqua de l'indignation «chez leurs auditeurs». (6) Le premier, aussitôt quil eût menacé ceux-ci de la rupture de l'*Union héréditaire* de 1511, regagna Schaffhouse et de là Vienne. (7) Le second se laissa entraîner à affirmer, «qu'après les François, ses maîtres n'avoient pas de pires ennemis que les Suisses» (8) et eut en outre à Aarau, où il s'était retiré durant quelques heures, des entretiens si suspects avec l'un des députés de Berne, qu'Amelot dut aviser ces derniers qu'il rejetterait sur eux, le cas échéant, la responsabilité

---

n° 407. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 6 septembre 1692. St-Arch. Luzern. Frankr. Privilegien. XXXII; (impr.: Mercure historique et politique [La Haye, 1692]. t. XII); *à Lucerne.* Soleure, 7 septembre, 5 et 15 novembre 1692. *Ibid.* — Mercure historique et politique (La Haye, 1692). XIII. 183. — Theatrum Europaeum. XIV. 346. — Eidg. Absch. VI² *A.* 442 *d, e.*

(1) *Casati a Leganes.* Coira, 27 agosto 1692 loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 442 *e.*

(2) *Schaffhausen an Luzern.* 17./27. Juni 1692. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1692. — *Basel an Luzern.* 8./18. August 1692. *Ibid.*

(3) *Louvignies à Valkenier.* Milan, 16 juin 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 juin 1692. *Ibid.* — *Blathwayt to Herwarth.* 26 June/6 July 1692. British Museum. Addit. Mss. *9741.*

(4) *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 11 June 1692 (n. s.). British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 24 juin et 5 juillet 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.*

(5) *P. Venier al Senato.* Parigi, 8 agosto 1691 (1ª). Frari. Francia. CLXXXV. n° 396. — *Amelot au roi.* Bade, 7 juillet; Soleure, 17 août 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 21, 58. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 8 juillet 1692. Aff. Etr. Genève. XII. 6. — *C.-C. de Beroldingen a Serponti.* Bada, 10 luglio 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 6/16 août 1692. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — O. Klopp. Der Fall des Hauses Stuart. VI. 85.

(6) *Amelot au roi.* Bade, 26 juillet: Soleure, 10 août 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 39, 54. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 2 septembre 1692. Aff. Etr. Genève. XII. 54. — „L'on me dit aussy que les ministres (de Zurich) ayant avancé que, continuant de la part des cantons cette conduite à l'égard des Alliés, l'envoyé Valkenier se retireroit, on leur a respondu franchement que l'on ne seroit pas fasché." *Mémoire touchant le canton de Zurich.* 26 septembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 120. — Theatrum Europaeum. XIV. 345.

(7) *Proposition faite à Bade par le baron de Neveu,* le 17 juillet 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 19 juillet 1692. *Ibid.* — *Casati al Corpo elvetico.* Coira, 16 settembre 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(8) *Mémoire du Sr Valkenier, envoyé d'Hollande donné à la diette de Bade.* 10 juillet 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 79; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Amelot au roi.* Bade, 14 juillet; Soleure, 31 août 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 17, 79. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 24 juillet 1692. *Ibid.* XC. 396.

des desseins agressifs que se préparaient à exécuter, selon lui, les forces impériales logées sur la rive droite du Rhin. (1)

Lorsque l'assemblée réunie à Bade le 1er juillet prit fin le 22 de ce mois, (2) l'ambassadeur de Louis XIV eut sujet de se déclarer satisfait de son résultat. (3) Ses conseils de prudence dans le différend de Thurgovie lui attiraient la reconnaissance des deux partis. (4) L'échec des magistrats acquis à la répression des « transgressions » n'eût pu être plus complet. Une fois encore les efforts conjugués des ministres de la coalition s'étaient révélés impuissants à priver la France des fruits de son alliance avec le Corps helvétique. (5) Les divergences de vues et d'intérêts parmi treize petits Etats, dont chacun jouissait de la plénitude de sa souveraine indépendance, s'opposait à la conclusion d'un accord unanime entre eux quant à ces « transgressions dans le service », que Zurich et Lucerne se trouvaient seules à réprouver sans plus, alors qu'au sein des autres cantons une partie inclinait à en regretter la progression constante, tandis que l'autre, composée de Schwytz, Zoug, Glaris, Soleure, Appenzell et Fribourg, prétendait ne pas excéder les clauses militaires du traité renouvelé avec la France en 1663. (6) En fait, Casati lui-même, comme Govone et Valkenier, au reste, (7) en arrivait à se demander s'il n'était pas préférable de renoncer à insister davantage sur ce grief, (8) puisque aussi bien, selon lui, « beaucoup des Suisses ou Grisons ayant combattu devant Namur n'étaient en

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 11 juillet 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Valkenier à Heemskerke.* Bade, 11 juillet 1692. *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 3 août 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 46. — „C'est encore pis dans le pays de Vaux où la fureur contre la France a éclaté avec toute sorte de liberté, tant dans les conversations particulières que dans les chaires publiques, à l'occasion du combat de Steenkerque et des Suisses qui y ont esté tuez. Le ministre Merlat, réfugié, a eu l'insolence de prescher à Lauzanne devant tous les parents de Mr Pallier que l'enfer n'a pas de feux assez ardens pour le chastiment de ceux qui ont péry en combattant pour le persécuteur de leur religion.“ *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 2 septembre 1692. Aff. Etr. Genève. XII. 54. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 10 septembre 1692. *Ibid.* XIII. 78.

(2) *L'inviato di Cesare a Casati.* Bada, 25 luglio 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 24 août 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 64.

(4) *Amelot au roi.* Bade, 21 juillet; Soleure, 3 août 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 34, 46. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 5 août 1692. *Ibid.* XC. 399.

(5) „Scrivendosi che il maggior nervo de' Svizzeri si trova attualmente all'assedio di Namur, siccome da esso deve l'universo comprenderli sempre più volenti attentati co'quali la Francia va infestando il mondo.“ *Carlo Casati agli cantoni elvetici.* Coira, 3 luglio 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 22 septembre 1692. Aff. Etr. Genève. XII. 265.

(6) *Le roi à Amelot.* Camp devant Mons, 24 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 266. — *Amelot au roi.* Bade, 21 juillet 1692. loc. cit. — *L'inviato di Cesare a Casati.* Bada, 25 luglio 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 juillet 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Il segretario di Stato a Casati.* Milano, 28 dicembre 1693. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(7) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 25 juillet 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „A me pare indecoroso il ritrovar doglianze conosciute inutili e che si debba cercar mezzo efficace o tacere.“ *Govone a Saint-Thomas.* Lucerna, 24 luglio 1694. loc. cit.

(8) *Casati a Leganes.* Coira, 20 agosto 1692. loc. cit.

réalité ni Suisses, ni Grisons, mais Allemands » [1] et qu'au total il y avait sans doutes plus d'auxiliaires des Ligues dans les seules armées néerlandaises que dans celles du roi Très-Chrétien. [2] Quant à user à l'égard des cantons catholiques de la menace de dénoncer le traité d'alliance conclu à Lucerne, le 30 mars 1634, c'eût été, toujours à son sentiment, la dernière faute à commettre. [3]

Il restait aux ministres de la coalition anti-française à tirer parti d'une suprême ressource. Les mesures de représailles économiques édictées contre les Suisses par les gouvernements alliés ayant donné des résultats satisfaisants, leur renforcement semblait souhaitable à cette heure pour obtenir des cantons par la contrainte ce que ceux-ci s'obstinaient à ne point exécuter de bonne grâce. [4] Dès les premiers jours de septembre, un blocus, auquel Casati, naguère si opposé à la fermeture de la frontière lombarde, avait, on l'a dit, fini par se rallier, sévissait à celle des bailliages helvétiques d'Outre-Monts. [5] En le portant à la connaissance des Confédérés, l'ambassadeur espagnol ne leur dissimula pas que, si son maître adoptait à leur égard une attitude peu amicale, c'est qu'eux-mêmes l'y avaient induit en quelque sorte, puisque aussi bien plusieurs milliers des leurs venaient de participer aux opérations du siège de Namur et à la bataille de Steinkerque, où les régiments de Polier et de Stoppa,

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 24 juin 1692. Aff. Etr. Genève. X. 484. — *Colbert de Croissy à Iberville.* 30 juin 1692. *Ibid.* XIII. 62. — *Casati alli XIII cantoni.* Coira, 3 luglio 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „De suerte que el mal, aunque mucho, no estan grande como la apariençia.“ *Casati a Leganes.* Coira, 6 agosto 1692. *Ibid.* — „Il est certain, qu'à calculer toutes les compagnies des 13 cantons, il n'y a qu'onze à 12 mille hommes dans le service, y compris les Allemands qui sont parmi ces compagnies. Je ne crois pas que la Suisse soit re(s)ponsable pour les Grisons, Valesiens, Genevois et Neufchatellois. Je ne pense pas que devant Namur et dans la dernière bataille, il y ait (e)u 4 mille véritables Suisses en fonction, et neantmoins on crie comme si l'armée royale eût été toute composée des sujets des cantons.“ *L'avoyer Dürler au colonel de Beroldingen à Lugano.* Lucerne, 11 septembre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7872.

(2) „Boven dat hout elk voor seeker datter tegenwoordig meer effective Switsers in dienst van den Staat als bij Vrankrijk militeeren.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 décembre 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7872.

(3) „Pues allandose la Francia con el notorio predominio en los cantones, es indubitabile que estos dexaran mil vezes caer la liga hereditaria, antes que la de Francia, por lo mucho que mas le importa esta, tanto para el publico quanto para el particular.“ *Casati a Leganes.* Coira, 6 agosto 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(4) *Amelot au roi.* Bade, 21 juillet 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 34. — *Lettre écrite de Berne à Valkenier.* 12/22 octobre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7872.

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 19 juillet; Zurich, 9 août 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 9 septembre 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *L'avoyer Dürler au colonel de Beroldingen, à Lugano.* Lucerne, 11 septembre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Aste a Spada.* Lucerna, 17 settembre 1692. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste. — *Casati aux XIII cantons.* Milan, 5 novembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 99. — *Amelot au roi.* Soleure, 7, 9 et 16 novembre 1692. *Ibid.* XCVII. 202, 217, 229. — *Amelot à [Colbert de Croissy].* Soleure, 14 novembre 1692. Arch. Nat. G. Z. 277. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 19 novembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 431. — Recueil de nouvelles (Amsterdam) du 16 février 1693 (Cologne, 10 février). — Eidg. Absch. VI^2 *A.* 437—438.

pour ne citer que ceux-là, avaient d'ailleurs particulièrement souffert.(1) L'empereur ne tarda pas à suivre l'exemple que lui donnait le roi Catholique.(2) Dès l'instant que le roi Très-Chrétien qui, lui, n'avait pas de griefs sérieux à invoquer contre les cantons, jugeait opportun de décréter une élévation des droits de péages qui frappaient le commerce helvétique et de restreindre au seul bureau de Lyon l'autorisation d'entrée sur sol français de marchandises suisses, sous le prétexte que la contrebande de produits d'origine germanique était moins aisée à réprimer à la frontière d'Alsace,(3) ne semblait-il pas légitime que les princes de la maison d'Autriche usassent de représailles analogues à l'endroit des Confédérés, à seule fin de ramener ceux-ci à leur clientèle et de les détacher de celle de la maison de Bourbon?(4)

Appliqué de façon très stricte, tant du côté de la Lombardie que de celui de la Souabe, le blocus austro-espagnol provoqua de prime abord un certain « effarement » parmi les Ligues(5) et menaça d'y donner naissance à des mouvements populaires, dont les ministres de la coalition eussent constaté avec satisfaction les progrès, tandis que le nonce apostolique s'attachait à en prévenir l'éclosion.(6) Amelot, d'autre part, se hâta de dépêcher le secrétaire-interprète Baron à Lucerne, où une diète catholique se réunit les 15 et 16 septembre.(7) L'état des esprits dans la région du Gothard commençait en effet à préoccuper assez vivement l'ambassadeur. Outre que des divergences de vues s'y manifestaient en matière de politique étrangère,(8) il y avait lieu d'appréhender que le blocus austro-espagnol, arme à deux tranchants, ne finît par triompher de l'obstination des alliés suisses de l'Escurial à attacher moins de prix aux

(1) *P. Venier al Senato.* Parigi, 8 agosto 1691 (1a). Frari. Francia. CLXXXV. n° 396. — *Memoria delli regimenti svizzeri li quali furono presso l'armata francese sotto Namur.* 1692 (4 bataillons des Gardes Suisses; 4 de Stoppa, l'aîné; 4 de Polier. Près l'armée du maréchal de Luxembourg: 4 bataillons de Stoppa, le jeune; 3 de Salis, le jeune; 3 de Schellenberg (Zurich); 4 de Greder; 2 de Courten). — *Casati agli XIII cantoni.* Milano, 5 e 22 novembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 99, 109. — Van Aitzema. Derde Vervolg van Zaaken van Staat en Oorlog (1692—1697). p. 157.

(2) *Bern an den Kayserlichen Bottschaffter.* 25. August/4. September 1691. St-Arch. Bern. Teutschland Buch *E.* 143. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 9 et 11 septembre 1692. loc. cit.

(3) *Basel an Louvois.* 4. März 1691. Arch. Guerre. MCCXXXVIII. 45. — *Amelot au roi.* Soleure, 3 août 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 46. — *Casati a Leganes.* Coira, 27 agosto 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Pontchartrain à Amelot.* Versailles, 1er novembre et 12 décembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 422; Arch. Marine. *B*7. 27vo (I). — Eidg. Absch. VI2 *A.* 474 (Diessenhofen, 3. Juni 1693).

(4) *Casati a Leganes.* Coira, 27 agosto 1692. loc. cit. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 2 octobre 1692. loc. cit.

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich. 9 août et 18 octobre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Bern an den Herzog von Savoyen.* 31. August/10. September 1693. St-Arch. Bern. Teutschland Buch *E.* 427.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 7 et 15 septembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 84, 95. — *Aste a Spada.* Coira, 17 settembre; Lucerna, 6 et 28 novembre 1692, 9 luglio 1693. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 15 septembre et 12 octobre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 95, 155.

(8) *Solothurn an Luzern.* 25. Mai 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 18 mars 1691, 17 avril, 28 juillet, 15 novembre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 19 avril 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 452 *b.*

conseils de celui-ci qu'à ceux du Louvre. (1) Dans l'espoir de conjurer ce danger, l'envoyé français était autorisé à offrir aux petits cantons du blé à prélever en Bourgogne et en Bresse à des prix avantageux et en quantité suffisante pour parfaire au déficit de leur ravitaillement en Lombardie. (2) Un tel projet était fort louable en soi. Mais il eût fallu, pour assurer sa réussite, recourir à des voies et moyens qu'Amelot n'avait point à sa disposition. Toujours est-il cependant que, lorsque Baron regagna Soleure, ce fut avec la conviction que ses coreligionnaires d'Helvétie ne se laisseraient entamer ni par l'aggravation ou par l'atténuation tour à tour calculées du blocus instauré à leurs frontières, ni par les menaces ou les sophismes dont Casati usait alternativement à seule intention de les amener à résipiscence. (3) Il semblait d'ailleurs que la patience des catholiques fût à bout et que, bien éloignés de permettre comme naguère aux agents lombards de lever des enseignes dans la Suisse primitive, ils inclinaient plutôt à rappeler du Cômasque celles qui y tenaient garnison. (4) Il semblait aussi que les pâtres des *Waldstætten* fussent à la veille de suivre l'exemple de ceux de Rhétie, lesquels venaient d'interdire l'accès de leurs routes alpestres aux Alliés, comme représailles du blocus commercial établi par le gouverneur de Milan à la frontière de la Valteline. (5) Il semblait enfin que, à l'exception de Lucerne, dont le gouvernement se plaignait de ce qu'un certain nombre de ses ressortissants eussent été enrôlés de force dans les Ligues royales en Alsace, ou molestés par elles, aucun des petits Etats de l'ancienne croyance ne songeait à entraver sur ses terres le recrutement d'auxiliaires pour le service de France (6) et que si Zurich et Schaffhouse ne s'y montraient guère favorables, il n'y avait en somme que Berne pour en prendre le contre-pied de façon absolue et systématique. (7)

---

(1) „Je crois, qu'ayants à combattre la faim, leur foiblesse ne leur permettra pas de prendre aucune résolution forte.“ *Lettre écrite de Berne à Valkenier.* 12/22 octobre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.*

(2) *Muralt à Valkenier.* Berne, 27 juillet/6 août 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Le roi à Amelot.* Fontainebleau, 2 octobre 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 412. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11 et 18 octobre 1692, 10 janvier et 4 août 1693, 21 avril et 26 juin 1694. Rijksarchiet La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — „A Pontarlier, il y a dix mille sacs destinés pour les petits cantons.“ *Lettre adressée de Berne à Valkenier.* 12/22 octobre 1692. *Ibid.* — Mercure historique et politique (La Haye, 1693). t. XIV. 47 sqq. — Eidg. Absch. VI² *A.* 451 (Luzern, 15.—16. September 1692).

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 21 septembre et 12 octobre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 105, 155. — *Le roi à Amelot.* Fontainebleau, 2 octobre 1692. *Ibid.* XC. 412.

(4) „Je ne say, en vérité pas si l'on prend le chemin pour améliorer les choses ou si c'est pour ouvrir la porte à la France en la rendant plus forte dans la Suisse.“ *L'avoyer Dürler au Colonel de Beroldingen à Lugano.* Lucerne, 11 septembre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Amelot au roi.* Soleure, 12 octobre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 155. — *Le roi à Amelot.* Fontainebleau, 22 octobre; Versailles, 29 octobre 1692. *Ibid.* XC. 421, 425.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 9 novembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 217.

(6) *Lucerne à Amelot.* 6 février 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 53. — *Amelot à Lucerne.* Soleure. 4 décembre 1695. St-Arch. Luzern. Frankr. Privilegien. XXXII.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 2 octobre 1692. loc. cit.

Tension des relations franco-bernoises. — Elle induit le roi Très-Chrétien à modifier sur certains points sa politique helvétique. — Steinkerque. — Diète de Bade de décembre 1692. — Violence de la lutte diplomatique qui s'y engage entre Amelot et les ministres des puissances coalisées contre la France. — Les deux thèses en présence. — Elles apparaissent inconciliables. — Recès de la diète de décembre. — Satisfaction qu'en éprouve l'ambassadeur du roi Très-Chrétien. — La question des « transgressions » demeure entière. — Il ne dépend pas du Corps helvétique de l'exclure désormais de l'ordre du jour de ses comices.

XXIX. Parmi les crises en quelque sorte périodiques que subissaient, depuis un quart de siècle surtout, les relations franco-bernoises, celle dont Amelot signalait à cette heure les péripéties à son maître n'était pas des moindres. Louis XIV en était si convaincu que, bien que très porté à travailler au maintien ou au rétablissement de la concorde en Suisse, il autorisait son ambassadeur dans ce pays à susciter ou à exploiter des zizanies entre les gouvernements de Bâle et ceux du *Mittelland*, à priver ces derniers des « fruits de l'alliance » (1) qu'il s'agît de sel ou de pensions et à promettre discrètement son appui aux magistrats de Soleure, envers lesquels on usait de menaces au pied du Gurten, sous le prétexte qu'ils débauchaient pour le service de la Couronne Très-Chrétienne les sujets du plus puissant des cantons, mais en réalité afin de tirer vengeance de leur attachement à la cause du Louvre et de tenter de rejeter sur eux une part de responsabilité dans le blocus commercial décrété contre l'ensemble du Corps helvétique par les ministres de la maison d'Autriche. (2)

De plus en plus, l'Etat, siège de la résidence de l'ambassade royale aux Ligues, devenait le pivot de la résistance française aux entreprises des ministres de la coalition accrédités auprès des Confédérés. (3) Que ce pivot cédât, et du coup s'écroulait l'édifice si patiemment échaffaudé par la diplomatie du gouvernement de Paris au delà du Jura. (4) C'était déjà trop que, sous la menace d'une diversion bernoise, les catholiques s'abstinssent de répondre aux provocations austro-lombardes et, tout en continuant à réclamer l'assistance

---

(1) Eidg. Absch. VI² *A.* 457—459.

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 9 décembre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Soleure, 21 et 24 décembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 289, 296. — Recueil de Nouvelles (Amsterdam) du 12 janvier 1693 (Cologne, 6 janvier).

(3) *Le roi à Amelot.* Versailles, 31 décembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 441.

(4) „Si les cantons suisses étoient gouvernés par une seule tête, on verroit bientôt une rupture entière ou avec la France, ou avec la maison d'Autriche . . .“ Mercure historique et politique (La Haye, 1692). XIII. 504.

de la France,(1) se déclarassent prêts à accorder quelques satisfactions à la *Hofburg* en échange de la suppression du blocus qui les affamait et les ruinait. (2)

Qu'un dessein dont l'exécution eût compromis le repos du Corps helvétique s'élaborât en Allemagne, on en doutait d'autant moins aux « Cordeliers » et dans les petits Etats de l'ancienne croyance, que Neveu, après un court séjour Outre-Rhin, n'avait regagné Bâle que pour se retirer presque aussitôt à Bischoffzell, sur terre d'Empire (3) et que son collègue Valkenier prenait dans le même temps le chemin de Lindau. (4) De telles craintes semblaient assurément justifiées. Elles ne tardèrent pas cependant à s'atténuer. Avant de passer des menaces aux actes, on désirait en effet à Vienne et à Innsbruck se rendre un compte exact des dispositions d'esprit des Confédérés et savoir entre autres si la rigueur des mesures d'isolement édictées à la frontière des Ligues ne les avait pas modifiées dans un sens favorable aux intérêts de la maison d'Autriche. (5) Or, la question si diversement interprétée des «transgressions dans le service» imposées par Louis XIV à ses troupes suisses continuait à être la pierre de touche des sentiments nourris à l'égard de ce prince par ses alliés d'Helvétie. Une diète générale avait été convoquée à Bade au 26 novembre. (6) En une telle conjoncture, Amelot eût préféré sa suppression pure et simple. N'espérant point y parvenir, il se contenta de demander qu'elle fût différée au 2 décembre et l'obtint. (7) Cet ajournement lui permit d'accompagner en Bourgogne l'ambassadrice souffrante (8) et de se porter lui-même à Salins afin d'y hâter l'acheminement vers le Jura de voitures de sel et de céréales dont l'opportune répartition parmi les cantons, jointe aux ressources financières qu'on lui assurait de Paris, devait faciliter sa tâche au cours d'une diète qui s'annonçait orageuse. (9)

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 12 octobre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 155.

(2) *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 22 janvier 1693. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX.

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er novembre 1692, 14 février et 24 octobre 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Amelot au roi.* Soleure, 16 et 28 novembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 229, 243. — *Herwarth to Nottingham.* Berne, 12/22 November 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX.

(4) *Ibid.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 et 15 novembre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.*

(5) *Herwarth to Nottingham.* Berne, 10/20 July 1692. British Museum. Addit. Mss. *9741.*

(6) Eidg. Absch. VI² *A.* 437 *a* (Aarau, 28. Mai 1692). — *Govone a Casati.* Lucerna, 20 novembre 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 13/23 décembre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Casati agli cantoni cattolici.* Coira, 1º settembre 1693. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(7) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 novembre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Amelot à Lucerne.* Soleure, 17 novembre 1692. St-Arch. Luzern. Frankr. Privilegien. XXXII. — *Amelot à Zurich.* Soleure, 17 novembre 1692. *Ibid.* Schweiz. Neutralität. 1692. — *Solothurn an Zürich.* 18. November 1692. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. nº 124. — *Luzern an Zürich.* 20. November 1692. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1692. — *Aste a Spada.* Lucerna, 28 novembre 1692. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne).

(8) *Solothurn an Zürich.* 18. November 1692. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. nº 124.

(9) *Ibid.* — *Amelot à Zurich.* Soleure, 17 novembre 1692. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1692. — *Aste a Spada.* Lucerna, 28 novembre 1692. loc. cit. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 3 mars 1693. loc. cit.

Entre la clôture de la diète de Bade de juillet et l'ouverture de celle réunie dans cette ville le 2 décembre, un événement capital s'était produit en Flandre. Luxembourg y avait remporté, le 3 août, un succès éclatant sur les Alliés. (1) Ensuite de cette rencontre, désastreuse à leur prestige, ceux-ci faisaient grief aux Suisses de ce que quelques milliers des leurs eussent coopéré à la victoire du maréchal français, et cela dans un lieu qui n'était point en possession du roi Très-Chrétien lors du renouvellement de son traité avec le Corps helvétique. (2) La lutte promettait donc d'être chaude entre les défenseurs des interprétations opposées des instruments diplomatiques de 1511 et de 1663. (3) Tous les chefs de mission intéressés à la solution de ce grave débat y prirent part, soit en personne, soit par la production de *factums* adressés en leur nom à la diète. (4) Il en fut ainsi de Valkenier, lequel, rappelé d'urgence en Suisse, ne dépassa cependant pas Zurich, où il lui fut d'ailleurs aisé d'exciter les prédicants contre la France, (5) et de Casati, qui, retenu à Milan, adressa aux membres de l'assemblée deux mémoires consécutifs, dont Amelot s'efforça de réfuter les principaux arguments dans sa harangue du 3 décembre, battue elle-même en brèche dès le lendemain par Neveu, de retour d'Allemagne. (6)

Inconciliables, les deux thèses en présence l'étaient certes à un très haut degré. L'une, celle des ministres alliés, consistait à prétendre que les Confédérés

(1) *Colbert de Croissy à Amelot.* Versailles, 4 août 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 400.

(2) *Discours prononcé devant la diète de Bade par le baron de Neveu.* 10 juillet 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 85. — „The write from Switzerland that the assembley held at Zurich is broken up and that the said canton deems to justify its troops who have faight in Flanders against the English and Dutch, alleging that it is no fraction in their treaty with his imperial Majesty.“ *News Letter.* London, 10 November 1692. Calendar of State Papers. Domestic. 1691—1692. — *Casati agli cantoni cattolici.* Coira, 1° settembre 1693. loc. cit.

(3) *Replica oder gründtliche und warhafftige allein auss dem Buchstaben der Erbverein gezogne widerlag über die sogenanndte Kurtze Beantwortung unnd Geegensatz der so intitulierten Vatterlændisch-Eidgnossischen Erdaur- und Erläuterung der anno 1511 auffgerichten Oesterreichischen Erbverein* (Getruckt im Jahr Christi 1691). St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 736.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 16 novembre, 28 décembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 229, 316. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 22 novembre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372 — *Casati agli XIII cantoni.* Milano, 22 novembre 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Aste a Spada.* Lucerna, 5 dicembre 1692. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne). — *Nouvelles de Bâle.* 10 décembre 1692. Gazette de France. 1693. p. 11.

(5) *Underthänige Diener und Lehrer dess Göttlichen Worts in der Kirchen und hohen Schulen ... an die Regierung in Zürich.* August 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Soleure, 13 juin 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 105.

(6) *Grebel à Amelot.* Zurich, 23 septembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 127. — *Valkenier aux Etats-Généraux* Zurich, 18 octobre et 13 décembre 1692 loc. cit. — *Harangue prononcée à Bade par Amelot, le 3 décembre 1692.* St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1692 (impr.); St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 801. — *Mémoire du baron de Neveu à la diette de Bade.* 4 décembre 1692 Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 122; Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne). — *Amelot au roi.* Bade, 5 décembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 257. — *Aste a Spada.* Lucerna, 5 dicembre 1692. loc. cit. — *Nouvelles de Bâle.* 9 décembre 1692. Gazette de France. 1692. p. 644. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerna, 11 dicembre 1692. loc. cit. — *Casati agli cantoni cattolici.* Coira, 1° settembre 1693. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Micheli à Turettini.* Genève, 25 août/4 septembre 1693. Lettres adressées à J.-A. Turettini (éd. Budé). II. 313. — Van Aitzema. Derde Vervolg van Zaaken van Staat en Oorlog (1692—1697). p. 185. — Mercure historique et politique (La Haye, 1693). t. XIV. 47, 192. — Theatrum Europaeum. XIV. 349.

violaient sciemment la plus essentielle des clauses de l'*Union héréditaire* qui les liait à la maison d'Autriche, en tolérant que leurs enseignes pénétrassent dans des provinces conquises ou momentanément occupées par les généraux de Louis XIV après le 20 septembre 1663 ou y tenant garnison. (1) Ils la violaient dès lors que le nombre des auxiliaires militaires fournis par eux à la Couronne Très-Chrétienne dépassait celui prévu dans leurs accords avec Jean de La Barde. (2) Ils y contrevenaient en outre en ne s'opposant pas à ce que des agents français installés à Bâle procédassent non point seulement comme naguère de concert avec un délégué de la cour de Vienne à l'échange des prisonniers faits par les deux armées belligérantes (3) mais bien à l'embauchage au service du roi des déserteurs allemands réfugiés ou gardés à vue dans le Sundgau. (4) Ils en méconnaissaient enfin l'esprit, sinon la lettre en tolérant que certains Etats confédérés, tel Soleure, s'efforçassent de détacher le prince-évêque de Porrentruy des intérêts de l'Empire et de favoriser le « cantonnement » de leur diocèse sous la menace de renoncer à son alliance s'il s'y montrait contraire. (5) A la vérité, ce dernier grief était articulé « avec modération », tandis que celui ayant trait aux « transgressions » suscitait de la part de Neveu et de ses collègues espagnol, anglais, hollandais et piémontais des observations « fort pressantes et fort aigres » aux divers membres du Corps helvétique. (6)

La deuxième thèse, celle que préconisait Amelot, offrait avec la première un contraste absolu. Au total, les multiples initiatives suisses condamnées par l'envoyé impérial se trouvaient approuvées et louées par l'ambassadeur français. Au sentiment de celui-ci, son maître était en droit d'employer les contingents des Ligues partout où il lui plairait. (7) N'avaient-ils pas, ainsi qu'on l'a dit ailleurs, accompagné jadis Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, et la condition insérée dans leurs capitulations qu'ils ne seraient en aucun cas

---

(1) *Amelot au roi.* Bade, 12 décembre 1692. Aff. Etr. Suisse XCVII. 264.

(2) *Discours du baron de Neveu à Bade.* 10 juillet 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 85. — *Casati aux XIII cantons.* Milan, 5 novembre 1692. *Ibid.* XCVIII. 99. — *Mémoire du baron de Neveu à la diète de Bade.* 4 décembre 1692. *Ibid.* XCVIII. 122. — *Amelot au roi.* Soleure, 18 et 28 décembre 1692. *Ibid.* XCVII. 280, 316.

(3) „Le cartel pour l'échange des prisonniers français et allemands a été conclu à Bâle entre le comte de Cronsfeld, de la part de l'empereur, et le Sr des Alleurs, inspecteur général, de la part du roi." Recueil de nouvelles (Amsterdam) des 13 et 17 mars 1692 (Paris, 7 et 10 mars).

(4) *Des Alleurs et Baudoin à Huxelles.* Bâle, 25 février 1692. Arch. Guerre. MCLVI. 40.

(5) *Extrait d'une lettre du Sr Schnorff, avoyer de Bade.* Mai 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 238.

(6) *Mémoire du baron de Neveu à la diette de Bade.* 4 décembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 122. — *Valkenier a Govone.* Zurich, 9 décembre 1692. loc. cit. — *Risposta data dal Sor Amelot ... ai deputati della dieta di Bada.* 9 dicembre 1692; *Risposta del Sor Barone di Neveu ... alle propositioni dei deputati della dieta de Sgri Svizzeri.* Bada, 10 dicembre 1692. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne). — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 11 décembre 1692. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 18 et 28 décembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 280, 316. — *Neveu an die XIII Orte.* Zell, 24. Februar 1693. St-Arch. Basel. Politisches. V. 411. — Ricarda Huch. Die Neutralität der Eidgenossenschafft wæhrend des spanischen Erbfolgekrieges (Zürich, 1892). p. 34 sqq.

(7) *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 29 décembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 320; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Aitzema. Derde Vervolg van Zaaken van Staat (1692—1697). p. 187.

appelés à participer à des opérations militaires « outre-mer » n'était-elle pas la seule restriction apportée à ce que le roi pouvait exiger d'eux au dehors des frontières de ses Etats? (1)

Dans tout autre pays que la Suisse une question aussi nettement posée que l'était celle des « prétendues transgressions dans le service » eût reçu une solution immédiate et formelle. De quoi se plaignaient en somme les deux adversaires en présence? L'un: que l'obstination des Confédérés à ne point tenir leurs engagements eût fait manquer aux Alliés des victoires signalées à Fleurus et à Steinkerque, et leur eût fait perdre des places de premier ordre, telles que Mons et Namur. (2) L'autre: que ces mêmes Confédérés, intimidés par les effets du blocus économique et commercial allemand et les doléances de leurs « marchands », renonçassent à répondre aux menaces de l'Autriche par des menaces analogues et voulussent, en imposant à leurs troupes en France un service restreint, « empêcher le roy de gagner des batailles ». (3) Neveu demandait « avec force » à ses hôtes de mettre fin à un abus qui, selon lui, n'avait que trop duré et Amelot les adjurait en revanche de continuer à faire la sourde oreille aux requêtes de son adversaire, qu'il s'agît des « prétendues transgressions » ou de levées de régiments à la solde des Habsbourg. (4) Plus habile et surtout plus circonspect que l'envoyé impérial auquel « échappaient des mots malheureux », (5) le successeur de Tambonneau se contentait de laisser entendre aux Suisses que son souverain saurait reconnaître la constance déployée par eux en cette conjoncture en leur ouvrant les greniers de la Savoie. (6) Il abandonnait à ses agents le soin d'insinuer que, déçu de ses espérances à ce sujet, le roi pourrait fort bien prescrire à ses généraux d'exécuter un coup de main contre le Frickthal et les villes forestières du Rhin. (7) Plus confiant que certains de ses partisans dans l'issue de la lutte ainsi engagée, il repoussa l'offre que lui adressèrent ceux-ci de lui ménager une porte de sortie, au cas, très probable selon eux,

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 28 janvier 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 88.

(2) *Mémoire du baron Neveu à la diette de Bade.* 4 décembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 122. — *Le baron Neveu aux XIII cantons.* Bade, 14 décembre 1692. *Ibid.* XCIX. 23. — Eidg. Absch. VI² *A.* 455, 461 *x*, 489—490 *c*.

(3) *Amelot au roi.* Bade, 12 décembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 264. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 29 décembre 1692. *Ibid.* XCVII. 320.

(4) *Cassani a Carnero.* Madrid, 5 febrero 1692. Simancas. Estado. *3416.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 3 marzo 1692 (Los Balbases; Mancera; Aguilar Villafranca; Duque del Infantado; Montalto). *Ibid.* — *Neveu au Corps helvétique.* Bade, 14 décembre 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *C.-C. Beroldingen a Leganes.* Lucerna, 8 gennaio 1693. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 10 janvier 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 15 février 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 107. — Eidg. Absch. VI² *A.* 458.

(5) *Amelot au roi.* Bade, 12 décembre 1692. loc. cit.

(6) *Amelot au roi.* Bade, 12 décembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 264. — *C.-C. Beroldingen a Leganes.* Lucerna, 30 gennaio 1693. loc. cit. — *Nouvelles de Milan.* 25 février 1693. Gazette de France. 1693. p. 139.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 2 décembre 1691, 31 août 1692. Aff. Etr. Suisse. XCV. 301; XCVII. 79. — *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 20 dicembre 1691. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 457—459 *f*, 461 *x*.

où la majorité des membres de l'assemblée se rallierait à la thèse des ministres alliés. (1)

L'opinion très nette d'Amelot était que le recès de la diète de décembre serait aussi nul, aussi peu consistant que ceux qui l'avaient précédé. (2) D'une part, Soleure, Fribourg et Glaris catholique demeuraient fermes dans leur attachement à la cause française, et se rangeaient derrière l'ambassadeur lorsque celui-ci prétendait que la Flandre n'avait pas à figurer parmi les provinces réservées dans le traité d'*Union héréditaire* de l'année 1511. (3) D'autre part, Bâle et Appenzell faisaient montre de dispositions favorables, que leur dépendance à l'endroit du Corps protestant des Ligues les empêchait malheureusement de manifester de façon trop éclatante. (4) En compensation Berne, Zurich, Schaffhouse et Saint-Gall apportaient une très grande obstination à appuyer les démarches de Neveu, obstination d'autant plus surprenante que les trois derniers de ces Etats n'avaient pas une seule enseigne au service de la Couronne Très-Chrétienne et que la plupart de celles du premier, n'étant pas « avouées » par lui, agissaient et se déplaçaient sous l'unique responsabilité de leurs officiers. (5)

La situation ne se fût modifiée dans un sens vraiment défavorable aux intérêts du gouvernement de Paris que si les trois cantons hostiles à toute répression des « transgressions » eussent été contraints par la force de se rallier à l'avis de la majorité de leurs confédérés. (6) Or, si grand que fût le désir de Berne d'humilier Soleure, ce désir n'aurait su entraîner une rupture ouverte entre ces deux Etats, à la condition toutefois que Puysieux, gouverneur d'Huningue, renonçât — et Amelot l'y amena sans difficulté — à son dessein de surprendre Sæckingen et Laufenbourg. (7) Lorsque, le 13 décembre, la diète réunie à Bade prit fin, (8) le succès qu'y avaient remporté les ministres de la coalition apparaissait des plus modestes, car la confirmation obtenue des Suisses de leur volonté de participer en cas de besoin à la défense de Constance et

---

(1) *Amelot au roi.* Bade, 12 décembre 1692. loc. cit.

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 janvier 1692, 17 janvier 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Soleure, 18 décembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 280.

(3) *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 11 décembre 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 14 juillet 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 18 octobre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Soleure, 18 décembre 1692. loc. cit.

(5) *Ibid.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 juillet 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Bade, 12 décembre 1692. loc. cit. — *Beschluss der im November* (recte Dezember) *1692 gehaltener Badischen Tagleistung.* Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(6) Eidg. Absch. VI² *A.* 461 *x.*

(7) *Amelot à Zurich.* Aarau, 14 décembre 1692. St-Arch. Basel. Politisches. V. 4¹¹; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Soleure, 21 décembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 289. — Eidg. Absch. VI² *A.* 461 *x.*

(8) *Amelot aux XIII cantons.* Bade, 13 décembre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 15 décembre 1692. loc. cit.

des villes forestières du Rhin était de pure façade.(1) Le conflit des transgressions demeurait entier. Amelot se jugeait donc en droit de protester et il le fit en termes véhéments contre la prétention énoncée par Neveu et ses collègues que le recès de décembre tranchait en faveur des Alliés une difficulté réputée insoluble à cette heure.(2) Il se sentait autorisé à qualifier de « pure chimère ... ces devoirs si contraignants de l'accord héréditaire ».(3) Rien ne s'opposait même à ce que, s'efforçant de justifier son attitude hostile à celle de l'envoyé de l'empereur, il avançât, qu'à son avis, les Confédérés « avaient plus fait pour la maison d'Autriche qu'ils n'y étaient tenus ».(4) En revanche il eût pu se dispenser, semble-t-il, de donner connaissance aux gouvernements cantonaux du désir de son maître que la question fastidieuse, selon lui, des limites à assigner au service des régiments suisses à la solde française ne figurât plus dorénavant à l'ordre du jour de leurs comices.(5) Il ne dépendait pas, en effet, du Corps helvétique, mais bien des représentants des puissances étrangères accréditées auprès de celui-ci que ce désir fût exaucé. Et tout portait à croire qu'il ne le serait pas de longtemps.

Le blocus austro-lombard et les « Waldstætten ». — L'emprise française se substitue de plus en plus à l'emprise espagnole parmi ces derniers. — Principes directeurs de la politique du Louvre et de celle de ses adversaires en Suisse. — Effets des représailles économiques allemandes et milanaises sur les cantons de l'ancienne

---

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 janvier 1692: 17 janvier 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 18 décembre 1692. loc. cit. — *Beroldingen a Serponti.* Lucerna, 15 gennaio 1693. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) *Amelot au roi.* Bade, 5 décembre; Soleure, 28 décembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 257, 316. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 29 décembre 1692. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 127; St-Arch. Bern. Frankr. *GG.* 847; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(3) „Je ne sçais non plus comment on a la hardiesse d'avancer que l'abolition de ce que l'on appelle transgressions a derechef esté déclarée par cette dernière diète dans une session générale ... On crée avec cela chez vous des dissensions intestines ... c'est donc une pure chimère que ces devoirs si contraignans de l'accord héréditaire." *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 29 décembre 1692. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 127.

(4) *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 29 décembre 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — *Amelot à Zurich.* Soleure, 30 décembre 1692. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 128; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372; Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 139. — „Alli deputati dei cantoni che furono al Sig^re^ Amelot, ambasciatore di Francia per supplicarlo che il re christ^mo^ divertisse i suoi pensieri dell' invadere la Suevia e le vicinanze dell' Elvezia, ha loro risposto il med^mo^ sig^re^ Ambasciatore, lamentandose che dopo haver li cantoni legato le mani al suore per il Reno superiore, stante la protettione che hanno presa delle città forestieri volevano far l'istesso hora sul Danubbio." *Aste a Spada.* Lucerna, 29 gennaio 1693. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne).

(5) *Amelot au roi.* Bade, 12 décembre 1692. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 7 janvier 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 40. — *Aste a Spada.* Lucerna, 29 gennaio 1693. loc. cit. — *Beroldingen a Leganes; a Serponti.* Lucerna, 20 febbraio 1693. loc. cit.

et sur ceux de la nouvelle croyance. — Jeu de bascule dangereux à quoi se livre la diplomatie impériale en cette conjoncture. — Desseins agressifs prêtés à Louis XIV par les agents de la cour de Vienne en Helvétie. — Démarches faites à Soleure auprès d'Amelot par le bourgmestre Escher, de Zurich. — Son résultat satisfait l'ambassadeur. — Erreur persistante de la politique inaugurée par Louvois au regard de la Suisse. — Demande de levée pour le service de l'empereur adressée aux cantons. — Mission de Vigier à Lucerne et dans la Suisse primitive. — Divergences de vues entre le roi et son ambassadeur aux Ligues quant aux chances de succès de la requête autrichienne. — Incident de Lugano. — Conférences de Winterthour et de Bremgarten (février—mars 1693). — Efforts conjugués des envoyés autrichien et batave afin de lever des troupes suisses à la solde de leurs maîtres respectifs. — Leur échec simultané. — Ses causes. — Négociations helvéto-vénitiennes.

XXX. Quand s'ouvrit l'année 1693, la diplomatie du Louvre comptait à son actif un succès de plus en Helvétie. Et ce succès, joint à ceux déjà remportés par Amelot depuis son arrivée à Soleure, accroissait son prestige aux yeux des Suisses. De l'aveu des ministres de la coalition anti-française en résidence aux Ligues, l'offensive menée par eux contre l'hôte des « Cordeliers » faisait long feu et sur quelques points semblait faillie. Dans la réalité, la cause du gouvernement de Paris et la situation personnelle de son représentant au pied du Weissenstein se trouvaient fortifiées dès lors que trois cantons persistaient avec obstination à ne point se rallier à la thèse autrichienne en matière de « transgressions » et se refusaient à désavouer la conduite des officiers de leurs troupes à la solde de la Couronne Très-Chrétienne. (1) Ces trois cantons appartenaient à l'ancienne croyance. Deux d'entre eux à tout le moins, Soleure et Fribourg, souffraient peu ou point des blocus allemand et italien. Ce dernier, en revanche, faisait sentir ses effets de façon cruelle parmi les *Waldstætten* et leurs sujets des bailliages d'Outre-Monts. (2) Et c'était la principale, sinon l'unique raison pour laquelle Lucerne et les petits Etats de la région du Gothard, si dociles « quant au reste » aux suggestions d'Amelot, n'avaient cru pouvoir s'abstenir de donner à cet égard aux envoyés des puissances alliées une très légère satisfaction, toute platonique d'ailleurs, puisque ceux-ci se voyaient contraints de suspendre l'exécution de leur dessein, aussi longtemps que ce dessein n'aurait pas l'appui de l'unanimité des membres du Corps helvétique. (3)

(1) *Relation an Ihr. Kays. Mayt von dem baron von Landsee abgangen.* Constanz, 9. Januar 1690. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. n° 4.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 9 novembre 1692, 8 et 15 février 1693. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 219; XCIX. 98, 104.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 28 octobre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 184. — *Bürgermeister und Schultheiss, Landtammann und Rath der VIII Alten Orthen der Eydtgnossenschafft an Neveu.* Zürich, 28. Dezember 1693. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXII. n° 136.

En fait, l'emprise française se substituait peu à peu à l'emprise espagnole au sein des *Waldstætten*. En dépit des protestations autrichiennes et lombardes, des auxiliaires toujours plus nombreux franchissaient le Jura, dirigés vers les dépôts affectés aux régiments suisses. (1) L'issue de la campagne dirigée contre les « transgressions » apparaissait très décevante. (2) Encore qu'ils s'efforçassent par les voies de douceur de ramener à leurs intérêts le gouverneur de Milan, de procurer à leur commerce la réouverture de la frontière du Cômasque et à leurs enseignes en garnison dans la Haute-Italie une sensible amélioration de soldes, (3) les Lucernois et leurs adhérents eussent préféré perdre l'alliance de l'Escurial qui les payait peu ou point et entretenait à peine quinze de leurs compagnies à son service, que celle du Louvre, lequel les payait moins mal, sinon tout à fait bien, leur offrait des céréales au même prix qu'à ses propres sujets et comptait dans ses armées un nombre de Confédérés dix fois supérieur à celui dont pouvaient faire état les généraux du roi Catholique. (4)

Bien que sujette à des fluctuations qui atténuaient souvent leur rigidité, la politique de la France et celle de ses adversaires à l'égard des cantons s'inspiraient de principes nettement opposés. La première recommandait la concorde aux deux partis confessionnels (5) et ne dérogeait à cette règle que pour tenter, de-ci, de-là, de créer des divergences de vues au sein du Corps protestant. La seconde, en revanche, s'attachait à fomenter des divisions entre ce dernier et les petits Etats de l'ancienne croyance. (6) Or, cette tâche était certes moins malaisée que celle dévolue à Amelot. Tandis, en effet, que celui-ci ne parvenait pas à exploiter à fond les dissentiments latents entre Zurich et

---

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 novembre 1691, 22 mars 1692, 5 décembre 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Coxe to Nottingham.* Berne. 2/12 January 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Herwarth to Nottingham.* Berne, 7/17 December 1692. *Ibid.* — „Le reclute continuano ad andar numerose in Francia." *Beroldingen a Leganes.* Lucerna, 30 gennaio 1693. loc. cit. — Mercure historique et politique (La Haye, 1693). t. XIV. 47.

(2) *Neveu an die XIII Orte.* Baden, 24. Dezember 1692. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 821. — *Beroldingen a Leganes.* Lucerna, 30 gennaio 1693. loc. cit.

(3) *Nouvelles de Milan.* 6 juin et 19 septembre 1691. Gazette de France. 1691. p. 454, 604. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 29 novembre 1691. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXV. — Recueil de nouvelles *(de Milan, le 26 décembre 1691)* et le 4 février, le 17 septembre et le 1er octobre 1692. — *Nuova Capitulacion con los dos regimientos de Esguizaros.* 1692. Arch. gen. Simancas. Estado. Leg. *3416.* *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 7 mai 1693. loc. cit.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 23 avril 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Amelot au roi.* Bade, 12 décembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 264. — *Beroldingen a Leganes.* Lucerna, 30 gennaio 1693. loc. cit. — *News Letter.* London, 30 November 1693. Calendar of State Papers. Domestic. *1693.* p. 411.

(5) *Le roi à Amelot.* Compiègne, 6 mars 1692, Versailles, 27 septembre 1694. Aff. Etr. Suisse. XC. 364; CIII. 127. — *contra: Herwarth to Nottingham.* Berne, 7/17 December 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX.

(6) „Austriaci, per mezzo de'i loro ministri procurano di movere svizzeri, divider li cantoni cattolici da' protestanti et farli rompere la neutralità sin hora sostenuta ingelosendoli della grandezza della Francia." *Pietro Venier al Senato.* Fontainebleau, 10 ottobre 1692 (1a). Frari Francia. CLXXXV. n° 415. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 18 février 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 102. — *Amelot au roi.* Soleure, 27 février 1693. *Ibid.* XCIX. 114.

Berne ou entre ce canton et Bâle,[1] l'envoyé de Guillaume III d'Orange en Suisse se trouvait en mesure d'affirmer que la lutte engagée dans ce pays entre partisans et adversaires de la reconnaissance « officielle » de ce prince en tant que roi de la Grande-Bretagne suffisait à elle seule à y empêcher le rétablissement de l'union entre adeptes des deux confessions.[2] Mais il existait d'autres moyens encore d'atteindre à ce résultat. L'application plus ou moins stricte des règles du blocus, selon qu'il s'agissait des protestants ou des catholiques, en était un.[3] Du blocus allemand ceux-là souffraient assurément plus que ceux-ci.[4] Sa répercussion sur leur commerce, tant à Saint-Gall qu'à Zurich, qu'à Bâle et à Genève, se faisait cruellement sentir, alors que les petits cantons pâtissaient surtout du blocus lombard, si préjudiciable à leurs sujets des bailliages d'Outre-Monts.[5] Amelot ne s'était pas dérobé à la tâche de chercher à convaincre les Confédérés, qu'en leur cédant à bon compte — affirmation quelque peu hasardée certes[6] — des céréales, le roi Très-Chrétien combattait avec succès les desseins pernicieux nourris par les Alliés à l'endroit du Corps helvétique.[7] En réalité, si l'exécution de ces desseins subissait de fréquents à-coups, l'opportune intervention de la diplomatie française n'y était pas étrangère, mais n'en donnait pas la clé à elle seule.[8]

En laissant entendre aux protestants que le blocus établi au long du Rhin ne l'était qu'à regret à leur égard; en se montrant attristé de ce que ce blocus ne nuisît pas davantage aux « Waldstætten » et en invitant ostensiblement le gouverneur de Milan à ne se relâcher en rien de la sévérité des mesures doua-

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 23 décembre 1691, 16 avril 1694. Aff. Etr. Suisse. XCV. 332; CII. 164.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 21 et 26 septembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 105. — „J'ay peine à croire aussy qu'on ayt offert six millions aux cantons protestants pour les porter à se désunir des catholiques." *Le roi à Amelot.* Fontainebleau, 2 octobre 1692. *Ibid.* XC. 412. — *Aste a Spada.* Lucerna, 3 febbraio 1695. loc. cit.

(3) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 11 février 1692. Aff. Etr. Genève. XIII. 108. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 28 Septembre/8 Octobre 1692. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 477 *e.*

(4) *Bern an den Herzog von Savoyen.* 31. August/10. September 1693. St-Arch. Bern. Teutschland Buch *E.* 427.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 9 novembre 1692, 22 décembre 1693. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 219; C. 217. — *Beroldingen a Serponti.* Lucerna, 8 gennaio 1693. loc. cit. — *Nouvelles de Milan.* 7 février 1693. Gazette de France. 1693. p. 116. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 2 juillet 1693. loc. cit. — *Beroldingen al Milord de Galloway.* Dall' hosteria delli Tre Re, 5 dicembre 1694. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 15 décembre 1691. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 26 octobre et 7 novembre; Bade, 12 décembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 184, 202, 264. — *Aste a Spada.* Lucerna, 28 novembre 1692. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne).

(7) *La diète de Lucerne à Amelot.* 16 septembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 112. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 20 novembre 1692. loc. cit. — *Aste a Spada.* Lucerna, 8 gennaio 1693. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne). — *Beroldingen a Leganes.* Lucerna, 30 gennaio 1693. loc. cit. — *Bern an den Herzog von Savoyen.* 31. August/10. September 1693. St-Arch. Bern. Teutschland Buch *E.* 427.

(8) *Le Conseiller Muralt à Valkenier.* Berne, 27 juillet/6 août 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 13 décembre 1692. *Ibid.*

nières prescrites par lui à la frontière du Cômasque,(1) l'empereur se livrait à un jeu dangereux de bascule, très propre à entraîner pour lui des conséquences très différentes de celles qu'il en espérait.(2) Du côté des catholiques du massif alpestre, il faillit essuyer un grave mécompte. Si Fidèle de La Tour n'avait pas mis en œuvre toutes les ressources de son habileté coutumière afin de dissiper l'orage qui s'amoncelait à Lucerne, ce canton eût décrété, lui aussi, de sérieuses représailles économiques et commerciales tant envers la Souabe qu'envers la Lombardie, interdit à jamais un nouvel examen de la question des « transgressions » et renoncé à observer en ce qui le concernait les clauses capitales du traité d'*Union héréditaire.*(3)

Du côté des protestants en compensation, les menaces autrichiennes tempérées d'offres plus ou moins déguisées d'accommodement, obtinrent quelques résultats précis. Impuissant à provoquer le rappel des troupes suisses du service du Louvre engagées sur terre d'Empire, le blocus austro-lombard était-il capable de convaincre les cantons évangéliques de la nécessité de calmer les rancunes de la cour de Vienne à leur endroit, en lui accordant des levées au cas où elle les en solliciterait(4) et surtout en s'interposant auprès du roi Très-Chrétien afin d'assurer la continuation du *statu quo* militaire dans la région des villes forestières du Rhin? En d'autres termes, s'employeraient-ils, consciemment ou non, à faciliter le maintien du blocus, dont le premier soin des Français, au cas où ceux-ci fussent parvenus à se loger en Souabe ou dans le Brisgau, eût été de les délivrer? On fut assez vite fixé à cet égard. Le bruit s'était répandu, complaisamment colporté par les agents de la maison d'Autriche, que le roi Très-Chrétien méditait de s'emparer par surprise de Hohentwiel, de Radolfzell, de Villingen, d'Ueberlingen et de Lindau, opération qui, réussie, lui eût ouvert la route des Grisons. Les protestants s'agitèrent.(5) Zurich et Schaffhouse, dont les députés se réunirent en une conférence à Eglisau, parvinrent dans une certaine mesure à faire partager leurs inquiétudes aux magistrats des petits

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 22 décembre 1693. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A. rrr.*

(2) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 11 février 1692. loc. cit. — *Herwarth to Nottingham.* Berne, 10/20 July 1692. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — „En daarom heeft de Keyserse Envoyé haar verklaart (aan de Gereformeerde Cantons) dat de Keyser gesint was aan geen van alle de Cantons meer te willen laten genieten de Vrijheijt van Tollen in sijne Osteerijkse Land, als een beneficie van hunne onderlinge Tractaten, om dat de Roomse Cantons deselve door haare continuelle Transgression noyt onderhielden. De Gereformeerdens hierop antwoordende, dat dus d'onschuldige met de schuldige souden moeten lijden kreegen tot bescheyt dat het Huy's van Oesterrijk met alle de Cantons en corps, en niet met dese ofte geene apart getracteert hadde, en mitsdien van haar allen en corps ook een voldoeninge verwachte.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 14 juillet 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.*

(3) *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 28 octobre 1693. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 9 novembre 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 143. — Eidg. Absch. VI² *A.* 496 *a.*

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 1er janvier 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 12.

(5) *Beroldingen a Serponti.* Lucerna, 8 e 30 gennaio 1693. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e grigioni; *a Leganes.* Lucerna, 8 gennaio 1693. *Ibid.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 10 janvier 1693, 6 mars 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 22 et 28 janvier 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 67, 82. — *Memorial to the King etc.* 1693. Calendar of State Papers. Domestic. *1693.* p. 452.

cantons.[1] En leur nom à tous, le bourgmestre Escher se rendit à Soleure et, en la compagnie de deux magistrats de cette ville, l'avoyer Besenwald et le banderet Sury, y obtint audience de l'ambassadeur, exposa à celui-ci les craintes d'encerclement français que ressentaient les Confédérés, ne lui cacha pas, qu'au sentiment de ces derniers, l'extension donnée aux frontières du royaume vers le Rhin supérieur n'était pas souhaitable et que Louis XIV mériterait la reconnaissance de ses alliés des Ligues s'il portait ses armes ailleurs que du côté des villes forestières et de Constance.[2] Exposées sans acrimonie,[3] les doléances du premier magistrat du *Vorort* appelaient de la part de son interlocuteur des explications claires et catégoriques. Dans sa réponse, dont l'ironie n'excluait pas la précision, Amelot exprima de l'étonnement de ce que ses hôtes prissent à cœur avec autant de passion les intérêts de leur ennemi séculaire.[4] Certain de n'être pas désavoué en haut lieu, il déclara que les desseins agressifs prêtés à son souverain « au voisinage de la Suisse », n'existaient à cette heure que dans l'imagination des ministres de la coalition.[5] Il dépendait d'ailleurs des cantons que leurs inquiétudes à ce sujet se dissipassent sans retard. Que n'exigeaient-ils de la cour de Vienne la ratification du dernier accord intervenu à Bade en 1691 entre le comte de Lodron et leurs députés? Au surplus, Louis XIV était prêt à donner aux Confédérés l'assurance verbale que ses troupes n'entreprendraient aucune offensive dans le Brisgau, ni sur les rives du lac de Constance, pourvu que le Corps helvétique obtînt de l'empereur la promesse, fût-elle de bouche seulement, que ce prince s'abstiendrait de toute action militaire dans la région comprise entre Brisach et le Rhin et renoncerait à tenter de s'emparer d'Huningue, de Belfort et de Besançon et à ouvrir ainsi à ses armées la route de la Franche-Comté.[6]

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 4, 9 et 18 janvier 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 43, 51, 73. — *Beroldingen a Leganes.* Lucerna, 8 gennaio 1693. loc. cit.; *a Serponti.* Lucerna, 30 gennaio 1693. loc. cit.

(2) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 octobre/5 novembre 1690. Rijksarchief La Haye St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Le bourgmestre Escher à Amelot.* Zurich, 7 janvier 1693 Aff. Etr. Suisse. CXLIII. 493. — *Dürler à Amelot.* Lucerne, 8 janvier 1693. *Ibid.* XCVIII. 150. — *Beroldingen a Leganes.* Lucerna, 15 gennaio 1693. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 18, 28 janvier et 1er février 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 73, 88, 90. — *Amelot au bourgmestre Henri Escher.* Soleure, 14 février 1693. St-Arch. Basel. Politisches. V. 4 II. — Eidg. Absch. VI² *A.* 466 *b* (Bremgarten, 10.—12. März 1693). — *contra: Beroldingen a Serponti.* Lucerna, 30 gennaio 1693. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Lettre adressée de Berne à W. Aglionby.* 24 June 1703. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° V (1702—1705).

(3) *contra: Amelot au roi.* Soleure, 18 janvier 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 73.

(4) *Beroldingen a Leganes.* Lucerna, 20 febbraio 1693. loc. cit.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 18 janvier 1693. loc. cit.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 2 septembre 1691. 18 janvier, 8 février 1693. Aff. Etr. Suisse. XCV. 98; XCIX. 73, 98. — *Le roi à Amelot.* Fontainebleau, 25 septembre 1691. *Ibid.* XC. 318. — „En sorte que depuis Basle jusqu'à Brisach, on demeureroit de part et d'autre dans une exacte neutralité." *Amelot au bourgmestre Henry Escher.* Soleure, 14 février 1692. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege (1677—1698); St-Arch. Basel. Politisches. V. 4 II. — *Amelot au bourgmestre Escher.* Soleure, 4 février 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Beroldingen a Leganes; a Serponti.* Lucerna, 20 febbraio 1693. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 466 *d.*

Tout pesé, Amelot emportait de son entretien avec le premier magistrat de Zurich une impression plutôt tranquillisante. (1) La menace de la convocation immédiate d'une diète à Bade « pour le fait de Hohentwiel », citadelle que les autorités de Schaffhouse proclamaient imprenable, encore qu'on la jugeât « muguettée » par les armes françaises, semblait écartée. (2) Escher s'engageait à visiter, avant son retour dans ses foyers, l'un de ses collègues de Berne et à tenter de désarmer son opposition aux desseins du roi. (3) Au total, la démarche du bourgmestre paraissait principalement inspirée par le désir d'accorder au chef de la maison d'Autriche une satisfaction d'amour-propre. (4) Cette constatation, raisonnable en somme, induisit l'ambassadeur de Louis XIV à faire à son hôte une confidence qu'il eut sujet de regretter dans la suite. Contraint d'exécuter des instructions dont il estimait l'opportunité plus que contestable, Amelot déclara qu'en échange de l'assurance verbale que la question des « prétendues transgressions dans le service » des troupes de la nation à la solde de la couronne ne figurerait plus désormais à l'ordre du jour des diètes, son souverain consentirait sans doute à ne pas protester contre la concession de levées à l'empereur, au cas où ce prince en solliciterait du Corps helvétique. (5)

Il semblait bien à cette heure que, Louvois mort, sa néfaste politique au regard de la Suisse lui eût survécu. Avec une obstination qui ne s'était pas démentie au cours des vingt dernières années, on paraissait admettre à Paris que, dès l'instant que les contingents helvétiques des armées royales étaient mieux payés et mieux traités que ceux passés au service d'autres puissances étrangères, (6) il importait peu que celles-ci continuassent à lever des mercenaires dans ce pays (7) puisque, expérience faite, ces mêmes mercenaires se hâteraient, l'occasion se présentant, d'accepter derechef les offres des recruteurs français. (8) Fatale erreur, contre laquelle n'avaient cessé de protester les Saint-

(1) „Nel rimanente le disposizioni ne' Cantoni si vanno sempre più incominando a favore della Francia et in detrimento dell' augustissima casa." *Beroldingen a Serponti.* Lucerna, 30 gennaio 1693. loc. cit. — *contra: Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 24 janvier 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(2) *Amelot au bourgmestre Henry Escher.* Soleure, 14 février 1692. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege (1677—1698). — *Le roi à Amelot.* Versailles, 14 janvier 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 49. — *Beroldingen a Serponti.* Lucerna, 30 gennaio 1693. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 467 *c.*

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 18 janvier 1693. loc. cit.

(4) *Notger Wilhelmb, Graff zu Oettingen, General Feldmarschall Lieut^t an Basel.* Villingen, 31. Januar 1693. St-Arch. Basel. V³. p. 288.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 8 février 1692; Bade, 12 décembre 1692, 15 janvier 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 98; XCVII. 264. XCIX. 69. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 7 et 22 janvier 1693. loc. cit.

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 février et 22 octobre 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Die Evangel. Orte an den Kaiser.* 28. September 1691. *Ibid.*

(7) „La nature ne les a pourvus (les Suisses) ni de grandes rivières, ni de ports de mer, ni de riches denrées ou d'autres avantages qui font la richesse d'un pays. Elle ne leur a fourni que des femmes fécondes qui mettent au monde et élèvent un grand nombre d'enfans, tous propres à en faire de bons soldats. La prudence veut que les Suisses fassent valoir cette sorte de denrée autant qu'ils peuvent et qu'ils la vendent le plus chèrement qu'il leur est possible." Mercure historique et politique (La Haye, 1690). t. IX. 383 sqq.

(8) *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 1er et 8 janvier 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXV. 293, 306. — *Mémoire sur la proposition faite par l'envoyé des Etats-Généraux aux cantons protestans pour faire une alliance entre ses maîtres et eux et pour la levée de trois régiments.* Mai 1693. *Ibid.* XCIX. 213.

Romain, les Gravel et Tambonneau, que celle qui consistait à attendre « que le bien sortît de l'excès du mal ». (1)

Peu avant l'audience octroyée par Amelot à Escher, le baron Neveu s'était acquitté envers les autorités des divers Etats suisses de la démarche que celles-ci redoutaient, ainsi qu'il a été dit plus haut, de le voir entreprendre auprès d'elles. (2) L'envoyé impérial sollicitait des Confédérés la permission de lever sur leurs terres deux régiments de gens de pied pour le service de son maître. Au cas où cette demande lui serait accordée, il se portait garant de l'immédiate cessation du double blocus dont les effets désastreux se faisaient sentir à Zurich et dans les cantons orientaux. (3) S'y jugeant autorisé par ses instructions, Amelot prit aussitôt sur lui de combattre la requête autrichienne. (4) Il dépêcha à cette fin le secrétaire-interprète Vigier à Lucerne et dans la Suisse primitive, (5) où Beroldingen, lieutenant de Casati, qu'il cherchait d'ailleurs à supplanter dans sa charge, (6) s'efforçait de retourner l'opinion au profit de la maison d'Autriche, (7) et menaça de représailles économiques et commerciales les tenants de cette dernière. Cette escarmouche préparatoire fut brève. Le parti français dans les « cantons intérieurs » sut défendre ses positions. A Zurich, d'autre part, l'influence du bourgmestre Escher paraissait acquise aux adversaires des solutions périlleuses, (8) lesquels, ayant le gouvernement de Lucerne dans leur jeu, devaient nécessairement triompher des intrigues de la faction contraire. Incapable de rallier à ses vues la majorité de ses compatriotes des « Waldstætten », Beroldingen regagna fort dépité le siège de l'ambassade espagnole. (9)

Au plus chaud de la lutte qui lui était ainsi imposée, lutte dont il n'osait encore espérer de sortir vainqueur, Amelot, d'accord en cela avec Stoppa, avait suggéré à son maître de recourir à l'expédient si souvent employé par ses prédécesseurs et presque toujours avec succès, d'une « contre-levée » destinée

(1) *Le roi à Amelot.* Versailles, 12 mai 1690, 7 janvier et 31 août 1693. Aff. Etr. Suisse. XCI. 322, XCIX. 40. — *Mémoire sur la proposition faite par l'envoyé des Etats Généraux aux cantons protestans pour faire une alliance entre ses maitres et eux et pour la levée de trois régiments.* Mai 1693. loc. cit.

(2) *Amelot à Zurich.* Soleure, 30 décembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 139.

(3) *Herwarth to Nottingham.* Berne. 10/20 July 1692. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Amelot au roi.* Soleure, 1er janvier 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 12. — Eidg. Absch. VI² *A.* 468 *e.*

(4) *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 18 septembre 1692. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 473.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 1er et 9 janvier 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 12, 51. — *C.-C. Beroldingen al governatore di Milano.* Bremgarten, 12 marzo 1693. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Casati a Serponti.* Coira, 12 e 23 agosto 1693, Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „Passando ora alle materie di Svizzeri siccome hormai si trattano a drittura et anche senza mia participatione con Beroldingen, così parmi ch'egli e non io sia considerato per ministro di S. Mtà." *Casati a Serponti.* Coira, 25 novembre, 2 e 9 dicembre 1693. *Ibid.* — „Este (Beroldingen) es sujeto de gran retorica, pero de poca ó ninguna fidelidad." *Cassani á Ortir.* Madrid, 28 noviembre 1701. Arch. histor. nacional. Papeles de Estado. Lego. nº *4633.*

(7) *Il segretario Gios-Antonio Serponti a Casati.* Milano, 10 giugno 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(8) Eidg. Absch. VI² *A.* 468 *e.*

(9) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 5 juillet 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.*

non pas à être mise sur pied, mais uniquement à nuire aux enrôlements pour le service autrichien et à « écremer » au seul avantage de la Couronne Très-Chrétienne l'élite des officiers disposés à signer des capitulations militaires avec l'étranger. (1) Ce procédé était simple et peu coûteux. Il ne trouva cependant pas grâce devant Barbezieux, fils et successeur de Louvois. A Paris, en effet, l'opinion différait de celle de l'ambassadeur aux Ligues quant au danger qu'eût présenté le succès de la démarche de Neveu. Selon le roi et son secrétaire d'Etat à la guerre, il n'était pas à présumer que les cantons autorisassent le départ de leurs enseignes pour la Hongrie, (2) d'où, décimées plus encore par les épidémies que par les armes ottomanes, elles ne fussent jamais revenues. (3) De surcroît, Louis XIV et ses ministres se leurraient de l'espoir qu'au cas où Léopold Ier, sa levée helvétique étant prête à marcher, eût émis la prétention de l'acheminer vers le Piémont pour s'en servir contre les Français, la diète suisse s'y serait opposée avec la dernière énergie. (4) A leurs yeux enfin il ne paraissait guère probable que les Confédérés consentissent à laisser leurs troupes former les garnisons des villes forestières tant que la situation de celles-ci n'aurait pas été réglée entre l'empereur et eux.

Les conséquences de l'erreur de jugement commise à Paris au sujet des affaires des Ligues se trouvaient momentanément conjurées ensuite de l'échec du projet de levée impériale introduit par le baron de Neveu auprès des gouvernements cantonaux. (5) Mais il paraissait d'ores et déjà évident que l'envoyé de la cour de Vienne comptait bien prendre à très bref délai sa revanche. L'occasion s'offrit bientôt à lui de remettre les fers au feu et de tenter à nouveau la fortune des négociations. Aussi bien dans ces entrefaites un conflit s'était élevé entre les autorités de la Suisse primitive et les habitants de Lugano. Ceux-ci, qu'affamait le blocus lombard, ayant saisi et consommé sur place des céréales destinées au ravitaillement des petits cantons, ces derniers agitèrent aussitôt de décréter à l'égard de ceux qu'ils qualifiaient de sujets rebelles des représailles dont les autres Etats co-seigneurs des bailliages italiens

(1) *Mémoire sur la proposition faite par l'envoyé des Etats Généraux aux cantons protestans pour faire une alliance entre ses maitres et eux et pour la levée de trois régiments.* Mai 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 213. — *Second mémoire sur le même sujet.* Mai 1693. *Ibid.* XCIX. 215.

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 10 janvier 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.*

(3) *Le roi à Amelot.* Versailles, 7 janvier 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 40. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 5 mars 1693. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 29 mars 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 145.

(4) *Cassani a Carnero.* Madrid, 5 y 25 febrero 1692. Simancas. Estado. *3416.* — „Que todos los cantones catolicos han concedido que los dos regimientos que sirvieron en Milan puedan ir al Piemonte, como dispusieva el marqués de Leganes.“ *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 3 marzo 1692. *Ibid.*

(5) „Nella scritta dieta di Bremgart, non fu ammessa l'istanza che si faceva dall'inviato di S. Mtà Cesarea per haver la leva di alcun mille huomini sul piede Allemano.“ *Aste a Spada.* Lucerna, 19 marzo 1693. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne).

se refusèrent à approuver la rigueur.(1) Dans l'espoir de régler à l'amiable ce différend, le *Vorort* assigna au 10 mars une diète à Bremgarten, et non point à Baden, ce qui lui permit de n'y point convier les députés d'Appenzell, de la ville et de l'abbé de Saint-Gall, qui, eux, ne participaient pas à l'administration des pays d'Outre-Monts.(2) Amelot certes, bien que sachant gré aux magistrats de Zurich de cette restriction, eût préféré l'ajournement de tous comices du Corps helvétique.(3) En cette conjoncture, en effet, l'ambassadeur se trouvait partagé entre deux sentiments opposés. D'un côté, son maître lui prescrivait de veiller plus que jamais au maintien ou au rétablissement de la concorde entre les divers membres de la Confédération. N'était-ce pas afin de se conformer à cette instruction qu'il adjurait les cantons populaires de ne point envenimer à l'extrême le différend de Lugano?(4) N'était-ce pas dans ce même dessein que le monarque français, encore que convaincu « qu'il ne fallait attendre des Bernois que des résolutions contraires à ses intérêts »,(5) renonçait, tout bien pesé, à prêter son assistance financière aux autorités de Soleure pour leur permettre de résister à l'agression menaçante d'un voisin remuant, qui, dans les quarante-huit heures, se fût trouvé en mesure de faire passer douze mille hommes du pied du Gurten à celui du Weissenstein?(6) N'était-ce pas dans cette intention que l'on s'attachait au Louvre à apaiser les dissentiments naissants entre les cantons-villes et les cantons-campagne?(7) D'un autre côté, il n'était pas niable que la réunion d'une diète à cette heure présentait pour Amelot un triple danger: celui de l'exposer soit à y entendre de nouvelles insinuations au sujet du projet prêté à son maître d'assaillir Hohentwiel et certaines places de la Souabe,(8) soit d'y subir un assaut des adversaires

(1) *Schwytz, Uri, Unterwalden an Luzern.* 21. Januar 1693. Lettere scritte da Monsignore d'Aste alla segreteria di Stato (Archives fédérales à Berne). — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 29 janvier 1693. loc. cit. — *Luzern an die III Urkantone.* 4. Februar 1693. Lettere scritte da Monsignore d'Aste alla segreteria di Stato (Archives fédérales à Berne). — *Amelot au roi.* Soleure, 22 février et 8 mars 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 109, 113.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 1er mars 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 118.

(3) *Beroldingen a Leganes.* Lucerna, 6 marzo 1693. loc. cit.

(4) „J'ay du plaisir d'apprendre que les adorés Seigrs de Berne contentent si bien les Alliés.“ *Dürler à Beroldingen.* Lucerne, 11 septembre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 19 février 1693. loc. cit.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 9 janvier et 8 mars 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 51, 113. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 4 mars 1693. *Ibid.* XCIX. 117. — *Aste a Spada.* Lucerna, 2 aprile 1693. loc. cit.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 9 janvier, 1er février 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 51, 90.

(7) „Fra le membra di questo Corpo elvetico è stata sempre una scompaginatione, cioè una occulta dissensione e ripugnanza dei cantoni popolari che si governano con il voto commune della plebe, e dei cantoni-città che si governano con il parere ristretto dei magistrati.“ *Aste a Spada.* Lucerna, 12 febbraio e 16 aprile 1693. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne). — *Le roi à Amelot.* Versailles, 26 mars 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 139. — *Amelot au roi.* Bremgarten, 6 avril 1693. *Ibid.* XCIX. 159. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 9 avril 1693. loc. cit.

(8) „Het gerucht sterk geloopen hebbende als of Vrankrijk voorhadde het sterk Berg-Casteel Hohentwiel te attaqueeren.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 17 janvier 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 22 janvier 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 67. — *Memorial to the King urging him to keep in mind the warning given so*

des « prétendues transgressions », soit d'y assister impuissant à une demande de levée pour le compte de la maison d'Autriche. (1) Cette crainte l'emporta chez lui sur le souci de travailler au resserrement de l'union entre les divers membres de la Confédération. Décidé non pas à s'opposer à la tenue de la conférence projetée, mais à empêcher que les questions touchant à la politique étrangère figurassent à son ordre du jour, (2) l'ambassadeur s'attacha et réussit si bien à circonvenir les trois petits cantons et Zoug, que ceux-ci s'abstinrent d'y acheminer leurs députés. (3) Le succès de cette manœuvre ne fut au reste que partiel. L'interprète Vigier, que son chef détacha à Bremgarten, y rencontra le secrétaire de Neveu, porteur d'une missive dans laquelle ce personnage sollicitait derechef des Suisses l'octroi d'une levée de quelques milliers d'hommes pour le service de son maître en Hongrie et attirait à nouveau leur attention sur la fréquence des transgressions imposées selon lui aux troupes « de la nation » à la solde du roi Très-Chrétien. (4) Au vrai, cette double requête ne fut pas agréée. (5) Néanmoins, l'obstination de son auteur, ou, pour mieux dire, de ses auteurs à la soumettre aux délibérations du Corps helvétique attestait chez eux la ferme volonté de la voir aboutir. (6)

Au lendemain de son échec tant à Zurich que dans la région du Gothard, le ministre de la cour de Vienne avait modifié sa tactique et lié partie avec son collègue batave Valkenier, lequel, vers ce même temps, requérait les cités évangéliques d'accorder un certain nombre d'enseignes aux Etats-Généraux des Provinces-Unies. (7) Au sentiment des deux diplomates, leurs chances de

---

the Duke of Schomberg, about the enemy's design on the castle of Hohentwiel two miles from Schaffhausen ... an important position commanding all communication with Switzerland. 1693. Calendar of State Papers. Domestic. *1693.* p. 452.

(1) *Amelot au bourgmestre Henry Escher.* Soleure, 14 février 1692. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698. — *Amelot au roi.* Soleure, 1 janvier 1693 Aff. Etr. Suisse. XCIX. 43.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 15 janvier 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 69.

(3) *Neveu an die XIII Orte.* Zell, 24. Februar 1693. St-Arch. Basel. Politisches. V. 411. — *Beroldingen a Serponti.* Lucerna, 6 marzo 1693. loc. cit. — „E tale il predominio che presentemente ha l'ambasciatore di Francia nei cantoni popolari, non solamente per esser li capi di quelli tutti del partito francese, ma per il credito acquistato con li grani somministrati, che ha saputo disponerli di non comparire a questa dieta ... il che ha maggiormente alterato le città" *Beroldingen a Leganes.* Bremgarten, 12 marzo 1693. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Amelot au roi.* Soleure, 15 et 29 mars 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 134, 115. — Mercure historique et politique (La Haye, 1693). t. XIV. 515. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 466 *b* (Bremgarten, 10.—12. März 1693).

(4) *Beroldingen a Leganes.* Lucerna, 6 marzo; Bremgarten, 12 marzo 1693. loc. cit. — *Il barone di Neveu, inviato cesareo alla dieta di Bremgarda, congregatasi li 9 marzo 1693.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Proposition faite à Bremgarten par le baron Neveu.* 8 avril 1693. Lettere scritte da Monsignore d'Aste alla segreteria di Stato (Archives fédérales à Berne). — Eidg. Absch. VI2 *A.* 469 *e.*

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich. 10 janvier 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(6) *B. de Muralt à Valkenier.* Berne, 8/18 février 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Soleure, 15 mars 1693. loc. cit.

(7) *Amelot à Zurich.* Soleure, 2 mai 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Le conseiller Manuel à Valkenier.* Berne, 22 juillet/1er août 1692. *Ibid.* — *Le roi à Amelot.* Versailles, 18 mars 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 132. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 9 avril 1693. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 13 juin 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 106.

succès se fussent trouvées doublées dès l'instant que l'un et l'autre se décideraient à conjuguer leurs efforts et à négocier désormais au grand jour des diètes, au lieu d'agir séparément et de façon plus ou moins occulte, ainsi qu'ils l'avaient fait jusqu'alors. (1) La dernière démarche secrète qu'ils eussent accomplie en commun s'était produite à la veille de l'ouverture de la conférence de Bremgarten, à Winterthour, où les attendaient deux délégués du *Vorort*. Elle avait abouti d'ailleurs à un échec caractérisé. En dépit des adjurations bernoises, les magistrats du premier des cantons firent cette fois encore la sourde oreille aux sollicitations des Alliés. (2) Il restait aux représentants de ceux-ci la ressource de porter leur requête devant l'assemblée, même incomplète, des députés des Etats co-seigneurs des bailliages d'Outre-Monts. Neveu avait préparé les voies à cette ouverture en obtenant des gouvernements de Vienne et de Milan un adoucissement momentané mais notable du blocus souabe et lombard. (3) Cependant il lui parut plus sage de ne rien précipiter. Si donc, dès le début de la diète de Bremgarten, il estima de l'intérêt de « l'auguste maison » d'adresser à celle-là, au nom de celle-ci, une nouvelle et inutile philippique, qui ne devait pas être la dernière au demeurant, au sujet de la façon dont le roi de France interprétait les capitulations conclues entre les autorités cantonales et sa couronne, (4) l'envoyé impérial se contenta de sonder en particulier les députés de Zurich et de Berne quant à l'opportunité de la levée qui lui tenait à cœur. (5) La réponse qu'il en reçut fut loin de le contenter. Aussi bien dans l'intervalle la république de l'Adriatique avait fait des ouvertures à ses anciens alliés d'Helvétie, sinon en vue de la négociation d'un traité que souhaitaient ceux-ci, (6) mais que réprouvaient le Saint-Siège et ses nonces à Lucerne et à Venise, du moins aux fins de voir autoriser le recrutement de cinq mille auxiliaires suisses pour son service en Terre-Ferme et en Morée. (7) Or, ce projet, dont l'échec n'était pas acquis à cette heure, souriait davantage aux gouvernements des grandes cités évangéliques que celui qui avait pour champions Neveu et Valkenier. (8)

---

(1) *Beroldingen a Leganes.* Lucerna, 6 marzo 1693. loc. cit.

(2) *Ibid. — Copie d'une lettre d'un conseiller de Zurich.* 16/26 février 1693. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 159. — *Amelot au roi.* Soleure, 8 mars 1693. *Ibid.* XCIX. 113.

(3) *Herwarth to Nottingham.* Berne, 10/20 July 1692. loc. cit. — *Gorone à Saint-Thomas.* Lucerne, 27 octobre 1692, 5 février 1693. loc cit. — *Aste a Spada.* Lucerna, 24 gennaio 1693. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne).

(4) Eidg. Absch. VI² *A.* 466 *b.*

(5) *Aste a Spada.* Lucerna, 19 febbraio 1693. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne).

(6) Eidg. Absch. VI² *A.* 468 *e.*

(7) *Amelot au roi.* Bade, 16 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 114. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er mars 1692, 17 janvier 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Aste a Spada.* Lucerna. 22 gennaio 1693. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne). — *De La Haye-Vantelay au roi.* Venise, 14 février 1693. Aff. Etr. Venise. CXVIII. 51. — Recueil de nouvelles (Amsterdam) du 26 janvier, 16 février et 30 mars 1693 (Venise, 10 et 30 janvier et 14 mars).

(8) *Ibid. — Micheli à Turettini.* Genève, 13/23 décembre 1692. Lettres adressées à J.-A. Turettini (éd. Budé). II. 309.

Violentes polémiques échangées à Bremgarten en avril 1693 entre Amelot et Neveu. — Négociations de Valkenier à Berne, puis à Zurich. — L'envoyé britannique les contrecarre inconsciemment. — Mesures arrêtées par Amelot pour les combattre. — Le ministre batave obtient du **Vorort** *la concession d'une levée. — Perplexité de l'ambassadeur français. — Enseignement à tirer de la défection de Zurich. — Continuation de la lutte au sein des Conseils de ce canton. — Mécomptes qu'éprouvent les autorités de celui-ci du fait de leur accession à la requête hollandaise. — Echec à peu près complet de la campagne menée contre les « transgressions dans le service ». — Les ministres des puissances alliées s'attachent à aggraver les discordes confessionnelles en Helvétie. — A quelle fin? — Amelot réussit à triompher de leurs intrigues.*

XXXI. Il en était de la coalition anti-française en Helvétie comme de toutes les coalitions. Les intérêts particuliers de ses membres se substituaient trop souvent à l'intérêt général et nuisaient à l'efficacité des mesures arrêtées en commun. Le mécompte essuyé par lui à Winterthour n'engagea assurément pas le ministre batave à séparer sa cause de celle de son collègue autrichien, (1) mais lui fournit un prétexte de tenter la fortune ailleurs par ses propres moyens, en Rhétie, entre autres, où il entra en compétition au reste avec l'envoyé britannique, qui s'efforçait, lui aussi, d'y lever quelques enseignes pour le service de son maître et dont les négociations furent couronnées d'un certain succès. (2) Lors donc que, le 6 avril 1693, s'ouvrit à Bremgarten une nouvelle diète, à laquelle Amelot ne s'opposa pas cette fois à ce que participassent des députés des petits cantons, (3) Neveu s'y trouva seul à représenter la cause des Alliés. (4) Il y rencontra, en revanche, l'ambassadeur du roi Très-Chrétien. (5) Tous deux échangèrent de violentes polémiques, (6) tandis que leurs lieutenants bénévoles

(1) *Le roi à Amelot.* Versailles, 18 mars 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 132.

(2) *Herwarth to Nottingham.* Berne, 22 February/4 March, 30 April/10 May 1693. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX.

(3) *Le roi à Amelot.* Versailles, 5 avril 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 144. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 9 avril 1693. loc. cit. — *Beroldingen a Leganes.* Lugano, 14 aprile 1693. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Heinrich Escher und Andreas Meyer an Zürich.* Bremgarten, 3./13 April 1693. St-Arch. Zürich. Holland *A.* 217^2. n° 54.

(5) *Aste a Spada.* Lucerna, 9 aprile 1693. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne). — „Niemand van vreemde Ministers bevind sich tegenwoordig meer daar als die van den Keyser en Vrankrijk.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11 avril 1693. loc. cit. — *C.-C. Beroldingen al governatore di Milano.* Lugano, 14 aprile 1693. loc. cit.

(6) *Mémoire donné par Mr le baron Neveu à la diète de Bremgarten.* 8 avril 1693. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 171; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven 7372. — *Heinrich Escher und Andreas Meyer an Zürich.* Bremgarten, 3./13. April 1693 loc. cit. — *Beroldingen a Leganes.* Lugano, 14 aprile 1693. loc. cit. — *Proposition faite par Mr Amelot à Bremgarten, le 15 avril 1693.* St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. 129. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 16 avril 1693. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 19 avril 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 177. — Eidg. Absch. VI^2 *A.* 469 *d.*

ou attitrés, Beroldingen et Baron, s'affrontaient dans la Suisse catholique, où le premier s'obstinait à solliciter l'octroi d'une levée de troupes soit à l'empereur, soit au duc de Savoie, soit au gouverneur de Milan. (1) En Argovie, aussi bien que dans la région du Gothard, le dernier mot demeura aux envoyés français. (2)

Neveu battu, Valkenier s'offrait à entrer en lice en ses lieu et place. Celui-là, sans renoncer à la lutte, s'effaça devant celui-ci. Disposant de plus d'argent que son collègue et jouissant d'une situation personnelle mieux assise, le ministre hollandais, fort du récent succès de ses négociations dans la haute vallée du Rhin, estima le moment opportun pour en amorcer d'autres dans les deux grandes cités évangéliques. A Berne, où il avait acquis depuis peu de nouveaux partisans (3) et où l'appui de l'envoyé britannique en résidence dans cette ville lui était assuré, (4) il se heurta de prime abord à de graves difficultés. A la suggestion de ce dernier, les magistrats du *Mittelland* venaient en effet d'interdire derechef tous enrôlements clandestins pour le service des puissances étrangères. (5) Dans la pensée de ses inspirateurs, cette interdiction visait exclusivement les recruteurs à la solde de la France. (6) Or, sous peine de s'exposer aux protestations justifiées du Louvre, il semblait malaisé de ne point l'étendre à ceux qui se proposaient d'agir pour le compte de la Hollande. (7) Quant à accorder ouvertement aux Etats-Généraux l'autorisation de levée qu'on n'eût pas refusée à l'empereur, si le *Vorort* y avait consenti durant la conférence

(1) *Le conseiller Muralt à Valkenier.* Berne, 27 juillet/6 août 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Bade, 5 décembre 1692, 4 janvier, 22 mars et 19 avril 1693. loc. cit. — *Beroldingen a Serponti.* Lucerna, 6 marzo 1693. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 31 août 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 73.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 9 janvier, 14 juin 1693. loc. cit. — Recueil de nouvelles (Amsterdam) du 18 mai 1693 (Zurich).

(3) entre autres: Jean Bernard de Muralt, *boursier* du pays allemand: le colonel Albert de Mülinen; le major Nicolas de Tscharner, *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 31 janvier, 24 février 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(4) *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 27 mai/6 juin 1693. British Museum. Addit. Mss. *9741.*

(5) „Le canton de Berne n'y donnera les mains (aux levées clandestines pour Milan) ny formellement, ny par connivence ou tollérance et ... sans cet aveu formel ou tacite, personne ne voudra s'engager en des semblables levées tant à cause de la risque de son argent, que de crainte de s'attirer des châtimens rigoureux du souverain (la conduite de) qui est tellement veillé et guetté, que le moindre pas contraire aux interests de France luy attire les cris et reproches de Mons[r] Amelot." *Murralt, du Conseil secret de Berne, à Valkenier.* Berne, 27 juillet/7 août 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Herwarth to Nottingham.* Berne, 22 February/4 March 1693. loc. cit.

(6) *Herwarth to Nottingham.* Berne, 22 February/4 March, 30 April/10 May 1693. loc. cit. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Le Quesnoy, 26 mai 1693. Aff. Etr. Genève. XIII. 123.

(7) *Ibid.* — „Ce canton n'y donnera les mains (aux levées clandestines) ny formellement, ny par connivence ou tollerance ... sans cet aveu formel, personne ne voudra s'engager en des semblables levées, tant à cause de la risque de son argent, que de crainte de s'attirer des châtimens rigoureux du souverain ... Quand nos païsans remarquent qu'on fait des levées secrètement, ils s'engagent et prennent l'argent et restent chez eux, sachant que le capitaine s'en donnera bien garde de faire des suites contre eux." *Le conseiller Manuel à Valkenier.* Berne, 22 juillet/1er août 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *B. de Muralt à Valkenier.* Berne, 8/18 février 1693. *Ibid.* — *Nicolas de Tscharner au même.* Berne, 11/21 février 1693. *Ibid.* — *Beroldingen a Serponti.* Lucerna, 6 marzo 1693. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Berne, 11 mars; Zurich, 17 mars 1693 Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 20 mai 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 280.

de Winterthour, il n'y fallait pas songer dès lors que, tout bien considéré, une telle décision ne s'appuyait même pas sur l'interprétation complaisante d'un « accord héréditaire » quelconque. (1)

Dans le fond, les sympathies populaires à l'endroit de la cause batave étaient aussi vives à Berne qu'à Zurich, mais s'y exprimaient avec moins de liberté, (2) pour la raison très simple que le corps pastoral, à tour de rôle modérateur et excitateur des passions confessionnelles, était plus aux ordres du gouvernement dans la première que dans la seconde de ces villes. (3) Valkenier, tout en continuant ses démarches au pied du Gurten, (4) concentra en conséquence son effort sur le *Vorort*, où les prédicants étaient à son entière dévotion. (5) Les conjonctures lui paraissaient d'ailleurs favorables à la réussite de son dessein. Le danger que présentait la concurrence d'une levée vénitienne sur les bords de l'Aar et de la Limmat semblait désormais à peu près écarté. (6) Le blocus allemand sur la ligne du Rhin se relâchait. (7) L'ambassadeur français s'occupait à obtenir des cantons la promesse que si, malgré ses conseils, ils accordaient des enseignes aux ennemis de son maître, ce ne serait point dans l'intention de les laisser descendre en Piémont. (8) D'autre part, le différend de Lugano tendait à s'amender ensuite de la participation des petits Etats de la Suisse primitive à la diète de Bremgarten. (9) Amelot, encore que ses tentatives de médiation n'y eussent pas été pleinement agréées, n'avait certes pas travaillé en vain au rétablissement de la concorde parmi ses hôtes. (10)

---

(1) *Nicolas de Tscharner à Mr le capitaine de Montmollin, chez Mr le professeur Schweitzer, à Zurich.* Berne, 4/14 février 1693. Rijksarchief La Haye St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „Il y a quelque difficulté pour la levée, qui se fait sans traitté.“ *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 29 mars/8 avril 1693. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 20 mai 1693. loc. cit. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Soissons. 23 juin 1693. Aff. Etr. Genève. XIII. 129.

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* La Haye, 16 novembre 1694. loc. cit.

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 20 et 26 mai 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 280, 284. — St-Arch. Bern. Rathsbuch. CCIII. 79 (12./22. November 1685).

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 31 janvier 1693. loc. cit.

(5) *Grebel à Amelot.* Zurich, 23 septembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 127. — *Amelot au roi.* Soleure, 28 septembre 1692, 8 et 16 mars 1693. *Ibid.* XCVII. 129; XCIX. 113, 134. — *Sambtliche Kirchen- und Schuldiener der Stadt und in derselben Namen Antoni Klingler, an die Regierung in Zürich.* 1./11. April 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 11 avril et 23 mai 1693. *Ibid.*

(6) *Aste a Spada.* Lucerna, 19 febbraio 1693. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne). — *De La Haye au roi.* Venise, 28 février 1693. Aff. Etr. Venise. CXVIII. 62. — *Le roi à De La Haye.* Versailles, 4 mars 1693. *Ibid.* CXVIII. 54. — [„Hier au soir un colonel, nommé Negroni (Newroni) — je croy qu'il est bressan — partit d'icy pour aller du costé de Suisse ramasser des gens pour le service de la République.“] *De La Haye au roi.* Venise, 12 décembre 1693. *Ibid.* CXVIII. 330.

(7) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 3 octobre 1692. Aff. Etr. Genève. XII. 79. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 17 aprile 1693. Arch. di Stato Lombardi Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(8) *Amelot au roi.* Soleure, 1er janvier 1693. loc. cit. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 17 aprile 1693. loc. cit. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 5 mai 1693. Aff. Etr. Genève. XIII. 269. — *contra: Colbert de Croissy à Iberville.* Compiègne, 21 mai 1693. *Ibid.* XIII. 122.

(9) *Schwytz, Uri, Unterwalden an Luzern.* 21. Januar 1693. Lettere scritte da Monsignore d'Aste alla segreteria di Stato (Archives fédérales à Berne).

(10) *Amelot au roi.* Soleure, 3 avril 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 155. — Eidg. Absch. VI² A 469 *e*.

De maints endroits d'Helvétie et d'Allemagne, voire de la cour de France, des avis précis et précieux parvenaient à l'ambassadeur de Louis XIV quant à l'importance et aux faits de la campagne diplomatique que Valkenier se proposait d'ouvrir aux Ligues. Ces avis permirent à Amelot de préparer une contre-mine, de compter les amis de la cause royale au pied de l'Uetliberg et de les encourager à la résistance. (1) Il agita même de se rendre en personne à Zurich, mais, après avoir pesé les avantages et les inconvénients d'une telle démarche, se contenta d'y dépêcher le secrétaire-interprète Vigier. (2) Introduite en présence des Conseils du *Vorort*, (3) la requête du ministre batave y fut repoussée dans la deuxième quinzaine d'avril, à trois voix de majorité. (4) Le faible écart constaté entre les suffrages des adversaires et ceux des partisans de la levée hollandaise laissait entières les espérances de ces derniers. (5) Les prédicants se remirent à l'œuvre et firent miroiter aux yeux de leurs ouailles la possibilité d'une alliance étroite entre les Etats-Généraux et le premier des cantons. (6) Au bout de peu de jours leurs efforts se trouvèrent couronnés de succès et Vigier, impuissant à reprendre la lutte, regagna Soleure. (7)

---

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 4 avril 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Soleure, 3 mai 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 189. — *Amelot à Zurich.* Soleure, 20 mai 1693. *Ibid.* XCVIII. 187. — *Il segrio di Stato a Casati.* Milano, 23 dicembre 1693. loc. cit.

(2) *Herwarth to Nottingham.* Berne, 29 March/8 April 1693. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 10 avril 1693. loc. cit. — *Aste a Spada.* Lucerna, 14 maggio 1693. loc. cit. — *Relation de mon voyage à Zurich* (par Vigier). Soleure, 30 mai 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 239.

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 3 mars et 14 avril 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Proposition faite par Valkenier devant le Conseil des CC de Zurich.* 1er/11 avril 1693. *Ibid*; St-Arch. Zürich. Holland *A.* 217². n° 49.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 29 mars, 8 avril et 3 mai 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 145, 155, 189. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 15 avril 1693. *Ibid.* XCIX. 162. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 22 avril 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Herwarth to Nottingham.* Berne, 30 April/10 May 1693. loc. cit. — Hoiningen-Huene. op. cit. 100.

(5) *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 14 mai 1693. loc. cit.

(6) *Proposition Herren Peter Valkeniers ... vor meinen Gn. Herren Räth und Bürger persoenlich abgelegt.* 1./11. April 1693. St-Arch. Zürich. Holland *A.* 217². n° 49. — *Amelot au roi.* Bremgarten, 13 avril 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 164. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 12 mai 1693. Aff Etr. Genève. XII. 275. — *Mémoire sur la proposition faite par l'envoyé des Etats Généraux aux cantons protestans pour faire une alliance entre ses maitres et eux et pour la levée de trois régiments.* Mai 1693. loc. cit. — „Si dice universalmente (a Zurigo) che la leva non si sarebbe conceduta alli stati d'Ollanda quando li predicanti non havessero superato il partito che fu poi vinto per 3 sole voti.“ *Aste a Spada.* Lucerna, 18 giugno 1693. loc. cit. — *Ohnvorgriffenlicher Project auf was Articul der Tractat eingerichtet werden könte im fahl von löbl. Stand Zürich der von Herrn Envoyé Valkenier ansuchender Volksaufbruch verwilliget werden solte.* 1693. St-Arch. Zürich. Holland *A.* 217². n° 69⁶. — C. von Hoiningen-Huene. Beiträge zur Geschichte der Beziehungen zwischen der Schweiz und Holland im 17en Jahrhundert. p. 85, 234—239.

(7) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 7 avril 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 247. — *Amelot au roi.* Soleure, 26 avril, 24 et 31 mai 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 181, 230. — *Memorie van Envoyé Valkenier aan den Grooten Raad van Zurich.* 19/29 aprilis 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot à Zurich.* Soleure, 20 mai 1693. loc. cit. — *Aste a Spada.* Lucerna, 28 maggio 1693. loc. cit. — *Relation de mon voyage à Zurich* (par Vigier). Soleure, 30 mai 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 239. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 21 giugno 1693. loc. cit. — Dierauer. Histoire de la Confédération Suisse. IV. 161—162. — *Mémoire sur la Suisse.* Février 1695. Aff. Etr. Suisse. CV. 7.

Amelot ne se dissimula pas la gravité d'un échec que le recours tardif à l'expédient d'une contre-levée française n'eût pas suffi à réparer. (1) En soi, l'entrée de quelques enseignes zuricoises à la solde des Provinces-Unies eût été de peu d'importance si elle n'avait coïncidé avec la concession à ces dernières d'un régiment en Rhétie (2) et surtout avec des désertions de plus en plus fréquentes parmi les troupes suisses en campagne à cette heure dans la région des Flandres. (3) N'y avait-il pas lieu de redouter un accroissement notable de ces désertions, le jour où les contingents helvétiques au service du Louvre, dont les deux tiers des officiers appartenaient à la religion réformée, (4) se trouveraient à proximité des compagnies zuricoises, neuchâteloises et grisonnes des armées ennemies et, pour parer à ce danger, Louis XIV n'allait-il pas se voir contraint de « retirer » dans son royaume l'élite des régiments « de la nation » et de les y laisser en garnison? (5)

De la défection zuricoise un enseignement était à tirer, assavoir que l'argent, levier très puissant lorsqu'il s'agissait de peser sur les délibérations des cantons catholiques, (6) ne suffisait pas à guider celles de leurs adversaires confessionnels. (7) En vain Amelot, dont les obstacles semés sur sa route stimulaient l'amour-propre et que les autorités des *Waldstætten* appuyaient dans ses démarches, (8) dépêcha-t-il Vigier auprès des magistrats du *Vorort*, en intention de les convaincre que Valkenier surprenait leur bonne foi. (9) Ceux-ci

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 1er janvier, 3 mai 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 12, 189. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 14 mai 1693. *Ibid.* XCIX. 202. — *Capitulation d'un régiment d'infanterie suisse pour le service de LL. Hautes Puissances, Messeigrs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas.* 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Berne, 11 mars; Zurich, 21 et 28 mars et 22 avril 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Aste a Spada.* Lucerna, 26 marzo, 9 aprile e 28 maggio 1693. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne). — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 7 avril 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 247. — *Herkules von Capol an Zürich.* Chur, 11./21. April 1693. St-Arch. Zürich. Holland A. 217². n° 66. — *Amelot au roi.* Soleure, 26 avril 1693. loc. cit.

(3) *Nouvelles du camp de Haine-Saint-Paul* 14 juillet 1689. Gazette d'Amsterdam du 22 juillet 1689. p. 286. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich. fin de janvier 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Soleure, 3 mai 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 189. — *Venier ed Erizzo al Senato.* Parigi, 23 luglio 1694 (1a). Frari. Francia. CLXXXVII. n° 605. — „Les Suisses ne sont que des mercenaires et l'on peut tout attendre d'eux." Lisola. La France démasquée (La Haye, 1670). p. 66.

(4) *Amelot à Zurich.* Soleure, 3 avril 1693. St-Arch. Zürich. Holland A. 217². n° 55. — *Mémoire sur la proposition faite par l'envoyé des Etats Généraux aux cantons protestans pour faire une alliance entre ses maîtres et eux et pour la levée de trois régiments.* Mai 1693 Aff. Etr. Suisse. XCIX. 213.

(5) *Herwarth to Nottingham.* Berne, 22 February/4 March, 30 April/10 May 1693. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX.

(6) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 28 juin 1689. Aff. Etr. Genève. V. 104. — „L'argent est leur véritable religion." Mercure historique et politique (La Haye, 1693). t. XIV. 517.

(7) *Le roi à Amelot.* Versailles, 26 mai 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 223.

(8) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 16 et 30 mai 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(9) „J'apprens que le ministre de Hollande, se confiant en l'appuy de gens peu soigneux du bien de leur patrie ou poussés par une passion aveugle, a fait publiquement dans votre assemblée la demande de cette prétendue levée." *Amelot à Zurich.* Bremgarten, 16 avril 1693. St-Arch. Zürich. Holland A. 217². n° 67. — *Du même au même.* Soleure, 26 avril et 20 mai 1693, 5 juin 1694. *Ibid.* nos 67, 81; Rijksarchief

demeurèrent inébranlables dans leurs résolutions.(1) De même que le gouvernement de Berne affirmait n'être point tenu à alimenter de recrues son régiment à la solde royale,(2) de même celui de Zurich se croyait à l'abri de tout reproche, dès lors que les enseignes accordées par lui aux Provinces-Unies ne l'étaient que pour la seule défensive.(3) L'envoyé hollandais put donc achever de mettre sur pied son « bataillon » fortifié d'une compagnie que l'un des fils du chancelier de Montmollin de Neuchâtel levait assez ouvertement dans ce comté et sur les terres des Etats protestants voisines,(4) notamment à Lenzbourg,(5) et d'une autre recrutée dans la région de Morges sans l'aveu, mais avec l'assentiment tacite des autorités bernoises.(6)

La faible majorité obtenue dans les Conseils du premier des cantons par les partisans de la levée batave témoignait assez de l'ardeur de la discussion qui s'y était déroulée. Les deux principaux arguments invoqués à l'appui de la requête de Valkenier semblaient être qu'à l'accepter les Zuricois s'assuraient une amélioration notable de leurs transactions commerciales Outre-Rhin et qu'à la rejeter, ils s'exposaient à ne pas être compris par les Alliés dans le traité de paix générale dont l'échéance ne paraissait plus éloignée.(7) Or, la

---

La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372*; Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 266. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 5 mai 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 188. — *Relation de mon voyage à Zurich* (par Vigier). Soleure, 30 mai 1693. loc. cit.

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 2 et 5 mai, 1er juillet 1693. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 10 et 31 mai 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 204, 235.

(2) *Herwarth to Nottingham.* Berne, 15/25 September 1692. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 28 avril 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Mémoire touchant les cantons suisses et leurs alliez, etc.* 1695. Aff. Etr. Suisse. CV. 183.

(3) „Immidels kan ik mede hierbij voegen dat dese Regeeringe geresolveert heeft op den brief van den Fransen Ambassadeur te antworden dat men bevoegtende gerechtigt is, om na goetvinden defensive Tractaten en Alliantien te maaken." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 28 avril 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Amelot au roi.* Soleure, 31 mai et 13 juin 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 235; CIII. 6. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 21 giugno 1693. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(4) *Ibid.* — *Amelot à Zurich.* Soleure, 7 février 1693. St-Arch. Zürich. Holland *A.* 217^2 (1673—1700). n° 37. — *Zurich à Amelot.* 1er/11 février 1693. *Ibid.* n° 38. — *Amelot au roi.* Soleure, 15 février, 22 mars, 17 mai et 29 novembre 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 104, 141, 319; C. 174. — *Herwarth to Nottingham.* Berne, 22 February/4 March 1693. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 17 mars, 1er juillet et 21 novembre 1693, 27 février et 13 mars 1694. loc. cit. — Dierauer. op. cit. IV. 161. — Hoiningen-Huene. op. cit. 98.

(5) *Amelot à Berne.* Soleure, 29 avril 1693. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 873.

(6) *Capitulation sur un bataillon du louable canton de Zurich pour la défense de la république des Louables Hautes Puissances, les Seigrs Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, faite par leur envoyé extraordre Mr Valkenier avec Mrs Henry Lochman, lieutenant-colonel, Jean-Félix Werdmüller, major, Jean-Henry de Schneberg et François Schlätter, capitaines.* Zurich, 20/30 mars 1693. St-Arch. Zürich. Holland *A.* 217^2 (1673—1700). n° 42. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 28 avril *(et non 28 mars)*, 12 et 26 mai 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 262, 275, 284. — *Traité pour la levée d'un bataillon de 800 hommes.* Zurich, 15/25 mai 1693. St-Arch. Zürich. Holland *A.* 217^2 (1673—1700). n° 86. — *Project op wat articulen een Tractaet soude kunnen op gerecht worden in gevalle van loffl. Staat van Zürich de versoehte Wervinge van den heer Envoyé Valkenier toegestaan wird* (juni 1693). Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.*

(7) *Relation de mon voyage à Zurich* (par Vigier). Soleure, 30 mai 1693. loc. cit. — *Aste a Spada.* Lucerna, 20 maggio 1694. loc. cit. — *Extract aus dem evangelischen Baadischen Abscheid de anno 1694* (July). St-Arch. Bern. Genffbuch *E.* 5. — *De Staaten General der Vereenighde Nederlanden aan de evangelische Swiidsense cantons.* Haagen, 23 October 1694. St-Arch. Zürich. Holland *A.* 217^2. n° 135a.

valeur de ces arguments n'allait pas tarder à être démentie par des faits précis. Zurich n'était pas au bout des surprises que lui ménageait le blocus impérial. Si, de façon ou d'autre, l'inclusion du Corps helvétique dans la paix semblait d'ores et déjà assurée, en revanche ceux-là ne se trompaient guère qui redoutaient que la concession de la levée batave ne fût pour le *Vorort* le point de départ de mécomptes graves et malaisément réparables.(1) Il est certain que la nouvelle de la prise de Heidelberg par le maréchal de Lorges et de succès importants des armes royales en Allemagne répandue aux Ligues dans les derniers jours de mai leur donna renfort, accrut leurs inquiétudes et justifia après coup l'attitude «momentanément» prudente du gouvernement de Berne, qui, pour une fois, s'était abstenu d'emboîter le pas à celle de Zurich.(2) Ce fut pis encore lorsque, à la suggestion d'Amelot, Louis XIV eut décidé en guise de représailles la saisie des biens des bourgeois de ce canton établis ou de passage dans son royaume et décrété à l'endroit de son commerce, déjà fort maltraité Outre-Rhin, des mesures si sévères qu'elles équivalaient à une véritable prohibition.(3)

A toute autre époque, la situation que créait au gouvernement zuricois les «complaisances» accordées par lui, au détriment de la France, son alliée, à une puissance qui ne l'était d'aucune façon, eût pu paraître fort grave.(4) Ses administrés se livrant au négoce à l'étranger l'assaillaient de plaintes et le rendaient responsable de leur ruine.(5) Les magistrats de Berne qui, eux, concluaient avec l'autorité milanaise, par l'entremise de Casati, des contrats avantageux pour l'approvisionnement de leurs greniers en sel lombard,(6) ralliaient son imprévoyance.(7) Lucerne et les Etats de son groupe refusaient de se soli-

(1) *Amelot au roi.* Bremgarten, 13 avril; Soleure, 26 avril 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 164, 184.

(2) *Bern an Zürich.* 20./30. April 1693. St-Arch. Zürich. Holland *A.* 217². n° 72. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 9 mai 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — „Depuis que Zûric donne les mains à vos propositions ... je prévois que vous risqueriez beaucoup si vous entrepreniez de demander une levée publique (à Berne)." *B. de Muralt à Valkenier.* Berne, 16/26 mai 1693. *Ibid.* — *Aste a Spada.* Lucerna, 28 maggio 1693. loc. cit. — „Quest'esempio ha fatto ritirar indietro i Bernesi dal conceder la leva." *Aste a Spada.* Lucerna, 2 giugno 1693. loc. cit. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 9 juin 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 294. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Mézières, 17 juin 1693. *Ibid.* XIII. 128. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 8/18 juin 1693. British Museum. Addit. Mss. *9741.*

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 28 avril 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Aste a Spada.* Lucerna, 2 giugno 1693. loc. cit. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 9 juin 1693. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 7 et 14 juin 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 245, 254. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 11 juin 1693. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — *Mémoire sur la Suisse.* Février 1695. Aff. Etr. Suisse. CV. 7.

(4) „L'on m'auroit fait un fort grand plaisir à entrer un peu dans l'explication de cette belle neutralité, qui permet de donner des troupes aux ennemis du roy, qui ne sont point vos alliés, pendant que vous ne permettez pas la levée d'un seul homme pour le service du roy, vostre allié." *Amelot au bourgmestre Escher.* Soleure, 13 mai 1693. St-Arch. Zürich. Holland *A.* 217². n° 79. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 22 juillet 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 25.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 7 juin 1693. loc. cit. — *Mémoire pour Mr l'ambassadeur (Amelot).* Olten, 14 août 1693. loc. cit.

(6) *Casati a Serponti.* Coira, 26 agosto 1693. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(7) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 9 et 22 luglio 1693. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni; *a Serponti.* Coira, 3 agosto 1693. *Ibid.* — *Il segretario di Stato a Casati.* Milano, 6 agosto 1693. *Ibid.*

dariser avec lui dans ses démarches à l'effet de provoquer une atténuation du blocus impérial. (1) De surcroît son « génie peu guerrier » le rendait inapte à l'emploi de solutions hardies. (2) Par bonheur celles-ci n'étaient guère plus en faveur à Paris, où le roi, sans aller jusqu'à regretter les représailles édictées contre le premier des Etats suisses, prescrivait à Amelot d'apporter dans ses relations avec les cantons de la nouvelle croyance un esprit conciliant. (3) Ce n'était pas en effet à l'heure où le Dauphin en personne pénétrait en Allemagne à la tête d'une armée (4) qu'il convenait d'éveiller ou de réveiller ses suspicions dans l'esprit des Confédérés de la confession réformée, déjà trop enclins à prêter au monarque français des desseins de conquête dont eussent pâti les *Stati Liberi* du massif alpestre. Mieux valait dès lors attendre une occasion favorable, soit la conclusion de la paix générale, pour tenter de les convaincre de l'erreur manifeste qu'ils commettaient en s'aliénant de parti-pris les sympathies de leur royal allié et se borner jusque-là à empêcher que ne pénétrassent dans le Lyonnais, en Franche-Comté, en Bourgogne, en Alsace, sous le couvert des marchands de Saint-Gall et autres, des objets manufacturés d'origine germanique. (5)

Cependant la volonté s'affirmait de plus en plus chez les représentants de la coalition anti-française entre les Alpes et le Jura sinon de provoquer l'entier renversement des alliances du Corps helvétique, ce qui eût été malaisé, du moins de priver le Louvre du principal ou, pour mieux dire, de l'unique fruit de son traité avec les cantons, en lui fermant l'accès de l'admirable pépinière de soldats que constituait encore le pays des Ligues. (6) La campagne austro-hispano-anglo-batave contre les « transgressions » n'était certes pas close. Mais, maladroite du fait même de son insistance, elle n'apparaissait plus que comme une arme émoussée sans réelle efficacité. (7) Neveu, Valkenier et Casati purent le constater lorsque, au cours des diètes générales de juillet et d'août, puis en septembre 1693, leur dépit s'exhala à l'annonce que des troupes suisses

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 7 juin 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 245. — „Es a saber (opinion de Lucerna) que se suspendan los mercados de Constancia per lo que toca al Imperio, y, por lo que toca al Estado de Milan, los de Lugan y Belinzona; que no se permita la extraccion de manteca, quesa, ni ganado bacuno; que se aumenten los dacios a todas las mercaderias que entran y salen de Germania y Italia y finalmente que se permitan las transgressiones sin attender mas a la liga hereditaria.“ *Casati a Leganes.* Coira, 23 luglio 1693. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 14 juin 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 254.

(3) *Le roi à Amelot.* Versailles, 3 et 18 juin 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 233. 252. — *Amelot au roi.* Soleure, 21 juin 1693. *Ibid.* XCIX. 265. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 5/15 juillet 1693. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Amelot à Zurich.* Soleure, 17 mars 1694. St-Arch. Zürich. Holland *A.* 217². n° 110.

(4) *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 10 février 1694. St-Arch. Basel. Politisches. V³.

(5) *Le roi à Amelot.* Versailles, 18 juin 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 252. — *Amelot au roi.* Soleure, 28 juin 1692. *Ibid.* XCIX. 270. — *Mémoire pour Mr l'ambassadeur (Amelot).* Olten, 14 août 1693. *Ibid.* XCVIII. 209.

(6) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève. 22 septembre 1692. Aff. Etr. Genève. XII. 65. — *Herwarth to Nottingham.* Berne, 22 February/4 March 1693. loc. cit. — *Amelot au roi.* Bade, 28 août 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 76.

(7) *Casati al Corpo elvetico.* Coira, 16 settembre 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

avaient coopéré aux derniers succès militaires de la France en Flandre et, plus particulièrement à la victoire remportée sur les Alliés par Luxembourg à Neerwinden (29 juillet 1693).(1) Ils furent d'autant moins écoutés que leur prétention de faire dépendre la cessation du blocus de la suppression des « transgressions » froissait les susceptibilités helvétiques(2) et qu'Amelot, prenant à son tour l'offensive sur ce même terrain, reprochait aux Confédérés, sans en omettre aucune, leurs fréquentes infractions aux engagements qui les liaient à son souverain, l'appui prêté par Zurich à la cause hollandaise, appui dont Berne allait se rendre solidaire en accordant, elle aussi, quelques enseignes à Valkenier,(3) la participation avérée du régiment de Meyer de Baldegg à l'investissement de Casale, et de celui de Bessler aux opérations militaires en Piémont, où ses enseignes, ainsi que celles du régiment grison de Capol, ne devaient pas tarder à être plus que décimées par Catinat à La Marsaille.(4)

Provoquer à n'importe quel prix le rappel des vingt et quelque mille mercenaires suisses au service de la France ou empêcher à tout le moins que le nombre en fût augmenté par le moyen de nouvelles levées ou de recrues, tel était, on l'a dit, le plan dont les ministres alliés en Helvétie poursuivaient

---

(1) *Aste a Spada.* Lucerna, 2, 9 e 31 luglio 1693. loc. cit. — *Proposition des Herrn Baron von Neveu.* Baden, 6. July 1693. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1688 sqq. n° 415; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Discours prononcés à Bade par Amelot,* le 7 juillet, le 29 août et le 2 septembre 1693 Aff. Etr. Suisse. CXXIII; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven 7372. — *Memoriale von Herrn Baron von Neveu.* 11. July 1693. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1688 sqq. n° 417. — *Amelot au roi.* Bade, 17 juillet; Soleure, 27 août 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 27, 69. — *Herrn Baron de Neveu Gegenantwort gegen löbl. Orthen.* Baden, 18. Juli 1693. St-Arch Bern. Frankr. Buch *GG.* 911. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15, 18 et 25 août 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Recueil de nouvelles (Amsterdam) du 31 août 1693 (Cologne, 25 août). — *Proposition faite à Bade par le baron Neveu, le 31 août 1693.* Aff. Etr. Suisse. C. 91; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 941. — *Second mémoire du baron Neveu, donné à la diète de Bade* 4 septembre 1693. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 226; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 953; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Theatrum Europaeum. XIV. 515.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 17 août 1692, 17 et 24 janvier 1694. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 58; CII. 23, 35. — *Neveu à Zurich.* 30 janvier 1693. *Ibid.* XCVIII. 156.

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 9 mai et 18 août 1693 et 27 février 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 11/21 mai 1693. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Aste a Spada.* Lucerna, 9 luglio 1693, 8 luglio 1694. loc. cit. — *Mémoire remis à la diète de Bade par Amelot.* 2 septembre 1693. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 216; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 929. — *Amelot à Berne.* Soleure, 6 janvier. 3 novembre 1694. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 975, 1006. — *Herwarth to Trenchard.* Berne, 20/30 January 1694. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Memoriale des Herrn Valkeniers an das löbl. canton Bern u. s. w.* 1./11. martii 1694. St-Arch. Zürich. Holland *A.* 217². n° 109. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 22 juillet 1694. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 28 janvier, 21 octobre, 22 novembre 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 88; C. 130, 163. — *Peter Valkenier an die III Bünde.* Zürich, 18./28. März 1693. St-Arch. Chur. Akten. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 7 avril 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 217. — *Casati al governatore di Milano.* 9 aprile 1693. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Mémoire remis à la diète de Bade par Amelot.* 2 septembre 1693. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 14 octobre 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 119. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 14 novembre 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Consulta de 8 de febrero 1694 con papel de Juan Bapt^ta Cassani y carta de los cantones esguizaros justificandose de lo que han obrado en el punto de las transgresiones.* Arch. gen. Simancas. Estado. Lego. *3419.* — Hoiningen-Huene. op. cit. 97. — Carutti. Storia della diplomazia della Corte di Savoia. III. 206.

sans se lasser la réalisation. (1) Dès lors que l'unanimité des suffrages indispensable à la répression des « prétendues transgressions » ne pouvait être obtenue par la persuasion, il restait aux envoyés de l'Empire, de l'Espagne, de la Grande-Bretagne, des Provinces-Unies et de la Savoie la ressource, très aléatoire, au demeurant, (2) de fomenter au sein des Ligues des dissensions assez graves pour que les Etats des deux confessions se vissent contraints de faire rentrer au pays par mesure de prudence ceux de leurs ressortissants enrôlés à cette heure dans les armées de l'étranger. (3) C'est assez dire que Neveu et ses collègues n'intervinrent que pour l'aggraver dans le différend suscité entre Zurich et ses confédérés catholiques en Thurgovie au sujet de l'exercice du droit d'aubaine dans ce bailliage, où, contrairement aux intérêts du *Vorort,* le système de la pluralité des suffrages fonctionnant au seul profit des « petits cantons intérieurs », réduisait le plus souvent à l'impuissance toute initiative de sa part. (4) En revanche, le 7 juillet et le 29 août, Amelot, sa tâche purement politique accomplie, (5) qu'il s'agît de rétorquer les arguments produits par ses adversaires à l'appui de leurs philippiques contre les transgressions, (6) de maintenir dans le *statu quo* la question de la neutralité des villes forestières du Rhin, (7) d'expliquer que la continuation des hostilités au delà de ce fleuve devait servir à hâter la conclusion de la paix générale, (8) d'indiquer, à la grande satisfaction des Confédérés, les conditions raisonnables que comptait y mettre le roi, (9) de protester contre la prétention impériale de ne traiter qu'après le

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 22 septembre 1692. Aff. Etr. Genève. XII. 65. — *Aste a Spada.* Lucerna, 19 maggio 1693. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne). — *Amelot au roi.* Bade, 17 juillet 1693. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 9 septembre 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 85. — *Mémoire à Mr l'ambassadeur sur les conversations de Mr Ruvigny* 1694. *Ibid.* CIII. 212; Aff. Etr. Neuchâtel. I. 309.

(2) „Il est très constent que les transgressions ne peuvent pas être approuvées, mais il est vray aussy que, selon les apparences, on ne peut pas les empêcher entièrement qu'en rappelant les trouppes; ce que faisant, les capitaines reviendroient, mais les soldats resteroient dans le service et néanmoins ce rappel seroit pris en France pour une rupture.“ *L'avoyer Dürler au colonel de Beroldingen, à Lugano.* Lucerne, 11 septembre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(3) „Vous les esloignerés aussy d'une rupture qui les pourroit porter à [me demander le rappel d'une partie de leurs troupes pour] leur propre deffense.“ *Le roi à Amelot.* Versailles, 2 et 8 juin 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 64, 68. — „Due sono i fini per i quali l'ambre di Francia preme acciochè non seguano disturbi nelli cantoni; il primo si è che in tal caso venirebbero ad essere richiamati nel paese le truppe che servono in Francia et il secondo poichè si darebbe materia di diete generali, nelle quali si promoverebbe di nuovo dalli ministri dei collegati il punto delle trasgressioni.“ *Aste a Spada.* Lucerna, 19 maggio 1693. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 9 septembre 1693. loc. cit.

(4) *Aste a Spada.* Lucerna, 17 e 31 luglio 1692, 13 agosto 1693. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne). — *Amelot au roi.* Soleure, 10 et 29 juillet 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 18, 46. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 6 août 1693. loc. cit.

(5) Eidg. Absch. VI² *A.* 489—490 *c.*

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 3 et 10 juillet 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 12, 18. — *Aste a Spada.* Lucerna, 10 settembre 1693. loc. cit.

(7) Eidg. Absch. VI² *A.* 477 *b.*

(8) *Notger Wilhelmb, Graff zu Oettingen, General Feldmarschall Lieutt an Basel.* Villingen, 31. Januar 1693. St-Arch. Basel. Politisches. V³. 288. — Eidg. Absch. VI² *A.* 477 *d.* — St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 903.

(9) *Harangue prononcée à Bade par Amelot.* 7 juillet 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 23. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 2 août 1693. *Ibid.* XCVIII. 268; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 723. — *Casati a Serponti.* Coira, 12 agosto 1693. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

retrait des forces françaises du Wurtemberg et la démolition des ouvrages d'Huningue, (1) Amelot, on ne saurait trop y insister, n'eut d'autre préoccupation que celle de ramener la concorde entre ses hôtes, grâce à des démarches dont ceux-ci hésitèrent d'ailleurs à reconnaître le désintéressement. (2)

Ce fut, à n'en pas douter, l'opportunité de ces démarches qui engagea l'envoyé impérial, qu'appuyait son collègue britannique, (3) à modérer ses exigences, à conseiller à Vienne la suppression ou du moins une notable atténuation du blocus sur la ligne du Rhin, surtout à l'égard des cantons hostiles aux « transgressions » (4) et à avouer que, parmi les auteurs de ces dernières, l'on comptait beaucoup de Valaisans, de Grisons, de Neuchâtelois et de Genevois, auxiliaires sur lesquels les décisions des autorités helvétiques « offraient peu de prise ». (5) Et encore n'était-il pas certain que ses harangues des 11 juillet et 31 août eussent effacé de l'esprit des Confédérés les sentiments d'amertume qu'y développait l'appréhension de voir les Autrichiens récupérer sur les Suisses partie de leurs dépenses de guerre sous forme de prélèvements douaniers excessifs. (6)

Renversement des sympathies suisses à l'endroit des puissances étrangères. — Dextérité de la politique pratiquée par Amelot au regard des cantons protestants. — Evolution lente, mais favorable dans l'attitude de Zurich envers la France. — Maladresses imputables à la diplomatie du Louvre et à celle de la cour de Saint-James dans leurs négociations avec les cités évangéliques et en particulier avec Berne. — Herwarth succède à Coxe en qualité d'envoyé britannique en Suisse. — Ses instructions. — Amelot, Iberville et les religionnaires français réfugiés en Suisse. — Projet britannique de colonisation huguenote en Irlande.

XXXII. Parmi les puissances de l'Europe, la France seule avait le droit de se dire l'alliée de l'ensemble du Corps helvétique. La Savoie ne l'était que des cantons catholiques et l'Espagne de ceux-ci, Soleure excepté. Par suite il

— Sò di sicuro che ad Amelot, ambasciatore a Svizzeri, si sono dati ordini di render noto ai cantoni queste intenzioni, come quelli che sono li più gelosi dell'aggradimento della Francia ne stati a loro contigui." *P. Venier al Senato.* Parigi, 6 novembre 1693 (1a). Frari. Francia. CLXXXVI. n° 531.

(1) Eidg. Absch. VI² *A.* 489—490 *c*, 493 *n*.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 10 juillet 1693. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 489 *c*.

(3) Recueil de nouvelles. Amsterdam, du 4 décembre 1692 (Londres, 25 novembre).

(4) *Amelot au roi.* Bade, 5 décembre 1692, 17 janvier et 9 avril 1694. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 257; CII. 23, 156. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 5 février 1693. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 14 juillet et 24 octobre 1693, 24 avril 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372, 7373. — *Die XIII Orte an den Kaiser.* 15. Juli 1693. *Ibid.* St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 2/12 septembre 1693. British Museum. Addit. Mss. *9741*. — *Aste a Spada.* Lucerna, 17 dicembre 1693. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 21 avril 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 163. — Mercure historique et politique (La Haye, 1693). t. XIV. 286, XV. 397. — Eidg. Absch. VI² *A.* 477—478 *e*, 501.

(5) Eidg. Absch. VI² *A.* 477—478 *e*.

(6) *L'avoyer Dürler au colonel de Beroldingen, à Lugano.* Lucerne, 11 septembre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Soleure, 10 juillet 1693. loc. cit.

eût semblé logique, à première vue, que le traité renouvelé le 20 septembre 1663 et solennisé à Notre-Dame de Paris le 20 novembre 1663 fût mieux observé par les protestants, puisqu'il constituait leur unique engagement envers l'étranger, que par leurs adversaires confessionnels dont les multiples alliances, chevauchant les unes sur les autres, renfermaient des clauses difficiles à concilier entre elles. Or, la réalité apparaissait très différente. C'était sur l'appui des Etats de l'ancienne croyance alliés à ses ennemis que le Louvre pouvait et savait devoir compter en cette dernière décade du XVIIe siècle, et non sur celui des cités évangéliques, libres cependant de toutes obligations à l'égard de ceux-ci. En effet, bien qu'atténué durant certaines périodes, (1) le blocus lombard coïncidant avec le blocus allemand qu'il complétait, exaspérait au plus haut degré Lucerne et les Etats de son groupe, voire les Grisons, les incitait à user à leur tour de représailles économiques et militaires à l'égard de Vienne et de Milan (2) et troublait à tel point les relations du gouverneur espagnol avec ses agents dans les petits cantons, que l'envieux Beroldingen se refusait à introduire devant la diète catholique une demande de levée de six mille hommes pour le service de l'Escurial. (3) Que si, d'autre part, la maison de Savoie n'avait pas abandonné l'espoir de rendre plus étroite son alliance avec les cantons de la Ligue Borromée, (4) il convenait de constater que ses chances de réussite n'apparaissaient guère meilleures en 1693 qu'elles ne l'étaient en 1689 et en 1690.

Les motifs d'ordre à la fois politique, confessionnel et économique qui portaient les protestants d'Helvétie à souhaiter l'abaissement de la France ont été exposés si souvent au cours de ce récit qu'il n'est pas opportun d'y insister derechef. L'intérêt bien entendu du gouvernement de Paris consistait, on l'a dit, à rétablir entre les cantons de l'une et de l'autre croyance la concorde que s'efforçaient d'ébrécher les ministres de la Ligue d'Augsbourg et à semer en revanche des zizanies au sein du Corps réformé, afin de l'empêcher de « faire bloc » contre lui. (5) Amelot s'acquittait de cette tâche avec une incontestable dextérité. Bâle, que la proximité des ouvrages d'Huningue et la nécessité de maintenir ouverts à ses bourgeois les greniers de l'Alsace rendaient circons-

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 24 janvier 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.*

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 9 novembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 217. — *Casati a Leganes.* Coira, 23 luglio 1693. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 9 novembre 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 143.

(3) *Consulta de 13 de julio 1693, con papel de Juan-Bautista Cassani proponiendo una levade Esguizaros para el ejercito de Cataluña.* Arch. gen. Simancas. Estado. Lego. *3418.* — *Casati a Serponti.* Coira, 23 agosto 1693. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni — *Consulta de 22 de octubre 1693 . . . sobre la proposicion de traer Eguizaros á Cataluña.* Arch. gen. Simancas. Estado. Lego. *3418.*

(4) *Il duca di Savoia a Govone.* Torino, 23 settembre 1689. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXV.

(5) „On croit qu'il se négocie quelque chose de considérable dans les cantons en faveur des Alliés." Mercure historique et politique (La Haye, 1693). XIV. 392.

pecte, observait à l'égard du Louvre une attitude prudente, mais non point hostile. (1) De surcroît, l'accord entre les deux grandes cités évangéliques n'était pas parfait. Lorsque Zurich s'était décidée à accorder une levée aux Provinces-Unies, cela avait été sous son unique responsabilité, sans que ses confédérés consultés lui eussent donné l'appui de leurs encouragements. (2) Lorsque, au bout de quelques semaines, le *Vorort* avait reconnu son erreur et tenté de la réparer, Berne s'était efforcée de se substituer à lui dans les bonnes grâces de Valkenier en ne s'opposant pas à ce que les Hollandais recrutassent sur ses terres une douzaine d'enseignes, « sans son aveu », mais avec sa connivence. (3) Lesquels des magistrats du premier ou de ceux du second de ces cantons agissaient en cette occurrence avec le plus de discernement? L'inquiétude que provoquèrent en Suisse l'annonce des victoires françaises de Neerwinden (29 juillet) et de La Marsaille (4 octobre), victoires si meurtrières aux contingents helvétiques des armées en présence, (4) puis celle de la levée du siège de Casale par les Espagnols et de la prise de Charleroi par le maréchal de Luxembourg ne fut pas sans causer à ceux-là une certaine satisfaction d'amour-propre, ni sans les convaincre du danger à quoi s'exposaient les autorités du *Mittelland* en persévérant dans une voie dont eux-mêmes s'étaient écartés à temps. (5)

Tout n'était cependant pas à blâmer dans la politique étrangère des cités évangéliques et en particulier dans celle de l'Etat de Berne. A Paris, on semblait trop oublier que si les réserves d'hommes des «Waldstætten» et des Grisons tendaient à s'épuiser à la longue, (6) celles des cantons-villes, parcimonieusement employées depuis quelque trente ans, débordaient de leurs cadres et se consu-

(1) *Bâle à Amelot.* 4/14 janvier 1692, 21 septembre 1695. Arch. Nat. *G*7. 79; Aff. Etr. Suisse. CV. 122. — St-Arch. Basel. Rathsprotokoll. LXIII. 226 (Mittwoch, 16./26. November 1692). — *Amelot au roi.* Soleure, 18 décembre 1692, 19 novembre 1694. loc. cit. — *Troisième mémoire sur la proposition faite par l'envoyé des Etats Généraux etc.* Mai 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 216. — *Mémoire pour S. Exce Mr Amelot, ambassadeur du roy.* 1er septembre 1694. *Ibid.* XCVIII. 297. — *Bâle au roi.* Octobre 1694. *Ibid.* CIII. 189. — *Mémoire touchant les cantons suisses et leurs alliez etc.* 1695. *Ibid.* CV. 183.

(2) *Amelot à Colbert de Croissy.* Genève, 7 avril 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 247. — *Bern an Zürich.* 20./30. April 1693. St-Arch. Zürich. Holland *A.* 217². n° 72.

(3) *Herwarth to Nottingham.* Berne, 29 March/8 April 1692. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 4 juin 1693. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 29 novembre 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 174. — *Herwarth to Sir John Trenchard.* Berne, 17/27 December 1693. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Mémoire adressé à LL. EE. de Berne, le 10 mai 1694 par Monsr Valkenier … au sujet des troupes suisses qu'ils font lever.* Lettere scritte da Monsignore d'Aste alla segreteria di Stato (Archives fédérales à Berne). — *Aste a Spada.* Lucerna, 8 luglio 1694. loc. cit.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 25 août 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — „Twee Switsersche Regimenten in Milaneesen dienst hebben bij de bataille van Piemont seer stark geleeden." *Du même aux mêmes.* 14 novembre 1693. *Ibid.*

(5) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 11 août et 20 octobre 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 339, 389. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 18 août 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — Mémoires de Saint-Hilaire (éd. Lecestre). II. 310 sqq.

(6) *Govone a San Tomaso.* Lucerna, 14 marzo 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 13 août 1691, 31 janvier 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — „Les troupes suisses approchent plus le nombre de 40000 hommes que de 30000 [en France]." *Discours du baron de Neveu à Bade.* 10 juillet 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 85. — Eidg. Absch. VI² *A.* 442 *f*, 444 *h*.

maient sur place sans utilité. [1] Un malentendu, à dire vrai, était à l'origine de cette regrettable constatation. Et ce malentendu remontait à vingt ans et plus, soit à l'époque où Stoppa accomplit une mission militaire au pied du Gurten et obtint des Conseils de Berne la levée du régiment d'Erlach à des conditions par trop onéreuses pour ceux-ci et leurs administrés. [2] A un moment donné, il eût suffi du licenciement de ce même régiment, auquel un autre eût été substitué « à la solde ancienne » pour que le service de la Couronne Très-Chrétienne reprit faveur dans le *Mittelland.* [3] Ce geste, le roi ne sut pas le faire, et son obstination, doublée de celle du gouvernement du plus puissant des cantons ne contribua pas à hâter un rapprochement dont Louvois, de son vivant, avait travaillé comme à plaisir à retarder l'échéance. Cette erreur de la diplomatie française, erreur contre laquelle Amelot ne cessait de protester, aurait eu sans doute des conséquences plus graves encore, si, dans ce même temps, la diplomatie britannique n'en avait commis une toute semblable.

On a dit ailleurs comment aussitôt après son arrivée à Zurich, Thomas Coxe, accrédité en qualité d'envoyé extraordinaire de Guillaume III auprès des seuls cantons protestants, les catholiques ne consentant pas à le reconnaître comme tel, s'était attaché à négocier entre ceux-là et son souverain une alliance très étroite dont la première et ostensible manifestation eût été l'entrée au service de la cour de Londres d'un corps de quatre mille confédérés de la nouvelle croyance. [4] On a dit la désillusion éprouvée par le ministre anglais lorsque le projet de traité arrêté avec ses hôtes en de longues et laborieuses conférences lui eut été retourné d'Hauptoncourt couvert de si nombreuses corrections qu'elles équivalaient à un refus de ratification. [5] Dès lors, une mission accomplie auprès du cabinet de Saint-James par le lieutenant-colonel Oberkan au nom des protestants d'Helvétie (mars-avril 1691) avait échoué, et, si grand que fût de part et d'autre le désir d'un accord, la volonté s'était affermie chez ces derniers de ne plus entendre à aucune ouverture britannique aussi longtemps que demeurait sans réponse l'intime missive remise aux mains du roi à Whitehall par l'officier zuricois. [6]

A dire vrai, la nécessité d'une prompte et étroite entente anglo-suisse était ressentie plus vivement à la cour de Guillaume III que dans les Conseils

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 5 mai 1692. Aff. Etr. Genève. XII. 269. — „Ils ne sçavent que faire de leur peuple.“ *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 20/30 juillet 1692. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — „Darentegen de Gereformeerde Cantons, die noch wel volk in voorrat hebben sullen seekerlijk aan Vrankrijk tot een Wervinge geen man geeven.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 novembre 1695. Rijksarchief La Haye. Zwitserland. St. Gen. Secrete Brieven. 7373. — Van Aitzema. Derde Vervolg van Zaaken van Staat (Amsterdam, 1699). p. 46.

(2) Mémoires de Sourches (éd. Cosnac). II. 276.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 6 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 184.

(4) *Coxe to Nottingham.* Berne, 27 February/9 March 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX.

(5) *Coxe to Nottingham.* Berne, 2/12 January 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX (1692—1703).

(6) *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 3 mai 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 191.

des cités évangéliques.[1] Coxe se disculpait aisément de toute part de responsabilité dans l'échec de sa tentative d'amener à récipiscence les cantons catholiques. Mais, en décembre 1691 encore, il estimait possible la reprise de négociations d'alliance avec les protestants.[2] Il réussit si bien à inculquer sa conviction à cet égard dans l'esprit de ses supérieurs que ceux-ci, persuadés qu'à une situation nouvelle il convenait d'attacher un homme nouveau, décidèrent de le rappeler et de lui donner comme successeur Philibert d'Herwarth, Sr des Marais, baron d'Huningue; celui-là même qui depuis plus d'une année cherchait vainement à faire agréer ses lettres de créance par le gouvernement de Genève.[3]

L'échec du parti anglophile ayant été plus complet à Zurich qu'à Berne, ce fut dans cette dernière ville qu'Herwarth s'installa en avril 1692 et que, le mois suivant, il prit en mains la direction de sa légation, lorsque son prédécesseur eût remis à la diète d'Aarau ses lettres de rappel (28 mai).[4] Les instructions confiées au nouvel envoyé différaient de celles de Coxe en ce sens qu'elles marquaient de la part de Guillaume III une plus grande impatience de soustraire les cantons des deux confessions à l'influence prépondérante de la France.[5] Elles s'en rapprochaient en revanche, d'autant que dans celles-ci comme dans celles-là, la chimère de la possibilité d'une entente avec l'ensemble du Corps helvétique ne semblait point exclue.[6] A supposer qu'elle se réalisât, Herwarth était autorisé à requérir du *Vorort* la convocation d'une diète générale. Dans le cas contraire, il eût suffi de la réunion d'une conférence particulière entre les députés des cités protestantes des Ligues.[7] En tout état de cause, on ne doutait pas à Londres de la prochaine et facile conclusion d'une alliance défensive entre la Grande-Bretagne et les Confédérés. Bien plus, si ces derniers consentaient à rappeler leurs troupes d'au delà du Jura, rien ne s'opposait à

(1) „They are between hope and despaire of anything effectual and solid as they call it from England.“ *Coxe to Nottingham.* Berne, 2/12 January 1692. loc. cit.

(2) *Coxe to Nottingham.* Berne, 13/23 February 1692. loc. cit.

(3) *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 17 avril et 5 mai 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Warrant . . . to pay Philibert d'Herwart esq. . . . who is appointed envoy extraordinary to the Swiss Cantons, or to his assigns the sum of 500 £ for his equipage and 5 £ by the day for his ordinary entertainment and allowance.* Whitehall, 9 May 1692. Calendar of State Papers. Domestic. 1691—1692. — *Nouvelles de La Haye.* 15 mai 1692. Gazette de France. *1692.* p. 250. — Tillier. op. cit. IV. 334 sqq. — Eidg. Absch. VI² *A.* 438 *d, g.*

(4) *Coxe à Govone.* Berne, 11 avril 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Le roi d'Angleterre aux cantons protestants.* Whitehall, 27 October 1691; Kensington, 3 March 1692. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VI. — *Instructions for our trusty and wel belowed Philibert Herwart esqr whom we have appointed to the confederate Cantons of Swisserland.* At Loo, the 12th day of April 1692. *Ibid.* nº VII (1690—1694). Entry Book. p. 81. — *Herwarth to secretary William Blathwayt.* Berne, 19/29 April 1692. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 mai 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne. 26 mai 1692. loc. cit. — *Herwarth à Zurich* Berne, 22 mai/1er juin 1692. St-Arch. Bern. Engellandbuch *B.* 451. — *Coxe à Zurich.* Eglisau, 24 mai/3 juin 1692. *Ibid.* Engellandbuch *B.* 419.

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.* — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 26 mai 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 284.

(7) *Ibid.*

ce que cette alliance défensive se transformât en une alliance offensive. (1) Pour prix de l'ouverture des routes militaires de la Suisse aux forces impériales logées dans le Brisgau et la Souabe, Guillaume III s'engageait par avance à exiger, au cours des négociations pour le rétablissement de la paix, la complète démolition des ouvrages d'Huningue. (2)

De toute évidence les cantons protestants eussent applaudi au démantèlement de la citadelle française érigée aux portes de Bâle. Mais il était une faveur dont l'octroi les eût satisfaits mieux encore, à savoir l'appel hors du pays d'une partie, sinon de la totalité des religionnaires cévenols, languedociens et piémontais qui, sans cesse plus nombreux, « encombraient » de leur présence les villes et les campagnes de la Suisse occidentale. (3) On en comptait près de dix mille à Genève et sur les terres de Berne, (4) dont six mille dans les seuls bailliages vaudois, où les paysans menaçaient de les « assommer, s'ils ne se retiroient ». (5) Aucune nouvelle, certes, n'eût pu être plus agréable que celle-là au roi Très-Chrétien et à ses ministres. Il y avait lieu de craindre, en effet, que la venue aux Ligues d'un ministre anglais aussi actif que l'était Herwarth ne donnât de la cohésion aux divers groupements de Huguenots disséminés à proximité de la frontière du Jura, que beaucoup d'entre eux, la sachant mal surveillée, sauf au fort de l'Ecluse, franchissaient d'ailleurs sans avoir au préalable abjurée leur foi ou obtenu des passeports d'Iberville. (6) A supposer même qu'à l'instante requête de l'ambassadeur à Soleure et du résident à Genève, cette frontière se fermât devant eux, ils conservaient la ressource d'accepter l'offre à eux faite de les acheminer au travers du Piémont vers le port de Finale, d'où, recueillis par des navires espagnols qui les eussent débarqué à

(1) *Ibid.*

(2) *Ibid.*

(3) *Mirmand aux pasteurs des vallées du Piémont réfugiés à Lausanne.* Zurich, 18/28 février 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — Recueil de nouvelles (Amsterdam) du 13 mars 1692 (Cologne. 7 mars). — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève. 6 janvier 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 178. — „I have received from Lord Galway for 2000 £ to be returned into Holland for transporting the French protestants in Switzerland hither.“ *Lord Godalphin to the King.* 9 June 1693. Calendar of State Papers. Domestic. *1693.* p. 175. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 25 août, 19 septembre 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 2/12 septembre 1693. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — Tillier. op. cit. IV. 356 sqq.

(4) *Aste a Spada.* Lucerna. 10 settembre 1693. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne). — *Estat des réfugiez qui restent encore dans le canton de Berne* (octobre 1693). Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Amelot au roi.* Soleure, 22 novembre 1693. loc. cit. — *contra:* „Berne est à la vérité celuy qu'on peut dire les avoir tous, puisque, de six mille qui estoient il y a six mois en Suisse, cinq mille cinq cents et plus estoient dans leur Estat.“ *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 30 septembre/10 octobre 1693. British Museum. Addit. Mss. *9741.*

(5) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 5 mai et 8 décembre 1693. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 27 septembre, 11 octobre 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 109, 121.

(6) „Plusieurs réfugiez sont encore assez fols pour se flatter qu'on est sur le point de les rappeler en France avec liberté de conscience.“ *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 6 janvier 1693. loc. cit. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 31 mars 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 241. — *Amelot au roi.* Soleure, 6 décembre 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 184. — *contra:* Recueil de nouvelles (Amsterdam) du 1er mai 1692 (Paris, 25 avril).

Leucate, ils se promettaient de gagner Castres et de fomenter des rébellions parmi leurs coreligionnaires de cette région.(1) A la prière de l'envoyé royal accrédité auprès d'elles, les autorités de la petite république du Léman avaient bien « purgé » le sol de cette dernière, « de quelques deux cents François suspects ».(2) Mais ceux-ci, réfugiés sur la rive septentrionale du lac, menaçaient soit de former le noyau d'un corps expéditionnaire au delà des Alpes, à la solde ducale, soit d'entrer au service des Provinces-Unies dans le même temps que les enseignes zuricoises accordées à Valkenier.(3)

Au total il eût été difficile d'imaginer situation plus précaire que celle des « religionnaires » émigrés en Suisse.(4) Berne, dont ils avaient été longtemps les protégés, se désintéressait d'eux et leur intimait un brutal congé.(5) Genève, où la famine était aux portes,(6) Genève, à laquelle le blocus impérial fermait les greniers de l'Allemagne, tandis que Catinat lui interdisait l'accès de ceux du Piémont,(7) se déclarait incapable de subvenir davantage à leur entretien.(8) Ce fut à cette heure que revint sur le tapis la seule solution susceptible de résoudre les difficultés en cours, de calmer les inquiétudes des Confédérés et de rallier l'assentiment du roi Très-Chrétien. Dans les derniers jours de février 1692,

(1) *Govone au duc de Savoie.* Lucerne, 1er janvier 1693. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — *Amelot au roi.* Soleure, 1er janvier 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 12.

(2) „Ceux qui veulent continuer de vivre à la françaisc seront obligés de se retirer." *B. Micheli à Turettini.* Genève, 26 février 1692 (v. s). Lettres adressées à J.-A. Turettini (éd. Budé). II. 304. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 27 août et 17 septembre 1693. Aff. Etr. Genève. XIII. 140, 145. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 29 septembre 1693. *Ibid.* XII. 376. — *Genève à Berne.* 26 septembre/6 octobre 1693. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LVIII (1692—1695). 161. —

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er et 8 mars 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Soleure, 27 septembre, 11 octobre 1693. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 14 octobre 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 119.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy* Genève, 3 juillet 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 314. — *Herwarth to Nottingham.* Berne. 23 August/2 September 1693. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Aste a Spada.* Lucerna, 10 septembre 1693. loc. cit. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne. 17/27 septembre 1693. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — „Pour ce qui est des pauvres réfugiés, je confesse moy mesme que le malheur les persécute dans ce païs qui perd la charité envers eux et qui, après les avoir fait subsister les chasse pour les faire périr." *Nouvelles de Berne.* 1er/11 novembre 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Nouvelles de Zurich.* 2/12 novembre 1693. *Ibid.* — „De Burgerye van Genève is langen tijd seer misnoegt geweest over de Franse gerefugieerdens . . ." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 9 janvier 1697. *Ibid.*

(5) *Fribourg à Amelot.* 22 mars 1693. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 165. — *News letter from Bern.* 26 July/5 August 1693. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Sir John Trenchard to the Lords of the Treasury.* Whitehall, 16 February 1694. Calendar of State Papers. Domestic. *1694—1695.* p. 28. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich. 3 avril 1694. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 498 *a.*

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 25 août et 5 septembre 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(7) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 9, 23 et 26 juin 1693. Aff. Etr. Suisse. XII. 294, 305, 309.

(8) *Ibid.* — *Genève à Berne.* 15/25 août 1693. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *E.* 21. — „Ce qu'il y a de pis, c'est qu'on craint que Messrs de Genève ne soyent plus en estat de pouvoir continuer à faire vendre du pain, ne sachant où prendre des bledz. Ils n'en auront point d'Allemagne et Catinat empêchera qu'ils en reçoivent de Piémont . . . ce qui valoit autrefois un écu en vaut dix . . . Deux de Messrs des CC vont tous les matins chez chaque boulanger pour voir peser le pain et empescher qu'on n'en donne qu'à ceux qui ont des billets d'un syndic préposé pour les expédier." *Extrait d'une lettre écrite de Genève à Mr Jurieu.* 10 novembre 1693. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX.

soit quelques semaines à peine avant son départ définitif pour l'Angleterre,(1) Coxe appelait l'attention de son gouvernement sur l'opportunité qu'eût présenté l'établissement en Irlande d'une colonie de réfugiés français.(2) Un an plus tard, les députés des cités évangéliques réunis à Bremgarten (mars 1693) prenaient connaissance d'une missive dans laquelle le marquis de Ruvigny, devenu entretemps lord Galway, les avisait au nom du roi Guillaume de l'intention de ce prince d'autoriser l'installation dans l'« île sœur », de six cents familles huguenotes.(3) Cette nouvelle fut accueillie avec joie dans les cantons protestants.(4) Elle rencontra l'approbation de Colbert de Croissy, d'Amelot et d'Iberville, qu'inquiétaient le séjour prolongé des religionnaires aux confins du pays de Gex.(5) Toutefois, elle ne satisfit que médiocrement les intéressés, auxquels ne souriait guère la perspective d'un exil déguisé, loin du continent.(6) Leur répugnance à accepter l'offre britannique provoqua non pas le retrait de celle-ci, mais du moins un certain ralentissement dans l'exécution des mesures prises à l'effet de la faire aboutir.(7) Aussi, à l'arrière-automne de 1693, ensuite des instances de Zurich(8) et pour complaire au gouvernement de Londres, dont

---

(1) *Th. Coxe an Zürich.* Bern, 4./14. März 1692. St-Arch. Zürich. Gross-Britannien *A.* 222[3] (1692—1720). n° 19.

(2) *Extract from some document relating to the French Protestants in Switzerland.* 16 February 1692. Calendar of State Papers. Domestic. 1691—1692. p. 138. — *Mirmand aux pasteurs des vallées du Piémont réfugiés à Lausanne.* Zurich, 18/28 février 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 8/18 juin 1693. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zürich, 18 et 25 août et 26 septembre 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven *7372.*

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 20 janvier 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 192. — *Zürich an Bern.* 18/28. Mai, 22. Mai/1. Juni und 5./15. August 1693. St-Arch. Bern. Piedmontbuch *E.* 8, 12, 16. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 2 juin 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Herwarth to Nottingham.* Berne, 14/24 June 1693. loc. cit. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 12 et 26 août (n. s.) 1693. British Museum. Addit Mss. *9741.* — *Zurich à Genève.* 5/15 août 1693. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3895.* — *Mémoire sur la retraite offerte par Sa M[té] Britannique dans son royaume d'Irlande aux réfugiés français.* Septembre 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372*; British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Zurich à Herwarth.* 4/14 janvier 1694. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — „The Swiss protestant Cantons are resolved to permit the French protestant réfugiés that are amongst them to go to Ireland.“ *News letter adressed to M[r] Thomas Errington, at Dilstoa.* Newcastle-on-Tyne, 7 April 1694. Calendar of State Papers. Domestic. *1695.* p. 247. — St-Arch. Basel. Rathsprotokoll. LXIV (März—November 1693). 24. März 1693. — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 467 *a.*

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 6 avril 1697. loc. cit.

(5) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 8 janvier, 26 mars et 9 décembre 1693, 2 mars 1694. Aff. Etr. Genève. XIII. 103, 113, 157, 172.

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 décembre 1691/8 janvier 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Amelot au roi.* Soleure, 19 janvier 1692, 6 janvier 1693 Aff. Etr. Suisse. XCVI. 37; C. 184. — „Il y a lieu de croire que la retraitte qu'on leur veut donner en Irlande n'est que pour achever de s'en défaire en les y laissant périr de faim.“ *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 22 avril 1693. Aff. Etr. Genève. XIII. 118.

(7) *Zürich an Bern.* 23. Februar/4. März 1692 St-Arch. Bern. Piedmontbuch *E.* 5. — *Aste a Spada.* Lucerna, 10 settembre 1693. loc. cit. — Van Aitzema. Derde Vervolg van Zaaken van Staat. p. 47. — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 471 (Brugg, 30. Mai 1693).

(8) *Mémoire adressé à Zurich par les religionnaires réfugiés sur les terres de Berne.* Avril 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 24 avril 1694. *Ibid.*

l'appui financier leur était d'ailleurs assuré,(1) ceux de Berne, de Genève et de Saint-Gall consentirent-ils soit à conserver momentanément sur leurs terres celles des victimes de la révocation de l'Edit de Nantes qui s'y étaient réfugiées, soit à les diriger vers l'Allemagne.(2)

Accroissement de l'influence de la France dans la vallée du Rhône. — Efforts tentés par la cour de Turin afin de la contrecarrer. — Le Louvre, les Alliés et l'indépendance de Genève. — Etat des relations entre cette dernière ville et la Couronne Très-Chrétienne et entre celle-ci et les deux grandes cités évangéliques. — Persistance de l'hostilité bernoise à l'égard du gouvernement de Paris. — Ses causes, confessionnelles plus encore que politiques. — Démarches tentées par Amelot en vue de la désarmer. — Arrêts de Louis XIV à l'endroit du plus puissant des cantons. — Projet de représailles conçu par Amelot. — Accueil que lui fait le roi.

XXXIII. Vaincus Outre-Rhin, les Alliés, même après La Marsaille, mettaient leur principal espoir dans la campagne qui se poursuivait en Piémont et comptaient d'autant plus sur un changement de la fortune des armes à leur avantage que Catinat, n'ayant pu profiter de sa victoire, dirigeait ses troupes vers le Dauphiné et la Provence, pour les y faire hiverner (décembre 1693).(3) Il était dès lors indispensable que l'attention d'Amelot se portât de façon très particulière sur le Valais, d'une part, puis sur Genève et le pays de Vaud, d'autre part, les deux portes les plus fréquentées qui donnassent accès à la Péninsule, puisque aussi bien celle des Grisons échappait à son contrôle.

Depuis les missions accomplies, au nom d'Amelot, dans la vallée du Rhône par Federbe de Maudave d'abord, puis par Zurlauben, l'influence qu'exerçait

(1) „On doit tout se promettre d'une piété et d'une charité telle que la vôtre.“ *Galloway à Berne.* Turin, 12 avril 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Nouvelles de Berne.* 11/21 avril 1694. *Ibid.* — „... noch voor de deliberatie de bijgaande Memoiren van Mylord Galloway en van den engelsen envoyé op't selve subject aan Bern gepresenteert zijn geworden. *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 24 avril 1694. *Ibid.*

(2) „Il (Amelot) aime mieux les réfugiés là (en Suisse) qu'ailleurs.“ *Micheli à Turettini.* Genève, 4/14 mars 1692. Lettres adressées à J.-A. Turettini (éd. Budé). II. 306. — „Messrs de Zurich sont dans la résolution de garder nos réfugiés tout l'hiver.“ *News letter from Bern.* 26 July/5 August 1693. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Herwarth to Nottingham.* Berne, 16/26 August 1693. *Ibid.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 12, 19, 26 septembre, 13 octobre 1693. 13, 27 mars, 3, 17 avril, 22, 29 mai, 5 juin 1694 et 12 mars 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372, 7373.* — *Zürich an Bern.* 4./14. September 1693. loc. cit. — *Aste a Spada.* Lucerna, 24 settembre 1693. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne). — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 30 septembre/10 octobre, 7/17 octobre 1693. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Herwarth to Trenchard.* Berne, 20/30 January, 16/26 Mai 1694. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — „Verseekeren alle Brieven van Bern de goede geneegenthejt die men daar heest om de gerefugeerdens noch langer in't Land te houden.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er mai 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — Eidg. Absch. VI2 *A.* 493 *c.*

(3) *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 24 décembre 1693. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX.

la politique française au sein des dizains s'était accrue et fortifiée, en dépit de la présence continue à Sion de l'agent piémontais Richard de Bellegarde et de ses conciliabules avec des gentilshommes de Savoie, soucieux de procurer la restitution de cette province à son légitime souverain. (1) Ce n'est pas à dire, cependant, que l'ambassadeur eût sujet de se relâcher de sa vigilance habituelle. La menace d'une invasion du Valais par les troupes ducales n'était pas écartée, à supposer surtout que ces dernières ne réussissent pas à franchir le col du Petit-Saint-Bernard. (2) Mais l'élection d'un nouveau chef du pays et l'entrée en fonctions à Saint-Maurice d'un bailli aussi énergique que son prédécesseur l'était peu enlevaient au représentant de Victor-Amédée toutes chances de faire passer sur le pont de ce bourg les nombreux auxiliaires étrangers désireux de rejoindre l'armée de son maître et les Savoyards, considérés dorénavant sur la rive gauche du Rhône comme « des sujets rebelles à leur roy » et incarcérés sans pitié en cette qualité. (3) A deux reprises, durant l'année 1694, sinon durant la suivante, (4) Ruvigny se vit refuser l'accès du territoire du Valais, encore qu'il se parât du titre de ministre britannique auprès de la cour de Turin, et fut contraint de prendre son chemin par Lucerne et les petits cantons, qu'il ne parvint pas à faire revenir de leur refus obstiné de voir en Guillaume III autre chose que le prince d'Orange. (5) Pour prix de leur attachement aux intérêts du Louvre, les dizains recevaient des marques particulières de la bienveillance de leur puissant allié. (6) La traite du sel de Provence leur était assurée de façon plus stable et plus régulière que dans le passé, au besoin grâce à des prélèvements exercés sur les réserves de minots de cette denrée destinés à l'approvisionnement des greniers de Genève. (7)

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 4 janvier 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 43. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 24 mars 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 233.

(2) *Ibid.* — Recueil de nouvelles (Amsterdam) du 23 juin 1692 (Turin, 31 mai). — *Amelot au roi.* Bade, 17 juillet 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 27. — *Bellegarde à Saint-Thomas.* Sion, 25 juillet 1693, 17 mars 1694. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVIII. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 19 octobre 1694. Aff. Etr. Genève. XIV. 226.

(3) *Bellegarde à Saint-Thomas.* Sion, 9 janvier, 13 février et 10 juin 1694. loc. cit. — *Aste a Spada.* Lucerna, 11 febbraio 1694. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne).

(4) *Bellegarde à Saint-Thomas.* Sion, 8 octobre et 19 novembre 1695. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVIII.

(5) *Bellegarde à Saint-Thomas.* Sion, 20 janvier, 6 février, 20 mars et 21 novembre 1694. loc. cit. — *Nouvelles de Turin.* 27 février 1694. Gazette de France. 1694. p. 127. — *Amelot au roi.* Soleure, 7 mars, 29 novembre, 5 et 19 décembre 1694, 9 octobre 1695. Aff. Etr. Suisse. CII. 118; CIII. 249, 254, 296; CIV. 306. — *Mémoire à Mr l'ambassadeur (Amelot) sur les discours de Mr de Ruvigny.* Neuchâtel, 29 novembre 1694. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 309. — *Aste a Spada.* Lucerna, 2 dicembre 1694 Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne) — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 2 décembre 1694. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 6 décembre 1694, 31 janvier 1695. Aff. Etr. Suisse. CIII. 253, CIV. 50. — *Nouvelles de Strasbourg.* 10 décembre 1694. Gazette de France. 1694. p. 611. — *L'avoyer Dürler à Amelot.* Lucerne, 13 janvier 1695. Aff. Etr. Suisse. CV. 4.

(6) *Amelot aux dizains du Valais.* Soleure, 8 septembre 1694. Arch. d'Etat Sion. Correspondance des Ambassadeurs de France (1600—1686). A. III. 12, 23.

(7) *Amelot à Pontchartrain.* Soleure, 18 avril, 9 mai et 11 juin 1694. Arch. Nat. *G7.* 277. — *Pontchartrain à Iberville.* Versailles, 18 mai 1694. Aff. Etr. Genève. XIV. 78.

Au début de l'automne de 1694, Amelot ne mettait pas en doute que les succès remportés par sa diplomatie dans la vallée du Rhône ne seraient durables et que « les caresses extraordinaires » faites par Victor-Amédée aux députés des dizains qui l'étaient venus saluer dans le Val d'Aoste n'auraient pas l'effet qu'en attendait ce prince. (1) Aussi l'ambassadeur, tranquillisé de cette part, put-il, avec un redoublement d'attention, tourner ses regards vers cette autre porte des Alpes qu'est l'extrémité occidentale du Léman. Bien que son maître et lui affectassent depuis peu de se désintéresser de l'étroitesse et de la cordialité des relations de la Suisse protestante avec Genève, (2) de l'importance de la garnison helvétique qu'imposaient plus ou moins à cette ville les gouvernants du *Mittelland*, des compétitions et des rivalités suscitées au sujet du commandement de cette même garnison entre les officiers des enseignes zuricoises et bernoises, (3) du rappel des premières par le *Vorort*, des négociations laborieuses, sans résultat appréciable, conduites en Allemagne par les autorités du plus puissant des cantons à l'effet de remédier à la situation fort grave à quoi les acculait la brusque cessation de la fourniture des sels de Provence et de Bourgogne, (4) il était certain que l'un et l'autre, Louis XIV et son ambassadeur, suivaient avec une extrême vigilance la marche des événements tant au pied du Gurten qu'à celui du Salève. Tous deux en revanche continuaient à protester avec indignation contre le bruit sans cesse renouvelé qu'un danger sérieux menaçait Genève et le pays de Vaud du fait du voisinage des armes françaises. (5) Or, les propagateurs patients de ce bruit n'étaient autres que les ministres alliés. (6) Il n'y a pas lieu, par suite, de se montrer surpris, qu'à leurs allégations on répondit de Paris et de Soleure par des allégations non moins précises, par celle en particulier d'un complot formé à Vienne, à La Haye, à Turin aux fins de la suppression de l'indépendance de la petite république du Léman. Quel avait été en Suisse l'effet de ces révélations, on l'a dit ailleurs. A Berne, où l'on témoignait de plus de scepticisme qu'à Genève à leur sujet, l'opinion semblait prévaloir que si la France attachait tant de prix à divulguer les menées de la coalition contre la cité de Calvin,

---

(1) *Bellegarde à Saint-Thomas.* Sion, 11 septembre 1694. loc. cit. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 19 octobre 1694. Aff. Etr. Genève. XIV. 226.

(2) *Le roi à Amelot.* Versailles, 28 octobre 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 133. — *Amelot au roi.* Soleure, 8 novembre 1693. *Ibid.* C. 145. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 20 avril 1694. Aff. Etr. Genève. XIV. 80.

(3) *Zurich à Berne.* 16/26 février 1692. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3887.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er mars 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — Eidg. Absch. VI² *A.* 430–431.

(4) *Amelot à Berne.* Soleure, 13 mai 1693, 6 janvier 1694. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 881, 975. — *Le canton de Berne à Herwarth.* Octobre 1693. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 19 octobre 1694. Aff. Etr. Genève. XIV. 226. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 17 novembre 1694. *Ibid.* XIII. 221. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 6 octobre 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(5) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 1er décembre 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 424. — „C'est une pitié d'entendre les discours qui se tiennent en ce pays là touchant les desseins de Sa Mté sur Genève." *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 4 mai 1694. *Ibid.* XIV. 90.

(6) *Ibid.*

c'était dans l'intention de justifier l'imminente exécution de ses propres desseins à l'endroit de celle-ci. (1)

Louis XIV recueillait en Suisse les fruits de sa politique générale. Si les cantons catholiques s'appliquaient avec assez de ponctualité en somme à ne point transgresser les engagements souscrits par eux envers sa couronne, (2) leurs confédérés de la croyance réformée observaient en revanche à son égard une attitude très différente. Ainsi qu'Amelot et son prédécesseur le reconnaissaient tout les premiers, « il n'y avoit nul fond à faire sur les protestants ». (3) Bien plus il se dégageait des négociations conduites aux Ligues par De La Barde en 1658 l'impression fort nette que Berne et les Etats de son groupe n'avaient acquiescé au renouvellement du traité de 1602 « que par la considération des Calvinistes de France ». (4) Au vrai, l'hostilité contre cette puissance n'existait pas au même degré chez tous les réformés d'Helvétie. A Bâle, que les ouvrages d'Huningue tenaient, on l'a dit, sous leur canon, à Bâle, pour laquelle le Sundgau constituait un indispensable marché de céréales, la politique du Louvre comptait moins d'adversaires qu'à Zurich et surtout qu'à Berne. (5) A Genève enfin, si le peuple ne dissimulait pas ou dissimulait mal que ses sympathies allaient aux Alliés, les magistrats veillaient à ce qu'aucun éclat ne se produisît qui eût pu justifier les préventions nourries à Paris contre la petite république. (6) Encore que ces préventions ne fussent pas contestables, le roi ne désavouait pas son résident, le Sr d'Iberville, quand celui-ci s'efforçait de rendre vaines les intrigues des religionnaires et en général celles des réfugiés intéressés à créer des malentendus entre les deux gouvernements et quand il réclamait des autorités de la Seigneurie leur prompte expulsion. (7) Mû du désir de maintenir les choses en l'état dans la région du Léman, lui-même se donnait à tâche de satisfaire dans la mesure du possible les revendications genevoises, qu'il s'agît de la suppression des entraves apportées à l'exercice du droit de pêche dans le Rhône et à la marche des moulins établis sur ce fleuve ; (8) de

---

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 1er décembre 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 424.

(2) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 1er janvier 1693. Aff. Etr. Genève. XIII. 102.

(3) *Tambonneau au roi.* Bade, 22 octobre 1688. Aff. Etr. Suisse. LXXXVI. 381. — *Le roi à Amelot.* Marly, 2 septembre 1689; Versailles, 4 mars 1693. *Ibid.* XC. 93; XCIX. 117. — *Mémoire sur la Suisse.* Février 1695. *Ibid.* CV. 7.

(4) *Mémoire sur la Suisse.* Février 1695. Aff. Etr. Suisse. CV. 7.

(5) *De La Grange à Bâle.* Strasbourg, 1er septembre 1692. St-Arch. Bern. Teutschland-Buch *E.* 229. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 31 décembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 441. — *Troisième mémoire sur la proposition faite par l'envoyé des Etats-Généraux, etc.* Mai 1693. loc. cit. — *Mémoire pour S. Exce Mr Amelot, ambassadeur du roy.* 1er septembre 1694. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 297. — *Bâle au roi.* Octobre 1694. *Ibid.* CIII. 189. — *Amelot au roi.* Soleure, 19 novembre 1694. *Ibid.* CIII. 223. — *Mémoire sur la Suisse.* Février 1695. loc. cit. — *Bâle à Amelot.* 21 septembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CV. 122. — *Mémoire touchant les cantons suisses et leurs alliés, etc.* 1695. *Ibid.* CV. 183.

(6) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 14 et 17 novembre 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 412, 419.

(7) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 25 août 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7872.*

(8) *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 5/15 juillet 1692. British Museum. Add. Mss. *9741.* — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 3 août 1694. Aff. Etr. Genève. XIV. 170.

l'autorisation sollicitée d'un laisser-passer sur le territoire français en faveur des blés étrangers destinés à l'approvisionnement des greniers de la petite république et arrêtés à Marseille;(1) des empiétements continuels de certains ecclésiastiques, tels les curés de Confignon, de Thoiry et du Grand-Saconnex sur les droits régaliens de celle-ci; (2) des malversations commises à son détriment par l'intendant de Bourgogne, Florent d'Argonges; (3) des tentatives répétées de « cantonnement » dont elle était l'objet, tentatives qui rencontraient à cette heure des encouragements à l'ambassade à Soleure, sinon à Paris.(4) Sur un point, à dire vrai, Louis XIV demeurait inébranlable. Il refusait d'admettre que le commerce genevois fût bienvenu à se plaindre de l'augmentation des droits de péage au regard de certaines marchandises à l'entrée en France et de la diminution du nombre des bureaux chargés de les percevoir; étant donné que cette mesure avait un caractère général et qu'elle ne les lésait pas au même degré que le blocus allemand, appliqué avec une sévérité très particulière aux produits manufacturés dans la région du Léman.(5)

Si les défiances éveillées au Louvre étaient un peu moins vives à l'endroit des Genevois qu'à celui de leurs coreligionnaires et protecteurs des deux grandes cités évangéliques,(6) il y avait à cette différence d'attitude des raisons très

---

(1) *Iberville à Colbert de Croissy*. Genève, 3 mars 1693 Aff. Etr. Genève. XII. 213. — *Micheli à Turettini*. Genève, 25 août/4 septembre 1693. Lettres adressées à J.-A. Turettini (éd. Budé). II. 313. — *Le roi à Genève*. Fontainebleau, 1er octobre 1693. Arch. d'Etat Genève. Portef. hist. nº *3911*. — *Herwarth to Nottingham*. Berne, 11/21 November 1693. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — *Valkenier aux Etats-Généraux*. Zurich, 28 novembre 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372*. — „Door Vrankrijk laat men tegeorwoordig na Genève passeeren een groote Quantitejt granen dewelke die van Geneve in Sicilcen en Barbaryen hebben doen inkoopen warentegen de Fransen uijt het païs de Gex aan de Genevers niet willen laten volgen haar ejgen gewas en haare Tiendin.“ *Valkenier aux Etats-Généraux*. Zurich, 19 juin 1694. *Ibid*. — *Genève au roi*. 11 novembre 1698. Aff. Etr. Genève. II suppt. p. 109.

(2) *Instructions à Mr Pierre Gautier, député à Chambéry auprès de Mr de La Hoguette gouverneur de Savoie pour S. M. T.-C. au sujet des prétentions renouvelées par le curé de Thoiry, qui voulut s'approprier l'église de Sacconay*. Genève, 2 juillet 1693. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3907*. — *Iberville à Colbert de Croissy*. Genève, 10 juillet 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 317. — *Genève à Colbert de Croissy*. 22 juin/1er juillet 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 163; Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI (1696—1700). — *Genève à Berne*. 23 juin/2 juillet, 21/31 juillet 1696. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI (1696—1700). — *Berne à Genève*. 25 juin/5 juillet 1696. *Ibid*. Portef. histor. nº *3940*. — *Iberville à [Pontchartrain]*. Genève, 22 juillet 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 181. — *Genève au marquis de Droneze, gouverneur de la Savoie*. 12/22 janvier 1698. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI (1696—1700).

(3) „Contra il Sor d'Argonges, intendente di Borgogna, benche figlio di un Consigliere di Stato di molto credito, si è ordinata formatione di processo per imputata estrattione a Genevra, con molto suo profitto in congiuntura che lo rende più criminale, per essere quando se doverebbe tirarne et non farne riuscire, tanto più urgente il bisogno.“ *P. Venier al Senato*. Parigi, 27 novembre 1693 (1a). Frari. Francia. CLXXXVI. nº 537.

(4) *Le duc de Savoie à Govone*. Turin, 15 mars 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Govone au duc de Savoie*. Lucerne, 19 avril 1692. *Ibid*.

(5) *Amelot au roi*. Soleure, 3 et 17 août 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 46, 58. — *Pontchartrain à Iberville*. Versailles, 1er avril 1693. Aff. Etr. Genève. II suppt. fº 168. — „Les portes d'Allemagne sont de nouveau fermées avec plus d'exactitude qu'elles ne l'ont encore été.“ *Herwarth à Blathwayt*. Berne, 2/12 décembre 1693. British Museum. Addit. Mss. *9741*. — *Valkenier aux Etats-Généraux*. Zurich, 13 février 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(6) *Iberville à Colbert de Croissy*. Genève, 14 novembre 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 412.

suffisantes à l'expliquer. Le roi ne pouvait point ne pas savoir gré aux autorités de la petite république des efforts faits par elles afin de calmer les passions confessionnelles de leurs administrés, (1) de la résistance adroite qu'elles opposaient aux tentatives d'empiétement du gouvernement bernois sur leurs privilèges, (2) de l'empressement qu'elles apportaient à expulser de leur territoire les réfugiés suspects dont Iberville leur dénonçait les intrigues. (3) Si, d'autre part, le roi inclinait à apprécier avec plus d'indulgence la politique étrangère de Zurich que celle de Berne, c'est qu'il n'ignorait pas que les magistrats du premier de ces cantons avaient eu en quelque sorte la main forcée au cours des négociations qui venaient d'aboutir à la concession officielle d'une levée aux Etats-Généraux des Provinces-Unies (4) et à un édit de représailles contre le commerce du *Vorort* en France ; (5) qu'ils cherchaient à atténuer après coup les conséquences de leurs dernières « transgressions » de l'alliance de cette puissance en interdisant — avec moins d'énergie assurément que l'eût souhaité Amelot — (6) aux officiers de leurs enseignes en Hollande d'y servir ailleurs qu'en garnison et que les instances à eux faites par Ruvigny pour les détourner davantage encore de la cause du Louvre étaient demeurées sans résultat. (7)

Au sentiment de l'ambassadeur de Louis XIV, il eût suffi, pour désarmer sinon totalement, du moins en partie l'hostilité de Zurich, d'une mesure de

---

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 17 février 1694. Aff. Etr. Genève. XIV. 38.

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 3 novembre 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 403. — „Si ces gens cy (les Genevois) étoient forcés de se donner un maistre, ils ne choisiroient pas le canton de Berne.“ *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 20 avril 1694, 14 octobre 1697. *Ibid.* XIV. 80; XVIII. 208.

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 3, 10 et 14 juillet 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 314, 317, 322. — *Barbezieux à Iberville.* Marly, 16 juillet 1693. Arch. Guerre. MCXCII. 11.

(4) *Amelot au roi.* Bremgarten, 13 avril 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 164. — *Herwarth to Nottingham.* Berne, 9/19 September 1693. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 13 mars 1694; La Haye, 16 novembre 1694; Zurich, 19 novembre 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — Mercure historique et politique (La Haye, 1693). XIV. 625.

(5) *Aste a Spada.* Lucerna, 2 giugno 1693. Lettere scritte da Monsignore d'Aste alla segreteria di Stato (Archives fédérales à Berne). — *Amelot au roi.* Soleure, 7 juin et 22 décembre 1693. loc. cit. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 11 juin 1693. loc. cit. — Theatrum Europaeum. XIV. 680.

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 30 mai 1693 et 6 février 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372, 7373.* — „C'est une marque bien faible du ressentiment que vous cause leur manifeste désobéissance que de leur escrire simplement une troisième fois sans procéder dès à présent au chastiment qu'ils ont justement mérités.“ *Amelot à Zurich.* Soleure, 14 août 1694. St-Arch. Zürich. Holland *A.* 217[2]. n° 126. — *Die Zürcher Offiziere an Zürich.* In dem Kœnigl. Englischen Feld-Lager bey Wanneghem (Wannegem-Lede), 2. September 1694. *Ibid.* n° 130. — *Amelot à Zurich.* Soleure, 19 novembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CV. 138.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 1er mars, 29 novembre 1693, 20 juin et 2 juillet 1694, 15 avril 1696. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 118; C. 174; CIII. 31, 42; CVI. 159. — *Relation de mon voyage à Zurich* (par Vigier). Soleure, 30 mai 1693. loc. cit. — *Amelot à Zurich.* Soleure, 17 mars et 7 août 1694. St-Arch. Zürich. Holland *A.* 217[2]. nos 110, 125. — *Nouvelles de Bâle.* 30 mars 1694. Gazette de France. *1694.* p 183. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 12 juin 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Le roi à Amelot.* Versailles, 19 août 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 91. — „Dese vreemde conduiten hebben geen anderen oorspronk als dat de Regeeringe van dit Canton tegenwoordig genoegsam Staat in handen van sommige Regenten, dewelk Vrankrijk te seer vreesen, en ik durf niet wel seggen wat bij sonder regard voor die Croon hebben.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 avril 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

clémence envers les galériens huguenots, doublée d'une mesure d'indulgence à l'endroit des « nouveaux convertis ». [1] En revanche, il eût fallu bien autre chose pour ramener aux intérêts du Louvre les Bernois « abandonnés à une conduite aussi blâmable qu'irrégulière ». [2] En 1689 encore, Amelot conservait l'espoir d'apaiser les esprits dans le *Mittelland*, pourvu qu'on n'attendît pas de lui qu'il y réussit « tout d'un coup ». [3] Dès la fin de l'année 1693, cet espoir s'était évanoui. [4] D'entre les trois factions qui divisaient les Conseils de Berne, l'une, la plus hardie, sinon la plus nombreuse, préconisait la dénonciation de l'alliance de France et la rupture des relations avec cette puissance. [5] La seconde se bornait à exiger que quelques gages de bonne volonté fussent donnés aux adversaires de cette dernière. [6] La troisième se fût déclarée satisfaite, pour peu que le roi consentît à licencier le régiment d'Erlach, dont le chef, converti entre-temps au catholicisme, était devenu odieux aux autorités et au corps de bourgeoisie de sa ville natale. [7] Or, la « scandaleuse aversion » qu'inspirait à celui-ci le service royal avait fait de tels progrès depuis cinq à six mois que l'ambassadeur n'eût pas réussi, à cette heure, à négocier de nouvelles capitulations militaires avec le plus puissant des cantons. [8] Et cependant aucune démarche n'avait été épargnée par lui à l'effet de dissiper les préventions, justifiées ou non, à quoi son souverain se trouvait en butte auprès de ses alliés du *Mittelland*. [9] Encore que le pays de Vaud, partie intégrante de l'Etat de Berne, fût inclus dans le traité du 24 septembre 1663, Louis XIV s'offrait à en garantir, dans un acte authentique, la libre possession à ses actuels détenteurs, faveur que leur déniaient les catholiques d'Helvétie. [10]

(1) *Schnorff an den Bischof zu Basel.* Baden, 25. Juli 1692. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1688 sqq. n° 407. — *Amelot au roi.* Soleure, 17 août 1692, 20 et 27 janvier 1697. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 158; CVII. 37, 45. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 27 août 1692 *Ibid.* XC. 403. — *Zürich an den Landtgraf in Hessen.* 30. October/9. November 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Mémoire sur la Suisse.* Février 1695. Aff. Etr. Suisse. CV. 7. — *Les cantons protestants au roi.* 7 janvier 1697. *Ibid.* CV. 277. — „Les ordres du roy sont tousjours tempérés par sa clémence. On sçait assez que nostre nation n'est point cruelle" *Amelot à un magistrat de Zurich.* Soleure, 16 mars 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Extrait d'une lettre écrite à Mr l'envoyé Valkenier, de Turin, le 16 juillet 1697. Ibid.* — *Requeste présentée au roy de France par les protestants qui sont dans son royaume, que l'on a contraints cy devant d'embrasser la religion romaine.* Mercure historique et politique (La Haye, 1697). XXIII. 306. — *contra:* Recueil de nouvelles (Amsterdam) du 1er mai 1692 (Paris, 25 avril).

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 3 février 1693, 2 septembre 1695. Aff. Etr. Genève. XII. 201; XV. 134. — *Amelot au roi.* Soleure, 11 septembre 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 96. — *Mémoire sur la Suisse.* Février 1695. *Ibid.* CV. 7.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 19 novembre 1689 (Ire). Aff. Etr. Suisse. LXXXIX. 248.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 9 janvier, 11 septembre 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 7; C. 96. — *Mémoire sur la Suisse.* Février 1695. *Ibid.* CV. 7.

(5) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 3 février 1693. loc. cit.

(6) *L'avoyer Dürler au colonel de Beroldingen, à Lugano.* Lucerne, 11 septembre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 6 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 184.

(8) *Le roi à Amelot.* Versailles, 4 mars 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 117.

(9) *Amelot au roi.* Soleure, 7 février 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 50.

(10) *Colbert de Croissy à Iberville.* 14 juin 1692. Aff. Etr. Genève. XIII. 56.

Le refus dédaigneux opposé à cette avance n'enlevait-il pas désormais à Amelot tout espoir de triompher du « furieux attachement de ces gens pour leur religion? »(1)

Tour à tour ou simultanément politique et confessionnelle, la répugnance obstinée que les démarches faites au nom du roi de France en Suisse rencontraient de la part du plus puissant des membres de la Confédération, s'appuyait à cette heure sur de récents et incontestables succès de la cause évangélique au delà des Alpes. Avec quelle joie n'avait-on pas appris dans les grands cantons réformés, qu'en dépit des adjurations du Vatican, l'exercice du « nouveau culte » était pratiqué librement à Turin, soit dans la résidence de l'envoyé britannique, Poley, soit dans celle de Schomberg et autres chefs des troupes étrangères mises à la disposition du duc,(2) et qu'un synode s'était réuni à Quiers, auquel avaient participé, en la présence de Ruvigny, les aumôniers des régiments protestants en garnison dans le Piémont?(3) Nul doute que si, dans ce même temps les armes françaises avaient éprouvé un revers important, tous les Confédérés de la nouvelle croyance n'eussent pas hésité à faire adhésion à la Ligue d'Augsbourg dont le chef reconnu à leurs yeux était le roi d'Angleterre.(4) L'orientation de la politique extérieure de la Suisse dépendait donc du gain ou de la perte d'une bataille en Flandre, sur le Rhin ou en Italie. Le danger parut si pressant à Amelot, que celui-ci ne se borna plus seulement à chercher à Bâle et à Zurich un appui contre les autorités de Berne,(5) mais que, enfreignant ce qui avait été jusqu'alors le principe directeur de sa mission, il crut devoir communiquer sous le manteau aux députés des cantons catholiques le projet tombé entre ses mains d'un traité d'étroite alliance négocié par le duc de Savoie avec leurs frères protestants.(6)

Au nombre des griefs dont faisait état le gouvernement de Paris pour refuser à celui de Berne les « fruits de l'alliance », qu'il s'agît d'argent ou de sel, il en était d'importants, il en était de mesquins. Le roi sut établir un juste départ entre ceux-ci et ceux-là.(7) A mainte reprise, il prescrivit à son am-

(1) „L'entestement de ces gens cy sur tout ce qui concerne la religion protestante, quelque grand qu'il soyt cède encore à la hayne contre la France.“ *Iberville à Torcy.* Genève, 22 juillet 1697. Aff. Etr. Genève. XVIII. 146.

(2) „Mit Collusion der protest. lobl. Ohrten.“ *Solothurn an Luzern.* 8. September 1691. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. *1691.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 janvier 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 10 février 1693, 27 juillet et 11 septembre 1694. Aff. Etr. Genève. XII. 206; XIV. 163, 193.

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 27 juillet 1694. loc. cit. — *Decoux à Saint-Thomas* Lucerne. 5 août 1694. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(4) [„Le prince d'Orange est le chef de la Ligue et on peut dire qu'il donne la loy au roy d'Espagne et à l'empereur.“] *De La Haye-Vanteley au roi.* Venise, 25 octobre 1692. Aff. Etr. Venise. CXVII. 340.

(5) *Nouvelles de Genève.* 29 août 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich. 22 mai; Schwalbach, 5 août 1694. *Ibid* — „Il y a longtemps qu'ils (les Bernois) se seroient portéz aux extrémitez s'ils avoient osé le faire.“ *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 26 août 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 122.

(6) *Le roi à Amelot.* Versailles, 29 décembre 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 300.

(7) *Amelot aux cantons.* Bade, 11 juillet 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

bassadeur aux Ligues de se plaindre en son nom, au besoin devant les diètes générales, de l'assistance occulte prêtée par les maîtres du pays de Vaud aux auteurs d'un complot fomenté contre le maintien de l'occupation française en Savoie;(1) de la concession de recrues à la maison ducale, ennemie de la maison de Bourbon, et du refus de ces mêmes recrues à cette dernière;(2) du départ pour la Hollande de douze enseignes de gens de pied levées, non point comme à Zurich avec l'aveu officiel ou officieux des autorités,(3) mais avec leur indéniable connivence, ce qui rendait plus blâmable encore cette manifeste contravention au traité du 24 septembre 1663;(4) des menaces adressées de Berne au gouvernement soleurois pour le châtier en quelque sorte de son attachement à la cause du Louvre;(5) de l'accueil chaleureux réservé au marquis de Ruvigny, que l'échec de ses démarches auprès du *Vorort* n'avait point rebuté(6) et qui, dans une audience obtenue du Petit Conseil siégeant au pied du Gurten, venait de lui recommander avec chaleur les intérêts du souverain du Piémont(7) ainsi que ceux du roi d'Espagne(8) et d'offrir son entremise afin de hâter la conclusion d'une convention, d'ailleurs irréalisable du fait de la difficulté des transports, destinée à assurer l'approvisionnement en sel lombard des greniers d'Yverdon, où les « minots » comtois commençaient à manquer;(9) enfin de l'opposition discourtoise qu'avait rencontrée sur les

(1) *Le roi à Amelot.* Versailles, 29 décembre 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 300.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 10 mai 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 204.

(3) *Johann Jacob Edlebach, Hauptmann, an Zürich.* Diessenhofen, 21./31. Januar 1693. St-Arch. Zürich. Holland A. 217². n° 99. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 25 juillet 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot à Zurich.* Soleure, 26 décembre 1693. St-Arch. Zürich. Holland A. 217². n° 96. — *Verantwortung Herrn Haubtmann Edlebachen wegen seiner mit H. Valkenier geschlossenen Capitulation.* 1./11. Februar 1694. *Ibid.* n° 105.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 24 février, 25 juillet et 18 août 1693, 13 février 1694; Gravenhage, 16 novembre 1694, 5 août 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372, 7373. — *Memoriale des Herrn Valkeniers an das lobl. canton Bern zur weitere connivenz der holländ. Werbung.* 1/11 martii 1694. St-Arch. Zürich. Holland A. 217². n° 109. — *Proposals relative to raising levées in Switzerland for the service of the Alliés.* June 1694. Calendar of State Papers. Domestic. 1694—1695. p. 207.

(5) *Mémoire sur la Suisse.* Février 1695. loc. cit. — *Amelot aux cantons.* Bade, 11 juillet 1695. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 juin 1697. loc. cit.

(6) *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 11 février 1694. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 17 et 23 février 1694. Aff. Etr. Genève. XIV. 38, 41. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 février 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Nouvelles de Pignerol.* 1er décembre; *de Milan.* 15 décembre 1694. Gazette de France. *1694.* p. 598; *1695* p. 7.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 14 février 1694. loc. cit. — *Aste a Spada.* Lucerna, 4 marzo 1694. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne). — *Amelot au roi.* Soleure, 24 octobre 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 177. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 10 novembre 1694. Aff. Etr. Genève. XIII. 219. — „Lord Galway having had success in his negociation in Switzerland in countermining and supplanting the French emissaries that were there in all their intrigues and designes and beating their cabals, has returned again to Turin.“ *News Letter.* London, 25 December 1694. Calendar of State Papers. Domestic. 1695. p. 297.

(8) „Mr de Ruvigny a été chargé de présenter les dispositions des Suisses pour de nouvelles levées pour l'Espagne et pour le secours de la Catalogne.“ *Mémoire de Mr l'ambassadeur (Amelot) sur les discours de Mr de Ruvigny.* Novembre 1694. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 309.

(9) *Amelot à Berne.* Soleure, 13 mai 1693. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 881. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 2 novembre 1694. Aff. Etr. Genève. XIV. 231.

bords de l'Aar la proposition suggérée de Paris de faire appel à la médiation du Corps helvétique entre la France et la Savoie.[1]

En revanche Louis XIV entendait n'insister ni sur les fréquents manquements d'égards que les officiers bernois de la garnison de Genève infligeaient à son résident,[2] ni sur le désappointement très ostensible qu'avaient manifesté les gouvernants du *Mittelland* en apprenant que son voyage à Lyon, dont ils comptaient se faire une arme pour semer l'inquiétude parmi les Confédérés, était différé,[3] ni sur les intrigues nouées par eux avec leurs coreligionnaires de la principauté d'Orange.[4] Le mot d'ordre à Paris continuait à être d'éviter toute occasion d'exaspérer les susceptibilités des Suisses.[5] Par suite les représailles qu'entraînaient leurs transgressions de l'alliance ne pouvaient être excessives et n'atteignaient pas à la rigidité de celles prescrites par les autorités de Vienne, d'Innsbruck et de Milan aux frontières des Ligues. A l'égard des Zuricois, que Soleure et l'Argovie séparaient du Jura, la saisie provisoire de leurs marchandises sur les terres du royaume constituait l'unique moyen vraiment efficace de les rappeler au respect des traités et de les amener à résipiscence.[6] A l'égard des Bernois, Amelot conseillait l'emploi de mesures plus énergiques. Il suggérait de persuader au prélat retiré à Fribourg, lequel avait repoussé depuis peu l'invitation venue de Turin d'accepter un coadjuteur piémontais,[7] que l'heure sonnait pour lui d'entamer une nouvelle campagne aux fins d'obtenir sa réinstallation sur le siège épiscopal de Lausanne et la restitution des biens de son chapitre situés dans le pays de Vaud.[8] Mais le roi refusa de tenter cette aventure. Avec raison sans doute, on estima à Paris qu'il suffisait de faire verser ostensiblement les annuités échues de leurs pensions françaises aux neuf cantons demeurés fidèles à leurs engagements, pour que les autres, dont Glaris, regrettassent aussitôt d'avoir cédé aux sollicitations bataves.[9]

---

(1) *Govone au duc de Savoie.* Lucerne, 8 janvier 1693 ; *à Saint-Thomas.* Lucerne, 23 avril 1693. loc. cit. — *Aste a Spada.* Lucerna, 10 settembre 1693. loc. cit.

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 29 octobre 1692. Aff. Etr. Genève. XII. 129.

(3) *Beroldingen a Serponti.* Lucerna, 15 gennaio 1693. loc. cit. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 11 mai 1694. Aff. Etr. Genève. XIV. 94.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 13 janvier 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 168.

(5) *Iberville à Pontchartrain/.* Genève, 22 juillet, 3 et 31 août 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 184. 206, 234.

(6) „J'apprens que vos troupes ont actuellement marché en campagne pour agir offensivement contre la France.“ *Amelot à Zurich.* Soleure, 5 juin 1694. St-Arch. Zurich. Holland *A.* 217?. n° 111. — *Zürich an Luzern.* 12./22. März 1695. St-Arch. Luzern. Frankr. Privilegien. XXXII.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 22 juin 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 269.

(8) *Mémoire sur la Suisse.* Février 1695. Aff. Etr. Suisse. CV. 7.

(9) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 2/12 février 1692, 6 et 20 février 1694 ; La Haye, 27 décembre 1694 ; Zurich, 12 novembre 1695, 27 mars 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372, 7373. — Recueil de nouvelles (Amsterdam) du 24 mars 1692 (Mayence, 15 mars). — *Aste a Spada.* Lucerna, 16 settembre, 8 e 26 ottobre 1693, 27 mai 1694. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne). — *Amelot au roi.* Soleure, 11 février 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 69. — „Soggonde (Amelot) dat sij (de Gereformeerdens van Glarus) haare pensionen in Holland souden soeken, daan sij haar Volk heen sonden.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* La Haye, 12 mars 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Glarus an die Herren Generalen Staaten von Holland.* 10. 20. März 1697. *Ibid.*

Enumération des griefs de Berne envers la France. — Le roi se refuse à y répondre. — Mission helvétique à Milan. — Son but. — Son succès. — Conflit entre l'évêque de Porrentruy et l'intendance royale d'Alsace. — Difficultés que rencontre la reconnaissance de la neutralité de l'évêché par les belligérants. — Modifications apportées au statut du chapitre de Bâle. — Incident de Rorschach. — Divergences de vues entre protestants et catholiques quant à la suite à lui donner. — Diète de Bade de juillet 1694. — Arrogance allemande et « candeur » helvétique.

XXXIV. Jamais encore peut-être la délimitation des sphères d'influence des diverses puissances étrangères au sein du Corps helvétique ne s'était imposée à l'attention des Confédérés avec autant de force qu'en l'année 1694. A Berne, où le succès des adeptes de la cause hollandaise battait son plein, le prestige britannique semblait en légère décroissance, tandis que celui de la Couronne Très-Chrétienne s'y effondrait de plus en plus. Griefs pour griefs, les plaintes accumulées dans le *Mittelland* contre le roi de France étaient l'exacte contre-partie de celles que ce prince adressait lui-même aux maîtres du pays de Vaud.(1) A Paris, l'on reprochait à ceux-ci d'envenimer comme à plaisir les moindres incidents de frontières survenus dans la région du Jura et de favoriser en secret les desseins du duc de Savoie, le pire ennemi de leur patrie.(2) A Berne on se récriait contre les vexations infligées aux bourgeois de cette ville à leur passage à Versoix,(3) contre l'introduction d'officiers et de soldats « papistes » dans le régiment d'Erlach;(4) contre le traitement de défaveur dont souffraient les enseignes de ce même régiment, traitement que justifiait à lui seul le refus de l'alimenter de recrues.(5) On y accusait ouvertement l'allié français de « violer » la neutralité suisse et les traités,(6) de poursuivre sans se lasser son œuvre d'encerclement à l'égard du Corps helvétique,(7) de protester sans raison contre la présence sur la rive septentrionale du Léman de Vaudois des vallées, lesquels au reste n'étaient point ses sujets, mais ceux du duc de Savoie,(8) et de suspecter à tort la bonne foi des autorités du plus

(1) Eidg. Absch. VI² *A.* 549 *c.*

(2) *Le roi à Amelot.* Versailles, 31 janvier 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 50. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 14 juillet 1695. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 25 juillet 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 99.

(3) *Amelot à Berne.* Soleure, 21 janvier 1690 et 25 mars 1693. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 281; Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 167.

(4) St-Arch. Bern. Rathsmanual. CCI. 357 (8/18 juin 1685): CCII. 160 (30 juillet/9 août 1686).

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 22 mai 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 225.

(6) *Louvois à Amelot.* Versailles, 1er août 1690. Arch. Guerre. CMXXIV. 28.

(7) *Mémoire adressé par Berne aux autres cantons* (1694). Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX.

(8) *Bellegarde à Saint-Thomas.* Sion, 13 février 1694. loc. cit. — *Lettre d'un pasteur vaudois.* Turin, 22 mai 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

puissant des cantons, lorsqu'elles déclaraient avoir ignoré jusqu'à la dernière heure le projet des Barbets de pénétrer dans le Chablais.(1) Amelot, on l'a dit, avait cru devoir dénoncer aux confédérés de l'ancienne croyance le procédé étrange du gouvernement du ***Mittelland***, beaucoup plus enclin à appuyer les intérêts de la cour de Turin, dont il avait tout à redouter, que ceux de la France, son alliée depuis deux siècles au moins.(2) L'ambassadeur comptait même leur soumettre un «projet» de réplique aux griefs bernois contre le roi.(3) Or celui-ci ne jugea pas qu'il fût de sa dignité de recourir à cette mesure extrême, dont la première conséquence eût été de semer de nouvelles divisions au sein des Ligues.(4) D'ailleurs la défection du grand Etat réformé n'était-elle pas compensée jusqu'à un certain point par l'attitude quasi-amicale de Bâle et par une détente dans celle de Zurich, jusque-là fermée à tout rapprochement avec la cour de Paris?(5)

Duement avérées, l'hostilité déclarée de Berne, l'hostilité atténuée du *Vorort* et de Schaffhouse, son satellite, la conduite prudente de Bâle donnaient la note juste des sentiments nourris par le Corps évangélique d'Helvétie envers la France. La contre-épreuve de cette constatation était fournie par les succès ou les échecs en Suisse des diplomaties anglaise, piémontaise, lombarde et autrichienne. Lorsqu'il s'était agi, on l'a dit, soit de la reconnaissance de Guillaume d'Orange en la qualité de roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande, reconnaissance que préconisaient ou à laquelle venaient d'adhérer du nombre des Etats neutres la Suède, les cantons de la nouvelle croyance, et après maintes hésitations, Venise et Florence,(6) soit de condoléances à adresser à ce prince à l'occasion du décès de la reine, son épouse,(7) les ***Waldstætten***,

---

(1) *Herwarth to Nottingham.* Berne, 30 September/10 October 1693. loc. cit. — „Nous sommes contraints d'avouer que S. Exc. Mr l'ambassadeur de France a une connaissance plus particulière que nous n'avons nous mesmes de ce qui se fait dans les Estats de nos souverains.“ *Mémoire adressé par Berne aux autres cantons* (1694). loc. cit. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 2 mai 1694. Aff. Etr. Genève. XIII. 187. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 28 mai 1694. *Ibid.* XIV. 112.

(2) „J'ay tousjours cru qu'on avoit un peu trop d'égards pour le canton de Berne, ainsi je serois ravi que l'on pust luy donner quelque mortification.“ *Cl. Le Peletier à Iberville.* Paris, 14 août 1695. Aff. Etr. Genève. XVI. 51. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 31 janvier 1696. Aff. Etr. Suisse. CIV. 50. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 11/21 juillet 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(3) *Amelot au roi.* Bade, 23 juillet 1696. Aff. Etr. Suisse. CIV. 183.

(4) *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 21 août 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 218.

(5) *Memoriale für Herrn Dreyerherrn Andreas Burckhardt wegen der vorstehenden Conferenz mit H. Envoyé Extraord. H. Baron de Neveu.* 1692. St-Arch. Basel. Politisches. V3. — *Troisième mémoire sur la proposition faite par l'envoyé des Etats-Généraux, etc.* Mai 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 216. — *Clairac de la Manye à Bâle.* Huningue, 11 mai 1693. St-Arch. Basel. Politisches. V3. — *Amelot au roi.* Soleure, 29 novembre 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 171. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 novembre 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven 7373.

(6) *De La Haye-Vantelet au roi.* Venise, 25 février 1690, 25 décembre 1691. Aff Etr. Venise. CXV. 47; CXIX. 339. — *Van Weede van Dijkwelt aan Heinsius.* Int' leger bij Quentin Lenniker, 31 august 1693. app. Van der Heim. Het Archief van den Radpensionaris Heinsius. t. III. 19. — *Amelot au roi.* Soleure, 7 janvier 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 21.

(7) *Consules, sculteti, landammani et senatores cantonum Helvetiae evangelicorum . . . domino Guilielmo III Magnae Britanniae, Franciae et Hiberniae regi.* 9/19 février 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

Zoug, Fribourg et Soleure y avaient fait obstacle avec vigueur. Seul, l'abbé de Saint-Gall, dont l'inspirateur politique, Fidèle de La Tour, se démettait peu à peu de quelques-unes de ses charges, sans pour cela préparer sa définitive retraite, avait cru devoir se séparer du gros de ses coreligionnaires et se rallier à l'avis de Zurich et de Berne. Mais l'unanimité s'était retrouvée parmi les catholiques pour repousser toutes nouvelles demandes de secours qui leur seraient adressées de Turin. Elle se retrouva cette unanimité lorsque, en février 1694, l'on convint de dépêcher en Lombardie un envoyé spécial, avec l'ordre d'exiger en quelque sorte du gouverneur la suppression du blocus qui ruinait les bailliages d'Outre-Monts, le rétablissement des relations commerciales par la voie du Saint-Gothard et l'acheminement vers celui-ci d'un premier convoi de blé d'Italie.(1) On s'attendait à ce que les *Waldstætten* confiassent cette mission à un partisan de l'Escurial. Or, leur choix se porta tout au contraire sur un francophile avéré, le secrétaire d'Etat Balthasar, de Lucerne.(2) Les démarches de ce personnage devaient être d'ailleurs couronnées d'un plein succès. Plutôt que d'exposer le roi Catholique au risque de voir les Suisses rappeler leurs enseignes de son service, s'il persévérait dans ses tergiversations,(3) le marquis de Leganès céda:(4) ce qui n'empêcha pas Zoug de lui refuser pour un temps levées et recrues, dût cette attitude énergique le priver de sa pension d'Espagne.(5)

Ainsi donc, privé de l'assistance politique et militaire d'une partie à tout le moins des cantons protestants, Louis XIV en revanche semblait en droit de compter sur celle de l'ensemble des membres de la Ligue Borromée, voire jusqu'à un certain point sur celle de l'abbé de Saint-Gall.(6) Assurément la majorité des alliés suisses de Charles II continuait à fournir des auxiliaires

(1) *Aste a Spada.* Lucerna, 22 e 29 ottobre 1693. loc. cit. — *Nouvelles de Milan.* 25 novembre 1693. Gazette de France. *1693.* p. 616. — *Casati a Lucerna.* Coira, 4 gennaio 1694. St-Arch. Luzern. Spanien-Pensionen. — *Consulta del Consejo de Estado de 8 de febrero 1694.* Arch. gen. Simancas. Estado. Lego. *3419.*

(2) *Casati a Serponti.* Coira, 27 gennaio e 10 febbraio 1694. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Li VI cantoni cattolici al Marchese Giorgio Clerici, gran cancelliere di Stato a Milano.* Lucerna, 28 gennaio 1694. *Ibid.* — *Li VI cantoni cattolici a Casati.* 26 febbraio 1694. *Ibid.* — Mercure historique et politique (La Haye, 1691). XVI. 264. — *Nouvelles de Bâle.* 29 janvier: *de Milan.* 17 mars 1694. Gazette de France. *1694.* p. 77, 187. — Eidg. Absch. VI² *A.* 515—516*a.*

(3) „The catholic Swiss cantons have forbidden that any levies should be laid on Spain. The threaten to recall their regiment out of Italy." *News letter.* London, 30 November 1693. Calendar of State Papers. Domestic. *1693.* p. 441.

(4) *Nouvelles de Milan.* 24 décembre 1693 et 7 avril 1694. Gazette de France. *1694.* p. 30, 216. — *Nouvelles de Bâle.* 29 janvier et 4 mai 1694. *Ibid.* *1694.* p. 77, 233. — *Consulta del Consejo de Estado, con carta del marqués de Leganés en satisfaccion de lo que se le previno con motivo de haborde valido de 209.000 libras para pagar a Esguizaros.* Madrid, 4 mayo 1694. Arch. gen. Simancas. Estado. Lego. *3419.* — *Casati alli sei Cantoni cattolici.* Coira, 5 luglio 1694. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Aste a Spada.* Lucerna, 2 dicembre 1694. loc. cit. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 10 mars 1695. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Leganes agli sei cantoni cattolici.* Milano, 19 aprile 1696. St-Arch. Luzern. Spanien-Pensionen.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 31 janvier 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 42.

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 5 novembre 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

aux armées de ce prince.[1] Assurément le roi Très-Chrétien commençait enfin à reconnaître l'erreur où il s'était trop longtemps complu de se montrer indifférent à cet état des choses, jugé à tort irrémédiable dans son entourage. Mais la solidité et surtout l'efficacité de l'entente helvéto-lombarde paraissaient fort compromises,[2] et le refus des Lucernois et de leurs adhérents à convenir que leurs enseignes du service français transgressaient l'*Union héréditaire* et l'alliance de 1634 en constituait un précieux et indiscutable symptôme.[3]

Il était cependant une question dont la solution, pour peu qu'elle fût par trop retardée, menaçait de projeter une ombre sur les relations, au demeurant confiantes, du Corps catholique des Ligues avec le gouvernement de Paris. Il ne s'agissait pas des protestations fribourgeoises contre l'interdiction de sortie du royaume des « vieilles espèces d'argent », versées en payement aux négociants suisses en échange de leurs marchandises, tant en Dauphiné qu'en Lyonnais et en Franche-Comté,[4] mais des « molestes » que l'intendant royal en Alsace n'épargnait pas au prélat de Porrentruy, dont le chapitre possédait dans cette province d'importants apanages, et des contributions de guerre imposées dans le Haut-Brisgau, notamment à Schliengen, près de Lörrach, sur d'autres biens de la dépendance de l'évêché de Bâle.[5] Plus que jamais, le chef du diocèse eût souhaité que sa neutralité, reconnue naguère par la France seule, le fût simultanément par les deux belligérants. Or, plus que jamais aussi, ces derniers ne parvenaient pas à se mettre d'accord quant à l'étendue et aux modalités de celle-ci. Et leurs promesses de ménager les terres de l'Ajoie et du Leimenthal étaient la plupart du temps violées à peine données. Recommander à la bienveillance de l'empereur un prince d'Empire entrait d'autant moins dans les attributions des Confédérés que le prélat n'était l'allié que de certains d'entre eux. Louis XIV en revanche l'était de l'ensemble du Corps helvétique. La fortune des armes lui souriait sur la ligne du Rhin. Ses troupes

---

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 5 décembre 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Le roi à Amelot.* Fontainebleau, 6 et 11 octobre 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 140, 144. — *Nouvelles de Milan.* 20 octobre 1691. Gazette de France. *1694.* p. 518.

(2) *Nouvelles de Milan.* 29 décembre 1694. Gazette de France. *1695.* p. 30. — *Casati al conte Borromeo.* Coira, 21 marzo 1696. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(3) *C. C. Beroldingen al Milord de Gallway (Ruvigny).* Dall'hosteria delli Tre Re, 5 dicembre 1694. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri et Grigioni. — „Le marquis de Leganes ayant mandé le colonel Beroldingen, luy demanda si les Suisses n'estoient pas disposez à servir partout où on les employeroit contre la France. Il respondit que les cantons ne pourroient pas rompre leur ancienne ligue avec cette couronne et qu'ainsy leurs troupes ne serviroient point dans les sièges des places qui estoient acquises au roy Très Chrestien par des traittés de paix." *Nouvelles de Milan.* 9 novembre 1695. Gazette de France. *1695.* p. 572.

(4) *Amelot à ....* Soleure, 7 mars 1694. Arch. Nat. *G⁷.* 277.

(5) *L'évêque de Bâle à Tambonneau, à La Grange.* Porrentruy, 6 et 7 mars 1685. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzösische Varia (1650—1695). p. 195. — *Der Bischoff zu Basel an die XIII Orte.* 2. July 1692. *Ibid.* Frantzösische Kriege. 1688 sqq. nº 402. — *L'évêque de Bâle à La Grange.* Porrentruy, 13 mai 1693. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzösische Varia (1650—1695). 306. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 27 juillet 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 34. — *Ordonnance de Mr de La Grange, intendant d'Alsace, pour l'imposition de contributions à Schliengen et aux trois villages qui en dépendent.* Strasbourg, 1er février 1694. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 221.

occupaient Schliengen.(1) L'ordre d'y lever des contributions de guerre venait de La Grange, intendant d'Alsace.(2) L'évêque Jean-Conrad de Roggenbach, que ses sentiments austrophiles désignaient à l'animadversion du roi et que sa conduite imprudente exposait aux critiques de ses protecteurs suisses, était décédé le 13 juillet 1693.(3) L'inspirateur de sa politique, le baron de Wessemberg, son grand-maître, dont les biens dans le Sundgau et ceux de ses partisans demeuraient en quelque sorte séquestrés en guise de représailles,(4) ne conservait aucune influence sur l'esprit du nouveau prélat, Guillaume-Jacques Ringk de Baldenstein, coadjuteur dès le mois de mai 1690,(5) chez lequel, Amelot, tout le premier, reconnaissait des qualités de sagesse et de pondération qui avaient fait défaut à son prédécesseur.(6) Enfin, cinq ans auparavant, en 1688, ensuite d'une mission accomplie au Louvre par le grand doyen du chapitre de Bâle, il semblait bien que tout espoir d'obtenir la neutralité effective de l'évêché ne dût pas être abandonnée. Pour ces diverses raisons, ce fut au roi Très-Chrétien, plutôt qu'à l'empereur que s'adressèrent les XIII cantons à l'intention de procurer quelque allègement aux tribulations du souverain de l'Ajoie.(7) Incités à cette démarche par le nonce apostolique,(8) les Etats de la Ligue Borromée prièrent très particulièrement le monarque français d'atténuer « à leur contemplation » les rigueurs militaires infligées aux populations des villages du diocèse situés au delà du Rhin et les rigueurs administratives exercées à l'endroit des biens possédés dans le Sundgau par un chapitre assimilable, à les entendre, « au corps ecclésiastique d'Alsace ».(9) Au défaut de La Grange, Amelot croyait pouvoir appuyer auprès de son maître les doléances des catholiques d'Helvétie, intéressés au maintien de l'indépendance de leur

(1) *Johann Sebastian von Roggenbach an den Bischoff zu Basel.* Arlesheim, 27. September 1691. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1688 sqq. n° 398.

(2) *L'évêque de Bale à Amelot.* Porrentruy, 21 aout 1694. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzösische Varia (1650—1695). n° 340; *au roi.* Porrentruy, 27 octobre 1694. *Ibid.* n° 350.

(3) Vautrey. Histoire des Evêques de Bâle. t. II. 270. — Blösch. Chronik von Biel. 85.

(4) *Les députés des VII cantons catholiques au roi.* 9 juillet 1684; *à Amelot.* Porrentruy, 25 février 1690. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzösische Varia (1650—1695). p. 171. 224.

(5) *L'évêque de Bale à Amelot.* Porrentruy, 19 mai 1690. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzösische Varia (1650—1695). n° 233.

(6) *L'évêque de Bâle au roi.* Porrentruy, 14 juillet 1693. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzösische Varia (1650—1695). n° 324. — *Amelot au roi.* Bade, 17 juillet 1693, 23 octobre 1695. loc. cit. — *Le roi à l'évêque de Bale.* Versailles, 27 juillet 1693. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 223.

(7) *Mémoire donné à Mr l'ambassadeur (Amelot) par les Srs députés de Mr l'evesque et du chapitre de Basle* (1694). Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 231. — *Les cantons catholiques au roi.* Lucerne, 1er septembre 1694. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 293. — Eidg. Absch. VI² *A.* 517 *g* (Luzern, 5.—6. Mai 1694).

(8) *Aste à Amelot.* 14 aprile 1694. loc. cit. — *Aste a Cavallerini, nunzio a Parigi.* Lucerna, 18 aprile 1694. loc. cit. — *Aste a Spada.* Lucerna, 26 agosto 1694. loc. cit.

(9) *Ordonnance de Mr de La Grange, intendant d'Alsace, pour l'imposition de contributions à Schliengen et aux trois villages qui en dépendent.* Strasbourg, 1er février 1694. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 221. — *Aste a Spada.* Lucerna, 6 maggio 1694. loc. cit. — *Amelot à (Pontchartrain).* Soleure, 9 mai 1694. Arch. Nat. G7. 277. — *Amelot à Colbert de Croissy.* Soleure, 12 mai 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 203. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 7 juin 1694. *Ibid.* CII. 219. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 15 juillet 1694. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXVII.

protégé de Porrentruy (1) au même titre que le Saint-Siège, dont le représentant à Paris joignait ses instances à celles d'un délégué de l'évêque, Heiss de Kogenheim, et s'estimait à la veille de convaincre le roi de la nécessité qu'il y avait pour ses alliés de Soleure, de Fribourg et des cantons forestiers, soutiens de la « vraye foy » dans la région des Ligues, d'obtenir de sa bienveillance la décision gracieuse qu'ils sollicitaient en faveur de Guillaume-Jacques Ringk de Baldenstein. (2) Le sacrifice demandé de ce chef au fisc royal paraissait minime au total. Les droits perçus sur les revenus du chapitre en Alsace ne dépassaient guère sept à huit mille Livres par an, et la restitution des céréales séquestrées dans le district de Lörrach n'eût pas mis en péril l'approvisionnement des armées françaises. (3) Et cependant ces espérances devaient être déçues. Appelé à départager entre l'opinion de son intendant d'Ensisheim et celle de son ambassadeur à Soleure, le roi se rallia à la première. (4) Que souhaitait-on de lui en somme? Qu'il voulût bien respecter la neutralité de l'évêché, neutralité accordée en son nom, encore qu'elle demeurât en quelque sorte unilatérale, puisque l'empereur ne s'était nullement engagé à l'observer de son côté. (5) Or, cette neutralité qu'il se promettait de ne point violer et à laquelle les généraux de Léopold Ier, mieux inspirés que naguère, se déclaraient prêts à adhérer de fait, ne s'étendait qu'aux terres possédées en pleine souveraineté par le prélat de Bâle et non point à celles que ses chanoines et lui détenaient à titre particulier en Alsace et dans le Brisgau. (6) Ce ne fut qu'au bout de plusieurs mois que le successeur de Jean-Conrad de Roggenbach reçut un commencement de satisfaction et se vit autorisé à toucher sans retenue les dîmes de son Eglise sur le sol français. (7) Aussi bien entre-temps l'évêque

---

(1) *Amelot au coadjuteur de Bâle.* Soleure, 6 mai 1693. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1688 sqq. n° 411. — *Aste a Spada.* Lucerna. 22 luglio 1694. loc. cit. — *Amelot aux cantons catholiques.* Soleure, 25 juillet 1694. Lettere scritte da Monsignore d'Aste alla segreteria di Stato (Archives fédérales à Berne). — *Les cantons catholiques au roi.* Lucerne, 1er septembre 1694. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 293.

(2) *L'évêque de Bâle à Amelot.* Porrentruy, 28 mars, 21 avril, 10 mai et 19 juillet 1694. Arch. Guerre. MCCCLXXX. 20, 23, 44; Aff. Etr. Ev. de Bâle I. 225. — *La diète de Lucerne à Amelot.* 6 mai 1694. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 264. — *Aste a Spada.* Lucerna, 1° luglio 1694. loc. cit. — *(Heiss de Kogenheim) à l'évêque de Bale.* Fontainebleau, 8 octobre 1694. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 237. — *Amelot au roi.* Soleure, 27 novembre 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 231.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 16 juin 1694. Aff. Etr. Suisse CIII. 10. — *Amelot aux cantons catholiques.* Soleure, 24 juillet 1694. Lettere scritte da Monsignore d'Aste alla segreteria di Stato (Archives fédérales à Berne). — *Heiss de Kogenheim à l'évêque de Bâle.* Fontainebleau, 8 octobre 1694. *Ibid.*

(4) *La Grange à Barbezieux.* 30 mai 1694. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 234. — *Amelot au roi.* Soleure, 16 juin 1694. loc. cit. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 5 août 1694 loc. cit.

(5) *Der Bischof zu Basel an die VII Cathol. Orte.* 5. July 1693. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1688 sqq. n° 413.

(6) *Les cantons catholiques à Gravel.* 15 mai 1676: *Gravel aux cantons catholiques.* Soleure, 19 mai 1676; *le roi de France aux mêmes.* Camp près Ninove, 1 juin 1676. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Guerre de France. 1675—1676. nos 1191, 1192, 1200. — *De La Grange à l'évêque de Bâle.* Rhinau, 28 octobre 1688. *Ibid.* (Kæfigturm). Frantzös. Kriege wider Kaiser und Deutsches Reich am Rheinstrome. 1688—1689. n° 28.

(7) *L'évêque de Bâle à Amelot.* Porrentruy, 28 mars et 10 mai 1694. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 225, 229. — *Aste a Spada.* Lucerna, 1° luglio 1694. loc. cit. — *Barbezieux à l'évêque de Bâle.* Versailles, 20 septembre 1695. Arch. Guerre. MCCXCVIII. 307.

avait renouvelé son alliance avec les cantons catholiques, à des conditions agréables à ceux-ci et au gouvernement de Paris [1] A la requête particulière de Soleure et de Fribourg, le chapitre de Bâle consentait à modifier son statut, de manière à rendre moins malaisé aux chanoines d'origine helvétique l'accès à la dignité épiscopale. [2] A la suggestion d'Amelot, il demeurait entendu que, dans l'avenir aucun obstacle ne serait plus apporté au recrutement d'auxiliaires pour le service du Louvre dans toute l'étendue du diocèse. [3]

Sur ces entrefaites, un minime incident de frontière, soit la saisie et le pillage d'une barque suisse par des soldats impériaux dans les eaux de Rorschach, permit de constater une fois de plus la profonde divergence de vues qui subsistait entre les confédérés des deux confessions quant à l'orientation de leur politique étrangère. [4] Les catholiques, que l'ambassadeur français incitait à exiger de l'autorité autrichienne d'immédiates réparations, prirent d'emblée une attitude comminatoire envers les auteurs responsables de l'« affront » qui leur était infligé et menacèrent aussitôt de renoncer à la protection des villes forestières. [5] Les protestants firent montre d'une certaine froideur. [6] Très vite il devint évident que le souci de ménager ses intérêts commerciaux Outre-Rhin et de ne point provoquer l'aggravation du blocus qui les lésait à cette heure [7] empêcherait Zurich de suivre en cette conjoncture l'avis de ses alliés de l'ancienne confession. [8] Au vrai, grâce à ses tergiversations calculées, grâce à sa prétention de remettre sur le tapis la fastidieuse question des « transgressions dans le service » et de faire dépendre d'une solution raisonnable de celle-ci, c'est-à-dire conforme à ses vœux, le règlement de l'incident du lac de Constance, [9] grâce surtout aux menaces à peine déguisées dont il accompagnait chacune de ses communications écrites ou verbales, l'envoyé autrichien facilitait la tâche de son contradicteur français. [10] Dans la réalité, sur les conseils de

---

(1) Vautrey. Histoire des évêques de Bâle. II. 272.

(2) *Calzolari a Spada.* Lucerna, 11 agosto 1695. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIX. — Eidg. Absch. VI² *A.* 580 *d.*

(3) *Mémoire touchant les cantons suisses et leurs alliez, etc.* („*De l'evesché de Basle*"). 1695. Aff. Etr. Suisse. CV. 183. — *Amelot au roi.* Soleure, 14 août 1695. *Ibid.* CIV. 212.

(4) *Consulta del Consejo de Estado sobre diferentes avisos de la Helvecia* (Los Balbases; Frigiliana; Villafranca; Montalto; Monterey). Madrid, 25 mayo 1694. Arch. gen. Simancas. Estado. Leg°. *3419.* — *Neveu an den Kaiser.* Baden, 16. Juli 1694. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. n° 147.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 7 février; Bade, 9 juillet 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 50; CIII. 454 — *Cassani a Alonso Carnero.* Madrid, 28 abril 1694. Simancas. Estado. Leg°. *3419.*

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 21 février; Bade, 9 juillet 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 83: CIII. 451. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 28 juillet 1694. *Ibid.* CIII. 165.

(7) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 novembre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.*

(8) *Amelot au roi.* Soleure, 21 juin 1693, 3 janvier, 21 février, 25 juillet 1694. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 265; CII. 2, 83; CIII. 70. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 6 janvier 1694. *Ibid.* C. 227.

(9) *Nouvelles de Bâle.* 25 décembre 1693. Gazette de France. *1694.* p. 21. — *Amelot au roi.* Bade, 5 mars, 19 juillet 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 111; CIII. 59. — Eidg. Absch. VI² *A.* 501. 506, 521 *f.*

(10) *Aste a Spada.* Lucerna, 13 maggio 1694. loc. cit. — „L'esposizione del Sig^re^ baron di Neveu fatta nella dieta di Bada, ha non poco esacerbato questa natione." *Aste a Spada.* Lucerna, 15 luglio 1694. loc. cit. — *Amelot au roi.* Bade, 19 juillet 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 597.

celui-ci, les cantons parurent de prime abord très décidés à résister avec énergie aux empiétements allemands à l'endroit de leurs libertés. Ils agitèrent de dépêcher à ce sujet à Vienne un député muni d'instructions très précises et très limitées(1) et refusèrent d'entrer dans les vues de Neveu, lequel eût souhaité obtenir d'eux le renouvellement de leur engagement d'assurer au cas de besoin la protection des villes forestières du Rhin.(2) Encore que « bon Autrichien », l'abbé de Saint-Gall apportait une véhémente, mais inutile ardeur à exiger de l'évêque de Constance une réparation formelle et suffisante de l'« attentat » commis dans les eaux de Sa souveraineté.(3) Il semblait au reste que les Alliés se fussent entendus pour mettre la patience des Suisses à la plus rude épreuve. Tandis que l'incident du *Bodensee* grossissait de façon inquiétante,(4) le gouvernement de La Haye, en dépit des protestations de Zurich et de Berne, prétendait employer à l'offensive contre la France les enseignes de ces cantons à la solde des Provinces-Unies.(5)

Dans ces entrefaites une diète avait été convoquée à Bade au 4 juillet.(6) Induit en erreur quant aux intentions de Neveu à ce sujet, Amelot se contenta d'y dépêcher le secrétaire interprète Vigier.(7) Il serait inexact d'affirmer qu'il n'eut pas à le regretter.(8) Certes la maladresse insigne de l'envoyé impérial servit mieux en cette conjoncture la cause française que les arguments les plus habilement coordonnés du défenseur de cette dernière, car ce n'était pas en revenant à tout propos sur la fastidieuse affaire des transgressions que le représentant de la maison d'Autriche pouvait espérer se rendre les Suisses favorables,(9) non plus d'ailleurs qu'en approuvant le texte du *factum* injurieux

---

(1) *Casati a Serponti.* Coira, 3 febbraio 1694. loc. cit.

(2) Aloys Schulte. Markgraf Ludwig-Wilhelm von Baden (Karlsruhe, 1898). I. 224.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 14 février et 20 juin 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 69; CIII. 31. — *Nouvelles de Bâle.* 2 mars 1694. Gazette de France. *1694.* p. 124. — *Cassani a Carnero.* Madrid, 28 abril 1694. Simancas. Estado. *3419.*

(4) *Der Kaiser an die oberœsterr. Räthe.* Wien, 3. März 1694. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. nº 143. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 mars et 13 avril. Schwalbach, 5 août 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 5 mai et 12 juin 1694. Rijksarchief La Haye. St Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Amelot à Zurich.* Soleure, 5 juin 1694. 19 novembre 1695. *Ibid*; St-Arch. Zürich. Holland *A.* 217² (1673—1700). nº 162. — *Amelot au roi.* Soleure, 13 juin 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 6. — *Valkenier à Zurich.* 12/22 juin 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Henry Lochmann an Zürich.* Haag, 1. November 1694; Maastricht, 8./18. März 1695, 16. Mai 1696. St-Arch. Zürich. Holland *A.* 217² (1673—1700). nºˢ 137, 148, 197. — *Valkenier an die XIII Orte.* Haag, 6. September 1695. *Ibid.* nº 157. — *Die Herrn Haubtleüthe in Holland. Dienst an Zurich.* Haag, 28. Januar 1698. *Ibid.* nº 188. — *Tractat umb den Dienst des Tscharnerischen Bernischen Regiments in Holland.* 31. Januar/10. Februar 1700. *Ibid.* nº 207.

(6) *Valkenier à Zurich.* Zurich, 12/22 juin 1694. Rijksarchief La Haye. St Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 juin 1694. *Ibid.* — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 1ᵉʳ juillet 1694. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *contra:* (8 juillet).

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 21 février 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 83. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 8 et 15 juillet 1694. loc. cit. — *Aste a Spada.* Lucerna, 15 luglio 1694. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 520 *d* (Baden, 4. Juli 1694).

(8) *Ibid.*

(9) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 7 juillet 1694. loc. cit — *Neveu an den Kaiser.* Baden, 16. Juli 1694. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. nº 147. — *Proposition faite*

pour le roi Très-Chrétien, publié et répandu par les soins du ministre hollandais Valkenier.[1] Il avait menacé les cantons de la colère de son souverain, le jour où, la paix signée, celui-ci se verrait en mesure de tirer vengeance du refus obstiné des Confédérés d'adopter son interprétation des articles contestés du traité d'*Union héréditaire* de 1511.[2] Une missive hautaine du prince Louis de Bade, général de Léopold I[er], reçue peu après à Zurich, acheva d'intimider les Suisses, dont le manque d'union diminuait la capacité de résistance aux entreprises de leurs voisins.[3] Dès le commencement d'octobre 1694, il était malheureusement à prévoir que l'arrogance allemande aurait raison de la « candeur helvétique ».[4] Un mois plus tard, cette prévision se transformait en une certitude. Plus Amelot redoublait ses efforts afin de convaincre les cantons que la reconnaissance de leur autonomie solennellement proclamée à Münster en 1648 leur créait l'obligation de ne point capituler devant les exigences autrichiennes, plus ceux-ci cherchaient à se dérober à ses instances. Privées, en raison des discordes intestines qui affaiblissaient le Corps helvétique, de l'unité de direction indispensable à leur succès, les négociations engagées du côté suisse en vue d'exiger de justes réparations à l'occasion de l'incident de Rorschach devaient aboutir une fois de plus à la constatation de l'impuissance où se trouvaient les Confédérés d'écarter de leur sol la menace qu'y faisait peser un prince dont la diplomatie astucieuse et surtout persévérante tenait sans cesse la leur en échec.[5]

Amelot et Iberville en congé à la cour. — Tentatives faites en vue d'amorcer par des voies indirectes des négociations de paix entre la France et les Alliés. — Le bourgmestre de Dordrecht. — Le baron de Waltenbourg. — Amelot et Reding.

---

devant la diète de Bade par le baron de Neveu au sujet des transgressions. Juillet 1694. *Ibid.* n° 148. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 15 septembre 1694. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XXVII. — Mercure historique et politique (La Haye, 1693). XV. 146.

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 13 juin 1694, 20 septembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CIII. 6; CVIII. 169.

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 19 juillet 1692, 14 juillet 1694; Schwalbach, 5 août 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372, 7373. — *Proposition faite à Bade par l'envoyé impérial.* 8 juillet 1694. *Ibid.* St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(3) *Prinz Ludwig von Baden an die XIII Orte.* Sintzheim, 23. Juni 1694. St-Arch. Basel. Politisches. V. 4[11]. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 22 juillet 1694. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Amelot au roi.* Soleure, 1[er] août, 10 octobre 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 76, 145. — *Der Bischof zu Basel an Fürst Ludwig von Baden, Kayserl. General Lieutenant.* Pruntrutt, 15. September 1694. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. 1688 sqq. n° 423. — *Der Bischof zu Basel an den Graf Carl von Fürstenberg, Kayserl. General Wachtmeister undt Commendant zue Costantz.* 22. September 1694. *Ibid.* n° 426. — *Prinz Ludwig von Baden an den Bischof zu Basel.* Muggensturm, 2. Oktober; *Carl Egon von Fürstenberg an den Bischof zu Basel.* Muggensturm, 4. Oktober 1694. *Ibid.* n[os] 427, 429.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 7 novembre 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 195.

(5) *Zürich, Bern, Lucern, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug, Glaris, Basel, Freiburg, Solothurn, Schaffhausen, Appenzell, Abt zu S[kt] Gallen an den Baron von Neveu.* Luzern, 26. Februar 1694. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. n° 138. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 22 mai 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

— L'abbé Morel. — Ses premières négociations à Frauenfeld avec l'émissaire impérial. — Son retour à la cour. — Ses nouvelles instructions. — Difficultés soulevées par l'empereur. — Interruption des pourparlers de paix. — Danger qu'eût présenté au sentiment d'Amelot une offre de médiation helvétique entre les belligérants. — Démarches de Gallatin.

XXXV. En avril 1693, Amelot avait sollicité de son maître un congé très court, qui lui eût permis de mettre ordre à ses affaires particulières et de renseigner le roi quant aux modifications survenues dans la situation aux Ligues depuis le rappel de Tambonneau.(1) L'activité déployée dans ce même temps par les envoyés autrichien et batave, occupés tous deux à organiser des levées de troupes en Helvétie, s'était opposée à ce qu'il abandonnât, fût-ce durant quelques jours seulement, son poste à Soleure.(2) En fait, ce ne fut que vingt-deux mois plus tard que l'ambassadeur jugea possible l'exécution de son projet.(3) Parti de son logis des « Cordeliers » le 10(4) février,(5) il rejoignit le 24 la cour, où l'avait précédé son collègue de Genève La Bonde d'Iberville.(6) Entre Louis XIV et son ministre auprès des cantons, entre celui-ci et Colbert de Croissy de fréquents échanges de vues eurent lieu qui tous portèrent sur des questions dont la solution intéressait à un haut degré la couronne, qu'il s'agît de négociations secrètes engagées sur terre suisse avec des émissaires de l'empereur, dans l'espoir de hâter la conclusion de la paix générale;(7) de l'intervention éventuelle de la France dans les affaires des Grisons; de l'attribution de Neuchâtel à l'un des « prétendants » qui s'en disputaient la souveraineté ensuite du décès de l'abbé de Longueville;(8) de la recrudescence des

(1) *Amelot à Colbert de Croissy.* Bremgarten, 11 avril 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 172.

(2) *Ibid.*

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 14 juillet 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.* — „Men seyt dat het is om sijne particuliere affaires, en om te sollici-teeren om de betalinge van't geene hem van wegens verschot als anders ter somme van twintig duysent Ryxdald van de Croon noch competeert.“ *Le même aux mêmes.* La Haye, 12 mars 1695. *Ibid.*

(4) et non le 1er février. Theatrum Europaeum. XIV. 816.

(5) *Herwarth to J. Trenchard.* Berne, 6/16 February 1695. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Aste a Spada.* Lucerna, 17 febbraio 1695. loc. cit.

(6) *Genève à Berne.* 27 novembre/7 décembre 1694. St-Arch. Bern. Genffbuch *D.* 879. — *Zurich à Genève.* 4/14 décembre 1694. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3918.* — *Amelot au Corps helvétique.* Soleure, 9 février 1695. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII; St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 141; St-Arch. Basel. Frankr. *B4*; St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — *Amelot au roi.* Soleure, 9 février 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 69. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 17 février 1695. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Amelot à Colbert de Croissy.* Paris, 24 février 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 72. — *Aste a Spada.* Lucerna, 10 marzo 1695. Lettere scritte da Monsignore d'Aste alla segreteria di Stato (Archives fédérales à Berne).

(7) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 17 février 1695. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — „L'arrivo in tanto alla corte del Sor Amelot, ambasciatore a Svizzeri porge motivo alla curiosità de discorsi.“ *Erizzo al Senato.* Parigi, 4 marzo 1695 (2da). Frari. Francia. CLXXXVIII. n° 50. — „Il y a de certaines choses qu'on ne doit pas confier au papier.“ Mercure historique et politique (La Haye, 1695). XVIII. 293. — „Il y a là dedans quelque mystère que le temps seul découvrira.“ *Ibid.* XVIII. 305.

(8) *Aste a Spada.* Lucerna, 25 gennaio 1693. loc. cit. — *Affry à Lucerne.* Neuchâtel, 3 février 1694. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1681—1698.

discordes intestines qui menaçaient de provoquer derechef une rupture entre les confédérés de l'ancienne et de la nouvelle croyance; des fréquents incidents que soulevait à Genève la sourde hostilité du peuple, sinon des magistrats contre le résident qu'y entretenait le roi Très-Chrétien.(1)

Depuis l'ouverture des hostilités qui mettaient aux prises la France et les Alliés, il ne s'était guère écoulé d'années sans que, de la part de l'un ou de l'autre de ceux-ci, des offres de paix ne fussent par des voies indirectes adressées à Paris.(2) Entre les agents secrets du Louvre et ceux de la cour de Turin, le contact, une fois établi, n'avait presque jamais complètement cessé.(3) Mais les suggestions les plus intéressantes reçues par le gouvernement de Louis XIV venaient de la Hollande et de l'Autriche, de Vienne en particulier, où Léopold Ier suivait une politique personnelle, à l'insu de ses ministres, où le « secret de l'empereur » balançait en quelque sorte le « secret du roi » à Versailles.

Aussi bien, en août 1692, au lendemain de la défaite de Guillaume III à Steenkerke, Amelot recevait à Soleure la visite d'un ancien bourgmestre de Dordrecht,(4) Simon van Halewijn. Ce personnage avait pris sur lui de s'enquérir en secret et de façon détournée des dispositions du roi Très-Chrétien, au cas où l'offre d'une paix séparée lui serait adressée de La Haye.(5) Tandis, en effet, que les Suisses trouvaient leur compte à la prolongation d'une guerre qui mettait en valeur les qualités militaires de leur belliqueuse jeunesse et procurait à celle-ci de hautes soldes, les Hollandais, au contraire, attendaient de la cessation des hostilités la restauration de leur commerce à demi ruiné.(6) De deux choses l'une: ou bien, selon le bourgmestre, la victoire récompenserait l'endurance des armées coalisées, et, en ce cas, il était à craindre que l'abusive immixtion dans les affaires des Provinces-Unies de leur ancien *Stathouder*, devenu roi d'Angleterre, ne se révélât intolérable. Ou bien la France sortirait victorieuse de la lutte, et alors on devait redouter non sans raison que les conditions

---

(1) *Iberville à Louvois.* Genève, 12 juin 1690. Aff. Etr. Genève. VII. 130; *à Colbert de Croissy.* Genève, 22 juillet 1690. *Ibid.* VIII. 289.

(2) *Convenant aux Etats-Généraux.* Zurich, 3/13 février 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 13 août 1691, 8 janvier 1692. *Ibid.* — Van Aitzema. Derde Vervolg van Zaaken van Staat en Oorlog (Amsterdam, 1699). p. 46.

(3) *Mémoire des offres faites de la part du roy Très-Chrestien au duc de Savoye pour le rétablissement du repos de l'Italie.* Janvier—février 1692. Simancas. Estado. *3416.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 9 décembre 1692, 12 septembre 1693. loc. cit. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 4 janvier 1694. Aff. Etr. Genève. XIII. 163. — *Anonymous letter to Lord Lexington.* Paris, 10 June 1695. H. Marmers Sutten. The Lexington Papers. p. 91. — *Lord Galway to Lord Lexington.* 2 September 1695. *Ibid.* p. 118. — *Guillaume III au duc de Savoie.* 29 juin 1696. F. Heller. Militär. Corresp. des Prinzen Eugen von Savoyen. I. 76.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 24 août 1692 (1re). Aff. Etr. Suisse. XCVII. 68.

(5) „Un homme vestu simplement, mais d'assez bonne mine et parlant bon françois vint hier à sept heures du matin chez moy et demanda à me parler en particulier. Il commença par me dire qu'il estoit hollandois, bourgmestre de Dort. et que le désir de servir sa patrie l'avoit engagé de venir exprès en Suisse pour s'aboucher avec moy et pour me dire que si V. Mté étoit toujours disposée à la paix, il s'offroit d'y travailler . . ." *Amelot au roi.* Soleure, 24 août 1692. loc. cit.

(6) *Relation de la conférence que le Président de La Tour a eue avec le pensionnaire d'Hollande.* 26 juin 1696. Arch. di Stato Piemontesi. Negoz. con Svizz. VII.

de paix imposées aux Etats-Généraux ne fussent particulièrement draconiennes. (1) Toujours est-il, qu'en présence de l'accueil assez réservé fait à sa démarche et du danger à quoi l'eût exposé la découverte d'une intrigue, très propre à rendre le gouvernement hollandais suspect à ses alliés, (2) l'ancien premier magistrat de la cité batave ne jugea pas prudent de prolonger davantage son séjour en Suisse. (3)

Trois mois auparavant, soit au commencement de mai, l'ambassadeur français s'était vu recherché d'accorder secrètement audience à un baron de Waltenbourg, venu d'Allemagne dans le pays de Vaud, sous le prétexte d'y défendre certains intérêts particuliers au regard de la succession du baron d'Aubonne. (4) Cet homme se prétendait investi de la confiance de l'empereur et autorisé par ce prince à communiquer sous le manteau à un négociateur délégué par le roi Très-Chrétien les conditions de paix de la Hofburg. (5) Il demandait la permission de se rendre à Paris à cet effet. Elle lui fut refusée. (6) On se défiait à la cour de France des intrigues de « cet allemand », dont les allégations n'étaient d'ailleurs pas contrôlables. Amelot reçut l'ordre de le « congédier » et de lui retourner désormais ses missives sans les ouvrir. L'émissaire véritable ou supposé de Léopold Ier regagna Vienne dès le milieu de juillet 1692. (7)

Etant donné les dernières et très formelles instructions de son souverain, l'ambassadeur se croyait en droit de conclure au complet échec de la mission de Waltenbourg. Et cependant son erreur était profonde. Le baron de Reding, dont les réticences et les fréquents déplacements l'indisposaient depuis peu, (8) l'eût sans doute détrompé s'il y avait été autorisé de Paris. (9) En octobre un

---

(1) *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 24 août 1692 (1re). Aff. Etr. Suisse. XCVII. 68. — Immich. Geschichte des europæischen Staatenwesens. 1660—1789. p. 149.

(2) *Abraham Malapert aux Etats-Généraux des Provinces-Unies.* Bâle, 4 février 1676. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(3) *Heinsius aan William III.* Haag, 20 Mært 1693. Arch. de la maison d'Orange-Nassau. 3e série. t. I. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 27 mai/6 juin 1693. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — Nous devons à l'obligeante amitié de Mr le Jonkher Loudon, ministre des Pays-Bas à Paris, les quelques détails qui suivent au sujet de la fin de cette intrigue ébauchée à Soleure. De retour dans sa patrie, Halewijn reçut à La Haye dès le mois de janvier de l'année suivante la visite clandestine d'un secrétaire d'Amelot, le Sr Robert de Piles du Plessis. Ce dernier ne tarda pas à y être arrêté et ne fut libéré qu'en 1697, après la paix de Rijswick. Quant à l'ancien bourgmestre de Dordrecht, il avait été condamné entre-temps, le 31 juillet 1693 à la réclusion perpétuelle pour crime contre la sûreté de l'Etat et à la confiscation de ses biens. Incarcéré au fort de Lœvesteyn, il s'en évada en 1696, passa tout d'abord en Danemark, puis à Dunkerque, pour se retirer ensuite à Paris sous le nom de *Du Champ.* Il s'y trouvait encore en 1698 et s'embarqua dans la suite pour Surinam, où il mourut. *cf.* Wagenaer. Vaderlandsche Historie. XVI (1770). p. 230. — Van Aitzema. Derde Vervolg van Zaaken van Staat en Oorlog. 1692—1698 (Amsterdam, 1699). Année 1693. p. 73 sqq. — Mémoires de Sourches. IV. 195.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 9 mai 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 211. — *Le roi à Amelot.* Saint-Quentin, 14 mai 1692. *Ibid.* XC. 382.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 9 mai 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 211.

(6) *Ibid.*

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 9 mai; Bade, 26 juillet 1692. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Camp devant le château de Namur, 26 juin 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 389.

(8) *Mémoire pour servir de responce à la lettre escritte de Basle,* le 4e octobre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 93. — *Amelot au roi.* Soleure, 12 octobre 1694. *Ibid.* XCVII. 155. — *Le roi à Amelot.* Fontainebleau, 22 octobre 1692. *Ibid.* XC. 421.

(9) *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 15 janvier 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 69.

premier et très sommaire éclaircissement fut adressé au chef de mission à Soleure. Si son subordonné entreprenait des voyages en Suisse, c'était sur l'ordre du roi, lequel lui prescrivait de ne s'ouvrir à personne, pas même à Amelot de l'objet de ses démarches, car celles-ci n'avaient aucun rapport avec les affaires des Ligues.(1)

En réalité Louis XIV souhaitait aussi vivement que Léopold Ier le rétablissement de la paix en Europe.(2) Par suite aucune occasion de la procurer ne devait être négligée selon lui.(3) De prime abord certes, les confidences du gentilhomme allemand l'avaient mis en défiance. A la réflexion il lui parut que leur inanité n'était pas démontrée et qu'elle méritait de faire l'objet d'un sérieux examen. Reding n'avait pas cessé de correspondre avec Waltenbourg. A cette fin, il s'était même installé durant six semaines à Schaffhouse, où sa présence, promptement éventée, avait donné naissance au bruit que les généraux du roi méditaient un coup de main contre la petite forteresse wurtembergeoise de Hohentwiel.(4) Il lui fut prescrit de poursuivre avec discrétion ses démarches.(5) D'autre part, un conseiller au Parlement, Jean Morel, aumônier du roi, abbé de Saint-Arnoul de Metz et de Saint-Martin près de Tonnerre,(6) se portait diligemment, en octobre 1692, à Bâle, à titre privé et à l'insu d'Amelot.(7) Cé personnage, « tête pleine de sens et de jugement »,(8) avait accompli plusieurs missions délicates à l'étranger: à Nancy en 1669,(9) à Munich en 1679,(10) à

---

(1) *Le roi à Amelot.* Fontainebleau, 2 et 22 octobre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCI. 412, 121. — *Mémoire pour servir de responce à la lettre escritte de Basle*, le 4e octobre 1692. loc. cit.

(2) *De La Haye-Ventelay au roi.* Venise. 22 août 1693. Aff. Etr. Venise. CXVIII. 221. — *News letter from London.* 7 September 1693. Calendar of State Papers. Domestic. *1693.* p. 316. — „Il y a autant de pauvres (à Paris) que d'autres personnes a présent . . . Je regarde la continuation de la guerre pour la France un plus grand mal que n'auroit esté celuy de rendre ce qu'elle a pris depuis les traités de Münster et des Pirénées.“ *Nouvelles de Neuchâtel.* 19 mai 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — „De l'aveu de tout le monde, la France n'est pas en état de continuer cette guerre.“ *Nouvelles de Genève.* 1er juin 1694. *Ibid.* — „De schout van Baden zijnde d'andere hand van Monsr Amelot, schroomde onlangs niet te seggen aan een der vornaamste Regenten van Zurich dat hij tot Solothurn was geweest en aldaar verstaan hadde, dat Vrankrijk om het gebrek van gelt en om de miserie den vreeden à tout prix soeken moste en dat de heymelijke Conferentien tot Diesenhoven en Stekborn op het maaken van den vreeden alleen waaren aangesien geweest.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* La Haye. 27 décembre 1694. *Ibid.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 7 avril et 8 septembre 1696, 26 juin 1697. loc. cit. — Mémoires de Saint-Hilaire (éd. Lecestre). II. 340.

(3) *Mémoire du roy pour servir d'instruction aux Srs abbé Morel et baron de Reding, s'en allant en Suisse pour le service de Sa Mté.* Versailles, 25 novembre 1692. Arch. Nat. *K. 1353.* n° 5. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 2 août 1693. St-Arch. Basel. Politisches. V8.

(4) *Mémoire du roy pour servir d'instruction aux Srs abbé Morel et baron de Reding, s'en allant en Suisse pour le service de Sa Mté.* Versailles, 25 novembre 1692. loc. cit. — *L'abbé Morel au roi.* Bâle, 21 décembre 1692. loc. cit. — *Mémoire sur les négociations de Valkenier.* 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 55.

(5) *L'abbé Morel au roi.* Bâle, 21 décembre 1692. loc. cit.

(6) Journal de Danzeau (éd. de 1854). V. 132.

(7) Mémoires de Saint-Hilaire. II. 342.

(8) Mémoires de Saint-Simon (éd. Boislisle). II. 244.

(9) Gazette d'Amsterdam. *1669.* n° 47.

(10) *Amelot au roi.* Soleure, 9 mai et 27 juin 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 211, 254. — Bibl. Nat. Mél. Colbt. CCCII. 61.

Mantoue et en Lombardie en 1680 et 1681,[1] à Heidelberg en 1685,[2] à Rome en 1689.[3] Désigné sept ans auparavant pour occuper le poste de résident auprès de l'empereur,[4] il ne lui avait pas été donné à la vérité de se rendre à Vienne. Mais les procédés de négociations de la cour impériale lui étaient familiers. Ses premières conférences avec le Sr Randenau, pseudonyme sous lequel s'abritait Waltenbourg, ne furent pas pour le décourager.[5] Une impression de sincérité se dégageait des déclarations du baron allemand. De nouveaux entretiens avec celui-ci à Frauenfeld fortifièrent chez l'agent français l'espoir en un heureux, sinon très prompt aboutissement de sa négociation.[6] Après avoir paru désirer que celle-ci se continuât à Prague ou ailleurs, Léopold Ier finissait en effet par se ranger à l'avis du roi de les poursuivre « en un lieu de Suisse esloigné de tout commerce ».[7]

De retour à la cour en novembre, l'abbé Morel fit une relation si encourageante de ses premiers pourparlers avec Waltenbourg que Louis XIV ordonna aussitôt qu'on lui expédiât, ainsi qu'à Reding, des instructions où se trouvaient spécifiées, à la condition que l'agent allemand exhibât des pouvoirs réguliers, les exigences françaises en vue de la conclusion de la paix.[8] Le roi consentait à la restitution de Philippsbourg et de Fribourg-en-Brisgau dont les ouvrages fortifiés eussent été au préalable partiellement démolis, à celle de Nice, de Villefranche, Suse et Montmélian au duc de Savoie, à celle de Casale au duc de Mantoue. Il entendait garder la Lorraine, quitte à accorder une compensation au souverain de ce pays, maintenir sous sa domination l'Alsace entière, y compris Brisach et n'être point astreint à démanteler Huningue et Kehl.[9] A l'Espagne enfin il eût rétrocédé au choix Mons ou Namur. Mais son désir de se rendre l'Empereur favorable n'allait pas jusqu'à laisser à ce prince sa pleine liberté d'action à l'endroit de l'Italie, à supposer même que la France « obtînt carte blanche aux Pays-Bas ». D'un jour à l'autre, la succession au trône de Charles II pouvait s'ouvrir. Par suite la prudence commandait de

(1) *Relation de Milan donnée à l'abbé Morel.* Juin 1681. Aff. Etr. Lombardie. IV. 190. — Bibl. Nat. Nouv. acq. fr. *5217.* f° 52 ; f. fr. *20977.* f° 585.

(2) *Reding à (Colbert de Croissy).* Frauenfeld, 13 novembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 104. — Bibl. Nat. Nouv. acq. fr. *5217.* f° 61 ; Coll. Clairambt. DCCCCLXXXVI. 613.

(3) Mémoires de Saint-Simon (éd. Boislisle). II. 244.

(4) Bibl. Nat. Nouv. acq. fr. *5217.* f° 17. — Dongeau. I. 108.

(5) *Mémoire du roy pour servir d'instruction aux Srs abbé Morel et baron de Reding, s'en allant en Suisse pour le service de Sa Mté.* Versailles, 25 novembre 1692. Arch. Nat. *K. 1353.* n° 5.

(6) *Le roi à Amelot.* Camp devant Namur, 3 juin 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 385. — *Reding à (Colbert de Croissy).* Bâle, 24 octobre 1692. loc. cit. — *Plein-pouvoir à l'abbé Morel et au baron de Reding.* 24 novembre 1692. Aff. Etr. Autriche. LXVI. 122. — *Mémoire du roy pour servir d'instruction aux Srs abbé Morel et baron de Reding, s'en allant en Suisse pour le service de Sa Mté.* Versailles, 25 novembre 1692. Arch. Nat. *K. 1353.* n° 5. — Aff. Etr. Autriche. LXVI. 127.

(7) *Ibid.*

(8) *Ibid.*

(9) *Relation succincte des conférences tenues à Steckborn en Suisse entre l'abbé Morél et le Sr Verjus de Crécy, de la part du roy et le Sr Seiler, de la part de l'empereur, pour la paix.* Décembre 1694. Aff. Etr. Suisse. VII suppt. 189.

ne souscrire d'ores et déjà à aucun engagement susceptible de compromettre, le moment venu, l'accomplissement des projets du gouvernement de Paris. (1)

Parti de la cour vers les premiers jours de décembre, l'abbé de Saint-Arnoul de Metz gagna par les voies rapides Winterthour, où il avait assigné rendez-vous à Reding et où Waltenbourg vint le trouver « dans une maison écartée ». (2) Une déception y attendait les négociateurs français. L'empereur se reprenait à exiger que les conférences se poursuivissent à Gênes et non ailleurs. Or, le roi répugnait à se rallier à une telle solution. (3) Louis XIV admettait à la rigueur que ses agents secrets et ceux de Léopold Ier ne se rencontrassent ni à Zurich, ni à Berne, ni à Lucerne, ni même à Soleure, sièges d'ambassades étrangères. Mais il insistait pour que leur choix se portât soit sur une localité riveraine du lac des Quatre-Cantons, soit sur Constance ou l'une des villes forestières du Rhin. (4) Cette divergence de vues paraissait malaisée à aplanir. Elle entraîna l'interruption momentanée des pourparlers. L'abbé Morel se retira à Bâle. (5) Waltenbourg regagna Vienne, où le suivit presque aussitôt l'homme de confiance de Reding, le docteur Schaffhauser, avec la mission de l'aider à triompher des hésitations autrichiennes. (6)

On savait de source certaine à Paris que l'empereur souhaitait la paix. On n'ignorait pas qu'en ce même temps des négociations secrètes étaient engagées en son nom à Madrid à cette fin par le confesseur de la reine. (7) En dépit du peu d'empressement dont on faisait montre à Vienne quant à la suite à donner aux premières ouvertures de Waltenbourg; (8) en dépit de la sourde opposition d'Amelot, qui voyait de fort mauvais œil qu'on le privât de ses plus actifs collaborateurs pour suivre à des négociations dont il n'était pas seul à blâmer l'inopportunité, (9) le roi jugea que l'espoir subsistait d'un accommodement et qu'il n'y avait point lieu de rompre les conférences. (10) Par mal-

(1) *Mémoire du roy pour servir d'instruction aux Srs abbé Morel et le baron de Reding, s'en allant en Suisse pour le service de Sa Mté.* loc. cit.

(2) *L'abbé Morel au roi.* Bâle, 21 décembre 1692 Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 129.

(3) *Mémoire du roy pour servir d'instruction aux Srs abbé Morel et le baron de Reding, s'en allant en Suisee pour le service de Sa Mté.* loc. cit. — *L'abbé Morel au roi.* Bâle, 21 décembre 1692. loc. cit.

(4) *Mémoire du roi pour servir d'instruction aux Srs abbé Morel et le baron de Reding, s'en allant en Suisse pour le service de Sa Mté.* loc. cit.

(5) *L'abbé Morel à Colbert de Croissy.* Bâle, 13 janvier 1693. Aff. Etr. Allemagne. CCCXXIX. 19.

(6) *L'abbé Morel au roi.* Bâle, 21 décembre 1692 Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 129. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 31 décembre 1692. *Ibid.* XC. 411. — *Schaffhauser à l'abbé Morel.* Vienne, 7 janvier 1693. Aff. Etr. Allemagne. CCCXXIX. 22. — „Mr l'ambassadeur de France est le seul qui en a connoissance en Suisse et son médecin de Soleure, nommé Schaffhause qui feignit, il y a environ trois mois de vouloir faire un voyage à Rome, mais l'on a sceu pour certain qu'il estoit passé en Allemagne, où il s'estoit entretenu tout ce temps-là.“ *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 9 décembre 1694. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(7) *Reding-Biberegg à (Colbert de Croissy).* Bâle, 24 octobre 1692 „à minuit“. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 95. — *L'abbé Morel au roi.* Bâle, 21 décembre 1692. *Ibid.* XCVIII. 129.

(8) *Schaffhauser à l'abbé Morel.* Vienne, 7 janvier 1693. Aff. Etr. Allemagne. CCCXXIX. 22. — *Le chevalier de Stainville (Morel) au roi.* Bâle, 18 janvier 1693. *Ibid.* CCCXXIX. 21.

(9) *Amelot au roi.* Soleure, 9 janvier 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 51.

(10) „Il Christianissimo si dimostra più che mai propenso alla pace.“ *Erizzo al Senato.* Parigi, 5 aprile 1697 (2de. Frari Francia. CXC. n° 270.

heur, bien que le départ de Paris de Jean Morel eût été entouré de mystère, les ministres des puissances alliées, sans cesse aux aguets, réussirent à percer à jour son incognito que n'avaient découvert de prime abord ni les autorités de Bâle, ni l'agent français dans cette ville, Barbault de Grandvillars, ni les officiers de la garnison d'Huningue. (1) Contraint, sur les instances de Colbert de Croissy, de se retirer « hors de Suisse », afin de dépister les indiscrets, de recourir à des travestissements variés, de s'affubler de noms supposés (le chevalier de *Stainville;* le Sr *du Fresne;* le Sr de *Boussière;* (2) l'abbé *Loret),* (3) l'abbé de Saint-Arnoul de Metz ne se rendit point à Dôle, ainsi que le lui conseillait le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, (4) mais à Altkirch, (5) puis à Feldbach (6) et à Heimersdorf, (7) où Reding vint le rejoindre et d'où il espérait surveiller mieux que de la Franche-Comté les menées des diplomates alliés intéressés à l'échec de sa négociation. (8) Celle-ci d'ailleurs commençait à être éventée. (9) En fait elle n'avait plus de secret que la teneur des exigences respectives qui y étaient ou y seraient discutées. (10) Cependant des à-coups pouvaient fort bien demeurer ignorés de ceux-là mêmes qui avaient tout avantage à en être avertis. Dans la réalité « le triste succès » des démarches entreprises à Vienne par le docteur Schaffhauser et par Waltenbourg (11) ne fut pas ébruité, (12) non plus d'ailleurs que le retour de l'abbé Morel à Paris, retour effectué en

---

(1) *De La Haye au roi.* Venise, 31 janvier 1693. Aff. Etr. Venise. CXVIII. 38. — *Note de l'abbé Morel.* („Comme on n'a point eu, monseigneur, de nouvelles . . .") Felbach, 3 février 1693. Aff. Etr. Allemagne. CCCXXIX. 62.

(2) et non *Boursière* (*contra:* Mémoires de Saint-Hilaire. t. II. 342).

(3) *A. Loret, abbé de Barnonte (Morel) à Colbert de Croissy.* Heimersdorf, 1er mars au matin 1693. Aff. Etr. Allemagne. CCCXXIX. 101.

(4) *Colbert de Croissy à Stainville (Morel).* 1693 (janvier). loc. cit.

(5) *L'abbé Morel à Colbert de Croissy.* Altkirch, 29 janvier 1693. *Aff.* Etr. Allemagne. CCCXXIX. 64.

(6) „Depuis dix jours que je suis sorty de Basle, voicy la quatrième retraitte que j'ay faite." *Note de l'abbé Morel.* Feldbach, 3 février 1693. loc. cit. — *Dufresme (Morel) à (Colbert de Croissy).* Feldbach, 10 février 1693. Aff. Etr. Allemagne. CCCXXIX. 68.

(7) *Dufresne (Morel) à Colbert de Croissy.* Heimersdorf. 18 février 1693. Aff. Etr. Allemagne. CCCXXIX. 91.

(8) „Sur toutes choses, prenez bien garde que, quand vous irez au lieu des conférences, vous ne puissiez plus estre reconnu de qui que ce soit, changeant mesme de nom, d'habillement et de tout ce qui peut faire descouvrir le sujet pour le quel vous estez envoyé." *Colbert de Croissy à Stainville (Morel).* (Janvier 1693). loc. cit.

(9) *L'abbé Morel au roi.* Bâle, 21 décembre 1692. loc. cit. — („Les ministres des ennemis vous ont si bien épié, qu'ils vous ont enfin reconnu.") *Colbert de Croissy à Stainville (Morel).* s. s. (1693 janvier). Aff. Etr. Allemagne. CCCXXIX. 25. — *De La Haye-Vantelay au roi.* Venise, 31 janvier 1693. Aff. Etr. Venise. CXVIII. 33. — Mémoires de Saint-Hilaire. II. 342—343.

(10) „Mi rischiarò poi il nuntio che li luoghi del congresso potrebbero essere Zurich, come scrissi a Raperasco (Rapperswil) sopra il lago di Lucerna (*recte* Zurich)." *P. Venier al Senato.* Parigi, 19 dicembre 1692. Frari. Francia. CLXXXIV (1a). n° 1437.

(11) („Il paroist peu de seureté à avoir affaire avec ces gens-là . . .") *Dufresne (Morel) à Colbert de Croissy.* Feldbach, 10 et 12 février 1693. Aff. Etr. Allemagne. CCCXXIX. 68. — *Dufresne (Morel) à Colbert de Croissy.* Heimersdorf, 21 et 24 février 1693. *Ibid.* CCCXXIX. 93, 99.

(12) *Schaffhauser à l'abbé Morel.* Vienne, 7 janvier 1693. Aff. Etr. Allemagne. CCCXXIX. 22. — *Colbert de Croissy à Stainville (Morel).* Versailles, 28 janvier 1693. *Ibid.* CCCXXIX. 27.

mars par la voie de Metz « avec de grandes précautions ». [1] Aussi bien il ne s'agissait en somme que d'une suspension et non de la rupture des pourparlers franco-autrichiens. Avant de les poursuivre derechef, Léopold Ier désirait être mieux renseigné quant aux chances de réussite de ceux que ses agents conduisaient dans ce même temps en vue de la conclusion d'une autre paix, avec des émissaires de la Porte Ottomane. [2]

Les adversaires de Louis XIV en savaient assez cependant quant à ses desseins politiques pour qu'ils éprouvassent un mortel chagrin à la pensée que l'examen de ses prétentions soulèverait sans doute moins d'opposition de la part des princes de l'Empire que de celle du chef de la maison d'Autriche. [3] Amelot, de son côté, renonçant à critiquer davantage une initiative qu'il désapprouvait en secret, ne demeura pas inactif. Entre-temps, en juillet 1693, à l'heure même où le bruit, bientôt démenti, se répandait à Londres du prochain départ de Pomponne et de Rebenac pour la Suisse, afin d'y négocier la conclusion d'une trêve en compagnie d'agents impériaux, [4] un huguenot réfugié aux Ligues s'étant offert à sonder les dispositions de l'Electeur de Saxe, que l'on croyait, à tort au reste, enclin à s'accommoder directement avec le Louvre, l'ambassadeur ne s'y était pas opposé et l'avait adressé à Bombelles, major d'Huningue, spécialement chargé de toutes enquêtes en pareille matière. [5] A Bade, en août, Amelot n'hésita pas à communiquer aux députations cantonales les conditions « très raisonnables », selon lui, mises par son souverain à la cessation des hostilités [6] et à déclarer avec force que si Léopold Ier les repoussait, la preuve serait fournie du peu d'empressement de ce prince à contribuer au rétablissement de la paix en Europe. [7] Quelques mois plus tard, en janvier 1694, il fut en mesure de donner aux Confédérés des précisions

---

(1) *A. Loret, abbé de Barnonte (Morel) à Colbert de Croissy.* Heinersdorf, 1er mars au matin 1693. Aff. Etr. Allemagne. CCCXXIX. 101.

(2) *Schaffhauser à l'abbé Morel.* Vienne, 7 janvier 1693. Aff. Etr. Allemagne. CCCXXIX. 22. — *Dufresne (Morel) à (Colbert de Croissy).* Feldbach, 10 février 1693 (2de). *Ibid.* CCCXXIX. 78.

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 25 août 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 350.

(4) *News letter adressed to the Earl of Dewent at Newcastle upon Tyne.* London, 1 August 1693. Calendar of State Papers. Domestic. *1693.* p. 245.

(5) *Amelot au roi.* Bade, 24 juillet 1693, Soleure, 17 août, 18 septembre, 16 octobre 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 36, 62, 103, 127. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 6 et 26 août 1693, 6 janvier 1694. *Ibid.* C. 51, 66, 227. — *Dantin à Amelot.* Schaffhouse, 9 octobre 1693. *Ibid.* XCVIII. 243.

(6) *Extrait de la dépêche du roi au Sr d'Avaux.* Juillet 1693; Aff. Etr. Suède. V suppt. p. 297. — *Conditions pour la paix avec l'Empereur et l'Empire contenues dans la lettre du roy du 2 juillet 1693. Ibid.* p. 301. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 août 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Mémoire de Mr le comte d'Avaux touchant les conditions de la paix offerte aux Alliés au mois de novembre 1693.* Aff. Etr. Suède. VI suppt p. 89. — *Le roi de Suède à ses ministres dans les cours étrangères, touchant les conditions de paix.* Janvier 1694. *Ibid.* VI suppt. p. 26.

(7) *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, mai, 2 août 1693. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. 130; St-Arch. Basel. Politisches. V3, Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 208; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Amelot au roi.* Soleure, 8 août 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 58. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 12 et 17 août 1693. *Ibid.* C. 57, 61. — „Le plus mortel chagrin vient des offres que le roy a faites pour le rétablissement de la paix avec l'Empire. Les gens un peu sensez jugent bien qu'elles doivent estre fort agréables à la plupart des princes d'Allemagne.“ *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 25 août 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 350.

nouvelles et de leur faire part des conditions de paix contenues dans le mémoire que le roi adressait au Sr de Bonrepos, son ministre à Copenhague. (1)

Cependant, prévenu de l'effet que ses « révélations » produisaient dans les esprits des divers membres du Corps helvétique, l'ambassadeur à Soleure put s'arrêter à temps dans la voie périlleuse où l'engageaient, malgré lui, les instructions de son souverain. (2) Une première fois déjà, on l'a dit, en septembre 1691, Louis XIV avait exprimé le désir que les cantons proposassent leur médiation entre lui et le duc de Savoie. (3) Mais les Confédérés s'étaient dérobés à cette ouverture. Et Amelot en avait d'autant plus aisément pris son parti que la crainte le hantait de les voir outrepasser leur mandat et chercher à imposer leur arbitrage à son maître. (4) Or, ce danger n'était pas écarté. Tout en sachant gré au ministre français de sa communication relative au rétablissement probable et prochain de la paix, les députés suisses réunis à Bade en août 1693 ne lui avaient pas dissimulé que celle-ci ne contenterait pleinement leurs supérieurs qu'au cas où elle prescrirait le démantèlement d'Huningue et l'évacuation du Wurtemberg par les armes royales. (5)

Les fins poursuivies en cette conjoncture par les gouvernements cantonaux ne prêtaient malheureusement à aucune ambiguïté. Leur immixtion dans les négociations en cours n'était profitable qu'aux adversaires de la France. Grande fut donc la stupéfaction d'Amelot à la réception d'une missive dans laquelle Louis XIV laissait entendre à nouveau qu'il verrait sans déplaisir les Confédérés, soit seuls, soit avec l'assistance du roi de Danemark offrir leur médiation aux belligérants. (6) Par suite, tout en ne se dérobant pas complètement à l'exécution des ordres reçus de Versailles, (7) l'ambassadeur ne devait avoir de cesse qu'il n'eût remis les choses au point et ouvert les yeux de son souverain sur les

---

(1) *Lettre escritte à Mr Amelot par un homme inconnu.* Ratisbonne, 3 février 1693. Aff. Etr. Allemagne. CCCXXIX. 58. — *Conditions pour la paix contenues dans la lettre du roy du 19 novembre 1693 à Mr de Bonrepos son ambassadeur en Danemark.* St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. 133; St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. 1677—1698; St-Arch. Basel. Politisches. V3. — *Le roi à Amelot.* Versailles 2 décembre 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 169. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 3 janvier 1694. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. 134. — *Amelot à Lucerne.* Soleure, 3 janvier 1694. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege (1677—1698). — *Bern an Zürich.* 8./18. Januar 1694. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. 135b.

(2) „Il nous semble quelquefois par icy que la France ne s'y prend pas bien pour arriver au but qu'elle désire." *Lettre escrite à Mr Amelot par un homme inconnu.* Ratisbonne, 3 février 1693. loc. cit.

(3) *Le roi à Amelot.* Versailles, 5 septembre 1691 et 18 janvier 1692. Aff. Etr. Suisse. XCV. 96 XC. 352.

(4) *Govone au duc de Savoie.* Lucerne, 8 janvier 1693. loc. cit.

(5) „Op de communicatie dien men van hier aan de cantons gedaan heeft van de Franse propositie tot een vreeden met Duytsland geeven deselve bij antwoort herwarts te kennen dat ten minsten de forteresse van Huningen geleegen an de Switserse sijde ook soude moenten geraseert werden . . ." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 août 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Le roi à d'Avaux, à Stockholm.* 2 juillet 1693. Aff. Etr. Suède. V suppt. p. 297. Eidg. Absch. VI2 *A.* 493 *h.*

(6) *Le roi à Avaux, ambassadeur à Stockholm.* Juillet 1693. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege (1677—1698). — *Le roi à Amelot.* Versailles, 2 décembre 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 169.

(7) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 20 février, 13 mars, 10 avril et 26 juin 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

surprises fâcheuses que réserverait à ce dernier l'adoption d'une politique si contraire à ses véritables intérêts.[1]

Que la médiation d'une, voire de plusieurs puissances étrangères s'imposât à cette heure, le ministre du roi Très-Chrétien aux Ligues ne le contestait certes pas. Il eût été d'autant plus mal venu à le faire que « les pourparlers directs » dont Jean Morel et le baron de Reding assumaient la direction du côté français traînaient en longueur et que l'on envisageait déjà à Paris la nécessité de reprendre avec vigueur les opérations militaires, au cas où ils n'aboutiraient pas dans un délai donné.[2] En revanche était-ce bien à la coopération des Suisses, si divisés entre eux, qu'il convenait de recourir en cette circonstance? Au sein de la Confédération, les esprits vraiment rassis ne le pensaient point. Non pas que, à la différence des cantons catholiques, ceux de la nouvelle croyance ne souhaitassent pas le prompt rétablissement de la paix.[3] Non pas que les Genevois, pour ne citer qu'eux, ne fissent grief au duc de Savoie de ce qu'il différait son accommodement particulier avec Louis XIV.[4] Non pas que les excitations venues de Londres et de La Haye rencontrassent beaucoup de faveur auprès des autorités des cités évangéliques. Mais — et là était le danger — ceux d'entre les gouvernements protestants qui préconisaient l'offre d'une médiation helvétique n'agissaient point par pur désintéressement. Ils s'attendaient à ce que, pour reconnaître leur intervention bénévole, Louis XIV consentît entre autres à adoucir les mesures de rigueur décrétées contre les huguenots, à faire démolir les remparts d'Huningue et de Landskron et peut-être aussi à modifier le statut de Strasbourg dans un sens moins défavorable aux privilèges de cette antique cité.[5] Les multiples démarches qu'entreprenait dans ce même temps l'un des membres du Conseil de Genève, l'ancien syndic Ezéchiel Gallatin, paraissaient bien être à cette fin.[6] Au reste l'accueil très réservé que les propositions de ce personnage rencontraient auprès d'Amelot laissait assez supposer que celui-ci, perçant à jour les arrières-pensées de certains

(1) *Memoria que Monsr Lenty, embajador de Dinamarca presente a los Estados Generales de Flandes sobre el projecto de la paz,* en 21 de deciembre 1693. Archivo historico nacional Madrid. Lego. *4837* (Asuntos varios de Francia. 1694—1730). — *Le roi à Amelot.* Versailles, 22 décembre 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 206.

(2) *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 10 février 1694. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. 136; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 13 décembre 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 191.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 14 novembre 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 17 novembre 1693. Aff. Etr. Genève. XII. 419.

(5) *Nouvelles de Soleure* du 1er février 1689. ap. Gazette d'Amsterdam du 11 février 1689. — *Amelot au roi.* Soleure, 13 décembre 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 191. — *Relation succincte des conférences tenues à Steckborn en Suisse entre l'abbé Morel et Sr Verjus de Crécy, de la part du roy et le Sr Seiler, de la part de l'empereur, pour la paix.* Décembre 1694. loc. cit.

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux* (par l'entremise du greffier Fagel). Zurich, 1er mai 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Amelot au roi.* Bade, 23 septembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 275.

de ses hôtes, n'entendait point par une initiative hâtive[1] donner prise aux «calomnies» des ministres hollandais et britannique, déjà trop enclins à insinuer que Gallatin, parent de l'un d'eux, avait été sans doute choisi par le chef de mission à Soleure pour lui transmettre les suggestions du gouvernement de Paris, «demandeur de la paix».[2] Enfin nombreux étaient les Confédérés qui, sans qu'il fut besoin de le leur rappeler, reconnaissaient tous les premiers que le mépris grandissant dans lequel l'empereur tenait les cantons constituait autre chose qu'une garantie de succès au cas où des démarches seraient entreprises de Suisse pour faciliter un accord entre les belligérants.[3]

Louis XIV donne aux cantons l'assurance qu'il les fera inclure dans le traité de la paix générale. — Viglio. — Instructions et pouvoirs particuliers conférés à Amelot. — Ils passent entre les mains de Jean Morel. — Seilern. — Exposé des prétentions de l'empereur. — Conférences à Diessenhofen, puis à Steckborn. — Verjus de Crécy. — Péripéties diverses survenues dans les négociations. — Elles sont éventées par les Alliés. — Rupture des conférences.

XXXVI. Depuis près de six ans qu'il représentait la France à Soleure, Amelot avait fait preuve de telles qualités de discernement et s'était révélé diplomate si sagace, que ses avis ne pouvaient pas ne point être pris en considération à la cour. Il énumérait avec force les multiples obstacles qui, selon lui, s'opposaient à ce que les cantons fussent invités à préparer un rapprochement entre les maisons d'Autriche et de Bourbon. Le roi se laissa convaincre et renonça à invoquer une médiation «plus capable d'éloigner la conclusion de la paix que de l'avancer».[4] Les Confédérés, d'autre part, commençaient à se rendre compte du danger qu'offrait pour eux une intervention dont le premier résultat eût été sans doute d'accroître leurs discordes intestines.[5] A cette heure leur principale préoccupation semblait être d'obtenir qu'au cas d'un heureux aboutissement des négociations de la paix, le Corps helvétique

(1) „Zurich en Bern vinden sich verleegen hoe sij het poinct van de Switserse Interpositie tot een Vreeden het best sullen bij der Hand neemen ...“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 mai 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 28 février et 9 mai 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 100, 193. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 24 avril 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 13 décembre 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 191. — „L'on remarque dans la conduite des ministres de la maison d'Austriche beaucoup de hauteur lorsqu'il est question de soustenir leurs prétentions contre les cantons et une soumission entièrement opposée lorsqu'ils veulent intéresser les Suisses à la deffense des pays qui appartiennent à l'empereur.“ *Le roi à Amelot.* Versailles, 29 mai 1696. *Ibid.* CVII. 219.

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 22 décembre 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 206. — *Amelot au roi.* Soleure, 3 janvier 1694. *Ibid.* CII. 2. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 5 janvier 1694. Aff. Etr. Genève. XIV. 10.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 6 décembre 1693. Aff. Etr. Suisse. C. 181.

fût inclus dans celle-ci au titre d'allié de la Couronne Très-Chrétienne. (1) Louis XIV s'empressa de leur accorder cette satisfaction et de prescrire à son ambassadeur de leur donner en son nom l'assurance que leur désir à ce sujet serait exaucé. (2)

Dans le moment, certes, où le roi prenait cet engagement envers les Suisses, il était permis de supposer que cette promesse tarderait à recevoir son accomplissement. Les pourparlers conduits par Reding et Schaffhauser se trouvaient rompus et l'abbé Morel, on l'a dit, avait regagné Paris. (3) Néanmoins l'espoir subsistait encore d'une reprise de contact occulte entre les deux diplomaties. Un nouvel acteur apparaissait en scène. Là où le baron de Waltenbourg avait échoué, un noble de Vérone, le comte Bernardo de Viglio, *dit* Velo, se faisait fort de remporter un succès. (4) Dans la réalité, ce personnage se vit bientôt en mesure d'exhiber un écrit « très secret » dans lequel Léopold Ier déclarait consentir à l'ouverture à Soleure de négociations préparatoires à la conclusion de la paix. Cette offre répondait trop aux désirs intimes du monarque français pour qu'elle ne fût pas aussitôt acceptée. (5) Mais, cette fois du moins, il n'aurait su être question de tenir Amelot à l'écart des échanges de vues qui allaient se produire dans le lieu de sa résidence. Dès le 28 juin, le roi lui fit expédier des instructions et des pouvoirs qui, en prévision de surprises possibles, ne se confondraient pas avec ceux renouvelés à Jean Morel et au baron de Reding. (6) Ordre lui était donné en outre de louer à proximité de sa demeure une maison propre à servir de lieu de réunion des conférences projetées et de logis à l'agent impérial. (7) Lorsque l'abbé de Saint-Arnoul de Metz, que le comte de Viglio, désigné dans son passeport de Vienne sous le nom de marquis d'Arsières, suivait à quelques jours de distance, atteignit Soleure le 7 juillet, ce fut pour

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 6 février et 6 mars 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *La diète de Lucerne à Amelot.* 27 février 1694. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 262. — *Amelot au roi.* Soleure, 5 et 7 mars 1694. *Ibid.* CII. 111, 118. — *Aste a Spada.* Lucerna, 20 maggio 1694. loc. cit. — *Genève à Berne.* 14/24 juillet, 22 septembre/1er octobre 1696. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI (1696—1700). — Eidg. Absch. VI² *A.* 508*b* (Luzern, 23.—27. Februar 1694).

(2) *Le roi à Amelot.* Versailles, 14 mars 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 122. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 24 mars 1694. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 138; St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege (1677—1698). — *Schaffhausen an Zürich.* 20./30. März 1694. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 139b.

(3) *Relation succincte des conférences tenues à Steckborn en Suisse entre l'abbé Morel et Sr Verjus de Crécy, de la part du roi et le Sr Seiler, de la part de l'empereur, pour la paix.* Décembre 1694. Aff. Etr. Suisse. VII suppt. 189. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 15 décembre 1694. *Ibid.* CIII. 267. — *Amelot au roi.* Soleure, 24 décembre 1694. CIII. 302.

(4) A. Legrelle. Les conférences secrètes de Diessenhofen et Steckborn (Paris, 1893); La Diplomatie française et la Succession d'Espagne (Paris, 1888). I. 385. — Mémoires de Sourches. I. 170.

(5) *Le roi à Amelot.* Versailles, 28 juin 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 34. — *Relation succincte des conférences tenues à Steckborn en Suisse entre l'abbé Morel et Sr Verjus de Crécy, de la part du roi et le Sr Seiler, de la part de l'empereur, pour la paix.* Décembre 1694. loc. cit.

(6) *Le roi à Amelot.* Versailles, 28 juin 1694. loc. cit. — *Plein-pouvoir à Mr Amelot.* Versailles, 28 juin 1694. Aff. Etr. Autriche. LXVII. 40; Aff. Etr. Suisse. CI. 190.

(7) *Le roi à Amelot.* Versailles. 28 juin 1694. loc. cit.

s'y « confiner dans une hostellerie », car Amelot avait quitté cette ville soixante-douze heures auparavant pour se porter à la diète de Bade. (1)

Or, entre-temps, l'empereur avait changé d'avis. Ce n'était plus au pied du Weissenstein, mais bien à Winterthour, localité plus rapprochée de la frontière de ses Etats, qu'il entendait que son agent secret rencontrât celui ou ceux du roi Très-Chrétien. (2) Ce dernier céda. Les instructions adressées à Amelot passèrent des mains de celui-ci dans celles de Jean Morel, (3) lequel, accompagné du docteur Schaffhauser, dont la discrétion n'était certes pas la vertu dominante, (4) prit le 5 août le chemin de Winterthour. (5) Il n'y trouva pas Viglio, mais une dépêche lui annonçant que l'envoyé de Léopold Ier l'attendait à Frauenfeld. (6) Sur son refus de se rendre dans cette ville, où résidaient de nombreux pensionnaires de la couronne et où partant son incognito n'eût pu être longtemps maintenu, la première conférence fut assignée le 7 à Diessenhofen sur le Rhin, à deux lieues en amont de Schaffhouse. (7) L'abbé de Saint-Arnoul de Metz n'était d'ailleurs qu'au début de ses surprises. Aussi bien Viglio le mit en présence du baron Seilern, lequel, chargé d'affaires impérial à Paris en 1685, s'était vu contraint de renoncer à ce poste ensuite d'une malencontreuse question d'étiquette provoquée par lui (8) et avait été délégué dès lors dans les fonctions de second commissaire impérial à Ratisbonne. (9) D'humeur « difficultueuse et pédagogique », ce personnage, l'échange des pleins pouvoirs à peine accompli, souleva mille objections de fond et de forme, qui eussent entraîné l'immédiate retraite d'un négociateur moins patient que ne l'était

(1) *De Boussière (Morel) à Colbert de Croissy.* Soleure, 9 et 11 juillet 1694. Aff. Etr. Autriche. LXVII. 42, 44. — *Amelot au roi.* Bade, 12 juillet 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 50. — Mémoires de Sourches. I. 170. — Legrelle. La diplomatie française et la Succession d'Espagne. I. 385. — „L'abbé Morel est parti il y a quelque temps sans qu'on sçache de quel côté il est allé." Mercure historique et politique (La Haye, 1694). XVII. 91. — „L'abbé Morel est parti depuis quelques jours; on ne sait point où il est allé, mais tout le monde croit qu'il marche pour quelque négociation secrète, et la plus commune opinion, c'est qu'il va en Suisse . . ." Journal de Dangeau. V. 38. — *contra: Relation succincte des conférences tenues à Steckborn en Suisse entre l'abbé Morel et le Sr Verjus de Crécy, de la part du roy, et le Sr Seiler de la part de l'empereur, pour la paix.* Décembre 1694. Aff. Etr. Suisse. VII suppt. 189.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 23 juillet 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 67. — *Colbert de Croissy à Mr de Boussière (Morel).* Versailles, 28 juillet 1694. Aff. Etr. Autriche. LXVII. 49.

(3) *Colbert de Croissy à Boussière.* Versailles, 28 juillet 1694. loc. cit.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* La Haye, 2 février 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(5) *Le roi à Amelot* Versailles, 28 juillet 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 65. — *Amelot au roi.* Soleure, 4 août 1694. *Ibid.* CIII. 78. — *De Boussière à Colbert de Croissy.* Soleure, 4 août; Diessenhofen, 11 août 1694. Aff. Etr. Autriche. LXVII. 50, 51. — Legrelle. op. cit. p. 8.

(6) *De Boussière à Colbert de Croissy.* Diessenhofen, 11 août 1694. Aff. Etr. Autriche. LXVII. 51. — *Lettre de Bâle.* 15/25 décembre 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(7) *De Boussière à Colbert de Croissy.* Diessenhofen, 11 et 14 août 1694. Aff. Etr. Autriche. LXVII. 58, 93.

(8) *De Boussière à Colbert de Croissy.* Diessenhofen, 14 et 20 août 1694. Aff. Etr. Autriche LXVII. 93, 102.

(9) „où il fait, dit-il, une grosse figure." *De Boussière à Colbert de Croissy.* Diessenhofen, 24 aout 1694. loc. cit.

l'homme de confiance du roi. (1) Les prétentions de Léopold Ier avaient au reste considérablement augmenté depuis les ouvertures faites naguère en son nom par Waltenbourg. (2) L'abandon de tout projet français quant à la succession d'Espagne, la restitution intégrale de la Lorraine à son duc, la reconnaissance de l'« immédiatité » de la décapole alsacienne figuraient parmi les principales. (3) En vain Morel s'efforça-t-il de retenir Seilern à Diessenhofen jusqu'au retour du courrier que lui-même dépêchait à Paris afin d'y réclamer de nouvelles instructions. L'émissaire secret de Léopold Ier, « ayant eu quelques paroles avec son hoste », (4) se retira presque aussitôt à Steckborn, où il se confina, sans que les instances pressantes de l'envoyé royal parvinssent « à l'en retirer ». (5)

L'interruption soudaine des négociations survenant au lendemain de leur ouverture ne présageait rien de favorable à leur réussite. De surcroît l'empereur, qui n'avait confié ses desseins qu'au comte de Windischgrætz et au Père jésuite Menegat, (6) s'était gardé d'en donner aucune part à ses alliés, redoutant que ceux-ci en apprissent l'existence par une voie détournée. (7) Une note sibylline parue dans les gazettes allemandes annonçait à mots couverts le départ de Seilern pour la Suisse. (8) Le résident autrichien à Bâle, baron de Neveu, dont le « zèle d'information » eût mérité des éloges en toute autre conjoncture, croyait devoir aviser son souverain de la présence insolite sur territoire helvétique « au voisinage du Rhin » d'un français, d'un italien, puis d'un personnage allemand, d'allures étranges (9) et recevait aussitôt de Vienne l'ordre, malheu-

(1) „Il est extrêmement serré et chicaneur." *De Boussière à Colbert de Croissy.* Diessenhofen, 11 et 20 août 1694. Aff. Etr. Autriche. LXVII. 54, 102. — „Le comte de Velo (Viglio) enrage entre cuir et chair de ces manières et l'appelle d'un nom de comédie: le docteur Gratian Caporal." *De Boussière à Colbert de Croissy.* Diessenhofen, 21 août 1694. *Ibid.* LXVII. 107. — *Relation succincte des conférences tenues à Steckborn en Suisse entre l'abbé Morel et le Sr Verjus de Crécy, de la part du roy et le Sr Seiler, de la part de l'empereur, pour la paix.* Décembre 1694. loc. cit.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.* — *De Boussière à Colbert de Croissy.* Diessenhofen, 14 août 1694. loc. cit. — *Mémoire pour servir de nouvelle instruction aux Srs Comte de Crécy et abbé Morel.* Versailles, 19 août 1694. Arch. Nat. *K. 1353.* n° 8; Aff. Etr. Autriche. LXVII. 80. — *Extrait de la négociation de Mrs du Breuil et de Boussière.* Août—octobre 1694. Arch. Nat. *K. 1353.* n° 7. — *Propositions faites à l'abbé Morel par Mr Seyler.* Août 1694. Aff. Etr. Autriche. LXVII. 60, 66.

(4) „Ces gens cy estans de grands escorceurs." *De Boussière à Colbert de Croissy.* Diessenhofen, 14 août 1694. loc. cit.

(5) *De Boussière à Colbert de Croissy.* Diessenhofen, 14, 17 et 24 août 1694. loc. cit. — A. Schulte. Markgraf Ludwig Wilhelm von Baden. 1693—1697 (Karlsruhe, 1898). I. 246 sqq. — Immich. Geschichte des Europæischen Staatenwesens. 1660—1789. p. 151.

(6) *De Boussière à Colbert de Croissy.* Diessenhofen, 26 août 1694. Aff. Etr. Autriche. LXVII. 112. — „Dat binnen dien bijden ook voorheen Seiler diverse brieven aan den Bijchtvader van den Keyser naar wenen hadde versenden." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Gravenhage, 4 November en 27 December 1694. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 7 septembre 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7378. — *contra:* O. Klopp. Der Fall des Hauses Stuart. VI. 361.

(7) *De Boussière à Colbert de Croissy.* Diessenhofen, 20 août 1694. Aff. Etr. Autriche. LXVII. 102.

(8) *Ibid.* — „Nostre séjour donne bien de la curiosité aux gens." *De Boussière à Colbert de Croissy.* Diessenhofen, 24 et 26 août 1694. Aff. Etr. Autriche. LXVII. 107, 112. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Gravenhage, 25 octobre 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(9) *Extrait de la négociation de Mrs du Breuil et de Boussière.* Août—octobre 1694. loc. cit. — „Nach deme durch meine Vertrauten in Erfahrung bekommen dass verdächtige Personen auff denen Schweitzer Gräntzen sich befinden, welche mit dem frantzösischen Abgesanten Amelot gefährlich Correspondiren sollen, habe mich dessen umb so genauer erkundiget, und entlich erfahren, dass der-

reusement trop tardif,[1] de n'avoir point à s'en mêler[2] et de s'abstenir désormais de faire intercepter certaines correspondances qui lui paraissaient suspectes.[3] Etant donné, de plus, que dans le même temps, les gazettes de Paris inséraient une allusion discrète à l'absence de la cour de l'abbé Morel et à son séjour probable à l'étranger,[4] il se pouvait fort bien que ces diverses «nouvelles», mises en regard les unes des autres, fournissent la clef d'un mystère que le chef de la maison d'Autriche avait intérêt à ne pas voir dévoiler.[5]

Au Louvre, en revanche, où le nombre des initiés n'était pas aussi restreint qu'à Vienne, la principale préoccupation du roi et de ses ministres tendait à hâter la décision, quelle qu'elle dût être, des pourparlers engagés par l'abbé Morel et de mettre promptement un terme aux tergiversations impériales.[6] D'ores et déjà la résolution semblait prise en haut lieu de ne pas laisser l'ancien envoyé à Mantoue seul aux prises avec le négociateur «extrêmement serré et chicanier» qu'était Seilern[7] et de dépêcher sans plus de retard à Diessenhofen un diplomate de premier plan dont il s'offrait à devenir l'assidu collaborateur.[8]

---

gleichen 3 zu disen Hofen (Diessenhofen) 1½ Stund von Schaffhausen auf dem Schweitzer(boden) gelegen, sich befinden, deren einer namens de Boussière ein Frantzos; der andere ein Italiener und der dritte ein Teütscher, welcher so viel wissent, schon 2 mahl ihr eigen Diener mit schreiben zu Amelot nach Solothurn verschickt, haben einen Secretari und 2 diener bey sich, halten sich im Zimer gantz still und occupiren sich meistens mit Landtkarten... Man hat remarquirt dass sie den Italiener signor conte genant.“ *Neveu an den Kaiser.* Zell, 26. August 1694. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. n° 151. — *De Boussière à Colbert de Croissy.* Diessenhofen, 29 août 1694. Aff. Etr. Autriche. LXVII. 116.

(1) A. Schulte. Markgraf L. W. von Baden (Karlsruhe, 1898). I. 246.

(2) „Wie mir nur gnedigist wohl gefellt das ihr auff dergleichen begebenheiten fleissig Acht gebet, und ich mehrer vigilantz in meinen Diensten darauss gned: verspühre, also werdet ihr auch damit treu gehorsamb confirmiren; was ihr aber von dergleichen wichtigen sachen ferner in Erfahrung bringet, solches habt ihr auss gewissen Ursachen niemanden alss mir zu offenbaren und darauss mit keinen Menschen zu communicieren ehe ihr darüber meinen ferneren Befehl und intention vernehmen werdet.“ *Der Kaiser an Neveu.* Wien, 22. September 1694. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. n° 153.

(3) „Kheines wegs zu perturbirn.“ *Fischer (von Reichenbach) an (Runkel).* Schaffhausen, 7./17. November 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(4) „Alcuni giorni doppo l'arrivo del corriere dispacciato a questo inviato di Genova, ha la corte spedito in secreto l'abbate Morelli et tutto che la voce del volgato porta in Germania, ad ogni modo si crede animata dall'arte del ministerio, il quale nello stesso tempo sparge che Genovesi si siino aggiustati con Spagnuoli.“ *Nic. Erizzo al Senato.* Parigi, 11 luglio 1694. Frari. Francia. CLXXXVII. 603—604. — *De Boussière à Colbert de Croissy.* Diessenhofen, 26 août 1694. Aff. Etr. Autriche. LXVII. 112 — „Le 3 novembre 1694 on sut que le roi avoit fait partir secrètement quatre personnes pour aller négocier la paix en différents endroits, c'est à dire du côté de Liège, du côté d'Allemagne et de Suisse, qui furent le conseiller d'Etat de Harlay, le comte de Crécy, l'abbé Morel et Caylliéres.“ Mémoires de Sourches. IV. 398. — Journal de Dangeau. V. 38.

(5) „Il y avoit eu sur les fins de l'été et dans les commencements de l'hiver des tentatives de négociation de paix, je ne sais sur quoi fondées“ Mémoires de Saint-Simon (éd. Boislisle). II. 242.

(6) *Mémoire pour servir de nouvelle instruction aux Srs comte de Crécy et abbé Morel.* Versailles, 19 août 1694. Arch. Nat. *K. 1353.* n° 8; Aff. Etr. Autriche. LXVII. 80.

(7) „ce très fantasque pédant“. *Du Breuil à Colbert de Croissy.* Steckborn, 6 septembre 1694. Aff. Etr. Autriche. LXVII. 121. — „Dese Men is mij particulier bekent, hij is seer habil, en heeft in den jaare 1686 de Conferentie bij de Ligue van Augsburg met so goeden adresse gedirigeert, dat deselve sonder eenig dispuijt van competentie ofte andersins binnen weynig dagen van eynde raakte.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Gravenhage, 25 October 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland Secrete Brieven. 7373.

(8) *Ibid.*

Le choix du roi Très-Chrétien se porta sur Louis de Verjus, comte de Crécy, envoyé extraordinaire à Cologne (1672),(1) à Berlin (1673), puis à Strasbourg (1676),(2) membre de l'Académie française, plénipotentiaire de 1679 à 1688 à Ratisbonne, où il avait signé, le 15 août 1684, la trêve de vingt ans, conclue dans cette ville.(3) Muni d'instructions détaillées, dans lesquelles il était répondu à chacune des récentes exigences autrichiennes,(4) ce personnage gagna Soleure, le 27 août et, de là, rejoignit son collègue sur les bords du Rhin, le 30 de ce même mois.(5) L'un et l'autre se rendirent presque aussitôt à Steckborn.(6) Ce devait être peine inutile. Satisfait des concessions appréciables que lui consentait Louis XIV,(7) l'empereur émettait sans cesse de nouvelles prétentions, celle, en particulier, que le gouvernement de Paris renonçât à toute alliance susceptible de léser les intérêts de la maison d'Autriche.(8) Pour un peu, il l'eût mis en demeure de déchirer le pacte plus de deux fois séculaire qui liait la Couronne Très-Chrétienne au Corps helvétique.(9)

L'embarras des deux diplomates français augmentait à vue d'œil. Contraints de se plier aux caprices et de subir les continuels « empiétements » de Seilern, de négocier souvent « en plein air », de manière à dépister la surveillance des autorités thurgoviennes qu'inquiétaient les allées et venues du plénipotentiaire impérial,(10) ils craignaient que le manque de discrétion de ce personnage ne fît le jeu des espions de nationalités très diverses qui les suivaient dans leurs pérégrinations et que le baron de Neveu n'arrivât à deviner, ce dont il était bien près, le motif de leur présence à Diessenhofen.(11) Au demeurant, la fréquence inusitée des courriers échangés depuis peu entre le gouvernement de Paris et son ambassade à Soleure(12) était bien faite pour fixer l'attention

---

(1) Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CMLXXXVI. 502vo.

(2) Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. CMLXXXVI. 601. — Legrelle. op. cit. 344, 350. — Gazette de France. *1673*. p. 783.

(3) *Ibid.* — Theatrum Europaeum. XII. 393. — Gazette de France. *1679*. p. 215, 424. — Aff. Etr. Allemagne. CCLXXXIII. 38.

(4) *Plein-pouvoir à Mr de Crécy.* Versailles, 28 juin 1694. Aff. Etr. Autriche. LXVII. 40.

(5) *De Boussière à Colbert de Croissy.* Diessenhofen, 31 août 1694. Aff. Etr. Autriche. LXVII. 119. — *Du Breuil (Crécy) à Colbert de Croissy.* Steckborn, 6 septembre 1694. *Ibid.* LXVII. 121. — Mémoires de Saint-Simon (éd. Boislisle). VI. 242.

(6) *Du Breuil (Crécy) à Colbert de Croissy.* Steckborn, 6 septembre 1694. Aff. Etr. Autriche. LXVII. 121. — *Relation succincte des conférences tenues à Steckborn en Suisse entre l'abbé Morel et le Sr Verjus de Crécy, de la part du roy et le Sr Seiler, de la part de l'empereur, pour la paix.* Décembre 1694. loc. cit. — Arch. de la Maison d'Orange-Nassau (éd. Kræsner). 3e série. t. II. 11.

(7) *Le roi à Crécy et à l'abbé Morel.* Marly, 2 septembre 1694. Aff. Etr. Autriche LXVII. 110.

(8) *Extrait de la négociation de Mrs du Breuil et de Boussière.* Août—octobre 1694. Arch. Nat. *K. 1853.* n° 7.

(9) *Ibid.*

(10) „... en diverse reijsen ter halven weege, onden den blauen Heemel waren in conferentie geweest.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Gravenhage, 4 November 1694. loc. cit.

(11) „Un huissier du magistrat vint luy demander s'il feroit là (à Steckborn) un long séjour, et, au lieu de répondre qu'il s'en alloit le mesme jour ou quelqu'autre chose pour ne pas entrer en matière il luy donna son passeport qui porté (!) qu'il est en Suisse pour les affaires de l'empereur.“ *De Boussière à Colbert de Croissy.* Diessenhofen, 29 août 1694. Aff. Etr. Autriche. LXVII. 116.

(12) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Gravenhage, 1 November 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7878.*

sans cesse en éveil d'un autre agent de la coalition anti-française aux Ligues. (1) En congé régulier à La Haye, Valkenier avait laissé son secrétaire à Zurich. Selon ses ordres, celui-ci se livrait à une enquête approfondie et s'efforçait d'élucider le « mystère diplomatique » plânant sur la Suisse orientale, se portait de sa personne à Diessenhofen, à Stein, à Steckborn, à Winterthour, à Frauenfeld, à Schaffhouse, à Rheinfelden, (2) et parvenait à découvrir sinon le secret des négociations clandestines entamées dans cette région, du moins le sens général de leur orientation. (3) Par malheur, ainsi qu'il arrive souvent en pareil cas, une fois lancé dans la voie des suppositions, le résident néerlandais « prit du champ ». A l'entendre, les conférences ouvertes en Thurgovie intéressaient non seulement l'empereur et le roi Très-Chrétien, mais encore le duc de Savoie et la république de Venise, lesquels s'y trouvaient représentés, le premier par le comte de Soissons, frère aîné du prince Eugène, la seconde par un patricien du nom de Cornaro (4) à défaut d'un procurateur de Saint-Marc, Sébastien Soranzo, qui, pressé de gagner Vienne, ne fit que traverser la Suisse. (5) Néanmoins, si le pseudonyme sous lequel s'abritait Verjus de Crécy demeurait impénétrable et favorisait une confusion entre lui et certain prince de la maison de Savoie, (6) l'identité de Morel et celle de Seilern, « reconnu par un capucin qui l'avait vu à Ratisbonne », étaient désormais percées à jour (7) et celle de Viglio n'allait pas tarder à l'être à son tour, grâce à la perspicacité d'Hamel Bruyninx, secrétaire de la mission des Provinces-Unies auprès de l'empereur. (8)

---

(1) „gelooft men datter affaires van groot belang op't Tapijt waren, die den Vreeden concerneeren." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Gravenhage, 1 November 1694. loc. cit.

(2) „U. Wel Ead. Gestr. sal uyt mijne brieven van den 4 en 7 deses gesien hebben, datter sommige on bekende Persoonen tot Stekborn aan den Bodenzee, en tot Steyn aan den Rhijn boven Schafhussen sich onthielden, die men voor Franse Emissarissen aansag, met commissie om ten fine van een Vreeden te arbeyden." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Gravenhage, 25 October en 1 November 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Gravenhagen, 4 November en 27 December 1694. loc. cit. — „Je souhaiterois de pouvoir vous donner quelques nouvelles des négociations des deux ministres françois qui sont encores icy. Ils tiennent de mesme que Mr Amelot les choses si couvert qu'on n'en sçauroit rien pénétrer, si ce n'est qu'ils négotient sur les préliminaires avec quelque cour d'Allemagne." *Lettre adressée de Soleure à Neuchâtel.* 4 décembre 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(4) „Aber suchte er (der Kœnig) ... sich eines andern modi zu bedienen und brachte es daher dass zwischen dem Abt Morell ... sodann dem Regenspurg con-commissario baron von Seilern und dem Venetianer Cornaro zu Steckborn eine heimliche Frieden Conferenz gehalten werden." Theatrum Europaeum. t. XIV. 618.

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Gravenhage, 25 October, 1 en 16 November en 27 December 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Gravenhage, 4 November 1694. loc. cit.

(7) *Valkenier aux Etats-Généraux.* La Haye, 2 février 1695. loc. cit.

(8) „Au reste le pourtrait que vous m'avez fait de ce Monsr d'Arsiero ressemble comme deux gouttes d'eau à un certain marquis Velo, venitien de Terra Ferma, qui a été longtemps à cette cour et qui en est justement absent depuis la chaleur de cette affaire, homme intriguant, grand amy des Jésuites et très familier avec le Père confesseur de l'Empereur, ayant toujours eu l'affaire de la paix en teste et sondant toujours là dessus icy touts les ministres des Alliés ... paraissant dans tous ses discours fort porté pour la France, tirant du venin de tout ce qui se passoit, jusques là mesme que beaucoup de personnes bien intentionnées en étoient scandalisées et s'estonnoyent qu'on souffrit le liberttinage de sa langue et un tel homme à cette cour." *Extrait d'une lettre de Mr Bruyninx à (Runkel).* Vienne, 1er janvier 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

D'un autre côté, les tentatives faites par les plénipotentiaires français en vue de lier partie avec un émissaire de Victor-Amédée et de détacher ce prince de la coalition avaient échoué.(1) Ils se résignèrent donc à regagner Soleure, où on les trouve réunis à Amelot dès le 12 septembre.(2) A les entendre, il n'y « avait rien de conclu, ny rien de rompu ».(3) En fait la rupture semblait beaucoup plus probable que la conclusion.(4) Il convenait par suite de faire disparaître dans la mesure du possible toutes traces écrites d'une collusion franco-impériale.(5) Verjus de Crécy et Jean Morel s'y employèrent sans retard. Une gazette imprimée à Zurich le 8 novembre ayant cru pouvoir annoncer les prétendues « conditions de paix offertes par le roy », Amelot déclara nettement « qu'elles étaient très fausses » et pria le gouvernement du *Vorort* d'en démentir l'authenticité.(6) Peu après, le secrétaire-interprète Baron, dépêché aux autorités des petits cantons, ne leur tint pas un autre langage.(7) Par malheur, l'imprudence de Seilern devait rendre vaines ces précautions. Dans sa hâte de regagner Ratisbonne, ce personnage prit son chemin par Constance,(8) où l'étrangeté de son attitude et de ses propos jointe au fait qu'il tentait de se donner, contre toute vraisemblance, pour un marchand de Francfort,(9) provoqua son arrestation.(10) Remis en liberté avec force excuses dès que son

(1) Fu tra primi il duca di Savoia a riceverne impulso dall' abbate Morelli, che ne' Svizzeri si fermò.“ *Erizzo al Senato.* Fontainebleau, 15 ottobre 1694 (2da). Frari. Francia. CLXXXVIII. n° 9.

(2) „Quant aux conférences de Stein on sait seulement que le sujet est de la dernière importance... Il y a actuellement deux de ces ministres inconnus à Soleure, logés à la Couronne, qui n'ont qu'un secrétaire et un valet de chambre. L'un paroit fort sérieux et avancé en âge et l'autre beaucoup plus jeune et gay. Ils dinent presque tous les jours chez Mr l'ambassadeur, et aucun de ses officiers ne se met à la table quand ils y sont et le soir il les fait servir à l'hosterie (!) par ses domestiques ... Mr Amelot a refusé de dévoiler leur incognito aux autorités de Soleure...“ *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 4 novembre 1694. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Gravenhage, 16 novembre 1694. loc. cit. — *Relation succincte des conférences tenues à Steckborn en Suisse entre l'abbé Morel et Sr Verjus de Crécy, de la part du roy et le Sr Seiler, de la part de l'empereur, pour la paix.* Décembre 1694. loc. cit.

(3) *Du Breuil à Colbert de Croissy.* Soleure, 12 septembre 1694. loc. cit.

(4) „Nous avons eu, Mr de Boussière et moy, une égalle patience à tout entendre et tout souffrir ce qu'il luy a pleu (à Mr Seyler)“ *Du Breuil à Colbert de Croissy.* Steckborn, 6 septembre 1694. loc. cit. — *De Boussière au même.* Soleure, 12 septembre 1694. *Ibid.*

(5) *De Boussière à Colbert de Croissy.* Diessenhofen, 20 août 1694. loc. cit. — *Du Breuil à Colbert de Croissy.* Soleure, 12 septembre 1694. Aff. Etr. Autriche. LXVII. 123. — *Amelot au roi.* Soleure, 27 novembre 1694. loc. cit. — *contra: Valkenier aux Etats-Généraux.* Gravenhage, 1 November 1694. loc. cit.

(6) „Il m'est tombé entre les mains une gazette imprimée à Zurich, le 29 octobre/8 novembre dernier dans laquelle on a inséré des prétendues conditions de paix offertes par le roy qui sont très fausses.“ *Amelot à Zurich.* Soleure, 4 décembre 1694. Aff. Etr. Suisse. XCVIII. 301; St-Arch. Zürich. Frankreich. XVIII. n° 140. — *Amelot au roi.* Soleure, 5 décembre 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 261. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* La Haye, 27 décembre 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 2 janvier 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 14. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 6 janvier 1695. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(8) et non par Rheinfelden. *contra: Ruvigny (Lord Galloway) to Lord Lexington.* Turin, 23 December 1694/2 January 1695. The Lexington Papers (éd. H. Manners Sulton). 1694—1698. p. 28.

(9) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Gravenhage, 25 October 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(10) *Du Breuil à Colbert de Croissy.* Soleure, 1er septembre 1694. Aff. Etr. Autriche. LXVII. 123. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 4 et 11 novembre 1694. loc. cit. — *Relation succincte des conférences tenues à Steckborn en Suisse entre l'abbé Morel et Sr Verjus de Crécy, de la part du roy et le Sr Seiler,*

identité fut constatée,(1) encore que le passeport, « très authentique » dont il était porteur, le désignât sous le nom de « baron Greiff »,(2) il ne sut se résigner à faire le silence sur un incident qui eût passé sans doute inaperçu si ses protestations n'avaient contribué à le grossir.(3) Tout aussitôt l'ambassadeur d'Espagne à Vienne, marquis de Borgomanero, crut devoir s'enquérir des motifs du long séjour à Steckborn de l'un des commissaires de Léopold Ier auprès de la diète d'Empire.(4) Les Alliés qui, eux, s'étaient dérobés aux offres de médiation venues de Rome ou d'ailleurs,(5) et cela afin de maintenir intacte leur union,(6) ne dissimulaient pas leur surprise de ce que, à la Hofburg, on n'imitât pas leur exemple. Ils inclinaient dès lors à admettre que le Saint-Siège et le Sénat de Venise n'ignoraient rien des négociations austro-françaises amorcées en Thurgovie.(7) Mais l'empereur entendait se réserver jusqu'à la dernière minute la faculté d'opter entre la paix avec la Porte Ottomane et la paix avec

---

de la part de l'empereur, pour la paix. Décembre 1694. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* La Haye, 12 mars 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.* — Legrelle. op. cit. 14. — A. Schulte. op. cit. I. 246.

(1) *Ignatius von Guldinest an Runkel.* Constanz, 1./11. October 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.* — „U. Wel Eed Gestr. sal mijt mijne brieven van den 4 en 7 deses gesien hebben ... dat de Commandeur van Constans een van deselve Persoonen hedde gearresteert en denselven, na hy sich, bekent gemaakt hadde, voort gerelaxeert en met alle respect bejeeyent." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Gravenhage, 25 October 1694. *Ibid.*

(2) „En naderhand sich bekent gemaakt door een authentiquen Pas van den Keyser op den naam van den Baron Greif en dest hij met ministers van Savoyen, Florentien, Venetien en Vrankrijk en heel secrete Conferentie hadde gehouden." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Gravenhage, 25 October en 27 December 1694. loc. cit.

(3) „On croit qu'il s'est traitté quelque matière d'importance à Steinamrain (Stein-am-Rhein) lieu près de Constance et en un autre endroit peu esloigné par de fréquentes et secrettes conferences qu'y ont eu quelques personnes distinguées et inconnues qu'on suppose avoir esté envoyées là par ordre de l'empereur et du roy de France." *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 7 octobre 1694. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — „Quelqu'un a voulu dire que c'estoient Monsr l'abbé Morel, supposé françoys, Mr Cornaro, venitien et un caractérisé de Ratisbonne." *Du même au même.* Lucerne, 28 octobre 1694. *Ibid.* — *Relation succincte des conférences tenues à Steckborn en Suisse entre l'abbé Morel et Sr Verjus de Crécy, de la part du roy et le Sr Seiler, de la part de l'empereur, pour la paix.* Décembre 1694. loc. cit.

(4) *Extrait d'une lettre de Mr Hamel Bruyninx.* Vienne, 1er janvier 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.* — O. Klopp. Der Fall des Hauses Stuart. t. VI. 361.

(5) *Copia que ha remitido D. Manuel de Semanat, embiado extrio en Portugal, de proposiciones de paz que divulga la Franzia.* 1693. Archivó Historico Nacional Madrid. Lego. *4837* (Asuntos varios de Francia. 1694—1730). — *Valkenier aux Etats-Généraux.* La Haye, 27 décembre 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.* — Theatrum Europaeum. XIV. 617.

(6) *Carta de S. M. Cattca para el Sor emperador y todos los Aleados.* Madrid, 22 de enero 1694; *Juan de Angulo al Almirante de Castilla.* Madrid, 10 febrero 1694. Archivó Historico National Madrid. Lego. *4837* (Asuntos varios de Francia. 1694—1730).

(7) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Gravenhage, 4 November 1694. loc. cit. — *Mémoire à Mr l'ambassadeur sur les conversations de Mr de Ruvigny.* 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 212; Aff. Etr. Neuchâtel. I. 309. — „Cette cour icy continue à nier tout." *Extrait d'une lettre de Mr Bruyninx.* Vienne, 1er janvier 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.* — „It would seem that the pope and the Venetians have taken part in this affair." *Ruvigny à Lexington.* Turin, 24 December 1694/3 January 1695. The Lexington Papers. p. 28. — „Vermits men aan't Keyserse Hof absoluyt blijft nageeren dat de Baron Seiler bij de conferentie in Switserlandt ooyt geassisteert heeft." *Valkenier aux Etats-Généraux.* La Haye, 2 février 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 mai 1697. *Ibid.* — Theatrum Europaeum. XIV. 615.

le Louvre(1) et cherchait à convaincre de duplicité ceux-là même qui critiquaient sa conduite politique.(2) Seilern révoqué, Viglio, affublé du pseudonyme (d'Arsiero), prit sa place, sinon ses pouvoirs, dont le renouvellement devait se faire attendre, et suivit à Soleure les Srs Du Breuil et de Boussières, noms d'emprunts sous lesquels continuaient à s'abriter Verjus de Crécy et l'abbé Morel.(3) Encore que la part de responsabilité de ces derniers dans l'échec des conférences de Diessenhofen fût nulle au prix de celle assumée par son propre commissaire, Léopold Ier eût souhaité qu'ils se retirassent « de la négociation » et que désormais le noble vénitien chargé de ses intérêts demeurât en présence du seul Amelot.(4) Il ne put y réussir.(5) De plus en plus défiants à l'endroit de la manœuvre impériale qu'ils perçaient à jour, l'ambassadeur à Soleure et ses deux collègues se tenaient sur la défensive.(6) Il leur apparut bientôt que l'espoir de conclure la paix avec le Turc l'emportait chez le chef de la maison d'Autriche sur le désir de s'accommoder directement avec le roi de France.(7) Le projet d'une entente à part entre Paris et Vienne était voué par avance au même insuccès que celui d'une médiation helvétique, médiation préconisée dans les « gazettes » de Paris et de Strasbourg(8) et dont l'ancien syndic Gallatin, de Genève, continuait à se révéler l'ardent champion.(9) Lorsqu'il fut bien convaincu de l'inutilité de toute prolongation de séjour en Suisse de Verjus de Crécy et

(1) *Le roi à De La Haye-Vantelay.* Versailles, 24 septembre 1692. Aff. Etr. Venise. CXVII. 281. — *Amelot au roi.* Soleure, 23 octobre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIII. 161. — *contra:* O. Klopp: op. cit. VI. 361 sqq.

(2) „Na ik verneeme heft de Keyserche Envoyé op speciale ordre van Hof bij sommige Heeren van Zurich seer exact nagefraagt wat Mijlord Galway onlangs in Switserland gedaan heeft en daarop tot andtwoord ontfangen dat het was ten deele om syne eygene affaires, en ten deele om de gerefugieerdens en om't interest van't gemeen te recommandeereen. Na men meerken konde soude only uyt eenige diffidentie geschiet zijn bij occasee dat men het Keyserse Hof gedifideert heeft wegens de gehoudene Conferentien op de frontieren van Switserland." *Valkenier aux Etats-Généraux.* La Haye, 12 mars 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 20 et 23 octobre 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 157, 161. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Gravenhage, 27 December 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 23 octobre, 27 novembre 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 161. 234. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 2 novembre et 1er décembre 1694. *Ibid.* CIII. 183, 231.

(5) *Le roi à Amelot.* Versailles, 8 décembre 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 259.

(6) „(Il faut) qu'en aucun cas les Impériaux ne puissent rien montrer à leurs alliés ou à leurs ennemys d'où l'on puisse tirer avantage contre les intérests de V. Mté." *Amelot au roi.* Soleure, 29 novembre 1694 Aff. Etr. Suisse. CIII. 234.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 23 octobre 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 161.

(8) „Immidels hebben de Fransen bijna in alle haare Gazetten en voornamentlyk in die van Paris en Strasbourg gepubliceert dat de Switserse Cantons trachten haare mediatie tot den vreeden teneffens de Noorder Croonen smaaklijk te maaken, in so varre ook dat sij soudeer gesint zijn mit 40000 Man Vrankrijk te assisteeren, en door't wegneemen van de Keyserse Wältsteeden en van meer andere steeden de Hooge Heeren Geallierdens tot den vreeden te helpen dwingen . . ." *Valkenier aux Etats-Généraux.* La Haye, 8 avril 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(9) *Amelot au roi.* Soleure, 13 et 17 janvier, 28 février et 5 mars 1694; Bade. 23 septembre et 16 octobre 1695. Aff. Etr. Suisse. CII. 11, 23, 100, 111; CIV. 275, 310. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 28 janvier 1694 et 24 octobre 1695. Aff. Etr. Suisse. CII. 33; CIV. 314. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er mai 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Heinsius to Lexington.* Hague, 28 December 1694. H. Manners Sulton. The Lexington Papers (1694—1698). p. 24.

de l'abbé Morel, (1) Louis XIV les rappela auprès de sa personne. (2) L'un et l'autre se séparèrent d'Amelot la veille de Noël 1694. Et les efforts tentés dans la suite par Viglio pour renouer avec celui-ci demeurèrent stériles. (3) Trois années devaient s'écouler avant que les pourparlers de paix ébauchés à la frontière des Ligues prissent corps à Rijswick.

Importance extrême des Ligues Grises à la veille de la conclusion de la paix générale. — Les légations espagnoles à Lucerne et à Coire. — Avantages et inconvénients de leur réunion entre les mains d'un même diplomate. — Décès d'Alfonso Casati. — Ses conséquences. — Arese. — Splügen et Gothard. — Crivelli. — Ses instructions. — Erreurs de la diplomatie française en Rhétie — La Valteline et le « péril hérétique ». — Carlo Casati.

XXXVII. Dès lors que la conclusion soit de la paix générale, soit d'une paix séparée entre la France et l'Empire se trouvait différée, il était un pays « du climat des Ligues » dont l'importance s'imposait chaque jour davantage à l'attention des belligérants. Que les routes militaires aboutissant au Splügen vinssent à se fermer devant les troupes allemandes acheminées vers la Lombardie ou ramenées de Milan en Souabe et, d'un même coup, les alliés et protégés de l'Escurial dans l'Italie supérieure se voyaient exposés à subir un désastre et la sécurité relative dont jouissaient encore Constance et les villes forestières du Rhin disparaissait brusquement. Depuis qu'en septembre 1639 les efforts persévérants de la diplomatie d'Olivarès avaient réussi à substituer la main-mise de l'Espagne à celle de la France sur les Deux-Rhéties, la lutte engagée dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn entre partisans et adversaires de la maison d'Autriche s'était de beaucoup ralentie. Bien que représentée à Coire par un agent de premier ordre, Francesco Casati, dont l'activité rap-

(1) „Ces deux messieurs que l'on dit estre Mrs Verjus et l'abbé Morel, estoyent sur le point de partir il y a 15 jours, mais, par un courrier expres, ils ont eu ordre de rester icy. A présent on dit qu'ils sont sur leur départ . . .“ *Lettre adressée de Soleure à Neuchâtel*, le 1er/11 décembre 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7378.

(2) *Le roi à Amelot.* Versailles, 24 novembre et 15 décembre 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 221, 267. — *Amelot au roi.* Soleure, 21 décembre 1694. *Ibid.* CIII. 302. — *6 janvier 1695.* „Mr l'abbé Morel, qui était absent depuis six mois et Mr de Cressy, qui était absent aussi depuis quatre mois, sont revenus à Paris, on ne dit point d'où ils reviennent; mais le public croit qu'ils étaient en Suisse, employés à des négociations secrètes.“ Journal de Dangeau. V. 132.

(3) *Le roi à Amelot.* Versailles, 8 décembre 1694 et 3 janvier 1695. Aff. Etr. Suisse. CIII. 259, 308. — *Articles donnés par le comte de Velo à Mrs du Breuil et de Boussière.* Décembre 1694. Aff. Etr. Autriche. LXVII. 313. — *Le roi à De La Haye-Vantelet.* Versailles, 25 avril et 9 mai 1696. Aff. Etr. Venise. CXI. 90, 103. — En mars 1696 encore, De La Haye-Vanteley, ambassadeur à Venise eut, à Padoue, avec le comte de Viglio des conférences à seule fin de tenter de remettre sur pied celles échouées à Steckborn. O. Klopp. Der Fall des Hauses Stuart. VII. 246. — A. Legrelle. Les conférences secrètes de Diessenhofen et de Steckborn (Paris, 1893). p. 14. — Journal de Dangeau. V. 116.

pelait celle déployée vers ce temps à Genève par les résidents du roi Très-Chrétien, qu'ils eussent nom Chauvigny, Dupré ou Iberville, le gouvernement de Madrid aurait éprouvé néanmoins quelque difficulté à maintenir intact son prestige auprès des Trois Ligues. Si, d'une part, celui du Louvre s'était décidé à répondre aux demandes d'intervention que lui faisaient tenir les nombreux Grisons hostiles au développement de l'hégémonie lombarde et si, d'autre part, le même ambassadeur du roi Catholique sur les rives de la Plessur n'avait prévenu ou réparé les erreurs d'une politique qu'il désapprouvait et dont il n'était le plus souvent que l'exécuteur chagrin, il n'avait pas dépendu de Charles II et de ses ministres, qu'au printemps de 1680, des négociations directes s'engageassent entre Paris et Coire ensuite de l'ambassade accomplie auprès d'eux par le *landammann* Paul Buol, auquel avait été fort imprudemment remis une copie de la missive adressée de Madrid au roi Très-Chrétien afin de solliciter de ce prince l'inclusion des Trois Ligues dans le traité de Nimègue. (1)

La réunion entre les mains d'un seul titulaire des postes diplomatiques de Lucerne et de Coire était le fruit d'une expérience longuement mûrie par les membres du Conseil d'Etat du roi Catholique. Elle n'offrait qu'un avantage: celui de permettre à l'envoyé de l'Escurial de se porter de Suisse en Rhétie ou inversement dès que les réclamations pécuniaires des créanciers de la couronne dans l'un de ces pays devenaient trop vives. En revanche elle présentait de nombreux inconvénients, car de telles « retraites » ne constituaient qu'un insuffisant palliatif aux difficultés croissantes de la situation et rendaient plus malaisée celle du ministre contraint d'y recourir, chaque fois que les devoirs impérieux de sa charge le rappelaient de l'une de ses résidences à l'autre. (2)

Ingrate entre toutes, la tâche assumée par le défenseur des intérêts lombards dans les cantons de l'ancienne croyance chez les Grisons était bien faite pour décourager à la longue les diplomates les plus prudents et les mieux avertis. Par un juste retour, la coalition étrangère que l'ambassadeur de France avait à combattre en Suisse se dressait menaçante en Rhétie devant les moindres démarches de l'ambassadeur d'Espagne. Hostiles dès la première heure à la conclusion des traités de septembre 1639, qu'ils jugeaient néfastes à la cause catholique, le Saint-Siège et les gouvernements de Vienne et d'Innsbruck ne désarmaient point. Ne reprochaient-ils pas au ministre de la cour de Madrid de suivre dans le différend de la seigneurie de Räzuns une politique opposée à celle de la régence du Tyrol, d'appuyer les revendications de l'évêque de Côme que lésait le projet de détacher la Valteline de son diocèse et surtout d'apporter trop de mollesse dans l'exécution de celui des articles du Capitulat,

---

(1) *Consulta del Consejo de Estado de 28 mayo 1680, con carta del conde de Melgar sobre la declaracion a Esguizaros y Grisones, por despacho de S. M. de Su inclusion en la paz de Nimega.* Simancas. Estado. 3397.

(2) *Fabritius aux Etats-Généraux.* Ratisbonne, 17/27 juin 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

demeuré lettre-morte depuis un demi-siècle, qui prescrivait l'expulsion des familles protestantes de la vallée de l'Adda?

Grâce à quel miracle de persévérance et d'adresse, Alfonso Casati, menacé à mainte reprise de se voir reconduit *manu militari* à la frontière du Cômasque, réussit-il à louvoyer entre les écueils semés sur sa route, les conseillers de l'Escurial ne s'en rendirent un compte exact qu'au lendemain de son décès, survenu, on l'a dit, à Coire, le 10 février 1681 et de l'entrée en fonctions de son successeur, le mestre de camp Arese, jeune homme sans beaucoup d'expérience.(1) Quand les plaintes du Vatican redoublèrent au sujet de l'intolérance dont la majorité protestante des communes grisonnes continuait à faire montre à l'égard de la minorité catholique; quand, de Rome, de Vienne et d'Innsbruck, des adjurations ressemblant fort à des mises en demeure affluèrent à Madrid à l'effet d'exiger la sortie sans conditions de la Rhétie d'Outre-Monts des quelques centaines de réformés qui s'y maintenaient envers et contre tous, dût l'exécution de cette mesure entraîner des actes de violence;(2) quand le retour d'exil du doyen Sgier, affilié à la faction française eut insufflé à celle-ci une nouvelle ardeur;(3) quand la menace des armes du Dauphin s'étendit dans la région des villes forestières;(4) quand, fomentées par l'or du Louvre, de dangereuses séditions eurent éclaté dans le Prættigau et d'autres districts voisins et que se rouvrit l'ère néfaste des *Droitures criminelles (Strafgerichte)*,(5) les gouvernants, tant à Madrid qu'à Milan, purent déplorer en parfaite connaissance de cause la disparition du seul homme dont l'inlassable activité et la prodigieuse endurance eussent été capables de détourner de la Lombardie le péril que faisait courir à cette province l'anarchie grandissante au sein des Trois Ligues.

Cédant au découragement, alors que la situation lui apparaissait presque aussi désespérée pour les intérêts milanais à Lucerne qu'à Coire, Alfonso Casati avait proposé la suppression pure et simple du poste diplomatique qu'il occupait dans cette dernière ville. Son successeur se fût rallié d'autant plus volontiers à cette suggestion, que, se sentant hors d'état de mener à bien de front les deux missions qui lui étaient confiées, il venait d'installer momentanément sa résidence à Rapperswil, à peu près à mi-chemin entre le lac des Quatre-Cantons et la frontière grisonne.(6) Au bout de quelques mois, force lui fut de solliciter son rappel, démarche que lui imposait l'impossibilité à laquelle il se vit acculé de satisfaire à la fois les exigences des catholiques d'Helvétie et celles des protestants de Rhétie.(7) Impuissant, en effet, ensuite de la détresse de ses

(1) *Melgar al rey.* Milan, 27 diciembre 1681. Simancas. Estado. *3401.*

(2) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 2 octubre y 23 diciembre 1683, 21 febrero 1688. Simancas. Estado. *3404, 3409.* — *Aste a Spada.* Lucerna, 24 settembre 1693. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. Corresp. d'Aste.

(3) Jecklin. Materialen u. s. w. I. nos *1942, 1949.*

(4) *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 10 février 1694. St-Arch. Basel. Politisches. V a.

(5) *Relacion del alboroto de Grisones.* 1694. Aff. Etr. Grisons. XI. 87.

(6) Eidg. Absch. VI2 *A.* 7 *e.*

(7) Eidg. Absch. VI2 *A.* 75 *a.*

finances, à acquitter les frais qu'eût entraîné le passage par le Gothard des troupes de secours acheminées d'Allemagne vers la Haute-Italie, le roi d'Espagne était réduit à ne se servir que de celle du Splügen. Or, cette option, nuisible aux intérêts des cantons forestiers, suscitait les plaintes de leurs magistrats et supprimait les scrupules qu'ils eussent éprouvé sans cela à dépêcher à Milan afin de rappeler le gouverneur à l'observation des traités.(1) D'autre part, elle ne recueillait pas davantage l'agrément des Trois Ligues, puisque aussi bien le nombre des auxiliaires étrangers dirigé sans cesse de la frontière du Rhætikon vers celle du Cômasque dépassait de beaucoup celui fixé dans les capitulations du 3 septembre 1639.(2)

Mais qu'eût-il servi au représentant de l'Espagne auprès des Suisses et des Grisons de concilier les intérêts divergents de cette puissance en deçà et au delà de Sargans aussi longtemps qu'il n'aurait pas apaisé les différends confessionnels qui déchiraient la malheureuse Rhétie?(3) En fait, les difficultés qu'offrait l'accomplissement d'une pareille tâche semblaient d'autant plus inextricables que des intrigues nettement politiques en compliquaient chaque jour davantage le règlement. Casati disparu, le nonce apostolique à Lucerne s'attacha avec un redoublement d'ardeur à exiger la sortie des protestants de la vallée de l'Adda,(4) à tenter de démontrer l'inanité des griefs formulés en leur nom contre leurs persécuteurs catholiques,(5) à provoquer la réunion à Chiavenna d'un congrès où les contraventions grisonnes et valtelines au Capitulat de l'année 1639 feraient l'objet d'un très particulier examen.(6) Ses efforts devaient

---

(1) *Nouvelles de Milan.* 7 et 15 janvier 1694. 9 novembre 16 5 Gazette de France. *1694.* p. 56, 66; *1695.* p. 572. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 4 mayo 1694. Arch. gen. Simancas. Estado. Lego. *3419.* — *Amelot au roi.* Soleure, 22 avril 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 170. — „En Milan havia llegado el secretario de los cantones catolicos con titulo de su disputado y se havia visto con el señor marqués de Leganès. Este caballero es de las mayores que oy ay en los cantones y muy austriaco..." *Cassani a Carnero.* Madrid, 28 abril 1694. Arch. gen. Simancas. Estado. Lego. *3419.* — *C.-C. Beroldingen al Milord de Galloway Ruvigny.* Dall' hosteria delli Tre Ree, 5 dicembre 1694. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Casati a Serponti.* Coira, 21 settembre 1695. loc. cit. — *Casati a Leganes.* Coira. 14 marzo 1696. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI² *A.* 602 *a.*

(2) *Mémoire du chevalier de Salis.* Coire, 15 octobre 1696. Aff. Etr. Grisons. XI. 97. — Jecklin. op. cit. I. *1944.*

(3) *Menati a Cibo.* Lucerna, 17 giugno 1687. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 novembre 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Aste a Spada.* Coira, 10 settembre 1692. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne). — *Martin Cleric, Bürgermeister zu Chur an Casati* Ilantz, 18./28. März 1696. Stadt-Archiv Chur. Akten.

(4) *El Nuncio al Marqués de Astorga.* Madrid, 11 diciembre 1683. Simancas. Estado Lego. *3404.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 23 diciembre 1683 (Condestable de Castilla; Pedro d'Aragon; Alba; Los Balbases; Portocarrero; Vicente Gonzaga; Chinchon; Alburquerque; Los Velez). *Ibid.* — *G. arcivescovo di Cesarea al governatore di Milano.* Lucerna, 18 gennaio e 8 marzo 1686. Arch. di Stato Lombardi. Culto. nº *2167.* — *Fuensalida al arzob. di Cesarea.* Milan, 27 marzo 1686. *Ibid.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 22 enero 1688 (Osuna; Los Balbases). Simancas. Estado. Lego. *3409.*

(5) *Annotazioni per chiarezza e sodisfazione di ciò che si contiene nella memoria mandata da Roma toccante all' habitatione delli protestanti nella Valtellina* (1685). Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX.

(6) *Cantelmi a Cibo.* Coira, 11 settembre 1685. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX. — *Melgar al obispo de Cesarea, nuncio en Esguizaros y grisones.* Milano, octubre 1685. Arch. di Stato Lombardi. Culto. nº *2167.* — *Rifflessioni sopra il congresso di tenersi in Chiavenna per rimediare alla trasgressione di religione in Valtellina contra il capitolato.* 1685. *Ibid.* Svizz. Culto. nº *2167.*

être vains. Les discordes intestines des adeptes de l'ancienne croyance rendaient par avance stérile l'initiative assumée en cette conjoncture par le ministre du Vatican. Emule de son collègue de Lausanne en résidence à Fribourg, l'évêque de Coire, « débile de corps et d'esprit », se trouvait en conflit avec les chanoines de son chapitre, sans que les adjurations du nonce parvinssent à rétablir l'accord entre les deux parties.(1) De son côté, le prélat de Côme travaillait ostensiblement à faire échouer le projet de congrès à Chiavenna.(2) Enfin, à Räzuns, où les différends revêtaient un caractère toujours aussi aigu, la lutte demeurait en quelque sorte circonscrite entre deux factions catholiques: celle des partisans et celle des adversaires de la maison de Travers, dont la prétention d'asservir les habitants de cette seigneurie, sous prétexte de défendre les droits de l'Empire, était blâmée même par le représentant du Saint-Siège à Lucerne.(3)

Alors qu'Alfonso Casati ne s'était pas fait faute d'applaudir plus ou moins ouvertement aux tergiversations dont usait le gouvernement des Trois Ligues à l'effet de retarder l'exécution de certaines clauses essentielles du Capitulat de septembre 1639, il n'avait pas été possible au Vatican de triompher de l'obstacle qui s'opposait à l'exaucement de ses vœux. Encore qu'Arese ne nourrît pas à l'endroit des Valtelins les préventions de son prédécesseur, le nonce ne devait guère compter sur le concours efficace d'un homme que son ignorance absolue de la politique grisonne allait du reste contraindre au bout de quelques mois d'exercice d'une mission qu'il se sentait impuissant à mener à bien, de regagner Milan et d'y reprendre ses fonctions aux armées.(4) La venue à Coire, dans les premiers mois de l'année 1683, du marquis Enéa Crivelli, diplomate très au courant des choses de Rhétie,(5) réveilla à Rome l'espoir en une amélioration progressive du sort de la minorité catholique dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn et en la disparition prochaine de l'hérésie qui faisait tache dans la vallée de l'Adda.(6) Crivelli, en effet, était acquis aux intentions de la Curie romaine en cette matière. Moins d'un an après la prise de possession de son nouveau poste, il obtint du gouverneur de la Lombardie, comte de Melgar, que celui-ci rappelât aux autorités des Trois Ligues, que le roi d'Es-

(1) *Cantelmi a Cibo.* Coira, 21 agosto 1685. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXIX. — „Monsig[r] vescovo di Coira debole non meno di spirito che di salute." *Del medesimo al medesimo.* 28 agosto 1685. *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 7 septembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 84.

(2) *Cantelmi a Cibo.* Coira, 26 ottobre 1685 loc. cit.

(3) *Herrn Johann Travers väterliche Disposition und Fidei Commis Primogenitur.* 1680. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. *F.* 57. Schweiz. 1680—1682. — *Cantelmi a Cibo.* Coira, 11 settembre 1685; Lucerna. 11 marzo 1686. loc. cit. — P. von Planta. Chronik der Familie von Planta (Zürich, 1892). p. 274 sqq.

(4) Eidg. Absch. VI[2] *A.* 75 *a.*

(5) *Memorial del residente de Esguizaros (Cassani) al rey.* Octubre 1683. Simancas Estado. *3404.*

(6) *Consulta de 13 de octubre 1693 sobre lo que el Nuncio representa en los dos papeles adjuntos en dependencia de los herejes de Valtelina.* Arch. gen. Simancas. Estado. Leg[o]. *3018.*

pagne attendait d'elles l'accomplissement sans cesse différé des engagements contractés en leur nom le 3 septembre 1639. (1)

Point n'était certes besoin dès cette heure d'un œil très exercé pour discerner les prodromes d'une vigoureuse offensive hispano-papaline et non plus austro-papaline contre le maintien du *statu quo* confessionnel dans la Rhétie cisalpine. Ce fut cependant le moment que choisit le successeur de Gravel à Soleure, Antoine-Michel Tambonneau, pour suggérer et faire adopter la suppression de la dernière charge de secrétaire-interprète du roi à Coire, sous le prétexte que celles-ci ne constituaient pas à proprement parler une partie intégrante du Corps helvétique. (2) Si cette erreur capitale de la diplomatie du Louvre n'acheva pas de ruiner son prestige parmi les Grisons et de consommer l'asservissement de ceux-ci aux volontés du roi Catholique, la raison en est que le gouvernement siégeant sur les bords de la Plessur se trouvait en mesure de tenir tête par ses propres moyens aux exigences de celui de Madrid, sans qu'il lui fût nécessaire pour cela de recourir à l'assistance d'une puissance étrangère. Ce que Charles II reprochait en somme à ses alliés de Rhétie, c'était leur répugnance à se prêter à l'exécution loyale du Capitulat en rappelant en deçà des Monts les protestants établis dans la vallée de l'Adda. Or, le monarque espagnol n'était-il pas mal venu à formuler un tel grief envers les magistrats des Trois Ligues, à l'heure où lui-même ne cessait de solliciter d'eux, en dérogation formelle du traité, l'autorisation de faire passer en masse et de façon ininterrompue de Souabe dans la Haute-Italie un nombre d'auxiliaires allemands très supérieur à celui prévu dans les capitulations rhéto-lombardes? (3)

Au total les instructions reçues de Milan par Crivelli portaient sur trois points principaux. Il lui était prescrit en premier lieu de joindre ses démarches à celles du nonce et de l'envoyé autrichien Rassler de Gammerschwang et de tenter d'ouvrir les yeux à l'archiduc d'Innsbruck sur les dangers de sa politique au regard du différend de Räzuns. (4) Il devait en deuxième lieu — et il ne se déroba pas à cette tâche — seconder le représentant du Vatican dans ses instances à l'effet d'obtenir d'un congrès à réunir à Chiavenna et non d'un coup de force (5) l'éviction des protestants de la Valteline. (6) Enfin le gouverneur de la Lombardie se reposait sur lui pour assurer le maintien des

(1) *Proposta della dieta di Yante (Ilanz) al marchese Enea Crivelli.* 8/18 settembre 1681. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Jecklin. op. cit. I. *1944, 1949.*

(2) *Tambonneau au roi.* Soleure, 3 mars 1685. Aff. Etr. Suisse. LXXIX. 85. — *Le roi à Tambonneau.* Versailles, 16 mars 1685. *Ibid.* LXXIX. 98.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 14 avril 1694. Aff. Etr. Grisons. XI. 86.

(4) *Cantelmi à Cibo.* Coira, 11 settembre 1685; Lucerna, 15 marzo 1686. loc. cit. — *Die III Bünde an den Kaiser.* Chur, 12./22. July 1690. Kantonsarchiv Chur. Akten (1678—1699).

(5) „Per ningun caso conviene en este negocio valerse de la fuerza.“ *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 23 diciembre 1683 (Condestable de Castilla: Pedro de Aragon: Alba: Los Balbases; Portocarrero; Vicente Gonzaga; Chinchon; Alburquerque: Los Velez). Simancas. Estado. *3404.*

(6) *Melgar al rey.* 13 noviembre 1683. Simancas. Estado. *3404.* — *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 4 gennaio e 15 marzo 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXX. — *Fuensalida al arzobispo de Cesarea.* Milan, 27 marzo 1686. loc. cit. — Jecklin. I. *1959.*

communications militaires entre l'Allemagne et la Péninsule par la route du Splügen. (1)

De ces trois initiatives, la première pouvait être considérée, au début de l'année 1686, comme ayant subi un complet échec dès l'instant que le prestige de la maison Travers demeurait intact à Innsbruck. (2) La seconde, bien que poussée à fond, ne donnait cependant pas encore les résultats escomptés, car les obstacles à la réunion d'un congrès à Chiavenna subsistaient en entier. (3) La troisième en revanche paraissait en bonne voie d'exécution, s'il convient d'en juger d'après la facilité avec laquelle, en mai 1685, l'envoyé espagnol obtint l'autorisation de faire passer un corps de troupes allemandes en Lombardie. (4) Mais il y eut plus. Comme pour mieux établir que son refus de consentir à l'exécution de l'un des articles du Capitulat ne modifiait en rien l'orientation et les affinités de sa politique et de dissiper tous malentendus à cet égard, la diète décida d'exclure de son sein les Grisons à la solde de l'étranger (5) et frappa même de peines afflictives les officiers des enseignes du service de la France, (6) plus enclins certes à obéir aux ordres du roi qu'à ceux des autorités de leur patrie et à renoncer à leurs biens dans cette dernière, plutôt que d'abandonner le service du Louvre. (7)

Cependant, grâce à l'incessante persévérance de son nonce à Lucerne et en dépit de l'opposition du prélat de Côme, le Saint-Siège ne désespérait pas d'éloigner de la Valteline le péril hérétique (8) que le duc de Savoie s'apprêtait, de son côté, à extirper des vallées vaudoises du Piémont. (9) Dans la réalité, ce fut à la suggestion de l'archevêque de Césarée que Crivelli reprit, en mars 1686, ses démarches à l'effet de vaincre la répugnance de ses hôtes à exécuter les engagements souscrits par leurs pères en 1639. (10) L'heure n'eût pu être

(1) Jecklin. I. *1952*.

(2) *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 15 marzo 1686. loc. cit.

(3) *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 4 gennaio, 8 febbraio 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXX.

(4) *Fuensalida al arzobispo de Cesarea.* Milan, 27 marzo 1686. Arch. di Stato Lombardi. Culto. n° *2167*.

(5) Jecklin. op. cit. I. *1943*, *1945*, *1950*, *2009*.

(6) *Fabritius aux Etats-Généraux.* Ratisbonne, 17/27 juin 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 6 novembre 1690. *Ibid.* — *Relacion del alboroto de Grisones.* 1694. Aff. Etr. Grisons. XI. 87. — „Aan sommige Grisonse officiers in Fransen Dienst Staande heeft men doen bekent maaken dat men haare goederen op den Duytsen Bodem liggende wil confisqueeren, by aldien sij den Fransen dienst niet ten eersten quittereen" *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 23 mars 1697. loc. cit. — Jecklin. I. *1946*.

(7) *P. Venier al Senato.* Parigi, 1° marzo 1690 (2da). Frari. Francia. CLXXXI. n° 133. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 10 octobre 1691; Fontainebleau, 8 octobre 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 115; Aff. Etr. Grisons. XI. 71.

(8) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 6 marzo 1688 (Condestable de Castilla; Osuna; Los Balbases; Chinchon). Simancas. Estado. *3409*.

(9) *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 27 febbraio 1687. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(10) *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 5 aprile 1686. loc. cit. — *Le III Leghe a Crivelli.* 23 marzo-2 aprile 1686. — *Risposta del Sor marchese ambre Crivelli alla detta lettera della dieta di Tava (Davos).* Coira, 11 settembre 1686. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

mieux choisie, car, dans ce même temps, les enseignes grisonnes se préparaient à secourir Berne et indirectement Genève, en butte aux menaces du roi Très-Chrétien. (1) Par malheur, Lucerne, dont le nonce escomptait l'appui pour peser sur les délibérations de la diète de Rhétie, se déroba à ses instances. (2) Survenu dans ces entrefaites, le rappel définitif de Crivelli à Milan acheva de rendre très problématique le succès de la campagne conduite à frais communs par lui et le ministre du Vatican. (3) Toutefois le nouvel ambassadeur espagnol, Carlo Casati, encore qu'il ne possédât ni l'expérience, ni les éminentes qualités de son père défunt, (4) brûlait du désir de mettre le point final à l'œuvre qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait réussi à mener à bien. (5) Or, la situation tendait à devenir de moins en moins rassurante, car si, par prudence, on envisageait déjà dans la haute vallée du Rhin les mesures à prendre pour y héberger les Grisons sur le point d'être exilés de la Valteline, (6) certaines communes protestantes de la Rhétie proprement dite menaçaient de procéder à l'expulsion des Pères Capucins établis en Engadine, pour peu que celle des réformés de Morbegno, de Sondrio et de Tirano devînt effective. (7)

Il existait, à dire vrai, un moyen presque assuré de faire céder à la longue les Trois Ligues aux volontés de l'Escurial. Mais son emploi risquait de déchaîner à nouveau parmi elles la guerre civile. Crivelli y avait eu néanmoins recours peu avant son départ de Coire. Casati n'eut garde de le désavouer. L'ambassadeur avisa en conséquence le gouvernement de Coire que son souverain renonçait à verser à celui-ci les pensions prévues dans le traité d'alliance aussi longtemps que l'hérésie conserverait pied dans la vallée de l'Adda. (8)

(1) *Ibid.*

(2) *Govone au duc de Savoie.* Lucerne, 12 décembre 1686. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIV.

(3) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 30 abril 1686. Simancas. Estado. *3407.* — „L'intempestiva mutatione che si è fatta dell'ambre cattolico in queste parti ha sconcertato quanto s'era ben disposto, per l'espulsione degli Eretici dalla Valtellina." *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 11 ottobre 1686. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXX.

(4) *Fabrice aux Etats-Généraux.* Ratisbonne, 17/27 juin 1689. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 24 mars 1692. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX.

(5) *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 15 agosto. 18 settembre, 16 ottobre. 10 novembre 1687 Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXX.

(6) *Coxe à Govone.* Berne, 19/29 novembre 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — Jecklin. I. *1962.*

(7) *Cantelmi a Cibo.* Lucerna, 17 gennaio 1687. loc. cit. — *Fuensalida al rey.* Milan, 31 enero 1688. Simancas. Estado. *3409.*

(8) „S. Stà apporta agli Spagnuoli il glorioso esempio di Su R. (di Savoia) per moverli ad espellire l'heretici ch'accresciuti in bon numero contro il capitolato, si sono insensibilmente stabiliti nella Valtellina, et hanno in potere il rimedio col solo sospendere il pagamento delle pensioni alli Griggioni, come havevano promesso, al che però ha contrevenuto il Sor conte Casati col sborso delle medesime." *Govone al duca di Savoia.* Lucerna, 27 febbraio 1687. loc. cit. — *El cardenal Nuncio al rey.* Madrid, 2 enero 1688. Simancas. Estado. *3409.* — „Y pide el nuncio que para que no se frustre esta determinacion, se ordene al gobernador de Milan suspender las tratas pensiones y demas gracias que se repanten a los Grisones, hasta que ayan puesto en execucion lo resuelto." *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 22 enero 1688 (Osuna; Balbases). *Ibid.* — Jecklin. op. cit. nos *1963, 1973, 1979.*

Négociations entre Milan et les Trois Ligues au cours des années 1687 et suivantes. — Blocus austro-lombard décrété contre la Rhétie. — Missions grisonnes à Milan et à Augsbourg. — Les Grisons et les Alliés. — Le gouvernement de Coire ne réussit pas à imposer sa volonté à ses administrés. — Situation critique des Trois Ligues au regard de l'étranger. — Salis et Planta. — Lutte à quoi donne lieu l'élection d'un évêque dans la Cadée. — Activité déployée à Coire par Casati. — Elle provoque une contre-offensive française.

XXXVIII. L'année 1687 s'écoula en négociations confuses qui mirent derechef aux prises l'autorité grisonne impatiente de toucher l'argent de Milan et l'envoyé de l'Escurial, dont le nonce appuyait la résistance à cette prétention. Casati demandait en outre que les Trois Ligues imposassent à leurs ressortissants à la solde du Louvre l'obligation de se dérober à toute offensive contre les Etats de la monarchie Catholique. (1) Dès les derniers jours d'octobre, on considérait en Lombardie la partie comme gagnée. La requête adressée de Coire au roi d'Espagne en janvier 1688 aux fins d'obtenir de ce prince qu'il renonçât à exiger l'entière exécution de l'article XXXIIIe du Capitulat de 1639 n'avait aucune chance d'être accueillie. (2) Elle était d'autant plus sûrement vouée à l'insuccès, cette requête, que les catholiques d'Helvétie incitaient eux aussi Charles II à favoriser l'expulsion des hétérodoxes de la Valteline et que, d'autre part, les magistrats des cités évangéliques qu'aveuglaient leurs rancunes contre la France paraissaient décidés à se désintéresser du sort de leurs coreligionnaires d'Outre-Monts. (3) Tout ce que les Grisons pouvaient raisonnablement attendre de la bienveillance de leur allié de Madrid, c'était des prolongations successives des délais prévus pour l'évacuation de la vallée de l'Adda par les adeptes des nouvelles croyances religieuses. (4) Ils surent reconnaître cette faveur en ouvrant largement durant plusieurs mois les routes des Alpes aux forces impériales dirigées vers l'Italie et en édictant de sévères pénalités contre ceux qui contreviendraient à cette décision. (5) Mais il était plus aisé de prendre

(1) Jecklin. I. nº *1963*.

(2) Jecklin. I. nºs *1970, 1973*.

(3) „Y, por lo que mira a los cantones protestantes, no he reconocido hoosta ahora resentimiento alguno en ellos, y no creere le tengan aunque llegare el caro de expelerze de la Valtelina los de su religion, por considerarse podrian tener en ello alguna utilidad, ademas que se hallan tan poco satisfechos y disgustados con la Francia que no solo no mostrarian resentimiento, quando le tubieren, antes bien entiendo que en la coyuntura presente holgarian sumamente se les habrieze puerta para aliarse con V. M^d . . .“ *Fuensalida al rey.* Milan, 31 de enero 1688. Simancas. Estado. *3409.* — *Instructions for Mr Cabrol, envoy to Milan.* Zurich, 4/14 may 1690. Publ. Rec. Off. St. Pap. Switzerland. XLIX (1689—1718). — *Lodron a Casati.* 1º aprile 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz *F.* LXI. 212vo. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 6/16 août 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.*

(4) Jecklin. I. nº *1978.*

(5) *Decreto delle Tre Leghe contro le reclute, di Francia.* 1690. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

de tels arrêtés que d'assurer leur exécution. Que ce fût de leur part impuissance, ainsi qu'eux-mêmes le prétendaient, ou pure apathie, ainsi qu'on l'affirmait à Milan et à Innsbruck, toujours est-il que les gouvernants de Coire ne réussirent ni à entraver l'exode des auxiliaires recrutés par les officiers du service de France, (1) ni à prévenir de bruyantes adhésions, telle celle de Frédéric-Antoine de Salis, au parti du Louvre, (2) ni à satisfaire les vœux exprimés par le commandant autrichien de Bregenz, auquel l'état de vétusté des ouvrages du Luziensteig causait les plus vives inquiétudes en prévision de l'offensive attendue des armes de Louis XIV dans cette région. (3)

A laisser les choses suivre leur cours, à tolérer de si multiples défaillances, l'«Auguste Maison» risquait de perdre l'hégémonie qu'elle s'était acquise au prix de lourds sacrifices dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn. Par suite, d'un commun accord, le gouverneur de la Lombardie et l'archiduc de Tyrol décrétèrent la suspension de toutes transactions commerciales et économiques entre leurs pays respectifs et la Rhétie. (4) C'était un acheminement vers le blocus général dont allaient avoir à pâtir de leur côté les cantons suisses. (5) Non contentes de se plaindre à Casati du traitement de rigueur, injustifié selon elles, qui leur était infligé, les autorités des Trois Ligues dépêchèrent coup sur coup le colonel Salomon Sprecher à Milan, (6) puis le colonel Paul Buol à Augsbourg auprès de l'empereur, avec l'ordre de solliciter le rétablissement du *statu quo ante* et l'observation par leurs voisins de l'est et du midi de l'*Erbeinung* et du Capitulat auxquels elles-mêmes affirmaient n'avoir jamais volontairement contrevenu. (7) Le résultat de cette double mission ne fut assurément pas celui qu'attendaient les représentants de la majorité évangélique en Rhétie. La retentissante conversion au catholicisme de leur envoyé en Bavière

(1) *Ambrosio Planta an...* Malans, 19./29. Juni 1688. Kantonsarchiv Chur. Akten (1678–1699). — *Dépositions recueillies au sujet de tentatives d'embauchage pour le service de France.* Coire, 20 novembre 1689. *Ibid.* — *C. Casati alle Tre Leghe.* Coira, 3 dicembre 1689. *Ibid.* — *Extract auss Gemein 3 Pündten Protokoll von A° 1689.* f° 103. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 173. — *Decreto delle Leghe contro le reclute di Francia.* 1690. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizz. e Grigioni. — „Più di 28 compagnie de Griggioni s'attrovino nel servitio di Francia." *Lodron a Casati.* Bada, 9 marzo 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. 167vo. — P. von Planta. Chronik der Familie von Planta (Zürich, 1892). p. 271. — Jecklin. I. *1978.*

(2) *Federico-Antonio Salis alla republica del pretendente del reggimento.* Soglio, 20/30 maggio 1690. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(3) *Le roi à Amelot.* Versailles, 12 juillet 1690. Aff. Etr. Suisse. XC. 190. — Jecklin. I. *1971, 1976.*

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 4 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 156. — Jecklin. I. *1974.*

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 18 octobre 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7872. — Jecklin. op. cit. I. n° *1981.*

(6) *Junta sobre las peticiones del embaxador de Grisones, coronel Sprecher.* 17 mayo, 7 junio 1689. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Punti proposti dal Colonello Salomone Sprecher, ambasciatore de SSri Grigioni a S. Ex. il Sigre Governatore di Milano per la debita provisione e rimedio in adepimento e osservanza del capitolato con S. Mà Cattca et le Tre Leghe de detti Sigri Griggioni.* 23 maggio 1689. *Ibid.* — Jecklin. I. *1978.*

(7) *Nouvelles envoyées de Madrid par D. Joseph Sola.* 15 marzo 1689. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Menati a Cibo.* Lucerna, 29 dicembre 1689. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII. — Jecklin. op. cit. I. n° *1983.*

dès son retour dans ses foyers, si elle fut saluée avec joie au Vatican,(1) ne contribua pas à apaiser les dissensions confessionnelles qu'attisaient les chefs des factions française et vénitienne dans l'espoir, d'ailleurs presque constamment déçu en 1689 et au cours des années qui suivirent, d'entraver le passage des forces impériales d'Allemagne en Italie.(2)

L'heure allait-elle enfin sonner pour le roi Très-Chrétien de dissiper les malentendus que la politique inconsidérée de Richelieu n'avait cessé d'accumuler dans les relations franco-grisonnes? Tambonneau, dont les talents étaient loin d'égaler la bonne volonté, venait de quitter Soleure. Le secrétaire-interprète Tschudi, encore que cassé aux gages, ne demandait qu'à nouer des rapports suivis avec Amelot.(3) Le roi, de son côté, prescrivait à son nouvel ambassadeur en Suisse de s'attacher à déjouer les desseins de l'Espagne en Rhétie.(4) Celui-ci recula tout d'abord devant les difficultés d'une telle tâche.(5) Il en saisit néanmoins assez promptement l'extrême importance et n'attendit pas pour agir d'apprendre que l'envoyé britannique, Philibert d'Herwarth, baron d'Huningue, était en possession de leur créance à l'adresse des Trois Ligues et comptait s'en servir, ce qu'avait négligé de faire son prédécesseur Thomas Coxe.(6)

La rupture de la trêve de Ratisbonne et le déchaînement des hostilités dans le voisinage du Rhin attiraient une fois encore l'attention des belligérants sur les avantages exceptionnels que leur procurait ou que leur eût procuré la libre disposition des passages de la Rhétie. Singulier contraste, à la vérité, que celui qui se dessinait de façon constante entre les intérêts des gouvernants dans ce pays et ceux d'une partie de leurs administrés au regard de l'étranger. Tandis que, peu soucieux des pénalités qu'ils encouraient,(7) des auxiliaires grisons toujours plus nombreux entraient à la solde de la Couronne Très-Chrétienne(8) et que l'un des coryphées de la faction française, Frédéric-Antoine de Salis, contestait aux autorités siégeant à Coire le droit de s'y opposer,(9)

(1) *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 20 aprile 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Cibo a Menati.* Roma, 20 maggio 1690. *Ibid.* CCXLVI.

(2) *Menati a Cibo.* Lucerna, 17 giugno 1687. loc. cit. — *Die III Bünde an den Kaiser.* Chur, 18./28. November 1689. Kantonsarchiv Chur. Akten (1678—1699). — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 22 giugno 1690. loc. cit. — *Louvois à Amelot.* Fontainebleau, 11 octobre 1690. Arch. Guerre. CMXXVIII. 256. — *Casati al Vescovo di Como.* Coira, 27 giugno 1696. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(3) *Tschudi à Louvois.* Coire, 1er avril 1690. Arch. Guerre. DCCCCLXVIII. 186.

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 8 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 70. — *Amelot au roi.* Soleure, 21 septembre 1691. Aff. Etr. Grisons. XI. 74.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 22 février 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 133.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 4 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 156. — *Herworth to Blathwayt.* Berne, 29 april 1692. British Museum. Addit. Mss. *9741.*

(7) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 6 novembre 1690. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372.

(8) *C. Casati alle Tre Leghe.* 3 dicembre 1689. Kantonsarchiv Chur. Akten (1678—1699). — *Decreto delle Leghe contro le reclute di Francia.* 1690. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — Theatrum Europaeum. XIII. 1257.

(9) *Die Häupter Gemeiner III Bünde an die Hauptleute im Dienst Frankreichs.* Chur, 18. September 1689. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Federico Antonio Salis alla repubblica del pretendente del reggimento.* Soglio, 20/30 maggio 1690. *Ibid.* — *Relacion del alboroto de Grisones.* 1694. Aff. Etr. Grisons. XI. 87. — Jecklin. op. cit. n° *1986.*

celles-ci continuaient à prodiguer aux Alliés des preuves manifestes de dévouement, reconnaissaient sans hésitation Guillaume III en qualité de roi de la Grande-Bretagne, (1) dépêchaient à l'empereur à Augsbourg, alors que les Suisses ne parvenaient pas à se mettre d'accord pour imiter cet exemple, (2) ouvraient l'accès des routes alpestres aux soldats autrichiens qui, par dizaines et vingtaines de mille se présentaient aux confins de la Souabe ou du Vorarlberg, (3) contribuaient ainsi à un revirement de la fortune des armes dans la Haute-Italie où les Français de Crenan allaient se voir contraints quelque temps plus tard de capituler dans Casale et facilitaient en outre les levées d'enseignes pour le service de l'Angleterre et des Provinces-Unies. (4)

En échange de ces marques répétées et non équivoques de cohésion à la cause des Alliés, les Grisons avaient-ils du moins obtenu de ceux-ci que leurs intérêts fussent sauvegardés à l'avenir dans le conflit armé dont la répercussion se faisait sentir jusque dans les hautes vallées alpestres? Non pas. Abandonnés de la France qui ne cessait de les blâmer de leur défection de l'année 1637, ils se voyaient en butte à l'hostilité de la maison d'Autriche et du Saint-Siège. Celle-là s'efforçait de les asservir à ses volontés en les affamant à deux de leurs frontières. (5) Celui-ci se livrait à d'audacieux empiétements sur leurs droits régaliens en Valteline. (6) Jaloux à l'excès de leur autorité et sensibles dès lors à toute atteinte portée à cette dernière, les gouvernants des Trois Ligues que soutenaient la grande majorité des communes du pays, ne pouvaient pas ne point protester par des actes contre les mesures de rigueur auxquelles ils se

(1) *Die III Bünde an den König in Gross Britanien.* Chur, 10./20. September 1690. Kantonsarchiv Chur. Akten (1678—1699); Publ. Rec. Off. Royal Letters. Switzerland. n° 2 (1689—1730). — Jecklin. op. cit. n° *1987.*

(2) *Die III Bünde an den Kaiser.* 18./28. November 1689. Kantonsarchiv Chur. Akten (1678—1699). — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 29 dicembre 1689. loc. cit.

(3) *Le roi à Amelot.* Versailles, 12 juillet 1690, 23 mai 1691. Aff. Etr. Suisse. XC. 190, 283. — *Amelot au roi.* Bade, 13 juillet 1690; Soleure, 26 janvier et 16 mai 1691. *Ibid.* XCII. 44; XCIV. 50, 203. — *Prothocollum und Diarium über Ihre Excellenz des Herren Niclauss Grafen zu Lodron u. s. w. alls Kayserl. Bottschafters an lobl. Eydtgen. geführte anderte Negotiation, von Monath decembris anno 1690 u. s. w.* Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. — *Casati alle Tre Leghe.* 5 mars 1691 (Demande le passage pour 20,000 hommes) Aff. Etr. Grisons. XI. 71. — *Lodron an Casati.* 1. April; *an den Kaiser.* 5. April 1691. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LXI. — *Le Tre Leghe Griggie a Casati.* Coira, 26 aprile 1691. Aff. Etr. Grisons. XI. 71. — *Estat des troupes impériales passées en Rhétie, de février à juillet 1691.* Coire, 1er août 1691. *Ibid.* XI. 72. — *De La Haye au roi.* Venise, 15 septembre 1691, 26 avril 1692. Aff. Etr. Venise. CXVI. 260; CXIX. 110. — *Casati a Leganes.* Coira, 22 aprile 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Aste a Spada.* Lucerna, 22 ottobre 1692. loc. cit. — Jecklin. op. cit. nos *1980, 1990, 1995.*

(4) *P. Venier al Senato.* Parigi, 1° marzo 1690 (2da). Frari. Francia. CLXXXI. n° 136. — *Amelot au roi.* Soleure, 4 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 156. — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 16 marzo 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 4 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 156. — *Casati a Leganes.* Coira, 16 settembre 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — Jecklin. op. cit. n° *1989.*

(6) *Consulta de 23 de abril 1689, con carta del conde de Fuensalida, remitiendo el informe sobre la representacion que hizó el residente de Grisones.* Arch. Gen. Simancas. Estado. Lego *3410.* — *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 18 maggio 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIV. — *Aste a Spada.* Lucerna, 10 settembre 1693. loc. cit.

trouvaient en butte de la part du puissant protecteur que leurs prédécesseurs s'étaient librement choisi un demi-siècle auparavant. (1)

En fait, au cours des années 1690 et 1691, les relations des Grisons avec la maison d'Autriche ne furent rien moins que confiantes. (2) Menacé d'expulsion sous le prétexte qu'il s'immisçait dans les affaires intérieures du pays (3) et avait réussi à gagner à ses intérêts l'agent des Trois Ligues à Madrid, Giuseppe Sola, (4) Casati agita de se retirer définitivement à Lucerne. (5) Ses démarches auprès de la diète d'Ilantz en septembre 1690 à l'effet de provoquer le rappel des enseignes de Rhétie du service de France demeurèrent tout d'abord vaines et n'aboutirent à un succès que l'année suivante. (6) La minorité catholique eut à souffrir derechef de l'esprit d'intolérance qui animait les protestants depuis l'abjuration du colonel Buol, en faveur duquel Zurich dut intervenir à Coire. (7) La descente des troupes impériales en Italie, suspendue à mainte reprise du fait de l'opposition des « communes sur les passages », rebelles aux ordres du pouvoir central, ne présenta plus durant un temps les mêmes garanties de régularité que naguère. (8) Toutefois, c'était de prime abord contre le péril français grandissant que les agents des Habsbourg allaient avoir à lutter désormais.

---

(1) *Aste a Spada.* Coira, 29 ottobre 1692. loc. cit. — *Li Tre Capi delle Leghe a Casati.* Coira, 2 febbraio 1694. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) *Nouvelles de Milan.* 26 septembre 1691. Gazette de France. *1691.* p. 616.

(3) „... 2° Che il conte ambasciatore Casati si habbia mostrato contrario alla famiglia Salice, nella elettione del vescovo di Coira ...; 3° che l'ambasciatore s'immisca in tutti gl'interessi publici e privati contra del capitolato.“ *Supposte doglianze del commune delle quatro vicinanze contra del conte Casati* (1693). Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Jecklin. op. cit. I. n° *1991.*

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 8 février 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 17. — *Lettera da Madrid.* 15 maggio 1689. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Junta del Consejo de Milan.* 4 febrero 1693. *Ibid.* — *Memoriale delli Zelanti al servitio di S. M.tà della republica griggiona al S.or Governatore di Milano.* 1693. *Ibid.* Trattati con Grigioni. VI.

(5) *Govone au duc de Savoie.* Lucerne, 20 novembre 1690. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVI. — „Che l'ambasciatore Conte Casati s'immisca in tutti gl'interessi publici e privati contra il tenore del capitolato; che l'ambasciatore habbia fatto eleggere il suo agente e sostenga a Madrid con titolo di residente de' Griggioni.“ *Lettera scritta dal commune delle IV vicinanze al S.or Marchese di Leganes.* 11 agosto 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni. VI. — *Replica del conte amb.re Casati alle rappresentazioni del congresso di Samaden.* Coira, 24 agosto 1693. *Ibid.* Trattati. Grigioni. — „La passione di questo giovane ministro (Casati) lo trasporta a perseguitare li buoni servitori di S. M.tà.“ *Memoriale delli Zelanti ecc.* loc. cit. — *Relacion del alborote de Grisones.* 1694. Aff. Etr. Grisons. XI. 87. — Jecklin. op. cit. n° *1991.*

(6) *Amelot au roi.* Bade, 27 septembre 1690; Soleure, 21 septembre. 5 octobre 1693. Aff. Etr. Suisse. XCII. 246; Aff. Etr. Grisons. XI. pièces 74, 75. — Jecklin. op. cit. I. n.os 1984, 1986.

(7) *Menati ad Ottoboni.* Lucerna, 22 giugno 1690. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIII. — *Coxe to the secretary of State.* Berne, 18/28 novembre 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° VIII. — *Coxe à Govone.* Berne, 19/29 novembre 1691. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(8) *Tschudi à Louvois.* Coire, 1er avril 1690. Arch. Guerre. CMLXVIII. 186. — *Amelot au roi.* Soleure, 28 septembre 1692. Aff. Etr. Grisons. XI. 80. — *Aste a Spada.* Lucerna, 26 marzo 1693, 28 gennaio 1694. loc. cit. — *Casati a Leganes.* Coira, 26 agosto 1693, 21 aprile 1694. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni: *a Serponti.* Coira, 14 novembre e 30 dicembre 1693. *Ibid.* — *Casati all'amutinato commune di Tosana.* Coira, 31 gennaio 1694. *Ibid.* — *Li Tre capi delle Leghe a Casati.* Coira, 2 febbraio 1694. loc. cit. — *Casati an Bürgermeister und Rath der Stadt Chur.* Coira, 20. August 1694. Kantonsarchiv Chur. Akten (1678—1699). — *Martin Cleric, Bürgermeister zu Chur an Casati* Ilantz, 18./28. März 1696. Stadt-Arch. Chur. Akten. — Recueil de nouvelles (Amsterdam) du 28 avril 1692 (Milan, 9 avril). — Jecklin. op. cit. I. n° 1984.

Dans un pays où le souvenir se perpétuait des anciennes rivalités entre les Planta et les Salis, il n'était point à présumer que les représentants de ces deux maisons fussent affiliés au même groupement d'intérêts politiques à l'égard de l'étranger. En réalité ceux de la première se ralliaient presque tous à la cause de l'Espagne et ceux de la seconde embrassaient pour la plupart celle de la France.[1] Aux yeux de ces derniers, l'ambassadeur espagnol était un ennemi juré. Entre eux et lui les altercations se succédaient ininterrompues et ne se terminaient pas toujours à l'avantage du ministre de la cour de Madrid.[2] Les antagonistes eurent l'occasion de se mesurer à nouveau au printemps de 1692. L'évêque de Coire étant décédé le 28 février de cette année-là,[3] Casati, qui en reçut l'avis à Lucerne, regagna aussitôt à contre-cœur sa résidence grisonne.[4] Il importait en effet que la succession du prélat défunt ne fût pas recueillie par un « sujet » hostile aux intérêts austro-lombards.[5] Parmi les candidats au siège épiscopal figurait le prévôt du chapitre, Rodolphe de Salis, lequel, bien que petit cousin d'un maréchal de camp au service du Louvre,[6] ne cachait pas ses sympathies espagnoles et encourait par suite l'inimitié de la plupart des membres de sa famille.[7] Lié d'amitié à Casati, ce personnage estimait pouvoir faire état de son appui. Or, la vive campagne menée par cet ambassadeur le fut en faveur d'un autre chanoine, Ulrich de Federspiel, dont il réussit à assurer l'élection à trois voix de majorité.[8] Sans accord préalable avec Amelot, que le roi désirait voir demeurer en dehors de cette intrigue,[9] les adversaires de la maison d'Autriche dans le sein du chapitre s'étaient comptés sur le nom de Salis, lequel, loin d'accepter de bonne

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure 4 mars 1690. Aff. Etr. Suisse. XCI. 156. — Aloys Schulte. Markgraf Ludwig Wilhelm von Baden. 1693—1697 (Karlsruhe, 1898). t. I. 197.

(2) *Casati a Leganes.* Coira, 28 maggio 1692. loc. cit.: *a Serponti.* Coira. 3 giugno 1692; Milan, 22 novembre 1692: Coira, 1° e 22 luglio, 19 agosto 1693. loc. cit. — *Mémoire.* 1693 [„El conde Ambre Casati algunas settinanas antes de su partencia . . .“]. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — „Estando dichos Salices todos echos un veneno contra dicho embaxador Casati.“ *Cassani a Carnero.* Madrid, 28 abrile 1694. Simancas. Estado. Lego. *3419.* — *contra: Casati a Serponti.* Coira, 25 gennaio 1696. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(3) Mayer. Geschichte des Bistums Chur (1914). II. 430.

(4) *Aste a Spada.* Novato, 14 aprile 1692. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne). — *C. Casati al segrio di Stato a Milano.* Coira, 22 aprile 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Finalmente vuelve mi zelo a hacer recuerdo a V. S. lo que escrivi en mi papel de 21 de febrero a saver la gran falta que hace el conde Casati en los cantones catolicos, haviendo mas de un año que no ha ido alla par falta de medios por haversele quitado la mitad de su sueldo de la plaza de questor . . .“ *Cassani a Carnero.* Madrid, 28 abril 1694 Simancas. Estado. Lego. *3419.*

(5) *Casati a Leganes.* Coira, 22 aprile 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(6) et non petit-fils: *contra: Amelot au roi.* Soleure, 11 mai 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 222.

(7) *Tschudi à Torcy.* Coire, 25 avril/5 mai 1692. Aff. Etr. Grisons. XI. 77.

(8) *Aste a Spada.* Coira, 30 aprile 1692. loc. cit. — *Tschudi à Torcy.* Coire, 25 avril/5 mai 1692. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 11 mai 1692. loc. cit. — Mayer. op. cit. II. 431.

(9) *contra: Casati a Leganes.* Coira, 28 maggio 1692. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

grâce sa défaite, ne contribua pas peu par son opposition à rendre des plus délicate la situation du nouveau prélat. (1)

Si grande que fût sa répugnance à s'immiscer dans les affaires intérieures du pays grison, l'heure semblait venue pour Louis XIV de cesser de s'en désintéresser. Encouragé par son « succès ecclésiastique » de Coire, l'ambassadeur espagnol, demeuré dans cette ville, s'attachait à en tirer le meilleur parti. Il protestait avec un redoublement d'énergie contre le travail des recruteurs français dans le Prættigau, (2) obtenait de la diète la confirmation du décret rendu trois ans auparavant à sa requête et qui prescrivait le rappel immédiat des enseignes des Trois Ligues au service du Louvre, (3) multipliait ses instances afin de hâter le passage des renforts impériaux attendus en Italie, (4) exigeait le châtiment des « officiers et auxiliaires de la nation » ayant participé au siège de Namur et appuyait de son crédit les demandes de levées des agents britanniques et hollandais. (5) Une contre-offensive française devenait dès lors inévitable. (6) A Paris, Louis XIV requit en effet des capitaines grisons à sa solde l'engagement de ne tenir nul compte des communications qui leur étaient adressées de Coire. (7) Amelot, de son côté, s'aboucha avec les Salis, guida certaines de leurs démarches (8) et, sur l'ordre de son maître, épaula discrètement celles qu'entreprenait à Venise le gouvernement des Trois Ligues afin de parer aux conséquences désastreuses du blocus austro-lombard par d'importants achats de céréales en Terre-Ferme. (9)

---

(1) *Ausschreiben der Häupter an die Gemeinden.* Chur, 19./29. April 1692. Kantonsarchiv Chur. Akten. 1678—1699. — *Protest des Gotteshausbundes wider die Wahl des J. Ulrich von Federspiel als Bischoff.* 19./29. April 1692. *Ibid.* — *Tschudi à Torcy.* Coire, 25 avril 5 mai 1692. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 11 mai 1692. loc. cit. — *Casati a Serponti.* Coira, 14 maggio 1692. loc. cit.; *a Leganes.* Coira, 21 maggio 1692. loc. cit. — *Aste a Spada.* Lucerna, 14 agosto 1692. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne). — *Esclamationi de' Salici e loro indiretti fini* (1692). Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Mayer. op. cit. II. 431.

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 10 janvier 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — Jecklin. op. cit. I. *1997, 1999.*

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 janvier 1691, 18 octobre et 8 novembre 1692, 3 et 10 avril 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372, 7373.* — Jecklin. op. cit. I. *2000.*

(4) *Ibid.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 23 avril, 4 et 7 juin, 6 août 1691. 12 février 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372, 7373.* — *Casati a Leganes; a Serponti.* Coira, 26 agosto 1693. loc. cit.

(5) „Scrivendo si che il maggior nervo de' Svizzeri si trovi attualmente all'assedio di Namur." *Carlo Casati alli XIII cantoni.* Coira, 3 luglio 1692. loc. cit. — *Casati a Leganes.* Coira, 23 luglio 1692. 9 aprile 1693. loc. cit. — *Warrant for the payement of extraordinary expenses in cured by Philibert d'Herwart, esq , baron d'Huninguen, from 25 march to 25 september 1694.* Whitehall, 6 May 1695. Calendar of St. Papers. Domestic. *1694—1695.* p. 160. — Mercure historique et politique (La Haye, 1696). XX. 270. — Jecklin. I. *2001.*

(6) *Casati a Leganes.* Coira, 28 luglio 1692. loc. cit.

(7) *Le roi à Amelot.* 10 octobre 1691. Aff. Etr. Grisons. XI. pièce 76.

(8) *Amelot au roi.* Soleure, 21 septembre 1691, 8 octobre 1694. Aff. Etr. Grisons. XI. 74, 92. — *Le chevalier de Salis à Amelot.* Coire, 16 décembre 1694. *Ibid.* XI. 94.

(9) Jecklin. op. cit. I. n° 2008[5].

Dès lors la main des *Francesanti* apparaît de façon plus ou moins nette, plus ou moins ostensible dans l'attentat perpétré par les sujets de la seigneurie de Räzuns contre le jeune baron de Travers (avril 1693), (1) dans les séditions qui ensanglantent le val Mesocco et la région de Thusis, (2) dans les efforts tentés pour déraciner du pouvoir la faction hispanophile, toujours prépondérante au sein des Conseils des Trois Ligues, (3) dans les ouvertures officieuses faites à Venise par les gouvernants de Coire en vue de la conclusion d'une alliance entre les deux Etats (mission de Jacques de Travers), (4) et enfin dans les menaces de représailles adressées aux marchands allemands en cas de maintien du blocus économique établi à la frontière grisonne. (5)

Difficultés qu'éprouve Casati à maintenir ouverts à la maison d'Autriche les passages des Trois Ligues. — Cet ambassadeur réussit à déjouer les intrigues des partisans de la France. — Effondrement des plans conçus par les Salis. — L'incident Mainoni. — Troubles auxquels il donne lieu. — Menaces à Casati. — Détente dans la situation. — Hésitations néfastes de la politique de Louis XIV au regard de la Rhétie. — Conférences de Saint-Gall entre Vigier et le chevalier de Salis. — Voyage et séjour de Victor-Amédée II, duc de Savoie, à Saint-Moritz. — Le roi Très-Chrétien ajourne toute nouvelle offensive diplomatique au sein des Trois Ligues.

XXXIX. A deux reprises depuis sa nomination aux postes de Lucerne et de Coire, Casati s'était porté à Milan afin d'exposer au gouverneur les difficultés de sa tâche et de réclamer un appui financier, nécessaire selon lui, à l'accomplissement de celle-ci. (6) Accueilli avec froideur, il n'avait pas réussi

(1) *Casati a Leganes.* Coira, 20 aprile 1693. loc. cit.

(2) *Aste a Spada.* Coira, 28 aprile 1692; Lucerna, 26 marzo 1694. loc. cit. — *Casati a Serponti.* Coira, 13 febbraio e 25 novembre 1693; *a Leganes.* Coira, 31 gennaio 1694. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Casati all' amutinato commune di Tosana.* Coira, 31 gennaio 1694. *Ibid.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 20 février et 10 avril 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Lettre de Coire.* 10/20 février 1694. *Ibid.* — *Il presidente, giudici ed agenti delle Tre Leghe quì congregati al conte ambasciatore Casati.* Tosana, 21/31 marzo 1694. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. VI.

(3) *Casati a Leganes.* Coira, 19 e 23 agosto 1693. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 3 avril 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(4) „Il che seguendo sarebbe l'esterminio del partito austriaco." *Casati a Serponti.* Lucerna, 17 dicembre 1693. loc. cit.

(5) *Casati a Leganes.* Coira, marzo 1694. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 21 février 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Memorial del conde Carlos Casati* (1693). Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Consulta del Consejo de Estado sobre carta del marqués de Leganés y consulta del de Italia dando cuenta del no obstante que dió para poder pagar un año de pension á Grisones.* Milan, 12 abril 1694. Arch. gen. Simancas. Estado. Lego. *3419.*

à effacer de l'esprit du comte de Fuensalida l'impression que ses démêlées avec les Salis étaient sinon l'unique, du moins la principale cause de la regrettable tension des rapports rhéto-lombards.[1] Ceux-ci traversaient en effet une crise dangereuse. Lorsque l'ambassadeur espagnol regagna les bords de la Plessur, ce fut pour y constater que le vide se faisait autour de sa personne et que ses adversaires n'abandonnaient pas l'espoir de provoquer son expulsion du territoire des Trois Ligues.[2] Par surcroît de disgrâce, la libre disposition des routes militaires du massif alpestre n'avait jamais été plus indispensable à la maison d'Autriche qu'à cette heure, où le bruit circulait de façon persistante d'une prochaine agression française contre le Milanais.[3] D'accord avec la régence d'Innsbruck pour admettre que leur fermeture hermétique faciliterait la défense de la frontière septentrionale du Cômasque, il l'était aussi pour reconnaître que le recours à cette mesure devait être différé aussi longtemps que le va-et-vient des troupes autrichiennes entre l'Allemagne et l'Italie, que ce fût pour le service de l'empereur ou pour celui du duc de Savoie,[4] demeurerait une nécessité. Or, ce va-et-vient lui-même n'était plus assuré.[5] Chargé de solliciter de la diète grisonne l'autorisation de rapatrier par la voie du Splügen deux régiments bavarois cantonnés dans le nord de la Péninsule, Casati vit sa requête repoussée sous le prétexte que la disette, conséquence du blocus allemand,[6] sévissait dans « les communes sur les passages » et que la présence sur le sol de celles-ci d'auxiliaires étrangers fournirait un aliment nouveau aux dissensions intestines qui y faisaient rage.[7]

(1) *Casati a Serponti.* Coira, 4 giugno 1692, 3 marzo 1694. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „No siendo de raçon ni de servicio de S. M^{d} que instancias de tales hombres (los Salices) induzean en tan frequentes censuras un ministro del caracter y buena ley del conde Casati.“ *Junta del Consejo de Milan.* 4 febrero 1693. *Ibid.* Trattati. Grigioni. — Mémoire [„El conde amb^{re} Casati, algunas settimanas antes de su partencia . . .“] *Ibid.* — *Casati a Leganes; a Serponti.* Coira, 19 agosto 1693. loc. cit.

(2) *Memoriale delli Zelanti al servitio di S. M^{tà} ecc.* loc. cit. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 4 junio 1697. Simancas. Estado. Leg^{o}. *3425.*

(3) „De Grisons laten sonder onderscheyt geen Trouppen door haar Land sonder baare Landscommissarissen passeeren, die men rijkelijk betaalen moet.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 3 novembre et 12 décembre 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — Jecklin. op. cit. I. *2003, 2008.*

(4) *Serponti a Casati.* Milano, 4 febbraio 1694. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Protesta del conte ambasciatore Casati consegnata alli direttori del congresso di Tosana.* Coira, 4 aprile 1694. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. VI.

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 14 novembre 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — Mercure historique et politique (La Haye, 1692). XIII. 524. — Recueil de nouvelles (Amsterdam) du 12 janvier 1693 (Milan, 24 décembre 1692).

(7) *Nota de luochi dove passano le truppe alemane che vengano dalla parte di Coira per transitare in Italia* (Mayenfeld, Zizers, Coira, Damet [Tamins], Fürstenau, Thusis, Sassan, Spluga, Campodolcino, Chiavenna, Novate). Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Aste a Spada.* Coira, 22 ottobre 1692; Lucerna, 26 marzo 1693. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne). — *Amelot au roi.* Soleure, 1er mars 1693, 10 octobre 1694. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 118; CIII. 145. — *Casati a Serponti; a Leganes.* Coira, 19 e 26 agosto e 14 novembre 1693. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni; *a Leganes.* Coira, 31 gennaio, 21 aprile e 12 maggio 1694. *Ibid.* — *Prova evidente essere le turbolenze di Griggioni state dirette ad imbarazzare il transito delle soldatesche.* 1694. *Ibid.*

A cette fois les *Francesanti* démasquaient leurs batteries. La prise d'armes d'octobre 1693 était leur œuvre. (1) Un capitaine au service du Louvre, Frédéric de Salis, dépêché tout exprès de la cour, en avait, avec son cousin Jean et d'autres officiers, réglé les moindres détails. (2) L'abusive concession de l'usage des passages aux Impériaux en légitimait, selon eux, la nécessité. (3) Du consentement d'Amelot, le secrétaire-interprète Tschudi travaillait à en faciliter la réussite, (4) au risque de provoquer un refroidissement dans les relations des Grisons avec les autorités des cités évangéliques que lassaient les continuels bouleversements du pays des Trois Ligues. (5) Nulle part l'argent français n'était ménagé et l'activité des prédicants, débordant de la Rhétie de deçà les monts, commençait à se faire sentir derechef à Chiavenna et en Valteline. (6) Mais cet effort ne fut pas de durée. Encore que leur influence ne périclitât pas en Engadine, surtout à Samaden, (7) les Salis ne parvinrent point à « débaucher » de la clientèle de l'Espagne la Cadée, à obtenir que la dignité de chef de cette ligue ne ferait plus nécessairement corps à l'avenir avec celle du bourgmestre de son chef-lieu, dont le titulaire était à la disposition de Casati et à débusquer celui-ci d'une position qui lui assurait la majorité des suffrages dans la diète grisonne. (8) Celle assignée à Coire, et qui se sépara le 11 septembre 1693, avait marqué un succès pour la cause lombarde. (9) Ce succès s'affirma plus

---

(1) *Casati a Serponti.* Coira, 11 febbraio 1694. loc. cit. — *Prova evidente essere le turbulenze di Griggioni state dirette ad imbarazzare il transito delle soldatesche.* 1694. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni. VI. — *Relacion del alboroto de Grisones.* 1694. loc. cit.

(2) *Lettere scritte al conte ambre Casati dal Commissario generale deputato dalle Tre Leghe a ricevere ed accompagnare le truppe allemanne che passano in Italia* Coira, 18 febbraio 1693. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni. VI. — *Casati a Serponti.* Coira, 14 febbraio 1694. loc. cit. — „Autor y declarado director de los sediciosos." *Casati a Leganes.* Coira, 7 aprile 1694. loc. cit. — *Relacion del alboroto de Grisones* 1694. loc. cit.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 1er mars 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 118. — *Nouvelles de Pignerol.* 11 février 1694. Gazette de France. *1694.* p. 119. — *Casati a Leganes.* Coira, 7 aprile 1694. loc. cit.

(4) *Casati a Serponti.* Coira, 14 febbraio 1694. loc. cit.

(5) *Coxe to the secretary of State.* Berne, 18/28 November 1691. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº VIII. — *Valkenier aux Etats-Généraux* Zurich, 8 mai 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Switzerland. Secrete Brieven. 7378.

(6) *Aste a Casati.* Coira. 12 agosto, 26 novembre 1693. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne). — *Casati a Leganes.* Coira, 19 gennaio 1694. loc. cit.

(7) *Casati a Serponti.* Coira, 7 agosto 1693. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizz. e Grigioni.

(8) *Nouvelles de Pignerol.* 6 mars 1694. Gazette de France. *1694.* p. 143. — „Los alborotos de los Grisones estaban ajustados por medio del conde Casati." *Consulta del Consejo de Estado* (Los Balbases; Frigiliana: Villafranca; Montalto; Monterey). Madrid, 25 mayo 1694. Simancas. Estado. Legº. *3419.* — *Amelot au roi.* Soleure, 8 octobre 1694, 3 novembre 1696. Aff. Etr. Grisons. XI. 92; Aff. Etr. Suisse. CVI. 339. — *Casati a Serponti.* Coira, 28 ottobre 1694. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „Cuendo (il Casati) ancora in occorrenza particolare di desobedunza della città di Coira verso la nostra lega. indebitamente sostenuto questa città con maniere indagne e violente a grande danno et pregiuditio della lega" *Federico-Antonio de Salis a Juan A. de Zarate.* Soglio, 20 marzo 1697. Simancas. Estado. Legº. *3425.* — *Consulta del Consejo de Estado, de 4 de junio 1697, con carta de Federico-Antonio de Salis, director de la Liga de Grisones, en que pide se remueva al Conde Casati de a quelle Republica.* Simancas. Estado. *3425.*

(9) *Casati a Serponti.* Coira, 9 settembre 1693. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „Per la morte del fu Sr colonello Sprecher e l'abbandono del Landama Girolamo, mi riesce incontrastabile al partito francese l'acquisto della seconda Legha e con esser la pluralità e predominio della republica." *Casati a Serponti.* Coira, 24 marzo 1694. *Ibid.* Trattati. Grigioni,

important encore au bout de quelques semaines, lorsque l'ambassadeur espagnol eut obtenu la réouverture des passages de Rhétie aux armes impériales.(1)

A Paris l'absence de tout principe directeur se faisait cruellement sentir dans la politique suivie à l'égard des Suisses et des Grisons. La confiance dans le succès de l'entreprise conduite par les Salis s'effondra devant le premier obstacle que rencontrèrent ceux-ci. Dès le mois de mai 1694, Amelot ne dissimulait pas la déception que lui causait la résistance fructueuse de Casati aux assauts de ses ennemis.(2) Il conseillait au roi de renoncer momentanément à la lutte et d'économiser son argent pour une meilleure occasion. Ce conseil devait être écouté.(3) Débarrassé de l'unique bailleur de fonds de sa partie adverse,(4) le ministre espagnol put regagner peu à peu le terrain perdu, en demeurant, à dire vrai, dans la coulisse, de peur de fournir à ses contradicteurs un prétexte à de nouvelles polémiques.(5) Il s'était au reste assuré un précieux concours, celui du lieutenant-colonel Capol, transfuge du parti français et organisateur d'une levée batave,(6) personnage dont l'influence contrebalançait celle du capitaine Jean de Salis de la faction contraire.(7) De « fortes missives » adressées de Zurich aux Trois Ligues afin de détourner celles-ci de tout changement d'orientation de leur politique étrangère ne demeurèrent pas inefficaces.(8) Les séditieux de la région de Thusis devenaient eux-mêmes les victimes des

(1) *Casati a Serponti.* Coira, 18 gennaio, 22 marzo 1694. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 13 mars 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Casati a Leganes.* Coira, 29 marzo, 28 aprile e 5 maggio 1694. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 12 abril 1694. Simancas. Estado. *3419.* — Mercure historique et politique (La Haye, 1694). XVI. 381.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 9 mai 1694. Aff. Etr. Grisons. XI. 90; Aff. Etr. Suisse. CII. 193.

(3) *Le roi à Amelot.* Versailles, 28 avril, 19 mai 1694. Aff. Etr. Grisons. XI. 91; Aff. Etr. Suisse. CII. 168.

(4) „han (los Franceses) gastado mil y dos cientos florines en el lugar de Siers (Schiers) por obtener solo un voto.“ *Casati a Leganes.* Coira, 19 enero 1694. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(5) *Casati a Leganes.* Coira, 19 gennaio 1694. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 10 octobre 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 145.

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 21 février et 16 mai 1693, 24 mars 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372, 7373.* — *Peter Valkenier an die III Bünde.* Zürich, 18./28. März 1693. Kantonsarchiv Chur. Akten (1678—1699). — *Aste a Spada.* Lucerna, 9 aprile 1693, 17 giugno 1694. loc. cit. — Jecklin. I. 2001.

(7) „Tenendo il partito francese pel gran numero de' Salici la maggiore sua forza nella Lega della Cadè.“ *Motivi per li quali si dice esser et esser stato partigiano di Francia il cap° Gio. Salice.* 1693 Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Casati a Leganes.* Coira, 8 settembre 1694. loc. cit. — *Creditiv der Häupter für Johann Gaudenz von Capol, als Gesandter nach Mailand u. s. w.* 20. Januar 1695. Kantonsarchiv Chur. Akten. — „J'ai ordre des Etats de la république des Grisons d'assurer Vos Hautes Puissances de leurs très humbles respects et services et de Vous asseurer qu'ils ont avec bien de la joye appris les heureux progrès que vos armes font sur l'ennemy du repos public ...“ *Hercule de Capol aux Etats-Généraux des Provinces-Unies.* 10 janvier 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Eclaircissemens donnés par le chevalier de Salis sur les questions qui luy ont esté faites par le Sr Vigier à Saint-Gall, les 11 et 12 février 1697.* Aff. Etr. Grisons. XI. 108.

(8) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 février 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Casati a Leganes.* Coira, 29 marzo 1694. loc. cit.

passions populaires qu'ils avaient soulevées[1] et cherchaient, vainement d'ailleurs, à intéresser à leur sort l'envoyé de la cour de Madrid, ou du moins à entrer en conversation avec lui.[2] Si, malgré la présence à Räzuns d'un commissaire impérial, le baron Troger, les affaires de cette seigneurie continuaient à offrir un spectacle attristant,[3] en revanche les obstacles apportés au passage des Impériaux en Italie disparaissaient petit à petit et un premier renfort de troupes brandebourgeoises que d'autres devaient compléter durant les années suivantes pénétrait à cette même heure dans le Cômasque.[4] Si les Salis et leurs adhérents disposaient encore de la majorité dans le quart environ des communes de Rhétie et assignaient une diète séparatiste à Zizers, au 30 août, puis au 18 septembre,[5] leurs adversaires, détenteurs du pouvoir légal, réunissaient vers cette époque au chef-lieu de la Cadée quarante-neuf députés sur soixante-cinq que comptait le *Bundestag* et parvenaient à doubler ce cap dangereux sans que la révolution s'étendît plus avant dans le pays.[6] Si, à Coire, la lutte se poursuivait avec des alternatives diverses autour de la personne de Jean de Salis, dont les «Espagnolisez» exigeaient l'expulsion,[7] cette lutte n'empêcha pas le représentant de la cour de Madrid de s'absenter de la capitale de la Rhétie dès décembre 1694 et de n'y rentrer qu'au bout de sept mois.[8]

A son retour à Coire, le 19 juillet 1695, Casati constata certes que la situation y semblait toujours aussi tendue entre partisans et adversaires de la

(1) „Het Strafgericht van de Grisons is geeyndigt, hebbende daarbij niemand Geleeden als d'autheurs van de troublen." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 12 juin 1694. Rijksarchief La Haye. Zwitserland. St. Gen. Secrete Brieven. 7373.

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 13 mars 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Aste a Spada.* Lucerna, 26 marzo 1694. loc. cit. — *Il presidente, giudici ed agenti delle Tre Leghe quì congregati al conte ambre Casati.* Tosana, 21/31 marzo 1694. Arch. di Stato Lombardi. Trattati Grigioni. VI — *Risposta del conte ambre Casati al congresso di Tosana.* Coira, 2 aprile 1694. *Ibid.* — *Casati a Leganes.* Coira, 5 maggio 1694. loc. cit.

(3) *Aste a Spada.* Lucerna, 28 gennaio 1694. loc. cit. — *Casati a Leganes.* Coira, 13 marzo 1694. Arch. di Stato Lombardi. Trattati Svizzeri e Grigioni. — *Amelot au roi.* Soleure, 26 décembre 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 304.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 10 avril, 8 mai 1694 Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Casati a Leganes.* Coira, 28 aprile 1694. loc. cit.; 9 maggio 1696. Arch. di Stato Lombardi. Culto. Conventi Cappucini. Svizzera. n° *1621.* — *Cassani a Carnero.* Madrid, 28 abril 1694. Simancas. Estado. Lego. *3119.* — Jecklin. I. 2014.

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 13 mars 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Direttore e deputati della Lega di Cade congregati al ponte di Fürstenau al congresso delle Tre Leghe radunato in Tosana.* Fürstenau, 30 marzo/10 aprile 1694. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. VI. — *Bürgermeister und Rath der Stadt Chur an Rath und Gemeinde der IV Dörfferen.* 8./18. August 1694. Kantonsarchiv Chur. Akten (1678—1699). — „Quantumque sin al presente siano stati delusi tutti gli attentati e violenze del partito francese, non solo senza minimo suo vantaggio, ma bensi discredito e dispendio ardisiano nulla di meno li sedizioti, diretti dal noto capitano francese (J. Salis) di riporsi in campagna e rifiutando di comparire alla prossima dieta generale hanno determinato di separatamente congregarsi alli 30 del presente in Cicers." *Casati a Serponti.* Coira, 25 agosto 1694. loc. cit.

(6) *Casati a Leganes.* Coira, 15 settembre 1694. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(7) *Casati a Leganes.* Coira, 22 settembre 1694. loc. cit.; *a Serponti.* Coira, 30 settembre 1694. loc. cit. — *Le chevalier de Salis à Amelot.* Coire, 16 décembre 1694. Aff. Etr. Grisons. XI. 94.

(8) *Le chevalier de Salis à Amelot.* Coire, 16 décembre 1694. Aff. Etr. Grisons. XI. 94.

maison d'Autriche, mais qu'elle ne s'était pas aggravée.(1) Ceux-là persistaient dans le dessein de faire passer aux mains du bourgmestre hispanophile du chef-lieu de la Cadée la direction de cette ligue et à en écarter le titulaire, Jean de Salis.(2) Ceux-ci s'attachaient avec ardeur à demander la réunion des deux charges sur la tête de ce même personnage.(3) Les conditions économiques s'étant quelque peu améliorées dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn, ensuite de la mission accomplie à Milan par le colonel Buol, le va-et-vient des troupes impériales entre l'Allemagne et l'Italie se poursuivait sans à-coups,(4) alors que, par un contraste étrange, le nombre des auxiliaires grisons entrés à la solde du Louvre en dépit des défenses de leurs supérieurs, augmentait toujours.(5)

Rebuté par les difficultés qu'offrait pour lui la mission de surveiller de Soleure les intérêts français au delà de Sargans et par la violence inouïe de la bataille que s'y livraient les factions rivales,(6) Amelot avait, on l'a dit, conseillé à son souverain de s'abstenir momentanément de toute intervention dans les affaires de la Rhétie.(7) Mais entre-temps la situation s'était sensiblement modifiée. Les Salis paraissaient plus éloignés que jamais du but qu'ils se proposaient d'atteindre.(8) Quant à Casati, son influence devenait si prépondérante dans le chef-lieu de la Cadée, « qu'il ne s'y concluait pas un mariage, qu'il ne s'y débattait pas un procès » dans lesquels il n'intervînt.(9) Tandis que son père, strict observateur du traité du 3 septembre 1639, s'était constamment refusé à jouer un rôle quelconque dans les dissensions administratives ou confessionnelles des Trois Ligues, le ministre espagnol estimait, lui, que ce

---

(1) *Casati a Serponti.* Coira, 20 luglio 1695. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(2) *Relacion del alboroto de Grisones.* 1694. loc. cit. — *Eclaircissemens donnés par le chevalier de Salis sur les questions qui luy ont esté faites par le Sr Vigier à Saint-Gall les 11 et 12 février 1697.* Aff. Etr. Grisons. XI. 108.

(3) „Dicho partido franzes va de comun en comun a solizitar a todo prezio, los votos espezialimente para excluer los Burgomaestros d'esta ciudad de la dieta y hazer admitir en lugar d'ellos el capitan franzes (J. Salis) cabo de dicho partido, lo que jamas desde el principio desta republica asta el presente ha suzedido.“ *Casati a Leganes.* Coira, 3 agosto 1695. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Amelot au roi.* Soleure, 3 novembre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 339.

(4) „Zonder de minste limitatie.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich. 17 avril 1694, 4 août et 20 octobre 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(5) „Llevantan (los Franceses) gente a toda furia.“ *Casati a Serponti.* Coira, 3 novembre 1693. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 2 septembre 1691, 14 octobre 1696. Aff. Etr. Suisse. XCII. 200: Aff. Etr. Grisons. XI. 96. — *Propositione del conte ambre Casati al congresso delle Tre Leghe in Coira.* 25 gennaio 1696. Arch. di Stato Lombardi. Culto. Conventi Cappucini. Svizzera. n° *1621.* — *Lettera scritta da' Capi delle Tre Leghe e da alcuni consiglieri al Conte Casati.* 31 gennaio/10 febbraio 1696. *Ibid.* Trattati. Grigioni. — Jecklin. I. *2014, 2015, 2016, 2026, 2027.*

(6) *Martino Clerici, Bürgermeister, an den Graf Casati.* Coira, 28. August 1695. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 9 mai 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 193. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 22 octobre 1694. *Ibid.* CIII. 101.

(8) *Relazione originale della dieta de' Griggioni, fatta da Martino Clerici.* 17/27 septembre 1695. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Casati a Leganes.* Coira, 4 aprile 1696. *Ibid.* Trattati. Svizzeri e Grigioni (1696—1700).

(9) *Amelot au roi.* Soleure, 3 novembre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 339. — *Remarques sur le Capitulat. Eclaircissemens donnés par le chevalier de Salis sur les questions qui luy ont esté faites par le Sr Vigier à Saint-Gall les 11 et 12 février 1697.* Aff. Etr. Grisons. XI. 108.

même traité ne l'empêchait pas de départir à ses hôtes des avis amicaux, afin de les engager à régler au mieux des intérêts de l'Escurial les contingences de leur politique intérieure et étrangère.(1) A dire vrai, cette opinion n'était point partagée par le gouverneur de la Lombardie, dont l'attitude pleine de prudence contrastait avec celle du représentant de la Couronne Catholique à Coire, à tel point que ce dernier l'eût accusé pour un peu de « pactiser » avec les séditieux de la Rhétie.(2)

Toujours est-il, qu'à imposer sa volonté aux autorités siégeant à Coire, Casati jouait un jeu dangereux et que ses adversaires n'attendaient qu'un prétexte de déchaîner dans le pays une révolution assez puissante pour en expulser d'un même coup les ordres religieux et leurs protecteurs attitrés, les agents de Milan et d'Innsbruck.(3) L'arrestation survenue à Poschiavo en 1696 d'un « apostat », l'ex-capucin Francesco-Maria-Felice Mainoni, cherchant à se soustraire par la fuite aux rigueurs de l'Inquisition suffit à mettre le feu aux poudres et à provoquer un mouvement protestant de grande ampleur dont le colonel Planta fut l'inspirateur.(4) D'un jour à l'autre les passages de troupes étrangères sur le sol des Trois Ligues, passages déjà compromis ensuite d'abondantes chutes de neige,(5) se trouvèrent interrompus.(6) Les missionnaires capucins reçurent l'ordre de se préparer à émigrer en Allemagne et en Italie,(7) et Casati lui-même, qui n'avait pas abandonné les « bons Pères » dans leur détresse, sollicita à tout hasard de l'autorité lombarde des lettres de rappel, afin, s'il se voyait contraint de quitter son poste, de ne point paraître la victime d'une mesure d'expulsion ignominieuse.(8) Aussi bien lorsque des peines hors de proportion avec l'importance de la faute commise eurent été prononcées contre

(1) *Relacion del alboroto de Grisones.* 1694. loc. cit.

(2) *Casati al segretario di Stato a Milano.* Coira, 6 marzo 1696. loc. cit.

(3) *Propositione dal Sor Ambre Casati al congresso delle Tre Leghe Grisone in Coira.* Coira, 25 gennaio 1696. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Casati a Serponti.* Coira, 6 maggio 1696. *Ibid.* Culto. Conventi Cappucini. Svizzera. n° *1620.*

(4) *Propositione dal conte ambre Casati al congresso della Tre Leghe in Coira.* 25 gennaio, 2 maggio 1696. Arch. di Stato Lombardi. Culto. Conventi Cappucini. Svizzera. n° *1621.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19 et 23 mai 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.* — *Casati a Spada.* Lucerna, 14 giugno 1696. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XC. — Jecklin. op. cit. I. nos 2019 sqq.

(5) „De Snee is hier in so grooten abondantie gevallen dat men in eenige dagen noch karren noch waagens heeft konnen gebreuyken . . .“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 5 janvier 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.*

(6) *Casati a Leganes.* Coira, 2 maggio 1696. Arch. di Stato Lombardi. Culto. Conventi Cappucini. Svizzera. n° *1621.*

(7) *Casati a Leganes; a Serponti.* Coira, 6 maggio 1696. loc. cit.

(8) *Conti a Spada.* Lucerna, 27 settembre 1696. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIX. — „Et favorendo in ogni altro modo il suo real servitio et questo per una propensione singolare di questi popoli verso l'augustissima Casa, nonostante le procedure improprie et iregolati diporti del signore conte Casati, residente ambasciatore, quale unicamente a suoi fini particolari, per proprie passioni indecentamente espone il suo carattere, l'autorità et l'interesse reggia, sconvolgendosi con queste autorevoli mezzi intieramente la giustitia, ordine et policio del nostro governo et perseguitando con estreme violenze le più rigguardevoli cose del paese . . .“ *Frederico-Antonio de Salis a D. Juan A. de Zarate.* Soglio, 20 marzo 1697. Simancas. Estado. Lego. *3425.* — *Consulta del Consejo de Estado* (Los Balbases: Mancera; Frigiliana; Villafranca; Montalto). Madrid, 4 junio 1697. *Ibid.*

les auteurs de l'incident de Poschiavo;[1] lorsque les intérêts particuliers en jeu eurent été satisfaits;[2] lorsque le prélat de Côme eut protesté auprès de la diète contre les empiètements des réformés dans son diocèse et l'évêque de la Cadée contre les persécutions infligées à ses ouailles,[3] lorsque les offres de médiation suisses ou lombardes dans les différends de la Rhétie eurent été écartées,[4] une détente sensible se produisit dans la situation, hâtée à la fois par les menaces de représailles vénitiennes, au cas où les décrets rendus contre les ordres religieux ne seraient pas annulés[5] et par la présence à Coire, où il fut comblé d'honneurs,[6] d'un envoyé hollandais, Pierre Valkenier, porteur de paroles d'apaisement qu'approuvaient les magistrats des cités évangéliques d'Helvétie.[7]

Etait-il écrit que les enseignements du passé demeureraient lettre morte pour le gouvernement de Paris? Richelieu, encore qu'il reconnût tout le premier que la Valteline et par conséquent la Rhétie de deçà les monts, dont elle dépendait, «étaient importantissimes aux Espagnols»,[8] avait négligé de s'opposer en temps voulu à ce que l'une et l'autre entrassent dans l'orbite de la politique de l'Escurial. Soixante ans plus tard, à la veille de l'ouverture de la

(1) „Dico a V. S. Illma in primo luogo havere S. M^a specificatamente stabilito nel capitolato di non ingerirsi per via della forza nel governo politico neppure nelle materie di religione di questo paese, ma non troverò già sia Stato escluso il maneggio d'officii amichevoli; altrimente non giovarebbe di qui tener alcun ministro.“ *Casati al segretario di Stato a Milano.* Coira, 9 maggio 1696. Arch. di Stato Lombardi. Culto. Conventi Cappucini. Svizzera. n° *1621.* — *Casati a Leganes.* Coira, 30 maggio 1696. *Ibid.* Trattati. Grigioni.

(2) „Questo fuoco è stato suscitato et è pasciuto da interessi particolari.“ *Casati a Serponti.* Coira, 18 luglio 1696. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) *Aste a Casati.* Coira, 12 agosto 1693. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Archives fédérales à Berne). — *Aste al nunzio Caccia a Madrid.* Coira, 20 novembre 1693. *Ibid.* — *Le Tre Leghe al nunzio d'Aste.* Coira, 12 gennaio 1694. loc. cit. — *Nouvelles de Vienne.* 7 mars 1695. ap. Gazette de France. *1695.* p 138. — *Lettera scritta da' capi delle Tre Leghe e da alcuni consiglieri al conte amb^re Casati.* 31 gennaio/10 febbraio 1696. loc. cit. — *Casati al vescovo di Como.* Coira, 11 luglio 1696. Arch. di Stato Lombardi. Culto. Conventi Cappucini. Svizzera. n° *1621.* — Crollalanza. Storia di Chiavenna. p. 478.

(4) *Martino Clerici, borgomastro et i deputati di Coira a Casati.* Yante (Ilantz), 18/28 marzo 1696. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Risposta del conte ambasciatore Casati al regente Rubini.* Coira, 29 marzo 1696. *Ibid.* — Jecklin. I. *2032.*

(5) „Per impedire che in altra occasione non si permetta in tanto numero il passagio agli Alemani con sospetto che, seguendo la pace col Turco, non venghi da questi inondata l'Italia.“ *Casati a Serponti; a Leganes.* Coira, 23 agosto 1693. loc. cit.; *al segretario di Stato a Milano.* Coira, 16 maggio 1696. loc. cit.

(6) „Immidels quam de Regeeringe van de Stad door een deputatie van tien Heeren my mede verwelkomen en tegens den tweeden dag ter maaltyd inviteeren ... Tot een teeken van overmalige Vreugde en van een oneyndige affectie voor Syne Koninklijke Majesteijt van Groot Britannien dient alleen dit exempel, dat na wij voorlede sondag tot Meyenfeldt een Predicatie gehoort hadden heel applicabel op de conservatie van sijne hoogstgedachte Majesteyt en van den Staat Haarer Hoog mogende, de Predicant die deselve Predicatie gedaan hadde, met ons het middagmaal onder een geduyrige musijk hielde.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19 mai 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(7) *Casati a Leganes.* Coira, 16 maggio 1696. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19 mai 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 21 mai 1696. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX.

(8) Hanotaux. Maximes d'Etat et fragments politiques du cardinal de Richelieu (Paris, 1880), p. 21 (XXX).

succession de la monarchie catholique, alors que le passage de la Lombardie sous la domination impériale eût constitué pour la France la pire des catastrophes. Louis XIV allait-il ratifier l'une des erreurs capitales de la diplomatie de son prédécesseur et laisser la maison de Habsbourg d'Allemagne essayer de se rendre maîtresse sans coup férir des possessions de celle d'Espagne comprises entre les Alpes et le Pô? Allait-il, faute d'en réclamer la direction, assister impassible à l'émiettement de l'effort tenté par les partisans de sa couronne dans la région du Splügen à l'effet de se libérer du joug castillan et de reconquérir leurs anciennes libertés? (1) Certes, à première vue, la situation n'apparaissait guère plus grave en 1697 qu'elle ne l'était en 1637, époque où l'hégémonie de l'Autriche dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn semblait seule capable d'y empêcher un retour offensif des armes françaises. Mais, à voir les choses de près, l'emprise lombarde sur les communes de la Rhétie avait constamment progressé au cours des vingt-cinq dernières années. (2) Sortie fortifiée de chacun des soulèvements provoqués à l'effet de l'ébranler, elle battait son plein lorsque s'ouvrit l'an 1697. (3) La presque totalité des députés de la Ligue Grise et de celle des Dix Droitures était aux ordres de Casati, lequel disposait en outre dans la Cadée de quelques suffrages, dont celui de Coire, le plus important. (4) Dispensateur des brevets d'officiers dans le régiment grison à la solde de la Couronne Catholique; (5) recruteur infatigable de nouveaux auxiliaires pour le compte de celle-ci; corrupteur audacieux des magistrats préposés à la garde des passages, dont ses agents et lui obtenaient sans difficulté qu'ils permissent l'accès de ceux-ci à des contingents trois fois plus nombreux que ceux prévus dans les délibérations des diètes, le ministre espagnol possédait en outre le «secret de tirer un extraordinaire party» des très modiques pensions servies par son maître aux Grisons, (6) des fournitures de céréales

(1) „Giunti che furono li deputati di tutta la republica in Tavas, fece il partito francese gl' estremi sforzi per dividere le leghe ed acquistare la pluralità di esse.“ *Note sans date* (1696). Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Consulta del Consejo de Estado sobre las capitulaciones que ajustó el marqués de Leganes para la continuacion del regimiento de Grisones en Milan.* Madrid, 6 marzo 1698. Arch. gen. Simancas. Estado. Lego. *3426*.

(2) *Melgar a Borgomanero.* Milan, 24 septiembre 1681. Simancas. Estado. *3400*.

(3) „Aan sommige grisonse officiers in Fransen dienst staande heeft men doen bekent dat men haare goederen op den Duytsen Boden liggende wil confisqueeren, bij aldien sy den Fransen dienst nietten eersten quiteeren.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 23 mars 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373*.

(4) *Note sans date* (1696). loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 9 février 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 63.

(5) *Eclaircissemens donnés par le chevalier de Salis sur les questions qui luy ont esté faites par le Sr Vigier à Saint-Gall, les 11 et 12 février 1697.* loc. cit. — *Consulta del Consejo de Estado de 10 diciembre 1697.* Arch. gen. Simancas. Estado. Lego. *3425*.

(6) *Casati a Leganes.* Coira, 29 marzo 1696. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 14 octobre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 317. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 12/22 février 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373*. — *Mémoire pour servir d'instruction au Sr Comte de Tessé ... allant à Milan.* Versailles, 16 décembre 1700. Aff. Etr. Milan. VI. 149 (Impr.: Instructions aux ambassadeurs de France etc. Savoie. I. 25).

consenties par l'autorité lombarde à ces derniers[1] et enfin du fait que le représentant des Trois Ligues à Madrid, un italien du nom de Sola, désigné comme tel à sa suggestion, était, ainsi qu'on l'a dit, son homme-lige.[2]

A la différence de son prédécesseur Tambonneau, Amelot reconnaissait ses erreurs avec une extrême franchise et s'efforçait de les réparer. Lorsque sa conviction fut bien arrêtée que le péril austro-espagnol se faisait pressant en Rhétie, il n'hésita pas à solliciter de son maître l'autorisation de l'affronter résolument. Muni d'instructions très particulières, son secrétaire-interprète Vigier se porta en secret à Saint-Gall dans la première semaine de février 1697 et s'y aboucha avec le chevalier Salis, venu de Coire à sa rencontre.[3] Le résultat de ces conférences, qui se prolongèrent trois jours durant, ne fut certes pas tel que l'espérait l'ambassadeur à Soleure. A dire vrai, les intentions de Louis XIV manquaient de netteté et subissaient d'heure en heure de décevantes modifications. Enclin, le 20 février encore, à ne pas agréer l'offre d'un renouvellement d'alliance avec les Grisons,[4] il semblait décidé, quinze jours plus tard, à hasarder « quelque despense » afin de voir clair dans les dispositions des communes des Trois Ligues à son égard et de tenter de gagner à ses intérêts la Cadée, détentrice des routes alpestres aboutissant à la Péninsule, entreprise dont la réussite eût changé du tout au tout la position respective des belligérants tant en Allemagne que dans la Haute-Italie.[5] D'autre part, Salis, bien que ses avis ne cessassent pas d'être encourageants, ne paraissait point capable d'élaborer à cette heure un plan de campagne qui présentât de sérieuses garanties de succès.[6]

Six mois entiers s'écoulèrent au cours desquels aucune des puissances intéressées à l'observation ou au bouleversement des traités rhéto-milanais de l'année 1639 ne put prétendre avoir obtenu sur ce point particulier des avantages marqués. Néanmoins le plan général conçu par les diplomaties de Vienne

---

(1) *Consulta del Consejo de Estado, de 12 de noviembre 1689, tocante á la cantidad de granos que el gobernador de Milan hize dar a las Tres Legas Grisas.* Arch. gen. Simancas. Estado. *3410.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 12 abril 1694. *Ibid.* Estado. *3419.* — *Casati a Leganes.* Coira, 26 maggio 1694. loc. cit. — *Eclaircissemens donnés par le chevalier de Salis sur les questions qui luy ont esté faites par le Sr Vigier à Saint-Gall, les 11 et 12 février 1697.* loc. cit.

(2) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 22 junio 1688 (Condestable de Castilla; Almirante de Castilla; Osuna; Chinchon; Los Velez). Simancas. Estado. *3409.* — *Memoriale delli Zelanti al servitio di S. Mà della republica griggiona al Sor Governatore di Milano.* 1693. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni. VI. — *Junta del Consejo de Milan.* 4 febrero 1693. *Ibid.* — *Eclaircissemens donnés par le chevalier de Salis sur les questions qui luy ont esté faites par le Sr Vigier à Saint-Gall, les 11 et 12 février 1697.* loc. cit.

(3) *Mémoire pour le Sr Vigier allant à Saint-Gall s'aboucher avec le chevalier de Salis.* Soleure, 4 février 1697. Aff. Etr. Suisse. CV. 282. — *Amelot au roi.* Soleure, 9 février 1697. *Ibid.* CVII. 63.

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 20 février 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 71.

(5) *Mémoire du chevalier de Salis.* Coire, 15 octobre 1696. Aff. Etr. Grisons. XI. 97. — *Amelot au roi.* Soleure, 23 février et 17 mars 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 81, 120. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 5 mars 1697. *Ibid.* CI. 366. — *Le chevalier de Salis à Amelot.* „Des Grisons", 23 octobre, 29 décembre 1697. Aff. Etr. Grisons. XI. 125, 132.

(6) *Le roi à Amelot.* Versailles, 13 novembre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 376. — *Mémoire donné à Mr Vigier par le chevalier de Salis.* Saint-Gall, 12 février 1697. Aff. Etr. Grisons. XI. 107. — *Amelot au roi.* Soleure, 23 février 1697. loc. cit.

et de Paris en prévision du décès de Charles II d'Espagne se dessinait d'ores et déjà de façon très nette. La protestation spontanée de Louis XIV contre certains bruits tendant à le représenter comme prêt à appuyer les prétentions piémontaises sur la Lombardie [1] et l'expression catégorique de son désir de voir les Confédérés prendre à cœur le maintien de la domination castillane à Milan n'étaient-elles pas un précieux indice du dessein qu'élaborait ce prince de placer l'un de ses descendants sur le trône de Philippe II? [2] Et n'y avait-il pas dans l'offre faite par le gouvernement impérial d'un traité destiné à assurer le passage de troupes allemandes en Italie dès la mort du roi Catholique, en attendant que les seigneuries de Vaduz et de Schellenberg fussent annexées au Tyrol, une preuve manifeste de la volonté de Léopold Ier de disputer au roi Très-Chrétien la possession de cette province? [3]

Dans ces entrefaites, la paix étant conclue et les relations diplomatiques rétablies entre Paris et Turin, le duc de Savoie, accompagné de l'un de ses conseillers les plus écoutés, le comte de Govone, son ancien ministre à Lucerne, [4] se porta le 28 juillet 1697 à Saint-Moritz afin « d'y prendre les eaux ». [5] Le comte de Briord, ambassadeur français accrédité depuis peu auprès de sa personne, [6] l'ayant suivi dans ce déplacement, [7] Amelot résolut de mettre à profit la présence en Engadine de ce collègue pour esquisser avec son concours une nouvelle offensive contre les gouvernants hispanophiles des Trois Ligues. [8] Le secrétaire-interprète Vigier prit cette fois le chemin de Coire et non pas de Saint-Gall, eut derechef une entrevue avec le chevalier de Salis et rendit, le 10 août, à l'ambassadeur en Piémont une dépêche que lui adressait l'am-

(1) *Le roi à Amelot.* Versailles, 5 mars 1697. Aff. Etr. Suisse. CI. 366. — *contra: Briord au roi.* Turin, 12 avril 1698. Aff. Etr. Piémont. C. 18vo.

(2) „Il me seroit avantageux ... que les Suisses prissent la résolution d'employer leurs forces à conserver le Milanois ouvert à la couronne d'Espagne." *Le roi à Amelot.* Versailles, 5 mars 1697. loc. cit.

(3) *Le roi à Amelot.* Versailles, 24 avril, 11 septembre 1697, 9 janvier 1698. Aff. Etr. Suisse. CVII. 173; CVIII. 154, 326. — *Amelot au roi.* Soleure, 26 janvier 1698. *Ibid.* CIX. 40. — *Lettre en réponse de la demande qui m'avoit esté faite si véritablement l'Empereur cherchoit à achepter des fiefs dans le voisinage des Grisons* (receu avec la depesche de Mr du Pré du 15 février 1698). Aff. Etr. Autriche. LXX. 19. — *Puysieux au roi.* Soleure, 14 octobre 1699. Aff. Etr. Suisse. CXIX. 32.

(4) *Conti a Spada.* Lucerna, 8 agosto 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI.

(5) *Amelot au roi.* Bade, 19 juillet 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 37.

(6) *Erizzo al Senato.* Parigi, 22 febbraio 1697 (1a). Frari. Francia. CXC. n° 257.

(7) „Voor't sluyten deses ontfange een brief uyt St Maurits behelfende dat de Heer Hertog van Savoyen tegelijk met den Fransen Ambassadeur Briot [Briord] den 28 passato aldaar was aangekomen met twaalf sijner voornaamste Ministers, en voorts met een suite van 150 persoonen en 34 muleesels, met de bagagie." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 10 août 1697. loc. cit. — „Mr le duc de Savoye ayant voulu faire dire la messe à Saint-Maurice (St Moritz), comme il croyoit en avoir la liberté, le peuple, qui est protestant en avoit murmuré hautement et il y auroit pu arriver du désordre si des gens d'autorité du pays n'avoient aussitost fait cesser ce commencement d'émeute." *Amelot au roi.* Soleure, 11 août 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 91. — „De suite van den Heer Hertog van Savoyen heeft sich tot St Moritz ... tot op twee hondert persoonen vermeert." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 21 août 1697. loc. cit.

(8) *Conti a Spada.* Lucerna, 8 agosto 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI. — „By de Grisons begint de Franse partije ook weer te woelen." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 28 décembre 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

bassadeur à Soleure.(1) Celui-là, que le roi n'avait d'ailleurs chargé d'aucune mission officielle en Rhétie,(2) exprimait l'avis qu'un effort sérieux n'était point à tenter aussi longtemps que ne serait pas annulée la validité du traité politique du 3 septembre 1639, sinon du Capitulat de même date qui privait les protestants de l'exercice de leur culte en Valteline.(3) Amelot, changeant ses batteries, préconisait une pressante action de propagande dans la Ligue des Dix Droitures plutôt que dans la Cadée.(4) En fait, les deux diplomates tombèrent assez rapidement d'accord entre eux pour reconnaître que l'heure n'avait pas encore sonné de suggérer à leur maître de dépêcher un envoyé spécial aux Trois Ligues.(5) Loin de s'éclaircir, la situation s'était plutôt embrumée dans ce malheureux pays depuis le mois de février,(6) époque du voyage de Vigier à Saint-Gall. Au lieu de se réjouir de la présence de celui-ci à Coire, le chevalier de Salis en parut contrarié.(7) Etait-ce à dire qu'il n'y eût pas à faire fond sur ses promesses et que ses actives négociations en vue « de séparer l'ivraie du bon grain », en l'espèce « les bons patriotes promoteurs du bien public », d'avec les Grisons vendus à l'Espagne dussent cesser le jour où Casati mettrait un prix suffisant à son apostasie?(8) Ou, plus simplement, n'y avait-il pas lieu de reconnaître que son effort tendait à la seule satisfaction de ses intérêts particuliers et de ceux de ses proches?(9)

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 4 août 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 78. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 14 août 1697. *Ibid.* CVIII. 89. — *Relation de mon voyage (Vigier) fait aux Grisons au mois d'aoust 1697 par ordre de Mr l'ambassadeur.* Août 1697. *Ibid.* CVIII. 135. — *Briord au roi.* Saint-Moritz, 4 août 1698. Aff. Etr. Turin. C. 132.

(2) „Comme vous devez suivre ce prince dans le pays des Grisons, j'ay jugé à propos de vous envoyer le mémoire qui m'a esté remis par le chevr de Salis. Il contient le projet qu'il a formé depuis environ deux ans de ce qu'il y auroit à faire dans ce pays par rapport au bien de mon service." *Le roi à Briord.* Marly, 17 juillet et 23 août 1698. Aff. Etr. Turin. C. 101, 135.

(3) „Les Etats réformez des Grisons ... m'ont donné commission de Les supplier très humblement (LL. HH. Puissances) qu'il Leur plaise de nous procurer le libre exercice de la religion réformée, ou du moins trois Eglises dans la Valteline et comté de Chiavenna." *Hercule de Capol aux Etats-Généraux des Provinces-Unies.* 10 janvier 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 13 novembre 1696, 11 septembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVI. 376; CVIII. 154.

(4) *Relation de mon voyage (Vigier) fait aux Grisons au mois d'aoust 1697 par ordre de Mr l'ambassadeur.* Août 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 135.

(5) *Le roi à Amelot.* Versailles, 13 novembre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 376. — *Amelot au roi.* Soleure, 30 août 1697. loc. cit.

(6) *Le roi à Amelot.* Versailles, 13 novembre 1696. loc. cit. — *Casati a Serponti.* Coira, 1° settembre 1697. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(7) *Relation de mon voyage (Vigier) fait aux Grisons au mois d'aoust 1697 par ordre de Mr l'ambassadeur.* Août 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 135. — *Amelot au roi.* Soleure, 30 août 1697. *Ibid.* CVIII. 126. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 11 septembre 1697. *Ibid.* CVIII. 154.

(8) *Amelot au roi.* Soleure, 4 août 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 78. — „Altro Salice va circolarmente sollicitando ad uno ad uno gli amici che si dichiarino se vogliono essere Spagnoli o (come egli l'intitolò buoni patrioti e procuratori del ben pubblico offerendo parimente compagnie o pensioni a loro eletione ... Il rimedio è di costi chiamare li Salici a loro scrivere una lettera forte dicendo che conoscendosi ormai apertamente contrarii all'augustissima Casa le novità da essi promesse non solo levarà loro le compagnie, ma bensì anche prenderà le ulteriori misure che richiederà il bisogno." *Casati al segretario di Stato a Milano.* Coira, 18 settembre 1697. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(9) *Amelot au roi.* Soleure, 23 février 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 81. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 5 mars 1697. *Ibid.* CI. 366. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 28 décembre 1697, 7 janvier 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

Aussi bien Amelot venait de donner derechef la mesure de sa ténacité à poursuivre l'achèvement de l'œuvre que l'un de ses prédécesseurs, Jean de La Barde, avait bien malgré lui laissée imparfaite. Or, les unes après les autres, ses multiples tentatives à l'effet de procurer l'accession des Grisons au traité franco-suisse renouvelé en 1663 s'étaient heurtées à d'insurmontables obstacles.(1) L'ambassadeur résolut de ne point pousser les choses plus avant. La tactique adoptée par les Salis pour combattre les progrès de la mainmise espagnole sur la Rhétie se révélait à la fois inopportune et dangereuse, car elle provoquait dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn une recrudescence de discordes politiques et confessionnelles. Le jour ne semblait plus éloigné au reste où l'ouverture impatiemment attendue de la succession d'Espagne bouleverserait la composition des partis au sein de la diète grisonne, modifierait du tout au tout leurs aspirations respectives et ferait de Casati le représentant le plus autorisé des intérêts de la Couronne Très-Chrétienne à Coire.

Indifférence systématique que témoigne Louis XIV à l'endroit des affaires de Neuchâtel. — Ses causes. — Hostilité des habitants de ce comté envers le roi Très-Chrétien. — Les Montmollin. — Mésintelligences croissantes entre les autorités neuchâteloises et leurs administrés. — Décès de l'abbé de Longueville. — La duchesse de Nemours et le prince de Conti. — Mission du chevalier d'Angoulême à Neuchâtel. — La cabale nemouriste. — Sa puissance. — Les cantons alliés. — Impopularité de la candidature de Conti. — Ses causes. — Amelot recommande vainement la prompte intervention de son souverain dans les affaires de Neuchâtel. — Démarches préconisées par lui à cet effet. — Le chevalier de Soissons. — Donation du comté que lui fait la duchesse de Nemours. — Son annulation. — Willading. — Le margrave de Bade-Dourlach. — Arrivée de Madame de Nemours à Neuchâtel. — Expulsion du gouverneur Affry.

XL. Danger certain, mais danger éloigné, à dire vrai, à cette heure où la succession d'Espagne n'était pas ouverte, et où par suite la Lombardie faisait encore partie de la monarchie Catholique, la mainmise toujours plus lourde qu'exerçait la maison d'Autriche sur les destinées des Ligues Grises éveillait à Paris de sérieuses appréhensions, tant on y redoutait de voir la domination impériale s'implanter dans la Haute-Italie. Et cependant un autre danger, imminent

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 28 décembre 1697/7 janvier 1698. loc. cit. — „Sy hebben (de Grisons) wel eenig naricht als of Vrankryk gesint was met haar in Alliantie te treeden; maar aangesien de reedenen noch militeeren om dewelke sy in den Jaare 1659 (*recte* 1639) 't selve aan Vrankryk geweygert hebben, so inclineeren sy geensins Jaardoe te meer om dat Vrankryk onse Religie t'eenemaal extirpeert.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 4 juin 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

celui-là, se manifestait de toute évidence aux frontières même de la France, danger auquel Louis XIV ne paraissait prêter qu'une attention distraite et que l'impéritie de sa politique allait laisser grandir durant douze années et aboutir à la plus irréparable des catastrophes. Convaincu, à tort assurément, que la souveraineté de Neuchâtel ne passerait jamais des mains de l'un de ses sujets en celles d'un prince étranger, le roi Très-Chrétien affectait de se désintéresser des affaires intérieures de ce petit comté. Dès 1668, il écartait sans examen un projet d'annexion de celui-ci que lui suggérait Mouslier, projet d'autant plus séduisant que son adoption eût rendu inutile, ainsi qu'il a été dit ailleurs, le maintien du poste diplomatique de Soleure. (1) Plus tard, au temps où Saint-Romain le représentait en Suisse, il avait tout d'abord évité de prendre parti entre les prétentions opposées des duchesses de Longueville et de Nemours et ne s'était décidé à embrasser la cause de la première que le jour où les intrigues de la seconde lui avaient paru constituer une menace pour le repos des Ligues et la sauvegarde de ses propres intérêts.

Très jaloux de leurs libertés et par suite très portés à cabaler, avec la connivence bernoise, contre le gouvernement de leur souveraine légitime au profit de la duchesse de Nemours, qui leur promettait d'augmenter encore les franchises du comté, (2) les Neuchâtelois voyaient de fort mauvais œil toutes tentatives du roi Très-Chrétien de s'immiscer dans leurs affaires particulières et constataient non sans effroi les progrès de l'encerclement français en Bourgogne, dans le Sundgau, en Alsace. (3) La sentence du parlement de Paris du 22 juin 1682, qui enlevait la curatelle de l'abbé de Longueville à sa sœur pour la confier au prince de Condé et au duc d'Enghien, curatelle dont celui-ci assuma seul la charge au lendemain du décès de celui-là; (4) la révocation de l'Edit de Nantes et le lamentable exode huguenot vers la Suisse occidentale achevèrent d'exaspérer leurs sentiments d'hostilité à l'égard de Louis XIV. L'ancien gouverneur, Pierre-François d'Affry, s'était révélé impuissant à déjouer les intrigues qui se nouaient autour de lui. Son fils, qui lui succéda en 1686, (5) dut recourir à d'énergiques mesures afin d'empêcher un certain nombre de ses administrés de passer en Franche-Comté pour y faciliter l'entrée aux Ligues

(1) v. tome VII. p. 357 sqq.

(2) *Mémoire sur les cas de nullité à invoquer contre la sentence des Trois Etats.* Neuchâtel, 6 octobre 1680. Arch. Nat. *K 548.* pièce 88. — „Ces Messieurs les Estats de Neuchastel sont en possession de décider suivant leur bon plaisir des droits de leurs Souverains.“ *Iberville à [Callières].* Genève, 5 juillet 1694. Arch. Grimaldi-Matignon. Neuchâtel. 1694-1698.

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 30 juin 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7878.* — *Conti a Spada.* Lucerna, 29 novembre 1696. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XC.

(4) *Henri-Jules de Bourbon au Conseil d'Etat de Neuchâtel.* Versailles, 10 janvier 1687. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. IX (1685—1693). f° 92.

(5) *Affry au marquis de Montauban, lieutenant général ès armées du roy et en son comté de Bourgogne, à Besançon.* Neuchâtel, 2 septembre 1686. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. IX (1685—1693). f° 66. — *Schultheiss und Rath der Stadt Solothurn an Frantz Josef von Affry.* 16. September 1686. *Ibid.* Missives. IX (1685—1693). f° 76. — St-Arch. Bern. Rathsbuch. CCV. 461 (6./16. September 1686).

de ceux de leurs coreligionnaires qui fuyaient les dragonades.(1) Aussi bien le résultat de ses démarches ne fut point tel que le souhaitait le nouveau prince de Condé,(2) celui-ci ne devait pas être plus heureux lorsqu'il se décida à protester, soit en personne au sujet des enrôlements qui se poursuivaient au grand jour à Neuchâtel pour le compte des puissances ennemies de la France,(3) soit par l'entremise d'Amelot contre les libelles injurieux pour le roi qu'un imprimeur de cette ville répandait sous le manteau, avec la complicité avérée du chancelier et du trésorier de Montmollin.(4) Naguère encore très attachés aux intérêts de la Couronne Très-Chrétienne, dont les représentants en Suisse, qu'il s'agit de Saint-Romain, de Gravel ou de Tambonneau, cultivaient leur amitié, les membres de cette famille jugeant que leurs services n'étaient pas suffisamment reconnus à Paris, avaient passé sans transition aucune dans le camp adverse et lié partie avec l'envoyé batave Valkenier, en attendant qu'une alliance matrimoniale vint sceller l'entente définitive entre eux et lui.(5) Existait-il

(1) „Comme on a receu des plaintes de quelques officiers du roy de France sur ce qu'ils prétendent que des sujets de Son Altesse Sérénme sont allez sur les terres de Sa Mté pour faciliter la sortie de ses sujets de la Religion, contre les défenses qu'il en a faites, on a trouvé à propos, pour éviter le danger au quel ils s'exposent, de faire un mandement qui sera publié Dimanche prochain pour tout le païs, portant défense à tous les sujets de S. A. S. d'aller ny en Bourgogne, ny en aucune province de la France pour y aider à ceux de Sa Mté T.-C. d'en sortir contre ses défenses." *Du 25 juin 1686.* Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XXXIII. p. 20.

(2) *Le roi à Amelot.* Versailles, 30 juin et 1er septembre 1689. Aff. Etr. Suisse. XC. 99, 189. — *Le Gouverneur et les gens du Conseil établi à Neuchâtel aux XIII cantons.* 9/19 septembre 1689. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1689—1690. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 23 septembre 1689. Aff. Etr. Genève. V. 211. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 23 septembre 1689. *Ibid.* V. 231. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XXXV (1689—1690). p. 234.

(3) *Ibid.* — *Gourville à [Condé].* Paris, 2 juillet 1690. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 235.

(4) *Amelot à Colbert de Croissy.* Soleure, 2 novembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 199. — „Je n'ay pas manqué de faire des plaintes sur les livres scandaleux qui s'impriment à Neufchastel. Le Sr d'Affry, gouverneur, fict aussitost assembler le Conseil d'Estat et ensuite le Conseil de Ville, que cela regardoit particulièrement. La plupart des uns et des autres convinrent qu'il falloit châtier l'imprimeur comme je le demandois et établir une règle pour l'avenir. Il n'y eut dans le Conseil d'Estat que le chancelier de Montmollin qui soutint avec chaleur que je n'avois pas sujet de me plaindre, puisque ces sortes de libelles ne contenoient presque que les mesmes choses qui se débitoient de tous costés dans les Gazettes et dans les Mercures. La personne que j'avois envoyée et qui estoit dans une chambre voisine, entendit elle-mesme ce raisonnement qui scandaliza l'assemblée et que le Sr d'Affry ne manqua pas de contredire fortement. L'imprimeur nommé Pistarines a esté chassé sur le champ de la ville et de la souveraineté de Neufchastel." *Amelot au roi.* Soleure, 16 novembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVII. 229; Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XXXVII (1692—1693). p. 14. — „Tot Neufchâtel heeft men op de Klachten van den Fransen Ambassadeur apprehensie van persoon verleent op een Drucker om dat hij bebent hadde te willen drucken «L'art d'assasiner les rois enseigné par les Jésuites à Louis XIV»; maar de Drucker heeft sich weeten te absenteeren." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 10 novembre 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(5) „Cet homme (Montmollin) a esté autrefois entièrement du party contraire à Mme de Nemours, mais, parce qu'on n'a pas assez bien récompensé les services qu'il a rendus, au préjudice du pays mesme, et qu'on l'a privé de sa charge, il a tourné casaque, espérant de trouver mieux son conte à l'advenir, de sorte qu'on l'a engagé dans nos interests, sans rien sçavoir de nos desseins, et on ne trouvera pas à propos de luy rien découvrir, veu qu'il a d'autres veues." *Bondely à Dankelmann.* Zurich. 15 mars 1694. Geh. St-Arch. Berlin. Neuch. Succ. Generalia. Rep. LXIV. R. IV. vol. I. — „Que Mrs de Montmollin, qui autrefois ont esté les seuls tout puissants dans ce pays durant les ambassades de Messrs de St Romain, Gravelle et Tambonneau et qu'ils ont esté dans les intérests de la France jusqu'à outrance, si avant qu'on s'est donné des visites escartées souls prétexte de la chasse... Mais mondit Sr le chancelier reçut de la cour je ne sçay quel déplaisir. Il s'est tout d'un coup jetté dans le

du moins un moyen efficace d'étouffer ce foyer d'agitation antifrançaise aux portes mêmes de la Bourgogne? (1) Assurément oui. Et ce moyen, qui consistait à priver de leurs emplois publics le chancelier de Montmollin et son frère, n'eût, au dire d'Amelot, soulevé d'objections sérieuses ni à Neuchâtel, où ces deux personnages «n'étaient pas aimés» (2) ni dans le *Mittelland*, dont les autorités encourageaient cependant leur attitude frondeuse envers le gouvernement du roi Très-Chrétien. (3) Ce dernier approuvait par avance cette mesure énergique, et le prince de Condé, curateur de l'abbé de Longueville, s'apprêtait à en assurer l'exécution. (4) Mais, au moment de passer à celle-ci, la crainte d'aggraver l'état des relations de la couronne avec Berne l'emporta à Paris sur le désir de châtier les coryphées du parti des Alliés dans le comté, et les choses en demeurèrent là durant quelques mois à tout le moins. (5)

Nulle part peut-être «dans le climat des Ligues» l'antinomie ne se faisait sentir aussi vive qu'à Neuchâtel entre les intérêts des magistrats du pays et ceux du corps de bourgeoisie de la cité. Que servait-il à ceux-là d'édicter des ordonnances que ceux-ci s'empressaient de violer? C'était certes, il est à peine besoin d'y insister, sans l'assentiment du gouverneur et des autorités du comté, que des habitants de ce dernier acceptaient les commandes de mousquets et de bayonnettes que leur procurait l'envoyé britannique, Thomas Coxe, (6) ou que d'autres, sourds aux conseils de prudence qui leur venaient de Berne, s'étaient groupés autour de leur compatriote Bourgeois et avaient participé,

---

parti opposé et, après avoir envoyé ses fils dans le service du roy Guillaume, il luy a, pour les tant mieux accréditer, suggéré les raisons pour les quelles il vouloit qu'il prétendit à la comté de Neufchastel quand Mme de Nemours seroit morte.“ *Réflexions générales. — Mémoire du 5 juin 1705. Eclaircissement sur les démarches de Mr le chancelier de Montmollin et de sa famille relativement à la succession éventuelle de cette souveraineté.* Archives de Merveilleux, à Neuchâtel. Pièces détachées Relations avec la France. LXXVIII.

(1) „Le Sr de Sarcis adjoute que je dois veiller sur les comtés de Neufchastel et de Valangin, avec ces mots: *sapienti satis.*“ *Amelot à Colbert de Croissy.* Soleure, 22 juin 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 273.

(2) „Ils ne sont pas aimés dans Neufchastel et s'ils n'avoient plus la considération que leurs charges de chancelier et de trésorier leur donne, on m'asseure qu'il se découvriroit plusieurs malversations dans leurs charges, dont les particuliers n'osent présentement se plaindre.“ *Amelot au roi.* Soleure, 15 juin 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 254. — *Amelot à Colbert de Croissy.* Soleure, 2 novembre 1692. *Ibid.* XCVII. 199.

(3) „Tous les gens raisonnables en sont scandalisés. Ils ne cessent de prescher les louanges et les trionfes imaginaires du prince d'Orange et de déprimer en mesme temps avec insolence tout ce qui est à l'avantage de la France.“ *Amelot au roi.* Soleure, 15 juin; Bade, 7 juillet 1692. Aff. Etr. Suisse. XCVI. 254; XCVII. 21.

(4) *Le roi à Amelot.* Camp devant le château de Namur, 26 juin; Versailles, 21 juillet, 13 et 24 novembre 1692. Aff. Etr. Suisse. XC. 389, 395, 429, 433.

(5) „Le temps ne seroit pas propice présentement ...“ *Gourville à [Condé].* Paris, 2 juillet 1690. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 235. — „Le Sr d'Affry, gouverneur de Neufchatel ma donné avis que, suivant les ordres de Monsgr le Prince, il avoit fait enteriner dans le Conseil la destitution du chancelier de Montmollin de sa charge et fait installer un autre à sa place. Il me mande aussi qu'il a suspendu pour quelques jours la destitution du trésorier, parce que l'intendant de Monsgr le Prince a tiré sur ledit trésorier une lettre de change de onze mille £ donc ledit Sr d'Affry a cru devoir attendre le payement.“ *Amelot au roi.* Soleure, 22 février 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 109.

(6) Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XXXV. 541 *(Du 12 juin 1690).* — *Gourville à [Condé].* Paris, 2 juillet 1690. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 235.

sous les ordres de cet officier, à la « folle aventure » entreprise sur la rive méridionale du Léman par les Vaudois du Piémont réfugiés dans la Suisse occidentale.(1) Emu à la fois de l'impuissance manifeste d'Affry et de ses collègues à réprimer les écarts de conduite de leurs administrés(2) et de la condescendance qu'ils apportaient à conformer leur attitude à celle des gouvernants du *Mittelland* en refusant au roi Très-Chrétien la faculté d'assurer le complètement régulier des enseignes de « la nation » à sa solde,(3) Amelot en venait à s'approprier le projet conçu jadis par Mouslier du rattachement de Neuchâtel à la couronne.(4) Mais, ainsi qu'on l'a dit ailleurs, un bref séjour fait par lui dans cette ville « pour y prendre le divertissement de la chasse » aux premiers jours de juin 1692, avait suffi à lui démontrer les difficultés insurmontables que rencontrerait l'exécution d'un tel plan.(5) Incapable, dès lors, d'entraver le renouvellement, puis la solennisation de la combourgeoisie entre Berne et les sujets « internes et externes »(6) de la maison de Longueville, renouvellement que « tempérait » à la vérité celui conclu dans ce même temps entre le souverain de Neuchâtel et les autorités des quatre cantons suisses, ses alliés,(7) l'ambassadeur français ne dissimulait pas son embarras, lorsque, pour comble de disgrâce, lui parvint l'annonce du décès du dernier

---

(1) *cf.* p. 244. — „Je vous ordonne, soit que le Sr Bourgeois soit de Neuchâtel ou qu'il n'en soit pas, de veiller très attentivement à le faire arrester, s'il vient dans l'estendue des comtés de Neuchâtel et Vallangin.“ *Lettre que Mgr le prince (de Condé) a écrite au gouverneur de Neuchâtel le 19 septembre 1689.* Aff. Etr. Neuchâtel. I. 238.

(2) Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XXXVIII (1692—1693). p. 14.

(3) *Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, à Berne.* Paris, 29 mars 1690. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. IX (1685—1693). p. 279. — „Mr Amelot n'a donné aucune pension à la ville de Neufchastel depuis deux ans estant mécontent de l'affection que nous avons pour les Alliés et de ce qu'on n'a voulu permettre aucunes recrues; mais la ville réciproquement ne luy en a fait aucune instance ...“ *Lettre de Neuchâtel.* 19/29 mai 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373* — *contra:* „Monsgr le Prince a fait tout ce qu'il a pu pour mettre la ville de Neufchastel ... dans la bonne disposition ou il paroist qu'elle est presentement pour les recrues dont on a besoin.“ *Lettre de Gourville.* Paris, 13 octobre 1692. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 247.

(4) *Aste a Spada.* Lucerna, 25 febbraio 1694. Lettere scritte alla segreteria di Stato da Monsignore d'Aste (Arch. fédérales à Berne). — „... hetgeene de cantons eeven so min als die van Neufchatel behaagen soude, also het selve Land een vormäyr van Switserland sijnde, dan de Fransen üyt Bourgonde en in vierent wintig uyren soude konnen werden betrocken en seer licht gemaintineert om dat de passagien na de Staat van Switserland seer difficiel vallen.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19 juin 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(5) Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XXXVI (1690—1692) du dimanche 29 mai/8 juin 1692.

(6) *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 27 mai/6 juin 1693. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Neuchâtel à Berne.* 9/19 juin 1693 (protestation contre le résultat des négociations des députés bernois à Saint-Blaise). Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. IX. p. 470. — *Condé au Conseil d'Etat de Neuchâtel.* Paris, 9 septembre 1693. Arch. Nat. *K 548.* p. 66.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 31 mai, 28 juin et 11 novembre 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 235. 270; C. 157. — „Les députés de ce canton, au nombre de huit, accompagnès de quarante personnes, partirent hier pour Neufchastel, où ils sont allés pour renouveler l'alliance qui est entre eux et le droit de bourgeoisie. Mr Amelot a fait tout ce qu'il a pu humainement et par promesse et par menace pour l'empescher, mais il n'a sceu réussir.“ *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 27 May/6 June 1693. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerna, 5 novembre 1693. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — Boyve. Annales de Neuchâtel et Valangin. IV. 282 à 290.

représentant mâle de cette branche bâtarde des Orléans, survenue dans l'abbaye de Saint-George, près de Rouen, le 4 février 1694. (1)

Au cours des contestations qui, quatre ans auparavant, mirent en présence dans la région d'Outre-Thielle les intérêts divergents de la duchesse douairière de Longueville et de sa belle-fille, la duchesse de Nemours, contestations terminées à l'avantage de celle-là, les sympathies ardentes de la très grande majorité des habitants, sinon des magistrats du pays neuchâtelois étaient allées à celle-ci. (2) Ces sympathies auraient-elles résisté à l'épreuve du temps? Prévaudraient-elles à cette heure contre les prétentions de l'héritier testamentaire du duc défunt, François-Louis de Bourbon, prince de Conti, dont un envoyé spécial, le chevalier d'Angoulême, premier gentilhomme de sa chambre, se hâtait vers le Jura au commencement de février? (3) Il ne fut bientôt plus permis d'en douter.

Déjà très puissant dans le comté du vivant de la duchesse douairière de Longueville, le parti nemouriste s'y était encore fortifié depuis que la curatelle du souverain dément avait passé des mains de sa sœur en celles des princes de Condé. (4) Ignorant tout ou presque tout des intrigues qui agitaient ce petit Etat, ces derniers s'étaient contentés le plus souvent de déléguer leurs pouvoirs au gouverneur d'Affry, sans songer que ce personnage, très capable certes de mener à bien en temps normal la mission assumée par lui, ne l'était ni de tenir tête aux entreprises extrêmement audacieuses de la cabale qui le combattait, ni de procurer de nouveaux adhérents à la cause dont lui-même était le représentant. Dès la confirmation du décès de l'abbé d'Orléans, le parti de sa sœur devait en conséquence se grossir de façon infaillible de tous ceux qui, durant la curatelle des Condés, s'étaient vus systématiquement exclus des charges

---

(1) *Marie d'Orléans (duchesse de Nemours) à ... nos amis et féaux les conseillers en nostre Conseil de Neufchastel.* Paris, 5 février 1694. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. X (1694—1699). p. 20. — *François-Louis de Bourbon (Conti) aux Gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel. Ibid.* p. 41. — *Affry à Amelot.* Neuchâtel, 10 février 1694. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 252. — *Affry à Lucerne.* Neuchâtel, 3/13 février 1694. St-Arch. Luzern. Neuenburg (1681—1698). — *Lucerne à la duchesse de Nemours.* 17 février 1694. Arch. Nat. *K. 548.* f° 91. — *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* Février 1694. *Ibid. K. 548.* pièce 116. — „Passò all' altro mondo già un mese l'abbate di Longueville, sovrano di Neuchâtel ..." *Pietro Venier al Senato.* Parigi, 19 marzo 1694. Frari. Francia. CLXXXVII. — Boyve. op. cit. IV. 292. — Theatrum Europaeum. XIV. 676.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 19 février 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 76. — „Le party de Mme de Nemours paroist de beaucoup le plus fort." *Amelot au roi.* Soleure, 28 février 1694. *Ibid.* CII. 100.

(3) *Testament du duc de Longueville.* 1er octobre 1668. ap. Mercure historique et politique (La Haye, 1699). XXVII. 161. — *Amelot au roi.* Soleure, 31 janvier, 14 février 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 42, 69. — *Le Conseil d'Etat de Neuchâtel à la duchesse de Nemours.* 8/18 février 1694. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. X. 37. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 20 février 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.* — *Mémoire pour parvenir à une investiture du comté de Neufchâtel et de Valengin au proffit de Mr le prince de Conty* (1694). Arch. Nat. *K. 548.* pièce 33. — *Notes pour servir à la rédaction d'un mémoire en faveur de Mr le prince de Conty.* Mars 1694. *Ibid. K. 548.* pièce 110. — *Projet de sentence par les Trois Etats* (Mars 1694). *Ibid.* — Mercure historique et politique (La Haye, 1694). XVI. 174. — Mémoires de Sourches. IV. 310.

(4) *Engagement signé par David Merveilleux, Louis Guy, Abraham Chambrier et consors de reconnaître Mme la duchesse de Nemours à la mort de l'abbé d'Orléans.* 6 octobre 1680. Arch. Nat. *K. 548.* p. 114. — *Amelot au roi.* Soleure, 19 février 1694. loc. cit. — *Nouvelles de Neuchâtel.* 5 mars (n. s.) 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.*

publiques et de ceux dont l'ambition s'éveillait à la perspective du bouleversement que cet événement ne pouvait manquer de provoquer dans l'orientation de la politique intérieure et étrangère de Neuchâtel. (1) Dans son ensemble, à dire vrai, le Corps helvétique paraissait enclin à se désintéresser de la succession qui s'ouvrait en cette ville, pourvu toutefois que cette succession échût « à un prince ou seigneur particulier ». (2) Mais les quatre Etats confédérés liés par des traités aux sujets de la maison de Longueville affichaient, Berne à leur tête, des sympathies nemouristes, dont l'intensité devait peser d'un grand poids dans le choix définitif à opérer entre les divers prétendants à la souveraineté vacante. (3)

Aussi bien les chances de succès de la candidature de Conti semblaient d'ores et déjà fort compromises, et cela de l'aveu même de ses plus fermes soutiens. (4) Tout conspirait à la rendre impopulaire: le fait d'abord que le prince était assez « rapproché de sang » du roi pour qu'il ne fût pas interdit d'admettre que le jeu des institutions de la monarchie lui ouvrît un jour ou l'autre, à lui ou à ses descendants en ligne directe l'accès du trône de France, auquel cas l'autonomie du pays de Neuchâtel n'eût été dans l'avenir qu'un vain mot; (5) puis sa qualité d'héritier testamentaire, qui le plaçait sur un mauvais terrain, puisqu'elle indisposait d'emblée à son égard l'unanimité des partisans de l'inaliénabilité du comté, (6) enfin l'hostilité déclarée que lui témoignait, à défaut du gouverneur, (7) le corps de bourgeoisie du chef-lieu, dont les repré-

(1) *Les Quatre Ministraux à Mme de Nemours.* Neuchâtel, 6/16 février 1694. Aff. Etr. Neuchâtel. I suppt. 134. — *Amelot au roi.* Soleure, 19 février 1694. loc. cit. — *Nouvelles de Neuchâtel.* 20 février/2 mars 1694. **Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven.** *7378.*

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 31 janvier 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 42.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 19 et 28 février 1694. loc. cit. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 9 mars 1694. Aff. Etr. Genève. XIV. 50. — Mercure historique et politique (La Haye, 1694). XVI. 265.

(4) *Affry à Conti.* Neuchâtel, 19 février 1694. Arch. Nat. *K. 548.* pièce 68 (613. II. 31). — *Notes pour servir à la rédaction d'un mémoire en faveur du prince de Conti* (1694). *Ibid. K. 548.* pièce 81 (603. II. 26). — *Mémoire examinant la marche que devra suivre Monssr le prince de Conty après la convocation des Trois Etats* (mars 1694). *Ibid. K. 548.* pièce 111 (603. III. 11).

(5) „Nous ne le voulons pas, car nous serions au roi de France quand il le voudra." *Nouvelles de Neuchâtel.* 6/16 février, 20 février/2 mars 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Amelot au roi.* Soleure, 19 et 22 février 1694. loc. cit. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 23 février 1694. Aff. Etr. Genève. XIV. 41. — „Alldieweil nun um vieler wichtigen Ursachen zum höchsten daran gelegen, dass der Prince de Conti von der Succession in die Graffschafft Neufchatel und Valangin gäntzlich excludirt werde, hingegen aber die Duchesse de Nemours als rechtmaessige und unstreitige Erbinn dazu gelange, als hat gedachter von Bondely sich sofort geradesten weges nach Berne zu begeben und daselbst die gemüther durch alle dienliche Vorstellungen zu disponiren umb müglichsten fleiss anzuwenden dass dieses Successionswerk en faveur obiger Duchesse de Nemours mit sothanen eifer und fleiss bei den versambleten Ständen tractiert werde damit alles für sie wohl annschlagen möge." *Instruction für Bondely.* Berlin, 6. März 1694. Geh. St-Arch. Berlin. Neufch. Succession. Generalia. Rep. LXIV. R. IV. vol. I. — *contra:* „The prince de Conti, who is the last prince of the blood in France is very remote from the crown." *Letter to Lord Lexington.* Copenhagen, 9 November 1697. The Lexington Papers (1694—1698). p. 320.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 19 février 1694. loc. cit.

(7) *Certificat délivré par Joseph-Nicolas d'Affry, gouverneur, constatant la déclaration faite par les représentants du prince de Conti (le chevalier d'Angoulême et le secrétaire Mars) des prétentions de leur maître à la souveraineté de Neuchâtel.* 12 mars 1694. Arch. Nat. *K. 548.* pièce 73 (603. II. 33—34).

sentants attitrés, en l'espèce les quatre ministraux, refusaient d'ouvrir les lettres que leur remettait de sa part le chevalier d'Angoulème, sous le prétexte que la suscription en était « contraire à l'usage ». (1)

Doué d'une perspicacité qui contrastait d'éclatante façon avec l'imprévoyance de son prédécesseur, mais rappelait celle de Gravel, Amelot fut en somme l'un des premiers à pressentir et à signaler le danger que l'antagonisme déchaîné entre les prétendants français à la succession de l'abbé de Longueville faisait courir au prestige du Louvre sur le versant oriental du Jura, (2) prestige déjà très entamé ensuite des « déplorables incidents » de l'année 1673 et tout spécialement du meurtre du marquis de Saint-Micaud au Landeron. (3) A la nouvelle que des envoyés particuliers de la duchesse de Nemours et du prince de Conti gagnaient en hâte le siège de son gouvernement, Joseph-Nicolas d'Affry n'avait pas dissimulé ses inquiétudes et sollicitait les avis de l'ambassadeur à Soleure. (4) Celui-ci l'engagea à attendre et à provoquer, au besoin, les instructions du prince de Condé, (5) mais ne se fit pas faute dans ses dépêches à la cour de mettre les choses au point et de dépeindre la situation sous son vrai jour. A l'entendre, cette situation exigeait l'immédiate intervention du roi Très-Chrétien, ne fût-ce qu'afin de prévenir la très prochaine entrée en scène des Bernois, lesquels ne cachaient pas leur intention de ne renoncer à aucun des avantages qu'assurait au plus puissant des cantons son traité de combourgeoisie de l'an 1406 avec ses voisins d'Outre-Thielle, (6) traité renouvelé dès lors, (7) et d'employer au besoin à la réalisation de leur dessein les troupes, qu'à la différence des trois autres Etats suisses alliés du petit comté, ils tenaient prêtes dans le voisinage de ce dernier. (8) « Il est important, écrivait Amelot dès le 12 février, « que les affaires de la succession de Mr de Longueville soient promptement réglées et qu'il y ayt un souverain de Neufchastel dont l'autorité soit

(1) *François-Louis de Bourbon à nos amez et féaux le Gouverneur et gens du Conseil d'Estat établi en la souveraineté de Neufchastel et Valengin en Suisse.* 6 février 1694. Aff. Etr. Neuchâtel. I suppt. 132. — *Nouvelles de Neuchâtel.* 6/16 février 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Amelot au roi.* Soleure, 19 février 1694. loc. cit. — *Procuration de S. A. S. Mgr le prince de Conti, envoyé à Neuchâtel à Mr le chevalier d'Angoulème.* Paris, 7 mars 1694. Arch. Nat. *K. 548.* pièce 90 (603. III. 16).

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 19 février 1694. loc. cit.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 31 janvier 1694. loc. cit.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 31 janvier et 14 février 1694. loc. cit.

(5) *Ibid.*

(6) *Mémoire sur la combourgeoisie de Neuchâtel et de Berne.* s. d. Aff. Etr. Neuchâtel. Suppt. IV. 4. — *Instruktion für Bondely.* Berlin, 6. März 1694. Geh. St-Arch. Berlin. Neuchâtel. Succession. Generalia. Rep. LXIV. R. IV. vol. I.

(7) *Instruktion, Gewalt und Befelch auf die ... Herren Bernhard von Muralt, Seckelmeisteren Teutscher Landen; Herrn Alexandern von Wattenweil und H. Johan Ludwig Steiger, Herrn zu Saint-Christoffle und Bière, alle dry des tägl. Raths, denen Herren Johann Friedrich Willading, alt Vogt von Aarwangen, Herr zu Richenbach und Herrn Johann Rudolf von Diesbach, alt Landtvogt zu Romainmôtier, des grossen Rahts, als meiner Gnäd. Herren Verordnete Ehrengesandte nacher Neuwenburg zu Renovation des Bürgerrechtens so da angesehen auff Monthags den 29ten may nechstkünftig 1693.* St-Arch. Bern. Instruktionsbuch. X. p. 1. — *Affry à Amelot.* Neuchâtel, 12 juillet 1693. Aff. Etr. Neuchâtel. I suppt. 127.

(8) *Amelot au roi.* Soleure, 19 février 1694. loc. cit.

« reconnue sans contradiction », [1] car, ajoutait-il le 19 du même mois, « si « les droits des deux partis sont soutenus en ce pays avec chaleur, il en pourra « naître assurément un très grand désordre ». [2]

Il est permis d'affirmer avec une certitude presque absolue que si, dès cette heure, les avertissements et les conseils d'Amelot avaient été écoutés à Paris, jamais le roi de Prusse ne fût devenu prince souverain de Neuchâtel. Il dépendait, en effet, de l'opportune intervention du roi Très-Chrétien que les intrigues bernoises, coupées à leur racine, cessassent d'être une menace pour le maintien de la paix intérieure dans la région comprise entre la Thielle et le Jura. [3] La démarche que l'ambassadeur suggérait à son souverain d'accomplir ne paraissait certes pas très compliquée. Elle consistait en somme à négocier un accord entre les deux prétendants régnicoles à la succession des Longueville, et cela « non par la voye juridique », ce qui eût provoqué des protestations de la part des Neuchâtelois et de leurs protecteurs d'Helvétie, mais « par une voye d'accommodement, de cession et de convenance amiable ». [4] Par suite, cette démarche une fois réussie, les Trois-Etats du pays, appelés à en adjuger la souveraineté, se fussent trouvés en présence d'un seul prétendant français, qu'il s'agît de la duchesse de Nemours, à qui allaient au reste leurs sympathies, ou du prince de Conti, contre lequel ils nourrissaient de sérieuses préventions. Mais encore convenait-il d'agir avec célérité, de manière à ne point donner à Ruvigny, alors en Suisse, [5] le loisir de dresser une contre-batterie et de faire valoir les « droits hypothétiques » de Guillaume d'Orange à la succession de Neuchâtel et de Valangin. [6]

Plus que jamais décidé, semblait-il, à laisser les choses suivre leur cours sur le versant oriental du Jura, [7] Louis XIV, en dépit des adjurations de son ambassadeur à Soleure, persistait à vouloir ignorer les intrigues qui se nouaient autour de l'héritage du frère du comte de Saint-Pol [8] et à accorder pleine liberté à la duchesse de Nemours et au prince de Conti de se porter à Neu-

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 31 janvier 1694. loc. cit.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 19 février 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 76.

(3) *Instruktion für Bondely.* Berlin, 6. März 1694. Geh. St-Arch. Berlin. Neuchâtel. Succession. Generalia. Rep. LXIV. R. IV. vol. I. — *Mémoire (d'Amelot) sur Neufchâtel* (1695). Aff. Etr. Neuchâtel. I. 342.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 19 et 22 février 1694. loc. cit.

(5) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 12 janvier 1694. Aff. Etr. Genève. XIV. 13. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 20 février 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Aste a Spada.* Lucerna, 4 marzo 1694. loc. cit. — Mme de Chambrier. Henri de Mirmand (Neuchâtel, 1910). p. 243.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 19 et 21 février 1694. loc. cit. — *Mémoire à Mr l'ambassadeur (Amelot) sur les discours de Mr de Ruvigny.* Neuchâtel, 23 novembre 1694. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 309. — *Extrait de l'instruction envoyée à Mr d'Herwart sur l'affaire de Neuchâtel.* 16 décembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CV. 159. — Mercure historique et politique (La Haye, 1694). XVI. 381.

(7) *Mémoire sur Neufchâtel* (d'Amelot, 1695). Aff. Etr. Neuchâtel. I. 342.

(8) *Mémoire sur la souveraineté de Neufchâtel et de Valangin.* 20 avril 1692. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 241. — „Het overlijden van den Hertog van Longueville veroorsaakt veele occupation aan t' Canton van Bern." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 20 février 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

châtel afin d'y défendre leurs intérêts respectifs et contradictoires. (1) Subitement, mais pour un temps seulement, ses yeux s'ouvrirent à la réalité, et ce fut pour lui une surprise décevante. Aussi bien, vers le milieu de février, (2) apprit-il de la bouche même de Marie d'Orléans que cette princesse venait de faire une donation entre vifs, aux termes de laquelle, se réservant l'usufruit de la souveraineté du comté, elle disposait de celui-ci en première ligne au profit du chevalier de Soissons, son cousin germain, (3) des fils du marquis de Rothelin en seconde, et enfin du Corps helvétique en troisième, au cas de l'inefficacité reconnue des deux autres substitutions. (4) Or, s'il importait assez peu en somme au roi de France que Neuchâtel appartînt dans un avenir plus ou moins rapproché à des collatéraux de la duchesse de Nemours, tout en revanche lui semblait préférable à l'acquisition de ce pays par les Suisses, que l'un de ses prédécesseurs, François Ier, n'était parvenu qu'au prix de grandes difficultés à en faire sortir en l'an 1529. (5) Ne devait-il pas redouter, en effet, que l'influence de Berne n'évinçât à la longue celle de ses Confédérés dans la petite principauté et que l'envahissante domination du plus puissant des cantons ne s'implantât désormais de façon définitive du Landeron jusqu'aux Verrières? Amelot reçut en conséquence l'ordre de n'avoir de cesse que ce danger fût écarté. (6)

Flattés de l'intérêt que portait au Corps helvétique la sœur du dernier des Longueville, les protestants ne songeaient pas à se dérober à un honneur qui servait si bien leurs desseins particuliers. Aussi l'ambassadeur français jugea-t-il inopportun d'entreprendre aucune démarche auprès d'eux et se contenta-t-il de mettre les catholiques en garde contre le piège qui leur était tendu. (7) Ce lui

---

(1) *La duchesse de Nemours à Soleure.* Paris, 8 février 1694. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 133. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 10 février 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 49. — *Nouvelles de Neuchâtel* 6/16 février 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(2) „Il est constant que Madame de Nemours avoit précédemment donné la souveraineté de Neufchâtel et Valangin, le 18 février 1694, au Sr chevalier de Soissons." *Minute d'une relation sur les événements de 1694.* Arch. Nat. *K. 548.* pièce 75 (B).

(3) „Elle fit une donation entre vifs, le 12e du mois passé de cet Etat au chevalier de Soissons." *Nouvelles de Neufchâtel.* 5 mars (n. s.) 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — „Dans la colère où il (Conti) mit Made de Nemours et dans le mépris où elle avoit toujours vécu pour ses héritiers, elle déterra un vieux bâtard obscur du dernier comte de Soissons, frère de sa mère, qui avoit l'abbaye de la Couture, du Mans, dont il vivoit dans les tavernes." Mémoires de Saint-Simon (éd. Boislisle) II. 227. — „du côté gauche." Mercure historique et politique (La Haye, 1694). XVI. 279 sqq.

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 10 février 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 58. — „Le soir du 11 février, la duchesse de Nemours vint attendre le roi dans le salon de son appartement et, quand il fut venu après souper, elle lui dit qu'elle avoit fait un héritier, ayant donné tout son bien au chevalier de Soissons et après lui par substitution aux enfants du défunt marquis de Rothelin et à leurs cousins du même nom, qu'elle n'avoit donné au chevalier de Soissons que l'usufruit de la principauté de Neufchâtel et, qu'après sa mort, elle l'avoit donnée aux treize cantons suisses ... On ne peut s'imaginer l'indignation avec la quelle tout le monde apprit ce discours. Cependant le roi lui répondit avec modération et une honnêteté qui le firent admirer de tout le monde." Mémoires de Sourches (éd. Cosnac). IV. 399. — *Nouvelles de Neuchâtel.* 25 février/7 mars 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — Mercure historique et politique (La Haye, 1694). XVI. 279 sqq.

(5) *Nouvelles de Neufchâtel.* 5 mars (n. s.) 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(6) *Ibid.* — *Le roi à Amelot.* Versailles, 17 février 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 62.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 21 février et 5 mars 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 83, 111.

fut chose aisée de les convaincre que petit à petit et par la force même des circonstances, Berne serait appelée à profiter seule d'une donation dont, grâce à sa puissance, elle eût retiré presque tous les avantages et exclu de ceux-ci à la longue ses colégataires. (1) Au surplus, à supposer même que les divers membres de la Ligue Borromée fussent demeurés sourds à ses avertissements, Amelot était sans inquiétude. Jamais les Neuchâtelois, dont le « génie républicain » s'affirmait en maintes circonstances, (2) n'eussent consenti à voir leur patrie redevenir un bailliage suisse. Plutôt que de subir une telle déchéance, ils se fussent donnés au prince de Conti ou à tout autre prétendant français, solution qui, soit dit en passant, avait les préférences secrètes du chef de mission à Soleure. (3)

Fut-ce le désir de ne point déplaire à Louis XIV? Fut-ce la crainte de compromettre sa cause et de s'aliéner les cœurs de ses futurs sujets? Toujours est-il que la duchesse de Nemours, renonçant à persévérer dans la voie où l'entraînaient des conseillers mal avisés, révoqua la clause de sa donation concernant le Corps helvétique, sans modifier d'ailleurs celle qui avait trait au chevalier de Soissons, ainsi qu'aux enfants du marquis de Rothelin. (4) Le roi n'en demandait pas davantage pour avoir un prétexte de se désintéresser une fois encore des prétentions contradictoires de ses deux parents à la succession de Neuchâtel. Des nouvelles plutôt rassurantes lui parvenaient de ce petit pays. Certes le gouvernement de Berne avait délégué au chef-lieu du comté trois de ses membres afin de suivre de plus près la marche des négociations. (5) Mais il ressortait des instructions remises à ces magistrats que les autorités du *Mittelland* souhaitaient le maintien de l'ordre public au delà de la Thielle. (6) Par suite l'un d'entre eux, le banneret Willading, les violait manifestement lorsque, cherchant à faire dévier le débat du terrain politique au terrain confessionnel, il s'efforçait de rendre odieux le nom du prince de Conti en évoquant le souvenir des persécutions dirigées jadis contre les huguenots par le père

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 21 février 1694. loc. cit.

(2) *Le roi à Amelot.* Versailles, 15 février 1694. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 19 et 21 février 1694. loc. cit.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 22 février 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 88. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 16 juin 1694. *Ibid.* CII. 225.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 22 février 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 88. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 24 février 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 74. — *Nouvelles de Neufchâtel.* 5 mars (n. s.) 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — „Si è portata (la duchessa) a prenderne il possesso (di Neuchâtel); ma prima che si staccasse per quella voltà, fece una donatione inter vivos alli Svizzeri, passo che dispiaciutò al re et contrario all'interesse della corona; obligò a farli insinuare destramente per mezzo del Sor de Pontchartrain la rettratatione alla quale acconsenti; cambio in di l'atto a favore del cavaliere di Soissons." *P. Venier al Senato.* Parigi, 19 marzo 1694. Frari. Francia. CLXXXVII. — *contra:* Mémoires de Sourches. IV. 310.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 5 mars 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 111. — „L'interest de Berne et de Neuchâtel est le mesme en ce rencontre." *Nouvelles de Neuchâtel.* 5 mars (n. s.) 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.*

(6) *Instruction, Gwalt und Befehl auf Herrn Alt-Landvogt Johann Friedrich Willading, abgeordneter nach Neuenburg.* Bern, 16.—17. Februar 1694. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch. X. 98. — Eidg. Absch. VI² *A.* 512. — Tillier. op. cit. IV. 340.

de celui-ci, alors gouverneur du Languedoc.(1) D'autre part, réunis en une conférence à Lucerne, les députés des trois cantons catholiques alliés de Neuchâtel adressaient aux « bourgeois » de cette ville de très judicieux et très pressants conseils de prudence,(2) que ne désavouait pas la sœur de l'abbé d'Orléans, car, dans le même temps, elle adjurait ses « fidèles » de ne se livrer à aucun acte hostile envers les envoyés de Conti.(3) Enfin les prétentions du margrave de Bade-Dourlach à l'héritage de Jeanne de Hochberg, prétentions dont le représentant de la cour de Suède à Paris demandait au roi Très-Chrétien d'autoriser l'exposé(4) et qu'Amelot recevait l'ordre secret de combattre,(5) n'avaient aucune chance d'être admises et ne se produisaient à autre intention, sur les instances de Berne apparemment et « à l'indignation des cantons catholiques »,(6) que de permettre à ce prince allemand de prendre date en prévision du décès de la duchesse de Nemours,(7) au même titre d'ailleurs que Guillaume d'Orange, dont Ruvigny et Philibert d'Herwarth défendaient les intérêts en cette conjoncture.(8)

Au total les exigences de Louis XIV au regard des affaires de Neuchâtel étaient assez modérées. Pourvu que les recruteurs à son service conservassent la faculté de lever des enseignes comme dans le passé;(9) pourvu que les Montmollin, le chancelier et le trésorier demeurassent privés des charges que leur avait enlevées le prince de Condé;(10) pourvu que le gouvernement du comté continuât à rester aux mains d'un magistrat non hostile aux intérêts de sa couronne, le roi se déclarait prêt à laisser pleine liberté d'action aux prétendants

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 7 mars 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 118. — *Instruktion für Bondely.* Berlin 6. März 1698. Geh. St-Arch. Berlin. Neuchâtel. Succession. Generalia. Rep. LXIV. R. IV. vol I.

(2) *Die Abgesandte der lobl. mit Neuwenburg und Vallendys verbürgerten Stetten Bern, Lucern, Freyburg und Solothurn in der Statt Lucern zu tagen versambt an ... den Herrn Gubernatorn und Standts Rhäth der freyen Graffschafft Neuwenburg.* Lucern, 27. Februar 1694. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives X. 46; Arch. Nat. *K. 548.* p. 122. — *Amelot au roi.* Soleure, 5 mars 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 111. — Eidg. Absch. VI² *A.* 509.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 7 mars 1694. Aff. Etr. Suisse CII. 118.

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 15 février 1694. loc. cit.

(5) *Le roi à Amelot.* Versailles, 15 février 1694. loc. cit.

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 20 février 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — „Si è insieme penetrato da questi Sigri di Lucerna, che, doppo la morte della princessa di Naumur (Nemours), il cantone di Berna pensi dare ogni agiuto al marchese di Baden-Dourlach per la successione dello Stato." *Aste a Spada.* Lucerna, 11 marzo e 29 aprile 1694. loc. cit. — Tillier. op. cit. IV. 339.

(7) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 février 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *P. Venier al Senato.* Parigi, 19 marzo 1694. Frari. Francia. CLXXXVII. — *Aste a Spada.* Lucerna, 1° aprile 1694. loc. cit. — *Mémoire sur Neuchâtel.* 1695. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 342. — *Le Dr Iudendunck (Albrecht) chancelier du margrave de Bade-Dourlach au Dr Petri.* Vienne, 7 avril 1696. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 59.

(8) „Na my voorstaat heeft syne Koninglijke Majt van Groot Britannien van wegens Chalon ook eenige aanspraak op Neuchatel." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 20 février 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Le roi à Amelot.* Versailles, 2 mars 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 98.

(9) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 octobre 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(10) *Le roi à Amelot.* Versailles, 14 mars 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 122.

à la succession des Longueville. (1) Or, c'était précisément ce que redoutait Amelot, dont la confiance dans la « sagesse » de Madame de Nemours était à juste titre très limitée. (2) Exaspérée de l'opposition que rencontrait son projet de disposer en faveur du chevalier de Soissons d'une souveraineté qui ne lui était pas encore dévolue à elle-même, (3) cette princesse pouvait fort bien céder à un mouvement d'humeur et renoncer au profit de Berne à ses droits sur le comté, ce qui eût constitué pour la France une irréparable disgrâce. (4) Mieux en mesure que son maître de discerner les inconvénients que menaçait d'entraîner la présence de la prétendante à Neuchâtel, l'ambassadeur suppliait par suite le roi d'interdire à sa parente de gagner cette ville, sous quelque prétexte que ce fût. (5) Louis XIV ne contestait assurément pas la justesse de ce raisonnement, mais il n'était déjà plus temps de donner satisfaction à son auteur. Très pressé, semblait-il, de reprendre l'attitude « impartiale » qui, à son sens, ne pouvait manquer de lui concilier les cœurs des Suisses, assez enclins à craindre que la moindre tentative de médiation de sa part ne cachât le dessein de s'approprier l'objet du litige, le monarque français venait d'autoriser la duchesse de Nemours et le prince de Conti à faire valoir sur place leurs prétentions « par toutes voies de droit ». (6) L'un et l'autre, au reste, n'avaient pas attendu cette permission pour aviser par écrit de leurs intentions les magistrats du comté et ceux des petits Etats limitrophes. (7) La première fit plus. Elle résolut, en effet, de s'acheminer en personne sans retard vers le Jura. (8) Du coup la plupart des appréhensions de l'ambassadeur se trouvèrent réalisées, en même temps que s'évanouissait l'espoir conçu par le roi d'empêcher que des innovations se produisissent dans l'administration du pays de Neuchâtel.

Que la sœur du défunt abbé d'Orléans, simple prétendante à cette heure à sa succession, agît d'ores et déjà comme si l'investiture lui en avait été conférée, il n'y a pas lieu de s'en montrer surpris outre mesure, si l'on songe que « les peuples du comté », pour employer une expression en usage à cette époque, acceptaient par avance sa domination; (9) que les autorités voyaient

(1) *Ibid.*

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 22 février 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 88.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 5 mars 1689. loc. cit.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 22 février 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 88.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 22 février 1694. loc. cit.

(6) *Le roi à Amelot.* Versailles, 2 mars 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 98.

(7) *Marie d'Orléans, duchesse de Nemours au Conseil d'Etat à Neuchâtel.* Paris, 5 février; *François-Louis de Bourbon (prince de Conti) au même.* Paris, 6 février 1694. Aff. Etr. Neuchâtel. I suppt. 96, 128. — *Genève au prince de Conti.* 6 février 1694. *Ibid.* I suppt. 134.

(8) *Genève à la duchesse de Nemours.* 15/25 mai 1694. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LVIII. 159.

(9) *Ordre donné par le Gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel au Sr de Montmollin (Jean), trésorier général, de se tenir à la disposition de Mme la duchesse de Nemours dès son arrivée dans le comté.* Neuchâtel, 8/18 février 1694. Arch. Nat. *K. 548.* pièce 115 (603. IV. 17). — *Amelot au roi.* Soleure, 19 et 22 février 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 76, 88. — „Il y a peu de personnes qui ne soyent [pas] pour elle contre Mr le prince de Conty.“ *Nouvelles de Neufchâtel.* 5 mars (n. s.) 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

en elle leur souveraine et allaient le lui témoigner en se portant en corps à sa rencontre dans le Val-de-Travers; (1) que les hommages de l'envoyé du margrave de Bade-Dourlach, ceux du représentant de l'ambassadeur à Soleure et les encouragements des cantons alliés lui donnaient en quelque sorte l'illusion, sinon l'assurance d'un très prochain et définitif succès. (2) De choquantes irrégularités de procédure, issues d'une constante confusion de pouvoirs, marquèrent l'interrègne de février à mars 1694 à Neuchâtel. Avant même de franchir la frontière de Joux, le premier soin de la duchesse fut de faire intimer au gouverneur Joseph-Nicolas d'Affry, qu'elle savait hostile à ses desseins, l'ordre «de se retirer du pays». (3) Ce personnage eût pu résister, car la décision le concernant était illégale. (4) Il obéit néanmoins après la seconde sommation, sortit aussitôt du château et ne se priva pas dès lors d'afficher sans contrainte ses sympathies contistes. (5) Amelot n'était pas encore remis de la stupeur que lui causait l'annonce de cet acte arbitraire, qu'une nouvelle atteinte portée aux intérêts dont il avait la garde vint augmenter ses inquiétudes. Les Montmollin, objets de l'animadversion particulière du roi, obtenaient des audiences de Madame de Nemours. (6) L'ancien chancelier lui prodiguait ses conseils. (7) Le trésorier rentrait en possession de sa charge. (8) De surcroît le bruit ne commençait-il pas à se propager que, se jugeant arbitre de la situation, le Conseil d'Etat, qu'appuyait pour une fois le corps des bourgeois, songeait à interdire

(1) *Les gens du Conseil d'Etat à la duchesse de Nemours.* Neuchâtel, 8/18, 16/26 février 1694. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. X (1694—1699). p. 37, 41. — *La duchesse de Nemours au Conseil d'Etat de Neuchâtel.* Villeneuve-la Guyard, 20 février 1694. Arch. Nat. *K. 548.* pièce 115. — „La plupart des officiers du prince viennent de monter à cheval pour luy aller au devant. La ville y a joint quelques députés." *Nouvelles de Neuchâtel.* 5 et 9 mars (n. s.) 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7878.* — Boyve. IV. 294.

(2) *Frédéric-Magnus, marquis de Bade au Conseil d'Etat de Neuchâtel.* Bâle, 28 février/10 mars, 1/11 mars 1694. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. X (1694—1699). 48, 56; *à la duchesse de Nemours.* 1er/11 mars 1694. *Ibid.* Missives. X (1694—1699). 57. — *Amelot au roi.* Soleure, 14 mars 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 125.

(3) *Nouvelles de Neuchâtel.* 16/26 février 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Premier, puis second ordres donnés à Mr d'Affry de sortir du comté de Neufchâtel.* 6 et 8 mars 1694. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 270. — *Amelot au roi.* Soleure, 14 mars 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 125. — *Minute d'une relation sur les événements de 1694.* Juillet 1694. Arch. Nat. *K. 548.* pièce 75 (B).

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 11 et 24 mars 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 109. — *Charles-Antoine-Louys de Valois, chevalier d'Angoulême au Conseil d'Etat de Neuchâtel.* Mars 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(5) *Protestation du gouverneur d'Affry contre son expulsion de Neuchâtel.* 8/18 mars 1694. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 270. — Boyve. Annales de Neuchâtel, etc. IV. 296.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 14 mars 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 125. — *Réflexions sur la clause de l'inaliénabilité* (avril 1694). Aff. Etr. Neuchâtel. I. 304.

(7) „Les Srs de Monmolin se sont déclarés ouvertement pour elle." *Amelot au roi.* Soleure, 28 février et 2 avril 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 100, 145. — *Nouvelles de Neufchâtel.* 9/19 mars 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(8) *Amelot au roi.* Soleure, 14 et 21 mars 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 125, 133. — „Elle est mal conseillée d'avoir de plus grands esgards pour des gens qui n'ont aucun crédit dans le païs que pour ceux qui l'ont servie utilement contre Mr le prince de Conti . . . *Nouvelles de Neufchâtel.* 16/26 mars 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

au chef-lieu tout exercice du culte catholique, innovation dont le résultat le plus certain eût été de resserrer l'entente de la France avec les Etats suisses de l'ancienne confession? (1)

Influence prépondérante exercée par Berne dans les affaires de Neuchâtel. — Ses vues politiques. — Madame de Nemours investie de la souveraineté de Neuchâtel et de Valangin. — La clause de l'inaliénabilité. — Elle mécontente tous les prétendants. — Inquiétudes d'Amelot. — Aveuglement de Louis XIV. — Madame de Nemours sous la tutelle bernoise. — Situation difficile qui lui est faite. — Très nombreux candidats à sa succession éventuelle. — Leurs prétentions. — Leurs titres. — Conti. — La duchesse de Lesdiguières-Matignon. — Le prince de Savoie-Carignan. — Missive adressée à Berne par Louis XIV le 30 mars 1695. — Rigidité de la politique de ce canton. — Illusions persistantes à Paris quant au maintien d'une dynastie française à Neuchâtel.

XLI. Une volonté très puissante, mais occulte, dirigeait avec fermeté, sans effort apparent, les négociations relatives à la succession de la maison de Longueville. Cette volonté n'était pas celle des Neuchâtelois, encore que ceux-ci se targuassent volontiers de ne connaître aucune limite à leurs franchises. Elle n'émanait pas davantage de la duchesse de Nemours, laquelle devenait de plus en plus le jouet des événements déchaînés par son attitude souvent irréfléchie. Elle demeurait étrangère au prince de Conti, dont les agents à Paris ne semblaient point se douter des obstacles à quoi se heurtait l'admission de ses prétentions. Elle échappait au contrôle du roi Très-Chrétien et de son ministre à Soleure, qui, l'un et l'autre, en déploraient la rigidité. Cette volonté était celle du Conseil de Berne (2) et du plus délié de ses représentants à Neuchâtel, le banneret Willading. (3) « Tout se tenait » et rien n'était abandonné au hasard dans les instructions remises à ce dernier. (4) Approuvée par les autorités du *Mittelland*, dont elle servait les desseins au même degré qu'allait le faire l'éviction de son compatriote et coreligionnaire, le baron de Grandcour.

(1) *Ibid.* — *Le roi à Amelot.* Versailles, 24 mars 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 131.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 31 mai et 28 juin 1693. Aff. Etr. Suisse. XCIX. 235, 270. — *Mémoire sur l'influence exercée par Berne dans les affaires de Neuchâtel. Mémoire servant de remarques sur tous les papiers, titres et mémoires concernans l'affaire de la succession de Neuchâtel.* Aff. Etr. Neuchâtel. III. 307.

(3) „Mr de Willading, député de Berne, est venu bien à propos pour appuyer les gens de bien." *Nouvelles de Neuchâtel.* 5 mars (n. s.) 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(4) *Instruktion ... an die Herren Johann Friedrich Willading, des grossen Rahts und gewesener Ambtman zu Arwangen alss dissmaligen hochoberkeitlich Abgeordneten nacher Neuwenburg.* Bern, 15./25. Februar 1694. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch. X. 98.

de l'assemblée des Trois-Etats,(1) la révocation du gouverneur catholique du comté supprimait l'un des obstacles au triomphe de la prétendante et portait un coup fatal aux chances de succès de son concurrent.(2)

Dès cette époque, le principe directeur de la politique bernoise à l'égard de Neuchâtel se dessinait avec une certaine netteté. Il tendait à faire tomber tôt ou tard ce petit pays sous la domination d'un prince protestant d'Allemagne,(3) et cela du consentement du roi d'Angleterre.(4) Vues de bon œil, voire encouragées au pied du Gurten, les prétentions du margrave de Bade-Dourlach étaient de toute évidence prématurées aussi longtemps que la branche régnante française ne serait point éteinte. Néanmoins les partisans suisses de cette candidature avaient jugé indispensable qu'elle prît date.(5) Si Berne appuyait la cause de Madame de Nemours, c'était, il convient de le reconnaître, par nécessité et faute de mieux. La seule pensée qu'un prince rapproché de sang du roi Très-Chrétien pût être appelé à recueillir l'héritage de Jeanne de Kochberg soulevait chez eux de l'indignation, les incitait à adjurer leurs protégés d'Outre-Thielle à veiller à ce que le sort des Franc-Comtois ne devînt pas le leur(6) et les portait à supplier Zurich de se préparer à les soutenir au cas où des complications imprévues mettraient leurs plans en péril.(7) Aussi ne devaient-ils avoir de cesse que les Trois-Etats du pays, convoqués dans les délais prescrits, n'eussent, en la présence de Willading, conféré l'investiture de Neuchâtel et de Valangin à la duchesse de Nemours.(8)

---

(1) *Affry à Diesbach de Grandcour.* Château de Neuchâtel, 13 avril 1686, 20 avril 1688, 28 avril 1691, 21/31 mars 1693. Arch. Nat. *K. 548.* pièces 60, 61, 62, 65 (603. II. 5, 6, 8, 10). — *Mémoire indiquant la composition probable des Trois Etats.* Février 1694. *Ibid.* pièce 109 (603. III. p. 9). — *Mémoire* („Le mécontentement du canton de Frybourg ...“). 18 mars 1694. Aff. Etr. Neuchâtel. I suppt. 149.

(2) „On n'auroit jamais pu trouver une conjoncture plus favorable; la France est occupée, les cantons alliés bien disposés et le peuple fort uni.“ *Nouvelles de Neufchâtel.* 9/19 mars 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.*

(3) *Mémoire* („Le mécontentement du canton de Frybourg ...“) 18 mars 1694. Aff. Etr. Neuchâtel. I suppt. 149. — *Amelot au roi.* Soleure, 21 mars 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 133.

(4) „... Wie er den auch unter der Hand sich dahin zu bearbeiten, damit der Canton Berne es unvermerkt bey den Ständen der Graffschafft Neufchâstel und Valangin dahin bringe, dass die succession der de Nemours für jetzo plenariè conferirt, auf Ihren erfolgenden Todesfall aber auch auf Ihre Kön. Mt aus dem Hause von Engellandt als Prinzen d'Orange und engsten Erben aus dem Hause Chalon extendiert werde.“ *Instruktion für Bondely.* Berlin, 3. März 1694. Geh. St-Arch. Berlin. Neuchâtel. Succession. Generalia. Rep. LXIV, R. IV. vol. I.

(5) *Les députés de Fribourg à Fribourg.* Neuchâtel, 15 mars „à la minuit“ 1694. Arch. Nat. *K. 548.* pièce 119. — *Nouvelles de Neuchâtel.* 7/17 mars 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Escript présenté par Mr le baron de Guemmingen et prononcé par le Sr Obrecht, son advocat, par devant Mrs des Trois-Estats,* le 8/18 mars 1694. Aff. Etr. Neuchâtel. I suppt. 152. — *Mémoire (d'Amelot) sur Neufchastel* (1695). *Ibid.* I. 342.

(6) *Iberville à Matignon.* Genève, 5 juillet 1694. Arch. Grimaldi-Matignon. Neuchâtel. I (1694—1698). — *Berne au roi.* 4/14 mars 1695. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 313. — *Le roi à Berne.* Versailles, 30 mars 1695. St-Arch. Luzern. Neuenburg (1681—1698).

(7) *Les députés de Fribourg à Fribourg.* Neuchâtel, 15 mars „à la minuit“ 1694. Arch. Nat. *K. 548* pièce 119.

(8) *La duchesse de Nemours à Berne.* 9 mars 1694. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives X. 60. — *Berne à la duchesse de Nemours.* 10 mars 1694. *Ibid.* Missives X. 62. — „Ce n'est pas qu'il ne se soit trouvé des oppositions, mais qui n'ont point eu d'effet.“ *Bondely à Danckelmann.* Zurich, 15 mars 1694. Geh. St-Arch. Berlin. Neuchâtel. Succession. Generalia. Rep. LXIV. R. IV. vol. I — *Les députés*

Cette sentence du 18 mars 1694 ne satisfit en somme que les puissances alliées (1) et les Bernois qui l'inspirèrent et les juges qui la rendirent. (2) Elle attira à ces derniers les récriminations des parties en cause. Elle mécontentait en effet au premier chef le prince de Conti et ses agents à Neuchâtel, le chevalier d'Angoulême et le secrétaire Mars, dont les protestations étaient demeurées lettre morte. (3) Elle mécontentait Fribourg, dont les députés, qu'appuyaient ceux de Soleure, (4) à défaut de ceux de Berne, tenaces en leurs résolutions, s'élevaient contre le traitement infligé à Joseph-Nicolas d'Affry et au baron de Grandcour. (5) Elle mécontentait le margrave de Bade-Dourlach,

---

de Fribourg à Fribourg. Neuchâtel, 18 mars 1694 „à huit heures du soir". Arch. Nat. *K. 548.* pièce 130. — *Relation succincte de ce qui s'est passé à Neufchastel, le jeudi 18 mars 1694 dans l'assemblée des Trois Estats.* Aff. Etr. Neuchâtel. I. 293. — *Lettre de Neufchastel en Suisse.* 19 mars 1694. *Ibid.* I. 289. — *Mémoire* („Mrs des Trois Estats ayant esté convoqués . . ."). *Ibid.* I suppt. 173. — *La duchesse de Nemours à Genève.* Neuchâtel, 16/26 mars 1694. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3918.* — *Nouvelles de Bâle.* 30 mars 1694. Gazette de France. *1694.* p. 183. — *Le chevalier d'Angoulême à Puysieux.* Paris, 21 mai 1698. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 392. — Mercure historique et politique (La Haye, 1694). XVI. 377.

(1) „En arrivant icy, j'ay appris avec joye que Mme de Nemours a esté déclarée régente par les Trois Etats des deux comtés." *Bondely à Danckelmannn.* Zurich, 15 mars 1694. Geh. St.-Arch. Berlin. Neuchâtel. Succession. Generalia. Rep. LXIV. R. IV. vol. I.

(2) „Personne enfin n'a paru content à la réserve de Mrs de Berne." *Amelot au roi.* Soleure, 21 mars 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 133. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 mars 1694 Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Apologie du jugement souverain qui a donné la possession et l'investiture de la principauté de Neufchâtel et Vallangin à S. A. S. Mme la duchesse de Nemours . . . contre un écrit intitulé: Mémoire pour justifier le droit qu'a S. A. S. Mgr le prince de Conty sur les comtez de Neufchâtel et Vallangin.* 1694. Aff. Etr. Neuchâtel. I suppt. 273.

(3) *Mémoire* („L'espèce est telle: Le 8 mars 1694 . . .") Arch. Nat. *K. 548.* pièce 82 (603. II. 28). — *Réflexions sur les nullités du jugement rendu par les Trois Estats de Neufchastel le jeudy 8e mars 1694* (st. v.). Aff. Etr. Neuchâtel. I. 256. — *Amelot au roi.* Soleure, 14 et 21 mars 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 125, 133. — *Les députés de Fribourg à Fribourg.* Neuchâtel, 18 mars 1694. loc. cit. — *Nouvelles de Neufchâtel.* 9/19 mars 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — „Si Mr le chevalier d'Angoulesme, au lieu de protester, eût soutenu l'aliénabilité de cet Etat, on auroit eu du plaisir d'ouïr les raisons qu'on auroit alléguées de deux côtés." *Nouvelles de Neufchâtel.* 13/23 mars 1694. *Ibid.* — „Mr le chevalier d'Angoulesme partit samedy matin, après avoir eu le soir auparavant une conversation publique et forte avec Mme de Nemours . . . (qui) le receut fort mal, lorsqu'il se présenta à elle pour l'asseurer de ses respects et luy tourna d'abord le dos" *Nouvelles de Neufchâtel.* 13/23 mars 1694. loc. cit. — *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 25 mars 1694. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 mars 1694. loc. cit. — *Protestation de Mr le chevalier d'Angoulesme contre la sentence des Trois-Estats.* Mars 1694. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 301. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 1er avril 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 140. — *Mémoire sur la sentence des Etats de Neuchâtel.* 1694. Arch. Nat. *K.* 603 (III).

(4) *Les députés de Fribourg à Fribourg.* Neuchâtel, 20 mars 1694. Arch. Nat. *K. 548.* pièce 121. — *Nouvelles de Neufchâtel.* 7 avril 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(5) *Les gouverneur et Conseil d'Etat au baron de Grandcour.* Neuchâtel, 28 février 1694. Arch. Nat. *K. 548.* pièce 117 (603. IV. 15). — *Mémoire* („Le mécontentement du canton de Fribourg . . .). 18 mars 1694. Aff. Etr. Neuchâtel. I suppt. p. 149. — *Nouvelles de Neufchâtel.* 9/19 mars, 13/23 avril 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Amelot au roi.* Soleure, 21 mars 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 133. — *Freiburg an Luzern.* 22. März 1694. St-Arch. Luzern. Neuenburg (1681—1698). — *Fribourg à Berne.* 18 avril 1695. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. X. 227. — „En cette occasion, Fribourg se fâcha contre moy purement pour se vouloir fascher, car je ne pouvois pas régler mes juges. C'eust esté une nullité à ma réception." *Lettre de Mme de Nemours, communiquée à Mr Amelot.* Paris, 2 septembre 1695. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 321 — *Fribourg à la duchesse de Nemours.* 1er décembre 1695. Arch. Nat. *K. 548.* pièce 107. — Eidg. Absch. VI² *A.* 510 (Conférence soleuro-fribourgeoise de Chiètres, 6/7 avril 1694); 511 (Luzern, 4. Mai 1694).

déçu d'une partie de ses espérances. (1) Elle mécontentait le roi Très-Chrétien, dont l'extension de l'influence du plus puissant des cantons vers l'ouest contrecarrait la politique helvétique. (2) Enfin, si étrange que la chose puisse paraître de prime abord, cette sentence indisposait au plus haut degré la duchesse de Nemours elle-même qu'elle mettait en possession de l'héritage de son frère défunt. (3)

En apprenant qu'au moment de quitter Paris pour gagner Neuchâtel, la dernière des Longueville avait cru pouvoir disposer par avance en faveur de l'un de ses proches de la succession dont elle briguait l'investiture, le gouvernement de Berne s'était ému. Trop habile pour réprouver ouvertement un acte qui allait à l'encontre de ses ambitions secrètes, il prit aussitôt des mesures afin de le rendre inefficace. En son nom, Willading suggéra aux juges des Trois-Etats de proclamer dans leur sentence souveraine l'inaliénabilité du comté de Neuchâtel et de la seigneurie de Valangin. (4) Agitée depuis quelque trente ans, de façon assez superficielle et intermittente, à dire vrai, cette conception du statut politique neuchâtelois ne ressortait nullement de l'examen du texte des lois fondamentales du pays. (5) Elle était née de toutes pièces dans le cerveau de gens « qui n'estimaient pas que ce fût une grosse témérité à des sujets de changer, au préjudice du souverain, la nature de la souveraineté. (6)

Imposée par surprise, sans que les intéressés eussent été appelés à en discuter la légitimité et à produire les arguments qui, selon eux, la rendaient inacceptable, (7) la clause de l'inaliénabilité entachait de nullité la sentence

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 21 mars 1694. loc. cit. — *Mémoire présenté aux Trois Etats de Neufchâtel par le baron Reinhard de Gemmingen, conser privé du prince Fréderic Magnus de Bade.* Mars 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *contra:* Mr le marquis de Baden-Dourlac a sujet de l'être (content)." *Nouvelles de Neufchâtel.* 9/19 mars 1694. *Ibid.*

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 14 mars 1694. loc. cit. — *Nouvelles de Neufchâtel.* 9/19 mars 1694. loc. cit.

(3) „Ceux qui connoissent Mme de Nemours craignent qu'elle n'ait peine à soutenir que cet Etat est inaliénable, encore que ce soit le plus seur moyen de gagner sa cause." *Nouvelles de Neufchâtel.* 5 mars (n. s.) 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Amelot au roi.* Soleure, 14 mars 1694. loc. cit. — *Nouvelles de Neufchâtel.* 13/23 mars 1694. loc. cit. — „On ne sauroit dire combien la princesse a esté irritée de la clause de l'inaliénabilité." *Réflexions sur la clause de l'inaliénabilité* (avril 1694). Aff. Etr. Neuchâtel. I. 304. — „Lorsque Madame de Nemours entendit dire que cette souveraineté ne pouvoit être aliénée, elle dit tout haut: *Je proteste; je proteste! Minute d'une relation sur les événements de 1694.* Arch. Nat. *K. 548.* pièce 75 (B). — *Mémoire* („Les sentences des Trois Etats légitimement assemblés ne sont pas si absolument souveraines qu'elles ne puissent être révoquées ou déclarées inexécutoires et sans effet . . ."). 1694. *Ibid. K. 548.* pièce 76 (603. II. 16—19).

(4) „Sans nous ruiner nous ne pouvons pas souffrir que nous soyons aliénables, de peur de tomber à la fin sous la domination de la France." *Nouvelles de Neufchâtel.* 5 mars (n. s.) 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Les députés de Fribourg (Fegeli et Reynold du Gayet) à Fribourg.* Neuchâtel, 15 mars 1694. Arch. Nat. *K. 548.* pièce 118. — *Mémoire* („Le mécontentement . . ."). 18 mars 1694. loc. cit. — *Mémoire (d'Amelot) sur Neufchâtel* (1695). Aff. Etr. Neuchâtel. I. 312.

(5) *Iberville (à Callières).* Genève, 5 juillet 1694. Arch. Grimaldi-Matignon (Monaco). Neuchâtel. I (1694—1698). — „Dans le fond il n'est point vray que cette comté soit inaliénable." *Iberville à Matignon.* Genève, 5 juillet 1694. *Ibid.*

(6) *Mémoire* („Le mécontentement . . ."). 18 mars 1694. loc. cit. — „Cette déclaration d'inaliénabilité est l'ouvrage de Messrs de Berne . . ." *Mémoire servant de remarques etc.* Aff. Etr. Neuchâtel. III. 307.

(7) „Le meilleur est qu'on n'a point parlé de S. M. Britan. ny de S. A. Electorale; ainsi, personne ne se doutant de rien, l'on pourra conduire les choses plus secrètement et avec moins d'opposition et de difficulté." *Bondely à Danckelmann.* Zurich, 15 mars 1694. Geh. St-Arch. Berlin. Neuchâtel. Succession. Generalia. Rep. LXIV. R. IV. vol. I.

prononcée le 18 mars.[1] Elle laissait la porte ouverte aux objections des prétendants présents ou futurs dont la conviction demeurait entière que la souveraineté de Neuchâtel, « héréditaire, patrimoniale et propre », était transmissible, au gré et à la volonté du prince qui l'exerçait.[2] Telle était bien au reste l'opinion de Madame de Nemours. Déçue de ses espérances, cette princesse ne parvint pas à dissimuler son ressentiment[3] et, dans un premier mouvement de colère, ne parla de rien moins que de céder ses droits au roi Très-Chrétien.[4] Les Trois-Etats, réunis à nouveau par elle, s'étant refusés à modifier leurs résolutions,[5] elle s'abstint par représailles d'accomplir certaines promesses arrachées à sa faiblesse alors qu'elle n'était que prétendante.[6] Mieux inspiré,[7] le chevalier de Soissons chercha en revanche à se rendre populaire auprès des

(1) *Examen des nullités du jugement rendu par les prétendus Etats de Neufchâtel assemblés le 18 mars 1694.* Bibl. Nat. Nouv. acq. fr. *2498.* f° 1. — *Réflexions sur la clause de l'inaliénabilité* (avril 1694). Aff. Etr. Neuchâtel. I. 304.

(2) *Amelot à Colbert de Croissy.* Soleure, 19 mars 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 137. — *Nouvelles de Neufchâtel.* 9/19 mars 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Aste a Spada.* Lucerna, 1° aprile 1694. loc. cit. — *Mémoire pour établir l'aliénabilité des comtés souverains de Neufchâtel et Valangin.* s. d. (1699). Bibl. Nat. Nouv. acq. fr. *2498.* f° 13.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 21 mars 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 133. — „Samedy matin S. A. (de Nemours) se plaignit beaucoup à Mr Villading, le quel luy parla fort franchement et luy fit connoître qu'elle ne devoit pas détruire un principe qui seul estoit en estat de la maintenir contre Mr le prince de Conty. Elle luy dit deux choses là dessus: La première, que l'emplastre estoit beaucoup trop large pour la playe. Mr Villadin luy répondit que dans ces playes malignes un habile chirurgien devoit prévenir par trop de précaution la gangrenne. La seconde, que le testament sur le quel Mr le prince de Conti fonde ses prétensions est nul par plusieurs nullités qui empecheront même de le produire devant le parlement, de peur d'être exposé à la honte et à la risée. Mr Villadin répondit que tous ces défauts étoyent peu de choses devant un tribunal où on légitime les enfants nés treise mois après la mort de leurs pères. Cependant elle n'en revint point et dit à Mr Villadin qu'elle étoit si mal satisfaite de ses parents qu'elle ne négligeroit rien pour les priver de la succession.“ *Nouvelles de Neufchâtel.* 20/30 mars 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Réflexions sur la clause de l'inaliénabilité* (avril 1694). Aff. Etr. Neuchâtel. I. 304.

(4) „. . . en so veel hebben doen blyken, als of sy haar recht wel aan den Koning van Vrankrijk Soude willen cedeeren.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19 juin 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(5) „Mrs les ambassadeurs de Berne (ne) luy donnèrent aucune espérance de la servir pour nommer et établir un héritier à son gré, quoy qu'elle les en sollicitât presque touts en particulier . . . Mr Villading est demeuré, quoy qu'il eût fait ses adieux. Il n'est pas difficile d'en deviner la raison. Il veut apparemment aider à soutenir son courage (des Trois-Etats), où il a beaucoup contribué à l'affermir par sa présence.“ *Nouvelles de Neufchâtel.* 16/26 et 20/30 mars 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — „On soubçonne Mr Bergeon, mayre de Neufchâtel de luy avoir insinué ce dessein (à Mme de Nemours) pour se maintenir dans sa charge, dont elle l'expulseroit s'il ne se rendoit nécessaire, ayant été absolument attaché à la maison de Condé et au gouverneur d'Affry.“ *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 2 avril 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 145. — „Pour le présent, le plus grand soin sera de maintenir la sentence des Trois Estats au sujet de l'inaliénabilité, veu que le parti françois et la duchesse mesme cherche à la renverser, puis qu'Elle lie entièrement les mains à celle-ci et oste toute espérance à la maison royale de France d'y pouvoir jamais parvenir.“ *Bondely à Danckelmann.* Berne, 4/14 avril 1694. Geh. St-Arch. Berlin. Neuchâtel. Succession. Generalia. Rep. LXIV. R. IV. vol. I. — *Réflexions sur la clause de l'inaliénabilité* (avril 1694). Aff. Etr. Neuchâtel. I. 304.

(6) *Nouvelles de Neufchâtel.* 30 avril/10 mai 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — „Madame la duchesse de Nemours a laissé les Neuchastelois fort mal satisfaits d'elle et a gasté les affaires de Mr le chevalier de Soissons, sans ressource, pour avoir manqué à certaines promesses qu'elle leur avoit faites.“ *Iberville à Matignon.* Genève, 5 juillet 1694. loc. cit.

(7) *Iberville à (Callières).* Genève, 16 juillet 1694. Arch. Grimaldi-Matignon (Monaco). Neuchâtel. I (1694—1698).

sujets de sa cousine, qui répugnaient à devenir les siens. (1) N'y réussissant pas, il se contenta, le jour de son mariage avec Angélique-Cunégonde de Montmorency-Luxembourg de prendre le titre honorifique de prince de Neuchâtel, fantaisie dont personne ne s'alarma au reste dans cette ville. (2)

De Soleure, Amelot suivait d'un œil vigilant les péripéties de l'intrigue bernoise dans le comté. La constatation des réserves introduites dans le jugement des Trois-Etats le rendit perplexe et accrut chez lui le soupçon qu'il y eût partie liée entre le margrave de Bade-Dourlach et les gouvernants du plus puissant des cantons. « Pourvu que ceux-ci n'aient point en cela d'autres vues cachées » confiait-il à la cour, (3) car, à l'entendre, il eût fallu pour bien expliquer les choses des volumes d'écriture. A Paris, Stoppa, que les nouvelles d'Outre-Jura tenaient en éveil, partageait son inquiétude et exprimait l'opinion qu'il « n'y avait rien de si important pour le service du roy que d'empêcher que cette principauté ne tombât entre les mains d'un étranger ». (4) Louis XIV, en revanche, persistait à se nourrir d'illusions qu'aucun rappel à la réalité de la situation ne parvenait à dissiper. (5) L'avis que le nouveau gouverneur du comté, Jacques-François de Stavay-Montet, (6) nommé au refus de son parent Stavay-Lully, (7) manifestait des sentiments favorables à la cause française, bannissait de son esprit toutes préoccupations et lui voilait le danger que l'insertion de la clause de l'inaliénabilité dans l'acte du 18 mars faisait courir aux prétendants régnicoles à la succession des Longueville. (8) N'écrivait-il pas à Amelot le 1er avril : « Il y aura longtemps dans mon royaume un nombre suffisant d'hé- « ritiers pour succéder à cette principauté suivant la sentence des Etats, en sorte « qu'il n'y a pas lieu de craindre qu'elle puisse passer à des étrangers ». (9) Aveuglement fatal que celui qui portait le roi Très-Chrétien à laisser aux ennemis de sa maison le loisir de forger contre elle une arme qu'il lui eût été possible à cette heure de briser entre leurs mains.

---

(1) *Réflexions sur la clause de l'inaliénabilité* (avril 1694). Aff. Etr. Neuchâtel. I. 304.

(2) *Iberville à (Callières).* Genève, 31 août 1694. Arch. Grimaldi-Matignon (Monaco). Neuchâtel. I (1694—1698). — *Callières à Matignon.* Paris, 31 août 1694. *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 24 avril 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 86. — Mémoires de Sourches. IV. 395. — Mémoires de Saint-Hilaire (éd. Lecestre). III. 22.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 21 mars 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 133.

(4) *Mémoire (de Stoppa) touchant les cantons suisses et leurs alliez, etc.* 1695. Aff. Etr. Suisse. CV. 183.

(5) *Le roi à Berne.* Versailles, 30 mars 1695. St-Arch. Luzern. Neuenburg (1681—1698).

(6) *Stavay-Montet à Lucerne.* Neuchâtel, 17/27 mars 1694. St-Arch. Luzern. Neuenburg (1681—1698); *à Berne.* même date. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. X. 77. — Mercure historique et politique (La Haye, 1694). XVI. 380.

(7) „En 1694, Mme de Nemours proposa ce gouvernement au Sr de Lully, conseiller d'Estat, qui s'en excusa sur sa petite taille, qui ne pouvoit souffrir le terme de *Vostre Grandeur*, attaché en tiltre au gouverneur de Neufchastel.“ *Extrait d'une lettre d'Herwarth.* Neuchâtel, 9 octobre 1699. Aff. Etr. Neuchâtel. II. 456.

(8) *Amelot au roi.* Soleure, 21 mars 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 133. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 24 mars 1694. *Ibid.* CII. 131.

(9) *Le roi à Amelot.* Versailles, 1er avril 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 140.

A tout prendre, la sentence des Trois-Etats, pour nuisible qu'elle fût aux intérêts de la France, eût pu l'être davantage encore. En fait, Amelot savait gré aux gouvernants de Berne de n'avoir pas persévéré jusqu'au bout dans la voie où cherchait à les entraîner Willading.(1) Aux magistrats du comté, celui-ci suggérait en effet l'idée « de se racheter de leur souverain moyennant la somme de deux millions d'écus » que ses supérieurs, affirmait-il, étaient prêts à leur avancer.(2) Or, « ce qui dominoit principalement parmi les Neufchâtelois, si jaloux de leurs privilèges excessifs, c'était l'intérêt particulier, et cela autant et plus que dans le reste de la Suisse ».(3) Vasselage pour vasselage, ils préféraient de beaucoup demeurer soumis à l'autorité quasi nominale d'un prince lointain que de subir la domination d'un Etat voisin, qui, devenu leur créancier, les eût asservis à ses volontés.(4) On se résolut en conséquence au pied du Gurten à ne pas pousser les choses à fond. Madame de Nemours, au reste, en dépit de quelques velléités de résistance,(5) s'inclinait de plus en plus devant la suprématie bernoise,(6) renonçait à l'exercice de certains de ses droits souverains,(7) accueillait les conseils qui lui venaient des bords de l'Aar et cédait aux exigences protocolaires des ambassadeurs que le plus puissant des cantons lui dépêchait afin de la féliciter de son avènement.(8)

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 31 mai et 28 juin 1693, 28 mars 1694. loc. cit.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 2 mai 1691. Aff. Etr. Suisse. CII. 183.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 16 juin 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 10.

(4) *Ibid.*

(5) „Mrs de Berne ayant escrit une lettre à Madame de Nemours, dans la quelle ils ne luy donnaient que le titre de comtesse de Neufchâtel sans y ajouter le mot de souveraine elle n'a pas jugé à propos de l'ouvrir et elle l'a renvoyée à Berne.“ *Amelot au roi.* Soleure, 9 avril 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 156.

(6) „Elle a une idée de Mrs de Berne et du besoin qu'elle a d'eux qui peut luy faire faire des démarches encore plus préjudiciables à ses interests et à ceux de sa souveraineté.“ *Amelot au roi.* Soleure, 2 avril 1694. loc. cit. — „Elle sait parfaitement ce qu'elle doit craindre (Mme de Nemours) des desseins du canton de Berne, mais que la puissance de ce canton la doit obliger aussi à les ménager en tout ce qui ne sera pas contraire au service du roy.“ *Réponse de Mme de Nemours à ce que Mr Amelot propose par sa lettre du 26e juillet.* Août 1695. Aff. Etr. Neuchâtel. III. 280.

(7) „Madame (de Nemours) leur accorda (aux bourgeois de Neuchâtel) hier au matin tout le contenu de leur placet...: Alors on fist sortir le canon et on but copieusement.“ *Nouvelles de Neufchâtel.* 30 avril/10 mai 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — „Ce gouvernement (de Mme de Nemours) sera fort foible.“ *Nouvelles de Neufchâtel.* 19/29 mai 1694. *Ibid.*

(8) *Instruktion ... an die Herren Niclauss Taxelhoffer, Venner und Herr zu Utzigen, Herrn Carolum von Büren, Venner und Baron zu Vauxmarcus; Herren Alexander von Wattenweil, des täglichen Rahts; Herrn Johann Friedrich Willading, alt landtvogt zu Wangen und Herren Beatt Ludwig Stürler, alt landtvogt zu Trachselwald, des Grossen Rahts, als verordnete Herren Ehrengesandte nacher Neuwenburg.* 12./22. März 1694. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch. X. 100. — *Nouvelles de Neufchâtel.* 13/23 mars 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — „Mrs Dachselhoffer, de Büren et de Wattenville, du Conseil estroit et Messrs Villading, Stürler et Fischer, du grand Conseil de Berne, revestus du caractère d'ambassadeurs, arrivèrent mardy sur le soir en cette ville pour féliciter S. A. S. Mme de Nemours sur la possession et investiture qu'elle a obtenu de la souveraineté de Neufchâtel. Mercredy matin ... Mme de Nemours les reçuts debout et à sa porte et les pria ensuite de s'asseoir. Mrs Dachselhoffer et de Büren prirent place sur des chaises à dos, mais les autres s'estant pris garde que S. A. S. avoit un fauteuil, en firent difficulté, et sur tout Mr Villading se plaignit de ce que l'on n'observoit pas les choses dont on estoit convenu pour le cérémonial et que l'on ne consideroit pas leur canton comme l'on devoit quoy qu'il eût rendu de si bons offices à Madame. Elle dit sur cela que ce seroit sans conséquence, mais il répliqua que c'étoyent des paroles et que ce dont ils se plaignoient étoyent des faits. Enfin Madame accommoda ce différend en se faisant donner une chèse à dos semblable à celle des ambrs de Berne.“ *Nouvelles de Neufchâtel.* 16/26 mars 1694. *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure,

Si lourde que dût lui apparaître la tutelle de ses protecteurs d'Outre-Thielle, la duchesse n'avait pas le choix des moyens pour se maintenir en possession de l'héritage qui lui était échu. Le roi, son parent, lui témoignait de la froideur. (1) Amelot l'avait envoyée visiter, mais demeurait sur la réserve à son égard. (2) Les magistrats de Soleure répugnaient à nouer des relations suivies avec elle, encore que l'ambassadeur français s'efforçât de les convaincre que leur abstention ferait le jeu de Berne et resserrerait les liens déjà très étroits existant entre cet Etat et Neuchâtel. (3) Fribourg se refusait absolument à la reconnaître en sa nouvelle qualité et considérait comme illégal le jugement des Trois-Etats. (4) Seul des cantons catholiques, ses alliés, Lucerne lui semblait acquis, mais ne se trouvait pas en mesure de lui être secourable. (5) La sœur des deux derniers Longueville avait en effet « commencé son administration d'une manière fort propre à tout gaster » contant à tous « venants toutes ses affaires, sans aucune retenue ». (6) Ses sujets du chef-lieu repoussaient avec indignation les réserves insérées après coup dans l'acte d'exemption du « droit d'abri qu'elle s'était engagée à leur accorder », réserves dont le maintien eût peut-être entraîné la suppression de la clause de l'inaliénabilité. (7) Les Montmollin, qui de prime abord avaient recherché ses bonnes grâces, l'abandonnaient et passaient au camp adverse (8) depuis que, consciente de ses devoirs envers le roi, (9) elle interdisait, sans succès d'ailleurs, à l'un d'eux de lever des recrues sur les terres du comté pour le service des Hollandais, ennemis déclarés de ce prince. (10)

---

2 avril 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 145. — „S. A. S. avoit nommé Mr de Mollondin, Abraham Chambrier et Hory pour aller remercier Mrs de Berne de ce qu'ils l'ont envoyé féliciter sur son avènement à cette souveraineté, et ils estoyent sur le point de partir aujourd'huy, mais une lettre de L. L. Exc. de Berne venue par la poste les en a empêché, à cause que dans l'inscription, Mrs de Berne ne la traittent que de comtesse souveraine de Neufchâtel au lieu de Princesse, qu'elle prétend qu'ils luy doivent donner . . .“ *Nouvelles de Neufchâtel.* 3 avril 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(1) *Le roi à Amelot.* Versailles, 14 avril 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 155.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 28 mars, 2 mai 1694, 9 janvier, 17 avril 1695. Aff. Etr. Suisse. CII. 145, 183; CIV. 28, 76.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 2 mai 1694, 24 avril, 1er et 11 mai 1695. loc. cit. — *Nouvelles de Neufchâtel.* 27 avril/7 mai 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(4) *Nouvelles de Neufchâtel.* 7 avril 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Amelot au roi.* Soleure, 9 mai 1694; 9 janvier et 17 avril 1695. Aff. Etr. Suisse. CII. 193; CIV. 28, 76. — *La duchesse de Nemours à Berne, à Soleure, à Lucerne.* Paris, 23 décembre 1694. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. X. 144vo. — *Fribourg à Berne, Soleure et Lucerne.* 8 février, 18 avril 1695. *Ibid.* Missives. X. 164, 227. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 9 et 16 juin 1695. loc. cit.

(5) *Ibid.* — Eidg. Absch. VI2 *A.* 511—512 (Luzern, 4. Mai 1694); 544 (Bern, 7.—9. Juni 1695).

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 2 avril 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 145.

(7) *Nouvelles de Neufchâtel.* 30 avril/10 mai 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Amelot au roi.* Soleure, 16 mai et 16 juin 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 207; CIII. 10.

(8) *Amelot au roi.* Soleure, 16 juin 1694. loc. cit.

(9) „Vous ne devez faire aucune démarche qui puisse nuire aux interests de la duchesse de Nemours.“ *Le roi à Amelot.* Versailles, 16 juin 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 225.

(10) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 13 mars 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Amelot au roi.* Soleure, 2 et 25 avril et 6 juin 1694. loc. cit. — „J'ay capitulé avec Mr Charles de Montmollin plutôt qu'avec aucun autre.“ *Note de Valkenier.* Mai 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Le roi à Amelot.* Versailles, 19 janvier 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 35.

Aussi ce fut l'esprit plein d'amertume que, le 8 mai, après un séjour de quelques semaines à Neuchâtel,(1) elle sortit de cette ville et regagna Paris non sans avoir avisé ses «fidèles» de sa volonté de faire choix d'un nouvel héritier en la personne du duc de Chartres.(2)

Les événements survenus au cours des deux derniers mois dans la région comprise entre la Thielle et le Jura affermissaient chez Amelot la conviction qu'il y avait un intérêt majeur pour son souverain à ce que la question de la succession de la duchesse de Nemours fût liquidée du vivant de cette princesse.(3) Selon lui, agir différemment eût été laisser la porte ouverte aux plus fâcheuses surprises, à la mainmise définitive de Berne sur le petit comté, au «cantonnement» de celui-ci ou à son attribution à un prince protestant, éventualité, qu'à cette heure déjà, le nonce apostolique à Lucerne ne jugeait pas irréalisable.(4)

L'un des résultats les plus bizarres, sinon les plus imprévus de la proclamation de l'inaliénabilité de Neuchâtel fut de faire surgir de terre comme par enchantement une nuée de prétendants à cette souveraineté. Lorsqu'il fut bien avéré que le fidéicommis constitué au profit du chevalier de Soissons demeurerait de nulle valeur(5) et qu'il n'en irait pas autrement de la donation prévue en faveur du duc de Chartres, que ce dernier en restât le seul bénéficiaire ou qu'à son nom fût substitué celui du duc du Maine ou du comte de Toulouse, les candidats à la succession éventuelle de Madame de Nemours estimèrent l'heure propice à la production de leurs titres.(6) Parmi eux le prince de Conti occupait la première place. L'éclat de sa naissance, l'appui que prêtaient à sa cause la plupart des membres du parlement de Paris, aux yeux desquels la sentence rendue par les Trois-Etats de Neuchâtel était illégale, lui assuraient le pas sur ses concurrents présents et futurs.(7) La proclamation de l'inaliénabilité servait en somme ses intérêts, puisqu'elle éliminait d'emblée de la lice tous les héritiers testamentaires de la princesse régnante. En revanche il avait

(1) *Nouvelles de Neufchâtel.* 20/30 avril 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *contra:* „Mme de Nemours partira le 5/15 may." *Nouvelles de Neufchâtel.* 8 avril 1694. *Ibid.*

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 9 mai et 6 juin 1694. loc. cit.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 16 juin 1694. loc. cit.

(4) *Aste a Spada.* Lucerna, 1° aprile e 6 maggio 1694. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 16 juin 1694. loc. cit.

(5) „Quand même le païs y seroit disposé, il ne pourroit pas maintenir Mr le chevalier de Soissons sans l'assistance de Mrs de Berne, qui n'en veulent pas entendre parler." *Nouvelles de Neufchâtel.* 13 avril 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 16 juin 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 10.

(7) „Les esprits ont été tellement aigris (à Neuchâtel) que si Monseigneur le prince de Conti obtenoit un arrest favorable au Parlement sur ses prétentions, il pourroit bien venir à bout de se faire reconnaître pour souverain de Neufchatel, ce qui du moins auroit lieu après la mort de Madame de Nemours." *Amelot au roi.* Soleure, 6 juin 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 221. — „Mr le prince de Conti prétend de gagner son procès à Paris et de revenir ensuite en ce païs pour y faire valoir ses prétentions." *Nouvelles de Neufchâtel.* 8 juin 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

à lutter contre l'hostilité manifeste que lui témoignait celle-ci, (1) contre les préventions du gouvernement de Berne à son égard, préventions entretenues par la crainte que les juges appelés à connaître du procès à quoi donnait lieu la succession de l'abbé d'Orléans n'y englobassent Neuchâtel, (2) enfin contre l'impression dominante dans cette ville que « Contis et Condés étaient tout un » (3) et que la rigidité de l'administration de ces derniers durant leur curatelle, jointe à l'exploitation à l'extrême des fermes et revenus du pays qui avait caractérisé ce régime de transition, rendait par avance odieuse sa probable consolidation au cas où le pouvoir passerait aux mains du chef de la deuxième branche des princes du sang royal des Bourbons. (4)

En avril 1694, alors qu'elle séjournait encore en son château de Neuchâtel, Madame de Nemours avait pris connaissance d'une missive dans laquelle sa parente éloignée, la duchesse de Lesdiguières, exposait de façon sommaire ses droits à lui succéder et sa volonté de les faire valoir le moment venu. (5) Les démarches à la fois sages et énergiques, quoique prématurées, (6) de cette prétendante (7) étaient guidées par l'ancien chancelier Jean-Henri Brun, lequel, privé de son emploi dès l'avènement de la nouvelle souveraine, (8) n'abdiquait pas l'espoir de le reconquérir de haute lutte au décès de celle-ci. (9) Chargé des pouvoirs réguliers de sa cliente, qui les lui avait conférés en mains propres à Paris, (10) ce personnage, naguère encore partisan déclaré de « l'aliénabilité » de sa petite patrie, (11) s'était aussitôt mis à l'œuvre, sans se soucier des protestations que sa conduite devait nécessairement soulever de la part de la princesse

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 2 avril 1694. loc. cit.

(2) *Berne au Gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel.* 23 février/5 mars 1695. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. X. 172; *à la duchesse de Nemours.* 4/14 mars 1694. *Ibid.* Missives. X. 194vo. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 14 janvier 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 16 juin 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 10.

(4) *Ibid.*

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 25 avril 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 175. — *Aste a Spada.* Lucerna, 1° luglio 1694. loc. cit. — *Iberville à Matignon.* Genève, 5 juillet 1694. Arch. Grimaldi-Matignon. Neuchâtel. I (1694—1698).

(6) „Je suis aussi persuadé que Mme de Lesdiguières n'a pas été bien conseillée d'intervenir à présent, puisqu'il n'y avoit aucune nécessité de le faire.“ *Nouvelles de Neufchâtel.* 4 juin 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(7) *Nouvelles de Neufchâtel.* 8 juin 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(8) *Nouvelles de Neufchâtel.* 20/30 mars 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(9) *Lettre adressée à Matignon du camp d'Olé.* 16 juillet 1694. Arch. Grimaldi-Matignon (Monaco). Neuchâtel (1694—1698). — *Callières à Matignon.* Paris, 24 juillet 1694. *Ibid.* — *Iberville à (Callières).* Genève, 31 août 1694. *Ibid.* — *Favarger à Amelot.* Neuchâtel, 16 mai 1695. Aff. Etr. Neuchâtel. Ier suppt. 187.

(10) Mr Brun, qui est revenu de Paris, a rendu une lettre de Mme de Lesdiguières à Messrs de cette ville, par la quelle elle continue à les remercier des égards qu'on a eu à son droit dans la procédure des Etats. Elle les assure de sa reconnoissance et de sa bienveillance et promet que, quand elle aura l'avantage de recueillir cette succession, le public et les particuliers en recevront des marques réelles.“ *Lettre de Neuchâtel.* 8 et 15 juin 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(11) „Ce qui estoit directement contraire à ce qu'il fait aujourd'huy ... pour conserver les droits de Mme de Lesdiguières.“ *Nouvelles de Neufchâtel.* 4 juin 1694. loc. cit.

régnante.[1] Convaincu avec raison que la clé de la situation était à Berne, il se porta dans cette ville et parvint à susciter dans ses conseils un mouvement d'opinion favorable à la cause de Madame de Lesdiguières, dont le grand nom évoquait chez les magistrats du canton suisse le souvenir déjà lointain des hauts faits du plus illustre — Rohan excepté — de leurs coreligionnaires huguenots.[2] Toujours avisées, les autorités du puissant Etat confédéré ne répugnaient pas à soutenir simultanément les prétentions du margrave de Bade-Dourlach et celles de la petite-fille du dernier connétable de France; à défendre les intérêts d'une descendante de Jeanne de Hochberg et ceux du représentant d'une branche collatérale de cette maison, quitte à ignorer, le moment venu, celui des deux prétendants dont le concours paraîtrait le moins indispensable à la réalisation de leurs visées ambitieuses.[3] Mais, encore que l'influence exercée par Berne sur la direction des affaires de Neuchâtel fût peut-être plus considérable à elle seule que celle des trois autres cantons alliés réunis, l'appui de ceux-ci n'était pas négligeable.[4] Partant l'ancien chancelier visita tour à tour les magistrats de Soleure et de Fribourg et s'attacha à les rendre certains que le poste de gouverneur du comté «le plus envié de la Suisse» continuerait à être réservé au patriciat de ces deux villes, pour peu que les souhaits de sa mandante fussent exaucés.[5]

Rien assurément n'autorisait à supposer que la succession de Madame de Nemours dût s'ouvrir à bref délai. Et cependant, la contagion de l'exemple aidant, des démarches hâtives se produisaient qui laissaient présager l'âpreté et la complexité des contestations appelées à surgir autour d'elle, le jour de la déclaration de sa vacance. Madame de Lesdiguières n'eut pas plus tôt fait

---

(1) „Mr le chancelier Brun, que S. A S. a destitué de ses charges est de retour de Soleure, où Mr d'Affry s'est rencontré avec luy.“ *Nouvelles de Neufchâtel.* 7 avril 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Callières à Matignon.* Paris, 31 avril 1694. Arch. Grimaldi-Matignon. Neuchâtel. I. 1694—1698. — „Car tous ceux qui ne l'aiment pas et qui appréhendent qu'il (Brun) ne rentre dans les affaires prennent déjà des mesures pour le traverser.“ *Nouvelles de Neufchâtel.* 4 juin 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Amelot au roi.* Soleure, 18 août et 19 septembre 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 93, 119. — „C'est un procédé extraordinaire et inouy.“ *La duchesse de Nemours à Lucerne.* Paris, 21 août 1694. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. X. 136vo.

(2) „J'ay opinion que Messrs de Berne seront favorables à Mme de Lesdiguières, à cause du nom autrefois si fameux parmi les huguenots.“ *Iberville à Matignon.* Genève, 5 juillet 1694. Arch. Grimaldi-Matignon. Neuchâtel. I (1694—1698).

(3) *Replica sopra la memoria spettante alla Contea di Neufchâtel.* 1694. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX.

(4) *Iberville (à Callières).* Genève, 5 juillet 1694. Arch. Grimaldi-Matignon. Neuchâtel. I, 1694—1698. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 9 septembre 1694. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(5) *Nouvelles de Neufchâtel.* 7 avril 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Amelot au roi.* Soleure, 27 juin 1694. 24 avril 1695. Aff. Etr. Suisse. CIII. 38; CIV. 86. — *Iberville à Matignon.* Genève, 5 juillet 1694. Arch. Grimaldi-Matignon (Monaco). Neuchâtel. I (1694—1698). — „Le gouvernement de Neufchastel est le plus beau poste qu'un Suisse puisse prétendre.“ *Lettre adressée à Matignon, du camp d'Olé.* 16 juillet 1694. *Ibid.* — *Iberville à (Callières).* Genève, 16 juillet 1694. *Ibid.* — *Callières à Matignon.* Paris, 17 mai 1695. Arch. Grimaldi-Matignon. Neuchâtel. I. 1694—1698. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 9 janvier 1696. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX.

acte de prétendante qu'elle fut imitée par le comte Jacques de Matignon,[1] descendant comme elle de Léonor d'Orléans-Longueville, mais à un degré plus rapproché.[2] A la cour, cette candidature, patronnée par François de Callières, paraissait rencontrer l'approbation de Colbert de Croissy.[3] En deçà du Jura, elle avait pour principal soutien La Bonde d'Iberville, résident royal à Genève.[4] D'autre part, celui qui la posait méditait de conclure avec la princesse régnante un arrangement qui lui eût assuré une situation privilégiée au regard de ses concurrents.[5] Son erreur était profonde, au reste. Le caractère entier de Madame de Nemours ne se fût pas accommodé d'une transaction dont elle n'eût pas été elle-même l'inspiratrice.[6] Avant de quitter sa « bonne ville » de Neuchâtel et de prendre congé de ses sujets, elle avait eu le loisir d'exprimer à mainte reprise les sentiments peu bienveillants que lui inspiraient ceux qui, « chacun de leur côté »,[7] briguaient son héritage.[8] Son animadversion envers Conti se manifestait, on l'a dit, en toutes occasions. Madame de Lesdiguières « ne luy plaisoit point » parce que « cette petite demoiselle », ainsi qu'elle la qualifiait, « étoit fière et n'avoit pas d'égards pour elle ».[9] Quant à « Messieurs de Matignon », c'étaient, à l'entendre, « de petits gentilshommes de Normandie qui ne méritoient pas qu'on fît aucune attention à eux ».[10]

La perfidie de telles insinuations servait en somme les desseins secrets de Berne. Elle diminuait les chances de succès des prétendants français, que ceux-ci

---

(1) „Normand très intéressé.“ Mémoires de Saint-Simon (éd. Boislisle). IX. 36.

(2) *Lettre adressée à Matignon, du camp d'Olé.* 16 juillet 1694. Arch. Grimaldi-Matignon (Monaco). Neuchâtel. I (1694—1698). — Tillier. op. cit. IV. 340.

(3) „Il faudra que vous fassiez confidence à Mr de Croissy de vostre dessein.“ *Callières à Matignon.* Paris, 24 juillet 1694. Arch. Grimaldi-Matignon. Neuchâtel. I (1694—1698). — *Callières à Matignon.* Paris, 24 mai 1695. *Ibid.*

(4) *Mémoire pour Mr d'Iberville.* s. d. (1694). Arch. Grimaldi-Matignon (Monaco). Neuchâtel. I (1694—1698). — *Callières à Matignon.* Paris, 24 juillet 1694. *Ibid.* — („Outre le mérite personnel ...“) *Iberville à ...* s. d. (1695). *Ibid.*

(5) „Je suis ravy que Mme de N(emours) soit déterminée à faire le voyage de Neuchastel. Peut-estre qu'après avoir connu qu'elle ne doit rien espérer pour Mr le comte de Dunois (Soissons), elle sera plus disposée à écouter la proposition que vous sçavez.“ *Lettre (d'Iberville à Callières).* (Genève), 3 juillet 1694. Arch. Grimaldi-Matignon. Neuchâtel. I (1694—1698).

(6) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 9 et 16 septembre 1694. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(7) *contra:* „On mande de Paris que Madame de Lesdiguières et Mrs de Matignon se sont joints à Mr le prince de Conti et qu'ils ont fait un traité, mais qu'on n'en a pu encore découvrir les conditions.“ *Nouvelles de Neufchâtel.* 13 avril 1694. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(8) „Mme de Nemours parle de Mme de Lesdiguières et de Mr de Matignon, ses héritiers naturels d'une manière qui ne fait honneur ny à eux, ni à elle-mesme.“ *Amelot au roi.* Soleure, 2 avril 1694. loc. cit.

(9) *Amelot au roi.* Soleure, 25 avril et 18 août 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 175; CIII. 93. — *Iberville à (Callières).* Genève, 16 juillet 1694. Arch. Grimaldi-Matignon. Neuchâtel. I (1694—1698).

(10) „Jamais depuis, aucun des Longueville n'a aimé les Matignons. Mme de Nemours étoit là dessus si entière, que, parlant au roi dans une fenêtre de son cabinet, avec ses yeux qui ne voyaient guères, elle ne laissa pas d'apercevoir Matignon qui passoit dans la cour. Aussitôt elle se mit à cracher cinq ou six fois tout de suite, puis dit au roi qu'elle lui en demandoit pardon, mais qu'elle ne pouvoit voir un Matignon sans cracher de la sorte ...; ses procès lui avoient tellement aigri l'esprit, qu'elle ne pouvoit pardonner.“ Mémoires de Saint-Simon (éd. Boislisle). XV. 131.

se fussent déjà mis en ligne, ou que, tel le duc de Brissac, ils avisassent aux moyens de faire valoir leurs droits. (1) Elle augmentait en revanche celles de leurs concurrents non régnicoles, dont le nombre menaçait ainsi de s'accroître. En réalité, l'année 1694 n'était pas encore écoulée que déjà un nouveau candidat entrait en scène en la personne d'Emmanuel-Philibert de Savoie-Carignan. (2) Parent de Madame de Nemours, comme l'étaient la duchesse de Lesdiguières et le comte de Matignon, mais « des deux côtés à la fois », (3) ce prince semblait moins redoutable par ses propres prétentions que par l'appoint que le maintien de celles-ci contre toute espérance ou leur opportun abandon pouvait procurer à la cause des adversaires d'une immixtion, fût-elle indirecte, de la cour de Paris dans les affaires du pays de Neuchâtel. (4) Encore que le roi de la Grande-Bretagne, revenu de son dessein de supprimer sa légation en Suisse, (5) et Ruvigny, l'un de ses représentants dans ce pays, recommandassent avec chaleur ses intérêts aux autorités bernoises, (6) ces dernières avaient montré d'autant moins d'empressement à l'assurer de leur appui, que la possibilité pour lui d'accéder au trône ducal de Turin n'était pas absolument exclue. (7) Dès la fin de cette même année, son agent Martinotti travaillait sous main sans relâche, tant à Fribourg, à Lucerne, à Soleure et à Berne qu'à Neuchâtel, à lui créer un parti, bien que, des « Cordeliers », sa résidence, Amelot s'élevât avec force contre le séjour au pied du Weissenstein du mandataire d'un ennemi déclaré du roi de France. (8)

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 26 septembre 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 134. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 25 novembre 1694. loc. cit. — Mercure historique et politique (La Haye, 1694). XVII. 505.

(2) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 21 octobre 1694. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII.

(3) *Govone à Saint-Thomas.* Lucerne, 25 mars et 8 avril 1694. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXIX. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 11 novembre 1694. loc. cit. — *Aste a Spada.* Lucerna, 4 maggio 1695. loc. cit.

(4) „Quant aux différens que la duchesse de Nemours peut avoir avec la duchesse de Lesdiguières, vous n'avez qu'à les laisser agir en la manière qu'elles croiront, l'une et l'autre, estre la plus convenable à leurs interests.“ *Le roi à Amelot.* Versailles, 25 août 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 95.

(5) *Sir J. Trenchard to the Lords commissioners of the Treasury.* Whitehall, 2 October 1694. Calendar of State Papers. Domestic. 1694—1695. p. 320. — *Herwarth to Schrewsbury.* Berne, 12/22 July, 6 November (1695). Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 19 novembre et 12 décembre 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 223, 282. — *Mémoire à Mr l'ambassadeur (Amelot) sur les discours de Mr de Ruvigny.* Neuchâtel, 23 novembre 1694. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 309. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 1er décembre 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 231.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 20 octobre, 12 décembre 1694. Aff. Etr. Suisse. CIII. 157, 282. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 26 octobre, 22 décembre 1694. *Ibid.* CIII. 160, 292. — *Aste a Spada.* Lucerna, 28 ottobre 1694. loc. cit. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 25 novembre 1694. loc. cit.

(8) *Amelot au roi.* Soleure, 18 août, 19 septembre, 20 octobre, 12 décembre 1694, 9 janvier 1695. Aff. Etr. Suisse. CIII. 93, 119, 157, 282; CIV. 28. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 21 octobre 1694, 10 mars et 28 avril 1695. loc. cit. — „Martinotti, qui est à Neufchâtel pour les interests de Mr le prince de Carignan, a été voir Mr de Ruvigny à Berne.“ *Mémoire à Mr l'ambassadeur (Amelot) sur les discours de Mr de Ruvigny.* Neuchâtel, 29 novembre 1694. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 309. — *Replica sopra la memoriale spettante alla Contea di Neufchatel.* 1694. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — „Le silence que j'ay observé jusqu'à cette heure, n'est qu'un effet de la vénération que je dois à Madame de Nemours ma cousine.“ *Emmanuel-Philibert de Savoie-Carignan à Berne.* Turin, 12 février

En février 1695, au moment de se rendre à la cour, en vertu d'un congé bien mérité,(1) l'ambassadeur dut constater une fois de plus non sans regret que ses avis en ce qui concernait la recrudescence du péril neuchâtelois n'étaient pas écoutés à Paris et que sa suggestion de mettre à profit les offres de service des Montmollin au prince de Conti pour faciliter à celui-ci la réalisation de ses vœux, le jour où s'ouvrirait à nouveau la succession de Neuchâtel, ne rencontrait pas l'approbation du roi.(2) Aux instances de son ministre à Soleure, Louis XIV se contentait de répondre qu'il entendait ne troubler en rien Madame de Nemours dans l'exercice de sa souveraineté au delà du Jura.(3) Les inquiétudes des sujets de la duchesse et celles de leurs protecteurs bernois paraissaient donc exagérées lorsque, sans tenir compte des impressions rassurantes dont leur faisait part cette dernière, les uns et les autres appréhendaient que le parlement de Paris, appelé à se prononcer sur la validité du testament de l'abbé d'Orléans, prétendît se constituer juge du différend relatif à l'héritage de Jeanne de Hochberg et reviser en tant que de besoin la sentence des Trois-Etats de Neuchâtel.(4) Quand, le 12 avril, il regagna Soleure,(5) Amelot était porteur d'une missive royale que son secrétaire-interprète Vigier s'empressa de remettre entre les mains de l'avoyer régnant de Berne.(6) Dans cette missive, Louis XIV s'attachait à bannir de l'esprit de ses alliés du *Mittelland* la crainte que leur inspirait l'issue, encore lointaine d'ailleurs, du procès qui se déroulait dans la capitale.(7) « Notre intention n'est pas, affirmait le roi, de donner atteinte aux loix du comté de Neuchâtel dans la confiance certaine que les

---

1695. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*1. 18. — *Victor-Amédée duc de Savoie à Berne.* Turin, 16 février 1695. *Ibid.* Neuenburgbuch *P*1. 21. — *Le prince de Savoie-Carignan aux Gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel.* Turin, 22 mars 1695. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. X. 205. — *Les Gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel au duc de Savoie.* 27 mars/6 avril 1695. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. princ. forest. Svizz. VI. — *Aste a Spada.* Lucerna, 21 aprile 1695. loc. cit. — *Al duca di Savoia: Lucerna.* 30 aprile; *Friborgo,* 6 maggio; *Solodoro,* 13 maggio 1695. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. princ. forest. Svizz. VI, VII. — *Puysieux au roi.* Soleure, 8 mai 1700. Aff. Etr. Suisse. CXXI. 161.

(1) *Le roi à Amelot.* 31 janvier 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 50.

(2) *Le roi à Amelot.* Versailles, 16 juin et 25 août 1694; *Amelot au roi.* Soleure, 16 juin 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 225; CIII. 10, 95.

(3) *Le roi à Amelot.* Versailles, 16 juin et 25 août 1694. loc. cit.

(4) „Veillez exactement sur le cours de cette affaire qui peut avoir de très graves suittes." *Berne aux Gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel.* 23 février/5 mars 1694. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. X. 172. — *Berne à la duchesse de Nemours.* 4/14 mars 1695. *Ibid.* Missives. X. 194vo. — „C'est ce qui nous oblige à prier et requérir V. Mté qu'il luy plaise, par un effet de sa justice et bonté ordinaire de donner ses ordres à ce que led. comté soit encore conservé en ce cas, comme il l'a esté cy devant dans le juste exercice de sa judicature." *Berne au roi de France.* 4/14 mars 1694. *Ibid.* Missives. X. 198vo. — „Comme nous avons un très grand interest à la conservation de nostre droit de judicature touchant la succesion à la souveraineté de ce païs . . ., aussi remercions nous très humblement Vos Excellences de la bonté qu'Elles ont eu d'employer leur puissante intervention pour empescher qu'il ne se fasse rien en France à son préjudice." *Les Quatre-Ministraux à Berne.* Neuchâtel, 22 mars/1er avril 1695. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*1. 7; Aff. Etr. Neuchâtel. I. 313; Arch. Nat. *K. 1339*; *K. 549.* pièce 34 *a.*

(5) *Aste a Spada.* Lucerna, 31 marzo 1695. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 13 avril 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 75. — *L'évêque de Bâle à Amelot.* Porrentruy, 17 avril 1695. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Actes concernant l'ambassade royale. 1575—1739. nº 90.

(6) *Le roi à Berne.* Versailles, 30 mars 1695. St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*1. 12.

(7) *Le roi à Berne.* Versailles, 30 mars 1695. Aff. Etr. Suisse. CV. 35; Arch. Nat. *K. 1339*; Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. X. 226; St-Arch. Bern. Neuenburgbuch *P*1. 12.

droits des princes et seigneurs françois qui pourroient prétendre à cette succession seront considérés et maintenus dans la suite du temps. » [1] Il n'y avait assurément rien que de très légitime dans l'expression d'un tel espoir. Mais, pour qu'il se transformât en certitude, il eût fallu tout à la fois que la politique bernoise déviât de la ligne rigide qu'elle s'était imposée, que celle du Louvre demeurât moins vaillante et enfin que, convaincus par Amelot du danger qui les menaçait eux aussi, au cas où les projets formés par le plus puissant des cantons à sa frontière occidentale viendraient à chef, les Neuchâtelois disposassent d'une force matérielle suffisante pour les contrecarrer. Or, de ces trois conditions, aucune ne paraissait en voie de réalisation. L'écheveau déjà embrouillé des négociations parallèles à quoi donnait lieu l'ouverture éventuelle de la succession des Longueville se compliquait chaque jour davantage; grâce à la mise au jour de prétentions nouvelles, escomptées ou inattendues, et son arrivée aux « Cordeliers », l'ambassadeur y apprit en effet que la présentation aux autorités neuchâteloises du mémoire explicatif des titres du prince de Carignan était chose faite; [2] que Matignon, décidé à « ne pas laisser vieillir les prétentions de Madame de Lesdiguières » imitait son exemple, [3] et qu'un prince d'Anhalt, descendant des Hochberg par les femmes, s'apprêtait à briguer à son tour les suffrages des Trois-Etats. [4]

Aussi bien le danger qu'entrevoyait à cette heure le ministre de Louis XIV aux Ligues, ce n'était pas la multiplicité croissante des candidats à l'héritage de la duchesse de Nemours. C'était bien plutôt l'inexplicable indifférence du gouvernement qu'il représentait au regard d'une question dont la solution intéressait au plus haut point, selon lui, l'avenir des relations entre les deux pays; [5] l'illusion persistante à Paris que le maintien d'une dynastie française sur le versant oriental du Jura ne serait jamais menacé; l'incertitude grandissante quant aux desseins secrets de Berne; [6] la possibilité enfin qu'en face des prétendants régnicoles divisés par d'irrémédiables rivalités, se dressait à l'improviste un puissant compétiteur étranger, capable de grouper autour de lui toutes les oppositions, déclarées ou latentes, que soulevait la perspective de voir le sceptre de Neuchâtel dévolu une fois encore à un sujet de Louis XIV.

(1) *Ibid.*

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 17 avril 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 76. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XXXIX. 263 (du 25 mars/4 avril 1695).

(3) *Iberville à (Callières).* Genève, 5 juillet 1694. Arch. Grimaldi-Matignon (à Monaco). Neuchâtel. I (1694—1698). — *Amelot au roi.* Soleure, 3 octobre 1694, 24 avril 1695. Aff. Etr. Suisse. CIII. 142; CIV. 86. — *Matignon à Mrs de Neufchâtel.* Paris, 9 avril 1695. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 315.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 24 avril 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 86.

(5) „Je ne juge pas aussy devoir prendre aucun interest à ce que les Estats de cette souveraineté décident si elle est inaliénable ou si la duchesse de Nemours l'a pu donner. Et il ne seroit pas moins avantageux à mon service, qu'au premier cas, elle passast soit à la duchesse de Lesdiguières soit à la maréchalle de Villeroy ou au Sr de Matignon . . . que si, au second cas, elle devoit appartenir à ceux en faveur des quels la duchesse de Nemours en a disposé. Quant au marquis de Bade-Dourlach, il est certain qu'il n'y peut rien prétendre qu'au défaut de tous les héritiers que je vous nomme.“ *Le roi à Amelot.* Versailles, 24 mars 1694. Aff. Etr. Suisse. CII. 131.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 24 avril 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 86.

La France et la paix des Ligues. — L'affaire de Wartau. — Aggravation des conflits entre les Confédérés des deux confessions. — Diète de Bade du 3 juillet 1695. — Intervention pacificatrice d'Amelot. — Celui-ci déplore l'attitude maladroite et irréfléchie de ses coreligionnaires suisses. — Détente dans la situation. — Ses causes. — Expédient dont se sert l'ambassadeur français afin de la hâter.

XLII. Au nombre des recommandations faites à Amelot lors de sa prise de possession du poste diplomatique des « Cordeliers », il en était une à laquelle le roi Très-Chrétien attachait un grand prix. Il lui importait en effet que son ministre en Helvétie ne négligeât aucune démarche afin de maintenir la paix confessionnelle dans ce pays, ou de l'y rétablir, au cas où elle aurait été troublée. Or, au cours de son séjour à Paris, l'ambassadeur ne put dissimuler à son souverain les inquiétudes que lui inspirait le subit développement de certains germes de discordes dans la Suisse orientale. (1) Fort de l'appui que lui prêtaient les autorités des cantons catholiques, coseigneurs, ainsi que Zurich, du comté de Sargans, le bailli schwytzois de ce dernier avait, en décembre 1694, tenté d'introduire l'exercice public de l'ancien culte dans le village de Wartau, sous le prétexte que trois ou quatre chefs de famille le pratiquaient en secret. (2) Tout aussitôt le *Vorort* s'était opposé à l'exécution de ce dessein, et, l'obstination des parties en cause aidant, la solution pacifique du conflit semblait fort compromise.

Dès son retour à Soleure, le 12 avril, (3) Amelot ne put que constater avec regret combien, durant son absence, les relations s'étaient tendues entre Confédérés des deux confessions. La nouvelle qu'une diète particulière s'ouvrait à Lucerne, le 18 avril, l'ayant pris au dépourvu, (4) il n'eut pas le loisir de s'y faire représenter, (5) mais dépêcha son secrétaire-interprète Baron à celle de Zoug, le 21 mai. (6) Par malheur son intervention tardive au débat, ses conseils de prudence, ses appels réitérés à l'union plus que jamais indispensable, selon lui, entre les divers membres du Corps helvétique n'eurent pas le succès qu'il s'en promettait. (7) Une fois déchaînées, les passions religieuses qu'avivait chez

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 7, 23 et 30 janvier 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 24, 53, 59.

(2) *Aste a Spada.* Lucerna, 9, 23 dicembre 1694, 6 gennaio, 21 aprile 1695. loc. cit. — Theatrum Europaeum. XIV. 813. — Eidg. Absch. VI² *A.* 534 *a* (Luzern, 29.—30 Dezember 1694).

(3) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 12 avril 1695. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Amelot au roi.* Soleure, 13 avril 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 75. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* La Haye, 5 août 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(4) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 14 avril 1695. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 538 *b.*

(5) *contra: Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 21 avril 1695. loc. cit.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 22 mai 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 122. — *Calzolari a Spada.* Lucerna. 10 giugno 1695. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIX. — Eidg. Absch. VI² *A.* 541.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 12 juin; Bade, 9 juillet 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 139, 165. — *Calzolari a Spada.* Lucerna, 30 giugno 1695. loc. cit.

les protestants le souvenir de leur humiliante défaite de Villmergen et, chez les catholiques, la certitude que leurs coreligionnaires à l'étranger demeuraient prêts à les assister en cas de besoin, n'étaient pas aisées à calmer. ([1]) A Aarau et à Lucerne, où les députés des deux groupes confessionnels tinrent des assemblées distinctes le 14, puis le 21 juin, des décisions furent arrêtées et des arguments mis au jour dont la teneur brutale acheminait à la rupture violente des négociations. ([2]) Aussi lorsque, le 3 juillet, ([3]) une diète générale s'ouvrit à Bade, l'ambassadeur français s'empressa-t-il de s'y rendre. ([4]) Il y prononça, le 5, en faveur du maintien de la paix intérieure des Ligues une harangue dont l'effet eût été plus considérable si ses auditeurs avaient apporté moins de chaleur et moins de parti-pris à défendre leurs intérêts respectifs et contradictoires. ([5]) En août, la situation devint vraiment critique. Obstinés en leurs revendications, les Zuricois se refusaient à toutes concessions, soit quant au fond, soit quant à la forme et observaient une attitude des plus menaçantes. ([6]) De leur côté, les petits cantons faisaient montre de dispositions belliqueuses et s'apprêtaient à requérir l'assistance de leurs abbés aux Ligues et à l'étranger, qu'il s'agît de l'évêque de Bâle, des dizains valaisans, du duc de Savoie ou du gouverneur de Milan, ([7]) qu'ils suppliaient dans ce même temps de ne pas éloigner du Cômasque leurs enseignes du service lombard. ([8]) D'autre

---

(1) *Calzolari a Spada.* Lucerna, 11 luglio 1695. loc. cit.

(2) *Calzolari a Spada.* Lucerna, 10, 23 e 30 giugno 1695. loc. cit.

(3) „Le 5 juillet." *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 7 juillet (n. s.) 1695. British Museum. Addit Mss. *9741.* — Eidg. Absch. VI^2 *A.* 548.

(4) *Puysieux à Barbezieux.* Huningue, 3 juillet 1695. Arch. Guerre. MCCCXXII. 131.

(5) *Proposition de Mr Amelot a la diète de Bade.* [5 juillet 1695. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX (1692—1703): St-Arch. Bern. Frankr. Buch *GG.* 1041; St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1095; Eidg. Absch. VI^2 *A.* 548—549 *b.* — *Puysieux à Barbezieux.* Huningue, 14 et 21 juillet 1695. Arch. Guerre. MCCCXXIII. 21. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 6/16 juillet 1695. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Herwarth to Sir James Vernon.* Berne. 13/23 July 1695. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX (1692—1703). — *Antwort über Ihr Exc. dess frantzösischen H. Amb^r Amelot zu Baden in Juli 1695 eingegebenes Memoriale.* Stadtbibl. Bern. Mss. H. Helvet. XI. 14. n° 38. — „Mr Amelot a fait à merveille les affaires des Alliés par son excellent mémoire. Je le trouve tel, je vous jure." *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 3 août (n. s.) 1695. British Museum. Addit. Mss. *9741.*

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 31 juillet, 7 août 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 193, 203. — *Capitolo di lettera scritta da un senatore di Zurigo a questo ambasciatore di Francia.* Zurigo, 4 agosto 1695. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIX. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 4 août 1695. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* La Haye, 5 août 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Hess à Gautier.* Zurich, 12/22 septembre 1695. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3926.* — Dierauer. op. cit. IV. 199. — Tillier. op. cit. IV. 343 *e* sqq. — Eidg. Absch. VI^2 *A.* 554 *a.*

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 14 et 21 août 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 212, 218. — *Calzolari a Spada.* Lucerna, 25 agosto 1695. loc. cit. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 16 septembre 1695. loc. cit. — *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 11/21 September 1695. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — Eidg. Absch. VI^2 *A.* 576—577 (Weggis, 17. September 1695); 592—593 (Luzern, 12.—16. November 1695). — Dierauer. op. cit. IV. 201. — Theatrum Europaeum. XIV. 813.

(8) „Hebbende het canton van Svits alrede aangehouden eenige scheepen met hout na Zurich behoorende, behalven dat de Roomse cantons den Gouverneur van't Milanees ook alrede souden versocht hebben, dat hij de twee Regimenten die hij van haar in dienst heeft, so veel mogelijk op de frontieren wilde leggen, op dat sij cantons in tijd van noot sich daarvan souden konnen bedienen." *Valkenier aux Etats-Généraux.* La Haye, 19 août 1695 loc. cit.

part, Soleure insistait à nouveau auprès du Saint-Siège afin que celui-ci lui fournît les subsides indispensables à l'achèvement des travaux de son enceinte fortifiée. (1)

Encore que suspect aux protestants, lesquels l'accusaient de pactiser en secret avec leurs adversaires et n'étaient pas éloignés d'ajouter foi aux insinuations perfides des agents austro-lombards intéressés à le représenter comme l'instigateur des incidents du comté de Sargans, (2) Amelot, dans ses dépêches à la cour, déplorait l'attitude maladroite, inopportune et irréfléchie de ses coreligionnaires suisses et avait si bien amené le roi à partager ses vues à cet égard, que ce prince, à supposer qu'il fût temps encore de recourir à un tel expédient, l'eût autorisé à prendre à sa charge les frais d'installation des quelques catholiques de Wartau dans un autre bailliage. (3) Trop faibles pour triompher, les armes à la main, de la résistance du *Vorort*, les « Waldstætten » ne pouvaient sortir « l'honneur sauf » de l'impasse à quoi les acculait leur imprudente initiative. (4) De surcroît l'accord n'était point fait entre eux, les trois petits cantons reprochant à celui de Lucerne sa tiédeur à l'endroit des revendications adressées en leur nom à Zurich. (5)

Toutefois certains indices précurseurs d'une détente prochaine de la situation commençaient à se manifester dans les deux camps. Sans l'assistance de Berne, le *Vorort* ne pouvait songer à pousser les choses à l'extrême. (6) Or, préoccupées de façon très particulière de la gravité des événements qui se déroulaient à cette heure dans la région du Léman, les autorités du « Mittelland » avaient intérêt à ce que la paix intérieure des Ligues ne fût point troublée. (7) De leur côté, les alliés et protecteurs des « Waldstætten » à l'étranger, de plus en plus convaincus que ces derniers s'acheminaient à un désastre, au cas de l'ouverture des hostilités, si brèves que dussent être celles-ci, (8) employaient leurs efforts à les détourner de persévérer dans la voie

(1) *Aste a Spada.* Lucerna, 12 maggio 1695. loc. cit.

(2) *Herwarth to Vernon.* Berne, 11/21, 17/27 August 1695. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 3 September (n. s.) 1695. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — „Mr Amelot n'a rien oublié sous main pour troubler tousjours davantage les cantons, quoy que, par de faux empressemens, il ayt tesmoigné vouloir entretenir l'union et la paix parmy eux." *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 7 September 1695 (n. s.). *Ibid.*

(3) *Le roi à Amelot.* Versailles, 28 avril 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 84. — *Amelot au roi.* Soleure, 14 août 1695. *Ibid.* CIV. 212. — *Mémoire pour Mr Vigier allant à la diette de Lucerne.* Soleure, août 1695. *Ibid.* CV. 89.

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 30 août 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 225. — *Conti a Spada.* Lucerna, 22 settembre 1695. loc. cit.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 17 avril 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 76.

(6) *Decoux a Saint-Thomas.* Lucerna, 13 gennaio 1695. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — „Li Zurigani mostrano veramente di voler sfuggere l'estremità." *Calzolari a Spada.* Lucerna, 11 luglio e 1º settembre 1695. loc. cit.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 21 avril; Bade, 2, 9 et 23 septembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 86, 242, 250, 275. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 4 août 1695. loc. cit. — *Conti a Spada.* Lucerna, 8 settembre 1695. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIX.

(8) „Ce seroit une guerre de deux fois vingt-quatre heures." *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 2 September (n. s.) 1695. loc. cit.

pleine de périls où ils s'étaient engagés.(1) Amelot enfin, que l'incessante menace de l'éclosion d'une guerre civile en Suisse empêchait d'organiser dans ce pays des levées de troupes pour le service de son maître, et d'assurer le complètement régulier des enseignes helvétiques en garnison dans le royaume ou combattant au delà des frontières, avait hâte de voir se produire un apaisement que la plupart de ses collègues des autres missions souhaitaient autant que lui, à la condition qu'il n'en fût pas l'entremetteur.(2) Muni de ses instructions, il s'attacha à dissuader leurs magistrats de passer des menaces aux actes.(3) Aussi bien ceux des cantons neutres ne demeuraient pas inactifs.(4) En une pareille conjoncture, la diète assignée à Bade au 29 août 1695(5) offrait une importance exceptionnelle. Amelot s'était promis d'y assister. Sa harangue, prononcée le 31, fut à la fois un vibrant appel à la concorde et un réquisitoire contre ceux des ministres étrangers qui, tel l'envoyé impérial, croyaient trouver dans les dissensions des Confédérés un dérivatif à leurs échecs diplomatiques.(6) Préoccupé de soustraire, dans la mesure du possible, ses coreligionnaires suisses à la dure nécessité de capituler devant toutes les exigences des protestants, l'ambassadeur français s'avisa d'un expédient que ses ennemis qualifièrent de grossier, mais qui lui procura néanmoins l'avantage qu'il en espérait.(7) A l'heure même où, conscients de leur force et cédant à des influences occultes, les cantons évangéliques entendaient imposer à leurs adversaires confessionnels des conditions jugées trop draconiennes, l'idée vint à Amelot de « faire semer dans Bade » des billets annonçant la levée du siège de Namur par les Alliés.(8) L'effet que produisit chez les Zurichois et leurs adhérents cette nouvelle, d'ailleurs inexacte, fut presque immédiat. Leurs prétentions, s'adoucirent et en dépit d'un retour offensif des partisans des solutions

---

(1) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 8 septembre 1695. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Conti a Spada.* Lucerna, 22 e 29 settembre 1695. loc. cit. — *Spada a Conti.* Roma, 1° ottobre 1695. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLVII.

(2) *Amelot au roi.* Bade, 9 et 16 septembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 250, 257.

(3) *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 15/25 August 1695. British Museum. Addit. Mss. *9741.*

(4) *Conti a Spada.* Lucerna, 8 settembre 1695. loc. cit.

(5) *Instruktion und Befelch an die Herrn Balthasar Burckhardt und Hans Jacob Merian als Verordneten Ehrengesandten auf vorstehende allg. Badische Tagsatzung.* Basel, 17. August 1695. St-Arch. Basel. Eidgen. *K.* 10. n° 4. — *Herwarth to William Blathwayt.* Berne, 15/25 August 1695. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — Dissoute le 24 septembre. Mercure historique et politique (La Haye, 1695). XIX. 404.

(6) *Calzolari a Spada.* Lucerna, 1° settembre 1695. loc. cit. — *Bellegarde à Saint-Thomas.* Sion, 11 septembre 1695. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVIII. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 7/17 September 1695. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 563 *c.*

(7) *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 7 September (n. s.) 1695. British Museum. Addit. Mss. *9741.*

(8) *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 7 September 1695. loc. cit. — *Herwarth to Vernon.* Berne, 29 August/8 September 1695. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — „Il s'est servi d'un artifice pour en réussir, assez grossier et qui a pourtant eu son effet. Il a aposté des gens à Bade, lorsqu'on estoit sur le point de tout rompre, qui ont semé des billets qui contenaient la nouvelle de la levée du siège de Namur. Il en est venu jusques icy. Les cantons protestants en ont esté tellement frappez qu'ils ont donné les mains à tout ce qu'on a voulu." *Bellegarde à Saint-Thomas.* Sion, 11 septembre 1695. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVIII.

extrêmes, il devint bientôt de toute évidence que le différend de Wartau tirait à sa fin. (1) L'ambassadeur recueillit à cette occasion des témoignages non équivoques de la reconnaissance de ses hôtes et de la satisfaction de son souverain. (2) Et ce ne fut que justice, car, d'entre les interventions étrangères signalées au cours des diètes générales et particulières de l'année 1695, seule la sienne s'était révélée désintéressée et vraiment efficace.

Enthousiasme que provoque chez les protestants d'Helvétie l'annonce de la chute de Namur. — Griefs nourris à Paris contre les autorités de Genève. — Plaintes de celles-ci envers le Louvre. — Imprudence commise par Iberville. — Projet d'agrandissement de sa chapelle. — Son inopportunité. — Arzeliers. — Effervescence populaire dans la cité de Calvin. — Iberville désavoué à Paris. — Représailles qu'il préconise. — Le roi en désapprouve une partie. — Genève invoque l'appui et les conseils des cantons protestants. — Suite de cette négociation. — Intervention d'Amelot. — La missive adressée à Louis XIV par les Syndics et Conseils leur est retournée non décachetée. — Doute persistant quant aux véritables intentions du roi.

XLIII. Forgé de toutes pièces par Amelot, à seule fin d'assurer le succès de ses démarches pacifiques auprès de la diète de Bade, l'avis de la levée du siège de Namur (3) avait, on l'a dit, contraint en quelque sorte les autorités des cités évangéliques à ne pas différer l'accommodement du différend du comté de Sargans. Par suite, l'annonce officielle de la chute de cette place provoqua chez les protestants des Ligues, aussi bien que de la part de certains franc-comtois hispanophiles, (4) des manifestations d'enthousiasme d'autant moins discrètes qu'elles avaient été plus longtemps con-

---

(1) *Carlo Casati a Serponti.* Coira, 7 e 28 settembre 1695. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — „Cette conquête (de Namur) finira sans difficulté l'affaire de Wartau, que l'ambassadeur (Amelot) avait retardée par les asseurances qu'il avait donné à la diette ... que le roy (de la Grande Bretagne) avoit levé le siège avec beaucoup de précipitation et de désordre.“ *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 4/14 September 1695. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Amelot au roi.* Bade, 23 septembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 275. — *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 14/24 September 1695. loc. cit. — „La guerre entre les Suisses est entièrement finie.“ *Herwarth to Vernon.* Berne, 18/28 September 1695. loc. cit. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 29 septembre 1695. loc. cit. — *Herwarth to Vernon.* Berne, 26 October/5 November 1695. loc. cit.

(2) *Amelot au roi.* Bade, 2 septembre; Soleure, 2 octobre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 242, 287. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 10 octobre 1695. *Ibid.* CIV. 295. — *Les cantons catholiques coseigneurs de Sargans à Amelot.* Lucerne, 15 octobre 1695. *Ibid.* CV. 125. — *contra: Herwarth to Vernon.* Berne, 18/28 September 1695. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX.

(3) *Herwarth to William Blathwayt.* Berne, 3 August 1695. British Museum. Addit. Mss. *9741.*

(4) „Havendo alcuni luoghi di Borgogna dimostrato qualche allegrezza per la perdità di Namur, ha il re di Francia spedito molte truppe colà a discrettione per mortificarli.“ *Casati a Serponti.* Coira, 7 dicembre 1695. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

tenues.(1) A Genève, où « le magistrat » ne parvenait qu'avec peine à modérer l'humeur frondeuse de ses administrés, des feux de joie furent allumés pour fêter cette nouvelle victoire de la coalition.(2) Déjà maîtres, dès le 9 juillet, de Casale, évacuée par Crenan après une résistance glorieuse;(3) en possession depuis le 6 septembre de Namur que Villeroy n'avait pas réussi à secourir, les Alliés tenaient en leurs mains les deux forteresses les plus réputées de l'Europe.(4) N'allaient-ils pas en profiter pour imposer à Louis XIV une paix dont l'un des premiers résultats serait de soustraire la petite république du Léman à l'étreinte française de plus en plus enveloppante à la frontière de la Savoie et à celle du pays de Gex?

La présence simultanée auprès du roi de son résident à Genève, absent de cette ville depuis quelques mois, et de l'ambassadeur à Soleure, rendu à Paris dès le 24 février,(5) donna matière à des suppositions très diverses.(6) Lorsque, en avril 1695, tous deux regagnèrent leurs postes respectifs,(7) l'opinion prévalait en Suisse que le ressentiment de Louis XIV à l'égard des Genevois trouverait à s'exprimer sous peu par des actes et non plus par des paroles.(8) Profonds ou superficiels, bien ou mal fondés, les griefs nourris à Paris à l'endroit des autorités de la cité de Calvin étaient tenaces. Le roi reprochait à ces dernières d'écouter, de préférence aux siens,

(1) *Mémoire concernant la chapelle de Mr le résident de France.* 6 août 1695. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3934.* — „La prise de Namur et l'estat présent de nos affaires obligent infailliblement cette puissance insolente à penser plus sérieusement aux siennes qu'elle n'a fait jusques icy.“ *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 7/17 September 1695. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — „La joye est universelle dans toute la Suisse protestante et je voudrois que vous puissiez entendre de quelle manière on y parle et du maréchal de Villeroy et de Mr Amelot. Vous auriez plaisir assurément.“ *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 7/17 September 1695. *Ibid.* — *Copie d'une lettre escrite de Genève.* 5/15 décembre 1695. Publ. Rec. Off. Foreign. Switserland. Misc. Pap. n° IX.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 16 novembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 356. — Mercure historique et politique (La Haye, 1695). XIX. 406. — Tillier. op. cit. IV. 345.

(3) *Lord Gallway to Lord Lexington.* Camp near Casal, 10 July 1695. H. Manners Sulton. The Lexington Papers. p. 99. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 21 juillet 1695. loc. cit. — O. Klopp. Der Fall des Hauses Stuart. t. VII. 75. — Instructions aux envoyés de France à Mantoue. t. II. 324. — Carutti. Storia della diplomazia della Corte di Savoia. III. 228.

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 20 juillet 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 169. — *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 3 September 1695. British Museum. Addit. Mss. *9741*; *to Vernon.* Berne, 7/17 September 1695. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 9 février 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 69. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXVI (1694—1695). p. 299 (Samstag, 9. Februar 1695).

(6) *Erizzo al Senato.* Parigi, 1 marzo (2da) 1695. Frari. Francia. CLXXXVIII. n° 50. — „Il trovarsi hora ad un medesimo tempo in Parigi il ministro di Francia che risiede in Genevra et il Sor d'Amelot ... dà qui motivo di farsene qualche discorso di reflessione.“ *Aste a Spada.* Lucerna, 10 marzo 1695. loc. cit.

(7) *Iberville à Colbert de Croissy.* Lyon, 22 avril; Genève, 26 avril 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 3, 7.

(8) *Valkenier aux Etats-Généraux.* La Haye, 8 avril 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — „Fascheux estat où nous nous rencontrons par la cessation de la bonne intelligence qu'il y a eu par cy devant entre Mr le résident de France et nous.“ *Genève à Zurich et à Berne.* 15/25 octobre 1695. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LVIII. 229.

les conseils qui leur venaient de Zurich, et surtout de Berne.(1) Il s'indignait de ce qu'elles eussent admis, fût-ce même à contre-cœur, une garnison helvétique dans Genève.(2) Encore que les effectifs de cette garnison se trouvassent réduits depuis peu,(3) il les blâmait de tenter de tirer parti de l'occupation momentanée de la Savoie par ses armes pour se faire concéder des privilèges économiques et qui leur avaient été sans cesse refusés sous le régime ducal.(4) Il ne mettait pas en doute qu'elles favorisassent sous main le passage en Faucigny des auxiliaires étrangers levés dans le pays de Vaud pour le service du Gouvernement de Turin avec la connivence des baillis bernois.(5) Il les accusait de ne pas s'opposer assez énergiquement dans l'étendue de leur juridiction, au commerce illicite et clandestin des espèces frappées à son coin, commerce devenu très florissant ensuite de la dernière réforme des espèces à Lyon.(6) Il s'étonnait qu'elles n'appuyassent pas avec plus de vigueur ses démarches à l'effet d'obtenir des magistrats de Berne l'autorisation de faire des recrues dans le *Mittelland*.(7) Il les soupçonnait enfin d'entretenir des relations secrètes avec les Alliés.(8) De leur côté, les Syndics et Conseils continuaient à se plaindre des continuelles « molestes » infligées à leurs admi-

(1) „Je voudrois bien ..., avec la bonne volonté que j'ay de vous servir, que je pusse dire quelque chose de favorable touchant votre conduite à l'égard du service du roy. Mais malheureusement toutes les lettres qui viennent de vos quartiers font entendre tout le contraire." *P. Stoppa à Genève.* Paris, 15 janvier 1694. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3900*. — „Bij nadere brieven uyt Genève, kome ik te verstaan, dat de Franse Resident by een visite aan de Gedeputeerdens van Zurich en Bern seer hoog opgehaalt hadde d'obligatien dewelke Geneve aan sijnen Koning schuldig was, en d'ondankbaarheijt van de Burgerye, dewelke bij alle voorvallen haare geneegentheyt voor de Geallieerdens so groot toonde dat sijn Koning meer affectie voor sich in Londen als in Genève vont ..." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 3 décembre 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373*.

(2) „Geneve de Sleutel van Switserland." ap. Van Aitzema. Vervolgh van Saaken van Staat (1679—1687). *F.* 9.

(3) *Berne à Genève.* 31 mai/10 juin 1695. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3927*. — „Il n'y a à présent icy que trois cents hommes de Berne; il ne faut compter pour rien les troupes que la ville entretient au nombre de quatre cents ou quatre cent cinquante, vieillards, gens mariés et point accoutumés aux armes." *Arzelliers à Valkenier.* Genève, 24 décembre 1695/3 janvier 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373*.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 27 janvier 1697. Aff. Etr. Genève. XVIII. 19.

(5) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 19 août 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 116. — „Mesme il m'a fait entendre (Colbert de Croissy) que je ne devois point en parler au roy, parce que Sa M^té le trouveroit fort mauvois." *Stoppa à Genève.* Paris, 30 novembre 1695. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3980*. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19 octobre 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373*.

(6) *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 19 septembre 1695. Aff. Etr. Genève. XVI. 64. — *Pontchartrain à Iberville.* Fontainebleau, 4 octobre 1695. *Ibid.* XVI. 77.

(7) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 31 décembre 1695. loc. cit.

(8) „Men kan niet vatten wat doch de waare oorsake zijn mag, die Vrankrijk tot sulken uyt spoorigheyt drijft, konnende veele niet gelooven dat de geringe vreuyde teekenen over namen, noch de vrees voor eenige wervinge voor den Staat daartoe sufficant zijn en daarom kommen sommige bij't ondersoeken van de reedenen op de gedachten offer ook wel eenige secreete intelligentie van den Geheymen Raad van Genève met ijmand van de Hooge Geallieerdens mochte gehouden werden en dat Vrankrijk mochte daar achter gekomen zijn." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 7 janvier 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373*.

nistrés par les « officiers de France » et de l'abusive prétention de ceux-ci d'assujettir à la capitation les terres de Saint-Victor et Chapitre.(1)

A première vue, pour sérieux que fussent quelques-uns de ces griefs, aucun n'était cependant de taille à donner subitement aux relations du roi Très-Chrétien avec Genève un tour menaçant. Il fallut, pour que les choses changeassent de face, une très grave imprudence commise par Iberville à l'heure même où la situation générale des affaires, de la ligne du Rhin à celle du Jura et des Alpes, eût dû lui imposer un redoublement de réserve. L'idée lui vint en effet, en août 1695, de prescrire l'agrandissement de la chapelle de la résidence, « sinon en superficie à tout le moins en hauteur ».(2) Cet ordre était en soi fort inopportun et l'heure de le mettre à exécution n'aurait su être plus mal choisie. Tout aussitôt, en effet, stimulés par l'effervescence populaire qui grondait autour d'eux, les magistrats de la Seigneurie firent auprès du successeur de Roland Dupré une démarche instante et ferme afin de l'engager à renoncer à son dessein.(3) Ils lui suggéraient au reste de consentir au transfert de sa chapelle en un lieu à leur convenance, et cela à leurs frais,(4) ce qui ne les empêcha pas, en attendant qu'intervînt sa décision, de placer des gardes aux abords de son hôtel et d'interdire l'accès de celui-ci à toutes personnes ne justifiant pas de raisons suffisantes pour y pénétrer.(5)

Tel naguère Chauvigny, l'un de ses prédécesseurs, Iberville paraissait décidé à tenir tête à l'orage et à ne se relâcher en rien de sa prétention d'user d'un droit dont il n'admettait pas que ses hôtes lui contestassent le libre exercice. A l'entendre, l'émoi provoqué par la révélation de ses projets n'avait rien de spontané. Il était le fruit du travail ininterrompu et des incessantes excitations des huguenots réfugiés, et de l'un de leurs chefs, le marquis d'Arzeliers, lequel cherchait en vain dans ce même temps à se faire reconnaître en qualité d'agent du roi de la Grande-Bretagne auprès de la

---

(1) *Mémoire sur les molestes et attentats des officiers de France.* 1695. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3883.* — *Suite des molestes et attentats des officiers de France.* 19 novembre 1695. *Ibid.*

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 3 et 10 août 1694, 26 août 1695. Aff. Etr. Genève. XIV. 170, 174; XV. 122. — *Mémoire concernant la chapelle de Mr le résident de France.* 6 août 1695. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3934.* — *Iberville au premier syndic Grenu.* Genève. 12/22 août 1695. *Ibid.* Portef. histor. n° *3928.* — *Casati al conte Borromeo.* Coira, 25 febbraio 1696. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Mercure historique et politique (La Haye, 1695). XIX. 521.

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 26 août 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 122. — *Instruktion ... an Herrn J. R. Sinner, allt Seckelm. weltscher Landen undt H. J. F. Willading, Saltz-Directorn ... als Ehrengesandten auf eine nacher Arauw auf den 29 octobris wegen Genffischen Gefahren aussgeschribene evangel. Zusammenkunft.* Bern, 25. October/4. November 1695. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch. X. 285. — Sordet. Histoire des résidents français à Genève (Genève, 1854). p. 32.

(4) *Ibid.*

(5) *Mémoire concernant la chapelle de Mr le résident de France.* 6 août 1695. loc. cit. — „Mais une chose sur la quelle vous ne pouvez pas vous excuser, c'est d'avoir étably des gardes autour de la maison du résident, qui est une chose où le peuple n'a point de part.“ *Stoppa à Genève.* Paris, 30 novembre 1695. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3930.*

Seigneurie.[1] Ce fut dans ces entrefaites que parvint sur les rives du Léman la nouvelle de la chute de Namur. Tout aussitôt l'effervescence populaire, un instant endiguée, se déchaîna derechef «avec frénésie».[2] Des feux de joie éclairèrent plusieurs nuits durant les abords de la vieille cité.[3] Partout, sur les places publiques, dans les rues, dans les tavernes, des chants d'allégresse retentirent, célébrant la victoire des Alliés «qui réduisait la France aux abois» et sonnait le glas de cette puissance trop longtemps maîtresse des destinées de la petite république.[4] Reconnu au milieu de la foule à laquelle il s'était mêlé et accueilli par les cris mille fois répétés de «Vive Guillaume III», Iberville ne put que regagner en hâte l'hôtel de la résidence, où il demeura confiné pendant cinq jours entiers, tandis que les magistrats, incapables de résister à la pression de leurs administrés, renonçaient à chercher, d'accord avec lui, un terrain d'entente.[5]

Les raisons alléguées par l'autorité genevoise à l'effet de justifier son changement d'attitude envers le ministre du roi ne semblaient certes pas probantes.[6] Ce n'était pas uniquement dans l'intention d'empêcher le duc de Savoie de se prévaloir d'un précédent, au cas où ce prince se fût décidé à établir un agent à poste fixe auprès d'eux, que les Syndics et Conseils de la cité calviniste contestaient à l'envoyé de Louis XIV le complet exercice de son «droit de chapelle».[7] L'ambition des meneurs de la cabale antifrançaise voyait plus loin et plus haut. L'un de ses chefs, le conseiller Trembley, celui-là même qui, en 1680, avait puissamment contribué à rendre intenable la situation de Chauvigny, ne bornait plus cette fois son désir à provoquer le rappel et la disgrâce d'Iberville. La suppression de la résidence royale et l'interdiction de toute pratique du culte catholique dans l'enceinte de la ville, tel devait être, selon lui, l'aboutissement nécessaire de l'incident si maladroitement soulevé par le successeur de Roland Dupré.[8]

A Paris, l'importance de cet incident échappait encore, semblait-il, au roi et à son secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères. Iberville avait obtenu d'eux l'approbation de son dessein, sous la réserve, à dire vrai, que l'exécution de celui-ci ne se heurterait pas à une résistance trop opiniâtre de la

(1) *Iberville au roi.* Genève, 9 septembre 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 140. — *Iberville à Torcy.* Genève, 23 octobre 1697. *Ibid.* XVIII. 220. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 24 octobre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 314.

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 9 septembre 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 140. — *Amelot au roi.* Soleure, 16 novembre 1695. loc. cit.

(3) *Ibid.* — *Instruktion ... an die Herren J. R. Sinner ... und J. F. Willading u. s. w.* Bern, 25. Oktober/4. November 1695. loc. cit. — Sordet. Histoire des résidents de France à Genève (1854). p. 33.

(4) „L'insolence de ce peuple en est augmentée ..." *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 9 septembre 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 140.

(5) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 16 septembre 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 145. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 17 novembre 1695. loc. cit.

(6) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 19 septembre 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 155.

(7) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 14 et 21 octobre 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 197, 205.

(8) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 16 septembre et 10 octobre 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 145, 188.

part des «Syndics et Conseils» de Genève.(1) Il fallut la nouvelle de la perte de Namur pour que Colbert de Croissy se décidât à infliger un désaveu au résident, à blâmer formellement l'imprudence de sa conduite en cette conjoncture et à lui laisser entrevoir l'imminence de son rappel, au cas où l'aggravation de ses rapports avec les autorités de la Seigneurie le rendrait indispensable.(2)

Néanmoins, au point où étaient les choses, il paraissait malaisé à Louis XIV de découvrir complètement son ministre sur les bords du Léman, de se désintéresser des avanies qu'il s'était attirées et surtout de ne pas protester contre l'établissement d'un cordon de gardes autour de l'hôtel de la résidence.(3) Des représailles s'imposaient.(4) Iberville les eût voulues cruelles. Aussi préconisait-il un blocus étroit, sans atténuation d'aucune sorte, aux frontières de la petite république,(5) l'interdiction absolue aux bourgeois de celle-ci de pénétrer sur terre française,(6) leur réassujettissement au droit d'aubaine, le dénombrement des terres de Saint-Victor et Chapitre,(7) l'envoi de dragons à Ternier, l'acheminement vers la Savoie de nouvelles troupes qui, en prévision de sa prochaine restitution à son légitime souverain, eussent achevé de ruiner cette province, grenier de la Seigneurie et d'en faire un désert.(8) Mais aussi bien Louis XIV jugea avec raison qu'il lui serait possible, sans recourir à de pareilles extrémités, de parvenir à ses fins, d'amener à résipiscence les protestants de la région du Léman et de les contraindre à modifier leur attitude à son égard.(9) Le blocus décrété aux frontières de Genève ne porta donc que sur les fourrages, les bois et le charbon,(10)

---

(1) *Colbert de Croissy à Iberville.* Meudon, 1er septembre 1695. Aff. Etr. Genève. XIII. 249.

(2) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 21 septembre; Marly, 9 novembre: Versailles, 23 novembre 1695. Aff. Etr. Genève. XIII. 251, 259, 262. — *Torcy à Iberville.* Fontainebleau, 27 septembre 1695. *Ibid.* XIII. 252. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 28 septembre 1695. *Ibid* XV. 162 — *Amelot à Genève.* Soleure, 4 décembre 1695. St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 383. — *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 22 juillet 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 184.

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 28 septembre 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 162. — *Genève à Martine.* 30 octobre/9 novembre 1695. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LVIII. 148. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 16 novembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 334. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 23 novembre 1695. Aff. Etr. Genève. XIII. 262. — *Stoppa à Genève.* Paris, 30 novembre 1695. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3930.* — *(Pontchartrain) à Iberville.* Versailles, 18 janvier 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 22. — *Arzeliers à Shrewsbury.* Genève, 13/23 février 1696. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX.

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 16 novembre 1695. loc. cit.

(5) *Herwarth à Shrewsbury.* Berne, 26 octobre/5 novembre 1695. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX.

(6) *Copie d'une lettre escrite de Genève.* 15 décembre 1695. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX.

(7) *Les Syndics et Conseils de Genève à Iberville.* 28 janvier 1695. Arch. Nat. G7. 159.

(8) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 28 septembre, 4 octobre 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 162. 169. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Fontainebleau, 11 octobre 1695. *Ibid.* XIII. 264. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 9/19 octobre 1695. British Museum. Add. Mss. *9741.*

(9) *Amelot au roi.* Soleure, 1er janvier 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 15.

(10) *Ordonnance royale interdisant le transport de céréales à Genève.* Fontainebleau, 11 octobre 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.* — „De sorte que de toutes parts, nous nous voions comme bloqués.“ *Genève à Berne.* 18/28 octobre 1695. St-Arch. Bern. IX. 205.

à défaut du sel, dont cette ville était approvisionnée pour quatre années au moins. (1)

Au cours des cinq dernières décades, les autorités de la cité de Calvin avaient eu maintes occasions d'apprécier la gravité du péril économique à quoi elles exposaient leurs administrés en donnant des sujets de plaintes au roi Très-Chrétien. (2) A cette fois, les amis de Genève en Suisse et à l'étranger eurent lieu de redouter que le règlement de ce nouvel incident ne se terminât pas à son avantage et lui ménageât de pénibles surprises. (3) « Je ne « fais pas difficulté de vous dire, écrivait Stoppa aux Syndics et Conseils, « qu'il est d'une nécessité absolue, si vous ne voulez tout à fait encourir « la disgrâce du roy, ce qui seroit un fort meschant affaire pour vous, que « vous preniez des mesures pour empescher votre peuple de faire et dire toutes « les sottises qu'il fait ». (4) Certes, encore que, de l'avis des experts militaires, « dix bombes bien placées eussent suffi » à mettre le désordre dans les milices de la Seigneurie et à les contraindre à capituler, (5) il ne semblait pas, à cette heure du moins, qu'elle se trouvât exposée à un coup de main des armes françaises. (6) Les ministres des puissances intéressées à sa conservation en tombaient d'accord tous les premiers. (7) N'était-ce pas déjà trop qu'elle fût en butte au ressentiment du roi Très-Chrétien et que ce prince se décidât à suspendre à son égard les effets de sa bienveillance?

Convaincus enfin que plus ils différeraient de s'accommoder à l'amiable avec le gouvernement de Paris, plus ils couraient le risque de voir celui-ci repousser sans aménité leurs avances tardives, les magistrats de Genève, résignés à l'inévitable, se décidèrent à entrer dans la voie de la négociation. (8) Ils rejetèrent d'emblée l'idée de tenter une démarche directe auprès de Louis XIV. (9) Cette idée leur était suggérée, à dire vrai, par les chefs d'une

---

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 28 septembre et 28 octobre 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 162, 215. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Fontainebleau, 11 octobre 1695. loc. cit.

(2) *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 9/19 octobre 1695. British Museum. Addit. Mss. *9741.*

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 3 décembre 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.*

(4) *Stoppa à Genève.* Paris, 23 octobre 1695. St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 258. — *Genève à Stoppa.* 23 octobre/2 novembre 1695. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LVIII. 236. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 31 décembre 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(5) *Arzeliers à Shrewsbury.* Genève, 14/24 décembre 1695. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX.

(6) *Herwarth à Shrewsbury.* Berne, 26 octobre/5 novembre 1695. Publ. Rec Off. Foreign. Switserland. Misc. Pap. n° IX.

(7) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 29 février et 7 mars 1692. — Aff. Etr. Genève. X. 369, 375. — *Herwarth to Shrewsbury.* Berne, 26 October/5 November 1695. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX.

(8) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 17 décembre 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(9) *Amelot au roi.* Soleure, 16 novembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 356; Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3934.* — *Amelot au bourgmestre Escher.* Soleure, 22 décembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CV. 161.

cabale, dont la rupture immédiate et éclatante entre la France et eux eût servi les desseins politiques. (1) Ils ne songèrent pas davantage à s'humilier devant Iberville et à solliciter les bons offices de ce personnage, en passe de devenir « l'objet de l'horreur de leur peuple ». (2) Le seul appui sur lequel ils se crussent en droit de compter, était celui des Suisses protestants. (3) Ils l'invoquèrent sans délai. (4) Leur espoir ne devait pas être déçu. Toutefois Zurich et Berne jugèrent qu'il n'y avait pas lieu de leur dépêcher de prime abord des députés et se contentèrent de les convier à se faire représenter à une diète convoquée à Aarau, afin d'aviser aux moyens de les tirer d'embarras. (5) Les mandataires de la Seigneurie y furent bien accueillis. (6) Ils l'eussent été mieux encore si l'un d'eux, le conseiller Trembley ne s'était trouvé dès longtemps en butte aux suspicions de ses coreligionnaires d'Helvétie que mettait en défiance la fougue inconsidérée de son parti-pris tant à l'égard de la France que des cantons catholiques. (7)

A leur retour d'Argovie, les deux envoyés genevois, qu'accompagnaient des délégués de la diète, s'arrêtèrent à Soleure. Amelot les reçut aux « Cordeliers », rétorqua certaines de leurs assertions quant aux origines de l'incident de la chapelle, insista sur l'inconvenance des mesures prises pour « isoler » l'hôtel du résident et laissa entendre que son maître exigerait sans doute des Syndics et Conseils plus qu'une simple lettre d'excuses. (8) Durant cet entretien, l'ambassadeur acquit du moins la certitude que l'assistance prêtée par les deux grands cantons protestants à leurs protégés de la région du Salève continuerait à être

---

(1) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 14 et 21 octobre 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 197, 205.

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 31 octobre 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 221.

(3) *Colbert de Croissy à Amelot.* Versailles (10 octobre 1695) Aff. Etr. Suisse. CIV. 297. — *Arzeliers à Shrewsbury* (Genève, 14/24 décembre 1695. loc. cit.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 28 octobre 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 215. — *Amelot au roi.* Soleure, 6 novembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 338. — Eidg. Absch. VI² *A.* 584 (Aarau, 9.—10. November 1695).

(5) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 4 novembre 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 226. — *Herwarth à Shrewsbury.* Berne, 26 octobre/5 novembre 1695. loc. cit. — *Bern an D. Im Hoff in Genff.* 23. Januar/2. Februar 1696. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch. X. 339. — Eidg. Absch. VI² *A.* 584.

(6) *Instructions à J-J. de La Rive et Michel Trembley, députés à la diète d'Aarau au sujet des vexations des officiers de la France et des difficultés qui s'étaient élevées pour la chapelle du résident.* 23 octobre/2 novembre 1695. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3925.* — *Genève à Berne.* 25 octobre/4 novembre 1695. St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 217; St-Arch. Basel. Genf. I (1475—1894). — *Recès de la diète d'Aarau.* 10 novembre 1695. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3934.* — *Genève à Bâle.* 22 novembre/1er décembre 1695. St-Arch. Basel. Genf I (1475—1894). — Eidg. Absch. VI² *A.* 583—584.

(7) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 4 et 11 novembre 1695. loc. cit.

(8) *Journal du voyage des nobles ... Jean-Jacques de La Rive et Michel Trembley, députés à Araw pour la diète des cantons évangéliques qui y estoit assignée au 30e octobre (v. s.) 1695.* Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3925.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 12 et 19 novembre 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Amelot au roi.* Soleure, 13 et 16 novembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 350, 356; Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3934.* — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne. 17 novembre et 1er décembre 1695. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 30 novembre 1695. Aff. Etr. Genève. XIII. 266.

discrète et que Berne, tout d'abord menaçante, [1] ne songeait pas à envenimer le différend surgi entre Iberville et ses hôtes. [2]

Dès l'instant que les autorités des deux cités évangéliques faisaient montre de dispositions conciliantes, il n'était pas à présumer que celles de Genève prissent le contre-pied d'une telle attitude. Amelot n'avait pas combattu le projet des premières d'aider à dissiper le malentendu dont nul plus que lui ne déplorait la durée. La nouvelle qu'elles se décidaient à dépêcher des députés à la pointe occidentale du Léman lui fut agréable. La certitude que Dachselhoffer n'y aurait aucune part acheva de le rassurer. [3] Aussi bien les deux hommes chargés d'accomplir cette mission délicate, le *Statthalter* David Hess, de Zurich et le conseiller Daniel Imhof, de Berne étaient « gens très sages ». [4] Les conférences qu'ils eurent dès le 28 novembre avec Iberville et les mandataires de la Seigneurie ne cessèrent d'être courtoises. [5] Leur rôle consistait en somme à expliquer et à justifier le procédé de celle-ci à l'égard de celui-là. [6] Ils le tinrent non sans fermeté, surent arracher au résident quelques concessions, aussitôt désavouées à Paris d'ailleurs, [7] mais ne réussirent pas à l'amener à reconnaître que le droit de chapelle, tel que l'exerçaient les envoyés de son maître auprès des cours européennes, pouvait être soumis à certaines restrictions. [8] De part et d'autre néanmoins, l'accord se fit pour décider que, ouvert aux étrangers de passage dans cette ville, le culte célébré chaque dimanche par les soins de l'aumônier de l'envoyé royal ne le serait pas aux populations catholiques de sa banlieue, ce qui revenait à affirmer le droit des Syndics et Conseils d'interdire l'entrée de Genève à qui bon leur

---

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 10 décembre 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 13, 16, 17 et 18 novembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 350, 356, 383, 394.

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 28 novembre 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 253.

(4) *Lettres de créance de David Hess et Daniel Imhoff, envoyés à Genève pour conférer avec le Conseil sur les difficultés qui s'étaient élevées entre celui-ci et le résident de France.* Zurich, 6 novembre; Berne, 7 novembre 1695. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3936.* — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 28 novembre 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 253. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19 novembre 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Genève à Berne.* 22 janvier/1er février 1696. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI (1696—1700); *à Zurich.* 27 janvier/6 février 1696. *Ibid.* — Tillier. op. cit. IV. 345 sqq.

(5) Eidg. Absch. VI² *A.* 586–587. — St.-Arch. Bern. Rathsmanual. CCXLVIII (4. Oktober 1695—31. Dezember 1695). Montag, 4. November 1695. s. v. — Mercure historique et politique. t. XIX. 632.

(6) *Genève à Amelot.* 29 novembre 1695. St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 353.

(7) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 25 novembre et 2 décembre 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 246, 267. — *Iberville à Matignon.* Genève, 29 décembre 1697. Arch. Grimaldi-Matignon (Neuchâtel. 1694—1698).

(8) *Relation de la députation à Genève du Statthalter Hess de Zürich et du Gleitsherr Daniel Imhoff de Berne.* Novembre 1695—janvier 1696. St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 563. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 2 décembre 1695. loc. cit. — *Relation von gehaltener Conferentz zwüschen Herren frantzösischen Residenten d'Iberville und denen Herren Ehrendeputierten von löbl. Stätten Zurich und Bern.* Zinstags, 3./13. Dezember 1695. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3934.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 602 *a* (Aarau, 15.—22. Februar 1696).

semblerait mais non point de placer des gardes à proximité de l'hôtel de la résidence. (1)

En butte aux critiques acerbes de Colbert de Croissy, qui lui reprochait d'enfreindre sans cesse ses instructions et confiait à Amelot le soin de réparer ses imprudences, (2) Iberville constatait à la fois une réelle détente dans les sentiments de ses hôtes à l'égard de la France, (3) et fort peu d'empressement de la part de son maître à dévoiler la nature et l'étendue des satisfactions qu'il exigerait avant de considérer comme clos l'incident du mois d'août. (4) Cependant, sur deux points à tout le moins les décisions prises à Paris semblaient irrévocables. Louis XIV réitérait en effet à son représentant au pied du Salève l'ordre de renoncer à l'agrandissement de sa chapelle. (5) Il s'étonnait en outre du retard apporté par les Genevois à faire l'aveu de leur « erreur » et à lui offrir « une réparation solide et suffisante ». (6) Quelle signification convenait-il d'attribuer à ces dernières paroles? S'agissait-il, ainsi que le laissaient entendre Colbert de Croissy et Amelot, d'un acte de contrition analogue à ceux imposés naguère au doge de Gênes et au dey d'Alger? Ou bien le roi se contenterait-il d'un écrit dans lequel les Syndics et Conseils affirmeraient leur désir de mériter à nouveau ses bonnes grâces? Dès le 16 décembre, ceux-ci, qu'approuvait l'autorité zuricoise, (7) avaient remis entre les mains du résident, lequel consentait à la transmettre au Louvre, (8) une missive où ils sollicitaient du monarque français l'oubli du passé. (9) Cette missive leur fût retournée non déca-

---

(1) *Ibid.* — *Journal et résultat des conférences tenues à Genève entre les trois villes alliées, dès le 18 novembre 1695 (v. s.) au 24 janvier 1696 (v. s.) au sujet des difficultés avec la France.* Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3937.* — *Amelot à Genève.* Soleure, 14 décembre 1695. St-Arch. Basel. Genf. I (1475—1894). — *Arzeliers à Shrewsbury.* Genève, 10/20 décembre 1695. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — Eidg. Absch. VI² *A.* 602 *a.*

(2) *(Pontchartrain) à Iberville.* Versailles, 30 janvier 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 34.

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 12 décembre 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 295vo.

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 29 février et 7 mars 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 92, 97.

(5) *Le roi à Amelot.* Versailles, 16 et 17 novembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 334, 394. — „De Franse Resident heeft tot Geneve ordre bekomen so wel van Hoof als van Mr Amelot, dat hij van sijne pretensie omtrent de Capelle sal desisteeren.“ *Valkenier aux Etats-Généraux* Zurich, 3 décembre 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(6) *Le roi à Amelot.* Versailles, 9, 23 et 30 novembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 332, 380, 392. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 19 décembre 1695. Aff. Etr. Genève. XIII. 270. — *Arzeliers à Shrewsbury.* Genève, 20/30 décembre 1695, 14/24 janvier 1696. Publ Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — *Amelot au roi.* Soleure, 16 janvier 1696. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3934.* — *(Pontchartrain) à Iberville.* Versailles, 8 février 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 43. — Mercure historique et politique (La Haye, 1696). t. XX. 155.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 11 décembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 408. — *Casati al conte Borromeo.* Coira, 14 marzo 1696. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(8) *Arzeliers à Shrewsbury.* Genève, 14/24 décembre 1695. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX,

(9) *Le roi à Amelot.* Versailles, 14 et 28 décembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 406, 423. — *Genève au roi et à Colbert de Croissy.* 6/16 décembre 1695. Aff. Etr. Genève. II suppt. 107, 108; Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX; St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 671; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378*; St-Arch. Basel. Genf. I (1475—1894). — *Amelot au roi.* Soleure, 18 décembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 420. — *Arzeliers à Shrewsbury.* Genève, 20/30 décembre 1695. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — „Por aora no se ofrezen otras novedades, menos que escriben de Genevra que el ministro de Francia aya vuelto a aquella

chetée. [1] Ce coup de théâtre rassura ceux qui craignaient que l'ordre de suspendre les travaux commencés dans la chapelle d'Iberville n'enhardit la cabale à redoubler ses attaques envers celui-ci. [2] Il frappa de stupeur en revanche ceux qui, contre toute espérance, comptaient épargner aux autorités de la Seigneurie une démarche humiliante, désormais inévitable. [3] « Je suis bien fasché d'être obligé « de vous dire, leur écrivait Stoppa, le 25 décembre, que, bien loing que la « lettre que vous avez escrite au roy ayt eu l'effet que vous en attendiez, elle « en a produit un tout contraire ». [4]

Un doute subsistait néanmoins dans l'esprit de certains ministres de la coalition anti-française accrédités en Helvétie. Louis XIV entendait-il réellement abuser de sa puissance pour contraindre les Genevois à lui adresser des excuses publiques? [5] Son attitude menaçante à l'égard de la Seigneurie ne lui était-elle pas plutôt dictée par le désir d'intimider les protecteurs suisses de celle-ci, de les porter à rappeler leurs enseignes au service de la Hollande [6] et de les amener à imiter l'exemple de leurs confédérés catholiques qui, eux, ne refusaient pas de fournir à sa couronne les contingents de troupes stipulés dans l'un des articles de l'alliance renouvelée en 1663? [7] De fait, à supposer que pareil

---

ciudad cerrados los despachos que avia escrito al rey diciendole no bastaban palabras para satisfacerlo, estante lo qual no se sabe lo que puede suceder.“ *Casati a Leganès.* Coira, 11 enero 1696. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Mercure historique et politique (La Haye, 1696). t. XX. 270.

(1) *Ibid.* — *Journal et résultat des conférences tenues à Genève, etc.* loc. cit. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 16 décembre 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 305. — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 22 décembre 1695. *Ibid.* XIII. 269. — *Arzeliers à Shrewsbury.* Genève, 14/24 décembre 1695. loc. cit. — *Martine au conseiller Gautier.* Paris, 28 décembre 1695. St-Arch. Basel. Genf. I (1475—1894). — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 31 décembre 1695 et 7 janvier 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Amelot au roi.* Soleure, 1er janvier 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 15. — *Arzeliers à Valkenier.* Genève, 24 décembre 1695/3 janvier 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 4 janvier 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 2.

(2) *Journal et résultat dés conférences tenues à Genève, etc.* loc. cit.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 11 décembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 408. — „Il faudra bien à la fin que les chefs de la cabale fassent carrière.“ *Amelot à Iberville.* Soleure, 14 décembre 1695. *Ibid.* CV. 157. — *Amelot au bourgmestre Escher.* Soleure, 22 décembre 1695. *Ibid.* CV. 161. — *Arzeliers à Shrewsbury.* Genève, 20/30 décembre 1695. loc. cit. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 10 janvier (n. s.) 1696. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 11 janvier 1696. Aff. Etr. Genève. XIII. 272. — Eidg. Absch. VI² *A.* 602*a*.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 24 décembre 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Stoppa à Genève.* Paris, 26 décembre 1695. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3930*; St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 439.

(5) *Herwarth à Vernon.* Berne, 20/30 novembre 1695. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 3 décembre (n. s.) 1695. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Amelot au roi.* Soleure, 4 décembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 401. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 22 décembre 1695. loc. cit. — *Consulta del Consejo de Estado* (Los Balbases; Portocarrero; Villafranca). Madrid, 4 marzo 1696. Simancas. Estado. Legº. *3423.*

(6) „Aggiongo solo non esservi dubio che riuscendo alla Francia di considerabilissimo danno le truppe date e che si aumentano dalli cantoni protestanti ad Olanda, si vede per esperienza esser la mira di detta corona di suscitare gelosie, discordie e fors' anche impegni fra li cantoni di ambe le religioni, si perchè li protestanti vadino più guardinghi in sprovedersi di gente ed officiali, come acciò facendo sperare d'assistere all' una o l'altra parte, rendi ambedue dipendenti da suoi voleri.“ *Casati al conte Borromeo.* Coira, 25 febbraio 1696. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(7) *Herwarth a Shrewsbury.* Berne, 26 octobre/5 novembre 1695. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 4 décembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 401.

dessein lui eût été suggéré par l'un de ses conseillers, le roi n'y avait pas arrêté son attention. (1) Il ne restait dès lors aux Syndics et Conseils d'autre ressource que de plier devant la nécessité en sauvegardant leur dignité dans la mesure où la chose semblait possible encore. (2) Amelot et Iberville s'attachèrent d'ailleurs à adoucir l'amertume de leur capitulation. (3) Chargé de fixer le temps de celle-ci, le premier en élimina le mot « pardon » contre lequel des protestations s'élevaient par avance à Genève, aussi bien qu'à Berne et à Zurich. (4) Il se contenta de recommander que les magistrats de la petite république exprimassent à son maître leur vive douleur d'avoir encouru son mécontentement. (5) Le second, quitte à se voir infliger un démenti, consentit à reconnaître que, dans certains cas déterminés, tel celui d'une émeute, l'installation de gardes à proximité de sa demeure ne serait pas considérée comme une atteinte à ses privilèges d'agent diplomatique. (6) Enfin tous deux crurent pouvoir affirmer que le roi ne songeait pas à exiger la révocation de quelques-uns des magistrats genevois, pas même celle du syndic Trembley, instigateur avoué du mouvement populaire déchaîné contre Iberville. (7)

Craintes éprouvées par Amelot et par Iberville au sujet de l'attitude « conjointe » de Genève et de Berne. — Influence modératrice qu'exerce sur ce dernier Etat celui de Zurich. — Elle triomphe de l'ardeur belliqueuse des autorités du plus puissant des cantons. — La capitulation genevoise. — Mission dépêchée à Paris par les Conseils de la Seigneurie. — Accueil bienveillant que lui fait le roi. — Clôture de l'incident de la chapelle de la résidence française à Genève.

---

(1) *Le roi à Amelot.* Versailles, 11 janvier 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 22.

(2) *Journal et résultat des conférences tenues à Genève, etc.* loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 17 décembre 1695, 7 janvier 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Amelot au bourgmestre Escher.* Soleure, 22 décembre 1695. loc. cit. — *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 4 janvier 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 2. — *contra: Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 22 décembre 1695. loc. cit.

(3) *Amelot à Genève.* Soleure, 14 décembre 1695. St-Arch. Basel. Genf. I (1475—1894).

(4) *Arzeliers à Shrewsbury.* Genève, 17/27 décembre 1695. loc. cit. — *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 9 janvier 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 6. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 14 et 23 janvier 1696. loc. cit.

(5) *Amelot à Iberville.* Soleure, 4 janvier 1696. Aff. Etr. Suisse. CV. 200.

(6) *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 9 janvier 1696. loc. cit. — *(Pontchartrain) à Colbert de Croissy.* Versailles, 18 janvier 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 22. — *Amelot au roi.* Soleure, 29 janvier 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 49. — „Il est ridicule de dire qu'un nombre considérable de gens armez pourroit venir dans leur ville, malgré eux et entrer dans vostre maison.“ *Pontchartrain à Iberville.* Versailles, 30 janvier 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 34. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 8 et 19 février 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 54, 92.

(7) *Arzeliers à Shrewsbury.* Genève, 21/31 décembre 1695, 24 décembre 1695/3 janvier 1696. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Amelot à Iberville.* Soleure, 4 janvier 1696. loc. cit. — *Amelot à Escher.* Soleure, 16 janvier 1696. St-Arch. Bern. Genfbucch. IX. 677. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 23 janvier 1696. loc. cit. — *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 9 février 1696. loc. cit. — *contra: Valkenier aux Etats Généraux.* Zurich, 3 mars 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *contra: Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 4 marzo 1696. Simancas. Estado. 3423.

XLIV. Lorsque s'ouvrit l'année 1696, le différend né de la tentative d'agrandissement de la chapelle du résident semblait prêt d'être aplani et de recevoir une solution conforme aux vœux du gouvernement royal. Celui-ci exigeait que la délégation chargée de lui présenter les excuses de la Seigneurie fût composée de trois ou de quatre membres du Petit Conseil de cette dernière. (1) Il se trouva dans le sein de celui des CC une majorité de 14 voix pour lui donner satisfaction quant à ce point. (2) Mais l'entente ainsi réalisée était précaire et à la merci du moindre incident. Par suite l'ambassadeur à Soleure et son collègue à Genève pressaient les autorités de cette ville de hâter l'accomplissement de la démarche attendue d'elles. (3) Surpris par les événements, les agents de la coalition anti-française sur les rives du Léman avouaient certes leur échec. Cependant ils conservaient l'espoir de le réparer. (4) Assurément leurs protestations s'élevaient fort vives, lorsque l'un des syndics, Jacques Franconis, insinuait dans une harangue dont les termes furent sans doute inexactement reproduits, qu'à son avis la mission confiée par le roi de la Grande-Bretagne à Philibert d'Herwarth, baron d'Huningue était à seule fin de semer la discorde parmi les Confédérés. (5) Mais deux autres personnages, Trembley et Lullin, élus entre-temps à cette haute magistrature, ensuite d'une consultation populaire qui avait tourné au désavantage des adeptes de la conciliation, partageaient si peu cette opinion qu'ils travaillaient assidûment à remettre en question les résultats acquis au cours des conférences de décembre. (6) Toutefois c'était de l'attitude énigmatique de Berne que se préoccupait en première ligne le gouvernement de Paris. Cette attitude autorisait en effet de graves suspicions. (7) Les conseils de procrastination que les magistrats du *Mittelland* prodiguaient à ceux de la cité de Calvin pouvaient aussi bien leur être dictés par l'espoir qu'une importante victoire des armées alliées survenant dans ces entrefaites aurait sa répercussion à la pointe occidentale du Léman (8) ou par le désir de

(1) *(Pontchartrain) à Iberville.* Versailles, 2 janvier 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 5. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 3 mars 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(2) *Arzeliers à Shrewsbury.* Genève, 14/24 janvier 1696. Publ Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº 14. — *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 30 janvier 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 35. — *Extrait des registres du Conseil de la ville et république de Genève*, du mercredi 22 janvier (1er février) 1696. St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 681.

(3) *Martine au conseiller Gautier.* Paris, 20 janvier 1696. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3941.*

(4) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 4 marzo 1696. Simancas. Estado. Legº. *3423.* — *Casati al conte Borromeo.* Coira, 21 marzo 1696. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(5) *Memorandum from Geneva.* 19/20 janvier (v. s.) 1696. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — *Lettre adressée de Genève à Herwarth.* 19/29 janvier 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *D. Im Hof à Valkenier.* Berne, 12 juin 1696. *Ibid.* — *Lettre adressée de Genève à Valkenier.* 23 juin 1696. *Ibid.* — *Trembley à Valkenier.* Juillet 1696. *Ibid.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 avril et 8 juin 1697. *Ibid.*

(6) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 18 novembre 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 238.

(7) *Arzeliers à Shrewsbury.* Genève, 14/24 janvier 1696. loc. cit.

(8) „On n'est guère favorable dans ce canton à la France, mais cependant il faut un peu de bonheur aux alliés pour les soutenir dans ces bonnes intentions." *Herwarth à Vernon.* Berne, 20/30 juillet

voir se prolonger un malentendu si favorable à leurs intérêts particuliers, en ce sens qu'il les mettait en mesure de dénigrer les intentions du roi Très-Chrétien auprès des Genevois et de profiter du blocus économique décrété par ce prince à la frontière du pays de Gex pour vendre très cher à ces derniers les céréales indispensables à leur alimentation. (1)

Que les craintes d'Amelot et d'Iberville fussent justifiées, il n'y eut plus lieu d'en douter lorsque le bruit se répandit que Berne sollicitait de Zurich la convocation d'une diète des cantons protestants, sous le prétexte que ceux-ci avaient leur mot à dire avant que la capitulation des « Syndics et Conseils » devint définitive et, qu'à ne point agir ainsi, ils s'exposaient au mépris des « Hautes Puissances » alliées. (2) L'ambassadeur français ne chercha pas à dissimuler la contrariété que lui causa cet accroc à une négociation qu'il se croyait à la veille de terminer à la complète satisfaction de son souverain. (3) La nouvelle intrigue qui se dessinait à cette heure pouvait lui réserver un sérieux mécompte, auquel eussent applaudi à la fois « certains énergumènes » de l'entourage de l'évêque d'Annecy et les chefs de la cabale genevoise hostiles à l'acceptation des exigences royales. (4) Néanmoins, si l'alerte fut vive au logis des « Cordeliers » à Soleure, elle dura peu. (5) Berne avait naguère dissuadé Zurich de s'engager « à fond » envers les Etats-Généraux des Provinces-Unies et de conclure avec ces dernières une alliance destructrice de celle de France et s'était montrée conciliante au cours du différend de Wartau. A cette heure, ce fut au tour du *Vorort* de modérer l'ardeur belliqueuse du gouvernement du plus puissant des cantons et de l'empêcher de se livrer à un éclat qui eût singulièrement compromis le repos du Corps helvétique. (6) Deux délégués de la diète d'Aarau, ceux-là

1695. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — *Berne à Genève.* 25 janvier/4 février 1696. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3940*; St-Arch. Bern. Rathsmanual. CCXLVIII. 459 (Dienstag, 26. Dezember [st. v.] 1695).

(1) *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 9 janvier 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 6. — *Richard de Bellegarde à Saint-Thomas.* Sion. 2 mars 1696. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVIII.

(2) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 19 janvier et 1er mars 1696. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — *Berne à Genève.* 29 janvier/8 février 1696. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3940.* — *Herwarth à Berne.* Berne, 17/27 février 1696. St-Arch. Bern. Genfbuch. *E.* 163. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CCXLIX (2. Januar—6. März 1696). p. 158 (Donnerstag, 23. Januar 1696, st. v.). — Eidg. Absch. VI² *A.* 602 *a.* — Theatrum Europaeum. XV. 66.

(3) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 20 janvier 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 24. — *(Pontchartrain) à Iberville.* Versailles, 8 février 1696. *Ibid.* XVII. 43. — „J'avois cru l'affaire de Genève finie... cependant j'apprends qu'il y a une diète convoquée à Arau pour cette même affaire... Mais je dois vous dire en confiance qu'on se trompe si on a en veue d'abuser de la condescendance que le roy a bien voulu avoir en se relaschant d'une partie des satisfactions qu'il avoit pu désirer." *Amelot au bourgmestre Escher.* Soleure, 11 février 1696. St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 639.

(4) *Amelot à Iberville.* Soleure, 4 janvier 1696. Aff. Etr. Suisse. CV. 200. — *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 17 février, 23 avril, 2, 4 et 22 juillet 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 55, 106, 154, 166, 184. — *Het interest van Switserland, etc.* loc. cit.

(5) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 20 janvier 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 24. — *Genève à Bâle.* 18/28 février 1696. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI (1696—1705).

(6) *Arzeliers à Shrewsbury.* Genève, 17/27 décembre 1695. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — „Le salut de cette république dépend uniquement du canton de Zurich et de la fermeté qu'ils témoigneront dans cette circonstance; celuy de Berne est porté de bonne volonté." *Arzeliers à Valkenier.* Genève, 5 janvier (n. s.) 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland.

mêmes qui avaient, durant plusieurs semaines, négocié à Genève avec Iberville, se portèrent auprès d'Amelot afin de le prier d'adoucir les conditions d'exécution de la démarche imposée aux magistrats de cette ville. (1) L'ambassadeur les reçut en audience, le dimanche 19 février, se refusa à toutes nouvelles concessions et parut regretter celles consenties entre-temps par le résident. (2)

L'opposition bernoise aux prétentions françaises à l'égard de la cité de Calvin, opposition qu'encourageaient des offres de secours venues de Londres et de Vienne, voire de Milan, (3) par l'entremise de Ruvigny et de Neveu, (4) faiblissait à vue d'œil. Il eût été difficile au reste qu'il en fût autrement. (5) En renonçant à se faire représenter à Aarau, les autorités de la petite république du Léman manifestaient de façon très nette la volonté de ne pas s'exposer derechef « pour l'amour des Suisses » au blâme du roi Très-Chrétien. (6) Zurich approuvait leurs scrupules. (7) Le bruit d'une imminente incursion des armes de Louis XIV dans la région du Salève circulait avec persistance et semait la panique jusqu'au cœur du pays de Vaud. (8) Amelot, de son côté, devenait de plus en plus

---

Secrete Brieven. 7373. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 7 janvier 1696. *Ibid.* — *Conti a Spada.* Lucerna, 1° marzo 1696. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XC. — *Amelot au roi.* Soleure, 4 mars 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 110. — „Ho scoperto che il cantone di Zurigo è segretamente guadagnato dalla Francia, poichè Berna, sostenendo altamente che non si dovesse mandare la deputatione a Parigi, s'oppose a Zurigo dicendo che, se voleva rompere con Francia, prendesse le sue misure sopra le sole proprie forze, quali sarebbero considerabili, quando ritrovandosi in questo cantone più di 30 mille anabattisti, non lo rendessero ben ponderato in ogni rissolutione." *Casati al conte Borromeo.* Coira, 14 marzo 1696. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(1) *Instruktion . . . an . . . J. R. Sinneren, alt Seckelm. und . . . Daniel Im Hoff und . . . J. F. Willading, Salzdirectorn, all des täglichen Raths als abgeordnete Abgesandte auf die auf 5 correntio nacher Arauw aussgeschribene evangel. Conferenz.* Bern, 3./13. Februar 1696. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch. X. 343. — *Relation de ce qui a esté traitté le dimanche 9e (19e) février 1696 entre S. Exc. Mr Amelot, ambassadeur du roy de France à Soleure et les députés de l'assemblée évangélique d'Aarau . . . au sujet du différend de Genève.* Publ. Rec Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Genève à Berne.* 18/28 février 1696. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI (1696—1700). — *Conti a Spada.* Lucerna, 1° marzo 1696. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XC.

(2) *Ibid.* — *contra: Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 25 février 1696. loc. cit.

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 3 mars 1696. loc. cit.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 10 décembre 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Extrait d'une lettre écrite par un bon patriote de la Suisse.* Janvier 1696. *Ibid.* — Mercure historique et politique (La Haye, 1695). XIX. 631.

(5) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 19 janvier 1696. loc. cit. — *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 20 janvier 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 24. — *Amelot au roi.* Soleure, 12 février 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 67. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 22 février 1696. *Ibid.* CVI. 75. — *Conti a Spada.* Lucerna, 1° marzo 1696. loc. cit.

(6) *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 30 janvier et 13 février 1696 Aff. Etr. Genève. XVII. 35, 50.

(7) „Sa Mté ne désire rien de nouveau pour la chapelle de Mr d'Iberville, et Sa Mté est contente qu'elle demeure en l'estat où elle est." *Amelot à Genève.* Soleure, 4 décembre 1695. St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 383. — *Amelot au roi.* Soleure, 11 décembre 1695, 19 février 1696. Aff. Etr. Suisse. CIV. 408; CVI. 71.

(8) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 5 novembre et 24 décembre 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Amelot au bourgmestre Escher.* Soleure, 11 décembre 1695. St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 675. — „Si une fois Genève étoit entre les mains de la France, la chose en demeureroit là . . ." *Arzeliers à Valkenier.* Genève, 24 décembre 1695/3 janvier 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Iberville à Pontchartrain).* Genève, 13 janvier 1696. loc. cit. — *Bern an Luzern.* 3/13. Januar 1696. St-Arch. Luzern. Savoien-Sardinien. Territorium. — *Consulta del Consejo de Estado, con carta del marqués de Leganès avisando lo que intenta el rey de Francia contra Ginevra y Piemonte.* Madrid, 4 marzo 1696. Arch. gen. Simancas. Estado. Lego. 3423. — *Consulta del Consejo de Estado con consulta suya y papel de D. Juan Battta Cassani*

pressant. (1) Berne capitula. (2) Aussi fut-il procédé sans retard à la désignation des quatre députés chargés de porter « au pied du trône » les excuses de la Seigneurie. (3) Différé de quelques jours ensuite du décès du premier syndic, leur départ pour la cour de France eut lieu le 17 mars. (4) Toutefois le gouvernement de Genève entendait n'abdiquer sa complète liberté d'action ni à l'intérieur, ni au regard de l'étranger. Une semaine à peine avant l'acheminement de ses députés vers Paris, il s'était trouvé dans le sein du pouvoir législatif une majorité pour porter à la plus haute magistrature de l'Etat un protégé de la « cabale » Ezéchiel Gallatin, de préférence au Conseiller de Normandie, dont la candidature semblait assurée de l'appui discret d'Iberville. (5) Une semaine après, les autorités de la Seigneurie adressaient spontanément au roi de la Grande-Bretagne une missive pour le féliciter d'avoir échappé au dernier attentat commis sur sa personne, (6) attentat que réprouvaient avec une absence de sincérité manifeste les représentants du roi Très-Chrétien aux Ligues. (7)

Il n'était pas de l'intérêt et encore moins dans l'intention de Louis XIV d'humilier plus que de raison les protégés de ses alliés des cantons protestants

en respuesta del que se le escribió noticiandole el intento de Franceses contra Ginevra. Madrid, 9 abril 1697. *Ibid.* Estado. Leg°. *3425.* — *Amelot au roi.* Soleure, 3 novembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 233. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 19 décembre 1697. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX.

(1) *Colbert de Croissy à Iberville.* Versailles, 25 janvier 1696. Aff. Etr. Genève. XIII. 277. — *Amelot au bourgmestre Escher.* Soleure, 11 décembre 1696. loc. cit.

(2) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 20 janvier 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 24. — *(Pontchartrain) à Iberville.* Versailles, 8 février et 8 mars 1696. *Ibid.* XVII. 43, 61. — *Amelot au roi.* Soleure, 19 et 22 février 1696. loc. cit. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 1er mars 1696. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — *Martine au conseiller Gautier.* Paris, 3 mars 1696. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3941.*

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 14 janvier 1696. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 15 et 29 janvier et 19 février 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 35, 49, 71. — *Iberville à Pontchartrain.* Genève, 3 et 29 février 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 38, 63. — *Phélypeaux à Iberville.* Versailles, 7 mars 1696. *Ibid.* XVI. 114. — *Instructions aux nobles Ami Le Fort, syndic, Jean de Normandie, ancien syndic, Pierre Gautier et Léonard Buisson, conseillers, envoyés au roy.* Genève, 7/17 mars 1696. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3944.*

(4) *Iberville à Pontchartrain.* Genève, 5 et 19 mars 1696. Aff Etr. Genève. XVII. 65, 73bis. — *Pontchartrain à Iberville.* Versailles, 12 mars 1696. *Ibid.* XVII. 67. — *Arzeliers à Shrewsbury.* Genève, 6/16 mars 1696. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc Pap. n° IX. — *Genève au roi.* 7/17 mars 1696. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI (1696—1700). — *Genève au président Bouchu.* 23 mars/2 avril 1696. *Ibid.* — „Fra tanto sono pervenuti à Parigi li deputati di Geneva per sursar l'accaduto in quella città contro il ministro francese quando gl'Alleati presero Namur." *Erizzo al Senato.* Parigi, 13 aprile 1696 (2da). Frari. Francia. CLXXXIX. n° 168. — Tillier. op. cit. IV. 347. — Sordet. op. cit. 37.

(5) *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 12 mars 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 68.

(6) *Heinsius aan van Heetkeren.* Hague, 10 März 1696. Van der Heim. Het Archief van den Radpensionaris. A. Heinsius. III. 183. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 24 mars et 7 avril 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Genève au roi de la Grande-Bretagne.* 18/28 mars, 20/30 mai 1696. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX; Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI. — *Guillaume III à Genève.* Kensington, 12 avril 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(7) „Il est bien vray qu'on découvre de plus en plus un grand nombre de gens de considération qui avoient intelligence avec leur roy pour le remettre sur le thrône, mais non pour assassiner le prince d'Orange." (Paroles d'Amelot.) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 7 avril 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

d'Helvétie. (1) Partis de Genève le 17 mars et accueillis partout en cours de route avec une extrême cordialité, (2) les envoyés de Genève, que Stoppa avait au préalable conduits chez Colbert de Croissy, (3) furent reçus en audience par le roi le 7 avril. (4) Dès lors qu'il s'agissait de l'accomplissement d'un « acte de réparation », cette audience ne pouvait manquer d'être entourée d'une certaine solennité. De fait le Dauphin, le nonce apostolique et la plupart des ministres étrangers accrédités à Paris y assistèrent. (5) Le monarque français accueillit avec bienveillance les excuses que lui offrirent au nom de leurs supérieurs ses hôtes d'un jour. (6) Il fit plus. Lorsque ceux-ci regagnèrent leurs foyers, (7) ce fut avec la certitude que le blocus économique et commercial établi à la frontière du pays de Gex serait levé, que le différend de Saint-Victor et Chapitre recevrait une solution conforme à leurs désirs et surtout que l'attitude hostile de leur ancien compatriote et coreligionnaire, Marc Du Puy, converti au catholicisme et devenu entre-temps juge-mage à Saint-Julien prendrait fin. (8) En ce qui concernait ces

---

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 3 mars et 7 avril 1696. loc. cit. — *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 7 mai 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 112. — *(Pontchartrain) à Iberville.* Versailles, 13 mai 1696. *Ibid.* XVII. 114.

(2) „Tot Genève is man seer vernoegt van dat haare gedeputeerdens na Paris reysende in alle plaatsen van haare passagie mer eer en civiliteyt genooten als men ooyt gedacht hadde.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 7 avril 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.* — *Genève à Zurich.* 7/17 avril 1696. *Ibid.*

(3) *Genève à Stoppa.* 7/17 mars 1696. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI. — *Genève à ses députés à Paris.* 8/18 avril 1696. *Ibid.* — Grenus. Fragments biographiques et historiques (Genève, 1815). 214.

(4) *Stoppa à Genève.* Paris, 7 mars 1696. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3943.* — *Les députés de Genève à Genève.* Paris, vendredi, 6 avril 1696. *Ibid.* Portef. histor. n° *3944.* — *(Pontchartrain) à Iberville.* Versailles, 16 avril 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 102. — *Discours prononcé devant le roy par les députés de Genève, le 7/17 avril 1696.* Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3944.* — *Arzeliers à Shrewsbury.* Genève, 14/24 avril 1696. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Genève à Berne.* 14/24 avril 1696. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI (1696—1700). — *Genève à Zurich.* 14/24 avril 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.* — *contra: Genève à ses quatre députés à Paris.* 18/28 avril 1696. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI (1696—1700).

(5) *Les députés de Genève à Paris à un député de Zurich.* Paris, 18 avril 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.* — *Arzeliers à Shrewsbury.* Genève, 14/24 avril 1696. loc. cit. — *Genève à Zurich.* 14/24 avril 1696. loc. cit. — Sordet. op. cit. p. 37.

(6) „Je ne saurois assez vous exprimer combien le roy a esté content de leur conduite“ (de vos députés). *Stoppa à Genève.* Paris, 25 mai 1696. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3943.* — *Zurich à Genève.* 16/26 mai 1696. *Ibid.* Portef. histor. n° *3942.* — *Berne à Genève.* 28 mai/7 juin 1696. *Ibid.* Portef. histor. n° *3940.* — *Arzeliers à Blathwayt.* Genève, 8 juin (n. s.) 1696. British Museum. Addit. Mss. *9742.*

(7) *Genève à ses députés en France.* 11/21 mai 1696. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI. — Mercure historique et politique. XX. 643. — Mémoires de Sourches. V. 140. — „Voila de belles paroles. Il en faut voir les effets!“ *Lettre de Genève.* 9/19 mai 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.*

(8) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 14 octobre 1695. Aff. Etr. Genève. XV. 197. — *Genève à Ferrand, intendant à Dijon.* 27 janvier/6 février 1696. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI (1696—1700). — *Genève à ses députés à Paris.* 23 mars/2 avril 1696. *Ibid.* Cop. Lettres du Conseil. LXI. — *Les députés de Genève à Genève.* Paris, 2 mai 1696. *Ibid.* Portef. histor. n° *3944.* — *Genève à Berne.* 28 avril/8 mai, 7/17 juillet 1696. St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 721; Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI (1696—1700). — *Genève à Zurich.* 28 avril/8 mai 1696. *Ibid.* Cop. Lettres du Conseil. LXI. — „Les députez de Genève ... paroissent fort contens de leur negociation.“ *Nouvelles de*

deux derniers points, Amelot avait obtenu de prime abord de son souverain que les choses demeurassent en l'état, ce qui, en prévision de la restitution de la Savoie à Victor-Amédée, eût permis de laisser subsister un « levain de discorde » entre ce prince et ceux qu'il considérait comme des sujets rebelles de sa maison. Mais, après mûre réflexion, le roi changea d'avis et estima plus sage de liquider d'un même coup tous les litiges qui divisaient sa couronne d'avec les Genevois. (1)

Le malencontreux incident de la chapelle de la résidence était désormais clos. (2) Le péril que les Alliés persistaient à voir suspendu sur la cité de Calvin semblait écarté. Par suite le gouvernement bernois songea à rappeler les enseignes du *Mittelland* incorporées dans la garnison de celle-ci. (3) S'il ajourna de quelques mois sa décision définitive à cet égard, ce fut à la demande instante de l'envoyé britannique et du résident batave. (4) En France, aussi bien qu'en Suisse, la satisfaction fut grande à la nouvelle de l'heureux aboutissement de la démarche genevoise. Les deux grands cantons évangéliques furent des premiers à féliciter les « Syndics et Conseils » de ce que la mission dépêchée par eux au Louvre y ait eu « une expédition favorable ». (5) Louis XIV, de son côté, ne dissimula pas le contentement que lui causa un accommodement dont les difficultés ne lui avaient certes pas échappé. (6) Quant aux magistrats de la petite république, le banquet somptueux qu'ils offrirent peu après à Iberville pour fêter la naissance du duc de Bourgogne acheva de sceller leur réconciliation officielle, sinon très

Genève, par le ministre de Hollande. 9/19 mai 1696. Arch. di Stato Lombardi. Culto. Conventi. Capuccini. Svizzera. n° 1621. — *Le roi à Genève.* Versailles, 24 mai 1696 (en recréance sur leurs quatre députés: Le Fort, Denormandie, Gautier et Buisson). St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 731; St-Arch. Basel. Genf. I. — *Genève au roi.* 1er/11 juin 1696. Aff. Etr. Genève. XVI. 131; Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI (1696—1700). — *Arzeliers à Blathwayt.* Genève, 8 juin (n. s.) 1696. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 20 octobre 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — Sordet. Histoire des résidents français à Genève (1854). p. 33. — Grenus. op. cit. 214, 215.

(1) *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 13 janvier 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 16.

(2) „Moyennant que le gouvernement de Genève ne prenne pas l'air de bloquer le résident." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 3 mars 1696. loc. cit.

(3) *Berne à Genève.* 31 mai/10 juin 1695. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3940.* — *Arzeliers à Shrewsbury.* Genève, 9/19 juin 1696. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX.

(4) *Herwarth à Vernon.* Berne, 20/30 novembre 1695. Publ. Rec. Off. Foreign Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 17 février 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 55. — *Genève à Zurich.* 28 avril/8 mai 1696. St-Arch. Basel. Genf. I. — *Genève à Berne.* 4/14 juin 1696, 15/25 juin 1697. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3940*; *Ibid.* Cop. Lettres du Conseil. LXI (1696—1700); St-Arch. Bern. Genfbuch *E.* 179. — *Arzeliers à Shrewsbury.* Genève 9/19, 27 juin, 7 juillet 1696. Publ. Rec. Off. Foreign. Swizerland. Misc. Pap. n° IX (1692—1703). — *Herwarth à Blathwayt* Berne, 17/27, /30 juin, 3 juillet (n. s.) 1696, 14/24 juin 1697. British Museum. Addit. Mss. *9741; 9742.* — *Amelot au oi.* Soleure, 28 juin 1696. Aff. Etr. Suisse. CVII. 264. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 juin 1697. loc. cit. — *Herwarth à Berne* Berne, 10/20 juin 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(5) *Zurich à Genève.* 16/26 mai 1696. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3942.* — *Berne à Genève.* 28 mai/7 juin, 4/14 juin 1696. *Ibid.* Portef. histor. n° *3940.*

(6) „Sa Mté désire que la même tranquillité soit maintenue, tant à l'égard des Suisses que de la ville de Genève." *Instruction au comte de Briord, nommé à l'ambassade de Turin.* Marly, 23 mars 1697. ap. Beaucaire. Instructions aux ambassadeurs de France (Savoie). I. 195.

sincère avec le résident. (1) Et de fait, ce fut avec indignation qu'ils protestèrent contre les termes, injurieux à leur adresse, d'un mémoire remis au gouvernement de Berne par l'envoyé britannique Philibert d'Herwarth. (2)

Traité de paix de Pignerol entre Louis XIV et Victor-Amédée. — Appréhensions que sa conclusion suscite parmi les cantons protestants et les agents des puissances coalisées en Suisse. — Raisons de ces appréhensions. — Silence observé à ce sujet par Amelot. — Accusations injustes à quoi Genève se trouve en butte de la part des Alliés. — Le mémoire de Valkenier. — Aggravation des inquiétudes suisses et genevoises ensuite du rapprochement franco-piémontais. — Mécomptes diplomatiques éprouvés par les adversaires de la cause française en Helvétie.

XLV. Lorsque, le 26 mai 1696, soit quarante-huit heures après leur audience de congé, les envoyés genevois quittèrent Paris afin de regagner leurs foyers, (3) ils laissaient dans cette ville Amelot, lequel y était arrivé depuis quinze jours, (4) en vertu d'un congé que justifiait à lui seul l'état de ses affaires domestiques, et non point, ainsi que le bruit en courait à tort, le dessein du roi de le désigner comme l'un de ses plénipotentiaires à la veille de l'ouverture des négociations de la paix générale. (5) De fait, si la conclusion de cette dernière semblait encore éloignée, celle d'une paix particulière entre Louis XIV et Victor-Amédée, paix désastreuse pour le premier de ces princes, puisqu'elle allait consacrer l'abandon de Pignerol et l'évacuation de la Savoie, était en revanche imminente. (6) L'ambassadeur n'ignorait rien de l'accord en

(1) *Arzeliers à Blathwayt.* Genève, 3 juillet 1696. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — *Arzeliers à Shrewsbury.* Genève, 28 août/7 septembre 1696. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX.

(2) *Genève à Berne.* 30 juin/10 juillet 1696. St-Arch. Bern. Genfbuch. IX. 801.

(3) *Les députés de Genève à Genève.* Paris, 14 mai 1696. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3944.* — *Arzeliers à Shrewsbury.* Genève, 5/15 mai 1696. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Le roi à Genève.* Versailles, 24 mai 1696. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3944.*

(4) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 3 mai 1696. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — Ce dimanche 19/29 avril. *Genève à Zurich.* 28 avril 8 mai 1696. St-Arch. Basel. Genf. I. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXVIII (1696—1697). p. 50 (Mittwoch, 22. April 1696).

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 8 et 21 avril 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 146, 166. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 24 avril 1696. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. 145; St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — „Anchè l'arrivo alla corte del Sigr d'Amelot, ambasciatore de Svizzeri a cui per affari domestici la Mtà sua ha permesso di restituirsi per qualche settimane a Parigi, dà mottivo a molti discorsi, de quali non si scopre alcun tondamento di sicurezza." *Erizzo al Senato.* Parigi, 11 maggio 1696 (2da). Frari. Francia. CLXXXIX. n° 176. — *Conti a Spada.* Lucerna, 28 giugno 1696. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XC.

(6) *Iberville à Seignelay.* Genève, 27 février 1696. Bibl. Nat. Coll. Clairt. DCCCLXXX. 124. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 5 mai 1696. loc. cit. — *Prinz Eugen von Savoyen an den Kaiser.* 4. Juli 1696 ap. Heller. Militär. Correspondenz des Prinzen Eugen von Savoyen (Wien, 1848). I. 81. — *Saint-Thomas à Decoux.* Turin, 7 juillet 1696. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 19 juillet 1696. *Ibid.* — *Le duc de Savoie au Corps helvétique.* Turin, 21 décembre 1696. St-Arch. Bern. Genfbuch *E.* 119; St-Arch. Basel. Politisches. V3: Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — O. Klopp. Der Fall des Hauses Stuart. VII. 78. — D. Carutti. Storia di Pinerolo (1893). p. 493.

préparation. Aussi se félicitait-il à part soi de ce que l'accommodement franco-piémontais fût appelé à suivre et n'eût point précédé l'accommodement franco-genevois dont il eût rendu la mise au point malaisée. En réalité les préliminaires du nouveau traité furent arrêtés le 30 mai et l'échange des signatures eut lieu le 29 juin à Pignerol.(1) Mais quand le 3 juillet le ministre du roi Très-Chrétien aux Ligues, de retour de la cour dès le 30(2) du mois précédent, gagna Bade,(3) où une diète se tint du 1er au 20,(4) ni les autorités cantonales, ni les représentants de la grande coalition ne se doutaient qu'une brèche eût été pratiquée quelques semaines auparavant au sein de celle-ci. Ce n'était pas à dire toutefois qu'aucune inquiétude ne se fit jour dans l'esprit des agents des puissances étrangères accrédités en Suisse.(5) Lorsque, dans les premiers jours de juin, Ruvigny, pour ne parler que de lui, croyait pouvoir affirmer aux gouvernants de Genève que l'éventualité de la cessation des hostilités entre Paris et Turin ne paraissait pas à redouter, cette assertion n'était à autre fin que de donner le change à ses hôtes quant à la solidité de la ligue à laquelle il les conviait d'adhérer et d'empêcher que les Conseils de Zurich et de Berne, pris de panique à la pensée du danger que couraient leurs propres Etats,(6) ne rappelassent en hâte les enseignes détachées par eux à la pointe occidentale du Léman.(7) Lorsque, vers cette même époque, soit peu après la signature de l'instrument diplomatique franco-piémontais, tenu secret encore,(8) le résident de Victor-Amédée à La Haye recherchait les avis du pensionnaire de Hollande quant aux chances de succès des forces de la coalition, ce haut magistrat ne lui avait pas caché qu'elles allaient chaque jour s'affaiblissant et que les Provinces-Unies, sans être acculées à la nécessité de solliciter du Louvre la

---

(1) Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia. III. 233. — Legrelle. La diplomatie française et la succession d'Espagne. I (1659—1697). p. 405.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 1er juillet 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 190.

(3) *Amelot au roi.* Bade, 7 juillet 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 191.

(4) *Harangue prononcée à Bade par Amelot*, le 8 juillet: *par Neveu*, le 6 juillet 1696. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Frantzös. Kriege. nos 439, 440. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 21 juillet 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — Diète dissoute le 21 juillet. Mercure historique et politique. t. XXI. 172. — Eidg. Absch. VI2 *A*. 621 *c*, 622 *d*.

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 3 décembre 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Iberville à Seignelay.* Genève, 27 février 1696. Bibl. Nat. Coll. Clairt. DCCCLXXX. 124. — *Leganès al rey.* Milan, 6 marzo 1697. Simancas. Estado. Lego. *3425.* — *Consulta del Consejo de Estado sobre el tratado que se supone tiene el duque de Saboya con el rey christianisimo para invadir á Milan.* Madrid, 2 abril 1697. *Ibid.* — Gaedeke. Die Politik Oesterreichs in der spanischen Erbfolge (Leipzig, 1877). I. 96.

(6) „... te meer om dat men gelooft, datter tussen Vrankrijk en Savoyen een nauwe verbintenisse gemaakt is met secreete Articulen tot nadeel van het Milanees, het Montferrat, Genève, het païs de Vaud en de Waldensers.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 4 août 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(7) *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 11 et 15 juin 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 137, 141. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 1er/11 juillet 1696. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *contra: Iberville à Seignelay.* Genève, 27 février 1696. Bibl. Nat. Coll. Clairt. DCCCLXXX. 124.

(8) *Acte de restitution de la Savoie à Victor-Amédée.* 26 septembre 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

paix à n'importe quel prix, eussent salué avec joie son prompt rétablissement.(1) Tout les incitait à céder au découragement; la crainte d'un nouvel et cette fois irréparable attentat contre la personne de Guillaume III; (2) l'instabilité du gouvernement de Madrid; la politique à courtes vues de celui de Vienne; l'éventualité d'un désastre militaire impérial en Hongrie (3) et enfin la possibilité de la défection de l'un des Alliés, défection déjà accomplie à l'instant où le représentant du prince défaillant provoquait de la part de son interlocuteur une confidence à ce sujet. (4)

A Paris, où le roi avait intérêt à ne pas divulguer sur l'heure le résultat des négociations franco-piémontaises, le secret de celui-ci devait être bien gardé. (5) A son retour aux Ligues, lequel eut lieu ainsi qu'il a été dit le 30 juin, (6) l'ambassadeur demeura bouche close à ce sujet. Il n'en alla pas autrement à Turin. En fait ce ne fut pas avant le milieu de juillet qu'Amelot jugea opportun d'aviser son agent à Lucerne de l'heureuse conclusion du traité de trêve de Vigevano, du 30 mai 1696. (7) Tout aussitôt, à la vérité, la nouvelle s'en répandit avec une extrême rapidité parmi les cantons des deux confessions. (8) Les ministres de la coalition, dont les succès remportés par les armées de celle-ci à Casale et à Namur avaient relevé quelque peu le prestige, sentirent derechef leur position ébranlée. Quel ne serait pas l'émoi des Suisses le jour où prendrait corps le bruit de la rétrocession possible de Pignerol et de la Savoie à la France comme prix de l'adhésion de cette puissance aux projets de conquête du souverain du Piémont du côté de Milan (9) et celui d'une promesse d'assistance

(1) *Relation de la conférence que le Président de La Tour a eue avec le Pensionnaire d'Hollande.* 26 juin 1696. Arch. di Stato Piemontesi. Negoz. con Svizz. VII.

(2) *Ibid.* — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXVIII (1696—1697). p. 30 (Mittwoch, 25. März 1696).

(3) *Lexington to Blathwayt.* Vienna, 21 September 1695. H. Manners Sutton. The Lexington Papers. p. 128. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 4 marzo 1696. Simancas. Estado. Lego. *3423.*

(4) *Relation de la conférence que le Président de La Tour a eue avec le Pensionnaire d'Hollande.* 26 juin 1696. loc. cit. — *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 21 septembre 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 251.

(5) *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 16 juillet 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 175. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 9 février 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — A. Legrelle. Notes et documents sur la paix de Ryswick (Paris, 1894). p. 7.

(6) *Amelot à Colbert de Croissy.* Soleure, 1er juillet 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 190.

(7) *Galway to Lexington.* Camp de Moncalieri, 5 luglio 1696. H. Manners Sutton. The Lexington Papers. p. 213. — *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 16 juillet 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 175. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 26 juillet 1696. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — Solar de la Marguerite. Traités publics de la royale maison de Savoie. II. 155.

(8) „Het accommodement van den Heer Hertog van Savoyen met Vrankrijk heeft aan de Roomse cantons weder wat couragie gegeeven, hoopende dat Vrankrijk nu noch met wat meer reputatie en avantagie uyt den oorlog sal maken, als wanneer dese separatie niet geschiet was." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 21 juillet 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — „Le Conseil de cette ville paroist un peu allarmé de la paix de Piedmont." *Arzeliers à Shrewsbury.* Genève, 13/23 juillet 1696. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX.

(9) *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 21/31 juillet 1696. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 28 août, 1er septembre et 15 décembre 1696, 28 septembre 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Conti a Spada.* Lucerna, 30 agosto 1696. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XC. — *Victor-Amédée II, duc de Savoie, au Corps helvétique.* Turin, 21 décembre 1696. St-Arch. Basel. Politisches. V3; St-Arch. Luzern. Savoyen. IX. Militärwesen. — *Li cantoni cattolici al duca di Savoia.* Lucerna, 21 gennaio 1697. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. princ. forest. Svizzera. XIV. — *Briord au roi.* Turin, 12 avril 1698. Aff. Etr. Turin. C. 18vo. — Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia. III. 233.

occulte faite par Louis XIV au prince de Carignan, prétendant au trône de Neuchâtel? (1) Cet émoi se traduirait-il par des actes et non pas seulement par des paroles? (2) Ni Herwarth, ni Casati, ni leurs collègues de Vienne et de La Haye n'osaient plus guère l'espérer. Et cependant c'était bien de la fermeté ou de la mollesse de l'attitude du Corps helvétique que la Lombardie et le Montferrat avaient à attendre désormais « leur salut ou leur perdition ». (3)

La déception qu'éprouvèrent de la défaillance piémontaise les ministres étrangers en Suisse fut, on l'a dit, profonde. (4) Elle provoqua de leur part des appréciations sévères, parfois injustes et souvent contradictoires quant aux responsabilités encourues par leurs hôtes en cette conjoncture. (5) Ni avant, ni depuis la conclusion du traité de paix signé le 29 août, la politique de Genève ne s'était, ainsi qu'ils le prétendaient, inspirée de conseils venus de Turin. (6) Si, à les entendre, les magistrats de la cité de Calvin avaient fait preuve de plus d'énergie, s'ils avaient su mettre à profit l'occasion qui s'offrait à eux de rompre avec le roi Très-Chrétien et d'expulser son résident, jamais ce prince n'eût osé exécuter les menaces qu'Iberville leur adressait en son nom. (7) Or, dans un mémoire qu'il était sur le point de rendre public, lorsque survint la paix franco-piémontaise, (8) Valkenier, ministre des Provinces-Unies, de retour d'un long congé à La Haye, (9) s'attachait à combattre l'opinion, très en cours à cette époque et très injustifiée certes, que Louis XIV se trouvait trop occupé par ailleurs pour prêter aux affaires de Suisse l'attention qu'elles méritaient et que le complet asservissement des cantons à sa couronne ne lui procurerait point des

---

(1) „On croit que c'est la mesme famille (de Montmollin) qui avoit fait publier que, dans le traitté fait avec la Savoye, Sa Majté s'estoit engagée secrettement d'assister le prince de Carignan dans ses prétentions sur le comté de Neuchâtel." *Favarger à Amelot.* Neuchâtel, 30 août/9 septembre 1696. Aff. Etr. Neuchâtel. I suppt. 205.

(2) „... dat Switzerland en de Grisons aldus door Vrankrijk en den Hertog souden werden geen claveert, en dat Geneve alsdan onfeijlbar haast soude moeten verfallen in't Franse gewelt." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 décembre 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(3) *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 8/18 août, 8 septembre (n. s.) 1696. British Museum. Add. Mss. *9741.* — *Herwarth à Shrewsbury.* Berne, 8/18 août 1696. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Herwarth à Vernon.* Berne, 2/12 décembre 1696. *Ibid.* — *Conti a Spada.* Lucerna, 31 gennaio 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI.

(4) *Iberville à Colbert de Croissy.* Genève, 11 septembre 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 251. — *Conti a Spada.* Lucerna, 31 gennaio 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI.

(5) „Nous sommes heureux qu'icy on ne sache encore rien des craintes où nous sommes pour le Piedmont. Si elles avoient esté cogneues, il n'y auroit présentement pas un seul homme de garnison de cet Estat dans Genève." *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 1er/11 juillet 1696. British Museum. Addit. Mss. *9741.*

(6) Solar de la Marguerite. op. cit. II. 155. — Dumont. Corps diplomatique. VII. 368.

(7) „La situation de Genève rend ses habitans si dependans de la France que, quoy que la plupart voyent que cette couronne en tenant icy un résident, n'a d'autre veue que d'y establir le papisme, ils n'osent pas néanmoins faire connoistre leurs justes craintes, ni la joye qu'ils auroient d'en estre délivrés." *Arzeliers à Shrewsbury.* Genève, 19/29 mars 1697. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX.

(8) *Amelot au roi.* Soleure, 4 novembre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 353. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 10 novembre 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(9) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 2 novembre 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

avantages comparables à ceux qu'il retirait de son alliance avec eux. (1) Selon l'envoyé batave, le monarque français, désormais tranquillisé du côté du Piémont, disposait encore de moyens assez puissants pour jeter en quelques jours ses armes au cœur de l'Helvétie, et cela par l'une des trois écluses du Jura, par celle de Genève, où la résistance eût été faible, par celle de Neuchâtel, où il s'efforçait, au dire de ses adversaires, d'implanter une dynastie nouvelle à sa dévotion, par celle de Bâle, que le canon d'Huningue tenait en respect. (2) Que si enfin il ne nourrissait pas de si vastes desseins, le roi Très-Chrétien, dont la pression s'affirmait de plus en plus incontestée parmi les petits cantons, demeurait en mesure de fomenter des divisions au sein de la Confédération, de manière à empêcher les protestants de fournir des troupes aux Hollandais, au service desquels étaient déjà passés plus de huit mille Zuricois et Bernois. (3)

A supposer que son cri d'alarme fût sincère, Valkenier eût fait montre d'une ignorance absolue des choses des Ligues et d'une méconnaissance non moins grande du principe directeur de la politique française dans ce pays. Or, tel ne pouvait être le cas. Il convient par suite d'accepter pour vrai qu'en rédigeant son mémoire, l'envoyé batave se proposait surtout de rendre odieux à ses hôtes le nom de leur allié d'occident et de fortifier les préventions que certains d'entre eux nourrissaient déjà à l'endroit de ce dernier. (4) Comment admettre en effet que, dans l'espoir d'entraver l'exode des auxiliaires de la Suisse protestante vers le Zuydersée, le roi Très-Chrétien s'exposât de gaîté de cœur au danger de voir rappeler brusquement dans leurs foyers les vingt et quelques milliers de Confédérés catholiques en garnison dans ses Etats ou guerroyant à sa solde en terre étrangère? Comment ne pas écarter d'emblée la pensée que le seul prince allié de l'ensemble du Corps helvétique pût songer à semer de façon durable la discorde entre les cantons, dont l'union était la seule garantie du jeu normal des traités qui les liaient à lui? Dès son retour à Soleure, Amelot jugea indispensable d'opposer aux allégations de Valkenier un démenti catégorique. Aussi la harangue prononcée par lui à Bade en juillet ne fut-elle, du commencement à la fin, qu'un « vibrant et éloquent appel » à la concorde entre Suisses des deux confessions. (5)

En s'attachant à apaiser les querelles intestines de ses hôtes, l'ambassadeur de Louis XIV aux Ligues était dans son rôle. En s'efforçant de rassurer ceux-ci

---

(1) *Interest de tout le louable Corps helvétique dans les présentes conjonctures (Het interest van Switserland by de tegenwoordige conjoncturen)* [par Valkenier]. Zurich, 9/19 juin 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 359; CX. 139; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(2) *Ibid. — contra: Politisches Gespraech zwischend Franco, Arminio und Teutebocho über das wahre Interesse der Eydgnosschaft.* ap. Dierauer. op. cit. IV. 165.

(3) *Casati a Serponti.* Coira, 24 luglio 1696. loc. cit. — Hoiningen-Huene. op. cit.

(4) „Gallum amicum, sed non vicinum habeas." *Interest de tout le louable Corps helvétique, etc.* loc. cit. — *Réplique au libelle: Interest de tout le louable Corps helvétique, etc.* 13 novembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CX. 139. — *cf.* Th. v. Liebenau. Anzeiger für Schweiz. Geschichte. 1888. p. 165.

(5) *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 1er/11 juillet 1696. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 14 juillet 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

quant aux conséquences qu'entraînerait pour eux la conclusion de la paix franco-piémontaise, il accomplissait l'un des devoirs les plus urgents de sa charge. Mais il n'était en son pouvoir ni de dissiper du jour au lendemain les inquiétudes que ses contradicteurs avaient fait naître dans l'esprit des protestants, ni d'amener ceux-ci à partager les conceptions politiques des catholiques partout où les intérêts de la Couronne Très-Chrétienne se trouvaient en jeu.(1)

« Le faux-bon de M. le duc de Savoie » ne pouvait, on l'a dit, laisser indifférents les autorités des cités évangéliques, pas plus d'ailleurs que les gouvernements des petits Etats suisses de l'ancienne croyance.(2) Il aggrava les suspicions de celles-là envers la France et rendit ceux-ci très perplexes.(3) L'annonce de l'évacuation de la Savoie par les troupes royales eût rassuré certes les Confédérés,(4) si elle n'avait été suivie presque aussitôt de la nouvelle que des négociations étaient engagées entre Paris et Turin à l'effet de procurer la rétrocession de cette province au roi Très-Chrétien.(5) Iberville, dont la rancune secrète à l'égard des Genevois ne désarmait pas, observa dès lors d'un œil vigilant les diverses manifestations de leur inquiétude, qu'il s'agît de l'interdiction faite à tous Français catholiques de séjourner au delà de quarante-huit heures dans l'enceinte de la cité, de l'empressement mis par les autorités de la Seigneurie à complimenter Victor-Amédée lors de son passage à Chambéry,(6) ou d'un plus fréquent échange de vues entre les « Syndics et Conseils » et les maîtres du pays de Vaud.(7) Amelot, de son côté, constata que Berne et Fribourg éprouvaient de vives appréhensions quant à la sécurité de leurs bailliages romands et de la ville de Calvin, boulevard avancé de ceux-ci;(8) que les magistrats du premier de ces cantons avaient d'importants conciliabules avec ceux de Zurich, intéressés comme eux au maintien du *statu*

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 5 août 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 221. — *Herwarth à Vernon.* Berne, 2/12 décembre 1696. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Conti a Spada.* Lucerna, 3 gennaio 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI.

(2) *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 8 août (n. s.) 1696. loc. cit.

(3) *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 17 février, 22 juillet 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 95, 184. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 21 juillet 1696. loc. cit. — *Conti a Spada.* Lucerna, 3 gennaio 1697. loc. cit.

(4) *Acte de restitution de la Savoie au duc Victor-Amédée.* 26 septembre 1696. loc. cit.

(5) *Conti a Spada.* Lucerna, 30 agosto 1696. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XC. — *Amelot au roi.* Soleure, 2 septembre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 253.

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 14 septembre et 5 octobre 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — „Den 1. deses hebben de Heeren Sindicqs de la Rive en Pictet als Gedeputeerdens van Geneve sich met een tamelyk gevolg en vier handpaarden na Chambery begeeven, om aldaar den Heer Hertog met een compliment te verwelkomen.“ *Du même aux mêmes.* Zurich, 5 octobre 1697. *Ibid.* — *Du même aux mêmes.* 19 octobre 1697. *Ibid.*

(7) *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 11, 15 et 23 juin 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 137, 141. 149. — „C'est un vray plaisir de voir le désespoir qui paroist sur les visages de tous nos Genevois. Le peuple, qui devroit se réjouir d'une paix qui va éloigner les troupes du roy de cette frontière ... ne laisse pas d'en estre affligé par la hayne qu'on luy a inspirée contre la France.“ *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 23 juillet 1696. *Ibid.* XVII. 184.

(8) *Conti a Spada.* Lucerna, 30 agosto 1696. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 2 février 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

quo dans la région du Léman ;[1] que les craintes d'une agression franco-piémontaise contre la Lombardie prenaient corps dans les petits Etats du massif alpestre ;[2] que le peu de solidité des défenses de Rheinfelden et de Constance, en prévision d'une attaque des forces royales logées en Alsace préoccupait à juste titre les Confédérés des deux confessions, lesquels se fussent trouvés assez empêchés d'opposer une résistance efficace au brusque passage sur leurs terres de régiments acheminés des bords du Rhin vers la Haute-Italie par la voie de Rapperswil et de la Lévantine, ou par celui de Sargans et du Splügen.[3]

En cette conjoncture critique où se jouait l'avenir de leur patrie, ceux d'entre les Suisses qui luttaient avec le plus d'énergie contre la menace d'encerclement français s'attendaient à voir leur attitude louée sans réserve par les ministres des puissances étrangères accrédités auprès du Corps helvétique. Leur déception fut profonde. Au lieu des éloges qu'ils estimaient avoir mérités, d'amers reproches les accueillirent de toutes parts.[4] Seuls, en somme, le nonce apostolique et l'ambassadeur du Louvre se félicitaient de ce que les cantons catholiques eussent repoussé les suggestions des protestants et qu'ils leur demandassent de s'unir à eux afin de dissuader le gouvernement de Genève de dépêcher à Paris « une ambassade de contrition » et de s'humilier devant Louis XIV.[5] En revanche l'envoyé impérial, le ministre néerlandais et leurs collègues des cours de Londres, de Madrid et de Turin déploraient la tiédeur et l'apathie des Confédérés en présence du péril français croissant et ne tenaient aucun compte aux autorités des cités évangéliques de leur opposition, avérée certes, mais trop molle selon eux, à la politique d'encerclement que le roi Très-Chrétien pratiquait à l'égard du Corps helvétique.[6]

L'irritation que manifestaient envers leurs hôtes les représentants de la grande coalition en Helvétie était sinon justifiée, du moins explicable dans une certaine mesure. Partout dans ce pays, aussi bien parmi les cantons protestants qu'à Genève et au sein des Etats de l'ancienne croyance, l'empereur et ses

(1) „On ne doit pas douter que le roy n'ayt un désir sincère de délivrer l'Italie des malheurs dont l'ambition de la maison d'Autriche la veut accabler.“ *Mémoire pour Mr le duc de Parme.* 29 juillet 1692. Aff. Etr. Parme. IV. 253. — *Réflexions de Mr de Rebenac sur l'envoy d'une armée du roy en Lombardie pour le printemps prochain 1694.* Aff. Etr. Lombardie. IV. 325. — „Sempre più paiono poco sodisfatti della pace di Savoia i cantoni protestanti.“ *Conti a Spada.* Lucerna, 3 gennaio 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI.

(2) *De La Haye-Vantelay au roi.* Venise, 1er janvier 1695 (Projet de surprendre le fort Fuentes). Aff. Etr. Venise. CXX. 6. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 décembre 1696 et 16 janvier 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 2 abril 1697. Simancas. Estado. Lego. *3425.*

(3) „Costanza piazza di pochissima difesa.“ *Casati a Serponti.* Coira, 19 maggio 1696. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(4) *Herwarth to Blathwayt.* Berne, 8/18 August 1696. British Museum. Addit. Mss. *9747.*

(5) *Conti a Spada.* Lucerna, 31 gennaio 1697. loc. cit.

(6) *Conti a Spada.* Lucerna, 29 novembre 1696. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XC. — *Lettre de Berne.* 30 décembre 1696/9 janvier 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 avril 1697. *Ibid.* — *Consulta del Consejo de Estado* (Mancera; Villafranca; Monterey). Madrid, 3 diciembre 1697. Simancas. Estado. Lego. *3425.*

alliés avaient vu leurs intérêts péricliter au cours des vingt et quelques derniers mois. Zurich, dont Valkenier obtenait naguère encore des troupes pour le service des Provinces-Unies et dont il ne cessait de louer le zèle confessionnel, (1) changeait peu à peu l'orientation de sa politique. Non pas que ses magistrats se fussent laissés corrompre par l'or français, ainsi que l'assuraient d'aucuns ministres étrangers, (2) mais bien sous l'influence de la puissante corporation de ses marchands, très désireux de conserver un débouché à leur commerce au delà du Jura. (3) Le conflit latent entre Bâle et l'intendance d'Alsace, laquelle entravait la sortie des céréales du Sundgau, perdait chaque jour de son acuité, (4) ensuite de la bonne volonté mise par l'autorité de ce canton à livrer au commandant d'Huningue les déserteurs de sa garnison. (5) Il n'y avait pas enfin jusqu'à Berne, dont l'hostilité à la cause du Louvre était cependant manifeste, qui n'hésitât à embrasser plus ouvertement celle des Alliés, aussi longtemps du moins que ceux-ci n'auraient pas remporté sur les champs de bataille du Piémont ou de la Souabe des succès très marqués. (6)

Inefficacité des philippiques d'Amelot contre le gouvernement de Berne au sein des diètes. — L'ambassadeur s'efforce d'exploiter certaines divergences de vues entre les autorités de Berne et celles de Zurich. — Tentatives bernoises d'adhésion à la coalition combattue par le gouvernement du **Vorort**. *— L'attitude des cantons protestants et de Genève trompe les espérances des Alliés. — Rapports tendus entre les Conseils de la Seigneurie et la maison de Savoie. — Ses causes. — Succès répétés de la diplomatie française en Helvétie.*

---

(1) „Dese twee cantons (Zurich en Bern) betuygen my menigmaal van herten te wenschen, dat de situatie toeliet, om met den Staat niet alleen, maar ook met de Croon Engeland en Chur-Brandenburg in een Alliantie van effect en nadruk te konnen staan in plaatse dat sij sich nu aan't Huys Oestenryk en aan Spanyen en Vrankrijk als de naast aanpaalende Machten moeten houden, op dewelke sij van wegens de Religie sich in geenen deele hadden te verlaaten." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 23 mars 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(2) *Casati al conte Borromeo.* Coira, 14 marzo 1696. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(3) *Ibid.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 avril 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Amelot au roi.* Soleure, 12 janvier 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 13.

(4) *Barbezieux à Bâle.* Versailles, 16 décembre 1691. Arch. Guerre. CXL. 223. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXV (1693—1694). p. 248 (Mittwoch, 25. April 1694); LXVI (1694—1695). p. 91 (Samstag, 8. September 1694); LXVII (1695—1696). p. 148 (Mittwoch, 24. Juli 1695).

(5) *Stoppa à Bâle.* Versailles, 19 août 1693. St-Arch. Basel. Frankr. G3. — *Séneric à Bâle.* Huningue, 15 avril, 14 juin 1696, 16 septembre 1699. *Ibid.* — Rathsbuch. LXVII (1695—1696). p. 91 (8. Juni 1695); LXVIII (1696—1697). p. 43.

(6) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 3 mars et 8 décembre 1695. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Aste a Spada.* Lucerna, 10 marzo 1695. loc. cit. — *Herwarth à Vernon.* Berne, 20/30 juillet 1695. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — *Herwarth à Berne.* Berne, 17/27 février 1696. St-Arch. Bern. Genfbuch *E.* 163. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CCXXXII (30. September—20. Dezember 1692). p. 176 (Samstag, 12. November 1692 [s. v.]).

XLVI. Tour à tour prudente ou agressive à l'égard de la France; tour à tour prête à faciliter à ses officiers au service de cette puissance le complément normal et régulier de leurs enseignes, ou obstinée à leur refuser des recrues, tandis qu'elle en accordait aux Hollandais, ennemis déclarés du roi Très-Chrétien, l'autorité du « Mittelland » réglait sa politique extérieure selon les événements militaires et autres qui se déroulaient aux frontières de celui-ci. Lorsque, le 11 juillet 1695, au cours d'une diète générale à Bade, Amelot avait cru devoir remettre aux mains des députés réunis en cette ville un mémoire où il rappelait en termes extrêmement vifs les fréquentes et manifestes infractions du gouvernement de Berne au traité d'alliance renouvelé en 1663, les agents de la coalition purent nourrir le sérieux espoir d'attacher définitivement à la fortune de celle-ci le plus puissant des Etats confédérés. Le réquisitoire dirigé contre ce dernier par l'ambassadeur de Louis XIV ne rallia guère que les suffrages des pensionnaires de ce prince aux Ligues. Ses adversaires en revanche se comptèrent à cette occasion, et le recès d'Argovie de juillet et de septembre, le premier en particulier, reflet exact des sentiments hostiles que déchaînait chez les Suisses la prétention du roi Très-Chrétien de s'immiscer dans leurs affaires intérieures, ne fut pas pour donner satisfaction à Amelot. (1) Partant celui-ci s'appliqua aussitôt à réparer son erreur. La mission accomplie en son nom à Zurich par le secrétaire-interprète Baron fut à seule fin de convaincre les cantons que la menace d'invasion et d'encerclement suspendue sur eux de Bâle à Constance était autrichienne et non pas française; que l'ajournement de toutes levées pour le service de Louis XIV, (2) ajournement à quoi travaillait au demeurant le corps pastoral de Zurich, (3) était l'indice des intentions pacifiques de ce prince et que le renouvellement des plaintes de Léopold Ier quant aux « prétendues transgressions » relevées à la charge des régiments helvétiques à la solde du Louvre guerroyant sur terre d'Empire dissimulait mal le dessein de la cour de Vienne d'entreprendre derechef des opérations militaires sur toute la ligne du Rhin. (4)

---

(1) *Amelot au roi.* Bade, 23 juillet et 23 septembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 183, 275. — Eidg. Absch. VI² *A.* 548, 568.

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* La Haye, 12 mars 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Herwarth à Vernon.* Berne, 10 juillet 1695. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX.

(3) „Na seeker Raadsheer van Zurich my schrijft, hadde de Antistes ofte Opperste predicant aldaar sulx hoovende voort geseyt, dat sulx niet soude geschieden, al soude hij sijnen Pfaar-Rok aan een spijker hangen." *Valkenier aux Etats-Généraux.* La Haye, 8 avril 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(4) *Instruktion, Gewalt und Befelch auf die ... Herren Johann Rudolf Sinner, alt Seckelmeister welscher Landen unnd H. Emmanuel von Graffenried Venneren, beid des täglichen Raths als Gesandte auff bevorstehende allgemeine Badische Jahrrechnungs-Zusammenkunft.* 21. Juni/1. July 1693. St-Arch Bern. Instruktionsbuch. X. 12. — *Instruktion ... auf die Herren Johann Rudolff Sinneren, alt Seckelmeister welscher Landen und Herrn Friedrich Willading, des täglichen Raths ... als verordneten Ehrengesandten ... nacher Baden.* Bern, 20./30. Juni 1694. *Ibid.* Instruktionsbuch. X. 114. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* La Haye, 5 août 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. —

L'incident franco-genevois de la chapelle d'Iberville permit, on l'a dit, de constater de profondes divergences de vues entre les gouvernements des deux grandes cités évangéliques. Alors que celui de Berne, assuré, semblait-il, de pouvoir mettre sur pied, le cas échéant, près de trente mille hommes, incitait ses protégés de la région du Léman à résister aux prétentions du roi, leur voisin, celui de Zurich, en revanche, prit, avec succès d'ailleurs, l'exact contre-pied de l'attitude agressive de son intime allié et ne lui céla point qu'il ne le suivrait pas plus avant dans la voie périlleuse où l'entraînaient ses accointances secrètes avec les ministres de la coalition. (1) Il n'en alla pas autrement le jour où, l'occupation française de la Savoie étant consommée, Berne fut sur le point de céder aux sollicitations de ces derniers et d'adhérer à la cause des puissances en guerre avec la Couronne Très-Chrétienne. (2) Les arguments ne manquaient certes pas qui militaient en faveur de la prompte accession des deux grands cantons protestants à la Ligue d'Augsbourg, accession qui, les hostilités terminées, se fût transformée en une alliance défensive avec l'Empire et les Etats de sa clientèle. (3) D'entre ces arguments, que les autorités du « Mittelland » exposaient de façon fort pressante à celles du *Vorort*, il en était un très propre à retenir l'attention des magistrats de celui-ci; assavoir que les cités évangéliques d'Helvétie et Genève n'échapperaient sans doute pas aux représailles du gouvernement de Paris, à supposer qu'elles ne fussent pas comprises au traité de la paix générale parmi les alliés sinon des cours de Vienne et de Madrid, du moins de l'Angleterre et des Provinces-Unies, dès longtemps leurs protectrices

---

Neveu aux XIII cantons. Zell, 15 août 1695. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1695. — *Calzolari a Spada.* Lucerna, 25 agosto 1695. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIX. — *Instruktion und Befelch an die Herren Johann Rudolff Sinner, alten Seckelmeister welscher Landen und Hr Friedrich Willading, des täglichen Raths ... als verordneten Ehrengesandten auf eine nacher Baden auf Montag, den 19ti augusti ... zu erscheinen aussgeschribene ... tagleistung.* Bern, 15./25. August 1695. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch. X. 273. — *Amelot au roi.* Bade, 13 juillet et 23 décembre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 196, 427. — *Conti a Spada.* Lucerna, 20 dicembre 1696. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIX. — Mercure historique et politique (La Haye, 1695). XIX. 405. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXV (1693—1694). 238 (Samstag, 21. April 1694). — Eidg. Absch. VI² *A.* 622*f*, 639*k*.

(1) *Casati al conte Borromeo.* Coira, 14 marzo 1696. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 24 avril 1696. Aff. Etr. Suisse. CI. 308. — *Amelot au roi.* Soleure, 2 septembre 1696. *Ibid.* CVI. 253.

(2) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 18 avril 1697. loc. cit. — „Je crois fortement qu'il faut que la guerre dure, afin que le coq devienne poule; il est encore trop fier et trop grand, et vous verrés que le Dieu des armées luy ostera sa force et ses plumes.“ *Extrait d'une lettre écrite à Mr l'envoyé Valkenier.* Turin, 10 juillet 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Geheim bdes Prothocol über die zu End des 1697sten Jahrs hiesigem Stand und einer Statt Genff angeschinnene Gefahren.* St-Arch. Bern. Mss. — *Extrait d'une lettre de Valkenier.* Janvier 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 22. — A. Schulte. Der Markgraf Ludwig-Wilhelm von Baden (Karlsruhe, 1898). I. 403, 516.

(3) „A mon ordinaire j'ay presché à des sourds.“ *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 6/16 mars 1696. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — *Relation de la conférence que le Président de La Tour a eue avec le Pensionnaire d'Hollande.* 26 juin 1696. Arch. di Stato Piemontesi. Negoz. con Svizz. VII. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 21 juillet 1696 et 2 février 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Amelot au roi.* Soleure, 5 août et 2 septembre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 221, 253. — *Conti a Spada.* Lucerna, 30 agosto, 13 settembre 1696. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XC. — *Brandenburgisches Votum welches auf dem Associations Congress zwischen den 26. und 28. Juni 1697 zu protokoll gegeben wurde.* A. Schulte. op. cit. II. 288. — A. Schulte. I. 231.

attitrées.[1] Ne signalait-on pas vers ce même temps des concentrations de troupes dans la région de Dôle et la venue sur les bords du Léman d'ingénieurs chargés de procéder à l'élargissement du port de Versoix ?[2] Enfin les ministres des puissances coalisées ne s'engageaient-ils pas, au cas où les protestants suisses suivraient leurs conseils, à procurer à tout prix la restitution de la Franche-Comté à l'Espagne et la démolition des ouvrages d'Huningue ?[3]

Si pertinentes que fussent les raisons qu'avait le plus puissant des cantons à faire cause commune avec les ennemis de la France, ces raisons ne furent pas jugées suffisantes à Zurich pour justifier la rupture des liens qui attachaient à cette puissance les adeptes de la réforme en Helvétie. Le *Vorort* s'opposa tout net au dessein de Berne de dépêcher à Londres afin de négocier avec Guillaume III l'entrée des cités évangéliques dans la coalition.[4] Il ne fallut rien moins que cet opportun *veto* pour conjurer le péril auquel se trouvait exposée à cette heure la paix des Ligues.[5] Les tenants de l'avoyer d'Erlach saluèrent avec joie ce revirement de l'opinion dans leur patrie, revirement d'autant plus heureux que, dans ce même temps, le roi Très-Chrétien se lassait de la condescendance et de la longanimité dont il avait fait preuve jusque-là envers ses alliés du « Mittelland » ; qu'il cherchait une occasion de les mortifier, que sa froideur à leur égard célait peut-être des desseins hostiles et que son

---

(1) *Interest de tout le louable Corps helvëtique dans les présentes conjonctures* (par Valkenier). Zurich, 9/19 juin 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 359. — *Les XIII cantons au roi.* 10 juillet, 12 août 1696. *Ibid.* CV. 237, 244. — *Moles al rey.* Venecia, 2 marzo 1697. Simancas. Estado. Lego. *3425.* — *Cassani al marquès de Villanueva.* Madrid, 3 abril 1697. *Ibid.* — „El marqués de Leganès ha escrito a D. Francisco Moles que el rey de Francia estava en animo de perdir una summa considerabile de dinero a Ginebrinos con deliberacion de bombardear aquella Capital en caso de negarsela." *Consulta del Consejo de Estado* (Mancera; Frigiliana; Villafranca). Madrid, 9 abril 1697. *Ibid.* — „ . . . en my ook wel geseyt hebben, dat zedert de Reformatie de gereformeerde cantons noyt in grooter gevaar als tegenwoordig gestaan hebben, so flatteert men sich nochtans gestadig met de vriendschap van Vrankrijk, darenboven dat Vrankrijk al te seer ontvolkt is om een Oorlog met haar te beginnen . . ." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 21 septembre 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Nouvelles de Berne.* 17/27 novembre 1697. *Ibid.* — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CCXLVIII (4. Oktober—31. Dezember 1695). p. 299 (Samstag, 30. November [s. v.] 1695).

(2) „Il y a quelques jours qu'un ingénieur de France feut à Versoix incognito visiter les lieux et voir si on pourroit faire un port sur le lac et une redoute." *Arzeliers à Blathwayt.* Berne, 19 septembre (n. s.) 1696. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — „Men heeft in de Hollandse Couranten gedivulgeert gehad, dat de Fransen tot Versoy . . . wilden een haaven maaken." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 décembre 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — Mercure historique et politique (La Haye, 1696). XXI. 827.

(3) „Une lettre de Besançon marque qu'ils (les Francs-Comtois) sont fort tirannisés." *Nouvelles de Genève* du 12/22 septembre 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Interest de tout le louable Corps helvétique, etc.* loc. cit. — „Den Spaansen Ambassadeur hebbe ik voorgedraagen de nootsakelijkheyt, dat hij bij dese conjoncturen uyt het Land van de Grisons voor eenigen tijd in Switserland diende te komen resideeren, en bij de Roomse cantons waar te nemen het interest van sijnen koning, om 't Fransche-Comté weder te bekomen, tot restitutie van 't welke de gesamentlijke cantons gehouden zijn te arbeijden." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 4 août, 1er septembre et 10 novembre 1696. loc. cit.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 23 décembre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 427. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 16 janvier 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 9 janvier 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

« indignation » pouvait fort bien se traduire par de brusques et irréparables représailles. ([1])

Si l'attitude des cantons protestants trompait en somme les espérances des membres de la coalition, celle de Genève leur ménageait à eux et à d'autres aussi quelque surprise. Dans la réalité le sort de cette ville préoccupait plus que jamais neutres et belligérants. ([2]) Tandis en effet que les envoyés des « Syndics et Conseils » s'acquittaient à Paris de la démarche que leur avait imposée Louis XIV, les gouvernants des deux grandes cités évangéliques songeaient aux moyens de mettre leurs protégés de la pointe occidentale du Léman à l'abri des entreprises de ce prince et de celles du duc de Savoie. ([3]) Mais le « cantonnement » souhaité par la petite république calviniste continuait à se heurter à l'opposition des Etats catholiques du massif du Gothard. ([4]) Et, quant au projet d'une alliance défensive entre celle-ci, Soleure, Fribourg et Lucerne d'autre part, il ne semblait pas près d'aboutir. ([5]) De surcroît, les aspirations genevoises se trouvant satisfaites ensuite de l'évacuation de la Savoie par les armes françaises, il y avait lieu de supposer qu'aucun obstacle ne s'opposerait plus à l'établissement de relations amicales entre la cour de Turin et ses anciens sujets de la région du Salève. ([6]) Or, il n'en était rien. Les vexations des autorités ducales envers ces derniers ayant repris comme dans le passé, voire augmenté de fréquence, ([7]) on en venait à Genève à regretter le retrait des garnisons royales de Thonon et d'Evian et leur remplacement par des troupes piémontaises. ([8]) Encore qu'il eut donné des

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 12 janvier et 3 février 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 11, 53.

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 2 février 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 3 diciembre 1697. Simancas. Estado. Lego. 3425.

(3) *Casati á Leganes.* Coira, 18 enero 1696. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Herwarth à Vernon.* Berne, 11/21 janvier 1696. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX. — *Amelot au roi.* Soleure, 2 décembre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 398. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 décembre 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Genève à Berne.* 22 décembre 1696/1er janvier 1697, 16/26 novembre 1697. St-Arch. Bern. Genfbuch *E.* 103, 232. — „... pero consideran que las fuerças solas de Savoya no son bastantes en considerazion que Ginebra esta unida y coligada con los canthones protestantes, pas an pero a considerar despues que las fuerças de Savoya se podian aumentar mucho con las fuerças de Francia y que unidas son de temer.“ *Popel de Cassani para el Consejo.* 25 noviembre 1697. Simancas. Estado. 3425. — Eidg. Absch. VI² *A.* 627 *u*, zu *u*.

(4) „Ce seroit asseurer pour tousjours le repos et la conservation de nostre république.“ *De Normandie à l'avoyer de Berne.* Genève, mai 1696. St-Arch. Bern. Genfbuch *E.* 45. — *Gutachten meiner Hochgeachten Herren der Staadtscommission wegen der Genffischen Incorporation. Ibid.* Genfbuch *E.* 29.

(5) *Réflexions sur l'alliance défensive que l'on propose entre les villes de Lucerne, Fribourg et Soleure, d'une part, et celle de Genève de l'autre.* 30 octobre 1696. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº 3955. — *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 10 décembre 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 301. — Eidg. Absch. VI² *A.* 609 (Zürich, 2. Mai 1696).

(6) *Mémoire pour servir d'instruction au Sr Comte de Briord, nommé par Sa Mté à l'ambassade de Turin.* Marly, 23 mars 1697. Imp. Instructions aux ambassadeurs de France en Savoie (éd. Beaucaire). I. 195. — *Genève à Berne.* 21 septembre/1er octobre 1697. St-Arch. Bern. Genfbuch *E.* 197.

(7) Mercure historique et politique (La Haye, 1697). t. XXII. 17.

(8) *Iberville à Torcy.* Genève, 14 janvier 1697. Aff. Etr. Genève. XVIII. 10. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 2 février 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — „La ciudad y republica di Ginevra despues de las pazes no deja de estar con algun rezels y tener algun miedo al señor duque de Savoya, considerandole armado, rico y de pensamientos é ideas

preuves tangibles de dévouement aux ennemis de son ancienne patrie, le renégat Dubuy, en butte aux suspicions de son nouveau maître, se voyait lui-même contraint de renoncer à ses fonctions de juge-mage à Saint-Julien et de se retirer dans le pays de Vaud. (1) Menacés de Turin, où les préventions à leur endroit semblaient toujours aussi enracinées; (2) menacés de Paris, où on leur reprochait de favoriser des entreprises de « billonnage » ou de « fausse réformation d'écus », au détriment de la monnaie de Lyon et d'accorder asile à des « banqueroutiers notoires » dont les victimes étaient pour la plupart des sujets du roi, (3) les gouvernants de la Seigneurie songeaient moins que jamais à prêter l'oreille aux conseils des diplomates intéressés à ce qu'ils accédassent à la Ligue d'Augsbourg ou se liassent plus étroitement avec l'Etat de Berne. (4)

Déçue du côté de Genève, dont l'adhésion à ses plans lui eût procuré un avantage moral considérable; désappointée de ne pas trouver chez les cités évangéliques les nombreux auxiliaires qu'elle s'attendait à y lever pour assurer l'efficacité de son offensive contre la Couronne Très-Chrétienne; sans grande espérance de voir désormais aboutir les efforts entrepris par Valkenier sinon par Casati (5) à l'effet de procurer l'accession des protestants d'Helvétie à la grande coalition anti-française, (6) la Ligue d'Augsbourg possédait-elle du moins les moyens de débusquer l'adversaire de la position privilégiée que s'était taillée celui-ci parmi les cantons catholiques et d'obtenir de ces derniers qu'ils contribuassent à la défense des villes forestières et de la plaine lombarde? Il était certes permis d'en douter. (7)

Tandis qu'à Zurich et à Saint-Gall, les préoccupations commerciales tenaient la première place dans les relations de ces villes avec l'étranger; (8) qu'à Bâle, le peuple et ses magistrats portaient leurs regards vers le Sundgau,

muy grandes y aviendo sido Ginebra antiguo patrimonio de la Casa de Savoya, disscurren que el duque presente puede tener pensamientos de recobrar este dominio." *Papel de Cassani para el Consejo*, de 25 de noviembre 1697. Arch. Gen. Simancas. Estado. Lego. *3425.* — *Consulta del Consejo de Estado* (Mancera; Villafranca; Monterey). Madrid, 3 diciembre 1697. *Ibid.*

(1) *Iberville à Torcy.* Genève, 3 juin 1697. Aff. Etr. Genève. XVIII. 106.

(2) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 3 diciembre 1697. loc. cit. — *Papel de Cassani* de 23 febrero 1698. Simancas. Estado. *3426.*

(3) *Pontchartrain à Iberville.* Versailles, 14 novembre 1696 (2 lettres), 27 février, 23 mai, 9 juillet; Fontainebleau, 15 octobre; Versailles, 22 novembre 1697. Aff. Etr. Genève. XVI. 171, 173, 192, 201, 206, 222. — *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 26 novembre 1696. *Ibid.* XVII. 294. — „Les recherches que Mrs de Genève ont faites sur la réformation des louis d'or qui se faisoit dans leur ville n'ont pas eu d'autres suites, c'est à dire qu'on ne les a pas poussées jusqu'au bout quand on a vu que des gens de famille y trempoient." *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 3 décembre 1696. *Ibid.* XVII. 298. — *Iberville à Torcy.* Genève, 14 et 21 janvier, 6, 11 et 25 février, 11 mars, 6 mai 1697. *Ibid.* XVIII. 10, 15, 24, 30, 41, 53, 88. — *Nouvelles de Genève.* 24 avril 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 26 mai 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 22.

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 6 octobre 1696. loc. cit.

(6) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 30 juin et 6 octobre 1696, 1er et 16 janvier, 27 avril 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(7) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 30 juin et 20 octobre 1696. loc. cit.

(8) *Instruktion ... an Balthasar Burckhardt und J. C. Harder ... nacher Baden.* Basel, 19./29. November 1692. St-Arch. Basel. Eidgenossenschaft *K.* 10. nº 4. — *Instruktion ... an Balthasar und Andreas Burckhardt ... nacher Baden.* Basel, 21. Juni/1. July, 12./22. August 1693. *Ibid.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 octobre 1696. loc. cit.

grenier de céréales qui leur était trop souvent fermé, ou vers Huningue, forteresse qui bridait leurs libertés; (1) qu'à Berne, les contingences de la politique générale et le désir de se ménager par de fructueuses alliances l'appui des grandes puissances, surtout de celles de la nouvelle croyance, absorbaient l'attention des gouvernants, (2) dans les cantons catholiques en revanche l'unique souci des autorités paraissait être de maintenir intact le prestige acquis aux enseignes de la nation à la solde de l'étranger et les « hautes payes » qui de ce fait leur étaient attribuées. (3) Or, comment ne pas reconnaître que sur ce terrain la France, à elle seule, leur donnait plus de satisfactions que toutes les autres puissances réunies? On a dit que les petits Etats de la Ligue Borromée n'avaient pas accordé sans répugnance des troupes au duc de Savoie, alors que ce prince était en guerre avec le roi Très-Chrétien. Cette répugnance ils l'éprouvaient à remplir désormais les obligations de leur alliance avec l'Espagne, dont le souverain se sentait de plus en plus incapable d'accomplir les siennes à leur égard et se voyait contraint de suspendre le payement des intérêts de sa dette dans le temps même où le trésor du Louvre mettait des sommes considérables à la disposition d'Amelot. (4) Par suite, soit qu'il désirât recruter de nouvelles compagnies au service de son maître, soit qu'il se proposât d'apporter des modifications aux capitulations de celles déjà affectées à la défense de la Lombardie, soit qu'il émît la prétention de les employer à l'offensive contre le Piémont, (5) soit que, de concert avec les représentants de l'Empire, de l'Angleterre et des Provinces-Unies, il s'efforçât soit de faire rappeler ou changer de destination les quelques dizaines de mille Confédérés combattant sur terre allemande ou batave, soit d'apaiser certains incidents survenus à la frontière des bailliages d'Outre-Monts, (6) le gouverneur de Milan se heurtait, surtout de

---

(1) *Instruktion ... auf ... Herrn Johan Rudolf Sinner, Schuldtheissen und Herrn Emanuel von Graffenried, Venneren, als M. G. H. Gesandte auf die vorstehende Arauwische Conferenz.* Bern, 30. August/9. September 1697. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch. X. p. 658. — Van Aitzema. Derde Vervolg van Saaken van Staat en Oorlog (1692–1697). p. 58 (Amsterdam, 1699).

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 décembre 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — „De Franse Ambassadeur heeft bij missive aan't Canton van Bern voorgedragen, hoe dat volgens seekere Wet van Bern het aan geene Raadsheeren Soons gepermitteert was, compagnien in vreemden dienst te hebben, en dat in gevolge van dien ook geen Raadsheeren Soon eenige Compagnie hadde in dienst van sijnen Koning hoewel Geallierde van haar, warentegen verscheijde Raadsheeren Soons Compagnien hadden in dienst van den Staat, al hoewel deselve met Switserland in geen Alliantie stont ..." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 5 janvier 1697. loc. cit. — *Amelot au roi.* Bade, 19 juillet 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 37.

(3) *Second mémoire de Mr Amelot.* Bade, 9 mars 1691. Aff. Etr. Suisse. XCIV. 97.

(4) *Nouvelles de Milan.* 29 décembre 1694, 16 janvier 1697. Gazette de France. 1694. p. 30; 1697. p. 66. — *Casati a Leganes.* Coira, 4 aprile 1696. loc. cit. — *Nouvelles de Soleure.* 10 juin 1696. Aff. Etr. Suisse. CI. 179. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 16 février 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 14 mars 1697. loc. cit.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 16 novembre 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 356. — *Casati al conte Borromeo.* Coira, 15 aprile 1696. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Conti a Spada.* Lucerna, 21 febbraio e 14 marzo 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI. — Van Aitzema. Derde Vervolg van Saaken van Staat en Oorlog (Amsterdam, 1699). p. 47.

(6) *Instruktion und Befelch ... an den Herrn Daniel Imhof, des täglichen Raths der Stadt Bern, als dero Ehrenges. auf voorstehenden Enetbürgischen Syndicat.* 6. Juli 1696. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch. X. 447.

la part de Lucerne et d'Uri, à des difficultés dont il ne parvenait pas à triompher et que ses entretiens avec le colonel Beroldingen, délégué par les « Waldstætten » auprès de lui, ne réussissaient pas à aplanir. [1]

Très ouvertement, avec une énergie jamais lassée, l'ambassadeur français s'attachait à prendre l'exact contre-pied des démarches conçues par les ennemis de son maître à l'effet de procurer le rappel en Helvétie des régiments « de la nation » à la solde du Louvre et de persuader à leurs chefs d'entrer dans celle de la coalition. [2] Si ses instructions lui prescrivaient de favoriser toutes levées au profit du Saint-Siège, [3] si elles l'autorisaient à fermer les yeux sur celles qu'un envoyé piémontais, le comte de Mondovi, s'apprêtait à organiser pour le compte du gouvernement de Turin; [4] si elles l'adjuraient de veiller à ce que ni l'Empereur, ni l'Electeur-Palatin n'obtinssent des troupes des cantons, [5] elles lui enjoignaient d'autre part de combattre sans trêve les manifestations diverses de l'activité diplomatique de Casati, qu'il s'agît du recrutement de nouvelles enseignes pour le service de la Couronne Catholique ou de la fastidieuse campagne menée par l'ambassadeur d'Espagne contre la présence d'auxiliaires suisses dans les armées françaises engagées sur la rive droite du Rhin. [6] A ces instructions, Amelot réussit à se conformer au delà même de ses espérances. A Fribourg, à dire vrai, quelques voix discordantes continuaient à se faire entendre. [7] Mais au total les membres de la Ligue Borromée n'hésitaient pas à affirmer leur dévouement aux intérêts de la maison de Bourbon, de préférence à ceux de la maison d'Autriche. Dès son retour à Soleure, lequel eut lieu, ainsi qu'il a été rappelé, le 30 juin 1696, le successeur de Tambonneau entama en pleine diète de Bade avec le représentant des Habsbourg d'Allemagne, le baron de Neveu, une polémique très vive, qui se termina à son avantage, encore que ses contradicteurs qualifiassent son attitude « d'insolente et

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 25 mars et 15 avril 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 131, 159. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 16 février, 23 mars, 19 et 27 avril, 21 août 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Nouvelles de Milan.* 10 juillet 1697. Gazette de France. 1697. p. 365. — *Casati al segretario di Stato a Milano.* Coira, 21 agosto 1697. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(2) *Convention passée, le 22 décembre 1696, entre l'ambassadeur de France et le gouvernement de Lucerne, à l'effet d'assurer à celui-ci la fourniture de 8000 minots de sel marin* (ratifiée à Paris le 14 janvier 1697). St-Arch. Luzern. Frankr. Finanzwesen. XXXV. — *Lucerne au roi.* 30 janvier 1697. Aff. Etr. Suisse. CV. 280.

(3) *Le roi à Amelot.* Versailles, 15 août 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 227.

(4) *Zürich an Basel.* 7./17. September 1696. St-Arch. Basel. Politisches. V3. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 7 février, 4 avril et 6 juin 1697. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — *Conti a Spada.* Lucerna, 4 aprile 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XC. — *Amelot au roi.* Soleure, 7, 14 et 21 avril, 5 mai 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 159, 166, 175, 189. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 17 et 27 avril et 19 octobre 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *L'avoyer Dürler à Amelot.* Lucerne, 16 mai 1697. Aff. Etr. Suisse. CV. 311.

(5) *Le roi à Amelot.* Versailles, 2 janvier 1697. Aff. Etr. Suisse. CVI. 431. — *Amelot au roi.* Soleure, 24 février 1697. *Ibid.* CVII. 90. — *Conti a Spada.* Lucerna, 28 febbraio 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI.

(6) *Amelot au roi.* Bade, 9 septembre 1695; Soleure, 23 décembre 1696. Aff. Etr. Suisse. CIV. 250; CVI. 427. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 563 *d.*

(7) Eidg. Absch. VI2 *A.* 621 *c.*

d'effrontée ».[1] Quelques mois plus tard, à Aarau, au cours d'une conférence qui réunit dans cette ville les députés des cités évangéliques, l'envoyé impérial tenta certes de prendre sa revanche. Toutefois sa prétention d'exiger de ces derniers qu'ils se chargeassent de rallier les catholiques à leur interprétation de l'*Erbeinung* de 1511 lui valut un second échec.[2] Bien plus, le succès remporté par l'ambassadeur français ne demeura pas circonscrit aux seuls « cantons intérieurs ». Si, en effet, en dépit de ses protestations, les autorités de Schaffhouse persistaient à laisser leurs administrés s'engager sous les bannières des Provinces-Unies,[3] à Zurich, les magistrats commençaient à reconnaître et à blâmer sans restriction l'irrégularité d'un tel procédé si contraire aux stipulations du traité d'alliance de 1663.[4]

Péripéties diverses de la lutte d'influences engagée aux Ligues entre les ministres et agents de la France et de l'Espagne. — L'abbé de Saint-Gall. — L'évêque de Bâle et sa neutralité. — Les dizains valaisans et la route du Lœtschberg. — Instructions reçues par Amelot à ce sujet. — Appréhensions des Alliés quant au sort de la Lombardie. — Tension des relations entre la cour de Vienne et les cantons.

XLVII. Cependant la saison s'avançait et il n'était toujours pas question de négociations en vue de la conclusion de la paix générale. Par suite l'éventualité d'une nouvelle campagne d'hiver demeurait infiniment probable.[5] Français et Allemands s'y préparaient avec ardeur. L'importance à la fois géographique et politique de la Suisse; l'intérêt que présentait pour les belligérants la libre disposition des routes militaires de ce pays et la faculté d'y lever des troupes n'avait jamais semblé aussi évidente, aussi manifeste. Allié de l'ensemble du Corps helvétique, le gouvernement de Paris continuait à souhaiter le maintien, ou, pour mieux dire, le rétablissement de l'union au sein de celui-ci. En dépit de quelques défections malaisées à prévenir, son emprise sur les cantons catholiques s'affirmait de jour en jour plus efficace.[6] C'était dès lors à la fortifier, à l'élargir, à l'étendre aux cités évangéliques, à persuader aux autorités de ces dernières de conformer leur attitude envers le Louvre à celle des membres de la Ligue Borromée que devait s'attacher Amelot.

(1) *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 1er/11 juillet 1696. loc. cit. — *Herwarth à Shrewsbury.* Berne, 1er/11 juillet 1696. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 12 juillet 1696. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min XXX. — Eidg. Absch. VI² *A.* 563 *e.*

(2) *Zürich an Basel.* 7./17. September 1696. St-Arch. Basel. Politisches. V³.

(3) *Herwarth à Shrewsbury.* Berne, 7 mars (1696). n. s. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 2 et 9 septembre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 253, 267.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 28 octobre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 331.

(6) *Mémoire sur la Suisse.* Décembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CIX. 163.

Tout autre en revanche apparaissait le dessein de ses contradicteurs. Maîtres de l'opinion à Berne, possédant de nombreux partisans dans le peuple et les Conseils de Zurich et de Schaffhouse, ils ne perdaient pas l'espoir de rallier à leur cause Lucerne et les Etats de son groupe et de constituer entre le Jura et le Vorarlberg, le Rhin et les Alpes une épaisse barrière fermée aux entreprises du roi Très-Chrétien, mais ouverte à celles de ses adversaires. (1)

Engagée simultanément à Porrentruy, à Genève, à Berne, à Zurich, à Saint-Gall, à Sion, à Coire et ailleurs encore, la lutte diplomatique à laquelle se livraient avant la cessation des hostilités les ministres étrangers accrédités en Suisse ménageait aux uns et aux autres maints retours de fortune. Il importait à l'extrême à Amelot que le bloc catholique, puissant levier d'action entre ses mains, demeurât compact et que les quelques fissures qui s'y étaient produites ne s'agrandissent pas davantage. L'abbé de Saint-Gall, Célestin Sfondrati, n'avait cessé de couvrir de son autorité les intrigues du grand-maître de sa cour, Fidèle de La Tour, l'adversaire le plus redoutable que l'ambassadeur de Louis XIV rencontrait aux Ligues. (2) Chargé de dénoncer au Vatican la conduite de ce prélat, le cardinal Janson, bon protecteur des affaires de France, tenta vainement de s'opposer à ce qu'il reçut le chapeau. (3) Néanmoins le roi Très-Chrétien n'eut pas à regretter ce léger échec de sa politique romaine, car, à peine revêtu de la pourpre, le nouveau prince de l'Eglise s'empressa de renoncer à son abbaye helvétique (4) et de solliciter la désignation d'un successeur (janvier 1696) qu'Amelot mit un soin particulier à gagner à la cause du Louvre. (5) A Porrentruy, l'évêque, dont l'alliance avec les cantons catholiques venait d'être confirmée non sans difficulté d'ailleurs, (6) derechef apportait un redoublement d'énergie à demander que les quelques villages de son diocèse situés au delà du Rhin fussent exemptés de toutes contributions militaires. (7) Sur les conseils d'Amelot et à la « contemplation » des protecteurs suisses du prélat, Louis XIV fit enfin droit à la requête de

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 4 août 1696, 16 février 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7378.

(2) *Fidèle de La Tour à Serponti.* Wartegg, 17 octobre 1695. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Conti a Spada.* Lucerna, 31 gennaio 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI.

(3) *Amelot au cardinal de Janson.* Soleure, 24 octobre 1695. Aff. Etr. Suisse. CV. 132. — *L'abbate di San Gallo a Amelot.* 23 dicembre 1695. *Ibid.* CV. 163. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 1er juin 1696. *Ibid.* CIV. 126.

(4) „Den Abt van St Gallen heeft aan de gesamentlijke Cantons sijne verheffinge tot den cardinaals Hoet genotificeert. Men weet noch niet, of en wat de Gereformeerde Cantons daarop antwoorden sullen." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 7 et 14 janvier 1696. loc. cit.

(5) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 12 janvier 1696. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 13 février 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 65. — *Amelot au roi.* Soleure, 13 et 15 janvier 1697. *Ibid.* CVII. 30, 35.

(6) *Calzolari a Spada.* Lucerna, 11 et 18 agosto 1695. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIX. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 11 août 1695. Arch. di Stato Piemontesi. Sviss. Lett. min. XXVII. — *Conti a Spada.* Lucerna, 6 e 20 ottobre 1695. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIX. — Eidg. Absch. VI²A. 551 *ggg.*

(7) *Le roi à Amelot.* Versailles, 2 octobre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 175.

ce dernier, dans l'espoir qu'il observerait mieux désormais une stricte neutralité entre les belligérants. (1) Or, cet espoir n'était pas de ceux dont la réalisation fut aisée. (2) Incapable de satisfaire à la fois aux exigences françaises et aux exigences autrichiennes, le souverain temporel de l'Ajoie encourut à mainte reprise dans la suite les critiques du gouvernement de Paris et de son représentant aux Ligues. Mais du moins ses coreligionnaires d'Helvétie se montrèrent-ils dès lors plus retenus dans l'exposé de leurs revendications en sa faveur. (3)

Si Amelot s'était réjoui à l'annonce du resserrement des liens qui unissaient à l'évêque de Bâle les Etats suisses de l'ancienne croyance, c'est que, à son avis, cet événement consolidait le bloc catholique au sein de la Confédération. (4) Partant, sa satisfaction ne fut pas moindre lorsque, quelques mois plus tard, il apprit que les dizains de la vallée du Rhône avaient renouvelé leur alliance avec les membres de la Ligue Borromée. (5) Il paraissait de bon augure à son sens, que le Valais, dont le gouvernement avait refusé passage à des troupes à la solde du duc de Savoie, aussi longtemps que ce prince s'était trouvé en conflit avec le roi Très-Chrétien, (6) pût être encouragé de Lucerne, de Fribourg, d'Altorf à persévérer dans son attitude résolument francophile, alors qu'il se voyait en butte aux sollicitations pressantes des autorités de Milan, d'une part, et du marquis de Ruvigny, de l'autre, mûs tous deux du désir d'assurer à leurs maîtres respectifs la libre disposition des avenues du Simplon. (7) L'heure vint au reste où l'ambassadeur de Louis XIV dut intervenir en personne et très vigoureusement dans les affaires intérieures de ce pays. Aussi bien, dès la fin de l'année 1696, le bruit se répandit à Sion que, sous le prétexte de développer ses relations avec la vallée du Rhône, Berne faisait construire dans celle de la Lœtschen une route carrossable dont le tracé empruntait le territoire des dizains, sans que ceux-ci eussent été consultés au préalable. (8) De Saint-

(1) *Amelot au roi.* Bade, 13 juillet et 26 août 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 196, 241. — *Conti a Spada.* Lucerna, 30 maggio 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI.

(2) *Johan Conrad von Roggenbach, Obervogt zu Birseck an den Bischof zu Basel.* Schliengen, 20 und 29. September 1696. Arch. Ev. de Bâle. Frantz. Kriege u. s. w. nos 432, 433.

(3) *Les XIII cantons au roi Très-Chrétien.* Bade, 10 juillet 1696. Arch. Ev. de Bâle. Frantzös. Kriege. n° 443. — *Les députés des VII cantons catholiques à l'évêque de Bâle.* Bade, 10 juillet 1696. *Ibid.* Frantzös. Kriege. n° 445. — *Conti a Spada.* Lucerna, 25 aprile 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI. — *Amelot au roi.* Soleure, 12 juillet 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 24.

(4) *Barbezieux à Amelot.* Marly, 8 août 1695. Arch. Guerre. MCCXCVII. 101.

(5) *Nouvelles de Bâle.* 10 mai 1694. Gazette de France. 1694. p. 245. — *Bellegarde à Saint-Thomas.* Sion, 6 septembre 1696. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVIII. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 1er novembre 1696. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXX. — *Conti a Spada.* Lucerna, 8 novembre 1696. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIX. — *Amelot au roi.* Soleure, 3 mars 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 106. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 13 mars 1697. *Ibid.* CVII. 111. — Eidg. Absch. VI2*A.* 637 (Altorf, 6. November 1696).

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 9 septembre 1696, 3 novembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVI. 267; CVIII. 233.

(7) *Bellegarde à Saint-Thomas.* Sion, 13 mai 1695. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVIII. — *Amelot au roi.* Soleure, 25 mars 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 131. — *Cassani a Villanueva.* Madrid, 3 abril 1697. Simancas. Estado. Lego. *3425.*

(8) *Conti a Spada.* Lucerna, 15 novembre 1696. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XC.

Maurice à Viège, l'émoi fut considérable que provoqua la révélation de cette entreprise assurément arbitraire, réprouvée à la fois par les cantons catholiques et par le gouvernement de Paris et dont il semblait certain que la consommation eût entraîné la ruine de l'indépendance politique et économique du Valais. (1) Seuls, à dire vrai, les marchands de la région de Lyon eussent vu sans déplaisir se continuer une expérience dont ils paraissaient attendre la progression constante et plus rapide dans l'avenir de leurs transactions commerciales avec la Haute-Italie. (2) Mais il n'était pas à présumer que de telles considérations mercantiles fussent capables d'effacer de l'esprit du monarque français et de ses ministres la crainte qui les hantait qu'entre Berne et Milan s'établît un constant va-et-vient de secours militaires toujours prêts à défendre l'intégrité territoriale de ces deux Etats ou à appuyer les desseins d'offensive qu'ils formaient contre leurs voisins. (3) Aussi Amelot ne devait-il avoir de cesse que les ordres réitérés qui lui étaient transmis de la cour à ce sujet eussent été exécutés par lui avec un plein succès. (4)

Au lendemain de la paix franco-piémontaise quel désarroi n'eût pas jeté dans les plans de ceux qui venaient de la conclure la brusque ouverture au cœur des Alpes d'une brèche par où les alliés de l'Espagne n'auraient pas manqué d'acheminer vers la Lombardie des renforts en hommes et en matériel de guerre que le gouverneur de cette province ne réussissait plus qu'avec peine à se procurer par la voie de la Lévantine ou par celle de la Valteline? (5) C'est qu'en effet, de l'avis des dirigeants de la Ligue d'Augsbourg, avis que ne partageait pas le nonce apostolique à Lucerne, la défection de Victor-Amédée pouvait très bien n'être que le prélude de l'annexion de Milan aux Etats de ce prince. (6) Aussi n'épargnaient-ils aucun travail à l'effet de conjurer ce péril et de réveiller de leur léthargie les Suisses, plus intéressés que tous autres, semblait-il, au maintien du *statu quo* à la frontière de leurs

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 2 décembre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 398. — *Conti a Spada.* Lucerna, 5 settembre 1697. loc. cit. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 7 novembre 1697. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — *Puysieux au roi.* Soleure, 4 juin 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 45. — Eidg. Absch. VI² *A.* 663 *k*, 670 *w. w. w.*

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 13 janvier 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 30. — *Kreyg, grand baillif de la république de Valais, à Puysieux.* Sion, 18 septembre 1699. *Ibid.* CXX. 585.

(3) „Onder alle cantons is geen, dat het gevaar van het Milanées meer apprehendeert, als dat van Bern.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 décembre 1696, 16 janvier 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 6/16 mars 1697. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — *Mémoire pour Mr Stoppa concernant les affaires de la république de Vallay.* 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 263.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 13 janvier 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 30. — *Iberville à Torcy.* Genève, 17 juin 1697. Aff. Etr. Genève. XVIII. 115. — *Torcy à Iberville.* Marly, 27 juin 1697. *Ibid.* XIII. 361.

(5) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 7 novembre 1697. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — *Puysieux au roi.* Soleure, 24 mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 27. — Eidg. Absch. VI² *A.* 663 *k* (Luzern, 21. Juni 1697).

(6) *Herwarth à Shrewsbury.* Lucerne, 8/18 août 1696. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Conti a Spada.* Lucerna, 30 agosto 1696, 31 gennaio 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XC, XCI. — *Iberville à Torcy.* Genève, 25 mars 1697. Aff. Etr. Genève. XVIII. 63.

bailliages d'Outre-Monts.(1) Philibert d'Herwarth eût souhaité que les cantons protestants exerçassent, de concert avec Leganès et Casati, une pression sur leurs confédérés catholiques afin que ceux-ci déclarassent nettement à Amelot que le moindre changement de domination en Lombardie se heurterait à leur opposition formelle.(2) Mais il n'y avait pas lieu de s'attendre au succès d'une telle démarche auprès des « Waldstætten » (3) que continuait à exaspérer le traitement infligé à leurs enseignes à la solde de Charles II (4) et la préférence de plus en plus marquée accordée par celui-ci à la route militaire et commerciale du Splügen au détriment de celle du Gothard.(5) Par ailleurs ce même Herwarth, assisté de Ruvigny, tentait en vain de convaincre les autorités de Zurich et de Berne que seule l'alliance de ces deux Etats avec l'Angleterre et les Provinces-Unies réussirait peut-être à différer l'échéance des bouleversements politiques prévus dans la Haute-Italie.(6) Casati tout le premier ne cherchait pas à se dissimuler la gravité de la situation et craignait non sans raison que l'argent qu'il apportait en hâte de Milan ne suffît plus à la résoudre dans un sens favorable aux intérêts confiés à sa garde.(7)

Les appréhensions des Alliés en ce qui concernait le sort réservé à la Lombardie étaient-elles fondées? Il convient d'établir à ce sujet une distinction. Vers la fin de l'année 1694, Galeazzo Boselli, agent secret du Louvre à

(1) „Mais les cantons catholiques sont très catholiques et de mesme portés vers la France. Les autres infiniment moins, mais paresseux, timides et, comme leurs camarades, au delà de toute expression intéressés. Qu'espérer en vérité de pareilles gens? En vérité peu de chose.“ *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 8/18 août et 8 septembre (n. s.) 1696. British Museum. Addit Mss. *9741.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 décembre 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(2) *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 8/18 août 1696. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 décembre 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(3) „On tombe unanimement d'accord que nous devons contribuer de tout notre possible que ce duché (Milan) puisse estre conservé entre les mains de son maitre, mais soit que ce canton, seul ou conjoinctement avec Zuric, prenne des engagements pour cette fin, que ce sera inutile et que cet engagement ne fera qu'irriter les cantons catholiques et que donner un moyen à la France de les détacher entièrement des interests qui sont capables de les porter à la conservation de ce duché ... On a donc conclu ... que l'Espagne doit commencer par les cantons catholiques et, si la disposition convenable est faite auprès d'eux pour le secours de Milan, on trouvera moyen de joindre notre secours au leur ...“ *Lettre adressée de Berne à Valkenier.* 30 décembre 1696/9 janvier 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 17 avril et 8 juin 1697, 22 janvier 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 15 avril 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 159. — *Conti a Spada.* Lucerna, 21 febbraio 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 14 mars et 18 avril 1697. loc. cit. — *Nouvelles de Milan.* 7 août 1697, 22 janvier 1698. ap. Gazette de France. 1697. p. 414; 1698. p. 78. — Eidg. Absch. VI² A. 663 *l* (Luzern, 21. Juni 1697).

(6) *Conti a Spada.* Lucerna, 20 dicembre 1696. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIX. — „Mylord (Gallway) seyde daarop, dat men sulx aan de Roomsgesinde nit mofte seggen, maar alleen trachten de Gereformeerdens met de Geallieerdens, en bij gevolge ook met Spanjen in Alliantie te brengen.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 décembre 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 6/16 mars 1697. British Museum. Add. Mss. *9742.*

(7) *Casati a Leganes.* Coira, 3 settembre; Milano, 18 dicembre 1696. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Peyrol (secrétaire d'Herwarth) à Vernon.* Berne, 23 septembre/2 octobre 1696. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. IX. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 6 octobre 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

Bergame, avait adressé à l'ambassadeur De La Haye-Vantelet à Venise un mémoire où se trouvaient exposées les chances de succès, très réelles selon lui, d'un coup de main à exécuter contre le fort Fuentes, en l'absence du gouverneur de cette place, ce qui eût permis aux Français de prendre pied dans le Cômasque. (1) Or, le roi s'était dérobé à cette offre. (2) Depuis son accommodement avec Victor-Amédée il ne semblait pas que ses dispositions à cet égard se fussent modifiées. Tandis que Léopold Ier se préparait à intervenir à main armée dans la Péninsule et négociait l'ouverture des passages de la Rhétie à ses troupes, (3) Louis XIV ne perdait pas l'espoir, nourri par lui dès longtemps, (4) d'amener ses adversaires à conclure avec sa couronne un traité de neutralité dont eût bénéficié la seule Italie. (5) Au cours des pourparlers échangés à ce propos entre le commissaire impérial, comte de Mansfeld, et le maréchal de Tessé, chargé des pouvoirs du roi Très-Chrétien, (6) l'idée avait été suggérée de faire appel à la médiation helvétique. (7) Mais cette idée fut presque aussitôt abandonnée. Les cantons catholiques répugnèrent à s'y rallier, parce que, de Vienne, on eût exigé au préalable qu'ils condamnassent en termes explicites les « transgressions dans le service » reprochées à leurs régiments à la solde de la France, transgressions dont ils contestaient l'existence. (8) D'autre part, l'empereur, ainsi qu'il résultait d'une confidence échappée à son commissaire, eût refusé de recourir aux bons offices des Suisses, qu'il persistait à considérer comme « d'anciens et rebelles sujets » de sa maison, qualification qui, ébruitée par ceux-là même qui avaient intérêt à semer la défiance entre l'Autriche et les cantons, souleva d'unanimes protestations parmi les députés de la diète de Bade. (9) Au surplus l'investissement de Valenza

---

(1) *De La Haye-Vantelay au roi.* Venise, 1er janvier 1695. Aff. Etr. Venise. CXX. 6.

(2) *Le roi à De La Haye-Vantelay.* Versailles, 20 janvier 1695. Aff. Etr. Venise. CXX. 11vo.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 7 septembre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 263.

(4) „Mr Amelot ne s'étant pas contenté de faire sçavoir de bouche aux cantons catholiques le désir que le roi avoit de procurer le repos de l'Italie en y faisant cesser la guerre, leur a fait délivrer des mémoires dans les quels les raisons de Sa Mté sont fort amplement déduites.“ Recueil de Nouvelles (Amsterdam) du 25 février 1692 (Paris, 18 février).

(5) *Le roi à Amelot.* Versailles, 12 et 19 septembre 1696, 24 avril 1697. Aff. Etr. Suisse. CVI. 261; CVII. 173. — *Heinsius aan Prinz van Vaudemont.* Gravenhage, 28 October 1696. ap. J. van der Heim. Het Archief van den Radpensionaris A. Heinsius (1874). t. II. 141. — O. Klopp. Der Fall des Hauses Stuart. VI. 13; VII. 270.

(6) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 23 août 1696. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX.

(7) *Conti a Spada.* Lucerna, 4 ottobre 1696. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XC.

(8) *Calzolari a Spada.* Lucerna, 25 agosto 1695. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIX. — *Amelot au roi.* Soleure, 25 août 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 231. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 14 juillet et 19 décembre 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Casati a Spada.* Coira, 4 ottobre e 29 novembre 1696. loc. cit. — *L'Empereur à Zurich.* Vienne, 1er novembre 1698. Aff. Etr. Autriche. LXX. 59.

(9) *Le roi à Amelot.* Versailles, 26 septembre et 17 octobre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 285, 315. — *Amelot au roi.* Soleure, 7 octobre 1696, 19 juillet 1697. *Ibid* CVI. 307; CVIII. 37. — „Quando si trattò la pace d'Italia e che fù proposto di pigliar per garante la natione svizzera (1696) il Mansfeld s'oppose, rimostrando che mai l'haverebbe accettata l'Imperatore, il quale riguardava li Svizzeri come gia suoi sudditi, anzi come suoi antichi rebelli.“ *Conti a Spada.* Lucerna, 1° agosto 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI. — Eidg. Absch. VI² *A.* 667 *e.*

par les armes franco-piémontaises en septembre devait suffire à hâter la conclusion d'une entente directe entre les belligérants, si bien que, dès le milieu d'octobre, les regards des Confédérés se détournèrent de la Péninsule, désormais pacifiée, pour se porter vers le Rhin, où les hostilités, qui s'étaient poursuivies certes sans répit, allaient prendre un nouvel essor. ([1])

Intérêts divergents des membres de la Ligue d'Augsbourg en Helvétie. — Huningue et l'encerclement français. — Divisions au sein des cantons à ce sujet. — Succès diplomatique remporté par Amelot. — Projet d'engagement du Fricktahl autrichien à certains Etats suisses. — Son échec. — Incorporation de la Savoie au Corps helvétique préconisée en vain par les ministres de la coalition. — Inclusion des cantons et de leurs alliés du « climat des Ligues » dans la paix générale. — Négociations à cet effet. — Louis XIV et la reconnaissance de l'autonomie de Genève.

XLVIII. L'unité de vues qui présidait à l'exécution des décisions arrêtées à Paris en matière de politique extérieure contrastait de singulière façon avec la dispersion fréquente et partant inefficace de l'effort diplomatique à quoi se livraient les ministres des puissances coalisées accréditées en Helvétie. A elle seule, elle expliquait comment Amelot, contraint de faire face à leur offensive souvent désordonnée, parvenait à la maîtriser, à maintenir ses positions et à conserver sur eux un avantage dont s'étonnaient tous les premiers les spectateurs, désintéressés ou non, d'une lutte fertile en péripéties imprévues et toujours passionnantes. ([2]) Séjournant à tour de rôle à Coire et à Lucerne, selon les exigences de la tâche ardue qui lui était dévolue, Casati continuait certes à protester auprès des députés assemblés à Bade contre la présence sur terre d'Empire de troupes suisses à la solde du roi Très-Chrétien, mais avouait ne s'être jamais porté de sa personne en Argovie, aux diètes de la Saint-Jean, depuis que Leganès assumait la direction du gouvernement de Milan. ([3]) Par suite ni le représentant de la Grande-Bretagne, ni celui des Provinces-Unies n'avaient à compter sur son assistance au cours de leurs démarches à l'effet de procurer à leurs maîtres respectifs l'alliance des Etats confédérés ou, à tout le moins, de ceux de la nouvelle croyance. Découragé par les avis affligeants qui lui parvenaient de Berne et de Zurich, Guillaume III n'avait-il

---

(1) *Le roi à Amelot.* Versailles, 3 octobre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 294. — *Conti a Spada.* Lucerna, 10 gennaio 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI.

(2) „Il seroit à souhaiter que la nation suisse eût présentement encore la même résolution et générosité que par le passé.“ *Willading, conseiller d'Etat de Berne au Dr Petri, commissaire de S. M. I. dans le cercle de Souabe, à Bâle.* 23 janvier 1695. Arch. de Merveilleux, à Neuchâtel. Doss. LXIA. 138.

(3) *Casati a Leganes.* Coira, 14 marzo 1696. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 6 octobre (n. s.) 1696. British Museum. Add. Mss. *9741.* — *Amelot au roi.* Soleure, 12 janvier, 11 août 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 11; CVIII. 91.

pas agité en juillet 1694 de supprimer purement et simplement sa légation auprès des cités évangéliques? [1] Fidèle de La Tour s'attachait, à dire vrai, à concilier dans la mesure du possible les intérêts divergents des membres de la Ligue d'Augsbourg. Mais, pour qu'il y réussît, il eût fallu que l'action des chefs de mission ne se trouvât pas sans cesse entravée par leurs conseillers et collaborateurs de nationalité suisse, à la recherche, les uns et les autres, de solutions incompatibles avec la stricte exécution des instructions qui leur étaient remises.

Quoiqu'il en soit, dans le temps même où l'un d'eux, l'empereur, subissait des revers militaires en Hongrie et jugeait utile aux intérêts de sa maison de conclure sans plus de retard un traité de neutralité pour l'Italie, [2] les Alliés, avec la connivence des autorités des cités évangéliques, tentèrent de provoquer de la part de l'ensemble du Corps helvétique une protestation solennelle contre la menace grandissante de l'encerclement français. [3] Quelques travaux complémentaires exécutés hors de l'enceinte d'Huningue suffirent à déchaîner à nouveau les passions populaires mal éteintes. [4] Zurich se hâta de convoquer une diète générale à Bade, au 26 octobre. [5] Aussitôt, sur un ordre venu de Paris, Amelot s'employa à détourner les catholiques d'y dépêcher des députés et laissa entendre que, sans avoir à s'expliquer plus avant à ce sujet, son souverain paraissait résolu à ignorer pendant un temps toutes missives de provenance argovienne et à les retourner non décachetées à leurs auteurs. [6] Le nonce apostolique engageait en revanche ses coreligionnaires suisses à entrer dans les vues de l'envoyé impérial. [7] Il en fut pour sa peine. Au fond les Lucernois et leurs adhérents souhaitaient en secret le maintien aux portes de Bâle de la forteresse qui tenait en bride leurs confédérés protestants [8] contre lesquels ils nourrissaient à cette heure de nouveaux et sérieux griefs. [9] Leur refus catégorique d'assister à la diète assignée par Zurich empêcha, en dépit des intrigues du ministre hollandais Valkenier, la réunion de celle-ci et

(1) *Herwarth à Shrewsbury.* Berne, 12/22 juillet 1694. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. nº IX.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 21 octobre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 325.

(3) *Dürler à Amelot.* Lucerne (octobre 1696). Aff. Etr. Suisse. CVI. 357.

(4) *Ibid.*

(5) *Zürich an Luzern.* 19. Oktober 1696. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1695—1696.

(6) *Le roi à Amelot.* Versailles, 7 novembre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 338. — *Amelot au roi.* Soleure, 11 novembre 1696. *Ibid.* CVI. 378.

(7) *L'avoyer Dürler à Amelot.* Lucerne, s. d. (octobre 1696). Aff. Etr. Suisse. CVI. 357. — *Amelot au roi.* Soleure, 4 novembre 1696. *Ibid.* CVI. 353.

(8) „Ils sont bien aises de voir leurs compatriotes embarrassés, tant ils entendent peu leurs véritables interests.“ *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 19/29 octobre 1697. British Museum. Add. Mss. *9742.*

(9) *Bellegarde à Saint-Thomas.* Sion, 4 septembre 1695. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVIII. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 17 mai 1696. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXX. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 1er septembre 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Amelot au roi.* Soleure, 9 septembre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 267. — *Conti a Spada.* Lucerna, 4 aprile 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI. — *Gallerini a Spada.* Lucerna, 16 gennaio, 20 febbraio 1698. *Ibid.* Nunz. Svizz. XCII. — Eidg. Absch. VI² *A.* 612, 634, 680—681 *b* (Solothurn, 19.—20. September 1697).

permit à l'ambassadeur français d'enregistrer à l'actif de sa politique un très appréciable succès. (1)

L'échec de la manœuvre autrichienne dirigée contre Huningue provenait en somme de l'obstination des cantons catholiques à modeler leur attitude sur celle du Louvre, et à suivre de préférence à tous autres les conseils que leur départissait le ministre de celui-ci. (2) Ce n'était pas à dire que Léopold Ier n'essayât par les moyens les plus divers de désagréger à son profit le bloc compact des Etats suisses de l'ancienne croyance. Au lendemain de la paix de Nimègue, pressé de besoins financiers, le chef de la maison de Habsbourg avait sondé les dispositions des autorités du « Mittelland » dans le dessein de leur hypothéquer le Frickthal en échange du prêt à consentir par elles d'une somme importante. (3) Cependant les négociations en étaient demeurées là. Vers le milieu de l'année 1695, elles furent remises sur le tapis, non plus avec Berne, mais avec Soleure, dont le gouvernement marqua incontinent le très vif désir de les voir aboutir. (4) Aussi bien les conditions du marché qui lui était proposé paraissaient fort tentantes. Moyennant trois cent mille florins déboursés une fois pour toutes, il eût acquis durant une période de soixante années le domaine utile de ce petit pays, avec en plus Laufenbourg et Rheinfelden. (5) Le nonce apostolique donnait sa pleine approbation à ce projet, dont la réussite eût singulièrement accru la puissance de l'un des Etats catholiques des Ligues. (6) Amelot en revanche s'était de prime abord montré assez hésitant. A n'en pas douter, au cas d'un revers des armes françaises, mieux eût valu pour le roi Très-Chrétien savoir la ligne du Rhin, de Bâle à Schaffhouse, aux mains des Suisses qu'en celles des Impériaux. Mais, dans l'hypothèse contraire, c'eût été tout profit pour l'empereur de n'avoir plus à s'occuper de la défense des villes forestières. (7) Cette dernière considération l'ayant emporté dans l'esprit de l'ambassadeur, celui-ci, loin de favoriser le projet d'acquisition

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 3 et 10 novembre et 29 décembre 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Amelot au roi.* Soleure, 4 et 18 novembre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 353, 385. — *L'avoyer Dürler à Amelot.* Lucerne, 29 novembre 1696. *Ibid.* CVI. 406. — „Zurich en Bern hebben een brief geprojecteert, waardoor sij meenen de Roomse Cantons te persuadeeren tot een Generale Vergaderinge ten fine van deliberatie over de tegenwoordige conjoncturen, en of men niet imand uyt haar aller naam despicieeren sal, om op haar Interest te vigileeren bij de aanstaande Vreedens Tractaten.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 décembre 1696 et 5 janvier 1697. St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXVIII (1696—1697). p. 408; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Les cantons protestants à Soleure.* Zurich, 5/15 février 1697. Aff. Etr. Suisse. CV. 296. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 6 décembre 1699. *Ibid.* CVI. 396.

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 décembre 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(3) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 9 juin 1695. loc. cit. — *Memorandum concerning the Frickthal.* 9/19 October 1695. British Museum. Add. Mss. 9741.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 2 juillet 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 158. — *Memorandum concerning the Frickthal.* 9/19 October 1695. loc. cit.

(5) *Calzolari a Spada.* Lucerna, 16 giugno 1695. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIX.

(6) *Ibid.* — *Spada a Calzolari.* Roma, 25 giugno 1695. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLVII.

(7) „Dese Platsen zyn de vier miserable Waltsteeden.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 mai 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

du Frickthal par ses hôtes, s'attacha au contraire à en procurer l'échec. Ce ne lui fut pas chose malaisée d'ailleurs, Lucerne, que Soleure eût désiré intéresser à cette opération hypothécaire, s'y étant dérobé, car il la jugeait pleine de dangers. (1) Et quand au bout de quelques mois, Amelot eut réussi à conclure avec les magistrats du lieu de sa résidence une convention financière destinée à hâter l'extinction de la dette de son maître à leur égard, (2) il fut permis d'affirmer que le projet autrichien avait vécu qui consistait à mettre par une voie détournée Rheinfelden et Laufenbourg à l'abri des entreprises françaises. (3)

Vu de mauvais œil à Paris, le dessein d'engager le Frickthal à Soleure y eût été cependant moins difficilement accepté que celui de faire entrer la Savoie dans le Corps helvétique en tant que quatorzième Etat, ce qui laissait supposer l'existence d'une étroite et secrète entente entre la cour de Turin et les deux grandes cités évangéliques. (4) Allié de Victor-Amédée, Louis XIV eût été certes mal venu à combattre à visage découvert les démarches de ce prince tant à l'effet de se créer des partisans parmi les cantons et de renouer avec le plus puissant d'entre eux les relations amicales interrompues depuis un demi-siècle environ, (5) que d'organiser des levées de troupes entre le Rhin et les Alpes. (6) Mais sa perplexité fut de courte durée. Non sans raison, Amelot parvint à le convaincre du peu de probabilité de la réalisation d'un projet dont Fidèle de La Tour assumait la paternité et qui conférait au duc de Savoie la présidence de droit des diètes suisses, encore que Zurich conservât tous les autres privilèges attachés à sa qualité de *Vorort*. (7)

Préconisée avec chaleur par les agents britanniques, notamment par Herwarth et Ruvigny, l'incorporation de la Savoie au Corps helvétique eût entraîné la renonciation de la cour de Turin à ses prétentions sur le pays de Vaud et sur Genève. (8) Mais elle eût sans doute contribué à rendre dorénavant plus indociles aux suggestions capricieuses du roi Très-Chrétien les magistrats de cette dernière ville, dont trois syndics sur quatre faisaient montre de sentiments hostiles à la France et apportaient un esprit moins conciliant que

(1) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 9 juin 1695. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXVII. — *Calzolari a Spada.* Lucerna, 16 giugno 1695. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIX. — *Memorandum concerning the Frickthal.* 9/19 November 1695. British Museum. Add. Mss. *9741.*

(2) *Etat des sommes dues au canton de Soleure par la couronne de France.* 30 août 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 258. — *Acte passé entre Mr Amelot et Messrs de Soleure pour une cense annuelle de 20000 £ t. que le roy s'engage a payer à la dite ville, moyennant la cession de rentes à elles constituées par Léopold d'Autriche en 1619.* Soleure, 30 août 1696. *Ibid.* CV. 253. — *Ratification du traité du 30 août 1696 avec le canton de Soleure.* Versailles, 11 septembre 1696. *Ibid.* CV. 251.

(3) *Calzolari a Spada.* Lucerna, 16 giugno 1695. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIX. — *Amelot au roi.* Soleure, 15 avril et 22 juillet 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 159, 211. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 12 septembre 1696. *Ibid.* CVI. 261.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 22 juillet et 12 août 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 204, 229.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 22 juillet et 12 août 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 204, 229. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 6/16 mars 1699. loc. cit.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 3 février 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 52. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 11 février 1697. *Ibid.* CVII. 61.

(7) *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 12 août 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 229.

(8) *Ibid.*

dans le passé au règlement des différends de frontières et autres survenus entre la Seigneurie et son puissant voisin de l'ouest. (1) Il semblait de toute évidence que l'humiliation infligée par celui-ci à celle-là avant que de consentir à clore l'incident de la chapelle du résident eût laissé des traces profondes au pied du Salève. Aussi bien les conséquences de cette erreur politique fussent apparues plus lourdes encore si les gouvernants de la petite république ne s'étaient souvenus à propos que l'ouverture des négociations pour la paix générale ne pouvait guère tarder et que l'inclusion efficace de leur cité dans celle-ci dépendait en somme des dispositions de Louis XIV à leur égard. (2)

Tantôt bercés de l'espoir que les hostilités allaient prendre fin à leurs frontières, tantôt découragés en constatant que, ni le lieu, ni la date des conférences appelées à ramener la paix en Europe occidentale n'étaient encore fixés, (3) les Suisses vivaient au jour le jour, partagés entre le désir d'éloigner le péril grandissant aux portes de leur pays, (4) et la crainte de voir tarie la source de bien-être que continuait à constituer pour leur belliqueuse jeunesse le service militaire dans les armées étrangères. Divisés d'opinion sur nombre de questions de politique extérieure, les Confédérés étaient en revanche unanimes à penser que si un traité terminant la guerre devait être signé il paraissait indispensable, qu'à la différence de ce qui avait été arrêté à Nimègue, les alliés *(Zugewandte)* du Corps helvétique y fussent nommément inclus à la suite des XIII cantons dans l'ordre de leur importance. (5) A Bade, en juillet 1696, il en avait été ainsi décidé. (6) Des missives adressées au nom des Suisses, comme à celui des Grisons, à l'empereur, au roi Très-Chrétien, au roi Catholique et aux Provinces-Unies insistaient sur la nécessité de revenir

(1) *Arzeliers à Shrewsbury.* Genève, 7/17 janvier 1696. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. n° IX. — *Iberville à [Pontchartrain].* Genève, 22 juillet, 15 août 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 184, 217.

(2) *Arzeliers à Blathwayt.* Genève, 28 septembre 1696. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — *Mémoire concernant l'inclusion de Genève dans la paix générale.* 1697. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3963.* — *Genève au roi.* 10 décembre 1697. Aff. Etr. Genève. XVI. 223. — *Geheimbdes Prothocol über die zu End des 1697sten* Jahrs hiesigem Stand und einer Statt Genff angeschinnene Gefahren. St-Arch. Bern. mss.

(3) „Les cantons suisses n'attendent que la désignation d'un lieu pour les traités de paix, afin d'y envoyer une ambassade.“ Mercure historique et politique (La Haye, 1697). t. XXII. p. 163.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 3 novembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 233.

(5) *Amelot au roi.* Bade, 7 juillet 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 191. — „D'aantwoord aan den Fransen Ambassadeur bestont in een reciproque civiliteyt, gelyk syne propositie was geweest, en men gaf hem daarbij over een brief aan synen Koning, met recommandatie van desselfs inhout, dewelke was, dat men van alle kanten hoorde, datter tot een Generale Vreede gearbeyt wierde, en dat men darom Sijne Majesteyt versocht, dat deselve in conformiteyt van d'onderlinge Alliantie sich mochte gevallen laten, in deselve Tractaten mede te doen includeeren niet alleen de Dertien Cantons, maar ook derselver Gecoallieerdens met toewensinge van een spoedige en geluckige negotiatie.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 14 juillet 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 4 août 1696, 5 janvier 1697. *Ibid.* — *Berne à Genève.* 25 septembre/5 octobre 1696. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3940.* — *Instruktion ... an die Herren Emmanuel von Graffenried und J. F. Willading u. s. w.* (Aarauw-Conferenz, 27. Januar v. s.). Bern, 29. Januar/4. Februar 1697. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch. X. 498. — *Instruktion ... an Sinner und Graffenried* (Aarauw-Conferenz, 23. November v. s.). Bern, 19./29. November 1697. *Ibid.* Instruktionsbuch. X. 708.

(6) *Berne à Genève.* 23 juillet/2 août 1696. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3940.*

en cette matière aux anciens usages.(1) Dès le 3 août, Amelot se trouva en mesure d'aviser les autorités de Zurich et de Lucerne, auxquelles il dépêcha son secrétaire Cruan de Laboulaye, de l'intention formelle qu'avait le roi d'assurer la réservation des Confédérés dans l'instrument diplomatique dont ceux-ci attendaient le rétablissement de relations pacifiques entre les belligérants.(2) Le 15 du mois suivant, le baron Neveu s'acquitta d'une mission semblable sur l'ordre de l'empereur.(3) Si enfin le roi d'Espagne crut devoir différer jusqu'au 30 octobre sa décision à cet égard, cette décision ne fut pas moins de tous points conforme à celle de son cousin de la Hofburg.(4)

Cependant un doute subsistait dans l'esprit des magistrats du *Vorort* quant à la volonté des souverains étrangers de consentir, après mûr examen, à l'inclusion dans le traité de paix des membres «non cantonnés» du Corps helvétique.(5) Or, l'année 1696 ne se termina pas sans qu'ils eussent obtenu quelques précisions à ce sujet. De Londres, de Madrid, de Vienne, de La Haye, des assurances leur furent données qui leur permirent d'espérer que leur légitime requête ne serait pas repoussée.(6) De Paris même parvenaient sur les

(1) *Hercule de Capol aux Etats-Généraux des Provinces-Unies.* 10 janvier 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — „Aan den Spaansen Ambassadeur na Chur hebben de cantons mede dier gelijken brief van recommandatie tot hunne inclusie gesonden, met versoek dat hy denselven bij synen Koning op't beste geliefdete secondeeren." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 14 juillet 1696. *Ibid.* — *Conti a Spada.* Lucerna, 2 agosto 1696. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIX. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 6 octobre 1696. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 639 *k.*

(2) *Le roi aux XIII cantons.* Marly, 25 juillet 1696. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege (1677—1698); St-Arch. Bern. Frankr. Buch. *GG.* 1121. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 5 et 29 août 1696. *Ibid.* — *Conti a Spada.* Lucerna, 9 agosto 1696. loc. cit. — *Geheimbdes Prothocol u. s. w.* (2./12. und 9./19. Februar 1698). St-Arch. Bern. mss. p. 68.

(3) *L'empereur aux XIII cantons.* Vienne, 29 août 1696. *Le baron Neveu aux XIII cantons.* Zell, 15 septembre 1696. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege (1677—1698); Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXXXIX; Aff. Etr. (Paris) Vienne. LXVIII. 127. — *Les XIII cantons à l'empereur.* 31 décembre 1696. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 686 *b* (Luzern, 6.—8. November 1697).

(4) *Casati alli XIII cantoni et abbate di San-Gallo.* Coira, 13 agosto 1696; Milano, 30 gennaio 1697. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege (1677—1698); St-Arch. Zürich. Spanien. I (1587—1639). — *Consulta con un papel de D. Juan Batt^{ta} Casani y dos cartas de los cantones esguizaros la una con el pesame de la muerte de la Reina Madre ... y la otra pidiendo se los incluya en el tratado de la paz.* Madrid, 22 septiembre 1696. Arch. gen. Simancas. Estado. Leg°. *8424.* — *Le roi catholique aux cantons de son alliance.* Madrid, 30 octobre 1696. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI; St-Arch. Zürich. Spanien. I (1587—1739); Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Consulta de 5 de enero 1697 con dos cartas de los Gobernadores de las provincias de Grisones dando en una el pesame del fallecimiento de la Reina Madre y pidiendo en la otra que V. M^d los incluya en el tratado de paz.* Arch. gen. Simancas. Estado. Leg°. *8425.* — „Eyndelijk heeft men hier door den Spaansen Ambassadeur ontfangen een Missive, warbij sijn Koning sich verklaart voor d'inclusie van de gesamentlijke Cantons in de aanstaande Vreedens Tractaten ..." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 9 février 1697. loc. cit. — *Consulta de 13 de febrero 1698 con carta del marqués de Leganes sobre instancia de los cantones para que se los de' despacho de V. Magestad declarando estar incluidos en la paz.* Simancas. Estado. *8426.*

(5) *Zürich an Basel.* 26. September/6. Oktober 1696. St-Arch. Basel. V. 3 (Orleans'scher Krieg. 1691—1698). — *Amelot au roi.* Soleure, 21 octobre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 325. — Eidg. Absch. VI² *A.* 639.

(6) *Guillaume III, roi d'Angleterre à Genève.* Kensington, 12 avril 1696. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3944.* — *Der Kaiser an die XIII Orte.* Wien, 29. August 1696. *Ibid.* — *El rey de España a los cantones de Esguizaros.* Madrid, 30 octubre 1696. St-Arch. Zürich. Spanien. *A.* 216¹ (1587—1739). n° 168. — *Ruvigny an den Bürgermeister Escher in Zürich.* London, 1. Februar (n. s.) 1697. St-Arch. Zürich. Grossbritannien. *A.* 222³ (1692—1720). 29. — *Geheimbdes Prothocol über die zu End des 1697sten Jahrs hiesigem Stand und einer Statt Genff angeschinnene Gefahren* (2./12. und 9./19. Februar 1698). St-Arch. Bern. mss. — Eidg. Absch. VI² *A.* 639 *k*, 640 *l*.

bords de la Limmat des nouvelles plutôt réconfortantes. Non pas que Louis XIV approuvait l'ambition des autorités des deux grandes cités évangéliques de faire comprendre celles-ci «nommément» dans les «articles de réservation» ainsi qu'y eussent consenti sans doute les plénipotentiaires impériaux, espagnols et britanniques.(1) Mais il ne semblait pas que de sérieuses objections se produisissent à la cour de France contre l'extension aux alliés du Corps helvétique des privilèges dont allaient jouir les membres attitrés de ce dernier.(2) Les catholiques, à tout le moins, se prétendaient rassurés et n'estimaient pas que le roi Très-Chrétien pût ignorer derechef, comme il l'avait fait à Nimègue, les intérêts vitaux de leurs coreligionnaires de Porrentruy et de l'abbaye de Saint-Gall, pour ne citer que ceux-là.(3) Les protestants eussent souhaité en dire autant en ce qui concernait Genève,(4) dont les gouvernants déployaient cependant une louable activité tant en deçà qu'au delà du Jura à l'effet de procurer la reconnaissance explicite de son autonomie et de sa perpétuelle neutralité lors du rétablissement de la paix.(5) A leurs yeux certes l'agrément de la cour de Paris à ce vœu aurait eu, à lui seul, plus de valeur que celui de toutes les autres puissances belligérantes réunies.(6) Cet agrément serait-il obtenu? Rien ne paraissait moins assuré à cette heure. Aux autorités de la Seigneurie, qui lui rappelaient qu'Henri IV avait regretté l'omission, d'ailleurs volontaire, commise à Vervins par ses plénipotentiaires, lesquels, par crainte des objections du Saint-Siège, s'étaient gardés de faire figurer le nom de

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 6 janvier 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 5.

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 6 octobre 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7378. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 26 décembre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 422. — „Il semble que ce seroit un grand adventage pour votre ville si l'on pouvoit ménager la bienveillance de Sa Mté à ce point que de chercher à la faire encore inclure dans la paix d'avec la Savoye, qui fait aujourd'huy une partie de la paix générale.“ *Daniel Im Hoff au procureur Trembley.* Berne, 20/30 janvier 1698. ap. *Geheimbdes Prothocol u. s. w.* p. 56. St-Arch. Bern. mss.

(3) *Berne à Genève.* 12/22 décembre 1696. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3940.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 621 *b.*

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 2 décembre 1696, 3 novembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVI. 398; CVIII. 233. — *Genève à Berne.* 22 décembre 1696/1er janvier 1697, 16/26 novembre 1697. St-Arch. Bern. Genfbuch. *E.* 103, 232. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 12 décembre 1697. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX.

(5) „El coronel Meyer a escrito a Lucerna deseaba V. E. que los cantones catholicos juntamente con los protestantes tomassen en su protecion a Ginebra y divertas en la reputacion a Francia, cuyas materias siendo muy delicadas y que deben manejarse con secreto, destreza y terminos diferentes en un canton que en otro, es de mi obligacion advertir a V. E. que jamas conviene comunicar tales intenciones a Esguizaros, y menos proponerlos por su medio, a si por que la experiencia ha enseñado especialmente al señor Emperador no conviene manejar negozios en los cantones por medio de nacionales hues las mas vezes unicamente por tal reguardo se han hechado a perder, come porque par intereses particulares dichos esguizaros, aunque bien afectas a la augustissima casa en algunes occurencias son amigos y en otras contrarios, segun la diversidad de susintereses publicos y privados. Asi sucedo en el azidenta de Ginebra pues teniendo los catholicos de mal animo contra los protestantes de ninguna forma conviene persuadir a los primeros en dar asistencia a los segundos. Si bien con otros muy diferentes motivos se podia promover el mismo intento . . .“ *Casati a Leganes.* Coira, 7 marzo 1696. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Arzeliers à Blathwayt.* Genève, 28 septembre 1696. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 14 septembre 1697. loc. cit.

(6) *Mémoire concernant l'inclusion de Genève dans la paix générale.* 1697. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3903.* — *Genève au roi.* 10 décembre 1697. Aff. Etr. Genève. XVI. 223.

Genève parmi ceux des Etats que leur maître réservait dans le traité de l'année 1598,[1] Louis XIV, aux yeux duquel les déclarations solennelles et explicites de Monceaux et de Saint-Germain-en-Laye données par son aïeul les 11 novembre 1598 et 13 août 1601 étaient sans doute lettre morte, n'hésitait pas à affirmer qu'une telle interprétation des sentiments intimes de celui-ci lui semblait arbitraire et très osée, car, au cas où elle se fût trouvée exacte, ce prince n'eût pas manqué de réparer son erreur, à l'occasion de la conclusion de la paix de Lyon avec le duc de Savoie.[2]

Participation possible des cantons aux conférences de Rijswick. — Abandon de ce projet. — Intérêt que prennent les Suisses à certaines clauses de la paix projetée. — Vains efforts des puissances coalisées à l'effet d'attirer les Suisses dans l'orbite de leur politique. — La diplomatie de la cour de Vienne et les cantons. — Sa brutalité. — Recès de Bade de juillet 1697. — Voyage d'Amelot à Zurich.

XLIX. Dans la réalité une amélioration très sensible venait de se produire dans la situation générale en Europe. Le roi Très-Chrétien et ses adversaires étaient tombés d'accord entre eux quant à l'opportunité de la prochaine ouverture de conférences non point à Aix-la-Chapelle ou à Bâle, ainsi que le bruit en avait couru, mais à Rijswick.[3] Aussitôt la question se posa de savoir si les Confédérés tenteraient de s'y faire représenter. A la suggestion de Valkenier,[4] Berne, toujours craintive pour la sécurité de son pays de Vaud, y inclinait visiblement, ainsi que Bâle.[5] Zurich estimait une telle démarche

(1) *cf.* Rott. Henri IV, les Suisses et la Haute-Italie (Paris, 1882). p. 33. — Gautier. Histoire de Genève. VI. 362.

(2) *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 26 octobre 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 276. — *(Pontchartrain) à Iberville.* Fontainebleau, 1er novembre 1696. *Ibid.* XVII. 281. — „On souhaiteroit à Genève que sa république fut nommement comprise et spécifiée dans le traité de la paix générale. Si elle ne l'étoit que comme alliée ou coalliée des treize cantons, cette généralité ne suffiroit pas pour leur seureté, puisqu'elle n'est alliée que des cantons de Zurich et de Berne.“ *Mémoire concernant la seureté de Genève* (1697). Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(3) *Nic. Erizzo al Senato.* Fontainebleau, 26 ottobre 1696 (2da). Frari. Francia. CLXXXIX. — *Willem III aan Heinsius* int leger tot Promelle, 10 juni 1697. J. van der Heim. Het Archief van den Radpensionaris A. Heinsius. t. III (1874). p. 241. — O. Klopp. op. cit. VII. 256.

(4) Schweizer. Geschichte der schweiz. Neutralität. 324.

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 5 janvier, 10 et 21 août, 21 septembre 1697. loc. cit. — *Instruktion . . . an die Herren Emmanuel von Graffenried und H. J. F. Willading, Salz Directorn . . . Ehrenges. auf die nacher Arauw, den 27. diss aussgeschribene evangel. Zusammenkunft.* Bern, 25. Januar/4. Februar 1697. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch. X. 499. — *Amelot au roi.* Soleure, 10 février, 3 mars, 8 septembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 67, 106, 187. — *Instruktion und Befelch an den Herrn Balthasar Burckhardt . . . nach Aarau.* Basel, 20. März 1697. St-Arch. Basel. Eidgenoss. *K.* 10, n° 4. — *Iberville à Torcy.* Genève, 30 septembre 1697. Aff. Etr. Genève. XVIII. 197. — Eidg. Absch. VI² *A.* 646 *a.*

inutile, voire dangereuse. (1) Approuvés par Amelot, les cantons catholiques les départagèrent, en s'opposant en ce qui les concernait à l'acheminement de plénipotentiaires suisses vers la Hollande. (2) Selon eux, une simple missive adressée au Congrès devait suffire à exprimer le désir du Corps helvétique d'être réservé dans la paix. Il ne s'agissait plus en effet, comme à Münster, d'obtenir la reconnaissance de l'autonomie de la Confédération. Cette reconnaissance étant désormais acquise, point n'était besoin, à leur sens, de la remettre en cause en paraissant se défier de la solidité des arguments produits jadis en Westphalie par Wettstein à l'appui de sa thèse. (3)

En fait, si l'on excepte Berne, fort tenace en ses résolutions, et l'évêque de Bâle, que sa position mal définie d'allié d'une partie des cantons et de prince d'Empire exposait aux représailles des belligérants, aucun des Etats suisses n'avait intérêt à persévérer dans un dessein que désapprouvait le premier d'entre eux. (4) Mais aussi bien les conférences de Rijswick ne furent pas plutôt ouvertes (9 mai) que les Confédérés n'eurent d'yeux et d'oreilles que pour lire et entendre les nouvelles qui leur étaient adressées ou apportées de Hollande. (5) Dès le commencement de l'année 1697, le bruit se répandit aux Ligues, qu'afin de conserver Strasbourg à sa couronne, (6) le roi Très-Chrétien paraissait disposé à restituer à l'empereur Fribourg-en-Brisgau, Brisac, Colmar, ainsi que les autres villes de la Décapole et à faire procéder à la démolition du fort d'Huningue. Aussitôt le nonce à Lucerne s'attacha à démontrer à ses hôtes qu'un tel projet, pour peu qu'il vînt à chef, servirait à la fois les intérêts de la maison d'Autriche, ceux du catholicisme et ceux des cantons suisses. A l'entendre, en renonçant à exiger l'évacuation de la métropole

---

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 et 19 décembre 1696; 9 janvier, 2 février, 14 septembre et 19 octobre 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.* — *Conti a Spada.* Lucerna, 21 febbraio 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 7 septembre (n. s.). British Museum. Addit. Mss. *9742.* — *Bern an Basel.* 20./30. September 1697. St-Arch. Basel. V3 (Orleans'scher Krieg. 1691—1698). — Eidg. Absch. VI2 *A.* 646 *a* (Aarau, 7.—9. Februar 1697).

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux* Zurich, 23 septembre 1696. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 21/31 janvier 1697. Aff. Etr. Suisse. CVI. 431. — „Seggende dat het onnodige Kosten souden Zijn in een saake, waarby sy geen bysonder Interest hadden.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 2 février 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.* — *Die evangel. Orth an Luzern.* Zürich, 5./15. Februar 1697. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege (1677—1698). — „Il senato di Lucerna pare che prudentemente pensi in simile caso a stare col tapete alla finestra e non entrare in un ballo al quale nessuno interesse lo chiama.“ *Conti a Spada.* Lucerna, 21 febbraio 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI. — *Solothurn an Zürich.* 13. März 1697. St-Arch. Basel. Politisches. V3.

(3) *Die VII cathol. Orth an die IV evangel. Orth.* St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege (1677—1698). — Eidg. Absch. VI2 *A.* 646 *a.*

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 1er septembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 48. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 21 septembre 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.*

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 12 août 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 229. — *Extrait d'une lettre de Valkenier.* Octobre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 201.

(6) „... Enfin ce que j'ay souhaité avec ardeur tout cet esté est accompli. Le roy donne un si grand equivalent pour Strasbourg, qu'on luy laisse cette ville là.“ (Paroles du Père La Chaise.) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 7 septembre 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.*

alsacienne par ses occupants, Léopold Ier ne consentait qu'à un sacrifice d'amour-propre, cette place n'étant cité impériale que de nom et ayant sans cesse refusé d'accepter dans ses murs une garnison autrichienne. D'autre part, depuis la conquête française et surtout depuis la révocation de l'Edit de Nantes, le protestantisme n'y était plus en progrès. (1) Enfin quel soulagement n'eût pas été pour les Confédérés la disparition de la citadelle qui, édifiée dans le voisinage de Bâle, constituait une perpétuelle menace à l'indépendance de leur patrie. (2) De cet exposé, les catholiques ne retinrent que ce qui avait trait à « l'avancement de leur religion ». (3) Il leur importait peu que l'empereur trouvât son avantage à la réoccupation de Brisac, mais beaucoup en revanche que la Lombardie ne changeât pas de maîtres, (4) éventualité que la nomination du prince de Vaudemont au poste de gouverneur de Milan, à la suggestion de la cour de Vienne, rendait certes plausible. (5) Quant à Huningue, dont naguère

---

(1) „Qu'Huningue seroit aussi démolie à la prière des Suisses, ... que les villes forestières seroient mises en dépôt entre les mains des Suisses ..." *Propositions pour la paix générale touchant l'Allemagne, l'Espagne, la Lorraine, la Hollande et de pays des Ligues.* Septembre 1696. Mémoires de Sourches. V. 192. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 décembre 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — „Sempre parebbe migliore l'altro (projetto) che si vocifera, cioè che debba il re di Francia ritenere Argentina e rendere Friburgo di Briscovia, che annissino con questo il marescial Crichi Brisach, che gia comprarono i Francesi del duca di Weimar, e le dipendenze da esso, già cedute dall' Arciduca Ferdinando Carlo d'Austria colle piazze di Colmar, Selestad e le altre del contorno, spianando il forte di Uninghen, perchè in tal guisa guadagnarebbe l'Imperio, guadagnarebbero li Svizzeri e più di tutti guadagnarebbe la religione cattolica; l'Imperio, perchè cedendo Argentina, non perde nulla, mentre essendo questa piazza in mano del proprio senato protestante, che pretendeva non potesse in essa esercitarsi dall' Imperatore alcuna giurisdizione piu tosto che ricevere guarnigione imperiale, volsero darsi in mano dei Francesi, allettati molto dallo splendore dell' oro ... Sì che così cederebbe l'Imperatore un' ombra ... di vano titolo consistente in chiamarsi Argentina città imperiale. Guadagnarebbero li Svizzeri, perchè rimanendo spianato il forte di Uningen, a tiro di canone distante da Basilea, si toglierebbero un gran occhiale dal naso e si leverebbe ai Francesi quel passo da invadere a loro porta il paese svizzero, il quale possano ora facilmente impedire i soccorsi dai medesimi imperiali, tanto più che la piazza imperiale di Rheinfelden ... non è così fortificata che possa fare ai Francesi un grandissimo ostacolo ... Ma più di tutti guadagnarebbe ... la religione cattolica, perchè la città di Argentina si vederebbe libera dai protestanti." *Conti a Spada.* Lucerna, 24 gennaio 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI.

(2) *Instruktion und Befelch ... auf die Herren J. R. Sinner, Schultheissen undt Herrn Emmanuel von Graffenried, Venneren ... Ehrengesandten auf die vorsteh. Aarauwische Conferentz.* Bern, 30. August/9. September 1697. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch. X. 659. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 octobre et 30 novembre 1697. loc. cit.

(3) Eidg. Absch. VI² *A.* 693 *z.*

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 5 janvier 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Amelot au roi.* Soleure, 24 février et 5 juillet 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 90; CVIII. 15. — „Na de Graaf Casati Spaansen Ambassadeur uyt Milaan schryft soude Vrankryk de Roomse Cantons trachten te disponeeren om stil te sitten, als het Milanees soude moogen aangetast werden. Hier echter heeft men niet de minste Kennisse daarvan." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19 février 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *contra:* „Maar ingeval de Heer Hertog van Savoyen na't overlyden van den Koning van Spanien sich van't Milanées wilde meester maaken, meenen sommige van de Roomse Cantons, dat sij dan tot haare portie mosten genieten't geene darvan om't Lac van Como en Lago Maggiore leyt, als immediaat aan haar Land paalende." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 14 septembre 1697. *Ibid.*

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 7 septembre 1696, 14 avril 1697. Aff. Etr. Suisse. CVI. 263; CVII. 166. — *Iberville à Torcy.* Genève, 1er avril 1697. Aff. Etr. Genève. XVIII. 67. — *Torcy à Iberville.* Versailles, 10 avril 1697. *Ibid.* XIII. 351. — *Amelot au roi.* Soleure, 14 avril 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 166. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 14 décembre 1697. loc. cit. — *Consulta del Consejo de Estado de 6 de marzo y de 21 de agosto 1698.* Simancas. Estado. *3426.* — „... rien n'estant tant à craindre que de voir dans ce dernier poste un homme dépendant de l'empereur." *Briord au roi.* Venise, 5 avril 1698.

encore, ils appréhendaient l'extension des travaux militaires vers le sol helvétique, leurs dissensions renaissantes avec les protestants les engageait à cette heure à ne point s'en effaroucher outre mesure. (1)

Au contraire des membres de la Ligue Borromée, les confédérés de la nouvelle croyance, qu'inquiétaient les mouvements de troupes françaises à proximité du Rhin, (2) souhaitaient à l'extrême la démolition d'Huningue, la délivrance de Strasbourg et la restitution de la Franche-Comté à l'Espagne. (3) A défaut de Zurich, dont les autorités répugnaient aux solutions violentes préconisées par Berne, (4) les magistrats de ce dernier Etat prêtaient une oreille complaisante aux « divagations politiques » du ministre hollandais, soucieux tout à la fois d'isoler la France des cantons à sa frontière orientale et de procurer l'accession du Corps protestant à l'alliance défensive que négociaient entre eux les six cercles d'Empire de la Haute-Allemagne, accession préparatoire, dans sa pensée, à l'inclusion formelle de ce corps dans la Ligue d'Augsbourg. (5) Au surplus, Zuricois et Bernois attendaient davantage encore de la paix en préparation. N'espéraient-ils pas en effet que, victorieux, les Alliés sauraient imposer à Louis XIV sinon le complet rétablissement de l'Edit de Nantes, du moins une atténuation notable aux mesures décrétées depuis douze ans à l'égard des Huguenots ? (6) Leur illusion était excusable en somme.

Aff. Etr. Turin. CVIII. 5. — „Mr le prince de Vaudemont sera bientost à Milan et je l'y voudrois desja.“ *Extrait d'une lettre de Valkenier.* 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 147. — Mercure historique et politique (La Haye, 1697). XXIII. 679.

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 28 octobre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 331. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 16 février et 14 décembre 1697. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 693 *z.*

(2) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 2 février 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXVIII (1696—1697). p. 100 (Samstag, 30. Mai 1696).

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 30 juin, 4 et 28 août 1696, 16 février et 21 août 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 21 septembre 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 251. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 9 mai 1697. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX.

(4) „... t'geene apparent wel meer sal gebeuren, also men hier te Land vast geresolveert blyft, van geen engagement in de Groote Alliantie noch Associatie te willen hooren, noch een bensendinge na de Vreedens Tractaten te doen.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 avril 1697. loc. cit.

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 30 juin, 6, 20 et 27 octobre et 1er décembre 1696, 16 janvier 1697, 26 février 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — — *Het interest van Switserland bij de tegenwoordige Conjoncturen* (a° 1696). loc. cit. — *Projet de l'association des six cercles supérieurs. Ibid.* — „Maar gelijk ik meermals gedacht hebbe, so is hierin geen succes te hoopen, voor en aleer Zurich en Bern daaromtrent eenig Zijn“. *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 9 janvier et 23 mars 1697. loc. cit. — „Onlangs quam hier de secretaris van de Fransen Ambassadeur bij sommige Regenten onder de hand navorschen, of waar was't geene men den Ambassadeur wilde doen gelooven, dat men hier en tot Bern gesint was in d'associatie der Ryx-Creyssen te treeden.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 6 avril 1697. loc. cit.

(6) *Het interest van Switserland, etc.* — *Projet d'une missive à adresser par les Etats protestants des Ligues au roi de France.* 7 janvier 1697. Aff. Etr. Suisse. CV. 277; Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 2 février 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Instruktion ... an die Herren Emmanuel von Graffenried ... und J. F. Willading ... Ehrenges. auf die nacher Arauw den 27 diss ausgeschribene evang. Zusammenkunft.* Bern, 25. Januar/4. Februar 1697. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch. X. 499. — *Iberville à Torcy.* Genève, 6 mai 1697. Aff. Etr. Genève. XVIII. 88. — *Instruktion und*

Elle provenait en partie de ce que, au cours de la diète d'Aarau du 26 janvier 1695, l'envoyé britannique avait recommandé avec chaleur aux députés des cantons évangéliques la cause des religionnaires réfugiés en Suisse. (1) Mais les intérêts des protestants des Cévennes et des vallées vaudoises du Piémont préoccupaient moins Guillaume III que ceux de ses propres sujets. (2) Aussi n'était-il d'ores et déjà pas à présumer que les doléances des Français retirés aux Ligues, où leur condition empirait de jour en jour, (3) fussent écoutées à Rijswick et qu'il restât à ceux-ci d'autre ressource que celle « d'abjurer leurs erreurs » au cas où ils tiendraient à rentrer dans leurs foyers, (4) ou de passer dans les Etats du margrave de Bayreuth, lequel s'offrait à les y héberger, proposition d'autant plus opportune que, quelques mois plus tard, ceux d'entre eux qui avaient gagné le Piémont s'en virent expulsés *manu militari*. (5)

Etant donné la violence et l'ampleur de la lutte qui mettait aux prises en Suisse l'ambassadeur du roi Très-Chrétien et les ministres des puissances coalisées contre la France, il était à prévoir que celui-là, comme ceux-ci, sauraient tirer profit de la réunion à Bade de la diète annuelle de la Saint-

Befelch ... an die Herren J. Rod. Sinner, Schultheissen undt H. Emmanuel von Graffenried venneren ... Ehrenges. auf die voorstehende Arauwische Conferentz. Bern, 30. August (v. st.) 1697. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch. X. 659.

(1) *Relation du Sr Baron de son voyage à Zurich.* Soleure, mars 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 129. — *Ancillon au bourgmestre Escher.* Bâle, 24 mars/3 avril 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 6 avril 1697. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI2 *A.* 536—537 *b*, 678 *b*, 739 *b*.

(2) *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 21 septembre, 9 et 16 novembre et 10 décembre 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 251, 286, 290, 301. — *Torcy à Iberville.* Marly, 20 mars et 8 novembre 1697. *Ibid.* XIII. 348, 379. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 avril 1697. loc. cit. — *Iberville à Torcy.* Genève, 9 septembre 1697. Aff. Etr. Genève. XVIII. 175.

(3) *Memoriale wegen der Piemontesischen Kirchen.* Bern, 5./15. Mai 1694. St-Arch. Bern. Piedmontbuch. *F.* 78. — „Le magistrat a beaucoup de crainte d'entendre incessamment dire qu'on abandonne les enfants de la maison pour secourir les estrangers.“ *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 5/15 août 1695. British Museum. Addit. Mss. *9741.* — „On nous a tenu à la citadelle St-Nicolas dans des endroits que l'on auroit fait conscience de mettre des chiens.“ *Paul Ragak* (Ragatz, Grison); *Elie Neau* (capitaine de vaisseau de La Rochelle); *A[ndré] Corpion* (de Montpellier, ancien maître d'hôtel de Guillaume III); *Jean Mougnier* (des Cévennes [Anduzes]) *à Zurich.* Châteaudij (Château d'Oex), 14 novembre 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Amelot au roi.* Soleure 2 décembre 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 398. — *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 17 décembre 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 307. — „Nos malheureux compatriotes qui ont les yeux sur les cantons évangéliques, les voyans insensibles à leur maux, perdront peut-estre courage.“ *Ancillon à Escher.* Bâle, 24 mars/3 avril 1697. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 27 avril 1697. loc. cit. — *Henry Arnaud, pasteur et modérateur; David Léger, pasteur et adjoint; D. Jordan, pasteur vaudois et secrétaire du Synode, etc. aux cantons évangéliques.* La Tour, 23 août 1697. St-Arch. Bern. Piedmontbuch. *F.* 94.

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 2 janvier 1697. Aff. Etr. Suisse. CVI. 431. — *Torcy à Iberville.* Marly, 20 mars 1697. Aff. Etr. Genève. XIII. 348. — *Iberville à Torcy.* Genève, 28 octobre 1697. *Ibid.* XVIII. 220. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 30 novembre 1697. loc. cit. — „Onder de Gerefugieerdens heeft men seekere naricht dat de Koning van Vrankrijk geensins wil permetteeren dat ymand van haar weder in syn Rijk kome tenzij hy voorheen onse Religie geabjureert heeft.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 janvier 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXIX (1697—1698). p. 266 (12. Januar 1698).

(5) *Instruktion ... an die Herren Emmanuel von Graffenried, Venneren und Herrn Friedrich Willading, Saltzdirectorn, beid des täglichen Raths (Aarauwische Evangel. Conferenz 6./16. August).* Bern, 4./14. August 1696. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch. X. 466. — *Antwort Schreiben von denen Orthen da Refugierte sind über die Baorijtischer seiths angetragene Conditionen.* 7./17. August 1696. *Ibid.* Piedmontbuch. *E.* 114. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 28 août et 27 octobre 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

Jean pour tenter de décharger leurs commettants respectifs de toute responsabilité dans les lenteurs qui entravaient la marche des négociations engagées à Rijswick. Les Alliés entre autres avaient un intérêt majeur à rendre suspectes aux cantons les fins de la politique que Louis XIV poursuivait à l'égard de ces derniers. Ils s'y appliquèrent avec ardeur, comme aussi à provoquer de la part des protestants, sinon des catholiques, trop enclins à prendre le mot d'ordre à Paris, un acte d'éclatante adhésion à leur cause. (1) Obtenir de Zurich et de Berne que ces deux Etats, qui venaient d'accorder à l'Electeur de Brandebourg une compagnie de Cent-Suisses pour sa garde, (2) consentissent à procurer des secours militaires à l'association des cercles d'Empire formée depuis peu à Francfort eût été pour l'envoyé de Léopold Ier et pour ses collègues un véritable coup de partie. (3) Ils ne réussirent pas à le gagner. (4) Les Suisses avaient éprouvé trop de difficultés à rompre les liens cependant très faibles qui les rattachaient à la maison d'Autriche pour qu'ils eussent le désir de les renouer de façon quelconque. (5) D'un autre côté, la manœuvre était éventée qui consistait à évoquer sans relâche la gravité du péril franco-piémontais suspendu sur Genève et le pays de Vaud. (6) Les agents de la coalition trouvèrent mieux. Avec une recrudescence de vigueur, ils dénoncèrent dès cette heure aux Confédérés les plans conçus, à les entendre, par Louis XIV et Victor-Amédée à l'endroit de Milan. (7) A la suggestion du prince Louis de Bade et du gouvernement militaire de la région de Constance, ils insistèrent plus fortement encore sur la situation critique des villes forestières du Rhin exposées à un coup de main des armées françaises. (8)

---

(1) *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 2 août 1695. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege (1677—1698). — *Conti a Spada.* Lucerna, 11 luglio 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI. — Eidg. Absch. VI² *A.* 666 *b.* — Theatrum Europaeum. XV. 267.

(2) *Mission du colonel Imbert Rolas du Rosey.* Eidg. Absch. VI² *A.* 638 *c.* — Mercure historique et politique (La Haye, 1697). t. XXII. 163.

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 30 juin, 6 et 20 octobre, 1er décembre 1696, 9 février 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Relation du Sr Baron de son voyage à Zurich.* Soleure, mars 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 129. — *Bericht des zum Kœnig Wilhelm gesandten württembergischen Oberrats von Heespen (Anton-Günther) an das schwœbische Kreisausschreibenamt.* London, 26. März 1697. ap. Schulte. Markgraf Ludwig Wilhelm von Baden (Karlsruhe, 1898). II. 261.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 16 février 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Relation du Sr Baron de son voyage à Zurich.* Soleure, mars 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 129.

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 16 janvier 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Amelot au roi.* Soleure, 20 janvier 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 37. — *Conti a Spada.* Lucerna, 9 maggio 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI.

(6) *Le roi à Amelot.* Versailles, 15 août 1696. Aff. Etr. Suisse. CVI. 227. — *Amelot au roi.* Soleure, 3 et 24 février 1697. *Ibid.* CVII. 52. — *Relation du Sr Baron de son voyage à Zurich.* Soleure, mars 1697. *Ibid.* CVII. 129. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 14 et 28 septembre 1697. loc. cit.

(7) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 et 29 décembre 1696, 5 octobre 1697. loc. cit. — „Tot behout van't Milanées staande Roomse cantons met dertien duysent Man van outs aan Spanjen verbonden . . ." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 14 septembre 1697. loc. cit.

(8) *Casati a Leganes.* Coira, 16 maggio; *a Serponti.* 19 maggio 1696. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Amelot au roi.* Soleure, 3 février, 5 mai et 15 septembre 1697. loc. cit. — *Iberville à Torcy.* Genève, 25 mars 1697. Aff. Etr. Genève. XVIII. 63. — *Conti a Spada.* Lucerna, 1º agosto 1697. loc. cit. — Eidg. Absch. VI² *A.* 667 *d.* — Al. Schulte. Der Markgraf Ludwig Wilhelm von Baden. I. 391.

De même que le désir n'était pas éteint à Berne de dépêcher une mission helvétique à Rijswick, de même les ministres impériaux n'abandonnaient pas l'espoir d'amener les Suisses à souscrire à l'interprétation autrichienne de l'*Union héréditaire* de 1511 et à prendre en main, fût-ce à leurs frais, la protection de Rheinfelden et des places de son groupe. (1) Et cependant la crainte révérencielle qu'inspirait aux Confédérés le chef de la maison de Habsbourg ne les aveuglait pas au point qu'ils ne perçassent pas à jour les mobiles de la politique « à soubresauts » que ce prince pratiquait à leur égard. (2) Arrogante et brutale dans ses rapports avec les cantons, aussi longtemps du moins qu'elle n'avait pas à recourir à leurs services, (3) la cour de Vienne se faisait humble et conciliante envers ces mêmes cantons dès qu'elle sentait en jeu la sécurité de Constance et du Frickthal. (4) Schaffhouse éprouvait à cette heure les effets de la mauvaise volonté de la Hofburg à aplanir un différend de frontière à Diessenhofen, (5) et, partout en Allemagne, dans les « pays héréditaires » en première ligne, les commerçants des Ligues étaient exposés à voir leurs marchandises confisquées sans avis préalable, pour peu que l'empereur eût à se plaindre de leurs supérieurs et nourrît quelque grief, fondé ou imaginaire, à l'endroit de ceux-ci. (6)

L'ambassadeur de Louis XIV arrivait à Bade précédé de la nouvelle de la prise d'Ath par l'une des armées de son maître. (7) Neveu, qu'il y rencontra, était moins bien recommandé à l'accueil des membres de la diète. Les cantons ne pardonnaient à Léopold Ier ni les paroles méprisantes à leur adresse échappées à son commissaire en Italie, ni le traitement infligé à leurs troupes à son service. (8) A dire vrai, en dépit des objurgations d'Amelot lequel, à part soi,

---

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 10 février 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 67.

(2) *Ibid.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 10 août 1697. loc. cit.

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 17/27 juin 1692. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Amelot au roi.* Soleure, 17 novembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 261.

(4) Eidg. Absch. VI² *A.* 667 *e.*

(5) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 mai 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Amelot au roi.* Soleure, 19 mai, 28 juillet 1697; 19 mars 1698. Aff. Etr. Suisse. CVII. 207; CVIII. 55; CIX. 124. — *Genève au prince Louis de Bade.* 5/15 octobre 1697. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI. — Eidg. Absch. VI² *A.* 705—706 *a* (Baden, 18. April 1698).

(6) *Statthalter, Regenten und Cammerräthe Vorder Oest. Landen an Bürgermeister und Rath der Stadt Zürich.* Waldshut, 23. Mai 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372. — *Die XIII Orte an den Herzog von Württemberg und an den Prinz Louis von Baden.* 29. Mai 1693. *Ibid*; *an den Kaiser.* 29. Mai 1693. *Ibid.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 18 juin et 8 août 1693; 15 mai, 7 septembre et 7 décembre 1697. *Ibid.* St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7372, 7373. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 8 juillet 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 268.

(7) *Nic. Erizzò al Senato.* Parigi, 14 giugno 1697 (1^a^). Frari. Francia. CXC. 289.

(8) „Ils ont ailleurs à essuyer mille marques de mépris, surtout de la part des Allemands, qui les regardent comme des valets.“ *Iberville à (Pontchartrain).* Genève, 3 décembre 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 298. — „Dat de Heer Graaf van Maansfeld toen soude geseyt hebben, dat de Keyser de Switsers als syne oude rebellige Onderdanen voor geen garandeurs konde aanneemen.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 10 août 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — Eidg. Absch. VI² *A.* 667 *e.*

ne pouvait cependant méconnaître la légitimité de leurs griefs, les autorités de Soleure entendaient exposer devant la diète les innovations arbitraires introduites entre-temps dans les capitulations signées par Stoppa en 1672 et protester contre la suppression de certains privilèges dont avaient joui jusque-là les troupes suisses à la solde du Louvre. (1) Aussi bien cette diversion devait être impuissante à changer le cours des événements. L'envoyé impérial persistait à signaler aux Confédérés l'imminence d'une agression française dans la région comprise entre Bâle et Schaffhouse. (2) A seule fin de mettre un terme à ses doléances inopportunes, les membres de l'assemblée ne purent se dispenser de dépêcher quelques-uns des leurs à l'ambassadeur royal, lequel ne sut que leur répéter à nouveau combien son maître était éloigné de l'intention de troubler le repos des Ligues, en ajoutant au reste que, si le Corps helvétique n'avait pas été appelé à offrir sa médiation aux belligérants, la faute en était à la répugnance de l'empereur à confier un mandat quelconque à « d'anciens sujets rebelles de sa maison ». (3) Toujours est-il, qu'au bout de trois semaines de vains efforts, Neveu dut s'avouer vaincu et renoncer à obtenir de la diète une déclaration, fût-elle de pur principe, de prise en protection de Constance et des villes forestières par les cantons. (4)

Satisfait d'un recès dont les conclusions dépassaient ses espérances, Amelot eût pu regagner Soleure sans délai. Il jugea préférable d'exploiter et d'élargir son succès en se portant à Zurich. Il n'avait point encore visité cette ville, où l'attendaient des honneurs de tous points semblables à ceux décernés naguère à l'Electeur de Saxe, (5) honneurs qui ne furent égalés dans la suite que par l'éclat des fêtes données, vers les derniers jours de septembre, à

---

(1) *Les XIII cantons au roi.* Bade, 16 juillet 1697. Aff. Etr. Suisse. CV. 323. — *Extraict du mémoire donné à Mr l'ambassadeur a la diette de Bade en juillet 1697.* St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. nº 148. — *Amelot au roi.* Soleure, 2 août 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 67. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 14 août 1697. *Ibid.* CVIII. 89. — *Le roi aux XIII cantons.* Versailles, 21 août 1697. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. nº 149. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 31 août 1697. *Ibid.* Frankr. XVIII. nº 147. — *Le roi aux cantons catholiques.* Marly, 23 décembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CV. 358. — *Les cantons catholiques au roi.* Lucerne, 11 janvier 1698. *Ibid.* CXV. 7. — Eidg. Absch. VI² *A.* 666 *c*, 691 *e*, 692 *g*.

(2) *Memoriale delli XIII cantoni svizzeri adunati nella dieta di Bada, dato alli ministri dell' Imperio e di Francia.* 10 luglio 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI. — Eidg. Absch. VI² *A.* 667 *d*.

(3) *Proposition faite à la diète de Bade par Amelot.* 3 juillet 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 16 juillet 1697. loc. cit. — *Amelot au roi.* Bade, 19 juillet 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 37. — Eidg. Absch. VI² *A.* 667 *e*.

(4) *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 16 et 25 juillet 1697. loc. cit. — „Binnen drij dagen meent de Vergaderinge alhier te scheyden hebbende het versoek van den Keysersen Envoyé tot bescherminge van de Waldsteeden alleen maar overgenomen tot het grooste misnœgen van denselven.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 20 juillet 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 24 juillet/3 août 1697. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — Theatrum Europaeum. XV. 267.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 28 juillet et 4 août 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 55, 78. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 1er août 1697. loc. cit. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 24 juillet/3 août 1697. loc. cit. — *Extrait d'une lettre du Sr Valkenier.* Août 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 195. — *Amelot à Zurich.* Soleure, 18 septembre 1697. St-Arch. Zurich. Frankr. XVIII. nº 150. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 28 décembre 1697. Rijksarchief La Haye. S. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

l'occasion de sa présence à Bâle, dont les magistrats refusèrent cependant de se laisser persuader par lui que la construction de la forteresse d'Huningue fût un bienfait pour leur petite patrie. (1)

Traité de Rijswick. — Les Suisses y sont inclus. — Difficultés qu'ils éprouvent à y faire comprendre les Etats « non cantonnés » des Ligues. — Diète de Bade de décembre 1697. — Gratitude des Confédérés envers le roi Très-Chrétien. — Voix discordantes quant à la portée des négociations closes en Hollande et aux avantages acquis de ce chef aux Confédérés. — Les catholiques et la menace d'Huningue. — Extension projetée à la personne du duc de Bourgogne de l'alliance renouvelée en 1663. — Mesures arbitraires arrêtées à Paris à l'égard des régiments suisses capitulés. — Antagonisme persistant de Berne envers la France. — Amelot réussit à en atténuer les manifestations. — Sa visite au pied du Gurten. — Inquiétudes réveillées à ce sujet parmi les **Waldstætten**. *— Le différend austro-suisse de Nellenbourg. — Arrivée de Puysieux à Soleure. — Considérations générales sur la mission d'Amelot.*

I. Cependant parvenaient de Hollande à Bâle des nouvelles plutôt encourageantes. (2) Alors qu'en juillet 1695 encore l'ambassadeur français et l'envoyé impérial tentaient de rejeter à qui mieux mieux sur leurs maîtres respectifs la responsabilité des lenteurs à quoi se heurtait la marche des négociations de la paix générale, (3) subitement en septembre le bruit se répandit parmi les cantons de l'imminente conclusion de celle-ci. En fait, dans la nuit du 20 au 21 de ce mois, deux traités furent signés à Rijswick. (4) Le premier mettait un terme aux hostilités entre Louis XIV et les Provinces-Unies, (5) le second à celles entre ce prince et Guillaume III, qu'il consentait

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 7 septembre et 28 décembre 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 26 septembre 1697. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 27 novembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 167. — „Den 22 deses quam de Herr Amelot, Fransen Ambassadeur van Hunningen binnen Basel, na dat hij van twee Heeren Regenten met hondert Burgers te paard buyten de Stad met een compliment was ontfangen.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 28 septembre 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Amelot au roi.* Soleure, 29 septembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 176. — St-Arch. Basel. Rathsbuch (1698—1699). p. 143 (Mittwoch, 8. September 1697); 149 (Mittwoch, 15. September 1697); p. 157 (Mittwoch, 29. September 1697); p. 256, 274 (29. Dezember 1697; 19. Januar 1698).

(2) *Iberville à Matignon.* Genève, 27 août 1696. Arch. Grimaldi-Matignon (Neuchâtel, 1694—1698). — *William III to Heinsius.* Kensington, 2/12 april 1697. Arch. de la Maison d'Orange-Nassau (éd. Kræmer), 3e série, t. I. 537.

(3) „The unreasonableness of the French has put an ill delay to it.“ *Lord Villiers to the Duke of Shrewsbury.* Hague, 3 september 1697. ap. Grimblot. Letters of William III and Louis XIV. 1697—1700 (London, 1898). I. 105. — Eidg. Absch. VI² *A.* 666 *b.*

(4) *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 4 novembre 1697. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege (1677—1698); St-Arch. Basel. Politisches. V³. — Gaedeke. Die Politik Oesterreichs. I. 142.

(5) *Valkenier au Corps helvétique.* Zurich, 21/31 octobre 1697. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3970.*

enfin à qualifier roi de la Grande-Bretagne, reconnaissance à laquelle ne se rallièrent pas sans peine les Etats catholiques d'Helvétie, jusque-là rebelles à toute compromission avec l'ancien Stathouder. (1)

Amelot reçut aussitôt de Paris l'ordre d'annoncer aux Confédérés que le roi réservait dans les deux instruments diplomatiques les XIII cantons et «nommément» tous leurs alliés du climat des Ligues. (2) La bonne foi de Louis XIV à l'heure où il donnait part de cette nouvelle à son ministre à Soleure n'aurait su être suspectée. (3) Dans la réalité Genève, Neuchâtel, les Ligues Grises et les dizains valaisans se trouvaient inclus dans lesdits instruments, mais par le roi d'Angleterre et les Etats-Généraux des Provinces-Unies (4) et non point par le roi Très-Chrétien, dont les plénipotentiaires, infidèles à leurs instructions sur ce point, avaient omis de s'y conformer. (5) La stupeur qu'éprouva Amelot à la constatation de ce malentendu fut extrême. (6) Elle ne prit fin que lorsqu'il eut été complètement réparé et que les paix franco-impériale et franco-espagnole intervenues entre-temps à Rijswick le 31 octobre (7) eurent dissipé l'impression déplorable produite aux Ligues par l'annonce de

(1) *Herwarth à Zurich.* Berne, 12/22 avril 1693; 6/16 novembre 1697; 1er/11 janvier 1698. St-Arch. Zürich. Grossbritannien. *A.* 222³ (1692—1720). 1; St-Arch. Basel. Politisches. V³. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 2 octobre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 175. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 12/22 février 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — Eidg. Absch. VI² *A.* 695 *c.* — Erdmannsdörfer. Deutsche Geschichte vom Westfælischen Frieden bis zum Regierungsantritt Friedrichs des Grossen. II. 76 sqq.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 4 octobre et 14 novembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 186, 218. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 7 novembre 1697. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 13/23 novembre 1697. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — *Genève à Berne.* 26 novembre/6 décembre 1697. St-Arch. Bern. Genfbuch. *E.* 259. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 15 janvier 1698. Aff. Etr. Suisse. CXV. 9. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15/25 janvier 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Daniel Im Hoff au procureur Trembley.* Berne, 20/30 janvier 1698. ap. *Geheimbdes Prothocol u. s. w.* p. 56. St-Arch. Bern. mss.

(3) *Le roi à Amelot.* Versailles, 27 septembre, 23 octobre 1697. loc. cit. — *Berne à Genève.* 27 octobre/6 novembre 1697. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3970.* — Dierauer. Histoire de la Confédération Suisse. t. IV. 166.

(4) *Le Dr Petri à Herwarth.* Peseux, 26 septembre 1697. Arch. Nat. *K. 549.* pièce 61. — *Herwarth au Dr Petri.* Berne, 30 septembre/10 octobre 1697. *Ibid. K. 549.* pièce 62. — „Boven dat heeft de Stad van Neufchatel my by een seer obliganten brief noch apart versocht om Haar Hoog mogende voor hunne speciale Inclusie ook te willen bedanken." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 28 décembre 1697; 8 janvier 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 janvier/8 février 1698. loc. cit.

(5) *Amelot à Torcy.* Soleure, 11 octobre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 208. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 23 octobre 1697. *Ibid.* CVIII. 217. — *Genève aux Etats-Généraux des Provinces-Unies.* 2/12 novembre 1697. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI (1696—1700). — *Herwarth à Zurich.* Berne, 13/23 novembre 1697; 1er/11 janvier 1698. St-Arch. Basel. Politisches. V³; St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege (1677—1698). — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 30 novembre 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Genève au roi de la Grande-Bretagne; à Shrewsbury.* 31 décembre 1697/10 janvier 1698. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI (1696—1700). — *Geheimbdes Prothocol u. s. w.* (19./29. Januar 1698). p. 53. St-Arch. Bern. mss. — *Neveu an die XIII Orte.* Zell am Undersee, 23. Februar 1698. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege (1677—1698). — Grenus. Fragments biographiques et historiques (Genève, 1815). p. 219.

(6) *Genève à Berne.* 11/21 janvier 1698. St-Arch. Bern. Genfbuch. *E.* 319.

(7) Eidg. Absch. VI² *A.* 709 *t.*

la forclusion des alliés des Suisses dans les traités du 21 septembre.(1) Bientôt même il ressortit, à la comparaison des textes, que la réservation française était plus explicite et surtout plus amicale que la réservation autrichienne,(2) qui, bien qu'elle embrassât Genève, où l'on n'osait guère l'espérer telle,(3) ne tenait aucun compte de l'importance respective des divers membres du Corps helvétique et les classait à sa fantaisie, assignant au Valais un rang très inférieur à celui que ce pays occupait dans le concert des Etats confédérés.(4)

Lorsque s'ouvrit à Bade, le 3 décembre 1697, une diète générale à laquelle Amelot put d'autant moins se dispenser d'assister que la fin de sa carrière helvétique était proche, le roi ayant daigné agréer sa requête d'être relevé de sa charge d'ambassadeur aux Ligues,(5) aucune incertitude ne régnait plus quant à la nature des sentiments qu'éveillait chez les Suisses la complète cessation des hostilités dans les pays qui les environnaient.(6) Ces sentiments, fort divers, fort mélangés, n'étaient unanimes que sur un point: la gratitude de tous les cantons envers le roi Très-Chrétien. Alors en effet que Charles II et Léopold Ier, dont les troupes venaient entre-temps de remporter une victoire éclatante sur les Turcs,(7) paraissaient n'avoir consenti qu'à leur corps défendant à donner une marque de leur bienveillance aux Confédérés à Rijswick;(8)

---

(1) *Amelot à Torcy.* Soleure, 11 octobre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 208. — *Torcy à Iberville.* Fontainebleau, 23 octobre; Versailles, 27 novembre 1697. Aff. Etr. Genève. XIII. 378, 381. — *Iberville à Torcy.* Genève, 4 et 11 novembre, 9 décembre 1697. *Ibid.* XVIII. 225, 228, 247. — *Amelot aux XIII cantons.* Soleure, 4 novembre 1697; 8 janvier 1698. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege (1677—1698); St-Arch. Basel. Politisches. V3. — *Conti a Spada.* Lucerne, 7 novembre 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 8 novembre et 19 et 25 décembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 231, 295, 303. — *Zurich à Genève.* 22 novembre/2 décembre 1697. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3972.* — *Escher et Hess, députés de Zurich, à Genève.* Bade, 28 novembre/8 décembre 1697. *Ibid.* Portef. histor. *3970.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich. 14 décembre 1697. loc. cit. — Sordet. op. cit. p. 39.

(2) *Le roi à Amelot.* Versailles, 8 novembre 1697. loc. cit. — „Il semble qu'on voudroit les faire passer pour membres de l'Empire, dont la conséquence seroit pernicieuse." *Iberville à Torcy.* Genève, 18 novembre 1697. Aff. Etr. Genève. XVIII. 235. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 7/17 mai 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — Eidg. Absch. VI2 *A.* 691*f.*

(3) *Genève à Berne.* 14/24 juillet 1696. St-Arch. Bern. Genfbuch. *E.* 63. — „N'ayans pas l'avantage d'estre de l'alliance de tous les louables cantons, nous craignons que plusieurs ne croient que ce terme général d'alliés ne nous regarde point." *Genève à Berne.* 22 septembre/2 octobre 1696. *Ibid.* Genfbuch. *E.* 71. — *Iberville à Torcy.* Genève, 11 et 13 novembre 1697. Aff. Etr. Genève. XVIII. 228, 233. — *Genève à l'empereur.* 10/20 décembre 1697; *à l'Electeur de Brandebourg.* 21/31 décembre 1697. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI (1696—1700).

(4) *F. von Thurn an Leopold Wilhelm, Grafen zu Kœnigsegg.* s. d. 1689. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien. Schweiz. *F.* LX3. 171. — *Extrait d'une lettre du Sr Valkenier.* Novembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 259. — *Amelot à Torcy.* Bade, 9 décembre 1697. *Ibid.* CVIII. 296. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 5 mars 1698. loc. cit. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXIX. 318.

(5) *Le roi à Amelot.* Versailles, 7 novembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVI. 338. — *Amelot au roi.* Soleure, 14 novembre, 1er décembre 1697. *Ibid.* CVIII. 248, 279. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 7 décembre 1697. loc. cit.

(6) Eidg. Absch. VI2 *A.* 691 *d.*

(7) *F.-M. Neveu aux XIII cantons.* Zell, 22 septembre 1697. St-Arch. Basel. Politisches. V3 (Orleans'cher Krieg. 1691—1698); St-Arch. Bern. Teutschlandbuch. *A.* 533.

(8) *Consulta del Consejo de Estado con carta del marqués de Leganès sobre instancia de los cantones para que se les dé despacho de V. Md declarando estar incluidos en la paz.* Madrid, 13 febrero 1698. Arch. Gen. Simancas. Estado. Lego. *3426.*

que le collège électoral de Ratisbonne répugnait à voir leur nom figurer au traité; (1) que la réservation impériale de Neuchâtel, comme celle émanée du gouvernement de La Haye au reste, ne s'appliquait qu'au pays et non à la maison régnante, (2) Louis XIV, après une très courte défaillance, avait réussi à contenter à la fois ses alliés catholiques et ses alliés protestants, ceux-là en consignant avec précision les noms et qualités de leurs protégés dans les actes diplomatiques des 21 septembre et 31 octobre, ceux-ci en y faisant une place à Mulhouse, à la principauté de Longueville et surtout à Genève. (3) Mais, en dehors de cela, les jugements portés en Suisse sur l'œuvre des plénipotentiaires en Hollande étaient empreints de quelque défiance, voire de quelque déception. Certains semblaient regretter que la paix se fût conclue sous une médiation qui n'était pas celle du Corps helvétique. (4) D'autres persistaient à estimer que la continuation des hostilités à la frontière des Ligues constituait la plus sûre garantie du maintien et de la sécurité de l'indépendance de celles-ci, aucun des belligérants n'ayant intérêt à augmenter le nombre de ses adversaires en rompant avec les cantons. (5) D'autres ne pouvaient songer sans amertume « que les incroiables profits » réalisés par eux au cours de la guerre étaient sur le point de prendre fin. (6) D'autres, et ceux-là se recrutèrent presque uniquement parmi les protestants, ne dissimulaient pas leur dépit de ce que le gouvernement de Londres eût réservé dans le traité les cantons catholiques,

(1) *Le roi à Amelot.* Versailles, 8 novembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 231.

(2) Dans l'art. XIX du traité du 20 septembre 1697 entre la France et les Provinces-Unies, celles-ci réservent „nommément la ville et comté de Neufchâtel" (Du Mont. VII². 383). En revanche, aux termes de l'article LVIIe du traité avec l'empereur (30 octobre), Louis XIV ne réserve que „l'Etat et le prince de Neufchâtel" (Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373). — *Amelot à Torcy.* Bade, 9 décembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 296. — „Dat Vrankrijk by d'inclusa van den Vreeden geen woord gemelt hefft van de stad van Neufchatel, doet haar vast gelooven, dat die Croon tracht d'authoriteyt te vergrooten van den Prince van den Lande, dien sy specialyk geeincludeert heeft in plaatse dat de Hooge Heeren geallieerdens niet als't Land en de Stad hebben ingeslooten." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 janvier 1698. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 janvier/8 février 1698. loc. cit.

(3) *Genève à Zurich.* 14/24 juillet et 22 septembre/2 octobre 1696; 2/12 novembre 1697. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI. — *Genève à Berne.* 2/12 novembre 1697. St-Arch. Bern. Genfbuch. *E.* 227. — *Genève à Amelot.* 7/17 décembre 1697; *au roi de France.* 10/20 décembre 1697; *à Torcy.* 10/20 décembre 1697. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI. — *Le roi à Genève.* Versailles, 4 janvier 1698. *Ibid.* Portef. histor. *3974.* — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 janvier 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLII (10/20 janvier 1698). — Eidg. Absch. VI² *A.* 695 *b.*

(4) *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 10 septembre 1697 (n. s.). British Museum. Addit. Mss. *9742.* — „Je vous ay dit que c'estoient d'estranges gens que les Suisses. Ils le sont au delà de toute imagination, mais nostre interest ne nous permet pas de faire fi d'eux ..." *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 10 septembre 1697. *Ibid.*

(5) *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 10 septembre (n. s.) 1697. loc. cit.

(6) „Il est vray que la guerre leur convenoit beaucoup mieux. Elle les mettait à couvert non seulement des insultes de leurs voisins mais encore, ce qui pour eux est infiniment sensible, elle leur apportoit un proffit incroiable par la vente de tout ce que leur pays produit, dont sans exagération ils tiroyent les deux tiers de plus qu'en temps de paix." *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 10 septembre (n. s.) 1697. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — „Plusieurs Genevois qui trouvoient leur compte dans la guerre (car il n'y a aucune ville dans l'Europe qui en ait tant profité) et les refugiez n'en ont aucune joye." *Iberville à Torcy.* Genève, 30 septembre 1697. Aff. Etr. Genève. XVIII. 197.

alors que ceux-ci continuaient à « ignorer » son envoyé aux Ligues (1) et de ce que l'empereur n'eût point exigé du roi Très-Chrétien, ainsi qu'il en avait été souvent question, la restitution de Strasbourg qui eût assuré le rétablissement de leurs communications avec la Hollande, (2) et la démolition de la forteresse d'Huningue, ou, à tout le moins, l'entrée d'une garnison helvétique dans cette place. (3) Impuissants à changer le cours des événements et à faire modifier les stipulations arrêtées le 31 octobre, ils se berçaient cependant de l'illusion que Louis XIV, contraint d'abandonner la plupart de ses conquêtes, consentirait peut-être « pour l'amour de ses alliés suisses » à supprimer la menace suspendue sur Bâle, (4) menace aux multiples faces, puisque aussi bien les magistrats de cette ville redoutaient la création à leurs portes d'une grande cité, dont le commerce, très promptement privilégié, eût constitué pour celui de leurs propres administrés la plus désastreuse des concurrences. (5) A Aarau, où une diète particulière se tint du 1er au 4 novembre, l'opportunité du départ immédiat d'une ambassade vers Paris avait été envisagée. (6) Elle le fut à

---

(1) „Voor drij dagen heeft de Herr Engelse Envoyé aan de Regeeringe deser Steede bekent gemaakt, dat sijne Majt van Groot Britannien geresolveert hadde, de Roomse Cantons so well als de Gereformeerdens in den Vreeden te sluyten, met versoek dat men dese goede tydinge ook aan degeene geliefde bekent te maaken, die part en deel daaraan neemen mochten. Men is hier over desen brief wat gesurpreneert geweest, doordien daarby niet gedetermineert was, aan Wien men eygentlyk daarvan advys soude geeven, mits gaders om dat de Roomse Cantons tot dato Syne Majesteyt van Groot Britannien voor wettigen Koning niet hebbende willen erkennen, men niet presumeeren konde, dat syne Majesteyt desen Pas vooraf soude doen, en aan so quaat willige luyden occasie geeven, om over haare verkeerde conduiten te glorieeren." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15 janvier et 12 février 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.*

(2) *Bericht des zum Kœnig Wilhelm gesandten württembergischen Oberrats von Heespen an das schwäbische Kreisausschreibeamt.* London, 26. März 1697. ap. Schulte. Markgraf Ludwid Wilhelm von Baden (Karlsruhe, 1898). II. 261.

(3) *Instruktion und Befelch ... an ... Emmanuel von Graffenried ... und J. F. Willading u. s. w. (Aarauwische Conferenz).* Bern, 25. Januar/4. Februar 1697. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch. X. 498. — „Saranno parimente abattute tutte le fortificationi d'Huninguen e rovinato il suo ponte." *Nic. Erizzo al Senato.* Parigi, 2 agosto 1697 (1a). Frari. Francia. XCX. 313. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 10 août, 26 octobre, 30 novembre 1697. loc. cit. — Ricarda Huch. op. cit. 192.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 12 août 1696; 8 septembre, 17 novembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVI. 229; CVIII. 127, 261. — *Relation du Sr Baron de son voyage à Zurich.* Soleure, mars 1697. *Ibid.* CVII. 129. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 19/29 octobre 1697. British Museum. Addit. Mss. *9742.* — *Daniel Im Hoff au procureur Trembley.* Berne, 20/30 janvier 1698. *Geheimbdes Prothocol u. s. w.* p. 56. St-Arch. Bern. Mss. — Eidg. Absch. VI2 *A.* 692 *h.*

(5) „Boven dat heeft men mede van goeder Hand bericht, in cas Brisac onder anderen voor een Equivalent in handen van syne Keyserlyke Majesteijt soude raaken, en dat Vrankrijk Hunningen al was't maar aan de Switserse zyde behouden soude, dat Vrankrijk alsdan gesint soude zyn, Hunningen met veele privilegien tot een aansienlyke Koopstad te maaken, en alle groote Landstraaten uyt de nabuyrige Provincien derwarts te legen om aldus te beletten, dat het gelt van de Garnisoenen en van d'Ingeseetenen van d'Elsas niet buytens Lands, en specialyk niet na Basel mochte geraaken, waardoor de commercie van die Stad seckerlijk soude verlooren gaan." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 7 septembre et 5 octobre 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.* — „Basel syne ruine seckerlijk voor oogen siet." *Du même au même.* Zurich, 26 octobre 1697. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 17 novembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 261. — Mercure historique et politique (La Haye, 1699). XXVII. 158.

(6) *Instruktion und Befelch ... an die Herren Balthasar und Andreas Burckhardt ... nach Aarau.* Basel, 20. Oktober 1697. St-Arch. Basel. Eidgen. *K.* 10. n° 4. — *Amelot au roi.* Soleure, 10 novembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 210. — *Conti a Spada.* Lucerna, 14 novembre 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 12 décembre 1697. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — St-Arch. Bern. Frankr. Buch. *S.* 309.

nouveau à Bade, le 3 décembre et les jours suivants.(1) Or, Amelot avait l'ordre de se dérober à toute discussion à ce sujet et de persuader aux catholiques de modeler leur attitude sur la sienne.(2) Son influence sur les délibérations de ceux-ci était, on l'a dit, considérable. Elle s'exerça de la plus heureuse façon en cette conjoncture.(3) Réduits à leurs seules forces, les députés des cantons évangéliques durent renoncer à persévérer dans un dessein qui, ensuite de la ferme volonté du roi de ne point s'y rallier, ne pouvait d'ailleurs aboutir.(4)

Le 12 décembre,(5) lorsque se termina la diète de Bade, à laquelle son contradicteur autrichien, le baron Neveu, s'était abstenu d'assister,(6) Amelot eut sujet de se féliciter du recès de cette assemblée, la dernière, à vues humaines, qu'il lui eût été donné d'honorer de sa présence, le marquis de Puysieux, gouverneur d'Huningue, étant depuis quinze jours déjà désigné pour lui succéder à Soleure.(7) Sa satisfaction certes eût été plus intense encore si le roi, acceptant sa suggestion, avait consenti à demander au Corps helvétique l'extension à la personne du duc de Bourgogne de l'alliance renouvelée en 1663.(8) Mais on craignait à Paris qu'une telle innovation ne se heurtât à l'opposition de ceux d'entre les Suisses dont la largeur d'esprit n'allait pas jusqu'à admettre que les noms de l'aïeul et du petit-fils figurassent dans un même acte diplomatique. Partant il n'y fut pas donné suite.(9)

---

(1) *Conti a Spada.* Lucerna, 14 novembre 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI. — Mercure historique et politique (La Haye, 1698). XXIV. 150. — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 692 *h.*

(2) *Le roi à Amelot.* Versailles, 27 novembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 274. — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 691 *d.*

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 17 novembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 261. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 7 décembre 1697. loc. cit. — *Discours prononcé par Amelot à Bade, en décembre 1697.* Mercure historique et politique (La Haye, 1698). XXIV. 148.

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 11 octobre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 191. — *Amelot au roi.* Soleure, 10 et 17 novembre, 15 décembre 1697. *Ibid.* CVIII. 240, 261, 299. — Eidg. Absch. VI[2] *A.* 693 *z.*

(5) *contra:* „Gestern is de vergaderinge der cantons tot Baden gescheyden." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 14 décembre 1697. loc. cit.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 15 décembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 299.

(7) *Torcy à Puysieux.* Versailles, 20 novembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CV. 344. — *Nic. Erizzo al Senato.* Parigi, 20 dicembre 1697. Frari. Francia. CXC. 343. — *Amelot aux XIII cantons et co-alliés.* Soleure, 19 février 1698. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 158. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 février 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7378. — *Amelot à Lucerne.* Soleure, 12 mars 1698. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — *Puysieux à Casati.* Soleure, mai 1698. Aff. Etr. Suisse. CX. 75. — St-Arch. Bern. Frankr. *DD.* 205. — St-Arch. Basel. Frankr. *B*[1] (1500—1850). — *contra:* „Man seyt dat Vrankrijk na den Vreeden maar een Resident in Switserland wil houden." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 5 octobre 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.* — Mémoires de Sourches. V. 365.

(8) *Conti a Spada.* Lucerna, 14 novembre 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 27 novembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 274. — „Mr l'ambassadeur de France ayant pressenti le sentiment des principaux dans les cantons sur une pensée qu'il a conceue depuis quelque temps de faire comprendre Monssr le duc de Bourgogne dans l'alliance du roy, à laquelle se trouve déjà Monssr le Dauphin, profitera, à ce qu'on croit de cette occasion à en faire la proposition." *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 28 novembre 1697. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX.

(9) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 12 décembre 1696. loc. cit. — *Conti a Spada.* Lucerna 14 novembre 1697. loc. cit. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 27 novembre 1697. loc. cit.

Après dix années de séjour à Soleure, l'ambassadeur français connaissait trop bien les procédés de négociations de ses hôtes pour ne pas discerner la valeur de leurs griefs envers la Couronne Très-Chrétienne et ne pas établir un juste départ entre l'importance relative des uns et des autres. L'insistance mise par les cantons à réclamer le rétablissement de leurs privilèges commerciaux en Alsace, suspendus pendant la durée des hostilités, ne l'inquiétait guère, [1] non plus d'ailleurs que les conséquences possibles de la suppression d'une partie des privilèges militaires des troupes de la nation en France, [2] ou de l'affirmation mensongère que le roi songeait à faire renforcer derechef les bastions d'Huningue. [3] Il se préoccupait un peu plus, à dire vrai, de l'émoi que provoquait aux Ligues la constante inobservation des capitulations conclues par Stoppa en 1671 et 1672. [4] A l'époque où furent signés les traités de Rijswick, le nombre des auxiliaires helvétiques entretenus par le Louvre dépassait vingt-quatre mille hommes. [5] De sa propre autorité, Louis XIV venait de décider d'abaisser de six à cinq écus durant la paix la solde mensuelle de ces derniers, et de laisser à ceux d'entre eux qui ne se soumettraient pas à cette réduction pleine liberté de regagner leurs foyers. [6] Or, le service mercenaire constituait, on l'a dit, pour les catholiques notamment, le plus clair, le plus assuré et le plus fructueux des gagne-pains. [7] Partant, plutôt que de ratifier la mesure arbitraire arrêtée à Paris, Fribourg menaçait de rappeler

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 5 janvier et 2 février 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 9, 51. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 16 janvier 1698. *Ibid.* CIX. 11. — *Mémoire.* („On ne comprend pas bien quel peut estre le sujet de plaintes des Suisses.") Juillet 1698. *Ibid.* CX. 147. — Van Aitzema. Derde Vervolg van Saken van Staat en Oorlog (1692—1697). p. 151.

(2) „Colonel Stupa, general of the Switzers has represented to the duc de Maine what strong impressions the raising of the poll tax from the Swiss soldiers would make upon the cantons, so that they are like to be exempted, trough the officers of the King's household and the duke of Orleans have already paid it." *News letter adressed to the Earl of Derwentwater.* London, 23 february 1695. Calendar of State Papers. Domestic. *1695.* p. 313.

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 22 janvier et 5 février 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Le roi à Amelot.* Versailles, 13 février 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 57.

(4) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 20 juillet 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Amelot au roi.* Soleure, 2 août 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 67.

(5) *Le roi à Amelot.* Versailles, 23 janvier 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 33. — Mémoires du marquis de Sourches (éd. Cosnac). I. 308; V. 371.

(6) *Estat des trois différents payements qui se font aux régiments suisses qui sont en France.* 1693. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7372.* — *Le roi à Amelot.* Versailles, 16 et 23 janvier 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 11, 33. — *Le roi aux cantons catholiques.* Versailles, 25 janvier 1698. St-Arch. Luzern. Franz. Königs-Missiven. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 5 mars 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(7) „Seggende dat haare Trouppen op dien voet onmogelyk konnen bestaan." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 5 mars 1698. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich 5/15 mars 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — „La nature ne les a pourvus ni de grandes rivières, ni de ports de mer, ni de riches denrées, ni d'autres avantages qui font la richesse d'un pays. Elle ne leur a fourni que des femmes fécondes, qui mettent au monde et élèvent un grand nombre d'enfans, tous propres à en faire de bons soldats. La prudence veut que les Suisses fassent valoir cette sorte de denrée autant qu'ils peuvent et qu'ils la vendent le plus chèrement qu'il leur est possible... Ce qui sert un peu à les faire valoir, c'est qu'ils se font payer." Mercure historique et politique (La Haye, 1698). t. IX. 249

d'Outre-Jura ses enseignes.[1] Toutefois les intérêts des petits Etats de la Ligue Borromée étaient trop étroitement conjoints à ceux de la France pour qu'une tension durable des rapports entre ceux-là et celle-ci fût à envisager.[2]

Ainsi que nombre de celles qui la précédèrent, la paix de Rijswick ne fut, à proprement parler, qu'une trêve. Encore que les hostilités eussent pris fin, des défiances persistaient entre les belligérants de la veille et celles des neutres semblaient presque aussi vives. Les puissances naguère coalisées eussent souhaité obtenir des cantons qu'ils se constituassent en quelque sorte les garants de l'exécution des quatre traités signés en septembre et en octobre.[3] Louis XIV songeait si peu à licencier les régiments helvétiques à sa solde que son plus sincère désir paraissait être d'en augmenter le nombre à seule intention de permettre à ses sujets cultivateurs, artisans et commerçants, de travailler, chacun dans sa sphère d'action, au relèvement du pays.[4] En dépit des déclarations rassurantes d'Amelot, les autorités de Zurich et de Berne croyaient derechef à l'existence d'un complot franco-piémontais contre Genève,[5] et celles des « Waldstætten » à l'imminence d'une agression de même origine contre Milan, le roi s'engageant au duc à les empêcher de secourir leur allié lombard.[6] De surcroît la présence de Victor-Amédée à Saint-Moritz,[7] où, ainsi qu'il a été dit plus haut, Amelot le fit saluer en juillet par le secrétaire-interprète Vigier,[8] éveillait chez eux le soupçon que, sous le prétexte de « prendre les eaues » en Engadine, le prince italien ne cherchât à négocier un traité d'alliance avec les Trois Ligues,[9] et la fermeture des routes militaires

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 12 janvier 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 13. — *Fribourg à Zurich.* 20 février 1698. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. 154. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 5, 19 et 19/29 mars 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7378. — *Amelot à Torcy.* Soleure, 16 mars, 16 mai 1698. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 379.

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 17 novembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 261. — *Mémoire sur la Suisse.* Décembre 1697. *Ibid.* CIX. 163. — *Le roi aux cantons catholiques.* Marly, 23 décembre 1697. *Ibid.* CCCCV. 358. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 avril 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7378.

(3) *Amelot au roi.* Soleure, 17 novembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 261.

(4) „... so soude Vrankryx intentie zyn, om na den Vreeden geen andere cassatie te doen, als van syne onderdaanen, op dat sy't Land mogen repeupleeren, en weer in volle culture, fabriquen en commercie brengen, waarlegen Vrankryk syne Switserse en andere vreemde Regimenten niet alleen soude trachten te repleeren, maar deselve ook met noch meer diergelyke trouppen te vermeeren.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19 octobre 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7378. — *contra: Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 22 janvier 1698. *Ibid.*

(5) *Torcy à Iberville.* Fontainebleau, 27 septembre 1696. Aff. Etr. Genève. XIII. f° 375. — *Copie d'une lettre de Chambéry.* Samedi, 18/28 septembre 1697. St-Arch. Bern. Genfbuch. *E.* — *Zurich à Genève.* 22 novembre/8 décembre 1697. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3972.* — „Il ne paroist pas que les Bernois, veuillent encore se guérir de la crainte qu'ils ont conçue à l'égard de la ville de Genève.“ *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 9 janvier 1698. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI.

(6) *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 6 février 1698. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19 février 1698. loc. cit.

(7) Mercure historique et politique (La Haye, 1697). t. XXIII. 252.

(8) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 10 août 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7378.

(9) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 7 et 14 septembre 1697. loc. cit.

de Rhétie aux Impériaux, au cas où ceux-ci tenteraient de pénétrer en forces dans la Péninsule.(1) De ce fait l'ambassadeur à Soleure se fût trouvé acculé à de sérieuses difficultés, si, entre-temps et ensuite de sa visite à Zurich la lente évolution francophile de cet Etat, où les manœuvres de l'envoyé batave Valkenier étaient percées à jour et soulevaient de vives critiques, n'eût eu, dans une faible mesure à dire vrai, sa répercussion à Berne.(2)

L'antagonisme qui dressait le gouvernement de Berne contre la France dans la plupart des négociations entreprises par l'ambassadeur de cette puissance au sein des Ligues, antagonisme tour à tour vibrant ou sournois, subsistait en entier à l'époque où furent signés les traités de Rijswick et justifiait la répugnance un instant éprouvée par Louis XIV à laisser réserver de sa part le plus puissant des Etats confédérés dans ledit traité.(3) Il est permis d'affirmer toutefois que cet antagonisme n'était pas en progrès.(4) La visite d'Amelot à Zurich, la réception chaleureuse faite à ce ministre par les autorités du « Vorort » avaient produit grande impression dans l'esprit des gouvernants du « Mittelland »,(5) lesquels ne redoutaient rien tant que de rester isolés parmi les Etats confédérés et ne se consolaient pas de ce que leur pays de Vaud n'eût point été compris et « réservé nommément » dans les instruments diplomatiques des 21 septembre et 31 octobre 1697.(6) Dès la seconde quinzaine de novembre, le désir s'était manifesté au pied du Gurten d'y accueillir avec éclat l'envoyé de la cour de Paris, au cas où celui-ci eût consenti à honorer de sa présence, fût-ce durant quelques heures, la vieille cité des Zæhringen.(7) Aussi bien peu après, le banneret Willading, dont les attaches anti-françaises étaient cependant notoires, se rendit de sa personne aux « Cordeliers », où, porte-parole de ses

(1) *Conti a Spada.* Lucerna, 8 agosto 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI. — *Decoux à Saint-Thomas.* Lucerne, 8 août 1697. loc. cit. — „Dat de Heer Hertog van Savoyen met den Fransen Ambassadeur tot St Maurits in't land van de Grisons de minerale Wateren drinkt, veroorsaakt veel Nadenken, meenende veele dat hy onder dit pretext de Grisons sal trachten te obligeeren tot het sluyten van hunne passagien voor de Geallieerdens na't Milanées, on aldus ter geleegener tyd sich van't Milanées te gemaklyker meester te konnen maaken.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 10 et 21 août 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7378. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19 janvier et 19 avril 1698. *Ibid.*

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 4 novembre 1696, 12 janvier 1698. Aff. Etr. Suisse. CVI. 353; CIX. 13. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 14 septembre 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7378. — *Extrait de lettre du Sr Valkenier.* Janvier 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 22. — Dierauer. Histoire de la Confédération Suisse. IV. 165.

(3) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 15/25 janvier 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7378.

(4) *Le roi à Amelot.* Versailles, 19 juin 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 248.

(5) „Les cantons protestants sont si accoutumés aux douceurs de la paix dont ils jouissent depuis si longtemps que la crainte de la perdre les oblige à souffrir des choses de ceste couronne ... Ils attendront du temps et de cette guerre l'humiliation de cette puissance.“ *Arzeliers à Shrewsbury.* Genève, 17/27 janvier 1696. Publ. Rec. Off. Foreign. Switzerland. Misc. Pap. IX. — *Herwarth à Blathwayt.* Berne, 3/13 septembre 1697 loc. cit. — *Extrait d'une lettre de Berne adressée à Valkenier.* 19 février/1er mars 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7378.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 9 février 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 62.

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 17 novembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 261.

supérieurs, il convia au nom de ceux-ci l'ambassadeur à les visiter. (1) Cette invitation ayant été acceptée, Amelot gagna Berne, à son départ de Bade, le 16 décembre. Trois cents cavaliers, « la fleur du patriciat », l'attendaient à une lieue de la ville et lui servirent d'escorte lorsqu'il y pénétra au son du canon et des décharges de la mousqueterie. (2)

Le bref voyage exécuté par le ministre français à Zurich en septembre avait éveillé des inquiétudes non seulement chez les ministres des Alliés (3), mais aussi parmi les petits Etats du massif du Gothard, intéressés à ce que le roi Très-Chrétien leur continuât son appui moral dans leur différend avec les protestants. (4) La visite d'Amelot à Berne, survenant peu après celle de Victor-Amédée de Savoie dans la Haute-Engadine, acheva de les convaincre que des tractations secrètes se poursuivaient entre Paris et les deux grandes cités évangéliques et que le sort de la Lombardie était en jeu. (5) Or rien ne s'éloignait autant de la vérité. Assurément Louis XIV considérait plus que

(1) *Extrait d'une lettre du Sr Valkenier* . . . octobre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 215. — *Amelot au roi.* Soleure, 17 novembre et 6 décembre 1697. loc. cit.

(2) „Dese solemneele visiten siet men aan als een middel, om het vervallen Franse aansien by Groot en Kleyn weer te herstellen.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 30 novembre 1695. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 1er, 6 et 22 décembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 279, 235, 304. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 26 décembre 1697. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — „Op den 18. deses des namid dags quam de Franse Ambassadeur met 36 man te paard, meest officiers en Edeluyden van Soleure, aan't canton van Bern een visite geeven. Een groote half uyr buyten de Stad wierde by van 28 Heeren uyt de Regeeringe verwelkomt, en na de Stad begeleyt met 50 curassiers voor sich, en 75 Ruyters met scharlakense mantens daarna volgende, onder wegen stonden 16 canons met 400 man aan weer zyden verdeelt, die drij salvoos gaaven. De poort was met 80 stats gardes in roode Liverye beset, van daar tot aan't logement standen eenige burgers aan weer zyden in't geweer, en voor't logement hielden 25 man gestadig de wacht. Na syn arrivement quam een van de beyde Stads schouten met een gevolg van veele voorname Heeren hem verwelkomen, den dag daarna vertoende men hem, wat remarquabel is, en van den middag tot acht uyren toe regaleerde men hem op't Raadhuys met een seer magnifique maaltijd onder't lossen van 18 stucken geschuts op de gesontheden, wordende van 24 jonge Edeluyden opgeewacht, waarna hy den volgenden dag weer vertrock op sodanigen maniere, als men hem ingehaalt hadde.“ „. . . Om by dese geleegentheyt buyten alle embarras te zijn heeft de Heer Engelse Envoyé sich eenige dagen buyten Bern onthouden . . .“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 28 décembre 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — „El canthon protestante de Berna pero que es el mas cercano à la Francia hico una demostrazion con dicho embáyador que nunca de a visto, por que salieron a rezivirle fuera de la ciudad ocho senadores y veinte consejeros con una compañia de 100 cavallos y quatro compañias de 400 ynfantes y quando entró en la ciudad de Berna le saludaron con la salva de toda la artilleria le hicieron un esplendido combite y a la salida de la ciudad le hicieron la mesma cortesia que a la entrada.“ *Papel de Casani,* de 23 febrero 1698. Simancas. Estado. Lego. *3426.* — „Y tomo (Amelot) su camino por Berna donde se le hicieron grandes demostráciones de agasajo y atencion, teniendola a ser este canton el mas proximo a la Francia por la parte de Losana . . .“ *Consulta del Consejo de Estado* (Portocarrero; Mancera; Frigiliana; Villafranca; Monterey; cardenal Cordova). Madrid, 4 marzo 1698. *Ibid.*

(3) *Extrait d'une lettre adressée de Berne à Valkenier.* 19 février/1er mars 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7878.*

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 28 juillet 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 55. — *Conti a Spada.* Lucerna, 8 agosto 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI. — *Extrait d'une lettre interceptée de Valkenier.* Août 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 145.

(5) *Conti a Spada.* Lucerna, 8 agosto 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI. — „On observe que Mr l'ambassadeur de France a de grands esgards pour Mrs de Berne et que ceux-ci cherchent de se rèconcilier dans les bonnes gràces du roy.“ *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 15 décembre 1697. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXX. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19 mars 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

jamais le rétablissement de la concorde au sein du Corps helvétique comme la condition indispensable du succès de sa politique et du maintien de son influence dans les cantons de l'une et de l'autre confession. Les efforts réalisés par son ambassadeur à Soleure à l'effet d'apaiser le conflit qui mettait aux prises l'abbé et la ville de Saint-Gall; (1) l'approbation manifeste donnée par le Louvre au projet de renouvellement des traités de combourgeoisie entre Berne et le Valais en étaient des preuves évidentes. (2) Affirmer en revanche que, depuis le jour où, en juillet 1695, Amelot avait en pleine diète de Bade démasqué les fins poursuivies par les magistrats du « Mittelland » et prononcé contre eux le plus impitoyable des réquisitoires, (3) une détente notable s'était produite dans les rapports de ceux-ci avec la cour de Paris, eût été confondre de parti-pris l'apparence et la réalité. (4) A dire vrai, la visite faite à Berne par le successeur de Tambonneau, visite jugée presque impossible l'année précédente, tendait à démontrer que la période aiguë des relations entre le canton suisse et le roi Très-Chrétien touchait à son terme. (5) Mais elle n'autorisait pas d'autres conclusions. A peine ébauché, le rapprochement franco-bernois restait à accomplir. Or, l'état des esprits était tel dans le *Mittelland*, en ce qui concernait notamment les intérêts des candidats éventuels à la succession de Neuchâtel, qu'il n'y avait pas lieu de s'attendre à ce qu'un revirement de l'opinion s'y produisît à brève echéance. Par suite on qualifiait d'outrecuidante à Soleure la prétention des maîtres du pays de Vaud de solliciter sans délai le remboursement de leurs créances sur la couronne et le renouvellement des privilèges qui leur assuraient dans une certaine mesure le monopole de la vente du sel de la Franche-Comté au sein des Ligues. (6)

Dans ces entrefaites le différend suscité à Schaffhouse par les autorités de l'Autriche antérieure et plus particulièrement par celles du comté de Nellenbourg s'était envenimé à tel point que la convocation d'une diète générale à Bade au 18 avril 1698 fut jugée indispensable. (7) Ne réussissant pas à la faire

(1) *Amelot au roi.* Soleure, 19 mai 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 207. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Bade, 20 juillet, 21 août, 7 et 28 septembre, 26 octobre 1697, 26 avril 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Conti a Spada.* Lucerna, 17 ottobre 1697. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XCI. — *Mémoire au roy sur ce qui s'est passé à l'assemblée tenue à Bade le 18 avril 1698, etc.* Aff. Etr. Suisse. CX. 14. — Mercure historique et politique (La Haye, 1697). XXII. 614; XXIII. 45. — Dierauer. op. cit. IV. 207.

(2) *Le roi à Amelot.* 13 mars 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 111.

(3) *Amelot au roi.* Bade, 16 juillet 1695. Aff. Etr. Suisse. CIV. 53.

(4) „On ne peut s'empescher d'avoir de l'indignation contre ce canton." *Amelot au roi.* Soleure, 12 janvier 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 11. — *Mémoire sur la Suisse.* Décembre 1697. *Ibid.* CIX. 163.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 23 février 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 74.

(6) *Le roi aux cantons.* Versailles, 11 février 1697. St-Arch. Luzern. Franz. Kœnigsmissiven. — *Puysieux au roi.* Soleure, 4 juin 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 45.

(7) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 26 juin 1697, 12 avril 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Instruktion und Befelch was . . . die Herren Balthasar Burckhardt und Andreas Burckhardt auf bevorstehender in löbl. Stadt Schaffhausen angesetzte evangel. Conferenz . . . anzubringen und zu verrichten haben.* Basel, 12. März 1698. St-Arch. Basel. Eidgenoss. K. 10. n° 5 (1679—1700). — *Amelot au roi.* Soleure, 19 mars et 13 avril 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 124

différer,[1] l'ambassadeur se contenta d'y dépêcher le secrétaire-interprète Vigier, après avoir obtenu la promesse que la question de l'acceptation ou du refus des conditions nouvelles imposées aux troupes « de la nation » à la solde du Louvre ne figurerait pas à son ordre du jour.[2] Il attendait en effet son successeur d'une semaine à l'autre et tenait par suite à ne point s'éloigner des « Cordeliers » en cette conjoncture.[3] Parti de Sillery, le berceau de sa famille, Puysieux, après un court séjour à Huningue, venait de franchir la frontière helvétique.[4] Amelot se porta à sa rencontre à quelque distance de Soleure, où tous deux firent leur entrée le 19 avril « sans cérémonie » suivis de soixante-dix à quatre-vingts cavaliers « des plus honnestes gens » du pays.[5] Le nouvel arrivant se hâta de confirmer la commission confiée au secrétaire-interprète Vigier, rendu à cette heure à Bade.[6] Puis, la formalité de la remise des services de l'ambassade une fois accomplie, l'un et l'autre quittèrent le « Kloster », le premier le 23 avril afin de regagner la cour par la voie de Neuchâtel, où il séjourna quelques heures;[7] le second, le 25, dans l'intention de passer à Huningue les cinq à six journées nécessaires à la réappropriation de l'hôtel dont il héritait de son prédécesseur.[8]

Gérée avec éclat au cours des missions successives de Saint-Romain et de Gravel, puis abandonnée durant quatre ans aux mains du diplomate incapable qu'était Tambonneau, l'ambassade de France à Soleure avait recouvré, à peu de choses près, sous la direction avisée autant qu'énergique de Michel Amelot son

---

154. — *Mémoire au roy sur ce qui s'est passé à l'assemblée tenue à Bade le 18 avril, etc.* 1698. *Ibid.* CX. 14. — Mercure historique et politique (La Haye, 1697). XXII. 675. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXIX (1697—1698), p. 338 (9. März 1698). — Eidg. Absch. VI² *A*. 651—652 (Aarau, 4.—5. April 1697); 703 (Schaffhausen, 25. März 1698).

(1) *Amelot à Zurich.* Soleure, 30 mars et 7 avril 1698. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. 158, 160. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 3 avril 1698. loc. cit. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 12 avril 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

(2) *Amelot à Zurich.* Soleure, 30 mars et 7 avril 1698. loc. cit. — *Amelot au roi.* Soleure, 13 avril 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 154.

(3) *Amelot au cardinal de Bouillon.* Soleure, 19 février 1698. Arch. Nat. *K. 1339.* n° 69. — *Decoux au duc de Savoie.* Lucerne, 13 mars 1698. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XXXI.

(4) *Amelot au roi.* Soleure, 30 mars 1698. Aff. Etr. Suisse. CIX. 137. — *Le roi à Amelot.* Marly, 9 avril 1698. *Ibid.* CIX. 143. — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 19 avril 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7378.*

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 20 avril 1698. Aff. Etr. Suisse. CXI. 159. — *Puysieux aux XIII cantons.* Soleure, 20 avril 1698. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — *Puysieux à Zurich.* Soleure, 20 avril 1698. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. n° 161. — *Puysieux au roi.* Huningue, 30 avril 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 3. — Theatrum Europaeum. XV. 456.

(6) *Ibid.*

(7) *Amelot au roi.* Soleure, 20 avril; *Puysieux à Torcy.* Soleure, 23 avril; *au roi.* Huningue, 30 avril 1698. Aff. Etr. Suisse. CXI. 159; CX. 3; CXII. 3. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XLII. p. 237 (13/23 avril 1698).

(8) *Amelot au roi.* Soleure, 20 avril; *Puysieux à Torcy.* Soleure, 20 et 23 avril 1698; Huningue, 27 avril 1698. Aff. Etr. Suisse. CXI. 159; CX. 79; CX. 3; CX. 5. — St-Arch. Basel. Rathsbuch. LXIX (1697—1698). p. 389 (27. April 1698).

lustre passé. (1) Au moment de prendre congé des Confédérés, le ministre dont le rappel venait enfin d'être accordé sur sa demande, (2) put avec un légitime sentiment de fierté, embrasser d'un coup d'œil l'œuvre accomplie par lui, comme aussi mettre en regard les circonstances difficiles dans lesquelles il avait assumé la charge du poste diplomatique en Suisse et celles infiniment plus rassurantes qui présidaient à son départ. Ni les travaux militaires entrepris à Landskron, ni ceux exécutés à Huningue, ni les obstacles apportés par l'intendance d'Alsace à l'entrée des céréales de cette province aux Ligues n'avaient provoqué entre la France et le Corps helvétique la scission que souhaitaient ardemment les ministres des puissances alliées accréditées auprès de ce dernier. Soleure demeurait ferme dans son attachement à la cause du Louvre. Guidée par la nécessité de ne déplaire en rien à son redoutable voisin de l'ouest, Bâle, durant les hostilités qui se déroulaient à ses portes, n'avait cessé de lui donner des marques incontestables de la volonté de lui être agréable. (3) Ensuite de la subite rupture franco-piémontaise de juin 1690, l'ambassadeur s'était d'une heure à l'autre trouvé aux prises avec une formidable coalition dont le gouvernement du « Mittelland » paraissait être l'âme. Or, de cette coalition il avait réussi à triompher. (4) La prompte et inattendue conclusion de la paix entre Paris et Turin ruinait pour un temps les desseins agressifs de Berne. Elle incitait les autorités de ce canton à faire quelques avances au représentant de Louis XIV auprès des Ligues. (5) Elle les contraignait en outre à dissimuler mieux que dans le passé les sentiments hostiles que leur inspirait l'extension grandissante de l'encerclement français à leurs frontières, (6) sinon les regrets ressentis par eux de la retraite d'un diplomate qui ne leur avait point ménagé ses critiques, mais dont la droiture de caractère était unanimement reconnue. (7) A Zurich enfin, le premier en rang des Etats confédérés, les influences britanniques et néerlandaises semblaient en décrois-

---

(1) „Das komt mij in't schrijven deses mede ter hand een brief van myne secreete correspondent tot Solothurn, meldende dat Monsr Amelot de voorsichtigste Minister was, denwelken Vrankrijk ooyt in Switserland gehad hadde." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 février 1691. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7872.*

(2) *Amelot au roi.* Soleure, 1er décembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 279.

(3) *Puysieux au roi.* Huningue, 30 avril 1698. Aff. Etr. Suisse. CXII. 3.

(4) „Door confidenten van de Roomse Religie weet men, dat de Heer Ambassadeur van Vrankryk specialyk gelast is, om na Vermogen te arbeyden tot herstellinge van't oude vertrouwen tussen sijnen Koning en de Gereformeerde cantons . . ." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 janvier 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitsèrland. Secretẹ Brieven. *7873.*

(5) „Li Bernesi hanno concedute ad alcune compagnie che militano in Francia il farsi le reclute nel proprio paese, è cio dai cattolici si è sentito con ammiratione, poichè negli anni passati si era sempre negata dalli protestanti una tal permissione alla Francia." *Aste a Spada.* Lucerna, 10 marzo 1695. loc. cit. — *Amelot à (Pontchartrain).* Genève, 3 décembre 1696. Aff. Etr. Genève. XVII. 298. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CCXXXII. p. 176.

(6) *Amelot au roi.* Soleure, 3 février 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 53. — „Les magistrats de Berne ont défendu de publier et d'imprimer le mémoire du Sr Valkenier concernant les interests de la Suisse." *Amelot au roi.* Soleure, 13 octobre 1697. *Ibid.* CVIII. 212.

(7) *Mémoire sur la Suisse.* Décembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CIX. 163. — *Iberville à Torcy.* Genève, 16 décembre 1697. Aff. Etr. Genève. XVIII. 251. — *Lucerne à Amelot.* 5 mars 1698. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — *Amelot à Lucerne.* Soleure, 12 mars 1698. *Ibid.*

sance et les inquiétudes manifestées à ce sujet par le ministre batave Valkenier témoignaient assez de la réalité de l'évolution qui inclinait les magistrats du «Vorort» à ne plus contrevenir aux stipulations du traité renouvelé en 1663.(1)

Ainsi que pouvait l'écrire avec raison l'auteur d'un mémoire paru vers les derniers jours de l'année 1697, la guerre déchaînée aux frontières de la Suisse avait «changé le système de ce pays» et «partagé d'intérêts» plus que jamais les divers membres du Corps helvétique.(2) Cela était vrai pour les protestants. Ce l'était davantage encore peut-être pour leurs confédérés catholiques dont les attaches politiques à l'égard de l'Autriche ne semblaient déjà plus qu'un souvenir lointain.(3) Lente, mais continue à Lucerne, dans les cantons primitifs, chez l'abbé de Saint-Gall, dans la vallée du Rhône, ce changement d'orientation paraissait, à dire vrai, moins sensible à Fribourg, où «il y avait de la bizarrerie du haut en bas dans les esprits»(4) et chez l'évêque de Bâle, dont le roi Très-Chrétien se réservait de discuter les prétentions une fois les ratifications du traité de paix intervenues.(5) Enfin, aux deux extrémités du pays des Ligues, à Coire et à Genève, la situation prenait un tour plutôt favorable aux intérêts de la France. Dans la première de ces villes, une réaction plus anti-autrichienne qu'anti-lombarde commençait à se dessiner, réaction que ne pouvait qu'accélérer l'ouverture déjà escomptée de la succession d'Espagne. Dans la seconde les incidents s'apaisaient qu'avait soulevé le manque de perspicacité d'Iberville.(6) Aussi bien le départ, en janvier 1698, de ce résident appelé à occuper le poste diplomatique de Mayence devait-il contribuer à calmer les passions confessionnelles que son attitude imprudente et «tyranique» avait déchaînées de manière si inopportune dans la région du Léman.(7)

---

(1) *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 9 septembre et 4 novembre 1696, 12 janvier 1698. Aff. Etr. Suisse. CVI. 267, 353; CIX. 13. — „C'est une chose surprenante que Mess[rs] de Zurich s'accommodent si peu au tems, nonobstant que tous les Princes et Estats s'y conforment et qu'ils sont obligés de passer par dessus des maximes de leurs ancestres. Ce n'est qu'un effet du voyage de M[r] Amelot." *Extrait d'une lettre de Berne,* du 19/29 février 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — *Amelot à Zurich.* Soleure, 5 mars 1698. St-Arch. Zürich. Frankr. XVIII. 157.

(2) *Mémoire sur la Suisse.* Décembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CIX. 163.

(3) „Le retour des catholiques n'est pas venu tout d'un coup." *Mémoire sur la Suisse.* Décembre 1697. loc. cit.

(4) *Ibid.* — *Amelot au roi.* Soleure, 6 décembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVIII. 288.

(5) *Amelot au roi.* Soleure, 10 mars, 10 novembre 1697. Aff. Etr. Suisse. CVII. 113; CVIII. 240. — *Le roi à Amelot.* Versailles, 3 avril, 6 et 21 août 1697. *Ibid.* CVII. 118: CVIII. 65, 101.

(6) „Tot Genève hadde men advys uyt Vrankrijk, dat het Hoff met de conduiten van den Resident to Geneva niet wel vernoegt war, en daarom geresolveert hadde, hem te rappelleeren." *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 25 février 1696. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373.

(7) „Onlangs deede men daar sommige Kinderen gevangen setten, om dat sij niet verre van t'huys van den Fransen Resident gesongen hadden het Liet, 't welk men daar op't overgaan van Namen gemaakt heeft, beginnende:

Ha qu'il y va ma Bergère,
Ha qu'il y va gayement."

Valkenier aux Etats-Généraux. Zurich, 17 décembre 1695. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. 7373. — „M[r] le resident de France attire icy de plus en plus tout à son party, entre autres par le moyen des femmes, que personne n'ose plus rien dire ny écrire, parce que ceux qui

Ainsi donc partout ou presque partout aux Ligues, le prestige de la France était en progrès. Celui de ses adversaires, en décroissance à Zurich, ne se maintenait guère qu'à Berne, devenue peu à peu le centre d'une opposition formidable à la politique d'encerclement que le roi Très-Chrétien continuait à pratiquer aux frontières de l'Helvétie,(1) qu'il s'agît du Piémont, de la Savoie, de la Franche-Comté, du pays de Montbéliard, de la Haute-Alsace ou du Brisgau. A la veille de la vacance du trône d'Espagne, à l'avant-veille de l'ouverture de la succession de Neuchâtel, une telle constatation paraissait certes rassurante. Elle l'aurait été davantage assurément si le diplomate éprouvé qu'était Amelot eût été conservé durant quelques années encore dans le poste de confiance dont il avait assumé la direction en des conjonctures particulièrement critiques.

---

donnent la moindre marque qu'ils ne mettent leur entière confiance au roy de France sont chicannés par quelque endroit sensible.“ *Nouvelles de Genève.* 24 avril 1697. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Le roi à Genève.* Marly, 19 décembre 1697. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3973.* — *Iberville à Torcy.* Genève, 26 décembre 1697. Aff. Etr. Genève. XVIII. 257. — „Tot Genève heeft de Franse Resident syn Afscheyt van de Regeeringe genomen, zynde geregaleert geworden met een Goude Ketting en Medaille ter waardie van vier hondert Rijxdalders.“ *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 janvier 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.* — *Genève au roi.* 20/30 janvier 1698. Arch. d'Etat Genève. Cop. Lettres du Conseil. LXI (1696—1700). — *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 29 janvier/8 février 1698. loc. cit. — Sordet. Histoire des résidents français à Genève. p. 40. — Grenus. op. cit. (1815). p. 219.

(1) *Valkenier aux Etats-Généraux.* Zurich, 8 janvier 1698. Rijksarchief La Haye. St. Gen. Zwitserland. Secrete Brieven. *7373.*

TABLE

DES

MATIÈRES*

---

* Lorsqu'un sujet ou un nom est traité plus d'une fois dans la même page, le chiffre est indiqué en *italiques.*

Abréviations: TM. = Table des matières. — TL. = Table des noms de lieux. — TP. = Table des noms de personnes.

TABLE

DES

NOMS DE LIEUX

TABLE

DES

NOMS DE PERSONNES

ERRATA

Page 51, 2e ligne, lire **à Zurich**, au lieu d'*en Argovie.*
Page 58, 10e ligne, lire diète **de Bade**, au lieu *d'Aarau.*
Page 69, 4e note, 1re ligne, lire **Zurich**, au lieu de *Chur.*
Page 124, 12e ligne, lire **octobre**, au lieu de *septembre.*
Page 140, 10e ligne, lire **novembre**, au lieu d'*octobre.*
Page 173, 3e note, 2e ligne, lire **würde**, au lieu de *wurde.*
Page 173, 3e note, 3e ligne, lire **würde als dass**, au lieu de *wurde als das.*
Page 291, 6e note, lire **18**, au lieu de *13.*
Page 298, 15e ligne, lire berno-**bavaroise**, au lieu de berno-*savoyarde.*
Page 313, 1re note, 9e ligne, lire **notata**, au lieu de *notatae.*
Page 313, 5e note, 5e ligne, lire **5 octobre**, au lieu de *5/15 octobre.*
Page 314, 1re note, 1re ligne, lire **Valkenier**, au lieu de *Fabrice.*
Page 314, 4e note, 1re ligne, lire **19 octobre**, au lieu de *19/29 octobre.*
Page 314, 6e note, 1re ligne, lire **Valkenier**, au lieu de *Fabrice.*
Page 422, 3e note, 5e ligne, lire **Rhone or Risson**, au lieu de *Rhone et Risson.*
Page 431, 7e ligne, lire **Charles II**, au lieu de *Charles V.*
Page 431, 17e ligne, lire **6 juillet**, au lieu de *1er juillet.*
Page 434, 3e ligne, lire **6 juillet**, au lieu de *1er juillet.*
Page 439, 20e ligne, lire **1er décembre**, au lieu de *2 décembre.*
Page 444, 4e note, 6e ligne, lire **lamentandosi**, au lieu de *lamentandose.*
Page 444, 4e note, 6e ligne, lire **suo Re**, au lieu de *suore.*
Page 457, 7e note, 6e ligne, lire **Muralt**, au lieu de *Manuel.*
Page 457, 7e note, 6e ligne, lire **27 juillet/6 août**, au lieu de *22 juillet/1er août.*
Page 463, 1re note, 1re ligne, lire **saver**, au lieu de *saber.*
Page 463, 1re note, 2e ligne, lire **por**, au lieu de *per.*
Page 509, 2e note, 1re ligne, lire **Eed.**, au lieu de *Ead.*
Page 509, 2e note, 2e ligne, lire **Schafhuysen**, au lieu de *Schafhussen.*
Page 511, 2e note, 2e ligne, lire **dat**, au lieu de *dest.*
Page 511, 7e note, 7e ligne, lire **negeeren**, au lieu de *nageeren.*
Page 512, 2e note, 5e ligne, lire **occasie**, au lieu de *occasee.*
Page 512, 8e note, 2e ligne, lire **beneffens**, au lieu de *teneffens.*
Page 512, 8e note, 3e ligne, lire **verre**, au lieu de *varre.*
Page 512, 8e note, 3e ligne, lire **souden**, au lieu de *soudeer.*
Page 526, 4e note, 1re ligne, lire **Novate**, au lieu de *Novato.*

Page 530, 8e note, 7e ligne, lire **Avendo,** au lieu de *Cuendo.*
Page 530, 8e note, 8e ligne, lire **indegne,** au lieu de *indagne.*
Page 534, 8e note, 2e ligne, intercaler après favorendo, la **republica de Griggioni.**
Page 534, 8e note, 5e ligne, lire **reggio, sconvolgendovi con questi,** au lieu de *reggia, sconvolgendosi con queste.*
Page 534, 8e note, 7e ligne, lire **case.** au lieu de *cose.*
Page 544, 4e note, 3e ligne, lire **voorayr... zijnde,** au lieu de *voormäyr... sijnde.*
Page 544, 4e note, 4e ligne, lire **Bourgondien,** au lieu de *Bourgonde en.*
Page 544, 4e note, 5e ligne, lire **kant.** au lieu de *Staat.*
Page 547, 7e note, 4e ligne, à supprimer Herr zu Richenbach.
Page 555, 14e ligne, lire **Hochberg.** au lieu de *Kochberg.*
Page 569, 26e ligne, lire **25 mai,** au lieu de *21 mai.*
Page 591, 4e ligne, lire **Turin,** au lieu de *Pignerol.*
Page 623, 3e note, 7e ligne, à supprimer Château-d'Oex.
Page 628, 15e ligne, lire **30 octobre.** au lieu de *31.*
Page 629, 1re ligne, lire **20 septembre,** au lieu de *21.*
Page 630, 7e ligne, lire aussi **20 septembre et 30 octobre.**
Page 635, 19e ligne, lire aussi **20 septembre et 30 octobre.**

